
U d'/of OTTAWA
39003002668423

HISTOIRE

RÉVOLUTIONNAIRE CONTEMPORAINE

ABONNEMENTS

PARIS ET LES DÉPARTEMENTS

3 mois	14 fr.
6 mois	28 fr.
Un an.	56 fr.

Paris. — Imp. F. Debons et Cie, 16, rue du Croissant.

Granier de Cassagnac, Bernard Adolphe

Prime de L'ORDRE

de Paris

BUREAUX, 16, RUE DU CROISSANT

HISTOIRE

RÉVOLUTIONNAIRE CONTEMPORAINE

PARIS

LACHAUD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

4, PLACE DU THÉATRE FRANÇAIS, 4

1873

THÉORIE DES RÉVOLUTIONS

EN FRANCE

I

Ces courtes pages, placées en tête de l'HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE CONTEMPORAINE, ont pour but de mettre en lumière les moyens factices, à l'aide desquels les révolutions s'opèrent généralement en France, et d'indiquer particulièrement les causes qui ont produit celle dans laquelle, depuis trois années, se débat si douloureusement notre pays.

Ce ne serait pas, en effet, comprendre le coup de main du 4 septembre, que de l'isoler des faits de même origine, de même nature et de même forme, qui, depuis un peu plus de quatre-vingts ans, ont bouleversé périodiquement la France.

Comme les journées du 14 juillet, du 5 et du 6 octobre 1789, du 10 août 1792, du 31 mai 1793, du 30 juillet 1830, la journée du 4 septembre a été un orage dévastateur formé artificiellement dans Paris, avec les éléments révolutionnaires accumulés dans cette grande ville, et qui, parti de ce foyer, s'est répandu sur la France, y bouleversant les intérêts, y méconnaissant les droits, y tyrannisant les volontés.

Trois caractères, également constatés par l'histoire, se réunissent pour marquer invariablement du même sceau la préparation, l'accomplissement et l'exploitation de ces journées sinistres,

qui prennent le lendemain le nom de révolutions. Loin d'être l'explosion de la pensée nationale, elles ne sont même presque jamais ni l'expression ni l'œuvre des véritables citoyens de Paris; elles ont pour mobile, non un élan spontané et sérieux du sentiment public, mais une vulgaire poursuite du pouvoir et des places. Conçues par une poignée d'ambitieux, exécutées par une tourbe dans laquelle dominent les déclassés et les étrangers, elles usurpent d'abord l'autorité morale de Paris, pour imposer ensuite à la France de nouveaux maîtres.

Ainsi, toutes les révolutions qui ont éclaté en France, depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au 4 septembre 1870 inclusivement, ont été, sans exception, préparées et exécutées à Paris même, sans la participation morale ou matérielle des vrais et notables Parisiens, et toutes, œuvre factice des factions, ont laissé, dans les comptes publics de la ville de Paris ou de l'État, le témoignage chiffré du sentiment qui les avait inspirées et dirigées.

Il est donc nécessaire, pour l'intelligence du coup de main du 4 septembre, d'étudier et d'exposer rapidement les procédés matériels, toujours les mêmes, qui ont servi à la préparation et à l'exécution de ces grandes journées de Paris, qu'on appelle ensuite et qui deviennent les révolutions de la France.

II

Lorsque les états généraux furent réunis à Versailles, en mai 1789, les maximes générales de droit public qui portent, dans notre histoire, le nom de *principes de* 89, avaient, toutes sans exception, été proclamées, depuis près de deux années par le roi Louis XVI; et, chose généralement inconnue, quoique si récente, l'opinion publique, les parlements et les états provinciaux avaient repoussé ces principes et combattu leur établissement, comme contraires aux traditions et aux lois de la monarchie française.

Ainsi, le 22 février 1787, diverses ordonnances avaient prononcé : l'égalité absolue de l'impôt territorial, — l'adoucissement de la corvée, — la diminution des impôts indirects, — le dégrèvement de l'impôt du sel, — la liberté du commerce des grains, — la suppression des douanes intérieures, — la création des Conseils de la commune, du district et de la province, avec l'élection pour base de la nomination des conseillers.

Le 5 juin 1787, une ordonnance nouvelle instituait un Conseil des finances, chargé de publier, tous les ans, un tableau exact des recettes et des dépenses.

Le 8 mai 1788, étaient décrétées les réformes judiciaires et administratives. Aux parlements, qui fractionnaient la France en treize parties, et au sein desquels on entrait en y achetant sa place, on substituait, pour recevoir, enregistrer et promulguer les lois, une haute cour composée avec les hommes investis des plus grandes situations du royaume ; on réorganisait radicalement les tribunaux et les cours de justice, en faisant disparaître les vingt-cinq mille prétoires seigneuriaux, et en leur substituant à peu près les juridictions actuelles ; on révisait le Code pénal et le Code d'instruction criminelle, d'où la torture était effacée, et l'on préparait une modification générale des lois civiles, pour remplacer le droit écrit et le droit coutumier ; on ordonnait un remaniement complet des Universités et de l'enseignement du droit, et on améliorait le régime des prisons.

Enfin, le 27 décembre 1787, les réformes politiques étaient résolûment et loyalement abordées. On prononçait l'égale admission de tous les citoyens aux emplois publics ; on abolissait les lettres de cachet ; on établissait la liberté de la presse ; on décidait la réunion périodique des états généraux, dans la composition desquels on attribuait une double représentation au tiers état (1).

Dans la grande et solennelle séance royale du 23 juin 1789, Louis XVI rappela toutes ces réformes, dont son gouvernement avait pris l'initiative ; et il accepta librement le devoir d'y ajouter toutes celles que les Etats, nouvellement réunis, jugeraient utile d'adopter.

Ce vaste et admirable programme, qui répondait aux vœux éclairés et pratiques consignés dans les cahiers des bailliages et des sénéchaussées, résumait évidemment presque toutes les réformes alors désirables et utiles, puisqu'il contenait déjà à peu près celles qui ont survécu aux utopies et aux violences ; et si, au lieu d'être ce qu'on appelait alors des philosophes, les députés aux états généraux avaient été ce qu'on appellera toujours des hommes de bon sens, le passage de la société ancienne à la société moderne se serait

(1) Pour le texte et la discussion des ordonnances de réformation, voir mon *Histoire des causes de la Révolution française*, t. II, Plon, éditeur.

opéré en France, comme dans toutes les autres nations de l'Europe, c'est-à-dire naturellement, paisiblement, et sans la révolution.

Deux choses ouvrirent l'abîme au fond duquel la France se débat encore : — l'esprit d'utopie de l'Assemblée nationale et l'alliance des ambitieux avec les forces aveugles et révolutionnaires de la rue.

La pensée du gouvernement de Louis XVI avait été simple et pratique : il reconnaissait les abus, et il proposait de les réformer par des mesures successives et progressives. Les ambitieux de l'Assemblée constituante, avides de pouvoir et de renommée, avocats comme Pétion et Barnave, écrivains comme Sieyès et Mirabeau, faux libéraux comme les Lameth, apportèrent dans la politique des idées vagues et spéculatives, propres au dix-huitième siècle ; et, au lieu d'approprier à la société existante, aux temps, aux circonstances, les améliorations à introduire dans le régime politique, administratif, judiciaire et financier de la France, ils conçurent le dessein irréfléchi et redoutable de tout détruire, pour réédifier ensuite une société idéale, sur un terrain nu et déblayé du dernier vestige des traditions nationales et séculaires.

Cette fureur de l'idéal, née dans les états généraux, s'exagéra encore dans les assemblées qui les suivirent ; et l'on vit Hérault de Séchelles, rapporteur de la Commission chargée de rédiger la Constitution de 93, demander à l'administrateur de la Bibliothèque nationale, par un billet resté célèbre, la communication des lois de Minos (1).

Si Louis XVI, le plus honnête des hommes, avait eu l'énergie d'un roi, il eût arrêté dès leur éclosion ces imprudentes et folles visées des Etats. Malheureusement il ne montra que la bonté là où la fermeté était nécessaire. Néanmoins, les meneurs supposèrent et redoutèrent dans Louis XVI les qualités royales qui lui faisaient défaut ; et, afin d'accomplir avec sécurité pour leurs personnes l'ébranlement social qu'ils rêvaient, et sous lequel ils seront finalement écrasés avec leur patrie, ils imaginèrent de chercher un appui dans l'opinion publique excitée et égarée. L'exécution de ce plan amena ces manifestations successives, toutes inutiles, certaines odieuses, qui s'appelèrent le Serment du jeu de

(1) On sait que le texte de ces lois n'existe pas, il n'en est resté que le souvenir.

paume, la prise de la Bastille, la formation de la garde nationale de Paris, et les journées des 5 et 6 octobre.

Le serment du jeu de paume (1), puérilité déclamatoire, qui a trompé les esprits superficiels, ignorant les faits! Il y avait deux ans et demi que Louis XVI poursuivait et réalisait, au milieu des résistances de l'opinion publique et des parlements, ces réformes que les députés, réunis le 24 juin au jeu de paume, *juraient* d'accomplir (2), en dépit de tous les obstacles de la cour. Il était donc à la fois absurde et injuste de prétendre imposer par force à la royauté des améliorations qu'elle-même avait conçues, poursuivies et inaugurées. Le roi n'avait pas besoin d'être contraint, il avait besoin d'être secondé. L'effet moral et inévitable du serment du jeu de paume fut de présenter à la France comme hostile aux progrès ce même roi, bon, généreux et libéral, qui, le premier, en avait eu la pensée, et qui avait appelé près de lui les Etats pour l'aider à les réaliser.

Pour soumettre entièrement la monarchie, il fallait obtenir d'elle qu'elle se livrât sans défense. Le 8 juillet, Mirabeau proposa une adresse pour demander le renvoi des troupes.

Paris avait pour garnison spéciale et permanente le régiment des gardes françaises et le régiment des gardes suisses, en tout 9,000 hommes. Depuis l'ouverture des Etats, on avait joint à ces forces le régiment de royal-dragons, les hussards de Berchiny, 100 chevaux de royal-cravates et un camp de 6,000 hommes au champ de Mars. Toutes ces troupes étaient sous les ordres du baron de Bezenval, lieutenant-colonel des gardes suisses.

Versailles était gardé par 12,000 hommes, sous les ordres du maréchal de Broglie. Le roi avait donc sous la main assez de forces pour résister à une pression illégale et séditieuse.

L'agitation de Versailles eut naturellement son contre-coup à Paris. Le Palais-Royal, en possession d'immunités qui ne permet-

(1) Voici comment Marat jugeait le serment du jeu de paume : « Je ne songe jamais à leur serment du jeu de paume, que je ne m'indigne de cette pantalonnade, si longtemps célébrée comme un acte d'héroïsme civique, et que je ne me représente les délégués du peuple comme d'avides fripons, qui ne voulaient pas lâcher prise sans avoir trafiqué des droits et des intérêts de la nation. » Marat, *l'Ami du peuple*, n° 557.

(2) Si l'on étudie les préliminaires de la Révolution depuis la réunion des notables, on verra que c'est le gouvernement de Louis XVI qui l'a commencée. S'il avait employé à l'empêcher le quart de la persistance qu'il avait mise à la faire, elle n'aurait jamais eu lieu.

taient ni à la police ni aux troupes d'y pénétrer, offrait un asile naturel aux séditions. Paris s'était peuplé d'inconnus et de malfaiteurs, à la suite du décret insensé du 17 juin, qui avait déclaré tous les anciens impôts de la monarchie *illégaux en principe*, comme n'ayant pas été *consentis par la nation*, et amené comme conséquence l'incendie et la destruction des barrières. Le 12 juillet, qui était un dimanche, l'émeute éclate et se propage à la nouvelle du renvoi de Necker, effectué la veille, et à cause de la présence des vagabonds qui parcouraient les rues, en demandant *des armes* et *du pain* (1). Le 13, le Comité permanent des électeurs de Paris, autorité interlope, s'associe au désordre et l'active, en décrétant la création de 60 bataillons de milices, et en envoyant une députation aux casernes des gardes françaises, pour féliciter les soldats d'avoir quitté leurs drapeaux dans la nuit du 13 au 14, à une heure du matin. Le baron de Bézenval, laissé sans ordres, fait retirer toutes les troupes, et livre Paris à lui-même. A dix heures du matin, les dépôts d'armes sont pillés ; et dans l'après-midi, la Bastille, assiégée par des passants et des filles, se rend sans résistance, selon le témoignage non suspect de Camille Desmoulins, à des *vagabonds* et à des *brigands*, plus ou moins commandés par le garde française Élie (2).

Toutefois, ces troubles de Paris ne prendront un caractère politique que le lendemain, 15 juillet, lorsque l'Assemblée s'appuiera sur le Palais-Royal et sur l'Hôtel de ville, pour soumettre la royauté.

Contrairement à toutes les fables répandues sur cette époque par des écrivains, comme M. Thiers et M. Louis Blanc, qui ont rêvé l'histoire avant de l'écrire, la ville de Paris et la France étaient encore monarchiques, même le 14 juillet, après la prise de la Bastille. Marat, Camille Desmoulins et Dussaulx, dont le témoignage en ces matières ne saurait être suspect, le déclarent formellement. « A tort prétend-on, dit le premier, que la prise d'armes du 14 juillet fut une insurrection générale contre le despotisme ; c'était une simple précaution des citoyens ayant quelque chose à

(1) Marmontel, *Mémoires*, t. I, p. 179, 80, 81,

(2) Voir ces détails dans *la France libre*, de Camille Desmoulins, 3e édition, et dans le récit fait par Élie à Marmontel, qui l'a transcrit dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 191, ainsi que dans un rapport rédigé par les officiers et les soldats de la garnison de la Bastille, rapporté par Dussaulx, *Œuvre des sept jours*, p. 447 et suiv.

perdre, contre les indigens qui venaient de faire tomber les barrières (1). » Ce ne fut qu'à l'instigation des ambitieux et des turbulents de l'Assemblée que l'armement des Parisiens fut détourné de son but, et dirigé contre la monarchie.

Emportée par le premier souffle de l'esprit de révolte au delà des limites de son droit, l'Assemblée avait pris, le 13 juillet, un arrêté réclamant le retour de Necker et le renvoi des troupes. Du même coup, le chef de l'État se voyait enlever l'indépendance de ses conseils, le droit de choisir ses ministres et jusqu'à la disposition des forces militaires. Joignant l'insulte à la violence, l'Assemblée nommait une députation chargée d'aller porter à Paris la réponse du roi, *dans le cas où elle serait sage et juste, c'est-à-dire conforme à la demande de l'Assemblée nationale* (2). Après un jour de fermeté, le roi céda ; il vint lui-même à l'Assemblée le 15, lui accorder le renvoi des troupes ; et il accordait, le 16, le rappel de Necker.

La députation de l'Assemblée se hâta d'aller porter à l'Hôtel de ville, encore souillé du sang du prévôt Flesselles assassiné la veille, la soumission du roi, et les meneurs profitèrent de l'enthousiasme révolutionnaire de la séance pour prendre les mesures qui assuraient désormais à Paris la domination ; ils nommèrent Lafayette commandant des milices, et Bailly, non plus prévôt des marchands, mais *maire de Paris*.

C'était déjà fini, la France n'avait plus de roi !

L'Assemblée était donc victorieuse, elle dominait désormais la monarchie. Cette nouvelle puissance parlementaire, représentée par quelques centaines d'hommes sans principes communs, dirigée ou plutôt tiraillée en sens divers par une cinquantaine d'ambitieux, allait marcher au hasard des événements, incapable à la fois de les prévoir et de les maîtriser, sans cesse harcelée et débordée par cette nuée d'agitateurs, nés du désordre social comme les insectes naissent des orages, dictature mobile et multiple, sans responsabilité et sans nom, dont les membres appartiennent à cette tourbe de brouillons et d'impuissants, caractérisée par la parole originale et énergique du journaliste Carra : *Les intrigants sont les rois de la quatrième race* (3).

Mais l'Assemblée nationale, si aisément triomphante, ne garda

---

(1) Marat, *l'Ami du Peuple*, n° 449.
(2) *Moniteur*, t. I, p. 155.
(3) Audoin, *Journal universel*, 3 août 1791.

pas longtemps sa conquête. Enveloppée comme Charles V par les routiers ses alliés, sans avoir un Duguesclin pour les éconduire ou pour les vaincre, elle est condamnée à subir tour à tour leur contact, leurs outrages et finalement leur domination. Le 15 juillet, Louis XVI était le prisonnier de l'Assemblée; le 19 octobre, l'Assemblée sera la prisonnière de Paris.

III

Par le concours décisif qu'il avait donné, Paris était devenu le rival de Versailles; il voulait avoir le gouvernement, c'est-à-dire le roi et l'Assemblée, pour faire de tous les deux une machine à décrets. Certes, l'Assemblée, par tactique, par conviction ou par peur, ne ménagea pas aux meneurs du Palais-Royal ou de l'Hôtel de ville les adulations les plus basses ou les soumissions les plus viles. Elle déclara inviolables les brûleurs des barrières et les autres pillards du 13 juillet, grâce à la pression de Marat qui s'en vanta (1), et elle ne se contenta pas de ne point faire poursuivre les assassins de de Launay, du major Salbray, de Flesselles, de Foulon et de Berthier ; elle écouta froidement l'apologie de ces massacres, faite le 18 juillet par Gouy d'Arcy et par Mirabeau, et le 23 juillet, par Barnave (2). Toutefois, l'humiliation la plus grande de l'Assemblée fut celle qu'elle subit le 2 août dans la personne de Thouret. Ce député venait d'être nommé président la veille. Comme il passait pour *aristocrate*, le Palais-Royal lui fit défendre d'accepter cet honneur: il donna sa démission le 3, sans avoir osé occuper le fauteuil, et personne, dans cette Constituante si fière de ses talents, n'osa résister à cette insulte publique.

Mais malheur à ceux qui s'allient aux révolutionnaires ! les flatter ne dispense pas de les subir. Paris voulait posséder le roi et le siége du gouvernement; il va procéder aux préparatifs de l'abominable attentat du 5 et du 6 octobre, et il l'accomplira en plein jour, sans que du sein de ces pouvoirs déjà courbés devant la démagogie, il sorte, ni à Versailles, ni à Paris, un seul homme de cœur osant tenir tête aux misérables qui foulaient aux pieds les lois, les institutions et la monarchie.

Nous ne voulons pas raconter ici les odieuses journées du 5 et du

(1) Marat, *l'Ami du Peuple*, n° 449.

(2) *Moniteur*, t. I, p. 197.

6 octobre. On sait qu'elles avaient pour but et qu'elles eurent pour résultat d'enlever le roi, la reine et la famille royale et de les conduire à Paris (1). Mais notre sujet nous oblige à exposer la conduite des pouvoirs publics qui s'étaient substitués à la royauté, et de dire comment Bailly et Lafayette à Paris, l'Assemblée constituante à Versailles, défendirent contre les entreprises d'une seule ville le dépôt des droits et de la dignité de la France, dont ils s'étaient constitués les gardiens.

Tant qu'il s'était agi d'escalader le pouvoir, Lafayette et Bailly avaient trouvé l'insurrection utile ; dès qu'ils furent nantis et repus, ils trouvèrent l'insurrection indiscrète et coupable.

Bailly, modeste académicien, recevant tout à coup et à la fois la mairie, un palais, cinquante mille francs de frais d'établissement et soixante mille livres de traitement, était bien payé pour se plaindre des turbulents qui venaient troubler son repos. «Les premières agitations du Palais-Royal, dit-il, *avaient été utiles;* mais, dès le 5 août, nous étions occupés d'établir une *bonne police*, et de prévenir les *commotions* dirigées par des *malintentionnés*, commotions qui *désormais* ne pouvaient être que dangereuses. Rien de plus heureux, en ces circonstances, que *le mauvais temps*, et les *jours de grande pluie j'étais à mon aise* (2). »

C'était aussi l'avis de Lafayette, qui ne trouvait plus que l'insurrection fût *le plus saint des devoirs*, depuis qu'il avait à la réprimer ; et, comme il était plus prudent de compter sur la force régulière que sur l'intermittence des orages, ils firent prendre, le 7 août, par le Conseil de la Commune, un arrêté contre les attroupements séditeux (3).

Que Bailly, homme de lettres, vaniteux et timide, manquât de l'énergie nécessaire dans l'exercice du pouvoir aux époques troublées, nul n'en saurait être surpris ; mais que Lafayette, un soldat, se soit montré sans cœur et sans honneur devant le crime, c'est ce qui pèsera éternellement sur sa mémoire.

Il avait organisé un corps de milices de 48,000 hommes, auquel il donna le nom de *garde nationale*, par opposition à celui de *gardes françaises*. 9,500 hommes formaient une garde soldée, chargée du

---

(1) Voir mon *Histoire des causes de la Révolution française*, t. III, chap. III, t. VII.

(2) Bailly, *Mémoires*, t. III, p. 25 et 39.

(3) Bailly, *Mémoires*, t. III p. 39.

service régulier ; 37,500 hommes composaient les bataillons des citoyens. Nommé par hasard, sur la proposition de Brissot, par une réunion tumultueuse, il était moins le chef que l'esclave de ses soldats. Trois circonstances décisives le prouvèrent bien.

La garde soldée comprenait les déserteurs des gardes françaises et des autres régiments, en l'honneur desquels Lafayette avait demandé une médaille (1). Son autorité sur ces hommes flattés et démoralisés par lui était nulle.

Le 22 juillet, la populace se met en devoir d'assassiner le contrôleur général des Finances, Foulon. Lafayette, qui veut empêcher ce meurtre, parle ainsi à ses soldats : « Je suis connu de vous, vous m'avez nommé pour votre général, vous voulez faire périr sans jugement cet homme qui est devant vous ; c'est une injustice qui vous déshonorerait et qui me flétrirait moi-même (2). » Quel fut l'effet de ces paroles ? Foulon fut immédiatement pendu, en présence de Lafayette, qui n'osa pas donner un ordre à ses soldats.

Le 23, la même populace amène et veut assassiner l'intendant général Berthier. Lafayette qui avait harangué inutilement ses soldats la veille, change de méthode : « Il accourt, *se jette à genoux*, dit le *Moniteur*, et, *prosterné devant le peuple*, il implore sa miséricorde (3). » Il eut le succès qu'on peut espérer des démagogues lorsqu'on leur parle à genoux. Foulon fut pendu à la lanterne de la Grève, et Lafayette monta à l'Hôtel de ville pour délibérer sur les affaires publiques.

Le crime et la honte l'y suivirent. « Une personne effrayée entre au Comité, dit un témoin oculaire ; ses yeux hagards cherchent M. de Lafayette. *Monsieur le marquis*, s'écrie-elle, *ils veulent vous apporter son cœur*. M. de Lafayette, à ces mots, troublé, hors de lui, PRIE CET HOMME DE LEUR DIRE QUE L'ON EST A DÉLIBÉRER ; *que*... il est interrompu, un second arrive : *Monsieur le marquis, ils vous l'apportent, son cœur*. Il n'avait pas prononcé ces paroles, qu'un troisième se précipite, tenant dans ses mains sanglantes ce cœur encore palpitant : *Voilà*, dit-il, *voilà le cœur*... *c'est moi qui l'ai*

---

(1) Bailly, *Mémoires* t. III. p. 27. Cet appel honteux à la désertion fut si bien entendu, que, le 19 août, Lafayette fut obligé de faire prendre les armes pour repousser les soldats qui arrivaient de tous côtés. Voy. Bailly, *Mém.* t. III, p. 97.

(2) Bailly, *Mém.* t. II, page 290.

(3) *Moniteur*, t. I, p. 235.

arraché (1). Lafayette et Bailly continuèrent à délibérer plus que jamais. « Lorsque l'homme entra, dit le bon maire, *portant un morceau de chair ensanglantée,* NOUS AVONS DÉTOURNÉ LA VUE, et on l'a fait retirer; alors, *il fallait prendre des prétextes* pour se refuser à ces atrocités (2). »

IV

Voilà en quelles mains était la France. Vienne le 5 octobre, Lafayette se mettra à la tête de ses soldats par leur ordre, et, parvenu à Versailles, à l'heure nocturne où les porteurs de piques ébranlent la porte de la chambre à coucher de la reine, gardée par le fidèle Miomandre de Sainte-Marie, qui y périt, le héros des deux mondes dormait d'un profond sommeil à l'hôtel de Noailles.

Témoin de ces attentats, provoqués par son obséquiosité envers la plus hideuse populace, l'Assemblée constituante ne sera ni plus patriotique, ni plus digne, ni plus brave.

Il était trois heures et demie, le 5 octobre, lorsque les bandes parties de Paris se présentèrent à l'Assemblée constituante. L'huissier Maillard, le futur assassin de septembre, les conduisait. Il entra tenant à la main une épée nue. C'était celle d'un suisse des Tuileries, que les femmes qu'il conduisait avaient assassiné en partant (3). L'Assemblée se révolta d'abord contre le langage de ces bandes ; mais Maillard finit par lui intimer l'ordre de nommer une Commission, chargée d'aller demander au roi une audience pour lui et pour ses femmes. L'Assemblée obéit. Mounier, qui la présidait, nomma la Commission, se mit à sa tête et alla présenter au roi ces émissaires des clubs de Paris (4).

Cependant la masse de ces femmes, mêlées à d'affreux bandits armés de piques et de haches, resta dans l'Assemblée, insultant les députés, criant *à bas les calotins,* et forçant le vice-président, l'évêque de Langres, à recevoir leurs immondes baisers. Les bandits, assis au milieu des députés, prennent part à la discussion et votent avec eux.

Mounier, rentré à dix heures, trouva la salle des séances pleine

(1) Gorsas, *Courrier de Paris à Versailles*, n° 17.
(2) Bailly, *Mém.* t. II, p. 303.
(3) *Moniteur*, t, II, p. 539. — *Déposition de Maillard.*
(4) Mounier, *Faits relatifs à la dernière insurrection*, p. 15, 16, 17.

d'étrangers, et une femme dans le fauteuil de la présidence. La foule veut un décret; mais comme la séance avait été levée, et que les députés étaient chez eux, Mounier fait battre le rappel dans les rues pour les faire revenir. La séance reprise, on rend, à la demande de ces femmes, un décret qui fixe le prix du pain, de la viande et des chandelles (1). Le décret rendu, les bandes demandent à souper. Mounier, toujours docile, fait apporter tout le pain qu'on put trouver chez les boulangers, avec du vin, des raisins et des cervelas, et l'orgie commença. « On soupa, dit Camille Desmoulins, qui soupait aussi, dans le fauteuil et dans la tribune aux harangues, et l'on fut obligé de rappeler l'ordre du jour et la chasteté du lieu à des profanes qui semblaient vouloir profiter de l'éloignement des lumières dans les galeries (2).»

Ce pandémonium de journalistes, de curieux, d'escrocs et de filles, cuvait son vin, lorsque, vers 6 heures du matin, le 6 octobre, des coups de fusil le réveillèrent. On commençait l'assaut du château. Les bandes se secouèrent à l'instant comme des fauves, et volèrent à la curée.

Que fit l'Assemblée constituante, ce pouvoir si hautain, qui, la veille, avait forcé le roi a donner son approbation aux fameux décrets du 4 août? — Le voici. Mounier avertit l'Assemblée qu'en ces graves circonstances *le roi serait heureux d'avoir les députés près de sa personne, afin de recevoir leurs conseils*. Il fallut discuter et délibérer, et Mirabeau déclara qu'il était « contre la dignité de l'Assemblée de se rendre auprès du monarque, et qu'on ne pouvait délibérer librement dans le palais des roi (3). » On avait délibéré, la veille, en présence de Maillard, et rendu un arrêté sur l'ordre des prostituées.

Livrés par cette Assemblée ambitieuse et imprévoyante, le roi, la reine, les enfants de France, le gouvernement partirent à midi pour Paris, où la démagogie les attendait. Les députés reçurent l'ordre de s'y trouver le 19; ils s'y trouvèrent, esclaves humiliés de ces mêmes maîtres qu'ils avaient donnés à la royauté.

Sous prétexte d'imiter les institutions anglaises, la Constituante détruisit le principe fondamental de nos anciennes lois politiques,

---

(1) Mounier, *Faits relatifs à la dernière insurrection.*

(2) Camille Desmoulins, *Révolution de France*, t. IV, p. 318.

(3) Mounier, *Faits relatifs à la dernière insurrection*, p. 28.

lesquelles laissaient l'initiative et la direction à la couronne, et n'attribuaient aux États et aux parlements que l'examen, le conseil et le contrôle. L'initiative et la direction, désormais confisquées au profit des Assemblées, inaugurèrent ce qu'on a appelé le régime parlementaire, système qui condamne le souverain à subir l'impulsion des corps délibérants, et à demeurer spectateur des naufrages, sans pouvoir prendre le gouvernail. La constitution, œuvre de l'Assemblée, montra toute l'inefficacité de son principe. Le temps de son élaboration dépassa de beaucoup celui de sa durée. Promulguée le 13 septembre 1791, elle périt le 10 août 1792, après avoir régi la France pendant onze mois.

Transporté désormais au sein des Assemblées, le pouvoir y subira leurs fluctuations, sans jamais pouvoir retrouver la fixité qu'il avait due à la tradition, même sous les rois faibles. Le mal était donc fait, et les assemblées qui suivirent le continuèrent sans le dépasser. La Convention ne put tuer que le monarque ; la Constituante avait tué la monarchie.

En substituant à l'initiative et à la direction toujours plus fixes du souverain l'initiative et la direction toujours plus vacillantes des assemblées, la Constitution avait en outre créé le mal jusqu'alors inconnu du fractionnement du pouvoir, résultant du fractionnement inévitable des assemblées. Avec elle prirent naissance ces forces gouvernementales nouvelles, qui s'appelèrent la droite, la gauche et les centres, source inépuisable de luttes et d'instabilité, et qui, la plupart du temps, furent moins la forme des principes que le drapeau des ambitions.

La fuite du roi et son arrestation à Varennes, le 20 juin, et sa suspension, le 25, opérèrent le premier déchirement de la Constituante, et créèrent ce parti intermédiaire, qui prendra le nom de girondin, et qui, dans le langage moderne, s'appellerait le centre gauche.

Prise en masse, la Constituante était fortement monarchique, comme la France qui l'avait nommée; et ce fut la manie de l'utopie philosophique qui l'entraîna, à son insu, à ruiner la royauté. Le parti des girondins, dirigé par une trentaine de meneurs, dont les principaux, Roland, Pétion, Vergniaud, Brissot, Barbaroux, n'étaient pas du département de la Gironde, était également monarchique, mais il était encore plus ambitieux. Son programme était double, et comprenait cette alternative : servir le roi s'il consentait,

le renverser s'il résistait. Quant aux moyens à employer, c'étaient ceux qui avaient réussi aux constituants : la pression extérieure et l'émeute. Les premiers avaient eu le 14 juillet et les 5 et 6 octobre; les seconds auront le 20 juin et le 10 août. Tous arriveront au même but : le panier de la guillotine.

Les ambitieux de la première heure, Lafayette, Bailly, les Lameth, Barnave, attachés au sort de la monarchie parlementaire, qu'ils avaient créée, sentaient bien qu'ils étaient perdus s'ils ne soutenaient pas Louis XVI, fort affaibli par sa fuite, par son retour et par sa suspension. Les ambitieux de la deuxième heure, Robespierre, Pétion, Sieyès, Laclos, Sillery, Brissot, qui n'avaient pas eu leur couvert dressé au banquet du pouvoir et des places, poussaient au contraire à un changement de règne. Rœderer, Danton, Réal, Robespierre, Pétion demandèrent que le roi fût jugé et déclaré déchu du trône (1). Les défenseurs de l'inviolabilité royale acceptèrent la lutte ; et le déchirement définitif s'opéra le 17 juillet, au champ de Mars, sous les coups de fusil que Lafayette, poussé à bout, fit tirer sur les clubistes, réunis autour de l'*Autel de la patrie*, pour signer la pétition qui demandait la déchéance (2).

V

Voilà le parti des girondins fondé et à l'œuvre, et mêlé à quelques hommes encore non classés, éléments d'une troisième couche, qui s'appelleront dans quelques mois les montagnards. Appuyés sur les deux mille sociétés de jacobins, ils entrent en vainqueurs dans l'Assemblée législative, le 21 octobre 1791 ; et le 26 décembre, ils mettent les scellés sur la porte du club des Feuillants, refuge de la Constituante vaincue.

Donc, poussés par les clubs, les girondins prennent la place des constituants dès le mois de novembre 1791 ; ils chassent Bailly et donnent la mairie à Pétion. Le 23 mars 1792, ils ont deux ministres,

(1) Camille Desmoulins, *Revolution de France*, t. VII, p. 298.

(2) C'est ce jour-là que se fonda la tradition révolutionnaire, qui consiste à traîner des cadavres dans la rue pour soulever le peuple. Les troupes de Lafayette avaient ordre de ne pas faire usage de leurs armes ; mais comme on avait besoin de cadavres, on tira un coup de pistolet sur les soldats, qui ripostèrent. On traîna donc les cadavres dans Paris, en criant : *Vengeance ! on assassine le peuple !* — Voy. Prudhomme, *Révolution de Paris*, t. IX, p. 67 ; et Ferrières, *Mémoires*, t. II, p. 472.

Roland à l'Intérieur, Clavière aux Finances ; quelques jours plus tard, ils obtiennents Servan, à la Guerre; mais hélas! avec le succès étaient venues les jalousies. Collot d'Herbois, ancien comédien sifflé à Lyon et condamné naguère, dit Madame Roland, à un an de prison *pour une vilaine action*, lorsqu'il courait les tréteaux, et pour laquelle *plusieurs juges avaient opiné aux galères* (1), Collot d'Herbois avait voulu être ministre de l'Intérieur ; et Louvet, l'auteur de *Faublas*, s'était cru un instant garde des sceaux, avec la simarre de chancelier sur les épaules (2). Déçus dans leur ambition, ils commencèrent la guerre au club des jacobins. Voilà le parti girondin scindé.

Être au pouvoir, ce n'était pas assez pour les girondins ; ils voulaient être le pouvoir, tout comme les constituants. Il fallait donc s'imposer au roi, et, pour le soumettre entièrement, le désarmer. Louis XVI avait une *garde constitutionnelle* de dix-huit cents hommes, composée par moitié de troupes soldées et de gardes nationaux. Soulevée par les jacobins, une émeute, armée de fusils, de fourches, de piques et de bâtons, vint à l'Assemblée le 28 mai et la traversa aux applaudissements des tribunes, après avoir demandé le licenciement de cette garde (3). Elle fut dissoute le lendemain. Ce ne fût pas assez. Ayant désarmé sa personne, les girondins voulurent encore désarmer son âme; et ces hommes, dont pas un ne croyait en Dieu, prétendirent lui donner un confesseur (4). Tenus en échec par la résistance morale du roi, fondée sur son droit de véto, les girondins firent décréter, le 8 juin, la réunion de vingt mille fédérés, destinés à former un camp sous Paris. C'étaient les janissaires de l'émeute, dont les jacobins devaient naturellement s'emparer, et dont ils s'emparèrent en effet.

Révolté par ces violences, le roi renvoya, le 12 juin, Roland, Servan et Clavières. C'était pour les girondins une affaire capitale. Ils résolurent de ressaisir à tout prix les portefeuilles perdus; et ils organisèrent immédiatement la grande et ignoble émeute du

(1) Mme Roland, *Mém. part.*, t. I, p. 50.

(2) Louvet dit à ce sujet : « Je ne craignais pas d'être ministre; *la République était sauvée* ! » — *Mémoires*, p. 11.

(3) Prudhomme, *Révolution de Paris*, t. XII, p. 379.

(4) Lire dans Dumouriez la scène qui eut lieu au Conseil à ce sujet. Dumouriez, *Mémoires*, t. II, p. 256 et 257.

20 juin. Huit jours y suffirent, tant était puissante l'organisation des clubs.

Le 20 juin, soixante mille hommes, portant pour étendard un cœur de veau saignant au bout d'une pique, demandèrent d'être admis à la barre de l'Assemblée, pour remettre une pétition qui réclamait la publication de quelques décrets et le rappel des ministres. Vergniaud prit la parole, pour appuyer leur admission (1). La bande défila devant la Convention jusqu'à six heures, armée de crocs, de lances, de scies, de pioches et de massues.

En sortant de l'Assemblée, l'émeute envahit le jardin et le château des Tuilleries, traînant une pièce de canon jusque dans la salle des gardes. Nous avons écrit ailleurs les détails de cette douloureuse station de la monarchie sur le chemin de son calvaire. Nous n'en retiendrons que la fermeté de Louis XVI, comme homme, et sa faiblesse comme roi. Après qu'il se fût laissé coiffer du bonnet rouge, et montré du balcon à la populace du jardin, buvant à la santé de la nation (2), Pétion, le voyant entouré d'hommes à piques, lui dit de se rassurer. Louis XVI jetant sur le maire un regard plein de mépris, prit la main d'un grenadier, et la portant sur son cœur, lui dit : « Voyez s'il bat plus vite (3)! » quels services eût rendu ce courage personnel, s'il avait été employé à la défense des droits et des principes!

Certes, le roi avait subi les derniers outrages, mais il n'avait pas été vaincu. Sommé de rappeler *les ministres patriotes*, Louis XVI répondit : « J'ai juré de maintenir la Constitution, et je tiendrai parole ; mais si vous avez quelque demande à me faire, ce n'est ni pour vous le moment de la faire, ni pour moi celui de l'accorder (4). » Il était dix heures du soir, et les bandes se retirèrent, sans rapporter aux girondins les trois portefeuilles qu'ils attendaient.

---

(1) Ferrières, *Mémoires*, t. III, p. 108.

(2) Ce fut à ce moment que Bonaparte, mêlé à la foule, à côté de Bourienne, dit assez haut avec indignation : « *Che coglione!* comment a-t-on pu laisser entrer cette canaille? Il fallait en balayer quatre ou cinq cents avec du canon, et le reste courrait encore. » — Bourienne, *Mémoires*, t. I, chap. 4, p. 49.

(3) Ce grenadier, nommé Jean Lalanne, était de la Rochelle ; il fut guillotiné le 13 messidor an II, *pour s'être vanté*, dit l'arrêt, *que Capet lui avait pris la main, et l'avait posée sur son cœur*. — *Dictionnaire des guillotinés* t. II, p. 41.

(4) Serrières, *Mém.*, t. III, p. 118.

Le 20 juin avait été pour les girondins ce que le 14 juillet avait été pour les constituants, une menace et une insulte, non un profit. Ils résolurent alors un coup de main décisif, qui fut la journée du 10 août; mais ce jour-là, faute d'avoir mesuré l'effort à employer à l'obstacle à vaincre, ils brisèrent l'arbre dont ils n'avaient voulu atteindre que le fruit.

Les fédérés, qu'on n'avait appelés à Paris que pour la fête du 14 juillet, y étaient encore le 20, et n'étaient pas pressés de partir, parce qu'ils recevaient trente sous par jour (1). Ils se mirent à pétitionner la déchéance, et portèrent par groupes leurs pétitions à l'Assemblée, le 23 juillet, le 3, le 4 et le 6 août. Toutes ces pétitions étaient empreintes d'un cynisme odieux (2). Le mouvement se dessinait avec rapidité, et entraînait les chefs. Ceux-ci négociaient encore, le 29 juillet, pour obtenir la rentrée des trois ministres, et mettaient le roi en demeure, dans la lettre fameuse remise à Louis XVI par le valet de chambre Thierry (3).

Nous n'avons pas à raconter ici les détails de la journée du 10 août, mais seulement à constater ses résultats. Trahis par les autorités municipales, faiblement défendus par les ministres, le roi et la reine furent conduits à l'Assemblée, et puis transférés au Temple, d'où ils ne sortirent que pour aller à l'échafaud. Les girondins, un moment maîtres de la situation, grâce à l'émeute, portèrent à la tribune, par l'organe de Vergniaud, un rapport et un projet de décret, ordonnant la convocation d'une Convention nationale, la suspension provisoire du roi et l'institution d'un gouverneur pour le dauphin. En même temps, les trois anciens ministres, Roland, Servan et Clavière, étaient rappelés, et un scrutin leur adjoignait Danton, Monge et Lebrun. La place de gouverneur du dauphin était réservée à Pétion (4).

Ainsi, les girondins furent vainqueurs le 10 août, comme les constituants l'avaient été le 5 et le 6 octobre; mais leur victoire ne fut pas de plus longue durée. Deux faits s'étaient produits, qui réduisaient à néant les bénéfices de la conspiration.

Danton était ministre, et la Commune de Paris était formée.

---

(1) Prudhomme. *Révol. de Paris*, t. XIII, p. 175.

(2) *Ibid.*, p. 226, 266, 269.

(3) Voir le texte de la lettre dans Dumouriez, *Mém.*, t. II, p. 224.

(4) Prudhomme, *Révol. de Paris*, t. XIII, p. 308.—*Procès des vingt-deux*, déposition de Chabot.

Les jacobins des 48 sections, en vue de l'insurrection du 10 août, avaient nommé des commissaires, chargés de s'emparer de l'Hôtel de ville et d'y constituer une nouvelle municipalité, après la victoire. A sept heures du matin, le 11 août, cette Commune insurrectionnelle se constitue et entre en fonctions.

Elle suspend l'état-major de la garde nationale, chasse le conseil municipal et le conseil général, fait assassiner Mandat, commandant général de la garde nationale, et le remplace par Santerre. Le 12, elle distribue aux fédérés l'argent trouvé aux Tuileries, et qui appartenait au trésor (1); elle fait arrêter tous les journalistes *modérés*, et distribue leurs presses et leurs caractères aux journalistes *patriotes*, mandés à cet effet (2). Pour sa part, Marat eut quatre presses de l'imprimerie royale, qu'il fit porter chez lui (3). Le 25, du Rozoy ouvrait la liste des journalistes monarchiques guillotinés.

Se trouvant modestement meublée à l'Hôtel de ville, la Commune fait enlever et s'approprie le mobilier des Tuileries; puis, une fois bien commodément assise, elle commence son œuvre générale, divisée en deux parties : voler, tuer.

Voler! Jamais sac de ville conquise ne dépassa les exploits de la Commune du 10 août. Elle fait voler le Garde-Meuble, sans oublier *le Régent*, estimé six millions (4); elle fait voler les palais qui étaient propriété nationale, et enlever d'un seul coup pour cent mille écus de valeurs (5); elle fait déménager les maisons des émigrés, dont elle transporte à l'Hôtel de ville les meubles, les effets précieux, l'argenterie (6). La Commune rendit-elle compte de cet amas de richesses? — Jamais! les scellés furent brisés, et tout disparut (7).

Tuer! Ce fut la seconde partie de l'œuvre de la Commune. Le 17 août, elle nomme de nouveaux magistrats, chargés de *satisfaire la vengeance du peuple* (8); le 18, elle fait arrêter les femmes et les enfants des émigrés (9); le 29, elle fait fermer les barrières, et em-

(1) *Procès-verbal de la Commune*, p. 169.

(2) *Ibid.*, p. 174.

(3) Mme Roland, *Mém.*, part. 1, p. 170.

(4) Prudhomme, *Histoire impartiale des Révol.* t. IV, p. 259. — Mme Rol. *Mém.*, part. 1, p. 76.

(5) *Rapport de Roland à la Convention*, séance du 10 août.

(6) *Comptes de la Commune*, p. 307, 321, 322.

(7) Rapport au ministère de l'intérieur du mois de février 1793. — Prudhomme, *Révol. de Paris*, t. XV, p. 383.

(8) *Procès-verbaux de la Commune*, p. 192.

(9) *Ibid.*, p. 200.

ployé toute la nuit à arrêter, à domicile, les gens suspects (1). Le 2 septembre, les massacres des prisons commençaient, pour durer six jours (2) !

Ce sang retomba sur les girondins et fut leur premier châtiment, car non-seulement ils ne firent rien pour empêcher les massacres, mais ils les approuvèrent. Pétion les excusa, Roland les loua ; plus impudent, Vergniaud les attribua aux royalistes.

Voici leurs paroles :

Le 6 septembre, Pétion demande à l'Assemblée de *jeter un voile sur le passé* (3).

Le 3, Roland dit : « J'ai bien jugé ce que *la patience longue et trompée* du peuple et ce que *sa justice* avaient dû produire ; je n'ai point *inconsidérément blâmé* un terrible et *premier mouvement* ; j'ai cru qu'il fallait *éviter* sa continuité (4). »

Le 16, Vergniaud, déclamant sur les massacres, dit à l'Assemblée qu'ils avaient été « *l'œuvre des satellites* de Coblentz (5). »

VI

D'ailleurs, la Commune ne prétendait pas seulement à dominer Paris, elle aspirait encore ouvertement à dominer et à gouverner la France. Elle rendit, le 12 août, un arrêté qui déclarait les *amis de Lafayette*, c'est-à-dire les constituants, *incapables de remplir des fonctions publiques* (6), et elle le fit ratifier par l'Assemblée. Il y eut donc près d'un million de places rendues vacantes, et données aux *patriotes*, sur la désignation des jacobins. Qu'on juge de l'influence que va exercer sur les élections une aussi formidable curée !

Nous l'avons dit, les Girondins avaient d'abord été et restèrent longtemps royalistes. Guadet, Vergniaud et Gensonné avaient écrit au roi, le 29 juillet ; Fauchet avait lu à la tribune, le 30 avril, une adresse monarchique ; Brissot avait proposé aux jacobins, le 10 juil-

(1) *Procès-verbaux de la Commune*, p. 223.

(2) J'ai publié, le premier, les pièces officielles qui constatent que les massacres de septembre furent délibérés, organisés et payés *par voie administrative*. — Voir *Hist. des Girondins et des massacrés de septembre*, 2 vol. in-8°. Dentu éditeur.

(3) *Moniteur* du 8 septembre 1792, séance du 6.

(4) *Moniteur* du 13 septembre.

(5) *Moniteur* du 19 septembre, supplément de la séance du 16.

(6) *Procès-verbaux de la Commune*, p. 191.

let, de placer le dauphin sur le trône. Eh bien, pendant les élections de la Convention et pendant les massacres, les Girondins, par l'organe de ce même Guadet, de ce même Fanchet et d'Henri Larivière, déposèrent et firent voter, le 4 septembre, le principe de la république, et prononcer l'engagement d'exclure à jamais de France la monarchie (1). Pourquoi donc cette palinodie? — Hélas! nous l'avons dit, les élections de la Convention se faisaient, sous la direction des jacobins, et les girondins voulaient y être nommés.

Réunie le 21 septembre, et ne comptant encore que 371 membres présents, la Convention abolit la royauté, sans discussion, pas assis et levé, au moment de lever la séance, et sans avoir attendu, même un seul jour, les 329 membres qui n'avaient pas eu le temps d'arriver.

Liés par leur serment du 4 septembre, de *ne jamais laisser souiller par aucun monarque* la terre de la liberté, les girondins ne purent pas s'opposer à l'abolition de la monarchie; et, au remords secret d'avoir inutilement renversé Louis XVI ils joignirent le dépit d'être en minorité à la Convention. Ils étaient donc à la fois déçus et dépopularisés.

Cependant, le courage ou peut-être l'ambition leur restait encore; et sentant bien qu'en des temps pareils au leur, il fallait être le plus fort ou se résigner au supplice, ils résolurent de tenter la guerre contre la Commune et la Convention, en s'appuyant sur les provinces restées au fond royalistes.

Lanjuinais commença la guerre le 5 octobre 1792, en proposant de donner à l'Assemblée une garde tirée des départements; laquelle, à quatre fantassins et à deux cavaliers par député, aurait produit une force de 4,470 hommes (2).

Roland fit une seconde attaque le 18, en portant à la tribune le compte des fonds secrets qu'il avait reçus, et força ainsi Danton à déclarer qu'il n'était en état de rendre aucun compte des siens (3).

Barbaroux et Gensonné firent la troisième, en obtenant, le 20 janvier 1793, un décret qui ordonnait de rechercher et de punir les assassins de septembre (4).

C'était ferme et résolu, car la garde départementale menaçait les

---

(1) *Moniteur* du 6 septembre 1792, séance du 4.
(2) *Moniteur* du 7 et du 9 octobre 1792, séances du 5 et du 6.
(3) *Moniteur* du 20 octobre 1792, séance du 18.
(4) *Moniteur* du 24 janvier 1793, séance du 20.

démagogues de la Commune et du ministère ; le rapport de Roland les déshonorait, et les poursuites criminelles les menaient à l'échafaud ; mais c'était en même temps bien téméraire, car ces attaques obligeaient la Commune à exterminer les girondins, pour ne pas en être exterminée.

La question ainsi posée et acceptée, la Commune riposta avec l'arme toujours nouvelle et toujours la même des constituants et des girondins ; elle organisa de grandes pétitions, portées à l'Assemblée par des soulèvements et des émeutes en armes.

19 octobre, pétitions des 48 sections de Paris, se résumant dans ces bravades ordinaires : « Paris a donné la liberté au reste de la France, Paris saura la maintenir (1). »

Le 21 octobre, pétition spéciale du faubourg Saint-Antoine, lue par un bruyant imbécile, qui se nommait le *brave* Gonchon, et qui avait succédé à Santerre (2).

Le 22, menace d'une invasion de l'Assemblée par les ouvriers armés du camp de Montmartre (3).

Tout cela demandait le retrait du décret relatif à la force départementale ; et quoique le bataillon marseillais et le bataillon brestois fussent déjà arrivés, les girondins eurent peur, et, le 5 mars 1793, Boyer Fonfrède demanda et fit voter le licenciement de ces troupes.

L'attaque contre la Commune était donc repoussée. Celle qui était dirigée contre Danton ne résista pas davantage. Roland avait bien rendu compte des fonds secrets relatifs à la sûreté publique ; mais sommé par Robespierre, le 21 janvier, de rendre compte des dépenses relatives à la presse et aux proclamations dont il avait inondé la France, l'insuffisance de ses explications amena la suppression du *Bureau de l'Esprit public*, dont Mme Roland était l'âme.

Restait l'attaque la plus grave, celle qui mettait en cause les promoteurs des massacres de septembre, c'est-à-dire Marat, Danton, Panis, Jourdeuil et la Commune elle-même ; les grands ressorts furent mis en mouvement pour la repousser ; une députation du club des jacobins se présenta à la barre de la Convention, le 8 février, et l'orateur y tint ce langage : « Si la morale réprime les massacres, *la politique les justifie* ; et, comme l'a dit un de vos

(1) *Moniteur* du 21 octobre 1792, séance du 17.

(2) *Moniteur* du 23 octobre, séance du 21.

(3) *Moniteur* du 24 octobre, séance du 22.

membres, Isnard, *les vengeances populaires sont un supplément au silence des lois* (1). »

L'audace d'une telle apologie montrait que les jacobins étaient sûrs de triompher ; en effet, malgré la résistance des girondins, le décret qui ordonnait la poursuite des assassins fut immédiatement rapporté.

Voilà donc les girondins vaincus ; et, de la défaite à la mort, il n'y a que le temps de l'exécution. Leur extermination fut donc résolue; et Louvet déclare qu'à partir de cette époque, il découcha toutes les nuits (2).

Le projet auquel s'arrêtèrent d'abord les meneurs de la Commune fut d'assassiner les girondins en pleine Convention, à l'aide d'une émeute ; l'exécution fut fixée au 10 mars, et confiée à un brigand nommé Fournier, dit l'Américain. Prévenus par Louvet, les girondins n'allèrent pas à la séance. D'ailleurs le temps n'était pas propice. Pétion, averti du danger, ouvrit sa fenêtre et dit : *Il pleut, il n'y aura rien* (3). Il avait fomenté assez de troubles pour savoir qu'un émeutier, qui ne recule pas devant le sang recule devant la pluie.

Le coup ayant manqué, on attendit un prétexte. Cependant l'impatience gagna les esprits, et, le 3 avril, Robespierre proposa un décret contre Brissot. C'était le signal. Les pétions, demandant un acte d'accusation contre les girondins, tombèrent aussi drues que celles qu'ils avaient fait signer contre Louis XVI. Celle du 15 avril, faite au nom des 48 sections, et portée dans tous les carrefours, au son du tambour, fut lue à la barre par le maire Pache, ancien commis de Roland.

Traqués comme des bêtes fauves, les girondins demandèrent, le 30 avril, par l'organe de Guadet et de Vigée, que l'Assemblée fût transférée à Versailles, tant était odieux le joug que la populace de Paris imposait à la Convention. La demande ne fut pas accueillie ; juste châtiment de ceux qui avaient organisé les émeutes du 20 juin et du 10 août.

Tout annonçait un résultat violent et prochain. Le journal d'Hébert, *le Père Duchesne*, y poussait publiquement et avec énergie. La commission dite des Douze, où dominaient les girondins, fit

(1) *Moniteur* du 10 février 1793. Séance du 8.
(2) Louvet. *Mém.*, p. 26.
(3) *Ibid.*, p. 27.

arrêter Hébert dans la nuit du 24 au 25 avril. La Commune accepta le défi. Elle se présenta à la Convention, le 25, et demanda la liberté d'Hébert. Vingt-neuf sections l'appuyèrent, et exigèrent, avec la liberté d'Hébert, la mise en accusation de la commission des Douze.

La bataille était irrévocablement engagée. L'issue ne s'en fit pas attendre. Dans la nuit du 30 au 31 mai, une nouvelle Commune, plus accentuée que celle du 10 août, s'empara de l'Hôtel de ville, arma les indigents et les ouvriers sans ouvrage, et leur donna une paie de 2 francs par jour; cette paie fut portée à 6 francs, le 1er juin, qui était le jour du coup (1). Toutes ces forces étaient mises sous le commandement d'Henriot, ancien domestique, ancien voleur, ancien tueur de septembre.

L'envahissement permanent de l'Assemblée, les décrets insensés qu'elle dut rendre étaient les douloureux épisodes de l'agonie des girondins, qui furent décrétés d'arrestation et arrêtés effectivement le 2 juin.

Le 31 octobre, quinze jours après le supplice de la reine, l'échafaud reçut ceux d'entre eux qu'avaient épargnés le suicide et les loups.

Ainsi, les girondins, ces hommes qui étaient à la fois des royalistes modérés et des républicains modérés, parce que en eux l'ambition avait atrophié les principes, avaient renversé Louis XVI sans le savoir, et élevé à sa place les montagnards sans le vouloir.

Quels étaient les hommes qui composaient cette nouvelle couche politique, et qui prirent leur place? Voici la définition qu'en donnait Danton, l'un d'eux, au libraire Prudhomme, qui l'a rapportée :

« Je suis de la montagne, nous ne formons qu'une faible minorité dans l'Assemblée, et nous ne sommes qu'un tas de gueux, bien inférieurs en talents aux girondins. Ils nous feraient guillotiner si nous avions le dessous, en nous faisant un crime du 10 août, des journées de septembre et de la mort de Capet, dont ils ont été d'accord. Nous avons plus d'audace qu'eux, et la canaille est à nos ordres (2). »

Si nous résumons en quelques mots ce qui précède, nous trouvons qu'il a suffi de quatre années pour substituer à l'action régulière et protectrice exercée sur la France par la monarchie, la dictature

---

(1) Voir, sur la révolution du 31 mai, les procès-verbaux de la Commune et les séances de la Convention. *Moniteur du* 31 *mai au* 5 *juin* 1793.

(2) Prudhomme, *Histoire impartiale des Révolutions*, t. IV, p. 271, 272.

abrutie et abrutissante des bas-fonds de la population parisienne, presque tout entière formée d'hommes étrangers à Paris. Deux groupes, également inconscients du mal qu'ils faisaient, ont opéré ce bouleversement : les constituants, par esprit d'utopie ; les girondins par esprit d'ambition.

Comme leur but, leur instrument fut le même : les hommes des clubs tenus en haleine, et menés en laisse, ainsi qu'une meute à la curée. Lorsque, le 1er prairial an III, les faubourgs soulevés envahirent la Convention, en demandant *la Constitution de* 93 *et du pain*, l'un des orateurs de l'émeute s'exprima ainsi : « Vous voyez devant vous les hommes du 14 juillet, du 10 août et du 31 mai (1). »

Aujourd'hui, tous ces hommes sont morts ; mais leur esprit, éternel comme le génie du mal mêlé à la nature humaine, souffle toujours dans les résidus inférieurs des grandes agglomérations urbaines ; et c'est lui qui, reprenant leur œuvre interrompue, a hissé au pouvoir les ambitieux du 4 septembre et les assassins de la Commune. Encore une fois, et par les mêmes moyens, Paris a ressaisi sa dictature sur la France.

VII

Depuis le 2 janvier 1869, la direction parlementaire s'était substituée à la direction impériale ; et, au moment du crime, l'Empereur était prisonnier.

L'histoire dira, à son jour, les causes qui déterminèrent Napoléon III à se départir de la Constitution du 14 janvier 1852 ; et pourquoi il se résolut à glisser peu à peu dans la Constitution du 8 mai 1870, qui était le rétablissement du régime parlementaire.

Il suffit à notre objet actuel de rappeler que, sous la Constitution de 1852, il ne se produisit jamais la plus petite altération dans la sécurité publique, et que, sous la Constitution du 8 mai 1870, le projet de renverser l'Empire fut organisé par les clubs, aux funérailles de Victor Noir, le 10 janvier 1870 ; formulé en proposition légale, à la tribune le 9 août, et exécuté, le 4 septembre, au Corps législatif, par la garde nationale armée, auxiliaire, sinon instigatrice, de l'émeute.

Favorisées par l'abandon graduel des institutions et de la politique de 1852, le minorités hostiles à l'Empire s'enhardirent et reprirent

(1) Prudhomme, *Histoire impartiale des Révolution*, t. IX, p. 29.

leurs projets. L'amnistie qui suivit de près la guerre d'Italie ramena les hommes de désordre. Deschanel, Rogeard, Bancel reparurent; les incapables des écoles du quartier latin fermentèrent. L'inexécution de la loi de 1791 sur les travailleurs, de l'article 291 du Code pénal et de la loi du 10 avril 1834 sur les associations, suivie de la loi du 25 mai 1864, qui faisait disparaître le caractère délictueux des coalitions, livrèrent les grandes agglomérations ouvrières aux démagogues. La nouvelle législation sur la presse, du 11 mai 1868 et la loi du 10 juin 1868 sur les réunions publiques accélérèrent le mouvement révolutionnaire.

L'Empereur affectionnait, non pas le socialisme, comme on l'a dit, mais toute la classe ouvrière; et il se montra toujours favorable aux combinaisons, aux institutions qui étaient considérées comme pouvant améliorer les conditions des travailleurs. Les partis abusèrent de ces dispositions morales du souverain, si pleinement partagées par l'Impératrice. Sous le masque de Sociétés de crédit mutuel, de Sociétés coopératives, de Sociétés de consommation, des meneurs organisèrent les ouvriers en groupes politiques (1). La secte des libres penseurs, réunion d'athées, dite des solidaires, se manifestant par les enterrements civils; la secte démagogique des *Blanquistes*, vouée aux souvenirs et aux œuvres de la Terreur, recrutèrent activement parmi les ouvriers égarés; et, dès 1866, l'armée de l'émeute était en voie de formation (2). En 1867, les diverses corporations ouvrières formèrent leur fédération; en 1869, elles s'unirent à l'Internationale, déjà créée en 1864 (3).

Un témoignage, fondé sur une longue étude de cette matière, apprécie ainsi les forces révolutionnaires de Paris à cette époque : hommes disposés à prendre l'initiative de l'insurrection, de 2 à 3,000; hommes prêts à suivre le mouvement une fois commencé, 30,000; hommes prêts à grossir l'émeute, 25,000 (4).

Tout ce mouvement qui s'opérait en bas avait ses chefs et ses bénéficiaires en haut. MM. Jules Simon, Henri Martin, Chaudey et beaucoup d'autres étaient inscrits, avec leur numéro d'ordre, sur le registre de l'Internationale (5). Régère, depuis lors condamné et

(1) *Enquête sur le 4 septembre.* Déposition de M. Nusse, p. 334.
(2) *Ibid.* Déposition de M. Mouton, p. 229.
(3) *Ibid.* Déposition de MM. Tolain et Heligon, p. 539, 562.
(4) *Ibid.* Déposition de M. Nusse, p. 224.
(5) *Ibid.* Déposition de M. Fribourg, p. 576.

transporté, était en relations familières avec M. Jules Simon (1). Des solidaires se crurent autorisés à aller imposer à M. Jules Favre l'obligation de se déclarer athée.

Il y avait donc union et entente entre les chefs de l'opposition et les hommes de l'émeute. Dans les occasions solennelles, les révolutionnaires de l'étranger étaient appelés. Ainsi, à la fin d'avril 1870, et à l'occasion du plébiscite, les journalistes étrangers et les chefs des associations ouvrières furent réunis chez M. Crémieux (2). L'accord des chefs du mouvement avec les députés de l'opposition avait lieu dans un local de la rue de la Sourdière, où furent appelés, la veille du 4 septembre, Delescluze et Blanqui (3).

Mais il arriva aux chefs de la ligue contre l'Empereur ce qui était arrivé aux chefs de la Ligue sous Louis XVI et contre les constituans : ils furent promptement dépassés et débordés. Dès 1869, ceux qui, comme M. Jules Favre, pouvaient paraître relativement modérés, n'étaient plus soutenus aux élections par les démagogues. Battu au premier tour, dans sept ou huit colléges, M. Jules Favre ne passa qu'au second tour, à Paris, et avec beaucoup de peine. Les impatients des clubs s'imposaient aux candidats et aux députés. Ils exigeaient des manifestations publiques, et Millière et Delescluse devenaient les maîtres de l'opposition parlementaire et les arbitres de la France (4).

Au commencement de 1870, tout était prêt pour l'assaut. Le 10 janvier, les funérailles de Victor Noir parurent une occasion favorable, et le mot d'ordre général fut donné; cent mille individus se réunirent à Passy; on devait, après la cérémonie, marcher sur le Corps législatif et sur les Tuileries; la fermeté du gouvernement et l'attitude des troupes arrêtèrent tout (5).

Il fallut attendre une autre occasion; la funeste issue des batailles de Reischoffen et de Forbach la fournit.

Le Corps législatif et le Sénat ayant été convoqués extraordinairement pour le 9 août, ce jour fut choisi par l'opposition et les clubs pour opérer une révolution. M. Jules Favre apporta à la

---

(1) *Enquête sur le 4 septembre.* Déposition de M. Jules Simon, p. 493.
(2) *Ibid.* Déposition de M. Crémieux, p. 578.
(3) *Ibid.* Déposition de M. Pietri, p. 255.
(4) *Ibid.* Déposition de M. Jules Ferry, p. 382.
(5) *Ibid.* Déposition de M. Pietri, p. 261.

tribune une déclaration de déchéance ; les ateliers furent fermés; et vers quatre heures, le Corps législatif fut enveloppé par des forces insurrectionnelles égales à celles du 4 septembre. Il y avait eu la veille des conciliabules dans lesquels on avait décidé de proclamer la république sur la place de la Concorde (1); l'attitude calme et résolue du maréchal Baraguey d'Hilliers, gouverneur de Paris, fit échouer l'entreprise (2).

La meute était lancée ; M. Jules Ferry et M. Garnier Pagès ne pouvaient plus retenir les hommes d'action (3). Poussé comme ses collègues, M. Picard osa, le 10 août, menacer le gouvernement et la majorité d'avoir recours à l'intervention populaire. Le 14 août, la caserne des pompiers de la Villette fut attaquée, en plein jour, par des bandes commandées par Eudes (4) ; et un caporal de service et une jeune fille furent tués.

Assurément, une attitude énergique du pouvoir aurait tenu en échec les forces révolutionnaires. Le bruit d'un coup d'État, qui s'était répandu, jeta l'opposition dans les plus vives terreurs (5) ; mais il survint, le 17 août, un événement qui rassura pleinement l'émeute, qui ajouta à ses forces aveugles et irrégulières l'appui des bataillons réguliers de Belleville, et qui rendit ainsi possible par avance le premier coup de main que l'on tenterait : cet événement, ce fut la nomination du général Trochu, investi par l'Empereur, à Châlons, des fonctions de gouverneur de Paris. Dès ce jour, l'émeute eut un complice et fut assurée de vaincre.

Il n'entre pas dans mon sujet de raconter les détails qui accompagnèrent l'accomplissement du crime du 4 septembre ; je me bornerai à montrer les causes qui le produisirent.

Deux causes amenèrent l'envahissement du Corps législatif, la proclamation de la république et l'établissement du Gouvernement révolutionnaire et usurpateur du 4 septembre. Ces deux causes furent l'étroite union des députés de l'opposition, surtout des députés de Paris, avec les meneurs de la démagogie organisée; et puis la complicité, d'abord secrète, ensuite publique, du général Trochu, commandant, en sa qualité de gouverneur, les forces militaires de

(1) *Enquête sur le 4 septembre.* Déposition de M. Macé, p. 117.
(2) *Ibid.* Déposition de M. Pietri, p. 253.
(3) *Ibid.* Déposition de M. J. Ferri, p. 239; de M. Garnier-Pagès, p. 441.
(4) *Ibid.* Déposition de M. Pietri, p. 253.
(5) *Ibid.* Déposition de M. Thiers, p. 10.

la capitale. Cette défection donna toute liberté et toute sécurité à l'émeute, et rendit à la fois déraisonnables et impossibles les tentatives de résistance qu'aurait pu concevoir et opposer au désordre le gouvernement de l'Impératrice-Régente.

La nouvelle de la catastrophe de Sedan se répandit dans Paris le 3 septembre, vers cinq heures du soir. Presque aussitôt eut lieu, dans la réunion ordinaire des députés de la gauche, rue de la Sourdière, un conseil auquel assistèrent les chefs de club et les hommes d'action; on y discuta et on y arrêta l'insurrection, ainsi que la liste des hommes qui devaient composer le gouvernement du lendemain (1). Le ministère de la guerre avait été déjà offert au général Le Flô (2). Des instructions furent envoyées immédiatement à tous ceux qui disposaient des forces dont le concours était nécessaire, et le rendez-vous fut fixé sur la place de la Concorde, à deux heures (3). En vue de vaincre la résistance qui pouvait être opposée, des bataillons arrivèrent armés; d'autres, arrivés sans leurs armes, allèrent les chercher (4). Ainsi, le coup avait été bien médité et bien préparé; et un grand nombre de députés et de journalistes de l'opposition, placés sur les gradins du péristyle du Corps législatif, encourageaient de la voix et du geste les émeutiers à portée de leur parole ou de leurs signaux (5).

Cependant, quels que fussent le concours des uns et la complicité des autres, il fallait, pour envahir le Corps législatif, percer d'abord et dissiper ensuite les forces militaires dont il était environné. Ces forces, appartenant à la préfecture de police, composées d'hommes énergiques et éprouvés, et placés sous le commandement de chefs résolus et dévoués, résistèrent à la foule envahissante comme un mur d'airain.

Il fallait pourtant le renverser, le succès était à ce prix. M. de Kératry monta à la tribune; il dit que la dignité du Corps législatif ne permettait pas qu'il fût gardé par la police, et qu'il fallait en remettre la défense à la garde nationale, c'est-à-dire précisément aux

(1) *Enquête sur le 4 septembre.* Déposition de M. de Kératry.

(2) *Ibid.* Déposition du général Le Flô, p. 155.

(3) *Ibid.* Témoignage de M. Daru, dans la déposition de M. Jules Simon. p. 169.

(4) *Ibid.* Déposition de M. de Kératry, p. 257.

(5) *Ibid.* Déposition de M. Pietri, p. 256.

bandes armées qui venaient pour l'assaillir. Cet argument toucha peu la Chambre. Alors, les meneurs de l'opposition réussirent à circonvenir les deux questeurs, qui mandèrent les commissaires de police, et les invitèrent à se retirer avec les sergents de ville et les gardes de Paris.

Les commissaires de police, hommes intelligents et loyaux, refusèrent d'obtempérer à l'invitation des questeurs. Ils firent observer avec raison que le droit de réquisition de ces derniers ne dépassait pas l'enceinte du Corps législatif, et que les corps armés placés sur la voie publique relevaient exclusivement de l'autorité militaire, investie de tous les pouvoirs, en vertu de la loi sur l'état de siége. En cet état de la question, et pour mettre un terme à ce conflit, les questeurs se retirèrent devers l'officier général chargé du commandement des forces envoyées pour protéger l'Assemblée. Déférant à l'invitation des questeurs, M. le général Caussade donna l'ordre aux troupes de police, ainsi qu'à la garde municipale et à la gendarmerie départementale, d'abandonner les postes qu'elles occupaient. Cet ordre n'était pas exécuté depuis cinq minutes, que l'émeute se rua dans l'enceinte du palais du Corps législatif, dont les affidés lui ouvrirent les portes (1).

Les tribunes de l'Assemblée ayant été envahies les premières, le général comte de Palikao déclara *avoir vu*, de *ses yeux vu*, les signes que M. Gambetta fit aux envahisseurs pour les déterminer à descendre dans la salle, ce qu'ils firent (2).

A deux heures, l'envahissement était complet. Dès lors, la représentation nationale était supprimée et la souveraineté du peuple usurpée. Le communard Régère, qui était allé joindre M. Jules Simon, ayant rencontré M. Thiers dans les couloirs, lui dit : « Nous venons de faire une révolution; vous savez comment on s'y prend pour cela, vous qui en avez fait deux (3).

Qu'avait fait, pour empêcher cet ignoble attentat, M. le général Trochu, chargé, en sa qualité de gouverneur de Paris, de la défense du gouvernement, c'est-à-dire de la sécurité des corps délibérants, du ministère et de la personne de l'Impératrice-Régente ?

---

(1) *Enquête sur le 4 septembre.* Déposition de M. Pietri, p. 256, 258, 261; de M. Duvernois, p. 123.

(2) *Ibid.* Déposition du comte de Palikao, p. 167.

(3) *Ibid.* Témoignage du comte Daru, dans la déposition de M. Jules Simon, p. 493.

Rien !

Ce n'était pas le dévouement en paroles qui lui avait manqué. Entouré, au sein du gouvernement, de justes défiances, et mis solennellement en demeure, en plein conseil des ministres, de déclarer ce qu'il ferait si, dans une effervescence populaire, les Tuileries étaient attaquées, voici quelle avait été sa réponse :

« J'ai lieu de m'étonner que l'on s'obstine à poser une telle question à un général français. En acceptant les fonctions de gouverneur de Paris, j'ai dû me placer en face de cette supposition, que LA DYNASTIE OU L'ASSEMBLÉE POURRAIENT ÊTRE MENACÉES. S'il en était ainsi, je réponds, AVEC MA VIEILLE FOI BRETONNE, que, POUR DÉFENDRE LA DYNASTIE, JE VIENDRAI ME FAIRE TUER SUR LES MARCHES DES TUILERIES (1).

L'Impératrice répondit : « Pensez avant tout à sauver la France ; je sais le sort qui peut être réservé à la dynastie. En ce qui me concerne, je désire me retirer dignement. »

Le Conseil terminé, M. le général Trochu dit à M. Jérôme David, sortant avec lui : « Cette femme est admirable, c'est une Romaine ; je suis très-impressionné de sa tenue, de sa conduite ; elle a tout mon dévouement. »

A l'heure où l'Impératric-Régente, seule avec quelques amis fidèles dans le palais des Tuileries, déjà envahi, montait en voiture pour mettre sa dignité et sa personne à l'abri des outrages, M. le général Trochu, gouverneur de Paris, ayant à ses ordres toutes les forces militaires de la capitale, se rendait à cheval au-devant de M. Jules Favre, de M. Picard et de M. Jules Ferry, marchant à la tête de l'émeute victorieuse ; et tout aussitôt, se trompant de marches, au lieu de monter celles des Tuileries, sur lesquelles il avait, au nom de sa foi bretonne, juré de mourir, il montait celles de l'Hôtel de ville, où il allait, non pas même *recevoir*, mais *exiger* la présidence du gouvernement insurrectionnel, qui lui fut accordée (2).

Les révolutionnaires du 4 septembre, parvenus au pouvoir par les moyens qui y avaient porté ceux du 10 août, ont logiquement amené ce qu'avait produit le 10 août, l'exécrable tyrannie de la Commune de Paris ; et finalement, chassés de ce pouvoir usurpé,

---

(1) *Enquête sur le 4 septembre.* Déposition de M. Jules Brame, p. 201.

(2) *Ibid.*

comme leurs devanciers, ils ont recueilli la réprobation et la honte comme les bénéfices les plus clairs de leur ambition criminelle.

Nous nous étions proposé de montrer comment les révolutions s'opèrent en France. On vient de voir qu'elles ont toutes le même point de départ, les mêmes moyens, le même résultat; elles commencent par l'ambition, se développent dans l'impuissance, et s'achèvent dans le mépris.

A. Granier de Cassagnac,

Ancien député au Corps législatif, membre du conseil général du Gers, maire élu de la ville de Plaisance.

HISTOIRE

RÉVOLUTIONNAIRE

CONTEMPORAINE

CHAPITRE PREMIER.

Situation intérieure du pays après le plébiscite du 8 mai 1870 et avant la déclaration de guerre.

Organisation antiplébiscitaire. — Action de la presse, des réunions publiques, des associations. — Agitation ouvrière. — Tentatives d'émeute. — Les députés de la gauche et leurs électeurs. — Force du gouvernement impérial. — Le parti d'action recule devant de simples sommations.

Le plébiscite du 8 mai 1870 avait réuni plus de sept millions et demi de suffrages affirmatifs. Les chiffres du scrutin avaient trompé les calculs du parti révolutionnaire et comblé l'attente de tout un peuple.

A Paris même, dans ce foyer permanent de haines frondeuses et de passions démagogiques, le vote avait donné un résultat inattendu et contraire à ce que semblaient annoncer les élections législatives de 1869. Défalcation faite des bulletins déposés par cette masse toujours prête pour le désordre, et qui fait successivement les journées de juin et celles de mars et de mai, une forte majorité restait acquise à la dynastie napoléonienne.

Apres vingt-deux années de gouvernement, l'Empereur obtenait ainsi, dans le plus libre des votes, une majorité supérieure à celle qui l'avait rappelé de l'exil et investi du pouvoir. Il recevait un témoignage éclatant de la reconnaissance qu'inspiraient au pays la sagesse de son règne et ses efforts couronnés de succès, pour la grandeur et la prospérité de la France.

Par cette acclamation nouvelle, la nation consacrait formellement la régence éventuelle de l'Impératrice, l'hérédité certaine du Prince impérial ; elle assurait la régulière transmission de la couronne ; elle associait au trône, le jeune Prince qui avait reçu dans son berceau, les bénédictions du Saint-Père et les hommages de l'Europe réunie,

au Congrès de Paris et qui, après nos malheurs, au milieu des déchirements de l'heure présente, reste pour tant de cœurs fidèles, l'espoir et la garantie de l'avenir.

Tout semblait donc sourire à ce pays, victime et jouet de tant de révolutions. Une ère nouvelle de stabilité et de repos s'ouvrait devant lui, malgré les menées incessantes de la démagogie.

Vaincu, mais non découragé, le radicalisme avait conservé l'organisation de ses comités anti-plébiscitaires. Il se préparait à de nouvelles attaques et nous trouverons dans l'enquête, la preuve de ses projets, qu'a pu seul faire réussir le concours de l'étranger.

L'agitation prenait diverses formes. Elle se produisait, à main armée, par la voie de la presse, par les réunions publiques, à l'aide de la libre-pensée, des manifestations des *solidaires*, par le tumulte dans les écoles, par les congrès d'étudiants, par la *Ligue de la paix et de la liberté* et par l'*Internationale* qui tenaient l'une et l'autre leurs assises en Belgique ou en Suisse, de façon à avoir le même personnel aux deux réunions qui se succédaient chaque année.

Voici les dépositions qui se rapportent à ce mouvement :

M. MARSEILLE.— D'après les renseignements qui me sont parvenus de toutes les sources jusqu'en 1860, le pays était calme, et il n'y avait d'agitation ni dans la classe ouvrière, ni dans la jeunesse des écoles.

A ce moment, à la fin de la campagne d'Italie, l'empereur jugea à propos de décréter une amnistie générale.

A la suite de cette amnistie, nous arrivèrent les anciens déportés, aigris, mécontents, très-désireux de tirer vengeance des souffrances par eux endurées. Aussitôt un mouvement se produisit dans tout le pays. Ce mouvement se manifesta surtout dans les écoles et dans certaines parties de la classe ouvrière.

Dans les écoles, le mouvement se manifesta par des publications qu'on disait être des publications littéraires et qui avaient toutes un but politique : — LE MOUVEMENT DE LA JEUNESSE, etc. C'est dans ces publications que les hommes de la Commune ont fait leurs premières armes. Ainsi Jules Longuet, Vermorel, Pierre Denis ont écrit dans ces journaux, et c'est là qu'ils ont commencé à se faire une petite notoriété. Il y avait là Jules Vallès et quelques hommes qui ne manquaient pas de valeur.

Un membre. Pourriez-vous nous en nommer d'autres?

M. MARSEILLE. — M. Deschanel, notamment, Rogeard et Bancel, envoyaient des articles. Ces hommes étaient revenus de l'exil, d'autres y étaient encore.

Ainsi on avait déconsidéré le gouvernement par tous les moyens possibles : on se réunissait, on s'aguerrissait : on commençait le désordre dans les rues pour arriver à faire mieux un peu plus tard. On

semait l'agitation parmi les habitants de Belleville ; on les armait de barres de fer pour briser les devantures des boutiques; on leur faisait faire des barricades, qui furent, il est vrai, enlevées par la troupe sans un coup de fusil. Mais tout cela préparait le mouvement.

. . . .

Voici ce qui s'est produit à cette époque: on a profité de la fermentation des esprits pour tâcher de produire des manifestations dans la rue; on en a fait. Il fallait naturellement qu'on empêchât ces manifestations, qui devenaient trop dangereuses: le gouvernement et l'administration eurent cette idée qu'il fallait avant tout prévenir une répression sévère; on évita de faire intervenir l'armée, et on mit en présence de la foule la police. Pendant deux ou trois jours, cette police fut obéie; mais bientôt la foule s'apercut que la police avait des instructions modérées; on en profita, on commença à frapper les agents, qui tout naturellement s'irritèrent et arrivèrent à riposter. Les journaux de l'opposition saisirent ce prétexte pour dire: — Vous le voyez, on a armé les sergents de ville de casse-têtes, c'est une boucherie qu'on veut faire ; — et bien d'autres choses qui semaient la haine contre les agents et contre le gouvernement. La vérité est qu'on leur avait interdit l'usage des casse-têtes. Maintenant quelques-uns ont pu s'en servir, cela est probable et même j'en suis certain (car, par mon service de contrôleur général de la préfecture de police, je dois dans le cas de trouble, voir de quelle façon les ordres du préfet sont exécutés par les agents); je dois donc me transporter un peu partout, et j'ai pu m'assurer que les agents, se voyant frappés par les ouvriers, ne sont pas restés insensibles à ces attaques, qu'ils sont arrivés à riposter à coups de poings, de pommeau d'épée, de clefs et peut-être même à coups de casse-têtes.

A ce moment on a beaucoup parlé de ces incidents. on a semé l'irritation et on a complètement paralysé les forces de la police.

Cependant le gouvernement ne se servait pas des soldats sous pré texte qu'il ne voulait pas verser le sang. C'était l'époque où on lui reprochait avec violence le coup d'Etat du 2 décembre et où tous les jours les journaux renouvelaient le souvenir du meurtre de Baudin et poussaient à des manifestations dans la rue.

Vous vous rappelez l'histoire du cimetière Montmartre ; on voulut aller faire une manifestation sur la tombe de Baudin. On prétendit que le Gouvernement avait mis ce jour-là une armée sur pied ; la vérité est qu'il y avait eu 400 sergents de ville employés à cette affaire. Je me rappelle un article de M. Floquet, article très spirituel, l'un de ses plus spirituels peut-être, intitulé je crois « *La campagne de*

Clichy » on il tournait en ridicule les ministres et tous les fonctionnaires qui avaient eu à donner des ordres à cette occasion, mais cet article était faux d'un bout à l'autre.

M. Marseille, p. 196.

Ecoutons M. Ferry qui se plaint lui-même de l'effervescence des passions qu'il a excitées et qu'il ne peut plus contenir :

Cette situation était très difficile. Nous avions été nommés en 1869, et cette élection avait déjà montré quel genre de difficultés des hommes politiques, républicains, voulant faire de la politique sérieuse et parlementaire, allaient rencontrer dans les dispositions et dans tempérament de leurs électeurs parisiens. M. Jules Favre ne fut élu qu'au second tour, et avec beaucoup de peine. Il s'était produit, dès lors, dans les réunions publiques, des violences de très mauvais augure. Après notre nomination, et pendant cette sorte d'interrègne dans les institutions impériales qui aboutit à la constitution d'un ministère parlementaire, pendant cette période qui comprend plusieurs mois, nous eûmes, il faut bien qu'on le sache, et nous devons le dire pour l'histoire de notre temps, maille à partir à chaque instant avec le parti que nous appellions d'un nom très doux, le parti des impatients, qui devint plus tard le parti des exaltés, et enfin le parti anarchique, dont on a eu tant de peine à triompher dans ces derniers temps.

Dès le jour où nous avons été nommés, nous avons trouvé ce parti sur notre chemin comme un ennemi. A chaque instant, on nous convoquait à des réunions, et dans ces réunions on nous mettait en accusation. A chaque instant, on imaginait des manifestations impossibles. Vous vous rappelez peut-être celle qui devait avoir lieu en octobre 1869 (1), la Chambre n'ayant pas été convoquée dans le délai qu'on disait fixé par la loi. Certains clubs avaient décidé qu'il était du devoir des députés de se trouver sur la place de la Concorde à une date donnée, qui était, je crois, le 26 octobre.

Quand ensuite le ministère parlementaire fut constitué, nous avons eu l'affaire des funérailles de Victor Noir, l'affaire Pierre Bonaparte comme on l'appelait, et nous avons été dans la situation d'hommes qui n'avaient pas le gouvernement, mais qui étaient obligés de résister à la queue de leur parti, absolument comme s'ils l'avaient eu.

---

(1) M. J. Ferry paraît oublier que cette manifestation avait été imaginée par M. de Kératry qui en fut l'initiateur.

Une portion de ceux qui nous avaient élus ne comprenant absolument rien à la situation, à la politique, obéissant uniquement à leurs passions et aux excitations des journaux et des réunions, ne rêvaient que manifestations, copiées sur les manifestations de la première révolution, et c'était véritablement pour nous un sujet de perpétuels tourments

A la tête de ce parti des impatients figurait un homme qui a fait partie de l'Assemblée actuelle, M. Millière; il paraissait être le plus avisé de tout ces meneurs. Quand nous arrivâmes à l'Hôtel-de-Ville le 4 septembre, M. Millère y était déjà, et il n'y était pas seul. Deux hommes surtout nous frappèrent par leur attitude et par leurs efforts; c'était d'une part M. Millère qui haranguait la foule dans la grande salle du trône, et de l'autre M. Delescluze, qui rôdait autour du cabinet où nous avions constitué la première commission du gouvernement.

M. Ferry, p. 382.

Quant à l'agitation ouvrière, voilà ce que disent des fonctionnaires de la préfecture de police, à qui leur position imposait le devoir d'étudier la situation et donnait le moyen de la connaître.

M. LE PRÉSIDENT. — Les sociétés de résistance ne se sont pas dissoutes après le vote de la loi sur les coalitions ?

M. NUSSE. — Au contraire ; jusque-là elles avaient caché leur drapeau sous le voile de sociétés d'épargne, mais à partir de ce moment elles ont cessé de le dissimuler. C'est alors qu'elles ont formé la fédération ouvrière dont les membres étaient en rapport avec l'*Internationale*.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avions entendu dire qu'il s'était d'abord constitué des chambres syndicales d'ouvriers, par métiers, et que les délégués nommés par ces chambres syndicales, avaient constitué la fédération ouvrière.

M. NUSSE. — Les chambres syndicales n'étaient autre chose que les bureaux chargés de tenir les caisses des sociétés de résistance. La fédération était, en effet, la réunion des délégués de ces chambres syndicales.

Avant la promulgation de la loi sur les coalitions, les sociétés de résistance se faisaient passer pour des sociétés d'épargne, mais à partir de ce moment, elles ont pu s'organiser régulièrement, légalement, et c'est alors qu'elles ont nommé des délégués, et constitué la fédération, dont le siége était rue de la Corderie, où se trouvait également le siége de l'*Internationale*.

M. LE PRÉSIDENT. — A quelle occasion a eu lieu l'union des fédérations avec l'*Internationale*?

M. NUSSE. — Cela s'est fait petit à petit et tout naturellement, parce qu'il y avait bon nombre, d'ouvriers qui étaient à la fois membres des deux sociétés. J'estime que la réunion définitive, complète, remonte à deux ans, deux ans et demi environ.

Une autre société révolutionnaire considérable, c'était celle des libres-penseurs, des solidaires, pour les enterrements civils. Chose remarquable, toutes ces sociétés qui ont toujours travaillé dans un but politique, se sont cachées sous le masque de sociétés ouvrières pour pouvoir agir avec plus de sécurité et plus efficacement sur les ouvriers.

M. LE PRÉSIDENT. — Etait-ce là une société distincte de celle des Blanquistes ?

M. NUSSE. — C'était une société à part, mais les Blanquistes se sont mis dans l'association des libres-penseurs, dont le chef était Eudes, celui qui a attaqué la caserne de la Villette et tué un pompier.

M. LE PRÉSIDENT. — Pourriez-vous nous dire quelle était la force relative de ces différents groupes?

M. NUSSE. — On trouverait cette indication dans les rapports qui ont été faits sur ces diverses sociétés, mais je serais bien embarrassé pour vous les donner en ce moment.

J'évalue le nombre des révolutionnaires dans Paris à cent mille.

Il y a en moyenne trente mille individus qui n'ont aucun moyen d'existence et qui sont toujours prêts à prendre les armes, une fois l'affaire engagée, car, comme gens capables de la commencer, il n'y en a pas au delà de deux à trois mille. C'est là une distinction très-importante à faire.

Deux à trois mille pour commencer, trente mille prêts à suivre immédiatement, et en tout une centaine de mille, voilà l'armée du désordre.

M. Nusse, p. 224

Dans la classe ouvrière, le mouvement se produisait sous une autre forme. Il y eut bien quelques tentatives de publication de journaux, entre autres de la part d'un nommé Adolphe Six. Mais le mouvement se produisit surtout par des associations sous forme de crédit mutuel, de sociétés coopératives, de sociétés de consommation. Les ouvriers se groupaient sous le prétexte de s'assurer du crédit. Chacun apportait, par exemple, un petit capital de vingt ou trente

francs. On mettait cette somme en caisse, et si quelqu'un des associés avait besoin d'argent, il tirait sur la caisse, on lui prêtait trois ou quatre fois sa mise. C'était l'apparence, mais la réalité était l'organisation de la classe ouvrière de telle sorte qu'on en fit une armée à l'aide de laquelle on put renverser le gouvernement.

On s'était aperçu, à cette époque, que la jeunesse des Écoles était plus portée à écrire qu'à agir, à crier qu'à descendre dans la rue, et on comptait trouver dans la classe ouvrière les hommes d'action dont on avait besoin, on comptait les pousser en avant à un moment donné.

Ce fut en effet ce qui arriva.

M. Marseille, p. 192.

— Nous avons toujours pensé à la préfecture, que, dès 1866, les sociétés ouvrières existant à Paris avaient un caractère politique.

Il y avait des chambres syndicales d'ouvriers divisées par métiers, mais réunies par le lien de la fédération. Chaque corps de métier nommait son délégué, et la réunion de tous les délégués formait le conseil fédéral, qui avait son siége rue de la Corderie, ainsi que l'*Association internationale*, dont l'organisation était analogue, et qui se confondaient l'une avec l'autre. Il y avait certainement une union des plus intimes entre la société fédérative et les diverses sections de l'*Internationale* fédérée ; c'étaient toujours les mêmes doctrines et souvent les mêmes hommes. Pour nous, ce n'était qu'une seule et même organisation sous des étiquettes différentes.

M. Mouton, p. 229.

Jusqu'à cette époque, la presse eut à attaquer les prêtres. Pourvu qu'on servît chaque jour à la classe ouvrière quelques traits d'immoralité de la part d'un prêtre ou d'un frère ignorantin, on était sûr du succès de la feuille. On abandonna un peu cette voie pour entrer dans les questions sociales, dans les questions intéressant les classes ouvrières.

M. VACHEROT. — Je pense qu'il serait plus juste de dire : « pour rentrer dans les questions sociales ; » car ce mouvement avait existé précédemment en 1848.

M. MARSEILLE. — Vous avez raison. Il avait même existé en 1835, au moment où Barbès dirigeait les associations.

Quoi qu'il en soit, la presse prit une allure plus vive, et le Gouvernement fut amené à faire de nouvelles concessions. Ce furent,

d'un côté, les lois sur les associations et les coalitions ; de l'autre, la loi qui permettait les réunions publiques.

. . . .

Il y eut encore une loi dont les conséquences furent très-graves : ce fut celle qui étendit la liberté de l'imprimerie dans une certaine mesure, et qui accorda aux journaux le droit d'avoir une imprimerie à eux. Le législateur s'était dit : En donnant à un journal le droit d'avoir une imprimerie, nous avions une garantie sérieuse, si nous devons le poursuivre. Mais voici ce qui est arrivé. Un individu voulait fonder un journal ; du moment qu'il le fondait, il pouvait avoir une imprimerie. Mais il se gardait bien de se faire imprimeur, il simulait avec un imprimeur quelconque un traité de location d'une presse, il était ainsi propriétaire apparent d'une imprimerie. Il n'y avait là aucune garantie sérieuse, et il pouvait faire imprimer le journal le plus monstrueux, sans que l'imprimeur qui avait loué sa presse, et qui était tout à fait désintéressé dans l'affaire, fût compromis. C'est grâce à ce moyen qu'on a pu faire paraître, dans les dernières années, ces journaux scandaleux qui ont produit les conséquences les plus fâcheuses.

M. Marseille, p. 193.

L'armée elle-même était le but d'une propagande démoralisatrice. On excitait chez les soldats l'insubordination et, du haut de la tribune, on protestait contre l'action disciplinaire du ministre de la guerre. Les feuilles radicales se complaisaient à faire une chronique quotidienne intitulée : *Les gaietés du sabre* ; on préludait à ces déplorables provocations qui ont aggravé nos revers et paralysé notre résistance.

Voici ce que rappelle M. Marseille, page 200.

On a fait des écrits, des livres, des journaux exprès pour les soldats. Je me rappelle le 7e bataillon de chasseurs à pied, — je parle de celui-là parce que je m'en suis personnellement occupé : — il était à la caserne du Prince-Eugène, eh ! bien, on fit pour ce bataillon un tirage spécial d'une brochure de Félix Pyat, intitulée « *le soldat,* » qui prêchait au dernier point l'indiscipline, et on distribua ces brochures à ce bataillon je crois, ainsi qu'à d'autres.

Un membre. — A quelle époque ?

M. MARSEILLE. — C'était quelque temps avant la révolution de septembre.

M. LE PRÉSIDENT. — N'est-ce pas aussi vers la même époque et pour la même cause qu'on distribuait aux soldats ce qu'on appelait le *Catéchisme de l'indiscipline* ? »

M. MARSEILLE. — Oui, Monsieur, je crois que c'était vers la même époque.

On consacrait aussi dans les journaux avancés quelques articles aux soldats : c'était les « *tablettes militaires* » où on leur prêchait l'indiscipline, et où on leur disait qu'on abolirait l'impôt du sang ; qu'on n'aurait plus qu'une armée, composée de gardes nationaux et de volontaires.

Quoi qu'il en soit et malgré ces efforts et ces menées, que l'enquête elle-même ne peut dévoiler entièrement, la situation du pays, au moment de la déclaration de guerre était parfaitement rassurante et M. Piétri qui avait occupé la préfecture de police du 24 février 1866 au 4 septembre 1870 a dit, à bon droit, avec la double autorité de son caractère et d'une haute fonction remplie avec tant de loyauté, de discernement et de courage, ce que nous lisons à la page 261 du 4e vol.

L'ascendant du Gouvernement était entier avant septembre 1870; les passions démagogiques étaient impuissantes et la manifestation qu'on a rappelée à l'occasion de l'enterrement de Victor Noir prouva hautement la force de l'autorité.

Nous vivions sous le régime des réunions publiques; la licence de la presse était extrême. Un malheur arrive! Victor Noir est tué; les groupes révolutionnaires veulent profiter de la circonstance pour livrer un combat et renverser le gouvernement. Je parle ici devant un témoin de ces faits, M. le comte Daru, qui alors faisait partie du ministère. Le jour même de l'enterrement, qui était le 10 janvier, je fus appelé au Conseil des ministres; je rendis compte des projets révolutionnaires de certains groupes, du mot d'ordre donné dans la nuit, ainsi que de la tentative qui se ferait dans la journée.

Le Conseil délibéra sur les mesures que je proposai, et il les approuva. M. Flourens avait dit la veille, dans une réunion d'amis : « *Demain, à cette heure, l'Empire sera abattu* » Une foule énorme se rendit à la maison mortuaire, à Neuilly. Des discours insurrectionnels y furent prononcés. En rentrant dans Paris ces masses croyaient que rien ne les empêcherait de marcher sur les Tuileries et sur le Corps législatif.

Un commissaire de police et un tambour en eurent bien vite raison, car, au rond-point des Champs-Elysées, à la seconde sommation, il ne resta sur le terrain que des chapeaux et quelques individus moins lestes que leurs camarades.

Il en avait été de même en 1869 ; il en fut de même en février 1870, au moment de l'arrestation de Rochefort, opérée en plein

Belleville, et à la porte de la réunion publique où on lui préparait une ovation.

Les meneurs qui excitaient le plus à l'action révolutionnaire étaient découragés; ils n'avaient plus aucune confiance dans le succès.

Jamais, disaient-ils, avec amertume et colère, un gouvernement ne tombe sous une première émeute : la Restauration et le Gouvernement de juillet ont essuyé plusieurs insurrections avant de s'effondrer sous les coups de nos précurseurs.

Le second empire n'a même pas eu, comme le premier, sa conspiration Mallet.

Le pays, en effet, était calme, confiant, prospère.

L'armée se montrait partout énergiquement dévouée.

La nation venait d'affirmer de nouveau sa foi dynastique, et plus de 7,000,000 de suffrages avaient acclamé, en mai 1870, l'Empire et l'Empereur. Nous avions à Paris une belle et forte garnison. Nous y avions deux superbes régiments de gardes de Paris, et 4,000 sergents de ville dévoués, calmes, courageux.

Nos services de sûreté, parfaitement organisés, nous tenaient informés de tout ce qui intéressait la paix publique.

Telle était, dans ses lignes essentielles, en juillet 1870, notre situation intérieure, telles étaient les solides assises sur lesquelles reposaient alors la force, la grandeur, les destinées du pays.

M. Piétri, p. 261.

CHAPITRE II.

La déclaration de guerre.

Ministère du 2 janvier. — Appui que lui donne M. Thiers. — Le Corps Législatif. et le vote des dépenses militaires. — Insuffisance des effectifs et des crédits accordés. — Déposition de M. Thiers au sujet de la déclaration de guerre. — Relations avec l'Espagne. — Lettre de M. Mercier de Lostende. — Déposition du duc de Gramont. — M. Benedetti indiquant les causes de la guerre. — En quoi a consisté l'outrage fait à l'ambassadeur français. — Sincérité des communications faites à la commission du Corps législatif. — M. Dréolle. — M. de Kératry déclare que la guerre était inévitable.

Malheureusement, et c'est en cela que la situation réelle du pays ne présentait pas les garanties de stabilité nécessaires, l'Empereur avait cru devoir renoncer à la plupart de ses prérogatives. Il s'était dépouillé de ce pouvoir personnel tant attaqué par ceux qui l'exercent aujourd'hui avec moins d'abnégation et de sagesse qu'il ne le faisait lui-même. Il avait accepté le régime parlementaire et se prêtait à l'expérience d'une maxime gouvernementale préconisée par M. Thiers qui depuis... mais alors cet homme d'Etat voyait avec satisfaction ses idées sur les bancs des ministres dont la politique devait si rapidement entraîner la dynastie à sa chûte et la France à sa ruine.

Voici comment il raconte lui-même, en l'atténuant en raison des faits accomplis, l'appui qu'il donnait au Cabinet du 2 janvier :

Arriva enfin le Ministère du 2 janvier. Nous savions que l'Empereur répugnait beaucoup à l'avènement de ce nouveau ministère. Il est connu qu'il y résista d'abord. On a assuré que le prince de la Tour-d'Auvergne, homme honnête et indépendant, lui conseilla de mettre un terme à une résistance devenue dangereuse, et qu'il fut écouté. Le Ministère Ollivier vint au jour. Je dis tout de suite à la gauche : « Il faut appuyer le Ministère Ollivier. » — La gauche n'était pas favorable à cet homme politique. Moi-même je n'avais pas très-grande confiance dans la sûreté de son esprit, tout en appréciant en lui des qualités brillantes, et de bonnes intentions. — Je dis à mes amis : — « Il faut appuyer ce Ministère ; il n'est pas de votre opinion, ni de la mienne ; mais l'Empereur fait un pas considérable en

choisissant un Ministère dans le sein de l'opposition. Quant à moi j'ai demandé les libertés compatibles avec la monarchie, il fait un pas et des plus difficiles dans ce sens, celui d'accepter un Ministère qui lui déplaît; il faut encourager et récompenser un pareil sacrifice. »

Je ne fus pas approuvé dans l'opposition. On s'écria : « non! non! Ce n'est pas sérieux, c'est une tentative qui n'aboutira pas; il ne faut pas nous compromettre. » — Je répliquai : « Il n'est pas nécessaire d'avoir une certitude de succès pour accueillir une tentative faite dans notre sens. Si elle réussit, nous aurons sauvé le pays, si elle échoue, on ne pourra pas nous reprocher d'être intraitables, et de demander des choses dont au fond nous ne voulons pas. Il s'agit, non point d'accepter des portefeuilles, mais de ne pas repousser un Ministère qui fait des pas vers nous. »

Pendant ce court Ministère l'opposition fut plusieurs fois divisée. Quant à moi, jusqu'au plébliscite, je prêtai secours au Ministère du 2 janvier.

M. Thiers, p. 4.

On le voit, la situation était toute nouvelle, l'Empire avait passé en des mains qui l'avaient jusque-là combattu ; la France n'était plus gouvernée par cette volonté ferme et sage qui lui assurait le premier rang parmi les nations puissantes, industrieuses et prospères Nos régiments n'avaient ni l'organisation, ni les effectifs, ni les armes qu'aurait voulu lui donner la prévoyance du Souverain ; on refusait les crédits nécessaires ; on limitait les dépenses de l'artillerie et celles des fortifications ; on n'acceptait même pas la garde mobile qui n'existait que sur le papier ; on réduisait le contingent annuel à la veille de la plus grande et de la plus terrible des guerres.

La situation était telle, qu'en prévision d'un vote qui eût encore diminué notre état militaire, l'Empereur envoyait le maréchal Lebœuf chez M. Thiers demander son appui pour la défense de l'effectif.

« Quelque temps avant cette malheureuse affaire Hohenzollern, dit M. Thiers devant la commission d'enquête, vol. 4, p. 65, le maréchal Le Bœuf vint chez moi avec une lettre de l'Empereur, me disant que l'Empereur savait *que je n'étais pas de ses amis,* mais qu'il savait aussi que lorsqu'il s'agissait des intérêts de l'armée, je ne marchandais jamais mon secours, et qu'il me le demandait pour la défense de l'effectif, fort menacé dans le sein du Corps législatif. — Je lui répondis que l'empereur se trompait en s'exprimant comme il le faisait. — « Je suis étranger à son Gouvernement, avais-je dit au Maréchal, et je suis destiné à l'être toute ma vie ; mais je ne suis

l'ennemi de personne; jamais je n'ai eu de haine dans le cœur. L'Empereur a raison de croire que je m'intéresse ardemment à l'armée et que je suis prêt à la défendre. C'est ce que j'ai fait et ce que je ferai toujours. » — En effet, nous convînmes que je défendrais l'effectif à la première occasion. Cette occasion se présenta bientôt, en effet, et je la saisis sans hésiter.

C'est dans ces circonstances qu'une feuille légitimiste et un député de la gauche alors déjà et aujourd'hui plus encore dans l'intimité de M. Thiers, éveillèrent l'attention du pays sur les prétentions de la Prusse à donner à l'un de ses princes le trône d'Espagne, et reprochèrent au gouvernement impérial son inertie.

De l'interpellation de M. Cochery sortit le débat qui devait aboutir à tant de malheurs, et dont voici le récit présenté par M Thiers lui-même. Tome IV, p. 10 et suivantes.

Bientôt, malheureusement, arriva la funeste occasion qui nous faisait une loi de rompre avec le cabinet, et de rompre avec l'Empire lui-même, car il s'agissait du sort du pays, que ce ministère a perdu par la plus imprudente conduite qui fût jamais.

Vint en effet la candidature du prince de Hohenzollern. M. Ollivier était porté pour la paix; l'Empereur lui-même y inclinait. Il avait — (je n'ai pas eu l'occasion de l'approcher à cette époque), — il avait, disait-on, beaucoup perdu de sa volonté. En général, il était incertain dans ses vues, et ne se décidait qu'après beaucoup d'hésitations.

Cette disposition était devenue beaucoup plus prononcée que jamais. Pourtant sa préférence, et celle du ministère étaient pour la paix. Malheureusement, il y avait à la cour — (de nombreux témoins oculaires l'ont affirmé) — il y avait à la cour des personnes ardentes qui ne voulaient pas qu'on restât sous le coup de Sadowa. — L'impératrice, à ce qu'on assurait, répétait souvent, en parlant de son fils : « Cet enfant ne régnera pas si l'on ne répare pas le malheur de Sadowa. » — Autour d'elle se trouvaient des gens qui, par complaisence ou par conviction, le répétaient avec une sorte de forfanterie. Dans le sein du Corps législatif, les purs bonapartistes, ceux qui tenaient plus au sort de la dynastie qu'à celui du pays, demandaient avec violence qu'on saisît cette occasion pour faire la guerre. Les conservateurs purs, au contraire, étaient consternés, et au milieu de leur désolation, se prononçaient pour la paix.

Ce qui est certain, c'est que les bonapartistes purs voulaient seuls la guerre, s'apercevant que depuis Sadowa la dynastie avai

immensément perdu, et qu'eux-mêmes n'avaient plus dans leurs colléges électoraux la même influence; qu'en un mot, la France était près de leur échapper. Aussi les entendait-on tous répéter sans cesse qu'il fallait saisir la première occasion de réparer Sadowa.

C'est à cela que j'avais déjà répondu en 1857, en disant qu'*il n'y avait plus une seule faute à commettre*, mot fort souvent répété, et toujours mal compris. Je n'avais pas voulu dire en effet que toutes les fautes possibles avaient été commises, car il en restait une, hélas, bien désastreuse à commettre. C'était celle de vouloir réparer Sadowa sans en avoir préparé les moyens! Oh! celle-là je l'avais signalée avec la plus extrême précision en 1867, en discutant l'Adresse.

Dans le cabinet était entré M. de Gramont, que je supposais partisan de la paix, car il ne me semblait pas possible qu'un diplomate pût se prononcer pour la guerre dans un moment semblable, c'est-à-dire sans alliés et sans armée. Je l'avais vu quelques jours avant la formation du cabinet Ollivier, dans un moment où il cherchait à rencontrer les députés influents, et à une époque, du reste, où personne ne prévoyait le malheureux incident de la candidature Hohenzollern. — « Vous venez d'un pays (il arrivait de Vienne), lui avais-je dit, d'où l'on veut la paix, et sans doute vous la soutiendrez, si jamais elle était menacée? » — « Oui, oui, » m'avait-il répondu avec une résolution dont la sincérité ne me semblait pas douteuse; et je me suis toujours demandé depuis, comment il avait pu changer si complètement et si vite, car à Vienne, MM. de Beust et Andrassy m'ont déclaré à moi, de la manière la plus positive, que sans prévoir la candidature Hohenzollern, ils avaient dit à M. de Gramont d'une manière générale, qu'il ne fallait laisser au gouvernement impérial aucune illusion, et le bien convaincre au contraire que s'il s'engageait dans la guerre, l'Autriche ne l'y suivrait pas.

Je ne sais donc ce qui avait pu convertir aussi vite M. de Gramont à l'opinion qui voulait la guerre. Même conversion et aussi subite s'était opérée chez M. le maréchal Lebœuf. Je ne le connaissais point. Quelque temps avant cette malheureuse affaire Hohenzollern, il vint chez moi avec une lettre de l'empereur, me disant que l'empereur savait *que je n'étais pas de ses amis*, mais qu'il savait aussi que lorsqu'il s'agissait des intérêts de l'armée, je ne marchandais jamais mon secours, et qu'il me le demandait pour la défense de l'effectif, fort menacé dans le sein du Corps législatif. — Je lui répondis que l'empereur se trompait en s'exprimant comme il le faisait. — « Je suis étranger à son gouvernement, avais-je dit au maréchal, et je suis destiné à l'être toute ma vie; mais je ne suis

l'ennemi de personne; jamais je n'ai eu de haine dans le cœur. L'empereur a raison de croire que je m'intéresse ardemment à l'armée, et que je suis prêt à la défendre. C'est ce que j'ai fait et ce que je ferai toujours. » — En effet, nous convînmes que je défendrais l'effectif à la première occasion. Cette occasion se présenta bientôt, en effet, et je la saisis sans hésiter.

Un jour, j'arrivai tard au Corps législatif; il était plus de cinq heures; on était occupé à discuter l'effectif. Je demandai sur le champ la parole, ce qui causa un vif déplaisir à mes collègues de la gauche. Mais ils étaient si habitués à me voir suivre toujours mon sentiment personnel, qu'il y eut dans leur mécontentement plus de déplaisir que de surprise. Je me jetai au milieu de cette mêlée, et je rompis en visière à tous ceux qui voulaient réduire le contingent annuel de l'armée. Je relevai l'erreur de ceux qui se plaignaient toujours qu'on eût 400 mille hommes pour n'en rien faire, et qui appelaient cet état « la paix armée » — « La paix armée, m'écriai-je ! dites au contraire que c'est la *paix désarmée.* » — M'adressant ensuite au maréchal Lebœuf lui-même, je me plaignis de l'état de dénûment dans lequel nous nous trouvions. — « Quoi ! lui dis-je, vos régiments d'infanterie sont à onze ou douze cents hommes ! Est-ce qu'il y a des régiments à cette condition, même en temps de paix ! » — Le maréchal ne le nia pas. « C'est vrai, et M. Thiers a raison, répondit-il de sa place. Les effectifs de l'infanterie sont d'environ 1,200 hommes. »

Je vous cite ce fait, messieurs, pour vous faire voir ce qu'il y avait d'imprévoyance, et ce qu'il y eut de déplorable étourderie dans la déclaration de guerre. Quelques jours après, en effet, le même maréchal Lebœuf, fort brave militaire du reste, mais politique peu avisé, entraîné par la cour qui, elle-même l'était par le parti bonapartiste, se croyait prêt, le disait, le persuadait à l'empereur lui-même, et, avec son collègue M. de Gramont, bien plus coupable encore, précipitait la dynastie, et ce qui était mille et mille fois plus déplorable, la France elle-même, dans un abîme.

Tout à coup se produisirent des faits qui ne me sont pas personnels, mais que je connais aussi exactement que si je les avais vu de mes propres yeux, car j'en ai vu quelques-uns et je tiens les autres des plus grands personnages de l'Europe, princes ou ministres, qui me les ont racontés depuis cherchant à s'éclairer de ce que je savais, et m'éclairant de ce qu'ils savaient eux-mêmes.

Le chef de la famille de Hohenzollern (je veux parler non de la branche qui règne en Prusse, mais de celle qui règne en Roumanie

et a, pour notre malheur, cherché à régner en Espagne), le chef de cette famille passe pour un prince riche, capable en affaires, aimant à pourvoir ses enfants de grosses fortunes et de belles couronnes. La couronne qu'on lui offrit, cette fois, était celle de l'Espagne, vacante par la chute des Bourbons, et que le général Prim cherchait en vain à faire accepter à l'un des princes de l'Europe. Il y avait alors beaucoup d'humeur à Madrid, contre le gouvernement français, lequel avait mis le *veto* sur la famille d'Orléans qui était la plus naturellement située pour remplacer la reine Isabelle. Le général Prim, se voyant privé par les Bonaparte, d'un choix qui lui eût été si commode, s'en vengea en leur suscitant dans la péninsule une candidature allemande. Tout le monde à cette époque s'était demandé pourquoi le général Prim repoussait le choix si facile du duc de Montpensier, et le motif vrai, c'était l'interdiction prononcée à Paris par le chef de la dynastie impériale.

Ainsi nous avons dû à la maison Bonaparte, non-seulement une guerre désastreuse, mais nous lui avons dû aussi le motif de cette guerre, car en refusant pour un intérêt dynastique la candidature Montpensier, elle avait fait surgir, sans s'en douter, la candidature Hohenzollern.

Le père du jeune prince destiné un moment au trône d'Espagne, s'adressa à son chef naturel le roi de Prusse, devenu par suite de ces événements prodigieux, empereur d'Allemagne, et lui demanda conseil sur l'offre de la couronne d'Espagne ; à quoi le roi de Prusse fit une réponse assez peu significative, lui laissant la liberté d'accepter ou de refuser, sans lui garantir surtout la conséquence de sa résolution.

Cette nouvelle se répandit comme un coup de foudre qui alla bientôt réveiller les échos du monde entier. La cour des Tuileries en fut consternée et révoltée, tout à la fois. — « La voilà, s'écrièrent les complaisants, cette occasion si indiquée, si désirée, de venger Sadowa. La Prusse se met dans son tort, et la France, sans aucun doute, prendra feu pour un intérêt si visible et si national. » — Ces messieurs ne se demandèrent point si on était prêt, si l'occasion de réparer Sadowa, était aussi bonne qu'ils le supposaient, s'il n'y avait pas un moyen plus sûr, moins dangereux, de réparer Sadowa, en faisant reculer la Prusse, à la face de l'Europe, ce qui certes eût été tout aussi brillant et moins périlleux. Mais aussi promptement décidé que s'il avait été prêt, le gouvernement ne songea qu'à faire reculer la Prusse, l'épée dans les reins.

Il débuta par une démarche inqualifiable. Il somma sur-le-champ la Prusse de renoncer à la candidature Hohenzollern, presque sans explication préalable, absolument comme on jette son gant à la figure d'un homme qu'on veut forcer à un duel. Rien n'était plus fou qu'une telle manière de procéder, eût-on été aussi préparé qu'on l'était peu. Encore aurait-il fallu mettre tous les torts du côté de son adversaire, en ne se donnant pas à soi ceux de la forme !

L'effet fut prodigieux. J'arrivai à la Chambre, la séance étant commencée. En arrivant, je vis tout le monde accourir à moi en me disant : — « Eh bien ! vous savez ce qui se passe ? » — « Quoi donc ? répondis-je. » — « La guerre, me dit-on. » — « Comment, la guerre ! » — « Oui, la guerre, » fut la réponse de tous ceux qui m'entouraient. Je ne pouvais en croire ni mes oreilles, ni mes yeux, tant quelques heures auparavant la paix était l'état certain, incontestable, de la France et du monde.

On me raconta l'incident, et je fus à la fois surpris et consterné, regardant la guerre, dans l'état où nous avait laissés l'expédition du Mexique, comme une ruine certaine.

M. Ollivier vint à moi ; animé avec tout le monde, il était, avec moi, un peu embarrassé. Il savait, en effet, mon opinion sur la situation en général, et était bien sûr que je blâmerais l'acte de folie qu'on venait de commettre. Il me dit, pour son excuse, qu'on ne pouvait supporter une telle entreprise de la Prusse sur nos derrières. Il aurait dû se souvenir de ce qu'il avait dit une année auparavant, pour nous faire supporter la grandeur si rapidement croissante de la Prusse. Je ne songeai pas à récriminer, et ignorant à quel point il y avait eu de l'imprévu, de l'involontaire dans la candidature du prince Hohenzollern, je lui dis qu'en effet il ne fallait pas supporter cette candidature, mais qu'il y avait manière de s'y prendre pour l'empêcher, et que quant à celle qu'on avait prise, elle était insensée.

— « Tout peut être réparé, lui dis-je, si on le veut. La Prusse s'est mise dans son tort ; elle ne soutiendra pas cette gageure devant l'Europe mécontente et sévère. D'ailleurs, deux puissances fort importantes ici, et voulant ardemment la paix, l'Angleterre et la Russie, interviendront, insisteront, et amèneront la Prusse à revenir sur son entreprise. » — « Le croyez-vous ? » reprit M. Ollivier avec le ton d'un homme heureux que la faute commise put être réparée. — « Oui, répliquai-je, j'en suis convaincu. Mais la faute réparée, il faut être sage, ne pas vous montrer trop exigeant, car si vous voulez

trop exiger de la Prusse vous lui ôteriez tout moyen de retraite, et la guerre écartée reviendrait, et cette fois inévitable. »

M. Ollivier me parut heureux de la perspective que j'offrais à ses yeux, et m'assura que ce mauvais pas franchi, on ne s'y engagerait plus.

La confusion dans la Chambre fut pendant quelques jours indicible. Ceux que j'ai appelés les bonapartistes purs, ne connaissant rien à la situation de notre armée, répétant d'après le maréchal Lebœuf qu'on était prêt, que les Prussiens ne l'étaient pas, qu'il en fallait finir avec une puissance insolente et insatiable (les malheureux l'avaient créée en 1866), et que ce serait une campagne de six semaines à faire, ceux-là, dis-je, couraient, criaient, clabaudaient, regardaient d'un air de mépris ceux qui pensaient autrement qu'eux, et ne laissaient de repos à personne. Ceux, au contraire, que j'ai appelés les conservateurs purs, pour les distinguer des dynastiques, étaient tristes, profondément inquiets, et venaient auprès des hommes pourvus de quelque expérience politique, chercher à savoir ce qu'il fallait penser de cette effrayante aventure. Lorsque je leur disais que la conduite du gouvernement était folle, ils approuvaient, laissaient voir le fond de leur pensée, et quelques-uns, qui ne m'avaient jamais adressé la parole, me serraient la main en me disant : — « Monsieur Thiers, défendez la paix, et nous vous appuirons. »

M. Ollivier, que je rencontrais tous les jours, se montrait inquiet, continuait de me demander si je croyais en effet qu'on pourrait sortir de ce mauvais pas, en obtenant que la Prusse retirât la candidature Hohenzollern. Je lui répétais que je n'en doutais point ; que l'action des deux puissances en ce moment les mieux placées pour agir, l'Angleterre et la Russie, était visible, ressortait de toutes parts, et que la Prusse s'étant mise dans son tort, reculerait infailliblement ; mais que là commencerait le péril si on ne savait pas se contenter de la concession qu'on aurait obtenue ; et, à cette occasion, je répétais qu'il fallait être extrêmement prudents, car ma conviction était que nous n'avions pu, en si peu de jours, sortir de l'état de non préparation où nous avait laissés la campagne du Mexique.

M. Ollivier, sur ce dernier point, me répondait que lui ne pouvait à cet égard faire autre chose que s'en rapporter au ministre de la guerre, lequel affirmait qu'il était prêt, et, quant à la nécessité de s'accommoder d'une concession de la Prusse, si on l'obtenait, il déclarait positivement qu'il fallait s'en contenter. Pour moi, je suis

persuadé qu'il était de bonne foi, et que dans ce moment il sentait le danger de la position; et je suis sûr que c'est faute de fermeté de vues, qu'il suivit quelques jours après la cour dans ses funestes entraînements.

Pendant ces trois ou quatre jours d'angoisses, il se passait en Europe ce qui n'était que trop facile à prévoir. M. de Bismarck était accouru auprès du roi, son maître, qui était fort étonné du bruit effroyable que causait dans le monde son consentement donné à la prétention des Hohenzollern. M. de Bismarck, avec sa sûreté de coup d'œil accoutumée, voyant que le terrain était mal choisi pour se mesurer avec la France, si on en avait envie, (et on ne l'avait pas alors), conseilla d'abandonner les Hohenzollern, ce qui fut accepté sur-le-champ par le roi de Prusse.

Les auteurs de cette guerre désastreuse cherchent aujourd'hui à s'excuser, en disant que la Prusse voulait la guerre, l'avait préparée de longue main, et n'avait fait de tout cela qu'une occasion d'entrer en lutte. J'affirme, après avoir eu l'occasion de m'éclairer complétement à ce sujet, que c'est là un pur mensonge.

Il est bien vrai que la Prusse, convaincue que tôt ou tard la France voudrait réparer ses fautes de 1866, n'avait cessé de travailler à se mettre en mesure; mais qu'elle redoutait cette formidable épreuve, et cherchait plutôt à la reculer qu'à la précipiter. Elle a été, en effet, plus étonnée encore que nous, et que le monde, de la promptitude de ses succès, dus à l'incurie et à la profonde incapacité de l'administration impériale.

L'Espagne prit bien vite le parti de dégager les Hohenzollern, ne voulant être ni la cause ni la victime d'une conflagration européenne, et elle mit tout le monde à l'aise en déclarant elle-même à la France qu'elle renonçait à la candidature Hohenzollern. C'était, de la part de nos adversaires, une fin sagement amenée, car on nous ôtait tout prétexte de guerre fondé, et on y était parvenu sans trop de désagrément pour soi, puisque l'Espagne prenait tout sur elle en renonçant spontanément à la candidature, cause et occasion de tout ce bruit.

La Prusse s'en était tirée heureusement, mais il fallait être enchanté de ce qu'elle avait trouvé une issue pour battre en retraite, et ne pas chercher à l'humilier, car alors on allait s'en prendre à sa dignité, et on devait immanquablement retrouver la guerre, la guerre bien préparée par les Prussiens, et pas du tout par nous. Et au surplus, quelque bien colorée que fût la retraite de la Prusse, l'avantage de l'avoir forcée à reculer dans une entreprise, que le monde

croyait très-intentionnelle de sa part, cet avantage restait immense. Après avoir commis une grande faute, seulement pour n'y avoir pas persisté, nous sortions d'embarras par un triomphe! Sadowa était presque réparé! Hélas! tant de bonheur ne nous était point réservé!

La veille du jour où cette dernière faveur de la fortune nous était offerte par l'abandon devenu public de la candidature Hohenzollern, je rencontrai M. Ollivier dans les couloirs du Corps législatif. Il était inquiet, honnêtement inquiet, et il me demanda encore si je croyais que la candidature Hohenzollern serait abandonnée. Je lui répétai que je le croyais toujours, me reposant sur cette pensée, que la Prusse, trouvant le terrain mauvais pour une lutte avec nous, céderait aux instances redoublées de la Russie et de l'Angleterre. Mais je répétai que ce sacrifice obtenu, il fallait absolument se tenir pour très-heureux, et s'arrêter. M. Ollivier le comprenait en ce moment, et m'assura, avec une visible bonne foi, que si ce que je croyais se réalisait, on se tiendrait pour bien heureux, et qu'on accepterait avec grande joie ce nouveau présent de la fortune.

Le lendemain je me rendis à la Chambre. Nous étions en ce moment-là si animés, qu'on était très-exact. On arrivait à midi. Sur-le-champ j'aperçois M. Ollivier qui accourt vers moi, et me dit : — « Vous aviez raison; oui, nous avons réussi; nous avons obtenu ce que nous désirions, c'est la paix. » — La joie de M. Ollivier était extrême et manifestée sans réserve. — Il y avait devant le palais législatif deux cents voitures de gens qui étaient venus de la Bourse savoir si c'était la paix ou la guerre à laquelle il fallait s'attendre, c'est-à-dire la hausse ou la baisse. A eux s'étaient joints quelques centaines de journalistes, et tout le monde avait envahi les approches de la Chambre qui étaient presque inabordables, M Ollivier, toujours joyeux, me dit : « Avez-vous lu la dépêche que nous venons de recevoir? » — « Non. » — « Je vais vous la montrer ». — Il fallut courir à travers toutes les salles du palais législatif pour ressaisir la dépêche. M. Ollivier me la fit lire. « Maintenant, lui dis-je encore une fois, il faut vous tenir tranquille. » — « Soyez rassuré, me répondit-il, nous tenons la paix, nous ne la laisseron pas échapper. »

Ce court entretien terminé, je me rendis dans la salle où se trouvent les statues de Mirabeau et de Bailly. Il y avait là une agitation extraordinaire. Tous les chefs bonapartistes (inutile de les nommer) s'écriaient en parlant des ministres, quand on les disait satisfaits de la concession obtenue : « Ce sont des lâches, des misérables! Comment! ils se contenteraient de cette insignifiante concession! La

France serait déshonorée; elle ne le souffrirait pas!... » et ils ne se gênait guère de faire entendre ce langage aux ministres eux-mêmes.

— Les membres des cèntres, ceux que j'appelle les conservateurs purs, beaucoup plus nombreux que les bonapartistes purs, étaient intimidés; mais ils souhaitaient la paix et ne s'en cachaient pas. Quant à moi, je dis à ceux des ministres que je rencontrai au sein de ce tumulte :

« — Ne vous laissez pas intimider par ces criards; tenez ferme; défendez la cause de la paix, et nous vous soutiendrons énergiquement. »

Il se forma alors une multitude de groupes où l'on disputait, où l'on criait, où l'on se menaçait du poing. Ceux qui demandaient la guerre étaient infiniment peu nombreux, mais d'une violence inouïe. Ceux qui désiraient la paix, et c'étaient tous les membres des centres, étaient peu bruyants; mais ils me prenaient les mains, en me disant : — « Ah! vous êtes pour la paix, quel bonheur! soutenez-la, monsieur Thiers, nous vous aiderons, et comptez-y bien, nous voterons avec vous! » — Cette scène dura de midi à six heures, et elle sera toujours présente à ma mémoire. Je n'y puis penser sans être saisi de douleur. Vers la fin de la séance, on vint m'apprendre qu'il y avait quelques ministres hésitants, me dire qu'il fallait leur parler, et que peut-être je parviendrais à agir sur eux. Nous les réunîmes dans un bureau, et là je passai plus de deux heures à les entretenir. Jamais, je crois, je n'ai fait plus d'efforts pour persuader les hommes. Je parlai avec une véhémence extraordinaire; j'étais haletant, baigné de sueur!

Je dis à ces ministres que s'ils hésitaient, ils perdraient la dynastie, ce qui ne me regardait point, mais ce qui les regardaient spécialement eux chargés de la défendre, mais qu'ils perdraient aussi la France, ce qui était bien plus grave, et que pour ma part je n'en doutais point. Ils étaient cinq, autant que je puis m'en souvenir, MM. Mége et Maurice Richard qu'on disait, je ne sais sur quel fondement, portés vers la guerre, parurent silencieux et peu démonstratifs, troublés cependant; MM. Chevandier et Segris, émus jusqu'aux larmes, me promirent de voter pour la paix et je crois qu'ils tinrent parole. M. Segris, homme excellent et de beaucoup d'esprit, a le mérite d'être resté inconsolable, et de ne plus vouloir reparaître sur ce théâtre du monde où il a assisté à de si grands malheurs.

Nous nous quittâmes le soir, profondément agités, et ne pouvant pas nous persuader qu'on ne se contenterait pas de la concession

obtenue de la Prusse. Des groupes nombreux encombraient les boulevards et, ce qui est inouï, des bandes de gens de police couraient les rues en criant : « A Berlin! à Berlin! » — La masse de la population désapprouvait ces manifestations. Moi-même, je parcourus les rues en voiture découverte avec MM. Daru et Buffet, et nous pûmes nous apercevoir de la réalité des choses, c'est que la population était loin de désirer la guerre. Lors donc que, pour s'excuser, l'empereur Napoléon III prétend que c'est la France qui l'a entraîné à la guerre, soit qu'il se trompe ou qu'on le trompe, il n'est pas dans la vérité. Si en effet il n'a pas voulu la guerre et qu'à son corps défendant il ait cédé, c'est à son parti qu'il a cédé, et non à la France.

J'ai tout vu, et j'affirme, la main sur la conscience, que la France n'a pas voulu la guerre. Quelques hommes de cour, et je dois ajouter pour être complétement vrai, quelques spéculateurs de Bourse, très-peu nombreux du reste, sentant que les fautes de 1866 pesaient sur les affaires, et croyant qu'il suffirait d'une campagne de six semaines pour rendre l'élan aux spéculations dont ils vivaient, disaient : — « C'est un mauvais moment à passer, quelque cinquante mille hommes à sacrifier, après quoi l'horizon sera éclairci, et les affaires reprendront. » — Mais c'étaient de rares exceptions, et je le répète la France ne voulait pas la guerre. C'est un parti, aveuglé par son ambition et par son ignorance, qui seul l'a voulue, nous l'a donnée, et nous a perdus.

C'est dans la nuit qui suivit cette journée que notre sort fut décidé. Je n'ai jamais bien su ce qui s'est passé pendant cette nuit fatale. Deux ambassadeurs des grandes puissances, tous deux hommes d'esprit et très-dignes de foi, m'ont assuré que l'empereur, qu'ils avaient vu dans l'après-midi, leur avait dit en parlant de la nouvelle du matin (l'abandon de la candidature Hohenzollern) : — « C'est la paix; je le regrette, car l'occasion était bonne; mais, à tout prendre, la paix est un parti plus sûr; vous pouvez regarder l'incident comme terminé. »

Les principaux ministres m'avaient tenu à peu près le même langage, et malgré ces assurances, dans la nuit tout tourna brusquement à la guerre. Je crois que la cour et ses familiers firent un puissant effort, aidés des bonapartistes purs, qu'ils intimidèrent les ministres, et triomphèrent de leur faiblesse et de celle de l'empereur, en se servant du prétexte d'un outrage fait à la France par le roi de Prusse, dans son dernier entretien avec M. Benedetti. Quel fut le rôle de chacun, dans ce triste drame? Je ne saurais le dire, et

je ne veux avancer ici que ce que j'ai vu. Mais tous ceux qui ont pris part à cette funeste résolution, devraient être à jamais inconsolables!

Au milieu de l'agitation générale, je n'avais vu ni le maréchal Lebœuf, qui, dans cette crise, ne parut point à la Chambre, ni M. de Gramont, qui n'y parut que très-peu. Le maréchal Lebœuf se croyait prêt; quant à M. de Gramont, ministre des affaires étrangères, je ne sais ce qu'il croyait, mais certainement il ne fit pas preuve de jugement politique, dans une situation où en manquer c'était perdre la France.

Le lendemain, arrivés tous de bonne heure au Corps législatif, nous fûmes saisis par cette nouvelle désolante, que la guerre était résolue. Je ne pouvais le croire, et je demandais à tout le monde pourquoi il en était ainsi, sans jamais obtenir une réponse tant soit peu raisonnable. On me répondait confusément que le roi de Prusse avait fait à la France, dans la personne de son représentant, un sanglant outrage. Je demandais lequel, et on ne me répondait que ces mots : « C'est intolérable! c'est intolérable! »

Nous avons appris depuis ce que c'était que ce prétendu outrage. M. Benedetti, l'a dit lui-même, et à Versailles, allant négocier une première fois l'armistice, une seconde fois la paix, j'ai appris par des témoins oculaires, tout à fait dignes de foi, ce qu'avait été cet outrage, et la vérité, la voici à ce que je crois.

MM. de Bismark et de Moltke, accourus auprès du roi, le roi lui-même, son fils, la cour, les principaux ministres, les généraux influents, et enfin le public de Berlin tout entier, avaient reconnu que c'était une faute que d'avoir patronné, même d'une façon insignifiante, la candidature du prince Hohenzollern, qu'il fallait réparer cette faute en abandonnant la candidature cause de tant de trouble, mais que si la France exigeait davantage, il fallait lui tenir tête et accepter avec elle un duel devenu inévitable. C'est, en effet, le parti qu'on avait pris. Mais nos bonapartistes de Paris avaient demandé que le roi de Prusse prît l'engagement pour l'avenir de ne plus laisser reparaître la candidature Hohenzollern; à quoi le cabinet prussien avait répondu qu'il n'était pas l'auteur de cette candidature, qu'il l'avait connue, mais à peine connue, et qu'il n'avait pas à s'engager à l'égard d'une détermination qui n'avait pas dépendu de lui, dans le présent, et dans l'avenir en dépendrait encore moins.

Il était évident que cette exigence du gouvernement français avait pour but de rendre plus mortifiante la reculade de la Prusse, et

qu'en faisant une telle entreprise contre l'orgueil prussien, on s'opposerait à une résistance qui amènerait la guerre. La faute de se conduire ainsi était d'autant plus grande, que ce dont on ne voulait pas se contenter, était cependant un vrai triomphe, qui serait apprécié comme tel par toute l'Europe, et que les mortifications de 1866 auraient été presque effacées sans coup férir.

Or, l'outrage fait à M. Benedetti s'était réduit à ceci. Le roi de Prusse se trouvait aux eaux d'Ems, maladif, agité, irrité par la grande affaire du moment. Il prenait ses eaux du matin avec son fils, lorsque M. Benedetti, ne se contentant pas des demandes communiquées au cabinet prussien, et déjà refusées, avait voulu renouveler ses instances auprès du roi dans un moment tout à fait inopportun. Le roi, sans brusquerie, mais avec brièveté, lui avait dit qu'il ne pouvait rien ajouter aux réponses de ses ministres, et l'avait quitté sans rien, du reste, qui eût le caractère d'une impolitesse. Il faut ajouter toutefois que toute l'Allemagne étant impatiente de savoir ce qui se passait, M. de Bismarck lui avait mandé la réponse du roi par le télégraphe. Tel est le grand outrage pour lequel on nous demanda la guerre, pour lequel, à un vrai triomphe, celui d'avoir fait reculer la Prusse devant l'Europe, on substituait le plus affreux désastre.

Tant que je vivrai, je me rappellerai cette terrible journée. Le Corps législatif était réuni dès le matin, et on vint nous lire la déclaration de guerre fondée sur les motifs que je viens d'exposer. Je fus saisi, la Chambre le fut comme moi. On se regardait les uns les autres avec une sorte de stupeur. Les principaux membres de la gauche, se groupant autour de moi, me demandèrent ce qu'il fallait faire. Craignant les mauvaises dispositions de la majorité à l'égard de la gauche, je dis à mes collègues : « Ne vous en mêlez pas, et laissez-moi faire. »

Je voyais un orage prêt à fondre sur nos têtes. Mais, j'aurais bravé la foudre, avec certitude d'être écrasé, plutôt que d'assister impassible à la faute qui allait se commettre. Je me levai brusquement, je jaillis si je puis dire, et de ma place je pris la parole. Des cris furieux retentirent aussitôt. Cinquante énergumènes me montraient le poing, m'injuriaient, disaient que je déshonorais, que je souillais mes cheveux blancs. Je ne cédai pas. De ma place, je courus à la tribune, où je ne pus faire entendre que quelques paroles entrecoupées. Convaincu qu'on nous trompait, qu'il n'était pas possible que le roi de Prusse, sentant la gravité de la position,

puisqu'il avait cédé sur le fond, eût voulu nous faire un outrage, je demandai la production des pièces sur lesquelles on se fondait pour se dire outragé.

J'étais sûr que si nous gagnions vingt-quatre heures, tout serait expliqué, et la paix sauvée. On ne voulut rien entendre, rien accorder, sauf toutefois la réunion d'une commission, réunion de quelques instants où rien ne fut éclairci. La séance commença; avec la séance le tumulte. Je fus insulté de toutes parts, et les députés des centres, si pacifiques les jours précédents, intimidés, entraînés dans le moment, s'excusant de leur faiblesse de la veille, par leur violence d'aujourd'hui, votèrent cette guerre, qui est la plus malheureuse certainement que la France ait entreprise, dans sa longue et orageuse carrière.

La séance terminée, je rentrai chez moi avec mes amis, consterné convaincu que nous marchions aux plus grands malheurs. Ma maison fut menacée, ma pauvre maison qui devait périr dans cette crise, et je fus même injurié dans la rue de Lafayette par quelques soldats ivres, qui du haut d'une voiture ouverte, insultaient les passants en allant s'embarquer au chemin de fer. Le gouvernement eut le tort, en ces circonstances, pour faire illusion au pays, d'acheminer beaucoup de soldats à travers Paris, de leur compter leur solde au passage, de les montrer ainsi, tout débraillés par suite de la chaleur et de l'ivresse, et offrant un spectacle d'indiscipline qui était un faible présage de victoire.

L'illusion, hélas! ne fut pas de longue durée. Deux ou trois jours après la déclaration de guerre, le Corps législatif, ayant eu le temps de réfléchir, était triste, abattu, vaguement convaincu qu'il avait commis une grande faute, et cherchant déjà à s'excuser de sa précipitation, bien que rien encore ne pût nous donner une idée des revers qui nous attendaient.

Nous avons tenu à donner ce long récit dans tous ses détails. Sans nous arrêter aux points accessoires, renvoyant à un autre chapitre l'examen des faits si graves allégués par M. Thiers contre la police impériale qui pourtant a protégé *sa maison, sa pauvre maison*, laquelle n'a été détruite que sous le gouvernement de son propriétaire, nous nous bornerons à insister sur quelques-unes des affirmations que l'on vient de lire.

M. Thiers reconnaît que l'empereur préférait la paix. C'est là un fait notoire pour tous ceux qui ont suivi les derniers événements et d'ailleurs, à défaut de toute autre preuve, la proclamation d'entrée en campagne suffirait à le prouver. Mais ne voulant pas reconnaître que le souverain s'est incliné devant la volonté du pays manifestée par

celles d'un cabinet responsable et du Corps législatif, M. Thiers se hâte d'ajouter que l'Impératrice voulait la guerre pour assurer la couronne de son fils. Cette couronne était garantie par le récent plébiscite, et M. Thiers qui ne peut évidemment sur ce sujet donner des informations personelles, n'a pas la précaution de prouver son dire et d'indiquer à qui il doit de tels renseignements. On n'avance pas des choses aussi graves sans en administrer la preuve, ou tout au moins sans indiquer l'origine de ses informations.

M. Thiers prétend aussi que la candidature Hohenzollern est imputable à l'Empereur qui aurait froissé l'Espagne en s'opposant à la candidature du duc de Montpensier Cette candidature avait été déjà repoussée par les auteurs de la révolution espagnole qui s'étaient prononcés contre l'accession au trône d'un prince de la famille des Bourbons. On n'a pas songé au duc de Montpensier après la chute de l'Empire, et les Cortes ont élu un prince italien. Ce fait constant réduit à leur juste valeur les allégations hasardées par M. Thiers. Voici d'ailleurs un document qui établit la vérité sur ce point.

C'est une lettre de M Mercier de Lostende, notre ambassadeur à Madrid, qui affirme que la neutralité lui était prescrite par le ministre des affaires étrangères et par l'Empereur lui-même :

Paris, le 28 décembre 1872.

Monsieur le Président,

Je lis dans la déposition de M. le président de la République, devant la commission d'enquête, du 4 septembre, le passage suivant :

« Il y avait beaucoup d'humeur à Madrid contre le gouvernement français, lequel avait mis le *veto* sur la famille d'Orléans, qui était la plus naturellement située pour remplacer la reine Isabelle. Le général Prim se voyant privé par les Bonaparte d'un choix qui lui eût été si commode, s'en vengea, en leur suscitant dans la Péninsule une candidature allemande. Tout le monde s'était demandé à cette époque, pourquoi le général Prim repoussait le choix si facile du duc de Montpensier, et le motif vrai, c'était l'interdiction prononcée à Paris par le chef de la dynastie impériale.

» Ainsi nous avons dû à la maison Bonaparte, non-seulement une guerre désastreuse, mais nous lui avons dû aussi le motif de cette guerre, car, en refusant pour un intérêt dynastique la candidature Montpensier, elle faisait surgir, sans s'en douter, la candidature Hohenzollern. »

M. Thiers a été évidemment induit en erreur par des rapports passionnés. J'ai eu l'honneur d'exercer pendant dix ans les fonctions d'ambassadeur de France en Espagne. J'ai été directement mêlé à

tous les faits qu'apprécie M. le président de la République, et j'affirme que le principe du gouvernement de l'Empereur dans la Péninsule a toujours été celui de la non-intervention dans les affaires intérieures du pays. Les instructions diplomatiques et confidentielles que j'ai reçues, soit du ministre des affaires étrangères, soit de l'Empereur lui-même, ne permettent aucune contradiction sur ce point capital. En effet, en ce qui concerne la candidature du duc de Montpensier, l'Empereur daignait m'écrire la lettre suivante :

« Mon cher monsieur Mercier, je vous ai fait part, l'autre jour, de mes premières impressions ; mais en réfléchissant à toutes les difficultés que rencontrerait un gouvernement qui succédera à celui de la Reine, je pense qu'il faudra se borner à dire bien haut que mon gouvernement, issu du suffrage universel, reconnaîtra avec empressement tout gouvernement qui sera le résultat de l'élection populaire. En répétant ce thème sur tous les tons, sans avoir l'air de faire des réserves pour la combinaison Montpensier, on témoigne un grand respect de la souveraineté populaire, et on ne froisse aucunement le sentiment national. Si, maintenant, la chance favorisait le duc de Montpensier, je crois qu'il rencontrerait tant de difficultés qu'il ne resterait pas longtemps.

Je vous remercie de votre correspondance et vous assure de mon amitié.

» NAPOLÉON. »

« Biarritz, le 3 octobre 1868. »

M. le marquis de la Valette, dans la dépêche que je reproduis également ici, me donnait, le 16 février 1869, des instructions qui confirment l'attitude de neutralité prise par Sa Majesté :

« Paris, le 16 février 1869.

« Mon cher ambassadeur, vos dernières dépêches présentent la
» situation comme devenant de plus en plus difficile autour de vous
» et fait prévoir le succès d'une candidature que tous les hommes
» placés à la tête des affaires semblaient avoir complétement écartée.
» Si cette conviction triomphait, nous pourrions, il est vrai, l'accepter
» sans difficulté, car nous avons déclaré, dès le début, que nous ne
» voulions en rien nous immiscer dans les affaires intérieures de l'Es-
» pagne.

» Mais il ne pourrait nous convenir de paraître l'approuver, et votre » présence à Madrid serait certainement embarrassante pour vous » comme pour nous dans un pareil moment.

» L'Empereur désire donc que vous évitiez de vous trouver dans » une semblable position, et je suis chargé par Sa Majesté de vous » inviter à chercher dans vos affaires privées, un prétexte plausible » pour vous rendre à Paris avant que l'éventualité dont il s'agit puisse » se réaliser.

» Je ne saurais d'ailleurs vous indiquer l'instant précis où vous » pourrez quitter Madrid ; je dois en laisser le choix à votre propre » appréciation ; mais vous devez vous y préparer dès à présent, en » prenant soin d'expliquer votre départ de manière à ce qu'on ne » puisse lui attribuer aucun motif politique.

» Sa Majesté attache beaucoup d'intérêt à ce que ses ordres à cet » égard soient bien compris, et j'en recommande l'exécution à toute » votre prudence.

» Agréez, mon cher ambassadeur, l'assurance de ma haute consi- » dération.

» La Valette. »

Par la lecture de ces documents, vous verrez, monsieur le président, que loin de faire des efforts pour empêcher l'avénement du duc de Montpensier, le gouvernement impérial en envisageait l'éventualité et m'indiquait la ligne de conduite qu'elle paraissait comporter.

Plus tard, la candidature du duc de Montpensier ayant été définitivement écartée par le gouvernement espagnol, et le nom du duc de Gênes mis en avant, je recevais du prince de la Tour d'Auvergne une lettre confidentielle non moins catégorique que celle de son prédécesseur et dont voici le texte :

(Particulière).

« Mon cher ambassadeur, deux mots seulement pour vous remercier » de vos lettres particulières et pour vous dire que l'Empereur, à qui » j'ai cru devoir soumettre celle du 6, me charge de vous répéter » qu'il est prêt, ainsi qu'il l'a toujours déclaré, à reconnaître le souve- » rain qui serait légalement élu au trône d'Espagne et que la candida- » ture du duc de Gênes ne peut qu'avoir toutes ses sympathies. — En » hâte, mille amitiés.

» La Tour d'Auvergne. »

P. S. Cela ne change rien d'ailleurs et ne doit rien changer à l'attitude de réserve bienveillante que vous avez si sagement adoptée.

Ces documents dont j'aurai l'honneur, monsieur le président, de mettre les originaux à votre disposition, si vous le désirez, rétablissent la vérité historique sur une question qu'il est dans l'intérêt de la France de ne pas laisser obscurcir.

Il est donc absolument démontré que la candidature du prince de Hohenzollern n'a pas eu pour cause une prétendue opposition faite par le gouvernement français au choix du duc de Montpensier.

Au reste, M. le président de la République pourra, en consultant les archives du ministère de la guerre, se convaincre de l'inexactitude de ses premières impressions. Il trouvera, notamment, dans l'unique dépêche que j'aie adressée à M. Jules Favre, le résumé de la politique impériale dans la Péninsule, et l'opinion qu'elle m'inspirait sur la conduite à tenir vis-à-vis du cabinet de Madrid par le gouvernement de la Défense nationale.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma très-haute considération.

MERCIER.

P.-S. — Je ne crois pas devoir exposer, monsieur le président, ce que je sais des circonstances qui ont précédé et suivi la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne ; mais je suis prêt à fournir à la commission tous les renseignements qu'elle désirerait à ce sujet, et qui sont de nature à faire revenir M. le président de la République sur ses appréciations.

M. le président de la République présente ensuite l'attitude du cabinet français vis-à-vis de la Prusse, comme hautaine et provocatrice. Il *débuta*, dit-il, *par une démarche inqualifiable*. Il fait ensuite le tableau de la modération de la Prusse, dont il exalte la longanimité, il rejette sur les *bonapartistes de Paris*, les exigences nouvelles du cabinet Ollivier et, tout en rappelant l'attitude du Corps législatif presque entier refusant de l'écouter lui-même et votant la guerre sans désemparer, il n'en persiste pas moins à rejeter sur la cour et sur les plus anciens serviteurs de la dynastie, la responsabilité d'une résolution aussi unanimement adoptée.

Le lecteur jugera si une telle manière d'exposer les faits et d'affirmer la modération de la Prusse, est inspirée par l'amour de la vérité et de la patrie ou par les rancunes de l'opposition, survivant à la lutte des partis. Nous allons lui fournir de nouveaux éléments d'appréciation, en extrayant du 4e volume de l'enquête les déclarations suivantes.

Voici d'abord les dires de M. de Gramont :

Au moment où la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne a été connue, c'était, je crois, le 3 juillet, au moment où Prim s'en est ouvert à M. Mercier, qui était alors notre ambassadeur à Madrid, nous avions tout lieu de croire qu'elle était abandonnée. En effet, depuis longtemps déjà, le gouvernement Espagnol nous l'avait dit, et même je dois ajouter que j'étais alors en conversations très fréquentes avec M. Olozaga; ambassadeur d'Espagne, qui nous demandait de seconder ses efforts pour amener le roi de Portugal à accepter la couronne d'Espagne. Comme le roi de Portugal avait déjà refusé une fois cette candidature, je disais : « Mon Dieu! peut-on aller demander une seconde fois à un prince qui a refusé énergiquement? » — « Oui, me dit-il, j'ai de bonnes raisons de croire que, si vous insistiez, vos efforts joints à ceux de mes amis, qui ont été envoyés à Lisbonne tout exprès par moi, triompheraient des répugnances du roi de Portugal. »

M. Olozaga travaillait donc à cette candidature. Vous connaissez tous la correspondance de 1869; par conséquent, vous savez que M. de Bismark a essayé de nier l'existence de cette candidature,

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne connais sur ce point que l'ouvrage de M. Benedetti.

M. LE DUC DE GRAMONT. — Eh bien, cela suffit. Tout n'y est pas, mais l'ouvrage est exact sous ce rapport.

Je suis obligé de placer ici une information que je n'avais pas alors, que je n'ai eue que depuis peu, mais qui est curieuse. Cette information, je vous le dirai, n'est passée que par trois personnes. Il s'agit d'une lettre de M. de Bismarck qui a été trouvée dans les papiers du général Prim. Dans cette lettre M. de Bismark lui fait un reproche d'avoir abandonné la candidature Hohenzollern; il lui dit que cette candidature serait parfaitement opportune et il l'engage à la reprendre. Cette lettre a été lue par un député espagnol. Ce député qui l'a lue, en a rendu compte à un de nos compatriotes, qui occupe une position importante en Espagne. Celui-là l'a dit à une troisième personne qui me l'a répété. Cette lettre serait très-curieuse; je crois qu'on peut arriver à la connaître; pour mon compte, je vérifierais le fait. A mon avis la chose ne fait pas l'ombre d'un doute : la candidature avait été arrangée entre le général Prim et M. de Bismarck.

Dans cette lettre, il y a un passage qui m'a été cité et qui répond parfaitement à mes informations, c'est que Prim devait reprendre

cette candidature, mais qu'il ne devait pas oublier que tout se passerait entre lui et le ministre du roi de Prusse, parce que le roi de Prusse devait être censé l'ignorer. Cela rentre tout-à-fait dans le langage de M. de Bismarck depuis le commencement jusqu'à la fin. Mais quand cette candidature a paru, elle nous a surpris. M. Olozaga lui-même en a été tellement étonné qu'il n'a pas voulu y croire.

M. de Rascon, ministre d'Espagne à Berlin, n'a pas voulu y croire non plus; et il a dit à notre chargé d'affaires à Berlin qu'il ne croyait pas la nouvelle véritable. Ils ne se sont rendus à l'évidence que quand la nouvelle officielle leur est parvenue; et même vous avez pu remarquer que dans un des télégrammes de cette époque, publiés depuis, il est dit que le maréchal Prim avoue qu'il avait voulu cacher la négociation aux ambassadeurs d'Espagne, de telle façon que, quand j'ai parlé de cette nouvelle à M. Olozaga, il n'en savait rien encore.

Aussitôt que cette candidature parut, notre premier soin fut de nous adresser à Berlin. Vous avez sans doute eu connaissance des dépêches que j'écrivis à notre chargé d'affaires à Berlin : je lui enjoignis d'entrer immédiatement en rapport avec M. de Bismark. Comme M. de Bismark n'était pas encore à Berlin, il s'adressa à M. de Thile, qui lui dit ne savoir rien. Notre chargé d'affaires insista; mais la discussion n'aboutit qu'à nous faire une position fort embarrassante, d'autant plus que nous apprenions d'un autre côté que l'affaire marchait et que les Cortès devaient être convoqués le lendemain.

Une conversation eut lieu à Londres entre M. de Bernstorff et lord Granville jeta sur ceci une grande lumière. M. Bernstoff tint le même langage que celui de M. de Thile à notre chargé d'affaires: « Le gouvernement Prussien est complétement étranger à la candidature Hohenzollern et il ne veut pas discuter. » Il ajoutait même : « M. de Bismark veut tellement peu discuter qu'il a défendu à l'ambassadeur de Prusse à Paris d'accepter le débat sur ce terrain. » Cette parole de M. de Bernstorff est tout au long dans les papiers diplomatiques publiés en Angleterre, et vous la trouverez mentionnée dans une dépêche de lord-Granville. Je ne sais si vous avez ces papiers?

M. LE PRÉSIDENT. — Nous ne les avons pas.

M. LE DUC DE GRAMONT. — Vous serait-il agréable de les avoir?

M. LE PRÉSIDENT. — Assurément.

M. LE COMTE DARU. — Vous pourrez les ajouter à votre déposition.

M. LE DUC DE GRAMONT. — Lord Granville écrit textuellement : « M. Bernstorff m'a répondu que l'ambassadeur de Prusse même avait reçu l'ordre de ne pas accepter sur ce point la discussion. »

Ce qui jette un jour encore plus grand sur la question, c'est que M. Bernstorff dit à lord Granville ces paroles : « A quoi bon la discussion? Elle serait oiseuse maintenant; il vaut bien mieux attendre qu'il y ait un fait accompli sur lequel on puisse discuter. Les Cortès vont se réunir dans 20 jours, et s'ils acceptent la candidature, il sera temps de la débattre. » Mais c'est justement quand les Cortès auraient accepté la candidature qu'il ne serait plus temps de débattre par cette raison fort simple, c'est qu'alors la souveraineté nationale de l'Espagne serait mise en jeu. Du moment que les Cortès avaient accepté la candidature, il ne convenait plus à notre gouvernement qui avait pour principe la souveraineté populaire, d'aller s'opposer à un acte des Cortès, et la position était beaucoup moins bonne. Il était donc important pour nous que la négociation devançât la convocation de Cortès.

Si j'insiste sur ce point, Messieurs, c'est que telle a été la cause et l'explication des paroles qui ont été dites à la Chambre le 6 juillet. Si nous avions eu une discussion possible à Berlin, nous l'eussions entamée; et alors, répondant à l'interpellation de M. Cochery, j'aurais dit : « Messieurs, nous sommes en pleine négociation à Berlin; la question se discute à Berlin, et je vous prie de vouloir bien maintenant ne rien préjuger et remettre l'interpellation jusqu'au jour où je pourrai vous rendre compte des réponses que nous allons obtenir. » Au lieu de cela nous n'avions rien obtenu du tout, et il aurait fallu se contenter de répondre à l'interpellation en disant ; « Je me suis adressé à Berlin, on m'a déclaré qu'on ne savait pas ce que je voulais; qu'on ne répondait rien, parce que l'on n'avait rien à faire avec cette candidature. » Pendant ce temps les Cortès se seraient réunis et, le 20 juillet, l'élection eût été faite ! C'était pour empêcher la réunion des Cortès, pour empêcher que le fait accompli ne vint se substituer à un simple projet, c'était à cause de ce refus de discussion de la part de la Prusse, que le langage du gouvernement français, le 6 juillet, avait été accentué d'une manière toute particulière ; il avait voulu faire savoir par la seule voie qui lui restait ouverte que la candidature Hohenzollern ne serait pas acceptée. Ceci est la première phase et j'explique ainsi la raison pour laquelle le langage du gouvernement a été plus vif, le 6 juillet, qu'il ne l'eût été dans les circonstances ordinaires.

. . . .

Je viens d'expliquer nos premières démarches à Berlin, le refus de discussion qui en était résulté, et comme quoi ce refus de discussion avait été avoué à Londres. Ce qui s'était passé à Londres

nous avait beaucoup frappé et nous éclairait sur la situation. L'ambassadeur de Prusse ne devait pas accepter de débat, et, en effet, il s'en alla sous prétexte d'aller trouver le roi. Puis M. de Bernstorff alla plus loin et nous éclaira par ces mots : « Il faut attendre le fait accompli. » Nous voulions au contraire devancer le fait accompli et arrêter les choses par notre déclaration à la Chambre. Malgré cela, nous insistions à Berlin, et c'est alors que M. Thile nous répondit : « Il n'y a plus rien à faire, cela regarde le roi. » Pendant ce temps-là, nous avions fait agir à Madrid. Nos démarches étaient appuyées par l'Angleterre. Le Gouvernement Espagnol commençait à s'effrayer, et l'embarras de Prim était grand. Dans ses dépêches il nous dit : Je ne peux rien : adressez-vous au roi et si le roi veut défendre au Prince Hohenzollern de poser sa candidature, eh bien ! nous abandonnerons nos projets. C'est alors que j'écrivis à Benedetti, qui était à Wiesbaden, d'aller à Ems. « Allez auprès du roi, lui disais-je ; demandez-lui immédiatement de *conseiller* au prince de Hohenzollern de renoncer à sa candidature. » C'était le 7 que j'écrivais à M. Benedetti ; le 8 au soir, il arrivait à Ems et, le 9, il avait une entrevue avec le roi. Dans le premier moment le roi déclara qu'il ne voulait pas se mêler de l'affaire, et qu'il n'avait pas à conseiller au prince de Hohenzollern de renoncer à sa candidature. J'avais dit d'abord *ordonner*, ensuite nous avions remplacé le mot *ordonner* par *conseiller* ; enfin, nous avions demandé une participation quelconque du roi dans la renonciation Ce que nous avons demandé dès le commencement, c'est le concours du roi ; et pourquoi ? C'était l'opinion générale qu'il fallait bien que la Prusse qui avait fait la chose, concourût à la réparer. Dès le commencement, nous avons donc recherché ce concours de la Prusse. Ici je ferai remarquer à la Commission une chose singulière. On m'a envoyé des articles de journaux dans lesquels on prétendait que nous avions trompé les Chambres, que nous n'avions pas montré toutes les dépêches et redisait : la preuve que le Gouvernement n'a pas toutes les dépêches à la Chambre, vous la trouvez dans le rapport de M. de Talhouët ; car il n'y est pas fait mention de la première dépêche qui a été adressée à notre ambassadeur, lui prescrivant de demander au roi des garanties pour l'avenir. Un journal, dont je ne me rappelle plus le nom ajoutait : vous voyez que les premières pièces n'ont pas été communiquées à la Commission du Corps législatif ; elle n'a connu que les 3e ou 4e dépêches, les premières ont été soustraites. Cette accusation est faite avec la légèreté qui caractérise presque tout ce qui a été écrit à cette époque sur ces questions. Car enfin le rapport

de M. Rouher au Sénat ne disait-il pas : « Nous avons lu toutes les dépêches. »

Un membre. — Le Corps législatif n'a pas eu connaissance de celle du 6, mais de celle du 8.

M. LE DUC DE GRAMONT. — Ainsi vous admettriez qu'on eût montré au Sénat toutes les dépêches à partir du 6 et qu'à la Chambre on n'eût montré les dépêches qu'à partir du 8, comme si un ministre pouvait vouloir cacher à une Commission ce qu'il montrait à une aatr !

J'ai voulu appeler votre attention sur cet incident ; car cette accusation a grandi ; et j'ai vu parmi nos accusateurs certains députés qui faisaient partie de l'extrême droite d'alors; l'un deux, M. Dréolle a parlé des sentiments qu'il avait éprouvés en se retrouvant après le 9 août dans la même pièce et à la même place où, disait-il MM. de Gramont et Olivier avaient proféré des mensonges qui avaient induit la Chambre en erreur. Eh bien ! qu'on me cite un seul mensonge ; qu'on me cite un seul fait contraire à la vérité que j'aie avancé, je mets au défit n'importe qui, de le faire.

Toutes les pièces ont été communiquées à la Commission. Et c'est sur ces pièces que se sont formées les opinions, les interprétations qui ont été soumises aux chambres et qu'aujourd'hui on taxe d'exagération. J'aurais dit, du moins on le prétend, que le roi avait insulté M. Benedetti, je n'ai jamais dit cela ; au contraire j'ai montré les pièces elles-mêmes ; je vous les mettrai sous les yeux tout-à-l'heure si vous le désirez , vous le jugerez et vous verrez qu'elles sont de telle nature que personne ne pouvait être trompe.

Maintenant on ajoute : Pourquoi ne les avoir pas montrées à la Chambre ? Pourquoi les avoir montrées seulement à la Commission? Je répondrai : c'est absolument la même chose, la Commission représentait la Chambre.

Que demandait le Gouvernement ? Il demandait au roi de Prusse d'ordonner au Prince de Hohenzollern de retirer sa candidature. L'empereur de Russie était de cet avis puisqu'il a écrit au roi de Prusse dans ce sens. C'est un fait établi. Le roi de Prusse n'a pas tenu compte de notre demande, ni de l'avis de l'Empereur de Russie, Il y a eu de sa part refus complet.

Dès l'origine, nous avions recherché son concours ; et dans les phases de cette négociation nous avons toujours voulu l'obtenir, ce concours, en diminuant graduellement nos exigences.

Ainsi, si vous voulez suivre les télégrammes, vous verrez qu'au premier moment j'écris à M. Benedetti : demandez au roi d'ordonner

au prince de Hohenzollern de retirer sa candidature, l'Espagne le demande aussi, l'Autriche est de cet avis, l'Angleterre ne s'est pas prononcée, mais l'Empereur de Russie a écrit au roi dans ce sens. Puis, je trouve que le mot, *ordonner* est un peu fort et je dis : demandez au roi de conseiller au prince de Hohenzollern, etc. Le roi refuse. Voyant la négociation se tendre de plus en plus, et comprenant combien il est nécessaire d'avoir un concours quelconque de la Prusse, avant de penser à demander des garanties pour l'avenir, j'écris à M. Benedetti une phrase que vous remarquerez peut-être et qui a été malheureusement reproduite par la télégraphie d'une manière inexacte.

Mais avant de passer à cette dépêche, je dois vous parler de différents faits qu'il faut consigner dans leur ordre chronologique. Ainsi le 10 juillet, dans ma conversation avec l'ambassadeur de Prusse, je lui disais que si le roi conseillait au Prince de Hohenzollern d'abandonner sa candidature, l'incident était terminé. C'était un engagement positif. Si le roi donnait ce conseil, je me chargeais d'aller devant la Chambre en faire valoir toute l'importance et d'arrêter ainsi l'incident. A ce moment, je voulais une renonciation du prince, mais sur le conseil du roi.

A la date du 11, lors des interpellations de la Chambre, ceux d'entre vous qui en faisaient partie se rappellent tous le soin que je mis à faire une réponse dilatoire. Après cette réponse, M. Emmanuel Arago prit la parole pour demander, s'il existait contre la Prusse d'autres griefs que celui de l'incident Hohenzollern. Je me levai pour répondre ; on ne voulut pas m'entendre et je dus saisir plus tard une autre occasion pour déclarer que nous n'avions pas d'autre grief contre la Prusse.

A ce moment, comme le roi de Prusse avait dit à M. Benedetti qu'il était lié avec le Gouvernement Espagnol, j'écrivis à notre ambassadeur : « — Mettez la conscience du roi à l'aise, je tiens du cabinet de Madrid que si le roi demandait au Prince de renoncer à sa candidature, le cabinet de Madrid accepterait la renonciation. — Le roi ne voulut pas. C'est alors que M. le baron de Werther m'annonça son départ pour Paris Pendant que M. de Werther était chez moi, je lui dis : « Cette renonciation du prince de Hohenzollern n'a pas été faite sans que le roi ne la lui ait conseillée ! » — Vous comprenez quel était mon but : j'étais très-lié avec M. de Werther qui, je le sais, désirait la paix. Si M. Werther m'avait répondu — «Oui. — Je prenais acte de cette réponse ; j'étais dans mon droit parce qu'une parole d'un ambassadeur à un ministre des affaires étrangère,

est un acte officiel ! Je prenais donc acte de cette réponse ; j'allais à la Chambre et je déclarais que l'ambassadeur de Prusse m'avait informé que le roi avait conseillé, sinon ordonné, au prince de Hohenzollern de renoncer à sa candidature. Malheureusement, M. de Werther répondit : « Pas du tout ; j'ai l'ordre formel de vous dire que le roi n'entre pour rien dans cette affaire, que le roi laisse le prince entièrement libre de poser sa candidature ou d'y renoncer, qu'il ne l'influence en rien. » Cette réponse était catégorique et correspondait au langage du roi. La question n'avait pas fait un pas; nous n'avions pas le concours de la Prusse.

Ce fut alors que j'écrivis cette dépêche dont je vou parlais tout à l'heure, que M. Benedetti, dans son ouvrage, n'a pas textuellement reproduite, et dans laquelle je lui disais : « Employez toute votre habileté, je dirai même votre adresse, à obtenir que le roi vous annonce lui-même la renonciation du prince de Hohenzollern ; il faut à tout prix que le concours du roi paraisse...»

Vous trouverez cette dépêche à la page 305 de l'ouvrage de M. Benedetti ; et il faut y ajouter ces mots : «Je dirai même votre adresse.»

M. Benedetti a remplacé dans cette dépêche le mot *saisissable* par le mot *suffisant* ; ce changement et cette suppression de mots dont j'ai parlé, ont servi de base à une argumentation que je ne veux pas discuter en ce moment. Ce télégramme avait donc pour but de tâcher de constater le concours du roi. Si le roi avait annoncé lui-même la renonciation du prince de Hohenzollern, il y aurait eu dans ce fait une apparence de concours et j'aurais fait valoir ce fait à la chambre.

Mais la renonciation du prince de Hohenzollern, vous le savez, nous a été connue par une agence télégraphique ; tout le monde l'a sue en même temps que nous.

Elle n'était pas adressée au gouvernement français, elle traversait Paris comme une lettre à la poste, écrit sur une des petites feuilles jaunes que fait circuler l'agence Havas et adressée au maréchal Prim.

Ici, s'est passé un fait sur lequel j'appelle toute votre attention. La renonciation du prince de Hohenzollern nous fut connue, vous vous le rappelez, à deux heures quarante de l'après midi. C'est M. Olozoga qui l'a apportée chez moi, pendant que M. de Werther était dans mon cabinet. Il me dit : — « J'ai quelque chose de très-important à vous communiquer et cela ne souffre aucun retard. » — Je priai M. de Werther dans un salon à côté, lui demandant la permission de m'entretenir avec M. Olozoga, ce qui était contraire aux

usages. Il me répondit : « Très-volontiers. » Je fis entrer M. Olozoga, qui me transmit la nouvelle et me parut enchanté de voir ainsi l'Espagne hors de cause. Après le départ de M. Olozoga, M. de Werther étant revenu, je lui parlai de cette renonciation, et lui dis : — Évidemment le roi a dû la conseiller ? — Non, me répondit-il, il n'y a pas eu de conseil — Sur ces entrefaites eut lieu une conversation qui, dit-on, blessa beaucoup le roi.

On prétend que je demandai à M. de Werther que le roi écrivit une lettre d'excuses à l'empereur. Vous pouvez voir dans le rapport de M. de Werther, que ce fait est inexact. Qu'il ait été avancé par M. de Bismarck pour exciter la population de Berlin, cela peut être, je ne le contesterais pas. La seule chose que je dis alors est celle-ci : — « Si le roi est désolé de ce qui arrive, si le roi tient beaucoup à conserver de bons rapports avec l'empereur, s'il y a un malentendu, qu'il s'explique. Vous, M. de Werther, vous désirez autant que moi la paix ; si nous pouvions arranger tous les deux cette affaire, nous aurions rendu un grand service à nos deux pays. » — « Que pourrait faire le roi, me dit M. de Werther ? » — « Il pourrait écrire une lettre à l'empereur. » Mais il ne fut nullement question d'excuses. J'ai dans mes papiers la note qui indiquait le sens dans lequel pourrait être faite cette lettre ; vous la jugerez. M. de Werther parut l'approuver et il écrivit à M. de Bismarck et au roi.

Quand il fut rappelé le 14, il ne pouvait pas croire, comme le dit M. de Bismarck, que ce fut un congé. Non, le 14, M. de Werther, entrant chez moi, me dit : « M. de Bismarck m'a écrit une lettre très-sévère ; il blâme ce que j'ai fait et il me donne l'ordre de quitter Paris. »

Je tiens à vous montrer la note que j'ai retrouvée dans mes papiers, et vous verrez si ce que je conseillais avait quelque chose d'humiliant pour le roi de Prusse.

Voici la lettre que je suggérais ; et quant à l'ambassadeur il paraissait satisfait de l'idée ; si le roi avait consenti, je serais venu l'annoncer aux Chambres, et j'aurais dit : « Il n'y a pas lieu de prolonger plus longtemps l'incident. »

Ceci nous amène à la journée du 13, journée importante. Ici, je suis obligé de rectifier ce qui constitue selon moi l'accusation la plus grave qui ait été faite contre la négociation ; elle résulte des assertions contenues dans le livre de M. Benedetti. Je crois que je ne blesserai pas les convenances en disant que ce livre est écrit à un point de vue personnel ; c'est un fait qui saute aux yeux de tout le monde ; et je n'étonnerai personne en disant que ce point de vue

n'est pas le mien. L'auteur a cru que son honneur était attaqué ; ce n'était pas son honneur qui était mis en suspicion, mais seulement son habileté. Nous ne sommes pas obligés de livrer des secrets pour défendre notre habileté, cela n'est pas nécessaire ; et quand elle est mise en doute, la chose publique n'en va pas plus mal.

M. Benedetti a fait un reproche très-grave au gouvernement qu'il servait ; il a dit que nous avions obtenu des concessions, et qu'après avoir obtenu ces concessions, nous avions demandé de nouvelles garanties. Ceci doit être réfuté d'une manière très-positive pour que vous sachiez à quoi vous en tenir. La demande de garanties pour l'avenir a été expédiée à M. Benedetti, le 12 au soir, à minuit ou une heure du matin ; il l'a reçue dans la nuit du 12 au 13 ; il en a parlé au roi dans la matinée du 13 ; or, je dis que lorsqu'il a parlé de cette demande de garantie au roi, le roi n'avait accordé aucune concession : les dépêches et les télégrammes de M. Benedetti ne contenaient que des refus ; refus d'ordonner, refus de conseiller, refus répétés ; nous n'avions absolument rien obtenu ; et c'est précisement parce que nous n'avions rien obtenu, que nous commencions à ouvrir les yeux et à dire : « Mais enfin ces dénégations continuelles signifient quelque chose. » Alors la renonciation spontanée du prince de Hohenzollern arrive sans que nous ayons reçu l'ombre d'un concours de la part du roi. Si l'on avait continué à demander des garanties après avoir obtenu des concessions, le roi de Prusse aurait été en droit de dire : « Je leur accorde ce qu'ils demandent, et après cela ils veulent autre chose ; ces gens là me cherchent une querelle ! » Il est donc important de constater que le 13 au matin, quand le roi de Prusse a écouté la demande de garanties formulée par M. Benedetti, il n'avait fait aucune concession. Il est inexact de dire, qu'après avoir obtenu des concessions, nous avons exprimé de nouvelles demandes. La vérité est qu'après avoir vu nos demandes antérieures rejetées, nous en avons formulé d'autres. Ce sont là des faits que vous pouvez vérifier, il n'y a qu'à consulter les dates, il n'y a rien de plus facile, et vous pouvez le faire avec le livre même de M. Benedetti.

C'est là une circonstance grave ; je l'ai jugée tellement importante que lorsque j'étais en Angleterre, j'ai cru devoir l'exposer en quelques lignes.

La publication de M. Benedetti donnait, en effet, tout simplement raison à la Prusse. Alors j'ai pris les dates, et j'ai démontré très-nettement, très-facilement, comme on le fait quand une chose est vraie, que lorsque notre demande de garantie a été adressée au roi de Prusse, aucune concession n'avait été accordée.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est l'objet d'une publication que vous avez faite.

M. LE DUC DE GRAMONT. — C'est une petite brochure que je n'ai même pas signée, pour qu'elle servît à tout le monde. Mon nom aurait pu susciter des préventions, j'ai mis « un ancien diplomate » mais je n'en dénie nullement la paternité.

J'ai ici à vous signaler un fait curieux. La renonciation du prince Hohenzollern nous est arrivée par le télégraphe le 12, à 2 heures 40. Le même jour, à 6 heures du soir, M. Benedetti rencontre le roi, lui parle, et le roi lui dit : « Je n'ai rien reçu, je n'ai pas de nouvelles de mon cousin Hohenzollern. » Ainsi le roi qui était à Ems, n'aurait pas su la renonciation de son cousin le prince Hohenzollern qui était à H..... quand nous la connaissions depuis 3 heures, à Paris, en Angleterre, et dans toute l'Europe; ceci n'est guère croyable. Mais voici qui est encore moins possible! Douze heures se passent; le lendemain 13 à 10 heures du matin, le roi dit encore à M. Benedetti : « J'attends des nouvelles du prince de Hohenzollern. » Et il y avait 24 heures que la renonciation était connue de toute l'Europe!

Ceci, vous le comprenez, fut pour nous un indice. On ne trompe pas les gens avec qui l'on est bien, et avec lesquels on veut avoir des procédés amicaux. Du moment que le roi ne connaissait pas la renonciation quand nous la savions tous, quand elle était connue en Russie, en Angleterre, c'est qu'il ne voulait pas nous parler avec franchise. Est-ce que le prince de Hohenzollern ne lui avait pas télégraphié cette nouvelle à lui tout le premier? Pour moi, ce fut un indice sérieux, et j'ai cru y reconnaître l'intervention de M. de Bismark. Je dis à plusieurs personnes : « Nous n'avons plus affaire au roi, nous avons affaire à M. de Bismark; il n'est pas de la nature du roi de dire une chose inexacte. M. de Bismark intervient, j'en suis sûr. » Je ne me trompais pas.

La journée du 13 se passe; et ici, j'appellerai votre attention sur deux faits qui vont fixer la situation respective des deux Gouvernements, du Gouvernement français et du Gouvernement prussien.

On ne peut pas mieux faire que de comparer, à cette date du 13 juillet, le langage des ministres des affaires étrangères des deux pays.

Le 13 juillet, j'avais été aux chambres et j'y avais été fort mal traité. M. Jérôme David m'avait attaqué très-vivement; il disait que nous représentions le ministère de la honte nationale; que nos négociations étaient dérisoires; il fut très-violent au fond et dans la

forme. Au Sénat, je fus à peu près l'objet des mêmes attaques. Le baron Brenier me dit : « Je me charge de vous prouver que la guerre est nécessaire; » je lui répondis : « Le jour où vous l'aurez prouvé, nous la ferons. » J'avais fait au Sénat des efforts surhumains pour remettre la délibération à plus tard; mais je ne pus obtenir au-delà du vendredi; tout le monde la voulait.

En revenant, je trouvai lord Lyons au Ministère; je lui exposai la situation, je lui fis part très-sincèrement des difficultés qui se présentaient; je lui demandai même l'appui de l'Angleterre pour tâcher d'obtenir du roi de Prusse une promesse quelconque. Chose assez curieuse! le même jour, à la même heure, M. de Bismark avai une conversation à Berlin avec l'ambassadeur d'Angleterre, lord Loftus. J'ai traduit exactement la dépêche de lord Loftus, et également mes paroles reproduites dans la dépêche de lord Lyons.

Je vous prie, Messieurs, de rapprocher ces deux documents, et de dire quel était le langage le plus pacifique, et quel était le langage le plus belliqueux. Vous voyez que le grief allégué par M. de Bismark est la forme de ma déclaration. Pour lui, l'agression de la Prusse, la candidature du prince de Hohenzollern, tout cela n'est rien. Ce qu'il reproche à la France, c'est d'avoir dit qu'elle ne permettrait pas qu'une puissance étrangère établît un prince d'une famille régnante sur le trône d'Espagne. Il termine en disant, qu'à moins d excuses et de satisfaction, la guerre est inévitable. Vous ne trouverez pas un mot pareil dans ma conversation avec lord Lyons.

Ces deux documents à une époque rapprochée de la fin des négociations, expliquent la situation. Elle se complique peu à peu, et l'un de mes collègues, plus compétent que moi en cette matière, M. le maréchal Lebœuf, a dû vous dire que c'est à partir de ce moment que la Prusse a commencé ses préparatifs militaires.

J'ai voulu vous donner ces renseignements qui terminent la journée du 13.

J'arrive à la journée du 14, qui présente un fait utile à noter. C'est le 14 au matin que nous apprenons que l'Angleterre, prenant en considération la demande d'intervention que j'avais faite à lord Lyons, et qui se trouve mentionnée dans la dépêche que j'ai eu l'honneur devous lire, fait une démarche auprès de la Prusse.

Cette démarche est repoussée par M. de Bismark, qui ne veut même pas la soumettre au roi.

Je ne sais si vous la connaissez; elle se trouve rapportée dans les documents diplomatiques anglais.

M. LE PRÉSIDENT. — La Commission serait bien aise que vous puissiez préciser la date de cette démarche.

M. LE DUC DE GRAMONT. — Lord Granville écrivait à lord Loftus, le 15 juillet :

« Par mon télégramme d'hier, daté de trois heures de l'après-midi, votre Excellence aura appris que j'ai fait remettre un memorandum entre les mains de l'ambassadeur de l'Allemagne du Nord, pour faire représenter à la Prusse, que le roi ayant consenti à l'acceptation du trône d'Espagne par le prince Léopold de Hohenzollern, était devenu, dans un certain sens, comme solidaire de cette acceptation; et par conséquent, il était tout naturel qu'il fît une démarche qui constatât aussi sa solidarité dans le retrait de la candidature du prince de Hohenzollern.

» Le comte de Bernstorff m'a fait une visite ce matin; il m'a informé qu'il avait reçu de M. de Bismark une dépêche dans laquelle celui-ci exprimait son regret que le gouvernement de Sa Majesté lui eût fait une proposition qu'il regardait comme impossible de recommander au roi pour son acceptation royale. »

Cette dépêche forme le n° 49 des documents diplomatiques anglais, p. 30.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le duc, vous avez encore probablement beaucoup de choses à nous dire, et il serait impossible à la Commission de tout entendre aujourd'hui. Verriez-vous quelque inconvénient à ajourner à jeudi prochain, neuf heures du matin, la suite de votre déposition?

M. LE DUC DE GRAMONT. — Je suis complétement à la disposition de la Commission; mais je désirerais encore ajouter deux mots, pour terminer ce que j'ai à dire sur la journée du 14 juillet. Il s'agit d'un fait assez important et peu connu; trois heures après la conversation que M. de Bismark avait eue avec lord Loftus, j'en étais instruit. La situation était très-tendue, et me donnait beaucoup à réfléchir, surtout lorsque je savais que le mouvement était commencé, et que l'intervention de M. de Bismark allait le dessiner.

Dans la journée du 14, des renseignements officiels et officieux nous étaient venus de l'Allemagne, de tous côtés. On nous demandait la mobilisation, c'est-à-dire l'appel des réserves. Nous savions que l'armée prussienne était en marche. Un conseil des ministres fut tenu à Paris à neuf heures du matin; il dura jusqu'à midi. A midi, je rentrai au ministère, où je restai jusqu'à une heure, une heure et demie. Ce fut alors que je reçus M. de Werther; j'avais été pendant près de neuf ans à Vienne avec lui; nous étions

liés. On a dit beaucoup de mal de lui ; c'est un excellent homme, ayant des intentions tout-à-fait pacifiques.

Il vint me dire ; « Je suis dans une position très-désagréable; je dois vous dire que je suis désavoué; on me reproche beaucoup d'avoir accepté votre suggestion, et de l'avoir recommandée, quoique je l'aie fait en termes très-respectueux; j'ai l'ordre de m'en aller. »

Voilà ce qu'il m'a dit textuellement. Ce n'est pas un congé qui lui était accordé, comme M. de Bismark l'a dit.

Je retourne à une heure et demie aux Tuileries, où le conseil des ministres continue jusqu'à six heures du soir, sans désemparer. La Chambre attendait. On vint nous dire : « Il faut absolument vous présenter devant la Chambre, et faire une communication. » Il était cinq heures du soir ; il était trop tard. Nous envoyons dire à M. Schneider que cela était impossible.

A six heures du soir, le Conseil se retire après avoir pris ses décisions; elles étaient, le 14 juillet, toutes pacifiques. Le Conseil, voyant l'obstination et les refus continuels et péremptoires de la Prusse avait trouvé un terme moyen.

J'ai retrouvé dans mes notes le texte auquel nous nous étions arrêtés, le 14 juillet 1870 au soir; je l'ai apporté ici pour vous en donner lecture. C'est un document qui devait être transformé en communication aux cours européennes; le voici : « Nous croyons que le principe adopté tacitement par l'Europe a été, qu'à défaut d'une entente préalable, un prince appartenant aux familles régnantes des grandes puissances, ne devait pas monter sur un trône étranger ; et nous demandons que les grandes puissances, réunies en congrès, confirment cette jurisprudence internationale. »

Cette demande avait de très-grandes chances d'être acceptée. L'Angleterre y adhérait; c'était un principe de la politique qu'elle avait déjà suivie, lorsque le prince Alfred avait été élu dans les îles Ioniennes; la Russie y adhérait; elle en avait donné l'exemple pour la Belgique et pour la Grèce, quant à l'Italie et à l'Autriche, nous étions sûrs de leur adhésion. Il ne restait plus que la Prusse : elle était seule, il lui était difficile de refuser ; en tous cas, si elle l'avait fait, on aurait su pourquoi.

Telle était la délibération à laquelle le conseil des ministres s'était arrêté, le 14 juillet. Je vous parlerai, dans la prochaine séance, des événements qui sont venus la modifier.

(Séance du 30 *décembre* 1871.)

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez, Monsieur le Duc, continuer votre déposition.

M. LE DUC DE GRAMONT. — La dernière fois que j'ai eu l'honneur de parler devant la Commission, ainsi que je vous l'ai dit, je m'étais imaginé que j'aurais à répondre à une série de questions, posées les unes après les autres. Comme j'ai vu que vous aviez paru préférer que je fisse un récit des événements, j'ai pensé qu'il était plus simple, pour épargner votre temps, de dicter ce récit de manière à pouvoir vous le lire cette fois.

J'ai donc dicté ce qui me reste à dire : je vous demande la permission de vous le lire, et de résumer en commençant ce que j'ai dit la dernière fois.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous écoutons, Monsieur le Duc.

M. LE DUC DE GRAMONT. — Dans ma déposition de samedi dernier, j'ai successivement exposé devant la Commission les diverses phases de la négociation qui a précédé la guerre, depuis le jour où nous eûmes connaissance de la candidature Hohenzollern jusqu'au 14 juillet.

Avant de reprendre le récit succinct que j'ai l'honneur de vous faire, il me semble convenable d'en résumer les points principaux.

J'ai commencé par expliquer, tant pour les pourparlers antérieurs qui avaient eu lieu à Berlin en 1869, que par ceux qui avaient lieu dans le moment même avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris, la surprise légitime que nous avait causée la reprise de la candidature Hohenzollern.

J'ai raconté ensuite nos démarches à Berlin et le déni de discussion qui nous y fut opposé d'une façon péremptoire.

J'ai parlé de la manière dont le refus d'explications avait été notifié à Londres par l'ambassadeur de Prusse, lequel avait ajouté que e baron de Werther, à Paris, avait même reçu l'ordre de ne pas accepter de discussion sur cette question ; que d'ailleurs il était inutile de s'en occuper tant que les Cortès espagnoles n'avaient pas sanctionné l'élection du prince Léopold.

J'ai dit comment, pressés par les circonstances, voulant à tout prix devancer l'élection des Cortès qui étaient convoquées pour le 20 juillet, et ne trouvant pas à qui parler à Berlin, nous avions dû aller traiter la question à Ems.

J'ai indiqué les premières instructions données au comte Benedetti, qui lui prescrivaient d'obtenir du roi de Prusse qu'il voulût bien ordonner au prince de Hohenzollern de retirer sa candidature.

J'ai rappelé que le gouvernement espagnol nous avait lui-même

suggéré cette démarche, nous annonçant qu'elle suffirait pour le désintéresser de la question.

J'ai fait ressortir ce point que, dès le commencement de la négociation, le gouvernement, se faisant l'interprète du sentiment national, avait constamment poursuivi la même pensée, c'est-à-dire celle d'obtenir *de la Prusse* le retrait de la candidature prussienne.

Il l'a d'abord recherchée d'une manière directe en demandant au roi d'ordonner au prince l'abandon de la candidature ; puis voulant adoucir les termes de sa requête, il a substitué à la demande d'une défense formelle, celle d'un simple conseil donné par le roi à son neveu.

J'ai démontré, par la correspondance et les télégrammes du comte Benedetti, que le roi avait constamment opposé à ces demandes un refus péremptoire.

Voyant que sous ce rapport nous ne pouvions plus attendre du roi aucune concession, nous avions d'abord songer à constater son concours d'une manière indirecte en recommandant à notre ambassadeur de faire en sorte que le roi nous communiquât lui-même le désistement du prince Léopold. Nous espérions trouver dans cette communication royale, et dans quelques paroles amicales dont l'ambassadeur eût provoqué l'échange en apprenant du roi la nouvelle du désistement, nous espérions trouver, dis-je, dans ces circonstances la trace, indirecte il est vrai, mais suffisante peut-être, du concours de la Prusse au redressement de la situation.

Ce fut à ce moment de la négociation, ainsi que vous le savez tous, Messieurs, que la nouvelle du désistement spontané du prince Léopold parvint à Paris, sous une forme bien différente de celle que nous avions espérée.

J'ai raconté les divers incidents de l'entretien que j'eus alors, le 12 juillet, avec le baron de Werther, et pendant lequel l'ambassadeur d'Espagne avait apporté le télégramme de Sigmaringen.

Voulant encore faire une dernière tentative pour découvrir quelques traces de coopération de la part du roi de Prusse dans ce désistement du prince, j'avais exprimé devant le baron de Werther la pensée que le Roi n'avait peut-être pas été étranger à la détermination de son neveu. J'ai reproduit la réponse négative et absolue, par laquelle l'ambassadeur repoussait cette supposition.

Je me suis attaché ensuite à bien préciser devant la Commission le sens et la portée de la suggestion faite au baron de Werther, laquelle consistait en une lettre que le roi de Prusse aurait pu écrire à l'Empereur. Ce n'était pas une demande de notre part ; c'était une simple idée soumise à l'examen de l'ambassadeur ; et plaçant sous les yeux

de la commission une note retrouvée dans mes papiers qui avait servi à formuler ma pensée, j'ai pu en établir le caractère éminemment convenable, respectueux et conciliant.

J'ai rappelé ensuite en peu de mots à la Commission l'attitude des Chambres pendant que la négociation se poursuivait, et les efforts que nous fîmes alors, tant auprès du Corps législatif qu'auprès du Sénat pour calmer l'excitation des esprits.

Le 12 juillet au soir, nous n'avions donc obtenu aucune concession de la Prusse ; et après avoir épuisé tous nos efforts pour constater, soit directement, soit indirectement, une participation quelconque du roi de Prusse au désistement du prince de Hohenzollern, nous devions y renoncer en face de la persistance des refus qui nous étaient opposés.

Sans vouloir revenir aujourd'hui sur l'exposé des faits que j'ai eu l'honneur de soumettre à la Commission samedi dernier, je lui demanderai d'y ajouter quelques informations et quelques observations qui me paraissent de nature à la rendre plus utile et plus complète.

J'appellerai, par exemple, l'attention de la Commission sur la conversation du roi avec le comte Benedetti, dont ce dernier rend compte dans sa dépêche du 11 juillet. Dans cet entretien, le roi oubliant un instant la réserve habituelle de son langage, raconte à notre ambassadeur qu'il avait été convenu avec le maréchal Prim et le prince Léopold que les Cortès espagnoles ne seraient convoquées que dans trois mois, et que la combinaison ne serait rendue publique qu'à l'ouverture de l'Assemblée. Le maréchal Prim, en informant prématurément l'ambassadeur de France à Madrid de l'arrangement qui avait été secrètement conclu, avait surpris à l'improviste le prince Léopold et le roi.

Je laisse à la Commission le soin de tirer de cet aveu les conclusions qu'il comporte.

Je signale également à la Commission la forme même du désistement du prince de Hohenzollern, signé par le père du candidat et non par le candidat lui-même, et surtout les considérations qui le motivent. Il n'échappera à personne que le silence gardé sur la France et l'allusion faite à une pression extérieure qui empêche le peuple espagnol de régler ses destinées en toute liberté, constituent une mise en scène anti-française préparée à Berlin.

Ce fut le 12 juillet au soir que partit la dépêche qui prescrivait au comte Benedetti de demander à la Prusse des garanties pour l'avenir, c'est à dire la promesse que cette candidature ne serait pas relevée après avoir été abandonnée.

Je n'ignore pas que cette demande de garantie a été considérée par plusieurs personnes comme inutile et comme blessante. Dans la pensée du Gouvernement, elle était imposée par l'opinion publique, par le sentiment national et par les manifestations non équivoques qui s'étaient produites dans les Chambres elles-mêmes, et dont la Commission retrouvera facilement la trace dans les procès-verbaux des séances législatives.

Mais indépendamment de la pression qu'exerçait sur lui le sentiment national, le Gouvernement regardait cette demande comme nécessaire et comme acceptable pour la Prusse.

En effet, la candidature prussienne se produisait déjà pour la seconde fois. Le cabinet de Berlin avait déjà pu se convaincre, en 1869, de la résistance que soulevait en France l'avènement d'un prince prussien au trône d'Espagne. Le Roi n'ignorait pas que le gouvernement français repoussait de toutes ses forces cette combinaison. On s'en était expliqué, il y avait à peine un an, et cependant le gouvernement prussien n'avait pas hésité à autoriser cette entreprise. Dans un an, à pareille époque, dans quelques mois, peut-être, l'incident pouvait surgir une troisième fois comme il avait déjà surgi une seconde. Il suffisait pour cela d'un simple prétexte, d'une manifestation populaire à Madrid, comme il est si facile d'en organiser une dans les grandes villes; et le prince Léopold, libre, lui, de tout engagement (car son père seul avait renoncé pour lui), relevait à Madrid ses prétentions ajournées. « Le peuple espagnol s'est prononcé, aurait-il dit; il a revendiqué son indépendance; il n'agit pas aujourd'hui comme il l'eût fait au mois de juillet dernier, sous l'empire d'un juste ressentiment contre l'intervention française, non il règle ses destinées dans l'exercice calme et résolu de sa souveraineté nationale; pour la seconde fois il m'appelle au trône. — J'arrive et j'accepte. »

Et le roi de Prusse, qui avait autorisé la première fois cette acceptation, eût autorisé la seconde. Qui donc aurait pu l'en empêcher? Le mécontentement de la France? Mais s'il l'a bravé en 1870, pourquoi donc en aurait-il tenu compte en 1871 ?

Telle est la raison qui paraissait rendre nécessaire une demande de garantie pour l'avenir.

Cette demande ne pouvait pas être considérée comme blessante pour la Prusse, car au fond nous ne lui demandions rien de plus que de faire pour la paix européenne ce que les autres grandes puissances avaient déjà fait. — Cette garantie, loin d'être exceptionnelle, était pour ainsi dire passée dans le droit européen. —

L'Angleterre, la Russie et la France en avaient déjà donné l'exemple ; et d'ailleurs pourquoi nous montrerions-nous plus jaloux des susceptibilités de la Prusse que ne l'ont été les Allemands eux-mêmes qui combattaient dans ses rangs? — En effet le gouvernement bavarois lui même insista auprès du roi de Prusse pour lui recommander d'adhérer à la doctrine du droit international en vertu de laquelle aucun prince, appartenant aux familles régnantes des grandes puissances, ne pouvait monter sur un trône vacant en Europe sans l'assentiment préalable de toutes les grandes puissances.

Vous trouverez la preuve de cette démarche, dont j'avais été informé directement par notre ministre à Munich, dans une dépêche de lord Lyons au comte Granville, portant le nº 106 dans le 1er cahier des pièces diplomatiques, publiées en Angleterre pour l'année 1870.

Cette démarche du gouvernement bavarois ne fut pas appuyée par le gouvernement britannique, qui alors n'était préoccupé que de ne pas se compromettre ni d'un côté ni de l'autre.

Quoi qu'il en soit, le fait démontre qu'en Allemagne on ne considérait pas comme blessante la demande que nous adressions à la Prusse.

J'ajouterai maintenant que cette demande n'était pas un ultimatum, elle était parfaitement susceptible de discussion et de tempérament. — Nous désirions une garantie, mais on pouvait s'entendre sur la forme de cette garantie, et la meilleure preuve que je puisse donner de nos dispositions conciliantes à cet égard, c'est que déjà nous avions cherché à la trouver dans de simples idées d'un concours indirect du roi que tous nos efforts n'avaient pu provoquer.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà raconté de la journée du 13 et sur cette circonstance remarquable que le soir, à la même heure, M. de Bismark à Berlin, ainsi que moi à Paris, nous avions, avec les ambassadeurs d'Angleterre, un entretien, dont j'ai placé le compte-rendu sous vos yeux, et d'après lequel vous avez pu juger qui de nous deux voulait la guerre. — Je ferai seulement remarquer, comme preuve de ce que je disais tout à l'heure, que si le 13 juillet au soir, je demandai à l'ambassadeur d'Angleterre le concours de son Gouvernement, et sa médiation pacifique, cela indique suffisamment que les demandes adressées le 12 à la Prusse n'étaient pas un ultimatum.

Je ne sais si je parviendrai à vous convaincre que le ministère et l'empereur personnellement ne voulaient pas la guerre, mais je déclare que c'est l'exacte vérité.

Si vous voulez suivre attentivement chacune de mes démarches.

chacune de mes paroles, soit au Corps Législatif, soit au Sénat, soit dans mes entretiens avec le corps diplomatique, vous verrez, dans toutes, la trace de nos efforts pacifiques jusqu'au 15 juillet.

Si, par exemple, le 13 juillet, j'avais voulu surexciter l'opinion publique, je n'avais qu'à mettre les Chambres au courant des réponses dilatoires du roi. Si j'étais monté à la tribune et si j'avais dit : « Messieurs, je viens d'apprendre que ce matin, à dix heures, le roi de Prusse a refusé à notre ambassadeur de s'expliquer sur la candidature espagnole, en lui déclarant qu'il ignorait encore la résolution du prince Léopold, résolution qui est connue de toute l'Europe depuis 24 heures ; » — Je vous laisse à penser ce qu'aurait produit une pareille information.

Le fait est que la guerre a été décidée à Berlin, le 13 au soir, et que depuis le 10, les mouvements militaires n'ont pas discontinué.

Je dois parler d'une soi-disant lettre que le roi de Prusse aurait écrite au prince Léopold pour l'engager à se désister, et dont il a été question dans certains cercles de Munich et de Stuttgardt. — J'en fus informé, d'abord par Munich, ensuite par Stuttgardt.

On en parlait secrètement. Quelques personnes assez haut placées prétendaient l'avoir vue, mais on ne la montrait pas, et, elle était formellement démentie par l'ambassadeur de Prusse à Paris qui affirmait, d'une manière catégorique et absolue, que le roi de Prusse n'avait donné aucun conseil au prince de Hohenzollern.

Quant à moi, l'apparence de ces faux bruits ne me surprenait pas, mais j'y voyais l'indice de la nouvelle influence qui avait pris à Berlin, comme à Ems, la direction des affaires — Je me rappelais qu'en 1866, j'avais été témoin de choses analogues. C'était au moment où le traité d'alliance entre la Prusse et l'Italie venait d'être signé. Le général Govone avait passé par Paris, porteur du traité, et cependant après ce fait accompli, l'Empereur d'Autriche reçut de Berlin une lettre dans laquelle on lui disait que le roi n'avait pas signé de traité avec l'Italie

Le roi de Prusse, ayant enfin reçu la nouvelle du désistement du prince Léopold dans l'après-midi du 13 juillet, avait fait prévenir le comte Benedetti qu'il regardait l'incident comme terminé. — Sur l'observation de notre ambassadeur, que ce message ne répondait pas aux demandes que nous avions formulées, le roi avait fait dire qu'il approuvait la renonciation du prince Léopold *dans le même sens et dans le même esprit* (ces paroles sont textuelles) qu'il avait approuvé son acceptation. — Quant aux garanties demandées pour

l'avenir, le roi les refusait et déclarait vouloir conserver, pour cette éventualité, toute sa liberté d'action.

La commission voudra bien peser les termes de cette communication. Du moment où le roi mettait, dans sa seconde approbation de la conduite du prince Léopold, le même sens et le même esprit qu'il avait mis à la première, nous savions ce que cela voulait dire.

Cependant bien que la réponse du roi fût négative sur tout ce qu'il nous importait d'obtenir, bien que contrairement à sa promesse de recevoir M. Benedetti, il lui eût fait connaître sa réponse par l'intermédiaire de son aide-de-camp, bien que cet aide-de-camp eût signifié au comte Benedetti que le roi n'aurait plus l'occasion de le recevoir; rien de tout cela ne constituait un affront pour l'ambassadeur de France. C'était, il est vrai, un changement notable dans les procédés jusqu'alors courtois du roi de Prusse, mais il n'y avait pas un affront saisissable de nature à constituer une offense publique. — C'est ainsi que l'avait compris le gouvernement, puisque, loin de vouloir rompre les négociations après cet événement, il s'était décidée ainsi que je l'ai dit déjà, à porter la question devant un tribunal Européen.

M. le comte Benedetti dans son livre justificatif, attribue à l'effet produit par l'entretien que j'avais eu la veille avec le baron de Werther, le revirement qui s'était opéré dans l'esprit et les manières de roi ; c'est une erreur que la commission est à même d'apprécier. Elle a pu voir en effet par le récit authentique de cet entretien, qui a été placé sous ses yeux et auquel j'ai ajouté quelques explications, qu'il ne s'y était rien passé qui fût de nature à blesser la susceptibilité du roi, et que l'interprétation donnée par M. de Bismark à mes suggestions avec l'ambassadeur de Prusse, a été fabriquée à Berlin pour la circonstance. — Si au contraire la Commission se reporte au langage tenu par M. de Bismarck à l'ambassadeur d'Angleterre dans la soirée du 13, c'est là qu'elle trouvera la véritable cause du changement qui paraît avoir surpris notre ambassadeur à Ems.

Je dois ici mentionner un fait dont j'ai déjà parlé, c'est la seconde visite du baron de Werther, qui eut lieu le 14, visite de congé, dans laquelle il me dit positivement qu'il avait été désapprouvé par son gouvernement pour avoir écouté et transmis nos suggestions conciliantes, et qu'il avait reçu l'ordre de partir. M. de Bismarck, intéressé à donner aux démarches du gouvernement prussien toutes les apparences de la conciliation a dans un document officiel, représenté

ce fait d'une manière inexacte en disant contrairement à la vérité que M de Werther était parti en vertu d'une permission accordée sur sa demande pour affaires privées.

Dans la journée du 14, nous reçûmes de différents côtés des informations qui s'accordaient toutes pour montrer la mobilisation des troupes prussiennes s'effectuant avec rapidité. — D'un autre côté, j'apprenais confidentiellement, et par la voie de Vienne, le langage tenu la veille par M. de Bismarck, à l'ambassadeur d'Angleterre, tel qu'il est rapporté par la correspondance de ce dernier que j'ai placée sous les yeux de la Commission. Je ne crois pas pouvoir désigner comment ces informations me sont parvenues, attendu que le personnage qui les a recueillies à Berlin, et celui qui me les a transmises de Vienne, sont encore l'un et l'autre dans ces deux capitales.

La situation devenait donc de plus en plus menaçante, et cependant nous hésitions encore à demander aux Chambres l'appel des réserves. Après une délibération qui avait duré pour ainsi dire toute la journée, et dont le pénible souvenir ne s'échappera jamais de ma mémoire, le conseil des Ministres s'arrêta à la résolution encore pacifique dont j'ai placé le texte sous vos yeux et dont je reproduis les termes :

« Nous croyons que le principe adopté par l'Europe a été que, sans une entente préalable, un prince appartenant aux familles régnantes des grandes puissances ne devait pas monter sur un trône étranger, et nous demandons que les grandes puissances réunies en congrès confirment cette jurisprudence internationale. »

C'était là la substance de ce que nous devions déclarer le lendemain matin aux Chambres. Tout le monde dans le conseil s'était rallié à cette résolution ; tout le monde sans exception ; et cependant je puis assurer que ce n'était pas chose facile que d'être pacifique le 14 au soir. Je me rappelle encore les visites qui se succédaient dans mon cabinet, les instances, les prières et je puis même dire les menaces auxquelles je fus en butte pendant une partie de la soirée, et auxquelles je répondis continuellement par cette phrase, dont bien des témoins pourraient attester l'exactitude : « Je ne me résignerai à la guerre qu'à l'heure où j'aurai reconnu que la paix est impossible.

De tous les reproches que l'on nous adressait alors, le plus sensible était celui-ci : « Vos négociations, me disait-on, vos lenteurs compromettent la sécurité du pays. Ne voyez-vous pas que la guerre est virtuellement déclarée. Ou vous êtes mal informé, ou vous devriez savoir que la mobilisation des troupes prussiennes est aujourd'hui un fait accompli, qu'elles se dirigent, qu'elles se concentrent à

marches forcées vers la frontière française. — Si vous n'appelez pas les réserves, vous ouvrez les portes de la France.»

Les choses en étaient là, lorsque dans la soirée nous apprîmes, par les télégrammes de nos agents diplomatiques, que M de Bismarck, voulant agir sur les esprits et frapper un coup décisif, avait expédié aux gouvernements étrangers le télégramme suivant :

« Après que la renonciation du prince héréditaire Hohenzollern eut été communiquée officiellement au gouvernement impérial Français par le gouvernemenr royal Espagnol, l'ambassadeur de France à Ems a demandé à Sa Majesté le roi de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté le roi s'engageait pour l'avenir à ne pas consentir à ce qu'un prince de Hohenzollern posât de nouveau sa candidature. — Sur ce, Sa Majesté le roi a refusé de recevoir l'ambassadeur français, et lui a fait dire par l'aide de camp de service que Sa Majesté n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur. » (Documents officiels anglais de 1870, cahier nº 3, page 7.)

Cette traduction est littérale. —En même temps que M. de Bismarck expédiait ce télégramme, d'abord à toutes les Cours d'Allemagne, puis à toutes les autres Cours où ses agents en faisaient l'objet d'une communication immédiate, il le faisait afficher dans les rues de Berlin, sous forme d'un supplément à la *Nord-Deutschen-Zeitung* ; on y ajoutait un récit fictif dans lequel il s'attachait à faire croire que M. le comte Benedetti avait lui-même manqué d'égard vis-à-vis du roi. En voici la substance d'après la traduction anglaise du *Times*, dont personne n'ignore les attaches prussiennes.

« Le représentant de la France, disait-on, avait accosté le roi sans respect sur la promenade publique. Dans des circonstances d'une si grande importance, il était difficile de croire que ce manque de respect ne fût pas intentionnel. Le roi, préoccupé avant toute chose de sauvegarder sa dignité, l'avait fait avec cette noblesse et distinction de manières dont il est le modèle. — Se retournant tranquillement vers son aide de camp, qui s'était retiré à l'approche de l'ambassadeur de France, il lui avait dit : « Veuillez informer le comte Benedetti qu'il n'y a pas de réponse et que je ne puis plus le recevoir.»

Il n'y a rien de vrai dans cette histoire ; et cependant elle circulait à Berlin avec l'assentiment du gouvernement, et à 9 heures du soir des crieurs publics en grand nombre, disséminés dans les rues les plus populeuses de la ville, offraient gratuitement à tous les citoyens le texte du télégramme et le récit inexact des circonstances auxquelles il se référait.

Il importait, en effet, à M. de Bismarck que dans toute l'Alle-

magne on sût, ou du moins on crût que les demandes de la France avaient été repoussées avec hauteur, que le roi avait racheté ses premières faiblesses par une dernière brusquerie — Il importait que l'orgueil de l'Allemagne fût enflé et satisfait ; il importait que l'orgueil de la France fût blessé et irrité ; tout cela pour que la guerre devînt inévitable et qu'elle eût lieu comme M. de Bismarck l'avait décidé le 13, avec toutes les apparences de la conciliation.

A ces nouvelles succédèrent bientôt à Paris, des informations qui ne laissaient plus de doute possible ; les Prussiens marchaient vers a frontière et tout s'y concentrait avec une rapidité merveilleuse.

Ce fut alors que sentant la nécessité absolue d'appeler les réserves, l'impossibilité de subir plus longtemps la prolongation d'un état de choses qui tournait chaque jour à notre détriment, le gouvernement se décida à demander aux chambres les moyens de résister à une aggression imminente et dont chaque heure rapprochait le danger.

Pour ma part, je compris alors que la paix était absolument impossible ; je me résignai à la guerre, et je le fis (c'est ma seule erreur) avec une confiance absolue dans la victoire.

Depuis vingt ans je représentais mon pays à l'étranger, je croyais à sa grandeur, à sa force, à ses vertus guerrières, presqu'avec autant de confiance que je crois en ma sainte religion.

Qu'avais-je trouvé en arrivant à Paris ? — Une confiance égale à la mienne, les hommes les plus compétents, au Sénat, au Corps Législatif, croyaient tous la France invincible, et si quelques voix solitaires formulèrent un doute ou une crainte, elles ne le firent pas en temps utile.

Je n'entends pas dire, par ces paroles, que c'est une confiance aveugle dans la victoire qui ait inspiré, à la dernière heure, la résolution du Gouvernement. Non, la guerre était inévitable ; elle était déclarée à Berlin, et dans la résolution prussienne, il entrait comme élément principal la connaissance des forces militaires de la France et des forces de l'Allemagne.

Mais il est évident que si nous avions eu le sentiment de notre faiblesse, nous eussions peut-être essayé de courber la tête et d'attendre. — On supporte bien des choses quand on se sent impuissant à les empêcher.

Tel n'était pas alors notre sentiment ; tel n'était pas celui de la nation, j'en appelle au souvenir de tous.

J'ai entendu dire qu'un personnage qui occupe aujourd'hui le premier rang dans l'État était au courant de notre faiblesse, et je

me suis souvent demandé depuis, comment il se fait qu'il ne m'ait pas communiqué ses inquiétudes.

Bien qu'il fût dans l'opposition, et moi dans le Gouvernement, nous n'étions pas inconnus l'un à l'autre, et nous nous étions souvent rencontrés. Il existait même, entre nos opinions politiques, une certaine coïncidence sur plusieurs questions, l'unité italienne par exemple, et les fautes de 1866 ; ma correspondance diplomatique en est la preuve. — Je me suis donc demandé souvent comment, dans ce moment suprême, il ne me fit pas part de ses craintes ; je me suis demandé comment il ne les avait pas communiquées à la Chambre en comité secret, ainsi que je n'eusse pas manqué de le faire pour mon compte si je les avais partagées.

Je sais qu'il s'est rencontré avec quatre membres du cabinet dans un des bureaux de la Chambre, qu'il leur a développé avec chaleur toutes les raisons qui, dans son opinion, exigeaient ou conseillaient le maintien de la paix, mais j'affirme sur le témoignage de ceux qui étaient présents à cet entretien, qu'il n'a pas fait la moindre allusion à notre infériorité militaire.

Quoi qu'il en soit, je le répète, la guerre n'était plus évitable ; nous étions attaqués, il fallait nous défendre.

Le 15 juillet au matin, après avoir pris connaissance de toutes les informations dont je viens de parler succinctement, il fut décidé que le moment était venu de faire un appel à la Chambre.

Je crois superflu de revenir ici sur tous les détails de la discussion qui eut lieu à la Chambre et au Sénat. Ceux qui y ont assisté n'en ont certes pas perdu la mémoire, les autres la connaissent par les procès-verbaux des séances. - L'unanimité du Sénat, l'immense majorité de la Chambre ont couvert le cabinet au point de vue constitutionnel. — Cependant je dois répondre ici à certains reproches qui nous ont été adressés et que nous ne méritons pas.

J'ai déjà dit que je repoussais avec indignation celui d'avoir caché quelques dépêches à la commission parlementaire, et à plus forte raison d'avoir placé sous ses yeux des documents portant une date différente de celle de leur origine. — Pour dire toute ma pensée, je me sens tellement au-dessus d'un soupçon aussi ignoble, qu'il me paraît plus dégradant pour ceux qui le conçoivent que pour ceux qu'il cherche à atteindre. — Au surplus, je mets au défi n'importe qui, de trouver dans mon langage, soit à la Chambre, soit au Sénat, soit dans la Commission, une seule parole qui ne soit pas l'exacte vérité.

On a prétendu, et c'est une grande faute, que par un coupable

mensonge, nous avions entraîné à la guerre la nation qui n'y voulais pas aller. — C'est avec regret que j'emploie devant la Commission des mots comme ceux que je viens de prononcer, qui n'appartiennent pas à mon langage habituel, mais j'y suis contraint par l'usage qui en a été fait dans des documents officiels et publiés.

Où est dont le coupable mensonge? Est-ce que par hasard on a altéré une dépêche? Est-ce que par hasard on en a caché une seule? Et quand devant la Chambre, nous avons dit que nous croyions l'honneur de la France engagé, n'avons-nous pas placé sous les yeux de la Commission le texte même des documents qui blessaient notre orgueil national, et le récit fidèle des circonstances qui nous paraissaient l'engager?

Il est un système vulgaire qui consiste à prêter à ses adversaires un langage coupable, afin de les attaquer en combattant les paroles qu'on les accuse à tort d'avoir prononcées.— C'est dans ce but qu'on a prétendu que nous avions trompé la Chambre, en lui disant que le Roi avait insulté l'ambassadeur de France, tandis qu'on retrouvera dans le procès-verbal des séances, que le Gouvernemennt a dit tout le contraire.

Si nous avons vu dans la conduite de la Prusse à notre égard une offense à notre dignité, nous n'avons certes pas été les seuls à le voir, et d'ailleurs, je répète, l'opinion des Chambres n'a été ni entraînée, ni égarée ; les commissions parlementaires ont eu sous les yeux, dans les mains, tout ce que nous avions nous-mêmes ; elles ont formé leur jugement sur les mêmes éléments qui nous avaient servi à former le nôtre ; elles représentaient les Chambres, et nous avons agi au point de vue constitutionnel avec conscience, avec loyauté et avec régularité.

Ce que je viens de dire est connu de toute l'Europe ; la vérité est depuis longtemps manifeste ; tous les cabinets ont été instruits par leurs agents de tous ces détails ; ils savent parfaitement à quoi s'en tenir.

Aussi, lorsque dans les cours étrangères, on est venu dire que par un coupable mensonge, la France avait été entraînée à la guerre, ce langage n'a trompé personne, et a fait à la France plus de mal que de bien.

La Commission ne doit pas ignorer que lors de l'investissement de la capitale, un diplomate prussien qui avait appartenu à l'ambassade de Prusse à Paris, a été chargé de prendre tous les papiers qui étaient à Saint-Cloud et notamment une quantité considérable de rapports préfectoraux. — La Prusse savait tout ce qu'on pouvait

savoir sur l'état de la France, on ne pouvait tromper, ni elle ni les puissances étrangères.—Il était donc plus habile de ne pas l'essayer.

Je ne quitterai pas ce pénible sujet sans expliquer le sentiment auquel j'ai cédé lorsqu'en montant à la tribune, le soir du 15 juillet, j'ai déclaré que je ne resterais pas cinq minutes ministre des affaires étrangères, si la Chambre ne s'associait pas à notre manière de voir.

C'est qu'en effet, il ne s'agissait plus de discuter alors.— L'ennemi marchait à grands pas vers notre frontière. Ce qui le prouve c'est que le lendemain même il la violait près de Sierck. — L'appel des réserves n'était plus une précaution, c'était une des nécessités de la défense ; j'avais le sentiment exact de la situation, mais je n'avais pas, je l'avoue, celui de notre faiblesse.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous allez entrer dans un autre ordre d'idées. Le résumé que vous venez de faire ajoute évidemment beaucoup à la déposition que vous aviez faite précédemment ; la Commission les aura l'un et l'autre sous les yeux ; et pourra les comparer ; mais ce résumé lui-même me paraît si important, que si les membres de la Commission ont quelques questions à vous adresser à ce sujet, il me semble que c'est à ce moment qu'il conviendrait de les faire. Il est certain que dans cette première partie, le résumé expose bien des choses qui n'avaient pas été suffisamment indiquées dans votre première déposition.

Par conséquent, s'il y a, sur cette première partie, quelques questions qui ne fussent pas venues à la pensée de la Commission pendant notre première déposition, c'est ici qu'il faudrait les placer.

M. ANTONIN LEFÈVRE PONTALIS. — M. le duc de Gramont, tout en conservant le secret qu'il devait à ses collègues, a bien voulu nous dire que la déclaration du 6 juillet, telle qu'elle avait été préparée par lui dans le conseil des ministres, n'était pas terminée par cette phrase : « Forts de votre appui et de celui de la nation, nous saurons remplir norte devoir sans hésitation comme sans faiblesse. »

Il a semblé à la Commission que d'après la communication de l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, l'orgueil allemand avait excessivement froissé par cette déclaration. M. de Gramont nous a dit qu'il avait trop d'expérience diplomatique pour avoir été l'auteur de cette fatale rédaction. Il ne nous appartient pas de demander qui l'a suggérée ; mais nous pouvons demander qu'elles ont été les raisons qui auraient déterminé le conseil des ministres à accepter et à porter à la tribune cette phrase qui a eu les plus funestes effets. C'est cette dernière phrase imprudente et provocante qui a produit les exigences ultérieures du cabinet allemand.

M. LE DUC DE GRAMONT. — Si nous avions trouvé à discuter à Berlin, la réponse eût été bien simple, c'était celle que je voulais faire. J'aurais dit à la Chambre : Les négociations sont ouvertes régulièrement à Berlin de gouvernement à gouvernement, il m'est impossible d'en parler. Mais, à Berlin, nous nous trouvions en présence d'un refus de discussion et nous nous trouvions dans la nécessité de frapper un grand coup pour arrêter ce qui devait se faire. Les cortès étaient convoquées pour le 20, et l'on voulait nous opposer un fait accompli. M. de Bismarck se formalise beaucoup de ce que l'on a dit en France que l'on ne supporterait pas qu'une nation étrangère vînt mettre un prince allemand sur un trône voisin de la France. Et nous, nous n'avions pas le droit de nous formaliser que M. de Bismarck fît de nouveau cette proposition, après la discussion de 1860, lorsqu'il savait bien que la France ne pourrait pas supporter cette prétention! Pourquoi notre susceptibilité à nous serait-elle exagérée, et pourquoi celle de M. de Bismarck serait-elle justifiée? De qui venait la provocation? De lui. Est-ce oui ou non une provocation que de venir reprendre une candidature quand on sait que la France ne l'acceptera pas? La correspondance de 1869 est là, et vous y verrez qu'on avait dit déjà à cette époque qu'il était impossible que la France pût consentir à ce projet.

Depuis la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, comme j'attache un grand prix à ne rien dire dont je sois parfaitement sûr, à propos de cette lettre de M. de Bismarck trouvée dans les papiers du général Prim, j'ai fait venir la personne qui m'avait donné cette information ; il n'y a que trois personnes qui connaissent ce fait, le député qui a lu la lettre, qui l'a dit à un fonctionnaire et ce fonctionnaire me l'a répété. M. de Bismarck disait au général Prim : « Pourquoi abandonner cette candidature, elle est très-bonne. » Vous le voyez, jamais trame n'a été ourdie plus habilement, et maintenant mieux démontrée.

M. de Gramont, p. 100.

Ecoutons maintenant M. Benedetti exposant les efforts de la France pour conserver la paix, l'abandon même qu'elle avait fait de droits stipulés dans le traité de Prague et indiquant nettement les causes réelles de la guerre.

M. Daru le sait mieux que personne. Pour conserver la paix nous faisions des concessions et de très-graves. Je pourrais rappeler que

c'est nous qui avions fait insérer dans le traité de Prague, la clause par laquelle la Prusse devait rendre au Danemark une partie du Schleswig. C'est sur mes instances personnelles, et conformément aux ordres que j'avais reçus de Paris, que cette disposition a été maintenue. Sur ce point nous étions donc moralement partie au traité. Lorsqu'est venu le moment de l'exécution, on nous a donné à entendre qn'on y aviserait quand et comme on le voudrait. Nous nous sommes abstenus d'en faire le sujet d'une querelle avec la Prusse.

Je pourrais citer d'autres circonstances analogues qui prouvent que le gouvernement, avant l'incident du prince Hohenzollern, ne songeait, en aucune façon, à provoquer un conflit avec la Prusse. Seulement le Gouvernement savait bien qu'il arriverait un moment où la Prusse essaierait de franchir le Mein et de réunir l'Allemagne du Sud à l'Allemagne du Nord. C'est pour cela qu'il voulait constituer son armée sur les bases plus larges que celles de l'ancienne organisation.

M. LE PRÉSIDENT. — N'y a-t il eu, pendant les trois derniers mois, quelque fait connu de vous qui accusât de la part du gouvernement français des dispositions à la guerre?

M. BENEDETTI. — Aucun. Si bien que le 1er juillet, je suis parti en congé pour Wilbad ; et c'est là que j'ai eu le premier avis de l'acceptation, par le prince de Hohenzollern, de la couronne d'Espagne. J'écrivis aussitôt à M. de Gramont pour me mettre à sa disposition. Il m'invita à me rendre à Ems auprès du roi.

M. LE PRÉSIDENT. — Pensez-vous que la Prusse ait voulu exploiter cet incident pour en faire sortir la guerre?

M. BENEDETTI. — Je ne le pense pas, car le roi, dans ce cas, n'aurait pas déterminé le prince de Hohenzollern à se désister.

J'entre dans des détails que je n'aurais pes voulu révéler moi-même; mais puisque la Commission me presse, je dirai que le roi n'a jamais consenti à donner ostensiblement au prince de Hohenzollern l'ordre de se désister. Il a voulu que le désistement vînt de la part du prince lui-même, afin de mieux décliner, vis-à-vis de l'Allemagne, la responsabilité de l'acceptation comme celle du désistement. Il s'est produit, en effet, en Allemagne deux impressions très-vives, et dont le gouvernement prussien a dû tenir compte, surtout à la dernière heure. A la première nouvelle de la candidature du prince Hohenzollern et de l'effet que cet incident produisait à Paris, on a été très-surpris et très-mécontent qu'on soulevât un conflit avec la France à propos d'une candidature au trône d'Espa-

gne d'un prince de la maison royale. Si c'eût été au sujet d'une question nationale, de la réunion du Sud au Nord, l'Allemagne eût approuvé le roi et elle aurait volontiers accepté la guerre, la plupart des journaux allemands se placèrent à ce double point de vue.

Il se manifesta une impression nouvelle quand le prince ce fut désisté : cette résolution ne pouvant avoir aucune suite si elle n'était autorisée par le roi, fut considérée comme une concession qui portait atteinte à la considération de la couronne. Malgré cette impression, la Prusse nous a accordé la renonciation du prince de Hohenzollern ; si dès l'origine elle avait voulu la guerre absolument, elle aurait trouvé des expédients, ce qui était facile pour prétendre que le prince ne pouvait se désister. On a au contraire autorisé le prince ou plutôt on l'a invité à se désister; seulement on s'est arrangé de façon à dégager, autant que possible, la responsabilité personnelle du roi, et pour cela on a présenté le désistement comme un acte spontané du prince lui-même, auquel le roi a ensuite donné simplement son approbation.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Je voudrais poser à M. Benedetti une question un peu délicate. Dans sa pensée la guerre n'est sortie ni de la volonté du roi de Prusse, ni de la volonté de son ministre, ni d'un mauvais procédé de la part du roi de Prusse vis-à-vis notre anbassadeur. Quelle est donc suivant lui, la cause qui a déterminé la guerre ?

M. BENEDETTI. — La question est délicate, en effet, permettez-moi de ne pas y répondre; cependant j'en dirai deux mots. La guerre est venue d'abord de cette conviction, que pendant quatre ans on s'est employé à faire pénétrer dans toutes les classes de la population, à savoir que la France avait été battue à Sadowa. Vous avez été témoins de l'état des esprits dans Paris, du 6 au 15 juillet, et vous savez que bien que l'on ait accusé le gouvernement d'avoir surexcité l'opinion, ce n'est pas lui qui a pu provoquer les manifestations qui se sont produites. Surexcitée au plus haut point, l'opinion publique a exigé la guerre.

En second lieu, la communication faite par M. de Bismarck aux gouvernements étrangers, a été généralement envisagée comme un procédé intentionnellement blessant. Devait-on l'apprécier ainsi ? Etait-on fondé à le considérer comme une offense? Voilà la question que l'on s'est posée et on l'a résolue par l'affirmative. Telles sont, à mon sens, les deux causes de la guerre.

M. Benedetti, p. 89.

En ce qui touche l'offense grave envers l'ambassadeur de France, ou plutôt envers la France elle-même, voici les détails donnés par M. de Benedetti et par M. de Talhouet, le président et le rapporteur de la commission du Corps législatif qui reçut communication des pièces diplomatiques elles-mêmes, et fut unanime à reconnaître l'affront fait à la France et la nécessité impérieuse de le relever.

M. LE COMTE BENEDETTI. — On avait appris, je crois, que M. de Bismarck avait télégraphié à presque tous les agents diplomatiques de la Prusse, que j'avais posé au roi une question qui constituait une exigence inadmissible, et que le roi avait refusé de me recevoir. Cette dépêche a été communiquée par les agents de la Prusse aux Gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités, et ces Gouvernements en donnèrent connaissance à nos propres représentants qui en ont télégraphié à Paris. C'est ainsi que le ministère a considéré que l'ambassadeur de France, ou plutôt que la France avait été l'objet d'une offense grave.

M. Benedetti, p. 87.

. . . .

M. LE PRÉSIDENT. — L'offense ne vous était pas personnelle; elle consistait seulement dans ce fait que les ambassadeurs de Bavière, de Wurtemberg, de Berne auraient été, par une circulaire de M. de Bismarck, avertis que le roi de Prusse avait refusé de recevoir en audience de congé l'ambassadeur de France. Cette circulaire a été affichée à Ems?

M. BENEDETTI. — Elle était en effet affichée, et je l'ai indiquée moi-même dans une dépêche.

M. LE PRÉSIDENT. — L'était-elle comme un document officiel?

M. BENEDETTI. — Elle était affichée à Ems comme extraite de la *Gazette de Cologne*, j'ai été la voir, et autant que je m'en souviens, il y était dit que le roi avait refusé de me recevoir. Je puis me tromper sur les dates et certaines indications de détail, mais j'ai moi-même signalé dans une dépêche télégraphique, cet extrait du journal allemand, et j'ajoutai ceci : « Comme je n'ai absolument fait part à personne de ce qui s'est passé entre le roi et moi, je dois en conclure qu'il y a eu une indiscrétion commise dans le cabinet du roi.

M. LE PRÉSIDENT. — C'était donc une manœuvre du Gouvernement Prussien afin de se donner aux yeux de tous les Allemands l'apparence d'un tort qu'il n'avait pas eu en réalité.

M. Benedetti, p. 97.

. . . .

M. LE PRÉSIDENT. — Le roi de Prusse a donné son assentiment à ce désistement; à cette époque on pouvait espérer que la querelle s'appaiserait. Mais la troisième demande de la France est intervenue; on voulait que le roi de Prusse s'engageât à ne pas permettre que le prince revînt sur sa décision. C'est sur ce point que le roi causant le matin dans la promenade à Ems avec vous aurait dit : Nous en parlerons dans la journée, puisque nous devons nous revoir Il n'a pas voulu avoir cette seconde conversation, et il a envoyé le prince Radzivill à votre ambassade pour vous transmettre sa réponse. C'est alors que vous recevez l'ordre de revenir; vous demandez au roi la permission de prendre congé de lui. Le roi, partant pour Coblentz, vous reçoit dans son salon à la gare, et là il ne se dit rien, si ce n'est qu'on se retrouvera à Berlin.

M. BENEDETTI. — Vous trouverez tous ces faits dans les dépêches télégraphiques.

M. LE PRÉSIDENT. — En même temps que ces choses se passaient à Ems, le gouvernement de Berlin faisait communiquer à ses représentants auprès de toutes les cours, la nouvelle que les demandes de la France ayant déplu au roi de Prusse, il n'avait pas voulu donner une audience de congé à l'ambassadeur de France; c'est en cela qu'on a fait consister l'offense.

C'est bien là, je crois, le résumé et le sens de votre déposition?

M. Benedetti, p. 87.

Au sujet des communications faites par le gouvernement à la commission du Corps législatif, la déposition de M. le marquis de Talhouët est très explicite.

M. LE MARQUIS DE TALHOUET. — M. le ministre des affaires étrangères ne nous a jamais dit que ses agents lui eussent envoyé la dépêche de M. de Bismarck; il déclara qu'ils avaient eu connaissance de cette dépêche par suite des bons rapports qu'ils pouvaient avoir avec les représentants des puissances étrangères. Parmi les dépêches de ces agents, il y en avait une qui se terminait par une phrase un peu violente; nous n'avons pas voulu l'insérer à la demande même du Gouvernement, elle venait de Bavière. Notre représentant en Suisse n'a pas dit qu'il avait eu connaissance de la dépêche même de M. de Bismarck, mais qu'il savait que cette dépêche existait.

Au point de vue de l'article de journal, je vous dirai mes souvenirs que je crois exacts ; ceci s'est passé en dehors de la commission. Le Gouvernement avait eu connaissance de cet article, et si j'ai bien compris, on en avait délibéré dans le conseil des ministres ; on avait trouvé que, même provenant d'un journal semi-officiel, il n'y avait pas lieu de se blesser d'un article de cette nature, et dans cette situation on était disposé à la paix ; c'est au dernier moment que le Gouvernement apprit l'existence de la dépêche de M. de Bismarck que vous avez citée.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, c'est par les bons rapports que nos agents avaient avec les ministres étrangers que nous avons eu la dépêche de M. de Bismarck

M. LE MARQUIS DE TALHOUET — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — Avait-on donné copie de la dépêche ?

M. LE MARQUIS DE TALHOUET. — Non ; on n'en a pas donné tout d'abord copie ; nous avons eu seulement des dépêches des agents disant : « Voilà ce qu'on nous assure avoir été écrit par M. de Bismarck. » Je crois que la dépêche elle-même, n'a été envoyée que le lendemain ou deux jours après.

Quant à l'existence de la dépêche, elle n'est pas douteuse. On a fait une distinction entre l'article de journal et la dépêche, et on a déclaré que s'il n'y avait eu que l'article du journal, on était parfaitement disposé à maintenir la paix.

M. LE PRÉSIDENT. — Il était naturel que l'article de journal n'offensât pas, mais la dépêche devait offenser. Vous n'avez pas vu cette dépêche de M. de Bismarck, mais seulement les dépêches de nos agents qui avaient reçu des informations des ministres étrangers. Ceci est bien établi !

M. LE MARQUIS DE TALHOUET. — Parfaitement ! Comme une de ces dépêches venait de Berne et l'autre de Munich, et qu'elles étaient conçues dans des termes identiques, il fallait bien conclure que ce fait était malheureusement certain.

Le troisième point sur lequel nous avions à interroger M. de Gramont, c'était sur les espérances d'alliances.

Je vous ai dit tout à l'heure que nous avions dû attendre M. de Gramont assez longtemps dans le sein de la Commission ; vous pouvez vous en assurer auprès de M. Valette qui l'a envoyé chercher plusieurs fois. Quand il est arrivé, nous lui avons posé les deux premières questions, puis nous sommes passés à la troisième qui était celle-ci : « Avez-vous des alliances ? » Il nous répondit : « Si j'ai fait attendre la Commission, c'est que j'avais chez moi,

au ministère des affaires étrangères, l'ambassadeur d'Autriche et le ministre d'Italie, j'espère que la Commission ne m'en demandera pas davantage. »

Voilà sa réponse.

Ainsi, nous avions commencé par voir le maréchal Le Bœuf et nous lui avions demandé : « Etes-vous prêt ! » nous avons insisté sur différents points, puis nous avons vu M. de Gramont, et lui avons posé les trois questions dont je viens de vous parler : « Les prétentions ont-elles été les mêmes depuis le premier jour jusqu'au dernier. » Ensuite : « Les dépêches qu'on vous envoie de différents côtés vous garantissent-elles que la dépêche même de M. de Bismarck soit de telle nature? Enfin, espérez-vous des alliances ? » Il répondit à ces trois questions dans le sens que je vous ai indiqué.

M. LE PRÉSIDENT. — Je résume les questions posées à M. de Gramont :

« Les prétentions ont-elles toujours été les mêmes? — Oui.

L'insulte est-elle réelle? — Oui.

Avez-vous des alliances? — Je vous l'ai fait entendre. »

M. LE MARQUIS DE TALHOUET. — Il ne s'est pas prononcé sur les alliances.

M. LE PRÉSIDENT. — Non, il vous l'a fait entendre en vous disant : « Je viens d'avoir une conversation avec l'ambassadeur d'Autriche et le ministre d'Italie. »

M. LE MARQUIS DE TALHOUET. — Voilà ce que nous avons interprété quand il nous a dit : « Si je vous ai fait attendre, c'est que j'étais en conversation avec l'ambassadeur d'Autriche et le ministre d'Italie, j'espère que vous ne m'en demanderez pas davantage. »

M. LE PRÉSIDENT. — Personne n'ayant plus de questions à adresser à M. de Talhouët, la Commission le remercie des éclaircissements qu'il vient de lui donner.

M. de Talhouët, p. 123.

On a cherché, il est vrai, à faire naître des doutes sur l'exactitude des justifications produites à la Commission du Corps législatif dont M. de Talhouët était le président et où siégeait un membre de la gauche, un des auteurs du 4 Septembre. M. de Kératry, interrogé à cet égard, un de *ces bonapartistes* de Paris, sur qui M. Thiers rejette gratuitement la responsabilité de la guerre, M. Dréolle qui ne prêtait pas son concours au cabinet du 2 Janvier, a répondu nettement à la Commission d'enquête : « Ses collègues et lui, a-t-il dit,

ont su exactement les détails de la négociation ; ils ont vu les pièces originales, mais ils se sont plaints d'avoir été induits en erreur sur l'état de nos forces et celui de nos alliances. »

Voici ces déclarations :

Pour bien préciser les faits à propos des documents communiqués par M. de Gramont, je dois à la vérité de dire que ces documents, pris en eux-mêmes, n'étaient pas suffisants, à mon avis, pour donner une conviction à un homme qui aurait été en dehors du mouvement qui régnait, en dehors de l'agitation politique dans laquelle nous vivions en ce moment, et qu'il n'y avait pas de quoi justifier une déclaration de guerre. C'était mon sentiment, c'est encore mon sentiment, et c'est pour moi un regret considérable.

M. Dréolle, p. 230.

. . . .

M. DRÉOLLE. — J'ai toujours su, et je crois bien que dans la Commission on a toujours su, qu'après avoir obtenu la renonciation du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, accordée par le prince Antoine et approuvée par le roi, nous avions demandé que ce fût non-seulement dans le présent, mais dans l'avenir que cette renonciation fût assurée. Cette seconde demande a été faite après une satisfaction première qui avait été obtenue.

M. LE PRÉSIDENT. — Je trouve dans une déposition précédente, que votre président, M. le duc d'Albuféra, avait posé la question d'une manière très-claire et très-nette. Il aurait demandé si on n'était pas devenu plus exigeant, en raison même des concessions obtenues.

M. DRÉOLLE. — Notre commission a su que cette nouvelle exigence s'était produite; mais elle ne s'est pas arrêtée à l'idée qu'il y avait un froissement pour la Prusse à s'entendre lui demander une garantie pour l'avenir ; seulement on a vu dans la démarche du gouvernement français un acte de prudence, de prévoyance, et on a jugé naturel qu'on eût cherché à garantir l'avenir, afin que dans deux, trois ou quatre ans, cette question ne se produisît pas de nouveau.

M. Dréolle, p. 231.

. . . .

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, dans la brochure publiée par vous, quand vous avez dit qu'on vous avait trompé, vous étiez trompé comme tout le monde ; c'est-à-dire que, d'après les déclarations

faites, soit à la Chambre, soit dans la Commission, vous aviez cru les préparatifs suffisants, vous avez cru qu'il y avait des alliances. C'est là le sens qu'il faut attacher au mot trompé, dont vous vous êtes servi.

M. DRÉOLLE. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne pensiez pas que M. de Gramont eût privé la Commission de documents ou de dépêches qu'il aurait dû produire et que la Commission n'aurait pas connu?

M. DRÉOLLE. — Non, monsieur, en ce sens qu'il y aurait eu des documents, des dépêches réservées par le ministre des affaires étrangères pour lui-même.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi vous n'avez pas voulu parler de communications incomplètes?

M. DRÉOLLE. — Non, monsieur le Président.

M. Dréolle, p. 231.

On est donc amené à dire avec M. de Gramont que la *Prusse a provoqué la France* et *que la France a subi la guerre*. Cette affirmation de l'ancien ministre des affaires étrangères est confirmée par M. Benedetti et par M. de Kératry dont voici les déclarations :

M. DE LA SICOTIÈRE. — Dans votre opinion, c'est la Prusse qui a provoqué la France; la France n'a pas voulu la guerre, elle l'a subie.

M. LE DUC DE GRAMONT. — Oh! cela sans aucun doute. C'est là la vérité.

Un membre — C'est un point de vue important.

M. LE DUC DE GRAMONT. — C'est la vérité, et c'est ce qu'il eût fallu mettre en evidence; nous eussions eu une force morale bien plus grande. J'ai bien regretté qu'on ne se fût pas placé sur ce terrain, que depuis même on n'eût pas insisté sur ce fait. Les partis ont cru qu'il y avait avantage pour eux à établir que c'était la faute du Gouvernement, que c'était nous qui avions provoqué la Prusse. Eh bien, non. Que faisaient là les questions de parti? Ce n'est pas ainsi qu'il fallait agir; il fallait voir la vérité, reconnaître ce qui était national, patriotique; on fait les comptes d'un Gouvernement après. Mais il ne faut pas déclarer la France coupable pour le plaisir d'attaquer ceux qui gouvernaient alors.

Messieurs, ma déposition aura été utile si je suis parvenu à vous convaincre que la Prusse a voulu nous attaquer, et que nous avons été obligés de nous défendre. La Prusse a voulu nous forcer à la

guerre en ayant l'apparence de ne pas vouloir la faire. Voilà le côté utile de ma déposition. Maintenant si l'on veut attaquer l'empire, on peut le faire de bien d'autres manières. Pourquoi aller précisément choisir ce qui fait qu'en attaquant l'empire, on blesse du même coup la France?

M. de Gramont, p. 666.

. . . .

Le gouvernement français n'a jamais songé à provoquer la guerre; il voulait purement et simplement le maintien du traité de Prague.

M. Benedetti, p. 89.

Je suis de ceux qui ont voté la guerre... une guerre avec la Prusse me paraissait inévitable, et je pensais qu'il était préférable pour la France de devancer l'heure agréable à l'Allemagne.

M. de Kératry, p. 672.

CHAPITRE III.

La France avait-elle des alliances au début de la guerre ?

Le maréchal Lebœuf. — Le duc de Gramont. — M. Brame. — M. Clément Duvernois. — Dépêche adressée le 4 septembre par l'Empereur de Russie, reçue par M. de la Tour d'Auvergne, et remise par lui à M. Jules Favre qui dit ne pas en avoir eu connaissance. — Lettre du duc de Gramont répondant aux allégations de M. Thiers.

En se lançant dans une guerre que lui imposaient les justes susceptibilités de l'honneur national et la volonté du pays, mais qu'il disait lui-même devoir être longue et pénible, l'Empereur ne s'était-il pas assuré des alliances ?

La France étant réduite à ses propres forces après ses premiers échecs, et l'Europe l'ayant abandonnée à la suite de la révolution de septembre, qui laissa notre pays dans l'isolement, les partis ont soutenu que la guerre avait été commencée sans aucune promesse de concours.

M. Thiers a affirmé hautement qu'il en était ainsi. Nous reproduirons plus loin le récit de sa mission auprès des grandes cours de l'Europe, et les organes de sa politique prétendent que l'Empire était abandonné par le reste de l'Europe.

L'Empereur Napoléon n'a jamais cependant commencé une expédition sans avoir des alliances. En Crimée, il marchait avec l'Angleterre, et plus tard il eut le concours du Piémont ; en Italie, il avait l'armée de cette dernière puissance ; en Chine, il coopérait avec l'Angleterre ; au Mexique, avec l'Angleterre et l'Espagne ; en Cochinchine même, le cabinet de Madrid s'associait à ses efforts, et en Syrie il agissait comme le délégué de l'Europe entière. On ne saurait admettre qu'il eût dérogé à cette règle constante de sa politique au moment où il entreprenait l'œuvre la plus ardue de son règne.

Voici ce que disent à ce sujet le maréchal Le Bœuf et le duc de Gramont :

Maintenant, Messieurs, pendant tout le mois de juillet j'avais lieu de croire que nous ne serions pas isolés en Europe. Je n'insiste pas sur ce point.

En face de nous, quelles étaient les forces à combattre? Il était assez difficile de le dire d'une manière précise. J'avais les rapports du colonel Stoffel...

M. LE VICE-PRÉSIDENT COMTE DARU. — Permettez-moi de vous arrêter un instant? Quant aux effectifs, vous présentez un état officiel avec l'autorisation de M. le Ministre de la guerre. Quant aux alliances pourriez-vous appuyer sur des pièces officielles votre opinion?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Non, Monsieur le Président; l'ancien ministre des affaires étrangères comprendra ma réserve. Je répète que nous avions lieu de croire que nous ne serions pas isolés en Europe. Je ne dis pas que nous devions compter sur une coopération immédiate et active, mais je crois que nous pouvions compter sur une attitude de neutralité armée, telle qu'une partie des forces allemandes peut se trouver immobilisée. Une partie l'a été, en effet, pendant quelque temps au début de la guerre.

M. LE VICE-PRÉSIDENT COMTE DARU. — Pouvez-vous nous dire quelle était l'attitude du gouvernement italien au début de la guerre? Je vous prie de répondre à cette question dans la mesure que vous jugerez convenable.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Nous pouvions espérer que le gouvernement italien prendrait une attitude tout à fait sympathique à notre cause. Cette attitude aurait naturellement forcé la confédération du Sud à se tenir sur la défensive.

M. LE COLONEL CHAPER. — Il résulte de conversations que vous auriez tenues et qui auraient été répétées, que vous auriez cru, au début de la guerre, que non-seulement en Russie et non-seulement en Italie, nous pourrions espérer une neutralité armée qui immobiliserait une partie des forces de la Prusse, mais que même en Allemagne, dans la partie qui, à cette époque, n'était pas encore unie à la Prusse comme elle l'a été depuis, nous trouverions une neutralité armée, ou du bon vouloir, ou même des alliés. Ces conversations vous ont été attribuées.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — On m'a attribué bien des conversations. Dans l'origine, quand le conflit n'avait à nos yeux qu'un caractère purement prussien, nous avons pu compter sur la neutralité de la confédération du Sud, et l'on sait en effet que la Chambre bavaroise a refusé d'abord les subsides pour la guerre.

Maréchal Lebœuf, p. 42.

. . . .

M. LE DUC DE GRAMONT. — On nous a reproché d'avoir entrepris la guerre sans alliances.

Je dis tout d'abord que nous ne méritons pas ce reproche.

Avions-nous avec certaines puissances des traités offensifs et défensifs applicables à la guerre qui nous surprenait au milieu des circonstances les plus pacifiques que l'Europe eût eues depuis quelques années ?

La commission comprendra, je l'espère, qu'il m'est impossible en toute conscience, de satisfaire sur ce point sa curiosité bien naturelle.

Il tombe sous le sens qu'on n'affronte pas un ennemi comme la Prusse sans rechercher tous les moyens d'augmenter ses forces de combat. Je dirai même que ceux qui voudront étudier les documents politiques connus jusqu'à ce jour et qui le feront avec conscience, impartialité et l'aptitude diplomatique qui convient à ce genre d'étude, découvriront sans doute la trace de certains faits sur lesquels je ne crois pas pouvoir encore m'expliquer.

Je ne me dissimule pas que le silence que je m'impose en ce moment, donne à nos adversaires politiques des avantages considérables. C'est, je l'avoue, une épreuve que je ne subis pas sans quelque douleur, mais je n'ai jamais encore de ma vie transigé avec mon devoir, et je ne le ferai certes pas aujourd'hui, alors qu'il s'agit, non plus seulement des choses passées, mais aussi de l'avenir de mon pays.

Au surplus, le temps déchirera lui-même, à bref délai, les voiles auxquels il ne m'appartient pas de toucher aujourd'hui. Jusque-là, j'aime mieux passer pour inhabile et rester honnête devant mon pays, devant l'Europe et devant moi-même.

Il faut qu'on sache au dehors qu'on peut encore négocier avec la France, avec quelque confiance et quelque sécurité.

Ceci posé, j'appellerai l'attention de la Commission sur cette réflexion pratique. Quelles que soient les alliances d'un pays, quelles que soient les assurances réciproques et les promesses synallagmatipues des gouvernements et des princes, tout s'efface, tout disparaît dans des désastres semblables aux nôtres et après des entreprises pareilles à celles du 4 septembre.

Mais si ma parole est enchaînée sur la plupart de nos relations extérieures, rien ne m'oblige au même silence en ce qui touche les États du Sud de l'Allemagne.

Nous cherchions comme de raison à les entraîner avec nous; eux

de leur côté eussent préféré à toute autre situation celle de la neutralité, qui leur eût épargné les charges de la guerre d'un côté comme de l'autre.

Mais la neutralité était absolument impossible ; leur destinée était d'être occupés par l'armée française ou par l'armée prussienne.

Comprend-on pour la Prusse une guerre avec la France dans laquelle ses troupes ne peuvent s'approcher du Rhin et doivent respecter le territoire de Bade et du Palatinat? Les États du Sud marchaient fatalement, nécessairement, avec les premières troupes qui occupaient leur territoire. Il n'y a pas un homme d'État en Allemagne, et même en Prusse qui puisse penser sérieusement le contraire. — Aussi je n'attachais pas, je l'avoue, grand prix à la neutralité bavaroise et wurtembergeoise. Bade appartenait à la Prusse depuis longtemps, et néanmoins si l'armée française ne s'était pas arrêtée à Metz, par suite de circonstances qui me sont imparfaitement connues, et qui ne sont pas de ma compétence, si, mettant à exécution le plan d'opérations tel qu'il avait été conçu, nos forces avaient devancé sur le territoire de l'Allemagne du Sud l'arivée des Prussiens, en quelques heures, la politique de tous les cabinets de ces petits États eût été modifiée à notre convenance et leur concours nous eût été acquis.

Duc de Gramont, p. 112.

M. LE COMTE DARU. — Vous venez de nous parler d'une dépêche ou d'une lettre arrivée au ministère des affaires étrangères, le 4 septembre, et qu'aurait trouvée M. Jules Favre sur son bureau; êtes-vous sûr de ce que vous avancez ?

M. JULES BRAME. — J'ai eu l'honneur de dire à la Commission, en entrant dans cet ordre de faits nouveaux, qu'ils se composaient pour moi de deux catégories : ceux que je savais pertinemment *de visu* ; ceux qui m'avaient été répétés.

Il existe une grande différence entre ces deux sortes de faits, bien que je cite le nom des personnes qui me les ont rapportés.

Je suis certain que le fait de la dépêche que je vous ai citée m'a été donné par le secrétaire de M. le duc de Bassano.

M. LE COMTE DARU. — Ce secrétaire avait-il lu la dépêche ?

M. JULES BRAME. — J'ai pris la précaution de dire non ; mais cette personne m'a déclaré avoir eu en main deux lettres de l'Impératrice écrites à l'Empereur de Russie, dans lesquelles l'Impératrice disait : qu'il ne fallait plus songer à la dynastie, qui avait été obli-

gée de quitter le sol français, et qu'elle priait l'Empereur de ne songer qu'à sauver la France.

Je n'étais pas entré dans ce détail, on en comprendra le motif. Je ne veux pas étendre indéfiniment le récit, ni paraître faire un plaidoyer. Je veux m'en tenir à la vérité.

M. LE COMTE DARU. — Quand vous a-t-on rapporté ces faits?

M. JULES BRAME. — Dans la première quinzaine d'avril je crois, une première fois dans la rue des Réservoirs, une seconde sur le boulevard de la Reine.

J'ai pris en quittant le secrétaire de M. de Bassano la précaution de m'assurer que cette qualité appartenait bien à la personne à qui je venais de parler.

Un membre. — Croyez-vous que la personne que vous désignez pourrait affirmer que cette dépêche ait été remise à M. Jules Favre?

M. JULES BRAME. — Je suis heureux que l'on précise ainsi les questions, afin de ne pas m'exposer plus tard aux reproches de n'avoir pas été suffisamment catégorique; mais votre question m'oblige à reprendre le récit du secrétaire du duc de Bassano. Il est arrivé m'a-t-il dit, le 4 au soir, une dépêche émanant de l'Empereur de Russie, ou une lettre exprimant la pensée de l'Empereur. Cette dépêche contenait à peu près ces mots : « Je vais intervenir, afin que la dynastie soit maintenue, et qu'il n'y ait aucun amoindrissement de territoire. » Avez-vous lu la dépêche? lui ai-je demandé. « Non, me répondit-il; mais j'ai eu entre les mains les lettres qui ont été répondues par l'Impératrice. L'existence de la dépêche ou de la lettre russe est pour moi un fait avéré. »

On m'a assuré que cette personne était digne de foi.

M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS. — Vous aviez ajouté que la dépêche avait été remise à M. Jules Favre par M. le prince de la Tour-d'Auvergne.

Nous pourrions interroger à ce sujet le secrétaire du prince qui était, je crois, M. le comte de Chaudordy.

M. JULES BRAME. — Les deux faits que me rapportait le secrétaire du duc étaient en quelque sorte palpables; le troisième, la remise à M. Jules Favre, était une conséquence qui se déduisait logiquement des deux premiers faits.

Nous n'avions quitté nos ministères que dans la soirée du 4. J'ai moi-même quitté M. le prince de la Tour-d'Auvergne, ce soir-là même, vers huit heures, chez le président du Corps législatif. Il retournait à son ministère et moi au mien.

Je ne l'ai pas revu depuis cette époque.

M. le prince de la Tour-d'Auvergne était le plus loyal des hommes, il ne se serait jamais approprié un document public.

M. Brame, p. 156.

Le même témoin, ministre dans le cabinet du 9 août, revenant sur la partie de la déclaration que l'on vient de lire y insiste en ces termes :

Est-il vrai, ainsi que me l'assura le premier secrétaire du duc de Bassano dans la première quinzaine d'avril dernier, à Versailles, que le 4 septembre, une lettre ou une dépêche soit parvenue au ministère des affaires étrangères, au prince de la Tour-d'Auvergne, dépêche dans laquelle l'Empereur de Russie aurait déclaré ou fait déclarer que la guerre devait prendre fin, qu'il désirait éviter les révolutions, maintenir la dynastie, faire respecter l'équilibre européen et l'intégrité du territoire français?

Je n'ai pas vu la dépêche ; mon interlocuteur m'a loyalement déclaré qu'il ne l'avait pas vue lui-même, mais qu'il avait eu en main les deux lettres répondant à cette dépêche. C'est à vous, Messieurs, à éclaircir ce fait, qui peut paraître important. N'a-t-on pas lieu de croire que c'est cette même dépêche, qui, tombée entre les mains du nouveau ministre des affaires étrangères du 4 septembre, lui a donné l'idée, quelques jours après, certain d'être appuyé par un allié puissant, de dire au sortir d'une conférence avec le comte de Bismarck : « Nous ne cèderons ni un pouce de terrain, ni une pierre de nos forteresses. »

Voici encore ce qu'a ajouté l'honorable M. Brame en réponse aux questions des commissaires d'enquête :

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Pour nous, le plus important en ce moment est de savoir si la dépêche a été remise à M. Jules Favre.

M. LE COMTE DARU. — M. Jules Favre déclare qu'il ne l'a pas reçue.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Permettez-moi de vous dire quelques mots qui viennent à l'appui de ce qui a été dit à l'instant.

Il m'a été affirmé, par une personne que je considère comme bien informée et très-digne de foi, que la dépêche existait, qu'elle a été envoyée au prince de la Tour-d'Auvergne, qu'il l'avait laissée

sur son bureau, et que, n'ayant pu rentrer au ministère des affaires étrangères, il aurait dit : « Telle dépêche est restée sur mon bureau. »

Lorsqu'on a interrogé M. Jules Favre, il a répondu qu'il n'avait pas eu communication de cette dépêche. On ne peut malheureusement interroger M. le prince de la Tour-d'Auvergne puisqu'il est mort, mais je crois qu'il aurait affirmé que la dépêche était restée dans son cabinet, puisqu'il n'était pas rentré au ministère.

Un membre. — Oui, mais vous savez aussi qu'il a été dit que M. Jules Favre n'était pas entré dans le cabinet jusqu'à l'arrivée du prince de la Tour-d'Auvergne, et qu'ils y étaient entrés tous les deux ensemble.

M. CHAPER. — Je crois, Monsieur le président, que vous connaissez l'existence de cette dépêche.

M. LE COMTE DARU. — Je ne connaissais pas la conversation de M. Brame avec le premier secrétaire d'ambassade de M. le duc de Bassano ; je ne connaissais pas les réponses de l'Impératrice ; je ne savais pas si la dépêche dont on parle était de l'empereur de Russie ou du prince de Gorstchakoff. La seule chose que je puisse dire, c'est que j'ai rencontré M. le prince de la Tour-d'Auvergne le 4 à 10 heures du soir dans le jardin de la Présidence ; nous causâmes de ce qui se passait, de l'impression que ces événements allaient produire en Europe ; il me dit qu'il avait reçu une dépêche de Russie (je ne me rappelle pas si elle était du général Fleury ou du prince Gorstchakoff), dans laquelle l'Empereur manifestait les meilleures dispositions pour la France, pour le maintien de l'intégralité de notre territoire.

Un membre. — Je crois, Monsieur le Comte, que vous avez même ajouté ces paroles du prince de la Tour-d'Auvergne : « C'est une pièce que mon successeur a trouvée dans mon cabinet. »

M. LE COMTE DARU. — Oui.

M. JULES BRAME. — Eh bien ! vous avez eu connaissance de ce fait le 4 septembre 1870. Je ne l'ai connu que dans le courant du mois d'avril de l'année suivante ; et ce qu'a dit M. le prince de la Tour-d'Auvergne est clair et explicite.

Si on met en ligne de compte les nécessités diplomatiques et le sentiment de conservation personnelle, on comprendra que le prince de la Tour-d'Auvergne mort, il ne restait plus que deux intérêts en présence qui, de contraires qu'ils pouvaient être d'abord, sont devenus plus tard complètement identiques.

L'empereur de Russie manifeste tout d'abord sa volonté de ne

pas laisser porter atteinte, par les victoires de la Prusse, à l'équilibre européen, il exprime cette intention dans une dépêche.

La retraite du prince de la Tour-d'Auvergne fait tomber le document entre les mains du nouveau ministre des affaires étrangères qui, confiant dans un aussi puissant appui, se décide, sans consulter même ses collègues, dit-il, à se présenter au comte de Bismarck. Là, devant lui, se conforme-t-il à toutes les règles de courtoisie que commandent les convenances diplomatiques surtout avec un vainqueur ? M. de Bismarck nous l'apprendra plus tard. Mais il arrive, et basant sans doute ses espérances de succès sur la dépêche, il se croit en droit de jeter à la Prusse ce défi : « Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses. » Et cela, lorsque la Prusse occupait la France avec un million d'hommes, lorsqu'elle était sous les murs de Paris, et lorsque nos armées étaient anéanties.

La Prusse continue le cours de ses victoires; le fait est accompli, l'empereur de Russie observe alors une neutralité complète ; et M. Jules Favre, s'étant trompé une fois de plus, ne se rappelle pas la dépêche qu'il a reçue.

L'honorable M. Duvernois confirme les mêmes renseignements dans les termes suivants :

Dans les premiers jours de notre arrivée aux affaires, le prince de La Tour-d'Auvergne reçut les ambassadeurs, le jeudi à sa réception, et causa avec eux ; l'éventualité d'une négociation pacifique se présenta naturellement, et fut écartée tout d'abord de part et d'autre comme fait immédiat ; tout le monde fut d'accord pour dire que les événements n'avaient pas encore un caractère assez décisif pour amener une médiation. — Mais naturellement aussi le ministre des affaires étrangères examina l'éventualité future, et nous rendit compte, au conseil, du résultat de ses conversations. D'après lui, il y avait deux points qui n'avaient paru soulever aucune discussion, lors de l'éventualité future d'une intervention européenne : c'étaient le maintien de l'intégrité du territoire et l'impossibilité de l'ingérence de la Prusse dans les affaires intérieures du pays, comme cela était arrivé en 1815, pour le renversement d'une dynastie. Le prince de la Tour-d'Auvergne nous a déclaré que les ambassadeurs de Russie, d'Angleterre, d'Autriche, lui avaient tous dit : « Vous avez raison ; c'est en effet ces préliminaires qui devraient servir de base à une action commune de l'Europe à un moment donné, quand une bataille aura obligé la France ou la Prusse à faire la paix. »

Depuis ce temps, je n'ai pas suivi les négociations, qui étaien dans les attributions du prince de la Tour-d'Auvergne, mais je sais qu'il a envoyé à ses ambassadeurs des instructions fondées sur les conversations qui avaient été tenues. Le général Fleury a été ainsi amené à voir le prince Gortschakoff, puis l'empereur de Russie pour s'expliquer avec eux sur la situation.

La première conversation avec le prince Gortschakoff est relatée dans une dépêche antérieure, qui est moins importante; elle posait les deux points sans les résoudre. Le 26 août, l'empereur de Russie donne une audience au général Fleury; celui-ci lui expose de nouveau la situation grave qui est faite à la France, et lui dit : « J'ai vu les derniers événements avec déplaisir, et j'ai peur que mon oncle sorte des limites de modération qui lui sont assignées. L'Allemagne est très-surexcitée, il y a là un écueil. » Le général Fleury demanda à l'empereur si, dans le cas où la Russie voudrait intervenir en notre faveur, l'intégrité du territoire serait l'une des conditions de cette intervention. Alors, l'Empereur lui répondit avec fermeté: — (C'est la phrase textuelle de la dépêche, si je me la rappelle bien) : — « Au moment venu, je parlerai haut et je ferai tous mes efforts pour sauvegarder l'intégrité du territoire, et pour assurer le maintien de la dynastie. » La dépêche, qui a trois pages, rapporte toute la conversation dans des termes d'une grande précision.

On a parlé d'une dépêche qui serait arrivée le 4 septembre; je n'en ai jamais eu connaissance, et je n'en parle pas; mais il est certain que l'empereur de Russie prévoyait dès lors que la France allait subir une nouvelle défaite; qu'elle serait plus désastreuse que la précédente, et qu'il aurait à intervenir moralement, et qu'il disait dès ce moment: J'interviendrai dans le sens de l'intégrité du territoire.

Voici encore un document; c'est une lettre de l'Impératrice à l'empereur de Russie, à la date du 12 ou du 13 septembre, dont je donne lecture à la Commission.

L'Impératrice, qui était alors seule à Hastings, était tellement sous l'impression de la dépêche du 26 août, elle était tellement convaincue que l'intervention était acquise pour nous, qu'elle s'adressait directement à l'empereur de Russie, mue par un sentiment patriotique, pour lui demander de conserver au gouvernement de la France, quel qu'il fût, la bienveillance qu'il lui avait témoignée peu de temps auparavant. Le général Fleury était encore à Pétersbourg le 12 septembre; il n'a quitté son poste que le 24.

Ce qui prouve les dispositions excellentes de l'empereur de Russie

à notre égard, c'est que l'entrevue de Ferrières, qui a failli amener la paix, qui l'aurait amenée si l'on s'était tenu tout simplement à un armistice militaire, a eu lieu en grande partie grâce à l'intervention de l'empereur de Russie. C'est un fait connu que cette intervention, mais ce qui l'est peut-être moins, c'est que le général Fleury, qui est resté jusqu'au 24 septembre à Saint-Pétersbourg, et n'a pas été remplacé par un ambassadeur, est intervenu auprès de l'empereur de Russie pour faire accepter cette entrevue de Ferrières, d'où la paix semblait devoir sortir.

Par conséquent les dispositions de l'empereur de Russie, dans cette mesure, étaient excellentes, et nous croyions pouvoir compter sur elles. Le 4 septembre, quand j'ai quitté l'Assemblée vers quatre heures et demie avec le prince de la Tour-d'Auvergne, nous sommes allés à son ministère, qui était plus proche que le mien du Corps législatif, et j'y suis resté un instant; c'est là, qu'il m'a dit : « Ce qui se passe est épouvantable pour la dynastie; mais c'est encore plus épouvantable pour le pays, parce que nous avions ce matin l'appui de l'Europe conservatrice pour conclure une paix honorable, et que nous l'avons perdu ce soir » Paroles qui résument la situation, et qui sont l'expression de ma propre pensée! Nous avions d'autant plus perdu cet appui de l'Europe conservatrice, que nos ambassadeurs avaient quitté leur poste, et qu'au moment où il fallait suivre les négociations jour par jour, et de très-près, on n'avait pas remplacé nos ambassadeurs, ce qui avait amené un désarroi général dans notre politique extérieure.

Un membre. — Vous nous procurerez cette dépêche?

M. CLÉMENT DUVERNOIS. — Oui, Messieurs, M. le général Fleury, qui la possède, l'avait envoyée avec ses papiers pendant la guerre, il me la fera parvenir et je vous la remettrai.

M. Clément Duvernois, p. 225.

On le voit, ces données sont précises : M. Jules Favre dit, il est vrai, ne pas avoir connu la dépêche de l'empereur de Russie et le prince de la Tour d'Auvergne étant mort, on ne peut en appeler à son témoignage. Mais, M. Jules Favre est sujet à de tels oublis, à de telles erreurs, même quand il s'agit de faits et d'actes authentiques, que sa dénégation ne saurait clore le débat, et qu'il est permis de croire le contraire de ce qu'il avance.

Enfin, poussé à bout par les allégations et les reproches de M. Thiers, que nous trouvons plus loin dans le récit fait par ce personnage, de sa mission en Europe après le 4 Septembre. M. le duc

de Gramont a publié les deux lettres suivantes. Pour tout esprit impartial, ces affirmations si nettes, si précises, ces preuves offertes aux investigations de la Commission d'enquête, établissent qu'en déclarant la guerre à la Prusse, l'Empereur pouvait compter sur l'alliance de l'Autriche, et que l'intervention de la Russie l'aurait garantie contre les suites rigoureuses d'une défaite. La révolution du 4 Septembre a privé la France de cet appui et de ces sympathies; elle l'a laissée seule en face de son implacable vainqueur.

Paris le 9 décembre 1872.

Mon cher ami,

En m'invitant à répondre à la déposition de M. Thiers devant la commission d'enquête parlementaire, vous obéissez à un sentiment de patriotique émotion que je comprends et à une sympathie personnelle dont je suis touché. Mais si facile que puisse être la réponse, je ne la ferai pas. Dans les faits qu'il raconte, M. Thiers s'est porté mon accusateur avec un parti pris si évident de malveillance, qu'il a perdu à mes yeux l'autorité impartiale et respectable d'un témoin. Et quand je pense à ce qu'il aurait fallu faire pour obtenir sa justice, je n'ai point à regretter d'avoir encouru sa disgrâce.

Toutefois, si grande que soit ma confiance dans la puissance de la vérité qui tôt ou tard s'impose, je ne saurais rester indifférent à deux assertions dont la légèreté, quoique trop évidente, se déguise sous des affirmations qui pourrait égarer l'opinion publique, sans réussir cependant à tromper l'histoire.

M. Thiers, se faisant l'avocat de la Prusse, déclare que « cette puissance ne voulait pas la guerre, qu'elle ne l'avait pas préparée de longue main, et n'avait pas recherché l'occasion d'entrer en lutte. »

A ceux qui, pièces en main, ont dit le contraire, il répond en ces termes: « J'affirme, après avoir eu occasion de m'éclairer à ce sujet, que c'est là un pur mensonge. »

Mensonge! le mot n'est pas parlementaire.

La conscience publique peut apprécier dès aujourd'hui s'il est juste. Le sentiment national qui, dans ses plus douloureux mécomptes, a conservé du moins sa dignité, le trouvera sans excuses.

Pour moi, j'affirme que cette défense si inattendue des intentions innocentes de la Prusse, de l'esprit de modération de M. de Bismark et de son désir sincère de rester en paix avec la France, éton-

nera toutes les chancelleries, surtout celle de Berlin, qui ne prévoyait pas de notre part tant d'humilité ou tant de naïveté.

Au surplus, les faits prouvent mieux que les mots, et les preuves sont aussi nombreuses qu'irréfutables. La vérité s'est déjà emparée de l'opinion publique, et il ne serait ni utile ni sérieux de discuter ce que personne ne conteste plus.

La seconde assertion, à laquelle je veux répondre, se rapporte à ce passage de la déposition de M. Thiers :

« A Vienne, dit-il, MM. de Beust et Andrassy m'ont déclaré, à moi, de la manière la plus positive, que sans prévoir la candidature Hohenzollern, ils avaient dit à M. de Gramont, d'une manière générale, qu'il ne fallait laisser au gouvernement impérial aucune illusion, et le bien convaincre au contraire que, s'il s'engageait dans la guerre, l'Autriche ne l'y suivrait pas. »

M. Thiers a-t-il bien entendu ce que MM. de Beust et Andrassy lui ont affirmé m'avoir déclaré ? Ne voulant pas contester sa bonne foi, je suis obligé de suspecter sa mémoire, et je ne puis croire que les éminents hommes d'Etat dont il invoque le témoignage, aient pu lui dire un seul mot qui ne fût absolument conforme au langage que j'étais autorisé à tenir à mon gouvernement.

Ce langage le voici textuellement :

« L'Autriche considère la cause de la France comme la sienne, et
» contribuera au succès de ses armes dans les limites du pos-
» sible. »

Voilà ce que j'ai été chargé de dire au gouvernement français, et ce que d'autres encore ont été chargés de lui répéter avec moi.

Je ne cite pas de mémoire. J'ai fait venir le document que j'ai sous les yeux, et je peux prouver ce que j'avance.

En faussant involontairement l'attitude loyale et sympathique du gouvernement impérial d'Autriche à l'égard de mon pays, M. Thiers m'a créé le devoir d'en rétablir le véritable caractère. Je n'ai pas, pour le moment, un mot de plus à ajouter.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments affectueux.

Duc DE GRAMONT.

Paris, le 28 décembre 1872.

Monsieur le président,

J'ai eu l'honneur de vous envoyer la lettre que j'ai écrite le 9 décembre, et dans laquelle j'opposais mes souvenirs aux décla-

rations de M. Thiers dans sa déposition devant la commission d'Enquête parlementaire.

Cette lettre, publiée dans les journaux, y soulève, depuis quelques jours, une polémique d'une grande violence.

Pour ma part, j'ai quelque peine à m'expliquer la passion qui envahit cette discussion. Ne dirait-on pas qu'il y va de l'intérêt de la France d'établir qu'en 1870 l'Autriche ne lui était pas sympathique? Ou bien faut-il arriver à cette triste conclusion qu'en France les questions de parti ont seules le privilége de passionner les citoyens?

On me rendra du moins cette justice que ce n'est pas moi qui ai provoqué ce débat. Pendant plus de deux ans j'ai gardé le silence, laissant toute la liberté du champ à ceux qui voulaient m'attaquer.

Il a fallu, pour me faire parler, que la déposition de M. Thiers vît le jour et qu'elle livrât au public des affirmations capables de l'induire en erreur.

Cette intervention inusitée du chef de l'État a créé une situation nouvelle et exceptionnelle dont je décline la responsabilité, et qui m'a imposé de nouveaux devoirs.

Qu'ai-je fait alors? J'ai fait venir mes papiers, que je ne garde jamais à mon domicile, et j'y ai cherché la vérité pour l'opposer aux déclarations inexactes.

Partisan de la réserve, comme j'en ai donné la preuve à la Commission d'enquête, me résignant à regret, et contraint à sortir de celle que je m'étais imposée jusqu'à ce jour malgré de bien vives et de bien respectables sollicitations, j'ai dit ce que je croyais suffisant pour convaincre.

J'ai réussi dans une grande proportion, j'en ai la preuve dans les témoignages qui affluent de toutes parts et me sont aussi précieux qu'honorables.

Mais, d'un autre côté, je vois des esprits sérieux, animés du désir sincère et loyal de trouver la vérité et de la dégager, quelle qu'elle soit, de cette multitude d'affirmations qui se croisent, je les vois, dis-je, réclamer avec instance une démonstration plus complète et plus positive.

Puisqu'il le faut, j'y consens, mais alors c'est à vous, monsieur le président, dont j'ai pu apprécier dans les séances de la Commission d'enquête parlementaire l'esprit indépendant et impartial, c'est à vous que j'adresse une explication complémentaire que j'avais réservée.

Du moment que j'ajoute quelque chose à ma déposition, ce que

j'ajoute appartient de droit à la Commission d'enquête nationale, et je ne puis choisir, pour le lui faire parvenir, de meilleur intermédiaire qu'un de ses honorables présidents qui possède toute sa confiance, et qui la mérite à si juste titre.

Je ne veux ni discuter ni faire de polémique; je me borne à exposer des faits.

Je n'ai jamais prétendu que le cabinet de Vienne ai vu avec plaisir éclater la guerre de 1870; encore moins ai-je pu dire qu'il nous y avait encouragé. Bien au contraire, je suis convaincu que cette guerre l'a surpris péniblement.

Je n'ai jamais parlé de nos relations avec l'Autriche avant la guerre, et vous remarquerez que sur cette question mon silence est absolu. Il le sera aussi longtemps que je le jugerai convenable.

Mais j'affirme que le cabinet de Vienne nous avait promis son concours pour la guerre de 1870, et j'oppose cette affirmation, accompagnée des preuves à l'appui, aux déclarations contraires que M. Thiers place dans sa déposition, soit qu'elles émanent de lui-même directement, soit qu'elles émanent d'autres personnages qu'il a mis en scène.

Voici les faits :

Le 23 juillet 1870, c'est-à-dire bien après la déclaration de guerre, M. l'ambassadeur d'Autriche vint me voir au ministère des affaires étrangères et me remit *deux* dépêches de son Gouvernement portant toutes les deux la date du 20 juillet, en me priant d'en prendre connaissance et me les laissant pour en prendre copie.

L'une de ces dépêches, faite pour être publiée et qui l'a été depuis, posait en principe la neutralité de l'Autriche, mettant un soin particulier à bien établir par des réserves et des précédents, que cette neutralité n'empêcherait pas les armements qui pourraient paraître utiles au point de vue de la sécurité de l'empire.

Cette neutralité, qui était proclamée d'accord avec nous, et dont nous avions le secret, ne devait pas nous inquiéter. Mais pour prévenir tout malentendu, il y avait, comme je viens de le dire, une autre dépêche très-complète et très-explicite qui était écrite le même jour, qui me fut remise en même temps et laissée de même par M. l'ambadassadeur d'Autriche pour en prendre copie.

Je ne suis pas le seul qui ait reçu la communication du 23 juillet 1870, et qui ait la copie des deux dépêches qui en faisaient l'objet.

Cette communication fut faite à Saint-Cloud et à d'autres membres du Gouvernement.

Or, c'est de l'une de ces dépêches du 20 juillet 1870 qui m'ont été

remises par M. l'ambassadenr d'Autriche signées par M. le ministre des affaires étrangères d'Autriche, c'est de l'une de ces dépêches, de celle qu'on n'a pas jugé à propos de publier, que, laissant de côté d'autres parties dont la divulgation ne me paraît pas opportune ni justifiée, c'est, dis-je, de cette dépêche que j'ai extrait le passage suivant :

« Veuillez donc *répéter* à Sa Majesté et à ses ministres que nous considérons la cause de la France comme la nôtre et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. »

Voilà donc ce que M. le prince de Metternich était chargé de *répéter* à l'empereur et à ses ministres. Puisqu'il recevait l'ordre de le répéter, cela indique qu'il l'avait déjà dit; et, en effet, fidèle à ses instructions, il ne tenait pas un autre langage.

J'ajouterai enfin que les assurances de concours envoyées le 20 juillet, remises et répétées le 23, avaient été également directement confirmées le 21 par M. le ministre des affaires étrangères lui-même.

On pourra discuter des journées entières sur les causes de la guerre; on ne parviendra jamais à effacer le caractère officiel de ces communications ni à empêcher qu'elles aient été faites.

Et, maintenant, je demande à tout honnête homme, est-il vrai, oui ou non, que l'Autriche nous avait promis son concours pour la guerre de 1870?

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le duc DE GRAMONT.

CHAPITRE IV.

Nos préparatifs de guerre, la mobilisation de l'armée et la confiance du pays dans la victoire.

M. Dréolle. — L'amiral Rigault de Genouilly. — Sa confiance et celle du ministre de la guerre dans la force de l'armée. — Lenteur des hommes en congé renouvelable à rejoindre leurs corps. — Effets inattendus de l'artillerie prussienne. — M. Thiers. — Son opinion d'aujourd'hui sur l'insuffisance de nos armements. — Son discours du 30 juin 1870, affirmant la parfaite organisation de nos forces. — Le maréchal Le Bœuf. — Détails précis sur nos effectifs et nos approvisionnements. — Les mobiles de Paris à Châlons. — Notre artillerie. — Nos fusils. — Prévisions au sujet des forces ennemies. — Déclaration de guerre et ordres de mobilisation. — Résistances de l'Empereur et nécessité qu'il subit d'accepter les résolutions du Cabinet. — Déficit dans les effectifs. — Nos forces sur la frontière. — Retards dans l'arrivée des munitions et des approvisionnements. — Valeur de l'armée impériale d'après M. Thiers lui-même. — M. Gambetta attribue la guerre au plébiscite. — M. de Kératry déclare que la guerre était inévitable et nécessaire.

Après avoir recherché si des alliances avaient été contractées en vue de la guerre contre la Prusse, la première question qui se pose est celle de savoir si nous étions prêts et quel était l'état de nos forces militaires.

Interpellés à ce sujet par la Commission du Corps législatif dont le rapport devait déterminer le vote de l'Assemblée sur la déclaration de guerre, le garde des sceaux et le maréchal Lebœuf déclarèrent que *nous étions prêts*.

Telle est, sur ce point, la déposition de M. Dréolle, un de ces *bonapartistes de Paris* dont M. Thiers vitupère si amèrement les ardeurs belliqueuses.

M. DRÉOLLE. — Je dois insister ici sur une question que nous posâmes dans la Commission aux trois ministres : « Mais enfin, sommes-nous prêts? » Et alors nous entendîmes les trois ministres, et particulièrement MM. Emile Ollivier et le maréchal Lebœuf, dire

que nous étions prêts pour soutenir la lutte, que nous n'avions rien à craindre, que nous avions huit ou dix jours d'avance sur l'ennemi; enfin, qu'au point de vue militaire, nous étions absolument prêts.

Lorsque, trois semaines plus tard, je me suis retrouvé dans cette même pièce où les ministres nous avaient affirmé que nous étions prêts, et que le général de Montauban nous exposa l'état de nos forces et de nos arsenaux, c'est alors que j'ai dit : « Nous avons été trompés. »

Voici, en outre, la déclaration émue de l'amiral, ministre de la marine :

M. Dréolle, p. 230.

M. L'AMIRAL RIGAULT DE GENOUILLY. — Oh non! l'administration de la guerre n'a jamais cru que nos forces fussent insuffisantes, sous aucun rapport, ni comme hommes, ni comme matériel, ni comme munitions. Je vois que dans cette question, il y a une préoccupation : je ne sais quel est l'auteur de la question. Je ne le demande pas; je vais répondre carrément. Il y a la préoccupation du nombre, de l'effectif. Eh bien! je crois que là on est dans l'erreur. L'effectif n'était pas insuffisant, j'ai l'opinion contraire; je n'aurais pas émis l'opinion que j'ai produite dans le conseil si j'avais cru un instant que l'effectif fût insuffisant. Le maréchal Lebœuf ne le croyait pas non plus, et le maréchal Niel, avec lequel j'ai eu les meilleurs rapports, ne le croyait pas davantage. Nous croyions qu'au moment de faire la guerre, nous serions en mesure de mettre sous les armes l'effectif nécessaire pour la mener à bonne fin. Je demande à la Commission la permission de lui dire pourquoi je n'admets pas que cette question du nombre ait cette importance qui frappe tout d'abord les esprits qui ne sont pas habitués aux choses militaires. On dit : les Prussiens ont 500 ou 600,000 hommes; nous n'en avons que 300 ou 400,000; donc la lutte doit tourner contre nous. Je ne crois pas que ce soit un raisonnement militairement exact. Mon avis est qu'il n'est pas possible de faire battre, sur un champ de bataille, 2 ou 300,000 hommes contre 4 ou 500,000. La grande question du nombre des hommes que possède une puissance en plus qu'une autre, regarde surtout la poursuite du succès après une affaire dans laquelle on a engagé 100 à 150,000 hommes; on ne va guère au-delà de ce chiffre. Oui, la question du nombre d'hommes se pose avantageusement pour poursuivre le succès ou

pour réparer des désastres; mais, comme première mise en œuvre, je crois qu'il est difficile de mettre en action à la fois plus de 180 à 200,000 hommes. Par conséquent, je n'étais pas effrayé, dans le conseil des ministres, de l'effectif qui, d'ailleurs, s'est élevé au dessus des chiffres que je viens d'indiquer. Il paraît même qu'on n'a été réduit aux chiffres obtenus que parce que les hommes en congé renouvelable n'ont pas rallié en temps utile, et cela a été une grande pierre d'achoppement aux premières opérations de la guerre. Voulez-vous me permettre de dire mon opinion sur une question qui n'est pas tout à fait de ma compétence, mais dont je puis dire un mot en raison de mes rapports avec des hommes compétents? Je veux parler des causes des insuccès de l'armée française. Je dois dire d'abord devant la Commission que, pour moi, j'avais une foi absolue dans l'armée française; jamais je n'ai cru à une institution comme j'ai cru à notre armée; j'y comptais beaucoup d'amis, par conséquent, je savais à peu près ce qui s'y passait; j'avais eu l'honneur de combattre à côté de l'armée en Crimée, à Sébastopol, et certainement je ne m'attendais pas à des désastres tels que ceux qu'a subis notre brave et héroïque armée. (Le témoin prononce ces mots avec une profonde émotion).

Je vous demande pardon de cette émotion.

M. LE PRÉSIDENT. — Elle est légitime et partagée par tous les membres de la Commission.

M. L'AMIRAL RIGAULT DE GENOUILLY. — Les désastres de cette grande armée, je ne les impute pas à son défaut de nombre, mais aux dispositions qui n'ont pas été prises pour la concentrer comme elle aurait dû l'être, et surtout à ce nouveau système de guerre devant lequel elle se trouvait; ce système de guerre a renversé toutes les données précédentes, et a mis pour ainsi dire à néant la première qualité de nos troupes, l'admirable élan de notre infanterie. Ce sont les coups de canon qui, presque partout, ont accueilli, dès le commencement des engagements, nos troupes, et les ont ébranlées. Enfin, dans cette guerre, la lutte a été placée sur un terrain inconnu; c'est l'inconnu qui s'est présenté devan nous; c'était un tort de n'avoir pas pénétré cet inconnu, mais c'est un tort qui n'est pas inexcusable, malgré la gravité des circonstances qui en ont été la suite. Je ne puis croire que si notre armée eût combattu dans ces données habituelles, que si notre système de guerre n'eût pas été renversé par les études qu'avait faites l'état-major prussien, les choses se fussent passées aussi malheureusement pour nous, et je le répète; je réponds à la question qui m'a ét

posée, il ne s'est point élevé d'accusation d'insuffisance, ni sur l'effectif, ni sur les préparatifs contre le département de la guerre.

M. Rigault de Genouilly, p. 136.

De son côté, M. Thiers expose ainsi qu'il suit l'état des forces de la France :

On nous avait affirmé que nous étions prêts, et que les Prussiens ne l'étaient pas. C'était une insigne fausseté qui était, non pas la seule, mais la principale cause de la véhémence que j'avais montrée dans ces cruelles circonstances. Je n'avais pas vu le maréchal Lebœuf, auquel j'aurais parlé aussi énergiquement qu'aux ministres, si je l'avais rencontré, et je ne savais à l'égard de notre état militaire que ce que j'avais appris par la simple lecture du budget de la guerre.

Mais je savais ce que savent tous les hommes instruits de l'administration militaire; que, même avec un budget bien pourvu, on ne peut pas être prêt en huit jours, puisque les Prussiens eux-mêmes, dont le système se fait surtout remarquer par le rapide passage de l'état de paix à l'état de guerre, ne l'ont été qu'en vingt-cinq jours.

Je savais qu'avec un budget mal doté, avec un matériel insuffisant, en partie ruiné par l'expédition du Mexique, qu'avec des effectifs de 1,200 hommes par régiment d'infanterie, on ne pouvait pas être prêt dans quinze jours, et que trois mois, avec un ministre de premier ordre, n'y auraient pas suffi. Mais un mot avait, à cette fatale époque, envahi toutes les conversations, un mot était sur toutes les lèvres : « Nous sommes prêts! nous sommes prêts! » Et jamais cependant nous ne l'avions été moins qu'en ce funeste moment.

Ce mot, j'en ai suivi l'histoire, il remontait au maréchal Niel. Je l'avais vu naître, et je le vis consommer notre ruine. Il n'y a pas un pays où les mots aient fait plus de mal qu'en France. Il y a dans notre pays des moments où tout le monde dit une chose, la répète, finit par la croire, et tous les sots se mettant de la partie, la foule suivant, il n'y a plus moyen de résister.

Voici en effet l'origine de ce mot : *Nous sommes prêts!*

L'affaire du Luxembourg, pendant laquelle nous avions couru de si grands dangers, n'étant pas prêts devant les Prussiens qui l'étaient, avait jeté une première lumière sur notre état militaire, sans nous tirer des illusions dans lesquelles on s'obstinait à vivre. En effet, le maréchal Randon, honnête homme, très-sensé, très-bon adminis-

trateur, qui avait fait beaucoup de bien en Afrique, où il aurait dû rester toujours, avait été contraint de laisser beaucoup de choses en souffrance dans l'administration de la guerre, afin de cacher les dépenses de l'expédition du Mexique. Nous n'avions pas encore de chassepots. Notre artillerie de campagne était fort en arrière des progrès opérés en Prusse; nos chevaux d'artillerie, laissés chez les paysans, d'après un usage qui a réussi, mais à la condition qu'après sept ans ils appartiendraient aux cultivateurs qui les avait reçus en dépôt, n'avaient pas été remplacés, et nos attelages, avaient successivement disparu. Nos effectifs étaient à l'avenant.

Le maréchal Niel, homme d'esprit et de beaucoup d'esprit, officier du génie d'un mérite supérieur, avait remplacé le maréchal Randon au ministère de la guerre, et s'était hâté de commencer la fabrication des chassepots, d'après un modèle reconnu excellent, même aujourd'hui; mais il en avait été fabriqué sept ou huit cent mille, et il en aurait fallu trois fois autant. En fait d'artillerie, il avait acheté des chevaux et créé la mitrailleuse, instrument de guerre trop vanté d'abord, trop décrié ensuite, mais n'ayant qu'un usage très-limité. Il avait laissé notre canon de campagne dans l'état où il l'avait trouvé, et maintenu nos effectifs d'infanterie à onze ou douze cents hommes; il avait enfin abouti à l'institution bâtarde des mobiles, qui n'a pas peu contribué à nous perdre, en nous faisant croire que nous avions une armée quand au contraire nous n'en avions point.

A peine avait-on possédé quelques chassepots, quelques chevaux d'artillerie, quelques mitrailleuses et quelques mobiles, dont on célébrait avec enthousiasme la prompte éducation, que les amis du maréchal Niel s'étaient empressés de vanter les créations du nouveau ministre, de dire qu'il avait trouvé tout détruit par le maréchal Randon, et qu'il avait tout rétabli, tout remis dans le meilleur état, et ils ne manquaient pas d'ajouter que maintenant, si la guerre venait à nous surprendre, on nous trouverait prêts. De là, ce mot « *Nous sommes prêts!* » Mot répété si souvent, entendu la première fois sous le maréchal Niel, entendu tous les jours sous le maréchal Lebœuf, et qui n'était pas plus vrai sous l'un que sous l'autre.

Nos chassepots étaient excellents, sans doute, mais le cinquième de ce qu'ils auraient dû être sous le rapport du nombre. Notre artillerie, arriérée en qualité et en quantité, ne pouvait pas fournir plus de deux pièces par mille hommes, faute à la fois de matériel et de personnel, tandis qu'il en faut aujourd'hui quatre. Nos mitrailleuses, meurtrières à une certaine portée, ne pouvaient remplacer

l'artillerie ordinaire. Nos régiments d'infanterie comptant de 11 à 1,200 hommes présents au drapeau, et d'ailleurs trop peu nombreux; des mobiles à peine instruits, et n'ayant à aucun degré l'esprit militaire; nos places ni armées, ni complétées en vue de la nouvelle portée des armes de guerre, tout cela ne permettait pas de dire qu'on était prêt, et aurait dû nous rendre la plus pacifique des puissances et non la plus téméraire.

Il est bien vrai que, pour le temps qu'il avait eu, le maréchal Niel avait beaucoup fait, mais de là au complet état de guerre, il y avait loin et bien loin, et il n'aurait pas eu la folie d'entreprendre une grande lutte avec de pareils moyens.

(*M. Thiers, p.* 12.)

Or, quinze jours avant la déclaration de guerre, le 30 juin 1870, M. Thiers, à la tribune, affirmait que si nous n'avions pas eu la guerre, nous le devions uniquement à ce fait que tout le monde en Europe nous savait en état de l'entreprendre. Il remerciait le maréchal Niel d'avoir éloigné de nous ce fléau par ses intelligents préparatifs. Par une erreur que l'expérience ne semble pas encore avoir dissipée, il ajoutait qu'en cas d'attaque la France aurait toujours deux ou trois mois pour s'armer.

Notre situation réelle en hommes et en matériel, telle que l'établissent des états officiels et authentiques, a été soumise a la commission d'enquête par M. le maréchal Le Bœuf dans les termes suivants :

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Je continuerai à exposer la situation de l'armée au moment où s'est produit l'incident qui a amené la guerre. J'ai ici quelques chiffres, J'ai été très-vivement attaqué au point de vue des préparatifs; je vais faire connaître à la Commission les chiffres mêmes que je donnai à l'empereur et à mes collègues.

On a prétendu que l'habillement manquait. Eh bien, l'armée étant complétement habillée, complétement équiquée; voici ce qui nous restait en magasin :

Capotes	536,510
Pantalons	713,227
Vestes	749,018
Bonnets de police	703,500
Havre-sacs	287,594
Souliers	2,246,417 paires.

Cet état de nos magasins était satisfaisant.

On a prétendu aussi que nous manquions de biscuit. Il existait cependant dans les magasins 3,640,000 rations de biscuit. C'est un chiffre respectable pour entrer en campagne. Néanmoins je prescrivis immédiatement de contracter un marché. Ce fut la maison Rothschild, je crois, qui passa le marché avec l'Angleterre pour 4,000,000 de rations de biscuit.

Il y a d'autres chiffres que je pourrais vous donner, mais qu n'auraient que peu d'intérêt.

(*M. le maréchal Le Bœuf, p.* 43, 44, 45, 46, 47.)

M. LE BARON DE VINOIS. — Je voudrais poser une question à M. le Maréchal. Le chiffre que M. le Maréchal vient de donner de 2,000,000 et tant de chaussures paraît exorbitant, puisque c'est surtout de chaussures qu'ont manqué nos mobiles. Dans certaines localités on leur a fait des chaussures avec des semelles de carton; si vous admettez que ce chiffre fût réel, dans votre pensée, qu'ont pu devenir ces 2,000,000 de chaussures?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. —Ce sont des chiffres, qui non-seulement m'ont été donnés à cette époque, mais qui, hier même, au ministère de la guerre, m'ont été confirmés. Je les tiens du chef des services administratifs de la guerre, M. l'intendant Audemard, et certainement si ce fonctionnaire, qui est resté pendant tout le temps de la guerre à la direction, avait éprouvé des mécomptes, il me l'aurait dit.

M. CALLET. — C'est-à-dire que ce chiffre est porté sur les registres et qu'on l'a vérifié. C'est là ce que l'intendant Audemard affirme. Reste à savoir si tout cela existait réellement dans les magasins.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Je vous ferai observer, Messieurs, que lorsqu'est arrivée la formation des nouvelles armées, nos principaux magasins étaient malheureusement tombés au pouvoir de l'ennem ou investis. Ainsi, Paris, qui est un centre considérable d'approvisionnement, était investi.

Je ne m'étonne donc pas qu'il y ait eu des lacuues considérables.

Dans mon corps d'armée qui comptait jusqu'à 48,000 hommes d'effectif, j'avais, à la fin de la campagne, une réserve de 10,000 paires de souliers, réserve que je trouvais très-faible; mais nous avions été investis presque immédiatement, et les réserves que nous avions demandées n'avaient pu arriver.

J'ai eu l'honneur de vous dire quels étaient les chiffres de nos

forces. Pour continuer ce sujet, avant de revenir à la question politique, je vous parlerai de nos réserves en hommes. Je vous ai dit que nous avions 417,000 hommes de garde mobile, que 120,000 hommes étaient complétement habillés et qu'ils ont été promptement mobilisés.

Au point de vue du recrutement de l'armée, la classe de 1869 était à ma disposition et devait fournir 75,000 hommes. J'avais de plus ouvert les engagements volontaires pour la durée de la guerre. Cette loi qui, je crois, est bonne, avait été accueillie avec une grande faveur par toutes les nuances de la Chambre, et je me rappelle même que des députés de l'opposition vinrent me dire : « C'est une excel- » lente loi qui va nous donner 100,000 hommes. » Malheureusement, elle n'a pas donné 100,000 hommes. Du 19 juillet au 31 août, elle n'a fourni que 28,099 hommes, sur lesquels je comptais beaucoup, puisque c'étaient des hommes intelligents, très-dévoués à leur pays, pleins d'élan pour la guerre. Leur instruction a été menée très-rapidement. Il y en a qui sont entrés dans les rangs immédiatement, d'autres au bout de 15 jours.

Il y avait ensuite la classe de 1870 dont nous devions avancer l'appel. Je n'ai pas cru devoir avancer l'appel de cette classe, au moment où j'étais encore ministre, que de six mois.

Elle ne devait être appelée régulièrement que le 1er juillet 1871. Une loi fut présentée et votée par le Corps législatif pour que le Gouvernement pût l'appeler dès le 1er janvier. Je pensais que s'il y avait lieu de faire plus, on le ferait facilement. Les conseils de révision devaient se mettre immédiatement en tournée pour la classe de 1870, dès que le tirage de cette classe aurait été terminé. Il leur fallait quarante-cinq jours au moins pour leurs opérations, et l'on ne croyait pas qu'ils pussent commencer avant le 1er octobre. Cette classe pouvait nous donner 140,000 hommes pour l'armée, et environ 80,000 pour la garde mobile. Une autre question avait surgi. Celle-là n'a été traitée que par mes successeurs ; c'était la fusion de la garde nationale mobile avec l'armée. Nous avions là une réserve d'hommes excellente, mais la fusion immédiate de la garde mobile avec l'armée aurait pu amener beaucoup d'émotion dans le pays ; et, en effet, l'on sait que l'appel de la garde nationale mobile a causé une certaine agitation, surtout dans le Midi. Néanmoins, j'étais entré dans cette voie, en appelant tous les gardes nationaux mobiles volontaires à remplir des fonctions auxiliaires dans l'armée. Il s'en est présenté un certain nombre qui se sont rendus utiles.

De plus, j'avais décidé, d'accord avec les officiers supérieurs de la

garde nationale mobile, que les bataillons de Paris, 18,000 Parisiens, formés en régiments provisoires, seraient envoyés au camp de Châlons pour faire leur instruction rapidement, et mon intention était de les adjoindre au corps d'armée du maréchal Canrobert. A Châlons, se sont manifestées d'abord, ce à quoi on doit toujours s'attendre au moment d'une entrée aussi rapide en campagne, des lacunes dans les services administratifs.

A cette occasion, les mobiles montrèrent un tel esprit d'indiscipline que l'on pensa à les disséminer par bataillon dans les places fortes. Plus tard on les rappela à Paris.

Permettez-moi de le dire en passant, les Parisiens réunis en un même corps constituent généralement une troupe médiocre, tandis que, fondus au milieu d'hommes d'autres départements, ils deviennent de bons soldats.

Notre situation en chevaux était bonne. Avant la fin de juillet tous les escadrons de guerre purent être portés à 110 chevaux par le versement de 25,000 chevaux de gendarmerie. Quant à l'artillerie et au train, nous avions chez les cultivateurs une réserve de 17,000 chevaux, qui, dès le 21 juillet, étaient rentrés dans les corps pour compléter les attelages. Des dépôts de remonte éventuels furent créés dans toutes les garnisons d'artillerie, et les achats atteignirent bientôt le chiffre de 2,000 chevaux par jour. Indépendamment de ces dépôts éventuels, les corps de troupe et les divers états-majors furent autorisés à acheter directement les chevaux nécessaires aux officiers, médecins et employés militaires qui ne sont montés qu'en temps de guerre, ainsi qu'aux équipages régimentaires.

Examinons maintenant le service au point de vue du matériel de l'artillerie.

Nous possédions le 1er juillet 1870 :

2,607 canons de 4 rayés de campagne;
2,315 affûts et 4,427 caissons de ce calibre;
497 canons et 12 rayés de campagne;
644 affûts et 1,244 caissons de 12;
190 canons à balles (mitrailleuses);
192 affûts et 192 caissons de mitrailleuses.

Je ne cite que pour mémoire le canon de 8 rayé qui venait d'être adopté récemment. Au point de vue des munitions, nous n'étions pas moins bien pourvus. Nous avons formé 7 parcs de corps d'armée, 8 même, y compris celui de la garde. Tous ces parcs et toutes

ces batteries étant approvisionnées, il nous restait en magasin 145,488 coups de canon à tirer. Or, je dirai à la Commission qu'à la bataille de Solférino, où nous avons beaucoup tiré, il avait été consommé, à la fin de la journée, environ 16,000 coups de canon. Vous voyez ce que c'est que 145,488 coups de canon en réserve, toute l'artillerie active étant déjà approvisionnée.

Pour la poudre, nous avions en magasin 11 millions de kilogrammes de poudres en baril. De plus, nos poudreries militaires pouvaient produire 54,000 kilogrammes par mois en travail ordinaire. Mais onze millions de kilogrammes de poudre, c'est un approvisionnement énorme.

Passons aux armes portatives. Vous savez que le fusil Chassepot avait été adopté en 1866 sur la proposition de l'artillerie, après de laborieuses études faites au dépôt central. La commission supérieure qui en a demandé l'adoption, ne comptait que 2 officiers d'artillerie sur 14 membres. Ce fusil, dont on a dit beaucoup de mal et dont on commence à dire du bien, en reconnaissant son immense supériorité sur le fusil prussien, avait donc été adopté par l'infanterie elle-même. Au corps législatif, le maréchal Niel avait demandé que l'on accordât les fonds nécessaires pour en fabriquer 1,800,000. Mais le Corps législatif n'avait voté de fonds que pour 1,200,000. Quand je suis arrivé au Ministère, il pouvait y en avoir 800,000. Les manufactures de l'Etat peuvent donner 35,000 fusils par mois; c'est ce qu'elles donnent maintenant. Je continuai la fabrication, et au moment de la guerre, au 1er juillet, nous avions fabriqué 1,037,555 chassepots sur 1,200,000. Sur ce nombre, mon prédécesseur le maréchal Niel, en avait livré 30,000 à la marine. Un million sept mille étaient dans les mains du soldat ou dans nos arsenaux, formant une réserve de un fusil et demi par homme d'infanterie sur pied de guerre ; ce qui paraissait suffisant pour l'entrée en campagne.

Vers la fin de 1869, la fabrication avait été un peu ralentie, sur la demande de l'artillerie, pour donner le temps de réduire progressivement le chiffre de 15,000 ouvriers employés dans les manufactures de l'Etat.

Mais ce n'était pas là seulement ce que nous avions en fait d'armes portatives se chargeant par la culasse. Au commencement de 1867, en prévision d'une guerre possible, le maréchal Niel avait chargé le comité d'artillerie d'étudier la transformation de nos fusils ancien modèle, transformation qui se faisait partout en Europe. Le comité se mit rapidement à l'étude, et bientôt la transformation pu

commencer. On la confia à l'industrie privée qui réclamait du travail.

Au 1er juillet 1870, nous avions dans nos magasins, 271,439 fusils d'infanterie transformés, 37,636 fusils de dragons et 33,040 carabines de chasseurs également transformés. Cela faisait donc 342,115 fusils transformés au chargement par la culasse. Ces fusils étaient réservés à l'armement de la garde nationale mobile. La garde nationale mobile, comme vous le savez, était destinée à la défense de nos places. Si vous vous reportiez aux discussions qui ont eu lieu au Corps législatif, lors de la loi de 1868, vous verriez que le maréchal Niel répétait ces paroles de Napoléon Ier : « En rase campagne, il » faut des soldats; derrière des remparts, il suffit d'avoir des » hommes. »

La défense des places fortes n'exigeait pas d'ailleurs une arme à feu d'une valeur aussi grande que le fusil de 1866.

Le fusil transformé est une bonne arme dont la justesse a été augmentée par le changement de la cartouche. Le fusil peut fournir jusqu'à 7 coups par minute. Son projectile est plus lourd que celui du chassepot, ce qui est un inconvénient considérable pour des soldats qui marchent, mais ce n'est qu'un avantage pour des soldats qui restent en station. C'était donc une arme appropriée au service auquel on la destinait. Son défaut, c'est que ses cartouches donnent plus de ratés que celles du chassepot. Nous avions en outre 1,266,000 fusils rayés d'infanterie et 70,000 fusils rayés de dragons, se chargeant par la bouche. Quant aux mousquetons, aux pistolets, aux armes blanches, nous en avions un chiffre relativement considérable.

Terminons par un résumé sur les munitions. Au 1er juillet 1870, nos magasins contenaient 113 millions de cartouches pour fusil chassepot, 95 millions pour le fusil transformé et 73 millions pour les fusils et carabines rayés se chargeant par la bouche, 383,366 coups de canons de 4 et de 12 rayés de campagne, 3 millions 800,000 cartouches pour mitrailleuses, et, nous avons dit, 11 millions de kilogrammes de poudre en barils.

On pouvait donc, à l'ouverture de la guerre, considérer notre situation comme très-satisfaisante au point de vue de l'armement et des approvisionnements. Qu'avions-nous en face de nous, avec l'espérance, je tiens à le dire, jusqu'au dernier moment, de coopérations en Europe, au moins de neutralité armée?

Nous avions devant nous, d'abord, l'armée de la Confédération du Nord; puis vint s'y ajouter l'armée de la Confédération du Sud. J'ai lu les rapports du colonel Stoffel sur l'armée de la Confédéra-

tion du Nord. Je ne les taxe pas d'exagération, mais je suis parfaitement en droit de dire que les chiffres étaient des maxima qui ne devaient être atteints qu'au bout de quelques années, lorsque les nouvelles lois militaires seraient en pleine exécution. On ne pouvait pas supposer que les forces allemandes, y compris même la Confédération du Sud, dépassassent un million d'hommes, y compris la landwer, et que l'ennemi amenât sur le champ de bataille plus de 500,000 hommes. En tenant compte de la situation de l'Europe, nous ne pouvions pas avoir affaire à plus de 400,000 hommes au début de la guerre. Quel était en effet le chiffre des forces allemandes à l'origine?

La première armée sous le commandement du général Steinmetz, comprenait 55,000 hommes (infanterie et cavalerie) ; l'armée du Prince Frédéric-Charles, 143,000 hommes, et celle du prince Royal, 140,000 hommes, total 338,000 hommes, infanterie et cavalerie. Ajoutons 60 à 70,000 hommes pour artillerie et les services accessoires, nous arrivons à un chiffre maximum de 400,000 hommes. C'est donc au chiffre de 400,000 hommes au plus que s'élevaient les armées allemandes qui étaient réunies sur la rive droite du Rhin et sur la rive droite de la Saar, au moment de l'ouverture des hostilités, avec une réserve intérieure qui était tenue immobile à cause des considérations politiques, que j'ai eu tout à l'heure l'honneur de vous indiquer et des projets de débarquement sur les côtes de la Baltique.

Les forces immobilisées étaient de 170,000 hommes environ de ligne ou de landwehr.

Cela faisait donc environ 570,000 hommes de ligne ou de landwehr. Tel était le chiffre maximum des armées auxquelles nous avions à répondre au but de la guerre.

De notre côté, aux 300,000 hommes mobilisés de l'armée de ligne et aux 267,000 hommes instruits qui restaient à l'intérieur et en Algérie, nous allions pouvoir ajouter les 75,000 recrues de la classe 1869, ainsi que les engagés volontaires, que l'état de nos magasins nous permettait d'équiper et d'habiller immédiatement. Aux 120,000 hommes de la garde mobile, que le budget nous avait permis d'habiller et d'équiper, nous avions à ajouter environ 250,000 gardes mobiles qui étaient encore à habiller et à équiper, à moins que, par une loi spéciale on ne les incorporât dans l'armée dont les magasins étaient bien approvisionnés.

Des mesures avaient d'ailleurs été prises par mon prédécesseur le

maréchal Niel et par moi, pour hâter le passage du pied de paix au pied de guerre.

M. le Maréchal Le Bœuf, p. 43.

A ces explications, le maréchal Le Bœuf en ajoute d'autres sur les délibérations du conseil des membres au sujet de la déclaration de guerre et des ordres de mobilisation

Dans la matinée du 6, le Conseil des ministres délibéra.

Quant à la réponse qui devait être faite à l'interpellation de M. Cochery, le Conseil était partagé sur la formule; plusieurs membres, tout en reconnaissant que la rédaction qui leur était soumise, était justifiée par les procédés de la Prusse, trouvaient la forme trop vive.

Qu'il me soit permis de dire que l'Empereur était de cet avis. On adoucit les termes, mais à notre arrivée à la Chambre, nous trouvâmes une grande animation parmi les députés. M. Lefèvre-Pontalis, que je vois ici et qui siégeait au banc de l'opposition, peut vous dire que l'animation était tràs-grande et que le sentiment patriotique était vivement surexcité. Nous nous laissâmes entraîner, et la rédaction première ou une rédaction qui s'en approchait, fut lue à la tribune. C'est là du moins ce que je crois me rappeler.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi le Gouvernement avait entre les mains deux rédactions?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Je ne peux pas vous renseigner d'une manière précise à ce sujet. Avait-on deux formules, ou avait-on indiqué, entre les lignes de la première, les modifications que l'on croyait devoir y apporter? Je ne saurais le dire.

M. LE PRÉSIDENT. — Les modifications furent-elles lues?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Je crois me rappeler que les modifications apportées à la première rédaction ne furent pas lues, au moins entièrement.

Nous adoptâmes une rédaction que l'on trouva plus digne, plus conforme au sentiment public.

Le Corps législatif l'accueillit avec enthousiasme, obéissant ainsi à un sentiment patriotique que le cabinet partageait.

Bientôt les négociations commencèrent à Ems. Le comte Benedetti reçut l'ordre de s'y rendre. Je ne vous parlerai pas de ces négociations. M. Benedetti les a exposées dans un ouvrage qui est entre les mains de tout le monde. D'ailleurs mon ancien collègue des affaires étrangères vous rendra compte de ces négociations beaucoup mieux

que je ne saurais le faire. Je ne peux vous parler que des incidents auxquels j'ai été mêlé.

Il était une question qui, comme ministre de la guerre, me préoccupait beaucoup, c'était le passage du pied de paix au pied de guerre et le temps qu'on devrait y consacrer.

Autrefois on mettait deux ou trois mois pour cette opération et l'armée n'arrivait que lentement au pied de guerre. Je demandai donc, dès le début du conflit, qu'on me permît de rappeler les hommes et les chevaux et de mettre l'armée sur le pied de guerre en continuant à négocier l'arme au pied.

Le Conseil qui tenait à éviter la guerre, craignait de précipiter les événements en mobilisant l'armée et était arrêté par le passage suivant d'une dépêche du comte Benedetti : « Surtout pas de mesures ostensibles, ou la guerre deviendrait inévitable. »

Je ne pouvais donc faire de préparatifs que sur le papier. Cependant dans un télégramme du 11, le comte Benedetti rapportait que le roi de Prusse lui avait dit : « Je sais que l'on fait des préparatifs en France, je prends mes précautions pour ne pas être surpris. »

J'étais d'ailleurs informé par mon collègue de l'intérieur que les landwehriens Prussiens stationnés à l'étranger, étaient rappelés dans leurs circonscriptions militaires. C'est la première mesure prise dans l'armée prussienne quand cette armée doit être mise sur le pied de guerre. J'apprenais aussi que l'on faisait en Belgique des achats de chevaux qui étaient dirigés sur l'Allemagne. Je ne pouvais donc pas douter que les préparatifs de la Prusse ne fussent commencés.

Mon collègue de la marine avait obtenu un appel de 6,000 hommes pour la flotte ; je me résolus à mon tour à faire le rappel des réservistes de l'armée de terre.

Le 12, le prince Antoine fit connaître la renonciation de son fils au trône d'Espagne, mais sans aucune espèce de garanties pour l'avenir sous ce rapport, le roi de Prusse paraissait vouloir garder entière sa liberté d'action. Or la candidature d'un prince de Hohenzollern avait déjà surgi pour le trône d'Espagne, je crois sous votre ministère, M. le comte Daru ?

M. LE COMTE DARU. — Non, sous le ministère du prince de la Tour-d'Auvergne.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — On pouvait craindre de la voir surgir une troisième fois.

Bien que le Conseil fût disposé à se contenter de la renonciation pure et simple, la question restait pendante en présence de l'état

de l'opinion publique et le maintien de la paix me semblait loin d'être assuré.

Le 13 juillet, au sortir du Conseil des ministres, dans lequel j'avais demandé inutilement l'autorisation d'expédier mes ordres de mobilisation, j'annonçai ma retraite.

L'Empereur le sut.

Je suis, Monsieur le président, aussi réservé que possible et je ne voudrais pas que dans ma déposition, il pût se trouver quelques paroles qui indiquassent un désacord entre mes anciens collègues et moi.

M. LE PRÉSIDENT. — Je dois vous dire pour vous tranquiliser, Monsieur le maréchal, que votre déposition vous sera soumise et que vous pourrez y faire les modifications que vous jugerez convenables.

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — Peut-être ai-je pu froisser quelques uns de mes collègues en disant que je me séparais d'eux. L'Empereur le sut, je le répète, et décida qu'il y aurait le lendemain, 14, conseil pour discuter spécialement la question de la mobilisation.

En effet, le lendemain 14, à midi, nous fûmes tous réunis aux Tuileries. La question se discuta longuement ; je parlai à mes collègues de la rapidité du passage du pied de paix au pied de guerre en Prusse, de la conviction où j'étais que les préparatifs étaient commencés. A la suite de cette délibération, dans laquelle je ne crois pas cependant avoir pesé sur mes collègues, il fut décidé, à 4 heures du soir, que j'étais autorisé à expédier les ordres de mobilisation. Le Conseil devait s'occuper encore de questions étrangères à mon ministère. Je demandai à l'Empereur la permission de sortir pour expédier les ordres.

Avant de me retirer, je fus pris d'un scrupule ; je sentais que la résolution était grave et je demandai à chacun des membres du Conseil, personnellement, s'il était bien de l'avis d'expédier ces ordres. Après une réponse affirmative de tous, je crois, ou au moins de la presque unanimité, je me retirai.

A six heures du soir, tous les ordres étaient expédiés, lorsque je reçus un billet de l'Empereur où je crus voir un certain regret de la décision prise en Conseil. Malheureusement une partie de ma correspondance a été perdue et je n'ai pu retrouver ce billet. L'Empereur avait accepté franchement le rôle de souverain constitutionnel et se conformait aux décisions de son Conseil, même lorsque son avis personnel n'avait pas prévalu. En recevant son billet, je pensai, qu'après ma sortie du Conseil, il avait pu se produire des scrupules

chez mes collègues. Je me rendis à Saint-Cloud, et je priai l'Empereur de réunir de nouveau les ministres.

A dix heures du soir, le Conseil était assemblé et la discussion fut ouverte. A 11 heures, il était à peu près décidé que la mobilisation serait ajournée et que l'on ferait de nouveaux efforts pour terminer la question diplomatiquement.

Comme l'on se préoccupait de l'attitude du cabinet vis-à-vis des Chambres, en présence de ces ordres et contre-ordres donnés tout à coup, j'offris d'en prendre la responsabilité personnelle et, au besoin, de me retirer, s'il y avait un blâme infligé par les Chambres.

Pardonnez-moi de parler lentement, mais je veux exposer les choses exactement et je craindrais de me laisser entraîner, si je ne me donnais tout le temps de recueillir mes souvenirs.

Nous en étions là, lorsqu'on vint apporter une dépêche au ministre des affaires étrangères. Cette dépêche fut lue au sein du Conseil; je ne peux en dire les termes, mes souvenirs ne sont pas assez précis; mais cette dépêche était de telle nature qu'il y eut réaction dans le Conseil; on décida que les ordres de mobilisation seraient maintenus.

M. le Maréchal Le Bœuf, page 46,

Mais si rapidement qu'eussent été donnés ces ordres, la Prusse avait été encore plus prompte, et son organisation nouvelle avait permis une célérité bien plus grande. Nos prévisions ne se réalisèrent d'ailleurs pas complètement; il y eut des retards et des déficits que le maréchal Le Bœuf expose ainsi :

J'entrerai dans quelques détails sur l'appel des hommes de la réserve et de la deuxième portion du contingent. D'après des calculs basés sur l'expérience, tous les hommes rappelés devaient être rendus aux chefs-lieux des départements le 22 juillet au plus tard, mis en route le 24, rendus dans les dépôts le 26, et aux portions actives le 31. (Pièce n° 2.)

Cinq départements se trouvèrent en retard; ce fut un premier déficit. (Pièce n° 3.)

Il y eut encore un déficit d'environ 10,500 hommes provenant de causes diverses. Peut-être tous les fonctionnaires n'étaient-ils pas assez pénétrés de l'urgence de la situation. Ainsi, malgré des ordres formels, des sursis de départ furent accordés et il y eut, sur certains points des tendances à favoriser les hommes mariés; enfin, un cer-

tain nombre d'hommes furent admis, peut-être trop facilement, dans les hôpitaux civils.

Les dépôts des corps avaient l'ordre de mettre en route les réservistes par détachement de cent hommes au moins, sous la conduite d'un officier, jusqu'à ce que la portion active eût atteint l'effectif de 2,400 hommes On devait toutefois garder un certain nombre d'anciens soldats pour la formation des quatrième bataillons qui venaient d'être créés.

Des retards se produisirent aussi dans les dépôts.

Quant aux chevaux, ils étaient répartis par régions chez les agriculteurs, et leur retour fut beaucoup plus rapide que celui des hommes qui sont épars sur toute la France pour le même corps.

Dès le 21 juillet, je l'ai dit, ils étaient tous rentrés.

Quels étaient nos effectifs à la frontière? J'avais annoncé que nous aurions environ 250,000 hommes au bout de 15 jours et 300,000 au bout de 3 semaines environ. Quant à la garde mobile, organisée par région dans le Nord et le Nord-Est, elle devait être rassemblée rapidement. Au 1er août, le chiffre de l'armée du Rhin était de 243,171 hommes. (Pièce n° 4)

Je prends maintenant la moyenne de l'effectif des régiments d'infanterie dans ceux des corps d'armée, dont au ministère on possède les situations, avant les premiers engagements.

Au 1er août, le 1er corps qui n'a été engagé que le 4, comptait 1,900 hommes par régiment d'infanterie ; ce corps qui se composait en partie de régiments rappelés d'Afrique, est celui dont les effectifs régimentaires étaient le moins élevés à cette date. (Pièce n° 5.)

Le 3e corps qui n'a été engagé que le 14 août comptait, le 12 août, 2,104 présents par régiment d'infanterie ; le 4e corps, engagé également le 14, comptait 2,102 hommes par régiment ; le 7e corps comptait, dans les divisions qu'il avait à Belfort, 2,158 hommes par régiment. Tels étaient les effectifs moyens de nos régiments d'infanterie, dans les quatre corps indiqués ci-dessus, les seuls dont le ministère ait pu me donner les situations avant les premiers engagements. (Pièces n° 6, n° 7 et n° 8.)

M. le Maréchal Le Bœuf, p. 48.

Quant aux approvisionnements divers nécessaires à l'armée, quelle que fût leur abondance, ils firent défaut sur bien des points par suite du retard dans les arrivées, de l'encombrement des voies et aussi des faits de guerre qui amenèrent le blocus ou la perte de riches magasins.

Le maréchal Le Bœuf dit à ce sujet :

Les approvisionnements généraux ont pour centre principal Paris. C'est aussi le centre des fabrications ; c'est là surtout, je dirai malheureusement, que, de tout temps on a mis les plus grands approvisionnements, mais bien plus encore depuis que Paris est fortifié. Une partie importante des 2,246 000 paires de souliers était en réserve à Paris, les corps étant déjà approvisionés. Sur l'approvisionnement réuni à Paris, l'administration de la guerre a pu faire sortir 600,000 paires de souliers avant l'investissement. Le reste n'a pas pu sortir et a servi aux troupes enfermées dans Paris.

J'arrive au campement, dont je n'avais pu vous donner le chiffre. J'avoue que moi-même, quand j'étais major-général, je m'étais étonné des lacunes que présentait le service. Voici quelle était la situation au 1er juillet 1870 :

Tentes-abri. . . . . 750,000.

Bidons, marmites, gamelles pour 500,000 hommes ; couvertures de marche ou demi-couvertures, que les hommes emportent pour se couvrir au bivouac, 240,000. Mais aux couvertures de marche, il faut ajouter ce qu'on appelle les couvertures de campement ou couvertures doubles. On en avait 350,000, c'est-à-dire pour 700,000 hommes. Donc il y avait des couvertures pour 900,000 hommes en totalité.

Tels sont les renseignements par lesquels je désirais compléter ce que j'ai dit à la Commission dans la dernière séance.

En ce qui touche la valeur et les qualités de l'armée impériale qu'il est de mode de déprécier aujourd'hui, en oubliant ses exploits de Crimée en Italie, en Chine et au Mexique, M. Thiers lui-même y rend hommage. Mais il ne peut le faire sans continuer ses attaques et ses censures systématiques contre une administration et un régime dont il méconnait les succès pour ne s'attacher qu'à leurs derniers malheurs.

Aujourd'hui il est de mode de dire que notre ancienne organisation militaire était défectueuse, que nos anciennes lois ne valaient rien, que notre armée, nos officiers, nos états-majors, que tout, en un mot, avait dégénéré en France ; mais très heureusement rien de tout cela n'est vrai. En Crimée, avec la loi de 1832, nos troupes avaient été les premières du monde, bien qu'on pût apercevoir déjà l'imprévoyance, le défaut d'activité qui devait tout perdre plus tard. Mais aucune législation ne peut suffire à réparer les fautes des hommes, et rien dans l'histoire n'égale celles qui ont signalé chez nous

la fin de l'empire. Je vis avec l'armée depuis plus d'une année, je l'observe avec le plus grand soin, et j'affirme que, généraux, officiers, soldats valent ce qu'ils ont valu jadis, et que, s'ils ont succombé en 1870, cela est dû surtout à la différence qui existait entre MM. de Bismarck et de Moltke, et les hommes qui, en France, leur étaient opposés.

M. Thiers, 12.

Quoi qu'il en soit, après les terribles enseignements de la dernière guerre, on ne peut nier l'insuffisance de nos effectifs et de notre organisation qui ne pouvaient triompher de la supériorité numérique et du système de mobilisation adoptée par la Prusse.

Mais l'Empereur était de tous les Français, celui qui se faisait le moins d'illusions à cet égard. Il avait lutté et lutté vainement pour armer le pays. M. Thiers qui se targue de sa clairvoyance n'avait pas pénétré, comme Napoléon III, les moyens d'action de la Prusse,

L'Empereur a eu le tort, n'hésitons pas à l'avouer, de ne pas assez tenir à ses idées, de les faire fléchir devant l'opinion dominante, devant les avis de ses ministres et les volontés du Corps législatif. Il a, jusqu'à un certain point, partagé l'erreur du pays, celle de la Bourse que la perspective de la guerre n'ébranlait pas, c'est M. Thiers lui-même qui en fait la remarque. On sait pourtant que si notre grand marché financier n'est pas l'asile exclusif du patriotisme, il est le thermomètre le plus sensible des intérêts et des prévisions du spéculateur.

L'opposition qui repoussait la guerre en redoutait le succès. Plus tard, nous le verrons, elle s'est rejouie de nos revers, M. Thiers lui-même, a résisté à la guerre comme étant inopportunément engagée, mais sans dire qu'elle le fût imprudemment. Nous finirons l'exposé de cette partie de l'enquête, en citant une déclaration de M. Gambetta prétendant que le plébiscite est la cause de la guerre, et le dire de M. de Kératry avouant que ses amis de la gauche votaient contre elle, parce qu'ils en prévoyaient et en redoutaient le succès qui eût été une force nouvelle pour la dynastie.

Bien avant le 4 septembre je voyais venir la guerre; je la voyais venir avec crainte, parce que je redoutais beaucoup l'état de nos armements. Je n'avais jamais été de ceux qui attaquent les armées permanentes, et j'étais désireux, autant qu'on pouvait l'être, de voir la France reprendre sa situation en Europe, mais j'avais de grandes appréhensions, parce que la politique avait fait de l'armée une sorte d'institution creuse qui pouvait manquer le jour où l'on voudrait s'en servir.

Je croyais que le plébiscite aboutirait à la guerre ; c'est du plébiscite que vient tout le mal.

Lors de la discussion du plébiscite à la Chambre, je m'en expliquai à la tribune. Conférer au pouvoir le droit de paix et de guerre, c'était courir à la guerre. En telle sorte que j'étais convaincu lorsque la guerre fut déclarée, que nous aboutirions à un désastre et je l'ai encore dit alors : « Nous roulons comme des aveugles ver l'abîme, et la France ne s'en doute pas. »

Voici maintenant la déclaration si caractéristique de M. de Kératry.

Je suis de ceux qui ont voté la guerre ; je me suis séparé en cela de mes amis politiques. Blâmé par certains de l'avoir votée parce qu'un succès pouvait réconforté l'Empire, je répondis que je mettais le pays au-dessus de l'Empire, qu'une guerre avec la Prusse me paraissait inévitable et qu'il était préférable pour la France de devancer l'heure agréable de l'Allemagne.

Dans ces lignes se trouvent indiqués fort exactement les mobiles de l'opposition et la confiance générale du pays dans la victoire.

CHAPITRE V.

Démonstrations populaires à Paris au moment de la déclaration de guerre.

Allégations de M. Thiers. — Elles sont démenties par M. Ansart M Piétri rétablit la vérité sur ce point. — M. Tolain.

Nul n'a pu oublier les manifestations qui se produisirent à Paris, et dans les départements, lorsque éclata le conflit avec la Prusse, et que la guerre fut déclarée. Après nos revers, ces souvenirs sont méconnus et niés par ceux mêmes qui s'étaient les plus vivement associés à l'élan national: Parmi les habitués des séances du Corps législatif, on remarquait au premier rang, et parmi les plus fougueux, des publicistes, des hommes politiques qui incriminent aujourd'hui une résolution trop lente alors au gré de leurs impatiences:

Cette effervescence belliqueuse éclatait au dehors, en démonstrations dont personne, à ce moment, ne suspectait le caractère et la spontanéité. On a dit depuis qu'elles étaient provoquées, et M. Thiers lui-même n'a pas craint de faire la déclaration suivante devant la Commission d'enquête — Tome IV, p. 10.

« Des groupesnombreux encombraient les boulevards, et ce qui est « inouï, des bandes de gens de police couraient les rues en criant à « Berlin, à Berlin. La masse de la population désapprouvait ces « manifestations. »

Ce témoignage est le seul qui est une pareille netteté, sur un fait aussi grave. Les plus malveillants, se sont bornés à insinuer que la police tolérait ou encourageait de telles démonstrations.

La Commission a interrogé à ce sujet M. Ansart, chef actuel de la police municipale qui en était le chef adjoint en 1870, et en qui M. Thiers a placé une entière confiance; voilà sa déclaration :

M. DE LA ROCHETHULON. On a parlé beaucoup du rôle joué par quelques policiers de bas étage à l'époque qui a précédé la déclaration de guerre. Avez-vous eu connaissance qu'il y ait eu des agents provocateurs?

M. ANSART. Du tout! du tout! C'est le vieux procédé des révolutionnaires de présenter la police comme ayant fait les émeutes, quand elles n'ont pas réussi.

M. LE PRÉSIDENT. M. Jules Favre lui-même l'a dit un jour à la tribune, et je lui ai répondu qu'en 1848, quand il était membre du Gouvernement, on lui avait aussi reproché d'avoir fait les insurrections de mars, d'avril et de juin.

M. VACHEROT. Avez-vous quelques raisons pour croire que le gouvernement impérial n'ait pas favorisé à Paris l'agitation belliqueuse qui, dans le premier moment, ne paraissait pas devoir se produire, qui, tout d'un coup s'est produite, et qui a paru jusqu'à un certain point factice?

M. ANSART. Non, j'ai assisté comme tout le monde à cette débauche de cris: à Berlin! mais je n'y ai pas vu la main du Gouvernement.

M. Ansart p. 190.

Voici également la réponse faite, sur ce même point, par un autre déclarant.

M. LE PRÉSIDENT. — Arrivons au moment de la guerre. Alors eurent lieu des manifestations sérieuses des cris: à Berlin! à Berlin! On a accusé la police d'avoir provoqué ces manifestations.

M. MOUTON. — La police n'y était absolument pour rien; elle n'est intervenue que pour protéger la maison de M. Thiers, qui était menacée par une colère aveugle. Ces manifestations ont pris fin à la suite d'une proclamation du préfet de police aux habitants de Paris, proclamation qui avait été rédigée par le préfet à la demande du ministre de l'intérieur.

Du reste, ce mouvement des esprits a été le même dans toute la France. Il suffit, pour s'en convaincre, d'interroger les voyageurs qui ont visité nos grandes villes à cette époque.

M. LE PRÉSIDENT. — L'*Internationale* paraît avoir alors fait des contre-manifestations en faveur de la paix.

M MOUTON. — Il y en a eu en effet quelques-unes, mais elles ont

été peu nombreuses, car le sentiment public les a immédiatement arrêtées.

L'autorité maintenait l'ordre autant que possible ; seulement il n'y avait pas lieu de sévir contre des foules qui criaient : « A Berlin ! Vive la France ! »

L'Internationale a agi de concert avec ses amis les révolutionnaires de la Ligue de la paix.

M. Mouton, p. 231.

Et enfin M. Piétri a tenu devant la Commission le langage suivant qui dispense de toute autre affirmation.

Au moment où l'incident Hohenzollern a éclaté, nous jouissions à Paris du calme le plus parfait, en même temps que la prospérité la plus grande régnait dans le pays tout entier. Ce regrettable incident surprit tout le monde. L'Empereur désirait la paix, — je le sais personnellement ; — son gouvernement la désirait avec une égale sincérité. Mais le sentiment public se jeta immédiatement dans une direction contraire, et on se prononça avec la plus grande énergie pour la guerre. Des promoteurs très-ardents du mouvement belliqueux à cette époque, ont voulu décliner, après nos premiers revers, la responsabilité de leur attitude. L'histoire n'aura pas de ces partialités : la collection des journaux de toutes nuances, qui se publiaient à Paris, en juillet 1870, et le compte-rendu officiel des débats du Corps législatif établissent avec certitude que l'opinion voulait alors la guerre.

M. LE PRÉSIDENT. — Puisque la question se pose sur ce point, je désirerais vous demander un renseignement.

On a beaucoup dit que, dans les mouvements qui s'étaient manifestés à Paris, il y avait eu quelque chose de sincère, de tumultueusement sincère, mais qu'il y avait eu aussi quelque chose de factice...

M. PIÉTRI. — Que la police y avait aidé ?

M. LE PRÉSIDENT. — En un mot, qu'il y avait eu peut-être les deux choses à la fois.

Une enquête ou plutôt une consultation a été faite à ce moment, par le ministre de l'intérieur, pour se rendre compte du sentiment des départements. Les préfets ont été consultés, et leurs réponses ont été publiées. Dans ces réponses, que j'ai analysées, il est certain qu'il y en a un grand nombre qui, avec les précautions toutes naturelles des réponses préfectorales, s'expriment contre la guerre

ou tout au moins paraissent ne pas témoigner cet enthousiasme, qui était alors un enthousiasme parisien plutôt que véritablement français.

M. PIÉTRI. — Je dois faire observer à M. le Président que je n'ai parlé que de Paris. Je n'ai pas eu à m'occuper de l'état des départements ; les informations très-sérieuses, résumées dans les rapports des préfets, arrivaient directement à M. le ministre de l'intérieur Chevreau, qui sera entendu ce matin même par la Commission. Mais quels qu'aient été ces rapports, leur autorité ne saurait infirmer l'enthousiasme de la population de Paris pour la guerre.

Cet enthousiasme n'avait rien de factice, il était aussi ardent que spontané.

Un moment on a soupçonné M. Ollivier, alors ministre de la ustice, d'être trop favorable à une solution pacifique : il a été aussitôt insulté, et une foule tumultueuse s'est portée sur la place Vendôme pour envahir le ministère de la justice La police a dû intervenir et réprimer ces manifestations. Le même fait s'est produit à l'égard de M. Thiers; son attitude pacifique, ses discours avaient excité la colère d'une partie de la population : il a fallu que l'autorité protégeât le domicile de M. Thiers. Nous avons dû protéger aussi l'ambassade de Prusse, le domicile des négociants, des banquiers allemands que la foule menaçait et dont elle attaquait les magasins.

Quelques membres de l'Internationale qui avaient tenté une contre-manifestation pacifique ont été l'objet des colères de la foule; nos services ont dû intervenir et réprimer les voies de fait auxquelles on se livrait contre leurs personnes.

Le mouvement belliqueux avait pris de telles proportions, que j'ai dû faire appel à la modération et au calme de la population de Paris dans une proclamation publiée dans le courant de juillet.

Le public de l'Opéra lui-même, si peu accessible d'ordinaire aux entraînements des masses, a eu ses emportements et ses colères. On avait demandé, un soir, à Faure, de chanter le *Rhin allemand*. Sur la réponse du régisseur que l'artiste ne l'avait jamais chanté, la salle entière se leva, frémissante d'indignation et d'ardeur guerrière; l'artiste hésitait encore, mais le tumulte devint tel qu'il dut se résigner à venir sur la scène déclamer le chant demandé.

Oui, la population de Paris a voulu la guerre ; elle l'a voulue, non parce que la police l'y aurait poussée, mais parce que, depuis 1866, l'opposition représentait la France comme humiliée par la Prusse et vaincue à Sadowa. La police ne disposait pas plus des orateurs qui nous flétrissaient du nom de vaincus de Sadowa, qu'elle

ne dictait aux journaux hostiles ou irréconciliables les pages véhémentes qui enflammaient alors l'esprit public.

La police n'aime ni les manifestations de la rue, ni le tumulte des lieux publics. Les masses qui se portaient sur nos places et sur les voies publiques pour demander que la France relevât le gant de la Prusse, subissaient un entraînement qu'on peut regretter, mais qu'on ne doit pas travestir et calomnier.

Quant à la police, elle a fait loyalement, honnêtement son devoir, au milieu d'une effervescence sans précédents, car en 1854 comme en 1859, lors de la guerre de Crimée et d'Italie, Paris se montra bien moins impétueux qu'en 1870.

M. Piétri, p. 252.

A ces déclarations qui ne peuvent laisser aucun doute dans l'esprit du lecteur impartial, nous ajouterons celle de M. Tolain. Il fait connaître le rôle de l'Internationale et ses cris de : *Vive la paix*! alors que la guerre était déclarée, et que nos soldats s'acheminaient déjà vers la frontière.

Un membre. — Dans le mouvement de juin 1870, l'Internationale n'a-t-elle pas paru?

M. TOLAIN. — Si. Il y a eu une protestation de l'Internationale contre la guerre. Cette protestation n'est partie ni des sections, ni de la fédération, mais des anciens et premiers fondateurs de l'Internationale, qui avaient peut-être, depuis cinq ou six mois, fondé un petit cercle à Paris et qui en avaient averti le préfet de police; c'était le cercle mutuelliste. La protestation contre la guerre est partie de là; elle a paru dans les journaux, et quand cette protestation a été publiée, les diverses sections qui existaient sont venues apporter leur adhésisn.

Dans les derniers jours, au moment de la déclaration de guerre, il y a eu deux manifestations sur le boulevard; elles étaient composées, en grande partie, de membres de l'Internationale; il y en a eu une où l'on a crié : « Vive la paix ! » et qui a été dispersée sur la place Vendôme, et une autre, sur le boulevard Poissonnière.

M. Tolain, p. 566.

CHAPITRE VI.

Préparatifs et rôle assigné à la marine lors de la déclaration de guerre.

Rôle de la marine. — Déposition de M. l'amiral Rigault de Genouilly. — Expédition projetée sur Kiel — Départ de l'amiral Bouët Villaumez — Appel de l'infanterie de marine dans l'armée du maréchal Mac-Mahon. — Transports effectués par la marine impériale. — Son rôle pendant le siége de Paris.

L'opinion publique attendait beaucoup de la marine dans la guerre engagée contre la Prusse. Elle se souvenait du rôle brillant que notre flotte avait remplie, en Crimée ; elle savait que tout était prêt pour une attaque contre Venise, lorsque l'armistice qui suivit Solférino arrêta les opérations de guerre. Elle comptait sur une diversion pressante et sur une descente dans l'Allemagne du Nord. Voici comment l'amiral Rigault de Genouilly expose les préparatifs de son ministère, la destination donnée à nos navires et les circonstances qui assignèrent à nos équipages une mission toute différente de celle qui leur était promise.

A l'époque où les éventualités avec la Prusse devinrent menaçantes, les exigences budgétaires avaient amené de fortes réductions dans les armements du département de la Marine. On avait été obligé, non seulement de réduire les stations navales à peu près sur tous les points du globe, mais encore, en France, où l'on entretenait une escadre cuirassée dans la Méditerranée et une division cuirassée dans le Nord, nous avions été forcés de remplacer un certain nombre de frégates par des corvettes également cuirassées ; c'était donc une situation maritime tout à fait pacifique. L'affaire Hohenzollern

tomba, si je puis m'exprimer ainsi, comme une bombe au milieu de cette situation. Dès que les éventualités politiques prirent un caractère grave, le département de la Marine, après une décision concertée en conseil des ministres, donna des ordres pour l'armement de toutes les frégates et de toutes les corvettes cuirassées qui étaient disponibles dans les ports. On expédia, en même temps, des ordres de levée pour les marins de l'inscription maritime, mais sans rappeler les hommes du recrutement placés en congé renouvelable : Je donne ce détail pour montrer qu'à ce moment l'esprit du cabinet était complètement pacifique ; on ne voulait pas, en rappelant les hommes qui se trouvaient en congé renouvelable, faire penser que déjà l'on était décidé à faire la guerre.

Les armements, par conséquent, ne purent se faire que d'une manière graduelle : on eut à se contenter, tout d'abord, de ce que l'on avait sous la main dans les ports militaires, ce qui était, du reste, un personnel assez important.

En même temps, pour pourvoir à la défense des côtes, je disais aux préfets maritimes du littoral du Nord: « Faites armer vos batteries flottantes. « Je me permettrai, à cette occasion, de faire une observation qui ne s'adresse pas à la Commission, mais plutôt aux membres de l'Assemblée devant lesquels j'ai l'honneur de parler. Pendant toute mon administration, et même antérieurement, je crois, le département de la Marine avait insisté auprès des Commissions du budget pour avoir les crédits nécessaires à l'armement des ports et des côtes. Au moment où se produisirent les éventualités dont il vient d'être question, les forts destinés à défendre les ports et les côtes étaient complètement désarmés, ou avaient un armement insuffisant, une artillerie remontant à une époque éloignée et ne pouvant faire aucun effet sur les navires cuirassés. Je fais cette observation en formant le vœu qu'il en soit tenu compte lorsque viendront devant l'Assemblée les grandes questions de l'armement du pays, et afin d'appeler, Messieurs, votre attention particulière sur ce sujet si intéressant de l'état de défense de nos côtes et de nos ports.

Les préfets armèrent d'abord les navires cuirassés et les batteries flottantes, et en outre, dans les ports du Nord, quelques transports-écuries ; le département de la guerre nous demandait, en effet, de ramener en France une grande partie des troupes de l'Algérie, et, surtout, de l'artillerie, de la cavalerie, du train et des mulets pour les ambulances. Ces mouvements commencèrent rapidement avec les navires qui étaient déjà armés à Toulon ; les transports, armés

dans le Nord, passèrent en Algérie directement et, dans une espace de temps assez court, nous avons pu ramener en France une quantité de chevaux qui représente 60,000 hommes d'infanterie pour l'encombrement, en comptant 10 fantassins pour un cheval. Outre cette quantité assez considérable de chevaux, nos transports ramenèrent un grand nombre de soldats d'infanterie; le reste de l'infanterie fut transporté par les paquebots des Messageries impériales.

Voilà la première opération exécutée par le département de la Marine en vue de la guerre; elle consista à ramener des troupes de l'Algérie, et occupa à peu près tout le mois de juillet.

Je dois dire à la Commission qu'au moment où ces mouvements s'exécutaient, il y avait sur les côtes d'Angleterre une escadre cuirassée prussienne; elle se composait de cinq navires, dont un très fort, qu'on appelait le *Roi Guillaume*. Cette escadre ne laissait pas que de nous inquiéter: d'abord, parce que notre division cuirassée du Nord était beaucoup inférieure; ensuite par ce qu'elle pouvait se porter d'un jour à l'autre sur un point déterminé et nous causer de graves embarras dans l'état de désarmement de nos côtes. Dans le conseil des ministres, on manifesta des craintes à propos de cette escadre prussienne: on la disait commandée par un homme habile et audacieux; on prétendait qu'elle pouvait se porter en Espagne, s'il y avait entente entre l'Espagne et la Prusse, passer dans la Méditerrannée et couler quelques-uns de nos transports dans les traversées d'Algérie en France. Vous comprenez l'effet moral qu'aurait eu un pareil événement, si un transport portant un millier de soldats, ou plus, s'était trouvé coulé par l'escadre prussienne. Pour parer à une éventualité de cette nature, l'escadre commandée par M. le vice-amiral Fourichon, qui avait été rappelée de Malte à Alger, reçut l'ordre de s'établir à Oran, de s'y mettre en vedette, et de surveiller le détroit de Gibraltar afin d'empêcher les Prussiens de passer dans la Méditerrannée.

Telles furent les premières dispositions du département de la Marine au moment où allaient éclater les hostilités. Maintenant, que comptait-on faire des frégates et des corvettes cuirassées qui étaient déjà armées et de celles qui étaient en armement? L'objet principal de cet armement était : premièrement, de réaliser un blocus de l'escadre prussienne quand on saurait au juste où elle se serait retirée; nous avons été, en effet, très longtemps à la rechercher; elle avait quitté l'Angleterre, annonçant qu'elle allait à Lisbonne; j'avais signalé cette destination, tant à notre ministre en Portugal, qu'à nos consuls dans les ports d'Espagne; on me répondit qu'on n'en avait nulle

connaissance. Evidemment, elle avait donné une indication fausse pour masquer sa destination définitive. Quoi qu'il en soit, l'escadre prussienne, une fois remisée dans un port, devait y être bloquée par une escadre française, tandis qu'une autre escadre opérerait, dans la Baltique, le débarquement d'un corps d'armée français dont les troupes pourraient, à ce l'on supposait, se réunir à un corps d'armée fourni par le Danemark. Je dois dire que, dans la Baltique, il n'y avait qu'une opération de ce genre qui pût être sérieuse comme opération de guerre. On pouvait canonner quelques places du littoral; il y en avait quelques-unes indiquées, Dantzick et d'autres; mais cette opération n'aurait mené à rien; c'était un bulletin plus ou moins retentissant, et voilà tout, car on n'aurait produit, ni un grand effet matériel, ni un grand effet moral. Nous avions à cet égard un enseignement dans le passé. Quand nous avons eu la guerre avec la Russie, pendant qu'on opérait en Crimée, on opérait aussi dans la Baltique; les flottes anglaise et française ont bombardé Sweaborg; ce bombardement a produit quelques centaines de mille francs de dégâts pour la Russie, mais il n'a certainement, en aucune façon, influé sur les conclusions de la paix. Si le port de Kiel, le principal arsenal des Prussiens dans la Baltique eût subi un bombardement pareil, il est dans une situation topographique telle que les projectiles n'auraient pu atteindre que les premiers ouvrages du port, la rade étant très longue, et, l'arsenal se trouvant tout à fait à l'extrémité, cet arsenal n'aurait pas souffert. Il n'y avait donc dans la Baltique, je le répète, d'opération sérieuse à faire que celle dont j'ai parlé, d'envoyer une armée de débarquement se réunir à l'armée danoise. C'est l'occasion de rappeler, qu'au moment de la guerre de Crimée, l'opération principale faite dans la Baltique fut l'expédition heureuse dirigée contre Bomarsund, et, cependant, les flottes française et anglaise étaient réunies dans cette mer. J'avais envoyé, en 1869, à Copenhague, un capitaine de vaisseau, M. de Champeaux; il s'était mis en relation avec plusieurs personnages compétents et s'était informé de ce que l'on pourrait faire d'utile dans la Baltique; tous avaient été unanimes sur ce point qu'il fallait des troupes de débarquement. Des renseignements pareils me furent donnés quand j'envoyai, en 1870, à Copenhague, au moment où des troubles se manifestaient dans nos relations avec la Prusse, un autre capitaine de vaisseau, M. Galiber; il recueillit les mêmes données : « Il n'y a que, me disait-il, des « opérations insignifiantes à faire de ce côté, à moins que vous ne « vous décidiez à une grande opération militaire. » J'eus encore des informations directes, plus certaines, par un homme des plus com-

pétents en cette matière, un ancien fonctionnaire du Danemark. Je lui posai quelques questions sur les opérations purement maritimes; il me répeta ce qui avait été dit à Copenhague : « Avec des navires « seulement, vous ne ferez rien d'efficace, vous bloquerez les ports, « vous détruirez le commerce, vous causerez quelques dommages à « des batteries et à des forts; mais ce ne seront pas là des opérations « sérieuses. Si vous voulez obtenir un résultat marquant, il faut des « troupes de débarquement; avec 10,000 hommes, vous pouvez « faire une expédition dans le genre de celle de Bomarsund; avec « 20,000 hommes, on n'arriverait pas à une opération qui pût forcer « l'armée prussienne à conserver des forces considérables pour dé- « fendre ses positions continentales de ce côté. » Nous aboutissions, en fin de compte à cette conclusion, qu'il fallait 30,000 Français qui, réunis au 30 ou 40,000 hommes que pouvait fournir l'armée Danoise, formeraient une armée de 70,000 hommes, opérant sur le continent prussien, s'emparant, suivant les circonstances, de Kiel ou marchant sur Hambourg, ou quelque autre grande ville commerciale de ces parages.

Ainsi, d'après cette conférence, et d'après tout ce qui avait été dit en conseil, nos efforts devaient se tourner vers l'organisation de cette expédition. Le département de la marine avait pourvu, vers ce temps, aux premiers armements. La suite rapide des événements et l'imminence de la déclaration de guerre le rendant plus libre de ses mouvements, il put ordonner des levées plus importantes dans tous les quartiers de l'inscription maritime, en même temps qu'il recevait du conseil des ministres la faculté de rappeler les hommes en congé renouvelable. Dès lors, les ports reçurent l'ordre d'armer un certain nombre de transports; ces transports, avec ceux précédemment armés, devaient prendre les troupes de l'infanterie de marine qui étaient embrigadées et organisées dans les ports, recevoir toute l'artillerie expéditionnaire, tant celle fournie par l'armée que celle fournie par la marine; ils devaient embarquer aussi la cavalerie, le train que le département de la guerre donnerait pour cette expédition. Toutefois, comme en dehors de tout ce personnel et du matériel afférent, il y avait à pourvoir au transport de l'infanterie de guerre, on entra en pourparlers, pour l'opérer, avec les grandes compagnies de navigation, la compagnie Transatlantique et la compagnie des Messageries impériales. Ainsi, tout se préparait pour cette expédition de la Baltique. Plusieurs fois, dans le conseil des ministres, il avait été question entre M. le général, ministre de la guerre, Dejean et le ministre de la marine, des corps de l'armée qui seraient envoyés avec

l'infanterie et l'artillerie de la marine. Sur ce point, quelques difficultés s'étaient élevées. Avant le départ de l'empereur et de M. le maréchal Lebœuf pour Metz, il avait été convenu que l'on donnerait dans ce but une division composée de troupes qui étaient encore dans le midi. Ces troupes parurent nécessaires au département de la guerre pour des opérations plus pressantes à exécuter sur le champ, et elles ne furent plus disponibles pour l'expédition projetée. On pensa alors à affecter à cette expédition un corps composé des quatrièmes bataillons qui formèrent plus tard le corps du général Vinoy. J'avais des objections contre cette composition exclusive du corps de débarquement ; j'insistai pour qu'on employât à cette opération les troupes que la marine devait ramener de Civita-Vecchia et qui avaient formé le corps d'occupation des États-Romains. Je fis demander à l'empereur par le chef d'Etat-major général, le maréchal Le Bœuf, de faire entrer cette moitié de division dans le corps d'armée à former. Cette demande ne fut pas accueillie, mais elle a été faite, et elle prouve que le ministre de la marine suivait toujours avec sollicitude l'opération projetée. Je dois ajouter que le ministre de la marine n'était pas le seul, dans le conseil, à désirer cette expédition ; parmi les ministres il y en avait plusieurs qui regardaient cette opération comme devant être très utile au succès de la guerre et qui insistaient avec lui, auprès du département de la guerre, pour qu'il fournît les moyens nécessaires à la réalisation de ce projet.

C'est un peu avant l'époque où je suis arrivé, au milieu de tous ces préparatifs, que s'est placée cette prétention du prince Napoléon qui a trouvé jour, il y a peu de temps, dans un journal et dans une brochure, et qui consistait à réclamer le commandement général des forces de terre et de mer affectées à l'expédition de la Baltique. Jusqu'alors, il n'avait été question pour le prince que du commandement des troupes de terre. Lorsqu'il s'était agi du commandement de la marine, j'avais proposé le vice-amiral Bouet-Willaumez pour commander l'escadre. Le vice-amiral Bouet avait été accepté par l'Empereur, et sa nomination avait paru au *Journal officiel*, dès le 16 juillet, par conséquent avant que le prince Napoléon ne fût de retour à Paris, et ne pût avoir quelque influence sur cette nomination. Il y eut, en présence de l'Empereur, une conférence à laquelle assistaient le prince Napoléon, le général Dejean, le général Trochu et le ministre de la marine. Le prince produisit sa demande de commander les forces de terre et de mer ; le ministre de la marine fit à cette demande une opposition absolue ; d'abord, il y avait un exemple historique qui prouvait que de grandes expéditions pou-

vaient être divisées, quant au commandement, et s'exécuter parfaitement bien ; c'était l'exemple de la guerre de Crimée où le maréchal de Saint-Arnaud commandait l'armée, tandis que l'amiral Hamelin commandait la flotte ; l'opération avait très bien réussi. M'y trouvant moi-même, j'avais vu fonctionner de près cet ensemble de choses, et j'avais pu apprécier que la division du commandement n'avita pas les inconvénients que lui attribuait le prince. De plus le prince voulait avoir, comme chef d'état-major maritime, un vice-amiral qui a certainement du mérite, M. de la Roncière Le Noury, mais la conséquence de ce choix était que l'amiral de la Roncière aurait indirectement donné des ordres à son ancien, l'amiral Bouet. Il en serait résulté inévitablement des tiraillements et une confusion dans les responsabilités que le ministre de la marine ne pouvait admettre. Le prince a ajouté dans son écrit, qu'il avait mis des surveillants à ma conduite, que M. le général Trochu et M. l'amiral de la Roncière Le Noury étaient chargés de surveiller le ministre de la marine; je n'a pas besoin de dire à la Commission que ni l'amiral de la Roncière ni le général Trochu ne s'étaient transformés en surveillants : ils ont trop d'élévation dans le caractère pour se mettre dans une situation pareille vis-à-vis d'un ministre avec lequel, du reste, ils étaient en fort bons termes.

J'avais eu antérieurement l'occasion de voir le général Trochu. Je lui demandai des notes sur le corps d'armée qu'il devait commander, ou dont il devait être le chef d'état-major, car, lors de notre entrevue, sa situation n'était pas bien définie. Le général me fournit plusieurs notes sur le nombre des chevaux de cavalerie, d'artillerie et du train qu'il fallait obligatoirement, tout d'abord, emmener; nous eûmes aussi une conférence sur le mrtériel du génie à emporter, et sur plusieurs autres points ayant trait à l'éxpédition. Je donne ces détails pour montrer à la Commission que l'affaire était tout à fait engagée, et que, si elle a manqué, c'est par des raisons indépendantes du ministre de la marine. La distribution entre les transports des troupes de cavalerie, d'artillerie, du train avait été faite : les notes doivent se trouver encore au ministère de la marine. J'ai apporté les dépêches télégraphiques qui donnaient les ordres dans les ports pour l'armement de tous les transports destinés à l'expédition de la Baltique ; elles sont tout à fait concluantes, et je pourrai les lire à la Commission, si elle en exprime le désir.

A ce même sujet, je disais à l'amiral qui commandait à Alger, en lui parlant des transports de troupes à exécuter :

« Tout cela est urgent, car les transports ont encore à évacuer

« Civita-Vecchia, et à se rendre dans le nord *pour une opération*
« *ulté ieure*. Envoyez votre premier aide de camp à Oran pour que
« tous les embarquements se fassent promptement, et que les navi-
« res partent à plein chargement. »

Voilà donc les armements et les préparatifs faits en vue de cette expédition.

Trois ou quatre jours après la notification de la guerre à Berlin, le vice-amiral Bouet-Willaumez partait de Cherbourg pour la Baltique. Ce qui m'avait fait porter mon choix sur cet officier-général, et ce qui m'avait décidé à le proposer à l'Empereur pour le commandement de l'escadre, c'est qu'il avait commandé l'escadre de la Méditerranée, ce qui lui donnait une expérience utile. Une autre raison également importante, c'était qu'en Crimée, il avait été chef d'état-major de l'amiral Hamelin et que, par conséquent, il avait l'expérience des grands mouvements de débarquement de troupes dont il s'était très-bien acquitté ; il avait d'ailleurs, un passé très-honorable comme officier, c'était donc un chef maritime tout indiqué pour la nouvelle expédition.

L'amiral Bouet-Willaumez partit, le 24 juillet, avec son escadre et devait aller primitivement devant la Jahde. Nous nous étions mis sur la trace de l'escadre prussienne par des officiers que j'avais envoyés de divers côtés, et nous avions fini par savoir, par des agents partis de la Hollande, que cette escadre allait se remiser dans le port de la Jahde. L'amiral Bouet-Willaumez devait aller d'abord, je le répète, devant ce port pour bloquer l'escadre prussienne ; il devait être relevé, pour se rendre dans la Baltique, et le convoi des transports, des batteries flottantes, des navires d'escorte devait le rejoindre en passant derrière le rideau du blocus. Mais, un peu avant le départ de l'escadre, le ministre des affaires étrangères intervint, en me disant qu'il serait bon que l'escadre parût à l'entrée de la Baltique, que son apparition aurait un effet utile. Ordre fut donné en conséquence à l'amiral Bouet-Willaumez de se porter à l'entrée de la Baltique, et même d'envoyer une corvette cuirassée, et un aviso à Copenhague, pour montrer le pavillon français devant la capitale du Danemark. Nous savions que toute la population était pour l'alliance avec la France, et qu'il n'y avait d'opposition que dans la cour qui se montrait allemande. L'amiral Bouet-Willaumez arrivé à l'entrée de la Baltique, j'instruisis le ministre des affaires étrangères de cette arrivée, je lui dis qu'une corvette et un aviso avaient été envoyés à Copenhague ; mon honorable collègue me représenta alors qu'il vau-

drait mieux qu'au lieu de retourner devant la Jahde, l'escadre pénétrât immédiatement dans la Baltique.

J'adoptai cette idée du ministre des affaires étrangères, et l'escadre entra, le 2 août, dans cette mer. Ce n'était pas sans quelques inconvénients, puisque l'escadre prussienne n'était pas encore bloquée; toutefois, nous étions partout sur nos gardes. Le vice-amiral Fourichon était arrivé, d'ailleurs, à Brest, ayant quitté Oran où sa mission n'était plus utile, puisque nous savions que l'escadre prussienne ne se dirigeait pas vers le sud; dans un assez court espace de temps, après quelques réparations à des navires de renfort, je pouvais avoir l'amiral Fourichon à ma disposition pour l'envoyer devant la Jahde, et en effet, il partit dans les premiers jours d'août, pour se porter devant ce port.

C'est alors qu'arriva l'affaire malheureuse de Reischoffen. Quand cette nouvelle fut connue, il fut demandé au ministre de la marine, en conseil des ministres, de faire venir à Paris, tous les régiments d'infanterie de la marine et les batteries d'artillerie montées qui se trouvaient disponibles à Lorient (plusieurs batteries à pied du régiment d'artillerie avaient été, en vue de l'expédition projetée, transformées en batteries montées). On voulait avoir ces forces sous la main, comme renfort prêt à partir pour l'armée. Les régiments d'infanterie et les batteries d'artillerie de marine arrivèrent à Paris vers le 9 ou le 10 août; le 13, on les expédiait sur Châlons. Il était clair que, du jour où les régiments d'infanterie et d'artillerie de marine étaient réclamés pour la défense du territoire, l'expédition de la Baltique était par le fait abandonnée. Il n'y avait plus à y songer, puisque les troupes du département de la marine elles-mêmes n'étaient plus disponibles pour un débarquement; dès-lors se présente une nouvelle phase de nos opérations.

Non seulement on demandait au département ses troupes pour remplir les vides produits par les combats dans les troupes du département de la guerre, mais on lui demandait aussi du personnel pour contribuer à la défense de Paris. Avant ce temps-là, le département de la marine avait donné déjà du matériel pour la défense de la capitale. Je dois dire, en effet, à la Commission, que les premiers ordres pour la défense de Paris, pour la mise en état des forts et de l'enceinte, remontent au ministère de M. le général Dejean, et ont été donnés vers la fin de juillet, et non pas à une époque plus éloignée, comme on l'a avancé depuis, pour attribuer au gouvernement du 4 septembre le mérite d'avoir tout préparé pour cette défense. Tous les travaux d'armement avaient été ordonnés dans les derniers jours

de juillet, et on les avait ordonnés par cette raison produite en conseil des ministres : « Si l'on donne l'ordre d'armer la place et les forts de Paris, lorsqu'il y aura déjà eu une affaire, et si cette affaire n'a pas été heureuse, l'impression de l'armement de Paris sur la population sera très-vive, on dira que tout est désespéré puisque l'on prend ces mesures défensives. » L'armement fut donc décidé dès cette époque ; c'est alors aussi que le département de la guerre demanda des canons de gros calibre au département de la marine ; il en fut demandé cinquante ; mais comme nos ressources, sous ce rapport, étaient très importantes, puisque toute la flotte cuirassée avait reçu une nouvelle et plus puissante artillerie sous mon administration, je pus mettre à la disposition du ministre de la guerre cent pièces de canon avec tout leur attirail et des approvisionnements en munitions de quatre cent coups par pièce. Non-seulement les pièces furent fournies, mais, comme leur emploi en batterie comporte des constructions spéciales, on livra, en même temps, tous les bois de plate-formes nécessaires pour l'usage de ces pièces, de sorte qu'il n'y avait plus qu'à les mettre en place. Cette cession du matériel d'artillerie au département de la guerre ne fut que la première. Dans le courant du mois d'août, il y en eut une seconde qui s'éleva à quatre-vingts ou quatre-vingt-dix canons de gros calibre ; et, enfin, il faut ajouter à ces pièces rayées de 16 centimètres, trente pièces de 19 centimètres, en acier, qui, dès le commencement de la guerre, avaient été mises à la disposition de l'armée pour entrer dans la composition de son parc de siége : elles étaient encore à Paris. Les événements de Reischoffen étant survenus, et l'armement de la capitale prenant une importance dominante, ces pièces lui furent aussi consacrées ; de sorte que la marine a donné comme matériel deux cent dix à deux cent vingt pièces de canon pour l'armement des forts et de l'enceinte.

Je reviens au personnel dont on venait de nous faire la demande. Je fis d'abord venir les 1,400 artilleurs de marine composant les batteries à pied qui n'avaient pas été transformées en batteries montées, et qui fournissaient immédiatement un personnel considérable à la guerre.

L'opération de la Baltique ne pouvant avoir lieu, je donnai l'ordre dans les ports de désarmer les transports dont on avait commencé l'armement, et d'organiser les équipages de ces transports en bataillons pour venir défendre la capitale. On devait comprendre dans ces bataillons tous les canonniers qui étaient encore à terre dans les divisions, les canonniers du vaisseau-école, et un certain nombre de

canonnier pris sur les batteries flottantes. Ce fut là le premier noyau du corps des marins qui a contribué à la défense des forts de Paris. Plus tard, lorsque les hommes de l'inscription maritime, qui avaient six ans de services, et les hommes en congé renouvelable furent arrivés dans les ports, de nouveaux bataillons furent organisés, envoyés à Paris, et environ 9,000 marins furent affectés à sa défense; à ces 9,000 marins, en pressurant les dépôts de l'infanterie de marine, qui avaient déjà donné une division d'infanterie qui, comme vous le savez, s'est couverte de gloire à Bazeilles, nous pûmes encore ajouter deux bataillons de marche d'un effectif de 1,800 hommes. L'artillerie de marine donna aussi des ressources nouvelles, de sorte que l'effectif général dee marins, des soldats de l'infanterie et de l'artillerie de marine qui furent mis par mon administration à la disposition de la guerre pour la défense des forts de la capitale s'élève à 13,000 hommes environ. En dehors des officiers généraux, des officiers supérieurs et autres appelés à commander ces divers corps de la marine, je mis à la disposition de M. le gouverneur de Paris six contre-amiraux qui ont commandé des secteurs pendant le siége. Sur sa demande, un certain nombre de médecins de la marine fut appelé des ports et affecté au service des hôpitaux militaires et des ambulances. La Commission voit, que dans cette seconde phase de ses opérations, le département de la marine se prêtait avec empressement et dévouement à toutes les demandes qui lui étaient présentées, dès qu'elles pouvaient être utiles à la défense de Paris. Au matériel et au personnel que la marine avait donnés au département de la guerre pour la défense de Paris, elle ajouta, sur la demande du génie militaire, une flottille de guerre complétement armée pour la garde de la Seine. Cette flottille était primitivement destinée au moins en partie, à agir sur le Rhin, mais l'envahissement par l'ennemi fut tellement rapide, que les premiers navires de cette flottille qui étaient destinés à aller à Strasbourg, furent forcés de s'arrêter à Dijon. De Dijon, je les fis venir sur Paris, et c'est en leur adjoignant d'autres canonnières, tirées de Cherbourg, que fut constituée la flottille qui a rendu, pendant le siége, d'utiles services.

Maintenant, ce sujet de la défense de Paris étant épuisé, je demanderai à la Commission la permission de lui dire combien, dans les circonstances dont je viens de faire l'exposé, l'inscription maritime a rendu de réels services au département de la marine, combien cette ressource nous a été précieuse pour armer rapidement nos transports, nos cuirassés, nos batteries flottantes. Je désire faire remarquer aussi à la Commission combien les hommes de

cette origine, par leur ferme esprit de discipline, par leur dévouement et leur courage, ont contribué à la bonne réputation que s'est faite le corps des marins dans la défense de Paris. J'insiste sur ces détails parce que précisément, dans la dernière législature de l'Empire, il y avait eu des attaques contre l'inscription maritime; une Commission d'enquête sur la marine marchande avait été instituée, et on paraissait vouloir en faire sortir, non pas seulement une réforme, mais même l'abandon complet de l'inscription maritime. Eh bien, je me permets d'affirmer à la Commission, avec ma vieille expérience d'officier général de la marine, qui a beaucoup commandé, beaucoup navigué, qui a vu l'inscrit maritime à l'œuvre dans toutes les mers et dans toutes les circonstances, je me permets, dis-je, d'affirmer à la Commission que, supprimer l'inscription maritime, ce serait la faute la plus colossale que pût commettre un gouvernement, et la faute la plus anti-patriotique du reste ; je dois être rassuré sur la proscription de l'inscription maritime, puisque maintenant, par le projet de loi de réorganisation de l'armée, tous les citoyens, astreints à servir de vingt jusqu'à quarante ans, vont devenir pour ainsi dire des inscrits.

M. CHAPER. — C'est parfaitement vrai ; c'est l'inverse de ce que vous craignez qui va se passer.

M. L'AMIRAL RIGAULT DE GENOUILLY. — Enfin, il m'a paru qu'il était de mon devoir d'amiral paraissant devant une Commission de l'Assemblée, de lui dire avec mon expérience quelle valeur incontestable a l'inscription maritime, et que, priver la France de cette institution, ce serait, sous le rapport de la marine, la frapper d'un coup mortel.

Voilà les détails essentiels sur deux des opérations principales du département de la marine. Si la Commission le désire, je lui lirai les dépêches télégraphiques qui s'y rapportent.

M. LE COMTE DARU. — Pourrez-vous nous en laisser une copie?

M. L'AMIRAL RIGAULT DE GENOUILLY. — Parfaitement, je vous en enverrai une copie, seulement je pourrais vous en lire quelques-unes et vous verriez à la lecture qu'elles sont dignes de votre attention.

J'ai parlé des divers services que nous avons pu rendre à la défense de Paris. Je dois mentionner que le département de la marine a fait aussi au département de la guerre des cessions de vivres importantes. C'est une preuve nouvelle que le département fonctionnait largement, que toutes ses ressources étaient organisées, que tous ses services étaient bien montés, puisque, tout en satisfaisant

à ses propres obligations, il pouvait encore venir en aide à des besoins qui lui étaient étrangers.

J'ai parlé longuement de la Baltique et de la défense de Paris; j'ai cependant quelques mots à dire encore sur la Baltique.

Le prince Napoléon a énoncé, dans sa brochure, qu'il avait des idées particulières sur l'emploi des transports, des canonnières et des batteries flottantes; ces idées particulières, je n'en ai jamais eu communication. Toutefois, par des insinuations dans la presse, ou par des rapports plus ou moins explicites, on a laissé entendre que le ministre de la marine avait mis des entraves aux opérations que pouvait exécuter l'escadre; il a même été dit dans un rapport officiel à l'Assemblée, que l'escadre de la Baltique n'avait rien pu faire, parce qu'elle n'avait pas un nombre suffisant de canonnières et d'avises. D'abord, pour envoyer des canonnières, il aurait fallu en avoir de blindées, les seules réellement utiles, et nous n'en avions pas; des canonnières en bois, nous en avions quelques-unes, construites antérieurement à mon administration, mais elles étaient de qualité inférieure.

Pendant que je dirigeais le ministère de la marine, je n'avais pas d'argent à consacrer à ces constructions, tous les crédits étaient appliqués aux navires de guerre proprement dits, c'est-à-dire aux frégates cuirassées, aux corvettes cuirassées, aux avisos rapides J'ai dit que les canonnières en bois étaient de qualité inférieure; elles ne pouvaient guère s'éloigner des côtes de France ou des mers faciles, et elles étaient tout à fait impropres à faire la navigation de la Baltique ; par conséquent, je ne pouvais faire un envoi de bâtiments de ce genre qui n'eussent été qu'un embarras.

Quant aux avisos, il en a été envoyé. Tout naturellement, il y a eu suspension dans les ports pour l'armement des avisos, comme pour celui des transports, par suite des événements militaires et de la nécessité de pourvoir avant tout à la défense de Paris Mais dès que cette défense fut organisée, du moins en ce qui nous concernait, dès que les bataillons furent formés, et que nous eûmes de nouvelles ressources de personnel, les armements d'avisos furent repris et le vice amiral Bouet en reçut un nombre suffisant. Et, au sujet des opérations sérieuses à faire dans la Baltique sur lequel j'ai insisté, je constate le fait suivant : M. le vice-amiral Bouet assembla un conseil composé du contre-amiral et des capitaines de vaisseau qui étaient placés sous ses ordres pour décider quelles places du littoral de la Prusse on pourrait attaquer avec l'escadre. On désigna la ville de Colberg, qui pourrait être canonnée à 2,200 mètres, et la

ville de Dantzic, qui pourrait être canonnée à 4,000 mètres. Dans ces conditions, on ne voit pas quels services auraient pu rendre des avisos en bois, mais on voit au prix de quels risques ils auraient pu se présenter devant l'artillerie prussienne. Tout le monde a entendu parler du canon Krupp, et nous savons que toutes les places prussiennes avaient reçu un certain nombre de pièces de cette artillerie formidable. Je crois avoir suffisamment répondu par les détails précédents au reproche de n'avoir pas envoyé dans la Baltique des canonnières et des avisos. J'avais même, à une certaine époque, bien entendu, après que la grande opération de la Baltique eût été abandonnée, offert à M. le commandant de l'escadre, de lui envoyer un certain nombre de batteries flottantes, s'il jugeait pouvoir les employer utilement. Ma dépêche télégraphique, que j'ai là sous la main, est du 14 août. M. le vice-amiral Bouet n'a pas répondu à cette dépêche, ou, s'il a répondu, la réponse est arrivée après mon départ du ministère; mais je l'avais mis en mesure de réclamer ces forces s'il pouvait leur trouver un emploi utile. Ce n'est pas, du reste, comme je l'ai déjà dit à la Commission, que toutes ces opérations ne me parussent des opérations secondaires, et ne pouvant donner des résultats de guerre réellement efficaces.

Tel est l'exposé complet de ce qui a été fait ou préparé pour les opérations dans la Baltique, et exécuté pour la défense de Paris. Mais là ne se bornaient pas les obligations du département de la marine. L'une de ses obligations était de couvrir et de protéger le commerce français sur toutes les mers du globe et de poursuivre partout le commerce ennemi. Comment cette obligation a-t elle été remplie? J'ai eu l'honneur de dire à la Commission, en commençant cet exposé, que les stations navales avaient été fort réduites par suite des exigences budgétaires, peu avant l'époque des difficultés avec la Prusse. Aussi, dès l'origine du différend, je m'occupai d'envoyer des renforts sur tous les points du globe, et les ports, en dehors des armements d'escadres et de transports, expédièrent, d'abord des avisos, plus tard des frégates et corvettes en bois. Deux corvettes cuirassées partirent même, l'une pour les mers de la Chine, l'autre pour aller protéger notre établissement de la Nouvelle-Calédonie. Une frégate fut envoyée aux Antilles où, d'après certains avis, on n'était pas sans inquiétudes, à l'époque de la déclaration de guerre, sur l'esprit de la population noire ; une autre frégate fut dirigée sur le Pacifique ; toutes nos stations navales furent donc renforcées ; le commerce ennemi subit des pertes nombreuses, dans les mers lointaines comme dans les mers rapprochées, aux attérages

sur les côtes ou dans la Manche, ou bien encore, ce qui fut le cas le plus général, il fut obligé de tenir ses bâtiments renfermés dans les ports neutres; c'est-à-dire que toutes ses opérations furent paralysées.

Cette obligation d'envoyer comme renforts des navires de guerre sur tous les points du globe résultait de ce fait que les Prussiens avaient un certain nombre de grandes corvettes et d'avisos, aux Antilles, en Chine et en Australie. Dès lors, nous pouvions redouter, s'il se trouvait parmi les commandants de ces corvettes un homme ardent et habile, de voir se renouveler sur le commerce français les déprédations commises par l'*Alabama* sur le commerce des États-Unis pendant la guerre de sécession. Si de pareils faits avaient eu lieu, pour moi qui ai pu apprécier les susceptibilités du commerce français, je sais à quels reproches aurait été exposé le ministre de la marine. Mais toutes les précautions avaient été prises, et la preuve, c'est que nos pêcheries de Terre-Neuve et d'Islande ont continué absolument comme en temps de paix, que nos bâtiments de commerce n'ont été inquiétés nulle part et qu'ils ont pu réaliser toutes leurs opérations. Si nous examinons nos diverses croisières, nous verrons qu'une croisière avait été établie dans la mer du Nord; une autre croisière de navires en bois avait été installée, après le départ d'Oran de M. le vice-amiral Fourichon, au détroit de Gibraltar; une division s'était portée dans le Levant; une autre était partie pour le Gabon et allait relever sur les côtes d'Afrique la frégate et les avisos de la station, que j'avais appelés dans l'Atlantique sur les routes que suivent pour leur retour en Europe tous les bâtiments de commerce. Une croisière gardait les détroits des mers de Chine; et des croiseurs isolés, partis de Cherbourg et de Brest, parcouraient la Manche et ses atterrages. Sous ce rapport encore, tous les devoirs du département de la marine, ont été sérieusement remplis. En vue d'autres intérêts, lorsque, vers la fin du mois d'août, l'arrivée du personnel permit de faire de nouveaux armements, j'organisai dans la Méditarranée une division composée d'un vaisseau cuirassé, de deux frégates cuirassées et de deux avisos en bois, cette division, commandée par le contre-amiral Didelot, fut envoyée sur les côtes de l'Algérie pour maintenir les Arabes que le départ d'un très-grand nombre de troupes aurait pu, dès cette époque, encourager à la révolte; d'ailleurs, il aurait pu prendre fantaisie au Maroc ou à Tunis de fomenter quelques troubles et même d'y prendre part, et, dans ce cas, l'apparition de la division, soit à Tunis, soit sur les côtes du Maroc, aurait eu son effet utile.

Je mentionne encore que, sur la demande du ministre de la guerre le comte de Palikao, la marine ramena d'Algérie, dans le courant d'août, un certain nombre de troupes; on y avait maintenu des régiments de spahis, et même quelques régiments européens, et on nous demanda de les faire transporter en France; nous pûmes encore satisfaire à cette nouvelle obligation et la remplir en temps opportun.[1]

Je crois, Messieurs, que j'ai épuisé à peu près tout ce qu'a fait le département de la marine pour le service du pays, soit directement, soit à titre de concours, du commencement du mois de juillet jusqu'au 4 septembre. Cependant je me permettrai de mentionner que le département de la marine reçut en dépôt, dans l'arsenal de Brest, sous la responsabilité du préfet et du ministre, une grande partie des valeurs monétaires de la Banque de France. J'ajouterai qu'après entente avec mon collègue, M. le ministre de la maison de l'empereur, on recueillit aussi à Brest tous les tableaux de valeur du Louvre, les toiles les plus précieuses; enfin, sur ma proposition au comité de défense, on dirigea sur le même point, mais plus tard, les drapeaux des Invalides. Non-seulement ces dépôts furent faits, à Brest, dans des lieux sûrs, gardés par le préfet maritime, M. le vice-amiral Reynaud, avec sa vigilance habituelle, mais je concertai avec le préfet d'autres dispositions en vue de leur conservation future. Brest pouvait être attaqué et pris, d'autant que ces fortifications, comme celles de tous nos ports, sont devenues aujourd'hui insuffisantes et ne sont plus à la hauteur des progrès de l'artillerie; il y aura sous ce rapport, soit dit en passant, de grands travaux à exécuter. Dans cette pensée que Brest pouvait être attaqué et pris, ce qui eût entraîné la perte de valeurs immenses, une frégate à vapeur fut tenue prête dans ce port; le commandement en était confié à un capitaine sûr, résolu et habile marin. Sur cette frégate on devait embarquer, à un moment donné, les fonds de la Banque, les tableaux et aussi les diamants de la couronne envoyés également à Brest. Ce navire aurait été au besoin, se remiser à Saïgon : prenant les routes du large, il aurait échappé à tout ce qui pouvait se passer de dangereux sur nos côtes, et une fois arrivé à Saïgon, il était parfaitement en sûreté. De là, on l'aurait fait revenir en temps utile pour reprendre son précieux chargement. Ces prévisions ne se sont pas réalisées, mais tout était prêt pour leur réalisation.

En dehors des diverses opérations dont j'ai entretenu la Commission, et en examinant les dernières dépêches télégraphiques que j'ai là avec moi (malheureusement le dossier est incomplet, beau-

coup de dépêches étant restées au ministère), on verra qu'avant de quitter le département, j'avais donné des ordres dans tous les ports pour l'armement de leurs fortifications. Si tout n'a pas été exécuté, du moins l'attention des préfets maritimes avait été éveillée partout sur ce sujet, et mieux que cela il y avait eu des ouvertures de crédits pour commencer de suite les travaux de défense. Voici la dépêche que j'envoyai à la date du 1er septembre (vous voyez que c'était bien près du moment où j'allais quitter le ministère), à Brest, à Lorient, à Rochefort, à Toulon :

« Réunissez immédiatement le conseil de défense, et voyez avec « lui quel est le chiffre des gardes mobiles qu'il vous faut pour une « bonne défense de la ville par terre. Répondez aussitôt décision « prise. Je pense que vous armez de canons la place et l'arsenal. »

Je faisais cette question sur les mobiles, parce que dans ce moment là précisément je demandais à M. le ministre de la guerre d'en laisser dans les ports le nombre nécessaire pour leur défense. Le 2 septembre, je signalais ceci à Cherbourg :

« Le comité de défense (dont M. le comte Daru a fait partie avec « moi) a décidé hier que des fonds seraient accordés au génie mili- « taire de Cherbourg pour la mise en état des redoutes extérieures « et forts de Cherbourg. Je vous autorise à faire des avances pour « commencer immédiatement les travaux. Donnez au commandant « du génie les ingénieurs et conducteurs des travaux hydrauliques « nécessaires pour presser l'exécution de ces travaux. Pressez l'ar- « mement de l'enceinte. L'état de siége vous donne le droit de « réquisition pour vous procurer les ouvriers civils nécessaires à « l'exécution des travaux. »

Les ports de guerre n'ont pas été seuls l'objet des préoccupations du ministre de la marine. J'envoyai, en effet, la dépêche suivante à M. le commissaire général du Havre, le 2 septembre :

« Le comité de défense a voté hier des fonds pour la défense du « Havre ; le génie militaire va s'en occuper. Quant aux autres mesu- « res que vous demandez, je réglerai avec M. Guesnet ce qu'il sera « possible de faire. J'accorde immédiatement les chaînes destinées à « l'avant port, mais ce n'est pas du côté de la mer que vous serez « attaqué, l'escadre prussienne étant bloquée. »

Le 2 septembre, j'envoyai cette dépêche aux préfets maritimes :

« Votre qualité de commandant de l'état de siége vous donne le « droit de forcer les gardes nationaux sédentaires à s'exercer ; « usez-en. »

Voilà ce qui se rapporte aux dernier actes dont j'avais à entretenir

la Commission Maintenant, je n'ai point à entrer dans le détail de tout ce que l'administration de la marine a fait lorsque sa direction ne m'appartenait plus ; néanmoins la Commission voudra bien me permettre quelques mots à ce sujet.

Les efforts du département de la marine, après le 4 septembre, pour venir en aide au département de la guerre dans la lutte soutenue contre les armées d'invasion sur les différents points du territoire, ont été considérables Les arsenaux de la marine ont fourni une quantité énorme de matériel, et je ferai remarquer que ce matériel était, en grande partie, étranger à leurs travaux ordinaires, puisqu'on leur a fait fabriquer non-seulement des batteries de campagne, ce qui était une nouveauté dans leur production, mais qu'on leur a encore demandé des harnais pour les chevaux, des sacs pour les troupes, des bidons, des gamelles, etc., etc., etc., toutes choses, je le répète, en dehors de leur fabrication habituelle. Tout ce matériel, cependant, a été livré dans de bonnes conditions avec zèle et empressement. Que la Commission me permette de lui faire remarquer que si nos arsenaux étaient si bien pourvus, si bien organisés, et ont pu, à un moment donné, déployer tant de forces productives, il en revient bien quelque mérite à l'administration qui les avait gérés pendant plus de trois ans. Ne revient-il pas aussi à cette administration quelque mérite dans l'admirable conduite qu'a tenue tout le personnel de la marine pendant la guerre? Toutes les armes, infanterie, artillerie, marins, qui ont été sous les ordres des généraux Chanzy, Faidherbe, Bourbaki, ont toujours été cités avec éloges ; partout on a remarqué leur esprit de discipline, leur courage, leur dévouement. Eh bien, Messieurs, toutes ces armes venaient de sortir de mes mains, et si je n'avais pas maintenu vigoureusement l'esprit de discipline et toutes les bonnes traditions militaires, je ne crois pas qu'elles eussent acquis dans la guerre la belle réputation qu'elles se sont conquise. C'est par ces réflexions que je terminerai ma déposition. Cependant, si la Commission veut me le permettre, je vais lui lire rapidement quelques dépêches qui viendront à l'appui de mes assertions.

M. LE COMTE DARU. — Si vous voulez nous les laisser, nous en prendrons connaissance.

M. L'AMIRAL RIGAUT DE GENOUILLY. — Je vous en laisserai une copie, mais je voudrais appeler l'attention de la Commission sur quelques-unes de ces dépêches. Ainsi, tout à l'heure, je parlais de l'état d'insuffisance dans lequel sont les défenses des ports. Je rencontre deux dépêches qui se rapportent à cette défense par les tor-

pilles qui offrent un moyen de protection subsidiaire. Je signalais donc à Cherbourg, le 12 juillet : « Etudiez le placement des torpilles dans les deux passes. »

La seconde était adressée, le 13 juillet, aux directeurs des fonderies de la marine : « Envoyez des torpilles de 1000 k. prêtes; pressez la confection par tous les moyens, de 1500 et de 2000 k.

J'ai indiqué ces dépêches pour suivre l'ordre d'idées relatives à la défense des forts sur laquelle je me suis permis d'appeler l'attention la plus sérieuse des membres de la Commission.

Pour la nomination de M. Bouet-Willaumez, voici ce que je télégraphiai au contre-amiral Dieudonné, à Cherbourg, le 18 juillet :

» M. le vice-amiral Bouet-Willaumez met son pavillon sur la « *Surveillante*; faites passer le commandant Grivel sur cette frégate. « Faites travailler nuit et jour au changement des plaques de l'*Océan*, « et signalez-moi quand vous serez prêt à partir pour la Baltique « avec la *Surveillante*, la *Flandre*, l'*Océan*, la *Jeanne d'Arc*, la *Thétis* « et le *Cassard*. »

Vous voyez que la nomination de l'amiral Bouet-Willaumez date bien du 16 juillet, ainsi que je l'ai indiqué précedemment.

On a prétendu dans un journal, et il n'y a pas bien longtemps (à quelle calomnie n'est-on pas en butte quand on est homme politique!), que les bâtiments de la Baltique étaient partis sans approvisionnements et on a même été jusqu'à dire sans approvisionnements de vivres. Jamais les bâtiments ne partent sans approvisionnements de vivres, et ceux qui sont partis pour la Baltique en avaient pour deux mois et demi. L'amiral Bouet-Willaumez est revenu en France, si je ne me trompe, vers le 20 septembre, et il était parti le 24 juillet. Il avait encore des vivres du départ à son retour. Toutes les précautions habituelles avaient donc été prises, mieux que cela, à la fin d'août, l'amiral me demanda des vivres, parce que certaines denrées ne lui paraissaient pas en assez grande abondance et qu'il craignait d'être forcé d'en acheter. Je donnai l'ordre d'envoyer un transport : d'ailleurs, il avait été passé à Copenhague, un marché pour fournitures de vivres avec un négociant danois, par M. de Champeaux représentant du ministre. Malgré ces précautions surabondantes, on n'en a pas moins avancé dans les journaux que l'amiral Bouet-Willaumez avait été sur le point de manquer de vivres, et j'ai appris avec non moins d'étonnement, il y a quelque temps, que si M. l'amiral Bouet avait été obligé de se rendre à petite vitesse à sa destination, c'est que l'approvisionnement de charbon était insuffisant à bord de ses bâtiments. Je réponds à cette dernière assertion par cette dépêche

adressée au contre-amiral Dieudonné, commandant en sous-ordre dans l'escadre de la Baltique (dépêche du 18 juillet) :

» Complétez au maximum l'approvisionnement de charbon des » navires destinés à vous accompagner dans la Baltique. »

Le contre-amiral Dieudonné est un officier qui, lorsqu'il reçoit un ordre l'exécute, et je ne pouvais avoir aucune inquiétude à cet égard. D'ailleurs, l'amiral Bouet-Willaumez lui-même ne serait pas parti de Cherbourg sans s'assurer que les bâtiments de son escadre étaient munis de tous les approvisionnements nécessaires.

CHAPITRE VII.

Opérations militaires jusqu'au 6 août inclusivement.

Opinion de M. Thiers sur l'emploi des forces disponibles. — Situation et effectif de l'armée du Rhin au début des hostilités, d'après le maréchal Le Bœuf. — Direction donnée aux troupes. — Autorité attribuée, dès le 6 août, au maréchal Bazaine, qui commandait les 2e, 3e et 4e corps. — Détails sur la journée de Reischoffen. — Avis donnés au maréchal Bazaine sur la marche de l'ennemi.

Après avoir affirmé l'insuffisance de nos préparatifs et déclaré que l'état de nos forces ne comportait pas une déclaration de guerre, M. Thiers, par une singulière contradiction qui tient à son désir de tout critiquer, blâme les dispositions militaires prises par le Gouvernement et leur attribue des échecs que ne prévoyaient, dit-il, ni la Prusse ni la Russie, mais qu'il avait prévus lui-même

Et cependant, malgré toutes ces conditions d'infériorité, bien que nous n'eussions pas à l'ouverture du feu, plus de 240 à 250 mille hommes présents au drapeau, si au début on avait agi avec vigueur et présence d'esprit, si au lieu de demeurer vingt jours immobiles, sans plan, sans vues arrêtées, dispersés sur une ligne de cinquante lieues, de Thionville au bord du Rhin, en cinq corps qui ne pouvaient pas se secourir les uns les autres, si au lieu d'accumuler ces fautes, on avait laissé trente mille hommes sur la crête des Vosges pour observer la vallée du Rhin, et qu'avec 220 mille on eût marché vigoureusement sur Trèves, on aurait rabattu les Prussiens, peut-être percé leur ligne, rejeté leur énorme masse sur Mayence, et changé la face des événements. On le croyait tout-à-fait en Prusse, et j'ai acquis à Saint-Pétersbourg, la preuve que le roi de Prusse

lui-même, et l'empereur de Russie, convaincus que les choses se passeraient ainsi, s'étaient entendus dans cette hypothèse. Le prince Gortschakoff qui se trouvait en ce moment en Allemagne avait reçu avis de se hâter, car autrement, disait-on, il serait pris par les Français qui arrivaient au pas de course.

Loin de là, nous avions laissé accabler le maréchal de Mac-Mahon dans la vallée du Rhin, et après ce désastre, saisis de stupeur, nous n'avions su quoi faire, quoi résoudre. Nous avions attendu d'être tournés pour prendre un parti, et ce parti avait consisté à expulser l'Empereur de l'armée, ce qui n'avait pas beaucoup amélioré la situation, ni fait cesser la confusion de cette indicible campagne.

M. Thiers, p. 12.

Le maréchal Le Bœuf interpellé par la Commission d'enquête a présenté ainsi la situation de l'armée du Rhin, sa force, les dispositions prises en vue du commandement, et ses premières opérations.

M. LE COMTE DARU. — Quel était l'effectif de l'armée du Rhin ?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — 243,171 hommes, le 1er août, d'après les situations parvenues au grand quartier-général. Mais l'effectif réel était supérieur, car des corps étaient en retard pour l'envoi de leurs situations et la transmission des situations pour les corps d'Alsace exigeait généralement de 24 à 48 heures.

M. LE COMTE DARU. — Dans ces 243,000 hommes, comprenez-vous le corps de Mac-Mahon ?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Je comprends tout, le corps de Mac-Mahon, le 7e corps et la garde. D'après les chiffres portés au tableau de l'effectif général des forces de l'armée de terre, qui s'établit mensuellement au Ministère de la guerre, il avait été dirigé, au 1er août 1870, 278,882 hommes sur l'armée du Rhin, et l'effectif moyen des régiments d'infanterie était de 1901 baïonnettes. Du 1er au 14 août 1870, il a été dirigé d'assez nombreux détachements sur l'armée du Rhin. Mais d'autre part, les corps ont éprouvé des pertes dans les engagements qui ont eu lieu.

Je n'ai pu trouver au Ministère de la guerre de renseignements plus précis que ceux que je viens de vous donner. Peut-être, les trouvera-t-on plus tard dans les archives du grand état-major général qui, je le crois, étaient restés à Metz. J'ai d'ailleurs donné ma démission de major général le 8, démission que l'Empereur n'a acceptée que le 12. Je n'ai gardé par devers moi que peu de renseignements sur ce qui s'est passé du 8 au 12.

Je viens de vous donner un aperçu des situations de l'armée du Rhin. Je vais vous indiquer ce qui restait en France après l'organisation de cette armée.

M. LE COMTE DARU. — Le 15 août, quand les réserves ont été incorporées, quel était l'effectif de l'armée ?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Je n'ai pas le chiffre exact. On m'a cité au ministère de la guerre un chiffre de 290,000 hommes. Ce n'est donc pas tout à fait 300,000 hommes. Mais on n'a pas le chiffre d'une manière précise. A partir du 15 août, les arrivages ont été retardés, la gare de Frouard ayant été prise le 12.

Après la formation de l'armée du Rhin, il restait en cadres tant en France qu'en Algérie;

1151 compagnies d'infanterie, soit l'équivalent de 192 bataillons à 6 compagnies.

107 escadrons de cavalerie;

16 batteries de campagne;

20 batteries de dépôt.

Mais l'artillerie comprenait encore :

55 batteries à pied qui, par le dédoublement prévu dans l'organisation de cette arme pouvait fournir un certain nombre de batteries de campagne.

En supposant que l'armée du Rhin eût atteint son effectif de.	300,000
Il devait rester en France et en Algérie, après avoir déduit les non-valeurs organiques (Gendarmeries, Compagnies hors rang, etc.) soit.	42,987
les déficits permanents.	29,451
les non-valeurs de la réserve.	2,108
en hommes disponibles pour un service de guerre. . .	192,585
Total des forces au 1er juillet.	567,131
auxquelles se sont ajoutés la classe de 1869 incorporée du 8 au 12 août soit.	75,000
et les engagements pour la durée de la guerre jusqu'au 31 août.	28,000
Total.	670,131

M. le maréchal Le Bœuf. p. 49

. . . .

Dans l'origine, on avait formé trois armées, l'une, en Alsace sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon, une autre en Lorraine sous les ordres du maréchal Bazaine, et enfin un corps de réserve à Châlons, sous les ordres du maréchal Canrobert. En sus de ces trois armées devaient se former, à Lyon, un corps de réserve sous les ordres du général comte de Palikao, et, à Toulouse, un autre corps sous les ordres du général Trochu.

Ces deux corps devaient être composés : celui de Lyon, d'un noyau de troupes rappelées de Civita-Vecchia, de quatrièmes bataillons de récente formation et de bataillons de la garde mobile ; celui de Toulouse, d'une division d'infanterie qu'on y laissait, avec une brigade de cavalerie, de quatrièmes bataillons et de bataillons de la garde mobile. Ce dernier corps était destiné à marcher sur la Loire, nos relations avec l'Espagne ne nous donnant aucune préoccupation. Le corps commandé par le général Montaudon devait opérer sur nos derrières, suivant que nous passerions le Rhin ou la Sarre. J'avais prévenu le général Trochu vers le milieu de juillet.

Quant au général comte de Palikao, il s'était d'abord étonné de n'avoir pas de commandement dans l'armée active. Je lui écrivis que la position de Lyon était destinée à prendre une grande importance et que l'empereur l'y maintenait. J'avais une grande confiance dans sa capacité d'organisateur, comme dans celle du général Trochu.

Nous devions, en outre envoyer la flotte dans la Baltique avec un corps destiné à être débarqué sur un point des côtes prussiennes.

Le général Trochu ayant cru voir dans la mission qui lui était donnée dans le midi une espèce d'exclusion, qui n'était dans la pensée de personne, je demandai qu'il fût de préférence désigné pour commander le corps de débarquement de la Baltique. Il assista à une conférence sur ce sujet. Puis, le projet fut abandonné après mon départ, peut-être par des motifs politiques, surtout parce que les premiers événements de la guerre avaient fait sentir la nécessité d'avoir plus de monde à la frontière du Nord-Est. La division d'infanterie de marine, qui devait faire partie des troupes de débarquement, fut laissée à Paris, et fit bientôt partie du 12e corps commandé par le général Lebrun.

A Strasbourg, il devait y avoir une flottille de 12 batteries cuirassées. Les travaux d'organisation y étaient commencés, et c'est ainsi que le contre-amiral Excelmans s'est trouvé assiégé dans cette place. Les batteries avaient pour but d'appuyer nos mouvements, si

nous franchissions le Rhin ou de gêner ceux de l'ennemi, s'il avait à le franchir quand la guerre serait engagée.

Un autre projet prévalut relativement à l'organisation des armées. C'est celui d'après lequel tous les corps ne formaient plus qu'une armée. On se réservait de réunir, selon les circonstances, différents corps sous les ordres d'un des maréchaux, comme cela s'était pratiqué dans d'anciennes guerres. J'écrivis en effet aux maréchaux Mac-Mahon et Bazaine que le premier commanderait les troupes réunies en Alsace et que le second commanderait les troupes réunies en Lorraine, en tout ce qui concernait les opérations militaires, jusqu'à l'arrivée au quartier général de l'Empereur qui prendrait ensuite ses dispositions.

On a critiqué avec une très-grande sévérité la dissémination des corps d'armée ; cette dissémination a été pour beaucoup dans les premiers malheurs de la campagne.

J'en prends la responsabilité comme ministre de la guerre, et je vais expliquer les considérations qui ont amené cette dissémination primitive. On avait eu d'abord la pensée de franchir le Rhin, de se jeter entre les troupes de la Confédération du Sud, que l'on croyait devoir prendre une attitude d'expectative, et les troupes de la Confédération du Nord.

Dans cette hypothèse, les troupes réunies en Lorraine devaient marcher sur l'Alsace et passer le Rhin après les troupes déjà réunies en Alsace. Le maréchal Canrobert se portait en Lorraine, suivant les circonstances, et prenait soit à Metz, soit à Nancy, une position destinée à couvrir nos communications. A mesure que l'espérance d'un concours, sur lequel nous avions cru pouvoir compter s'affaiblissait, la pensée d'opérer sur la Sarre, et peut-être même de passer à une attitude défensive, prenait de plus en plus de consistance. Ainsi, dans l'origine, il y avait en Alsace sous le maréchal de Mac-Mahon trois corps d'armée qui devaient occuper Colmar, Strasbourg et Bitche. La garde devait rester à Nancy.

Les circonstances politiques ne se dessinant pas telles que nous l'espérions, on appela le corps du général de Failly à Sarreguemines et on fit venir la garde à Metz. J'aurais dû dire à la Commission qu'on avait discuté la question de savoir si, à l'origine, on devait prendre une position centrale à l'intérieur, ou s'il fallait se porter de suite vers la frontière. Mais, comme on comptait pouvoir prendre une offensive rapide, on s'était décidé à porter les corps sur le champ vers la frontière.

Il était à considérer que si l'on eût pris une position centrale

celle du plateau des Haies par exemple, ou peut-être même une autre plus en arrière, ce qui, au point de vue d'une guerre défensive, était le plus rationnel, on aurait abandonné un territoire considérable à l'ennemi, qui y aurait lancé immédiatement sa cavalerie. Nous aurions vu s'arrêter le recrutement de la classe et la réunion de la garde mobile, nous aurions livré un réseau considérable de chemin de fer, et je ne sais pas si l'ennemi ayant eu le temps de réunir des forces encore plus considérables que celles qu'il nous a opposées, au début de la guerre, ne nous aurait pas fait autant de mal.

On s'était donc décidé à porter rapidement les troupes vers la frontière.

Il faut maintenant distinguer deux périodes ; celle de la formation des corps et celle de la concentration des armées.

Dans la première période, celle de la formation, on s'était particulièrement préoccupé d'employer méthodiquement nos lignes de voie ferrée (1). Cependant je dois dire, que malgré tout le zèle et l'intelligence déployés par les compagnies de chemins de fer, on n'a pas réussi à éviter l'encombrement dans les gares.

Le 4e corps, réuni à Thionville, se composait de troupes prises à Metz, à Thionville et dans les places du Nord. Elles avaient été réunies facilement au moyen de la voie ferrée qui arrive de Lille,

Le 3e corps, placé à Metz, était composé de régiments pris à Paris, Metz et Nancy.

Le 2e corps était à Forbach, où il avait été envoyé du camp de Châlons, dès le 16.

Le 5e corps qui était placé à Bitche (on avait hésité entre Phalsbourg, Bitche et Haguenau), était composé de troupes prises à Lyon, Grenoble et dans d'autres places.

Le 1er corps, placé à Strasbourg, était formé de troupes prises en Alsace, en Franche-Comté et en Algérie. Les troupes d'Algérie avaient été dispersées par mon prédécesseur le maréchal Niel, de façon que leur embarquement fût aussi rapide que possible. Néan-

(1) *Note du maréchal Le Bœuf.* — Comme exemple de ce qui a été fait par les compagnies de chemin de fer, voici des chiffres fournis par le rapport annuel de la Compagnie de l'Est.

A dater du 16 juillet 1870, cette Compagnie avait fait en 22 jours 1,223 trains, soit 55 trains en moyenne par jour. Elle avait transporté environ, dans cette première période :

300,000 hommes (infanterie, cavalerie, artillerie) ;
64,700 chevaux ;
6,600 canons et voitures ;
1,400 wagons de subsistances ou de munitions.

moins, plusieurs de ces régiments étaient encore incomplets lors de Reischoffen.

L'Algérie devait aussi fournir pour les ambulances des mulets qui sont arrivés très-tardivement.

Le 7e corps, qui était à Belfort, se composait de troupes prises dans diverses places du Sud Est. Ce corps devait d'abord occuper Colmar qui, au point de vue de la concentration eût été une position meilleure; mais, on le laissa provisoirement à Belfort, parce que cette place, dont les travaux étaient très-avancés, avait encore besoin de nombreux travailleurs. Le corps du général Douay a contribué, en y stationnant, à rendre Belfort assez respectable pour que cette clef de l'Alsace soit restée entre nos mains.

Le 6e corps, composé de troupes prises en Normandie, en Bretagne et dans le Sud-Ouest, était formé au camp de Châlons sous les ordres du maréchal Canrobert.

La garde et la réserve générale d'artillerie furent envoyées d'abord à Nancy, puis à Metz : La division de réserve de cavalerie du général Forton, à Pont-à-Mousson. La division de réserve du général Banmenain à Lunéville. La cavalerie d'Afrique était en route pour rejoindre et est arrivée à Metz, vers le 10.

Le parc général du génie était à Metz.

Le parc général de l'artillerie commençait sa concentration à Toul. Le matériel de ce parc avait été organisé par avance en huit sections dans les arsenaux de Metz, Strasbourg, Besançon, Lyon, Douai, La Fère, Rennes et Toulouse.

Je dois m'expliquer sur le parc général d'artillerie. On a attribué à l'éloignement de ce parc une lacune dans les munitions.

Qu'est-ce qu'un parc général d'artillerie ?

L'artillerie emmène avec ses batteries ce qu'on appelle un premier approvisionnement. Elle a ensuite un second approvisionnement qui est réparti, moitié dans les parcs des corps d'armée, moitié dans le parc général. Le parc général se compose toujours d'une portion roulante et d'une portion fixe. Généralement, on l'établit à une certaine distance en arrière de l'armée ; c'est tout autant un atelier de réparation qu'un centre d'approvisionnement.

Dans la campagne d'Italie, le parc général est resté à Milan. A Solférino, où l'artillerie a été très engagée, nous avons consommé, je l'ai dit déjà, 16,000 coups de canon sur les 60,000 que nous avions sur le champ de bataille, dans les batteries et dans les parcs des corps d'armée, sur le champ de bataille.

A l'armée du Rhin, nous avions dès l'origine 226,142 coups à tirer

dans les batteries et dans les parc de corps d'armée. Notre situation en munitions était donc très-satisfaisante et le parc général de l'artillerie ne nous était pas indispensable pour l'ouverture de la campagne (1).

Telle était la répartition des corps d'armée dans la période de leur formation, que l'on estimait ne pas devoir durer plus de 15 jours.

Je partis pour Metz le 24 juillet, non pour prendre le commandement de l'armée que je n'ai jamais exercé, mais pour rendre compte du degré d'avancement de la formation des corps. Je fis une tournée, je reçus des observations; il y avait dans les services administratifs des lacunes fort explicables, puisque le mouvement des troupes et des approvisionnements n'était commencé que depuis dix jours. Mais ces lacunes se remplissaient journellement par des achats ou marchés sur place, ou par des arrivages de l'intérieur.

L'armée devait prendre l'offensive dans les premiers jours d'août.

La première opération eut lieu le 2 août.

Les troupes ennemies et des approvisionnements passaient constamment par le chemin de fer qui conduit de Trèves à Mayence; de rassemblements ennemis étaient signalés dans le sud des province Rhénanes. L'Empereur se résolut à faire une reconnaissance offensive; il la confia au deuxième corps qui était le plus avancé vers la frontière. Ce corps qui occupait Forbach devait marcher sur Sarrebruck, qui n'était couvert que par des troupes peu nombreuses, mais appuyées par des forces plus considérables échelonnées sur la rive droite.

Si je m'étends sur les motifs de cette opération, c'est qu'on a dit qu'elle avait été faite pour calmer l'opinion publique qui nous pressait d'entrer en opérations. N'a-t on pas dit même que l'on avait voulu donner le baptême du feu au prince impérial? Cette reconnaissance devait s'exécuter depuis plusieurs jours; le général Frossard la demandait, et, si l'Empereur y a assisté, c'est que l'on croyait y rencontrer des forces plus considérables et peut-être même franchir la Sarre. C'est en présence de ces éventualités que l'on fit appuyer le deuxième corps à droite par le cinquième, et à gauche par des troupes du troisième; l'opération ne rencontra aucune difficulté et l'ennemi ne déploya pas de forces notables sur la rive droite.

Vers cette époque, l'organisation des corps étant plus avancée, on

Note du maréchal Le Bœuf. — Pour avoir le chiffre des coups à tirer par les corps de la Moselle, il faut retrancher de ce total les approvisionnements des 1er, 5e, 7e corps et déduire en outre le parc du 6e corps, qui n'a pu rejoindre à Metz

commença à les concentrer, et le 4 août on fit un premier mouvement dans ce but.

Le 4 août, l'emplacement des corps de la Moselle était Boulai, Saint-Avold, Forbach et Sarreguemines, la garde et les réserves générales à Metz.

M. ULRIC PERROT. — Qui est-ce qui a fixé l'emplacement des corps? était-ce l'Empereur ?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — L'Empereur, sur la proposition du major général.

Le général Ladmirault préparait une reconnaissance offensive sur ce point, quand on reçut au quartier impérial la nouvelle de l'échec de Wissembourg. On révoqua aussitôt les ordres donnés pour la reconnaissance et l'on prescrivit au troisième corps de se porter sur Bitche.

D'autre part, on avait reçu du maréchal Mac-Mahon, l'avis qu'il pouvait être engagé très sérieurement le 6 ou le 7. Le maréchal Mac-Mahon télégraphiait à l'empereur, de Reischoffen, le 5 août 1870, à 10 heures 50 du matin.

« Je suis concentré avec mon corps d'armée à Frœchwiller, éten-
« dant ma droite jusqu'à la forêt d'Haguenau.

« Si l'ennemi se voyant menacé sur sa droite ne dépasse pas Ha-
« guenau, je suis en bonne position. S'il dépasse Haguenau, je suis
« obligé de prendre position plus au sud, pour garder les défilés de
« la Petite-Pierre et de Saverne.

« S'il vous est possible de disposer d'un des corps d'armée de la
« Moselle, venant me rejoindre par le chemin de Bitche, ou par la
« route de la Petite-Pierre, je serai en état de reprendre l'offensive
« avec avantage.

« Signé : Maréchal de MAC-MAHON. »

En conséquence, le 5, on donna l'ordre au cinquième corps de marcher vers le maréchal de Mac-Mahon. Le maréchal ne pensait pas devoir être attaqué avant le 7 ; par conséquent, on supposait que le corps du général de Failly pourrait le rejoindre. Mais le cinquième corps parvenu à Bitche dans la soirée du 5, ne pouvait le quitter que le 6, au matin, et avait encore environ 27 kilomètres à parcourir. Il n'arriva le 6 à Reischoffen qu'une division, assez à temps seulement pour appuyer la retraite du maréchal de Mac-Mahon.

Au même moment, les corps de la Moselle étaient attaqués sur leur droite par des forces assez considérables. Vous avez sous les yeux, dans le rapport du général Frossard, le récit de la bataille de

Forbach, je ne le ferai pas. Lorsque ce malheureux échec fut connu, on se décida à se concentrer sous Metz. Je portai moi-même les ordres de concentration au maréchal Bazaine, à Saint-Avold.

Les mouvements commencèrent aussitôt et le maréchal Bazaine conduisit la concentration assez promptement. Le 10, son quartier général était à Panges. Le 11, toutes les troupes de la Moselle étaient réunies en avant de Metz, c'est-à-dire le deuxième, le troisième, le quatrième, le sixième corps, qui venait d'être appelé de Châlons, la garde et les réserves générales. On avait discuté la question de savoir si l'on devait se concentrer sur le plateau des Haies; mais on reconnut, d'après les nouvelles que l'on recevait de l'ennemi, que ce serait une marche de flanc périlleuse ; d'ailleurs, un sentiment profond se manifestait de plus en plus dans l'opinion publique. Quitter Metz, disait-on, ce serait abandonner la Lorraine. Ce sentiment n'existait pas seulement à Paris, il était surtout très vif en Lorraine; enfin, on supposait que l'ennemi viendrait nous attaquer sous les murs de Metz, et on comptait y livrer, dans une position favorable, une bataille décisive. Si, au contraire, l'ennemi nous débordait, on comptait être en mesure de se jeter sur son flanc, dans le cas où il voudrait marcher droit sur Paris, ou au moins couper ses communications. C'est ainsi qu'on est resté sur la rive droite de la Moselle, du 11 au 14.

Investi, par décision impériale, du commandement de toute l'armée de Metz, y compris la garde, à partir du 13, le maréchal Bazaine devint commandant en chef indépendant ; l'empereur avait quitté le commandement de l'armée de Metz pour aller former une nouvelle armée à Châlons, avec les premier, cinquième, septième corps, ainsi qu'avec les troupes qu'on devait y envoyer de Paris et des autres parties de la France ; l'armée de Metz devait opérer sa jonction avec celle qui se formait à Châlons.

Le 13 août, jour où le maréchal Bazaine prit possession du commandement en chef des troupes réunies sous Metz, leur effectif général s'élevait à 178,688 hommes et 39,502 chevaux. (Pièce n° 10.)

Le 13, l'ordre fut donné de franchir la Moselle pour se retirer, soit sur Verdun, soit sur Châlons. Verdun avait été fortement approvisionné en vue de cette éventualité. Châlons devait l'être également. On voulait prendre position pour couvrir Paris.

On ne s'attendait pas, je crois, à une bataille pour le 14. On était préoccupé surtout du mouvement de l'ennemi qui tendait à déborder l'aile droite. Le passage sur la rive gauche devait s'exécuter le 14 au matin. Mais il y eut des retards par suite d'une crue de la Moselle.

L'ennemi profita de ces retards pour attaquer vers le soir, lorsqu'il n'y avait plus sur la rive droite que le troisième corps, une partie du quatrième et quelques détachements de la garde. Le troisième corps, qui était commandé par le général Decaen, fit aussitôt face à l'ennemi, reprit ses positions et soutint vigoureusement la lutte, appuyé par le quatrième corps que le général Ladmirault ramena sur la rive droite. L'engagement se prolongea fort tard; l'ennemi subit des pertes sérieuses et fut repoussé. Le troisième corps eut dans cet engagement 23 officiers tués et 121 blessés, 628 hommes tués, 1,885 blessés, 193 disparus.

Les pertes furent également sensibles pour le quatrième corps dans cette affaire, connue sous le nom de bataille de Borny. L'ennemi s'était proposé de retarder le passage de la Moselle afin de permettre au prince Frédéric-Charles de déborder notre aile droite.

Le général Decaen, qui, dans l'affaire de Borny commanda le troisième corps avec un rare mérite, fut blessé grièvement et succomba peu de temps après. J'étais à la suite de l'armée; le 15 au matin, je fus appelé à remplacer le général Decaen. C'est donc seulement comme commandant du troisième corps que je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de ce qui s'est passé sous Metz.

Après avoir expliqué la reconnaissance de Sarrebruck, si odieusement dénaturée par l'esprit de parti, et poussé son récit jusqu'à la bataille de Borny, le maréchal Le Bœuf constate que le maréchal Bazaine commandait en chef, dès le 6 août les 2e, 3e et 4e corps, et qu'il lui appartenait d'appuyer le général Frossard. Il donne ensuite sur la désastreuse journée de Reischoffen des détails que nous reproduisons *in extenso*.

M. ULRIC PERROT. — Le corps du maréchal Mac-Mahon a été écrasé par des forces énormes. Or, il est évident que si l'on avait eu au moins le sentiment du nombre des troupes qui devaient l'attaquer, ce n'est pas quand il demandait du secours, c'est auparavant qu'on aurait dû songer à avoir en Alsace et du côté des Vosges, des effectifs qui lui eussent permis de résister.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — C'est très vrai.

M. ULRIC PERROT. — A Spikeren, comment se fait-il que le corps d'armée que commandait le général Frossard n'ait pas été secouru?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Sur ce point, il serait peut-être difficile de vous répondre. M. le maréchal Bazaine commandait en chef.

M. ULRIC PERROT. — Non, il ne commandait que son corps d'armée.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Ah! pardon; il commandait toutes les troupes qui étaient réunies là. Il en avait l'ordre de l'empereur.

M. ULRIC PERROT. — Il me semble que les faits ne nous ont pas été présentés ainsi.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — C'est possible. Mais alors les faits ne vous ont pas été présentés d'une manière complètement exacte.

M. LE PRÉSIDENT SAINT-MARC GIRARDIN. — Quelle est la date de la bataille de Spikeren ?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Le 6 août. Le maréchal Bazaine à son départ de Paris, avait reçu de moi, comme ministre, des ordres pour commander les troupes de la Moselle jusqu'à l'arrivée de l'empereur. Il commandait le 6 août; voici un télégramme que l'empereur lui adressait dans la soirée du 6 : « Je reçois de mauvaises nouvelles de Frossard, quelles mesures prenez-vous? »

Vous pourrez, d'ailleurs, voir dans le rapport du général Frossard, que c'est le maréchal Bazaine qui commandait les 2e, 3e et 4e corps, le 6 août. Sans doute, on a envoyé des ordres directs aux commandants de corps d'armée; mais c'était en général des ordres administratifs. Le maréchal Bazaine n'avait pas à s'occuper de l'administration des corps, mais au point de vue militaire, il commandait. Trois divisions du 3e corps, qui formaient une espèce de ceinture autour du deuxième, ne paraissent pas avoir reçu à temps les instructions nécessaires pour se porter en avant. Voilà la réponse.

M. LE COMTE DARU. — Les Prussiens ont-ils reçu des renforts dans la journée?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Oui, ils en ont reçu. Voici ce que je élégraphiai au général Frossard à 5 heures du matin : « Tenez-vous prêt à une attaque sérieuse qui pourra avoir lieu aujourd'hui même. Ne venez pas voir l'empereur à Saint-Avold; restez à votre « poste » L'empereur devait ce jour-là aller à Saint-Avold pour conférer avec le maréchal Bazaine et le général Frossard.

Voici maintenant ce que je télégraphiais au maréchal Bazaine, le même jour, à la même heure : « Je reçois votre télégramme, tenez-« vous prêt à une attaque sérieuse qui pourrait avoir lieu aujour-« d'hui même. » Ainsi, le commandant supérieur et le commandant du 2e corps étaient prévenus de la même manière et à la même heure. Les commandants de corps d'armée avaient d'ailleurs, pour se renseigner, leurs reconnaissances journalières de cavalerie et leurs fonds secrets qui devaient être employés principalement à payer des

espions. Le Grand État-Major-Général avait aussi des espions et chaque commandant de corps d'armée ou même de division en avait également. Le Grand État-Major-Général recevait les rapports des corps et les contrôlait avec ceux qu'il avait reçus directement par ses propres espions.

M. ULRIC PERROT. — Vous posez en fait que le général Frossard était sous les ordres du maréchal Bazaine.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Parfaitement.

M. LE COMTE DARU. — Ainsi, vous déclarez à la Commission que *le 6 août* le maréchal Bazaine avait pris le commandement de toutes les troupes. C'était le moment où l'on opérait le mouvement de concentration dont vous avez parlé. Toutes les forces étaient rénnies sous le commandement de l'empereur, et vous étiez le major-général des trois armées placées, l'une à Strasbourg, l'autre à Metz, et la troisième à Châlons. C'est bien là votre déclaration (1).

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF.—Oui, c'est là ma déclaration. La garde impériale n'était pas encore placée sous le commandement du maréchal Bazaine.

Elle devait arriver....

M. LE COMTE DARU. — Quand?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Elle devait arriver le 7. Le 6, elle avait été placée sous les ordres du maréchal Bazaine, par l'Empereur.

Voici un télégramme dans lequel le général Frossard engagé vivement, rend compte au maréchal et lui demande des renforts. Cette dépêche est de 5 h. 15 (2).

(1) *Note de M. le maréchal Le Bœuf.* — M. le maréchal Bazaine est en droit de n'accepter la responsabilité du commandement que pour son corps d'armée, du 29 juillet, jour de l'arrivée de l'Empereur au 4 août. Mais à dater du 5, il avait le commandement supérieur des 2e, 3e et 4e corps, en vertu d'un ordre général ainsi conçu :

« Metz, 5 août, 1 h du soir. — Par ordre de l'Empereur, à dater de ce jour, « les 2e, 3e et 4e corps d'armée sont placés, en ce qui concerne les opérations « militaires, sous les ordres directs du maréchal Bazaine, et les 1er, 5e 7e corps, « sous ceux du maréchal de Mac Mahon. »

(2) *Note du maréchal Le Bœuf.* Dès 1 heure 25, le général Frossard avait adressé au maréchal Bazaine la dépêche suivante :

« Je suis fortement engagé, tant sur la route et dans les bois que sur les « hauteurs de Spickeren C'est une bataille. Prière de faire marcher rapidement « la division Montaudon sur Grosbliersdroff et vos dragons sur Forbach.

» Signé : FROSSARD. »

Les ordres ont été donnés en conséquence par le maréchal Bazaine qui en résumé n'a conservé que trois régiments pour garder la position de Saint Avold.

Le général Frossard au maréchal Bazaine à Saint-Avold.

« La lutte qui a été très-vive s'apaise, j'espère rester maître du « terrain, mais cela pourra recommencer demain matin ou peut-« être la nuit. La division Montaudon vous sera renvoyée aussitôt « que possible.

« Si vous pouviez m'envoyer un régiment au moins d'infanterie « par chemin de fer ce soir, ce serait bien; mes troupes sont fati-« guées. Votre brigade de dragons est arrivée, mais elle ne peut « m'être de grande utilité dans les bois. »

En effet, le maréchal Bazaine lui avait envoyé une brigade de dragons.

M. LE PRÉSIDENT SAINT-MARC-GIRARDIN. — Mais il n'est pas question là des renforts que les Prussiens ont reçus.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Permettez, voici une autre dépêche de 5 h. 40 du soir.

5 h. 40 du soir.

Général Frossard au maréchal Bazaine.

« Ma droite sur les hauteurs a été obligée de se replier. Je me « trouve compromis gravement. Envoyez-moi des troupes très-vite « et par tous les moyens. »

En voici encore une de 6 heures et demie.

Le général Frossard au maréchal Bazaine.

« Les Prussiens font avancer des renforts considérables. Je suis « attaqué de tous côtés. Pressez le plus possible le mouvement de « nos troupes. »

M. DE MAILLÉ. — Il résulte de ce que vous avez dit que, bien que l'Empereur eût le commandement supérieur de l'armée, le maréchal Bazaine commandait les différents corps d'armée qui étaient sur la gauche, le sien et les corps des généraux Ladmirault et Frossard. Il y avait donc un double commandement, celui de l'empereur commandant, celui de l'empereur commandant en chef, celui du maréchal Bazaine, commandant de ces trois corps d'armée.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Ce que je puis vous dire, c'est que

c'est moi-même qui avais écrit au maréchal Bazaine qu'il aurait le commandement de toutes les troupes sur la Moselle jusqu'à l'arrivée de l'empereur.

Le maréchal a pu croire que son commandement n'était pas suffisamment défini, et cela a pu l'empêcher d'envoyer des ordres directs aux commandants de corps d'armée (1).

Je ne voudrais rien dire de blessant pour personne. Je ne veux pas entrer dans l'examen des motifs qui ont empêché les divisions qui entouraient le corps de Frossard de lui porter secours. Ces jours-ci, a paru une brochure du général Montaudon en réponse aux reproches que le général Frossard lui a adressés pour n'être pas venu assez tôt à son secours. Le général Castagny s'est plaint également de ce qu'a écrit le général Frossard. La Commission peut jeter les yeux sur ces documents.

M. ULRIC PERROT. — Sur le point des ordres donnés directement par l'Empereur, je vous demande la permission de vous rappeler la dépêche que voici : (M. Perrot lit une dépêche).

Comment expliquez-vous cette dépêche?

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — C'est facile à expliquer. C'est bien le 7 août, n'est ce pas? Voulez-vous avoir la bonté de me communiquer cette dépêche; je vais l'expliquer, c'est la chose la plus simple. (Le maréchal Le Bœuf parcourt la dépêche). Voici l'explication :

Dans la soirée du 6 août, aussitôt qu'on eut connaissance de nos échecs, nous avions sous la main des forces nombreuses; l'empereur conçut la pensée de se rendre de sa personne au milieu des troupes pour reprendre l'offensive. Il y eut des ordres donnés pour la concentration sur Saint-Avold; mais, à 4 heures du matin, l'empereur reçut de nouveaux avis sur la marche de l'ennemi. Il apprit de plus que le général Frossard et les trois divisions du troisième corps étaient en retraite, sans qu'on sût au juste dans quelle direction. Le premier mouvement de retraite s'était opéré sur Sarreguemines. Dans cette situation, il devenait difficile que l'empereur songeât à marcher immédiatement en avant. Sa Majesté se décida à opérer la concentration sous Metz. Je partis, comme major-général, pour aller porter ces nouvelles instructions au maréchal Bazaine. L'empereur craignît que le général de Ladmirault ne reçût pas le contre-ordre à temps, et ne

(1) *Note du maréchal Le Bœuf.* — Se reporter à la note précédente, donnant l'ordre général qui a conféré au maréchal Bazaine les commandements des 2e, 3e et 4e corps, à la date du 5 août, et au maréchal de Mac-Mahon celui des 1er, 5e et 7e, l'Empereur commendait toute l'armée. Ces dispositions étaient très-régulières, et l'on en trouve des précédents dans les anciennes guerres.

fît par conséquent une marche inutile; il lui télégraphia directement de ne pas opérer son mouvement sur Saint-Avold.

M. ULRIC PERROT. — Ainsi l'empereur a modifié les ordres que le maréchal Bazaine avait donnés?

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — C'était chose régulière et qui arrive fréquemment. Je me rendais à Saint-Avold....

M. ULRIC PERROT. — Oui, mais le maréchal Bazaine a l'air de croire, que dans ce cas il n'avait pas été prévenu de ce changement de mouvement, lui qui avait justement ces troupes là sous ses ordres, que le général de Ladmirault devait recevoir de lui, Bazaine, et qu'il fallait en même temps, que lui-même fût informé des ordres qu'on donnait aux troupes placées sous ses ordres. D'après la manière dont il raconte les faits, il semble se plaindre qu'on n'ait pas agi de la sorte.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Pour ceci, c'est peut-être une omission de l'État-Major, mais sans conséquence, puisque j'étais parti immédiatement pour Saint-Avold, afin de prévenir le maréchal. Je reviens sur ce fait : l'empereur était déjà monté dans son wagon. Au moment où le train allait partir pour Saint-Avold, arriva un avis indiquant que la gare de Bening était au pouvoir de l'ennemi. De plus, on ignorait la direction de la retraite du général Frossard. Dans ces conditions, l'empereur ne pouvait que renoncer à son mouvement offensif. C'est ce qu'il décida dans le train, où je me trouvais moi-même. Je partis sur le champ pour Saint-Avold, et j'allai porter les nouveaux ordres au maréchal Bazaine directement. Rentré à son quartier-général, l'empereur craignit que le général de Ladmirault ne continuât un mouvement qui était déjà commencé, et que ce ne fût une fatigue inutile pour les troupes. Il télégraphia au général Ladmirault que le mouvement en avant était décommandé.

M. ULRIC PERROT. — Ce que je voulais savoir, c'est si le maréchal Bazaine en a été prévenu? Il a l'air de dire le contraire.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — Il a été prévenu par moi à Saint-Avold. Quand je suis arrivé sur ce point, j'y ai trouvé la tête de colonne de la division Grenier, appartenant au corps du général Ladmirault. Le général Grenier me montra une dépêche qu'il venait de recevoir du général Ladmirault lui ordonnant de rentrer à son cantonnement sur la route de Saint-Avold à Boulay.

Le général de Ladmirault avait écrit de son côté, je crois, au maréchal Bazaine pour le prévenir du contre-ordre. Je le répète encore, l'empereur avait eu la pensée de réunir les troupes qu'il avait sous la main pour se jeter sur le flanc de l'ennemi. Ce mouvement pou-

vait rétablir les affaires. Malheureusement, il ne put être réalisé par suite de nouveaux renseignements qui arrivèrent. L'empereur dut changer entièrement ses dispositions et passer de l'offensive à la défensive. Ce sont ces ordres là que j'ai été porter au maréchal Bazaine à Saint-Avold. Est-ce clair maintenant?

M. ULRIC PERROT fait un signe affirmatif.

M. LE MARÉCHAL LEBŒUF. — Je dois dire, je vous demande pardon d'insister, que l'empereur a fait dans cette circonstance, ce que tout autre commandant aurait fait à sa place. Il n'y a pas de commandant en chef qui, ayant plusieurs corps dans la main, ne les prévienne au plus vite, quand il y a contre ordre pour des mouvements ordonnés, tout en prévenant leur commandant supérieur. Vous voyez que le général Ladmirault avait prévenu le maréchal Bazaine. Il n'y a pas, je crois, de doute à cet égard. Je voudrais que cet incident ne laissât aucun nuage dans l'esprit de la Commission.

Maréchal Le Bœuf, p. 59.

CHAPITRE VIII.

Agitations parlementaires et menées révolutionnaires du 8 août au 4 septembre.

Impression produite à Paris par les premiers désastres. — Joie de l'opposition. — Déclaration de M. Piétri. — M. J. Ferry. — M. Garnier-Pagès. — M. Crémieux. — Réunions politiques. — Agitations du 9 août. — Le maréchal Baraguay-d'Illiers contient l'émeute par son attitude loyale. — Tentatives du 14 août. — Blanqui. — Eudes. — Menées au sein du corps législatif. — Relations des députés de la gauche avec les sections populaires. — M. de Kératry et le maréchal Bazaine. — Conciliabules de l'Opposition qui arrête la liste du nouveau gouvernement. — M. le général Le Flô et l'offre qui lui est faite, le 3 septembre, du ministère de la guerre. — Réunion de la rue de la Sourdière. — Conspiration permanente. — Attitude patriotique de l'Impératrice et de son gouvernement.

La nouvelle de nos premiers revers produisit à Paris une profonde et cruelle impression. Le pays fut désolé ; la démagogie ne pouvait cacher sa joie. Elle pensait et disait ce qu'ont dit depuis l'*Electeur libre*, la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Débats* que la chute de l'Empire serait un bonheur pour la France, et que ce bonheur ne serait pas acheté trop cher au prix de deux provinces perdues et de nos milliards payés.

Voici deux dépositions qui peignent exactement l'état des choses.

On comptait sur des victoires : les premières dépêches annoncent des revers !

L'émotion fut profonde et poignante. Mais tandis que ces nouvelles exaltaient la patriotisme de la grande, de l'immense majorité de la nation, les revers de nos armées ne faisaient qu'exciter le sentiment révolutionnaire de certains groupes parfaitement connus de la police. Ces groupes avaient leurs correspondants à l'étranger, à

Londres, à Bruxelles, à Genève ; ils se liguèrent avec la gauche radicale du Corps législatif, avec la presse révolutionnaire, avec l'Internationale, avec certains meneurs des réunions publiques. La rue de la Sourdière devint ainsi le centre et le foyer de l'agitation révolutionnaire.

Le gouvernement de la régence convoqua les grands corps de l'État ; le Corps législatif se réunit ; et, à sa première séance, le 9 août, des groupes nombreux se portèrent autour du Palais-Bourbon pour l'envahir, pour chasser la représentation nationale. Le 9 août serait devenu un 4 septembre, si le commandement militaire n'avait résolument soutenu les forces municipales.

M. Piétri, p. 253.

. . . .

. . . .

M. LE PRÉSIDENT. — Au moment où les malheurs de la France sont arrivés, quel était l'état des esprits dans les sociétés secrètes ?

M. LAGRANGE. — Ah ! Monsieur, ces hommes-là demandaient tous que nous fussions vaincus. Je n'ai jamais reçu de rapports sur les réunions des comités socialistes, où il ne fût constaté qu'on y demandait que la France fût battue à plate couture. C'était leur désir le plus ardent ; ils disaient : si la France est battue, la révolution est inévitable et nous triompherons.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, ils faisaient ouvertement des vœux pour le succès des Prussiens ?

M. LAGRANGE. — Et ils se livraient à une propagande très active parmi les militaires pour semer le découragement dans leurs rangs.

M. LE PRÉSIDENT. — Parlez-nous avec plus de détails de ce que vous pouvez savoir sur ce point.

M. LAGRANGE. — Ils faisaient de la propagande surtout parmi les soldats de la caserne du Prince-Eugène. Ils embauchaient, autant qu'ils le pouvaient, les soldats, les emmenaient dans les cabarets où ils leur faisaient de la politique, et autant que possible les conduisaient aux cubs. On défendait bien aux soldats d'aller dans les cubs, mais ils enfraignaient toujours la défense. Fayolle, Beaury, par exemple, et encore d'autres dont les noms m'échappent, étaient les amis intimes de Flourens. C'est avec Flourens qu'ils se sont réfugiés à Londres, c'est avec Flourens que Fayolle, Tibaldi et Beaury ont tiré au sort à qui viendrait tuer l'empereur.

M. DE MEAUX. — Pourrait-on trouver la preuve de ces sentiments antipatriotiques des révolutionnaires.

M. LAGRANGE. — Mon Dieu, Monsieur, ils les manifestaient même sur la voie publique. Tous les soirs il y avait des bandes d'individus qui couraient le boulevard en criant : Vive la guerre, à Berlin ; les autres : Vive la paix! Il y avait des discussions très vives entre eux.

M. Lagrange, p. 214.

Ecoutons M. Ferry et M. Garnier-Pagès racontant les impatiences de leurs adeptes, les efforts qu'ils disent avoir essayés pour les contenir et avouant, M. Ferry du moins, le regret de ne pas avoir fait le 31 août ce qui se fit le 4 septembre.

Je prends les choses à la dernière réunion du Corps législatif, lorsqu'il fut convoqué après le désastre de Reischoffen, le 7 août, pour le 9.

Il y avait à ce moment dans la population parisienne une excitation, une agitation toute naturelle, mais il y eut, il ne faut pas l'oublier quand on juge le peuple de Paris à cette distance, un grand sentiment patriotique dominait l'excitation politique et la colère légitime. Que ce sentiment patriotique ait été bien inspiré dans cette occasion, et qu'on ne puisse pas regretter que, puisqu'une révolution devait se faire, elle ne se soit pas opérée ce jour-là, c'est ce que les historiens examineront plus tard. Il est évident que le si Corps législatif ou la population de Paris avait pu à ce moment prendre la direction des affaires, la partie militaire n'eût pas été aussi complétement perdue qu'elle l'a été depuis, par cette très bonne raison qu'après la faute d'avoir déclaré la guerre, d'avoir opposé à l'ennemi une préparation insuffisante et des dispositions militaires tout à fait puériles, il y eut une faute qui couronna toutes les autres et amena la catastrophe finale, ce fut de priver Paris de son armée de secours, en envoyant le corps de Mac-Mahon à la recherche d'une jonction impossible avec l'armée qui venait d'être battue. Si la révolution eût été faite à ce moment, ou si le Corps législatif eût voulu prendre le pouvoir, il pouvait empêcher cette fatalité qui était la dernière, et qui impliquait la condamnation absolue de nos efforts.

M. J. Ferry, p. 377.

. . . .

Je voudrais, m'arrêtant au 3 septembre, vous faire remarquer quelle était la vraie situation du parti auquel j'appartiens, et notamment de la députation de Paris, pendant toute cette période.

Notre attitude apparaît dans les débats publiés, et bien plus encore ns les délibérations sans nombre tenues soit avec des personnages e marque, soit avec de simples députés, dans les couloirs et les bureaux de la Chambre.

Je crois qu'aucun de ceux qui faisaient partie du Corps législatif à cette époque, et qui se sont trouvés en rapport avec nos amis Jules Favre, Gambetta, Picard, avec quelconque d'entre nous, ne contestera que notre attitude était celle d'hommes profondément attristés et préoccupés des événements, profondément découragés et prévoyant le dénoûment épouvantable de toute cette crise contre laquelle nous avions lutté, et ne cessant de répéter à nos collègues : Vous n'avez plus qu'une chose à faire, c'est, en face du gouvernement personnel qui s'est perdu dans une entreprise impossible, de prendre le pouvoir, d'être enfin le pays qui vous a nommés, de constituer un Gouvernement dans la Chambre. Respectez, autant que la situation des choses vous le permettra, les formes, les formules constitutionnelles, mais prenez la réalité du pouvoir, la direction de la défense ; ne vous confiez pas aveuglément, après le ministère Ollivier, au ministère Palikao. Le conseil que nous vous donnons est bien désintéressé, nous ne voulons pas être de ce Comité de défense, de cet organisme parlementaire qu'il faut constituer Nous n'y avons pas intérêt, nous ne voulons pas que le Gouvernement, qui est l'idéal de notre vie politique, soit inauguré dans les aventures. Il faut, pour tirer la France de la crise où elle est, un Gouvernement anonyme.

Ceci, nous le disions à nos amis, aux impatients qui nous entouraient ; nous le répétions à satiété dans tous les conciliabules.

M. J. Ferry, p. 239.

Quand l'armée a quitté Paris, des faubourgs on venait nous dire : il n'y a plus de force, il n'y a plus de troupes ; nous allons vous donner le pouvoir. Eh bien, j'ai résisté, avec mes collègues, presque avec colère. Et ce n'étaient pas des agents provocateurs, ceux qui venaient nous faire ces propositions ; c'étaient des gens sérieux, je pourrais les nommer. Eh bien, j'ai résisté pendant cinq jours en leur disant : Non, non ! Nous avons subi une première défaite, mais

le maréchal Bazaine se bat encore ; le maréchal Mac-Mahon marche en avant. Parce que nous avons été battus sur notre frontière, ce n'est pas une raison pour désespérer. Si vous faites une révolution en ce moment, vous êtes bien coupables ; une révolution peut compromettre le succès de nos armes, dans le cas où nous pourrions nous relever ; si nous sommes encore battus, on ne pardonnera jamais à la République de venir s'implanter dans une situation telle qu'on lu i devra les défaites et les désastres du pays.

Ceci est la vérité même, Messieurs ; nous avons dû lutter jusqu'au dernier moment ; mes collègues et moi, nous avons voulu empêcher tout mouvement ; nous avons conseillé au peuple de Paris de se montrer prudent et réservé en présence de l'ennemi.

M. Garnier-Pagès, p. 441.

Voici encore une réponse de M. Crémieux avouant la continuité des menées révolutionnaires survivant à l'agitation anti-plébiscitaire, et prenant une activité nouvelle après nos malheurs :

Je me rappelle très-bien qu'il y a eu chez moi une réunion considérable. Nous avions convoqué des journalistes de divers pays ; il en est venu un grand nombre, qui ont assisté à cette réunion avec les députés de la gauche. Quelques-uns de nos amis ont pensé, quand on a voulu signer le procès-verbal de la séance, que les signatures des députés seulement devaient y être apposées et que les journalistes ne devaient pas faire partie de nos réunions. D'autres, et j'étais du nombre, ont pensé qu'ayant été admis et ayant pris une part active à notre débat, nous ne pouvions leur refuser de signer, et que, si des convocations spéciales ne devaient pas leur être envoyées, rien ne s'opposait à ce qu'ils assistassent à nos réunion.

M. LEFÈVRE-PONTALIS. — La réunion a eu lieu, si je me trompe, à l'occasion du plébiscite. Dans cette réunion, qui avait lieu chez M. Crémieux, un grand nombre de députés et de journalistes avaient été convoqués. On cherchait à organiser une campagne contre le plébiscite. Plusieurs rédacteurs de journaux prétendirent signer avec les députés ; à l'occasion de cette prétention, un des députés, qui doit être M. Picard, se retira, entraînant une fraction de la gauche, qui se réunit rue de la Sourdière.

M. CRÉMIEUX. — Tout ce que vient de dire M. Lefèvre-Pontalis revient, en effet, à mon souvenir, peut-être un peu confusément ; mais si vous ne l'aviez pas rappelé, tant d'événements se sont passés depuis que ma mémoire ne m'aurait pas ramené ces détails.

M. LE PRÉSIDENT. — On nous a dit que ces réunions, qui se sont formées antérieurement au plébiscite, se sont continuées depuis.

M. CRÉMIEUX. — Il n'y a pas eu d'autre réunion chez moi; mais nous en avions rue de la Sourdière, où plusieurs journalistes ont quelquefois assisté. Jamais il ne s'est produit aucun fait, aucun incident qui vaille la peine d'être porté devant vous.

M. Crémieux, p. 576.

Aussi les déclarations suivantes établissent elles, que le 9 août la révolution eût éclaté si l'armée n'eût eu pour chef le maréchal Baraguey d'Illiers qui donna alors, au général Trochu, un exemple que celui ci ne devait pas imiter

M. MACÉ. — Le 9 août, j'étais à l'Assemblée, de service. On nous avait dit, au cabinet du préfet, que les ateliers devaient être fermés ce jour-là. Le maréchal Baraguey d'Illiers était à la tête des forces qui devaient défendre le Corps Législatif; nous savions que les ateliers n'avaient pas travaillé et qu'il devait y avoir un mouvement. Je dus m'occuper de barrer le pont et d'empêcher même les députés de sortir, parce que rendez-vous avait été pris sur la place de la Concorde pour proclamer la République. M. Carré-Kérisouët voulut forcer la consigne ; je l'empêchai de passer ; nous eûmes une discussion assez vive; néanmoins, il ne passa pas.

Je retrouvai à peu près les mêmes hommes quelques jours avant le 4 septembre, vers le 15 août ; on ne travaillait pas dans les ateliers, et les membres de certaines réunions, que nous connaissions, venaient aux abords de l'Assemblée ; mais je n'ai particulièrement personne à vous signaler.

M. Macé p. 117.

Si au lieu de se porter de sa personne au Corps législatif et d'affirmer, par son attitude très nette, par un langage sans aucune espèce de réticence ou d'ambiguïté, adressé à quelques membres de la gauche qui voulaient parlementer avec lui sur la voie publique, M le maréchal Baraguey-d'Illiers s'était abstenu, il est certain que ce jour là, la révolution pouvait réussir, car la population, qui entourait le 9 août le Corps législatif, était composée d'éléments semblables à ceux qui triomphèrent le 4 septembre.

M. Piétri, p. 253

Blanqui, et les futurs meneurs de la Commune, entrèrent en action et le Préfet de police déjoua, par sa vigilance et sa fermeté leurs détestables complots.

M. PIÉTRI. — Le 9 août la révolution avorta parce qu'elle trouva l'armée résolue à la combattre et à l'écraser.

Quelques jours après, une seconde tentative se produisit à la Villette. Nous étions sur la voie d'une conspiration blanquiste, et le 12 du mois d'août, je fis faire une double perquisition : la première au domicile d'un individu qui a été un des généraux de la Commune, du nommé Eudes ; la deuxième au domicile d'un cordonnier dont j'ai oublié le nom.

M. Piétri, p. 253.

. . . .

Nous saisîmes un dépôt d'armes toutes neuves, de revolvers qui sortaient de fabriques étrangères, de larges poignards et un nombre assez important de drapeaux rouges et de pièces compromettantes.

M. LE PRÉSIDENT. — C'était le 12 août?

M. PIÉTRI. — Oui, et le 14 dans l'après-midi, la caserne des sapeurs-pompiers de la Villette était attaquée. Le caporal de service et une jeune fille furent tués. Les agents du quartier se jetèrent très énergiquement sur les émeutiers, et, aidés de la population, ils en arrêtèrent plusieurs. L'auteur même du double assassinat, Eudes, qui avait pu échapper aux poursuites des sergents de ville, fut arrêté, une heure après, au quartier latin, sur la désignation et avec le concours de très bons citoyens.

M. Piétri, p. 253.

Les députés de la gauche s'associaient à ces coupables menées. En éance législative, voici quelle était leur attitude.

A deux heures, nous entrions en séance au Corps législatif, et là, es irréconciliables, par leurs discours, tendaient à atteindre deux buts :

Eloigner de Paris tout ce qui appartenait à l'armée régulière et donner des armes à tout ce qui composait la multitude ; or, pour obtenir ce résultat, ils nous calomniaient, nous poursuivaient, nous harcelaient pendant de longues heures que nous aurions pu employer d'une manière plus fructueuse aux nécessités suprêmes de la défense.

Nous avions vu le danger, mais on nous répétait chaque jour tout

en excitant les passions: — « Comment vous conservez dans la » capitale des régiments entiers? Vous n'avez qu'un but : sauver la » dynastie ; vous perdez la France. »

Eh bien ! non, Messieurs nous voulions avant tout sauver la France; et dans nos esprits la dynastie n'etait qu'au second rang. Nous comprenions que le jour où la dynastie viendrait à s'effondrer, la guerre civile surgirait et compromettrait plus que jamais notre force morale et notre action devant l'ennemi; mais nous espérions encore qu'aucun parti ne pousserait l'impiété envers la patrie jusqu'à vouloir enter la guerre civile sur la guerre étrangère.

Nous nous sommes efforcés de faire arriver des départements la force armée; nous nous sommes refusés jusqu'aux derniers jours à armer les masses populaires; et il faut enfin que j'aborde le sujet le plus délicat de l'interrogatoire que vous dicte votre mission.

M. Brame, p. 189.

. . . .

Nous arrivâmes au ministère, uniquement animés par des sentiments patriotiques; nous étions complétement éloignés de toute passion de parti, nous apportions une telle sincérité dans nos actes et dans notre attitude, que nous ne supposions pas un seul instant soit à la Chambre, soit dans le pays, des pensées différentes de celles qui nous animaient nous-mêmes. Il nous paraissait tellement évident que la moindre hostilité contre le pouvoir exécutif existant était un appui apporté à la Prusse que nous étions sans craintes; nous ne pensions pas avoir à redouter un conflit avec une fraction de l'Assemblée, et je peux dire que nous poussions nos illusions assez loin pour ne pas supposer qu'il y eût dans le pays des hommes assez égarés pour s'allier à l'ennemi en renversant un gouvernement qui seul pouvait donner à la résistance la cohésion et l'unité. Notre illusion ne fut pas de longue durée. Dès la première séance, l'opposition tint un langage qui nous émut profondément.

Le 10 août, M. Picard disait à la Chambre : « L'attitude du gouvernement et de la majorité devient telle que nous serons forcés de faire un appel au peuple contre le pouvoir et contre la majorité. » Cette déclaration se trouve au *Journal officiel*. Le 11 ou le 12 août, nous étions au pouvoir depuis le 10 août, M. Gambetta s'écriait; « Il faut que nous fassions une « guerre républicaine » et sur la protestation d'un membre de la majorité, il ajoutait : « oui, cette majo« rité succombe sous le poids de la honte et du mépris ! »

Je signale ces paroles pour prouver que, dès ce moment, il y avait tendance à frapper non seulement le pouvoir exécutif, mais cette majorité dont le concours faisait notre force? Dans ce moment où la simple réflextion devait amener tous les cœurs à battre dans une étreinte commune, il y avait des passions féroces qui cherchaient à semer dans les cœurs la division et la haine. Lorsque nous demandions à réparer nos désastres, lorsque nous demandions à prendre des revanches, il y avait des hommes qui espéraient les désastres de leur pays, qui les épiaient, qui les guettaient pour s'emparer d'un pouvoir qu'ils convoitaient depuis longtemps. La pensée nationale trouvait leurs cœurs insensibles; leurs ambitions personnelles, leurs rancunes et leurs haines les dominaient au plus haut degré.

M. J. David, p. 148.

Écoutons encore à ce sujet M. Thiers.

Deux ou trois jours se passèrent en véritables convulsions. A chaque instant, comme il arrive dans ces cas-là, on interpellait les ministres sans leur donner presque le temps de répondre, sans écouter même des réponses qui n'en étaient pas. Que pouvaient-ils dire en effet, qui signifiât quelque chose dans une situation presque sans remède? Désarmer l'opinion publique en écartant la famille impériale, arrêter l'ennemi au moyen d'un armistice, signer la paix, la signer vite pour éviter qu'elle ne devînt plus mauvaise en prolongeant la résistance, était la seule chose possible. Mais le gouvernement impérial lui-même pouvait-il rien de semblable? Évidemment non. Et si la révolution avait lieu, les hommes qui surgiraient de son sein pourraient-ils arrêter le mouvement imprimé aux choses? Pas davantage. Tout était donc en péril, solution ou impossible ou effrayante.

On se débattait dans ce gouffre d'impossibilités, et d'heure en heure devenait plus évidente la nécessité de la déchéance. L'opposition ne voulait plus laisser prononcer le nom de l'empereur ni de l'impératrice, et la majorité n'osait plus les faire respecter. Ceux que j'ai appelés les bonapartistes purs poussaient encore quelques cris, qu étaient plutôt des gémissements que des éclats de colère, et ils étaient devenus tout-à-fait incapables d'opposer la moindre résistance.

M. Thiers p. 16.

M. Lagrange rend compte des relations de la gauche parlementaire avec les sections de Belleville et de La Villette.

M. LE PRÉSIDENT. — En votre qualité de directeur de la police politique, vous auriez pu savoir ce qui s'était passé dans les différentes réunions aux derniers jours du gouvernement que vous serviez.

M. LAGRANGE. — J'ai eu l'honneur de vous dire que toute mon attention était portée sur la Chambre pour ne pas la laisser envahir. Je ne sais pas ce qui s'est passé dans les réunions, mais ce que je répète, c'est qu'à chaque instant des membres de l'Internationale et de toutes les sociétés secrètes, venaient causer avec des membres de la Chambre, et partaient de toute la vitesse de leurs jambes. Il y avait même des voitures toutes prêtes sur le boulevard. On a vu de ces hommes y monter et partir dans la direction de Belleville, de Montmartre et de la Villette.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela a-t-il duré plusieurs jours?

M. LAGRANGE. — Quatre ou cinq jours M. le Président.

M. Lagrange p. 215.

M. de Kératry, de son côté, constate les rapports et l'entente de la gche avec le gouverneur de Paris et il parle même d'un accord a le maréchal Bazaine. Sur ce sujet, nous lui laissons la responsaì é de son assertion.

ette visite au général Trochu me remet en mémoire une autre visite faite au ministère de la guerre, plusieurs jours auparavant, par M. Jules Favre M. Picard et moi, délégués par la gauche; nous étions allés dire au ministre que le maréchal Bazaine nous avait fait savoir qu'il entendait ne plus obéir à l'empereur.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelle est la date de cette visite?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — 18 à 20 jours à peu près avant la révolution.

Le maréchal m'avait fait déclarer par madame la maréchale Bazaine, qui m'avait rendu visite le matin, que la présence de l'empereur compromettait les opérations militaires, qu'il n'en acceptait plus la responsabilité, et qu'il désirait se retirer. Nous nous rendîmes auprès du ministre Nous lui fîmes cette déclaration; il nous répondit que, conformément au désir de la Chambre, le maréchal allait être investi du commandement suprême. Restait une seconde question non moins grave à traiter. Je mis le général de

Palikao en demeure de se prononcer sur une éventualité de conflit entre l'empereur et le maréchal.

Je posai cette question au ministre de la guerre : « Dans le cas où un conflit s'élèverait entre le maréchal Bazaine et l'empereur, pour qui prendriez-vous parti ? » Le général Palikao répondit : « Pour le maréchal Bazaine. » Par conséquent, dès cette époque, le maréchal Bazaine, dont je n'entends nullement agiter ici la conduite postérieure, dès cette époque, le maréchal avait rompu avec le régime impérial.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Croyez-vous que cela impliquât à la fois la question de gouvernement et la question militaire?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Je suis certain que cela n'impliquait que la question militaire.

Je tenais à faire cette déclaration, parce qu'elle éclaire un point d'histoire resté inconnu jusqu'ici pour l'opinion publique.

Cette visite au ministre de la guerre, en son hôtel, a été faite par MM. Jules Favre, Picard et moi, vingt jours à peu près avant le 4 septembre.

M. Kératry. p. 25.

Le même témoin parle de réunions parlementaires où la révolution fut décidée et préparée.

Je me souviens que M. Grévy prit la parole en sens contraire, déclarant, d'ailleurs, qu'à ses yeux la population honnête de Paris, efféminée par l'Empire, ne lui paraissait pas capable d'un mouvement viril. D'autres députés, Jules Favre, Arago, Jules Simon et Picard se prononcèrent contre l'action, parce qu'ils estimaient qu'elle était prématurée et peut-être compromettante pour les progrès déjà obtenus pas l'opposition. Ce soir là M. Gambetta s'abstint.

Mais, le lendemain à onze heures, dans la seconde réunion à laquelle assistait M. Lefèvre-Pontalis, ici présent, j'ai renouvelé ma proposition d'agir vigoureusement si, après la demande de la déchéance qui avait été faite dans la nuit, la couronne ne prenait pas le parti radical de l'abdication. Nous fûmes pour l'action, M. Gambetta et moi. Nos autres collègues persistèrent dans l'opinion qu'il fallait attendre les événements ; moi je prétendais que les événements avaient besoin d'aide et de direction, et qu'après l'émotion immense qu'allait répandre le désastre de Sedan dans une ville déjà remuée comme Paris, il fallait agir sans retard, si on ne voulait pas que les événements devinssent indomptables.

Une seule chose fut arrêtée. Il y avait une liste de membres du Gouvernement toute prête, en cas d'événement; liste de noms sur laquelle on vota; elle était composée d'hommes pris dans le centre gauche et surtout dans la minorité. Voilà sur quoi portèrent les discussions; elles étaient, je l'avoue, peu pratiques, et si les événements n'avaient pas été aussi écrasants qu'ils l'étaient, ce n'est pas l'opposition qui eût fait la révolution en dehors de l'Assemblée.

M. de Kératry, p. 655.

Interrogé au sujet d'une autre réunion le même témoin répond:

Je ne saurais rien dire de cette réunion. Je ne puis me rappeler exactement que celle qui a eu lieu le 3 septembre au soir, et la dernière qui a eu lieu, une heure avant la révolution, à laquelle assistait cette fois, outre la gauche, une quinzaine de membres du centre gauche.

Celle du 3 septembre comptait environ trente-et-un ou trente-trois membres de l'opposition. M. Magnin, d'ailleurs, doit avoir entre les mains tous les procès-verbaux de ces séances. Connaissant les événements, je fus d'avis, le 3 au soir, qu'il ne fallait pas attendre que le pouvoir tombât et que, si le Gouvernement ne voulait pas céder aux circonstances qui rendaient le nom de Napoléon III désormais impossible, il fallait agir les armes à la main.

M. de Kératry, p. 655.

Et il ajoute :

Le 3, vers onze heures du soir, ayant rencontré le général Le Flô, le proscrit du 2 Décembre, dans la salle d'entrée du palais Bourbon, je le pressai d'accepter le portefeuille de la guerre, en prévision du mouvement inévitable du lendemain. Le général Le Flô, après une minute de réflexion, m'objecta qu'il était engagé vis-à-vis le général Trochu dont il venait d'accepter le commandement d'un secteur, et que, par conséquent il serait obligé de conformer sa conduite à celle du général. Je lui répondis : « Le général Trochu rentrera nécessairement dans l'ordre de choses que l'Assemblée inaugurera demain. Vous rendrez service en acceptant le portefeuille de la guerre, parce que vous êtes un général connu, désigné par le 2 Décembre, parce que le pays aura besoin de votre énergie pour en imposer aux mauvaises passions qui ne tarderont pas à se faire jour. »

M. de Kératry, p. 650.

Nous en restâmes là : je rapportai immédiatent cette conversation à la gauche réunie en délibération.

M. le général Le Flô confirme le même fait qui ne laisse aucun doute sur la préméditation du coup de main du 4 septembre et sur les auteurs de cet attentat.

M. CALLET. — Le général peut-il nous dire, au nom, je ne dirai pas de qui, mais de quel parti lui a été faite, le 3 septembre, l'offre d'un portefeuille?

M. LE GÉNÉRAL LE FLO. — C'est M. de Kératry qui me fit cette première ouverture à onze heures du soir, par conséquent à l'ouverture de la séance de nuit qui a précédé le 4, à laquelle je pus assister, grâce à ma qualité d'ancien questeur, ayant conservé quelques relations avec des employés du palais.

M. LE PRÉSIDENT. — M. de Kératry parlait-il en son nom ou au nom de plusieurs personnes.

M. LE GÉNÉRAL LE FLO. — Il ne me nomma pas les personnes qui devaient faire partie du Gouvernement, mais il est évident que les six ou sept membres de l'opposition, qui sont demeurés les membres du Gouvernement, en étaient les membres désignés. J'ignorais complétement, dans ce moment, que le général Trochu devait être associé au Gouvernement et en devenir le chef.

M. le général Le Flo, p. 620.

M. Thiers lui-même redit les paroles encourageantes qu'il a adressées dans la nuit du 3 septembre à des émeutiers.

Le samedi 3 septembre on faillit en finir, mais la solution fut remise au lendemain. Nous quittâmes l'Assemblée à minuit. Des groupes s'étaient formés sur la place de la Concorde. Les sergents de ville qui gardaient la tête du pont me les signalèrent, et comme ces groupes n'étaient pas très nombreux et qu'il semblait possible de passer entre eux, surtout avec un cheval rapide, je me hasardai à traverser. A ce moment je trouvai M. Jules Favre à pied, je lui offris de monter dans ma voiture, ce qu'il accepta. Nous fûmes poursuivis par les groupes et atteints près du garde-meuble, ils nous arrêtèrent, se jetèrent à la tête de mon cheval et ceux qui étaient un peu plus loin crièrent : « Arrêtez! Arrêtez! Tuez le cheval ! » — Ces émeutiers nous reconnurent bientôt et se mirent à crier : « Sauvez-nous ! Sauvez-nous ! La déchéance ! » — Nous leur dîmes que la

déchéance était proche, et que, s'ils voulaient l'obtenir, il ne fallait pas qu'ils se rendissent effrayants. Ces paroles plusieurs fois répétées finirent par agir sur les plus rapprochés de nous, qui firent des efforts et eurent beaucoup de peine pour nous délivrer. Mon cocher qui était prisonnier sur son siége, fut laissé libre, et un coup de fouet vigoureux lançant le cheval au galop, nous fûmes délivrés, poursuivis encore, mais point atteints.

Nous nous séparâmes, M. J. Favre et moi, et nous fûmes plusieurs jours sans nous revoir. Il ne songeait, en ce moment, pas plus que moi, à mettre la main à une révolution.

Le bruit d'un coup d'Etat, contre nous tous, et dont l'effet serait de nous incarcérer était très répandu. Je n'y croyais guère. Cependant on y croyait parmi mes amis, et la nuit se passa dans des inquiétudes assez grandes. La fatigue et l'incrédulité me procurèrent un profond sommeil.

M. Thiers, p. 16.

M. Crémieux raconte ainsi qu'il suit ses excitations au renversement de la dynastie.

M. CRÉMIEUX. — Depuis le 2 septembre ma conviction, — qui n'a pas varié depuis, — est que la Chambre avait alors un devoir rigoureux à remplir. Je l'ai dit, non seulement au public, mais amicalement à tous les députés avec qui j'étais en rapport. « Constituez « donc un Gouvernement. Debarrassez-nous donc de ce détestable « gouvernement que nous subissons encore, quoiqu'il ne puisse « plus être maintenu. »

M. Crémieux, p. 569.

M. Glais-Bizoin parle à son tour de la dernière réunion de la rue de la Sourdière.

M. LE COMTE DARU. — Quel jour la dernière réunion de la rue de la Sourdière eut-elle lieu?

M. GLAIS-BIZOIN. — Le 3 septembre. Nous nous séparâmes de bonne heure, en nous donnant rendez-vous pour le lendemain dans nos bureaux.

M. LE COMTE DARU. — N'y a-t-il pas eu une autre séance dans la nuit du 3 au 4 septembre?

M. GLAIS-BIZOIN. — C'est après la séance de la Chambre que nous

nous sommes réunis le soir ; c'est la seule séance qui ait eu lieu ce jour là, autant que mes souvenirs peuvent être fidèles.

M. LE COMTE DARU. — Cn prétend que dans cette dernière réunion se trouvaient des individus étrangers à la Chambre, résolus à donner le branle et à imprimer le mouvement à la garde nationale. C'était la réunion de la rue de Sourdière qui dirigeait, dit-on, l'insurrection.

M. GLAIS-BIZOIN. — La réunion dont je parle n'était composée que de députés.

M. Glais Bizoin p. 609.

M. Brame expose ce qu'il a appris à ce sujet, et à son récit, les membres de la Commission d'enquête s'étonnent qu'on n'ait pas empêché ces conciliabules, ou arrêté les individus qui y conspiraient.

M. DE LA SICOTIÈRE. — M. Brame voudrait-il nous parler de la réunion de la rue de la Sourdière? il nous a dit, je crois, que tout avait été arrêté et convenu dans cette réunion.

M. JULES BRAME. — Je n'ai rien su de positif à ce sujet. Le bruit est arrivé jusqu'à moi que des députés de l'extrême gauche auraient été réunis rue de la Sourdière ; remarquez, messieurs, que je ne fais que rapporter le bruit. MM. Delescluze, Blanqui et leurs adhérents auraient assisté à la séance.

Un membre. — A quelle date ?

M. JULES BRAME. — Le 3 septembre. C'est la qu'auraient été préparés les événements du lendemain, et que les tentatives d'envahissement auraient été décidées. M. de la Sicotière doit être convaincu qu'à cette heure-là, la fidélité du chef militaire, le dévouement des troupes pouvaient seuls éviter le 4 septembre et ses conséquences.

M. DE LA SICOTIÈRE. — Je me suis bien gardé d'exprimer une opinion, monsieur, je me suis borné à une question de fait.

M. JULES BRAME. — Aussi me suis-je borné, de mon côté, à vous dire ce qui m'avait été rapporté, afin qu'il vous fût plus facile d'élucider ce fait important.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Brame a répété ce qu'il a entendu dire et ce qui, déjà, nous avait été appris à nous-mêmes.

Un membre. — Pourquoi ne pas avoir arrêté les personnes composant cette réunion, ou du moins ne l'avoir pas empêchée ?

Un autre membre. — Je crois qu'on aurait pu tout au moins faire une perquisition pour fouiller dans leurs papiers.

M. Brame p. 213.

La conspiration était si manifeste et si permanente que l'on s'attendait à un acte de vigueur, et qu'il ne semblait pas que l'inviolabilité parlementaire pût couvrir et prologer de telles menées, l'ennemi approchant et l'état de siége résultant des faits eux-mêmes plus encore que du décret qui l'avait établi.

A cet égard, M. le comte de Palikao et M. J David ont fait les déclarations que l'on va lire.

On a dit encore qu'il avait été question de faire arrêter les députés de la gauche. Cela est d'une fausseté incroyable. Voici un fai qui va vous prouver quelles étaient nos intentions : M. Jules Favre, dans un moment d'emportement oratoire, parla à la tribune des services particuliers que l'armée rendait à une cause qui n'était pas celle de la France. Je ne me rappelle pas bien les expressions, mais tel était le sens de ses paroles, qui suscitèrent dans la Chambre un tolle général, et je me rappelle que moi, comme ministre de la guerre, je me levai, et je dis : « Il est épouvantable, quand nos enfants vont se faire tuer pour la défense du pays, quand ils font leur devoir, que 'on vienne les accuser de cette façon. » Cet incident m'avait beaucoup ému, j'avais aussi mon fils à l'armée : j'étais hors de moi, et je sortis de la salle des séances pour ne pas dire des choses blessantes. Au moment où j'arrivais dans la salle des Pas-Perdus, M. Bethmont, avec qui j'avais toujours eu de bons rapports, vint me rejoindre et me dit : « Mon général, on dit que vous allez faire arrêter M. Jules Favre. » Je lui répondis que je n'avais jamais eu une pareille idée ; que nous n'avions aucune intention d'arrêter personne, et que nous ne voulions pas de coup d'état, pas plus d'un côté que de l'autre. Pour nous, nous n'en avons pas fait, mais il en a malheureusement été fait par d'autres.

M. le général de Palikao. p. 172.

M. DE LA SICOTIÈRE. — Voudriez-vous dire comment, dans votre pensée, à un certain moment, le ministère se disposait à agir?

N'était-ce pas contre certains membres du Corps législatif?

M. LE BARON JÉROME DAVID. — Les insurgés qui aujourd'hui passent devant les conseils de guerre de Versailles étaient les soutiens, les électeurs et les adeptes de quelques députés de l'opposition ; je ne veux pas laisser ma pensée s'égarer jusqu'à dire les adeptes en ce qui concerne les actes criminels et épouvantables dont ils se sont rendus coupables, mais, il y avait, chez les uns et chez les autres, les mêmes haines, les mêmes avidités et la même exaltation politique.

Je crois que les principes qui ont produit la Commune, ont été

puisés dans un certain enseignement révolutionnaire, professé par les hommes du 4 septembre. Voilà, en mon âme et conscience, quelle est ma conviction sur ces hommes et sur leurs disciples.

M. DE LA SICOTIÈRE. — Que vouliez-vous dire tout à l'heure en disant que le ministère pensait agir au moment convenable ?

M. LE BARON JÉROME DAVID. — En présence de la gravité des événements extérieurs, et des attaques dirigées contre les ministres qui ne faisaient aucune espèce de provocation, je pensais que, dans l'intérêt même du pays, il y aurait lieu de prendre, le cas échéant, certaines mesures. Il était évident pour moi que ces attaques se produisant continuellement, le Pouvoir exécutif, qui avait la responsabilité de l'ordre public, devait songer à se défendre. Après le 4 septembre, le premier acte du pouvoir a été de dissoudre le Corps législatif. Il y a quelquefois pour les gouvernements des mesures de cette nature à prendre dans un intérêt public; et si j'ai un reproche à me faire, c'est, quand j'ai été au pouvoir, de ne pas les avoir appuyées avec plus de ténacité.

Un membre. — Est-ce au nom du cabinet que vous parlez, ou est-ce en votre nom personnel ?

M. LE BARON JÉROME DAVID. — Je ne parle que pour ce qui me concerne ; nous nous trouvions tous les jours en présence des attaques les plus violentes, et nous ne devions pas nous laisser tous les jours traiter de cette façon.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre opinion, vous ne l'attribuez qu'à vous seul.

M. LE BARON JÉROME DAVID. — Je n'ai pas changé d'opinion à cet égard.

M. LE PRÉSIDENT. — Il faut préciser votre réponse. M. le baron Jérôme David ne peut pas engager des collègues absents. Je le prie de s'expliquer. Tous les ministres qui ont déposé devant la Commission, ont déclaré que, dans aucun cas, pendant la durée de leur ministère, ils n'ont eu la pensée de porter la main sur le Corps législatif. M. Brame l'a déclaré, M. le comte de Palikao, en a dit autant. M. le baron Jérôme David parle en son nom personnel, et il ne doit donc pas faire réagir sur d'autres la responsabilité de l'opinion qu'il exprime, leur attribuer une pensée qui ne paraît pas avoir été la leur.

M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS. — Il pouvait y avoir un courant d'opinions à cet égard. Selon M. le général Trochu, c'était la pensée, non pas des ministres, mais de l'Impératrice et du préfet de police.

M. LE BARON JÉROME DAVID. — Je me serai sans doute mal exprimé. Porter la main sur le Corps législatif n'est jamais venu en discussion; mais il est évident, et, parlant pour moi, je crois pouvoir parler pour mes collègues, que si nous avions pu prévoir le dénoûment du 4 septembre, nous aurions certainement agi dans le but de le prévenir. Nous aurions cherché à l'éviter. Toutefois, il est une chose absolument vraie, c'est que nous ne nous sommes jamais consultés sur cette éventualité. Je dirai plus, c'est qu'il y avait dans le sein du conseil un parti parlementaire très-fort, à la tête duquel était le comte de Palikao.

M. J. David, p. 161.

Le Gouvernement ne songeait donc qu'à l'ennemi qui s'avançait, et à la défense du pays. C'était là sa seule préoccupation, la seule pensée de l'Impératrice pendant que de basses ambitions s'agitaient, et exploitaient à leur profit les maux et les dangers du pays.

CHAPITRE IX.

Préparatifs militaires du 9 août au 4 septembre.

Cabinet du 9 août. — Mesures militaires. — Création de nouveaux corps, — d'une nouvelle armée. — Organisation et armement de la garde mobile. — Répartition des attributions entre les divers ministres. — Armement et approvisionnement de Paris. — Appel des marins, des douaniers, des gendarmes. — Conseil de défense.

Pendant que la gauche parlementaire, s'appuyant sur la démagogie et sur les orateurs et habitués des clubs, exploitait nos premiers échecs et oubliait les soins de la défense nationale pour ne songer qu'à renverser l'Empire et escalader le pouvoir, l'Impératrice et son gouvernement ne se préoccupaient que de repousser l'ennemi.

Le cabinet du 9 août venait de se constituer. Il était composé de serviteurs fidèles de la dynastie, résolus à ne pas faire de politique, à ne s'inquiéter que de la défense. M. Brame nous dit comment les ministres se répartirent les soins réclamés par la gravité des circonstances.

Dès la première réunion du Conseil des ministres, nous organisâmes les services pour procéder à une défense énergique et intelligente.

M. J. David, ministre des travaux publics était, avec moi, chargé de la surveillance de l'armement des fortifications, de leur approvisionnement, des travaux à élever dans les parties faibles qui entouraient la capitale, et de toutes les mesures à prendre, dans un rayon de dix lieues, pour retarder, autant que possible, l'arrivée de l'ennemi sous les murs de Paris.

Le général comte de Palikao passait ses journées et une partie de ses nuits à recevoir des dépêches et à donner des ordres ; il créait

un corps d'armée nouveau destiné au général Trochu, un autre sous les ordres du général Vinoy, un autre confié au général Renault, et l'armée, composée de près de 180,000 hommes en moins de quinze jours, pouvait, sans doute, faire face aux plus grands événements.

De son côté, M. Clément Duvernois, ministre du commerce et de l'agriculture, appliquait tous ses efforts à la tâche immense qui lui avait été dévolue. Il organisait avec soin, selon l'indication du Conseil des ministres, des commissions composées d'hommes compétents qui devaient, selon leur spécialité, veiller à l'exécution des marchés, à l'entrée et au classement des nombreuses têtes de bétail qui arrivaient dans les forts et dans l'intérieur de Paris; puis enfin, il créait d'autres commissions dont le but était d'établir une sage division dans l'économie et la répartition des vivres, afin qu'aucun désordre, aucune perte, aucun scandale ne pussent se produire dans cette œuvre considérable de l'alimentation d'une ville de plus de deux millions d'habitants.

L'honorable M. Magne, ministre des finances, s'efforçait de subvenir à toutes les dépenses, quelque considérables qu'elles fussent, mais en imprimant à ses opérations cette sévérité dont il a donné tant de preuves pendant qu'il était au pouvoir.

Le ministre de l'intérieur et le ministre présidant le Conseil d'Etat étaient, de leur côté, chargés de l'organisation des mobiles et des mobilisés, de leur équipement, qui comportait des détails considérables. Car tout était à faire. Ils étaient chargés également de rechercher les armes dont la rareté constituait un véritable malheur public.

La France entière a rendu justice au ministre de la marine et à la forte organisation de cette arme.

Le Conseil avait compris que c'était de la division du travail que l'on devait attendre les meilleurs résultats.

Mais il fallait prévoir l'investissement de Paris, qui devait être transformé en un grand champ de bataille. La régente avait formellement manifesté sa volonté de ne pas quitter la ville. Il y avait donc nécessité absolue de créer une délégation hors de l'enceinte.

M. le prince de la Tour d'Auvergne, ministre des affaires étrangères, M. le ministre de la justice furent appelés à organiser, dans la ville de Tours, tous les services des ministères et des assemblées. Cette délégation du pouvoir central devait ordonner la concentration des corps d'armées, dont le but était de tomber sur les derrières de l'ennemi et de tenter de dégager la capitale.

Dès mon entrée au ministère, ma première pensée fut de me

rendre un compte exact de l'état où se trouvaient les fortifications de Paris. J'allai visiter, le lendemain, les remparts et les différents forts qui l'entourent.

M. Jules Brame, p. 188.

Le général de Palikao s'occupa de constituer de nouvelles armées et confia au ministère de l'intérieur l'organisation des gardes mobiles. De grands résultats furent promptement obtenus.

Comme ministre de la guerre, mon premier soin a été de créer des armées qui pussent venir au secours de l'armée de Metz. Pour moi, l'armée de Metz était le seul objectif que l'on dût avoir. En cela j'ai été imité plus tard par ceux dont le seul but a été de lever des armées qui pussent délivrer Paris. Ma pensée était de délivrer Metz, comme la pensée de ceux qui ont gouverné plus tard a été de délivrer Paris, et ils avaient pour cela de moins bonnes troupes certainement que celles que je voulais envoyer à Metz.

A mon arrivée au ministère, j'ai dû commencer par organiser des armées. J'ai pu organiser le 12e corps d'armée qui a été envoyé à Châlons où sa formation a eu lieu, comme celle du 7e corps. Dans ce 12e corps j'avais compris les dix-huit bataillons des mobiles de la Seine.

Je remis ce commandement au général Trochu, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit sur ce sujet dans ma lettre. J'avais grande confiance dans les talents militaires du général Trochu, et j'espérais que, s'il arrivait quelque malheur au maréchal Mac-Mahon, M. le général Trochu sauverait la situation.

Quand je fus au ministère, on discuta deux questions ; ce fut moi qui les présentai, je ne dénie pas ma responsabilité. Je dis à ces Messieurs : « Il y a trois corps nouveaux ; ils sont chacun de 32,000 hommes, sans compter l'artillerie ; dans le 7e corps, l'artillerie était au complet, mais l'artillerie de réserve n'était pas prête encore. Cela formait une armée de 135,000 hommes ; avec les débris du corps de Mac-Mahon, qui étaient d'une quinzaine de mille hommes, et ce qu'avait laissé le maréchal Canrobert, qui avait passé à Frouard, mais en partie seulement, une division était restée en arrière à Châlons, cela faisait encore 15,000 hommes. Ces quatre corps d'armée formaient une armée d'environ 130,000 hommes parfaitement équipés et armés, ayant tout ce dont ils avaient besoin, des vivres plus qu'il n'en fallait, puisque au camp de Châlons on en a brûlé. Le matériel de campagne était au complet, même celui du 5e corps qui

était resté à Bitche, mais qui avait perdu ses bagages. On n'avait payé aux officiers qu'une demi-entrée en campagne, je fis payer immédiatement l'autre demi-entrée.

M. le général Palikao, p. 169.

Avant le 10 août 1870, quelques bataillons de gardes mobiles des départements, compris dans les huit premières divisions militaires, avaient été armés par les soins du ministère de la guerre, mais aucun n'était équipé, sauf les mobiles de la Seine, et les autres n'existaient que sur le paiper.

En 18 jours, le ministère de l'intérieur a rassemblé aux chefs-lieux de département et d'arrondissement, a logé et nourri les mobiles de 14 divisions militaires, et a procuré un équipement provisoire composé d'une blouse, d'un képi, d'un ceinturon et d'une cartouchière à plus de cent cinquante mille hommes. Beaucoup ont reçu en outre des vareuses, des ceintures de flanelle. Dans le même espace de temps, toutes les armes disponibles dans les arsenaux ont été distribuées à 100,000 mobiles, par les soins des préfets. Les dépenses ont été faites avec la plus scrupuleuse économie et presque toutes sur place. Le ministère de l'Intérieur, à Paris, ne s'occupait que des équipements qu'il était impossible de se procurer rapidement en province ; enfin, Messieurs, le premier septembre 1870, le directeur général du ministère de l'intérieur portait au général Colson la liste des bataillons prêts à marcher et, le jour même, l'ordre était expédié à 100,000 mobiles, environ, de se rendre à Paris. Ce sont ces jeunes troupes, commandées par des officiers pleins de patriotisme et d'énergie, qui ont contribué si puissamment, le 31 octobre, à la répression de la tentative insurrectionnelle du parti radical. Si j'entre dans ces détails qui font, je crois, quelque honneur, à mon ministère, c'est, je le répète, parce que le vrai ministre de l'intérieur, pour cette partie du service, était le directeur général du ministère.

M. Chevreau, p. 269.

On s'occupa d'armer et d'approvisionner Paris.

Voici à cet égard les déclarations du ministre de la guerre, et du ministre de l'agriculture et du commerce.

M. LE PRÉSIDENT. — Pendant votre administration, du 10 août au 4 septembre, n'avez-vous pas fait des efforts considérables pour l'ar-

mement et l'approvisionnement de Paris? Dans quel état se trouvaient cet armement et cet approvisionnement le 4 septembre?

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — Vous pouvez voir dans les ministères les états de ces armements et approvisionnements. Le premier septembre, je suis monté à la tribune, et j'ai dit : Il y avait encore à cette époque, si je ne me trompe, à peu près 2 millions de fusils en France, mais ils étaient disséminés à Metz et dans d'autres grandes villes. A Paris, il y en avait beaucoup ; on a armé 100,000 gardes nationaux sur la demande de la gauche, avec ces fusils. J'ai résisté aussi longtemps que j'ai pu, mais il a fallu céder.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est vous qui avez fait délivrer ces fusils?

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — C'est moi qui l'ai fait d'après les demandes du ministre de l'intérieur. J'ai encore la dépêche par laquelle M. Chevreau, ministre de l'intérieur me demandait 90,000 fusils pour armer quatre-vingt-dix nouveaux bataillons de garde nationale. Ces armes ont été délivrées. Si vous vous êtes promenés dans Paris, à cette époque, vous avez dû rencontrer des voitures découvertes dans lesquelles il y avait des hommes en bourgeois transportant des fusils. La garde nationale a reçu ce contingent. Ensuite on m'a demandé de faire venir des armes du Hâvre. Il y avait une maison au Hâvre qui avait acheté des armes à très-bon marché ; c'étaient des armes qui pouvaient encore parfaitement servir. Le marché n'avait pas été conclu en entier, et il y avait une clause qui permettait de reprendre les armes comme elles étaient, j'avais donné l'ordre de les faire revenir : elles pouvaient servir très-bien derrière les murs.

Indépendamment de cela, il est venu une quantité de personnes au ministère de la guerre offrir des armes, mais nous ne voulions plus avoir que des armes de précision, c'est-à-dire des Remington, des Snider et des Chassepot. Dans ce moment, la France était une proie sur laquelle tous les fournisseurs tiraient à vue ; je me défiais beaucoup de tous ces gens-là, de telle sorte que j'ai fait passer des marchés d'armes, — ils sont encore au ministère, et vous pouvez le vérifier, — à cette condition que les fournisseurs d'armes fourniraient 400 cartouches par arme, et qu'avant de recevoir les armes, dix cartouches seraient brûlées par chaque fusil pour s'assurer de sa bonté.

J'avais donc pris toutes les mesures de précaution pour être certain de la qualité des armes. Aussi, de toutes les offres qui me furent faites à cette époque, très-peu ont été réalisées à ces conditions qui

devenaient difficiles pour les fournisseurs. Il y avait une autre question.

Comme le crédit de la France paraissait dans ce moment là un peu compromis, les étrangers, les Anglais, les Américains voulaient bien envoyer des armes, mais ils exigeaient que le paiement se fît avant la livraison. Je n'y ai jamais consenti parce que nous avions autant d'armes qu'il nous en fallait alors, sauf les chassepots dont la quantité n'était pas suffisante. J'avais fait passer des marchés pour 800.000 fusils pendant que j'étais au ministère de la guerre. Je parle de marchés sérieux, je ne parle pas de ceux qu'on est venu nous offrir de tous les côtés, et qui n'étaient appuyés par rien, mais de marchés qui pouvaient nous fournir réellement des armes. Il en a été passé pour 800,000 fusils, 38,000 seulement ont été livrés.

M. LE PRÉSIDENT. — Les forts étaient-ils complètement prêts?

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — Les forts étaient complètement armés: il y avait, au premier septembre, dans les forts, et sur les fortifications de Paris, 2,600 pièces de canon. Je l'ai annoncé à MM. les députés; la séance du Corps législatif en fait foi. Je m'en étais assuré moi-même.

M. LE PRÉSIDENT. — Les hommes destinés à défendre ces forts, les marins et les soldats, étaient-ils à leur poste avec les officiers qui les commandaient?

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — Les hommes étaient tous dans les forts; j'attendais 100,000 mobiles que je faisais venir à Paris, et que j'avais formés en régiments avec les bataillons d'un même département.

M. LE PRÉSIDENT. — Indépendamment des mobiles, les forts avaient-ils reçu leurs garnisons complètes en marins, soldats ou douaniers?

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — Tout ce qu'il y avait de marins, de douaniers ou de troupes dans Paris, était dans les forts; mais ils n'étaient pas encore complètement garnis, parce qu'il y avait l'armée du général Vinoy qui n'était pas rentrée dans Paris. Cette armée était de 32,000 hommes, 22,000 avec Vinoy et 10,000 avec le général d'Exéa. A Reims, ils ont reçu l'ordre de battre en retraite sur Paris, et ils sont rentrés après le 4 septembre, je ne sais pas ce qui s'est passé depuis. Mais avec cette armée, avec les marins, les forts étaient parfaitements garnis. Quant aux 100,000 mobiles que je faisais venir des quatre coins de la France, ils devaient arriver en très peu de temps; ils sont tous entrés à Paris avant l'investissement,

entre le 4 septembre et le 17, jour où l'investissement a eu lieu Tous étaient armés.

Quant aux approvisionnements, je n'ai pas besoin de vous dire qu'il en existait, on ne savait plus où les mettre ; le parc de Boulogne était rempli de bestiaux ; les fours fonctionnaient parfaitement.

La grande question était le Mont-Valérien, celui des forts qui avait été organisé en dernier lieu, parce que son organisation exigeait beaucoup plus de travail que celle des autres forts. Quant à Montretout, c'était une position que je trouvais excessivement importante, on y avait mis jusqu'à près de 10,000 ouvriers ; j'ai su qu'à partir du 4 septembre le nombre en avait été réduit à 500. Je ne sais pas ce qu'ils ont fait, je ne sais pas si Montretout a été mis dans un état respectable de défense, mais certainement c'était là un point excessivement important. Les Prussiens l'ont bien senti, car ils ont cherché aussitôt à s'en emparer.

Général de Palikao, p. 173.

On a formé, en quelques semaines, une armée considérable qui était, je crois, de 140,000 hommes ; on a formé en même temps des corps d'armée destinés à rejoindre les armées en campagne ; on a organisé la défense de Paris ; et, de plus, l'armée placée sous les ordres du général Vinoy et celle du général Renault.

Pendant ce temps, on s'occupait beaucoup de l'organisation de la garde mobile en province, et le chiffre en était considérable ; le ministre de la guerre étant très surchargé, son collègue de l'intérieur fut chargé d'armer et d'équiper cette garde mobile.

Un peu avant le 4 septembre, le ministre de l'intérieur présenta au Conseil son rapport sur l'armement de la garde mobile en France : Il y avait, dans ce moment, 210,000 gardes mobiles organisés et formés en bataillons : je me rappelle le chiffre très-exactement. Il y avait par conséquent, au point de vue purement militaire, deux ou trois jours avant le 4 septembre, une armée de 140,000 hommes au camp de Châlons, 210,000 hommes de la garde nationale mobile, plus le corps du général Vinoy et le corps du général Renault.

En même temps nous devions nous préoccuper d'une question très-importante : celle de la défense de Paris.

La défense de Paris comprenait trois questions : les fortifications proprement dites, l'approvisionnement de Paris et les travaux qui pouvaient coopérer à la défense de la capitale.

Au point de vue des fortifications, je ne fournirai pas de rensei-

gnements à la Commission, par la raison que je ne m'en suis pas occupé. J'étais plus particulièrement chargé de la question de l'approvisionnement, qui avait une grande importance. Je sais seulement qu'il y a eu un comité nommé pour les fortifications ; ce comité a été extrêmemement actif ; tous les jours il rendait compte au gouvernement de ce qu'il avait fait la veille, et même il y avait un compte-rendu autographié qui était délivré à chacun des membres du conseil des ministres.

Quant à l'approvisionnement de Paris, j'en revendique complètement la responsabilité, mais je ne m'en attribue pas exclusivement l'honneur, parce que l'approvisionnement de Paris a eu lieu sous la direction et avec la coopération de tous mes collègues, qui s'en préoccupaient autant que moi. Tous mes collègues venaient à mon secours ; c'était une œuvre un peu collective.

Lorsque je suis venu aux affaires, rien n'était prêt. Le ministre qui me précédait avait donné des ordres à ce sujet la veille seulement, et, par conséquent, il n'avait pas eu le temps de les faire exécuter. Nous avions résolu de faire un approvisionnement plein pour Paris, pour un siége de deux mois seulement. Pour cet approvisionnement plein, j'avais pris pour chaque denrée, le chiffre de la consommation de Paris pour un jour ; j'avais multiplié ce chiffre par 60, et j'avais ainsi obtenu le chiffre de la consommation de ces denrées quelconques pour deux mois.

A côté de cet approvisionnement, nous devions avoir celui du commerce, celui des particuliers, qui serait surexcité par les achats mêmes de l'Etat ; nous pouvions compter ainsi sur un approvisionnement pour quatre mois de plus.

L'approvisionnement du commerce ne fut pas amoindri par les achats que nous faisions ; autant que je l'ai pu, je me suis attaché à n'acheter que des marchandises qui n'étaient pas à Paris. Pour les farines, par exemple, pour un approvisionnement de deux mois, mon prédécesseur avait fait entrer dans ses prévisions la réserve réglementaire de la boulangerie ; je n'avais pas à en tenir compte : je n'avais à tenir compte que de mon approvisionnement à moi. Il y avait aussi dans Paris des farines que les marchands de Paris sont venus m'offrir. J'aimais mieux acheter au Hâvre ou à Liverpool, parce que ces farines qu'on m'offrait, je voulais les utiliser plus tard par réquisition, s'il arrivait que Paris fût complétement investi.

L'approvisionnement de farine était donc en quelque sorte illimité.

Il y avait d'abord un approvisionnemant de deux mois que j'ai

fait ; il y avait ensuite l'approvisionnement de la boulangerie, l'approvisionnement du commerce, et enfin, mettant à profit le conseil qui m'avait été donné par M. Thiers, j'avais fait un appel à tous les blés des environs de Paris. La préoccupation de M. Thiers, c'était la nécessité de faire entrer dans Paris autant que possible tous les grains qui étaient dans les environs, afin d'éviter que de grandes quantités de céréales ne tombassent entre les mains des ennemis.

Parmi les propriétaires de blés, il y en avait qui ne voulaient pas vendre immédiatement, parce qu'ils espéraient que, plus tard, la ville de Paris leur offrirait une grande augmentation sur le prix. On a donné à ceux-là la faculté d'emmagasiner gratuitement leur blé dans la ville.

Il y avait donc, et j'insiste sur ce point, un approvisionnement en farine extrêmement considérable et dont il n'est pas possible de donner le chiffre, par la raison que je n'ai pas l'état des blés qui étaient vendus ou emmagasinés au jour le jour.

Mais ces grains, il fallait les moudre. Cette question de mouture nous a préoccupés. Je voulais, d'accord avec le ministre des travaux publics, résoudre ce problème de la mouture dans Paris ; nous avions commandé dans divers établissements une centaine de meules, plus si c'était possible, qui devaient nous donner un chiffre de mouture assez considérable. A ce point de vue, je crois que le résultat du changement, et surtout du changement révolutionnaire de gouvernement, a été de diminuer considérablement pour Paris l'approvisionnement des blés et farines.

D'abord, dans les premiers jours du siége, on n'a pas ordonné le rationnement du pain, qui a été plus tard jugé nécessaire. On avait rationné l'avoine, mais on n'avait pas rationné le pain. Il en est résulté que l'avoine était extrêmement rare, quand le pain était abondant ; et il est arrivé qu'un grand nombre de chevaux ont été nourris avec du pain, parce que le pain était plus facile à se procurer que l'avoine. Il y a eu, par ce fait, une certaine diminution de l'approvisionnement.

Une autre faute qui est venue se joindre à celle-là, c'est la lenteur avec laquelle on a commencé la mouture. Comme on avait des farines en assez grande abondance, on ne se préoccupait pas assez de cette opération, et je crois pouvoir dire qu'on a commencé la mouture beaucoup trop tard ; qu'on n'a pas apporté dans la mouture les soins nécessaires, ce qui a produit ces farines grossières qui ont servi à la fabrication du pain pendant les derniers jours du siège.

Je crois que si l'approvisionnement de Paris, tel que l'avait réglé

le gouvernement dont je faisais partie, avait fonctionné d'une façon complète, d'abord par le rationnement opportun, ensuite par la mouture immédiate, je suis convaincu que l'approvisionnement de Paris aurait pu durer au moins deux mois de plus.

Quant aux autres branches d'alimentation, je ne veux pas fatiguer la Commission par de longs détails, mais je lui parlerai d'une question qui était plus difficile à résoudre qu'il ne paraît : celle de la viande.

Pour la viande, mes prédécesseurs avaient pensé qu'il était impossible de nourrir le bétail vivant dans Paris ; moi je pensais, au contraire, qu'il était impossible de nourrir une ville comme Paris si on lui donnait uniquement des salaisons. Les salaisons ont de très-grands inconvénients pour une grande ville, séquestrée comme l'a été Paris pendant plusieurs mois. J'ai donc fait beaucoup d'efforts pour amener des bestiaux dans Paris, difficulté énorme au point de vue de la nourriture et au point de vue de l'emplacement. Il fallait que ces troupeaux qui étaient immenses, fussent entourés de précautions et de soins pour qu'il n'en résultât point une grande mortalité pour eux-mêmes et un danger pour la salubrité publique.

Je me suis occupé naturellemeut de cette question quand j'entrai au ministère; mais, à partir du 4 septembre, il y a eu dans le service une certaine hésitation. Quand le ministère a été remplacé, le 4 septembre, très brusquement, je n'ai pas besoin de le dire, il y a eu une certaine hésitation, non pas dans les bureaux, car au ministère du commerce, j'ai rencontré, je dois le dire, un dévouement extrême de la part d'un personnel très expérimenté. J'avais besoin de son expérience, étant nouveau moi-même.

On m'a informé qu'alors, dans les premiers jours, ces troupeaux étant en très grande quantité, la difficulté de les parquer et de les entretenir a fait qu'on a vendu une portion du bétail qui avait été acheté, par conséquent on n'en a pas fait entrer de nouveau.

Le seul point que je veuille constater, et je ne crois pas qu'il puisse être démenti, c'est que l'approvisionnement de Paris a été fait d'une manière complète par le cabinet dont j'ai fait partie, et d'une manière tellement complète que non-seulement on n'a rien ajouté en quantité à cet approvisionnement, mais qu'on l'a au contraire diminué. Je réclame en outre le bénéfice des huit ou dix jours qui se sont écoulés entre le 4 septembre et l'investissement, et pendant lesquels j'aurais pu faire rentrer des marchandises qui se trouvaient au Hâvre et dans les ports du Nord et qui y sont restées, je le crains

bien, parce qu'il fallait être au courant des choses pour donner promptement les ordres nécessaires.

M. Magnin, que le 4 septembre porta au ministère précédemment occupé par M. Cl. Duvernois, et qui a su si peu se servir des ressources accumulées par son prédécesseur, reconnaît lui-même que l'approvisionnement de Paris était complet en viande sur pied, au 4 septembre, et que les seules farines introduites après cette date, l'ont été pour le service de la guerre, et par les soins de l'Intendance.

Du 4 août au 19 septembre, on n'a donc rien fait pour assurer l'alimentation de Paris pendant le siége.

M. MAGNIN. — Les animaux vivants ont tous été amenés sous l'administration de M. Clément Duvernois. Je dis tous, parce que ce qui a été amené sous mon administration a été minime ; c'est à lui, je le reconnais très-loyalement, que revient l'honneur, si honneur il y a, d'avoir approvisionné Paris en animaux.

Quant aux farines, il en est venu une certaine quantité après le départ de M. Duvernois. C'était principalement la guerre qui avait été chargée de faire une partie de cet approvisionnement pour le compte du ministère du commerce ; elle devait en fournir pour une somme de 20 millions. C'était M. Perré, sous-intendant militaire, qui était chargé de ce soin, et qui, tous les jours, m'apportait un état des quantités qu'il mettait à ma disposition.

Je crois me souvenir, — vous le verrez du reste par les comparaisons des états, — qu'il en était entré un peu plus de la moitié de ce qu'il fallait avant le 4 septembre, je ne parle que des farines achetées directement par l'Etat, emmagasinées pour le compte de l'Etat, parce qu'il y a eu d'autres opérations pour les farines appartenant aux particuliers, et existant dans Paris ; elles s'y trouvaient dans la proportion des autres denrées alimentaires. Il en est entré une certaine quantité après le 4 septembre ; vous verrez que le très-gros approvisionnement avait été fait sous l'administration de M. Clément Duvernois, plus de la moitié, les deux tiers ou les trois quarts, je ne saurais vous donner le chiffre exact. Il n'y avait qu'une chose qui manquât un peu, c'était le sel.

M. Magnin, *p.* 512.

Quant à l'armement de Paris, M. Thiers nous dit :

A peine entré dans le Conseil de défense, je voulus tout voir pour m'assurer par mes yeux de l'état des choses. Tous les matins, ac-

compagné quelquefois par M. le général de Chabaud-Latour, plus habituellement par son neveu, M. Chaper, j'allais sur les ouvrages, je notais tout ce qui manquait, je le signalais le soir au Conseil, et là commençaient des discussions qui duraient quelquefois jusqu'à une heure ou deux heures du matin. Les détails passés en revue, nous nous occupions de la direction générale des opérations, et bientôt l'expédition de Sedan devint notre principale affaire. Ce qui me révoltait dans cette expédition projetée, c'était de penser qu'on allait prendre notre dernière armée pour l'envoyer périr dans les Ardennes.

Les motifs qu'on avait pour tenter cette expédition étaient obscurs, difficiles à pénétrer, et nous formions toutes sortes de conjectures.

M. Thiers, p. 13.

M. l'amiral Rigault de Genouilly et M. Daru repoussent les allégations mensongères du Gouvernement, dit de la Défense nationale, et contrairement aux allégations que ce Gouvernement publia par voies officielles, ils établissent l'état d'armement de l'enceinte et des forts.

M. LE COMTE DARU. — Les faits dont vous nous avez parlé sont d'un haut intérêt, mais ils ne regardent pas précisément notre Commission. Je n'ai donc pas à insister davantage. Ils constatent ce dont nous avons tous été témoins, et ce dont j'aurais pu déposer comme vous; c'est que le conseil de défense, pendant tout le mois d'août, n'a cessé de s'occuper de l'armement de l'enceinte et des forts. Il est bien vrai que, le 4 septembre, il y avait 10,000 marins et 220 pièces de canon en batterie dans les forts. Lorsqu'on est venu dire à la tribune que rien n'était prêt, qu'il n'y avait pas une seule pièce de canon en batterie, on se trompait, ce n'était pas exact.

M. L'AMIRAL RIGAULT DE GENOUILLY. — Les bataillons de marins arrivaient successivement à Paris pendant le mois d'août, au fur et à mesure qu'ils étaient formés : ils étaient alors placés dans les forts, et ont contribué à l'armement, non-seulement pour le placement des pièces, mais en faisant des terrassements.

M. LE COMTE DARU. — Nous visitions tous les jours les forts, et nous avons vu les marins à l'œuvre. Comme ministre de la marine, il vous appartenait de donner les chiffres exacts qui prouvent que votre préoccupation s'était portée de ce côté.

Amiral R. de Genouilly, p. 137.

Enfin M. Brame déclare :

Je visitai pendant toute une journée les fortifications avec M. Thiers. — Je serais obligé d'entrer dans de trop longs détails si je devais vous faire connaître les efforts inouïs que nous avons faits pour être prêts à temps. Qu'il me suffise de vous apprendre que, du 10 août au 4 septembre, quand nous avons été forcés de quitter les affaires, Paris était en état de défense. Si nous avions eu quelques jours de plus, les travaux eussent été entièrement achevés.

En vingt-cinq jours il avait fallu suffire à tout, et vous pouvez vous rendre compte des détails immenses que nécessite l'armement d'une place avec un périmètre tel que celui de Paris, et des forts aussi nombreux.

M. Brame, p. 188.

. . . .

Ainsi, nous avions, à Montretout, le dimanche, 4 septembre, 5,000 ouvriers ; le lundi, après l'avènement du gouvernement nouveau, il n'en restait plus que 500, vous pouvez le faire constater ; le malheur était proche, le jour fatal arrivait ; nous nous étions efforcés cependant de ne pas perdre uu jour, de ne pas nous écarter un moment du but que nous voulions atteindre.

En moins de vingt-cinq jours, nous avons donc obtenu ces grands résultats que personne ici, ni au dehors ne pourra contester.

La réorganisation d'une armée de 180,000 hommes;

L'armement et le ravitaillement de Paris pour une longue durée, si l'ordre avait présidé à la distribution des vivres ;

Les dispositions prises pour retarder, autant que possible, la marche de l'ennemi ;

La commande et la création d'une quantité considérable d'armes pour faire face aux pertes de celles qui nous échappaient.

M. Brame, p. 185.

On le voit, la défense de Paris et les travaux du génie, nécessités par les progrès de l'artillerie, ont été arrêtés par le 4 septembre, ainsi que l'approvisionement de la place. On s'est occupé de prendre le pouvoir, de distribuer les emplois, d'arrêter les gens honnêtes, d'effacer les emblèmes impériaux, de graver la devise républicaine ; on a laissé de côté les soins de la guerre ; on a oublié les devoirs de la défense nationale, au nom de laquelle on prétendait exclusivement agir.

CHAPITRE X.

Plans de campagne du comte de Palikao.

Dispositions prises par le général de Palikao. — Marche des troupes par étapes. — Le ministre de la guerre n'est en rapport qu'avec le maréchal Mac-Mahon.

Après avoir établi, par les témoignages de l'enquête, qui a décidé la marche de l'armée vers Sedan, nous avons à faire connaître quel était le plan de campagne proposé par le ministre de la guerre et comment il entendait l'expédition qui a abouti à un tel désastre.

Je dois dire que, dans le Conseil, j'ai fait deux propositions.— Les dépêches que je recevais m'affirmaient qu'arrivés à Bar-sur-Aube, les Prussiens voulaient suivre la ligne que le prince de Schwarzemberg, avait suivie en 1814 ; descendre la vallée de la Marne pour prendre la ligne de l'Aube. Voilà ce que m'annonçait la dépêche d'un chef de gare. Deux plans se présentaient à moi : ou appuyer fortement la droite de l'armée de Châlons à La Ferté-sous-Jouarre, faire faire à cette armée de 135,000 hommes une conversion à droite, de manière à tomber sur les flancs du prince de Prusse au moment où il descendait sur la Marne, ou bien s'il continuait sa marche sur Epernay, me porter immédiatement au secours de l'armée de Bazaine.

J'avais, pour préférer cette dernière manœuvre, plusieurs motifs ; le premier était de ne pas abandonner l'armée de Bazaine que l'on ne pensait pas alors en état de tenir aussi longtemps qu'elle l'a fait ; le second motif était que la réunion de l'armée de Bazaine à celle de

Châlons devait avoir pour résultat de donner de meilleurs cadres à l'armée de Châlons, et le nombre à l'armée de Bazaine ; j'estimais que les deux armées réunies pouvaient former une masse de 280,000 hommes.

Depuis le commencement de la campagne, j'avais remarqué que tous nos désastres taient venus de l'éparpillement de nos troupes, tandis que les Prussiens n'agissaient que par masses. J'avais résolu de changer les rôles et d'opposer aux masses prussiennes des masses françaises. Je savais, à n'en pas douter, que l'armée du prince de Saxe était de 70,000 hommes, qu'elle était sur le Chiers, rivière profonde, assez difficile à passer, et sur la Meuse que vous connaissez.

J'avais calculé que l'armée partant de Châlons le 21 août devait se trouver au plus tard le 24 sur la Meuse à Verdun, et sans aucun danger, parce que, sans blâmer ce qui a été fait, je crois que si cette armée avait passé par les 4 défilés de l'Argonne, cela eût mieux valu ; ces défilés n'ont pas la même importance qu'au temps de Dumouriez, mais ils sont d'une défense facile. En faisant passer par là l'armée, je serais arrivé le 24 à Civry en faisant cette marche de flanc dont on a beaucoup parlé sans bien savoir ce que c'était ; le 7e corps, qui était le plus nombreux et qui avait un chef dans lequel j'avais grande confiance, prenait le défilé des Islettes, qui est tout à fait à droite, et qui devait protéger la colonne marchant sur le flanc ; les autres passaient par les défilés de Grand-Pré et de Grand-Champ, j'ai calculé les étapes jour par jour et les différents corps devaient se réunir le 24 à Civry et à Verdun, ces points étaient distants les uns des autres de 4 lieues, environ d'une demi-journée de marche au plus.

Le 24, l'armée du prince de Saxe était à peu près à huit lieues au-dessus de Verdun ; par conséquent l'armée française faisant un mouvement à droite avait l'avantage d'occuper les hauteurs, et avait en même temps sa droite appuyée sur une place forte comme Verdun. Alors même que notre armée eût perdu 20,000 hommes en route, il lui restait plus de 100,000 hommes à opposer à 70,000. L'armée du prince Frédéric-Charles, avec celle de Steinmetz, formait une armée de 180,000 hommes. Mais l'armée du prince de Saxe qui avait à peine résisté dans différents combats se trouvait alors seule, puisqu'elle était descendue entre le Chiers et la Meuse. Le prince royal avait été trompé par une dépêche télégraphique, concertée entre le maréchal Mac-Mahon et moi ; je lui disais : « Remonter sur Paris avec 150,000 hommes, par Reims et Rethel. » Cette dépêche était convenue et nous devions la faire tomber entre les

mains du prince royal pour lui faire croire que l'on marchait ur Paris, et le pousser à continuer sa marche jusqu'à Epernay.

En admettant que le 25 il fût à Vitry, point le plus rapproché, si la bataille eût été livrée le 24, il était à 100 kilomètres du lieu de l'action, et il fallait au moins trois marches pour y arriver. Le 24, on devait se battre entre le Chiers et la Meuse; pourquoi le prince royal a-t-il pu prendre part à cette bataille? C'est que l'on était remonté vers le Nord, et que le prince royal avait fait des marches de 10 lieues et nous des marches de 4 ou de 2. Si nous avions été vainqueurs, la jonction était faite, et alors nous avions une armée de 250,000 hommes qui forçait le prince Frédéric-Charles à se retirer. Nous avions un succès, et pour qui connait le caractère du soldat français, cela était immense. Ce sont là des considérations qu'il ne faut pas oublier, il faut connaître l'état moral des troupes. C'est cela qui me faisait repousser le plan d'aller à Paris. Le soldat français quand il est découragé perd beaucoup de ses qualités, et depuis le commencement de la campagne, nous ne faisions que des retraites. Là, nous avions encore cet avantage d'avoir un point de retraite, si par le plus grand des hasards nous avions été battus dans ces conditions, nous avions pour retraite l'Argonne, ce qui nous permettait de gagner Reims, Rethel et Paris; mais pour moi il y avait 50 chances contre une pour que l'armée du prince de Saxe fût battue. Je suis étonné que la marche que j'indiquais dans le Conseil n'ait pas été suivie, car elle était indiquée même par l'histoire. Ainsi, si vous remontez à la campagne de Sadowa, vous vous rappelez que la première armée était sous les ordres du roi de Prusse; elle est venue par le Haut-Danube; la seconde armée, composée de la garde royale, sous les ordres du prince royal, et du 5e corps commandé par le géné al Steinmetz, a débouché des défilés de Silésie et est arrivée précisément dans les positions où nous nous serions trouvés en débouchant les défilés de l'Argonne; seulement les Prussiens avaient alors contre eux deux forteresses, énormes Kœnigsgrætz et Josephtadt, et le Danube qui leur barraient le passage. Ils ont donc fait cette marche de flanc avec tous les désavantages que nous n'aurions pas eus, et néanmoins ils ont vaincu; il est probable que nous aurions été aussi victorieux.

M. le général de Palikao, p. 171.

A cet exposé le général de Palikao ajoute les indications suivantes :

Voici les dispositions qui devaient être prises dans mon opinion :

1[er] ET 2[e] CORPS

Le 20	de Mourmelon à Suippes.	12 kil.
22	à Sainte-Menehould.	26 »
23	à Clermont (Argonne).	12 »
24	à Verdun.	24 »

7[e] CORPS

Le 21	Somme-sur-Suippes.	20 kil.
22	Ville-sur-Tourbe	16 »
23	Sainte-Menehould.	12 »
24	Clermont.	12 »
25	Verdun.	24 »

5[e] CORPS

Le 21	de Mourmelon à Bettinville.	18 kil.
22	à Vouziers.	26 »
23	Grandpré.	15 »
24	Varennes.	20 »
25	Chasny ou Verdum.	24 »

Le 24, tous les corps pouvaient être réunis entre Verdun et Chiers c'est-à-dire sur une longueur de cinq heures, et assurer leur marche sur Etain en se rapprochant les uns des autres, après avoir détruit les ponts derrière eux sur la Meuse.

De deux choses l'une : ou le corps du prince de Saxe, fort de 70,000 hommes, qui était encore le 24, d'après tous les rapports qui nous étaient parvenus, entre la Meuse et le Chiers, au-dessus de Verdun, se serait trouvé tourné par l'armée française pivotant sur son aile gauche appuyée à Verdun ; ou il aurait cherché à livrer bataille, étant menacé à dos par l'armée de Metz ; celle-ci, qui avait, les 14, 16 et 18, lutté sans désavantage contre les armées prussiennes réunies, n'aurait plus eu que l'armée du prince Frédéric-Charles et de Steinmetz à combattre, et les positions des deux armées françaises, enveloppant les armées allemandes, plaçaient celles ci dans une situation critique.

Voilà quel était le plan tel que je l'avais combiné.

Général Palikao, p. 184.

Enfin le général présente, de la manière suivante, ses rapports avec le maréchal Mac-Mahon et les indications qu'il lui donna. Il établit que c'est au maréchal et non à l'Empereur qu'il s'est adressé, S. M. ayant cessé, depuis le 21 août, de recevoir les communications de son ministre de la guerre sur les opérations militaires.

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — Voici ce qui s'est passé. Dans le Conseil des ministres on avait discuté deux plans que j'avais proposés, et on s'était arrêté à celui qui consistait à marcher au-devant du prince royal de Prusse ; mais quand nous fûmes sûrs que le prince royal de Prusse ne descendait pas dans la vallée de l'Aube, nous revînmes au premier plan qui était de secourir le maréchal Bazaine. J'écrivis alors au maréchal Mac-Mahon, et non à l'empereur, car je ne communiquais plus avec l'empereur au sujet du commandement à partir du 21, jour où le maréchal fut investi du commandement en chef. J'écrivis donc, au nom du Conseil, au maréchal Mac-Mahon, que nous désirions qu'il marchât sur Metz, que l'abandon de Bazaine produirait le plus mauvais effet dans Paris. Le Conseil, d'ailleurs, était unanime à ce sujet. Le maréchal Mac-Mahon me répondit : « Puisque je dois marcher sur Metz, il faut faire une dépêche simulée qui tombera entre les mains du prince royal de Prusse ; dans cette dépêche, vous me direz de me retirer sur Paris avec mes 150,000 hommes. » On augmentait avec intention le chiffre, qui n'était en réalité que de 130,000 hommes. La dépêche fut faite, tomba entre les mains du prince royal, et à la suite de cette dépêche, le maréchal se dirigea vers Metz. Arrivé à Rethel, il m'écrivit de nouveau. Sa marche était très lente. On a dit pour expliquer ces retards que cette armée était mal composée. Cela n'est pas exact. Cette armée était composée de quatre corps : le premier était formé par les débris de l'armée de Mac-Mahon, des combattants de Reischoffen, par conséquent d'anciens soldats, qui avaient vu le feu plusieurs fois et sur lesquels on pouvait compter ; ensuite du corps de Canrobert, qui était complet ; puis du 5e corps de Failly, qui, n'ayant pas encore lutté, était intact ; puis, du 7e corps du général Douai qui était dans les mêmes conditions que le précédent : c'était un corps d'armée parfaitement organisé, et auquel il ne manquait qu'une brigade de cavalerie qui n'avait pu rejoindre ; enfin, du 12e corps, commandé par le général Lebrun, qui était si bien composé, que vous pouvez lire dans les relations de l'affaire de Sedan, les succès qu'il a remportés. Une armée formée de tels éléments ne pouvait être une armée mauvaise.

Un membre. — Ne résulte-t-il pas de la déclaration faite à la tri-

bune par le général Trochu, que le maréchal Mac-Mahon, le prince Napoléon et tous les généraux présents à Châlons au conseil de guerre, ayant déclaré qu'ils n'étaient pas d'avis de suivre le plan que vous indiquiez, n'en résulte-t-il pas qu'il y aurait eu, de votre part, contre-ordre ?

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — Permettez, il n'y a pas eu contre-ordre. Je ne pouvais pas donner d'ordre au maréchal Mac-Mahon. Il est impossible à un ministre de la guerre de donner des ordres à un commandant en chef d'une armée, quand ses ordres peuvent être modifiés d'un instant à l'autre par les événements eux-mêmes. On ne peut donner qu'un plan général, des indications générales, mais on ne peut envoyer d'ordres à un maréchal commandant en chef une armée.

Comte de Palikao, p. 18·

CHAPITRE XI.

La marche sur Sedan fut décidée, non par le Gouvernement, mais par le maréchal Mac-Mahon, sur un avis du maréchal Bazaine.

Critiques rétrospectives de M. Thiers au sujet de la marche sur Sedan. — M. Rouher à Chalons. — M. Jules Favre se plaignant qu'on ne marchât pas au secours du maréchal Bazaine. — Le maréchal Mac-Mahon veut marcher sur Paris. — Une dépêche du maréchal Bazaine le décide à marcher vers Sedan. — Déclaration de M. Brame. — Affirmation de M. Ferry contredite par M. le comte Daru.

La marche sur Sedan a abouti à un si grand désastre que l'acrimonie des partis s'est surtout exercée au sujet du plan de campagne qui la détermina. On a cherché à y voir une préoccupation dynastique opposée à l'intérêt national, comme si le véritable intérêt d'une dynastie ne se confondait pas toujours avec le véritable intérêt de la nation.

M. Thiers, comme toujours, prétend avoir averti et prévu.

En général, on disait que, dans le gouvernement, c'était l'impératrice qui voulait l'expédition, par une sorte de point d'honneur qu'elle s'était fait à l'égard de Metz et du maréchal Bazaine, qu'il était odieux, disait-elle, de laisser périr sans secours. Cette idée aurait été généreuse et juste, si on n'avait pas laissé écouler tant de temps depuis nos premiers revers. Mais je répétais tous les soirs, et M. le général Trochu avec moi, que les Prussiens avaient eu le temps d'envelopper l'armée de Metz, qu'entre cette armée et Paris, il y avait un mur d'airain formé de 300,000 hommes, et impossible à percer; que le seul résultat qu'on pût obtenir, c'était de perdre inu-

tilement nos dernières forces organisées, que la défense de Paris se concevait avec une armée de secours campant et manœuvrant autour de ses murs, que sans une armée de ce genre, le siège de Paris serait une affreuse famine destinée à finir par une reddition à merci et miséricorde; qu'on se priverait donc, inévitablement et fatalement, du seul moyen de rendre efficace la résistance de Paris, et que, si l'armée de Sedan ne périssait pas, le moins qui pût lui arriver serait d'être bloquée comme celle de Metz. — « Vous avez un maréchal bloqué, disais-je, vous en aurez deux. »

M. Thiers p. 13.

Mais contrairement aux assertions de ce personnage qui se trompe sur ce point, comme sur tant d'autres, le cabinet de Paris n'a pas imposé la marche sur Sedan et la résolution décisive à ce sujet, a été prise par le maréchal Mac-Mahon, sur une dépêche du maréchal Bazaine qui avait alors le commandement supérieur.

Il est incontestable qu'à Paris on était d'avis qu'il fallait se diriger sur Metz et cela par des considérations tout opposées à celles que j'ai entendu souvent formuler. J'ai entendu dire, dans le public, qu'on avait été déterminé à se diriger sur Metz par un intérêt dynastique. Eh bien! les hommes qui avaient la prétention d'émettre quelques idées au point de vue politique, disaient au contraire : « Si l'armée revient sous les murs de Paris, tout le monde dira que c'est pour empêcher une révolution dans l'intérieur de Paris, pour conserver le pouvoir tel qu'il est, et on répétera partout : On a abandonné le maréchal Bazaine, uniquement dans un intérêt dynastique. » Et il faut dire que l'on aurait eu raison d'apprécier ainsi cette conduite. La veille même du jour où l'on a décidé la marche sur Metz, il y avait dans les bureaux du Corps législatif une discussion très-vive. Cette discussion avait pour objet de savoir si on enverrait, ou non, des secours au maréchal Bazaine, et l'opposition, entre autres M. Jules Favre, soutenait avec une vivacité extrême qu'on ne voulait pas aller au secours de Bazaine, qu'on ramenait l'armée à Paris dans un intérêt dynastique; que c'était une véritable trahison. L'un des députés qui se trouvaient là, et que vous pourrez entendre, lui répondit : « Vous êtes bien mal renseigné, car le gouvernement est tout à fait d'avis qu'on aille au secours de Bazaine. » — « Eh bien, qu'il le dise tout de suite, c'est une honte de ne pas aller au secours de Bazaine. » Mais les événements ont marché, la révolution a eu lieu, et l'interprétation s'est faite d'une manière toute différente. Du reste, ce n'était pas

seulement dans les bureaux que se manifestait cette opinion; vous pourrez vous reporter à l'*Officiel*, vous y verrez que M. Jules Ferry et M. Gambetta disaient tout au long : « Il est inutile de garder des troupes à Paris; il y a encore 20,000 hommes, — c'était la division Vinoy, — il faut les envoyer à Châlons; Paris se défendra lui-même, envoyez toutes les forces au secours de Bazaine. » Et en effet on a envoyé à son secours la division du général Vinoy.

M. Rouher, p. 243.

Mais la question a été résolue à Reims, et la volonté définitive et dirigeante a été à Reims. Ainsi l'appréciation du comte de Palikao, qui était à ce moment-là à Paris, n'a pas été décisive, elle n'a pas contribué à la solution. Lorsque le maréchal Mac-Mahon était à Réthel, il y a eu, — on me l'a dit plus tard, — de la part du comte de Palikao, un télégramme plus insistant; mais je ne connais pas ce fait-là.

M. Rouher. p. 243.

Enfin, voici encore des détails donnés par le même dignitaire de l'Empire qui assista aux dernières résolutions.

On rédigea une dépêche qui était faite au nom du ministre de la guerre et au nom du conseil des ministres, par laquelle on suppliait le maréchal d'examiner s'il ne devait pas se décider à marcher sur Metz.

La dépêche fut envoyée au télégraphe, et elle n'était pas encore sur le fil, que deux dépêches arrivaient au Conseil, l'une adressée par le maréchal Mac-Mahon au général Palikao, et l'autre par l'Empereur à l'Impératrice. L'une faisait connaître qu'une dépêche du maréchal Bazaine, arrivée depuis quelques instants, changeait complétement les déterminations prises par le maréchal Mac-Mahon, et qu'au lieu de marcher sur Paris, il se dirigeait sur Metz; de telle sorte que ma conviction absolue est que la dépêche du ministre de la guerre, qui conseillait de marcher sur Metz, n'a pu en aucune manière influencer le maréchal Mac-Mahon, parce qu'elle est arrivée trop tard. La détermination a été prise par le maréchal lui-même. Il avait, dès la veille, le dimanche au soir, arrêté sa volonté de marcher sur Paris le lundi matin. Sur les renseignements qui lui étaient arrivés du maréchal Bazaine, il avait changé complétement sa marche. J'ai ouï dire que cette dépêche était arrivée par un

forestier au maréchal Mac-Mahon. Le maréchal examina la situation, modifia son plan et se décida à marcher sur Metz.

Voilà très exactement le récit de la visite que j'ai faite à l'Empereur. J'ai été témoin de ces deux faits : la volonté du maréchal Mac-Mahon de revenir sur Paris, volonté qui a été manifestée devant l'Empereur et moi ; et cette volonté modifiée, changée complétement, c'est-à-dire celle de marcher sur Metz au lieu de se diriger sur Paris, et que nous avons connue par un télégramme qui nous est arrivé en conseil des ministres. La dépêche du ministre de la guerre qui insistait pour que le maréchal Mac-Mahon se dirigeât sur Metz, est de dix heures ou dix heures et demie ; et peu d'instants après, nous reçûmes la dépêche du maréchal Mac-Mahon qui nous faisait connaître la résolution qu'il avait prise.

M. Rouher, p. 240.

De son côté, un des ministres du 9 août, M. Brame, s'exprime ainsi :

Le général Trochu partit pour Châlons, et le Conseil des ministres fut très-étonné d'apprendre son retour 48 heures après son départ.

Il fut admis au sein du Conseil.

Depuis notre entrée en fonctions, tous nos efforts avaient tendu à créer une formidable résistance pour nous porter au devant de l'ennemi ; le général Trochu venait nous apprendre que tout était perdu. — « Il fallait, disait-il, autant que mes souvenirs sont précis, faire retraite et se concentrer vers la capitale. Il avait été nommé Gouverneur de Paris par l'Empereur, dont il était désormais le représentant. » La crainte de vous donner des détails qui ne seraient pas d'une exactitude rigoureuse, me force à ne reproduire que la substance de ses paroles ; mes collègues, que vous appellerez sans doute, viendront compléter le récit de ce grave incident.

Je vis, à l'instant même, une altération profonde empreinte sur la physionomie du ministre de la guerre : les déchirements de son âme se sont manifestés pour tous ceux qui étaient présents ; c'est que, dès le début, il avait compris que l'hésitation jetée par le général Trochu dans l'esprit des chefs de Châlons, la marche en arrière, la perte de temps, un plan autre que celui qu'il avait conçu comme ministre responsable, l'apparition d'un chef qui, au lieu d'obéir, sortant de son rôle, venait pour commander : le général de Palikao avait compris, dis-je, que c'était bien là le pronostic le plns terrible de l'anarchie militaire.

Tels sont les sentiments que j'ai lus dans les yeux du ministre de la guerre, et j'ajouterai, tels sont ceux que le ministre lui-même m'a confiés au sortir du Conseil.

Quelques jours après, le général Trochu revint au Conseil des ministres, où il fut appelé pour des motifs de service; on avait appris sur ces entrefaites, que ce général ne s'était pas borné à se faire octroyer le titre de Gouverneur en dehors de toute participation du Gouvernement, à jeter le trouble, l'hésitation là où il aurait dû imprimer la décision et l'énergie, à revenir seul de sa personne, sans ordre du ministre de la guerre; on avait appris encore qu'il ramenait avec lui 18 bataillons de mobiles, armés de 12 à 14,000 fusils chassepots.

Le ministère s'était remis à l'œuvre afin de compléter l'armement à tir rapide et de réunir le nombre de soldats indispensable pour repousser l'envahissement. A peine cette nouvelle connue, le ministre de la Guerre ne put contenir son indignation, et adressa au général Trochu les reproches les plus amers, le rendant responsable de tout ce qui pourrait arriver, lui demandant quel était celui qui devait organiser les armées et les diriger vers celles des phalanges destinées à attaquer l'ennemi; et il ajouta : « Il n'y a pas un instant à « perdre, pas un bataillon à conserver. — Il aurait fallu, vous ne « l'ignorez pas; pour se mettre en campagne selon toutes les règles « de la guerre, au moins trois fusils par soldat, ce qui aurait nécessité un armement trois millions de chassepots. — Nous n'en pos« sédions an jour du départ, que un million soixante-cinq mille; « une moitié de ces fusils avait été renfermée soit à Metz, soit à « Strasbourg, — deux villes bloquées. Je réservais donc, avec le « plus grand soin, tout ce qu'il me restait pour en doter l'armée qui « doit combattre en rase campagne, et vous me les ramenez à Paris.

» J'envoie à l'armée 18 bataillons de mobiles, composés d'enfants « de Paris, fermes, vigoureux, invincibles devant l'ennemi comme « le sont les Parisiens, mais toujours révolutionnaires en temps « d'agitation, surtout dans la capitale.

« Ces 18 bataillons pouvaient au dernier moment décider du sort « d'une bataille, et de votre autorité privée, sans me consulter, vous « les ramenez ici en nous suscitant de nouveaux dangers. »

Et en effet, messieurs, mon collègue, M. Busson-Billault, ancien ministre présidant le Conseil d'Etat, pourra vous dire que, le 4 septembre, à 3 heures, c'étaient ces mêmes mobiles qui avaient fomenté un commencement d'émeute au camp de Saint-Maur; ils avaient envoyé des délégués à Paris sous prétexte qu'on égorgeait leurs frères;

ils entouraient le général Trochu, rue de Rivoli, criant : « Vive Trochu ! Vive la République !

Le ministre de la guerre voyait le flot monter d'heure en heure ; ses efforts, disait-il, venaient se briser contre la volonté ou le caprice d'un homme qui ne tenait pas son pouvoir des ministres responsables ; il déposa son portefeuille, déclara son intention formelle de se retirer, et ne céda qu'aux instances de l'impérieuse nécessité que commandaient les dangers et la gravité de la situation. Ce qui n'empêcha pas le général Trochu de produire, quelques jours après, la proclamation dont le souvenir est présent à vos esprits, proclamation dans laquelle il disait à ces mêmes mobiles : « Votre *droit* est de revenir à Paris. » Ce à quoi le ministre de la Guerre répondit : « Vous « êtes soldat, votre éducation a été toute militaire ; je crois n'avoir « jamais appris de ma vie qu'un acte aussi formidable ait été pro- « duit par un général envers des soldats, et au milieu d'une armée « régulière parmi laquelle vous prêchez la désobéissance et la sédi- « tion. » Il termina en disant au général : « Les soldats, en cam- « pagne, n'ont qu'un droit, c'est celui d'obéir ; sinon, comment « prétendre vous faire respecter vous-même ? »

Le langage du ministre de la guerre fut si ferme et si menaçant que le général Trochu n'y revint plus.

Il est un autre incident, Messieurs, que ma loyauté me fait un devoir de ne pas vous taire, au devant duquel même je dois me porter.

Est-il vrai que le conseil des ministres ait donné l'ordre d'aller dégager l'armée de Bazaine bloquée dans Metz ? Le conseil des ministres n'avait pas d'ordres à donner aux généraux commandant en chef.

Est-il vrai que le Conseil des ministres ait été d'avis de ne pas abandonner à elle-même l'armée de Bazaine ?

Le fait est exact ; et au moment où il délibérait sur cette grave question, reculant devant l'idée de n'opérer aucune tentative, de n'envoyer aucun secours, le ministère recevait du maréchal Mac-Mahon une dépêche lui annonçant que, d'après un avis qui venait de lui parvenir de la part du maréchal Bazaine, il se portait à son secours avec son armée.

On s'est, dès le principe, emparé de ce fait, on l'a transformé en un grief politique pour s'en servir contre ceux qui étaient aux affaires avant le 4 septembre, sans se rendre compte de l'époque à laquelle ils avaient pris les affaires, et des honorables motifs qui, au dernier moment, avaient dicté leur acceptation.

Quelle était la situation ? Le ministère du 10 août avait été constitué après les affaires désastreuses de *Wissembourg*, *Reischoffen* et de *Forbach*; l'armée, formée par petits groupes, ainsi qu'on l'a s justement reproché, avait été, pour ainsi dire, coupée en deux par les efforts des Prussiens.

Le corps commandé par Mac-Mahon avait fait retraite, et s'était replié en désordre sur Châlons où il se recontituait.

Bazaine, nommé général en chef, séparé de Mac-Mahon, se concentrait à Metz, et l'on nous assurait alors, qu'après l'affaire de Gravelotte, qui n'a été, pour nos armes, ni une victoire, ni un échec, mais qui a été, suivant la parole mémorable de M. Thiers, « *une des plus grandes batailles du siècle* » l'armée de Bazaine était bloquée, enlacée dans un cercle de fer sous les murs de Metz, avec l'impossibilité radicale, déjà à cette époque (j'appelle l'attention de la Commission d'enquête sur ce fait), de se dégager au moyen de ses propres forces.

Ici, Messieurs, il ne m'appartenait pas à moi, ministre de l'instruction publique, pas plus qu'il n'appartenait à mes autres collègues représentant l'élément civil dans le cabinet, de juger, de trancher la question stratégique. Etait-il possible, était-il impossible de dégager l'armée de Bazaine ? fallait-il revenir sur Paris, ou se diriger vers Metz ? Les hommes de guerre, les hommes du métier qui appartenaient au Conseil, qui s'étaient illustrés par de grandes entreprises et de sérieux travaux, étaient seuls aptes à décider cette grave question.

Ils viendront s'expliquer devant vous ; ils vous donneront les motifs qui ont dominé leur pensée. Quant à moi, je le déclare, j'ai jugé avec mon bon sens, avec ma conscience. — Je me suis dit : « Où est la France ? Là où est le drapeau, là où est l'armée, là où est le danger. » Laisser sciemment massacrer ou capituler une armée de 150,000 hommes, serait un acte dont l'histoire ancienne et moderne ne nous a pas jusqu'à ce jour donné l'exemple.

La laisser sans nouvelles, sans secours, dévorée par la famine, au cœur de la France, à la merci d'un ennemi implacable, mieux vaut mille fois succomber avec honneur que s'abriter sous les murs de Paris, où des centaines de milliers de défenseurs seront prêts à recevoir l'ennemi, à le maîtriser, à le repousser peut-être, grâce à l'appui formidable que leur donnent nos forteresses et nos remparts inexpugnables ; ramener l'armée vers Paris, c'est nous faire accuser de la donner comme cortège à l'empereur pour sauvegarder sa personne, de n'avoir qu'une pensée, qu'un mobile, le salut de la dynastie, en

sacrifiant l'honneur, le sort de la patrie. Tout cela, je vous le déclare, mes cher collègues, révoltait mon bon sens et ma conscience, et, réduisant ma pensée à sa plus simple expression, je me disais : — Lorsqu'un homme tombe dans un gouffre, dix citoyens courageux s'y précipitent pour le sauver, et ils y périssent souvent avec lui ; lorsqu'un vaisseau est pris, engagé dans les glaces à deux mille lieues de la métropole, on dépêche dix équipages, on expose l'existence de milliers d'hommes pour le dégager ou rechercher les épaves du navire, les ossements des naufragés ; et avec une armée de près de 180,000 soldats en formation, avec cet esprit de vengeance patriotique qu'un échec donne toujours aux hommes de notre nation, nous irions abandonner 150,000 Français en proie à toutes les tortures de la faim, de la capitulation et de la captivité, sans avoir rien tenté, rien, pour les sauver ?

Le moment était solennel, la décision devait être prompte ; lorsque des hommes politiques acceptent *sans bénéfice d'inventaire*, la situation des affaires, en de telles extrémités ; n'aspirant qu'à une récompense, celle d'avoir coopéré à sauver la patrie, ils doivent faire abnégation d'eux-mêmes, et compter pour rien leur existence et leur avenir. Je vous le demande, Messieurs, supposez un instant que nous eussions donné le signal de la retraite vers Paris ! Veuillez reporter vos souvenirs à l'époque, à l'heure, où nous étions appelés à décider ? de quelle façon se serait manifestée l'opinion publique sur ce mouvement de retraite ? qu'eussent dit ces hommes décidés à tout pour renverser ?

Ils n'eussent pas manqué de profiter de notre faute pour ameuter contre nous les sentiments de patriotisme déjà très-surexcités, en déclarant que nous venions de sacrifier la France à la dynastie ; ils eussent ajouté, avec quelque raison, cette fois : Paris n'est pas la France, le danger n'est pas à Paris ; en agissant ainsi, vous commettez une lâcheté envers l'armée et une félonie envers le pays.

Et, incontestablement, nous hâtions l'action révolutionnaire, sans honneur pour la patrie, et sans avoir rien tenté pour sauver notre armée, bloquée sous les murs d'une ville française.

Nos discordes, on le sait, mais on l'a trop oublié, centuplent les chances de nos ennemis.

Cette vérité n'est que trop démontrée aujourd'hui.

Il me suffira, pour vous en donner la preuve, de rappeler la conduite du comte de Bismarck, le 31 octobre dernier.

Au moment où il allait signer l'armistice, il apprend le mouvement populaire qui a lieu dans Paris, et se refuse, dès lors, à toute adhé-

sion ; et durant trois longs mois, des milliers de soldats tombent sur les champs de bataille, des milliards sont dépensés en pure perte.

C'était donc pour nous un devoir impérieux d'éviter tout acte qui pouvait amener un mouvement révolutionnaire, et de nous servir des forces vives pour combattre et repousser les envahisseurs.

M. Brame. p. 192.

L'enquête vous apprendra si la marche a été aussi rapide, la direction aussi intelligente que le nécessitaient les circonstances; quelle est la cause et la nature des hésitations qui se sont produites; si toutes les précautions ont été prises, toutes les garanties assurées dès le début pour la mise en œuvre du plan; quelles sont les défaillances qui se sont révélées; les incidents qui ont surgi et qui, pour me servir des expressions d'un grand publiciste, étaient de nature à tromper toute prévision humaine!

Depuis la catastrophe, beaucoup d'hommes de guerre ont discuté ces questions, indiqué des fautes commises; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est pas arrivé à ma connaissance que M. le maréchal Mac-Mahon se soit opposé à cette marche; il avait certainement trop de patriotisme pour la faire s'il ne l'eût pas cru exécutable; il s'y est décidé par suite d'une dépêche de Bazaine, lui indiquant qu'il venait de se diriger vers le nord.

M. Brame, p. 193.

Nous ferons remarquer ici, que, quoi qu'en ait dit M. Ferry, le Conseil de défense ne s'est point opposé à la marche sur Sedan. Cela résulte des paroles mêmes de M. le comte Daru, relevant les affirmations de M. Ferry sur ce point.

On discuta, soit dans le comité de défense, soit dans une réunion qui eut lieu en dehors du comité, la question de savoir si l'armée du maréchal Mac-Mahon devait revenir sous Paris, ou au contraire se diriger vers le théâtre des hostilités et faire la tentative de jonction qui nous a perdus. M. le général Trochu pourra préciser le fait.

M. LE COMTE DARU. — Je puis le préciser. Lorsqu'après le désastre de Reischoffen, M. le maréchal Mac-Mahon demanda le corps du général Vinoy, composé de 30,000 hommes et formé dans Paris, M. le général Trochu protesta et tint à faire insérer dans le procès-verbal de la séance du comité de défense, sa protestation, dans laquelle il disait qu'on ne pourrait pas défendre Paris si le corps du général Vinoy s'éloignait.

J'ajoute que M. Thiers était de cet avis et déclarait que l'éloignement du corps d'armée de Vinoy rendrait la défense de Paris impossible; ce à quoi M. le maréchal Vaillant répondait que l'on constituerait un nouveau corps d'armée sous les ordres du général Renault, que ce corps remplacerait le corps du général Vinoy. On a discuté, mais le comité de défense n'a pas été consulté sur cette question par M. le ministre de la guerre; il s'est saisi accidentellement de cette question.

M Ferry p. 378.

CHAPITRE XII.

Les opérations militaires du maréchal Mac-Mahon du 17 août à la journée de Sedan, d'après sa propre déclaration.

Avec la loyauté qui le caractérise, M. le maréchal Mac-Mahon a constaté lui-même les faits résultant des témoignages que nous avons reproduits. Il a reconnu l'initiative qu'il avait eue, l'indépendance absolue que lui avait laissée l'Empereur; il a établi que, contrairement aux calomnies si perfidement répandues, ni la présence ni les bagages de l'Empereur n'avaient causé ces embarras que l'on s'est plu à imaginer.

Tout commentaire est d'ailleur inutile en présence d'un récit si sîmple, si vrai et si complet; nous laissons donc la parole à l'illustre maréchal.

M. LE VICE-PRÉSIDENT COMTE DARU. — Nous sommes obligés, Monsieur le Maréchal, de revenir sur un passé pénible pour tout le monde: mais vous comprenez que les malheurs de Sedan se lient à la Révolution du 4 septembre, et qu'il est impossible de ne pas faire porter notre enquête sur cette terrible journée.

Je vous prie de remonter dans votre déposition jusqu'au moment où un conseil de guerre a été tenu au camp de Châlons, peu après votre arrivée. A ce conseil assistaient l'Empereur, le prince Napoléon, vous, le général Trochu, le général Schmitz et le colonel Berthaut.

Je vous demande de nous dire quelles résolutions y ont été arrêtées?

M. LE MARÉCHAL MAC-MAHON. — Je suis arrivé au camp de Châlons le matin même du jour où a eu lieu la réunion dont vous parlez, le 17 août. En arrivant au quartier général (il était cinq heures environ), je rencontrai le prince Napoléon qui causait avec le général Lebrun. Il me fit connaître les événements qui s'étaient passés aux environs de Metz, notamment la bataille de Borny. Le Prince avait l'air préoccupé.

J'entre dans des détails qui ne vous paraîtront peut-être pas opportuns...

M. LE VICE-PRÉSIDENT. — Dites à la Commission tout ce que vous savez, avec votre loyauté ordinaire ; nous vous écoutons avec le plus grand intérêt.

M. LE MARÉCHAL MAC-MAHON. Le prince Napoléon paraissait inquiet : il disait qu'il serait possible que l'Empereur fût obligé d'abdiquer.

Après quelques minutes d'entretien, j'entrai au quartier général, afin de donner des ordres pour l'établissement des troupes qui allaient arriver.

Vers 8 heures, je fus appelé par l'Empereur. Je le trouvai devant le pavillon impérial. Dans ce moment, il causait avec le prince Napoléon et le général Trochu. Près d'eux se trouvaient le général Schmitz et le colonel Berthaut.

Le prince Napoléon exprimait à l'Empereur ses inquiétudes sur un mouvement révolutionnaire qu'il croyait près d'éclater à Paris. Il dit à l'Empereur que, selon lui, il n'y avait que le général Trochu qui, par ses antécédents, fût en mesure d'arrêter ce mouvement, et qu'il devrait être nommé gouverneur de Paris.

Le général Trochu paraissait partager l'opinion du prince. Il exposa à l'Empereur qu'il avait eu tort de ne pas avoir en lui confiance entière. Il l'assura de son dévouement, lui promettant que s'il était envoyé à Paris comme gouverneur, il agirait de manière à lui en donner des preuves certaines.

L'Empereur, qui parut étonné de cette proposition, ne répondit pas d'abord. Sous un prétexte que je ne me rappelle pas, il rentra dans son cabinet en me faisant signe de l'y suivre. Là, il me demanda si je connaissais le général Trochu, s'il pouvait avoir en lui confiance entière. Je lui répondis que je connaissais le général depuis de longues années, que c'était un homme d'honneur, un homme de cœur et qu'il pouvait compter entièrement sur l'engagement qu'il prenait. C'était ma conviction intime.

Les officiers que j'ai cités plus haut entrèrent bientôt après. Il fut

décidé alors que je prendrais le commandement de l'armée de Châlons et qu'afin de mettre de l'unité dans les opérations militaires, il n'y aurait, pour les différentes armées, qu'un seul commandant en chef, le maréchal Bazaine. Il fut décidé en outre que le général Trochu serait nommé gouverneur de Paris, ayant le commandement des troupes de la place. Le général Trochu accepta cette mission, mettant toutefois pour condition que les 18 bataillons de garde mobile, alors au camp de Châlons, seraient immédiatement dirigés sur Paris.

L'empereur fit d'abord quelques objections. Il voyait de l'inconvénient à renvoyer dans la capitale ces troupes peu disciplinées. Par le fait, quelques jours avant, ces bataillons avaient fait, m'a-t on dit, une manifestation fâcheuse en présence du maréchal Canrobert. Quelques-uns même auraient crié : « Vive la République ! »

Sur les observations du général Trochu, l'empereur admit l'envoi de ces troupes à Paris, sauf trois bataillons, ceux de Belleville, de Montmartre et je crois de Ménilmontant, qu'il aurait désiré voir diriger sur les places fortes de Lille, Maubeuge et Verdun.

Le général Trochu persista dans sa demande et invita le colonel Berthaud, qui commandait ce corps de mobiles, a donner son opinion sur l'esprit qui l'animait. Le colonel assura qu'on pouvait, sans inconvénient, l'envoyer à Paris. Il croyait pouvoir répondre de tout. L'empereur voyant que le général Trochu paraissait faire de cet envoi une condition *sine qua non*, consentit à cette mesure.

Le général Trochu partit le même jour sur les onze heures.

Les bataillons se mirent en route le lendemain dans la journée.

Dans cette conversation, l'empereur ou le prince Napoléon, je ne me rappelle pas précisément lequel des deux, exposa la situation équivoque dans laquelle se trouvait l'empereur. Il ne commandait plus l'armée, et d'un autre côté, éloigné de Paris et de ses ministres, il ne pouvait diriger les affaires de l'État. Ce fut probablement alors que l'empereur se décida à revenir à Paris de sa personne.

Le lendemain, 18, il me prévint qu'il partirait le 19 pour rentrer dans la capitale. Mais sur les observations de l'impératrice et peut-être du ministre de la guerre, il modifia ce projet, et, en définitive, resta à l'armée.

M. LE VICE-PRÉSIDENT. — Il fut question dans ce moment d'un plan général à adopter ?

M. LE MARÉCHAL MAC-MAHON. — Je ne pense pas qu'il en ait été question en ce moment. Je crois me rappeler que, dans son discours à l'Assemblée nationale, le général Trochu fait remonter à ce

Conseil la décision prise de diriger sur Paris l'armée de Châlons. Je pense que les souvenirs du général sont inexacts. En effet, au moment où le général Trochu a quitté Châlons, on ne connaissait pas la bataille de Gravelotte et l'on supposait que le maréchal Bazaine était en marche sur Verdun.

Ce ne fut que sur les huit heures du soir que l'empereur reçut une dépêche télégraphique du maréchal, datée du 16 au soir, lui faisant connaître qu'une grande bataille avait été livrée à Gravelotte, qu'il était resté maître de la position, mais qu'il était obligé de se ravitailler à Metz avant de continuer son mouvement vers l'ouest.

Après le départ du général Trochu, vers les deux heures environ, et après avoir reçu la lettre de service qui me donnait le comman dement des troupes de Châlons, sous les ordres du maréchal Bazaine, je me rendis chez l'empereur pour l'entretenir des relations de service qui devaient exister entre l'empereur et le chef de l'armée. L'empereur me répéta ce qu'il m'avait déjà dit le matin, qu'il ne s'occuperait nullement de la direction des opérations et que je n'aurais qu'à correspondre avec le général en chef, le maréchal Bazaine, et avec le ministre de la guerre. Je dois dire ici, car il faut rendre justice à tous, que dans tous le cours des opérations, jamais l'empereur ne s'est opposé aux mouvements par moi ordonnés, et que ces opérations ont toujours été commandées par moi et non par lui.

A Reims et au Chêne-Populeux, l'empereur était d'avis de reporter l'armée sur Paris : c'est moi seul qui ai prescrit le mouvement dans la direction de Metz.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous demande pardon si j'insiste. Dans une déposition que nous avons entendue, et qui n'est pas celle du général Trochu, nous avons recueilli ceci : les conseils et le langage du général Trochu auraient fini par convaincre l'empereur de la nécessité de replier l'armée de Châlons sur Paris et de ne pas l'envoyer au secours du maréchal Bazaine.

M. LE MARÉCHAL MAC-MAHON. — Je reste convaincu, ainsi que je l'ai dit précédemment, qu'avant le départ du général Trochu, il n'avait pas été question du mouvement de l'armée de Châlons sur Paris. Je me rappelle très bien que, dans la soirée, j'envoyai un de mes aides-de-camp, le lieutenant-colonel Broye, au maréchal Bazaine, pour lui faire connaître la force et la position de l'armée de Châlons, et lui demander ses instructions. Le lieutenant-colonel Broye partit par le chemin de fer, à quatre heures de l'après midi, pour Verdun. Ce ne fut que dans la nuit, qu'ayant eu connaissance

de la dépêche télégraphique citée plus hauf j'envoyai à mon aide-de-camp l'ordre de me rejoindre.

Ce même jour, 17 août, en sortant de chez l'empereur, vers les trois heures, j'envoyai au maréchal Bazaine une dépêche télégraphique pour l'informer que l'empereur m'avait donné le commandement de l'armée de Châlons, en me mettant sous ses ordres directs. Je lui demandais, en même temps, ses instructions sur les opérations à exécuter.

Le 19, au matin, je n'avais pas reçu de réponse. Je savais que l'avant-garde du prince royal de Prusse était près de Vitry-le-François, et je pensais, par suite, qu'il y avait lieu de prendre une décision. Je ne pouvais rester au camp de Châlons, établi dans une plaine immense, peu favorable à la défense contre des forces supérieures. Je résolus alors de prendre une autre position. Celle qui me parut le plus favorable fut celle de Reims, d'où j'étais à même de me porter soit sur Paris, soit vers l'est. J'en rendis compte au ministre de la guerre, qui approuva cette disposition dont j'informai également le maréchal Bazaine.

Le 19, dans la soirée, je reçus du maréchal la réponse à la dépêche que je lui avais adressée. Elle était conçue dans ce sens :

« Je suis trop éloigné du centre de vos opérations pour vous « indiquer les mouvements à exécuter. Je vous laisse libre d'agir « comme vous l'entendrez. »

Par suite, je me considérai comme libre de mes mouvements, mais le ministre de la guerre, dans une dépêche du même jour, m'indiquait comme objectif de rejoindre le maréchal.

J'étais, je l'avoue, assez indécis. Abandonner le maréchal Bazaine, que je croyais voir arriver d'un moment à l'autre sur la Meuse, me causait un véritable déchirement ; mais, d'un autre côté, il me semblait urgent de couvrir Paris et de conserver à la France la seule armée qu'elle eût encore disponible. J'envoyai alors au maréchal Bazaine la dépêche suivante :

« Camp de Châlons, 19 août 1870. Si, comme je le crois, vous « êtes forcé de battre en retraite très-prochainement, je ne sais à la « distance où je suis de vous, comment vous venir en aide san « découvrir Paris. Si vous en jugez autrement, faites-le moi savoir. »

Le lendemain, 20, j'adressai au ministre de la guerre le télégramme ci-après :

« Les renseignements parvenus semblent indiquer que les armées « ennemies sont placées de manière à intercepter à Bazaine les « routes de Briey, de Verdun et de Saint-Mihiel. Ne sachant pas la

« direction qu'il peut prendre, bien que je sois dès demain prêt à « marcher, je pense que je resterai en position jusqu'à connaissance « de la direction prise par Bazaine, soit au nord, soit au sud. »

Le 21, toute l'armée vint prendre position près de Reims, couverte par le canal de la Marne à l'Aisne.

Cette marche fut pénible : beaucoup d'hommes appartenant aux régiments de marche et à la marine restaient en arrière : je crus devoir visiter les camps, et je ne rentrai à mon quartier-général, établi auprès de celui de l'empereur, à Courcelles, que sur les sept heures environ.

En arrivant, on m'apprit que l'empereur m'avait fait demander depuis plusieurs heures. Je me rendis aussitôt au quartier impérial où je rencontrai M. de Saint-Paul, ancien directeur au ministère de l'intérieur, très-lié avec M. Rouher. Il me prévint que M. Rouher était chez l'empereur et qu'il insistait beaucoup pour que l'armée se portât au secours du maréchal Bazaine. J'entrai, mais j'étais alors bien décidé à marcher sur Paris.

En présence de l'empereur, M. Rouher m'exposa que rien n'exigeait que l'armée se portât sur Paris, que cet abandon de Bazaine serait des plus fâcheux, aurait à Paris les plus graves inconvénients, et, qu'en définitive, le conseil des ministres et l'impératrice étaient d'avis que je me portasse au secours de Bazaine.

J'exposai à mon tour, à M. Rouher, que je ne me croyais pas en état de risquer de me trouver au milieu des armées prussiennes; que d'après les renseignements qui m'étaient parvenus la veille au soir, je devais supposer le maréchal Bazaine entouré à Metz par une armée de 200,000 hommes; qu'en avant de Metz, dans la direction de Verdun, se trouvait l'armée du prince de Saxe, estimée à 80,000 hommes; enfin, que le prince royal de Prusse arrivait près de Vitry-le-Français à la tête de 150,000 hommes : qu'en me portant vers l'est, je pouvais me trouver dans la position la plus difficile et éprouver un désastre que je voulais éviter. J'ajoutai que l'armée de Bazaine pouvant être battue, il était de la plus haute importance de conserver à la France l'armée de Châlons qui, bien que composée en partie de régiments de marche, avait néanmoins assez d'anciens cadres pour servir à réorganiser une armée de 250,000 à 300,000 hommes.

Je concluais en disant que je me dirigerais positivement le surlendemain, 20, sur Paris, à moins de recevoir, dans l'intervalle, les instructions que j'avais demandées au maréchal Bazaine.

L'Empereur ne fit aucune objection ; car, ainsi que je l'ai déjà dit, il me laissait libre d'agir comme je le jugeais convenable.

M. Rouher, voyant mes idées de marcher sur Paris bien arrêtées, ajouta alors :

« Puisqu'il en est ainsi, je vais repartir pour Paris. Il serait utile « que Votre Majesté fît un manifeste, expliquant ce mouvement. »

Il écrivit alors lui-même une proclamation qui se trouve insérée dans les papiers de la correspondance de la Famille impériale.

M. Rouher m'engagea également à répondre publiquement à cette proclamation de l'Empereur qui me remettait le commandement de l'armée de Châlons. Je lui indiquai mes idées à ce sujet, et il rédigea lui-même une note en conséquence.

Dans la nuit, M. Rouher partit pour Paris avec l'intention de faire publier ces deux proclamations, dès qu'il saurait que je serais en route pour la capitale.

Le lendemain, 22, je donnai des instructions pour faire diriger l'armée sur Paris par différentes routes, ce qui devait permettre d'y arriver d'une manière facile.

Les ordres de mouvement pour cette direction allaient être lancés, lorsque, vers les 4 heures, je reçus du maréchal Bazaine, par l'entremise de l'Empereur, la dépêche suivante qui avait passé par Paris.

« Ban Saint-Martin, 19 août 1870. Le maréchal Bazaine à S. M. l'Empereur, au camp de Châlons.

« L'armée s'est battue hier toute la journée sur les positions de « Saint-Privat et de Bozérieulles et les a conservées. Les 4e et 6e corps « seulement ont fait, vers 9 heures du soir, un changement de front « l'aile droite en arrière, pour parer un mouvement tournant par la « droite que les masses ennemies tentaient d'opérer à l'aide de l'obs « curité. Ce matin, j'ai fait descendre de leurs positions les 2e et 3e « corps, et l'armée est de nouveau groupée sur la rive gauche de la « Moselle, de Longeville au Sansonnet, formant une ligne courbe « passant par le haut du banc Saint-Martin, derrière les forts de « Saint-Quentin et de Plappeville. Les troupes sont fatiguées de ces « combats incessants qui ne leur permettent pas les soins matériels, « et il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours. Le « roi de Prusse était ce matin avec M. de Moltke à Rezonville, et tout « indique que l'armée prussienne va tâter la place de Metz. Je « compte toujours prendre la direction du Nord et me rabattre en- « suite par Montmédy sur la oute de Sainte-Ménéhould et Châ- « lons, si elle n'est pas fortement occupée. Dans ce cas, je continue- « rai sur Sedan et même Mézières pour gagner Châlons... »

C'est cette dépêche qui me fit penser que le maréchal Bazaine allait se mettre en route et que je le trouverais aux environs de

Montmédy. Par suite, je donnai les ordres nécessaires pour partir le lendemain dans la direction de l'Est.

C'est cette dépêche du maréchal Bazaine, je le répète, qui seule modifia mes projets et me détermina à me diriger sur Metz, non pas en prenant la route de Verdun, que je savais interceptée par les troupes du prince royal de Saxe, mais plus au nord par Stenay.

J'envoyai alors au maréchal Bazaine la dépêche suivante :

« Reçu votre dépêche du 19. Je suis à Reims, je marche dans la « direction de Montmédy. Je serai après-demain sur l'Aisne, d'où « j'opèrerai, suivant les circonstances, pour venir à votre secours. »

Plus tard, l'Empereur reçut du ministre de la Guerre la dépêche suivante :

« Paris, 22 août, 1 heure soir.

« Le sentiment unanime du Conseil, en l'absence de nouvelles du « maréchal Bazaine est plus énergique que jamais. Ni décret, ni let- « tre, ni proclamation ne doit être publié. Un aide-de-camp du mi- « nistre de la Guerre part pour Reims avec toutes les instructions « nécessaires. Ne pas secourir Bazaine aurait à Paris les plus graves « conséquences. En présence de ce désastre, il faudrait craindre que « la capitale ne se défendît pas. Votre dépêche à l'Impératrice nous « donne la conviction que notre opinion est partagée. Paris sera à « même de se défendre contre l'armée du Prince Royal de Prusse « les travaux sont poussés très-promptement : une armée nouvelle « se forme à Paris. Nous attendons une réponse par le télégraphe. »

L'Empereur ne me communiqua pas cette dépêche. Il m'en indiqua le sens à titre de renseignement.

Je me mis en route, le 23, dans la direction de l'Est.

On a reproché au commandant de l'armée de Châlons de n'être pas allé assez vite, de n'avoir pas gagné Metz assez promptement, et d'avoir été en partie cause des évènements malheureux qui sont survenus.

Voici ce qui s'est passé en réalité.

L'armée se mit en route le 23 août au matin. Les ordres furent donnés de façon à faire exécuter les mouvements aussi rapidement que le permettait la composition des troupes de cette armée.

Ordre précis avait été donné pour qu'en partant de Reims les hommes emportassent avec eux 4 jours de vivres. J'avais vérifié moi-même l'exécution de cet ordre dans deux corps d'armée et je pensais qu'il en était de même dans les autres. Mais, dès la première journée,

c'est-à-dire le 23 au soir, deux généraux commandants de corps d'armée, les généraux Ducrot et Lebrun, vinrent me prévenir d'un fait auquel j'étais loin de m'attendre ; c'est que leur soldats manquaient déjà de vivres pour la journée du lendemain.

Cette non-exécution de l'ordre précis que j'avais donné tenait à la mauvaise organisation de l'administration, Elle ne peut s'excuser que par ce motif que la plupart des intendants de corps d'armée et de division n'avaient rejoint les troupes à Reims que le 22 au soir.

Je sentais très-bien le grave inconvénient de perdre un jour de marche dans les circonstances où nous nous trouvions placés, mais comme, en définitive, le pays que j'avais à traverser ne présentait pas les ressources suffisantes pour faire vivre une armée et que j'étais très-près du chemin de fer, je crus préférable de me rejeter à l'Ouest pour me ravitailler.

Je reportai une partie de l'armée sur Réthel.

Je repris alors la marche vers Stenay, et j'arrivai le 22 au Chêne-Populeux.

Là, je fus informé que les corps de ma droite, commandés par les généraux Douai et de Failly, avaient été attaqués par des troupes de cavalerie du Prince Royal de Prusse et que le prince de Saxe avait quitté les environs de Verdun pour marcher sur Ruzancy.

D'un autre côté, j'appris par M. de Montaignac, de Sedan, lequel a montré dans cette campagne le plus grand dévouement à nous tenir au courant de ce qui se passait, que deux jours auparavant, le maréchal Bazaine n'avait pas quitté Metz et que, par suite, il ne pouvait pas encore être à Montmédy.

Dans cet état de choses, je donnai l'ordre à l'armée de se replier sur Mézières. Les bagages et la réserve d'artillerie de quelques corps commencèrent leur mouvement dans la nuit et arrivèrent à Mézières le lendemain, dans la journée.

J'informai le ministre de cette marche vers l'Ouest par la dépêche suivante :

« Les 1re et 2e armées allemandes, plus de 200,000 hommes, blo-
« quent Metz, principalement sur la rive gauche ; une force évaluée
« à 50,000 hommes, serait établie sur la rive droite de la Meuse pour
« gêner ma marche vers Metz. Des renseignements annoncent que
« l'armée du Prince Royal de Prusse se dirige aujourd'hui sur les
« Ardennes avec 150,000 hommes ; elle serait déjà à Ardeuil. Je suis
« au Chêne avec un peu plus de 100,000 hommes. Depuis le 19, je
« n'ai aucune nouvelle de Bazaine ; si je me porte à sa rencontre, je
« serai attaqué de front par une partie des 1re et 2e armées qui, à la

« faveur des bois, peuvent dérober une force supérieure à la mienne; « en même temps, je serai attaqué par l'armée du Prince Royal de « Prusse, me coupant toute ligne de retraite. Je me rapproche demain « de Mézières d'où je continuerai ma retraite, selon les évènements, « vers l'Ouest. »

Je dois vous expliquer maintenant les motifs qui me firent donner contr'ordre et continuer le mouvement sur Montmédy.

Vers les 1 heure du matin, je reçus du ministre de la Guerre une réponse ainsi conçue :

« Si vous abandonnez Bazaine, la révolution est dans Paris, et « vous serez attaqué vous-même par toutes les forces de l'ennemi. « Contre le dehors Paris se gardera. Les fortifications sont terminées. « Il me paraît urgent que vous puissiez parvenir rapidement jusqu'à « Bazaine. Ce n'est pas le prince royal de Prusse qui est à Châlons, « mais un des princes, frère du roi de Prusse, avec une avant-garde « et des forces considérables de cavalerie. Je vous ai télégraphié ce « matin deux renseignements qui indiquent que le prince royal de « Prusse, sentant le danger auquel votre marche tournante expose « son armée et l'armée qui bloque Bazaine, aurait changé de direc- « tion et marcherait vers le nord. Vous avez au moins trente-six « heures d'avance sur lui, peut-être quarante-huit. Vous n'avez « devant vous qu'une partie des forces qui bloquent Metz, et qui, « vous voyant vous retirer de Châlons sur Reims, s'étaient étendues « vers l'Argonne. Votre mouvement sur Reims les avait trompées, « comme le prince royal de Prusse. Ici tout le monde a senti la « nécessité de dégager Bazaine et l'anxiété avec laquelle on vous « suit est extrême. »

Croyant devoir céder aux observations si nettement exprimées par le ministre de la guerre, et espérant que le gros de l'armée du prince royal de Prusse n'était pas encore assez rapproché de moi pour m'empêcher de rejoindre le maréchal Bazaine, qui pouvait, en définitive, être en marche pour me rejoindre, je pris la résolution de marcher sur Montmédy.

Avant le départ, l'empereur m'envoya un de ses aides-de-camp, le prince de la Moskowa, pour me faire observer que le mouvement sur Montmédy était bien dangereux, qu'il vaudrait peut-être mieux reprendre le projet de la veille, la marche sur Mézières. Je lui répondis que j'avais pesé les motifs pour et contre et que je persistais dans la résolution que j'avais prise.

J'envoyai trois agents dévoués au maréchal Bazaine pour le prévenir que je marchais à sa rencontre.

Je cédai donc ainsi aux instances du ministre de la guerre qui, d'ailleurs, me dit dans une autre dépêche :

« Au nom du Conseil des ministres et du conseil privé, je vous « demande de porter secours à Bazaine en profitant de trente heures « d'avance que vous avez sur le prince royal de Prusse. Je fais porter « le corps de Vinoy sur Reims. »

L'ordre de se reporter sur Montmédy fut donné alors que certains corps d'armée avaient déjà mis, comme nous l'avons dit précédemment, leurs bagages en route pour Mézières. Ce fut une nouvelle cause de retard. Le lendemain matin, lorsque l'armée reprit la direction de Stenay, les routes se trouvèrent encombrées de bagages et le mouvement de la marche se trouva fort ralenti. Il en résultat que trois corps d'armée n'atteignirent pas dans la journée les points qui leur avaient été assignés.

Le 28, dans la soirée, je fus informé que Stenay était occupé par un corps Saxon de 15,000 hommes qui avait coupé le pont sur la Meuse.

Comme je n'avais pas d'équipage de pont à ma disposition, je dus rabattre toute l'armée à gauche sur Mouzon et Rémilly pour y passer la rivière. Ce mouvement, qui forcément encombra les routes, produisit un nouveau retard.

En réalité, les contr'ordres qui furent donnés à Béthiniville et au Chêne-Populeux nous firent perdre deux jours, et ces deux journées perdues permirent à l'armée prussienne de nous atteindre.

M. LE VICE PRÉSIDENT. — Est-il vrai que les étapes faites par vos troupes pendant cette marche n'aient été, en moyenne, que de quatre lieues ?

M. LE MARÉCHAL MAC-MAHON. — Il est possible, sans que je m'en rende bien exactement compte actuellement, que la moyenne des étapes n'ait été que de quatre lieues. Dans tous les cas, si le fait est exact, il proviendrait de l'encombrement des routes, résultat des contre-ordres donnés les deux jours où le quartier-général fut établi au Chêne-Populeux et à Stonne.

M. LE VICE-PRÉSIDENT. — A quoi attribuez-vous ces retards? Est-ce à l'encombrement des routes par les bagages ou à la nature des troupes que vous commandiez et qui se composaient de jeunes soldats, peu habitués à la fatigue ?

M. LE MARÉCHAL MAC-MAHON. — L'encombrement des routes par les bagages à été, en effet, une cause de retard. Mais on peut remarquer également que le corps d'armée commandé par le général Lebrun, était composé en grande partie de régiments de marche

dans lesquels presque tous les hommes étaient des jeunes gens et n'avaient jamais été exercés à la vie militaire, et des marins très braves, très énergiques, mais peu habitués à la marche. Aussi dans ce corps d'armée il restait beaucoup d'hommes en arrière.

De plus, je pourrais faire observer qu'habituellement lorsqu'une armée se porte en avant, elle a sa base assurée et peut, par conséquent, laisser ses bagages en arrière. Or, il n'en était pas ainsi pour l'armée de Châlons qui, dès son second jour de marche, était me-menacée sur son flanc droit et pouvait être tournée en arrière par la nombreuse cavalerie ennemie qui débouchait dans les plaines de la Champagne. Les bagages étaient donc obligés de suivre les troupes et d'en recevoir une protection suffisante.

Ces conditions peu ordinaires pour les bagages, d'un côté, et le peu d'habitude de la marche pour une partie de nos soldats, de l'autre, ont retardé notre mouvement.

Quelques personnes ont prétendu que c'étaient les bagages des officiers, et surtout ceux de l'état-major qui avaient retardé la marche de l'armée. Je déclare que le fait est inexact, que les bagages des officiers de toutes armes étaient, dans cette partie de la campagne, bien au-dessous de ce que les réglements attribuaient. J'avais le droit d'exiger qu'il en fût ainsi, puisque je n'avais pour mes aides-de-camp et pour moi que deux petites voitures à un cheval.

Les bagages des officiers prussiens étaient bien plus considérables que les nôtres.

En réalité, ce qui encombrait les routes, c'étaient surtout les nombreuses voitures dites du train auxiliaire, qui portaient les vivres pour les hommes et pour les chevaux. Ces voitures étaient plus nombreuses que celles des corps d'armée prussiens, et cela s'explique facilement par la double raison que les troupes ennemies vivaient sur les villages où elles étaient cantonnées, et que leurs voitures de bagages ou de vivres pouvaient rester en arrière sans inconvénient.

M. LE VICE-PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas aussi eu beaucoup de pluies?

M. LE MARÉCHAL MAC-MAHON. — Les pluies ont pu ralentir la marche, surtout pendant les deux jours qui ont précédé la bataille de Beaumont.

M. LE VICE-PRÉSIDENT. — Les troupes avaient donné à Reims des marques d'indiscipline ; des fourgons d'officiers avaient été pillés ;

l'armée qu'on avait mise entre vos mains n'était pas toute entière composée de bons éléments.

M. LE MARÉCHAL MAC-MAHON. — Dans la retraite sur Châlons, il y eut à la vérité quelques actes d'indiscipline de la part des soldats venant d'anciens corps de punition, mais ces actes n'eurent pas le degré de gravité que vous paraissez leur attribuer. Par contre, ce qui est incontestable, c'est que nos troupes ont montré toujours en présence de l'ennemi, une bravoure remarquable.

Pour vous en donner un exemple, permettez moi de vous citer l'affaire de Wissembourg où la division du général Douai (Abel) à déployé une vigueur au-dessus de tout éloge.

En quittant Haguenau, le général Douai devait porter sa division sur les hauteurs qui dominent Wissembourg, sa droite occupant le col du Pigeonnier, sa gauche se ralliant avec la division Ducrot, dont le quartier général était établi près de la crête des Vosges, à Lembach. Faute de moyens de transport, cette division qui n'avait reçu son artillerie, son ambulance et ses voitures de campagne que le 2 au soir, arriva assez tard dans la soirée du 3, à Wissembourg, et, au lieu de se porter sur les hauteurs indiquées, resta dans la ville et dans les environs.

Cette division n'avait pas encore rallié à elle deux bataillons détachés précédemment à Seltz : elle avait envoyé à gauche, au col de Pfaffenschlick, un régiment pour la relier au général Ducrot. En réalité, le général Douai ne disposait, le 4 août, que de 8 bataillons, 6 escadrons de cavalerie légère et 2 batteries d'artillerie. Il établit un bataillon dans la ville, un autre dans la gare, et plaça en arrière, sur les hauteurs du Geisberg, les 6 bataillons qui lui restaient, ainsi que son artillerie et sa cavalerie.

Le 3, à la nuit, le général Douai m'avait informé des dispositions qu'il avait prises, me demandant de laisser le lendemain une partie de ses troupes à Wissembourg; il pensait pouvoir tirer facilement de cette ville les vivres qui lui manqueraient bientôt dans les villages peu importants près desquels ses régiments seraient établis, sur la chaîne des Vosges. Le général m'avait, en outre, fait connaître en même temps que les reconnaissances envoyées par lui au-delà de la frontière n'avaient pas aperçu l'ennemi.

Je lui répondis que, le lendemain matin 4 août, je me rendrais à Wissembourg et déciderais alors si cette ville resterait occupée.

Le 4 au matin, les reconnaissances de cavalerie étaient revenues sans avoir renconté l'ennemi, lorsque, vers les huit heures, un corps bavarois déboucha sur les hauteurs qui dominent la ville au nord et

y établit immédiatement ses batteries. Après un premier feu, les Bavarois cherchèrent à entrer dans Wissembourg de vive force : ils furent repoussés tout d'abord, mais la porte nord de la ville, qui n'est pas fortifiée, ayant été enfoncée par les projectiles, les Bavarois se précipitèrent dans la place. Il s'engagea un combat des plus violents dans les rues, que défendait un bataillon du 74e.

Pendant ce temps, un corps d'armée prussien attaqua par l'est la gare et le Geisberg, et put faire pénétrer un détachement dans la ville par la porte sud. Le bataillon du 74e, après une vive résistance fut fait prisonnier. Les sept autres bataillons, luttant à la gare et sur le Geisberg, ne cessèrent pas de se défendre, et quoiqu'ils fussent entourés de trois côtés, combattirent avec la plus grande vigueur. Bien que l'ennemi eût déployé plus de 60,000 homme contre nous, nos 8,500 combattants lui tinrent tête pendant plusieurs heures. Ce ne fut que lorsqu'elle se vit tout à fait menacée sur ses derrières que cette division battit en retraite et rejoignit le général Ducrot par le col de Pfaffenschlick.

Ces troupes ne laissèrent entre les mains des Allemands qu'une seule piéce de canon, et encore était-elle renversée et n'avait-elle pas pu être traînée, faute de chevaux.

L'ennemi essuya des pertes considérables. Si les rapports sont exacts, elles s'élèveraient à un nombre plus fort que celui des combattants français.

La division Douai, qui se signala si énergiquement, se composait de 3 bataillons du 74e, trois du 1er tirailleurs algériens, et deux du 50e de ligne.

Avec la cavalerie et l'artillerie, elle atteignait un effectif de 8,500 hommes qui tinrent tête pendant plusieurs heures à plus de 60,000 hommes.

Je ne pense pas qu'à aucune époque une troupe d'infanterie ait combattu avec plus de vaillance.

Une compagnie de tirailleurs algériens resta sans cartouches et n'en continua pas moins sa retraite en bon ordre.

Plusieurs fois, pendant la lutte, les Allemands, repliant leurs tirailleurs, firent avancer des masses nombreuses contre nos soldats dans la pensée qu'ils allaient se rendre, tant ils étaient peu nombreux! Loin de répondre à leur attente, nos soldats firent contre eux un feu violent qui explique les pertes que ce combat leur fit éprouver.

M. LE VICE-PRÉSIDENT. — Vous devez être bien fier de raconter un tel fait d'armes, et la Commission éprouve à l'entendre une joie patriotique.

M. LE MARÉCHAL MAC-MAHON. — Les troupes montrèrent à Frœschwiller la même énergie. La bataille commença vers 7 heures du matin par la droite des Prussiens, qui fut repoussée. L'ennemi attaqua ensuite notre centre du côté de Wœrth, mais il ne fit d'abord aucun progrès. Il établit alors en batterie, sur les hauteurs de Gunstett, un nombre de pièces si considérable qu'il nous fit éprouver des pertes sensibles, ce qui nous obligea à rester sur la défensive.

La lutte se soutint avec des chances diverses jusque vers trois heures de l'après-midi, mais l'ennemi ne faisait aucun progrès. C'est alors qu'un corps d'armée considérable parvint à tourner notre droite, malgré les efforts de la division Lartigue et de la brigade de cuirassiers de la division Duhesme. Cette brigade chargea, mais en vain, avec la plus grande vigueur, les lignes ennemies.

Vers 5 heures, je fus obligé de donner l'ordre de battre en retraite, dans la crainte d'être coupé de nos communications avec le reste de l'armée. Dans cette journée, les 35,000 hommes que j'avais sous mes ordres eurent à combattre 140,000 Allemands, et l'on doit dire que jusqu'à la fin ils ont soutenu la réputation de leurs devanciers.

L'armée se dirigea sur Saverne; les premières troupes y arrivèrent le lendemain matin, 7 août, sur les 8 heures, les autres vers midi.

Par suite de la longueur de la marche (deux étapes) faites après une bataille qui avait duré toute la journée et sans que les hommes eussent pu manger la soupe, il resta un certain nombre de soldats en arrière.

Presque tous cependant furent ralliés par l'arrière-garde.

A partir de Saverne, nous eûmes toujours du mauvais temps. Beaucoup d'hommes, ayant perdu leurs sacs, n'avaient plus ce qu'il fallait pour faire la soupe. Ils mangeaient mal et, par suite, un certain nombre restait en arrière. Ce fait, en réalité, avait peu d'inconvénients, puisque ils trouvaient les gares de la ligne du chemin de fer, que nous suivions à peu de distance, et, de là, étaient dirigés sur le camp de Châlons où je les retrouvai plus tard.

Arrivé à Lunéville, j'appris que l'avant garde du prince de Prusse était près de Nancy. Cette ville ne présentant que des positions défectueuses pour la défense, je crus devoir appuyer vers Bayon pour gagner Neufchâteau, puis Châlons par le chemin de fer.

En arrivant au camp de Châlons, j'y trouvai le 12e corps d'armée, composé en grande partie de régiments de marche et d'une division de marins, ainsi que je l'ai déjà dit. Les premiers étaient formés de jeunes gens non habitués à marcher et n'ayant pas encore fait usage

du fusil Chassepot : la division de marins était composée d'hommes très-vigoureux, très énergiques, mais, comme les autres, sans aucune habitude de la marche.

Je fus bientôt rejoint au camp par les 5e et 7e corps d'armée.

Depuis son départ de Bitche, le 5e corps avait fait de longues étapes, sans pouvoir se reposer. Il était fatigué.

Le 7e corps avait eu une de ses divisions engagées à Frœschwiller et cette division avait éprouvé des pertes sensibles.

On pourrait peut-être conclure de tout ce que je viens de vous dire que l'armée de Châlons, au moment où elle se mit en route pour se porter vers l'Est, était dans de moins bonnes conditions que si elle avait pu être réunie avant les opérations que nous venons de rapporter.

Je vais reprendre, si vous me le permettez, le récit des actions de l'armée de Châlons au point où je les ai laissées, c'est-à-dire au moment où le quartier-général était à Raucourt, le 29 août, et où les troupes devaient se tenir prêtes à marcher le lendemain sur Remilly et Mouzon pour y passer la Meuse.

L'officier que j'avais envoyé au général de Failly pour lui dire de quitter la route de Stenay et de se porter sur Mouzon, fut pris par les Prussiens. Ne le voyant pas revenir et ne recevant pas de nouvelles du général de Failly, je fis partir un second officier. Ce contre-temps fit perdre deux ou trois heures à ce corps d'armée.

Le 30 au matin, à 4 heures environ, inquiet de ce qui se passait du côté des généraux Douai et de Failly, je quittai Raucourt pour aller m'entendre avec eux.

Je rejoignis le général de Failly à Beaumont vers les 5 heures. Bien qu'il eût été attaqué la veille, il n'avait aucune préoccupation. La veille, sur l'ordre que je lui avais envoyé, il avait fait charger sa cavalerie dans le but de faire quelques prisonniers et d'avoir des renseignements. Ceux qu'on put se procurer ainsi furent peu précis.

Les Prussiens se faisaient couvrir par un rideau très-épais de cavalerie. Les troupes destinées à soutenir ce rideau avaient toujours soin de se placer derrière des obstacles de terrain, de sorte qu'on ne pouvait les apercevoir. Si on poursuivait leurs tirailleurs, on voyait bientôt venir à leur appui des forces nombreuses qui se dérobaient de nouveau, dès que le combat était terminé. On ne distinguait alors ni infanterie ni artillerie.

Les vedettes ennemies laissaient passer tous les paysans qui se dirigeaient vers elles, mais, sous aucun prétexte, ne les laissaient dépas-

ser leurs lignes pour venir à nous. Les quelques individus qui parvenaient à franchir ces lignes donnaient en réalité des rensignements si contradictoires qu'il était difficile de juger ce qui se passait. Le général de Failly me déclara qu'il lui était impossible de dire s'il avait devant lui une division ou plusieurs corps d'armée.

J'expliquai à cet officier-général que, dans la position où nous étions, il ne s'agissait plus de combattre, mais de passer la Meuse le plus tôt possible. Son arrière-garde allait le rejoindre, il se trouvait dans une bonne position. Il était à deux lieues de Mouzon, avait la Meuse sur la droite, le corps Douai sur la gauche, et, en avant de lui, des hauteurs dont il était maître.

Sur les 5 heures 1/2, je quittai le général de Failly et j'allai rejoindre le général Douai qui, par suite de l'encombrement des routes, par des bagages, était plus en arrière. Il n'avait eu la veille qu'un engagement peu important avec la cavalerie ennemie et pensait pouvoir arriver de bonne heure à Villers, devant Mouzon, point de passage qui lui était assigné.

Malheureusement, le général de Failly, au lieu de quitter Beaumont sur les 7 ou les 8 heures, comme je le pensais, crut pouvoir fixer son départ pour midi, en raison des observations que lui soumirent quelques chefs de corps, tendant à démontrer la nécessité de donner aux troupes quelques heures pour se reposer et pour faire la soupe.

Vers 11 heures, le général de Failly était surpris dans son bivouac par les troupes du prince royal de Saxe. — Troublés par cette attaque inopinée, décimés par un feu violent d'artillerie, nos soldats coururent précipitamment aux armes. Mais les hommes et les chevaux n'étaient pas prêts à combattre et il en résulta nécessairement un grand désordre.

Au premier coup de canon, le général de Failly monta à cheval et fit son possible pour rétablir l'ordre. Il fit prendre à ses troupes une position en arrière de Beaumont entre les routes de Mouzon et de Yoncq ; puis il battit en retraite sur Mouzon ; il gagna en assez bon ordre les hauteurs qui dominent Mouzon à une demi-lieue environ : mais là, ses troupes, fortement pressées, et, voyant sur un mamelon qui dominait la plaine, à peu près à moitié chemin entre la position qu'elles occupaient et Mouzon, des forces disposées à les soutenir, battirent en retraite plus vite qu'elles n'auraient dû le faire : il en résulta une déroute dans laquelle les troupes de soutient furent entraînées, malgré les charges du 12e corps, et spécialement du 5e cuirassiers.

Une division du corps d'armée du général Douai fut attaquée au moment où elle arrivait à la hauteur du général de Failly et fut aussi mise en déroute.

Ce combat, qui se termina au moment où la nuit allait arriver, jeta un grand désordre dans les troupes de ces quatre divisions. Les pertes éprouvées étaient par le fait peu considérables, mais un grand nombre d'hommes s'étaient débandés et ne se rallièrent que le lendemain à Sedan. — Beaucoup d'autres furent pris isolément par l'ennemi le 31 août, et le 1er septembre.

A la nuit, je donnai l'ordre aux différents corps de se replier soit pendant la nuit même, soit le lendemain matin sur Sedan. En effet, les troupes arrivèrent sur les positions qui dominent cette place, les unes dans la matinée, les autres dans la soirée du lendemain.

Je n'avais pas l'intention de livrer bataille sur ce point, mais je voulais y rallier l'armée et l'approvisionner de nouveau en vivres et en munitions.

Dans la journée, je cherchai à me rendre compte du mouvement le plus convenable à exécuter le lendemain. De la citadelle où je m'étais transporté, on pouvait voir assez bien ce qui se passait. Sur la rive gauche de la Meuse, l'artillerie ennemie commençait à tirer sur nos troupes qui suivaient la grande route tracée sur la rive droite, pour venir occuper près de Sedan les positions qui leur avaient été assignées. Un peu plus tard d'autres batteries ennemies vinrent se placer sur les hauteurs qui dominent la ville au sud-ouest. En arrière de ces différentes batteries, on apercevait une forte poussière qui indiquait que des troupes considérables marchaient à hauteur de cette artillerie. J'envoyai l'ordre de faire sauter le pont de Donchery par lequel une partie de ces troupes pouvait couper notre ligne de communication avec Mézières.

Nos différents corps d'armée furent établis sur la rive droite de la Meuse, dans des positions qui dominaient la place et qui leur permettaient de résister à une attaque imprévue. Je fis commencer les distributions de vivres au fur et à mesure que les corps arrivaient. Sachant qu'il y avait à Sedan 1,000,000 de rations de vivres de toute espèce, je prescrivis de faire donner à tous quatre jours de vivres; 200,000 rations étaient déjà distribuées, quand on vint me prévenir que les vivres allaient manquer. C'était vrai. 800,000 rations étaient en gare, chargées sur des wagons, mais cette gare ayant reçu quelques boulets de canon, le chef de gare, sans me prévenir d'aucune manière, avait fait filer ce convoi sur Mézières. Ce même convoi

emportait la compagnie du génie qui devait faire sauter le pont de Donchery.

Arrivée à hauteur de ce pont, la compagnie descendit; mais, par la même fatalité que celle qui semblait nous poursuivre depuis quelque temps, le convoi partit dès que les hommes furent descendus, emmenant le wagon où se trouvaient la poudre et les outils destinés à l'accomplissement de leur mission. Ce ne fut que sur les dix heures du soir que je fus informé de cet incident. Je renvoyai aussitôt des troupes du génie, munies des instruments nécessaires, mais lorsqu'elles arrivèrent au pont, elles le trouvèrent occupé par l'ennemi qui les repoussa.

Le corps d'armée du général Lebrun était établi dans le village de Bazeilles et sur les hauteurs qui dominent la rive droite de la rivière de Givonne. Il faisait face à l'est, à Carignan.

Le corps d'armée du général Douai, qui avait traversé la Meuse sur le pont même de la place, était venu s'installer sur les hauteurs qui dominent la rivière de Floing. Il faisait face à l'ouest, à Mézières.

Le général Ducrot avait fait prendre à ses troupes position entre ces deux corps d'armée, appuyant sa droite au générai Lebrun et sa gauche au bois de la Garenne, par lequel il devait se relier au général Douai.

L'ancien corps d'armée du général de Failly, dont le général de Wimpfen venait de prendre le commandement, se rassemblait dans le Vieux Camp.

Dans le courant de la soirée, le général Douai qui venait de parcourir en détail les emplacements qu'il devait occuper, me rendit compte que ses positions étaient très-fortes, mais qu'il y avait un grand espace libre entre le général Ducrot et lui.

Dans ce moment même, le général de Wimpfen, qui venait de visiter les troupes de son corps d'armée, me dit qu'elles étaient plus nombreuses qu'il ne l'avait d'abord supposé, et qu'il pouvait disposer d'une force d'environ 32,000 hommes. Je lui prescrivis alors de porter la moitié de ses forces à la droite du général Douai de manière à relier les corps Douai et Ducrot.

Un peu plus tard le général Ducrot m'envoya son chef d'état-major, le colonel Robert, pour me dire qu'il croyait devoir porter une partie de ses troupes un peu plus à gauche, près du Calvaire d'Illy, position située à quelques centaines de mètres en avant du bois de la Garenne et dominant cette partie du terrain.

Comme je savais que le général de Wimpfen devait aller occuper

avec la moitié de son corps d'armée, le bois de la Garenne je prescrivis au général Ducrot de rester dans la position où il était bien relié avec le corps du général Lebrun.

La vérité est que je ne comptais pas livrer bataille sur le terrain où nous étions. Je savais déjà que nous n'avions plus de vivres et que la place était à peine approvisionnée en munitions, mais je ne savais encore de quel côté je devrais effectuer le lendemain la retraite.

Le 1er septembre, avant le jour, j'envoyai deux officiers dans l'ouest avec ordre d'examiner ce qui se passait de ce côté et de m'en rendre compte le plus tôt possible. Le mouvement des troupes de l'ennemi dans la direction de Donchery et la prise de possession du pont sur ce point, me faisaient craindre que les Allemands ne se fussent portés en force de ce côté pendant la nuit.

J'attendais le retour de ces officiers, lorsque, sur les cinq heures à peu près, je reçus une dépêche du général Lebrun, m'annonçant qu'il était violemment attaqué, et qu'il craignait que sa gauche ne fût coupée du général Ducrot.

Au même moment, un officier du général Margueritte venait m'avertir que vers minuit, près de Pourru-aux-Bois, une colonne ennemie avait passé, mais qu'à trois heures du matin, la tête de cette colonne n'avait pas encore dépassé Francheval.

Mes chevaux étaient bridés : Je montai immédiatement à cheval et me portai au galop vers le corps d'armée du général Lebrun. Arrivé près de Bazeilles, je vis la division de marins du général Vassoigne dans un excellent ordre, la première ligne engagée avec l'ennemi. Je me portai alors plus à gauche pour rejoindre le général Lebrun qu'on me disait de ce côté, et ensuite le général Ducrot.

Arrivé sur les hauteurs qui dominent la Moncelle, je m'arrêtai pour chercher à me rendre compte exactement de la position de l'ennemi. On voyait alors des troupes en face de Bazeilles et de la Moncelle, mais on ne pouvait rien distinguer sur les hauteurs situées à leur droite, en avant du bois Chevalier.

Ce fut dans ce moment que je fus blessé d'un éclat d'obus.

Je crus d'abord que ce n'était qu'une contusion, mais le cheval que je montais ayant eu la jambe cassée, je fus obligé de descendre. Ce mouvement me fit perdre un instant connaissance. Je sentis ensuite qu'il m'était impossible de continuer à commander. Réfléchissant que le général Ducrot était, de tous les commandants de corps d'armée, celui qui avait été le plus à même de connaître les mouvements de l'ennemi, j'envoyai un de mes aides-de-camp dire à mon chef d'état-major, le général Faure, que je croyais près de là, de

prévenir le général Ducrot que j'étais blessé et qu'il eût à prendre le commandement en chef de l'armée.

Il était en ce moment 6 heures moins un quart à peu près; je suis certain de cette heure ; car, après être rentré à Sedan, le docteur Cuignet, qui me pansa, constata qu'il était 6 heures 30 minutes.

Le commandant de Bastard que j'avais envoyé au général Faure, ne l'ayant pas trouvé, partit pour rejoindre le général Ducrot. En route il reçut une blessure qui le mit hors de combat et ce fut le commandant Riff, qui l'accompagnait, qui porta au général Ducrot l'ordre par moi donné.

Permettez-moi de vous dire que la blessure qui mettait le général en chef dans l'obligation de céder le commandement, était un événement fâcheux.

Je ne prétends, en aucune manière, que, dans les circonstances où se sont trouvés les deux généraux qui ont commandé après lui, il aurait mieux fait que l'un ou l'autre, mais j'affirme que, sachant qu'il était forcé de s'éloigner de Sedan où il n'avait ni vivres, ni munitions, il aurait pris, sur les six heures environ, une décision qui aurait amené l'armée à combattre tout entière pour marcher dans l'est ou dans l'ouest, sur Carignan ou sur Mézières.

Par suite de la blessure du commandant de Bastard, qui, du reste, ne savait pas au juste où était le général Ducrot, il arriva que cet officier-général ne fut prévenu que vers six heures et demie qu'il devait prendre le commandement.

Il y a lieu de supposer qu'avant de prendre une décision sur le mouvement à exécuter, le général Ducrot dut constater ce qui se passait du côté du général Lebrun.

Le général Ducrot n'était arrivé à son bivouac que la veille au soir assez tard. Je n'avais pas pu le voir. Peut-être n'était-il pas informé que des troupes ennemies nombreuses avaient traversé la Meuse à Donchery pour chercher à nous barrer la route de Mézières. Quoi qu'il en soit, il jugea que la retraite devait avoir lieu dans la direction de cette place, et donna des ordres en conséquence au général Lebrun. Ce dernier se replia d'abord sur les hauteurs qui dominent à l'ouest le fond de Givonne, abandonnant ainsi Bazeilles et la Moncelle, positions importantes à conserver, si on avait dû se porter du côté de Carignan.

Ce mouvement de retraite était exécuté quand le général de Wimpfen prit le commandement. Il était porteur d'une lettre du ministre de la guerre qui le lui donnait, dans le cas où je serais blessé.

Si je suis bien informé, le général de Wimpfen, au moment où il apprit que j'étais blessé et que j'avais remis le commandement au général Ducrot, aurait hésité pour savoir s'il ferait usage de la lettre de service dont il disposait.

Sur les instances du général Besson, son chef d'état-major, il se serait décidé dans ce sens.

Le général de Wimpfen, qui avait connaissance des mouvements de l'ennemi sur notre ligne de retraite par Mézières, voyant que les troupes du général Lebrun combattaient vaillamment, jugea, paraît-il, que le mouvement de l'armée devait s'exécuter par l'est du côté de Carignan. Il arrêta donc le mouvement de retraite commencé par le général Lebrun. Celui-ci se maintint à Balan, mais ne put reprendre Bazeilles que les Bavarois avaient déjà occupé.

Les Saxons, arrivés sur la droite des Bavarois, avaient profité du mouvement de retraite du général Lebrun, pour s'emparer de la petite Moncelle de Daigny et des positions en avant.

Plus tard les troupes sous les ordres du Prince Royal de Prusse, qui avaient passé la Meuse au dessous de Sedan, entrèrent en ligne contre le corps d'armée du général Douai, lequel résista pendant de longues heures.

Enfin, vers les deux ou trois heures, malgré notre artillerie qui établit bravement ses batteries en face de celles de l'ennemi, les prenant de trois côtés à la fois, malgré plusieurs retours offensifs de l'infanterie, dirigés par le général Ducrot, malgré des charges de cavalerie commandées par le général Margueritte, qui fut tué et par le général de Gallifet, les troupes du Prince Royal de Prusse opérèrent leur jonction avec les troupes de la garde royale qui avaient marché à droite des Saxons.

Par suite de cette jonction, qui eut lieu sur le plateau d'Illy, nos soldats furent culbutés dans le camp retranché de Sedan, puis sur les glacis des fortifications et enfin dans la place elle-même.

Si le général en chef n'avait pas été blessé, peut-être les choses ne se seraient elles pas passées ainsi. — Sur les six heures du matin il aurait pris un parti pour marcher avec toutes ses forces, soit sur Mézières, soit sur Carignan.

A 6 heures moins 1/4 environ, en examinant les positions vers ce dernier côté, il n'apercevait que les Bavarois sur le plateau du bois Chevalier. Si dans ce moment tout le corps du général Ducrot, appuyé par le corps entier du général Douai, avait reçu ordre de traverser le ravin de Givonne pour se porter sur ce plateau, il est plus que probable que ces sept divisions, bien commandées, auraient cul-

buté les deux divisions saxonnes et arrêté, avant qu'elles ne fussent arrivées sur le plateau du bois Chevalier, les deux divisions de la Garde Royale, dont l'une n'arriva que vers 8 heures 1/2 en face de Villers-Cernay, tandis que l'autre se portait sur la Chapelle.

Les Bavarois, qui avaient été un moment sur le point de battre en retraite devant les seuls efforts du corps Lebrun, ainsi qu'à bien voulu dire le Prince de Saxe, pris en flanc par les divisions du général Ducrot, auraient pu être jetés dans la Meuse et la Chiers. Les soixante escadrons de cavalerie, dont aurait pu disposer le général en chef, auraient alors pu agir dans la vallée de la Chiers et rendre difficile la retraite de l'ennemi.

Je persiste donc à dire que si le général en chef avait porté sur les 6 heures 1/2 toute son armée à l'est, les Bavarois, les Saxons et la garde royale n'auraient pu l'arrêter. Il suffisait, pour assurer ses derrières, de laisser, dans le bois de la Garenne, une partie ou la totalité du corps du général de Wimpfen qui, à la rigueur, se serait rejeté plus tard dans Sedan.

Qui peut dire le résultat qu'aurait eu cette attaque contre des troupes ayant à dos la Meuse et la Chiers?

Mon opinion personnelle est que le mouvement sur Mézières, prescrit par le général Ducrot, vers 8 heures du matin, avait quelque chance de réussite. En admettant l'insuccès, une partie de nos troupes aurait pu s'échapper par les bois qui couvrent la plus grande partie de l'espace compris entre la Meuse et la frontière.

Enfin à la dernière extrémité, cette armée aurait pu se jeter en Belgique.

Mais, je le répète, ce qui était possible à 6 heures du matin, difficile à 9 heures, était devenu impossible à midi ou une heure, alors que les troupes ennemies avaient fait leur jonction sur le plateau d'Illy. Je terminerai en disant hautement et de toutes mes forces, que l'on ne peut pas appeler honteuse la capitulation de Sedan. On peut l'appeler désastreuse, mais non honteuse. Par le fait, ce n'est pas une capitulation préméditée; c'est une armée qui a livré bataille dans de mauvaises conditions, qui a été acculée par des forces supérieures à une rivière, à une place d'où il lui était impossible de déboucher.

L'armée française a combattu vaillamment depuis 5 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Les 85,000 hommes dont elle se composait ont été alors culbutés par les 142,000 hommes qui leur étaient opposés, appuyés par une formidable artillerie qui avait plus de justesse et de portée que la nôtre.

Au moment où le feu a cessé, il était impossible de continuer le combat. Les troupes étaient entassées pêle-mêle dans la ville, dans les fossés, dans des ouvrages dominés de toutes parts, foudroyées par 500 bouches à feu.

La continuation de la lutte ne pouvait donner aucune chance de succès : ce qui le prouve d'ailleurs d'une manière évidente, c'est le dernier effort du général Ducrot avec la cavalerie.

Plus tard, lorsque le général de Wimpfen, désespéré d'être obligé de capituler, a fait une dernière tentative avec 3,000 hommes commandés par le général Lebrun, il avait à peine fait quelques centaines de pas dans la direction de Balan qu'il fut culbuté et mis dans une déroute complète.

Non, non, on peut dire que l'armée a été battue d'une manière désastreuse, mais non d'une manière honteuse. Elle avait vaillamment combattu.

M. LE VICE-PRÉSIDENT. — Je vous remercie, Monsieur le Maréchal, de ce triste récit; vous n'avez pas pu le faire et nous n'avons pas pu l'entendre sans une profonde émotion.

(Séance du 9 septembre 1871.)

CHAPITRE XIII.

La préfecture de police avant le 4 septembre.

Allégations de M. de Kératry. — M. Rouher les réfute. — Dires de M. Garnier-Pagès. — Il est mis en demeure par M. Daru de prouver ses accusations et il s'y refuse. — M. Choppin. — Destruction de papiers à la préfecture. — La vérité sur ce point. — M. J. Favre protégé par la police impériale.

Il y aurait beaucoup à écrire au sujet de ce qui a été dit par divers témoins de l'enquête sur la préfecture de police avant le 4 septembre.

M. Thiers a lui-même attaqué les actes de cette administration à laquelle il doit en très-grande partie d'avoir pu rentrer dans Paris, et d'y maintenir aujourd'hui la paix publique. Il n'a pas craint cependant d'affirmer que c'étaient des gens de police qui, en juillet 1870, couraient les rues de Paris en criant : A Berlin !

Le chef actuel de la police municipale, en qui M. Thiers a mis sa confiance, a *contredit* cette affirmation, et nous avons reproduit dans un autre chapitre l'une et l'autre déclaration.

M. de Kératry n'a pas manqué d'incriminer la gestion de son prédécesseur qu'il avait eu le regret de ne pouvoir faire arrêter, le 4 septembre, malgré des ordres activement transmis par le télégraphe à tous les préfets, à tous les parquets, à toutes les gares de frontière.

Nous allons donner, à la suite l'une de l'autre, les parties de sa déposition qui se rattachent à ce sujet :

Au 4 septembre, les polices abondaient dans Paris. L'Impératrice avait la sienne, l'Empereur en avait une autre, M. Rouher et M. Piétri avaient chacun une police distincte ; au-dessous d'eux, M. Nusse et M. Lagrange comptaient encore un personnel spécial, et tous ces agents, inconnus pour la plupart les uns des autres, étaient

chargés de se surveiller ; mais celui qui tenait véritablement en main tous les fils policiers, et qui possédait tous les secrets, le véritable préfet de police, c'était M. Lagrange. C'était en même temps l'homme le plus dangereux pour l'ordre public ; dans ma conviction, il est l'auteur du complot des blouses blanches et de Bories ; les interrogatoires Ballot, Grœco et Madrassi, dont je vous ferai adresser un exemplaire, vous édifieront pleinement à cet égard.

M. Bernier, juge d'instruction, qui faisait en partie ses réquisitoires dans le cabinet de Lagrange, mérite d'être interrogé par vous. Un dossier confidentiel sur M. Bernier est adressé au ministre de l'intérieur. Lagrange pourra vous donner lui-même d'amples renseignements sur les papiers qu'il a brûlés.

M. de Kératry, p. 653.

L'enquête que j'ai fait poursuivre et que je vous livre établira, comme vous le verrez, (je cite les mots du texte), « que sauf le « complot d'Orsini, toutes les affaires séditieuses des dix dernières « années ont été machinées par la police occulte et que, sans l'inter- « vention de celle-ci, ou elles n'auraient point eu lieu, ou elles « n'auraient point produit d'éclat. »

Vous pourrez vous convaincre, par les interrogatoires que je vais déposer entre vos mains, que MM. Piétri et Lagrange donnaient des sommes considérables à de coupables complaisants, que des magistrats complaisants poursuivaient et condamnaient, et qui, une fois écroués à Mazas, au lieu d'aller subir leur peine, en sortaient nuitamment pour aller vivre aux Etats-Unis, où ils recevaient des pensions du régime impérial par les mains inconscientes de la maison Rothschild, dont on peut interroger les livres à ce sujet.

M. de Kératry, p. 654.

Quant aux prétendus projets d'arrestation que motivaient d'ailleurs les menées révolutionnaires des promoteurs du 4 septembre, M. de Kératry n'hésite pas à dire, p. 655.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Pendant ma gestion de préfet de police, j'ai acquis la conviction qu'il y avait eu des ordres policiers donnés dans ce sens, du 3 au 4 septembre. Le même agent devait arrêter M. Crémieux et moi. Ces ordres ont-ils été donnés sous l'inspiration de M. Piétri ou sous celle d'un ministre ? Je ne veux pas faire de jugement téméraire. Mais le seul ministre qui, à mon

sens, eût pu oser donner de tels ordres était le général de Palikao qui, il faut le dire, est celui de tous les ministres qui a le plus longtemps résisté à la tourmente. Je ne l'en accuse pas, car je n'ai aucune preuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que des ordres d'arrestation ont été donnés, et que les agents ont faibli à la dernière heure. J'ai entendu des révélations dans ce sens. Ces arrestations, d'ailleurs, pouvaient se rattacher à un plan général de coup d'Etat préparé en permanence rue de Jérusalem, qui datait des origines de l'Empire, et tenu à jour jusqu'à la fin de 1869.

Le même témoin dit encore, page 657 :

Je sus, après avoir fait visiter tous les appartements et les bureaux, que des masses considérables de papiers avaient été brûlées par M. Lagrange pendant la nuit.

M. Piétri avait évidemment enlevé, de son côté, ce qu'il lui avait convenu de faire disparaître. J'appris, en outre, dans la journée du 7 septembre, que tous les dossiers de la famille Piétri venaient de disparaître, et je découvris qu'ils étaient encore là le matin. Je réunis les chefs et sous-chefs de service des archives, ainsi que tous les employés de ce ressort, dont plusieurs servaient depuis 26 ou 30 ans ; je leur déclarai que je prenais les clefs des archives ; que je dissolvais le service et que je brisais impitoyablement les carrières de tous les fonctionnaires compromis, si je ne retrouvais pas, avant deux heures, tous les dossiers de la famille Piétri. Une heure après, ils étaient rentrés à leur rayon habituel. Aucun dossier n'en a été distrait pendant tout le temps où je suis resté à ce poste, malgré certaines tentatives faites par bien des gens qui venaient au nom du Gouvernement, sans mandat, pour réclamer leurs dossiers originaux. Je transmis seulement en communication à M. Gambetta, comme ministre, sur un ordre et une décharge signés de sa main, son dossier et celui de M. Spuller qui, d'ailleurs, n'avaient qu'un caractère politique.

Et il ajoute, page 670 :

Je reviens un instant à M. Cluseret. M. Cluseret a un frère qui a été nommé percepteur sous l'Empire, et qui a, je crois, conservé sa charge. Malgré l'hostilité apparente du général contre l'Empire, M. Cluseret, venu à Paris après la guerre du Mexique, a contribué à

la rédaction du *Courrier français* avec M. Vermorel, lequel écrivain recevait 500 francs par mois de M. Rouher.

Un membre. — Etes-vous sûr de ce fait ? Il a été contesté.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — La copie exacte de ses dossiers judiciaires et politiques vous en donnera la conviction comme à moi. Il y a eu bien des agents occultes que l'Empire a entretenus et qui ne sont pas encore démasqués.

M. Cluseret avait donc travaillé à côté de M. Vermorel.

Après le 4 septembre, il entre dans Paris, et vient se mêler à la politique avec Félix Pyat, Blanqui, Delescluze. M. Cluseret reçoit de l'or de l'étranger ; il a été saisi une lettre de lui, où il demande en Belgique qu'on lui envoie, sous le couvert d'une légation, non pas du papier, mais de l'or. La distribution de ce même or étranger se fait et se retrouve a l'époque, dans le quartier de Montrouge.

En ce qui touche Vermorel et Cluseret, M. de Kératry oublie un détail. C'est lui qui a donné, le 4 septembre, l'ordre de mettre en liberté Cluseret que M. Piétri avait fait arrêter la veille sur la frontière du Nord. Il se borne à dire qu'après le 4 septembre, Cluseret entra dans Paris. Il fallait s'exprimer ainsi : « Le 4 septembre, je donnai l'ordre de laisser « M. Cluseret libre de venir à Paris. Ce fut là ma seconde dépêche ; « la première avait pour objet de faire arrêter M. Piétri. »

Voici d'ailleurs la réponse faite par M. Rouher lui-même à l'affirmation hardie de M. de Kératry.

M. ROUHER. — J'aurais à opposer maintenant une dénégation à un renseignement qui paraît avoir été donné à la Commission. Je l'ai su parce que la déposition à laquelle je veux répondre a été publiée par son auteur lui-même. Je veux parler de la déposition de M. de Kératry. Je l'ai lue.

M. LE PRÉSIDENT SAINT MARC-GIRARDIN. — Il a publié un livre.

M. ROUHER. — Oui, et dans ce livre qui contient sa déposition, il a énoncé deux faits qui me sont personnels. Il a dit que M. Rouher était en rapports avec M. Vermorel.

J'oppose à cette allégation la dénégation la plus absolue et la plus formelle.

Il en est de cette allégation comme d'une autre qui fait de moi une sorte d'incitateur du nommé Assi, lors de ses pratiques et de ses menées au Creuzot.

C'est tout simplement une calomnie.

Quant au sieur Vermorel, il est venu me voir une fois. Il était alors l'objet de poursuites pour je ne sais quels articles. — Il venait me

demander qu'on procédât par la voie d'avertissement administratif au lieu de procéder par la voie de poursuites judiciaires. Je lui répondis : « Ceci regarde le ministre de l'intérieur, il sait ce qu'il a à faire, moi je ne me mêle pas de ces procès. »

Plus tard, le sieur Vermorel me fit demander une seconde audience. Il avait, disait-il, des communications très-importantes à me faire. Je reçus M. Vermorel. Il me dit : « Je suis encore poursuivi, je défends des doctrines qui ne sont pas les vôtres, mais après tout, j'ai le droit de les défendre, comme je le fais, avec modération. Vous devez le comprendre. » Je lui répondis : « Si vous êtes poursuivi par l'autorité judiciaire, adressez-vous à M. le garde des sceaux, je n'ai pas à me mêler des questions qui le regardent, je ne peux pas m'occuper de vous. »

Voilà les seuls rapports que j'ai eus avec cet individu.

Je tiens à constater que M. de Kératry a été absolument mal renseigné lorsqu'il s'est permis d'alléguer que M. Vermorel était mon agent, et que je lui aurais donné des sommes de 500 francs sur les fonds secrets. Quand j'étais ministre d'État, je n'ai jamais disposé d'un centime de fonds secrets, par conséquent je n'en ai jamais donné au sieur Vermorel ni à d'autres. Ce sont là des allégations complètement erronées.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de vous parler du général Cluseret. Toutefois, si je ne me trompe, il me semble que, sur ce point, il y a quelque chose dans la déposition de M. de Kératry. Si vous tenez à ce que je vous donne des renseignements sur les rapports du gouvernement impérial avec le « général » Cluseret, je suis en position de vous dire quelle a été, vis-à-vis de lui, notre opinion et notre conduite.

M. LE PRÉSIDENT SAINT-MARC-GIRARDIN. — Ceci ne regarde pas particulièrement les travaux de la Commission. Cependant, si vous croyez devoir dire à cet égard ce que vous savez, nous ne nous y opposons pas. Il est même peut-être bon que vous le disiez.

M. CALLET. — D'autant plus, Monsieur le Président, que nous aurons justement à parler du général Cluseret.

M. LE PRÉSIDENT SAINT-MARC-GIRARDIN. — Eh ! bien, si M. Rouher veut continuer son récit....

M. ROUHER. — Voici les faits.

Il me semble, si ma mémoire me sert bien, qu'on a dit que le « général » Cluseret était dans la situation d'un agent secret pour qui on aurait eu de la bienveillance. Or, voici comment l'on a agi à son égard.

Cluseret était officier dans l'armée, il avait des notes mauvaises au ministère de la guerre. Un jour il disparut, s'en alla en Amérique; là, il obtint, ou prit, je ne sais lequel des deux mots est le vrai, le titre de géncral. Il revint en France, et, immédiatement, se mit à la tête d'un journal, je ne sais plus lequel, précisément avec Vermorel. Dans ce journal il fit, paraître des articles de polémique ardente, passionnée, notamment contre l'armée, et portant atteinte aux principes de discipline qui doivent la régir.

La question parut assez grave pour être portée devant le Conseil des ministres. Là on se demanda ce qu'on pourrait bien faire contre ce « général » Cluseret. Le ministre de l'intérieur proposa son expulsion: mais tout d'abord nous rencontrâmes une difficulté dans ce fait, qu'il était Français d'origine. Nous nous dîmes qu'il exciperait de sa qualité de Français. « Mais il n'est plus Français, il a pris du service à l'étranger; par suite, il est devenu citoyen américain. — Oui, c'est vrai, il le dit partout, il prend le titre de général; mais le jour où on voudra l'expulser, il invoquera sa qualité de Français. — Alors, il faudrait pouvoir faire constater que lui, Français, a pris sans autorisation du service à l'étranger; s'il a le titre régulier de général, comme il le prétend, il en justifiera, et alors on pourra l'expulser comme étranger. »

Il fut donc décidé, en Conseil, qu'on exercerait des poursuites contre Cluseret, pour usurpation du titre de géneral. On commença immédiatement l'instruction ; Cluseret comparut, il déclara au juge d'instruction qu'il avait parfaitement acquis le titre de général, comme ayant pris part à la dernière guerre d'Amérique.

« Mais alors, lui dit-on, vous avez servi à l'étranger avec autorisation du ministre de la guerre? Sinon, vous auriez perdu votre qualité de Français? — Certainement, répondit Cluseret. — Vous acceptez cette situation? — Oui, complétement, je suis maintenant citoyen américain. »

On n'en demandait pas davantage. Lorsque le fait fut constaté juridiquement, lorsque ce titre de général eut été revendiqué aussi formellement par Cluseret lui-même, un ordre d'expulsion intervint, et M. Cluseret fut ramené à la frontière.

Voilà à quels actes j'ai participé, en ce qui concerne Cluseret, et tout ce que je sais à son égard.

M. LE COMTE DARU. — Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'un des premiers actes de M. de Kératry, devenu préfet de police, fut de faire élargir Cluseret.

M. CALLET. — Comment élargir? Il était donc rentré en France?

Je voudrais demander à M. Rouher s'il ne sait rien des antécédents militaires de Cluseret. Vous avez dit, je crois, qu'il avait de mauvaises notes?

M. ROUHER. — A l'époque où nous nous sommes occupés de cette affaire, le ministre de la guerre a donné des renseignements sur le dossier militaire de Cluseret, mais sans que je puisse vous dire ce qu'il contenait. On s'est borné à nous dire que les notes étaient mauvaises. En quoi étaient-elles défavorables? Je n'en sais rien.

M. Rouher, p. 249.

Nous ne chercherons pas ici à défendre les personnes incriminées par M. de Kératry ; quand il attaque de Lagrange et M. Bernier, il obéit au même mobile qui lui fit ordonner des perquisitions chez M. Zangiacomi, et chez M. Dupré-Lasalle, deux éminents magistrats bien au-dessus de ces insultes adressées au corps judiciaire, au verdict d'un haut-jury, à l'arrêt d'une haute-Cour.

Il faut bien le remarquer, en effet, ces condamnés que M. de Kératry prétend être les victimes d'une machination policière ont tous été des membres de la Commune ; tous sont aujourd'hui fusillés, transportés ou forçats. Voilà les innocents dont M. de Kératry prend le parti, et quand il invoque la lettre de Ballot pour appuyer ses appréciations, il oublie que cette lettre contient l'aveu le plus explicite. L'ami de Flourens et de Beaury a livré pour de l'argent les complices de ses projets d'assassinat. Flourens lui-même s'est vanté, après le 4 septembre, du complot que M. de Kératry prétend avoir été imaginaire, et après cet aveu, il n'en a pas moins été caressé et bien accueilli par M. le général Trochu.

Pour venir en aide à M. de Kératry, M. Garnier-Pagès, à son tour, a prétendu qu'il avait la preuve que les meneurs du 5, du 8 et du 31 octobre, étaient les mêmes agents qui organisaient les émeutes de 1868, 1869 et 1870. Mis en demeure de préciser les faits, de donner les noms qu'il affirme avoir livrés aux divers préfets de police, il se dérobe, et se refuse à une affirmation, sous prétexte qu'il pourrait se tromper. Voici cette curieuse et significative réponse, p. 440 :

M. LE COMTE DARU. — Voulez-vous nous dire leurs noms?

M. GARNIER-PAGÈS. — Monsieur, dans mon sentiment, c'est impossible. Remarquez qu'il y a sur les listes que j'ai remises aux préfets, des gens qui sont de très-bonne foi, comme il y en a qui ne le sont pas.

M. LE COMTE DARU. — Mais les coquins?

M. GARNIER-PAGÈS. — Je les nommerais peut-être à l'un de vous confidentiellement, mais non dans une enquête publique. Si je tombais sur des innocents, si je calomniais quelqu'un !...

M. LE COMTE DARU. — Vous savez les noms des agents provocateurs, faites-les connaître.

M. GARNIER-PAGÈS. — Je crois que les préfets de police pourront, mieux que moi, vous les nommer.

M. LE COMTE DARU. — Il s'agit d'une question facile à vider immédiatement, vous avez une liste de ces noms; vous pouvez nous la lire.

M. GARNIER-PAGÈS. — Je ne pourrais pas déférer à votre désir.

Un membre. — Mais puisque vous les avez nommés à tous les préfets de police, vous pourriez bien répéter leurs noms devant la Commission.

M. GARNIER-PAGÈS. — Non, non, je ne le peux pas; c'est une affaire de dignité.

M. LE COMTE DARU. — Enfin, vous aimez mieux vous taire. Nous pourrions peut-être insister, parce que vous avez promis de nous dire toute la vérité.

M. GARNIER-PAGÈS. — Je suis prêt à vous répondre sur toute autre chose, mais pour ceci, à mes yeux, ce serait une iniquité.

M. LE COMTE DARU. — Et pourquoi! Puisque vous êtes sûr des provocations qu'il y a eu! N'est-ce pas une partie de la vérité que les noms de ces agents? Vous dites : je suis sûr du fait, j'ai retrouvé dans les émeutes du 8, du 13 octobre, du 31 octobre les mêmes gens qui, en 1868, 1869, 1870, excitaient des troubles dans Paris; ce sont des agents provocateurs; je les ai revus partout et toujours travaillant à cette œuvre de désordre, j'en suis sûr. Nous avons bien le droit de vous demander leurs noms.

A l'invraisemblable allégation de M. Garnier Pagès, un membre de la Commission répond par une observation fort judicieuse, et le membre du gouvernement de la Défense nationale ne peut que balbutier des généralités, et insinuer que les incendies de la Commune, ont été allumées au profit et par les soins de l'Empire. Il s'étonne que l'on n'ait brûlé aucune des propriétés de la famille impériale ou des anciens ministres.

Un membre. — J'adresserai une autre question à M. Garnier-Pagès. Comment se fait-il qu'étant, comme il nous l'a dit, parfaitement au courant des agissements révolutionnaires, qu'ayant toujours suivi de près les hommes qui ont agi comme révolutionnaires, tout en étant des agents de l'empire, il se soit contenté, lorsqu'il avait une partie du pouvoir entre les mains, de donner leurs noms au préfet de police et n'ait pas, d'accord

avec ses collègues, décidé que ces hommes seraient poursuivis ou, tout au moins, entravés dans des menées si criminelles.

M. GARNIER-PAGÈS. — Il me sera facile de vous répondre.

Vous avez un gouvernement, voilà trois mois qu'il existe ; pourquoi n'a-t-il pas fait ce que vous exigez de moi. Cela est très-facile à dire, mais avant tout il faut être pratique. Qu'est-ce qu'un gouvernement peut faire ? Il fait des recherches, constatée des faits ; ce n'est pas dans un jour que cela s'exécute, surtout lorsque les documents ont été brûlés, de même qu'ont eu soin de le faire les gens de la Commune.

Dites-moi pourquoi on a brûlé tous les dossiers, pourquoi on a brûlé le Palais de Justice, la Préfecture de police, les Tuileries, la Cour des comptes, le Ministère des finances ; dites-moi pourquoi il n'y a pas eu une seule propriété de la famille impériale, ni des ministres de l'empire qui ait été incendiée ; puisque vous me forcez de parler, voilà ce que je dois vous dire.

M. Garnier-Pagès, p. 448.

On ne s'arrêtera pas à réfuter de telles déclarations.

M. Choppin, qui a succédé à M. de Kératry, se montre plus persistant dans ses affirmations. Il attaque aussi M. Lagrange, mais d'après des ouï-dire; il soutient que le procès de Blois n'etait pas sérieux, mais il reconnait que d'autres complots s'ourdissaient en même temps sur lesquels celui de Blois a fait prendre le change. Voici d'ailleurs sa déclaration.

M. CHOPPIN. — Il y a eu, entre l'époque où M. Lagrange était à la Préfecture et celle où je m'y suis trouvé, l'intervalle qui sépare le 4 septembre du 4 novembre. Quant à la réputation de M. Lagrange, avant mon arrivée à la Préfecture de police, je dois confesser que c'était une réputation très-douteuse. M. Lagrange y passait pour un homme fort habile, mais plutôt à son point de vue qu'au point de vue de l'intérêt public. On le considérait comme un homme qui cherchait à se donner une importance considérable. Je n'hésite pas à croire, quant à moi, que quand il était nécessaire d'avoir un complot, M. Lagrange, je ne dirai pas l'inventait, mais savait le faire naître. C'était un fait de notoriété à la Préfecture. Ainsi, comme je l'ai dit, l'affaire du procès de Blois était une affaire qui manquait de base sérieuse, mais à côté il y en avait d'autres qui avaient leur

réalité ; on les laissait de côté et on trouvait tous les éléments d'une mise en scène habile pour l'instruction d'un complot qui certainement n'était pas une chose fantastique, mais à laquelle la sincérité faisait un peu défaut

M. Choppin. p. 118.

Ce que nous avons déjà dit répond suffisamment à ces appréciations, et il nous reste à parler des papiers brûlés.

M. DE RAINNEVILLE. — On a dit qu'on avait brûlé beaucoup de papiers à la préfecture de police.

M. ANSART. — Oui, avant de se retirer, M. Piétri en a brûlé beaucoup. Lagrange en a brûlé plus encore dans la première partie de la journée du 4 septembre.

M. DE RAINNEVILLE. — Avez-vous vu cela ?

M. ANSART. — Je l'ai entendu dire, mais je ne l'ai pas vu.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous entendrons M. Lagrange, qui, peut-être, niera le fait, et quand il niera, si nous avions une affirmation positive de votre part, nous la lui opposerions.

M. ANSART. — Tout le monde s'est rejeté l'accusation d'avoir brûlé des papiers, et il est probable qu'on l'a fait. Je dirai même plus : je considérerais cela dans certains cas comme un devoir. Il y a des gens qui se sont livrés à nous, c'est à nous à savoir les couvrir.

M. Ansart, p. 190.

La vérité sur ce point, qu'élucide d'ailleurs la réponse de M. Ansart, c'est qu'on a brûlé les minutes des rapports journaliers à l'Empereur dont plusieurs ont été retrouvées aux Tuileries, et publiées sans que la malveillance ait pu s'en armer en quoi que ce soit. On a brûlé en outre les rapports d'agents secrets dans l'intérêt même de ces individus, dont plusieurs, victimes des recherches de M. de Kératry, ont été fusillées sous la Commune.

Que de gens, peut-être haut placés aujourd'hui, se félicitent que l'on ai brûlés ces rapportst, et s'applaudissent que l'incendie de la préfecture l'ait complétée. Ils seraient pleinement rasurés aujourd'hui si l'on pouvait leur garantir qu'aucune pièce compromettante ne se trouve dans quelque main inconnue, et qu'aucun hasard ne divulguera le secret de leur déshonneur au grand péril de leur fortune nouvelle.

M. de Kératry assure qu'il a eu la preuve qu'on devait arrêter M. Crémieux le 3 septembre. Il aurait bien dû fournir celle qui lui a été livrée.

Que l'on interroge tous les chefs de service restés à la préfecture, aucun d'eux ne confirmera ce qu'avance l'ancien préfet.

Quant aux prétendues listes de suspects, auxquelles M. de Kératry donne lui-même ce titre, il n'en existait pas au cabinet. M. de Kératry y a trouvé des boîtes remplies de fiches classées par ordre alphabétique, et portant des noms d'adversaires connus de l'Empire et de serviteurs dévoués de la dynastie, de meneurs révolutionnaires et de personnalités aussi respectables que respectées.

Pour finir, nous donnerons une réponse de M. Choppin, relative à Vermorel et une déclaration de M. J. Favre avouant que la police l'a protégé contre les outrages et les voies de fait. (Que ne l'avait-il à son aide plus tard pour être garanti contre les indiscrétions de Millière) Nous ajouterons quelques mots de M. Mettetal, caractérisant le rôle modéré et tutélaire de la police impériale.

M. DELPIT. — Est-ce que vous savez quelque chose sur les relations de Vermorel avec l'Empereur? Croyez-vous qu'il ait été subventionné par le ministre de l'intérieur?

M. CHOPPIN. — Pour moi, ce n'est qu'un on-dit.

M. Choppin, p. 114.

. . . .

En sortant de ces réunions, j'ai été plusieurs fois accompagné par les invectives et les outrages les plus extraordinaires : on m'accusait d'avoir trahi ; je ne sais pas ce que j'ai trahi, je crois avoir été fidèle à tout ce que j'ai professé. Un soir — c'est malheureux pour moi — j'ai été protégé par la police ; on avait formé le dessein de renverser ma voiture, on m'aurait renversé aussi.

M. Jules Favre, p. 40.

. . . .

Lorsqu'on s'est trouvé en présence de certaines émotions populaires, la principale préoccupation de la police était d'éviter le conflit, elle qui était accusée toujours de provocation !

M Mettetal, p. 163.



CHAPITRE XIV.

L'impératrice et son gouvernement du 9 août au 4 septembre.

L'impératrice et ses ministres ne se préoccupent que de la défense nationale. — Envoi de toutes les forces disponibles hors de Paris. — Désir exclusif d'éviter la guerre civile. — Langage et attitude admirables de l'impératrice.

On voit, par les résultats obtenus, quelle fut la préoccupation exclusive de l'impératrice et de ses ministres. Les témoignages abondent à ce sujet. Nous les donnons dans l'ordre où ils se présentent :

On a dit que j'avais envoyé à Châlons tous les hommes disponibles pour sauver la dynastie. Singulier moyen de sauver la dynastie, que d'envoyer, pour appuyer Mac-Mahon, le seul corps d'armée que j'eusse dans Paris, un corps de 30,000 hommes, qui, s'il fût resté dans la capitale, aurait pu maintenir le gouvernement existant ! Jamais, d'ailleurs, je n'aurais préféré le salut de la dynastie au salut de la France, parce que, dans ce moment-là, je les croyais attachés l'un à l'autre.

M. de Palikao, p. 172.

. . . .

M. HENRI CHEVREAU. — Quant à nous, ministres de l'empereur, qui avions accepté le fardeau des affaires à la dernière heure, après Reischoffen, nous comprenions que, devant la formidable

invasion de l'Allemagne tout entière, nous n'avions qu'une chance de salut : l'oubli de nos discussions intestines, la fusion de tous les partis devant l'ennemi, et, comme conséquence, une seule politique à suivre : celle de la conciliation ; aussi n'est-il tombé de nos lèvres, durant ces vingt jours d'agonie, aucune parole qui fût de nature à raviver les passions ou les colères ; devant les excitations, les attaques injustes, les défiances outrageantes, nous nous condamnions au silence ; nous immolions pour ainsi dire notre propre dignité à l'espérance d'une entente, d'une résistance communes, en un mot du salut commun. Si vous vouliez vous reporter à la séance du 27 août, vous verriez que les dernières paroles que j'ai prononcées à la tribune sont un éclatant, un irréfutable témoignage des sentiments que je vous exprime ici.

Il n'en était malheureusement pas ainsi de nos adversaires. Que leur importait la ruine de la France? Leur seul objectif, leur seule espérance, c'était la chute de l'empire ; ils ne se doutaient pas alors qu'ils succomberaient sous le fardeau dont ils se chargeaient si témérairement, prouvant par leurs actes que leur insuffisance était aussi grande qne leur ambition et que la France, appauvrie et mutilée, cette France qu'ils n'avaient pas voulu ou plutôt pas osé consulter, faisant un jour la part de toutes les responsabilités, leur demanderait compte d'une guerre continuée sans son aveu et de la perte de deux de ses plus chères provinces.

M. Chevreau, p. 274.

UN MEMBRE DE LA COMMISSION. — Depuis nos premiers désastres, l'horizon politique paraissait sombre, même aux hommes de la dynastie ; je voudrais vous demander si le général ministre de la guerre et le conseil des ministres n'avaient rien prévu de ce qu'il faudrait faire en cas de malheur ?

M. JULES BRAME. — J'ai déjà eu l'honneur de dire à la Commission que la plus grande partie de nos efforts tendait à éviter les désastres militaires, en envoyant à l'armée tout ce qu'il y avait de solide et d'aguerri, nous soumettant, en cela, au désir exprimé par toute l'Assemblée. Il fallait se résigner à tous les sacrifices, avoir en vue, avant tout, le salut du pays.

L'opposition reprochait alors au ministère de laisser des troupes dans Paris.

Il ne faudrait pas aujourd'hui lui adresser le reproche contraire ; 500,000 Prussiens étaient sur le sol français. Plus de la moitié de notre armée était battue, nous n'étions pas les auteurs des fautes commises, nous nous efforcions d'en être les réparateurs ; mais tout était indispensable et tout manquait ; ceux là seuls qui étaient aux affaires peuvent juger de la vérité de la situation.

M. J. Brame, p 197.

. . . .

L'intérêt dynastique ! Ah ! messieurs, à coup sûr, nous nous en préoccupions et nous eussions été bien indignes de la confiance du souverain, si nous l'avions méconnu, mais nous le subordonnions à l'intérêt de l'armée, à l'intérêt du pays.

L'Impératrice, d'ailleurs, nous donnait constamment l'exemple d'un désintéressement absolu. Dans toute circonstance un peu grave : « Ne vous occupez pas de moi, disait elle, ne vous occupez que de la France. » Et ce ne sont pas là de vaines phrases ; je reconnais que, dans ma bouche, des phrases seraient suspectes ; heureusement, il y a des faits, des faits indiscutables. Quel plus grand intérêt dynastique que de faire revenir le maréchal Mac-Mahon sous les murs de Paris avec cent mille hommes ? Je ne crois pas faire injure au courage des hommes du 4 septembre en disant que, dans ces conditions, le projet d'une insurrection ne serait venu à la pensée de personne. Mais le gouvernement n'avait qu'une préoccupation, qu'une espérance : Sauver l'héroïque armée de Metz. Est-ce la seule preuve que je puisse fournir ? Non, messieurs, il y en a une plus décisive encore. Quand il s'est agi de renforcer l'armée du maréchal Mac-Mahon, à la veille de Sedan, on fit remarquer à l'Impératrice que les vingt-deux mille hommes, commandés par le général Vinoy, constituaient la garde de Paris ; que, s'ils partaient, la capitale pouvait d'un moment à l'autre être à la merci d'un mouvement démagogique. Messieurs, je me rappelle les paroles de l'Impératrice et je puis les rapporter presque textuellement : « Encore une fois, dit-elle, ne pensez ni à moi, ni à la « dynastie, pensez à l'armée, pensez à la France ; je ne veux pas « qu'on discute une pareille question. De quels remords ne nous « chargerions-nous pas devant nos consciences et devant l'his- « toire, si nous nous disions un jour que la présence de ces

« vingt-deux mille hommes aurait pu changer une défaite en « victoire, et que nous les avons immobilisés dans Paris pour « notre défense personnelle ? Ne perdons pas une minute ; que « le général Vinoy parte aujourd'hui même. » Et voilà comment les hommes du 4 septembre ne trouvèrent devant eux, ni le brave général, ni son corps d'armée.

M. Chevreau, p. 272.

On a reproché au Gouvernement de l'impératrice-régente, de ne pas avoir envoyé dans une ville de province, une délégation avec l'impératrice, de manière à opposer une résistance aux revendications des députés de Paris. On y avait parfaitement pensé, et vraiment il aurait fallu que le Gouvernement de la régente fût bien oublieux de tous ses devoirs pour ne pas songer, au milieu de l'agitation fébrile du moment et en face des événements qui se pressaient, à mettre le Gouvernement hors de Paris. Je le dis hautement et je m'en fais honneur : Nous ne l'avons pas voulu ! Il fallait voir les choses comme elles étaient ; il fallait, — je répète ce que disait la régente, — il fallait tomber « sans encombrer la résistance. » Il ne fallait pas, s'il y avait assez peu de patriotisme chez certains hommes pour qu'ils crussent devoir profiter des événements de façon à nous renverser, il ne fallait pas qu'on pût dire un jour que, dans un intérêt dynastique, pendant que les Prussiens pénétraient sur notre territoire, nous avions été fomenter en province la guerre civile. Nous ne nous dissimulions pas que le Gouvernement de la régente installé au dehors, c'était la guerre civile ; c'étaient les secours de la province n'arrivant plus à Paris, ou bien ce n'était pas la peine d'y aller ; c'était une population de 200,000 hommes armés, livrés à eux-mêmes, prenant le pouvoir et ayant un prétexte pour se porter à tous les excès : c'était — on vivait à cette époque dans des illusions bien grandes, — c'était la résistance de Paris empêchée, et à tout jamais une responsabilité terrible devant l'histoire. Eh bien, en face de ces perspectives, nous avons préféré tomber et ne pas donner au monde le spectacle honteux d'une guerre civile, au moment où il fallait lutter contre l'étranger.

M. J. David, p. 155.

Ce que je tiens à dire, ce que je certifie, c'est qu'à la nouvelle du désastre de Sedan, la question dynastique n'est pas venue à

l'esprit de l'Impératrice, elle a été complétement réservée. Il n'y avait plus alors ni à défendre la dynastie, ni à agir en son nom. Il y a eu un devoir : celui de donner au comité de défense les moyens de sauver le pays. Il n'y avait donc rien à renverser, parce que rien n'était affirmé en ce moment au point de vue politique. L'énergie ne nous manquait pas, nous avions des troupes fidèles; nous avions la garde de Paris, nous avions la gendarmerie, le corps des sergents de ville. Si nous avions voulu risquer une guerre civile pour conserver le pouvoir, je ne sais pas ce qui serait arrivé, on peut toujours faire la guerre civile! Eh bien nous n'avons pas voulu la faire. Ah! si nous avions eu, groupés autour du gouvernement, tous les éléments qui devaient le défendre, oui, nous aurions résisté, parce qu'alors nous n'aurions pas eu contre nous et la garde mobile et la garde nationale conservatrice. Si le général Trochu, qui n'a pas donné signe de vie pendant cette journée, et qui était l'idole de la bourgeoisie l'avait réunie et lui avait dit : « Venez avec moi à la Chambre, je défends ce qui existe par devoir et parce que la chute de ce qui existe porterait un préjudice terrible au pays ; » la question eût été bien différente. La garde nationale conservatrice venait alors se ranger autour de la Chambre, la défendait, et nous, nous n'avions plus en face de nous que les hommes de désordre que vous avez rencontrés plus tard dans la Commune. Nous nous serions donc défendus. Dans la situation qui nous était faite, nous ne le pouvions pas, nous ne le devions pas avec la bourgeoisie contre nous, avec le général Trochu contre nous.

M. J. David, p. 159.

L'Impératrice, je dois le dire, avait été très-nette, elle nous avait dit : Laissez la dynastie de côté, ne vous inquiétez que du pays. Quant à moi, personnellement, je ferai ce qu'on voudra. En ce moment-ci, occupez-vous de sauver le pays et de défendre la Chambre. Le matin même, le Conseil s'était occupé de sauvegarder la Chambre. Des mesures avaient été prises par le préfet de police sous la responsabilité du ministre de l'intérieur.

Il y avait déjà eu des troubles sous l'empire, mais ils n'avaient pas eu de suite, soit parce qu'ils avaient été réprimés immédiatement, soit qu'ils ne fussent pas graves. Ils avaient été réprimés avec les forces dont disposait le préfet de police. Le système

de défense que le Gouvernement avait adopté, à tort ou à raison, était celui-ci : ne faire intervenir les troupes qu'à la dernière nécessité, et ne les mettre en présence de la foule que quand elles devraient agir. Par conséquent, les premières forces à mettre en ligne étaient les troupes de police. Le 4 septembre, aux abords de la Chambre, il y avait des troupes de police en quantité considérable, 3,000 hommes, je crois; le préfet de police vous donnerait des détails plu précis.

M. LE PRÉSIDENT. — Où est M Piétri ?

M. CLÉMENT DUVERNOIS. — A Paris. Ces 3,000 hommes ont gardé les abords de la Chambre tant que la police a été là. Le fait pourra être constaté pas la Commission, pas un homme n'a passé.

Dans la Chambre même, il y avait une grande agitation. La gauche insistait pour que les abords de la Chambre fussent gardés par la garde nationale. C'était, disait-on, le Gouvernement qui provoquait l'émeute; c'était une marque de défiance qui excitait les esprits. Pour les apaiser, le seul moyen était de faire partir la police et les troupes de ligne; M. de Kératry le demanda. On a agi sur les questeurs, et l'un d'eux, je ne veux pas le nommer, parce que je pourrais faire confusion, un des questeurs a donné l'ordre aux troupes de police de s'en aller.

M. LE PRÉSIDENT. — Qu'est-ce que vous entendez par troupes de police?

M. CLÉMENT DUVERNOIS. — Quand je parle des troupes de police, je veux dire toutes celles qui ne faisaient pas partie de l'armée proprement dite, c'est-à-dire les sergents de ville, les officiers de paix, en un mot, tout ce qui est placé sous les ordres du préfet de police.

Donc, un questeur donna à ces troupes de police l'ordre de s'en aller, il y eut un moment d'hésitation parmi les officiers de paix; ils finirent par répondre : non. « Si nous étions à l'intérieur de la Chambre, disaient-ils, nous serions sous vos ordres, mais nous sommes à l'extérieur, nous n'avons pas à recevoir des ordres de vous. » Ils restèrent et la foule ne passa pas. A ce moment, la gauche continuait à demander le départ de la police; n'ayant pas réussi par l'entremise des questeurs, elle s'adressa au général Caussade, qui avait le commandement de toutes les troupes placées autour de l'Assemblée, et celui-ci donna l'ordre à la police de s'en aller. Alors la foule se rua sur la Chambre et ce fut fini.

Le préfet de police de ce moment racontera tous ces détails à la Commission, et, entre autres, le fait suivant : Un officier de paix est arrivé chez lui aussitôt après ces événements, a brisé son épée sous ses yeux, en lui disant. « Tout est perdu, pourquoi nous a-t-on fait partir? »

Maintenant, comment le général Caussade a-t-il été nommé au commandement de la Chambre? Est-ce par le ministre de la guerre ou par le général Trochu? Je n'en savais rien alors, mais j'ai su depuis que le général Caussade avait été nommé par le général Trochu, et que le ministre de la guerre trouvait ce choix insuffisant; il m'a dit lui-même qu'il n'avait pas eu à exprimer son opinion et que le général Trochu s'était chargé de tout. Du reste, le général Palikao avait une opinion tellement arrêtée sur le général Caussade, qu'il considérait d'ailleurs comme un brave et digne homme, mais de peu d'énergie, que lorsque le maréchal Niel avait voulu nommer le général Caussade à Lyon, lui, général Palikao, n'avait pas voulu l'accepter comme commandant de place. Il ajoutait qu'il ne l'aurait jamais choisi pour garder la Chambre.

M. Duvernois p. 123

En ce qui concerne l'Impératrice, voici ce que furent son langage et son attitude.

Quant à l'impératrice, sa préoccupation constante, pendant tout le temps que j'ai eu l'honneur d'être son ministre, a été la défense du pays : « Ne vous occupez pas de la dynastie, disait-elle sans cesse; occupez-vous seulement du pays. Si je croyais qu'en m'en allant, je faciliterais la défense, je le ferais de suite. » Quand on lui a donné le conseil d'aller à Tours avec une partie du Gouvernement, elle a dit : — « C'est vrai, il faut organiser un gouvernement en dehors de Paris. La Chambre ira, mais moi je reste à Paris. »

Elle a été tout le temps très-nette et très-énergique; et si l'abdication eût été possible et eût paru utile à ses amis, ce n'est pas de sa part que serait venu l'obstacle. Mais je le répète, elle n'avait pas le droit d'abdiquer, et ses ministres ne lui ont pas conseillé de le faire.

M. Duvernois, p. 226.

En quittant les Tuileries, nous prîmes les ordres de l'Impératrice pour savoir ce qu'il fallait faire dans l'intérêt de sa sécurité, car il n'était pas impossible que les Tuileries fussent menaces dans la nuit. L'Impératrice nous fit cette réponse, qu'il fallait donner l'ordre à la troupe de ne pas tirer sur le peuple, qu'elle ne voulait à aucun prix qu'une goutte de sang français fût versée pour la conservation de ses jours. Nous étions tous là, quand l'Impératrice nous fit cette réponse.

Baron Jérôme David, p. 152.

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — Tout ce que je puis dire, c'est que la conduite de l'Impératrice, quoique je n'aie pas à le juger, a été admirable. L'Impératrice nous a dit en propres termes : « Messieurs, sauvez la France, ne vous préoccupez pas de la dynastie. » Voilà ses propres paroles et celles-là, je les ai entendues : « Ne songez pas à notre dynastie, ne songez qu'à la France : tout ce que je vous demande, c'est de sauver la France. »

Un membre. — A quelle heure ?

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — Le 4, au matin.

Dans la convocation que nous avons eue, l'Impératrice nous a dit : « La France est dans un bien triste état ; nous sommes envahis, l'empereur est prisonnier, mais, messieurs, je vous en supplie, ne songez pas à la dynastie, laissez-la de côté, sauvez la France. Voilà tout ce que je vous demande. »

Elle nous répéta les mêmes paroles bien souvent.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, il n'est pas à votre connaissance que l'Impératrice ait consenti à abdiquer, ni qu'elle ait retiré, ensuite, sur la demande d'un des ministres, le consentement qu'elle avait donné à son abdication.

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — Non ; cela est si peu à ma connaissance que, le 4, je lui envoyais le projet que vous connaissez. Il était alors midi passé ; si j'avais cru à l'abdication de l'Impératrice, je ne lui aurais pas envoyé un projet qui maintenait son gouvernement.

M. de Palikao, p. 175.

L'honorable comte de Civrac me demande de bien préciser le moment où l'Impératrice avait semblé reconnaître que la dynastie était perdue et quels furent à partir de cette heure les agissements du ministère?

La première fois que l'Impératrice a dit, et je répète encore : « Je sais le sort qui peut-être réservé à la dynastie; ne vous inquiétez pas d'elle, sauvez la France ; » c'était le soir où nous avons été délégués près d'elle par les cent députés.

MM. de Dalmas, Josseau, Dugué de la Fauconnerie et Dupuy de Lôme doivent avoir conservé le souvenir de ces paroles. Et, comme j'ai eu l'honneur de le dire à la Commission, la seconde fois que l'impératrice avait exprimé cette pensée qu'elle répétait du reste souvent, sous différentes formes, c'était le jour de la déclaration du dévouement de M. Trochu.

Quant aux agissements du ministère, il mettait en première ligne l'intérêt de la délivrance du sol de la patrie, dont le salut était attaché à celui de l'armée du Rhin.

Il dirigeait toutes nos forces vers l'Est, croyant que le sentiment national serait assez puissant au sein de la minorité de l'Assemblée, pour qu'en face du danger commun, il y eût une trève sur les questions politiques intérieures. Je crois pouvoir déclarer, enfin, que les paroles de l'Impératrice n'ont eu de résultat sur notre esprit, ni pour la pousser à l'abdication ni pour nous arrêter dans la voie du devoir.

M. Jules Brame. p. 211.

L'honorable M. Lefèvre-Pontalis nous demande ce que nous avons fait de cinq heures, moment où nous avons appris la nouvelle, jusqu'à minuit, heure à laquelle le Corps Législatif s'était réuni.

Nous nous sommes occupés des Prussiens, des moyens de les combattre et de retarder leur marche, des dernières dispositions à prendre pour sauvegarder les intérêts de la France. Ceux qui se trouvent dans de pareilles circonstances, atteints d'un pareil coup, peuvent seuls juger de la multiplicité des dispositions qui doivent être prises. Vous le savez, Messieurs, deux ministres seuls recevaient les dépêches : c'étaient le ministre de la guerre et celui de l'intérieur. Peut-on supposer que la dernière dépêche ait été cachée pendant quelques heures? Je ne le crois pas. Et je suis forcé de le répéter, ce n'a été que la division du travail qui nous a permis d'obtenir les résultats considérables auxquels nous sommes arrivés en si peu de temps. Ainsi, souvent, j'étais seul à la tribune pour répondre aux interpellations. Pensez-vous que mes collègues restaient inactifs?

M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS. — Vous y êtes aussi resté seul le 4 septembre.

M. JULES BRAME. — Je remercie M. Lefèvre-Pontalis de sa bienveillante observation. J'y suis resté jusqu'à la fin avec M. le Ministre de la Guerre; et je dois à la vérité de déclarer que trois autres de mes collègues étaient au dehors, stimulant les chefs militaires et les questeurs pour s'efforcer de sauvegarder l'Assemblée; que trois autres s'étaient transportés aussitôt aux Tuileries pour tenter de sauver l'impératrice qui eût été égorgée, si par eux elle n'eût été prévenue à temps; plus tard, vous apprendrez les détails de sa retraite. Vous nous demandez ce que nous avons fait; mais, vous le savez bien, une détermination en conseil, où il faut délibérer, ne se prend pas avec la rapidité que comporte la décision d'un seul. La circulaire qui apprenait la vérité au pays a été rédigée aussi rapidement que possible.

M. Jules Brame, p. 198.

CHAPITRE XV.

Causes et auteurs du 4 septembre.

Explications de M. Ferry. — Le général Trochu contredit par M. le commandant Daru. — Il défend ses collègues du gouvernement provisoire. — La défection de ce général assure le succès de la révolution. — Allégations contradictoires du général Trochu et de M. J. Favre. — M. Thiers cherchant à préparer la révolution au sein du Corps législatif. — Démarches des questeurs auprès du général Trochu qui se refuse à leurs instances. — Participation de M. Laurier, de MM. A. Picard et Ch. Ferry à l'invasion de la Chambre. — MM. Fribourg, Héligon, Ansart, Corbon, déclarent que les ouvriers sont restés étrangers au coup de main du 4 septembre. — Aveux de M. de Kératry. — M. Pelletan et le général Palikao. — Pourquoi l'impératrice n'a pas résisté à l'émeute.

On a recherché les causes du 4 septembre.

On a vu que M. Thiers les explique par un défaut de concordance entre l'ordre qui fit retirer les troupes de garde au Corps législatif et celui qui appelait la garde nationale à les relever. C'est là une bien étrange méprise sur les faits et sur le rôle qu'a joué la garde nationale.

Voici les explications de M. Ferry :

Je ne crains pas de dire que la première origine du 4 septembre est dans le plébiscite de mai 1870. Ce n'est pas là un paradoxe ou une attaque rétrospective contre un gouvernement tombé.

Le plébiscite a eu, sur les événements du 4 septembre, une double et désastreuse influence. Il a d'abord inspiré au gouvernement personnel une infatuation qui l'a mené jusqu'à la guerre : il a ensuite infligé au Corps législatif qui, pendant

toute cette période, était le le maître de la situation et pouvait la sauver, il a infligé, dis-je, au Corps législatif, une faiblesse incurable, et l'histoire de ses débats le prouve.

M. J. Ferry, p. 377.

M. Trochu, dont la défection amena la catastrophe, cherche aussi à l'expliquer et à innocenter ses complices, et il reçoit de M. le comte Daru une réplique qui, sous sa forme courtoise, a dû lui paraître cruelle, mais qui semblera à tous méritée.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Ce sont des hommes de la garde nationale établie au palais de l'Industrie, sur le quai ou ailleurs, par suite d'ordres auxquels j'ai montré que j'ai été absolument étranger, qui ont envahi avec la foule le Corps législatif, après que la garde municipale, la gendarmerie et l'infanterie, dont disposait également le général Palikao, se furent laissées pénétrer par elle. Outre les envahisseurs sans armes, il y a eu les envahisseurs en uniforme de garde nationale ; mais sur le quai, dans cette immense réunion de peuple que j'évalue à un demi-million d'hommes (très approximativement, bien entendu), il n'y avait pas une arme ; je n'ai personnellement été menacé que par des cris de : « Vive la Sociale ! vive la République ! » mais je n'ai pas vu une arme depuis les Tuileries jusqu'au pont de Solférino, point où j'ai été comme figé dans la foule et dans l'impossibilité d'avancer ou de rétrograder.

M. LE COMTE DARU. — Si vous aviez été plus près de la Chambre, vous y auriez vu des armes. Les bandes de Belleville et même des gardes mobiles s'y trouvaient armées.

M. le général Trochu, p. 279.

Un membre. — Je n'étais pas alors à Paris, mais quelqu'un que je ne puis nommer, avait la bonté de m'écrire jour par jour ce qui se passait. Quatre ou cinq jours avant les événements, je reçus une lettre de cette personne qui me disait : « La situation est perdue; » — c'est une personne qui, dès le principe, avait regardé la situation comme perdue, et qui se connaît assez aux choses politiques ; — « l'empire est perdu et probablement la Chambre disparaîtra, car nos collègues de la gauche ne nous cachent pas qu'ils retiennent à grand'peine les hommes des clubs, les hommes des faubourgs ; à un moment donné, ils les lâcheront, et le flot débordera. »

Dans votre pensée, les membres du gouvernement provisoire — il n'est pas question de vous, — étaient-ils ou n'étaient-ils pas en connivence avec les bas-fonds de la société parisienne, prêts à saisir l'occasion des premiers désastres pour faire triompher leur opinion particulière?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Faire triompher mon opinion devant les armées prussiennes absolument maîtresses de la situation! Je suis d'un sentiment tout à fait contraire et ma conviction est fondée sur ce que la lutte du gouvernement provisoire a commencé le soir même avec la démagogie, lutte qui devait devenir plus tard très inquiétante. Mais personne n'était préparé, personne n'était armé. Les esprits étaient dominés par la grandeur du péril d'invasion que créait le désastre de Sedan. Je commençai à comprendre en ce moment beaucoup de faits qu'il m'avait été d'abord impossible de m'expliquer et que la suite des événements éclaircissait.

Conformément à mes habitudes de hiérarchie et à mes principes, j'avais été avertir M. le ministre de la guerre de ce qui se passait à l'Hôtel-de-Ville, et je recueillis de sa bouche ces paroles : « Si vous ne prenez pas la direction des affaires, tout est perdu, si vous la prenez, tout sera peut-être encore perdu, mais l'armée se ralliera à vous. » Quand je revins à l'Hôtel-de-Ville, je trouvai M. Rochefort annexé au gouvernement provisoire. J'eus un haut-de-cœur très vif, car il y avait quelque chose de contraire à la bonne foi, puisque je trouvais modifiée la liste qu'on m'avait fait connaître d'abord. Je le dis à l'un des membres du gouvernement, qui me répondit : — « Oh! si vous attendez encore quelques heures, vous verrez de quel intérêt il est que cet homme soit parmi nous. » — J'ai dû, en effet, le reconnaître. La place de l'Hôtel-de-Ville, les escaliers, les salons étaient remplis de bandes, obéissant à la démagogie. Ces gens-là délibéraient à côté de nous, avec cette différence que nous délibérions dans un bouge et qu'eux remplissaient les salons.

Si le Gouvernement provisoire a pu vivre cette nuit-là a pu vivre le lendemain et le surlendemain, — j'insiste sur ces trois jours parce que trois jours ont été nécessaires pour donner une apparence de cohésion aux troupes dispersées et désorganisées qui étaient dans Paris, — c'est parce que la démagogie, qui aurait eu le temps de se réunir et de s'armer, et qui n'aurait trouvé en nous aucune résistance possible, s'est divisée autour du nom de M. Rochefort. Les uns

disaient : « Nous ne devons pas renverser ce Gouvernement, puisque l'un des nôtres y est ; — les autres disaient : « C'est un leurre, vous voyez là Trochu, Favre et d'autres qui sont nos ennemis. » Je crois même que des coups ont été échangés entre eux autour de l'Hôtel-de-Ville ; un tumulte que nous avons entendu a été expliqué ainsi.

Ensuite, si des membres du Gouvernement provisoire avaient eu entre eux une entente préalable quelconque, si le mouvement avait été préparé par eux, je ne les aurais pas trouvés dans l'état de profonde émotion où ils étaient à l'Hôtel-de-Ville. Pendant les premières heures que j'ai passées près d'eux, j'ai eu le sentiment qu'il leur serait impossible de se constituer, et que nous allions être enlevés par la foule.

M. le général Trochu, p. 279.

Le même témoin dit encore en s'exaltant lui-même et en prétendant au renom de Lamartine.

Il m'est impossible d'admettre un seul instant que la révolution du 4 septembre ait été préparée par les hommes qui ont été sous mes yeux à partir de cette date, plus ou moins, selon leur tempérament et leurs précédents, en état de lutte permanente contre la démagogie et les agissements démagogiques.

Ma conviction profonde est que l'événement du 4 septembre est dû à un de ces mouvements d'opinion qui sont absolument inévitables et absolument irrésistibles ; il a été l'effet d'un naturel et très-explicable entraînement des esprits, motivé par la succession des désastres de Wissembourg, Reischoffen, Forbach, et finalement Sedan. Si la démagogie avait été préparée, c'est elle qui aurait eu le gouvernement de Paris pendant la défense, car rien ne pouvait l'empêcher de le saisir. Si elle ne l'a pas eu, c'est uniquement parce que ce gouvernement provisoire, aujourd'hui chargé de toutes les iniquités, chargé même très-injustement des fautes trop souvent injustifiables du gouvernement qui était hors de Paris, échappant à toute direction et à tout contrôle, a été, pour le pays, le 4 septembre, ce qu'a été le gouvernement de Lamartine, le 25 février 1848. Il a sauvé la situation qui était perdue. Il a empêché la démagogie de prendre la défense de Paris et de produire dans la France entière un immense bouleversement social. Ma situation et celle de Lamartine ont une frap-

pante analogie, avec cette différence que je n'avais pas les précédents politiques de Lamartine, les miens étant très conservateurs et religieux ; avec cette dtfférence encore plus frappante, pour les hommes de bonne foi, que Lamartine n'avait devant lui que la démagogie, alors que j'avais devant moi l'ennemi quatre fois victorieux envahissant le territoire, et la démagogie derrière moi !

Lamartine a rendu à la France l'immense service de faire prévaloir le drapeau tricolore sur le drapeau rouge. Si, le 4 septembre, le drapeau rouge n'a pas été arboré dans tout Paris, alors qu'il n'y avait nulle part un moyen de résistance, c'est parce que le gouvernement provisoire s'est trouvé là et que, par fortune, il n'a pas été enlevé dans les vingt-quatre heures. S'il n'a pas été enlevé, c'est uniquement parce qu'il n'y avait aucune sorte de préparation ; car si vingt Bellevillois armés de fusils s'étaient présentés le soir du 4 septembre, à l'Hôtel-de-Ville, nous étions sans aucune défense, il n'y avait ni garde nationale, ni troupes pour nous protéger.

M. le général Trochu, p. 278.

En terminant, je répète ce que j'ai dit au commencement de cette conférence. Vous discutez les grands événements qui ont accablé le pays, en les jugeant par *les effets*. Vous n'aurez la vérité, que lorsque vous vous serez mis en présence des *causes*, en appelant l'empire à votre barre, par les personnes dont les actes et les vues ont préparé ces douloureux événements.

M. le général Trochu, p. 305.

. . . .

Je répète d'abord que personne n'a fait la révolution du 4 septembre. Elle s'est faite *toute seule*, inévitablement, invinciblement, par l'arrivée à Paris de la nouvelle d'un désastre immense, succédant à beaucoup d'autres, *qui supprimait à lui seul l'Empereur*, et supprimait par conséquent l'Empire. Mais alors, dit-on, pourquoi la République ? Il me semble qu'on s'étonne là d'une chose qui était toute naturelle.

Quelqu'un, dans cette crise, s'est-il montré pour faire prévaloir la politique impérialiste, légitimiste ou orléaniste ? Non, assurément. Et alors, que restait-il ? La République ou l'anarchie démagogique. Cela est plus qu'évident.

Si M. Gambetta et ses collègues de la députation parisienne avaient eu en vue les événements dont nous subissons aujourd'hui les conséquences désastreuses, la Commune et le second siége de Paris, je les regarderais comme des scélérats. Mais c'est le contraire qui est vrai. Ils se sont entendus en un instant, et sous la pression des événements, en vue de leur donner une direction dans le sens de leur opinion politique, ils ont voulu empêcher et ils ont empêché en effet, je l'ai vu de mes yeux, le drapeau rouge de prévaloir au 4 septembre. Leur erreur, je le redis, a été de croire que le drapeau tricolore ne pouvait être bien placé, pour l'œuvre de la défense nationale que nous allions entreprendre, qu'entre les mains des hommes de leur parti, alors qu'il devait être confié à tout le monde, sans distinction d'opinion.

M. le général Trochu, p. 288.

Quoi qu'en dise M. le général Trochu, lorsqu'il s'applique à justifier les autres, la voix publique lui jette cette parole de l'Écriture : *Tu es ille vir.*

Il est incontestable aussi que certains hommes et un certain parti étaient parfaitement décidés à saisir l'occasion des désastres de la patrie pour les exploiter au profit de leurs haines, de leurs passions et de leurs intérêts : ceci est hors de doute. L'insurrection de la Villette était le prélude ; seulement c'était dans les bas-fonds du parti démagogique qu'elle avait pris naissance, c'étaient les hommes perdus du parti qui la dirigeaient ; il y en avait d'autres, moins courageux et beaucoup plus habiles, qui pensaient que l'empire n'étaient pas suffisamment affaibli par la défaite de Reischoffen, mais que si un nouveau désastre le frappait encore, ils pourraient en profiter pour le renverser. Je ne crois pas qu'on puisse mettre en doute cette vérité ; elle résulte de tous les rapports de police qui parvenaient chaque jour au gouvernement. Mais, au fond, la réalisation de ces odieux calculs ne dépendait pas de ceux qui les faisaient. Si nous remportions une victoire, il n'y avait pas à s'en préoccuper ; les adversaires les plus violents de l'Empire, ceux qui ont osé dire que sa chûte les consolait des malheurs de leurs pays et de l'humiliation de l'invasion prussienne, eussent été les premiers à cacher leur secret dépit, la perte de leurs plus chères espérances sous les apparences d'une joie patriotique. S'il y avait

une seconde et grande défaite, la situation devenait très-grave ; pour la dominer, il fallait, comme je l'ai dit tout à l'heure, que l'amour du pays fût chez certains hommes, supérieur aux rencunes et à l'intérêt personnel et que, d'un autre côté, il n'y eût, au dernier moment, aucune défection dans le gouvernement impérial. Or, ni l'une ni l'autre de ces conditions ne s'est rencontrée ; voilà l'explication du 4 septembre, voilà la vérité vraie ; elle est incontestable.

M. Chevreau, p. 272.

Mais, je le répète, quand j'ai su à cinq heures que le général Trochu s'était entendu avec les chefs du mouvement insurrectionnel, je n'ai plus conservé aucun espoir ; je n'ai même pas su qu'un certain nombre de députés devaient se réunir le soir, dans la salle à manger de la Présidence, pour essayer courageusement de s'opposer à l'émeute, ou au moins de la contenir et de sauvegarder la représentation légale du pays. Peut-être, à cette dernière heure, tout n'était-il pas encore perdu, si le gouverneur de Paris, qui n'avait pas cru devoir se mettre à la disposition de la Régente, s'était mis du moins à celle du Corps législatif. Mais à cette heure il était déjà installé dans les fonctions de chef du gouvernement insurrectionnel ; et d'ailleurs, dans cette même séance, ne vous rappelez-vous pas qu'un des membres les plus éminents du Corps législatif, un de ceux qui pouvaient exercer, sur la résolution de ses collègues, la plus décisive influence, conseillait lui-même l'abstention et la soumission aux hommes de l'Hôtel-de-Ville?

M. Chevreau, p. 271.

Le 18 août, M. le général Trochu, nommé par l'Empereur s'installe au Louvre et prend possession de ses fonctions de gouverneur de Paris.

La proclamation du gouverneur de Paris, sa théorie sur la force morale, alors que l'agitation révolutionnaire était à son comble, le retour des mobiles à Paris et les motifs donnés à ce retour, personne ne le contestera, remplirent d'une grande confiance tous les ennemis de l'Empire et portèrent du même coup une atteinte sérieuse à l'autorité spécialement investie de

la mission de veiller au respect de l'ordre et de la sécurité publique.

Je me borne à constater le fait, je ne l'apprécie pas.

M. Piétri, p. 254.

M. Jules Favre, embarrassé pour expliquer ses rapports avec M. Trochu et la contradiction qui existe entre eux au sujet d'une entrevue antérieure au 4 septembre, refuse de répondre.

M. DE RAINNEVILLE. — Il n'y a pas une chose qui vous soit exclusivement personnelle dans la première entrevue que vous ayez eue avec le général Trochu. Il a déclaré qu'il vous avait vu pour la première fois ce jour-là.

M. JULES FAVRE. — J'ai parfaitement le droit de ne pas répondre sur ce point. Le fait nous regarde personnellement, le général Trochu et moi. Il importe peu, pour l'éclaircissement des faits, que ce fût la première ou la dixième fois que nous nous voyions.

M. Jules Favre, p. 334.

Quant à l'entente des députés de la gauche avec les émeutiers, et à leur projet de renverser l'Empire, voici des déclarations qui nous édifient :

Telle était donc la situation : l'empire déjà ruiné, s'adressant à tous ceux qu'il croyait pouvoir lui prêter secours, et l'ancienne opposition tentée de saisir le pouvoir, mais hésitant, et renonçant presque à y toucher. Pendant ce temps, l'ennemi victorieux marchait sur Paris, et la crise finale s'annonçait ouvertement et bruyamment.

M. Thiers, p. 15.

. . . .

C'est au sein du Corps législatif lui-même que la crise allait éclater. Ce corps, troublé, éperdu, se sentant appelé à prendr la responsabilité du pouvoir dans la défaillance visible du gouvernement impérial, était effrayé de la tâche qui le menaçait, et n'osait se décider entre l'impossibilité de maintenir ce qui était, et le danger de créer autre chose.

Quant à moi, ce qui me semblait désirable, je viens de le dire, c'est que le Corps législatif, éclairé par ses fautes, se sasît du

pouvoir, s'en servît pour négocier la paix ou un armistice, et convoquer une assemblée qui déciderait du sort de la France. Mais, dans cette solution qui était la seule raisonnable, car il valait cent fois mieux que la révolution se fît dans le palais Bourbon que dans la rue, j'entrevoyais, pour ce qui me concernait, un sombre et cruel avenir auquel je voulais échapper à tout prix, celui d'être chargé du fardeau du pouvoir, et surtout de signer moi-même une paix qui me désolait. Je n'hésitais pas à dire que j'étais l'homme de France à qui la Providence devait le plus épargner cette douloureuse tâche. Hélas ! je ne me doutais pas que je serais bientôt obligé de la subir.

M. Thiers, p. 15.

Après la séance, un des membres de l'extrême gauche donna rendez-vous, pour le lendemain, sur la place de la Concorde, au groupe très nombreux qui l'escortait.

M. Piétri, p. 255.

. . . .

J'étais resté à Paris après le 4 septembre ; j'y rencontrai quelques-uns de mes collègues de la députation, entre autres : MM. Goerg, le comte d'Hesecques (de la Somme), Monnier de la Sizeranne. Tous, surtout M. Goerg, m'apprirent le fait suivant que je vous prie de contrôler :

Est-il vrai qu'une lettre aurait été trouvée adressée à un député de l'opposition, aujourd'hui ministre, membre du cabinet actuel ? Cette lettre communiquée à plus de quarante députés, dispersés aujourd'hui sur tous les points de la France, signée par un des maires de la banlieue, contenait ces mots :

« J'ai l'honneur de vous apprendre que, selon votre désir, j'en-
« voie à l'Assemblée la garde nationale à midi, etc. »

Y avait-il ces mots : *qui se tiendra à votre disposition* ? le souvenir m'en reste sans que je puisse l'affirmer, cependant.

D'un autre côté, M. le général Lebreton, dès qu'il vit poindre le danger, remplissant son plus strict devoir de questeur, se rendit avec son collègue M. Hébert, chez M. le général Trochu pour le supplier de venir protéger l'Assemblée. Est-il vrai que ce dernier, causant avec son aide-de-camp, aurait fait attendre le questeur plus de trois quarts d'heure dans son antichambre, disant qu'il avait tenté de se rendre à l'Assemblée, qu'il en avait

été empêché par la foule? malgré les vives observations des deux questeurs, le général Trochu se serait-il refusé à faire une nouvelle tentative?

Est-il vrai que l'honorable député Estancelin ait fait auprès du général Trochu les instances les plus vives pour l'engager à venir au plus tôt, lui prédisant d'affreux malheurs s'il ne se rendait pas là où son devoir l'appelait?

Le général aurait répondu au député Estancelin ce qu'il avait répondu déjà aux questeurs; il persista même, lorsque M. Estancelin lui répliqua: « Pourquoi ne pourriez-vous donc pas y aller, puisque j'en viens? »

M. Brame, p. 195.

Quelques semaines après, M. de Kératry a déclaré qu'il était venu à Paris pendant la dernière session avec l'intention de renverser l'empire et de proclamer la République. Lorsqu'il était dans le cabinet du ministre des travaux publics, il tenait un langage tout différent; il me déclarait qu'il considérait comme nécessaire le maintien du gouvernement et que, sans prendre d'engagement pour l'avenir, il était décidé à nous soutenir à tout prix, d'autant plus qu'il reconnaissait avoir joué un rôle très actif pour décider l'empereur à la guerre. Si j'indique cet incident concernant M. de Kératry, si j'ai indiqué le langage tenu par MM. Favre, Picard et Gambetta à la Chambre, c'est que nous allons nous retrouver, le 4 septembre, devant les mêmes hommes, jouant un rôle très opposé à leurs engagements, et qu'il n'y a rien d'insignifiant dans les actes antérieurs à leur prise de possession du pouvoir.

M. J. David, p. 155.

Je veux seulement signaler qu'en sortant de la séance avec le ministre de la guerre, nous vîmes entrer, par la place Bourgogne, dans la cour du Corps législatif, un détachement très nombreux de gardes nationaux.

Un membre. — A quelle heure?

M. LE BARON JÉROME DAVID. — Après la séance, sur les deux heures du matin.

Ce que je puis affirmer, c'est que M. Laurier et le frère de M. Picard, et aussi, m'a-t-on dit, le frère de M. Jules Ferry en faisaient partie. C'était la compagnie qui devait nous garder le lendemain. Elle était étrangement choisie, il faut le dire, car

on y trouvait réunis des hommes connus pour être les plus ardents ennemis de l'ordre et du gouvernement, les plus décidés à le renverser.

M. J. David, p. 155.

M. LE BARON JÉROME DAVID. — Je vous ai rapporté ce qui m'a été affirmé. Maintenant il y a un autre fait. Le frère de M. Picard nous a été signalé par différents rapports, comme promoteur de l'invasion. Le commissaire de police du Corps législatif m'a dit que le frère de M. Picard était mêlé aux groupes populaires, qu'il les haranguait, les encourageait à pénétrer dans l'Assemblée, ajoutant que c'était leur droit, qu'on ne pouvait pas empêcher le peuple d'entrer dans la Chambre, etc., etc.

M. J. David, p. 158.

M. Fribourg, qui vivait au milieu des internationaux et des clubistes, constate, ainsi qu'il suit, que ses amis et lui ne songeaient pas à faire éclore une révolution.

Je suis arrivé à Paris vers le 20 août. J'étais en Suisse, et apprenant qu'on appelait tous les hommes valides, et ne tenant pas compte de la forme du Gouvernement à cette époque, cela m'était égal en face des Prussiens, je suis revenu à Paris me mettre dans la garde nationale.

Nous n'avions pas confiance dans ceux qui pouvaient prendre le gouvernement à la suite de l'Empire; nous savions que c'était la gauche qui le prendrait; nous connaissions personnellement tous les membres de la gauche à peu près. Les membres du Gouvernement de la Défense nationale appartenaient au Gouvernement de 1848 et s'il y avait quelque chose à Paris qui fût anti-populaire, c'étaient les gens de 1848 ; on n'en voulait à aucun prix.

M. Fribourg, p. 571

M. Héligon, confirme ce témoignage et M. Ansart y ajoute le sien.

Ce ne sont pas les ouvriers qui ont fait le 4 septembre, ce sont les bourgeois; les bataillons n'étaient pas armés. — Quinze jours à l'avance, je m'étais fait inscrire; on me traitait de bonapartiste, parce que j'avais pris un fusil pour pouvoir me trouver en face de l'ennemi si j'y étais appelé.

Le 4 septembre les a surpris; habituellement cela dure plusieurs jours; ils ne sortent ordinairement que quand tout est fini. Nous nous sommes trouvés un certain nombre de personnes pour empêcher le mouvement de se développer à l'Hôtel-de-Ville.

M. Héligon, p. 542.

Je ne dis pas que l'Internationale n'ait pas été pour beaucoup dans les menées révolutionnaires qui ont précédé le 4 septembre. Mais il ne faut pas s'y tromper, ce n'est pas elle qui est à la tête du mouvement du 4. septembre, c'est plus haut qu'il faut chercher pour trouver la direction.

M. Ansart. p. 186.

Et encore :

Le 4 septembre n'a pas eu seulement pour cause la capitulation de Sedan. Elle en a été plutôt l'occasion. Les hommes d'opposition qui se sont servis alors de la force révolutionnaire pour renverser l'Empire, ont dû nécessairement compter avec elle plus tard. Les hommes de révolution qui avaient aidé au mouvement politique réclamèrent leur salaire.

M. Ansart, p. 182.

Enfin voici la déclaration formelle et explicite de M. Corbon, p. 609.

Dans les jours d'anxiété patriotique qui ont précédé le 4 septembre, j'avais eu occasion d'assister à une assemblée des chambres syndicales ouvrières. Là, j'avais pu m'assurer qu'on ne songeait qu'au salut de la patrie. Le 3 septembre au soir, il y eut dans Paris une manifestation à laquelle je me mêlai. On n'y acclamait point encore la République. Notre cri était: Vive la France! Un comité de défense! »

Le lendemain, 4 septembre, je me dirigeai du côté de la place de la Concorde, et là je rencontrai des membres de l'Internationale, Tolain, Murat et autres, accompagnés d'un certain nombre de membres de la chambre syndicale des ouvriers. Je leur dis : « Il serait très-facile aujourd'hui de profiter de cette agitation pour provoquer un changement de gouvernement; mais nous ne devons avoir en vue que la question patriotique; nous devons crier exclusivement: « Vive la France! » Nous

trouvons que la défense va mal; bornons-nous à demander un comité de défense composé d'hommes énergiques. » Ils se rallièrent avec empressement à cette pensée, et nous allions ensemble au-devant des colonnes de la garde nationale qui débouchaient sur la place pour crier notre mot d'ordre à cette bougeoisie armée, car vous savez qu'il n'y avait à cette époque que des bourgeois dans la garde nationale.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas tout-à-fait exact, on avait formé de nouveaux bataillons.

M. CORBON. — Je vous demande pardon; tout ce qu'on avait fait alors, c'était de recevoir un certain nombre de nouveaux venus dans les mêmes bataillons, et encore cela n'avait pas eu lieu dans les quartiers excentriques.

M. LE PRÉSIDENT. — Je pourrais vous citer des faits qui contredisent, dans une certaine mesure, ce que vous avancez, mais j'aime mieux vous laisser continuer votre récit.

M. CORBON. — Il est vrai qu'un certain nombre de citoyens étaient entrés depuis quelques jours dans les bataillons de la garde nationale, mais cet élément nouveau était encore un élément bourgeois; et quand bien même c'eût été un élément ouvrier, il n'était pas assez considérable pour modifier sensiblement le caractère de cette force armée.

Eh ! bien, ce que je tiens à constater c'est que la garde nationale criait : « Vive la République ! » à tue-tête et que nous avons été débordés par le cri de la bourgeoisie armée ; — nous ne demandions pas mieux, au fond de notre âme, que d'être ainsi débordés. — En nous abstenant, nous faisions un sacrifice à notre idéal particulier. Quand nous vîmes la bourgeoisie nous donner l'exemple, naturellement nous fîmes chorus ; — mais la vérité n'en est pas moins que nous avions pris une résolution et fait des efforts pour ne point faire surgir en ce moment si critique la question républicaine. C'est donc une chose digne de remarque que les socialistes criant : « Vive la France ! » leur cri fut étouffé sous celui de « Vive la République ! » poussé avec un étonnant entrain par la bourgeoisie armée.

M. Corbon, p. 608.

A ce témoignage d'un homme que ses accointances, ses antécédents et ses relations plaçaient si bien pour savoir ce qui se passait et se préparait dans les ateliers, nous ajouterons celui de M. Chevreau, qui,

en sa qualité d'ancien préfet de Lyon et de ministre de l'intérieur, pouvait, mieux que personne, apprécier le mouvement, e connaître les causes, le but et les chefs.

M. HENRI CHEVREAU. — Voici ma conviction à cet égard : l'in surrection de Lyon, comme l'insurrection de Marseille, est due à l'élément socialiste.

Quant à Paris, mon appréciation ne serait pas la même. Je crois que si, à Paris, la partie la plus ardente de la population n'avait pas rencontré son appui dans les chefs de l'opposition, l'envahissement du Corps législatif n'aurait pas eu lieu. Je crois qu'on était certain qu'on trouverait là un concours à un moment donné, que ce concours était formellement promis, mais je ne puis me permettre de nommer personne, puisque je n'ai pas de preuves absolues, irréfutables et que les événements ont naturellement rendu impossible toute constatation régulière.

M. Chevreau, p. 274.

Nous complèterons ces preuves par l'aveu de M. de Kératry qui, oubliant ses diverses dénégations, et tenant à faire parade de ses services à la cause révolutionnaire, a dit, dans un discours tenu à un meeting de Nantes :

« Trois semaines avant le 4 septembre, j'accourais à Paris pour préparer la proclamation de la République... Dans la nuit du 3 au 4 septembre, je hâtai, j'activai la déchéance impériale. Je poussai Gambetta à la tribune, je m'emparai avec lui de l'Hôtel de-Ville, puis de la préfecture de police. Voilà ce que j'ai fait. »

M. de Kératry, grand meeting de la Renaissance, à Nantes.

Lorsque le général de Palikao s'opposait énergiquement, de sa personne, à l'invasion de la Chambre, et donnait des ordres aux soldats placés à l'intérieur, il se produisit un incident qui ne laisse aucun doute sur la conduite des députés de la gauche.

Je dois dire qu'avant mon départ, dans la salle des Pas-Perdus, je fus apostrophé d'une manière assez peu obligeante par un député, M. Pelletan, je crois, qui m'avait désigné à la foule, en disant : « Voilà un général du 2 décembre ! » — Les généraux du 2 décembre valent bien les autres ; mais à cette épo-

que, je n'étais pas en France, j'étais en Afrique, je ne l'ai pas quittée, par conséquent je n'ai pas contribué au coup d'Etat. — Si j'avais été là, y aurais-je contribué ? Je n'en sais rien. Un militaire doit obéir, c'est son devoir ; si mes chefs m'avaient commandé, j'aurais obéi. Mais je n'ai pas besoin d'endosser une responsabilité comme celle-là, puisque j'ai été étranger à ces événements. Le but de M. Pelletan était d'ameuter la foule contre moi ; je lui répondis d'une manière excessivement verte ; je fus bousculé, et je fus tiré de cette foule par mon aide-de-camp.

M. le général de Palikao, p. 168.

M. Pelletan a cherché, il est vrai, à se justifier à cet égard ; mais celui qui écrit ces lignes assistait à l'altercation, et il a entendu le ministre de la guerre relever les paroles du député radical.

Au moment où nous nous retirions dans nos bureaux, me trouvant avec mes deux collègues Esquiros et Javal, je rencontrai dans un couloir le général Palikao, accompagné de ses deux aides-de-camp, auxquels je l'entendis donner les ordres les plus sévères ; il ne s'agissait de rien moins que de tirer sur le peuple, dans notre pensée.

Je lui dis alors : « Général, c'est une responsabilité bien grave que vous assumez sur votre tête ; je ne vois pas ce qui pourrait amener l'effusion du sang. » Le général Palikao me répondit avec des formes militaires passablement brutales. Je ne lui ai pas dit : « Vous êtes un homme du 2 décembre, » mais bien : « Il ne faudrait pas recommencer un 2 décembre à Paris. » Il me répondit alors : « Je ne suis pas un homme du 2 décembre, » ce que je savais parfaitement. Je répliquai, et comme cela prenait un certain degré d'animation, MM. Javal et Esquiros crurent alors devoir nous séparer, et je me rendis à mon bureau, où se trouvait, je crois, notre honorable collègue, M. de Civrac, qui m'écoute.

Je fis part à mes collègues des ordres que je venais d'entendre donner par le général Palikao. A ce moment même, on voyait par la fenêtre du bureau, les troupes prendre leurs chassepots que jusque-là elles avaient laissés en faisceaux. J'étais extrêmement animé, je n'en disconviens pas, car s'il avait été tiré un coup de fusil par la troupe, ce jour-là, je ne sais pas ce qui se serait passé à Paris.

Voilà l'exacte vérité sur mon altercation avec le général Palikao, et je demanderai à la Commission de vouloir bien entendre sur ce point MM. Esquiros et Javal, qui y assistaient.

Je veux croire que c'est involontairement que le général Palikao s'est trompé en affirmant qne j'ai ameuté le peuple contre lui, moi qui, au contraire, ai tout fait pour empêcher des représailles, et qui, le lendemain de la révolution, ai tenu tête à l'émeute qui voulait aller saccager l'imprimerie du journal de M. Dréolle.

M. Pelletan, p, 461.

On a demandé pourquoi l'Impératrice n'avait pas combattu l'émeute. M. Brame et M. Chevreau répondent à cette question :

Il est de la dernière évidence que, dans des circonstances aussi douloureuses, l'armée de Metz enfermée, l'armée de Sedan détruite, l'Empereur prisonnier, il fallait, pour résister à une insurrection préparée de longue main, dans une ville comme Paris, presque complétement dégarnie de troupes, le concours absolu, énergique, sans réserve, de toutes les volontés et de toutes les forces. Du moment que le général gouverneur de Paris, commandant la garde nationale et l'armée, ayant de plus à sa disposition les 20,000 mobiles de la Seine, se mettait à la tête du nouveau gouvernement, il n'y avait rien, absolument rien à faire.

M. Chevreau, p. 270

. . . .

On a demandé quel jour et à quelle heure le conseil des ministres avait appris la reddition de Sedan et la captivité de l'Empereur.

C'est le samedi, 3 septembre, vers cinq heures du soir. Avant ce moment, je l'atteste, rien n'avait été appris par nous officiellement, rien n'avait transpiré qui pût nous le faire croire. Je dis nous, car je comprends le Conseil des ministres tout entier, et j'avais appris à ne pas douter de la loyauté et de la sincérité de mes collègues.

Le 3 septembre, avant huit heures du matin, le Conseil des ministres était réuni ; il continuait à prendre des dispositions pour compléter nos armées, la défense et l'alimentation de Paris. A deux heures, la plupart des ministres se rendirent au

Corps législatif; ceux présents à la séance recevaient, comme chaque jour, les bordées de l'opposition, et renouvelaient l'assurance déjà donnée de ne prendre aucune mesure politique extra légale.

Je ne m'étendrai pas sur les incidents qui se sont produits à cette séance, ils sont relatés au *Journal officiel*.

Vers cinq heures, les ministres furent prévenus qu'il y avait séance du Conseil aux Tuileries; là, ils apprirent la vérité par une lettre que leur communiqua le ministre de la guerre; ainsi que je l'ai déclaré à la tribune, les ministres de la guerre et de l'intérieur seuls, recevaient les dépêches, qu'ils communiquaient ensuite à leurs collègues.

La missive reçue ne contenait aucun détail, ne renfermait aucun commentaire, elle vous passera sans doute sous les yeux.

Quelles étaient les dispositions immédiates à prendre dans un aussi terrible moment?

Le manque de détails nous plongeait dans une angoisse profonde.

Nous prîmes les mesures nécessaires pour retarder la marche de l'ennemi, décidés à combattre jusqu'au moment où la raison et les lois de l'humanité nous forceraient à nous arrêter.

Une circulaire fut rédigée pour apprendre au pays le véritable état de choses.

M. Jules Brame, p. 193.

CHAPITRE XVI.

La journée du 4 septembre.

La police. — Agitation de la veille. — Attitude et langage du général Trochu. — Belleville et la Villette en rapport avec les députés de la gauche. — Réunions de la rue de la Sourdière. — Mot d'ordre donné à la garde nationale. — La séance de nuit du Corps législatif. — M. J. Simon en rapports familiers avec Régère de la Commune. — Forces militaires et de police autour du Corps législatif. — Leur éloignement ordonné par le général Caussade. — Invasion du Corps législatif. — Connivence des députés de la gauche — Attitude du Corps législatif. — L'impératrice aux Tuileries. Son départ. — Sa fermeté courageuse. — Le général Trochu. — Sa rencontre avec M. Jules Favre. — Occupation de l'Hôtel-de-ville. — Constitution du Gouvernement. — Les nouveaux ministres — M. Thiers. — Jugement du général Ducrot — Avœu de M. Et. Arago. — M. Crémieux. — Sa joie. — Son opinion sur la révolution. — Aspect de Paris.

Dès que se répandit, à Paris, les nouvelles du désastre de Sedan, l'agitation et la joie des radicaux permirent de juger que la journée du lendemain serait décisive.

Voici d'abord le récit d'un témoin qui a vu ce qui se passait et qui a entendu ce qui se rapportait à la préfecture de police.

Nous sommes restés en permanence autour du préfet; c'est là que nous avons reçu un rapport qui rendait compte de ce qui se passait sur le boulevard, où l'on poussait des cris de déchéance. Une colonne qui s'était formée à la hauteur du poste Bonne-Nouvelle, et à laquelle se trouvaient mêlés des mobiles parisiens venus du camp de Saint-Maur, avait été refoulée par les sergents de ville, qui maintenaient la circulation. Il y eut des coups échangés. Des coups de feu furent tirés, non pas comme on l'a prétendu, par les sergents de ville, mais contre eux. Ils n'avaient

pas de revolvers comme aujourd'hui, et franchement, ce n'est pas dans un moment comme celui-là, quand on sentait le terrain manquer sous ses pieds que la police aurait pu être provocatrice, si jamais elle avait pensé à l'être. Ce qu'on pouvait craindre alors, c'était bien plutôt une défaillance qu'un excès de zèle. Mais ces hommes se sont conduits noblement jusqu'à la dernière heure; ils se sont montrés dévoués et fidèles à leur devoir, qui est non pas de faire de la politique, mais de maintenir l'ordre. On a pu les apprécier quand est venu le 18 mars.

Ils refoulèrent donc cette masse avec énergie, mais sans violence; ils ont reçu beaucoup de coups et en ont rendu quelques-uns, mais ils n'avaient pas, que je sache, de casse-tête, comme on l'a dit; ils ne devaient jamais se servir d'une autre arme que de leur épée, en cas d'absolue nécessité. Ils ne l'ont pas tirée ce jour là.

Cette résistance irrita la foule qui se rendit chez le gouverneur de Paris, pour se plaindre des procédés de la police. Le général Trochu leur répondit : « Soyez tranquilles, justice vous sera faite. » Au lieu de les blâmer, il les soutenait. Nous apprîmes bientôt que la Chambre se réunissait, quoiqu'il eût été été convenu en Conseil de gouvernement qu'il n'y aurait pas de séance de nuit. Je me souviens avoir entendu lire cette nuit même un rapport signalant le fait suivant : M. Jules Simon fut entouré, au sortir du Corps législatif, par une foule qui l'escorta jusqu'à la rue Royale. Là, s'arrêtant à l'entrée de la place de la Concorde, il se retourna et leur dit : « A demain! à midi, nous nous retrouverons tous ici! »

M. Moulon, p. 231.

M. Lagrange ajoute ces particularités

M. LE PRÉSIDENT.—Pouvez-vous nous dire ce qu'ont fait les sociétés secrètes au moment du 4 septembre, quelle part elles y ont prise? Celle de Blanqui, celle de Jaclard et la Société internationale sont-elles restées en dehors de ce mouvement? Quelques personnes, qui ont déposé devant nous, ont dit que la révolution du 4 septembre avait été un fait fortuit, une explosion subite qui n'avait pas été préparée.

M. LAGRANGE. — Mon Dieu, Monsieur, si ma mémoire me sert bien, peu de jours avant le 4 septembre, une réunion assez nombreuse a eu lieu chez M. Crémieux, où l'on a discuté la révolu-

tion. On a rapporté que M. Crémieux lui-même disait que, suivant que les événements se produiraient, on aurait à donner des ordres.

Ce qui s'est passé dans l'intérieur de la réunion, je ne puis le donner qu'à titre de renseignements, cela m'ayant été raconté par un individu qui est venu me trouver ; mais quant à la réunion elle-même, je suis sûr certain, qu'elle a eu lieu, parce que je l'ai fait surveiller par des agents.

Un membre. Quel jour ?

M. LAGRANGE. — A peuprès huit ou dixjours avant la révolution. Il y avait même à cette réunion un individu en garde national. Cela m'avait frappé.

Quant aux sociétés, il est certain, que des individus appartenant à l'Internationale, étaient depuis trois ou quatre jours aux alentours du Corps législatif, que des estafettes étaient envoyées chaque instant à Belleville et à la Villette, que ces individus étaient en relation avec M. Gambetta. Je ne pourrais vous citer leurs noms, car je n'étais pas moi-même sur les lieux, mais cependant il y avait là M. Miot, il y avait dans la cour Etienne Arago, qui donnait des ordres à chaque instant, M. Floquet, qui en faisait autant. Il y avait encore M. Laurier, qui était sur l'escalier donnant sur le quai en face de la rivière.

Un membre. Vous ne savez pas quels ordres ont été donnés ?

M. LAGRANGE. — Il y a eu des mots d'ordre donnés pour faire descendre les ouvriers, je vous l'assure.

L'Internationale était là comme toutes les autres sociétés. Ainsi il y avait là Malon, qui demeurait à Courbevoie, et il n'était pas seul.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il eu des décisions prises ce jour-là dans les sociétés secrètes ?

M. LAGRANGE. — Je dois vous dire que ce jour-là toute mon attention était fixée sur le Corps législatif. Toutes mes forces étaient là. Je ne puis pas dire ce qui s'est passé au sein des sociétés.

Enfin M. Piétri donne ces détails :

Avez-vous été informé, dans les rapports qui vous sont arrivés, d'une réunion qui aurait eu lieu rue de la Sourdière ?

M. PIÉTRI. — Oui, Monsieur le Président, j'en ai été informé dans

la nuit même. Cette réunion était en quelque sorte en permanence ; elle avait des rapports avec tous les groupes révolutionnaires dont les chefs reçurent le mot d'ordre pour le lendemain. Des rapports, arrivés à la préfecture de police, attestent le fait de la manière la plus positive.

M. LE COMTE DARU. — Est-il exact que M. Delescluze fut au nombre des personnes qui se réunissaient rue de la Sourdière?

M. PIÉTRI. — Parfaitement ; Delescluze, Blanqui, tous les hommes les plus compromis.

M. LE COMTE DARU. — Et M. Pyat?

M. PIÉTRI. — M. Pyat n'était pas arrivé à Paris. Mais il y avait des hommes de l'Internationale, des représentants des divers groupes révolutionnaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Oserais-je vous demander de quelle manière se faisaient les rapports qui vous arrivaient ? Il y avait des personnes de la police qui assistaient aux réunions de la rue de la Sourdière?

M. PIÉTRI. — Nous avions une surveillance au dehors, des correspondants à l'intérieur; la police ne se fait pas autrement.

La même déposition constate la connivence du général Trochu avec les émeutiers.

M. Piétri p. 255.

Après le Conseil, je rentrai à la préfecture pour prescrire les mesures de sûreté que comportaient les circonstances. Dans la soirée, des tentatives insurrectionnelles se produisirent sur le boulevard. Une première eut lieu sur le boulevard Bonne-Nouvelle ; le poste de police, composé de cinq hommes, fut attaqué par une bande de trois à quatre cents émeutiers. Nos hommes sortirent, dispersèrent avec la plus grande énergie le groupe et arrêtèrent deux des chefs. Plus bas, sur le boulevard Montmartre, une heure après, un groupe bien plus considérable se forma. L'officier de paix du quartier, très-énergique et très-résolu, je cite son nom parce qu'il a rendu de grands services, M. Fouqueteau, se présenta, mit en bataille sur la chaussée vingt-cinq sergents de ville, dispersa le groupe ; et se saisit d'un drapeau rouge, qui servait de bannière et de point de ralliement aux insurgés. Les sergents de ville ne firent pas usage de leurs armes ; on tira plusieurs coups de revolver sur eux : ils ne répondirent pas. Il paraît que, dans la mêlée, un garde

mobile du camp de Saint Maur le prétendit blessé ; il avait une égratignure à l'oreille.

Le rassemblement dispersé se reforma dans la rue Montmartre. Pour exciter les colères de la foule, on plaça le prétendu blessé sur un brancard et on le porta au palais du gouverneur de Paris.

Arrivés dans la cour, les insurgés demandèrent à lui parler. Ils se plaignirent avec violence de ce qu'ils appellaient les brutalités de la police, et ils voulurent qu'on leur rendit justice. M. le gouverneur les harangua, il promit que la brutalité des agents cesserait, et il ajouta : « *Allez, le peuple sera bientôt armé, et il fera sa police lui-même.* » M. le général Trochu a contesté ces paroles devant la cour d'assises. Il a prétendu qu'elles ne m'étaient parvenues que par des rapports de police. Je ne pouvais, en effet, les connaître autrement. Mais quel intérêt pouvaient avoir les agents à prêter à M. le général Trochu des paroles qu'il n'aurait pas prononcées? M. le secrétaire général de la préfecture, que j'ai consulté avant d'aller déposer devant la cour d'assises, les a pleinement confirmées par une lettre que je pourrais communiquer à la commission.

M. Piétri, p. 254.

Au sujet du mot d'ordre donné, et de l'impulsion imprimée au mouvement, nous avons les dires de M. Glais-Bizoin et de M. de Kératry,

M. LE COMTE DARU. — Le mot d'ordre donné n'était pas connu de vous. Cependant le matin, de bonne heure, des émissaires ont parcouru les faubourgs ; il paraît que le mot d'ordre a été transmis à tous les chefs de section, et que rendez-vous a été donné à la Chambre pour deux heures. Des bataillons armés sont en effet arrivés ; je ne parle pas de ceux qui avaient été commandés de service pour défendre la Chambre, mais d'autres qui venaient, sans avoir reçu d'ordres, tambour en tête et avec leurs armes.

M GLAIS-BIZOIN. — Je ne sais pas qui avait donné ces ordres aux gardes nationaux. Quand ils se trouvèrent sur le pont, ils étaient quatre compagnies environ. Le pont n'étant pas large, cela pouvait faire quatre compagnies, qui avaient l'air d'être parfaitement commandées. J'ignore complétement qui a pu leur donner des ordres ; mais ce que je puis affirmer, c'est que, dans la Chambre, nous ignorions ce qui s'était passé. Quant aux sec-

tions dont M. le comte Daru vient de parler, nous n'avons jamais eu des rapports avec elles. Nous savions bien qu'il y avait des sections, qu'elles avaient été organisées, mais nous étions restés absolument étrangers à leur organisation.

M. Glais-Bizoin p. 610.

. . . .

M. LE COMTE DARU. — Il n'y avait pas, dans l'opposition, beaucoup d'entrain, cela est certain ; mais, à côté de vous, il y en avait davantage. Avez-vous eu, comme préfet de police, des détails sur certaines réunions qui auraient eu lieu le 3 au matin, réunions où l'on aurait décidé le mouvement, et où l'on aurait désigné les bataillons de garde nationale qui devaient se rendre en armes sur tel ou tel point, notamment au Palais-Bourbon.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Je n'ai rien connu que par ouï-dire. Il n'y avait pas de députés dans les réunions dont vous parlez. On ne m'a pas cité des noms de députés. Quant à moi, je n'y étais pas.

M. LE COMTE DARU. — Qu'en savez-vous?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Je sais seulement que le mot d'ordre était de venir sans armes, et ce ne fut que lorsqu'on pressentit une certaine résistance, que certains groupes de gardes nationaux rentrèrent chez eux pour y chercher leurs armes.

M. LE COMTE DARU. — Le mot d'ordre, quel était-il? Qui l'avait donné?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Il n'y avait pas précisément de mot d'ordre ; c'était une entente entre les principaux journalistes de l'opposition. Je crois que M. Chaudey s'y trouvait. C'est par lui que j'ai appris ce que j'en sais ; je n'ai pas eu d'autres détails.

M. LE COMTE DARU. — Il y a un fait qui paraît constaté par des dépositions ; dans cette réunion, on aurait décidé que le moment d'agir était venu.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Vous faites sans doute allusion au parti des blanquistes, dont j'ai déjà parlé. Mon projet d'action n'avait rien de commun avec le leur.

M. de Kératry. p. 655.

Nous n'insisterons pas sur la séance de nuit qui eut lieu, sans que le Gouvernement en fût prévenu, et à la suite de laquelle M. Thiers, accompagné de M. J. Favre encouragea si efficacement les émeutiers qui demandaient son assistance et l'entouraient sur la place de la Concorde. Après cet incident, fort rassuré au sujet des bruits qui couraient sur une mesure préventive contre les meneurs de la conspiration, M. Thiers jouit d'*un profond sommeil.* Il a soin de le dire lui-même à la Commission d'enquête, au risque de sembler avoir été indifférent à la défaite de nos armées et à l'écrasement du pays.

Nous donnons textuellement, d'après M. Thiers et d'après M. J. Favre, le récit de la fatale journée du 4 septembre.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE — Le lendemaiu dimanche, 4 septembre, après avoir pris un peu de repos, je me rendis à l'Assemblée où l'agitation était extrême. Des membres du centre, autrefois très réservés avec moi, m'abordèrent et me dirent : « Il est évident qu'il faut en finir, nous sommes décidés à rendre le trône vacant. On nous demande le mot de déchéance, nous ne pouvons pas le prononcer, c'est impossible. Nous avons soutenu cette dynastie pour éviter une révolution ; nous nous sommes trompés en la soutenant, mais il nous est impossible d'en prononcer nous même la déchéance. Soit, pour la chose, mais qu'on nous épargne le mot. » — Ils me prièrent donc de trouver une rédaction qui conciliât leur dignité avec la nécessité devenue évidente de faire vaquer le trône. Je leur répondis que j'allais m'en occuper, et je me rendis dans un bureau où on disait que la gauche était assemblée. Je dis à ces messieurs : « Les députés du centre désirent autant que vous la déchéance, je le tiens de leur propre bouche. Mais ils ne veulent pas en prononcer le mot eux-mêmes. Les membres de la gauche me répondirent qu'ils tenaient à la chose et point au mot lui-même, et nous convînmes d'une rédaction qui fut bientôt couverte de signatures, et qui devint ce qu'on appela dans le moment la proposition de M. Thiers. Si elle avait été votée, et elle allait l'être, le Corps législatif, devenu tout à coup populaire, pouvait retenir la révolution dans ses mains, gérer les affaires quelques jours, faire à l'ennemi une proposition d'armistice qui eût été probablement acceptée (j'en ai acquis la certitude depuis), convoquer ensuite une assemblée qui aurait conclu la paix, et mis à nos malheurs une fin tolérable. Mais dans le moment survint un incident fâcheux. Quelques députés revinrent des Tuileries, d'accord, disait-on, avec le comte de Palikao pour

proposer un arrangement au profit de l'impératrice régente et de son enfant.

Une discussion fort vive s'engagea dans les couloirs et prit plusieurs heures, heures précieuses, dont la perte devait devenir fatale. Le comte de Palikao fit, dans ce sens, une proposition à l'Assemblée qui fut écartée avec une répulsion bruyante et presque générale. Le général, surpris comme un homme qui s'était attendu à un tout autre accueil, parut décontenancé. Un dernier incident acheva de tout perdre. On avait réuni des troupes pour garder l'Assemblée, que des groupes nombreux commençaient à entourer, et il arriva en ce moment ce qui est bien souvent arrivé en pareille circonstance. L'opposition, émue des bruits de coup d'État qui avaient couru, demanda compte du rassemblement de troupes, très explicable d'ailleurs, qui s'était fait autour de l'Assemblée. Le comte de Palikao, assailli de cris, promit de faire retirer les troupes pour les remplacer par la garde nationale. Le sort de la Chambre était décidé dès ce moment. Il aurait fallu qu'un concert se fût établi entre le chef du ministère et les autorités de Paris pour qu'une force succédât immédiatement à une autre ; mais la confusion était déjà au comble, et tout concert avait cessé entre les pouvoirs.

La proposition Palikao écartée, la mienne fut renvoyée dans les bureaux pour y être examinée et adoptée. La majorité fut considérable.

Nous nous retirâmes dans les bureaux dont les fenêtres donnant dans la cour étaient ouvertes. Je regardai par ces fenêtres ce qui se passait, et je vis avec un sinistre pressentiment les troupes qui partaient, sans voir arriver celles qui auraient dû les remplacer.

La discussion commença, et fut terminée dans mon bureau presque à l'unanimité par l'adoption de ma proposition. On voulut alors me nommer commissaire, ce qui me conduisait à être rapporteur de la commission, et bien autre chose après. Je refusai péremptoirement. On insista, je résistai, et on me demanda alors qui pouvait être choisi à ma place. J'indiquai M. Dupuy de Lôme qui était présent, qui refusa d'abord, et qui ne céda que sur mes vives instances.

Nous en étions là, lorsque tout à coup nous entendîmes des cris furieux dans le corridor qui conduisait aux bureaux. La porte de notre bureau fut forcée, et une foule ardente nous envahit.

Parmi les envahisseurs se trouvaient beaucoup d'hommes point mal vêtus. Ce n'était pas, comme je l'ai vu à d'autres époques, une émeute faite par la populace : loin de là. Je remarquai dans cette foule un individu, grand, assez maigre, ayant une redingote brune, tout couvert de sueur, et d'une véhémence extrême.

M. LE VICE-PRÉSIDENT COMTE DARU. — C'était, je crois, Régère, le membre de la Commune.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je ne puis pas le dire, car je ne l'ai jamais connu. Il monta sur la table, et de là commença un discours prononcé avec une grande volubilité. Il n'y avait cependant ni dans sa figure ni dans ses gestes, rien qui annonçât un homme prêt à se livrer à des violences.

Le Corps législatif avait, depuis quelques jours, conçu pour moi une sorte d'intérêt. Tous mes collègues m'entourèrent, de peur qu'il ne m'arrivât malheur. C'était une crainte vaine, du moins pour ce jour-là. L'orateur véhément qui nous haranguait du haut de la table où il était monté, bondit à ma vue, sauta à terre, et me saisissant par la main, s'écria plusieurs fois : « M. Thiers, sauvez nous, sauvez-nous ! » — Que voulez-vous, lui dis-je, que nous fassions pour vous sauver ? — Il faut prononcer la déchéance. — C'est à quoi nous travaillons, lui répondis-je ; mais sortez d'abord, car nous ne pouvons pas prendre une résolution tant que vous resterez ici. — En ce moment, M. Tachard, qui était dans un bureau voisin, craignant que je ne fusse en péril, était accouru. Il parla à nos envahisseurs, les engagea à se retirer, et, comme on entendait des cris violents d'un autre côté, l'attention de la foule qui nous entourait étant attirée ailleurs, nous fûmes laissés seuls, et nous pûmes achever notre délibération, devenue du reste à peu près inutile, et n'ayant plus rien à faire, nous revînmes à la salle des séances.

Déjà la multitude l'avait envahie, ainsi que toutes les parties du palais. Nous restâmes noyés au milieu de cette foule pendant plusieurs heures. Personne ne venait à notre secours, et n'y songeait, car jamais je n'ai vu une révolution accomplie plus aisément, et à moins de frais. L'empire avait tellement révolté les esprits par les malheurs qu'il avait attirés sur le pays, que personne n'avait pitié de sa chute, et que personne n'avait la pensée d'y résister. Ses partisans eux-mêmes assistaient à ce singulier spectacle sans essayer d'y porter remède. Les partisans de l'empire, accablés ce jour-là, réveillés aujourd'hui, se

plaignent qu'on les ait renversés à cette époque, prétendant qu'en les frappant on a frappé la France. Mais pourquoi ne se défendaient-ils pas alors? Pourquoi pas un seul effort de leur part pour résister à cette révolution opérée sans aucune difficulté par une bonne raison : c'est qu'ils n'auraient pas trouvé quelqu'un, eux compris, qui songeât à les sauver. De violence, il n'y en avait aucune. On se promenait, mêlé à la foule pas trop mal vêtue, qui nous appelait par nos noms, et me répétait : « M. Thiers, tirez-nous de là ! » A quoi je répondais que le moyen le plus sûr pour nous y aider, c'était de s'en aller, et de nous laisser pourvoir paisiblement au gouvernement du pays.

Plusieurs heures s'écoulèrent ainsi sans que personne se présentât, ni pour nous secourir, ni pour nous violenter.

Vers la fin du jour, la salle se trouva presque évacuée. Nous nous disions les uns aux autres qu'il fallait pourtant prendre un parti, et nous imaginâmes de nous transporter dans la vaste salle à manger de la Présidence. Là, je fus entouré et chargé, ce qui dura une demi heure, de présider ce Corps législatif, où j'avais essuyé tant d'outrages quelques semaines auparavant, et je pris une sorte de fauteuil sur lequel je tombai accablé de fatigue et d'anxiétés de toute sorte.

En ce moment, on nous avait appris que la gauche, qui depuis quelques jours ne faisait plus rien que souhaiter et attendre la révolution, en voyant la représentation nationale dispersée, s'était rendue à l'Hôtel-de-Ville pour y recueillir le pouvoir et le tirer des mains d'une populace que rien ne contenait. Quoi qu'en disent les partisans de l'empire déchu, si la gauche qui, depuis quelques jours, n'agissait qu'à la tribune, ne s'était pas portée à l'Hôtel de Ville, le pouvoir, dès ce jour même eût passé aux mains de la Commune, et Dieu sait ce qui serait arrivé ! Sans doute ce qui est arrivé a été bien triste, mais si la Commune s'en était mêlée, dès le premier jour, les résultats auraient été plus affreux encore, car l'ennemi victorieux, provoqué par des violences inouïes, se serait porté peut-être aux dernières extrémités de la guerre.

Une fois réunis, on se demanda ce qu'il fallait faire. C'est le matin, hélas ! qu'il aurait fallu s'adresser cette question, c'est le matin qu'il aurait fallu tâcher de conserver le pouvoir, d'improviser une loi électorale, de prononcer la dissolution et de faire arriver tout de suite une assemblée qui aurait décidé du sort du pays. Maintenant tout était perdu, ou à peu près. Tout

ce qu'on pouvait faire, c'était de se mettre en rapport avec l'opposition, maintenant maîtresse de l'Hôtel-de-Ville, pour savoir s'il serait possible de faire en commun quelque chose de sage et de patriotique. On songea donc à envoyer une députation à l'Hôtel-de-Ville ; cette députation partit, et nous attendîmes la réponse qui se fit attendre assez longtemps. La réponse arriva enfin ; c'est M. Jules Favre et M. Jules Simon qui nous l'apportèrent. « On a pris le pouvoir, dirent ces messieurs, parce qu'on a trouvé la place du gouvernement abandonnée ; du reste, nous n'avons que les intentions que vous pourriez avoir vous-mêmes ; celui de vos collègues qui vous préside le sait bien, car il serait à notre tête s'il l'avait voulu. »

Quelques membres de l'Assemblée, ceux surtout qui, le matin, avaient résisté à la résolution qui, prise à temps, aurait prévenu de grands malheurs, étaient fort irrités contre la gauche. Je vis que les choses allaient se gâter et qu'on allait échanger des paroles très aigres. J'arrêtai ce conflit sur le champs. « Messieurs, dis-je, au milieu des désastres du pays, il est inutile d'ajouter de nouvel es divisions à celles qui existent déjà. Ce serait une grande faute de notre part. Soyez prudents, dis-je à ceux qui venaient de prendre le pouvoir, tâchez de gouverner pour le bien ; quant à nous, nous n'avons plus rien à faire. » Dans une partie de l'Assemblée, on eut de la peine à se soumettre, mais on était dans l'impuissance absolue de résister, et montrer de l'humeur était tout ce qu'on pouvait. La majorité, du reste, trouva bons les conseils d'union, de paix et de résignation que je venais de donner. On se sépara sans rien dire. Je rentrai chez moi, résolu à me séparer de tout, hommes et choses, en souhaitant bien sincèrement qu'une conduite sage et prudente du pouvoir abrégeât et diminuât, en les abrégeant, les malheurs du pays.

Telle fut cette révolution que les partisans de l'empire attribuent à la trahison, et qui ne fut que le résultat du délaissement général qu'ils n'avaient que trop mérité, et contre lequel ils ne songèrent pas un moment à réagir, tant ils se sentaient abandonnés. Un incident purement involontaire, comme il en arrive si souvent en ces circonstances, c'est-à-dire l'éloignement des troupes, sans accord entre les autorités pour les remplacer immédiatement, fut le coup mortel, qui du reste, ne frappa que des gens déjà mourants et presque morts. Ce dernier incident n'aurait même exercé aucune influence, si le matin, un

dernier effort tenté pour assurer la régence à l'impératrice, n'avait fait perdre deux ou trois heures précieuses. La résolution de la déchéance, adoptée sur-le-champ, tout en évitant d'en prononcer le mot, aurait prévenu l'invasion de l'Assemblée, et l'éloignement momentané des troupes serait resté un incident sans aucune conséquence.

M. Thiers, p. 17.

Aussitôt que le Corps législatif fut réuni, aussitôt que le ministère eut été changé, je n'ai jamais eu d'autre attitude ni d'autre pensée que celle-ci : empêcher l'empereur de conserver son commandement, empêcher une révolution d'éclater. Je savais qu'une révolution était toute prête et qu'il suffirait de braver le sentiment populaire pour qu'on renversât un prince absolument indigne de conserver le pouvoir.

J'avais la conviction qu'il fallait annuler l'empereur, empêcher son action malfaisante. C'est pour cela que j'ai constamment demandé à la Chambre de nommer une commission de gouvernement, commission dont la gauche devait être exclue.

A ce moment, il était question de nous mettre en jugement et de nous déporter. Chaque nuit on nous avertissait que nous devions être arrêtés. Voilà la situation dans laquelle je suppliais ceux qui étaient mes adversaires politiques de prendre le pouvoir. Je n'ai pas eu une autre attitude jusqu'au 4 septembre, parce que je redoutais pour mon pays une révolution dans de pareilles circonstances. Je m'attendais à ce qu'elle produisît des maux plus grands que ceux qu'elle a produits.

Si mes amis et moi, nous demandions que le pouvoir passât entre les mains de la majorité du Corps législatif, ce n'était pas que nous eussions pour le Corps législatif un très grand respect politique ; mais nous le considérions comme le produit du suffrage universel, si altéré qu'il fût par la pression administrative. Nous avons lutté jusqu'au dernier moment. Dans la nuit du 3 au 4, nous avons demandé la déchéance de l'empereur, et lorsque, réunis avec M. Thiers, dans un petit bureau, nous voulions former un Gouvernement provisoire, il devait être composé, ce qui paraît bizarre aujourd'hui, de M. Schneider, du comte de Palikao et d'une autre personne qu'il est inutile de nommer, puisqu'elle est dans cette Assemblée ; aucun de nous n'en devait faire partie.

Je ne sais pas quelles ont été vos investigations, à quoi elles ont abouti, mais j'affirme qu'il n'y a pas eu dessein prémédité de dissoudre le Corps législatif. Je sais seulement qu'il y avait une extrême agitation dans Paris. Dans la nuit du 3 au 4, sortant de la séance à 2 heures du matin, je suis rentré dans la voiture de M. Thiers. Nous avons été arrêtés sur la place de la Concorde par une foule extrêmement compacte, qui voulut nous faire descendre pour nous acclamer. Quel devait être le résultat de cette agitation? Je l'ignorais. Je savais que l'empereur s'était rendu par lâcheté, pour éviter la responsabilité politique de ses fautes, — ceux qui l'ont reçu prisonnier me l'ont dit et le tenaient à peu près de sa bouche, — il lui aurait été facile de s'en aller en Belgique ; les Prussiens lui auraient ouvert le chemin. Devinant tout cela, je désirais que la déchéance fût prononcée, qu'un gouvernement provisoire fût proclamé, sans avoir aucun désir d'en faire partie. La Chambre était très ébranlée par les événements extérieurs, par l'appréciation inexacte de la situation. Les corps politiques ne savent jamais tout, surtout les mouvements dirigés contre eux. La Chambre cependant n'ignorait pas qu'elle était en face d'un très grand péril, qui pouvait être suprême, et livrer Paris à l'ennemi. Elle était donc bien moins résolue, le 4 septembre, à résister à nos propositions, que pendant la nuit. Nous nous réunîmes dans différentes commissions : on discutait sur des pointes d'aiguilles pour arriver à une rédaction ; il s'agissait de savoir si on dirait « vu la vacance du pouvoir. » On n'osait pas dire : « vu la vacance du trône. » J'avais consenti à toute espèce de modifications de la proposition pour favoriser la combinaison qui devait réaliser la prise du pouvoir par la majorité du Corps législatif.

Nous étions très bien gardés, mais je n'en étais pas moins fort inquiet, parce qu'il y avait des fusils autour de nous et que l'idée de voir un massacre me remplissait de douleur. Nous étions dans les bureaux quand on vint dire que la Chambre était envahie. Je ne pouvais comprendre comment elle avait pu l'être, étant resté étranger aux événements accomplis au dehors. J'allai une première fois dans la salle des séances, je vis dans les couloirs beaucoup d'hommes du peuple. Ils n'étaient pas très animés. Je les suppliai de se retirer : je leur dis qu'il fallait laisser délibérer le Corps législatif que la déchéance allait être prononcée, qu'il fallait la laisser prononcer par la Chambre. Je rentrai dans mon bureau. On vint me dire que la

foule s'éloignait, ce qui n'était pas vrai. Il y a eu un moment cependant où elle sembla quitter le palais ; c'était pour revenir plus compacte. On vint me chercher, me disant qu'elle était dans la salle, qu'il fallait absolument venir.

J'y allai, je montai à la tribune, et c'est alors que j'entraînai la foule à l'Hôtel-de-Ville. Je ne puis rendre compte aujourd'hui du sentiment sous l'empire duquel j'agissais ; il y a des moments dans la vie où on ne réfléchit pas, où on agit. Je crois que Gambetta était monté à la tribune avant moi, il n'y était plus quand j'y arrivai. Je ne dis pas que j'aie été le dernier à la tribune, mais lorsque j'en suis descendu il y a eu un mouvement d'évacuation. Je rencontrai une très vive résistance ; on criait : — Vive la République ! Je dis : — Non ! la République ne sera pas proclamée ici ; la déchénace le sera, mais pas par vous, elle doit l'être par le Corps législatif.

Comme ces paroles n'étaient suivies d'aucun succès, je me retournai et je vis au bureau du président deux têtes échevelées. Je reconnus une de ces figures, comme j'en avais vues au 15 mai.

Ce qui m'avait surtout frappé au 15 mai, c'était la profanation de l'Assemblée, c'était le vote fait par la multitude qui, sous l'inspiration de Barbès, votait différentes lois, notamment un impôt d'un milliard sur les riches. J'avais la crainte de voir recommencer les mêmes scènes. Espérer que la foule se retirât, c'était une chimère. En conséquence, je dis à cette foule : — « Vous ne proclamerez pas la République ici, c'est à l'Hôtel-de-Ville qu'il faut aller si vous voulez la proclamer ; allons-y ensemble. » Je ne pensais qu'à une chose, dégager le Corps législatif, empêcher un égorgement, car je craignais qu'à la suite de la proclamation de la République dans l'Assemblée, le Président, qui écrivait derrière moi, ne fît voter des décrets. Je craignais une lutte violente, il peut toujours y avoir des scélérats prêts à un crime ; j'avais peur qu'ils n'assassinassent quelques-uns de mes collègues. Je trouvais dans l'évacuation que je m'efforçais de provoquer, une certaine protection pour le Corps législatif, qui pourrait prononcer ensuite la déchéance.

Je suis descendu de la tribune et, me mettant à la tête de cette foule, je l'ai conduite à l'Hôtel-de-Ville.

Ces événements étaient dans l'esprit de tout le monde ; chacun, dans tout le cours de ce mois d'août, se demandait s'il n'y aurait pas une révolution.

Ennemi de la République de droit divin, je pense qu'il ne peut y avoir dans notre société d'autre règle que le suffrage universel ; je ne dis pas qu'il soit exempt d'erreurs, que le nombre représente la justice, mais il représente la force, et quand la force est accompagnée du consentement, elle me paraît la meilleure solution.

Dans nos réunions d'alors, nous nous étions demandé si, au cas où une révolution éclaterait, il faudrait proclamer la République, et nous avions reconnu que c'était une question vaine. Quand une révolution éclate, ceux qui s'y trouvent mêlés subissent la loi du plus fort. Dans ces crises violentes, il faut au peuple un symbole; le peuple n'aime pas les idéalités; tout ce qui ne représente pas pour lui quelque chose de net et de positif ne saisit pas suffisamment son attention pour provoquer son obéissance. Nous nous disions donc : si par malheur nous ne pouvions pas éviter une révolution, il est certain que la République en sortira.

En effet, quand nous sommes arrivés à l'Hôtel-de-Ville à la tête de cette foule, dans la poussière, dans un état qui n'avait rien de brillant, sentant toute la gravité de mon rôle et en acceptant toute la responsabilité sans réserve, je trouvai l'Hôtel-de-Ville envahi; on proclamait la République. Je la proclamai aussi parce que c'était le seul moyen de pouvoir obtenir un peu d'ordre.

On a dit qu'il y avait eu un calcul de la part de ceux qui avaient été à l'Hôtel-de-Ville. Je ne le crois pas; il n'y en a eu certainement aucun de ma part; tout s'est fait avec une grande précipitation. Mais, pour empêcher ce qui s'était fait en 1848, c'est-à-dire l'intrusion dans le gouvernement de personnes qui n'appartenaient pas à la Chambre, nous eûmes l'idée de ne comprendre dans le gouvernement que ceux qui avaient été nommés députés dans le département de la Seine, même Picard et Jules Simon, qui avaient opté pour d'autres départements. Cette idée nous valut, par la loi inflexible de la logique, l'adjonction de M. Rochefort. C'est ainsi qu'il fit partie du gouvernement de la Défense nationale, et non par mon goût. Quelques personnes comme Félix Pyat et autres, voulaient faire partie du gouvernement. Gambetta les a repoussés avec une grande énergie et a déclaré à la foule que nous allions nous retirer et abandonner le gouvernement si une autre personne qu'un député faisait partie du gouvernement. On a fait connaître la composition du

gouvernement en écrivant les noms sur de petits papiers et en les jetant par les croisées.

Nous avons fait évacuer très-difficilement l'Hôtel-de-Ville et nous avons reçu la députation du Corps législatif, parvenue à grand peine jusqu'à nous.

Nous avions à prendre les premières mesures indispensables pour le maintien de l'ordre et pour la défense, car nous ne songions qu'à défendre Paris et la France. Nous pensions tous entreprendre une œuvre impossible. Je ne pouvais croire que les Prussiens, nous ayant battus à Sedan et ne rencontrant aucun obstacle, n'allaient pas arriver presque immédiatement.

Permettez-moi ici une digression. Dans l'état d'incertitude où nous étions avant le 4 septembre, j'allai un jour demander quelques explications à M. le ministre de la guerre. Il me montra sur la carte comment le maréchal Mac-Mahon, ralliant toutes ses troupes à Châlons et les troupes qu'on avait enlevées à Paris et qui ont bien manqué à la défense et qui auraient manqué davantage sans la bravoure et l'admirable conduite du général Vinoy, allait s'éloigner de Châlons pour aller à Metz. Je n'avais pas le droit de faire d'objections, mais je fus très-inquiet. En sortant, je dis à Picard et à Kératry, avec lesquels j'étais : « Le ministre nous la donne belle, il veut nous faire croire à un plan chimérique; s'il faisait cela, il trahirait la France. » Malheureusement le plan était certain.

Nous savions au 4 septembre que nous n'avions rien dans les mains. Le peu de troupes qui se trouvaient à Paris avaient été envoyées pour couvrir l'Empereur, parce que le maréchal Bazaine lui avait pris sa garde. Bazaine a-t-il jamais commandé? Je ne le crois pas ; nous avons été le jouet de mensonges (1), et l'Empereur a toujours réellement conservé le commandement. Le 4 septembre, j'avais la conviction que, dans huit jours, nous verrions les Prussiens. Nous n'avions pas de cartouches ou tout au moins de gargousses; les remparts n'étaient pas en état; ils n'étaient pas armés. Nous étions dans une situation horrible. Il fallait néanmoins faire une bonne figure pour tâcher de soulever la population contre l'ennemi.

C'est dans cette situation qu'une députation de la Chambre

(1) M. Jules Favre parle de *mensonges*, et conteste des faits certifiés par M. le maréchal Mac Mahon. Ce rapprochement de deux témoignages d'une valeur si différente dispense de tout commentaire.

vint nous trouver. Notre honorable et cher président, M. Grévy était à sa tête. Je lui dis : « Je serais très heureux de pouvoir nous adjoindre la Chambre, ce serait pour nous une force, mais je ne crois pas que ce soit possible ; ce sont des faits bons ou mauvais, mais au-dessus de toutes les résolutions humaines, c'est une tempête qui nous entraîne. Si nous venions changer la nature des choses après la proclamation du Gouvernement et surtout y adjoindre des hommes impopulaires, nous courrions le risque de tout compromettre.

M. Jules Favre, p. 33.

A son tour, M. Jules Simon répond à M. le comte Daru, qui l'interroge sur ses rapports familiers avec Régère, le futur membre de la Commune, sur le rendez-vous qu'il a donné pour le 4 septembre à la garde nationale et aux émeutiers par lesquels il était reconduit. Le lecteur pourra juger de la sincérité qui règne dans ces réponses évasives où l'on voit M. Jules Simon, nier et avouer à la fois, prétexter les défaillances de sa mémoire et prendre ses précautions pour pouvoir s'excuser auprès des uns et se prévaloir auprès des autres, du rôle qu'il a joué dans cette fatale journée.

M. LE COMTE DARU. — Vous rappelez-vous qu'au moment où nous sortions ensemble du bureau, vous avez été apostrophé par un monsieur que je ne connais pas, à cheveux rouges, et qui vous serrait la main ? Vous lui disiez : « laissez-moi ! »

M. JULES SIMON. — Vous vous rappelez cela ?...

M. LE COMTE DARU. — Vous ne vous doutiez pas alors que nous fussions envahis. Je ne le savais pas non plus ; c'est dans les couloirs que nous avons rencontré cet homme et que nous l'avons appris.

M. JULES SIMON. — Vous allez voir pourquoi ce que vous me dites est très curieux...

M. LE COMTE DARU. — Je poursuis : M. Thiers était également dans le couloir : « Qu'est-ce que vous faites ici ? » disiez-vous à cet homme. « Comment y êtes-vous ? » Et alors, s'adressant à M. Thiers, cet homme lui dit : « Nous avons fait une révolution, vous savez comment on s'y prend, vous qui en avez fait deux ; vous devez savoir que le peuple n'attend pas ; nous vous avons donné jusqu'à deux heures. Vous n'êtes pas prêts ; nous prononçons la déchéance. »

M. JULES SIMON. — C'est cet homme qui disait cela ?

M. LE COMTE DARU. — Oui.

M. JULES SIMON. — J'ai été appelé l'autre jour devant le Conseil de guerre par M. Courbet. J'ai fait ma déposition sur M. Courbet et quand j'ai eu fini ma déposition, alors que le président me disait : « Nous vous remercions, vous pouvez vous retirer, » celui dont vous parlez s'est levé, — il s'appelle Régère, — et il m'a dit ce que vous me dites là.

M. LE COMTE DARU. — Ah ! c'était Régêre !

M. JULES SIMON. — Oui ; mais cela n'avait pas laissé de trace dans mon esprit. Quant à ma conversation avec M. Thiers, je me la rappelle parfaitement, dans tous ses détails. Mais cette circonstance, sur laquelle Régère m'a posé une question au conseil de guerre, était complètement sortie de mon esprit.

M. LE COMTE DARU. — Je n'ai pas lu les débats devant le conseil de guerre, mais le fait que je vous ai rappelé est réel : nous venions d'adopter le rapport de M. Martel. La discussion n'avait pas été longue, et à l'unanimité des voix, nous étions convenus d'adopter la proposition de M. Thiers. Le rapport était prêt. Au moment où on achevait le vote, un homme ouvre la porte de notre bureau, vient droit à vous, vous vous levez : » Que faites-vous ici ? Vous n'avez pas le droit d'y être ! » Et vous le reconduisez jusqu'à la porte. Comme le rapport était lu, je sortais du bureau ; la cour commençait à se remplir de monde ; quelques-uns de nos collègues regardaient, étonnés, par la fenêtre pour voir ce qui se passait, comme s'ils ne s'y attendaient pas. Je sors et je rencontre dans le couloir, M. Thiers et ce même homme, causant ensemble et avec vous. Je me mets du groupe, Régère disait : « La révolution est faite ! la révolution est faite ! il est deux heures ! nous ne pouvons pas attendre, etc., etc. »

J'ai une autre question à vous adresser. C'est dans votre intérêt que je me permets de vous l'adresser. Il a été dit que vous aviez reçu une lettre du maire ou du secrétaire de la mairie de Neuilly, si je ne me trompe, qui aurait été communiquée à un de nos collègues. Dans cette lettre, on vous écrivait : « Demain, à deux heures, avec mes gardes nationaux, je serai sur la place de la Concorde. »

M. JULES SIMON. — Je ne comprends guère que vous parliez ici de mon intérêt ; je ne puis avoir d'autre intérêt que celui de la vérité. Quant au fait dont vous me parlez, je n'en ai aucun souvenir. Qui est-ce qui était maire de Neuilly ?

M. LE COMTE DARU. — Je ne le sais pas. Mais ce fait est allégué par plusieurs anciens députés.

M. JULES SIMON. — Je ne crois pas avoir reçu cette lettre. En tous cas, je n'en ai aucun souvenir.

M. LE COMTE DARU. — Un autre fait qui vous concerne et que j'extrais d'une déposition. Un homme vous aurait prévenu que l'ordre aurait été donné de se rendre, à deux heures, place de la Concorde, pour faire une manifestation.

M. JULES SIMON. — Il est bien clair que, puisque cette manifestation a eu lieu, un mot d'ordre avait été donné.

M. LE COMTE DARU. — Le maire de Neuilly, en vous écrivant, vous aurait dit que, lui et ses gardes nationaux, seraient sur cette place, non pas à deux heures, mais à midi, puisque l'heure d'ouverture de la Chambre était changée.

M. JULES SIMON. — Il est possible que, comme député de Neuilly, le maire de Neuily m'ait écrit, mais je n'en ai aucun souvenir. Le maire de Neuilly, sous l'empire devait être un des partisans de la candidature Lachaud, et, par conséquent, mon adversaire.

M. LE COMTE DARU. — Vous ne vous rappelez pas ce fait. Il a été allégué par plusieurs personnes, et qui ont eu cette lettre entre les mains.

M. JULES SIMON. — Cela ne prouve pas que le fait ne soit pas vrai. Il est bien certain qu'il y avait là des gens qui s'y réunissaient, les uns pour un motif, les autres pour un autre; beaucoup venaient avec des gardes nationaux dans l'espoir que s'il y avait quelque mouvement dangereux pour la sécurité publique, les gardes nationaux contribueraient à maintenir l'ordre. Neuilly, à cette époque, — je ne sais pas ce qu'elle est devenue sous la Commune, — était une commune-très réservée, très-modérée, qui avait toujours donné une très-grande majorité aux candidats de l'empire, jusqu'au moment où j'ai été candidat. Car moi, j'ai eu à peu près l'unanimité. J'ai eu une majorité de 30,000 voix sur mon concurrent. Je puis presque dire que tous les partis étaient avec moi, à l'exception d'une poignée de communistes qui votaient pour M. Vallès et des huit mille adhérents de M. Lachaud.

M. LE COMTE DARU. — Encore un autre détail. Il a été dit devant la Commission que, après la séance de nuit, à deux heures du matin, la foule a reconduit, en les applaudissant et avec des cris d'enthousiasme, un certain nombre de députés, ayant alors la faveur populaire. M. Favre, M. Thiers, reconnus

sur la place de la Concorde, furent salués par les acclamations populaires. Vous aussi, vous avez été reconduit jusqu'à la porte de votre domicile, qui est, si je ne me trompe, rue de la Madeleine. Il a été dit par un de nos collègues que, arrivé chez vous, vous avez remercié la foule et que vous lui avez donné rendez-vous à la Chambre, pour le lendemain, à midi.

M. JULES SIMON. — Il n'est pas impossible que la foule, cette nuit-là, m'ait reconduit jusque chez moi J'ai été plusieurs fois reconduit chez moi par la foule, et une fois par une foule de près de 10,000 personnes. Il m'est souvent arrivé d'être obligé de leur parler de ma porte, mais cette nuit-là, je ne le pense pas. Je suis rentré chez moi très-désolé, très-attristé et je ne crois pas avoir été reconnu par la foule. Quant à ces mots : « A demain, à midi, » je ne sais pas ce qu'il signifieraient. Est-ce que c'était l'heure de la séance, midi?

M. LE COMTE DARU. — Oui, c'était l'heure de la séance. Je regrette que le collègue qui vous a entendu ne soit pas aujourd'hui présent dans la Commission.

Un membre. — Je demanderai la permission de préciser un peu. Il a été dit, d'une manière positive, devant la Commission, ceci : c'est qu'une personne, très-digne de foi, à deux reprises, vous a entendu donner rendez-vous à la garde nationale, une fois à deux heures, à la sortie de la séance de jour et une autre fois à la sortie de la séance de nuit, où vous aurez modifié l'heure du rendez-vous.

M. JULES SIMON. — Je ne comprends même pas bien le but de cette question. Je comprends encore moins cette insistance; nous ne sommes pas ici devant un tribunal où l'on conteste les assertions d'un accusé. Je n'imagine pas que l'honorable membre qui me fait l'honneur de me parler, ait la pensée d'incriminer mes paroles ou ma conduite.

M. LE COMTE DARU. — Assurément non ; mais nous avons le devoir de constater les faits.

Le même membre. — Je demanderai à préciser le sens de ma question. Il semble démontré par l'ensemble des faits qu'il y a eu des rendez-vous donnés aux gardes nationaux autour de l'Assemblée pour le 4 septembre, rendez-vous donnés la veille, et que ce sont ces gardes nationaux qui ont envahi l'Assemblée. Par conséquent, pour connaître l'ordre des faits, il s'agirait de savoir qui a déterminé le mouvement des gardes nationaux, se

donnant rendez-vous autour de l'Assemblée. Nous vous demandons si vous avez des renseignements sur ce point.

M. Jules Simon. p. 493.

Ajoutons ici les quelques détails que nous fournit l'enquête :

La motion révolutionnaire déposée sur le bureau de l'Assemblée armait l'insurrection du mot d'ordre nécessaire pour attaquer le Corps législatif. Chacun le comprit ainsi, et tous marchèrent au cri de : *La déchéance* ! A 7 heures du matin, je réunis dans mon cabinet les chefs de service, — je fis appel à leur patriotisme et à leur dévouement. — Je savais que j'avais devant moi des hommes d'honneur. Aucun d'eux n'a failli, et jusqu'à la dernière heure, jusqu'à la dernière minute, ils sont restés les représentants énergiques de la loi et de l'ordre.

M. Piétri, p. 255.

. . . .

M. PIÉTRI. — J'arrive à la journée du 4 septembre. J'ai eu l'honneur de dire à la Commission les ordres que j'avais donnés aux chefs de service.

Après l'assurance que j'avais reçue d'eux, je me rendis au palais des Tuileries. J'exposai au conseil des ministres l'état de nos forces et les dispositions arrêtées pour le maintien de l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. — C'était le 4 au matin?

M. PIÉTRI. — Oui. Le gros de nos services fut placé autour du Corps législatif et particulièrement sur le pont de la Concorde dont la défense avait été spécialement recommandée. J'y avais envoyé des sergents de ville, tous hommes d'élite, ainsi que quatre commissaires de police, les meilleurs de nos fonctionnaires, des inspecteurs divisionnaires, et enfin des gardes de Paris, à pied et à cheval.

M. ANTONIN LEFÈVRE PONTALIS. — Quel en était l'effectif?

M. PIÉTRI. — 800 hommes, sans compter les officiers et les chefs des services civils, et environ 200 inspecteurs.

Ils prirent position à dix heures du matin. L'autorité militaire y avait placé des troupes de ligne et de la gendarmerie départementale ; celle-ci occupait la place de Bourgogne.

Les meneurs de Belleville, de La Villette, de Ménilmontant, etc., et leurs complices ne tardèrent pas à arriver sur la place de la Concorde. De bonne heure, ils avaient quitté leurs quartiers respectifs et marchaient par petits groupes. On voyait

dans les groupes des képis, des vareuses, des tuniques, des sabres et des fusils de garde national.

La place finit par s'encombrer; elle devint tumultueuse, et lorsque l'agitation fut montée au degré attendu par les chefs, la foule s'ébranla dans la direction du Corps législatif. Les gardes de Paris et les sergents de ville qui occupaient le pont la continrent vigoureusement et la refoulèrent promptement en arrière.

De midi à deux heures, les tentatives de la foule, excitée vivement par les appels qui lui étaient adressés du péristyle du palais, se renouvelèrent plusieurs fois. Repoussés chaque fois, les émeutiers comprirent que, tant que la police garderait le pont de la Concorde, aucun effort ne triompherait de son énergie.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous parlez du péristyle du Corps législatif?

M. PIÉTRI. — Oui, le péristyle était encombré de députés de la gauche, d'amis et de journalistes de leur opinion.

Convaincus, eux aussi, de l'impuissance de la foule à franchir la barrière qui la tenait éloignée du Corps législatif, on résolut de tourner la difficulté, puisqu'on ne pouvait pas la vaincre.

Un député monta à la tribune; il se plaignit en termes très-vifs de la présence des forces de la police aux abords du palais; il demanda leur renvoi, et il proposa de confier la garde de l'Assemblée à des bataillons de gardes nationaux.

La motion ayant eu le sort qu'elle méritait, on adressa la même demande aux questeurs. Ceux-ci mandèrent les commissaires de police et les invitèrent à se retirer avec les sergents de ville et les gardes de Paris. Les magistrats municipaux maintinrent avec fermeté leur droit et leur devoir de défendre la loi et l'ordre sur la voie publique.

Le temps pressait, cependant, pour les promoteurs du mouvement; mais pour réussir il fallait à tout prix obtenir l'éloignement de la police. L'autorité militaire avait tous les pouvoirs, en vertu de la loi sur l'état de siége; elle seule pouvait requérir légalement la police : le général qui commandait les forces envoyées pour protéger l'Assemblée fut prié d'intervenir afin de faire cesser le conflit. Cet officier général déféra aux instances qui lui étaient faites, et par son ordre, la police dut abandonner les postes qu'elle occupait.

M. Piétri, p. 256.

Le lendemain, M. Piétri appelle les commissaires de police qu'il avait choisis pour les postes les plus importants. C'était dans mes attributions de les introduire auprès de lui. Il leur recommanda beaucoup d'énergie et de modération ; il leur parla uniquement de leurs devoirs envers la patrie, des malheurs de la France et de la nécessité plus grande que jamais de maintenir l'ordre et de sauvegarder l'indépendance de l'Assemblée. Il ne fut fait aucune allusion à un intérêt dynastique. Les commissaires se sont courageusement acquittés de leur mission, et certes, ce n'est pas leur faute si la Chambre a été envahie.

A midi, je me rendis au Corps législatif par ordre de M. Piétri, que je n'ai plus revu depuis, sinon beaucoup plus tard. Je ne vous raconterai pas les détails de l'envahissement auquel j'ai assisté, mais que vous connaissez mieux que moi. Seulement je puis vous citer un fait dont je n'ai pas été témoin, mais que je tiens de M. Piétri lui-même. Il reçut, à deux heures, à la Préfecture, M. Jacob, commissaire de police, qui était hors de lui ; celui-ci déchira son écharpe en entrant et dit : « On vient de nous renvoyer ! » En effet, au début de la séance, M. de Kératry s'était plaint de ce qu'on avait fait venir la police ; on alla représenter aux questeurs que la foule était nombreuse, mais qu'elle était sans armes et parfaitement inoffensive. « Ce qui l'irrite, disait-on, ce qui peut amener une collision, c'est la présence des sergents de ville. Donnez-leur l'ordre de se retirer ! »

Les questeurs s'en entretinrent avec les commissaires de police. Ceux-ci répondirent qu'ils n'étaient pas dans l'enceinte du palais, mais sur la voie publique, et que là, ils relevaient du préfet. Alors, on s'adressa au général commandant les troupes, qui avait une autorité supérieure. Le général leur enjoignit de se retirer sans vouloir écouter leurs observations. Ils se retirèrent avec leurs hommes, et à ce moment, la foule se précipita pour envahir l'Assemblée. Jusque-là elle n'avait pas pu dépasser le pont.

M. LE PRÉSIDENT.— Est-ce le général Caussade qui avait donné cet ordre ?

M. MOUTON. — Je crois que oui. Mais si vous voulez être renseigné sur ce point d'une manière plus précise, vous n'avez qu'à interroger M. Jacob lui-même.

M. Mouton, p. 231.

Cet éloignement des forces de police qui entraîna aussitôt l'invasion du Corps législatif, est ainsi raconté par M. Piétri lui-même.

M. PIÉTRI. — Je reprends mon récit. Nous en étions restés aux événements qui se sont accomplis entre midi et deux heures.

Le général commandant les forces militaires du Corps législatif donna l'ordre aux commissaires de police de se retirer.

Aux respectueuses observations des commissaires de police sur les conséquences immédiates d'une mesure qui ouvrait à la révolution les portes du Corps législatif, le général répondit qu'il n'y avait pas à répliquer, mais à obéir.

Aussitôt, la foule se précipita sur le Corps législatif dont des affidés lui ouvrirent les portes.

Vers deux heures et demie, un des commissaires de police qui avaient été délégués par moi pour veiller à la sécurité du Corps législatif, se présenta dans mon cabinet. Il était très-ému, très-indigné ; il avait déchiré son écharpe et, en entrant dans mon cabinet, il dit ces mots : « *C'est une trahison !* Si on ne nous avait pas renvoyés, le Corps législatif n'aurait pas subi la violation dont il vient d'être l'objet. » Un autre commissaire de police nous annonça qu'on venait de former un gouvernement révolutionnaire. Un des chefs de service demanda ce qu'il y avait à faire à la préfecture de police : « *Notre devoir*, » répondis-je immédiatement.

Le secrétaire-général fut aussitôt requis par moi de descendre dans la cour de l'hôtel et de placer à chacune des portes vingt-cinq hommes et un commissaire de police.

M. Piétri, p. 258.

M. LEFÈVRE-PONTALIS. — Lorsque l'ordre a été donné aux sergents de ville de quitter le Corps législatif, restait-il avec les forces militaires des forces dépendant de la préfecture de police, notamment des gardes de Paris ?

M. PIÉTRI. — L'ordre a été donné de relever également les gardes de Paris, ainsi que la gendarmerie départementale qui était sur la place de Bourgogne.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi l'ordre avait été donné pour toutes les forces municipales et même pour la gendarmerie départementale !

M. Piétri, p. 261.

M. Chevreau expose, de la même façon, les faits dont il fut témoin :

Comme je faisais partie du Sénat, et que je ne pouvais pas prendre part à la délibération des bureaux, je profitai de la suspension de la séance pour me rendre compte de ce qui se passait à l'extérieur et je sortis par la rue de Bourgogne, accompagné du directeur général du ministère de l'intérieur. Quel ne fut pas mon étonnement lorsqu'en arrivant sur le quai, je ne vis plus les troupes de police qui faisaient, à mon arrivée, une haie compacte autour du Palais et dont j'avais remarqué l'excellente tenue !

Je cherchai le général qui commandait, je m'adressai à deux officiers de la garde nationale et je leur dis : « Il y avait tout à l'heure des forces de police autour de l'Assemblée, où sont-elles? » — « On les a fait partir; vous pouvez les voir d'ici. » Et, en effet, on me les montra à peu près à la hauteur du quai d'Orsay et du Pont-Royal; elles s'en allaient. Ces Messieurs me dirent : « C'est sur l'ordre d'un général que ces troupes viennent de se retirer. »

Je n'essaierai pas de dire à la Commission, mais elle doit le comprendre, quelles furent ma surprise et ma douleur. La garde nationale n'était plus à ma disposition; elle était sous les ordres du général Trochu. Je constatai l'impuissance absolue où j'étais de concourir, pour ma modeste part, à la défense du Corps législatif, puisque les seules forces sur lesquelles mon titre de ministre de l'intérieur me donnât quelque autorité, étaient parties d'après les ordres d'un général. A quels ordres, ou à quelle influence ce général avait-il obéi? je n'en sais rien; je me borne à constater ce que j'ai vu.

J'allai au ministère de l'intérieur, afin de demander des explications au préfet de police, et, s'il en était temps encore, pour lui dire de faire replier ses forces vers le Corps législatif. Il était trop tard. A peine étais-je arrivé, qu'un agent que j'avais laissé près de la Chambre, accourait me dire que les rangs de la garde nationale s'étaient ouverts, que les grilles avaient été forcées et qu'un flot de peuple avait pénétré dans le Palais; c'était le commencement de l'envahissement du Corps législatif.

Je me rappelle très-bien qu'au coin de la rue de Bourgogne, les troupes de police s'étant retirées, la garde nationale les avait remplacées, et que les gardes nationaux échangeaient des poignées de main avec des personnes qui se trouvaient à l'intérieur. Il y avait aussi, sur les piles du pont, des hommes

debout qui faisaient avec des mouchoirs des signaux à d'autres hommes qui étaient sur les marches du péristyle.

Quand je suis revenu, j'ai été entraîné par un flot de peuple; c'est alors que je me rendis aux Tuileries pour annoncer à l'impératrice l'envahissement du Corps législatif et me mettre à sa disposition jusqu'au dernier moment; mon autorité de ministre ne pouvait plus rien pour elle; je voulais du moins lui offrir l'appui de mon dévouement personnel.

M. Chevreau, p. 268.

De l'intérieur du Palais, l'envahissement fut facilité et provoqué par des députés et par des révolutionnaires de profession. Voici les déclarations qui le constatent.

J'entrai en séance; M. Jules Favre réclamait la priorité pour son projet de déchéance; le président de la Chambre me donna la parole d'abord, comme ministre, et je lus le décret modifié. M. Jules Favre lut le sien, et il fut convenu qu'on allait se réunir dans les bureaux pour discuter ces deux questions.

A ce moment, je l'ai vu, de mes yeux vu, je l'affirme et je l'atteste, M. Gambetta fit un signe aux hommes qui avaient envahi les tribunes. Ils se mirent alors à descendre le long des colonnes et envahirent la salle.

D'un autre côté, toute la foule s'était précipitée dans la salle des Pas-Perdus. Je m'opposais autant que je le pouvais à l'invasion; je me plaçai devant la porte du Corps législatif pour m'opposer à l'entrée des gens qui voulaient y pénétrer.

Comte de Palikao, p. 167.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — J'étais, le 4 septembre, dans la tribune des anciens députés, assez près du général. Ses souvenirs sont-ils conformes aux miens sur un point relatif à l'envahissement de la salle? Nous avions à côté de nous les anciens représentants Miot, Beslay et d'autres qui ont figuré dans la Commune. Comme la discussion dans les bureaux se prolongeait, l'agitation devenait très-vive dans notre tribune.

M. Miot finit par se lever en disant: « Si on ne se décide pas, il faut en finir; je vais vous montrer comment cela se fait. » Il sortit de la tribune et rentra un quart d'heure après, en disant: « L'affaire est faite, les voilà qui entrent. » En effet,

la tribune fut aussitôt envahie, et la salle aussi, quelques instants aprés.

M. LE GÉNÉRAL LE FLO. — J'étais sur le premier banc, à côté de M. de Tréveneuc. Je ne me rappelle pas ce fait.

Général Le Flo, p. 621.

Nous avons fait savoir au général Le Breton qu'on ne devrait pas laisser les journalistes sur les marches du péristyle, pérorant et agitant leurs mouchoirs ; il m'a donné l'ordre de faire évacuer le péristyle ; je lui demandai un ordre écrit, disant que je ne pouvais pas entrer à la Chambre sans un ordre écrit; il refusa, et je ne fis rien. A ce moment, il y avait un général qui alla parlementer sur le pont de la Concorde avec M. Glais-Bizoin, pour empêcher la garde nationale d'avancer; en même temps, la garde nationale de la Chaussée-d'Antin arrivait pour prêter son concours. Elle fut débordée ; on criait : A bas la garde municipale ! La garde municipale recula. Je vis des députés faire le tour de l'Assemblée, en demandant le retrait des sergents de ville et de la garde municipale, et leur remplacement par la garde nationale. On demandait la même chose sur les marches.

Ceci se passait de onze heures à deux heures moins cinq minutes. A deux heures, l'envahissement était complet. A ce moment-là il y eut une altercation ; la garde nationale voulait entrer en armes, et quelques députés s'y opposaient. Enfin, on fit entrer les gardes nationaux sans armes, et les marches furent envahies. On y proclama la République.

M. Macé, p. 118.

. . . .

Lorsque, vers midi, nous arrivâmes à l'Assemblée, il y avait une agglomération considérable sur la place de la Concorde et sur le quai des Tuileries. Ce qui y dominait, c'étaient les gardes nationaux sans armes : car ce qui a tenu la tête de ce mouvement tout à fait spontané du 4 septembre, c'est l'ancienne garde nationale de Paris, les soixante bons bataillons, choisis, triés ; ce sont ces bataillons qui, les uns sans armes, les autres avec leurs armes, s'approchèrent du Corps législatif, l'entourèrent et peu à peu y pénétrèrent. L'Assemblée était gardée, du côté du quai, par la garde de Paris ; il y avait là quelques pelotons qui

se retirèrent, à un moment donné, sur l'ordre du président. Un bataillon de la garde nationale, dont je ne me rappelle plus le numéro d'ordre, traversa, tambour en tête, le pont de la Concorde, et prit la place des gardes municipaux. Ne croyez pas qu'à l'intérieur du palais, les dispositions militaires eussent été négligées. Il y avait dans la cour d'honneur, et dans celle de la place de Bourgogne, des régiments de marche. Un des traits caractéristiques de ce moment de la journée, c'est que, lorsque la foule, ceux qui étaient devant étant poussés par ceux qui étaient derrière, voulut pénétrer par la grille du quai, les soldats, qui étaient là en grand nombre, répondirent aussitôt aux cris de la foule, et mirent la crosse en l'air.

Voilà comment le Corps législatif fut envahi. Il était gardé, mais sa garde, en proie aux mêmes sentiments d'agitation, à la même fièvre patriotique que la foule elle-même, n'eut pas un seul instant la pensée de tirer sur le peuple, sur la garde nationale surtout.

Le Corps législatif resta longtemps envahi dans les couloirs, sans l'être dans la salle même des séances. On vint prévenir les députés dans les bureaux et on leur dit : Il faut rentrer. Ils ne le voulurent pas, ou ils ne rentrèrent qu'en petit nombre. Le président Schneider reprit le fauteuil. C'est alors qu'un certain nombre de membres de la gauche, Gambetta en tête, adjurèrent le peuple de laisser les choses se faire régulièrement, et de ne pas envahir la salle. Ces adjurations eurent quelque effet pendant quelques minutes ; mais, comme par derrière il y avait une grande foule qui n'entendait rien, la salle fut envahie. M. Schneider se retira, et nous fûmes portés, on peut le dire, M. Jules Favre et moi d'un côté, M. Gambetta et quelques autres députés parmi lesquels était M. de Kératry, de l'autre, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville.

M. Ferry, p. 381.

De son côté, le général Le Flô s'exprime ainsi :

M. LE GÉNÉRAL LE FLO. — J'étais un simple spectateur. Le hasard a fait que je me trouvais à Paris et que j'ai été témoin de l'invasion de la Chambre par cette horde de scélérats que nous avons retrouvés dans la Commune, que nous avons attaqués et heureusement vaincus à Paris. Le soir du 4 septembre, on me fit offrir le portefeuille de la guerre, que j'ai refusé. Déjà, la veille, on m'avait fait pressentir qu'une espèce de révolution

pourrait éclater, qu'il y aurait probablement lieu de former un cabinet nouveau et on me demanda s'il ne me conviendrait pas d'entrer dans ce cabinet. Je répondis que je ne savais qu'elle en serait la couleur, quel serait le principe du gouvernement nouveau, que je ne me souciais pas de m'associer à un gouvernement anonyme.

Général Le Flo, p. 620.

Quant à l'attitude du Corps législatif, voici la déclaration de M. Dréolle.

On a dit, et je tiens que ma réponse soit bien établie, on a dit que le Corps législatif s'était sauvé devant l'émeute. Cela n'est pas vrai. Nous étions dans nos commissions, et les hommes qui sont entrés dans la salle des séances, escortés par certains députés, sont entrés dans une salle absolument vide.

Quand, vers quatre heures, une certaine partie des envahisseurs quitta le palais, par une coïncidence tout à fait inattendue, je rencontrai M. Thiers. Je songeais à ce moment à tenir une séance n'importe où. Je lui parlais pour la première fois de ma vie, je lui dis : « M. Thiers, si vous êtes d'avis de tenir une séance, je vais de mon côté me mettre en quête d'un coin dans ce palais, où nous puissions immédiatement nous réunir. »

En effet, nous tînmes cette séance dans la salle à manger de la présidence. Là, la proposition de M. Thiers fut discutée ; vous savez qu'il en avait modifié lui-même un peu les termes afin d'en assurer l'adoption par la Chambre. Mais on revint aux termes de la première rédaction. Pourquoi ? Parce que, à cette séance, dont le compte-rendu a été fait par moi, aussi exact que s'il y avait eu des sténographes, nous apprîmes successivement que les Tuileries étaient envahies, que l'Hôtel-de-Ville était envahi, que l'impératrice n'était plus là. Alors nous adoptâmes cette formule qui consistait à dire : « Vu la vacance du pouvoir, le Conseil du Gouvernement. » C'était encore une forme de résistance du Corps législatif, car il a résisté, messieurs. Il y a eu, chez les députés qui se sont réunis alors, je ne dirai pas du courage, mais l'accomplissement d'un devoir. Ils ont montré véritablement du courage le lendemain. Il s'est tenu à l'hôtel de M. Johnston une séance que l'histoire certainement connaîtra. Là, nous avons délibéré, entourés d'une canaille armée, les volontaires d'Arronhson, les gardes du corps de M. Gambetta,

qui s'étaient installés place Bauveau. Nous avons décidé la rédaction d'une protestation adressée au pays tout entier, et afin d'en fortifier le caractère, cent cinquante députés nous ont donné leur signature sur une feuille de papier blanc. C'était moi qui étais chargé de rédiger cette protestation, et le lendemain matin je devais me trouver chez l'un des membres de la commission, rue de Lille. Le soir, en me rendant chez moi, j'appris que ma maison était envahie, qu'on me poursuivait depuis deux heures de l'après-midi, que des bandes armées me cherchaient d'un bout de la ville à l'autre, en criant : « A mort ! » J'ai été obligé de passer la nuit dans une maison amie, et je ne pus remplir mon devoir, mais j'affirme que tout au moins il y a eu alors tentative de résistance.

M. LE COMTE DARU. — Je puis compléter votre récit. Ce devoir, vous avez été empêché de le remplir ; mais trois membres de la commission, qui n'étaient pas dans la même situation que vous, ont pu rédiger cette protestation et l'envoyer au journal *la Province*. De tous les journaux de Paris, il n'y en a eu qu'un seul qui ait osé la reproduire, c'est le journal *le Français*. MM. de Talhouët, Buffet, Johnston, Leféburе, Josseau et moi, formions avec vous la commission chargée de rédiger cette protestation.

M. Dréolle, *p*. 233.

. . . .

Lors de la séance tenue dans la salle à manger de M. Schneider, où l'on a adopté la proposition de M. Thiers, il n'était plus question de « déchéance », mais de « vacance du Gouvernement » ?

M. DRÉOLLE. — Oui, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. — Par conséquent, il n'était question ni de déchéance ni de régence.

M. DRÉOLLE. — Vous vous souvenez que M. Thiers avait apporté sa proposition contenant le mot « vacance » ; cette proposition avait été signée avant la séance de midi, par un certain nombre de députés, d'abord de la gauche, puis du centre gauche, et même de la droite, car parmi les signataires figurait le nom de M. Matthieu.

M. LE COMTE DARU. — Croyez-vous qu'il ait signé ?

M. DRÉOLLE. — Je ne crois pas me tromper. Il avait signé à

condition que M. Thiers n'indiquât pas précisément cette « *vacance du pouvoir* » puisque c'était un fait matériel qui n'existait pas. On substitua alors : « Vu les circonstances » à « vu la vacance. »

La gauche qui, après avoir signé « vu la vacance, » apprend, par la lecture en public, l'introduction des mots « vu les circonstances » avait déjà tourné contre la proposition de M. Thiers ; mais dans les bureaux, ce fut cette formule « vu les circonstances, » qui l'emporta.

Quand plus tard, dans la séance de la salle à manger, on arriva à la discussion de ces deux termes, M. Thiers reprit sa formule « vu la vacance ». Une partie de l'Assemblée approuva ces mots « vu la vacance » ; l'autre partie, que j'appellerai la droite, si vous voulez, combattit au contraire ces mots « vu la vacance ». La discussion s'engagea ; nous allions perdre du temps, quand tout à coup nous fûmes informés que le mot était devenu une vérité. C'est alors que pour hâter une solution, non pas quelconque, mais heureuse, c'est-à-dire une solution qui maintînt le pouvoir dans la main d'honnêtes gens, j'ai dit : Eh bien ! votons « vu la vacance ! » Or, comme j'étais connu pour être impérialiste, du moment que je me ralliais à ce mot, la proposition fut votée par tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT. — C'était là un point important à constater dans la déposition actuelle, parce que ces explications font suivre pas à pas les changements fort naturels qui ont eu lieu selon les circonstances.

M. Dréolle, p. 236.

Cependant l'Impératrice était aux Tuileries dévorant ses douleurs d'épouse et de mère, pour ne songer qu'à la patrie envahie et à la nécessité de défendre Paris. Elle tenait avant tout à ce qu'il ne coulât pour elle pas une goutte de sang.

On a recueilli, dans un autre chapitre, les déclarations qui rendent hommage aux résolutions viriles et patriotiques de la Souveraine. En voici une autre tout aussi explicite d'un des serviteurs des plus fidèles de la dynastie, qui ressentait au fond du cœur toutes les angoisses, toutes les sollicitudes de la Régente.

Maintenant pourriez-vous nous dire si, dans les dernières conversations, surtout au moment du départ de l'Impératrice, l'idée, non pas d'une fuite précipitée, mais d'une retraite dans un lieu quelconque du territoire, où on appellerait les membres

du Sénat et du Corps législatif, n'est pas passée dans l'esprit de la Souveraine?

M. PIÉTRI. — Je ne puis rien dire à ce sujet.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — J'allais adresser cette même question à M. Piétri, j'aurais voulu auparavant le prier de répondre à celle-ci : M. Piétri n'a-t-il pas constaté, avant le 4 septembre, que nos premiers désastres avaient fait pénétrer dans l'opinion publique, en dehors même des passions politiques et révolutionnaires, ce sentiment que l'Empire pourrait difficilement survivre à ces désastres ?

M. PIÉTRI. — Les groupes révolutionnaires le désiraient très-ardemment. Quant au pays, il n'était animé que contre la Prusse.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — S'il en était ainsi dans le pays, si, dans les Conseils de l'Empire même, on n'avait pas le sentiment que ces désastres avaient déjà consommé la chute du gouvernement de l'Empereur, il est étonnant que l'impératrice n'ait pas songé à se retirer sur un point quelconque du territoire pour maintenir ce Gouvernement.

M. PIÉTRI. — Sans répondre d'une manière directe à la question qui m'est posée, qu'il me soit permis de dire qu'une des grandes préoccupations de l'impératrice, j'oserai même dire sa plus vive préoccupation dans ces douloureux moments, était d'éviter, à tout prix. une collision sanglante à l'intérieur. Pendant que nos armées versaient le sang français, la guerre civile était un sujet d'horreur pour Sa Majesté.

M. Piétri, p. 261.

Quant au départ de Sa Majesté, pour lequel, par son ordre exprès, il n'avait été pris aucune mesure, le soin de sa sûreté ne la préoccupant en aucune façon, il s'effectua ainsi que le disent les déclarations suivantes.

M. PIÉTRI. — J'étais monté dans la voiture qu'avait amenée le chambellan, parce que j'espérais arriver plus promptement auprès de Sa Majesté. Dans ces moments d'ailleurs, on ne s'arrête pas à calculer les chances d'une marche à pied ou en voiture.

Sa Majesté était vivement sollicitée de quitter les Tuileries par M. le prince de Metternich, par M. Nigra, par le ministre de l'intérieur que vous entendrez tout à l'heure. L'Impératrice

résistait très énergiquement. Elle me demanda ce que je pensais de la situation. Je ne pus que lui rendre compte de ce que je venais de voir en franchissant les grilles des Tuileries. Le palais était entouré d'une foule considérable et menaçante. Les grilles étaient vigoureusement poussées; j'ajoutai qu'avant dix ou quinze minutes le palais serait envahi par les émeutiers, et qu'à mon avis il n'y avait pas à hésiter; qu'une foule ameutée ne sait pas toujours ce qu'elle fait et qu'elle peut être excitée jusqu'au crime.

Après de nouvelles objections de l'Impératrice, Sa Majesté consentit à suivre MM. de Metternich et Nigra. Je descendis avec M. Chevreau dans la cour, et là, j'entendis raconter qu'on était maître de l'Hôtel-de-Ville et qu'on envahissait la Préfecture de police. J'avisai dans un groupe un inspecteur de police; je l'appelai et le priai de se rendre en toute hâte à la Préfecture, afin de savoir si je pourrais y rentrer. Il y alla et revint quelques instants après me disant que c'était de toute impossibilité, que lui-même avait été reconnu par la foule, et qu'on avait failli le prendre et le jeter à l'eau.

M. LE COMTE DE BOISBOISSEL. — Lorsque vous êtes parti en voiture de la Préfecture de police, avez-vous été reconnu par la foule, insulté et maltraité?

M. PIÉTRI. — Non.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces Messieurs sont arrivés avec peine par suite de l'encombrement formé par la foule.

M. CALLET. — C'est pendant votre absence qu'on a enlevé la Préfecture de police?

M. PIÉTRI. — Après mon départ.

M. Piétri, p. 260

. . . .

A partir du moment où je suis allé me mettre à la disposition de l'Impératrice, je n'ai vu qu'un ministre, le comte de Palikao qui revenait du ministère de l'intérieur pendant que je le cherchais au ministère de la guerre; en le quittant, je pris mes mesures pour rejoindre l'Impératrice, qui avait daigné m'autoriser à la suivre, et à la disposition de laquelle j'ai cru devoir rester jusqu'à la conclusion de la paix.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — A quelle heure l'Impératrice a-t-elle quitté les Tuileries?

M. HENRI CHEVREAU. — Je ne pourrais le préciser à un quart d'heure près, mais ce doit être, dans ma pensée, pas avant trois heures et demie et un peu avant quatre heures. En me rappelant les instants de cette journée, je crois être sûr que l'Impératrice n'a pas quitté les Tuileries avant trois heures et demie et qu'elle les avait quittées à quatre heures. J'étais à côté d'elle. Sa Majesté refusait obstinément de partir; il a fallu les plus grands efforts pour vaincre sa résistance. Mais, à un certain moment, la foule avait forcé les grilles; on criait : « La déchéance! Vive la République! » On fit remarquer à l'Impératrice qu'un plus long séjour dans le palais l'exposait aux plus grands dangers; qu'elle compromettrait, de plus, l'existence des personnes qui l'entouraient, et que, d'ailleurs, toute résistance était devenue impossible. C'est alors seulement qu'elle se décida à quitter les Tuileries.

M. LEFÈVRE-PONTALIS. — A quatre heures vous étiez rassuré sur son sort?

M. HENRI CHEVREAU. — Au moins, je croyais l'être ; le danger de l'envahissement des Tuileries en sa présence, n'était plus à redouter.

M. H. Chevreau, p. 270.

Le général qui avait juré de se faire tuer sur les marches du trône et qui avait sollicité et obtenu de la confiance de l'Empereur le poste de gouverneur de Paris, n'avait rien tenté pour défendre sa Souveraine, et M. Chevreau nous fait connaître la dernière entrevue de M. Trochu avec Sa Majesté.

J'entrai chez l'impératrice et lui appris la fatale nouvelle. Après les premiers moments d'une douleur patriotique que tout le monde doit comprendre, et que je n'ai pas à dépeindre, je ne dissimulai pas à Sa Majesté que la dynastie courait les plus sérieux dangers; c'est ici qu'eut lieu l'incident relatif au général Trochu. Dans ma pensée, le concours absolu, sans réserve, du général Trochu, nous était plus que jamais nécessaire. Je demandai donc à Sa Majesté la permission d'aller moi-même chez le général lui faire part de l'affreux malheur qui frappait la France. Je craignais que le général Trochu, dont les rapports avec le ministre de la guerre étaient très-tendus, ne se blessât, s'il apprenait la nouvelle par une autre voie. Pour bien rendre toute ma pensée, je voulais que le Gouvernement se déplaçât

dans ma personne et fît directement appel au dévouement du général Trochu.

L'impératrice partagea complétement mon opinion et je partis pour le Louvre après le Conseil. Je trouvai le général en tenue militaire; il arrivait du camp de Saint-Maur ou des fortifications. Il ne parut pas étonné de ma douloureuse communication; je dois dire que dans des conversations précédentes, il m'avait plusieurs fois manifesté les plus grandes craintes au sujet de l'armée.

Je le priai, dans les termes les plus émus et qu'il me paraît inuitle de rappeler, d'aller voir Sa Majesté. Il descendait de cheval; il n'avait pas dîné. Je le priai au moins de se rendre aux Tuileries après son dîner et je le quittai. Du Louvre, je me rendis au ministère, et de là chez l'imprimeur porter moi-même la proclamation qui venait d'être rédigée en Conseil et qui annonçait à la population de Paris et à la France, le désastre de Sedan; puis, très-préoccupé de l'entrevue du général Trochu avec l'impératrice, je retournai vers dix heures aux Tuileries; ma première parole fut celle-ci : — « Que vous a dit le général ? » — « Je ne l'ai pas vu, » me répondit Sa Majesté.

Profondément inquiet, je me fis conduire sur les boulevards pour me rendre compte, par moi-même, de l'état des esprits. L'animation y était extrême; des agents avaient été l'objet de violences, mais ils faisaient bonne contenance et force restait à la loi. C'est en rentrant au ministère, vers onze heures, que j'appris la convocation de la Chambre pour la séance de nuit. Cette convocation me surprit beaucoup; il avait été convenu que la séance aurait lieu le dimanche matin et nous nous étions ajournés à huit heures pour prendre nos dernières résolutions. Je ne crois pas avoir à donner les détails de cette séance de nuit; tout le monde les connaît.

Le lendemain matin, j'étais à peine aux Tuileries, quand je vis arriver le général Trochu. Obéissant toujours à la même pensée, je montai précipitamment chez l'impératrice qui n'était pas encore descendue au Conseil, et je la priai de ne pas se préoccuper des ministres, de nous faire attendre, et de recevoir sur le champ le général, parce que je considérais cette entrevue avec lui comme étant de la plus haute importance.

Dans cette phase suprême des événements, dans une ville dégarnie de troupes, la popularité dont jouissait le général

Trochu nous devenait presque indispensable. L'impératrice nous répétait chaque jour qu'il ne coulait déjà que trop de sang français sur les champs de bataille, qu'elle ne voulait pas qu'on en versât une seule goutte dans Paris pour sa défense personnelle ; c'était le cas ou jamais pour le général Trochu d'employer cette force morale dont il parlait si souvent ; il était de la dernière importance qu'il la mît complétement à notre service. Pour moi, je suis convaincu que si, le 4 septembre, le général Trochu s'était mis, en uniforme, à la tête des troupes et de la garde nationale, entre l'émeute et le Corps législatif, la représentation nationale eût été sauvegardée.

Sa Majesté fit introduire le général.

L'entretien a duré environ un quart d'heure. Je n'y assistai pas ; je n'ai donc pas à en parler. Quand l'Impératrice descendit au Conseil, je m'approchai de son fauteuil et je lui dis ces simples mots : « Eh bien! Madame? » Elle ne me répondit rien, tourna la tête et leva les yeux au ciel. J'interprétai ce geste par cette pensée qu'elle n'avait pas reçu du général les assurances qu'elle espérait, ou qu'elle n'y avait pas foi ; mais ce n'est qu'une appréciation; encore une fois, Sa Majesté ne m'a pas dit un mot.

M. Chevreau, p. 267.

M. Trochu avait, en effet, d'autres projets et d'autres vues ; les meneurs de la révolution étaient assurés de son concours.

J'engageai M. Jules Favre à marcher, sans retard, sur l'Hôtel-de-Ville, certain que j'étais que nous rencontrerions en route le général Trochu, dont le concours était nécessaire à l'issue pacifique de la révolution. Nous nous mîmes en marche par le pont de la Concorde, M. J. Favre et moi en tête. M. Jules Ferry marchait derrière nous : une population immense nous escortait et nous étouffait presque, tel était l'enthousiasme. Nous rencontrâmes sur le quai des Tuileries, en face le Conseil d'Etat, le général Trochu à cheval, entouré de son état-major ; il était évident qu'il attendait là que les événements s'accentuassent pour prendre des résolutions conformes, avant tout, aux nécessités de la Défense nationale.

Nous avions le droit de penser ainsi. En effet, une délégation de la gauche, composée de MM. Jules Simon, Ernest Picard et moi s'était rendue quelques jours auparavant à sa résidence

du ministère d'Etat, et il était résulté clairement des explications échangées dans un très-long entretien, que le général voulait rester étranger à toute action politique et ne s'occuper uniquement que de ses attributions militaires. Mais à ce moment si critique, son rôle devait forcément se modifier : il fallait qu'il se prononçât à l'instant pour ou contre les événements qui s'accomplissaient, événements qui, dans l'esprit de l'opposition comme dans le sien, je le déclare, n'ont eu qu'un but bien sincère : la Défense nationale avec trève politique.

M. de Kératry, p. 650.

On se dirigeait, en effet, sur l Hôtel-de-Ville. M. Etienne Arago y était arrivé un des premiers.

M. LE PRÉSIDENT. — Millière, Félix Pyat, Delescluze ne vous avaient-ils pas devancé à l Hôtel-de Ville? M. Picard a dit à la tribune que ses amis et lui avaient pris le gouvernement parce que, à côté d'eux, se trouvaient Félix Pyat, Millière, et d'autres, qui allaient le prendre.

M. ETIENNE ARAGO. — Je ne les ai pas vus; du reste, je n'aurais pas voulu me trouver avec eux, et agir avec eux. A coup sûr, ils ne m'auraient pas nommé maire de Paris. Je suis arrivé à l'Hôtel-de-Ville avec M. Dréo, que je rencontrai à moitié chemin dans une voiture. et j'y suis monté avec lui.

Bientôt on y vit accourir M. Gambetta et ses acolytes habituels, M. Garnier-Pagès, que son gendre avait précédé, MM. Glais-Bizoin, Pelletan, Crémieux, Picard, J. Favre, J. Ferry et Jules Simon, M. Rochefort, sorti de sa prison, et les autres députés de la gauche, MM. Magnin, Dorian, de Kératry, etc.
Par dévouement à la cause de l'ordre, disent-ils, et pour que le pouvoir qu'ils avaient tant convoité ne tombât pas en des mains plus mauvaises encore, ces élus de Paris s'arrogèrent le gouvernement.

Nous nous dîmes : voilà toutes sortes de gens qui feront du Gouvernement qui succède au gouvernement impérial, quelque chose d'odieux ou de grotesque, et qui achèveront de perdre l'honneur du pays ; il ne faut pas qu'ils touchent au pouvoir. Mais il y a des députés de Paris ; Paris sent que l'étranger s'approche. Paris est en quelque sorte fondé à se donner à lui-même, un Gouvernement, ne fût-ce qu'un gouvernement muni-

qu'il a ses mandataires élus, le gouvernement nouveau doit être exclusivement composé des mandataires élus de Paris.

Comme cette idée était juste et simple, elle réussit; elle fut immédiatement acceptée, et c'est pour cela que vous n'avez pas vu figurer dans le gouvernement provisoire des noms plus ou moins chers à la démagogie parisienne, et que vous y avez vu le nom d'un de nos collègues qui manque à la députation actuelle, celui de M. Rochefort. Nous étions en effet dans le petit cabinet de l'Hôtel-de-Ville que M. le général Trochu vous a décrit (en commettant, il me permettra de lui faire amicalement cette observation, une légère erreur : le cabinet n'était pas éclairé par une lampe, puisqu'il était trois ou quatre heures de l'après-midi). Nous étions dans ce petit cabinet lorsqu'un grand bruit nous arriva de la place de l'Hôtel-de-Ville. Un remous populaire considérable se produisit, c'était M. Rochefort qu'on venait de chercher dans sa prison. Nous avions posé la règle, et bien que nous eussions eu avec M. Rochefort beaucoup de difficultés, car il nous avait attaqués les uns et les autres dans son journal, nous n'hésitâmes pas un instant, et, plus tard, M. le général Trochu n'hésita pas non plus à comprendre que, comme le dit dans la soirée même M. Jules Favre à ses collègues réunis au Corps législatif, il valait mieux qu'il fût dedans que dehors. Ainsi la règle salutaire qui constituait une barrière, un gouvernement composé des élus de Paris, se trouva observée et acceptée par tout le monde.

M. Jules Ferry, p. 383.

. . . .

Rochefort était encore en prison; nous avons immédiatement donné l'ordre de le faire mettre en liberté; mais je crois qu'on avait ouvert sa prison avant de recevoir notre ordre. Quand il arriva, on dit que, comme les autres députés de Paris, il était membre du Gouvernement. D'abord, il répondit qu'il ne se sentait pas à la hauteur de cette grande mission, mais nous tous nous pensions que, dans la situation du moment, exclure Rochefort, c'était peut-être exciter un mouvement dangereux au milieu de cette foule qui l'avait accueilli par des vivats. Rochefort, vu notre insistance, se décida, et le Gouvernement fut ainsi constitué.

M. Crémieux, p. 580.

M. Thiers refusa de prendre la place qui lui revenait naturellement.

J'avais refusé de participer à la Révolution du 4 septembre, et je n'avais consenti à prendre aux événements une part d'ailleurs fort restreinte, que pour dénouer la situation d'une façon légale.

La majorité du Corps législatif, comprenant que c'en était fait de l'Empire, nous disait : Il faut éviter une révolution nouvelle ; notre honneur ne nous permet pas de voter la déchéance, mais nous ne demandons pas mieux qu'on nous fournisse le moyen de la prononcer effectivement sans employer le mot. C'est alors que je rédigeai la proposition que vous connaissez, et qui allait être accueillie, lorsque l'insurrection nous surprit, trouva l'Assemblée à peu près abandonnée, et en profita.

On voulut me mettre à la tête de cette révolution; je m'y refusai obstinément. Je fus près d'un quart d'heure président du Corps législatif; et j'en ai vu, pour ma part, l'envahissement avec beaucoup de chagrin et de regret.

Je rentrai chez moi, et je résolus de n'en plus sortir.

M. Thiers, p. 3.

M. Fourichon, mandé pour recevoir de son digne ami, M. le général Trochu, le ministère de la marine, et remplir le rôle utile et actif qui lui était réservé, s'empressa de quitter sa flotte. « Il avait des hésitations, dit-il, que ses amis n'eurent pas grand'peine à vaincre. » Nous le croyons aisément. Il donne pour raison de sa prompte adhésion que le gouvernement était servi au dehors par M. Thiers. Il aurait pu ajouter qu'il avait été également servi au dedans par le même personnage.

Rappelé en France pour y prendre le ministère de la marine, je rentrai à Cherbourg, le 15, hésitant encore à accepter les fonctions qui m'étaient offertes. Non que j'éprouvasse aucun scrupule à entrer dans un gouvernement où je rencontrais mes amis, les généraux Trochu et Le Flô, et qui était servi au dehors par M. Thiers, mais uniquement parce qu'il m'en coûtait de quitter le commandement de l'escadre.

J'allai à Paris, et là, mes amis s'étonnèrent de mes hésitations et n'eurent pas grand'peine à les vaincre.

Amiral Fourichon, p. 635.

Quant à M. Thiers, il parle ainsi de la démarche faite par le Corps législatif auprès des hommes de l'Hôtel-de-Ville.

Une fois réunis, on se demanda ce qu'il fallait faire. C'est le matin, hélas ! qu'il aurait fallu s'adresser cette question, c'est le matin qu'il aurait fallu tâcher de conserver le pouvoir, d'improviser une loi électorale, de prononcer la dissolution et de faire arriver tout de suite une assemblée qui aurait décidé du sort du pays. Maintenant tout était perdu, ou à peu près. Tout ce qu'on pouvait faire, c'était de se mettre en rapport avec l'opposition, maintenant maîtresse de l'Hôtel-de-Ville, pour savoir s'il serait possible de faire en commun quelque chose de sage et de patriotique. On songea donc à envoyer une députation à l'Hôtel-de-Ville; cette députation partit et nous attendîmes la réponse qui se fit attendre assez longtemps. La réponse arriva enfin ; c'est M. Jules Favre et M. Jules Simon qui nous l'apportèrent. « On a pris le pouvoir, dirent ces messieurs, parce qu'on a trouvé la place du Gouvernement abandonnée ; du reste, nous n'avons que les intentions que vous pourriez avoir vous-mêmes ; celui de vos collègues qui vous préside le sait bien, car il serait à notre tête s'il l'avait voulu. »

M. Thiers, p. 18.

Retenu par M. Thiers, qui l'adjure de ne pas soulever de difficultés, le Corps législatif subit la loi qui lui était imposée et une violence qui devait consommer notre malheur,

On s'occupe alors de se partager le pouvoir.

Je me suis bientôt après dirigé vers l'Hôtel-de-Ville, et je ne peux pas dire que j'y étais l'un des premiers ; il y avait déjà beaucoup de monde, mais je suis arrivé avant qu'on n'y nommât le Gouvernement de la Défense. Je ne savais plus ce qui se passait pendant ce temps-là au Corps législatif.

Lorsque M. Gambetta est arrivé, on s'est occupé, dans une pièce où je me trouvais, de nommer le maire de Paris, et j'ai eu l'honneur d'être acclamé maire de Paris.

Un membre. — Vous avez été nommé par la foule.

M. ÉTIENNE ARAGO. — Je suis peut-être le seul homme de Paris qui ait assisté trois fois à la proclamation de la République à l'Hôtel-de-Ville (en 1830, en 1848, en 1870) ; quelques personnes me connaissant, ont crié : « Étienne Arago, maire de Paris. »

Ceux qui étaient là ont répété ce cri, et Gambetta a confirmé leur vœu en disant, lui aussi : « Étienne Arago, maire de Paris. »

M. Étienne Arago, p. 532.

. . . .

Au moment où j'entrai (dit M. Magnin, page 511), les membres du gouvernement discutaient la nomination du ministre de l'intérieur. La discussion finissait et je n'en ai rien entendu; on votait; M. Gambetta a été nommé. Je suis resté dans un coin et on a nommé les ministres. On a dit : « Il faut mettre Magnin aux travaux publics et Dorian au commerce. » Je suis sorti, et j'ai dit à mes collègues de la salle d'attente quelles étaient les nominations qui avaient été faites. Alors M. Dorian me dit : « Je ne veux rien être, mais si on veut absolument me mettre quelque part, ce sont les Travaux publics qui me conviennent; là, j'ai des connaissances spéciales, je ne connais rien à l'agriculture. » Je rentrai dans la salle des séances du gouvernement pour répéter ce que M. Dorian m'avait dit. On a fait le changement qu'il désirait.

M. Gambetta (dit M. Picard, p. 477) représentait particulièrement et avec une certaine énergie, l'école exclusive. Il s'était installé au ministère de l'intérieur. Je crus de mon devoir, dès ce premier jour, de poser nettement la question; et, comme le conseil répartissait les ministères, on voulut d'abord disposer du ministère de l'Intérieur. Je demandai la parole : je dis que je n'avais aucune prétention à être un ministre de l'Intérieur, ni quoi que ce fût : mais que je devais à quelques-uns de nos collègues, — il y avait là le général Le Flô, et le général Trochu, — des explications que je me reprocherais de ne pas leur donner en ce moment. Je leur expliquai qu'il y avait deux systèmes politiques à suivre : l'un, une politique de parti qui pouvait avoir sa raison d'être, et qui était prônée par des hommes d'un esprit très sérieux, très éminent; l'autre, qui était le mien, l'abandon de tout esprit de parti et d'idée d'exclusion; je dis que j'y tenais d'autant plus dans la circonstance, que le mouvement étant national, nous pouvions utiliser toutes les forces du pays sans être obligés d'opérer la moindre pression sur les hommes qui n'étaient pas des nôtres; que M. Gambetta ne représentait pas pour moi cette politique, et que je demandais au Conseil de se

décider, après une délibération, sur ce qu'il entendait faire. Je demandai que l'on votât sur le ministère de l'Intérieur par bulletin. Ma proposition fut acceptée après quelque débat. On vota par bulletin. M. Gambetta eut cinq voix, c'est-à-dire une voix de plus qu'il ne fallait pour avoir la majorité; il fut désigné comme ministre de l'Intérieur. Je dis : « J'ai fait mon devoir; la politique que je vous indiquais ne prévaut pas. En conséquence, je vous donnerai mon concours, mais qu'il ne soit plus question de moi. » On me demanda avec insistance de ne pas prendre une résolution qui amènerait une division dans le Conseil de Gouvernement, et l'on me demanda de prendre le ministère des finances, qui n'était pas précisément séduisant dans ce moment-là. Je dis au général Trochu et à ses collègues : « Si c'est une consigne et si vous me considérez comme un soldat que vous envoyez à un poste, j'obéirai. »

Voilà comment, dès le premier jour, il y eut une scission politique entre moi seul, je dois le dire, et les autres membres du Conseil.

Cette révolution ainsi accomplie avec l'aide et au profit de l'ennemi a été justement qualifiée par M. le général Ducrot.

Je n'ai pas à rechercher comment au 4 septembre le pouvoir était tombé, par surprise ou par un plan conçu à l'avance, dans les mains d'hommes que j'appellerai révolutionnaires, dans l'acception que l'on est convenu de donner à ce mot. Il est évident que l'ancien secrétaire de Ledru-Rollin, l'auteur des circulaires de 1848 est un véritable révolutionnaire, et ses amis aussi.

Ces hommes comprirent immédiatement que, pour conserver le pouvoir, il fallait donner des gages au parti conservateur, et s'assurer l'armée, surtout en présence de l'ennemi qui s'avançait. Ils pensèrent au général Trochu qui était tout indiqué; ils firent appel à son patriotisme, à son dévouement, et, après beaucoup d'instances, le déterminèrent à entrer dans le Gouvernement. Mais après s'être assuré de ce côté le parti de l'ordre, ils craignirent que cela portât ombrage à la démagogie, et pour faire la contre-partie, ils s'adjoignirent un représentant de la démagogie. C'est ainsi, comme vous l'a expliqué M. le général Trochu, que, dans l'intervalle de sa première à sa seconde visite à l'Hôtel de Ville, le Gouvernement de la Défense nationale se

trouva augmenté d'un membre, lequel était M. Rochefort, représentant parfaitement la démagogie.

L'élément révolutionnaire dominait dans le Conseil du Gouvernement. On avait fait une sorte d'équilibre entre le représentant du parti de l'ordre et le représentant de la démagogie, mais c'était un équilibre instable; il ne pouvait se maintenir qu'à la condition de se servir d'un balancier qu'on appelle la faveur populaire, balancier fort difficile à manier, et qui finit toujours par entraîner ceux qui ont l'imprudence de s'en servir.

M. le Général Ducrot, p. 2.

. . . .

Depuis que notre Assemblée existe, dans deux circonstances je me suis posé en adversaire très-résolu et très-convaincu des hommes du Gouvernement de la Défense nationale.

La première fois, c'était à Bordeaux, le 4 mars, dans la réunion du 8e bureau. Je ne sais si quelques-uns de vous faisaient partie de ce bureau.

Un membre. J'ai eu l'honneur de vous y entendre.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — A ce moment, le général Le Flo m'ayant offert le commandement de l'armée de Lyon, j'ai déclaré que je n'accepterais aucun commandement tant que je verrais dans les conseils du Gouvernement les hommes du 4 septembre.

La seconde fois, c'est ici, lorsque notre collègue M. de Valon fit son interpellation à M. Jules Favre. Ayant entendu la réponse de M. Jules Favre, ses protestations de parfaite loyauté, je ne pus maitriser un mouvement d'impatience, et je dis que je renvoyais, pour faire mes révélations, au moment où l'Enquête fonctionnerait.

Vous êtes bien convaincus qu'il n'y a de ma part aucun sentiment d'animosité personnelle contre des hommes que je n'avais jamais vus, que je ne connaissais pas; si je suis leur adversaire, c'est parce que j'ai la conviction qu'ils ont exercé une influence fâcheuse sur les destinées de notre pays, et qu'ils l'exerceront toutes les fois qu'ils seront au pouvoir.

M. le Général Ducrot, p. 1.

. . . .

Avant de lever la séance, permettez-moi de vous donner con-

naissance d'un document que vous connaissez peut-être, mais je tiens à vous le rappeler.

A la séance du 28 février, lorsqu'il s'agissait de délibérer sur la paix ou la guerre, je disais ceci :

« Le véritable élément de la défense est dans l'esprit des populations; les représentants doivent le connaître. Si ceux qui les ont élus sont disposés à se lever et à faire le serment de mourir en combattant, aux champs, derrière leurs haies, à la ville, dans leurs maisons, alors la résistance est possible.

« Mais s'il n'en est pas ainsi, j'atteste, en mon nom, comme général en chef, et j'apporte ici l'opinion du général Chanzy, que nos armées, aujourd'hui, sont incapables de lutter en rase campagne.

« J'ajouterai que nous avons une autre douleur et que nous ne pouvons nous dissimuler, que derrière le danger de l'ennemi, *il y a le danger de la guerre civile.*

« Je ne perdrai jamais le souvenir des diversions horribles que les hommes de désordre sont venus apporter à la défense nationale, et je me sens bondir le cœur d'indignation à la pensée qu'au 31 octobre, il m'a fallu quitter les Prussiens pour venir à l'Hôtel-de-Ville. Et, chose misérable à noter, pas un des chefs de ce parti, si disposés à l'insulte et à l'étalage de patriotisme, ne s'est exposé devant l'ennemi.

« Oh! j'ai tant souffert du mal qu'on fait ces hommes, que je leur ai voué une haine éternelle.

M. le Général Ducrot, p. 27.

Les seuls bénéficiaires de l'attentat ont osé l'exalter.

Le 4 septembre a été l'heure du patriotisme que les passions politiques des nouveaux gouvernants ont pu obscurcir, dès le lendemain, mais qui, ce jour-là, a été absolument sincère.

M. de Kératry, p. 640.

. . . .

La révolution du 4 Septembre n'a point été le résultat d'une conspiration quelconque, mais le produit fatal des événements accomplis. On ne fait pas les révolutions; tout au plus peut-on les diriger. Les révolutions se font elles-mêmes, et seulement à l'heure où le pays tout entier en est le complice.

M. de Kératry, p. 64'.

. . . .

J'ai cherché dans la Chambre, et nous avons été sur le point de réussir, j'ai cherché à constituer un gouvernement collectif anonyme, qui héritât de cette situation au jour de la défaite, car j'ai annoncé la défaite quinze jours ou trois semaines avant qu'elle se déclarât. La Chambre, par vice d'origine, par défaut d'indépendance et d'énergie, a hésité, tâtonné, et s'est laissé conduire au bord du fossé. Pendant vingt-quatre heures, j'ai fait des efforts énormés pour qu'elle proclamât devant le pays la déchéance de la dynastie et la constitution d'un gouvernement parlementaire prenant en main la direction de la situation. Cette combinaison a avorté, parce qu'on avait affaire à des hommes timides et hésitants. Alors, spontanément, au sein de la population parisienne, se produisit un mouvement. Messieurs, je dis *spontanément*, parce qu'en définitive, il faut bien le dire, on ne fait pas des révolutions par ordre, — on fait ainsi des tentatives, des échauffourées, des émeutes, mais cela n'aboutit pas ; j'ai vu sous l'Empire de prétendues tentatives faites pour aboutir à un changement, je les ai toutes vues échouer, elles manquaient parce que le sentiment général n'y était pas. — Le 4 Septembre, au contraire, j'ai vu une explosion spontanée à Paris, et en dehors de Paris. On peut dire que tel était bien le sentiment général du pays, car nous étions encore à la Chambre, n'ayant pas pris de dispositions sur le résultat de la journée, quand nous avons reçu des départements des dépêches annonçant la proclamation de la République. Cette journée du 4 septembre ne fut donc pas due le moins du monde à un concert, à une préparation antérieure. Jamais peut-être un grand mouvement révolutionnaire ne se fit avec autant d'unanimité et, pour tout dire, avec autant d'autorité. Tout le monde se résigna ; je vis ce jour-là les principaux familiers et serviteurs de l'Empire ; ils avaient certainement en mains de quoi tenter une résistance ; ils n'ont pensé tous qu'à se retirer et à mettre leurs personnes à l'abri. C'était un courant irrésistible, et toutes les parties de la population parisienne s'y sont associées.

M. Gambetta, p. 547.

Mais malgré ces hyperboles louangeuses, tous les auteurs du 4 Septembre se sont défendus de l'avoir préparé, d'y avoir travaillé. Tout au plus reconnaissent-ils avoir pris le pouvoir pour qu'il ne descendît plus bas. Seul, M. Etienne Arago se vante de ce qu'il a fait.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous étiez le 4 septembre dans la tribune des anciens représentants, et vous dites que vous excitiez vous-même au mouvement ?

M. ÉTIENNE ARAGO. — J'ai agi comme je faisais les autres jours, soit dans la cour, soit devant le pont, soit dans la tribune ; je cherchais, autant que possible, à amener le mouvement.

M. Etienne Arago p. 532.

. . . .

Le 4 septembre, j'étais au Corps législatif dans la tribune des anciens représentants, et, je l'avoue, soit à l'intérieur, soit par mes rapports avec l'extérieur, j'ai poussé autant que possible à l'insurrection contre le gouvernement de décembre.

J'ai dit même, dans la tribune des anciens députés, comme il était question à la Chambre de la régence de l'Impératrice : « *Non : le Code est là, qui dit que la femme doit suivre son mari.* » Cela produisit un certain effet, ainsi que sur les gardes nationaux à qui je le répétai et qui se trouvaient derrière la grille : alors on me demanda ce qui se passait dans l'intérieur de la Chambre ; je dis l'animation qui y régnait et je criai : « Vive la République ! » Ce cri eut de l'écho.

M. Etienne Arago, p. 533.

M. Glais Bizoin avoue une parole imprudente.

La Chambre avait suspendu sa séance pour se retirer dans les bureaux. Je faisais partie, si je ne me trompe, du même bureau que M. Daru ; nous étions présidés par le général Lebreton. Je crois que, dans ce moment, nul ne pensait que la Chambre serait envahie. Cependant je prononçai à ce sujet quelques paroles qui furent relevées par le Président. « C'est une menace que vous nous faites ! » me dit-il.

Vous comprendrez facilement que ce n'était pas une menace de ma part. Seulement j'étais dominé par un souvenir. A pareille heure, en 1848, j'étais dans les bureaux de la Chambre et je disais à mes collègues : « Qu'attendez-vous ? Prenez une délibération. » Vous vous le rappelez.

M. LE COMTE DARU. — Vous êtes dans l'erreur. Je ne faisais pas partie de votre bureau.

M. GlaisBizoin p. 109.

M. Crémieux, s'exprime ainsi :

M. CRÉMIEUX — Pour moi, je déclare que c'est avec bonheur que j'ai vu la révolution du 4 septembre ; je me suis chargé du ministère de la justice avec le dévouement que réclame cet important ministère qui est le pivot du pays, quels que soient les désastres qui peuvent l'éprouver. Le jour où la justice manquera, vous ne vivrez plus, vous ne serez plus un peuple. J'ai pris ce ministère avec la même ardeur qu'en 1848. Vous verrez si la façon dont j'ai exercé mes fonctions mérite votre blâme ou vos éloges ; mais je dois le dire, le 4 septembre a été pour moi et pour toute la ville de Paris une joie pleine ; s'il fallait le recommencer dans les mêmes circonstances, je le referais avec la même passion. Je ne voulais plus, la France ne voulait plus, — elle l'a bien prouvé en vous envoyant ici, — du Gouvernement fondé le 2 décembre.

M. Crémieux, p. 581.

Le dimanche matin, je ne vous cache pas que mes impressions étaient telles, que j'ai dit à tous ceux qui m'entouraient : « Nous sommes au 24 février. « La Chambre est finie. »

. . . .

Voilà ma part dans la Révolution et dans le gouvernement du 4 septembre. Je l'ai voulue, cette révolution, je l'avais prévue ; le matin j'ai dit à mes amis : « Nous sommes au 24 février ; nous aurons ce soir un nouveau gouvernement. » Je l'ai dit à plusieurs personnes, on a pu vous le répéter : j'ai accepté de faire partie du Gouvernement avec une grande joie, parce qu'à ce moment je croyais que c'était pour la France le seul moyen de salut.

Un membre pose alors cette question à M. Crémieux :

Si M. Crémieux a cru que la garde nationale soulevée n'avait pas le droit de faire violence à la Chambre dans la personne de ses membres, je prends acte de cette déclaration et je ne dis plus rien ; mais si M. Crémieux a cru qu'il pouvait abandonner son siége à la Chambre pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville, qu'il pouvait déserter la résidence nationale qui est le palais où siége l'Assemblée, pour aller s'enfermer dans la citadelle insurrectionnelle de Paris, dans l'Hôtel-de-Ville, alors je proteste. C'est

le point sur lequel je voudrais connaître les sentiments de M. Crémieux. Si sa réponse avait été plus simple, j'aurais passé à une seconde question pour tâcher de savoir jusqu'à quel point la responsabilité de chacun des membres du Gouvernement de la Défense nationale a été engagée.

M. Crémieux. p. 587.

Et, M. Crémieux répond :

L'envahissement de l'Assemblée par le peuple n'a pas été une simple violation de la salle où le Corps législatif tenait sa séance, elle a été le premier acte *d'une révolution que j'avais prédite*, que j'ai approuvée, que j'ai proclamée et dont j'ai été pendant cimq mois, *l'un des chefs les plus énergiques*. Mes intentions ne sont donc pas incertaines. En refusant la déchéance, la Chambre a amené la révolution; en acceptant la révolution, j'ai fait acte de bon citoyen.

M. Crémieux. p. 589.

Enfin, la discussion suivante s'engage encore au sein de la Commission :

M. LE BARON DE VINOLS. — Je voudrais poser à M. Crémieux, qui certainement est une autorité en matière de droit, une question de droit constitutionnel.

Le 4 septembre l'Assemblée a été violée, comme l'annonçait M Crémieux à ses collègues, avec une autorité et une assurance qui ne laissaient aucun doute sur son sort.

M. CRÉMIEUX. — Je n'en ai jamais douté une minute, du moment qu'elle a agi comme elle l'a fait.

M. LE BARON DE VINOLS. — M. Crémieux savait quelle vigueur on y mettrait. Je reprends ma question : L'Assemblée est violée ; est-ce seulement la personne des représentants qui est violée, ou bien, est-ce la France entière? Je crois, quant à moi, que c'est la France entière qui est atteinte dans ses représentants.

M. CRÉMIEUX. — Si vous repoussiez cette question sur l'Assemblée d'aujourd'hui, je dirais que l'Assemblée est constituée en vertu de pouvoirs légaux ; si je ne reconnaissais pas vos pouvoirs, je ne serais pas venu ici. Vous avez été nommés par le peuple lui-même et quels que soient les motifs qui aient déterminé les choix du peuple, tout doit s'incliner. Violer votre

souveraineté serait un crime. Mais vous venez me demander, ce qui, dans un jour de révolution, a été violé, si c'est la France, si c'est la Chambre, si ce sont seulement les députés; vous êtes jeune, monsieur, et je suis bien vieux.

M. LE BARON DE VINOLS. — J'ai passé cinquante ans!

M. CRÉMIEUX. — Cinquante ans, cela commence à être quelque chose; mais j'en ai soixante-quinze et j'ai traversé toutes les révolutions. Il y a un moment où toutes les révolutions s'annoncent d'une manière évidente. Ce moment je l'ai prévu; — ne dites pas que je savais que la Chambre serait envahie; si vous me connaissiez, vous sauriez que je ne me suis jamais mêlé à aucune de ces agressions, à quelque époque que ce soit; — ce moment je l'ai prévu et je l'ai dit à la Chambre. Trois ou quatre jours auparavant, j'ai dit: « Nous serons envahis » et peu avant le moment où la Chambre a été envahie, je l'ai dit encore autour de moi; on se riait de ma prévision; on disait qu'on avait beaucoup de troupes. Je répondais: la troupe fera cause commune avec le peuple; il en sera comme en 1848. On ne m'a pas cru; on a été violé!

M. Crémieux p. 589.

La conscience publique s'est déjà prononcée. Elle a frappé le 4 septembre et ses auteurs de la réprobation que témoignent les paroles des membres de la Commission d'enquête.

Qui hésiterait en effet à flétrir cette journée dont nul, après en avoir été le témoin, ne pourra oublier la honte?

Au lendemain d'un désastre écrasant, après la perte d'une armée et l'effusion d'un sang généreux, à la veille d'un siège, pendant que l'ennemi s'approchait, foulant la population de nos départements de l'Est; tout ce que Paris renferme d'impur se livra à une véritable orgie. On vit les viveurs, les oisifs des boulevards, les créatures qui occupent les trottoirs, les habitués du Rat-mort, du Crapaud volant et du café de Madrid, étaler leur joie impie et célébrer à la fois la chute d'une Dynastie qui les contenait et l'arrivée des Prussiens auxquels ils devaient d'atteindre ainsi le but de leurs efforts et de leurs espérances.

CHAPITRE XVII.

Le général Trochu jusqu'au 4 septembre.

Nomination du général Trochu comme gouverneur de Paris — Sa présence à Châlons. Rappel des mobiles de la Seine. — Sa proclamation aux Parisiens — Sa théorie de la force morale encourage les émeutiers. — Ses protestations à l'Impératrice. — Ses rapports avec le préfet de police. — Ses relations avec le ministre de la guerre. — Comment il explique son absence le 4 septembre au Corps législatif. — Réponse du général de Palikao a ces explications. — M Brame. — Ses déclarations et ses appréciations. — M. J. David — Rapports fréquents et entente du général Trochu avec la gauche du Corps législatif.

Le général Trochu a joué, au 4 septembre, un rôle si prépondérant et si funeste qu'il est nécessaire de recueillir ici les diverses données de l'enquête à son sujet.

MM. Clément Duvernois et J. David exposent, ainsi qu'il suit, les faits relatifs à la nomination de ce général, d'abord comme chef d'un corps d'armée, ensuite et sur ses instances et protestations de dévouement à l'Empereur, comme gouverneur de Paris.

M. CLÉMENT DUVERNOIS. — C'est sur les approvisionnements que je croyais qu'allait porter la question ; mais puisque vous le désirez, j'aborde immédiatement la question du 4 septembre.

La journée du 4 septembre remonte, selon moi, au jour où le général Trochu a été nommé gouverneur de Paris. C'est sur ce point que j'entends m'expliquer.

Le Gouvernement était trés préoccupé de la question intérieure ; tous les membres du ministère ne l'étaient pas également ; les uns ne croyaient pas que le danger fût immédiat ; d'autres étaient très-inquiets, et j'étais du nombre.

Quelques jours après notre arrivée aux affaires, il fut question de M. le général Trochu comme gouverneur de Paris. On examina sérieusement dans le grand Conseil les titres de M. le général Trochu ; il fut convenu presque tout de suite que le général Trochu devait avoir un commandement, que c'était un tort de ne pas lui en avoir donné un. Le ministre de la guerre fut un des plus ardents à soutenir cette opinion. Mais il fut convenu en même temps que M. le général Trochu ne paraissait pas d'une manière générale présenter les conditions que l'on désirait rencontrer chez un gouverneur de Paris ; il fut en conséquence nommé commandant du camp de Châlons ; il s'y rendit immédiatement pour aller rejoindre l'armée du maréchal Mac-Mahon. — Quelques jours après, au moment où je m'y attendais le moins, je reçois le *Journal officiel* à mon ministère, et j'y vois la nomination de M. le général Trochu comme gouverneur de Paris avec le contre-seing du général Palikao. C'est ainsi que j'en ai eu connaissance Je fus très-ému de cette nomination, comme vous pouvez penser, et à plusieurs égards. Je trouvais mauvais que M le général Trochu fût allé à Châlons solliciter de l'Empereur un commandement qu'il n'avait pas obtenu par la voie hiérarchique. Il y avait là un mauvais exemple, un mauvais procédé ; le fait était accompli, il a fallu l'accepter, nous nous trouvions en présence de la nomination de M. le général Trochu...

M. LE PRÉSIDENT. — Je croyais que vous aviez dit que c'était en conseil que M. le général Trochu avait été nommé au camp de Châlons ?

M. CLÉMENT DUVERNOIS. — Nous l'avions nommé commandant un corps au camp de Châlons ; il est revenu nommé par l'Empereur gouverneur de Paris. Sa nomination s'est donc faite en dehors du ministère qui était responsable. Nous en avons pris la responsabilité, c'est vrai, puisque nous avons contresigné le décret ; nous ne repoussons pas la responsabilité ; le général Palikao, mes collègues et moi, nous l'acceptons ; seulement je veux montrer combien l'entrée de M. le général Trochu dans la place de gouverneur a été insolite dès le premier jour.

J'ai été bien autrement surpris lorsque j'ai su qu'il avait ramené à Paris les dix-huit bataillons de mobiles. A notre entrée aux affaires, notre premier acte, avant même de nous être présentés chez l'Impératrice, notre premier acte a été d'éloigner ces mobiles. Nous nous sommes dit : Voilà des soldats

admirables au feu, très-ardents, très-énergiques; dans une armée, ils seront un élément excellent; à Paris, certainement, d'après les incidents qui s'étaient produits, ils seront un élément de désordre; au point de vue militaire aussi bien qu'au point de vue politique, la garde mobile doit quitter Paris. Le départ s'effectuait déjà, mais lentement; nous insistâmes donc pour que les dix-huit bataillons quittassent aussitôt Paris, et ils partirent dans les vingt-quatre heures pour Châlons. Quand nous les vîmes revenir avec M. le général Trochu, nous trouvâmes là une coïncidence qui devait nous frapper. Il avait fait plus que de les ramener, il leur avait dit une parole très-grave dans la bouche d'un général et qui devait nous étonner; il avait dit à ces mobiles qui avaient déjà donné des marques très-graves d'indiscipline : « Votre droit est d'être à Paris. » C'était donc très-inquiétant. En même temps, dès qu'il avait été nommé, et dans la nuit de son arrivée, il adressait directement à la population de Paris une proclamation qu'il n'avait soumise ni au ministre de la guerre, ni au ministre de l'intérieur, et qu'il avait faite en dehors de tout le monde. On a parlé souvent, dans des conversations privées, on a parlé de pensées de coup d'État qu'aurait eues le ministère; pour ma part, je n'ai jamais entendu parler de rien de semblable; s'il y a eu un acte qui ressemble à un coup d'État, je déclare que c'est le retour de M. le général Trochu avec les gardes mobiles; c'est le retour d'un général nommé gouverneur malgré le ministère parlementaire.....

M. LEFÈVRE-PONTALIS. — Nommé par l'Empereur.

M. CLÉMENT DUVERNOIS. — Il ne s'agit pas de l'Empereur; M. le général Trochu a été nommé sur sa demande personnelle par l'Empereur, et sachant très-bien que le ministère responsable avait refusé de le nommer; il est revenu à Paris à la tête de troupes indisciplinées qui avaient été éloignées de Paris dans un intérêt militaire et dans un intérêt politique; il le savait.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous supposez donc que ce retour des troupes n'a pas été ordonné par l'Empereur?

M. CLÉMENT DUVERNOIS. — Je ne sais pas ce qui s'est passé au camp de Châlons; je n'ai pas fait d'enquête à ce sujet. Je suis convaincu que si M. Rouher était interrogé, il fournirait à cet égard des détails très-précis.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous vous êtes servi d'un mot grave, vous avez dit que c'était en quelque sorte un coup d'État commencé.

M. CLÉMENT DUVERNOIS. — Parfaitement, et nous en trouverons tout à l'heure les péripéties et le dénoûment.

M. le général Trochu est donc revenu à Paris ; nous entrâmes en rapport avec lui. Je dois dire que dans le Conseil il y avait deux sentiments à son égard ; les uns avaient en lui la plus grande confiance, les autres en avaient moins, et j'avoue que j'étais des seconds. Les raisons pour lesquelles je n'avais pas confiance étaient celles que je viens d'indiquer, et les incidents journaliers qui se produisaient. Ainsi, un jour, le général venait au Conseil et nous racontait qu'il avait passé une soirée avec le sergent Boichot, et qu'il avait étudié avec lui un système de barricades très simple ; il nous disait qu'il ne fallait pas faire seulement du Sébastopol mais du Sarragosse, et que le sergent Boichot dirigerait la construction des barricades. Une autre fois, il avait vu un ancien officier de l'armée qui avait proposé d'organiser tous les repris de justice en un petit corps de troupes, afin, disait-on, d'employer pour la défense toutes les forces possibles. Il y avait donc, en dehors de la longueur des discours que le général prononçait au Conseil, tout ce qu'il fallait pour qu'on n'eût pas grande confiance en lui.

Un autre fait très-grave, c'est l'incident relatif à l'élection des officiers de la garde nationale. Une fraction de la Chambre avait désiré que les officiers de la garde nationale fussent élus par leurs corps ; le cabinet avait été un peu divisé sur la question et après quelques hésitations, s'était rallié à l'opinion soi-disant libérale. On avait cependant fait une réserve formelle, c'est que les anciens bataillons existants conserveraient leurs officiers. On avait objecté à cela que ce serait peut-être difficile et que l'on créerait ainsi deux catégories d'officiers; on disait : la Chambre n'acceptera pas, et, dans la pratique se montreront des inconvénients. Les partisans de l'élection répondaient : Non, il n'y aura pas deux catégories ; en présence de l'ennemi il n'y a pas de démissions possibles, les bataillons de l'ordre resteront organisés tels qu'ils sont.

Quand il s'agit d'appliquer la loi, le fait qu'on avait prévu se produisit, les anciens officiers voulurent donner leurs démissions ; on convint d'avance de ce qu'on devait leur répondre. Il y eut à cet égard une entente entre les deux personnes les plus intéressées à la question, le gouverneur de Paris et le ministre de l'intérieur. Il fut convenu que lorsque les officiers de la garde nationale viendraient chez le ministre de l'intérieur pour donner

leurs démissions, le ministre répondrait qu'ils ne pouvaient pas donner leurs démissions devant l'ennemi ; que d'ailleurs le gouverneur de Paris, qui était l'autorité principale en cette matière, refuserait de les accepter. C'était pour le mieux, car au fond, beaucoup d'officiers de la garde nationale ne désiraient pas donner leurs démissions, et du moment qu'ils se trouvaient couverts par le général Trochu qui leur disait : Vous n'avez pas le droit de vous retirer en face de l'ennemi, il n'y avait plus de difficulté. C'était une chose absolument convenue. Les officiers arrivent chez le ministre de l'intérieur qui leur tient le langage que je viens de vous indiquer, et finit par leur dire : Allez voir M. le général Trochu, il n'acceptera pas votre démission. — Ils vont, en effet, chez le général Trochu. Le lendemain matin, nous apprenons que non-seulement le général n'a pas refusé, mais encore qu'il a accepté les démissions, et qu'ainsi, d'un coup, il a désorganisé toute la garde nationale de l'ordre. Il y a eu une explication à cet égard dans le Conseil ; le ministre de l'intérieur s'est ému très-vivement, et a demandé au général Trochu les causes de sa conduite ; M. le général Trochu a répondu tout simplement que les officiers qu'il avait entendu lui avaient donné de si bonnes raisons qu'il avait changé d'avis ; le matin il avait bien partagé notre opinion, disait-il, mais le soir il en avait une autre. Ce changement eut pour résultat la désorganisation des bataillons de l'ordre.

Ainsi, on commence par nous amener les mobiles de Paris, qui rentrent en criant : « Vive la république ! » Puis on désorganise notre garde nationale !

M. le général Trochu a dit qu'avant le 4 septembre, il n'avait jamais eu de rapports avec les membres de la gauche. Il y a un fait que je veux raconter et qui vous édifiera sur ce point d'une manière complète.

Le gouvernement avait nommé un comité de défense. C'était une grosse affaire ; la Chambre désirait qu'il y eût un comité de défense nommé par elle. J'ai eu à m'expliquer devant elle au nom du Cabinet ; la Chambre voulait avoir au sein de ce comité de défense plusieurs membres qu'elle aurait nommés ; le Cabinet ne le voulait pas. Une des critiques de la gauche consistait à dire : Vous avez nommé le comité de défense malgré et contre le général Trochu ; voilà pourquoi nous voulons avoir des députés dans la commission. Je répondis : « Non-seulement le comité n'a pas été nommé contre le général Trochu, mais il l'a

été avec son assentiment. » Le comité de défense était organisé avant que M. le général Trochu ne fût arrivé à Paris ; seulement la nomination n'avait pas encore paru à l'*Officiel*. Dans une séance du Conseil, à laquelle M. le général Trochu a assisté, on a examiné devant lui cette question de la composition du comité de défense. Le maréchal Vaillant, qui était président, donna sa démission pour laisser cette place à M. le général Trochu. M. le général Trochu insista vivement pour que le maréchal Vaillant conservât cette présidence qui fut plus honoraire qu'effective ; il y eut à ce sujet, entre eux, un combat de politesse dans le Conseil. — Au moment où je disais donc que M. le général Trochu avait été consulté, M. de Kératry m'interrompit et me dit : « Il y a un membre ici qui sait absolument le contraire. » Je reprends très-vivement :—J'affirme que M. le général Trochu a été entendu et qu'il a été d'accord avec nous ; je suis surpris qu'on suspecte mes paroles, et je vous défie d'apporter une affirmation contraire du général Trochu !... On ne m'interrompt plus. Quelques instants après, je rencontre M. de Kératry dans un couloir ; il y avait entre nous ces rapports personnels qui existent dans les Chambres entre collègues même ayant les opinions les plus opposées. — « Mon cher ministre, me dit-il, vous avez abusé tout à l'heure un peu de la parole ministérielle, vous savez très-bien que le général Trochu n'a pas connu la composition de la Commission. » Je lui répondis : — « Je vous l'affirme de nouveau, maintenant, comme tout à l'heure. » — « Comment voulez-vous que nous vous croyions, répliqua M. de Kératry, le général Trochu a dit le contraire hier soir à Picard ? »

Voilà le fait, il est grave ; pendant que M. le général Trochu délibérait avec nous en conseil sur certains points, il allait trouver des membres de la gauche et il leur disait que ces points avaient été résolus malgré lui, contre lui, de manière à nous créer des embarras dans la Chambre.

M. Duvernois p. 218.

Le général Trochu avait été proposé pour remplacer le maréchal Baraguay-d'Hilliers, et, je dois le dire, il fut proposé par le ministre de la guerre. Cette proposition fut repoussée par le conseil des ministres, à l'unanimité, car le général de Palikao qui avait patroné le général Trochu, après les observations qui lui furent soumises, abandonna son candidat.

J'avais des relations particulières avec le général Trochu; nous avions servi ensemble en Afrique et en Crimée; il venait me voir quelquefois au ministère des travaux publics. Un matin, il vint me trouver avec son chef d'état-major, le général Schmidt, et il me fit un exposé de principes très clair, très explicite, concernant son désir d'être employé pour la défense du pays et aussi de donner la preuve de son attachement à la dynastie. Le général Trochu connaissait mes relations particulières avec l'Empereur, et ne pouvait ignorer que les conversations que j'avais avec lui étaient immédiatement écrites à Sa Majesté. Le général Trochu reçut un commandement. Le jour de son départ pour le camp de Châlons, il vint chez moi à cinq heures du matin; il était en uniforme, en tenue de voyage; il me dit qu'il se rendait au poste qui lui était assigné et manifesta combien il était désespéré d'aller prendre le commandement d'une division qui lui paraissait formée d'éléments incapables de soutenir une lutte en rase campagne. Cette division était composée d'une brigade d'infanterie de marine et des gardes mobiles de Paris. Nous échangeâmes nos idées. J'étais très peu porté pour le mouvement du côté de Metz; le général Trochu avait des idées très arrêtées sur ce point et regardait ce mouvement comme devant être funeste; il était d'avis de rapprocher les troupes de Paris et non de les envoyer au secours du maréchal Bazaine. Après avoir échangé nos idées, il prit congé de moi et se rendit à son poste.

Arrivé au camp de Châlons, il alla trouver l'Empereur, et avec cette vivacité, cette chaleur de langage que nous lui connaissons, avec cet entraînement de la parole, de l'âme, du cœur, qu'il sait donner aux inflexions de sa voix, il représenta à l'empereur que la situation nécessitait le retour des troupes vers Paris; il exprima à l'Empereur que la défense de Paris lui paraissait devoir résumer la défense de la France entière, qu'il avait beaucoup songé à cette question, et il discuta avec un grand talent tous les événements qui s'étaient accomplis; enfin il montra avec beaucoup de lucidité les événements qui s'accompliraient dans les différentes hypothèses où l'on pouvait se placer. Il témoigna également à l'Empereur les sentiments profonds d'attachement qu'il avait pour la dynastie; combien il serait heureux de concourir à la défense du pays et de prouver cet attachement à l'Empereur. Cet exposé fit beaucoup d'effet sur l'Empereur, et, malgré les rapports de l'Impératrice régente

malgré les correspondances particulières des amis de l'Empereur, le général Trochu — pardonnez-moi cette expression vulgaire, mais qui peint la situation, — *empoigna* tellement l'Empereur, que malgré la régente, malgré le ministère entier, il fut nommé gouverneur et commandant en chef des troupes de Paris, et reçut l'ordre de quitter Châlons et de revenir à Paris. Je vous ai dit tout à l'heure, que le général Trochu avait dans sa division les gardes mobiles de la Seine. Dès son arrivée au camp, il écrivait au ministre de la guerre pour lui déclarer que cette troupe lui paraissait incapable d'aborder l'ennemi, qu'elle ne savait pas se servir des chassepots, qu'elle était, il est vrai, pleine d'énergie et susceptible de montrer un grand courage, mais que néanmoins c'était envoyer la jeunesse de Paris à une destruction certaine, que de la mettre en rase campagne en présence des Prussiens. La lettre fut communiquée au conseil. Le général Palikao, tout en combattant les appréciations du général Trochu sur le rôle que pouvaient remplir les mobiles de la Seine, finit cependant par lui dire — (sur ce point ma mémoire est parfaitement exacte) — que, dans le cas où les mobiles ne resteraient pas au camp de Châlons, il lui donnait l'ordre de les diriger sur les places fortes du Nord, où ils compléteraient leur éducation militaire. Cet ordre fut communiqué deux fois au général Trochu. Dès son arrivée à Paris, le général alla trouver l'Impératrice; il parut ensuite au conseil des ministres; et là, devant nous tous, il déclara au général Palikao qu'il était suivi immédiatement par les gardes mobiles de la Seine. Il tira même sa montre, et devant les objections qu'on lui faisait, il répondit: « Ces objections ne sont pas opportunes, car, au moment où je parle, les mobiles doivent être arrivés en gare; il faut que je m'occupe de leur campement; ils arrivent, rien n'est préparé, ces jeunes gens ne peuvent rester ainsi dans la rue; au lieu de discuter sur la façon dont j'ai compris des ordres, il faut s'occuper de l'installation d'une troupe pour laquelle rien n'est prêt. »

Le départ des gardes mobiles avait été précédé d'un ordre du jour dans lequel le général Trochu leur faisait connaître sa volonté de les ramener à Paris, et cela, malgré les ordres du ministère de la guerre. Il ajoutait: « Vous étiez exposés par le gouvernement à aller pendant de longs mois, dans les forteresses du nord, jouer un rôle inactif: je veux que vous défendiez vos foyers. » Il était évident que cette jeunesse était animée de

très mauvais sentiments contre l'Empire; elle les avait manifestés à différentes reprises, et avait montré au camp de Châlons un esprit d'indiscipline déplorable. Le général Trochu, en ramenant derrière lui les gardes mobiles de Paris, s'était assuré une garde prétorienne ; et dans le cas où nous aurions rejeté la décision de l'Empereur relative à sa nomination, nous provoquions dans les rues de Paris la sédition de 15,000 jeunes gens armés qui avaient leurs familles et leurs relations sur tous les points de la capitale.

M. Rouher nous fait connaître comment le général Trochu fut appelé à commander un des corps de l'armée de Châlons, et la déposition de M. le maréchal Mac-Mahon, reproduite en entier dans un chapitre antérieur, confirme ces faits; Elle y ajoute les particularités relatives à la décision de l'empereur, qui envoya le général à Paris et consentit, non sans peine , à y faire retourner les mobiles de la Seine.

J'ai été témoin de deux particularités relatives au général Trochu ; la première avant sa nomination. J'ai été appelé au conseil des ministres et là, on a prononcé le nom du général Trochu pour le ministère de la guerre, à ce moment occupé par le général Dejean, qui remplissait les fonctions d'intérimaire.

M. LE PRÉSIDENT. – C'était encore sous le ministère Ollivier ?

M. ROUHER. — Oui ; c'était la première ou la seconde séance à laquelle j'assistais. Là, on parla du général Trochu que je ne connaissais pas ou du moins que je n'avais eu l'occasion de voir qu'une seule fois, à propos du projet de loi que la grande commission militaire avait préparé à la fin de 1866, à Compiègne. On parla, dis-je, du général Trochu, comme ministre de la guerre. MM. Schneider et Ollivier prirent successivement la parole, et dirent : « Il ne peut pas être question du général Trochu ; nous avons eu avec lui un entretien qui nous fait considérer son acceptation du ministère de la guerre comme impossible ; les idées qu'il a ne sont pas en harmonie avec les nôtres. Du reste, il n'en veut pas. » — « Mais alors le général Trochu ne peut pas rester à Paris inoccupé ! » et on le nomma, — ce fut, je crois, le général Palikao, qui le jour même venait de succéder au général Dejean, — on le nomma an commandement de l'un des corps de l'armée de Châlons. C'est en arrivant à Châlons que M. le général Trochu a eu une conférence avec l'Empereur, et s'est fait nommer gouverneur de Paris.

M. Rouher, p. 242

M. Chevreau raconte l'arrivée de M. Trochu à Paris, sa premiere audience de l'Impératrice et le fait relatif à sa proclamation et au changement qui y fut apporté.

J'étais dans mon cabinet, vers minuit ou minuit et demi, je travaillais avec mon chef de cabinet et le chef de division de la sûreté générale. M. le général Trochu entra; il était en costume militaire, suivi de son chef d'état-major et d'un aide de camp. Sa première parole fut celle-ci : « Je suis nommé gouverneur de Paris et je vous apporte le décret de l'Empereur qui me donne ce commandement. »

Je fus très-étonné ; je lus le décret ; l'Empereur mettait sous les ordres du général Trochu toutes les forces, garde nationale et armée, qui pouvaient concourir à la défense de Paris. Voyant la surprise que j'éprouvais, le général me montra une lettre que l'Empereur lui avait écrite, et dans laquelle Sa Majesté faisait appel à son dévouement et lui témoignait sa confiance.

Le général Trochu insista très-vivement pour que ce décret fût inséré la nuit même au *Journal officiel*. Je lui fis observer que c'était très difficile, qu'il me fallait prévenir mes collègues du Conseil, et en tous cas, certainement S. M l'Impératrice; que c'était un retard de ving-quatre heures qui ne pouvait pas avoir d'importance. — Il me répondit que cela avait, au contraire, une grande importance, parce qu'il précédait l'Empereur de quelques heures seulement : — « Vous vous trompez, lui dis-je; l'Empereur ne vient pas à Paris. » — Il fut très-étonné à son tour et me dit : « Je viens de quitter l'Empereur; il me suit. Mais, il y a une autre raison pour que le décret paraisse demain. Je ramène de Châlons les mobiles de Paris; ce sont des troupes très-jeunes, tèsr-ardentes; elles ont confiance en moi, je crois même qu'elles n'ont confiance qu'en moi et dans le général Bertaud, qui les commande directement; il est indispensable que ma nomination paraisse au *Journal officiel* avant l'arrivée des mobiles; ils seront à Paris ce matin, entre six et huit heures. »

Je lui répondis que c'étaient des raisons que Sa Majesté aurait à apprécier; qu'en tous cas, il fallait le contre-seing d'un ministre; il me demanda de contre-signer le décret moi-même. Je refusai en lui disant que cela regardait le ministre de la guerre. — « Au reste, lui dis-je, allons voir l'impératrice, vous vous expliquerez avec elle. » Nous allâmes aux Tuileries; je fis prier Sa Majesté de se lever; elle nous reçut immédiatement. Le général

Trochu lui montra la lettre et le décret de l'Empereur. Il y eut un entretien très-long entre le général Trochu, S. M. l'impératrice et moi ; l'amiral Jurien de la Gravière assista aussi à la conversation.

Le général Trochu voyait la situation sous un jour extrêmement sombre ; il ne dissimula pas que l'armée de Châlons ne présentait pas, à son avis, des éléments de résistance suffisants ; il fut très-étonné de ce que l'Empereur ne revenait point.

L'Impératrice était émue des nouvelles que le général apportait. Je me rappelle qu'elle fit appel à son dévouement dans les termes les plus chaleureux, et que le général répondit comme il devait répondre ; il donna à l'Impératrice des assurances formelles de son dévouement, et promit de faire tout ce qui serait possible au monde pour défendre Paris.

J'avais, quant à moi, une très grande confiance dans l'honneur du général Trochu, quoique je le connusse très peu, ne l'ayant rencontré que deux ou trois fois dans le monde. Mais j'avais toute confiance, je le lui ai dit moi-même, dans son dévouement à l'Empereur et à la dynastie impériale.

Dans le cours de cette émouvante entrevue, l'amiral Jurien de la Gravière donna plusieurs fois à Sa Majesté des assurances de même nature ; il disait : « Il n'y a aucune crainte à avoir, c'est le plus honnête homme que je connaisse ; il tiendra ce qu'il promet. »

L'Impératrice me dit alors : « Il faut que le décret paraisse, et qu'il paraisse tout de suite. »

Je ne dissimulai pas à Sa Majesté que je craignais quelques objections de la part du comte de Palikao ;— « Allez vous-même le voir, me dit-elle ; parlez-lui, dites-lui ce que vous venez d'entendre et obtenez son contre-seing. »

Je partis immédiatement pour le ministère de la guerre ; je ne m'étais pas trompé, le général de Palikao fit des objections très-vives ; il parla même de sa démission : — « Dans ce cas, lui dis-je, je vous suivrai. » Pourtant, lorsque je lui eus rapporté les paroles de l'Impératrice, il signa ; et, autant que je puis me le rappeler, ce fut le général Schmitz, le chef d'état-major du général Trochu, qui porta le décret au *Journal officiel*.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, à propos du retour de l'Empereur à Paris, le général Trochu croyait que Sa Majesté arrivait derrière lui ?

M. HENRI CHEVREAU. — Il me l'a dit en entrant dans mon cabinet.

M. LE PRÉSIDENT. — A ce moment vous étiez déjà informé que l'Empereur n'arrivait pas.

M. HENRI CHEVREAU. — Je savais que l'Empereur avait eu la pensée de revenir à Paris, mais qu'il avait fait savoir à l'Impératrice qu'il avait renoncé à ce projet. Il me serait impossible de dire pour quelles causes ; je les ignore.

M. LE COMTE DARU. — Croyez-vous pouvoir nous donner quelques détails sur la conversation qui eut lieu entre le général Trochu, l'Impératrice et vous? Lorsque le général Trochu annonça l'arrivée de l'Empereur, l'Impératrice lui dit-elle : « Non? l'Empereur ne revient pas ! »

M. HENRI CHEVREAU. — C'est parfaitement exact ; et je vous remercie de m'avoir fait cette question, parce qu'il y a un incident sur lequel il importe que l'on soit absolument d'accord ; c'est en ce qui concerne le nom de l'Empereur qui se trouvait dans la proclamation. Le fait matériel qui a été raconté par M. le général Trochu est vrai; mais je suis convaincu que son appréciation est fausse. Il a cru que l'Impératrice considérait comme un danger que le nom de l'Empereur se trouvât dans la proclamation. Toute la conversation qui a eu lieu donne un démenti formel à cette appréciation. Le général Trochu commençait ainsi sa proclamation : « Nommé par l'Empereur, que je précède de quelques heures, etc. » Ce ne sont peut-être pas exactement les termes, mais c'est certainement le sens. L'Impératrice lui dit alors : « Il ne faut pas mettre cela, ce ne serait pas exact, l'Empereur ne revient pas. » Et alors, le général Trochu quitta le cabinet de l'Impératrice et corrigea sa première phrase. L'Impératrice n'a eu qu'une pensée : empêcher le général Trochu de mettre dans une proclamation officielle un fait faux.

M. Chevreau, p. 263.

Voici encore des détails précis sur la première proclamation du général Trochu qui fit tant d'effet et tant de mal, et sur le Conseil où ce général assista dès son arrivée à Paris.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Vous avez dit, monsieur, que la proclamation du général Trochu n'avait pas été soumise au Conseil. M. Trochu a dit qu'à la demande de l'Impératrice, il

avait retranché le nom de l'Empereur; il la lui avait donc soumise?

M. CLÉMENT DUVERNOIS. — Je ne sais pas si le général a montré la proclamation à l'Impératrice, mais alors ce serait pendant la nuit. Il est arrivé à Paris le soir avec la nomination de l'Empereur. Le Conseil n'a pas été saisi. Le général Trochu est allé aux Tuileries, et a causé avec l'Impératrice. Je ne sais pas ce qui s'est dit dans cette conférence, mais le lendemain matin, la proclamation était affichée sur tous les murs de Paris, et quand le Conseil s'est réuni, il n'en avait pas connaissance. Quant au fait du nom de l'Empereur enlevé de la proclamation, si je me rappelle bien, voici ce qui a eu lieu. M. Trochu avait mis dans cette proclamation ces mots: « Nommé par l'Empereur, que je précède de quelques heures. » L'Impératrice lui dit que l'Empereur ne revenant pas à Paris, on ne pouvait pas laisser subsister ces mots-là, et elle les lui fit retrancher.

Je me souviens qu'il y a eu alors au Conseil une séance très-vive où j'ai personnellement demandé au général Trochu si, oui ou non, il était décidé à défendre l'ordre et à employer au besoin la force matérielle. Je faisais allusion aux « *forces morales* » dont il avait parlé dans une lettre récente. — « Oui, me répondit-il; mais vous me parlez sans cesse de l'Empereur, de la dynastie, et vous n'osez plus prononcer le nom de l'Empereur à la tribune: moi, je l'avais mis dans ma proclamation, et je ne l'ai retranché qu'à cause de l'Impératrice. » Je tenais à obtenir une déclaration formelle, j'insistais, et c'est alors que le général promit de se faire tuer sur les marches du Trône, si les Tuileries étaient envahies. Après le Conseil, j'allai trouver l'Impératrice pour lui demander pourquoi elle avait fait retrancher le nom de l'Empereur de la proclamation: elle me raconta ce qui s'était passé comme je l'ai fait tout à l'heure. Il y a donc là une imputation peu sérieuse, et j'ajoute qu'elle a un caractère regrettable de la part du général Trochu vis-à-vis d'une femme.

M Duvernois, *p.* 226.

Le général Trochu resta pendant tout le temps du Conseil, nous exposa sa situation personnelle, nous parla de l'appréciation qu'il faisait de son rôle, nous dit qu'il fixerait son traitement à telle somme, etc.; il était inutile d'entrer dans tous ces détails. Il nous parla de sa paternité adoptive, des charges

nombreuses qui pesaient sur lui, et du dévouement qu'il apporterait à ses fonctions. Mais il ne fut question, en aucune façon, du retour de l'Empereur sur Paris, ou du retour de l'armée de Reims sur Paris. Lorsque j'ai quitté la capitale le 20 août, j'étais parfaitement ignorant des intentions qu'on avait, ou de se diriger sur Metz, ou de revenir sur Paris. D'ailleurs je n'allais pas là pour autre chose que pour la satisfaction d'un sentiment personnel. Cet incident, relatif au retour de l'Empereur à Paris, avec ou sans armée, s'est passé dans la nuit, et s'est vidé dans la nuit, tellement que la rédaction de la proclamation du général Trochu s'en est ressentie et en a été modifiée.

M. Rouher. p. 245.

Cette théorie de la force morale, le général Ducrot, un ami du général Trochu, la condamne lui-même, et M. Brame expose comment le nouveau gouverneur de Paris entrava la Défense nationale, pour laquelle il prétendait apporter un plan nouveau et des moyens connus de lui seul.

Le général Trochu m'avait fait souvent sa théorie sur la force morale. Il me disait que, dans son sentiment, et dans la situation qui lui était faite, il ne pouvait se maintenir que par la force morale ; que le jour où il serait obligé d'en venir aux coups de fusil, en présence des Prussiens et au milieu de la démagogie armée (car M. de Bismarck avait fait entrer, dans ses calculs, la guerre civile) ; que, de ce jour, la défense était impossible, et qu'il fallait maintenir l'ordre avec la seule force morale.

A cela je répondais que la force morale était une très-bonne chose; que je ne comprenais pas l'emploi de la force matérielle sans l'emploi de la force morale ; mais qu'il fallait se résoudre à appuyer la force morale par la force matérielle quand cela était nécessaire.

Général Ducrot, p. 7.

Il est absolument nécessaire de vous rappeler que le général Trochu, parti à la tête du 12ᵉ corps, au lieu d'en accélérer l'organisation, au lieu de devenir, ainsi qu'on avait lieu de l'espérer, l'âme de l'entreprise, d'imprimer partout l'activité, l'enthousiasme et le patriotisme, revenait quelques jours plus tard prendre le commandement de Paris, et qu'il avait jeté l'incerti-

tude là où l'implacable résolution devait dominer. Le temps était précieux et pouvait décider de la victoire.

Le général Trochu ne recule pas devant la responsabilité de créer une compétition de plans, il entrave la marche en avant, et détermine par ses conseils un mouvement de retraite de l'armée de Châlons vers Reims; et, outre les trois jours perdus durant cette marche, il en fait perdre trois autres. Qu'il me soit permis de rappeler encore que le général ministre de la guerre, prévoyant le cas où le maréchal Mac-Mahon serait blessé ou tué, avait choisi le général Trochu pour le remplacer.

Revenu inopinément au cœur de la capitale, ce général créait un vide qu'il fallait combler; ce fut alors qu'on se vit forcé, au dernier moment, d'appeler le générol Wimpffen du fond de l'Algérie.

M. Jules Brame, p. 193.

En même temps qu'il déclarait ne vouloir user contre l'émeute que de la force morale, et qu'il rassurait ainsi d'avance les émeutiers sur la répression que ceux-ci pouvaient redouter, le général Trochu exigeait le renvoi des pompiers de province, accourus à Paris aux cris de *Vive l'Empereur!* et qui y représentaient le pays lui-même, le pays qui travaille, contre les tentatives de la démagogie parisienne et cosmopolite.

Nous avions assisté, au Comité de défense, à des incidents qui ne pouvaient nous laisser le moindre doute sur le rôl eprémédité du général Trochu. Quand toutes les troupes avaient quitté Paris, on avait fait venir des pompiers. On pourrait retrouver dans les procès-verbaux du Comité de défense, la preuve de l'insistance du gouverneur de Paris pour renvoyer ces auxiliaires de l'ordre, donnant pour raison l'impossibilité de les loger et l'embarras qu'ils occasionneraient.

Plus tard, pour tenir en équilibre les mauvais éléments qui étaient à Paris, nous avons eu l'idée de faire venir des gardes nationales mobiles en grand nombre. Des messages furent expédiés du ministère pour les faire arriver sans retard.

On pourrait retrouver encore, dans les procès-verbaux du Comité de défense, la preuve de la résistance du général Trochu à la venue de ces mobiles, alléguant encore l'impossibilité de les loger, de les placer dans les maisons particulières sans inconvénients pour la discipline. Il ne voulait à aucun prix que les forces conservatrices de la province tinssent en respect les

forces révolutionnaires. Le moral du général Trochu était bien inférieur à son esprit d'intrigue ; il était extrêmement découragé et décourageant ; il apportait au Comité de défense un tel affaissement, que nous eûmes un jour le spectacle d'une scène qui ne sortira jamais de ma mémoire. C'était peu de jours avant le 4 septembre. Le général Trochu arriva au Comité, et nous tint, comme d'ordinaire, un langage désespérant. Lui, chargé de la défense, il la déclarait impossible! Un officier général se trouvait parmi nous; il ne put pas y tenir, il se leva et dit ; « Mon général, tenez! Il faut que je vous dise une chose que j'ai sur le cœur. Quand je viens ici, je suis un brave soldat. Je ne suis plus jeune, mais je suis confiant dans les éléments de résistance qu'une nation comme la nôtre peut opposer à l'ennemi. Si je vois une difficulté, je cherche à la surmonter; si je rencontre une objection, je cherche à la résoudre, je crois avoir une âme bien trempée. Mais quand je vous ai écouté pendant un quart d'heure, il faut bien le dire, je ne vaux plus rien. En vérité, vous êtes président, non d'un comité de défense, mais d'un comité de défaillance. »

Ce fait, Messieurs, m'a frappé. Je regardais le général Trochu; je me disais qu'un homme, un officier, ayant le sentiment du rôle qu'il a à remplir et qui entend un inférieur lui tenir un pareil langage, ne doit pas le souffrir et doit le relever. Eh bien! l'attitude du général Trochu fut plus que modeste; il discuta son opinion, se bornant seulement à se plaindre un peu de la sévérité des termes employés à son égard. Je me rappelle que M. Thiers, qui se trouvait là, se mêla à l'incident et prononça quelques mots en faveur du gouverneur de Paris. Je cite le fait; il instruit sur le caractère d'un homme appelé à jouer un triste rôle historique. Cet incident s'est profondément gravé dans ma mémoire; lorsque nous tombâmes du pouvoir, j'emportais la conviction que les destinées de Paris étaient confiées aux mains d'un homme incapable sous tous les rapports.

M. J. David, p. 157.

Nous n'avions à opposer à la population de Paris, aux gardes nationaux de récente formation et aux gardes mobiles de la Seine, que la garde de Paris et la gendarmerie.

Considérez que, depuis le 11 août, plus de cent mille fusils avaient été distribués conformément à la volonté de la Chambre,

de sorte que toute la population était armée. Il était évident que si la garde mobile se mettait en insurrection, nous n'avions pas les moyens de la réprimer. J'insiste sur ce fait, car je tiens à établir qu'à partir du 17 août, le général Trochu est devenu le suprême arbitre, aussi bien des destinées du gouvernement que de la défense de Paris. On pouvait désapprouver les ordres du général Trochu, lui faire des observations, mais il est certain, je le dis franchement, qu'on ne pouvait pas le renverser; car en le renversant, on s'exposait à susciter, dans Paris, une de ces commotions profondes qu'il fallait éviter à tout prix.

M. J. David, p. 151.

M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS. — J'aurais une autre question à adresser à M. le baron Jérôme David. Les pompiers des différentes communes de la France ont été appelés à Paris, non pas dans une pensée de défense extérieure de la capitale, mais un peu pour l'ordre intérieur. Comment se fait-il que cet ordre ait été révoqué? Vous avez parlé de difficultés que le général Trochu aurait soulevées à cet égard. Pourquoi ces pompiers ont-ils été appelés? Pourquoi ont-ils été renvoyés?

M. LE BARON JÉROME DAVID. — Les pompiers ont été appelés d'abord pour tenir en échec les passions politiques que nous savions agitées dans certaines régions de la société. Comme les corps des pompiers sont formés, dans les communes, de sujets laborieux, honnêtes, exercés au maniement des armes, nous pensions pouvoir nous en servir comme opposants aux agitations révolutionnaires. C'est dans cette pensée que nous les avions fait venir.

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi les avez-vous fait partir?

M. LE BARON JÉROME DAVID. — Le général Trochu se plaignait de la présence des pompiers à Paris; ils ne servaient à rien, disait-il, et il ne pouvait les loger.

M. J. David, p. 161.

Cependant le gouverneur de Paris prodiguait à l'Impératrice les protestations de sa fidélité et son dévouement.

Le général Trochu était revenu de Châlons gouverneur de Paris; il lui incombait le devoir de maintenir l'ordre dans la capitale et de faire respecter la Constitution et l'Assemblée. Mais il ne possédait plus notre confiance. Fallait-il le harceler, en faire une victime, un point de ralliement pour les mécon-

tents? Nous préférâmes aller droit à lui. Sa réputation d'homme d'honneur était établie, et l'un de nous fut chargé de lui dire, au nom du Conseil tout entier : « Général, le Conseil des « ministre me charge de vous apprendre qu'il doute de votre « degré de dévouement à remplir vos fonctions; il vous demande « de vous expliquer à ce sujet. »

Le général Trochu parla près d'un quart d'heure sans répondre à la question qui venait de lui être posée.

Le même membre lui posa de nouveau la question, en lui déclarant qu'elle lui serait posée dix fois, s'il ne répondait pas d'une façon catégorique. Alors, le général Trochu s'exprima de cette façon : « J'ai lieu de m'étonner que l'on s'obstine à poser » une telle question à un général français. En acceptant les » fonctions de gouverneur de Paris, j'ai dû me placer en face » de cette supposition, que la dynastie ou l'Assemblée pour- » raient être menacées, et, s'il en était ainsi, je réponds, avec » ma vieille foi bretonne, que pour défendre la dynastie, je » viendrai me faire tuer sur les marches des Tuileries. »

L'Impératrice lui répondit : « Pensez avant tout à sauver la » France; je sais le sort qui peut être réservé à la dynastie. En » ce qui me concerne, je désire me retirer dignement. »

Le conseil terminé, M. le général Trochu partit avec M. Jérôme David, qui lui-même était accompagné de son secrétaire, dont j'ai oublié le nom.

Un membre. M. Lara-Minot.

M. JULES BRAME. — C'est cela. M. le général Trochu dit à M. David en parlant de l'Impératrice et de ses dernières paroles : « Cette femme est admirable, c'est une Romaine; je suis très- « impressionné de sa tenue, de sa conduite ; elle a tout mon dé- « vouement.

« Puis-je aller lui répéter vos paroles? lui dit M. David. « Certainement, » répondit le général.

Voilà des détails que je voulais éviter de donner, dans la crainte de paraître entrer dans le domaine d'une politique personnelle.

Mais, je le demande à chacun de vous, Messieurs, qu'il veuille bien se rappeler l'auréole dont était entouré à cette époque le général Trochu. Ne devait-il pas nous donner toute sécurité après de telles paroles? Quel est celui d'entre vous qui aurait osé douter de lui? Quels sont les faits qui ont réveillé les doutes du ministre de la Guerre? Je l'ignore. S'il a donné directement des ordres au général Soumain, l'avenir nous a appris à recon-

naître que cet excès de précautions était fondé; mais, en tout cas, le général Trochu devait être à son poste, et le ministère être couvert par ces précautions.

M. J. Brame, p. 201.

M. LE BARON DE VINOLS. — Je voudrais que M. Chevreau voulût bien préciser dans quels termes il lui a paru que M. le général Trochu avait donné à l'Impératrice l'assurance de son dévouement. Vous nous avez dit, d'une manière assez vague, que le général avait promis qu'il défendrait Paris. Or, à ce moment, il y avait certainement, dans la pensée de l'Impératrice, deux ennemis redoutables; les Prussiens d'abord, puis les révolutionnaires de la capitale. L'Impératrice a-t-elle fait comprendre au général Trochu que l'ordre, la paix publique, la société et, par suite, la dynastie pouvaient être sérieusement menacés dans la capitale, et a-t-elle reçu de lui l'assurance qu'il mettrait à défendre la dynastie le dévouement que vous avez signalé?

M. HENRI CHEVREAU. — Sans aucun doute, il s'agissait des entreprises révolutionnaires; je comprends votre pensée, mais il m'est difficile de vous dire les mots mêmes qui ont été échangés; la conversation fut très-longue et très-expansive, elle dura jusqu'à près de quatre heures du matin. C'est après cette conversation que l'Impératrice me dit: « Il n'y a aucune crainte à avoir, il faut absolument que la nomination du général Trochu paraisse demain. Courez chez le général de Palikao, et obtenez de lui qu'il contre-signe le décret. »

Le langage de Sa Majesté et le désir qu'elle manifesta de faire paraître immédiatement la nomination du général Trochu, me semblent répondre suffisamment à votre question.

M. Chevreau, p. 265.

Maintenant, quant aux mesures à prendre contre l'insurrection, le général Trochu avait vu l'Impératrice le 4 septembre au matin, et lui avait répondu de tout en terminant par une phrase qui résumait les assurances les plus formelles de fidélité.

M. J. David, p. 158.

Avec le préfet de police le gouverneur avait des rapports de tous les instants et il recevait de ce magistrat tous les avis, toutes les informations qui intéressaient l'ordre public, l'état intérieur de Paris et les agitations révolutionnaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Oserai-je vous demander si, dans l'intervalle des faits que vous venez de raconter, vous avez eu quelques relations avec le gouverneur de Paris. Lui envoyiez-vous des rapports? Lui demandiez-vous des ordres? Aviez-vous avec lui des relations personnelles?

M. PIÉTRI. — Depuis que le gouverneur de Paris avait pris possession de ses fonctions, je lui adressais, comme c'était mon devoir, tous les avis, tous les rapports qui touchaient à la sécurité publique.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, dans cette journée du 4, vous l'avez prévenu régulièrement comme vous aviez coutume de le faire?

M. PIÉTRI. — Le gouverneur de Paris a reçu ce jour-là, comme les précédents, mes rapports. Voici, d'ailleurs, comme je procédais : J'envoyais des rapports à S. M. l'Impératrice, au ministre de l'intérieur, au ministre de la guerre, au gouverneur de Paris et au général commandant la place de Paris. Depuis le 18 août, au matin, jusqu'au 4 septembre, les mêmes rapports, les mêmes relations ont eu lieu.

M. Piétri, p. 257.

M. PIÉTRI. — Je prie M. le président de me permettre d'ajouter que, depuis le 18 août jusqu'au 4 septembre, je n'ai pas cessé un seul jour d'adresser mes rapports au gouverneur. Outre les rapports écrits, j'allais très souvent de ma personne l'informer de ce qui se passait.

Non, le préfet de police ne s'est pas tenu à l'écart du gouverneur ; il le voyait fréquemment au Louvre ; il lui adressait tous les jours le rapport général sur la situation ; il lui faisait parvenir aussitôt tous les avis, tous les renseignements qu'il recevait et qu'il transmettait en même temps à l'Impératrice, aux ministres de l'intérieur et de la guerre.

M. Piétri p. 258.

Les relations du général Trochu avec le ministre de la guerre étaient moins cordiales et moins faciles, mais il n'en conservait pas moins ses attributions et ses prérogatives de gouverneur d'une place à la veille d'un siége. Après l'événement, qui pourrait blâmer les défiances du général comte de Pal kao?

Sur cette question du commandement des troupes, il y avait tous les jours des conflits. Le général Trochu avait des pouvoirs

tellement étendus, qu'il se croyait le droit de dénier au général de Palikao la possibilité de faire sortir des troupes de Paris. Les mouvements de troupes ne pouvaient se faire que par l'intermédiaire du commandant de place, le général Soumain. Le général Trochu disait au ministre de la guerre : « Voilà les pou-« voirs de l'Empereur, vous ne sauriez faire mouvoir les troupes « qui sont dans Paris sans me prévenir. » Or, l'idée fixe du ministre de la guerre était d'envoyer à l'armée le plus de forces possible ; vous vous rappelez qu'on le lui demandait tous les jours à la Chambre. Dans l'intérêt de la défense, le général de Palikao se croyait le droit, en sa qualité de ministre de la guerre, de disposer des troupes qui étaient à Paris et d'en jeter dehors le plus possible, sans prévenir le général Trochu. Il répondait au général Trochu : « Je ne vous conteste pas le maniement des « troupes qui sont dans Paris ; mais vous ne pouvez pas avoir « la prétention, par le fait seul que ces troupes sont dans Paris, « d'en avoir la disposition exclusive, d'en faire votre chose, votre « propriété. Ces troupes m'appartenaient avant d'arriver à Paris, « elles ont été placées sous votre main en qualité de gouverneur, « je ne vous en dispute pas l'emploi ; mais quand on me demande « des troupes pour l'extérieur, pour les nécessités de la guerre, « quand il y a un contingent à former, je donne tout simple-« ment des ordres pour le mettre en mouvement, et je n'ai pas, « à cet égard, à prendre votre autorisation. »

Voilà le conflit. Je n'ai point à me prononcer sur ce point. Je veux seulement établir comment et pourquoi le conflit existait ; il n'avait rien de commun avec l'interpellation que je viens d'entendre.

M. J. David, p. 160.

J'étais présent à la séance du conseil des ministres où le seul conflit qui ait existé entre les deux généraux a eu lieu ; j'en trouve le souvenir dans des notes que la commission d'enquête me permet de consulter, et je précise d'après ces notes mêmes C'est après la circulaire du général Trochu, dans laquelle il déclarait qu'il n'ententait procéder que par la force morale, c'est à la séance dans laquelle on a appris que le général Trochu ramenait avec lui 18 bataillons et 12 à 14,000 chassepots, que le général ministre de la guerre s'est indigné de la dislocation d'une armée qu'il s'efforçait de former, et qu'il a déposé son porte-

feuille. Il est vrai qu'il a fallu les plus vives instances pour le lui faire reprendre.

Quant à l'Impératrice et au conseil des ministres, ce n'est pas au général Trochu qu'ils ont donné raison. Vous pouvez en juger ; ils ont été profondément affligés de cet incident. Je suis certain de mes souvenirs et je crois que pas un des membres du Conseil ne me contredira.

M. Brame, p. 203.

Lorsque le général Trochu a été nommé gouverneur de Paris, j'ai été témoin de certains dissentiments, qui se sont manifestés dans le sein du conseil des ministres, mais qui n'ont jamais eu un caractère d'hostilité marquée. Il y a eu là des tiraillements d'attributions. Un jour le général Trochu, à propos de l'exécution d'un espion prussien dont on ne l'avait averti que la veille, se plaignit de n'avoir pas été mis en mesure de donner un avis préalable, disant qu'on ne pouvait pas procéder à une telle exécution sans son autorisation. Je l'ai vu une autre fois élever, sur des questions de pouvoirs, certaines controverses, le comte Palikao insistant pour ses propres attributions. Et puis, il faut dire tout : la proclamation du général Trochu adressée aux mobiles nous émut beaucoup; quelques-uns de nous l'interprétèrent d'une façon assez vive. Il y avait là une expression que nous considérons comme malencontreuse, mise peut-être sans intention. On disait aux mobiles, dans cette proclamation : « C'est votre droit de revenir à Paris, » ou une phrase analogue. Mais tous ces dissentiments n'ont pas été assez grands, à mes yeux, pour comporter des mesures de démission de la part du général Trochu, ou de révocation de la part du gouvernement. Le général de Palikao était jaloux de ses attributions comme aussi le général Trochu, mais il n'y avait pas là matière à un désordre intérieur.

M. Rouher, p. 242.

Quant à la passion qui aurait dominé le général de Palikao contre le général Trochu, pendant vingt-cinq jours, je n'en ai pas vu l'apparence ; veuillez vous rappeler sa bienveillance à son égard dès le début. Si vous vous refusez à me croire, c'est alors aux deux généraux qu'il faut vous adresser.

M. J. Brame, p. 199.

Lorsque se produisit l'envahissement du Corps législatif, n'écoutant que son devoir, M. Trochu avait à défendre la représentation légale du pays.

Il cherche pourtant à justifier son inertie qui était de la complicité et il s'exprime ainsi qu'il suit :

J'ai plus qu'une opinion sur la journée du 4 septembre, *j'ai une conviction profonde.* On a cherché, dans un intérêt politique très-apparent, à donner à cette effroyable crise l'apparence d'une combinaison préparée, d'une conspiration. Oui, il y avait une conspiration, celle des événements, produisant un effet absolument semblable à celui des eaux qui, en temps d'inondation, s'élèvent subitement et envahissent la plaine, défiant toute puissance humaine de s'y opposer. La révolution du 4 septembre fut de même un fait absolument invincible et imprévu, dont la veille on n'avait aucune idée. J'avais dit au conseil des ministres : « L'empire est à la merci d'un nouveau désastre militaire » ; mais on pouvait prévoir une nouvelle défaite, non pas une catastrophe immense et sans précédent comme celle de Sedan. Tout entier aux travaux du siège de Paris, j'avais passé la journée du 3 septembre, comme les précédentes, aux forts d'Issy et de Vanves qui étaient, comme vous le savez, les points les plus dangereux du périmètre. Je n'en revins qu'à la nuit. Je passais vers sept ou huit heures du soir à cheval dans la rue Saint-Dominique, avec mes aides-de-camp, quand le général Guiod, de l'artillerie, sortant du ministère de la guerre, courut à moi et me dit : « Oh! mon général, un irréparable malheur! L'armée vient d'être enveloppée et prise toute entière avec l'empereur à Sedan! La nouvelle en est venue dans l'après-midi ; il y a dans Paris beaucoup d'agitation! »

Voilà les prémices des évènements du lendemain, 4 septembre.

J'étais si peu préparé, dans le cours de ces événements, à la pensée qu'un jour ils seraient discutés devant l'opinion et que l'opinion aurait besoin d'être éclairée à leur sujet, que, lorsque j'en ai parlé devant l'Assemblée nationale, je n'avais étudié aucun des textes, aucun des documents écrits qui s'y rapportaient.

J'ai cru avoir rencontré quelque chose de précieux au sujet de la garde de l'Assemblée, en retrouvant la lettre dans laquelle un de mes sous-ordres, le général Soumain, m'informait qu'il avait reçu directement des ordres du ministre de la guerre pour

disposer de mes troupes, et les placer suivant un plan de défense du général Palikao, autour de l'Assemblée, au palais de l'Industrie, aux Tuileries, etc.

Après la séance où j'avais lu cette lettre, un de nos collègues, le duc Decazes, vint à moi et me dit : « Vous êtes bien bon d'aller chercher cette preuve dans vos propres archives; cherchez dans le *Journal officiel* le discours qu'a prononcé le ministre de la guerre, le 4 septembre au matin. »

J'ai lu ce discours, il est très-caractéristique. Le ministre de la guerre, général Palikao, dit lui-même ceci aux députés qui lui demandaient des explications au sujet de la garde du Corps législatif :

« De quoi vous plaignez-vous? que je vous fais la mariée « trop belle? Comment, *je mets autour du Corps législatif un nom-* « *bre de troupes suffisant pour assurer la liberté de la discussion*, et « vous vous plaignez! Si je n'en mettais pas, vous vous plain- « driez que je livre le Corps législatif à des passions exté- « rieures! »

(*Journal officiel* du 4 septembre)

Si ce précieux document n'avait pas été retrouvé, l'empire aurait continué à soutenir son accusation répandue dans tous ses journaux, et dont il savait bien l'insigne fausseté, que j'avais disposé les troupes autour de l'Assemblée, et que je les avais sposées de manière à ce qu'elle fût envahie!

Général Trochu, p. 278.

A une aussi piètre excuse, M. le général Palikao répond :

Dans le grand discours qu'il a prononcé, le général Trochu a dit : « J'ai une lettre providentielle par laquelle le général de Palikao a dit au général Soumain qui commandait la place, de ne recevoir d'ordres que de lui directement. »

J'aurais fait connaître les motifs de cet ordre au général Trochu, s'il avait pris la peine de venir me trouver, mais depuis qu'il est devenu gouverneur de Paris, jusqu'au jour où je l'ai quitté, je ne l'ai vu que deux fois, une fois au ministère, une seconde fois le 4 septembre. Pendant tout le temps que j'ai été au gouvernement, il n'est pas venu ; j'ai pensé qu'il n'avait pas besoin de moi pour ce qu'il avait à faire, et je n'ai pas eu à

communiquer avec lui. Mais voici le motif de l'ordre que j'ai donné :

Je savais que M. Trochu avait beaucoup de confiance dans ses gardes mobiles. Je n'y avais, moi, aucune confiance, et j'ai là une lettre qui va vous prouver que ma défiance était bien justifiée. M. Trochu aurait pu donner l'ordre de garder l'Assemblée par ses 13,000 mobiles, qui étaient à peu près la seule force existante dans ce moment à Paris, puisque le corps du général Vinoy avait été envoyé à Mézières, pour soutenir l'aile gauche du maréchal Mac-Mahon si le maréchal avait dû soutenir un combat, ou pour battre en retraite sous Mézières.

Comme je ne voulais à aucun prix que les gardes mobiles fussent chargés de la garde de l'Assemblée, ainsi que cela aurait pu arriver, le général Trochu ne m'ayant pas consulté, j'écrivis au général Soumain, afin que si on lui donnait cet ordre, il ne l'exécutât pas.

Voilà les motifs qui m'ont guidé, et ils étaient si bien fondés, que voici une lettre que j'ai reçue depuis peu de jours, — depuis celle que j'ai écrite au général Trochu, — d'un homme qui a eu une certaine position et qui dit avoir vu et entendu :

Orléans, 7 juillet 1872.

« Mon général,

Je crois de mon devoir de vous signaler un fait qui, arrivé le 4 septembre, prouve que vous avez eu raison de dire dans votre lettre au général Trochu, que la présence à Paris des mobiles de la Seine devait faire naître des dangers et compliquer encore notre situation.

En effet, le 4 septembre, il y eut au camp de Saint-Maur un commencement de révolte; les mobiles voulaient marcher sur Paris, et ce commencement de révolte ne s'apaisa que lorsque le général qui les commandait eut consenti à laisser partir six délégués des bataillons, accompagnés d'un de ses officiers d'ordonnance. J'étais chez le général Trochu lorsqu'ils arrivèrent à la tombée de la nuit. Cet officier d'ordonnance rendit compte de sa mission à l'officier d'état-major qui se trouvait présent. Je l'entendis très distinctement dire que les mobiles voulaient marcher sur Paris, parce qu'on leur avait dit que les troupes avaient tiré sur leurs frères et qu'ils étaient délégués de leurs

camarades pour connaître la vérité *de la bouche même* du gouverneur de Paris. Le général Trochu étant absent en ce moment, ils furent invités à l'attendre ; je ne sais pas ce qui s'est passé après mon départ.

Vous avez encore bien raison de dire aussi, mon général : « Personne n'ignorait alors la confiance que l'extrême gauche « accordait au général Trochu. »

M. Arago y était sans doute pour quelque chose, et lorsque le général, dans son discours à l'Assemblée nationale, le 14 janvier dernier, dit qu'arrivé à l'Hôtel-de-Ville, au milieu de ces hommes qu'il voyait pour la première fois, *excepté M. Jules Favre*, il oubliait certainement que M. Arago lui avait fait une visite, au Louvre, entre neuf et dix heures du matin, le jour de son installation dans ce palais. J'étais dans le cabinet de service avec son chef d'état-major, lorsque M. Arago fut introduit par un huissier demandant à voir le général Trochu.

Je n'apprécie pas le fait. Je le constate.

Si ces lignes vous paraissent de quelque intérêt, mon général, vous pourrez les signaler.

J'ai entendu le rapport de l'officier des mobiles; j'ai vu les six délégués qu'il avait l'ordre de ne pas quitter.

J'ai vu M. Arago ; c'est une figure que l'on n'oublie pas.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, mon général, votre très-humble et très-dévoué serviteur.

Signé : COSTE.

Ancien commandant militaire du palais du Louvre, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, à Orléans.

Cette lettre m'a été envoyée par un colonel qui est lui-même un homme très-honorable.

Ce n'est donc pas sans raison que j'avais des défiances contre les gardes mobiles, qui avaient déjà donné au camp de Châlons des sujets de plainte très graves, puisque le maréchal Canrobert avait été obligé de sévir vigoureusement contre eux.

Général comte de Palikao, p. 166.

Le ministre de la guerre ajoute ces mots qui ferment le débat.

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — Non, il n'a pas reçu d'ordre de moi; mais, comme gouverneur de Paris, il entrait dans ses attributions d'empêcher toute espèce de désordre dans Paris. Je n'ai pas à juger le général Trochu, cependant je crois que s'il était venu me trouver dans les moments critiques, nous nous serions entendus.

Général de Palikao, p. 179.

M. Brame insiste sur cette même réflexion.

M LE COMTE DE RESSÉGUIER. — M. Brame rend le général Trochu responsable de l'envahissement de la Chambre. M. Brame ne trouvera-t-il pas juste de tenir compte à ce général de la situation qui lui était faite par la conduite même du comte de Palikao, quand il déclarait qu'à lui seul appartenait le droit de disposer des troupes qui devaient sauvegarder le Corps législatif? N'était-il pas naturel, de bonne discipline, de penser que le général Trochu, pour éviter un conflit d'autorité qui eût été bien regrettable en face de pareils événements, se fût abstenu de prendre un commandement qui ne lui appartenait pas et dont il ne pouvait disposer? Le comte de Palikao avait déclaré que c'était lui seul qui devait défendre la représentation nationale; il était naturel que le général Trochu, dans cette situation, n'ait pas revendiqué cette mission.

M. JULES BRAME. — Vous tirez de mes paroles des conséquences que je n'en ai pas tirées moi-même. Je vous expose les faits, sans vouloir les compliquer d'une discussion. Maintenant, si je comprends bien votre question, elle s'applique à un fait particulier, savoir : l'ordre donné par le ministre de la guerre au général Soumain en dehors du général Trochu; et je vous certifie que je n'ai eu connaissance de ce fait que par le général Trochu lui-même, lors de son discours à la tribune, en mai dernier. Du reste, je le répète, en doublant le général Trochu du général Soumain, le premier n'était pas privé de son commandement; c'était, de la part du ministre, une précaution salutaire. La conduite de M. Trochu en est la preuve.

M. Jules Brame, p. 203.

Le même député et M. J. David disent encore :

Aux heures critiques, nous nous sommes demandé ce qu'était devenu le général Trochu. Le 3 septembre, nous avions entendu M. J. Favre, à la Chambre, demander non-seulement que le Gouvernement fut renversé, mais que « le pouvoir » — et je crois bien me rappeler ses expressions — « fût remis entre les » mains de ce général dont le nom était aimé et chéri. » Ce général devait, le lendemain, le faire vice-président du gouvernement de la Défense nationale, dont il devenait le président. Cependant nous nous rappelions que le général Trochu avait promis à l'Empereur de défendre l'Impératrice, de défendre la dynastie. Nous nous rappelions que le général Trochu avait juré à l'Impératrice « comme chrétien et comme Breton » qu'il était incapable d'un acte de « félonie. » Nous ne pouvions pas croire que nous le verrions le lendemain à la tète du gouvernement qui nous renversait. Il ne nous donna pas signe de vie pendant toute la journée du 4. Il était resté dans son hôtel et n'avait pas paru aux environs de la Chambre. Il n'avait pris aucune mesure, tandis que le maréchal Baraguey-d'Hilliers, lorsqu'il était gouverneur commandant de Paris, toutes les fois qu'un danger quelconque menaçait la Chambre, venait au milieu de nous pour nous couvrir, et pour donner des ordres au troupes.

M. J. David, p. 156.

Le général Trochu était tellement considéré par nous comme chargé de la défense du Corps législatif, que nous fûmes très-étonnés lorsque, à son arrivée à Paris, il fit une proclamation dans laquelle il disait qu'il ne se mêlerait pas de politique ; que les questions politiques ne le regardaient pas ; que les manifestations politiques n'appelleraient pas particulièrement son attention. Voilà le sens de sa proclamation. Nous en fûmes émus ; nous fîmes appeler le général Trochu au conseil des ministres ; nous lui dîmes : « Vous êtes gouverneur de Paris, chargé de protéger l'Impératrice et le gouvernement, vous commandez les troupes de la capitale et vous prétendez que les agissements politiques ne vous regardent pas ? c'est inadmissible, puisque vous devez maintenir l'ordre dans dans Paris. »

L'attitude du général Trochu dans le conseil fut très-évasive ; ses réponses n'étaient pas de nature à nous rassurer complétement ; puis, comme il était pressé, il dit vivement : « Je fais et

je ferai mon devoir. Je ne veux pas examiner en ce moment l'hypothèse d'un mouvement politique; mais, si cette hypothèse se produisait, je ferais mon devoir. »

Nous avons tous cru que le général Trochu prendrait des dispositions pour la défense du Corps législatif. Il n'en fut rien.

Je raconte simplement le fait, je n'en tire pas de déduction.

Le général Trochu était nommé gouverneur de Paris par l'Empereur; il commandait les troupes le 4 septembre au matin; le soir, il était président d'un nouveau gouvernement. Voilà les faits ; ils parlent d'eux-mêmes.

M. J. David, p. 159.

M. LE BARON JÉROME DAVID. — Il n'y a aucune contradiction entre ce que vous dites et ce que j'ai eu l'honneur de vous dire tout à l'heure. Nous n'avons donné des ordres, le 4 septembre, que quand nous nous sommes aperçu qu'aucune mesure n'avait été prise par le général Trochu pour la sûreté du Corps législatif.

M. J. David, p. 160.

En envoyant des troupes à l'armée selon le désir de la Chambre, nous appelions des départements toutes les forces disponibles pour défendre la capitale. On avait appelé la gendarmerie départementale, mais cette troupe peu exercée à la guerre des rues, aurait ouvert ses rangs, dit-on, à la garde nationale, lors qu'elle l'a vue arriver tambour battant, croyant qu'elle venait défendre l'Assemblée. La garde nationale a-t-elle passé au moyen de la lettre dont je vous ai parlé plus haut? En tous cas, l'amour-propre le plus profondément blessé ne devait pas empêcher le général Trochu d'être à son poste, le 4 septembre, comme s'y trouvait le maréchal Baraguey-d'Hilliers, le 10 août, et toujours, lorsqu'il y eut des mouvements qu'il sût maintenir par sa présence au milieu des groupes.

M. Brame, p. 202.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Le général Trochu vous répond : Je ne devais pas y être, puisque le comte de Palikao revendiquait pour lui seul le droit de défendre l'Assemblée.

M. JULES BRAME. — Le général Trochu était nommé Gouverneur de Paris par l'Empereur en dehors du ministre de la guerre,

Le général Trochu avait donné au ministre de la guerre et au Conseil des ministres de graves motifs de suspicion.

Peut-on reprocher à ce dernier d'avoir pris de doubles précautions ? Dans des circonstances aussi solennelles le général Trochu pouvait-il hésiter entre son devoir, son serment, et un froissement d'amour-propre ?

M. Brame, p. 203.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Vous avez dit que si M. le général Trochu avait été là où il aurait dû être, on aurait évité le 4 septembre.

M. JULES BRAME. — Parfaitement, et je le soutiens, pour Paris au moins. Le 10 août, à une époque où l'émotion était grande, par suite des nouvelles des désastres de Wissembourg, Forbach, Reischoffen, où nos armées étaient ramenées de nos frontières jusqu'à Châlons, en ce qui concerne le maintien de l'ordre intérieur, le maréchal Baraguey-d'Hilliers parcourait les groupes, et malgré ses soixante dix-huit ans et avec son bras de moins, il maintenait tout par son attitude seule ; si le général Trochu eût agi de même, le résultat eût été identique.

M. Brame, p. 203.

M. LE BARON JÉROME DAVID. — Sur le premier point, la décision à prendre pour la défense de la Chambre, l'Impératrice nous a dit : « J'ai vu ce matin le général Trochu, nous sommes à sa disposition, mais il faut compter sur lui ; nous le pouvons, je crois à ce qu'il m'a promis. »

M. J. David, p. 158.

Mais si décisives et si convaincantes que soient ces déclarations, elles le sont moins encore que les faits avérés. M. Trochu recevait depuis le 17 août, les chefs de la gauche; il l'a nié depuis, mais M. J. Favre l'a convaincu d'*erreur*; on l'attendait à l'Hôtel-de-Ville et M. Glaiz-Bizoin a eu l'*honneur* de l'y conduire. Le général n'a mis qu'une condition à l'oubli de son devoir et de ses serments, c'est qu'il présiderait le gouvernement et que M. Favre lui céderait ce poste. L'un et l'autre étaient dignes de l'occuper

M. LE PRÉSIDENT SAINT-MARC-GIRARDIN. — Vous avez dit que vous pensiez bien, en sortant de la Chambre, le 4 septembre, que vous rencontreriez le général Trochu.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Oui, mon opinion est faite, à ce sujet-là.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous pensiez donc qu'il viendrait à la Chambre?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Je ne savais pas les engagements du général avec la Couronne; mais j'étais convaincu que, dans la situation d'esprit où il était, préoccupé surtout du sentiment de la défense nationale, j'étais convaincu que le général Trochu ne voudrait pas compliquer la situation, et qu'il ne prendrait part au mouvement que dans l'intention de l'endiguer. Je m'en réfère à la conversation que les délégués avaient eu avec lui, et dans laquelle il leur avait dit qu'il ne voulait pas s'occuper de politique.

M. de Kératry, p. 656.

J'étais, en effet, au bras de M. Jules Favre quand nous le rencontrâmes sur le quai, venant à cheval, suivi de quelques officiers d'état-majors. M. Jules Favre lui dit : « Général, il n'y a plus de Corps législatif, le Corps législatif est complètement dissous; nous allons à l'Hôtel-de-Ville; veuillez aller au Louvre, nous aurons l'honneur de vous y faire prévenir. »

M. le général Trochu rentra au Louvre.

M. Ferry, p. 381.

Lorsqu'on eut proclamé le gouvernement de la Défense nationale, je fus chargé d'aller trouver le général Trochu. J'allai chez lui et le fis demander; il vint; je lui expliquai l'objet de ma mission; il réfléchit. Je lui dis : « Général, il n'y a pas un instant à perdre; il faut que vous veniez sur le champ à l'Hôtel-de-Ville; votre présence y est nécessaire; nous venons vous demander votre concours; vous avez une autorité qui pourra contenir la population de Paris. »

Le général resta immobile pendant quelques instants. Je pris de nouveau la parole, et je lui dis : « Général, il n'y a pas de réflexion à faire, il faut partir. »

Il me regarda avec une certaine émotion, prit son chapeau et nous descendîmes. Il entra avec moi dans la voiture qui m'avait conduit et nous partîmes pour l'Hôtel-de-Ville. Au moment où nous sortions, nous fûmes aperçus par un bataillon de garde nationale, qui nous acclama. Nous rencontrâmes presque immédiatement après, le groupe de Rochefort, qui avait déjà traversé

la place. On avait mis Rochefort sur une espèce de char surmonté d'oriflammes. Je dis à mes collègues : « Je vous amène le général Trochu qui est très-populaire et qui balancera l'influence de Rochefort. »

On s'est trompé, je le répète, quand on a dit que c'est M. Steenackers qui a amené le général Trochu à l'Hôtel-de-Ville; c'est moi qui ai été le chercher et qui l'ai ramené dans ma voiture.

M. Glais-Bizoin, p. 611.

Lorsque le général Trochu vint à l'Hôtel-de-Ville, on lui demanda s'il voulait faire partie du gouvernement. Il répondit: « Je ne puis faire partie du gouvernement que si vous me donnez la présidence. » C'était la condition du général. M. Jules Favre s'effaça et le général Trochu fut nommé président du gouvernement de la Défense nationale.

M. Garnier Pagès, p. 442.

Pour résumer les faits qui précèdent, nous ne pouvons mieux faire que de donner ici le passage de la déclaration de M. Brame, où la loyauté de cet homme de cœur fait le tableau rapide et fidèle des actes du général Trochu.

Le général de Montauban, dès le commencement de la guerre, le 16 juillet, réclame un commandement à l'armée active ; il le réclame de nouveau dès le 6 août.

Il est appelé au ministère de la guerre, il arrive et produit les résultats que vous connaissez.

Quant au général Trochu, je vais simplement procéder par des faits sans commentaires.

Il reçoit un commandement en chef dans l'armée active ; et en dehors de celui qui l'a nommé, dont il connaît les projets, il revient gouverneur de Paris, et renverse ainsi les combinaisons qui avaient été concertées d'abord. C'est un fait.

Sans ordre, il ramène avec lui dix-huit bataillons de gardes mobiles destinés à l'armée que cette mesure pouvait compromettre. C'est un fait.

Il ramène également dans l'intérieur de Paris, avec ces mobiles, 14,000 fusils Chassepot, affaiblissant de nouveau l'armée. C'est un fait.

Il dit à ces mobiles, contre tout précédent militaire, contre tout respect de la hiérarchie :

« Vous avez le droit de revenir à Paris. » C'est un fait.

En dehors de toute entente avec le ministère, il fait afficher une proclamation, où il avertit les citoyens que, pour maintenir toute agitation, il entend ne se servir que de la force morale. C'est un fait.

Devant le Conseil des ministres assemblés, il renouvelle, dans les termes les plus chaleureux, son serment de fidélité. On sait comment il l'a tenu. C'est un fait.

Le moment du danger arrivé, chacun est à son poste, ministres et députés. Lui seul n'y est pas. C'est un fait.

Des questeurs et des députés vont le solliciter d'arriver au plus tôt. Il fait attendre les uns, répond évasivement aux autres, et ne vient pas à l'Assemblée. C'est un fait.

Cependant six députés, dont je vous ai donné les noms plus haut, à l'heure où le général prétendait que l'encombrement l'empêchait d'arriver jusqu'à nous, se transportent du Corps législatif au château, et reviennent du château au Corps législatif. C'est un fait.

Puis, au dernier moment, nous assistons au plus attristant spectacle, sans exemple jusqu'à ce jour dans l'histoire de notre nation ; un homme se lève général-gouverneur de Paris, ayant prêté serment à un gouvernement, et, sans être relevé de sa parole, il se couche chef d'un autre gouvernement.

M. Brame, p. 210.

Le châtiment d'une telle défection ne s'est pas fait attendre, et nous verrons, dans la suite de ce livre, ce que l'enquête nous apprend sur le gouvernement de M. Trochu, sur ses complaisances pour la plus basse démagogie, sur son impéritie à commander, sur la juste impopularité qui l'atteignit, pour aboutir à ce discrédit dont nous sommes les témoins, pour affronter un procès en Cour d'assises où une voix éloquente a réuni sous la même qualification le nom du gouverneur de Paris, nommé par l'Empereur, le 17 août, qui était, le 4 septembre, le chef du pouvoir révolutionnaire et celui du dernier ministre de François II, de Naples, Liborio Romano, *cette rare figure de traître*, comme l'a dit l'évêque d'Orléans.

CHAPITRE XVIII.

Le socialisme de l'Empire. — Loi sur les coalitions et les réunions. — Opinion de M. Trochu, de M. Mettetal. — Nécessité de reconnaître le droit d'association et d'en faciliter l'exercice. — Arbitraire administratif en ce qui touche les grèves et les coalitions. — Mouvement coopératif. — Concession d'un brevet d'imprimeur à une association d'ouvriers.

M. le général Trochu, le collègue de M. Rochefort et le patron de M. Flourens, qu'il décorait d'un grade nouveau, attribue nos malheurs aux caresses de l'Empire pour la démagogie et à la loi sur les coalitions.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — L'origine de ces événements, sans remonter jusqu'aux révolutions antérieures qui, toutes, y sont pour une part; l'origine la plus rapprochée de nous, c'est ce fait infiniment regrettable pour notre pays, et selon moi, infiniment coupable, que le Gouvernement de l'Empire recherchait avidement la popularité par tous les moyens avouables et non avouables, en caressant la démagogie. Pour moi, en politique, l'Empire et la démagogie étaient des *frères siamois*, bien qu'ennemis au fond.

Je ne rappellerai pas par quelle succession d'actes gouvernementaux, l'Empire a créé dans la démagogie les agitations, les espérances et la force qui ont préparé le 18 mars. Un membre de l'Assemblée, M. Tolain, ne vous a-t-il pas déclaré à la tribune, que pour faire entrer en France un imprimé de l'Internationale, il y avait eu négociation entre elle et le ministère de l'intérieur, et que l'autorisation avait été promise sous la condition que l'imprimé portât un compliment pour le libéralisme

de l'Empire ? Il est clair d'ailleurs que la démagogie, en recueillant les espérances et utilisant les moyens qu'elle tenait du Césarisme, avait d'autres vues que lui. Les deux parties, après s'être servies l'une de l'autre, chacune pour son but particulier, entendaient, chacune aussi, manger l'autre, quand le moment en serait venu.

L'un de ces actes gouvernementaux a été, par exemple, la loi des coalitions. Elle a paru à beaucoup de bons esprits une marque du libéralisme sincère ; mais en fait, elle a donné l'essor final, dans les derniers temps de l'Empire, aux espérances de la démagogie. Elle lui a permis de s'entendre et de se préparer aux événements. Les désastres de la guerre de l'Est et cinq mois de siége, c'est-à-dire d'effroyables épreuves pour Paris, ont fait le reste.

Je me résume, en rappelant devant vous après les événements, ce que j'annonçais en quelque sorte officiellement avant les événements ; que l'Empire, s'il ne se transformait, aboutirait à une catastrophe militaire, suivie de la guerre civile et d'une crise sociale.

Général Trochu, p. 29.

M. Mettetal met moins d'amertume et d'exagération dans ses reproches à un régime qu'il a servi et qui lui avait confié des attributions comprenant les questions ouvrières. C'est surtout au suffrage universel qu'il impute les efforts dangereux, suivant lui, du gouvernement et de l'opposition pour se concilier les sympathies des ouvriers. Il expose ainsi les effets de la loi sur les coalitions et sur les réunions publiques.

On en est arrivé à exciter les passions démagogiques et populaires sous le prétexte d'amélioration du sort des classes ouvrières : on a fait des concessions petites en apparences, mais en réalité très-graves par rapport à l'ordre public; on a renoncé à des garanties, à des précautions traditionnelles, dont la classe ouvrière, dans ce qu'elle a de plus agissant, demandait le changement ; on a changé à peu près, je ne dirai pas toute la législation, mais toute la jurisprudence, toutes les traditions, toutes les précautions que l'administration avait adoptées contre certains écueils, contre certaines difficultés qui se présentent incessamment dans une société comme la nôtre, surtout dans un centre comme Paris. On en est venu à permettre aux ouvriers de s'organiser en corporations avec une espèce de syndicat

pour chaque profession; c'était un terrain sur lequel l'administration luttait depuis soixante ans; elle résistait avec une grande sollicitude et une grande sagesse sous tous les régimes depuis 1791, époque où l'on avait organisé la liberté de l'industrie et du travail; on avait eu soin de dire, en proclamant ce nouveau principe, que la liberté était acquise à l'individu, mais qu'elle était purement personnelle; et on avait bien senti qu'il fallait éviter la formation de ces forces collectives qui résultaient des anciennes corporations et des jurandes; on avait bien senti que si on laissait subsister les associations d'ouvriers, ces forces impersonnelles qui sont insaisissables et irrésistibles, on serait débordé, n'ayant plus, pour les contenir et les pondérer avec les autres intérêts sociaux, le contre-poids de l'ancienne législation.

On avait donc posé le principe de la liberté commerciale, mais sur le terrain individuel, et on avait exclu très-formellement les coalitions d'ouvriers et les associations de patrons; de là, l'interdiction de constituer, dans l'industrie parisienne, des sociétés permanentes avec des syndicats, c'est-à-dire des associations ouvrières.

Eh bien! on a insensiblement permis tout cela. On disait au gouvernement de l'Empereur : — Il faut désintéresser les classes ouvrières de la politique. Pourquoi ont-elles fait de l'opposition? Pourquoi ont-elles fait des révolutions, ces classes ouvrières? C'est uniquement, parce qu'on les a tourmentées, parce qu'on a restreint leur liberté sur le terrain économique et industriel. Si vous leur donnez la liberté sur ce terrain, vous n'aurez plus d'opposition de leur part, vous n'aurez plus là des adversaires politiques; les partis ne pourront plus les exploiter, au nom de leurs intérêts. Désistons-nous donc, a-t-on ajouté, de ces droits préventifs, de ces précautions excessives qu'on a prises vis-à-vis de la classe ouvrière, et renonçons à une législation qui consacre l'ingérence du pouvoir dans le domaine économique. Soyons libéraux! — On a donc été censé faire de la liberté; on a saisi toutes les occasions de pratiquer ce soi-disant libéralisme industriel et économique qui devait détacher la masse populaire des agitateurs politiques. Il en est résulté que les classes ouvrières se sont constituées à l'état de groupements professionnels, et constituent aujourd'hui une véritable armée, le tout contrairement à notre législation industrielle, contrairement à l'article 291 du Code pénal

qui interdit les associations, contrairement à la loi de 1791, qui est la charte de la liberté du travail.

C'est ainsi qu'on a fait la loi sur les coalitions. On a bien senti qu'on faisait quelque chose de gros : c'était tout simplement livrer l'industrie à la discrétion de la multitude. On a fait là-dessus des dissertations superbes. Le fait est qu'on trouve toujours des explications plausibles, lorsqu'on veut absolument faire accepter des innovations, même celles que l'expérience condamne. La loi sur les coalitions a donné lieu à toutes les théories imaginables. Rien de plus séduisant que ce qu'on a débité là-dessus ; c'était parfaitement en dehors de la réalité et de l'expérience; tout cela était condamné par des faits brutaux, matériels, palpables, qu'il n'y avait qu'à constater. On a fait cette loi au nom des intérêts de l'ouvrier, en invoquant sa propre sagesse, et en disant qu'en définitive il sentirait bien qu'il ne pouvait pas ruiner l'industrie sans se ruiner lui-même. Enfin, on a supposé à l'ouvrier toute la prudence et toute la science des économistes lorsqu'ils déterminent sur leurs fauteuils la fameuse théorie de l'offre et de la demande. C'était aller contre l'expérience, c'était se mettre en dehors des faits et de la nature des choses. Cependant, quand on a présenté la loi, quelques esprits plus prévoyants ont fait des observations. Il y a eu des hommes qui ont dit : — Mais où allons-nous ? Nous allons livrer l'avenir de l'industrie et du commerce à une force collective inconnue jusqu'ici et bannie de nos lois ; alors, c'est le droit d'association et le droit de réunion proclamés ; c'est l'abandon de toutes les lois protectrices de la sûreté publique. — Pas du tout, ont répondu MM. Rouher, ministre d'État, et Ollivier, rapporteur ; tout cela est réservé ; nous ne voulons pas de ces associations permanentes ; nous n'autorisons les coalitions qu'à l'état d'accident, à titre temporaire, passager : c'est un fait en quelque sorte accidentel ; ce n'est pas l'association, ce n'est pas la réunion. Nous ne concédons ni le droit d'association, ni le droit de réunion. C'est bien entendu.

On vota la loi ; mais la loi à peine votée, on s'aperçut que la prétendue réserve était une véritable dérision : autoriser les coalitions, et interdire le droit de réunion et d'association, c'est de la contradiction pure. — Mais que voulez-vous, ont dit les ouvriers, qu'on fasse de ce droit de coalition ? Et, en effet, leur objection était parfaitement logique. Alors on concéda, administrativement d'abord, le droit de réunion et une série d'au-

tres facilités analogues. Et pourtant les choses n'en allèrent pas mieux et le but toujours poursuivi, celui de satisfaire les ouvriers, n'était point atteint; loin de calmer la classe ouvrière, les concessions qu'on lui avait faites n'avaient eu pour résultat que de l'agiter. Plus on lui donnait, plus elle exigeait. Alors on se dit : — Eh bien ! au lieu de s'en tenir à des demi-mesures, à des concessions de jurisprudence, toujours précaires aux yeux des ouvriers, il faut renoncer nettement à toutes ces lois du passé, à toutes ces précautions illusoires qui ne font que créer les difficultés qu'elles ont la prétention de prévenir. On fit donc décréter législativement le droit de réunion et la liberté de la presse.

L'expérience en a été effroyable. Je ne crois pas qu'aucun homme de bon sens puisse envisager sans frayeur pour son pays les conséquences inévitables de ce régime. Laisser le droit de réunion à la population ouvrière de Paris, permettre qu'on exalte par les théories les plus insensées et les plus extravagantes cette population incandescente, qu'on l'enfièvre dans ces assemblées désordonnées, dont Paris a eu l'exemple sous les yeux, c'est de la déraison.

M. Mettetal, p. 161.

Il ajoute à cet égard :

Ce n'est pas que la loi des coalitions ait donné tous les résultats matériels qu'elle est appelée à produire. Son danger le immédiat, c'est de servir de drapeau, de programme, de faciliter l'action des sociétés sur les ouvriers, en rendant licites les réunions et les associations locales qui sont ensuite groupées dans un vaste système de fédération par la redoutable organisation de l'*Internationale*.

M. Mettetal, p. 164.

M. Marseille, chargé à la Préfecture de police du contrôle général du service extérieur de la librairie, de la presse et de l'affichage, expose à son tour les modifications apportées, dans ces derniers temps, à la condition légale des ouvriers, et M. Mettetal rappelle l'enquète ouverte au sujet de la suppresssion des livrets.

Il se publia vers ce moment là une série de brochures ouvrières; le but que se proposaient les auteurs de ces brochures, était l'organisation de la classe ouvrière en corpo_

rations; c'est pourquoi on les nommait les « brochures corporatives. » Ces brochures étaient signées du nom d'hommes auxquels elles n'étaient certainement pas dues, mais derrière lesquels se cachaient d'autres plus intelligents, comme M. Armand Lévy, qui s'est fait connaître par ses sorties violentes dans les clubs, surtout à la suite de la révolution de septembre. C'était lui qui était l'inspirateur de ces écrits; il était le directeur de ce petit groupe d'ouvriers, et en s'agitant beaucoup, il était parvenu à exercer sur eux une certaine influence. D'ailleurs, M. Armand Lévy, tout en se disant partisan très dévoué de la classe ouvrière, ne dédaignait pas de recourir au prince Napoléon pour en obtenir des secours. C'est grâce à lui que les ouvriers qui furent envoyés en 1862 à Londres, reçurent de l'argent pour payer leurs frais de déplacement.

Vous vous rappelez sans doute cette délégation d'un certain nombre d'ouvriers à Londres; on obtint de la ville de Paris 20,000 fr., et de l'État une somme égale, en tout 40,000 fr.

M. VACHEROT. — M. Tolain n'était-il pas de cette délégation?

M. MARSEILLE. — En effet, je crois qu'il en faisait partie. Cette délégation avait pour président M. Chabot. Elle se rendit à Londres, y fut mise en communication avec les hommes politiques qui s'y trouvaient encore, ou qui s'y étaient rendus de nouveau, après avoir commis de nouvelles infractions après l'amnistie. Ces ouvriers subirent l'influence des réfugiés politiques, on leur présenta la situation de la classe ouvrière anglaise comme préférable à celle des ouvriers français: ils en revinrent avec cette pensée, et, dans leur rapport, fort intéressant du reste, on voit les passions qui les animaient: c'est généralement une haine profonde contre le patron; ils manifestent hautement le désir d'une augmentation des salaires, sans se préoccuper si le besoin de soutenir une concurrence permet au patron de l'accorder; ils attaquent avec beaucoup de violence le principe de la concurence, c'était aussi la théorie soutenue par les gens qui écrivaient les *brochures corporatives*. Ils disaient: « Il faut réunir les ouvriers par corporations. Alors il n'y aura plus de concurrence, parce que les ouvriers seront solidaires de leurs intérêts. »

M. Marseille, p. 192.

M. LE VICOMTE ARTHUR DE CUMONT. — Pardon, monsieur le président, mais les insurrections et les tentatives révolutionnaires viennent, suivant moi, de ce besoin instinctif des ouvriers de se réunir et de s'associer. Lorsque la loi de 1791 a brisé les anciennes corporations, elle a laissé les ouvriers dans un isolement absolu, contraire à leur instinct, car il est dans la nature des hommes, et surtout dans la nature des êtres faibles, de s'associer. L'ouvrier est faible, il cherche à s'associer pour devenir fort.

Maintenant a-t-on donné à ces associations une bonne ou une mauvaise forme qui les a rendues utiles ou dangereuses? Je demanderai à M. Marseille s'il croit que la forme donnée aux associations, dans les temps modernes, soit un péril pour la société.

M. MARSEILLE. — L'association en elle-même, si elle se bornait à grouper quelques intérêts en dehors de toute idée politique, ne serait pas mauvaise. Mais je ne la crois même pas suffisante pour protéger, comme l'entendent les ouvriers, les intérêts des classes ouvrières. Les ouvriers se plaignent de la concurrence: — C'est à l'aide de la concurrence, disent-ils, que les patrons cherchent à assurer le placement de leurs produits. Mais cette concurrence, c'est à notre préjudice qu'on la fait, et ce n'est qu'en diminuant notre salaire qu'on arrive à abaisser le prix des produits réalisés. — Et ils ne veulent pas de la concurrence. — Mais ce ne sont pas les associations, constituées comme elles le sont actuellement, qui peuvent amener la disparition de la concurrence. De petites associations d'ouvriers, en compterait-on trois mille, quatre mille et plus, ne pourraient la faire disparaître. C'est un principe économique.

Il y a, en outre, un grand danger à constituer des groupes d'individus avec lesquels des hommes politiques puissent agir.

M. LE VICOMTE ARTHUR DE CUMONT. — Ce que vous venez de dire est très-vrai. Les anciennes corporations avaient pour objet d'empêcher la concurrence, et elles y arrivaient par des moyens qui ne sont plus admis aujourd'hui. Les ouvriers, avant comme après 1789, ont poursuivi le même but, leur esprit n'a pas changé.

M. Marseille, p. 194.

Ces vœux des ouvriers ont été renouvelés à l'exposition de 1867 ; et même, avant les dernières élections, ils ont pris un caractère tout-à-fait concret. Alors, M. Devinck, qui avait été président de cette société, est venu dire au Gouvernement : « Mais je crois qu'il y a là qnelque chose à faire. » Eh bien! voici ces vœux des ouvriers : Ils demandaient tout simplement le remaniement complet de la législation industrielle de ce pays : l'abandon du livret, la modification de la législation sur les conseils des prud'hommes, sur les tribunaux de commerce, etc... J'étais membre de la Commission qui fut nommée à l'effet d'examiner ces questions, et qui était présidée par M. Forcade La Roquette, alors Ministre du commerce. Je fus seul, je dois le dire, de mon opinion, mais je combattis absolument les projets de M. de Forcade, qui avait pour but, notamment, de supprimer le livret, de remanier presque toute notre législation industrielle. J'émettais des objections qui étaient assez gênantes à exprimer, devant une Commission présidée par un ministre, et qui comprenait, outre des conseillers d'Etat et des députés, un certain nombre d'ouvriers; je disais : Ce n'est pas dans le but défini de l'association qu'est le danger : il est dans l'existence même de l'association; il est dans le groupement d'une force collective internationale, anonyme, d'une force contre laquelle il n'y a pas de résistance possible. Cette association vous donnera un programme très inoffensif ; mais, en définitive, sa propre existence constituera un élément d'agitation dans les mains des meneurs, et à un moment donné, elle nous créera un péril ; cela est très évident pour moi.

M. Meltetal. p. 167.

Mais M. Marseille reconnaît qu'avant que la loi proclamât la liberté des coalitions, l'autorité intervenait arbitrairement dans les ateliers et soulevait des haines violentes. Aussi un membre de la Commission est-il amené à dire que l'on est en pareille matière dans une sorte d'impasse, et un autre membre, rappelant les vœux des ouvriers à l'exposition de Londres, avoue que l'association a du bon et qu'elle s'impose comme une forme nouvelle de la production et du travail.

L'administration avait autrefois une arme, mais une arme très-dangereuse qui amassait contre le gouvernement bien des haines. Avant la loi sur les coalitions, quand une coalition s'était formée dans un atelier, le patron venait trouver l'administration, le préfet, quelquefois seulement le commissaire de police du

quartier et lui disait : — Nous avons deux ou trois meneurs qui veulent détourner les ouvriers du travail. Nous sommes parfaitement sûrs qu'ils agissent, et nous voudrions prévenir ce mouvement.

Alors l'administration intervenait, prenait des renseignements, et s'il était établi qu'il se trouvait dans l'atelier un meneur qui voulût détourner les ouvriers, on l'arrêtait et la coalition échouait. Mais il y avait là le danger de paraître favoriser le patron, et l'ouvrier portait sa haine contre le gouvernement. On a voulu parer à ce danger par la loi des coalitions, qui a mis le patron à la discrétion de l'ouvrier.

Un membre. — C'est donc une sorte d'impasse, à laquelle on arrive, d'une façon comme de l'autre !

M. Marseille, p. 195.

M. LE COMTE DE MELUN. — Vous avez dit qu'il y avait eu une délégation presque officielle qui avait été envoyée à Londres, lors de l'exposition, et que c'était là que s'était formée *l'Internationale.*

Avez-vous entre les mains le rapport qui a été fait à cette occasion et qui a été mis sous les yeux de l'Empereur ? J'ai lu ce rapport qui est très-intéressant. Il se compose de deux parties : une partie traite de la question du travail et formule toutes les observations que vous avez faites relativement à l'exposition de Londres ; il y en a une autre qui est intitulée : « *Vœux des ouvriers.* » Je dois dire que la délégation s'est prononcée d'une manière très-formelle contre le socialisme, qu'elle le combat très-vivement et qu'elle regarde comme le seul remède à tous les maux, l'association. Je crois à cet égard qu'elle a raison.

M. DELPIT. — Mais c'est justement du socialisme.

Un membre. — L'association dans le bon sens du mot, les sociétés coopératives, par exemple, sont utiles. Je crois que cela se trouve démontré à le fin du rapport qui a suivi, après la grande exposition.

M. Melletal, p. 166.

M. Marseille dit encore au sujet des associations ouvrières :

Il y avait, vers 1860, 1861 ou 1862, peut-être deux cents associations ouvrières formées. Il y eut une association de crédit qui

se créa alors, sous la conduite du beau-frère de Cabet comme gérant. Il en établit le siége dans le local qu'avait occupé autrefois la société Icarienne. Cette société avait pour but de recevoir les capitaux de toutes les petites associations, c'est-à-dire en réalité de les fondre en une seule et de leur imposer une direction unique. Comme chefs de cette association centrale, vinrent des hommes politiques d'une certaine importance. Il y avait notamment les frères Reclus, Elisée, Elie, et d'autres. J'ai le souvenir très-précis d'un mot de M. Reclus à cette époque. Il disait : « Il faut avoir l'air d'organiser les classes ouvrières au point de vue industriel et économique, ce sera pour nous le moyen de les organiser plus tard au point de vue politique, nous aurons un instrument prêt et une armée constituée. »

Plus tard, l'Empereur cédant à un mouvement économique qu'il croyait bon, fit des concessions de diverses natures, notamment la loi sur les coalitions qui permet aux ouvriers d'opprimer, pour ainsi dire, leurs patrons, car tel a été le résultat le plus certain de cette loi.

M. Marseille, p. 192.

Il serait, je crois, intéressant de savoir quelle forme M. Marseille, guidé par son expérience, suppose qu'on pourrait donner à ces associations.

Ainsi, par exemple, que pense M. Marseille des sociétés de secours mutuels? n'est-ce pas un très-grand péril pour la société que cet amalgame d'ouvriers de tous les états ?

M. Marseille ne croirait-il pas que les associations par corps d'état seraient moins dangereuses que les sociétés de secours mutuels avec leur constitution actuelle ?

M. MARSEILLE. — Je ne le crois pas, monsieur. Le patron ne se trouverait pas bien de ces groupements d'ouvriers; il en serait la première victime. Déjà, depuis la loi des coalitions, les patrons ont beaucoup de peine à soutenir la lutte avec les ouvriers, qui les oppriment tous les jours de plus en plus.

Ainsi, je suis en relations fréquentes avec les imprimeurs, et je puis en parler sans me tromper. Je les entends dire : Nos ouvriers nous font des demandes incessantes, et il nous est quelquefois impossible de ne pas nous soumettre à leurs volontés et à leurs conditions. »

En effet, ils choisissent pour poser leurs exigences le moment où le travail s'est développé; dès qu'ils savent que le patron a

des travaux pressants, qui peuvent lui rapporter des bénéfices, ils viennent demander une augmentation.

Les patrons le savent parfaitement; ils sont en présence d'une corporation organisée; les ouvriers ont un président et une commission qui défendent leurs intérêts. Cette commission est souveraine dans la profession de l'imprimerie, et les patrons doivent courber la tête devant ses décisions et devant celles du président. Vous pouvez le demander à tous les imprimeurs.

M. LE VICOMTE ARTHUR DE CUMONT. — Qui ne connaît la société typographique?

Un membre. Je puis affirmer qu'il en a été usé de même par les ouvriers en bâtiments, ces jours-ci.

M. LE VICOMTE ARTHUR DE CUMONT. — C'est là un des grands problèmes sur lesquels nous avons à faire une étude approfondie. C'est une question du présent et de l'avenir, et voilà en quoi la question posée à M. Marseille est très-grave.

M. Marseille, p. 194.

M. Tolain dit à son tour au sujet des grèves et du mouvement coopératif :

Je puis vous citer un fait. Il y a eu beaucoup de grèves en France, beaucoup à Paris; dans les dernières années de l'Empire, les grèves entraient dans une nouvelle phase; tant que les sociétés de résistance n'ont pas été formées, qu'un certain capital n'a pas été réuni, la tendance que je vais signaler ne pouvait pas exister; mais quand il y a eu quelque argent, il est arrivé aux ouvriers une autre idée; c'est, au lieu d'arrêter le travail, d'employer les fonds de leur caisse à former un atelier et de travailler à leur compte. — Ils disaient : « Nous voulons faire la grève parce que le salaire est insuffisant, nous allons passer six semaines à vivre avec deux francs par jour, nous ne réussirons peut-être pas. Essayons, ouvrons un atelier, et dussions nous nous résoudre à gagner très-peu, nous vendrons, s'il le faut, à prix de revient, mais nous ne cesserons pas la lutte. » Il y avait donc une transformation qui n'était peut-être pas dans l'intérêt du fabricant, mais qui dénote que l'idée de violence commençait à disparaître, et qu'au lieu de s'arrêter à la grève, au chômage, on arrivait à cette idée : faire durer la lutte plus longtemps en travaillant à bas prix.

M. DE MASSY. — Ils voulaient se passer de patrons en se faisant patrons eux-mêmes.

M. Tolain, p. 564.

Quant aux réunions publiques, le même témoin explique à sa façon leurs abus, qu'il se garde, d'ailleurs, d'avouer.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez assisté aux réunions publiques, vous savez ce qu'elles ont produit.

Il y en avait une, dans la rue du Bac, où l'on devait discuter la question du divorce. Cette question était seule à l'ordre du jour; et, pendant trois mois, on n'en a pas parlé une seule fois; on n'a parlé que politique. Vous savez le triste rôle que les commissaires de police jouaient dans ces réunions, qu'ils étaient insultés constamment. Vous connaissez enfin le caractère que ces réunions ont pris.

Vous étiez un de ceux qui, à l'époque où l'on a fait la loi, ont développé, comme vous le faites aujourd'hui, cette pensée qu'il n'y avait aucun péril à discuter, sous les yeux d'un magistrat, des questions économiques. Vos idées ont eu même alors, si je suis bien informé, quelque influence sur le Gouvernement, et l'ont déterminé à présenter la loi sur les réunions. Eh bien! cette loi a servi à toute autre chose qu'à éclairer les esprits. Elle a eu une influence funeste; on s'est concerté; on s'est entendu pour faire des sociétés d'action; on a prêché publiquement les doctrines les plus abominables. Croyez-vous que, dans l'état actuel des esprits, on se bornât à discuter des questions économiques? Ne discuterait-on pas plutôt des questions politiques?

M. TOLAIN. — L'état des esprits est assez difficile à connaître. Il y avait une haine profonde contre l'Empire. La politique a pris le dessus.

M. LE PRÉSIDENT. — Aujourd'hui, il y a la haine contre le Gouvernement de Versailles.

M. TOLAIN. — Cette haine n'est pas venue des réunions publiques, mais d'une série de déceptions subies par la population parisienne qui, au milieu de ses souffrances, a cru être trahie, trompée. Elle n'a pas ménagé les cris contre le Gouvernement de Versailles. Cela tient à un état particulier de la ville de Paris, à la suite des derniers événements de l'Empire. On ne subit pas impunément un siége comme celui qu'elle a subi; on

voulait la victoire, on n'a eu que des souffrances. Je considère la ville de Paris comme étant dans un état de maladie le 8 février. Il est impossible de se rendre compte de ce que peut être la situation d'un peuple quand on prend pour exemple cette période qui précède la chute de l'Empire et qui va jusqu'au moment où nous sommes.

M. Tolain, p. 566.

Sur ce même sujet, nous avons les déclarations suivantes d'où l'on peut conclure que, si dangereuse qu'elles soient, les réunions publiques produisent moins le mal qu'elles n'en révèlent l'existence, et que leur suppression, nécessaire d'ailleurs après l'abus qui a été fait de la loi de 1868 détournée de son esprit, ne suffira pas à préserver la société du péril dont la révolution la menace.

Quant on a été au bout de ces discours sur le terrain social, on s'est retrouvé sur le terrain politique en face de difficultés qu'on avait aggravées en voulant les éviter. Il y a eu des orateurs plus logiques, plus audacieux qui ont carrément abordé les questions politiques. Alors, on s'est trouvé dans cette alternative de laisser tout dire ou de limiter la liberté après avoir annoncé qu'elle serait illimitée. Eh bien ! on a tout laissé dire et tout a été dit. Empereur, dynastie, constitution, tout a été attaqué dans les termes les plus directs. Vous savez quel état d'esprit s'est créé dans la population ouvrière sous l'influence d'une pareille licence.

M. Mettetal, p. 163.

Quant on a vu quel torrent on avait déchaîné, on a du moins espéré que l'opinion serait éclairée et le public salutairement effrayé. Il n'a pas été effrayé du tout. Il a dit : c'est un piège de la police. On pouvait croire qu'un pareil spectacle agirait sur la classe moyenne, sur la partie régulière de la société et l'exciterait à défendre le pouvoir qui la protégeait. On s'est trompé : le dégoût s'est emparé de quelques hommes, le reste a été indifférent. Ce qui n'a pas été indifférent, ce sont les malheureuses populations qui venaient s'abreuver à ces sources empoisonnées des réunions publiques et de la mauvaise presse. Il est manifeste pour moi qu'il s'était ainsi formé des appétits et développé des instincts tels qu'une effroyable crise sociale était inévitable et n'était plus qu'une affaire d'occasion.

M. Mettetal, p. 163.

Vous n'êtes pas sans vous souvenir des scandales qui se sont produits dans les réunions publiques. En France, quand on a une loi, on fait tous ses efforts pour la tourner. C'est ce qui est arrivé pour la loi des réunions. La loi avait été faite pour les réunions momentanées; au lieu de cela, les réunions devinrent permanentes; ce furent des associations véritables qu'on forma ainsi. Le moyen que l'on prit pour y parvenir est très simple. On était tenu, pour former une réunion, de faire une déclaration à la préfecture de police, constatant que l'on jouissait de ses droits civils et politiques. Un jour, un groupe de sept individus venait faire cette déclaration, le lendemain un autre groupe de sept individus de la même coterie venait en faire autant : d'où résultait qu'on pouvait avoir réunion tous les jours sans violer la loi, mais à condition de la tourner.

M. Marseille, p.

M. LE PRÉSIDENT. — Ne peut-on pas faire partir de l'époque où ont commencé les réunions publiques, l'accroissement considérable du nombre des sociétés secèrtes qui se sont formées dans Paris?

M. MOUTON. — Ces diverses sociétés existaient déjà, seulement les réunions publiques leur ont permis de prendre plus d'importance, de recruter des adhérents parmi ceux qui formaient l'auditoire habituel de ces réunions. Il est bien certain que l'Internationale, la société des libres-penseurs, les sociétés coopératives, etc..., existaient avant la loi de 1868 sur le droit de de réunion ; ce sont elles qui ont fourni des orateurs aux tribunes des clubs et des auditeurs. On peut affirmer sans crainte que ces réunions ont eu pour résultat de répandre, dans la population parisienne, les notions les plus fausses, les doctrines les plus dangereuses.

Dans les réunions électorales, dans les réunions plébiscitaires, dans la plupart des réunions dites privées, qui ne différaient des autres que par l'absence du commissaire de police, il se débitait des doctrines fausses, et les excitations les moins déguisées avaient lieu contre les diverses classes de la société, contre les prêtres, contre la religion, contre l'autorité, contre tout frein social. Toutes les théories, dont nous avons vu plus tard l'application sous le règne de la Commune, se trouvaient développées dans ces réunions; on réclamait pour les enfants

du peuple une instruction intégrale, empirique, scientifique, à l'exclusion de tout enseignement religieux.

C'est en exaltant les hommes et les choses de 93 qu'on se préparait aux actes qui ont marqué les derniers jours de la Commune.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment se fait-il qu'on ait toléré de pareilles prédications sur l'athéisme et sur les doctrines de 93 si longtemps ?

M. MOUTON. — On donnait bien des avertissements aux orateurs; on dissolvait bien les réunions, lorsqu'elles s'écartaient de la question à l'ordre du jour, mais on ne pouvait faire plus.

Le but du gouvernement, en présentant la loi sur les réunions, avait été de favoriser les ouvriers en leur procurant le moyen de s'assembler pour discuter des intérêts collectifs. On ne tarda pas à s'apercevoir que les précautions qui avaient été prises étaient loin d'être suffisantes.

C'était M. Horn, rédacteur du *Temps*, qui avait pris l'initiative de ces réunions. On déposa des programmes indiquant des questions historiques, législatives, dont il était facile de s'écarter pour toucher à la religion et à la politique.

Les premières réunions auraient donc pu légalement être dissoutes. Mais, comme c'était un essai qu'on faisait, on crut devoir user de tolérance, afin de ne pas donner l'occasion de dire dans la presse et à la tribune législative, que cette loi était un piège et qu'on ne l'avait faite que dans le but de connaître les républicains et les démagogues, afin de pouvoir les prendre à coup sûr. On se borna donc d'abord à de simples avertissements, mais bientôt il fallut se montrer plus sévère, et prononcer la dissolution quand les avertissements n'avaient pas été écoutés. Au commencement, cela produisit un certain effet ; aussitôt que la réunion était sommée de se dissoudre, on s'en allait; mais cela ne dura pas longtemps. Les meneurs, enhardis, méprisèrent les injonctions de la police ; ils résistèrent; les agents, les commissaires, furent frappés; il y eut des scènes de pugilat, des violences de toutes sortes.

Il y avait même des locaux disposés de telle façon que les sergents de ville n'y pouvaient pénétrer qu'à travers des cours et des couloirs obscurs ; il fallait en quelque sorte monter à l'assaut par les fenêtres pour obliger les assistants à se séparer. Au bout d'un certain temps, sous la pression d'une opinion factice, mais dominante, le commissaire dut se borner à inviter

la réunion à se séparer, et après avoir attendu le temps moralement nécessaire pour qu'on obéît à son injonction, il se retirait lui-même, et la séance continuait plus violente que jamais, jusqu'à ce que l'heure légale de la clôture fût arrivée. Le lendemain, on lançait quelques assignations contre les organisateurs de la réunion et contre les principaux orateurs. Mais ces individus épuisaient tous les moyens dilatoires; l'affaire n'était jugée que longtemps après, les peines prononcées étaient le plus souvent insuffisantes et toujours inefficaces. Les journaux, la tribune parlementaire étaient favorables aux délinquants. On les plaignait, et pourtant il n'y a qu'à se reporter aux condamnations prononcées à cette époque, pour voir que, quoique ce fussent toujours les mêmes individus qui comparaissaient devant la justice, on ne leur infligeait que des punitions très légères.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous attribuez à cette loi sur les réunions une influence considérable sur les mouvements qui ont eu lieu depuis ?

M. MOUTON. — A mes yeux, elle a eu pour résultat de coordonner, de grouper l'armée révolutionnaire parisienne, dont les éléments existaient bien longtemps avant; mais elles ne sont pas la cause du mal, elles n'ont fait que le révéler, le mettre en évidence ; le mal existait, sous la peau, si je puis m'exprimer ainsi; les émotions que nous avons vu se produire à la surface ont été déterminées peut-être, du moins hâtées par cette cause; car je considère le droit de réunion comme très dangereux, et je crois que des réunions publiques politiques sont incompatibles avec le maintien de l'ordre.

M. Mouton, p. 227, 228.

La loi de 1868 donnant le droit de réunion, au nom duquel fut faite la révolution du 24 février, ne satisfaisait pas la démagogie; et ceux qui critiquent avec tant d'amertume un essai généreusement consenti par l'Empire n'ont qu'à lire les lignes suivantes où M. Héligon reproduit les critiques faites par MM. Jules Simon, Jules Favre, Picard.

Un membre. — Lorsque vous étiez de l'Internationale, vous saviez que c'était une association illégale ?

M. HÉLIGON. — Nous avions prévu tout cela. Nous ne nous sommes pas engagés à la légère. Aussitôt qu'un bureau a été fondé, on a prévenu le préfet de police et le ministre de l'intérieur : « Monsieur, nous ouvrons demain, telle rue... tel numéro... une association. »

Le même membre. — Vous preniez sur vous, conséquemment d'entrer en lutte avec la loi existante ?

M. HÉLIGON. — Nous y étions bien forcés, puisqu'il n'y avait pas de liberté de réunion, ni d'association, car je ne puis pas appeler de ce nom ce qui a été fait dans les derniers temps de l'Empire. Nous voulions faire modifier la loi sur les associations.

M. Héligon, p. 552.

Voici encore une déclaration de M. Mettetal et une autre de M. Marseille. Celui-ci reproche à l'Empereur d'avoir créé un brevet d'imprimeur pour une corporation ouvrière qu'il en gratifia. Nul ne songea alors à se plaindre de cette mesure qui ne nuisit à personne, le développement du travail à Paris comportant plus que l'émission d'un nouveau brevet. Depuis lors, d'ailleurs, le monopole des imprimeurs a été aboli et le Souverain fit sagement et généreusement d'octroyer à une corporation ouvrière la faveur sans laquelle elle ne pouvait essayer ses forces. Cette corporation fut ingrate, dit M. Marseille, qui excite ainsi l'hilarité de la Commission. Qu'importe cela ? L'Empereur fit ce qu'il devait et il a été l'objet de trop d'autres ingratitudes pour s'arrêter à celle-là.

On était du même coup aux prises avec l'opposition qui voulait l'exploiter à son profit. Il s'est produit ce fait d'une espèce de rivalité, de concurrence, entre l'opposition et le Gouvernement, cherchant tous deux à capter en quelque sorte la multitude. Comme on avait fait du suffrage universel la base de toutes les institutions, comme c'était là qu'il fallait aller chercher son point d'appui si l'on voulait arriver à quelque chose, on a été amené de part et d'autre à le flatter par les moyens les plus divers. On a spéculé sur les aspirations du peuple. L'opposition a cherché là son point d'appui ; le Gouvernement s'est défendu en en faisant autant. Je crois qu'en se laissant aller à cette pente, il allait contre son premier intérêt, de même que contre sa véritable mission et contre les intérêts conservateurs et sociaux dont il était avant tout le gardien. Je me sens à l'aise pour le dire ici, parce que je le lui ai dit à lui-même dans la mesure où je pouvais le faire à ma place hiérarchique. Je le lui ai dit dans un esprit de vraie fidélité.

Ces intérêts, dont la défense était le meilleur et le plus sûr moyen de servir la dynastie, il les a quelquefois trop subordonnés, du moins à mon humble avis, au soin de sa popularité ou à des

difficultés du moment. Je constate le fait sans être certain qu'il ne soit pas la conséquence forcée du suffrage universel lui-même, lorsqu'il est mis au service d'oppositions qui veulent s'en servir pour renverser le Gouvernement.

M. Mettetal, p. 161.

M. MARSEILLE. — L'Empereur a encore fait pour les classes ouvrières, une chose qu'il n'eût pas fait pour d'autres. Il y avait alors les priviléges d'imprimeurs : c'était une chose sacrée, pour ainsi dire ; c'était la propriété des imprimeurs. On avait acquis, en 1810, son brevet en donnant une somme de... pour acheter beaucoup d'autres brevets qui encombraient la place. Or, en 1865 ou 1866, l'Empereur donna un premier brevet à une corporation ouvrière. Mais cette corporation ne trouva pas les fonds nécessaires pour fonder une imprimerie. Quelques années après, il donna un nouveau brevet à une autre corporation qui, cette fois, put s'établir. Et il s'est trouvé que c'est justement cette association ayant, je crois, son siége, rue du Faubourg-Saint-Denis, 51, qui a imprimé les journaux les plus hostiles à l'Empire. (Rires.)

Un membre. — Cela prouve qu'un bienfait n'est jamais perdu.

M. Marseille, p. 201.

Du reste, invité à dire les griefs des ouvriers contre l'Empire, M. Tolain n'en cite qu'un, le premier de tous, dit-il mais qu'il ne fait suivre d'aucun autre : la classe ouvrière est républicaine. Son bonheur doit donc aujourd'hui être complet, d'après le témoignage de M. Tolain.

M. MÉPLAIN. — Quels sont les griefs de la classe ouvrière contre l'Empire qui ont fait dévier les discussions ?

M. TOLAIN. — Le premier de tous est qu'elle est républicaine.

M. MÉPLAIN. — Cela confirme ce que disait M. le président, que les ouvriers s'occupent de politique.

M. TOLAIN. — Ils ont tort de faire de la politique quand ils mettent à l'ordre du jour une question sociale, mais ce n'est pas moi qui leur reprocherai d'être républicains.

M. MÉPLAIN. — Soit, mais quand vous aurez des réunions, la politique toujours l'emportera.

M. TOLAIN. — Il s'est passé s ous l'Empire des faits qui avaien amené des haines!

M. LE PRÉSIDENT. — L'Empire est tombé, les haines lui ont survécu.

M. Tolain, p. 567.

CHAPITRE XIX.

L'Association internationale des travailleurs. — Son origine. — Ses doctrines. — Comment elle devient politique. — Ses ressources. — L'appui et les adhésions qu'elle a trouvés parmi les hommes du 4 septembre.

L'association internationale des travailleurs a passé d'abord inaperçue et le gouvernement impérial a été seul à en pressentir les progrès et à en redouter l'action. La gauche parlementaire et la presse favorisèrent les débuts de cette association ; la magistrature elle-même subit l'influence de l'opinion dominante et ne frappa que de peines très-légères les chefs qui étaient déférés à sa justice.

M. Mettetal et M. Nusse exposent ainsi les origines de l'Internationale.

Lorsque l'exposition de Londres fut annoncée, le prince Napoléon demanda qu'on y envoyât des ouvriers. Mais ils ne pouvaient pas y aller tous. On y envoya des délégués. Il fut décidé que ces délégués seraient défrayés, qu'ils ne seraient pas nommés par les électeurs ordinaires appelés à nommer les prudhommes, mais bien à l'aide de listes générales formées par les ouvriers eux-mêmes. Ils eurent ainsi l'occasion de se compter, de grouper toute la masse ouvrière de Paris. Les délégués, choisis parmi les candidats connus pour leurs sentiments socialistes, se mirent en rapport avec les ouvriers anglais pour former une vaste association destinée à protéger les travailleurs. Ce fut là l'origine de l'Internationale. Elle s'annonça d'ailleurs dans le principe, sous des apparences tellement inoffensives et séduisantes que l'Empereur, trompé par ces appa-

rences, et sans autre pensée que celle de donner une preuve d'intérêt à une société qu'il croyait utile à la classe populaire, l'encouragea lui-même par une souscription, dont on a un peu exagéré la portée, en la jugeant après des événements que nul ne prévoyait alors.

A l'exposition de Paris, on a recommencé. Seulement on a dit aux ouvriers : Vos délégués n'auront d'autre mission que celle de suivre les travaux de l'industrie et de l'organisation de l'exposition.

M. Mettetal, p. 164

M. NUSSE. — A ses débuts, l'Internationale était une association mutuelliste, c'était une société de secours mutuels pour les ouvriers ; je ne crois pas qu'elle ait été au début politique ; mais c'était toujours, selon moi, une société dangereuse, en ce sens qu'elle avait son siége à l'étranger, et qu'elle pouvait subir des influences hostiles au pays. Pendant plusieurs années, elle n'avait pas grande importance ; le nombre de ses membres était assez restreint; mais peu à peu elle a pris un caractère politique, et dès lors, ses adhérents ont augmenté. Ce qui a surtout contribué à en grossir le nombre très-rapidement, c'est que des sociétés politiques existant depuis longtemps, et, pour ainsi dire de tout temps, se sont affiliées à l'Internationale ; c'est surtout cette alliance qui a contribué à changer complétement le caractère et le but de cette association.

Ainsi, nous avions à Londres, depuis 1852, la *Commune Sociale*, à la tête de laquelle était Félix Pyat. Presque tous les membres de la Commune Sociale qui se trouvaient à Paris sont entrés dans l'Internationale; des blanquistes y sont entrés en même temps ; il y a eu, en dernier lieu, des affiliations d'individus qui n'avaient jamais été ouvriers : des avocats, des journalistes, etc. On peut dire que c'est maintenant une société essentiellement politique.

M. LE PRÉSIDENT. — A quelle époque faites-vous remonter ce changement de caractère et de but qui s'est manifesté dans l'Internationale ?

M. NUSSE. — A trois ou quatre ans. Les sociétés politiques, la Commune Sociale, les blanquistes, voyant qu'ils manquaient de bras pour agir isolément, par eux mêmes, ont voulu avoir dans l'Internationale ce qui leur manquait, ils avaient l'esprit, la tête, ils trouvaient là des bras. Il faut dire aussi que, dès le

principe, il y avait dans l'Internationale des chefs rêvant une nouvelle organisation du travail et la suppression du capital, ce qui ne peut s'obtenir que par un renversement de la société.

On avait cherché à encourager les sociétés de production; quelques-unes ont réussi, il y en a même un certain nombre qui sont encore en plein exercice et qui gagnent de l'argent. Mais, comme la plupart n'avaient pas de fonds pour commencer, elles avaient formé pendant un certain temps des sociétés d'épargne, en attendant le moment où elles pourraient s'ériger en société de production.

Il y a eu des abus à cet égard; par exemple, on a réuni dans des sociétés d'épargne tous les ouvriers d'une même industrie et cela avant le vote de la loi sur les coalitions. Ainsi, les ouvriers en bronze versaient une cotisation hebdomadaire ou mensuelle, sous prétexte qu'ils formaient une société d'épargne. C'étaient de véritables sociétés de résistance destinées à encourager et à soutenir les coalitions, les grèves.

Dès que la loi sur les coalitions a été rendue, des sociétés semblables se sont formées dans toutes les industries; on a choisi des présidents, des délégués, qui se sont réunis en fédération et ont formé de véritables sociétés secrètes. Ce sont ces fédérations qui ont adhéré à l'Internationale.

M: Nusse, p. 223

M. Mettetal est dans l'erreur quand il attribue la fondation de l'Internationale à l'envoi à Londres de délégués français pour y étudier l'exposition. Voici les explications données à ce sujet par deux des principaux chefs du mouvement, M. Héligon et M. Tolain. Leur exposé est très-exact.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur, voudriez-vous nous dire ce que vous savez sur l'Internationale?

M. HÉLIGON. — L'Internationale est née à la suite des délégations de Londres en 1862. Un certain nombre d'ouvriers remarquèrent que ces rapports entre ouvriers des divers pays pouvaient avoir de bons résultats et nous avons voulu faire, dans cette voie, ce qui se passait dans le monde industriel où il y a les chambres syndicales de patrons constituées en unions syndicales. Ces diverses chambres s'entendaient pour leurs intérêts. Nous nous sommes dit que, sous l'empire des principes de 1789, l'égalité devant la loi devait régner; que les ouvriers pouvaient

se servir des lois qui étaient bonnes pour les patrons et que nous pourrions nous constituer en chambres syndicales entre nous, pour défendre nos intérêts.

Cela a demandé un long temps. Tolain est allé à Londres s'entendre avec les ouvriers anglais et les ouvriers de divers pays ; il jeta les bases de l'Internationale, une société ayant pour but l'amélioration des ouvriers, la coopération au crédit et à l'épargne. Pour entrer dans la société, il fallait pratiquer la morale et la justice.

Dans ce groupe parisien, nous étions avertis par les événements passés que chaque fois que les ouvriers s'étaient mêlés avec les autres classes de la société, ils avaient servi de marche-pied aux autres personnes ; nous étions las de jouer ce jeu et nous ne voulions plus nous occuper de politique active ; les autres questions pourraient venir en discussion, nous ne nous en occupions qu'au point de vue théorique.

Cela nous attira une foule de dénonciations. On nous traitait d'agents de police, de bonapartistes ; les journaux nous attaquaient, mais plus nous étions conspués par certains journaux, plus les adhérents nous arrivaient.

En 1865, nous déléguâmes quatre de nos amis à Londres : Tolain, Varlin, Limousin, Fribourg, pour assister à une conférence qui devait se tenir à l'anniversaire de la fondation de l'Internationale qui s'était créé le 28 septembre 1864.

Il y eut une conférence dans laquelle nos délégués exqliquèrent ce que nous avions l'intention de faire : une société économique. La loi des coalitions nous permettant de nous coaliser, puisque les patrons étaient réunis en chambres syndicales, nous, à notre tour, ne descendant pas dans la rue, nons pourrions aider les ouvriers des autres corporations et nous étions disposés, quand même, à passer outre si l'administration ou la loi s'y opposaient. Nous passerions outre autant de fois qu'il le faudrait même si nous étions condamnés, de manière à faire abolir la loi sur les associations, afin que les ouvriers pussent se réunir sans tomber sous l'application des lois. Nous disions : on laisse les patrons, les commerçants, les industriels se réunir ; pourquoi ne nous laisserait-on pas nous réunir quand nous tâchons d'éviter les émeutes ? »

Dans notre esprit, l'Empire était condamné. Nous savions qu'il était destiné à tomber ; nous étions à même de le juger, nous le jugions par ses actes ; pour nous, il était condamné.

En 1848, on avait promis aux ouvriers une foule de choses qu'il était impossible de leur donner, et il ne faut pas promettre aux ouvriers ce qu'on ne peut pas leur donner, car alors ils le prennent comme l'enfant prend un jouet. Les communistes nous ont toujours perdus; il fallait combattre l'élément communiste.

Les ouvriers deviennent facilement communistes. Les gens du 18 mars disaient: « Nous sommes communistes, parce que c'est plus simple, plus facile à expliquer. » Nous, nous combattions l'élément communiste.

En 1867, la première faute du groupe parisien, a été de descendre dans la rue pour manifester contre la deuxième expédition de Rome. Nous étions dénoncés comme bonapartistes; nous étions en état de suspicion vis-à-vis de nos camarades d'atelier; nous n'étions pas amateurs du cabaret, et on disait que c'était la police qui payait nos paletots; nous cherchions à éviter les émeutes et on disait que nous étions soudoyés par le Gouvernement, que nous voulions faire du socialisme césarien. Pour faire voir qu'il n'en était rien, nous acceptâmes la proposition qui nous était faite de descendre sur le boulevard et de protester contre l'expédition de Rome. C'était le 4 novembre 1867, au moment de l'affaire de Mentana.

Trois jours à l'avance, nous convoquâmes les ouvriers, nous étions 1200. Trois prirent la parole. En entendant voter cette résolution nous nous sommes dit: « On tue l'Internationale, en nous faisant descendre dans la rue. »

Nous sommes descendus sur le boulevard Bonne-Nouvelle, cela s'est passé en promenade. Il y avait beaucoup de sergents de ville, ce qui a fait croire qu'il y avait une émeute et on a dit: « C'est l'Internationale. » Nous nous en sommes défendus. Dans les ateliers cela s'est su, il est arrivé des adhérents; et, au bout de deux mois, on commença des poursuites contre nous; nous fûmes condamnés à cent francs d'amende.

A partir de ce moment, nous n'étions plus les premiers venus. On disait: « Qu'est-ce que c'est donc que l'Internationale? Nous croyions que c'étaient des marchands, ce sont les ennemis de l'Empire »; nous étions 1200, nous arrivâmes à 3000.

J'étais le caissier de l'Internationale depuis 1865, je l'ai été jusqu'à la fin de 1868; je n'ai jamais eu 50 francs en caisse; le plus que j'aie eu, en 1865, c'était 200 francs prêtés par B.., père, pour envoyer des délégués à Londres. Je les ai eus à midi, le lendemain je ne les avais plus. Aussi, chaque fois que nous en-

tendions parler des millions de l'Internationale, cela nous faisait rire.

Les affaires de Roubaix sont arrivées ; les ouvriers se sont livrés à quelque pillage. Nous prîmes l'initiative à Paris en disant : « Si des revendications sont justes, ce n'est pas ainsi que vous ferez prévaloir la justice de votre cause, parce qu'en définitive chaque fois que vous détruisez un atelier, vous détruisez votre instrument de travail. Évitez les actes de violence, parce que ces actes vous attirent les gendarmes et la prison et quand vous avez passé trois ans en prison, c'est la misère pour vous et vous reculez la solution de la question. »

En 1866, nous avons pris fait et cause dans une grève, c'est la première : la grève des ouvriers bronziers. On nous a accusés de l'avoir provoquée, c'est une erreur. Les ouvriers bronziers, voulant profiter de la tolérance que le Gouvernement leur accordait, se sont constitués en une société de crédit mutuel. Ces sociétés étaient un moyen détourné pour s'assurer contre le chômage.

M. Barbedienne prit l'initiative. Il convoqua les patrons et leur dit : « Nos ouvriers veulent se constituer en société de crédit mutuel ; nous allons prendre l'engagement de congédier tous les ouvriers qui peuvent appartenir à cette société. »

Un certain nombre de fabricants de bronze adhérèrent à ce que demandait M. Barbedienne et, quelques jours après, on publia dans les ateliers qu'à partir de tel jour tous les ouvriers qui n'auraient pas signé un engagement déclarant qu'ils n'appartenaient pas à la société seraient chassés des ateliers.

La société de crédit mutuel n'avait pas beaucoup d'adhérents, tous les ouvriers bronziers refusèrent d'adhérer. Les ouvriers en bronze, entre autre Theisz vinrent me trouver et dire : « Nos patrons se mettent en grève, nous avons le droit de nous mettre dans une société puisqu'ils veulent pénétrer dans notre vie; nous ne voulons pas accepter leurs conditions; voulez-vous nous soutenir? »

Nous étions bien embarrassés, car nous n'avions pas d'argent ; on s'est cotisé pour faire les frais d'un délégué à Londres, ce fut Tolain. Les bronziers envoyèrent un de leurs camarades pour s'entendre avec le conseil général de l'Internationale à Londres et demander son appui pour les ouvriers bronziers de Paris.

Le comité général de Londres n'avait pas d'argent non plus,

puisqu'il ne pouvait pas arriver à payer ses imprimeurs. Il nous mettait en relation avec le conseil général des Trades-unions, qui nous mettait en rapport avec nos sociétés ouvrières et, en huit jours de temps les délégués avaient fait le tour des sociétés de Londres, de Birmingham, de Manchester, et l'engagement était pris de soutenir les bronziers dans leur grève.

Au bout de six semaines, les patrons furent obligés de céder; plus la grève durait, plus l'argent arrivait.

Ici, à Paris, nous avions fait des cotisations pour soutenir les ouvriers bronziers; ils n'ont presque pas eu besoin de se servir de l'argent anglais; cela se comptait par centaines de mille francs. La grève a fini de cette façon.

Tout cela s'est passé ostensiblement; il y avait des réunions à la barrière de Ménilmontant, nous avions trois ou quatre mille adhérents sous l'œil de la police.

Pour les ouvriers teinturiers, imprimeurs sur étoffe, les patrons voulaient leur imposer une condition. — C'est ce qui nous fit faire connaissance de Malon, qui fut délégué pour venir auprès de nous, et en peu de jours on est arrivé à supprimer les causes de cette grève.

Les tailleurs se sont mis en grève eux aussi; il sont venus demander appui, mais nous leur avons déclaré, à la réunion de l'Élysée-Montmartre, que nous ne les soutiendrions pas. Nous leur avons dit : « Vous vous mettez en grève, ce n'est plus comme si les patrons s'y mettaient. Pour les bronziers, ce sont les patrons qui les ont mis en grève. Vous ne vous occupez que des ouvriers travaillant sur mesure, vous ne vous occupez pas de ceux qui travaillent pour le confectionneur. »

Voici les seules grèves qu'il y ait eu à Paris et même en France.

A la suite des poursuites qui ont commencé le 30 décembre 1867, et qui ont duré jusqu'au 6 mars 1868, nous avons été condamnés. Cela nous a donné l'occasion de déployer notre drapeau et de dire ce que nous voulions. —Nous avons déclaré que, par l'étude, nous voulions arriver pacifiquement à améliorer notre situation. C'était notre seul espoir; nous étions convaincus que chaque fois que les ouvriers prendraient les armes pour résoudre la question sociale, ils seraient battus.

Nous avons été condamnés à cent francs d'amende. Nous étions disposés à nous faire condamner autant de fois que le tribunal l'aurait voulu; nous avons été en appel et en cassation.

La deuxième commission a été condamnée à cent francs d'amende et à trois mois de prison.

La deuxième était dominée par l'élément communiste : Varlin, Malon.

A partir de ce moment, la démarcation fut faite entre le premier bureau et le deuxième; j'étais dans le premier, ainsi que Tolain. — Dans le deuxième, il y avait Varlin, Combault, Malon, l'élément communiste.

On les condamna à la prison ; et là, ils firent connaissance avec des blanquistes, Tridon, Clément, les condamnés de l'affaire du café de la Renaissance. A partir de ce moment, nous ne pouvions plus nous entendre.

En sortant de prison, Varlin fonda le cercle des études sociales, je n'ai pas voulu y entrer, j'ai dit : « Vous êtes communistes, il y a une question de principe qui nous sépare, je ne veux plus m'occuper de vous. »

En 1869, eut lieu l'affaire du boulevard Montmartre, à laquelle nous ne voulions pas prendre part; nous ne voulions pas même nous trouver sur le boulevard ; nous supposions que c'était une manœuvre de la police ; nous prenions nos mesures pour ne pas être pris, ce qui n'empêcha pas le Gouvernement de constituer un complot, et, le 10 juin, on m'arrêta, je ne savais pas pourquoi.

Au bout de quelques jours, j'eus des renseignements, j'étais là avec l'élément blanquiste; on nous avait mêlés ensemble soixante à quatre-vingts, je n'en connaissais pas dix.

En sortant de là après l'amnistie, comme les journaux avaient publié nos noms, on m'a recherché, on a dit : « Tiens, il paraît que nous avons les mêmes idées, nous sommes tous les ennemis de l'Empire, il nous faut voir. » Et tous les accusés des complots se sont réunis entre eux.

A partir de ce moment, j'ai vu les blanquistes prendre le dessus ; et je me suis abstenu de prendre part à leurs délibérations, mais à partir de ce moment aussi, ils se sont vus. L'affaire Victor Noir les réunit autour de la maison mortuaire à la barrière de l'Etoile, et à l'issue de cette tentative, ils ne se sont plus quittés. Tous les évènements ont favorisé le développement de cette société qui existait à l'état latent. Il y avait entente entre tous les éléments que l'Empire avait compris dans son complot. En 1870, on créa un complot, ce furent les mêmes hommes. — Les complots ne suffisaient pas, on trouva les bombes. Le 30 avril, on vint m'arrêter.

Au bout de quarante-sept jours, j'ai appris que c'était à cause de l'Internationale ; je ne m'en étais pas occupé depuis 1868 ; en 1869, je n'avais pas pris part aux élections pour le congrès de Bâle. Comme je faisais la guerre à l'Empire, on a été heureux de me mettre dans ce procès, on m'a poursuivi comme chef de l'Internationale; il y avait dix-huit mois que je ne m'en occupais plus. On ne trouvait pas un fait, je fus cependant condamné à dix mois de prison.

C'est à partir du commencement de 1870, à l'enterrement de Victor Noir, que s'est constituée la fédération ouvrière. Varlin faisait des efforts pour fondre toutes les sociétés dans l'Internationale, pour pouvoir s'en servir à un moment donné ; on se réunissait à la salle de la Marseillaise; on fonda la fédération, et à partir de ce moment, l'élément ouvrier disparut de l'Internationale; il n'eut plus la direction, qui fut prise par les blanquistes. Nous avions voulu éviter les éléments bourgeois, nous ne voulions que tous ces étudiants missent le nez dans cette association. En 1870, Varlin leur ouvre les portes et, alors, se forme le groupe des écoles, la section du Panthéon. — Tous les fruits secs du quartier Latin y arrivent et prennent la direction ; il est advenu ce que vous avez vu, ce qui arrive quand les ouvriers se laissent conduire par ces gens-là.

Les poursuites ont lieu; nous sommes condamnés. Nous interjetons appel, le procès venait en appel le 4 août; nous demandons la remise au 19. Le père de l'avocat de Pindy, vient à mourir et on renvoie au 4 septembre. Le 4 septembre est arrivé.

Les sections qui s'étaient fondées dans tous les quartiers de Paris, voulurent s'implanter dans les mairies sous prétexte de former des comités de vigilance. J'ai empêché de s'installer celui du premier arrondissement. M. Tenaille-Saligny me dit : « Qu'est-ce que c'est que l'Internationale qui vient s'implanter ici ? » Je lui ai répondu : « Vous n'avez qu'à les renvoyer. »

A partir de ce moment, je ne sus plus ce qui se passait, j'étais traité en adversaire depuis 1870, je combattais les communistes, je disais : « Vous allez faire descendre les ouvriers dans la rue, ils ne sont pas prêts. »

Lors de l'exposition universelle de Londres, les ouvriers ont, dans chaque profession et par le suffrage universel, nommé des délégués. Je suis allé à ce titre à Londres avec un groupe d'ouvriers français, d'ouvriers parisiens et lyonnais. Les ouvriers

anglais, qui étaient constitués déjà depuis très-longtemps en sociétés ouvrières, nous ont envoyé des délégués pour nous demander si nous voulions accepter d'en faire partie. C'est alors que l'idée d'établir entre les ouvriers des différentes nations des rapports constants à été émise et acceptée généralement.

A notre retour en France, les relations étaient très-peu solides et peut-être cette tentative d'association n'aurait-elle pas abouti, lorsque l'insurrection polonaise est arrivée. Des comités se sont formés à Paris, parmi les ouvriers, pour réaliser des souscriptions et les envoyer. Puis, comme un meeting se tenait à Londres, à Saint-James, on décide d'y envoyer des délégués. Nous sommes partis six pour assister à ce meeting; et là, nous avons rencontré plusieurs ouvriers anglais, avec lesquels nous avions déjà fait connaissance au moment de l'Exposition universelle de Londres. Il a été convenu qu'une adresse, faite par les ouvriers anglais, serait envoyée, au moyen de la publicité des journaux, aux ouvriers français. Cela eut lieu. Puis, quelque temp sprès, un groupe de vingt à vingt-cinq ouvriers s'étant entendus à ce sujet, on décida un voyage à Londres de trois ouvriers Français. Les frais de voyage se trouvaient payés au moyen d'une cotisation de 25 centimes par semaine. Ces trois délégués avaient pour mission de se mettre en rapport avec des groupes d'ouvriers anglais et de fonder une société internationale. J'ai été désigné pour cette mission avec deux autres ouvriers, l'un, un ouvrier passementier, nommé Limousin et l'autre, un ouvrier monteur en bronze, nommé Perruchon.

Les ouvriers de toutes les nationalités avaient été convoqués. Il fut décidé qu'un conseil provisoire serait nommé. Il le fut en séance générale. Il se constitua immédiatement, et deux ou trois jours après, il y eut des conférences pour bien déterminer les bases sur lesquelles reposerait l'Association. Ce conseil provisoire, résidant à Londres, fut chargé de rédiger les statuts de l'Association Internationale. Quelque temps après, le texte en anglais de ces statuts nous fut adressé; on les fit traduire à Paris. Un exemplaire en fut adressé au préfet de police, un autre au ministre de l'intérieur; ce texte parut même dans les journaux.

La lettre qui accompagnait l'envoi des statuts au préfet de police et au ministre de l'intérieur, annonçait qu'une association venait d'être fondée à Londres, prenant le nom d'*Association Internationale des travailleurs*; que son but était déterminé par les statuts; qu'un bureau de correspondance était ouvert à Paris,

rue des Gravilliers, numéro 4, et le nom du correspondant était indiqué. Nous n'avons reçu aucune réponse à cette communication.

A partir de ce moment, l'Association fonctionna. A son origine, elle avait pour but d'être une société d'études. Cette tentative nous paraissait très-utile, à ce moment ; nous ne savions pas encore le développement qu'elle prendrait, et nous voulions connaître si les ouvriers des autres pays voyaient les choses du même œil que les ouvriers français.

Il avait été convenu qu'il y aurait tous les ans un congrès dans une ville de l'Europe ; que des délégués y seraient envoyés pour discuter des questions intéressant l'association. Cette association se développa d'abord très-lentement. A l'époque du premier congrès de Genève, elle comptait à Paris 5 ou 600 membres en tout ; les cotisations étaient versées très-irrégulièrement, parce qu'il n'y avait pas de collecteurs organisés, et parce que le local de l'association ne pouvait contenir que quelques personnes. Pendant tout le temps qu'elle vécut d'une façon régulière, l'association ne réalisa jamais que des dettes ; les membres de la commission ont toujours tenté de les éteindre de leur propre bourse, et non avec le versement des adhérents. Le Conseil général de Londres lui-même, était dans une situation identique à la nôtre. Les congrès se sont succédé à Genève, à Lausanne, à Bruxelle, à Bâle ; ils donnent la preuve de ce que j'avance ; toujours il y a eu des déficits dans les comptes ; le Conseil demandait aux adhérents de payer leurs cotisations.

L'association, je l'ai dit, se développa d'abord peu rapidement ; partout elle rencontra des obstacles. Dans le parti républicain, on avait cru voir une tendance des ouvriers à se constituer en une sorte de socialisme impérialiste. Les ouvriers qui avaient été envoyés à l'exposition de Londres, avaient reçu une indemnité de voyage de 20,000 fr. de la Ville de Paris et de 20,000 fr. du ministère du commerce ; c'est pourquoi on avait cru y voir une tendance impérialiste à enrégimenter les ouvriers. Le parti républicain avait donc des défiances. — D'autre part, il y avait le groupe politique désigné sous le nom d'*hébertiste*, et dont Blanqui était, soi-disant, la tète, qui voulait faire une œuvre révolutionnaire, plutôt que de se livrer à l'étude. L'Empire lui-même, nous regardait d'assez mauvais œil ; il ne savait pas où nous allions. Le développement de l'association était lent à cause de tout cela ; suspects au parti républi-

cain, ennemis déclarés des révolutionnaires, parce que nous voulions faire de l'étude, suspects à l'Empire, nous avons ainsi rencontré mille difficultés.

La scission entre ceux qui voulaient faire la révolution et nous est déclarée nettement au congrès de Genève; on peut en trouver la preuve. Des groupes, les uns appartenant au quartier latin, les autres aux ouvriers des faubourgs, avaient envoyé au congrès de Genève certaines personnes pour prendre la parole. Comme ce n'étaient pas des délégués, on a refusé de les entendre; les Anglais, surtout, on insisté vivement, en disant que les hommes qui demandaient à parler dans le congrès n'étaient que des personnalités; que les délégués réguliers de sociétés ouvrières nombreuses, puissantes, avaient seuls qualité pour parler; qu'il ne leur semblait ni juste, ni naturel de donner voix consultative à des gens dont le mandat n'était pas justifié.

On fut sur le point d'avoir des scènes de violence; les ouvriers genevois, suisses, perdirent patience; on prenait déjà les envoyés de ces groupes parisiens, dont j'ai parlé, qui par les bras, qui par les jambes, pour les jeter dehors de la salle, quand les délégués français intervinrent pour empêcher les violences.

La preuve de ce dissentiment très-marqué de cette haine, pourrait-on dire, a été donnée publiquement dans le *Procès de la Renaissance*, où plusieurs des prévenus étaient accusés par le procureur général d'avoir organisé le congrès de Genève.

Un membre. — Savez-vous le nom de ces prétendus délégués au congrès de Genève, qui ont été mis à la porte?

M. TOLAIN. — Oui, il y avait entr'autres Protot, qui était un étudiant; il y avait avec lui un nommé Calavaz, aussi étudiant, mais étudiant comme il y en a beaucoup au quartier latin, c'est-à-dire qui travaillent ou ne travaillent pas : il y avait un nommé Lalourcet, ouvier menuisier, parent de Tridon, d'après la déposition de celui-ci.

J'ai retrouvé les pièces du *Procès de la Renaissance*. La déposition de Tridon est très-nette; elle prouve bien que le point de départ de l'association était une société d'études. Tridon dit dans sa déposition : « Du moment où j'ai vu qu'il s'agissait du *coopé-*
« *ratif*, j'ai compris que ce n'était qu'un trompe-l'œil...... »

Je pourrais, Messieurs, vous laisser ces documents en vous priant de me les rendre. Ils n'ont aucune valeur, mais ils me sont utiles, parce que j'y retrouve des notes que j'ai prises.

Je le répète, dans les dépositions des accusés, entr'autres dans

celle de Tridon, on voit parfaitement l'antagonisme existant entre le groupe des ouvriers et le groupe intitulé *hébertiste*.

Un membre. — Quelle est la date de l'exposition de Londres?

M. TOLAIN. — 1861.

Il a été produit au congrès de Genève un autre document que je puis vous laisser et qui est le résumé des idées du bureau de Paris au moment de ce congrès. Bien des questions y sont touchées, par exemple : *Capital et travail ; instruction ; famille ; grève ; libre échange ; commerce, etc.*,....

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous rendrons ce mémoire.

M. TOLAIN — Je vous en serai obligé, car il serait matériellement impossible d'en retrouver un exemplaire, si ce n'est dans les mains du membre de l'association. C'est le mémoire dont j'ai parlé à la tribune de l'Assemblée. Il n'a pas pu être imprimé en France ; mais il serait entré si nous avions voulu y insérer une phrase relative à l'éloge de Napoléon III et de la loi sur les coalitions. — Nous avons refusé de nous laisser enrégimenter même par le parti républicain, vers lequel cependant toutes nos sympathies étaient.

Au début, — je puis dire cela, puisqu'il n'y a rien de compromettant, la personne dont je vais parler est fort honorable, c'est M. Lefort (Henri), qui a été préfet de la Haute-Loire, je crois, — au début, dis-je, s'est présentée une difficulté qui a justifié les défiances du parti républicain. — M. Lefort s'était mis à notre service pour les communications que nous pourrions avoir à faire à Londres, où il avait des amis, même dans le conseil général de l'Association internationale. Sur la demande de M. Luben, de Londres, membre du conseil général, ce conseil avait nommé M. Lefort, agent de l'Internationale à Paris, pour tout ce qui concernait la presse.

Nous allâmes trouver M. Lefort ; nous protestâmes contre sa nomination, non pas à titre d'opinion politique ; nous lui disions : — « Vous êtes républicain, et nous aussi ; mais nous sommes ouvriers, et nous voulons étudier les questions ouvrières. Si un homme comme vous, qui ne peut pas être pris pour un ouvrier, qui n'est connu du gouvernement de l'Empire que par deux condamnations pour société secrète, à tort ou à raison, nous n'avons pas à le rechercher, si un homme comme vous devient notre agent, immédiatement nous allons attirer sur nous la surveillance de l'Empire ; on ne nous laissera pas

continuer, et nous voulons vivre. Nous vous prions de ne pas accepter la mission qui vous a été donnée. »

M. Lefort résista. Il nous dit qu'à raison des agissements de l'Empire qui voulait enrégimenter les ouvriers pour son compte, il fallait dans l'association quelqu'un ayant un passé républicain, afin que le parti puisse avoir confiance en lui.

Nous avons insisté, nous lui avions dit : « Si nous voulions faire une manifestation républicaine, quelque honorable que soit votre nom, nous ne le prendrions pas, il n'est pas assez connu pour faire un acte politique ; nous choisirions un grand nom du parti républicain. Nous voulons faire une société d'études pour les ouvriers ; c'est là notre but. Nous vous prions de vous retirer. » — Il ne le voulut pas.

La querelle s'envenima ; le conseil général de Londres en fut saisi ; il nomma deux commissaires enquêteurs, parmi lesquels se trouva M. Luben. L'enquête eut lieu à Paris ; elle semblait devoir tourner contre nous. Ne voulant en aucun cas laisser la politique s'introduire parmi nous, nous décidâmes, qu'avec les deux membres du conseil général, deux correspondants de Paris, M. Fribourg et moi — M. Fribourg est fondateur aussi — partiraient pour Londres. Le lendemain, nous arrivions devant le conseil général, où étaient les commissaires enquêteurs. — La discussion s'engagea vivement. Nous avons réclamé ce que nous appelions notre autonomie. Du moment où nous n'avions commis aucune infraction aux statuts, nous voutions notre liberté d'action. Nous trouvions mauvaise la nomination de M. Lefort. — La discussion fut longue, animée ; mais enfin le conseil revint sur sa décision. M. Lefort ne fut pas nommé agent général à Paris ; encore une fois, la scission fut très-nette.

A la suite du congrès de Genève, qui eut du retentissement, l'association se développa de plus en plus en Angleterre, en Allemagne et en Suisse. — Ce n'est qu'au congrès de Lausanne que se manifesta la tendance communiste ; là, elle s'accusa d'une façon assez sensible.

Nous avons pu remarquer qu'en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, partout où des groupes d'ouvriers se formèrent, la tendance était communiste ; cela tient à des causes diverses. La France seule envoya dans le congrès des délégués qui protestèrent contre les idées communistes. Cela est très-remarquable ; je signale ce fait. Il n'y a eu, dans tous les con-

grès, que les ouvriers et délégués français qui aient affirmé la propriété individuelle, l'héritage et la famille. Sans doute, ils voulaient certaines modifications de la propriété, non pas quant à sa nature, mais quant à sa forme... Ici, messieurs, il me faudrait entrer dans de longues considérations pour vous indiquer ce dont il s'agissait.

Un membre. — Quelques mots seulement, je vous prie, pour indiquer ces considérations.

M. TOLAIN. — Ces considérations sont, par exemple, ceci : La propriété est organisée en France; le travail ne l'est en aucune façon. La propriété doit être individuelle ; seulement elle tend, par une foule de causes, à devenir la propriété de quelques-uns ; le sol tend à se reconstituer en grande propriété, et il y a aussi tendance à organiser, à développer la grande industrie, à diminuer le nombre des patrons et à augmenter le nombre des ouvriers salariés. Tandis qu'en affirmant la propriété individuelle, nous affirmons que tout le monde pourrait être propriétaire ou devrait l'être...

Un membre. — Mais si le sol arrivait à une telle subdivision, il ne serait plus cultivable !

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez, ne discutons pas, quelle que soit la doctrine exposée devant nous.

M. TOLAIN. — J'indique seulement les opinions. Quant à leur valeur, ce serait l'objet d'une discussion.

Je signale ce fait remarquable, que les ouvriers français ont seuls affirmé ces choses, qui me paraissent avoir une grande importance : la propriété individuelle, l'héritage et la famille.

Pour vous donner un exemple du trouble qui règne quelquefois sur ces questions parmi les ouvriers, je signalerai un fait curieux. Au congrès de Bâle, le dernier congrès régulier de l'association, à une majorité qui n'était pas très-forte, mais à la majorité des voix exprimées, le congrès s'est prononcé pour la propriété collective. Quand il s'est agi de décider sur l'abolition de l'héritage, la majorité a été contre cette abolition. C'était un non-sens, qui nous faisait dire à ceux qui nous étaient opposés : — « Vous êtes inconséquents et illogiques. Vous voyez que les ouvriers ne sont pas communistes comme vous le croyez. Ils déclarent bien la propriété collective parce qu'ils ne sont pas propriétaires ; mais quand il s'agit d'héritage, si peu qu'il y ait chez eux, ne fût-ce que de la garde-robe du grand père ou de la grand'mère, immédiatement ils ne sont plus communistes ;

et le sentiment de l'appropriation individuelle reparaît. Vous croyez avoir fait une conquête; non, les ouvriers ne sont pas communistes ; c'est là une illusion dangereuse à tous les points de vue. »

Ce vote me paraît avoir eu son importance ; il prouve le manque de logique, en même temps que la bonne foi, puisqu'à ce congrès beaucoup ont pu croire qu'il était plus facile d'organiser la propriété que l'héritage.

Les ouvriers anglais sont tous communistes; les ouvriers allemands le sont presque tous. Je n'ai remarqué d'ouvr'ers *individuellistes*, pourrait-on dire, quoique ce terme ressemble à une injure, parce qu'il nie la solidarité, que parmi les ouvriers de l'Allemagne du Sud, parmi les ouvriers viennois, de l'Allemagne autrichienne. Toute l'Allemagne du Nord est communiste, la Suisse aussi, la Belgique également. Cela tient à l'organisation de la propriété, à l'agriculture, à l'industrie, à la dépopulation des campagnes, à une foule de causes semblables.

Jusqu'au congrès de Lausanne, l'Association internationale avait eu à Paris un bureau régulier, c'est-à-dire un siége social connu de tout le monde; là seulement, on pouvait se faire inscrire ; l'inscription une fois faite, il y avait une enquête qui durait trois mois pour chaque adhérent ; au bout de ces trois mois seulement, l'adhérent était définitivement admis.

Tout d'un coup, des visites domiciliaires eurent lieu chez quelques-uns des membres; un procès en société secrète fut intenté à l'Internationale. Ce procès se déroula devant la police correctionnelle d'abord, devant la cour d'appel ensuite; cent francs d'amende furent prononcés pour association illicite. Le chef de poursuites pour société secrète avait été abandonné.

A partir des poursuites contre l'Association internationale, la note politique, ce qui était inévitable, s'est accentuée. La seconde commission, qui s'est mise à fonctionner après la première, en donna la preuve. Lorsqu'un nouveau procès eut lieu en police correctionnelle, la note politique était devenue plus haute et plus vive. En présence de cette impossibilité de se grouper, de s'associer, de se réunir, les esprits s'étaient montés ; le côté politique prenait plus d'importance. Cette seconde commission fut condamnée à trois mois de prison pour association illicite encore, et non pour société secrète.

A partir de là, l'association n'a plus eu ce qu'on peut appeler une existence régulière ; elle n'a plus eu de contrôle ; il n'y a

plus eu moyen de savoir quels étaient les membres et de faire d'enquête sur leur compte.

Pendant peut-être un an, quinze mois, il est difficile de préciser, il n'y eut plus de réunions ; puis, certains membres plus ardents essayèrent de reconstituer l'Association, mais de la façon la plus déplorable du monde. Nous aurions voulu, nous, grouper les ouvriers par professions sans tenir compte du domicile; en groupant ainsi par professions, nous avions ce double avantage de réunir des hommes ayant tous des intérêts communs, des hommes de métiers, qui ne pouvaient pas aller trop vivement à la politique, parce que, quand on groupe des ouvriers d'une profession toute entière, on peut avoir, soit au point de vue politique, soit au point de vue social, des opinions différentes, mais on a ce qui réunit, l'intérêt de la profession du jour et du moment.

Les groupes formés ainsi, avaient en matière économique ou sociale des idées politiques diverses, mais les professions réunissaient tout cela.

Au contraire, quand on a essayé de reconstituer l'Association, on l'a fait par sections de quartiers. Ces sections se composaient d'ouvriers de toutes les professions, qui se réunissaient beaucoup plutôt parce qu'ils avaient des vues et des pensées politiques, comme des soldats, que comme des gens voulant étudier. L'admission était faite sur une simple déclaration; il n'y avait pas d'enquête, pas de contrôle. Il suffisait qu'une section écrivît à Londres qu'elle voulait former un bureau : — Tant mieux ! disait-on. Une section qui avait vécu quinze jours ou trois semaines se dissolvait; elle se reformait dans un autre quartier quinze jours après, avec d'autres hommes pour la conduire. C'était la confusion la plus complète. Presque jamais, à partir de ce moment, l'Association n'a fait d'acte collectif.

Un membre. — A quelle date cela se passait-il?

M. TOLAIN. — C'est entre le congrès de Lausanne et le congrès de Bruxelles qu'a eu lieu la dissolution.

En 1869, congrès de Bâle; en 1868, congrès de Bruxelles; c'est au commencement de 1868. Le congrès de Bruxelles et le congrès de Bâle, ont eu, pour représentants de la France, non plus des délégués de l'Association internationale réellement, mais des délégués des sociétés ouvrières, qui avaient désigné elles-mêmes ces délégués. L'Association n'avait plus pour ainsi dire d'existence légale; ce n'était, je le répète, que des délégués

de sociétés ouvrières, et non des délégués de l'Internationale.

A la suite de cela, il s'était formé à Paris beaucoup de sociétés de résistance par profession, par exemple, la société des bronziers. Cette société des bronziers envoyait des délégués aux congrès, quoique n'ayant pas adhéré à l'Internationale, parce que les discussions l'intéressaient.

Les ferblantiers, les opticiens avaient aussi constitué des sociétés de résistance ; il y en avait encore d'autres qui envoyaient leurs délégués.

Ceux qui, tout naturellement, rêvaient la révolution à bref délai, se sont occupés plus activement à reconstituer les sections ; ils voulaient plutôt des soldats que des hommes d'étude. Malgré tous leurs efforts, jusqu'au 4 septembre, l'Internationale n'a eu en réalité qu'une influence très-médiocre. Ce qu'on a appelé la fédération parisienne, c'est-à-dire la fédération des sociétés ouvrières, aurait voulu, si elle était entrée dans le mouvement, obtenir beaucoup plus d'influence. Les sociétés de résistance, dans quelques professions, avaient compris que, dans les questions de grèves ou de coalitions, elles auraient besoin, pour triompher, de la solidarité de leurs camarades.

L'idée de fédérer ensemble toutes les sociétés de Paris était née justement de ces mêmes intérêts qui se trouvaient en présence. Les agissements de la fédération étaient beaucoup plus frappants que les agissements des sections de l'Association internationale reconstituées au hasard. Quand une grève devait éclater, chacune des professions qui était constituée envoyait des délégués à la fédération. On se demandait si la grève était opportune, si on devait la secourir.

Je signalerai le caractère que l'intervention de ces sociétés de résistance donnait quelquefois aux grèves. Là où rien n'est constitué parmi eux, quand les ouvriers n'ont pas de sociétés de résistance, lorsque les grèves éclatent au hasard, il arrive souvent des violences. Au contraire, là où il y a quelque chose d'organisé, je ne dis pas que les grèves n'éclatent pas, mais il n'y a presque jamais de violences.

Deux faits sont assez curieux ; la grève des bronziers, à Paris, et celle des mégissiers. Elles ont coûté beaucoup d'argent aux ouvriers. L'une a triomphé, l'autre a été vaincue ; toutes deux sans violences. Les bronziers ont dépensé dans leur grève environ 95,000 francs ; elle a réussi ; il en est résulté une augmentation de salaires qui a été acceptée par les patrons après

six semaines de grève, sans violence, je le répète. — Mais la grève des mégissiers a été complètement vaincue. Les ouvriers ont dû subir, après, des conditions plus défavorables qu'au début, et ils ont dépensé environ 100,000 francs. Mais quoique vaincus, et justement parce qu'ils étaient organisés en société de résistance, ce qui leur donnait l'espoir de pouvoir recommencer la lutte dans des conditions plus favorables, et, peut-être, de triompher plus tard, il n'y pas eu de violences.

Parmi les professions parisiennes, il y en a une dans laquelle des violences auraient pu se produire plus que dans toute autre c'est celle des mégissiers. Les mégissiers ont un travail plus fatigant, ils ont des habitudes qui entraînent un peu plus de rudesse; je ne dis pas qu'ils aient moins de moralité, mais enfin soit par tempérament, soit par habitude, il semble qu'ils seraient plutôt enclins à la violence. — Il y a eu une grève parmi les mégissiers, elle a causé beaucoup de souffrances, mais il n'y a pas eu de violences.

Jusqu'au 4 septembre, l'Association internationale n'a pas pu avoir une action sérieuse et réelle. On en trouve la preuve dans une lettre publiée dans un des procès; elle est signée par *Varlin*, ancien fondateur de l'Internationale, qui s'était jeté le plus carrément du monde dans le mouvement, qui en était un des membres les plus actifs et qui a fait différents voyages en France. Cette lettre de Varlin est relative à l'enterrement de Victor Noir. Il y déclare qu'on n'était pas organisé, que beaucoup de membres de l'Internationale et des sociétés ouvrières se trouvaient à l'enterrement de Victor Noir avec la pensée de tenter une révolution, mais pas sur un mot d'ordre. C'était un mouvement volontaire de chacun des individus qui croyaient qu'il y avait là une chance de révolution; ce n'était pas le résultat d'une organisation sociale. Il aurait pu se faire qu'à l'enterrement de Victor Noir il y eût un commencement ou une tentative de révolution, cela n'a pas eu lieu.

Je suis absolument convaincu qu'à partir du 4 septembre et pendant toute la période du siége, il a été impossible, pour ainsi dire, à l'Association internationale, de prendre une part réelle, active, en tant qu'association, à tous les mouvements qui se sont produits. Je vais dire pourquoi.

La fédération ouvrière n'a pas pu, non plus, prendre une part active à ces événements, en tant qu'association. Le groupement de la fédération ouvrière était formé par profession. Les ateliers

étaient fermés, il y a eu chômage partout; la garde nationale a employé tous les ouvriers par quartier, par compagnie, par rues; et pendant tout le siége, il a été impossible, malgré les diverses tentatives qui ont été faites, de reconstituer, soit l'Internationale, soit les groupes professionnels; par exemple, pour les bronziers, jamais on n'a pu y réussir; il n'y avait plus de de travail, les ateliers étaient vides, je le répète. La garde nationale absorbait tous les instants des ouvriers; elle est devenue le groupement naturel, et je n'hésite pas à penser que c'est de ce groupement que sont sortis le Comité central et les éléments qui ont amené la révolution du 18 mars.

Un fait curieux; parmi trente-cinq membres qui ont fait partie du Comité central, au 18 mars, il n'y en avait que deux qui appartenaient à l'association Internationale, Varlin et Avoine; encore le dernier était-il membre tout nouveau de cette association; il avait adhéré à la section de Montrouge; il était mal noté, différents bruits défavorables circulaient sur son compte. Les élections ont fait arriver un plus grand nombre de membres de l'Internationale dans la Commune; mais je crois que c'est parce que les procès de l'Internationale les avaient mis en relif. Je le dis encore une fois, je ne pense pas que ce soit par l'association Internationale qu'est arrivé le 18 mars. Je crois que c'est dans les flancs même de la garde nationale que cette insurrection a pris naissance. Du reste, la façon dont la garde nationale a été organisée, maintenue et appliquée pendant le siége, l'indiscipline, les mécontentement qui se sont manifestés dans ses rangs, tout cela a dû constitner les causes de l'insurrection.

L'introduction de l'élément politique dans l'Internationale est ainsi expliquée par M Fribourg.

Nous voulions l'avénement du socialisme; nous ne voulions pas de révolution par les armes, mais par les idées; nous disions : « Vous ne verserez pas une goutte de sang. » Mais on a fait des hommes politiques des membres de l'Internationale en les poursuivant, en les mettant en prison. L'Internationale a cherché alors son point d'appui dans les violents. Quelques-unes des personnes qui sont actuelllement au pouvoir ont repoussé, et M. Jules Favre notamment a repoussé formellement et d'une façon très nette toute alliance avec la bourgeoisie. L'opposition

de gauche, qu'il représentait, et le groupe d'ouvriers socialistes républicains, par la voie pacifique, ont repoussé toute alliance, tout compromis ; et j'affirme la réponse de M. Jules Favre, c'est à moi qu'il l'a faite ; il nous a dit : « Messieurs les ouvriers, vous seuls avez fait l'Empire ; à vous seuls de le défaire. » — C'est la réponse de M. Jules Favre. C'était le 4 novembre 1867, deux heures après l'occupation de Rome par les troupes françaises et le soir de la manifestation du boulevard Bonne-Nouvelle.

Devant ce parti pris, nous avons dû laisser faire et ceux qui n'étaient pas partisans des mesures violentes se sont retirés. Une société d'étude est devenue une société de guerre.

M. Fribourg, p. 568.

M. FRIBOURG. — A la suite du congrès de Lausanne, pendant que l'Internationale tenait son congrès en 1867, la Ligue de la paix et de la liberté se fondait à Genève.

Pendant les préparatifs, la Ligue de la paix et de la liberté envoie une dépêche au congrès de Lausanne, demandant l'adhésion des délégués à la Ligue de la paix et de la liberté. Après réflexion, cette adhésion est accordée. A mon sens, c'est une faute de l'Internationale, mais le fait existait, l'Internationale avait cru devoir s'affilier à une société qui comptait parmi elle des exilés et des opposants de Paris, M. Jules Favre et autres. On se rend à Genève. M. Chaudey y assistait. Nous prenons parti personnellement. La Ligue de la paix et de la liberté à Genève s'adresse à nous et nous demande si nous sommes disposés à faire une déclaration formelle que nous considérons la question politique liée à la quest'on sociale. Nous savions dès la veille que si nous votions la résolution, nous serions jetés dans le lac. M. Fazy avait fait à ce moment l'éloge du régime impérial ; c'est à la suite de cela qu'on voulait nous obliger à voter.

Nous avons convoqué tous les membres de l'Internationale de Genève et des environs, l'Internationale allemande et tous les délégués qui pouvaient venir à notre aide.

Le lendemain, quand on a passé au vote, nous avons vu 1,200 mains en l'air. C'étaient les mains des *fazistes*, qui ne voulaient pas nous laisser voter.

La contre-épreuve se fait, nous sommes plus nombreux. Le

fond de la salle était garni des sections genevoises, il y avait trois bataillons allemands amenés par M. Goy.

M. Fribourg, p. 568.

Quant aux doctrines communistes qui ont faveur au sein de l'Association, M. Tolain les attribue à l'influence du comité de Londres et il déclare que ses amis et lui les repoussent et les combattent.

M. DE RICHEMONT. — L'Internationale française a eu des rapports avec l'Internationale de Londres ; quel a été le caractère spécial du Comité de Londres et quelle est sa tendance ?

M. TOLAIN. — Sa tendance est communiste. L'élément anglais et l'élément allemand sont dominants dans l'Internationale ; l'élément français n'est pas en proportion. Le conseil général a été formé des membres qu'on a pu trouver à Londres.

Un membre. — Quand l'Internationale française était mutuelliste, elle dépendait donc d'un comité étranger qui était communiste ?

M. TOLAIN. — L'Internationale ne dépend pas d'un comité étranger ; l'autonomie est absolue dans la section ; la fédération même ne peut pas retrancher une section, sans en avoir appelé au congrès et sans s'appuyer sur une infraction au règlement. Le conseil général de Londres n'a aucune autorité, il ne peut pas donner d'ordres ; il n'a le droit de réclamer que la partie des fonds qui lui est allouée par les statuts pour couvrir ses frais ; il soulève des questions, mais il n'a jamais d'ordres à donner.

M. Tolain, p. 563.

Dans les dernières années de l'Empire, nous sommes allés combattre les idées communistes dans les réunions publiques. Le début a été très difficile, il a fallu lutter longtemps, on nous empêchait de parler ; à la fin, nous avions forcé les communistes à discuter nos doctrines, et il y avait beaucoup de personnes qui revenaient peu à peu à d'autres idées. J'ai lutté très longtemps à Belleville, dans la salle des Folies-Belleville, contre les communistes, et j'étais devenu l'un de ceux qu'on écoutait le plus facilement. J'ajouterai que si des hommes capables de parler, n'ayant pas les idées communistes avaient voulu discuter, nous n'aurions peut-être pas eu les événements de mars ; mais personne n'a eu le courage, ou du moins trop peu de

personnes ont eu le courage de faire ce que nous avons fait et on a laissé les réunions publiques envahies par des gens qui n'avaient aucun savoir, qui n'avaient pas étudié les questions, et qui remplaçaient la science par la violence.

M. Tolain, p. 563.

M. VACHEROT. — Je demande si le mot communisme, qui avait un sens très net et très clair et qui l'a encore pour vous et pour moi, n'a pas un peu changé de signification depuis l'intervention de l'Internationale et de certaines circontances, l'Empire par exemple ? Communisme signifie la propriété collective ou commune. Mais est-ce que, pour un certain nombre de gens, communisme ne signfie pas l'intervention de l'État ? N'y a-t-il pas une première distinction à faire, affirmation de la propiété collective ou commune?

N'y avait-il pas une partie de l'Internationale qui aurait voulu que les ouvriers fissent leurs affaires eux-mêmes par leur initiative, sans l'intervention de l'État ; et une autre partie de l'Internationale qui voulait que l'État intervînt pour donner satisfaction aux besoins de tous ?

M. TOLAIN. — Au point de vue de l'état des esprits, il peut y avoir du trouble ; la lutte s'est engagée entre ceux qui repoussaient l'intervention de l'État et ceux qui étaient communistes. De cette lutte s'est dégagée une idée sous le nom de collectivisme, nous appelons collectivistes des communistes honteux ; ils n'osent pas le dire.

Entre ces deux idées il y a eu transaction. Les communistes sont divisés en communistes autoritaires, conventionnels et collectivistes, c'est là la confusion.

Ce qu il y a de certain, c'est que le mot communisme tendait à disparaître, pour faire place à celui de collectivisme, et il y avait des gens qui ne voulaient reconnaître comme propriété collective que la terre et qui faisaient une distinction pour le travail industriel.

Il est assez difficile aujourd'hui de dire quel est l'état des esprits.

M. Tolain, p. 563.

M. HÉLIGON. — Je vous fais remarquer que, sous l'Empire, l'Internationale n'avait pas de journaux, quoi qu'en aient dit les avocats impériaux ; elle n'a eu absolument que la *Marseillaise*,

qui s'est mise à la discrétion de la partie communiste de l'Internationale ; et dans la *Marseillaise*, on n'aurait jamais permis aux ouvriers d'écrire une seule ligne quelconque contre les idées communistes. Il m'est arrivé, dans les réunions publiques, de m'affirmer contre le communisme; à Belleville, on a voulu me renverser de la tribune. Même chose m'est arrivée à la barrière Clichy et vous pouvez trouver dans les *Débats* du 16 ou 17 octobre 1869, un article de M. Molinari sur cette séance, dans laquelle je protestais publiquement. Seulement, nous n'avions pas de journaux à nous.

M. Héligon, p. 550.

Nous plaçons ici des déclarations très-intéressantes de M. Héligon et de M. Tolain sur les fédérations ouvrières.

La première tentative de fédération n'a pas été faite par l'Internationale, mais par la fédération ouvrière.

A la suite des procès de l'Internationale, les ouvriers n'ont pas moins continué à s'associer pour former des sociétés de crédit ou de résistance dans chaque profession ; et quand les grèves éclataient, ils sont dans beaucoup de cas entrés en relations par leurs conseils d'administration. Il s'en est suivi une fédération de sociétés ouvrières. La fédération a commencé à vivre bien avant que l'Internationale n'eût songé à fédérer ses sections; ce n'est que dans les dernières années de l'Empire que l'Internationale a fédéré ses sections à Paris; la fédération était faite à Rouen, à Lyon, à Marseille, mais il n'y avait pas en France ce qu'il y a à l'étranger, un conseil fédéral national, il n'y avait que des conseils par ville, que des fédérations urbaines.

Il était bien évident que les ouvriers de Paris, qui avaient vu longtemps fonctionner la fédération ouvrière, dont les statuts avaient été dans leurs mains, ont pu appliquer ce mécanisme qu'ils avaient vu fonctionner; cela n'a rien d'étonnant, l'organisation était d'autant plus facile. Par métier on nommait un conseil d'administration, chaque conseil envoyait un ou deux délégués au conseil fédéral de la fédération parisienne; je ne suis pas étonné que la fédération, composée par compagnies pendant le siége, ait suivi la même idée. Je ne crois pas que cela dénote la main de l'Internationale.

M. Tolain, p. 561.

M. TOLAIN. — Il y a eu en effet, des visites domiciliaires, mais la fédération n'était pas formée, et quand les poursuites sont arrivées, les délégués se réunissaient pour discuter les statuts de la fédération parisienne. Mais la fédération ouvrière parisienne n'était pas constituée, elle n'a tenu séance qu'à la place de la Corderie ; c'est là que les statuts ont été faits et que la société s'est organisée ; auparavant, il n'y a eu que des réunions pour discuter ces statuts. Les délégués de la fédération Internationale sont venus demander à la fédération ouvrière parisienne, qui avait un grand local rue de la Corderie, de leur louer leur salle pour une somme déterminée, afin d'avoir un lieu de réunion. Puis quand la fédération a été formée, quand les sections sont devenues plus nombreuses, chaque fois qu'il y avait une grande réunion, elle avait lieu dans une autre salle, souvent dans la salle de la Marseillaise. Elles étaient au même domicile à des jours différents, elles se réunissaient dans un même local. Il y a eu des relations entre les délégués des deux fédérations.

M. Tolain, p. 562.

M. TOLAIN. — La fédération ouvrière est de 1867, et la fédération de l'Internationale n'est arrivée qu'en 1869.

M. Tolain, p. 562.

M. HÉLIGON. — La fédération ouvrière était ce qu'il y avait de plus avantageux aux ouvriers.

Les ouvriers dans chaque profession formaient une chambre syndicale, une société de crédit contre le chômage à tous les ouvriers de la même profession, et ces ouvriers devaient nommer une commission qui administrât leurs intérêts.

Ces diverses sociétés ouvrières étaient réunies entre elles ; chaque conseil, chaque chambre syndicale déléguait un de ses membres au Comité central, à la fédération qui se tenait place de la Corderie.

Cette fédération d'ouvriers n'a jamais pris part à ce qui s'est passé ; quelques-uns de ses membres se sont jetés dans le mouvement. Quand les ouvriers sont seuls, il ne s'agit entre eux que des affaires du métier. Les ouvriers pouvaient dire de grosses bêtises, mais ils n'ont jamais voté mal. La chambre syndicale des ouvriers, quand elle avait Varlin et Angevin pour secrétaires, n'a jamais pris part au mouvement.

A la suite de l'enterrement de Victor Noir, on leur a dit : « Tel corps de métier a tant de fonds en caisse, il faudrait constituer un atelier d'armes, il faut nous préparer. »

La chambre syndicale a dit : « Non, nous avons des fonds pour fonder des association dans les corps de métier, je ne veux pas les détourner. » Et, malgré l'influence de Varlin, les ouvriers n'ont pas voulu. Beaucoup d'entre eux étaient membres de diverses sections de l'Internationale et se trouvaient en présence des blanquistes.

Les groupes de l'Internationale se prenaient au hasard ; on n'était pas difficile sur le choix, il suffisait d'adhérer ou d'être présenté par deux camarades. Alors est venu cet élément blanquiste : tous les étudiants fruits secs du quartier Latin, tous les rédacteurs de petits journaux qui ne demandaient que cela pour arriver à quelque chose, sont accourus. Ces gens nous faisaient rire quand ils nous promettaient de nous *faucher le collier*. Depuis 1865, ils criaient tellement fort qu'on ne pouvait pas croire qu'ils arriveraient à quelque chose. On aurait pu les clouer au pilori de la nation ; c'était facile. M. Vacherot se rappelle si les termes étaient violents, il n'y avait qu'à prendre son fusil et à les chasser. Voilà le parti blanquiste qui se compose des ouvriers malhonnêtes et des étudiants fruits secs.

M. LE PRÉSIDENT. — L'Internationale s'est donc fondue avec la fédération ouvrière depuis 1869 ?

M. HÉLIGON. — Il y avait des tendances, elles logeaient dans le même local, mais il y a une distinction. La chambre syndicale n'a jamais délibéré qu'une seule fois, le soir de l'enterrement de Victor Noir. Il y a eu une tentative faite par Varlin et Malon pour compromettre l'Internationale parce qu'ils disaient : « Une fois qu'on va les poursuivre, ils vont devenir rageurs et nous en ferons ce que nous voudrons. »

M. LE VICOMTE DE MEAUX. — Est-ce que l'Internationale n'affiliait pas des sociétés tout entières ?

M. HÉLIGON. — Si, une société ouvrière y entrait directement. L'Internationale se trouve composée d'une multitude de sociétés, une société de secours mutuels peut adhérer. Il y avait un certain groupe de fédération qui avait adhéré, mais qui conservait son autonomie. Les groupes pouvaient faire partie de l'Internationale et de la fédération à la fois.

M. VACHEROT. — Monsieur Héligon, vous êtes toujours mon collègue de la municipalité.

M. HÉLIGON. — Oui, monsieur.

M. VACHEROT. — J'aurais regretté que cela ne fût plus.

M. HÉLIGON. — Cela va cesser.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez insisté sur une distinction qui nous est familière, la distinction entre les communistes de l'Internationale et les mutuellistes.

Les commuistes, nous savons ce qu'ils voulaient. Les mutuellistes, vous vous êtes borné à les définir d'un mot : ils voulaient purement et simplemcnt, par l'Internationale, s'entendre entre eux sur les questions économiques, et ils ne poursuivaient que le but de l'amélioration de leur condition par la liberté, ceci est bien.

Voici sur quoi je provoque une explication. En ne nous occupant que de cette fraction des sociétés, la plus sensée et la plus honnête, la seule sensée, la seule honnête, il nous semble cependant que les mutuellistes voulaient plus que vous ne dites. Il semble qu'il se dégageait ceci de ses prétentions : arriver à la suppression de la classe bourgeoise, à l'avénement de la classe ouvrière, à la suppression du capital et de l'héritage. J'entends bien que les mutuellistes n'étaient pas des communistes, mais ils s'en rapprochaient.

M. HÉLIGON. — Nous, mutuellistes, nous étions partisans de l'héritage et de la liberté en matière religieuse. La liberté de tester était un point qui ne nous divisait plus, car autrement nous serions tombés dans le communisme. Si je n'ai qu'une montre, je veux que mon fils en hérite.

Nous étions divisés avec les communistes parce qu'ils prétendent que ce n'est que par un coup de force qu'on pourra changer la société, ils disaient : « Nous allons démolir, nous reconstruirons ensuite. » Nous répondions : « Il faudrait savoir ce qu'on veut mettre à la place de ce qu'on veut démolir. »

Un membre. — Ces deux fractions ne voulaient-elles pas arriver au même but, l'une par les moyens violents, l'autre par le suffrage universel ?

M. HÉLIGON. — Les mutuellistes voulaient la liberté. Un moment, nous nous sommes trouvés une centaine, tous gens sérieux qui étudions, et nous disions : « Ah ! si nous étions tous comme cela ! » Mais la société ne peut pas, du jour au lendemain, se composer d'hommes instruits, si la veille elle ne se compose que d'ignorants. Il faut d'abord arriver à fonder des écoles ; il faut que la génération présente puisse aller à l'école. Malheu-

reusement il n'en est pas ainsi; il y a une foule de métiers qui emploient les enfants; ils sont élevés dans des principes atroces; ils n'ont pas le temps d'aller à l'école, on les met à l'atelier à huit ans, ils sont élevés dans l'atelier. Moi, j'étais ouvrier tireur de chassis à dix ans; j'ai été dressé à entendre parler des émeutes de 1834, de 1835, de la barricade de la rue Saint Merry, et nous disions : « Nous n'allons donc pas faire de barricades? » Février est arrivé, les journées de Juin sont arrivées. Les enfants sont élevés à entendre glorifier les révolutions; je vous cite les ouvriers en papiers peints dont je fais partie; il y a des enfants qui ne sont pas capables de faire leur compte à la paye, ils ne lisent pas des journaux, mais quand il y a quelque chose dans la rue, ils sortent. Si quelque jour, dans une réunion publique, on leur dit que leur situation va changer, ils le croient; ils n'ont aucune notion d'économie politique; il faut leur apprendre la différence qu'il y a entre le tien et le mien. Nous disions : « Nous ferons une association d'épargnes, de crédit mutuel, avec cet avantage que si on est 500 à la fondation de la société, petit à petit tout ce qu'il y a de mauvais se retirera. Vous pouvez alors fonder les sociétés de crédit, et une société qui aura amassé un petit pécule trouvera immédiatement du crédit, on achètera un établissement que nous pourrons faire fonctionner à notre compte. »

Voilà ce que nous voulions d'abord. Nous aurions voulu qu'on fondât des écoles; qu'on fit des conférences pour apprendre aux ouvrier à ne pas servir de marche-pied à tant de gens qui les font fusiller.

M. Héligon, p. 539 *et suivantes.*

L'élément blanquiste entra dans l'Internationale après les poursuites dirigées contre celle-ci; mais il y avait eu auparavant alliance entre les ouvriers de l'Association et les membres du Congrès de la paix où dominait l'élément révolutionnaire bourgeois. Du reste, l'*Internationale* n'a pas pris part au 4 septembre; a ce moment-là, ses chefs ne voulaient que la guerre à l'ennemi; ce sont les députés de la gauche et leurs amis de la bourgeoisie qui ont renversé l'Empire à l'aide des Prussiens.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois qu'il résulte de votre déposition que l'élément blanquiste ou révolutionnaire ne serait entré dans l'Internationale qu'après les procès.

M. FRIBOURG. — Parfaitement, et je vous dirais la date exacte de la fusion, c'est le mois de janvier 1869.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous nous avez dit tout à l'heure aussi que l'alliance s'était faite entre l'Internationale et les membres du congrès de la paix, dans lequel se trouvait l'élément révolutionnaire bourgeois, où figuraient des hommes comme M. Naquet et M. Accolas, je crois; d'un autre côté, vous nous avez dit que la scène finale du congrès de Genève avait eu lieu, parce que l'élément ouvrier avait voulu empêcher cette alliance des ouvriers et des bourgeois. Tout cela est antérieur au procès. Comment accordez-vous vos deux déclarations ?

M. FRIBOURG. — Je vais vous le dire très rapidement. On a conclu l'alliance en 1867, au congrès de Genève, après le congrès de Lausanne. L'alliance conclue, on vint à Paris, on prit part, à raison de cette alliance, à la manifestation en l'honneur de Baudin, au cimetière Montmartre, à celle du boulevard Montmartre; et en échange, le parti révolutionnaire bourgeois s'engagea à étudier les questions sociales. Le congrès de Bruxelles eut lieu. A Berne, la minorité de la Ligue de la paix et de la liberté, sentant qu'un nouvel élément avait pris le dessus de l'élément français, fit scission et se joignit, par un acte particulier, à l'association Internationale des travailleurs, telle qu'elle venait de se révéler à Bruxelles. Voilà où en était, en janvier 1869, l'élément bourgeois violent; le parti blanquiste ne trouvait plus d'issue, ni dans les Internationaux de Paris, ni dans la Ligue de la paix dont le siége était à Berne.

M. Fribourg, p. 558.

L'Internationale est restée à la place de la Corderie dans ses sections. Ils on fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher les ouvriers de marcher, leur disant de se réserver pour les Prussiens de Paris. — « Quand vous irez vous faire tuer, disaient-ils, à quoi cela avancera-t-il? Il faut vous réserver pour les Prussiens de l'intérieur. »

M. Héligon, p. 542.

Les ouvriers étaient disposés à se battre, ils étaient disciplinés, mais après la reddition de Paris, il n'y eut pas moyen de les tenir; l'Internationale est tombée entre les mains de ce parti blanquiste, qui s'était donné à la Commune révolutionnaire depuis quinze ans. A Londres, quand nous parlions

d'améliorer la situation des ouvriers, ils nous répondaient qu'ils voudraient voir les ouvriers dix fois plus malheureux; que Bonaparte en faisait assez; ils nous disaient : « Quand vous aurez donné aux ouvriers tout ce qui leur sera nécessaire, ils ne voudront plus sortir de chez eux. »

M. Héligon, p. 542.

M. Fribourg assure également que l'*Internationale* est restée étrangère au mouvement du 31 octobre qui fut l'œuvre des blanquistes.

L'Internationale n'est pour rien dans le 31 octobre, c'est le parti blanquiste qui a tout fait. Dans les mouvements populaires qui ont eu lieu, ce n'est pas l'Internationale qui a pris l'initiative.

On voulait ajouter au gouvernement de la Défense nationale des éléments nouveaux. Le gouvernement a trouvé plus simple et moins grave d'accorder la nomination des municipalités, de promettre dans Paris la création de vingt pouvoirs locaux élus, quand lui ne l'était pas. De telle sorte qu'il y a eu vingt potentats escortés d'officiers à leurs ordres; il y a eu gâchis, gaspillage, mécontentement. Dans certains arrondissements, les magistrats municipaux n'étaient pas étrangers à ces gaspillages. On donnait des ordres; il n'étaient pas exécutés. On a pris l'habitude de boire plus qu'il ne fallait.

M. Fribourg, p. 570.

On a beaucoup exagéré les ressources financières de l'Internationale. En réalité, elles sont très limitées et suffisent à peine aux frais généraux de voyages, de congrès, de correspondances.

MM. Héligon et Fribourg nous donnent encore à cet égard des indications certaines :

Quant à avoir de l'argent, l'Internationale n'en a jamais eu. Aux derniers congrès de Bruxelles et de Bâle, le Comité Central donnait 50 francs par semaine au secrétaire de l'association; c'était le Comité central de Londres qui payait ces 50 francs avec les cotisations de ses membres.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y avait cependant une cotisation imposée à chaque ouvrier?

M. HÉLIGON. — Qu'ils payaient ou qu'ils ne payaient pas! dix centimes par semaine. Pour le bureau de Paris, j'étais obligé

de leur demander leurs deux sous, je ne réunissais pas plus de douze ou quinze francs par semaine.

A la suite des poursuites de 1868, le bureau de Paris avait disparu, nous ne nous occupions plus de l'administration de l'Internationale. Nous avons été obligés de verser chacun onze francs pour payer l'amende de l'imprimeur Schiller.

M. Héligon, p. 542.

M. LE PRÉSIDENT — Quelles sont les ressources de l'Internationale ?

M. FRIBOURG. — L'Internationale n'a pas de ressources, en ce sens que les cotisations y sont excessivement faibles.

Voici comment son intervention, dans une grève qui s'est déclarée, peut amener des résultats considérables.

C'est la grève des bronziers qui a servi de modèle aux autres. Les bronziers avaient peu d'argent, et la grève allait échouer ; nous prenons un parti. La grève était dans notre rôle, non comme organisateurs, mais comme auxiliaires disposés à venir en aide aux grévistes lorsque leur cause nous paraissait juste.

La grève des bronziers avait eu lieu parce que les patrons, Barbedienne et autres, ne voulaient pas accepter, dans leurs ateliers, des membres de la société de crédit mutuel du bronze, parce que ceux-ci, quand une question de salaire était soulevée, réclamaient un arbitrage ; les salaires, dans l'industrie du bronze, varient selon le fini du travail et la matière de la pièce. Les patrons disaient : « Vous cesserez d'être de la société de crédit, ou vous quitterez nos ateliers. » Les ouvriers répondaient : « Nous n'en étions pas tous, mais maintenant nous en sommes tous ». Et ils portaient à la chambre syndicale des patrons une déclaration d'adhésion collective à la société. La grève se déclara ; les grévistes étaient au nombre de quatre à cinq mille. Mais l'argent ne venait pas. Nous nous rendîmes à Londres avec les délégués du bronze. Nous allâmes, avec l'appui du conseil central de Londres, trouver les sociétés ouvrières anglaises, et nous pûmes envoyer quelques billets de mille francs à Paris : cela produisit un effet énorme, on en exagéra l'importance, et les fonds abondèrent.

Chaque fois qu'une grève a eu lieu, c'est ainsi que les choses se passèrent.

Pourtant, je vous ferai remarquer qu'à Genève, qu'à Bâle,

qu'au Creusot, les grèves ont échoué ; et cependant l'Internationale s'est mêlée à toutes ces grèves. Je n'examinerai pas la légitimité de celle du Creusot ; je la trouve légitime au point de vue de la solidarité, mais absolument mauvaise au point de vue économique. Si on avait eu de l'argent, on eût fondé au Creusot une société de production pour faire concurrence à l'usine du Creusot, mais on a été obligé d'y renoncer.

Nous n'avons jamais eu d'argent, et quand nous entendions parler des milions de l'Internationale, cela nous amusait beaucoup.

Sérailler faisait partie de l'Internationale de Londres ; il est venu à Paris après les affaires de mars, et il a été obligé d'y venir à ses frais ; il n'y avait pas d'argent pour payer son voyage.

Du reste, l'Internationale n'a pas besoin d'argent, elle ne donne pas de subsides, elle n'a pas de frais de locaux. Chaque section s'organise comme elle l'entend, loue elle-même son local ; tous les frais sont localisés, et il n'y a pas de journal général de l'Internationale, parce que l'argent a toujours manqué pour en fonder un.

M. Fribourg, p. 574.

Après avoir méconnu l'influence de l'Internationale, l'opinion publique l'exagère aujourd'hui. Elle y voit la seule cause du danger social. Or, ce danger tient en réalité aux doctrines mêmes et aux dispositions qui règnent dans l'Internationale, il est vrai, mais qui dominent ailleurs et s'étendent à des groupes tous différents où ne figurent pas les ouvriers.

M. FRIBOURG. — Depuis la fondation de la République, le 4 septembre, dans les réunions publiques, il était perpétuellement question de l'Internationale ; il se trouvait qu'à la fin des séances tout le monde en était ; on adhérait en masse et publiquement. Aujourd'hui, on poursuit l'Internationale et on en fait, à tort ou à raison, je ne veux pas l'examiner, le bouc émissaire de tout ce qui s'est passé. Maintenant, tous ceux qui approuvent peu ou beaucoup les actes accomplis par le parti révolutionnaire depuis le 4 septembre sont de l'Internationale, et elle n'a jamais été plus nombreuse, elle n'a jamais eu autant d'adhérents, au moins moraux, qu'à l'heure actuelle. Toutes les fois qu'un ouvrier n'est pas content, sans savoir ce que c'est que l'Internationale, sans même prendre la peine d'en lire les

statuts, il s'y affilie. Il y avait 200,000 adhérents à la société au commencement de 1870 : on me dirait qu'aujourd'hui ils sont 500,000, que je n'en serais pas surpris.

M. Fribourg, p. 574.

Actuellement, l'influence de l'Internationale est réelle, mais moindre qu'on ne le suppose généralement. Voici à cet égard l'opinion de M. Thiers, celle de M. Héligon et les informations de M, Lagrange, qui fut bien mal payé par M. Valentin, naguère son ami, du zèle qu'il apportait à prévenir le préfet de police de ce qu'il avait appris à Londres.

Je crois que l'action de l'Internationale est très réelle, qu'elle est continue, et cela depuis bien des années; mais en même temps, cette action est très occulte. Bien que cette société ait la prétention de ne s'occuper que de ce qu'elle regarde comme étant de son domaine et de son intérêt, c'est-à-dire de violenter la liberté des transactions, d'altérer le prix de la main d'œuvre, bien qu'elle affecte de dire qu'elle ne se mêle pas de politique, au fond, partout où se produit un trouble social, l'Internationale intervient pour l'aggraver. Partout elle se fait l'inévitable auxiliaire du désordre. Je sais bien que les branches étrangères de l'Internationale blâment la branche française de son immixtion dans les affaires politiques. Cela, disent-elles, ne regarde pas la Société. Elle n'a pour but que d'assurer le bien être du peuple. Mais ce que ces gens-là appellent assurer le bien-être du peuple, consiste à changer le prix naturel de la main-d'œuvre par des émeutes, par des coalitions de bras et d'argent; et ils ne s'aperçoivent pas qu'en agissant de la sorte, ils ruinent les ouvriers en même temps que les entrepreneurs, et qu'ils créent la misère universelle. Le caractère vrai de cette société, c'est donc, tout en affectant de ne pas se mêler de politique, là où il y a un peu de désordre, de s'y jeter avec empressement. Nous l'avons vue figurer dans les événements de France et surtout dans ceux de Paris, sans qu'on puisse dire qu'elle en est la cause directe, qu'elle les a encouragés, qu'elle les a fait naître, sans qu'on puisse indiquer le jour précis où elle s'en est mêlée; mais, on n'en doit pas moins la regarder comme l'auxiliaire et souvent comme l'excitateur du désordre.

C'est saus ce rapport que la situation actuelle est grave. Il est incontestable, quoi qu'on en dise, que les esprits demandent à

se calmer. Le temps, Messieurs, est à mes yeux le plus grand auxiliaire des gouvernements modérés, des gouvernements sensés qui savent manier le pouvoir. Le temps calme les esprits. Mais l'Internationale est un agent continu, universel, et, à ce double titre, infiniment redoutable; elle rayonne sur route l'Europe, elle fait peur à l'Europe entière.

Nous avons pris l'initiative de l'action en proposant la loi que vous connaissez. C'est moi qui ai imaginé de considérer le seul fait de l'affiliation à l'Internationale comme un délit. C'est, suivant moi, le moyen le plus certain de combattre l'Internationale sur son terrain. Car, la prendre la main dans un délit bien précis, bien caractérisé, dans un délit de grève qu'elle fomente, qu'elle excite, qu'elle soudoie, c'est chose bien difficile.

Ce qui est moins difficile, ce qui peut souvent se rencontrer, c'est de saisir une partie de l'Association, c'est de pouvoir constater quels sont ses membres, et alors de les punir très sévèrement. Si l'on se bornait à l'ancienne législation qui les punissait, comme association non autorisée, de quelques jours de prison ou d'une amende, on ne ferait rien. Il faut considérer l'affiliation à l'Internationale comme un délit grave. Il faut considérer comme un délit nouveau à ajouter à tous ceux que la législation criminelle a pour but de réprimer, cette participation à une société dont l'existence même est un délit, puisqu'elle a pour but d'associer des malfaiteurs étrangers aux efforts des malfaiteurs français; puisque ses membres n'ont pas de patrie. Nous avons songé d'abord à leur ôter la qualité de Français; mais cette mesure nous a paru excessive, et nous nous sommes bornés à décider qu'ils seraient punis de la prison, et qu'à l'expiration de leur peine, ils seraient placés sous la surveillance de la haute police pendant le reste de leur vie.

M. Thiers p. 2.

M. LE PRÉSIDENT. — Une question. Qu'est-ce qu'est devenue l'Internationale depuis ces événements ?

M. HÉLIGON. — L'Internationale, je crois, n'existe plus comme Internationale. Mais il existe maintenant une haine violente parmi la population des faubourgs, une haine terrible. Oui, dans les quartiers de Popincourt, de La Chapelle, de Belleville, il y a des gens qui n'attendent que le moment de la vengeance. — Je leur dis : « Comment, vous aviez Paris entre les mains,

les fusils, les canons, tout, et cependant vous avez été battus. Vous savez parfaitement que vous ne pouvez rien faire. » — Mais non, ils ne songent qu'à la revanche et n'attendent que cela. Et comme il faut un nom de ralliement, ils se disent tous de l'Internationale. Mais je ne crois pas, après la répression violente qui a eu lieu dans certains quartiers, qu'il soit resté à Paris beaucoup de membres de l'Internationale ; je parle des chefs qui peuvent avoir une certaine influence. Quand le travail aura repris, il n'y aura plus rien à craindre ; mais aujourd'hui, il ne faut pas laisser les faubourgs sans surveillance.

M. Héligon, p. 549.

Dans les derniers jours de mon séjour en Angleterre, je rencontrai un de mes anciens agents de Paris.

Un membre. — A quelle époque ?

M. LAGRANGE. — Il y a deux mois environ. Il y a bientôt un mois que je suis incarcéré, par conséquent, c'était quinze jours ou trois semaines avant, car presque immédiatement je me préparai au retour. Cet individu arrivait de Genève, où il avait assisté, m'a-t-il dit, à une réunion des plus importantes de l'Internationale, qui avait pour but la reconstitution de la société, qui se trouvait un peu détraquée par suite des affaires du 18 mars. Il devait y avoir une autre réunion à Londres, dans le courant du mois qui vient de s'écouler. Je ne sais si elle a eu lieu. Enfin, comme je n'ai jamais été qu'un soldat de l'armée de l'ordre, je me résolus à venir ici, et à me présenter au général Valentin, que je considérais comme mon chef. Quand on a appartenu pendant vingt-huit ans à une administration, on finit par se considérer comme en faisant toujours partie.

Lorsque je me trouvai devant le général Valentin, il me dit : « Vous voilà, je vais vous f... dedans. — Mais, général, pour f... quelqu'un dedans, il faut qu'il y ait des faits à sa charge. — Ah ! bah ! c'est bien difficile de trouver des faits en état de siége. Je dirai : « Menées bonapartistes. » — Et il alla trouver un de mes anciens collègues que j'avais autrefois occupé, et que j'occupais encore, puis il me mena à la maison de justice.

Mais laissons cela. J'avais donc rencontré un ancien agent à Londres. Je ne lui avais pas demandé de se procurer d'autres renseignements, parce que je n'étais pas seul. Je lui avais donné deux ou trois shellings, et je lui demandai son adresse.

Je lui dis : « Je crois que nous allons arriver à voir clair dans l'organisation de l'Internationale. » Mais, comme en police, on n'a jamais trop de contrôle, je voulais avoir d'autres moyens d'information, et je revins en France pour en parler au général Valentin. D'un autre côté, je voulais lui soumettre quelques petites observations policières sur les derniers événements et sur quelques-uns des hommes qui y ont été compromis. Je m'étais trouvé en relations avec un ami intime de Félix Pyat. Et cet homme, bien qu'aimant beaucoup Félix Pyat, était tellement indigné qu'il me dit : « C'est un misérable, et si jamais je le découvre, Lagrange, je vous le livrerai. »

Voilà ce que j'avais à dire au Préfet de police.

M. LE PRÉSIDENT. — Que vous a dit cet agent secret de la réunion de Genève à laquelle il a assisté ?

M. LAGRANGE. — Qu'elle avait été très-importante, qu'elle avait eu pour but de renouer la filière, un peu brisée en France, mais il n'entra pas dans les détails. Il était misérable comme je vous l'ai dit, je lui donnai quelques shellings, et je n'osai pas lui demander davantage. Il ajouta seulement qu'une réunion devait avoir lieu à Londres et que probablement il y assisterait.

M. Lagrange, p. 212.

On a accusé l'Empereur d'avoir soudoyé l'Internationale et M. Trochu lui même s'est fait l'écho de cette indigne calomnie. Voici des témoignages qui réfutent de pareilles allégations.

M. ANSART. — L'Internationale est une société très-habile et très-prudente : elle a mené très-bien ses affaires, sans laisser rien paraître de compromettant. Son point de départ est un but parfaitement honorable : l'amélioration du sort de la classe ouvrière. — Mais malheureusement, quand une organisation de ce genre réussit à se constituer, elle ne reste pas fidèle à son point de départ. Forcément on dévie de la route qu'on avait d'abord semblé vouloir suivre, et on devient société politique, et on cherche à s'emparer du pouvoir quand on a acquis de l'autorité et de l'argent. Longtemps, sous l'Empire, nous avons demandé que cette société fût poursuivie, mais le parquet hésitait à reconnaître un délit dans son existence. Les magistrats répondaient : « C'est une société qui poursuit par les moyens légaux un but honorable. »

M. DE LA ROCHETHULON. — L'Empereur lui-même n'a-t-il pas cherché à l'utiliser?

M. ANSART. — L'Empereur avait des idées qui l'inclinaient à favoriser les associations ouvrières.

Un membre.— Il y a eu sous l'Empire la formation des sociétés coopératives.

M. VACHEROT. — C'est autre chose.

Un autre membre. — Mais est-il à votre connaissance que l'Empereur ait favorisé, par le don d'une somme d'argent, la création de l'Internationale, quand M. Tolain en faisait partie? Est-il à la connaissance de M. Ansart que l'Internationale, dont M. Tolain est un des titulaires, ait reçu une somme de 50,000 francs de l'Empereur à ses débuts, lorsque lui et ses amis sont revenus de Londres, annonçant la formation de la société?

M. ANSART. — Non, monsieur.

Un membre.— Le fait nous a été donné dans une commission, par M. Tolain lui-même, par M. Mettetal et par d'autres personnes.

M. ANSART. — Il n'est pas venu jusqu'à moi.

M. Ansart. p. 185.

Un membre. — Avez-vous entendu dire que l'Empereur ait donné de l'argent sur sa cassette particulière pour la fondation de l'Internale, à l'époque où M. Tolain et ses compagnons revinrent de Londres?

M. MARSEILLE. — Je n'en ai pas eu connaissance; comme je vous l'ai dit, on leur avait fait don, pour le voyage de Londres, d'une somme de 40,000 francs. Mais alors on ne prévoyait pas que cette société dût acquérir une si forte organisation politique.

M. Marseille, p. 201.

M. LE PRÉSIDENT. — La Commission désire savoir quelle a été la participation de l'Empire à la formation de l'Internationale.

M. TOLAIN. — Aucune.

M. LE PRÉSIDENT. — On vous a accusé d'avoir eu des relations avec le prince Napoléon pour obtenir des fonds, à l'aide desquels vous deviez vous rendre à l'exposition de Londres. Quelle a été la part du Gouvernement impérial dans la subvention qui vous a été donnée?

M. TOLAIN. — Aucune, absolument aucune, ni financièrement,

ni autrement. Le Gouvernement impérial n'a rien su, rien fait, n'a fourni aucun argent pour la formation de l'Internationale. Je donne la chose comme absolument certaine, personne ne pourra dire le contraire.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit qu'une somme de 50,000 francs vous avait été donnée, partie par la ville de Paris, partie par le ministère du Commerce.

M. TOLAIN. — Oui, pour payer le voyage à Londres d'ouvriers élus par le suffrage universel dans toutes les professions pour aller étudier l'industrie.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-il vrai que vous ayez fait des démarches auprès du prince Napoléon ?

M. TOLAIN. — Un groupe d'ouvriers a adressé au prince Napoléon une demande en lui disant : « A la dernière exposition de Londres, les ouvriers sont partis, nommés par les patrons pour étudier les progrès de l'industrie ; nous demandons à les désigner nous-mêmes par le suffrage universel. »

Le prince a appelé immédiatement les signataires de la demande, j'en étais un. Il a demandé comment nous comprenions que la chose pouvait se faire ; nous lui avons donné des explications et il nous a dit : « Constituez-vous pour faire des élections, je vais m'adresser au ministère de l'agriculture et à la ville de Paris pour savoir quelle est la somme qu'on pourra mettre à votre disposition. »

Quelque temps après, il nous a dit que le ministère de l'agriculture donnait 20,000 francs et la ville de Paris 20,000 francs. J'ai été toucher les 40,000 francs destinés à payer le voyage des délégués ; je les ai déposés au Comptoir d'escompte.

Nous avons appelé les ouvriers à constituer le comité électoral. Ce comité envoyait la liste des candidats; l'élection a été faite au scrutin comme quand on nomme les députés. Une souscription a eu lieu aussi dans les ateliers, elle s'est montée à 13,000 francs. On donnait aux élus un billets d'aller et retour. On payait leur séjour à Londres, leur entrée, et une indemnité au retour pour que la famille ne manquât de rien pendant leur absence. Ils devaient déposer un rapport; il a été déposé et publié.

Au moment où les délégués étaient en route, une discussion sur une question d'administration s'est élevée entre les membres de la Commission ouvrière composée de onze personnes. Le pré-

sident a été porter le débat devant la Commission impériale qui n'avait rien à y voir.

M. Tolain, p. 566.

A la suite de cela, il y a eu scission dans la Commission ; plusieurs membres ont donné leur démission ; j'étais secrétaire, et en présence de l'intervention de la Commission impériale, qui prétendait résoudre une question d'administration, j'ai donné ma démission.

Le président, et ceux qui sont restés, ont recueilli les rapports des ouvriers et les ont fait publier. La délégation est entrée dans cette voie ; et l'Empire a cherché à entraîner les ouvriers du côté de l'avenue Dauménil ; l'ancien président de la délégation ouvrière a été nommé président de la société, mais moi personnellement, pendant les délégations ouvrières, j'ai vu deux fois le prince Napoléon comme président du comité : une fois, quand on nous a dit de nous constituer, et une autre fois quand il a demandé quel était le résultat. Je lui ai porté le tableau des élus. Voilà les deux seules fois où j'ai vu le prince Napoléon et jamais depuis.

M. Tolain, p. 567.

Les véritables promoteurs et affiliés de l'Internationale se trouvaient parmi les gouvernants du 4 septembre. Il en est qui siégent encore dans les conseils de M. Thiers. Un des prôneurs les plus ardens de l'association est ministre à Athènes. M. Jules Favre, le *généreux ami* de M. Thiers, reconnait lui même avoir vu avec faveur la formation de cette société.

L'Internationale, tout le monde l'a vue naître et, quand elle s'est formée, elle paraissait avoir un but utile.

Quand j'ai vu les ouvriers chercher à s'unir pour comprendre leurs intérêts, régler ou empêcher les luttes violentes, j'ai trouvé qu'il y avait là une bonne pensée. Elle s'est surtout formée après les expositions de 1863 et de 1867.

C'est à l'exposition de Londres qu'elle s'est constituée : elle a pris pour marque l'idée dont je viens de parler : cette idée ne me paraissait pas inquiétante ; puis sont arrivés les congrès, dans lesquels tout a changé de face. On y a prêché le communisme, l'athéisme ; j'ai toujours considéré ces choses comme étant matière à déclamation, mais comme n'étant pas socialement dangereuses ; je me trompais. Pendant le siége et après le siége, entre l'armistice et le 18 mars, l'Internationale a préparé

ce mouvement, c'est incontestable; mais je croyais qu'elle n'avait pas une très grande action sur la population. Ce ne sont pas les membres de l'Internationale qui ont été les instigateurs du mouvement; il est venu de Delescluze, de tout ce résidu de jacobins, d'hommes qui ont peut-être une certaine bonne foi, mais qui croient qu'il faut étouffer une classe par l'autre. Ils ont employé la garde nationale pour réaliser certaines idées politiques, l'élection à tous les degrés, l'obéissance passive, le mot d'ordre, tout ce qui constitue le jacobinisme; mais c'est la Révolution politique qui a commencé le 18 mars: ceux qui ont enlevé les canons les ont défendus et ont cherché à grouper les élements de résistance devant lesquels le Gouvernement a cru prudent de se retirer à Versailles, c'étaient des homme politiques, sans instruction, qui ne paraissaient pas fort dangereux; mais je crois que l'Internationale n'est entrée en scène que plus tard, quand elle sut qu'il n'y avait plus rien devant elle que les maires de Paris qui ont lutté. Je crois qu'il faut être très-réservé, quand on blâme même ceux qui ont paru pactiser avec l'émeute.

J'ai été frappé de deux choses: d'abord des ressources de l'Internationale: cela mérite l'attention, parce que l'argent n'est pas seulement le nerf de la guerre; quand il est réuni, il prouve la discipline et un grand ascendant moral de la part de quelques chefs sur les affiliés. Les délégués de l'Internationale ont parcouru toute l'Europe, ils ont été frapper à toutes les portes, j'ai été averti de leurs menées pour avoir des adeptes; ils ont échoué. Vous n'ignorez pas que c'est de l'Allemagne que viennent ces excitations communistes et athées. En Allemagne, en Espagne, en Italie, il y a eu des tentatives, elles ont échoué; c'est ce qui prouve que l'effervescence politique est indispensable pour que l'Internationale puisse avoir un rôle autre que celui de déclamateurs, qui ne me paraît pas présenter un grand péril.

Je crois que l'Internationale a été pour beaucoup dans le 18 mars, qu'elle l'a discipliné et lui a donné une forme autoritaire, mais que ce n'est pas elle qui a organisé le 18 mars, qui a été la première sur la brèche; elle n'a qu'organisé la victoire.

M. Jules Favre, p. 46.

En même temps, se constituaient les associations secrètes,

dont la plus terrible était l'Internationale. Elle avait pour agent, autant que je me le rappelle, — car vous comprenez que dans un espace de temps de trois mois et dix jours, beaucoup d'événements se sont accomplis; mes souvenirs se sont obscurcis depuis, et ils ne me reviendraient avec précision et netteté que si j'avais les pièces et les dossiers sous les yeux, — elle avait, dis-je, pour agent Châtelain, qui demeurait rue Saint-Honoré. Il était signalé comme jouant un rôle à l'étranger; on allait jusqu'à dire qu'il était agent de police de l'Empire. Je le fis surveiller d'une façon particulière, et un des commissaires de police que j'avais rétablis — car j'ai rétabli tous ceux que j'ai pu rétablir, — M. Macé, fut chargé par moi de l'arrêter et de faire chez lui une perquisition à l'importance de laquelle je croyais, d'après les révélations des rapports secrets. M. Macé a saisi en effet chez lui un nombre très considérable de pièces chiffrées. Elles ne nous disaient pas grand chose, mais elles indiquaient les élections et une organisation. En outre, on trouva chez lui des lettres, des armes et beaucoup de choses, notamment une carte que reçoivent les agents pour la circulatton gratuite. Je fis la déclaration de ces faits au ministre de l'intérieur; j'avais déjà parlé de l'Internationale — mais, dès le mois de novembre, à mon grand ébahissement, un des membres du Gouvernement avait nié la puissance politique de l'Internationale, ses desseins et son but; il avait déclaré qu'elle était composée de très braves gens, qu'il les connaissait, qu'il avait plaidé pour eux !

Un membre. — Quel est son nom ?

M. CRESSON. — Si vous me demandez son nom, je crois que je suis obligé de le dire. C'est M. Jules Ferry.

J'ajoute que ce jour-là, — c'était le 20 ou le 22 novembre, — en présence de cette déclaration et à propos de l'application de la loi de 1819 qualifiée d'indigne, j'ai donné ma démission d'une manière très vive sans doute, car j'ai pris mon chapeau en disant : « Je vois que vous n'avez pas besoin de préfet de police, je me retire ? » On m'a fait l'honneur de courir après moi, M. Jules Favre m'a écrit pendant la nuit une lettre que j'ai gardée, et dans laquelle il me disait d'appliquer la loi de 1819 pour la répression des délits de la presse, notamment à propos des gravures et des dessins obscènes que l'on dissimulait sous la forme de dessins politiques.

M. Cresson, p. 127.

Le 26 mai, un de mes amis est venu me dire que, dans un atelier de la rue de l'École-de-médecine, on avait trouvé, à la suite d'une perquisition, une certaine quantité de registres de l'*Internationale*, déposés là par un ouvrier qui était président d'une section de cette association.

M. Chauzy, aide-major à l'ambulance du Luxembourg, m'a d'abord entretenu de ce fait qui m'a été confirmé d'autre part. On avait été amené à rechercher ces papiers parce que l'on savait que, parmi ces ouvriers, s'en trouvait un qui était président d'une section de l'*Internationale* dans le 6e arrondissement. Cet individu ayant été tué à la barricade de la rue du Vieux Colombier, on a présumé qu'il n'avait pas gardé ces papiers chez lui et qu'il avait pu les cacher dans l'atelier où il travaillait. En effet, dans une caisse placée de façon à pouvoir y suspendre des cuirs secs destinés à la fabrication, on a trouvé des registres et des papiers; on a passé une partie de la nuit à les compulser. Ces registres renfermaient les listes ou la liste des membres de l'*Internationale*.

On m'a certifié que les premiers noms inscrits étaient ceux de MM. Jules Favre, Ernest Picard, Jules Ferry et Jules Simon.

M. Danet, *p.* 527.

Le 2e corps, qui était entré par l'École militaire dans la nuit du lundi au mardi est venu nous délivrer au Luxembourg. Les officiers et même les soldats de ce corps avaient trouvé à l'École militaire, — ils ne s'en cachaient pas, — double de ces registres et ils les avaient lus. Des individus, dont je sais les noms, ont vu et lu des demandes de service adressées à Eudes, à Bergeret; cela a frappé les officiers d'État-major. On avait le double des registres de l'*Internationale*, et, sur les listes, c'étaient exactement les mêmes noms que je viens de citer : Jules Favre, Ernest Picard, Jules Ferry, Jules Simon, qui étaient placés en tête de ces listes. On lisait cela comme on lit les journaux dans les rues.

Ma mémoire ne me fournit pas d'autres détails sur ce sujet.

M. Danet, *p.* 527.

M. LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD-BISACCIA. — Plusieurs ouvriers m'ont dit : « Nous versons toutes les semaines une somme de...... à notre caisse.

M. FRIBOURG. — Oui, aux caisses locales ! Mais vous savez ce que sont les ouvriers. Ils s'engagent volontiers à payer une cotisation. Cela leur semble tout simple. Le premier mois, ils la paient avec une exactitude merveilleuse ; le deuxième mois, cela va un peu moins bien ; mais le troisième, cela ne va plus du tout. A Paris, nous n'arrivions plus à toucher vingt-cinq sous par chaque adhérent, une fois que la société eut compté 1,200 membres. Nous avions un loyer de 1,200 francs, des frais d'impression, de délégation et nous ne pouvions joindre les deux bouts ; à tel point — M. Jules Simon ne se rappellerait peut-être point ce fait — que nous avons dû faire un appel à tous nos adhérents, et qu'en qualité d'adhérent M. Jules Simon m'a donné vingt francs.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Jules Simon est donc membre de l'Internationale.

M. FRIBOURG. — M. Jules Simon, de même que M. Henri Martin, de même que M. Chaudey et qu'un certain nombre de notabilités politiques et militaires, nous avaient envoyé leurs adhésions. Seulemeut beaucoup m'avaient demandé à ne pas être portés sur les listes de l'Internationale, recommandation à laquelle j'ai toujours obéi, de telle sorte que lorsqu'en 1867, le gouvernement impérial s'est saisi de toutes les pièces relatives à l'Internationale, et entre autres du registre des inscriptions, il a vu des pages tout entières numérotées, les sommes versées en regard et pas de noms. M. Jules Simon, pas plus que M. Henri Martin, ne m'ayant demandé l'incognito, j'ai cru pouvoir citer leurs noms dans un travail que j'ai fait à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. — Ils étaient adhérents et non pas membres de l'Internationale.

M. FRIBOURG. — Ils étaient membres de l'Internationale, et si je faisais appel à mes souvenirs, je me rappellerais parfaitement que c'est le n° 606 qui a été remis à M. Jules Simon par moi-même.

Un membre. — Est-il radié ?

M. FRIBOURG. — Je n'en puis rien savoir, puisque je ne fais plus partie de l'Internationale. Quand j'ai quitté la société, il n'y avait pas de raisons pour que M. Jules Simon fût radié.

Un membre. — Vous ne savez pas si les raisons qui vous ont obligé à quitter l'Internationale n'ont pas forcé M. Jules Simon à en faire autant ?

M. Fribourg, p. 5°6.

M. LE COMTE DARU. — Vous parliez tout à l'heure de l'Internationale ; il faut que vous sachiez que M. Fribourg, trésorier, si je ne me trompe, de l'Internationale, déposant devant nous, sans que l'on fît une seule question et parlant des personnes qui composaient cette société, nous a dit spontanément : « Eh, mon Dieu ! il y avait bien d'autres que des ouvriers parmi nous : il y avait M. Jules Simon, inscrit sous le n° 606. » Cette déclaration a été, par une indiscrétion, connue des journaux ; je ne sais pas comment elle a pu s'ébruiter ; veuillez-nous dire ce qu'il y a de vrai dans la déposition de M. Fribourg.

M. JULES SIMON. — Je vous dirai que si vous m'aviez fait cette demande le lendemain du jour de la déposition de M. Fribourg, je vous aurais répondu que je n'en savais rien du tout. Mais je suis mieux informé maintenant, par suite de deux communications que j'ai reçues à ce sujet. Il faut vous dire, messieurs, qu'il est venu chez moi en tout temps, beaucoup de personnes me demander de l'argent et que j'en donnais beaucoup, en égard à la petite caisse dans laquelle je puisais. Il était bien rare qu'on vînt me demander de l'argent sans que j'en donnasse, quoique très-peu à la fois, par la meilleure de toutes les raisons. Je vous rappellerai aussi qu'un certain membre d'entre nous — il y a plusieurs de nos collègues que je pourrais citer, comme MM. Say, Wolowski, Passy et beaucoup d'autres, — nous avions fait une association internationale des sciences économiques, qui a tenu des congrès assez célèbres. Il y en a eu à Bruxelles plusieurs, en Suisse, en Italie à Glascow, etc. C'était une manière de causer, de se promener, d'assister à quelque fête, et pour quelques-uns d'augmenter la brochette de leurs décorations. Il est sorti de ces promenades économiques, des discussions brillantes et des travaux importants. Or, un jour, on est venu me dire : « Les ouvriers forment une association de même nature ; ils veulent étudier comme vous les questions économiques, faire comme vous un congrès. Mais pour aller en Belgique, où le congrès doit se tenir, nous avons besoin qu'on nous facilite le voyage. » C'était M. Fribourg qui me parlait ainsi. De l'association internationale qui est devenue l'agence universelle des grèves, il ne m'en parlait pas, et ne pouvait pas m'en parler, car si elle est sortie plus tard de ce congrès et de quelques autres, personne ne s'en doutait alors ; personne ne pouvait le prévoir, pas même lui. Il paraît que je donnai vingt francs ; et depuis cette époque, qui remonte à cinq

ou six ans, j'avais vu naître l'Internationale sans me rappeler ce détail et sans établir aucune corrélation, entre mes pauvres vingt francs et la redoutable société qui commençait à troubler les ateliers et le monde. Je vous répète que j'ai été moi-même renseigné sur cette histoire, à la suite des sottes invectives qui ont couru dans les journaux, par deux personnes, un médecin de Paris et un ancien ouvrier qui a rendu beaucoup de services au parti de l'ordre, M. Héligon.

Un membre. — C'est un ancien maire de Paris.

Un autre membre. — Il l'est encore.

M. LE COMTE DARU. — M. Héligon est un très honnête homme, qui a rompu complètement avec l'*Internationale* et qui a rempli parfaitement son devoir dans ces derniers temps.

M. JULES SIMON. — Eh bien, le médecin dont je vous parlais, m'écrit : « Si vous avez quelque peine à savoir d'où vient ce bruit, c'est que vous avez donné 20 francs, en 1866, pour le voyage de certains ouvriers de Bruxelles et qu'on a inscrit ce don sur un registre. » Voilà quelle est la source de ce bruit.

M. Jules Simon, p. 415.

CHAPITRE XX.

Le 4 septembre a rompu nos alliances, désorganisé la défense, et livré la France à la démagogie.

Premiers effets de la journée du 4 septembre en ce qui touche la défense nationale. — Travaux de fortifications arrêtés. — Relations internationales rompues. — Alliances perdues. — Désordres intérieurs. — Résultats du 4 septembre. — Cette journée n'est pas l'œuvre des ouvriers qui y sont restés étrangers, mais d'un groupe parlementaire et d'une fraction de la bourgeoisie.

Pour échapper à la réprobation qui les frappe, les hommes du 4 septembre prétendent que leur action a préservé la France de la démagogie et qu'elle a eu pour effet d'accroître la résistance à l'invasion.

Nous avons déjà vu que le premier résultat de la révolution fut la désertion des chantiers de Montretout. Les fortifications commencées sur ce point et à Châtillon, firent défaut à la défense et l'investissement put être complet.

Au point de vue de nos relations extérieures, les déclarations du duc de Gramont ne laissent aucun doute sur ce point que l'Empire eût obtenu des alliances et des sympathies agissantes qui se sont refusées à la république. Nous donnons sur ce point la déclaration suivante de M. Jules Favre et de M. Chevreau, et nous rappellerons au lecteur la lettre si noble et si touchante de l'Impératrice exilée et les démarches de nos ambassadeurs à Saint-Pétersbourg et à Constantinople, déjà démissionnaires, mais usant de leur influence pour le pays qui subissait un gouvernement de hasard.

M. LE COMTE DARU. — Avez-vous lu un article de journal que voici ? Cet article raconte que M. Jules Favre, en prenant possession du ministère des affaires étrangères, le 5 septembre, a

trouvé une note du général Fleury annonçant les bonnes dispositions de l'empereur de Russie pour la France, et le désir de l'empereur Alexandre, qu'un traité stipulât les indemnités financières qui pourraient être accordées, sans concession territoriale. Le gouvernement russe paraissait disposé, alors, à intervenir dans ce but.

Si nous n'avions lu cette nouvelle que dans un journal, nous ne vous en parlerions pas. Mais il y a quelques jours, dans d'autres dépositions, des témoins ont affirmé l'existence de cette dépêche. Il paraît que le prince de la Tour-d'Auvergne en aurait même parlé.

Avez-vous eu connaissance de cette dépêche ?

M. JULES FAVRE. — Il faut que l'on m'ait supposé bien peu de bon sens..... Si la Russie avait envoyé une note pour appuyer ce que j'ai toujours été prêt à accepter, la paix avec une indemnité, — car, lorsque je suis allé trouver M. de Bismarck je lui ai dit que la France était prête à payer une indemnité de guerre; — si j'avais trouvé une note semblable, moi qui réclamais sans cesse de la Russie ce qu'on a supposé qu'elle a fait spontanément, je n'aurais pas refusé un pareil secours. Mais toutes mes notes existent encore ; il est facile de voir que je n'ai pas reçu celle dont il est question. C'est une pure fable, et rien de plus. Je n'ai pas le droit de prouver sa fausseté, puisqu'on ne peut prouver un fait négatif : mais je n'ai rien vu de semblable, et quand je me suis mis en rapport avec la Russie, elle m'a refusé son appui, tandis que d'autres puissances me l'ont accordé. Ainsi, l'Autriche, mais surtout l'Italie, l'Espagne et la Turquie m'ont proposé plusieurs fois d'aller au quartier-général pour y intervenir en notre faveur. Mais tant que je n'avais pas avec moi l'une de ces deux puissances qui s'appelle l'Angleterre et la Russie, toute démarche était inutile, je me serais fais fait moquer de moi, et M. de Bismarck n'aurait même pas reçu les délégués de ces quatre puissances. Aussi, n'ai-je pu profiter de leur intervention.

M. LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas eu quelques rapports avec M. le prince de la Tour-d'Auvergne?

M. JULES FAVRE. — Oui, Monsieur le Président. Il s'est exprimé avec moi dans des termes très-affectueux. Je n'avais pas l'honneur de le connaître et je ne l'ai vu que cette fois-là. M. de la Tour-d'Auvergne m'a dit que la Russie ne s'était pas engagée par un traité (il disait la vérité puisque cela s'est vérifié plus

tard), mais qu'il croyait qu'elle interviendrait pour empêcher l'Autriche d'agir. Il ne m'a parlé en aucune façon de la note dont il est question.

M. LE COMTE DARU. — Elle n'a donc pas existé !

M. JULES FAVRE. — Je puis affirmer que c'est une fable. Car les échanges diplomatiques que j'ai eus avec la Russie ont été de telle nature, qu'ils sont exclusifs de cette pensée de secours qu'on lui a prêtée à tort.

M. LE PRÉSIDENT. — Puisque vous avez vu le prince de la Tour-d'Auvergne, si cette note avait existé, il vous en aurait probablement parlé.

M. JULES FAVRE. — C'eût été son premier soin.

M. CALLET. — Du reste, M. Thiers est allé plus tard à Saint-Pétersbourg, et si la Russie avait envoyé cette note, il se serait entendu renouveler cette proposition d'intervention.

M. LE COMTE DARU. — La note paraît être antérieure au 4 septembre. Or, depuis cette époque, les événements survenus ont pu changer les dispositions de la Russie.

M. Jules Favre, p 346.

M. CHEVREAU. — Messieurs, si j'éprouve une certaine émotion en vous parlant de ces douloureux événements, c'est que je suis convaincu, en dehors de toute question personnelle, de toute question de dynastie, que le 4 septembre est le plus grand malheur qui ait pu frapper la France. Après Sedan, il n'y avait qu'un moyen : la paix, douloureuse à coup sûr, mais enfin elle sauvait nos provinces de l'Est. Nous perdions deux milliards, peut-être trois, ce qui importe peu, en comparaison du reste, et nous conservions la plus grande partie du territoire qu'il a bien fallu céder après une résistance héroïque, mais impossible, et de nouveaux désastres. Si je m'exprime ainsi, c'est que je suis certain qu'après le 4 septembre, un gouvernement régulier pouvait atténuer nos malheurs. Je me rappelle, en effet, que dans la journée du 3, plein d'inquiétudes, j'allai faire part de mes angoisses à mon collègue des affaires étrangères, le prince de la Tour-d'Auvergne. Je crains bien, lui dis-je, que notre rôle militaire ne soit fini et que celui de la diplomatie ne doive commencer. Le prince me répondit qu'il partageait mes impressions, mais que d'après ses renseignements, il croyait pouvoir compter sur une médiation de l'Europe, et il me donna des

raisons que je trouvai péremptoires, mais qu'il serait trop long de développer ici. Je veux pourtant vous citer un fait. On peut mettre en doute les appréciations, dire que les espérances étaient chimériques, mais les faits s'imposent ; ils sont ou ils ne sont pas, et quand ils sont, il est impossible, même à la mauvaise foi, de les discuter et de les nier.

Eh bien ! immédiatement après le 4 septembre, notre ambassadeur à Constantinople, quoique démissionnaire, prit l'initiative d'une démarche qui lui fait, à mon avis, beaucoup d'honneur. Il se rendit auprès d'Ali-Pacha, lui peignit notre situation et lui demanda si la Porte ne voudrait pas s'entremettre en faveur d'une médiation. L'éminent homme d'Etat auquel il s'adressait, avait en Europe une autorité considérable ; il la mit toute entière à notre service. Savez-vous, messieurs, ce qu'on lui répondit unanimement, de toutes les chancelleries : Qu'il n'y avait plus en France de gouvernement régulier, que toute intervention diplomatique devenait impossible.

H. Chevreau, p. 274.

La prétention qu'ont les hommes du 4 septembre d'avoir préservé la France de la démagogie n'est pas mieux justifiée. L'enquête et les citations que nous lui empruntons prouvent que le 4 septembre a eu pour conséquence naturelle et nécessaire le 31 octobre, et que le 31 octobre a fatalement produit le 18 mars. Nous allons voir que le désordre a été permanent à Paris aussitôt après la révolution, que le règne de la loi a cessé et qu'il a fait place à la domination et à l'arbitraire des plus audacieux et des plus violents.

De plus, il est constant que le 4 septembre est l'œuvre de la gauche parlementaire et non celle des faubourgs, et que le succès de cette journée amena aussitôt les prétentions de la plèbe radicale. C'est là ce qu'établissent les déclarations suivantes, contrairement à celle de M. Thiers, que nous avons placée avant les autres, et qui, sur ce point comme sur tant d'autres, est en dehors de la vérité.

Quoi qu'en disent les partisans de l'empire déchu, si la gauche qui, depuis quelques jours, n'agissait qu'à la tribune, ne s'était pas portée à l'Hôtel-de-Ville, le pouvoir, dès ce jour même, eût passé aux mains de la Commune, et Dieu sait ce qui serait arrivé ! Sans doute ce qui est arrivé a été bien triste, mais si la Commune s'en était mêlée dès le premier jour, les résultats auraient été plus affreux encore, car l'ennemi victorieux, provoqué par des violences inouïes, se serait porté peut-être aux dernières extrémités de la guerre.

M. Thiers, p. 18.

Je ne dis pas que l'Internationale n'ait pas été pour beaucoup dans les menées révolutionnaires qui ont précédé le 4 septembre. Mais il ne faut pas s'y tromper, ce n'est pas elle qui est à la tête du mouvement du 4 septembre, c'est plus haut qu'elle qu'il faut chercher pour trouver la direction.

M. Ansart, p. 186.

M. CALLET. — Pensez-vous que les hommes qui, le 4 septembre, se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville pour se constituer en gouvernement, étaient au nombre des meneurs des sociétés révolutionnaires, socialistes et communistes, en ce sens qu'ils auraient eux-mêmes préparé le complot qui devait éclater à heure fixe, ou bien auraient-ils été plutôt poussés ? Nous inclinons à penser qu'ils ont été en quelque sorte les bénéficiaires par nécessité de la révolution ?

M. MOUTON. — Je crois qu'ils voulaient se servir des membres de ces associations, ils partageait leurs idées, au moins en apparence. Pour en avoir la preuve, il suffit de se reporter aux réunions électorales de 1869. Partout où M. Jules Simon se présentait, il disait : « Il n'y aura de liberté pour le peuple que lorsque chaque citoyen aura un fusil pour se défendre, comme il a un bulletin de vote pour affirmer son droit. »

Dans toutes ces réunions, on professait hautement la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et vous savez, Messieurs, ce qu'on entendait par là. Il ne s'agissait pas de laisser l'Eglise libre avec sa dotation indépendante, il s'agissait de la spolier et de l'empêcher d'acquérir, de lui enlever la subvention de l'Etat et le droit de posséder.

Dans une réunion privée chez Budaille, où nous avions des agents, le fameux Briosne posa cette question à M. Jules Simon : « Citoyen, êtes-vous candidat démocrate socialiste ? »

A quoi M. Jules Simon répondit : « On me demande si je suis communiste ! (Ce n'était pas cela qu'on lui avait demandé). Non, mille fois non !

» On veut savoir si je suis socialiste. Si par socialiste on entend un homme qui desire voir réorganiser la propriété, et organiser le travail, oui, je suis socialiste. »

Alors Briosne, qui prêchait ouvertement la liquidation sociale, dit : « Citoyens, vous avez entendu ! Je n'étais pas, je l'avoue, partisan du citoyen Jules Simon, je n'étais pas résolu à

voter pour lui, mais après la déclaration qu'il vient de faire, je l'accepte comme candidat démocrate socialiste de la 9e circonscription. »

Voilà ce qui s'est passé en 1869. Les journaux, à cette époque, l'ont publié sans être contredits.

M. Mouton, p. 33.

Nous étions fatalement amenés à voir après la révolution une contre-révolution. Il en sera ainsi tant que les révolutions se feront par surprise ou par force et qu'elles ne seront pas le résultat d'une révolution pacifique.

Le soir du 4 septembre, on n'avait pas encore installé le gouvernement, que déjà les groupes se formaient et qu'on disait : « Prenons garde au socialisme, » et que les socialistes se disaient : « Surveillons la réaction. » Prenez deux hommes pacifiques, n'ayant aucun motif de s'en vouloir, mettez les face à face avec une canne et dites à chacun d'eux que celui qui est en face de lui est son ennemi, s'ils ne veulent pas causer ensemble, ils se donneront des coups de canne.

M. Fribourg, p. 569

Je blâmai le 4 septembre ; je trouvai qu'on avait eu tort ce jour-là de proclamer la République sans le consentement du pays entier, et j'ai dit à M. Gambetta quels étaient mes motifs pour penser ainsi.

Je ne me bornai pas seulement à le dire devant mes amis, je l'écrivis et je le publiai. Je trouvai assez de résistance à ce moment-là; cependant il y a un article du *Temps* qui rappelle que M. Vautrain vient d'écrire au Ministre pour lui faire connaître qu'il n'accepte pas les fonctions de préfet : « M. Vautrain a fait connaître au Ministre de l'Intérieur les motifs qui l'empêchaient d'accepter ces fonctions. »

M. Vautrain, p. 270.

CHAPITRE XXI.

Mission de M. Thiers et ses négociations après le 4 septembre, d'après son propre récit, et négociations du gouvernement du 4 septembre avec l'ennemi, jusqu'à l'armistice.

M. Jules Favre auprès de M. Thiers. — M. Thiers quitte ses *études chéries* et sa *pauvre maison*. — Récit de sa mission. — Négociations de Ferrières. — Ouverture du général de Motlke après Champigny. — Elle sont repoussées par le général Trochu. — Opérations du général Ducrot à ce sujet.

Dans les jours qui suivirent le 4 septembre, et probablement lorsqu'il eut connu les dispositions témoignées par l'Empereur de Russie en faveur de la dynastie impériale et de l'intégrité du territoire français, le gouvernement nouveau songea à réclamer l'intervention et les bons offices des grandes puissances. M. J. Favre alla trouver M. Thiers qui, après le calme qu'il avait goûté dans la nuit du 3 au 4 septembre, et après avoir assisté à une révolution de plus, était rentré chez lui pour se livrer à *ses études chéries*. Il avait trouvé le moyen, du 4 au 14 septembre, de revenir à l'*Observatoire*, à l'*Ecole normale,* au *Muséum d'histoire naturelle*. Un premier refus accueillit la demande de M. Favre, mais bientôt M. Thiers consentit à se charger de la mission qui lui était offerte. Il quitta *sa pauvre maison qu'il ne devait plus revoir*, et fit un voyage dont il nous raconte tous les détails, tous les incidents, où il fut mal logé à Londres comme dans la campagne de M. de Rothschild. Il nous dit même qu'il arriva à Tours sur une locomotive et *assis sur un morceau de charbon.*

Nous laissons la parole au narrateur, dont voici textuellement le récit :

Je restai donc chez moi, cherchant dans mes études chéries une distraction aux scènes auxquelles je venais d'assister. Je ne me doutais pas que j'en verrais bientôt de plus terribles.

Depuis quelques jours je ne sortais pas de chez moi, et j'étais enfoncé dans mes livres, lorsqu'un jour je vis arriver M. Jules Favre que je n'avais pas vu depuis le 4 septembre.

Il me dit : « Je viens en ami vous demander de nous rendre un service important ! » — « Lequel ? » — « Le voici : Nous avons la plus grande peine à nous faire écouter, notamment à Londres ; mais si vous consentiez à vous y rendre, vous pars viendriez peut être à nous faire ouvrir des voies aujourd'hu fermées. »

M. Jules Favre ajouta à cet énoncé de vives instances pour me décider à accepter une mission de cette nature, soit auprès de l'Angleterre, soit auprès des cabinets avec lesquels j'avai été jadis en relation.

Cette proposition me causa le plus grand embarras, et je n'hésite pas à le dire, une vive peine. J'étais sorti dix jours auparavant de la salle du Corps législatif, le cœur navré, me promettant de ne plus mettre la main aux affaires de notre pauvre France, vaincue, abaissée, et décidé à chercher dans le sein des études scientifiques auxquelles j'étais livré depuis plusieurs années, la consolation de nos malheurs.

L'*étude des vérités éternelles* est, me disais-je, une noble occupation, surtout pour une fin de vie, et j'étais décidé à lui consacrer le peu d'années qui me restaient à vivre. Depuis quelques années je fréquentais l'Observatoire, l'Ecole normale, le Muséum d'histoire naturelle, et j'étais résolu à y chercher encore le repos et l'oubli de tout ce que j'avais vu depuis quarante années.

J'opposai donc un refus à la proposition de M. Jules Favre. Je lui donnai mes raisons, raisons, il est vrai, tirées de mon intérêt personnel ; mais il insista fortement en me disant qu'il ne me demandait qu'une chose, non pas d'accepter une ambassade, c'est-à-dire une chose durable (chose que je rejetais péremptoirement), mais une course rapide, soit en Angleterre, soit ailleurs, partout enfin où je pourrais me faire écouter, et où j'irais dire que le pouvoir était tombé aux mains d'honnêtes gens souhaitant l'ordre et la paix, qu'il serait barbare et souverainement imprudent aux cabinets européens de refuser de tendre la main à la France, uniquement parce qu'elle avait changé de

gouvernants à la suite d'une révolution qui n'était malheureusement que trop expliquée, et trop justifiée par ce qui s'était passé à Metz et à Sedan.

Sentant qu'il y avait à rendre un service réel, quoique difficile, je demandai à réfléchir ; mais le Gouvernement était si pressé de faire partir un représentant auprès des cours étrangères, que M. Jules Favre me demanda à revenir dans la soirée même, pour avoir ma réponse. Je consentis à ce rendez-vous si prochain.

Dans la journée, je vis mes amis, et tous furent d'avis qu'il était impossible de refuser le service qu'on me demandait. Les divers membres du Gouvernement vinrent ajouter leurs instances à celles de M. Jules Favre, et je me décidai enfin à accepter une mission temporaire auprès des diverses cours avec lesquelles j'avais conservé des relations personnelles, mission qui aurait pour but et pour résultat de réveiller les sympathies pour la France, et le sentiment du danger qu'il y aurait pour l'Europe à la laisser périr.

Il fut convenu que je ne m'occuperais pas de la paix, sujet auquel je ne voulais pas toucher, et sur lequel je n'aurais pas été, peut-être, de l'avis du Gouvernement, mais uniquement de rendre des amis à la France, si j'en pouvais trouver, et de faire naître, si possible était, l'occasion d'un armistice. J'avais, en fait, des pouvoirs très-étendus pour nouer des alliances, mais aucune autorisation, aucune indication même, quant à la paix future. Je n'en aurais pas accepté, quelque effort qu'on eût fait pour m'en offrir, ma conviction profonde étant qu'on n'avait pas le droit de m'imposer le sacrifice de signer la paix douloureuse qu'il était déjà facile de prévoir.

Je partis de Paris vers le milieu de septembre 1870, le cœur serré de laisser mes amis, Paris, ma chère patrie adoptive, dans un moment où personne ne savait ce qu'il deviendrait dans huit jours, et enfin ma pauvre maison que je ne devais plus revoir.

Arrivé au pont de Creil, je trouvai l'officier du génie qui devait faire sauter le pont, et qui, averti de mon passage, attendait que je l'eusse franchi pour le faire sauter. J'entendis l'explosion à quelques centaines de mètres, et le matin, à six heures, j'étais à Londres. Tant de Français, fugitifs de l'Empire, avaient envahi les hôtels que je ne trouvai qu'à l'ambassade le moyen de me loger. Elle était démeublée, et je fus réduit à y camper.

Lord Granville quitta tout de suite son château de Douvres, qu'il possède viagèrement comme gouverneur des cinq ports, et se hâta de venir me voir à Londres. Je l'avais connu jeune, presque enfant, lorsque son illustre père était ambassadeur à Paris, et je le retrouvai tel qu'il est, doux, fin, intelligent, ami de la France où il a passé sa jeunesse, mais résolu, comme tous ses compatriotes, à ne rien compromettre pour elle. La satisfaction de voir la France abaissée n'avait été, en Angleterre, qu'une satisfaction d'un instant. Mais le danger de la voir affaiblie, écrasée, faisait place peu à peu à cette première joie d'une ancienne jalousie, et on aurait voulu venir à notre secours. Mais on n'était pas prêt pour la guerre, et l'eût-on été, on ne l'aurait pas faite pour nous. La preuve, c'est qu'on n'a pas voulu la faire pour soi, c'est-à-dire pour maintenir le traité de Paris. Lord Granville fut donc très affectueux, mais stérile comme la situation.

M. Gladstone, que j'avais connu aussi, mais moins intimement que lord Granville, ne se fit pas attendre, et vint immédiatement à l'ambassade de France. Moins affectueux que lord Granville, mais attaché, comme tous les hommes éclairés, à l'ancien équilibre européen, il le voyait avec regret détruit, peut-être à jamais. Il aurait voulu le rétablir, fût-ce au profit de la France, mais n'en trouvait pas plus le moyen que lord Granville, personne en Angleterre ne voulant faire la guerre, ne voulant pas même la risquer.

Pourtant il y avait une chose à essayer, c'était de ménager une entrevue entre M. Jules Favre et M. de Bismarck, car on me disait à Londres, comme on me l'a dit partout : « Négociez ! négociez ! » — Il fut convenu que l'Angleterre enverrait une demande d'entrevue au quartier-général prussien ; mais la question était de savoir de quelle recommandation on appuierait cette demande. Plusieurs jours furent employés à discuter le fond et la forme de cette recommandation. Le cabinet britannique voulait n'être qu'un simple intermédiaire pour ne pas s'exposer au désagrément d'un refus, à quoi je répondais : « Mais l'Angleterre, enfin, n'en est pas réduite à être un bureau de petite poste. »

Il fut convenu qu'on recommanderait l'acceptation d'une entrevue *dans l'intérêt de la paix*, et j'aurais voulu qu'on ajoutât : *de l'équilibre européen*. Je ne pus l'obtenir ; mais la recom-

mandation dans l'intérêt de la paix fut accordée, et la dépêche partit pour le camp prussien.

Pendant ces quelques jours, je reçus de Saint-Pétersbourg une invitation fort courtoise de la part du prince Gortschakoff pour me rendre en Russie. Je connaissais beaucoup et depuis nombre d'années l'illustre chancelier russe, et j'étais convaincu que je ne réussirais à quelque chose d'utile qu'en réunissant tous les neutres en un faisceau, et en les piquant d'honneur les uns par les autres.

Si la Russie faisait quelque chose, il était évident que l'Angleterre ne voudrait pas moins faire, surtout à cause de l'opinion publique qui commençait à se prononcer en notre faveur.

Lord Granville, toujours gracieux et amical pour la France, voulait me retenir à Londres, me faisant espérer de ma présence prolongée plus que je n'en espérais, et je me décidai à partir pour la Russie, fort pressé, d'ailleurs, par M. Jules Favre, que les lettres reçues de Saint-Pétersbourg disposaient à désirer ardemment mon voyage vers le Nord.

Il s'agissait de savoir quelle voie je prendrais pour arriver le plus tôt possible. On me conseillait de me rendre en Suède, de la traverser, et d'aller m'embarquer à Stockholm. Mais la question était de savoir si je trouverais là des moyens faciles de transport, surtout en état de guerre.

La flotte française était aux Dunes, et j'imaginai d'aller la rejoindre pour me faire transporter jusqu'au Sund. Mais arrivé là, on craignait les brumes de la saison et de grands hasards de mer. Néanmoins, je me décidai à partir sur le *Desaix*, autrefois *Prince-Jerôme*, et je quittai Londres, accompagné de ma famille, que je voulais laisser en Angleterre, où j'avais des amis nombreux, mais qui voulut me suivre, convaincue que je tomberais malade dans quelque village de Pologne ou de Russie, et qu'il valait mieux m'accompagner, que de faire après coup, et toute seule ,un long voyage pour venir me chercher malade. Je descendis la Tamise, et, arrivé aux Dunes, après une croisière en tout sens, afin de trouver la flotte que je ne trouvai pas, je me décidai à l'aller chercher à Cherbourg.

J'y arrivai en effet, et en entrant à Cherbourg, je trouvai au milieu de la rade, notre flotte cuirassée qui était sous vapeur, prête à me conduire où je voudrais. Un contre-ordre, résultat d'un malentendu, l'avait ramenée à Cherbourg. Mon excellent ami, l'amiral de Gueydon, la commandait. Il était prêt à la con-

duire au Sund, mais ne répondait pas de le franchir avec ses gros bâtiments, desquels il ne pouvait se séparer sans péril.

Je pris alors et brusquement le parti de traverser le continent tout entier, certain que si la fatigue devait être grande, les imprévus, les pertes de temps ne seraient pas à craindre, et que j'arriverais sûrement à mon but, sans cesser de recevoir en route des nouvelles de France.

Je montai en chemin de fer, après avoir pris à peine le temps de faire un léger repas. En rentrant dans notre malheureux pays, je retrouvai la confusion que j'y avais laissée. Les convois de mobiles, de matériel de guerre, se succédaient, se heurtaient, et j'eus la plus grande peine à arriver à Tours, devançant d'une demi-heure une rencontre meurtrière de deux convois brisés l'un contre l'autre.

Je trouvai à Tours la délégation, tombée de Paris en Touraine, toute ébahie du chaos au milieu duquel elle se trouvait, et n'ayant guère la force de le débrouiller. Après un repos d'une heure, je me remis en route. J'arrivai le lendemain au Mont-Cenis; je le traversai, je trouvai les Italiens ivres de leur entrée à Rome; mais je dois leur rendre justice, très-touchés des malheurs de la France, sans toutefois avouer que c'était pour eux qu'elle était si malheureuse.

Je ne m'arrêtai point; je traversai Turin, Milan, Venise, la Styrie tout entière, et après deux jours, j'étais à Vienne.

M. de Beust était chancelier de l'Empire, et M. Andrassy principal ministre de Hongrie. Je trouvai auprès de ces Messieurs, le plus vif intérêt pour la France, beaucoup plus que je n'en avais obtenu en Angleterre, mais avec la même impuissance de nous aider. Ils me dirent que si quelqu'un voulait agir, ils ne seraient pas les derniars ; mais qu'en Russie seulement il pouvait se produire une initiative puissante et efficace, et là encore se devaient rencontrer les obstacles de la parenté. Avant de me quitter, MM. de Beust et Andrassy m'apprirent ce qu'ils avaient fait pour ôter à M. de Gramont toute illusion sur la possibilité d'une alliance entre la France et l'Autriche, et mirent ainsi le plus grand soin à repousser toute la responsabilité de cette affreuse guerre.

Devant revenir à Vienne, je ne m'y arrêtai cette fois que deux jours, et je partis pour Saint-Pétersbourg, en traversant la Pologne. Le télégraphe avait annoncé ma venue à Varsovie. Je trouvai au débarcadère une foule immense, calme, silen-

cieuse, le chapeau à la main, et ayant le tact de se taire, pour ne pas me créer des obstacles.

Je ne m'arrêtai point, et, sans prendre de repos, je me rendis à Saint-Pétersbourg.

La cour était à Tsarkoselo. Je m'y rendis auprès du prince de Gort-chakoff, que je n'avais pas vu depuis bien des années, et qui avait acquis par ses grands services, et une rare supériorité d'esprit politique, une position dominante dans la politique du grand empire du Nord.

Il me parla avec beaucoup d'amitié et de franchise. — « Vous trouverez, ici, me dit-il, de vives sympathies pour la France, des sympathies qui tiennent au goût de notre nation pour la vôtre, et à d'anciennes conformités d'intérêts, longtemps oubliées. Ces sympathies, on vous les témoignera, mais ne vous y trompez point. En Russie, l'empereur seul est le maître; seul, il gouverne. Or, l'Empereur veut la paix, et ce n'est pas le neveu qui résistera à vos instances, mais le souverain, qui se doit à son peuple et à son peuple seul. Du reste, vous trouverez auprès de lui des secours pour négocier et pas pour autre chose. On vous aidera à traiter, sans perte de temps ; et croyez-moi, il n'y a pas autre chose à faire. »

Le chancelier avait raison, et je m'en aperçus bientôt. L'Empereur me fit l'honneur de me recevoir. Ce prince est un honnête homme, s'il en fût, appliqué aux affaires, les entendant, et respirant la franchise et la loyauté. Il me confirma le langage de son ministre, en me disant qu'il ne ferait pas la guerre, mais qu'il serait notre appui dans les négociations, et ferait son possible pour que la France fît en territoire et en argent, les moindres pertes possibles. Il a tenu fidèlement parole.

Je vis tous les princes de la famille, et je trouvai partout les mêmes sentiments affectueux, mais le même conseil de conclure une paix prompte, au prix de sacrifices qui seraient d'autant plus grands qu'ils seraient plus différés.

Je passai huit à dix jours à entendre les mêmes choses, sans rien de décisif. Je savais qu'on avait écrit à Versailles, où était la cour de Prusse, qu'on avait pas de réponse, et qu'on était même un peu étonné de ce silence.

J'allais partir lorsque tout à coup le prince de Gortschakoff me dit, avec une satisfaction visible : — « Nous avons des nouvelles. La paix est possible ; mais il faut beaucoup prendre sur vous ; il faut aller à Versailles, traiter courageusement et vous

aurez des conditions acceptables, surtout si Paris s'est un peu défendu. Ayez le courage de la paix, et je vous le répète, vous donnerez la paix à votre pays et à l'Europe, surtout si la fortune seconde un peu les armes françaises sous les murs de Paris. »

Je fis remarquer au prince que je n'avais aucun pouvoir pour conclure une paix quelle qu'elle fût, que je n'en avais pas pris et n'en aurais pas voulu. « Soyez grand citoyen, me dit le prince, et prenez sur vous. On vous attend à Versailles, vous y serez bien reçu, et vous obtiendrez tout ce qu'on peut obtenir en ce moment. » Je fis de nouveau remarquer au prince que je ne pouvais aller à Versailles sans avoir passé par Paris et obtenu des pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale car autrement je signerais en vain un traité, ma signature ne serait pas reconnue, et j'aurais commis un excès de pouvoir, sans résultat utile.

Le prince convint que j'avais raison, et en parla sur le champ à l'Empereur qui comprit cette nécessité. Il fut donc convenu que l'Empereur demanderait pour moi à Versailles, la faculté d'entrer à Paris, pour m'y procurer le pouvoir de signer un armistice, et que j'irais ensuite négocier cet armistice à Versailles même.

Tout étant ainsi convenu, je traversai de nouveau le continent, je repassai par Vienne, je vis Florence où le roi Victor-Emmanuel m'avait invité à me rendre, et où une faible espérance de secours bientôt dissipée, m'avait attiré. Je rentrai en France et je revins à Tours après avoir parcouru toute l'Europe en quarante jours.

L'Angleterre était préoccupée de ce que j'avais fait à Saint-Pétersbourg. Je n'y avais certes pas noué une alliance, mais elle devina que j'y avais obtenu de l'appui pour négocier un armistice; et, ne voulant pas faire moins que la Russie, elle imagina à peu près de son côté, ce qui avait été imaginé à Saint-Pétersbourg, c'est-à-dire de demander pour moi la faculté d'entrer à Paris pour y recevoir les pouvoirs d'aller négocier un armistice à Versailles. L'Autriche, l'Italie, la Russie, c'est-à-dire les neutres s'empressèrent d'adhérer; la Russie, parce que c'était sa propre pensée, l'Autriche et l'Italie, parce que la paix commencée par un armistice étaient ce qu'elles désiraient. Je fus donc ainsi, tout à la fois, le représentant de la France et des puissances neutres dans une prochaine négociation d'ar-

mistice. Je me trouvais ainsi peu à peu amené à me mêler de la paix, ce que je n'avais jamais voulu, et ce que la situation me condamnait à faire.

Arrivé à Tours, j'y fus reçu avec empressement et joie par ceux qui désiraient la paix ; avec moins de satisfaction par ceux qui, par l'entraînement des circonstances, étaient engagés dans la guerre à outrance.

Alors commencèrent de nouvelles négociations de toutes les puissances neutres avec la cour de Prusse, pour obtenir que je fusse admis à Versailles, après avoir traversé Paris pour y recevoir les pouvoirs nécessaires. Ce point fut longuement débattu. La Russie ne s'y épargna pas, et enfin il fut entendu que je me rendrais à Orléans, qu'à Orléans des officiers allemands m'accompagneraient à Versailles, et que de Versailes je serais conduit aux avant-postes français, pour pénétrer dans Paris. Ce qui avait constitué la difficulté principale, c'était la crainte que je ne pusse obtenir à Paris des instructions qui rendissent un armistice possible. Mais le cabinet prussien céda, parce qu'il fallait bien, ou renoncer à traiter même d'un armistise, ou que j'obtinse du gouvernement de la Défense nationale qui tenait les clefs de Paris, le pouvoir de disposer de ces clefs, aux conditions, bien entendu, que le Gouvernement français y mettrait, et que mon honneur me permettrait d'y mettre moi-même.

Et ce n'était pas là encore toute la difficulté. Il fallait le consentement de la délégation de Tours elle-même, car le Gouvernement était partagé en deux, et sans aucune communication de la moitié résidant à Paris avec celle qui de Tours essayait de gouverner le reste de la France.

Toutefois, je dois le dire, je ne rencontrai pas de difficultés bien grandes de la part des membres du Gouvernement qui siégeaient à Tours. Ils ne mirent à mon départ d'autre condition (et ils avaient raison), que mon passage à Paris pour y recevoir les pouvoirs nécessaires.

Je partis donc de Tours, ma famille et mes amis fort inquiets de ce qui arriverait de moi, à travers toutes ces aventures, et je parvins sans difficulté à Orléans où commandait le général bavarois de Thann, homme sage, et quoique très-brave militaire, fort ami de la paix, que du reste les Allemands désiraient tous.

Je reçus l'hospitalité de Monseigneur l'Évêque d'Orléans, qui

était la providence de ses diocésains au milieu des horreurs de cette guerre, et qui eut pour moi toutes les bontés que je pouvais attendre de sa vieille amitié. En quittant Orléans, je rencontrai sur la route toutes les traces sanglantes de cette guerre désolante, des villages incendiés et brûlant encore, des malheureux paysans en fuite, les soldats ennemis occupant leurs chaumières et y vivant de la richesse dont ils dépouillaient le pays. Des officiers bavarois m'accompagnaient et pour chevaux de poste on me donnait des chevaux d'artillerie qui me conduisaient aussi vite que possible sur des routes occupées ou détruites.

Le dimanche matin, 30 octobre, à Versailles, je fus reçu par M. de Bismarck que je n'avais pas vu depuis bien des années, qui m'accueillit de la façon la plus amciale, et qui m'expliqua pourquoi il avait voulu me faire entrer dans Paris par Versailles. — « Sur tous les autres points, me dit-il, il est presqu'impossible de franchir les avant-postes. Par Versailles et Sèvres même, la chose n'est pas facile. Chaque lettre me coûte un homme, et c'est trop cher ; je n'écris plus. Mais voici de braves jeunes gens qui ne craignent pas les fusillades d'avant-postes, et qui feront tout pour vous épargner les dangers du passage. Revenez le plus tôt possible, mais je n'espère pas que ce soit avant plusieurs jours. Mes jeunes gens vous attendront sur la rive de la Seine, et au premier signal ils iront vous recevoir et vous ramener ici. » — M. de Bismark nous donna en même temps la triste nouvelle de la reddition de Metz que nous soupçonnions sans la connaître.

Je vis aussi M. de Moltke, et je partis accompagné par de jeunes officiers appartenant aux plus grandes familles de Prusse, tous fort distingués, et qui faisaient partie de cet état-major si renommé de M. de Moltke, composé par lui et pour lui.

Arrivé à Sèvres, je vis un spectacle lamentable. Les obus avaient percé les maisons, atteint en divers points la manufacture de porcelaine. Les maisons étaient ouvertes, abandonnées, et comme celles de Pompei, surprises par une catastrophe soudaine. On trouvait tout ouverts des cabarets où des bouteilles, des verres, des plats étaient restés sur les tables, les habitants n'ayant abandonné leurs demeures que lorsque les projectiles des deux rives avaient fondu sur eux. Des traverses armées de canons barraient les rues ; les soldats étrangers étaient à leurs

pièces, et le canon du Mont-Valérien dominait tout cela du bruit incessant de ses batteries.

Après trois heures d'attente pour faire reconnaître et accueillir les officiers parlementaires, une légère barque se détacha de l'autre rive de la Seine (le pont de Sèvres était coupé et armé de canons) et vint me chercher. Je fus heureux plus que je ne puis dire de voir enfin l'uniforme français ; ceux qui le portaient ignorant comme tout Paris ce qui se passait en France et en Europe, furent confondus d'étonnement en entendant mon nom, et en me voyant aux portes de la capitale. On me croyait à Vienne ou à Saint-Pétersbourg, et personne ne me supposait aussi près. Je mettais un véritable intérêt à revenir le plus tôt possible à Versailles, pour prouver à M. de Bismarck que je n'aurais pas autant de peine qu'il le croyait à obtenir des pouvoirs raisonnables, et je priai les officiers prussiens, qui m'avaient accompagné, de se trouver tous les jours à quatre heures, au point où je m'embarquais, afin de m'y recevoir, et de me ramener à Versailles.

Je traversai la Seine et je fus conduit à la belle maison de M. de Rothschild de Boulogne, que j'avais vue si splendide autrefois, et qui démeublée aujourd'hui. couverte de paille, était remplie de soldats et offrait toutes les images de la guerre.

Partout ma présence causa un étonnement extraordinaire, et fit naître des espérances de paix accueillies avec la plus grande joie. Mais malheureusement j'apportais à Paris la plus cruelle des nouvelles, celle de la reddition de Metz.

Un journal anarchique avait, par l'ordinaire méchanceté des partis, annoncé la reddition plusieurs jours avant qu'elle ne fût vraie ; le gouvernement l'avait démentie avec raison, et on en était revenu à la croyance que Metz nous appartenait encore, aussi la nouvelle de la reddition fut-elle reçue avec la plus violente émotion.

Par un hasard fort inattendu, M. Picard était aux portes de Paris quand j arrivais, et j'eus à le revoir autant de plaisir qu'il en eut lui-même. Il me fit une peinture lamentable de la situation de Paris, et m'exprima le désir de la paix en homme d'esprit et de sens qu'il était, mait sans se dissimuler la difficulté de la faire accepter par les furieux, qui déjà commençaient à dominer la capitale, et que nous avons rencontrés depuis sous la forme de la Commune.

Je me rendis sur-le-champ chez M. Jules Favre, aux affaires étrangères, où je pris gîte, et je demandai la convocation immédiate du gouvernement. M. Jules Favre, que je n'avais pas vu depuis le milieu de septembre, et auquel je m'étais attaché en le trouvant si bon, si généreux, si prompt à accueillir les idées de bon sens, fut fort heureux d'apprendre la possibilité de traiter, mais bien malheureux d'apprendre la reddition de Metz. Il ne se dissimulait pas, et je ne me dissimulais pas plus que lui, combien ma présence dans Paris allait causer de surprise, exciter d'émotions par ce mélange de nouvelles heureuses et tristes, la possibilité de la paix et le désastre de Metz.

L'impression produite en effet, fut extraordinaire, et si la nouvelle d'un armistice négocié avec l'appui des puissances neutres, causait un sensible plaisir, la reddition de Metz navrait les cœurs patriotes, surexcitait les anarchistes, et devenait dans leurs mains un nouveau brandon de discorde. Il était visible qu'on aurait bientôt une crise, par suite de ce conflit, entre ceux qui sentaient la nécessité de finir cette guerre sans ressource, et ceux pour qui tout était occasion de désordres et de violences.

Le gouvernement se réunit sur le champ, et nous passâmes la nuit à délibérer. Tout le monde fut d'avis de l'armistice, car on sentait que la résistance de Paris n'était qu'une affaire d'approvisionnements ; qu'aucun secours n'était à espérer d'armées qui avaient péri à Sedan et à Metz, et qu'on cherchait en vain à reformer sur la Loire, sans cadres, sans matériel de guerre ; qu'il fallait donc terminer cette série de malheurs, et qu'un armistice serait un premier pas, pas très-considérable dans la voie de la paix. Mais la condition naturelle que tout le monde voulait et devait y mettre, c'était une introduction de vivres proportionnée à la durée de l'armistice. C'était la règle en pareille circonstance, et cette fois plus nécessaire que jamais.

Il y eut unanimité dans le Conseil du gouvernement. Je trouvai parfaitement raisonnables et courageux, comme je devais m'y attendre, le général Trochu, noble caractère si injustement calomnié, MM. Jules Favre, Simon, Picard, Magnin, et ce qui étonnera tout le monde, M. de Rochefort, tant il est vrai qu'aux affaires, en présence des faits eux-mêmes, les caractères les plus emportés dans l'opposition se tempèrent, et se rendent à la nécessité des choses.

Après avoir passé la nuit à délibérer, je passai la matinée à

rédiger avec M. Jules Favre les instructions que je devais emporter avec moi, et à discuter avec M. Magnin les quantités de vivres que je devais exiger pour la subsistance de Paris pendant la durée de l'armistice.

Durant cette matinée, les nouvelles les plus sinistres ne cessèrent d'arriver. Nous étions au 31 octobre, jour funeste, qui a été l'origine de nouveaux et plus graves malheurs. Les fous méchants qui sont devenus la Commune trouvaient dans la reddition de Metz un prétexte à grande agitation, et dans la nouvelle d'une négociation d'armistice, une occasion de dire que l'*infâme parti* de la paix allait livrer à l'étranger l'honneur de la France. Malheureusement beaucoup d'honnêtes gens, inquiets, troublés, sans se livrer aux exagérations des anarchistes, éprouvaient cependant les susceptibilités d'un patriotisme égaré par les circonstances, et, sans le vouloir, servaient d'appui à ceux qui ne demandaient que le désordre et le mal. C'est tout cet ensemble de choses que je devais avoir bientôt sur les bras, et qu'il faudrait vaincre six mois après, avec une armée de cent trente mille hommes.

Le général Trochu devait venir me chercher à midi, et me conduire aux avant-postes. Il me fit dire que la journée devenait orageuse et qu'il ne fallait pas m'attarder à Paris, et je compris qu'en effet, il n'y avait pas de temps à perdre. Je ne croyais pas le péril aussi grand qu'il l'était en effet ; mais ce que je redoutais, c'était que le gouvernement violenté, ou seulement influencé par l'état de Paris, ne modifiât mes instructions et me rendît toute négociation impossible.

Je quittai Paris à deux heures, par un temps épouvantable, physiquement et moralement, et je vins prendre à la porte Maillot une escorte que me donna le général Ducrot, que je ne connaissais point alors, et avec qui j'échangeai quelques paroles bien tristes sur le malheur des circonstances.

Nous franchîmes le bois de Boulogne au galop, et tout était si difficile alors, au milieu des embarras de la guerre, que, parti des Affaires Étrangères à deux heures, je n'étais arrivé au pont de Sèvres qu'à quatre heures. Les trompettes sonnèrent sur les deux rives, et cette fois, je franchis les avant-postes très rapidement. Les officiers prussiens m'attendaient et furent étonnés de me revoir sitôt. Je revins à Versailles où M. de Bismarck, surpris et satisfait de la promptitude de mon retour, me fit complimenter de mon heureuse et rapide traversée de Paris,

et me demanda de fixer l'heure de notre prochaine entrevue le endemain. Onze heures fut l'heure choisie pour nos négociations qui pendant plusieurs jours, commencées le matin, ne finissaient que le soir.

Le lendemain, en effet, je vis M. de Bismarck, et nos négociations commencèrent. Je les ai exposées dans une note qui fut peu connue de Paris, mais qui a été connue de la France et de l'Europe, lorsque, l'armistice ayant été repoussé, je dus rendre compte de ma mission, non-seulement à la France, mais aux puissances neutres sous les auspices desquelles ces négociations avaient été entreprises et conduites.

Je ne répéterai donc pas ce que j'ai déjà écrit, mais je dirai le fond seulement. La Prusse alors voulait la paix, et toute l'Allemagne avec elle. La résistance inattendue de Paris, résistance bien honorable et bien utile, et dont il était temps de tirer pour nous tous les avantages qu'elle pouvait contenir, la crainte d'être arrêté sous les murs de notre capitale pendant deux mois encore, la fatigue des troupes allemandes, la formidable apparence des ouvrages à attaquer, la pression de l'Europe, les instances de la Russie en particulier, tout avait disposé la cour de Prusse à consentir à un armistice. « Il faut faire, avions-nous dit, M. de Bismarck et moi, la paix en deux volumes. Occupons-nous du premier, le second viendra ensuite. » — Pour moi, si disposé à ne pas me mêler du second volume, je n'hésitais pas à mettre la main au premier. Il est certain qu'il était possible de se mettre d'accord sur ce qu'il conviendrait de faire. La seule difficulté consistait dans la quantité des vivres à introduire dans Paris, car il s'agissait de la durée de résistance qu'on voudrait accorder aux Parisiens, si en définitive on ne se mettait pas d'accord sur les conditions de la paix.

Quatre jours entiers s'écoulèrent entre M. de Bismarck et moi, à traiter les diverses questions que la situation faisait naître. Le jour nous passions le temps à vaincre les difficultés de forme et de fond; le soir, quelquefois même une partie de la nuit, nous nous entretenions des événements de cette guerre, et sans commettre d'indiscrétion, je puis dire que je fus convaincu, à Versailles, des sentiments que la dynastie déchue inspirait à la cour de Prusse, ainsi que j'avais pu m'en convaincre à Vienne et surtout à Saint-Pétersbourg.

Après quatre jours tout était prêt, la rédaction était arrêtée ; il ne restait plus qu'un point à régler, point difficile, il est vrai,

celui des approvisionnements à concéder à Paris. Ce n'était pas le principe qui était contestable ni contesté, mais la quantité. Toutefois je m'étais réservé assez de marge pour céder, et aboutir à un accord acceptable.

Nous en étions là, lorsque le jeudi ou le vendredi, autant que je m'en souviens (j'étais parti de Paris le lundi), je trouvai M. de Bismarck (lequel dissimule fort peu, quoiqu'on en dise) agité, sombre, vivement impressionné. — « Avez-vous des nouvelles de Paris, me dit il ? — « Aucune. » — « Eh bien ! une révolution a eu lieu, et elle y a tout changé ! » — Je fus, non pas tout-à-fait surpris, sachant l'état dans lequel j'avais laissé la capitale, quatre jours auparavant, mais incrédule cependant. — « Une tentative aura eu lieu, dis-je à M. de Bismarck, mais elle aura été étouffée, car la garde nationale ne souffrirait pas que l'anarchie triomphât. » — « Je n'en sais rien, » me dit M. de Bismarck, et il me donna lecture d'une foule de rapports d'avant-postes, plus confus, plus empreints de trouble les uns que les autres. Ce qui me frappa, c'est que M. de Bismarck lui-même était affecté et triste de ce qui était survenu. Il désirait en ce moment la paix, et il ne me cacha pas que tous ces événements diminuaient de beaucoup les chances de la conclure. Ce qui me frappa, entre autres choses, c'était cette situation d'être aux portes de Paris, et de ne pas savoir ce qui s'y était passé quatre jours auparavant. M. de Bismarck me demanda alors si j'avais un moyen de savoir exactement ce qui était survenu dans Paris. J'avais deux secrétaires de légation, dévoués, courageux tous les deux, MM. Paul de Rémusat et Cochery, et j'offris d'envoyer l'un des deux à Paris, pour aller chercher des nouvelles. M. de Bismarck me donna des officiers pour accompagner M. Cochery, (celui de mes deux secrétaires que j'avais trouvé le premier pour l'expédier sur le champ), et nous attendîmes son retour, afin de pouvoir juger de notre nouvelle situation.

Je vis plusieurs fois M. de Bismarck dans cette journée. Un nouvel incident était survenu qui empira beaucoup les choses, c'était la proclamation publiée à Tours à l'occasion de la reddition de Metz. La violence avec laquelle étaient qualifiés les auteurs vrais ou supposés de la capitulation, avait exaspéré tout le monde à Versailles. — « Le roi voulait la paix, me dit M. de Bismarck, et il était disposé à l'armistice dans l'espérance de calmer les passions du parti de la guerre en France ; il résistait

au parti de la guerre en Prusse; car il ne faut pas vous le dissimuler, nos militaires sont opposés à l'armistice. Ils disent que l'armistice prolongera votre résistance, et qu'il faut, ou conclure la paix tout de suite, ou attaquer Paris à outrance. Eh bien! ajouta M. de Bismarck, cette nouvelle révolution à Paris, ce langage tenu à Tours découragent ceux qui espéraient calmer les passions; ce nouvel éclat de vos passions réveille les nôtres, et plein de confiance hier, j'en ai beaucoup moins aujourd'hui.

M. de Bismarck disait vrai. Je connaissais plusieurs diplomates et princes allemands réunis à Versailles, et tous les renseignements que je pus recueillir me confirmèrent que beaucoup de choses avaient changé en vingt-quatre heures.

Dans la nuit, M. Cochery revint, après avoir traversé courageusement de grands dangers. Il m'apprit que le 31, jour où j'avais quitté Paris, une révolution avait été tentée, avait été comprimée, mais tout juste, et que les anarchistes à demi vaincus, secondés involontairement par les honnêtes gens dont le patriotisme égaré avait été surexcité par les événements de Metz, dominaient complétement Paris. Je revis M. de Bismarck. Je ne lui dis pas tout ce que je savais; mais il était tout aussi renseigné que moi, et il était convaincu que, avec toute la bonne volonté du monde, si je faisais accepter ce qu'il appelait le premier volume de la paix, c'est-à-dire l'armistice, je ne ferais pas accepter le second. — « Oh! me dit-il, si je croyais que l'éditeur voulût mettre au jour le second volume, je vous aiderais bien à publier le premier. » — Alors il me fit connaître la condition qu'on mettait à l'armistice, c'est-à-dire, ou point d'introduction de vivres, ou l'abandon d'un fort. — Je n'étais pas autorisé à accepter une telle condition, et je dus rompre la négociation.

J'étais désolé, je dois le dire, car, convaincu par ce que j'avais vu, soit à Paris, soit à Versailles, qu'on ne parviendrait qu'à prolonger les ravages de la guerre, et à empirer les conditions de la paix, j'avais l'âme brisée, et j'entrevoyais des malheurs encore plus grands que ceux qui nous accablaient. Et moi qui n'avais jamais songé qu'à me mêler d'un armistice tout au plus, sans me mêler des conditions définives de la paix, je sentis en moi un mouvement involontaire, et je me demandai si le moment n'était pas venu de s'armer de courage, et de conclure tout de suite cette paix si cruelle, mais bien plus cruelle si on

la retardait, et je songeai à me dévouer sur le champ à cette œuvre si douloureuse et si patriotique.

Je regardai M. de Bismarck ; il me regardait lui aussi, et presque en même temps, nous nous demandâmes si la paix ne serait pas immédiatement possible. Nous passâmes la nuit ensemble, et sans raconter ici des choses que l'histoire seule saura et devra dire, j'acquis la certitude que la paix, une paix douloureuse, mais moins que celle qu'il fallait accepter plus tard, était dès lors possible. Sur le champ, je résolus de me dévouer et d'aller à Paris même, m'efforcer de la faire accepter.

M. de Bismarck me dit de bien me garder d'aller moi-même à Paris ; car je ne sortirais pas des mains des furieux qui dominaient la capitale. Je croyais ces dangers exagérés quoique réels ; mais je lui dis que si je n'allais pas moi-même, je ne réussirais à rien, et je pris le parti de donner rendez-vous aux membres du Gouvernement dans le lieu qu'il leur conviendrait de choisir, et de m'y entendre sur une question qui était le salut même de la patrie.

Je renvoyai M. Cochery qui avait déjà réussi à pénétrer dans Paris, et je lui donnai rendez-vous au pont de Sèvres. Le lendemain je m'y trouvai. Il fallut bien du temps encore pour franchir les avant-postes. J'y parvins toutefois, et je fus conduit dans une maison abandonnée du bois de Boulogne et ravagée par les projectiles. Je ne trouvai au rendez-vous que M. Jules Favre accompagné du général Ducrot. La situation était telle que M. Jules Favre seul avait pu se détacher pour venir traiter avec moi. L'entretien commencé avec mes deux interlocuteurs se concentra bientôt entre M. Jules Favre et moi, et je lui exposai la situation à Versailles. M. Jules Favre me fit connaître la situation à Paris. Cet homme courageux qui devait avoir le courage de mettre fin à nos malheurs en signant la capitulation de Paris, me fit sentir l'impossibilité en ce moment d'amener la population de Paris à une résolution raisonnable. Il appréciait ce que je lui proposais, il le trouvait sage, acceptable, nos malheurs donné ; mais, évidemment, la Commune de Paris dominait déjà la situation quoiqu'elle n'eût pas encore le gouvernement matériel de la capitale. D'ailleurs, il faut bien le dire, les honnêtes gens eux-mêmes, trompés sur nos moyens de résistance, partagaient les erreurs des anarchistes sans partager la perversité de leurs sentiments.

Je quittai M. Jules Favre le cœur brisé ; il me quitta aussi

affecté que moi, et nous nous séparâmes au bord de la Seine, sans savoir si nous nous reverrions jamais, et même si Paris serait debout, lorsque nous parviendrions à nous rejoindre.

Je retournai à Versailles où j'attendis une dépêche définitive du gouvernement de la Défense nationale pour clore toute cette négociation devenue inutile. Je quittai M. de Bismarck, fort affligé de voir la lutte se continuer, et je partis, toujours accompagné d'officiers d'état-major prussien fort distingués et fort courtois.

Arrivés entre Orléans et Tours, nous trouvâmes les hostilités recommencées, et les armées aux prises. Les avant-postes franchis, je pris passage sur une locomotive, et j'arrivai à Tours assis sur un monceau de charbon.

Je rendis sur-le-champ compte de ma mission, et je remis à la délégation de Tours les dépêches du gouvernement de Paris. Dans ces dépêches, j'étais remercié de mes efforts pour la paix, et prié de rester à Tours pour donner mes conseils à la partie du Gouvernement qui était sortie de Paris. Je trouvai beaucoup de courtoisie auprès des membres qui composaient la délégation, et beaucoup d'attention à mes paroles quand j'essayais de donner un avis. Mais voyant que ces avis, écoutés avec politesse, n'avaient pas grande efficacité, je résolus de me taire, et ne quittant le gouvernement ni à Tours ni à Bordeaux, j'attendis, silencieux et profondément triste, la fin de nos perplexités.

Tel est le récit fidèle et sincère de ce que j'ai vu, pensé et fait, avant, pendant et après la révolution du 4 septembre, révolution inévitable et très-calomniée par ceux surtout qui l'avaient rendu nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions profondément, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu donner ces renseignements à la Commission.

(*Séance du* 17 *septembre* 1871).

Nous n'insisterons pas sur les détails que l'on vient de lire, nous bornant à renvoyer nos lecteurs au chapitre relatif aux alliances de la France, quand la guerre éclata. Les témoignages et les documents qui y sont reproduits, prouvent que l'abandon où nous sommes restés tient à la révolution de septembre et ils réduisent à leurs juste valeur les informations de M. Thiers et ses allégations déjà contredites avec pièces à l'appui.

Dans l'intervalle qu'embrasse le récit de M. Thiers, se place la trop fameuse négociation de Février. D'après M. Picard, c'est

l'amour de M. Trochu pour la phrase, c'est sa condescendance pour la fraction radicale du gouvernement qui ont fait adopter l'expression dont M. Jules Favre est si fier : *Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses.*

Bien qu'il ne fût pas lui-même un politique très-prévoyant, M. Picard proposa d'être plus modeste et plus pratique, M. Favre cédait mais M. Trochu l'emporta.

Personne n'a plus de respect que moi pour le général Trochu; c'est un caractère antique, c'est un homme qui allait au feu avec une bravoure incomparable; il est d'une très-grande intelligence, vous avez pu vous en convaincre vous-mêmes en l'écoutant à la Chambre. Néanmoins, je vous dois cet aveu qui expliquera bien des choses; dès le second ou le troisième jour de notre réunion dans le Conseil du Gouvernement, je me sentis pris d'une anxiété profonde et de ce sentiment invincible que je repoussais, mais qui s'imposait à moi malgré moi, que le général Trochu ne nous mènerait pas à une victoire. Il le disait lui-même; je ne dirai pas qu'il affichait le découragement, car il était courageux et n'agissait pas en homme découragé, mais il menait le deuil du siége. Il nous déclarait que la défense, telle que nous la comprenions, était une héroïque folie; qu'il n'y avait rien à attendre ni du dedans, ni du dehors; il ne croyait pas aux armées de l'extérieur, il disait que nous avions en face de nous des forces organisées et qu'il n'y avait que des forces organisées et exercées commes elles qui pussent lutter contre elles. Il ne nous laissait aucun espoir.

En même temps, le général Trochu, il a oublié de le dire et je suis obligé de le suppléer, parce que cela explique certaines choses, était très-contraire — car il aurait pu déterminer la majorité en notre faveur — à la convocation de l'Assemblée. Il était sous le charme des conseils que lui donnait la partie du Conseil de Gouvernement qui représentait une autre politique que la mienne, qui approuvait complètement cette politique caractérisée par ces mots : ni une pierre de nos forteresses, ni un pouce de notre territoire. Je rappelle ce fait, qui ne sera pas contesté par le général Trochu, si sa mémoire est fidèle. On nous a lu cette fameuse circulaire, j'ai arrêté à la phrase et j'ai demandé qu'on la supprimât; je dis : — « Comment! vous venez d'éprouver le désastre de Sedan, et vous écrivez cette phrase! » Je ne dirai pas que c'est de la forfanterie, je ne me permettrais pas un mot pareil contre les hommes éminents qui avaient écrit

la phrase ou l'approuvaient; mais c'était de l'imprudence. « Dites que nous sauvegarderons jusqu'à la dernière heure l'intégrité du territoire, personne ne nous en voudra; mais une pierre de nos forteresses! J'en donnerais beaucoup pour que nous fussions délivrés dans ce moment-ci. »

Je crois que M. Jules Favre allait abandonner la phrase, mais M. le général Trochu déclara qu'elle était indispensable et que, eu égard à ce qui précédait et à ce qui suivait, il fallait que cette empreinte très-forte de la résistance décidée, fût mise dans la proclamation. Ceci vous indique dans quel esprit il était : Il ne croyait pas au succès, et il était pour une résistance, je ne dirai pas à outrance, mais je dirai aveugle. C'était là l'objet de nos contestations pendant les longues soirées où nous avions l'habitude de nous réunir quotidiennement à l'Hôtel-de-Ville, discutant souvent depuis huit heures du soir jusqu'à deux heures du matin. Je disais au général Trochu : « Quelle sera la fin de tout ceci? Nous nous ferons tuer. C'est une solution, mais cela ne sauvera pas le pays. Vous général en chef, il ne faut pas que vous soyez tué; personne ne doute de votre courage. »

M. Ernest Picard, p. 478.

Nous ajoutons ici une déclaration fort intéressante du général Ducrot, les dires du général Trochu et ceux de MM. Jules Favre et Picard, au sujet des ouvertures que fit M. de Moltke après Champigny, Le gouverneur de Paris les déclina, alors qu'autour de lui on y voyait la possibilité d'engager des pourparlers.

Ce refus est d'autant moins justifiable que M. Trochu ne croyait pas à la possibilité du succès, et que, suivant l'expression de M. Picard, il *menait le deuil du siége.*

M. Thiers avait fait demander si le gouvernement de la Défense nationale était toujours en mesure de traiter; M. Jules Favre fut désigné pour aller s'entendre avec lui. Afin d'éviter une nouvelle émotion dans Paris, il fut convenu que l'entrevue aurait lieu au pont de Sèvres, et aussi discrètement que possible. On chercha à le cacher, afin d'éviter les mouvements populaires.

M. Jules Favre, désigné pour cette entrevue, désira être accompagné du général Trochu; ce dernier ne voulut pas. Comme M. Jules Favre insistait, disant qu'au point de vue militaire il n'était pas compétent, je fus désigné pour l'accompagner.

Je me rendis donc avec lui au pont de Sèvres, j'assistai à l'entrevue.

M. Thiers commença par nous exposer, comme il l'avait fait connaître au gouvernement allemand, l'ultimatum, les conditions demandées par le gouvernement de la Défense nationale, ultimatum qui avait été assez bien accueilli, même quand on avait traité la question de la représentation des départements occupés par l'ennemi. M. de Bismarck avait dit seulement quelques mots de l'armistice avec ravitaillement, mais ces quelques mots pouvaient faire croire, d'une manière à peu près certaine, qu'on était disposé à l'accorder. D'après l'avis du roi Guillaume, M. de Bismarck aurait dit : « Réservons ce point de la discussion pour la seconde conférence, traitons d'abord la question des représentants. »

Après les premiers pourparlers, le point avait été concédé : l'Alsace et la Lorraine auraient leurs représentants. On avait remis au lendemain la question du ravitaillement.

Dans la nuit, M. de Bismarck avait fait demander M. Thiers et lui avait dit :

« —Monsieur, je suis désolé, mais notre situation est complétement changée, attendu que le gouvernement qui vous avait donné vos pouvoirs n'existe plus. Voici les nouvelles que je reçois de Paris. Un gouvernement insurrectionnel s'est installé à l'Hôtel-de-Ville. Le gouverneur de Paris est emprisonné ; par conséquent, vous n'avez plus aucun caractère officiel; les négociations sont naturellement rompues. »

— « Monsieur, répondit M. Thiers, cela m'étonne beaucoup. Je ne peux pas le croire ; l'esprit de la garde nationale de Paris est excellent en réalité ; elle a pu un moment être surprise, mais elle ne peut tarder à reprendre le dessus. Je vous prie d'envoyer quelqu'un afin de savoir exactement ce qui se passe à Paris. »

C'était alors que M. de Bismarck avait autorisé le voyage du personnage qui avait rapporté les journaux, et, sur la présentation des documents officiels fournis par M. Thiers, M. de Bismarck avait renoué les négociations.

— « Mais, nous dit M. Thiers, les dispositions étaient singulièrement changées ; ce n'étaient plus du tout les mêmes hommes. Jusque-là j'étais convaincu que nous aurions obtenu l'armistice avec ravitaillement. A partir de ce moment, il fut évident que le roi et M. de Bismarck y étaient contraires ; ils

n'ont plus eu confiance dans la solidité du gouvernement de la Défense ; ils ont eu l'espoir de voir se produire dans Paris un état d'anarchie qui favoriserait singulièrement leurs desseins. Toujours est-il que leurs dispositions furent complétement modifiées ; de bienveillantes, elles étaient devenues hostiles. Aujourd'hui, après beaucoup de pourparlers, beaucoup de discussions pénibles, voici, nous dit M. Thiers, ce que j'ai pu obtenir :

« Comme dans la première conférence, on a accordé la représentation pour les départements envahis, on a maintenu cette concession ; le roi veut bien accorder l'armistice strictement nécessaire pour procéder aux élections, mais sans ravitaillement.

« Je sens très bien que cette condition est pénible ; elle place le Gouvernement dans une situation critique, parce qu'il sera très difficile de la faire accepter par la population de Paris. Cependant, si j'ai un conseil à vous donner, si vous voulez m'en croire, acceptez, parce qu'il est très probable que l'armistice vous donnera la facilité de nommer des représentants, et que ces représentants arriveront à conclure la paix. Or, quant à moi, je ne crois pas, — ce sont mes appréciations, je viens de parcourir la province, — je ne crois pas que la situation du pays et des armées soit telle que la continuation de la lutte puisse amener un résultat heureux. Je ne le crois pas. Donc, continuer la lutte, c'est augmenter nos ruines, c'est amener infailliblement l'invasion de la Normandie et des provinces du Nord, et la ruine de la France.

« De plus, ajouta M. Thiers.....

(Je crois, messieurs, pouvoir le répéter, quoique cela n'ait pas été dit d'une manière officielle, mais officieuse, et parce que cela a de l'importance ; j'ai le droit de le répéter, puisque j'ai été appelé comme témoin, et je ne pense pas trouver une meilleure occasion de témoigner sur ce qui a été dit dans cette circonstance).

M. LEFÈVRE-PONTALIS. — A Tours, M. Thiers répétait cette conversation-là.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Eh bien! je continue. M. Thiers ajouta :

« Les Prussiens, si nous continuons la lutte, envahiront de nouvelles provinces, la Normandie, le Nord. Aujourd'hui, je crois que nous obtiendrions la paix aux conditions suivantes :

l'Alsace et deux milliards. Plus tard, nous aurons à subir des ruines nouvelles et plus considérables ; les Allemands nous demanderont certainement l'Alsace, la Lorraine et cinq milliards. Eh bien ! dans ces conditions, je crois qu'il est préférable d'accepter la paix maintenant. »

Je répondis : — « Mon Dieu, monsieur, je crois assez connaître l'esprit et les intentions du gouverneur de Paris, pour être certain qu'il n'acceptera jamais de pareilles conditions, et je partage son avis. L'armistice sans ravitaillement est contraire au droit des gens ; cela nous conduirait fatalement, non pas comme vous l'avez dit, à la paix, mais à une sorte de capitulation. Or, nous avons des armes, nous avons des munitions, nous avons un matériel qui commence à devenir respectable ; nous avons des vivres, nous ne pouvons pas capituler. Notre devoir est de résister tant que nous pourrons, pour donner à la France la possibilité et les moyens de se lever. Permettez-moi de vous dire que si les ruines matérielles du pays en sont augmentées, ses ruines morales diminueront dans la proportion inverse. Nous sommes aujourd'hui sous le coup des honteux désastres de Sedan et de Metz. Eh bien, la défense de Paris peut nous relever de ces hontes. »

M. Thiers me dit alors :

— « Général, vous parlez comme un soldat, c'est très bien, mais vous ne parlez pas comme un homme politique. »

— « Monsieur, lui répondis-je, je crois parler aussi en homme politique, parce qu'une nation comme la nôtre se relève toujours de ses ruines matérielles ; elle ne se relève jamais de ses ruines morales. Notre génération souffrira peut être plus de cette ruine, mais nos enfants bénéficieront de l'honneur que nous aurons sauvé. »

Il me dit : — « Mais enfin, voyons, que croyez-vous ? Qu'espérez-vous ? Est-ce que vous comptez sur les armées extérieures pour délivrer Paris ? » — « Non, répondis-je, je n'y compte pas le moins du monde. » — « Eh bien ! est-ce que vous vous croyez assez forts pour débloquer Paris ? » Je lui dis : « Pas davantage. Je crois que nous pourrons peut-être faire passer un corps de 50 à 60 mille hommes qui, à un moment donné, ira prêter un puissant appui aux armées de l'extérieur et améliorera la situation ; mais, quant à débloquer Paris, cela me semble impossible. Ce que je puis vous affirmer, c'est que nous combattrons honorablement et que nous ferons beaucoup de

mal à l'ennemi. Il arrivera peut-être un moment où, épuisé lui-même, fatigué, il nous offrira des conditions plus acceptables que celles qu'il nous offre aujourd'hui. Dans tous les cas, nous aurons fait notre devoir. »

M. Thiers ne me répondit plus rien ; ce fut, je crois, la fin de l'entretien.

Cependant, il y a un détail que je dois vous faire connaître.

M. de Bismarck autorisa M. Thiers à dire ceci : « La Prusse veut bien vous faciliter les moyens de faire les élections, sans armistice, c'est-à-dire qu'elle donnera au gouvernement de la Défense nationale la possibilité de se mettre en relation avec l'extérieur et d'envoyer des agents en province. La guerre, le siége continueront, toutes les opérations militaires continueront ; mais enfin vous pouvez, si vous le voulez, faire des élections, réunir une assemblée dans un endroit que vous désignerez, soit dans le Midi, soit ailleurs. Telle est la proposition que nous vous faisons. »

Je ne sais si vous connaissiez ce fait-là.

Un membre. — Oui, certainement.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Quant à moi, je n'ai pas caractère pour me prononcer, mais la guerre continuant, la formation d'une Assemblée me semblait presque impossible. Enfin, je vous le répète, cela a été dit.

Eh bien! messieurs, permettez-moi de vous le dire, pour ma justification un peu à moi, car j'ai été souvent attaqué, et j'ai bien le droit de me défendre, ce programme que j'avais tracé à M. Thiers, nous l'avons rempli complétement, et rempli très honorablement.

Il y a eu un moment où l'ennemi épuisé, fatigué, voulait entrer en pourparlers et nous aurait fait des conditions relativement avantageuses. Ce moment, c'est après les combats de la Marne. Nous avions fait subir à l'ennemi des pertes énormes. Nous l'avions vu, aux applaudisse ments des braves marins qui étaient sur le plateau d'Avron, fuir en désordre. Le 2, à quatre heures du soir, nous étions maîtres du champ de bataille et l'on n'entendait plus ni un coup de fusil ni un coup de canon. Nous avions combattu pendant trois jours, le 30, le 1er et le 2. Mais nous ne pouvions pas aller plus loin, parce que nous avions toujours devant nous le parc de Villers, le parc de Cœuilly, po-

sitions où l'ennemi était fortement retranché et qui, malheureusement, n'ont pas été tournées en temps opportun par le 3e corps, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre. D'un autre côté, nous n'avions pas les moyens de conduire la sape assez vite pour pouvoir continuer notre mouvement, sans voir arriver des forces immenses contre nous.

Nous avions, il faut le dire, perdu 8,000 hommes. Des corps se trouvaient presque complétement privés d'officiers. Ainsi, par exemple, dans le régiment des mobiles d'Ille-et-Vilaine, il ne restait en officiers supérieurs, que notre honorable collègue le colonel Carron ; tous les autres étaient tués ou blessés. Nous avions eu 600 chevaux d'artillerie tués, de telle sorte que nos attelages ne pouvaient plus marcher. Nous avions tiré 32,000 coups de canon, nos caissons étaient vides ; mais enfin nous avions vu l'ennemi fuir en désordre et nous restions maîtres du champ de bataille. C'était, sinon une victoire, du moins un combat glorieux dont l'armée et la population parisienne avaient bien le droit d'être fiers.

Cependant le lendemain matin, je prenais le parti, de ma propre initiative, résolûment, sans consulter personne, de repasser la Marne. Le 3, de grand matin, en visitant les avant-postes, j'avais trouvé mes malheureux soldats épuisés, grelottant ; comme nous étions partis avec six jours de vivres et 108 cartouches, j'avais dû, pour ne pas trop charger les hommes, laisser les couvertures. Nous n'avions que des vivres et des munitions, pas de bagages pour les officiers, pas plus pour le général en chef que pour les autres. Les nuits avaient été très rigoureuses ; depuis le 30, la température s'était très abaissée, comme vous devez vous le rappeler. Ces hommes qui n'avaient pas mangé la soupe, qui s'étaient battus pendant trois jours, je les trouvai pâles, fatigués. L'affaiblissement moral, conséquence des souffrances physiques, commençait à les gagner.

Je constatai que, dans beaucoup d'endroits, nos batteries se trouvaient exposées au feu de la mousqueterie ennemie. Dans ces conditions, avec une rivière à dos, nous étions exposés à subir un véritable désastre ; immédiatement je pris le parti de repasser la Marne. Je le fis avec le plus grand ordre, et telle était la situation morale acquise par les combats des jours précédents, que nous avons effectué cette opération délicate d'un passage de rivière, avec 80,000 hommes et 300 bouches à feu, devant l'ennemi, sans recevoir un coup de canon ni un coup de

fusil. Nous avons fait ce passage, je puis le dire, avec un calme et un ordre parfait, comme à la manœuvre.

M. le Général Ducrot, p. 12.

M. Thiers, venant de faire ce tour de l'Europe dont on a parlé, est arrivé la veille du 31 octobre au ministère des affaires étrangères, et là, entouré de tous les membres du Gouvernement, dans une conférence officielle où chacun avait sa responsabilité, il nous a exposé qu'il n'avait encore qu'entrevu, en passant à Versailles, M. de Bismarck, avec lequel il devait conférer le lendemain, qu'il n'était pas encore fixé, par conséquent, sur le fond de la situation, mais que, par ce qu'il avait vu, pendant son voyage à l'étranger, par ce qu'il avait vu des armées de la Loire, il n'augurait pas bien de l'état des affaires. Il ne nous a pas du tout engagés à accepter telles ou telles conditions; il ne nous a point dit que des conditions eussent été posées. Il a envisagé avec beaucoup de réserve celles qui le seraient certainement, y compris celle de l'armistice avec ravitaillement, sur laquelle il n'avait pas perdu tout espoir de réussir, mais qui lui semblait pourtant très incertaine; il nous a dit qu'il convenait d'examiner si, malgré la dureté insolite d'un tel armistice, il ne faudrait pas se résoudre à accepter cette condition, et il ajouta : « Au surplus, je ne sais que vous conseiller, dans la douloureuse et terrible situation où vous êtes, mais il est bien certain que les choses s'aggravant, que la situation militaire devenant plus difficile, le pays se désorganisera encore davantage, et les conditions pourront être plus dures. » C'était bien un conseil, si vous le voulez, mais un conseil infiniment réservé dont nous ne pouvions tirer aucun parti pratique, dont nous n'avions, en tous les cas, aucun parti quelconque à tirer, puisque M. Thiers ne pouvait nous faire connaître les intentions finales de M. de Bismarck que dans une conférence ultérieure.

Tel est le résultat de l'unique entrevue que M. Thiers ait eu avec le gouvernement de la Défense, au ministère des affaires étrangères, la veille du 31 octobre.

Le 31 octobre, la sédition se produisit. M. Thiers devait revenir de Versailles à Paris pour une seconde entrevue. Nous avions jugé que l'état des esprits, violemment excités contre M. Thiers, ne permettait pas, au point de vue de sa sécurité,

qu'il vînt dans Paris même, et c'est pour cela que M. Jules Favre dut seul aller conférer avec lui au pont de Sèvres, où se trouva le général Ducrot, qui commandait sur les lieux.

M. LE COMTE DARU. — Ce n'est pas le 31 octobre qu'eut lieu l'entrevue du pont de Sèvres, mais le 2 novembre. Le Gouverneur de Paris, dites-vous, ne connaissait pas les conditions faites par M. de Bismarck; il les eût connues qu'il ne les eût pas acceptées. Il les a connues officiellement dans un conseil tenu le 3 novembre, dans lequel M. Jules Favre et M. le général Ducrot en ont rendu compte. J'aime à croire que, quels que soient les entraînements populaires, le général Trochu n'est pas homme, quand un grand intérêt le commande, à se laisser mener par l'opinion désordonnée de la multitude et à agir contre les intérêts de son pays. Si, à cette époque, dans le conseil du gouvernement, il a refusé les conditions offertes, c'est qu'il a cru apparemment ces conditions mauvaises en elles-mêmes; je n'en veux pas douter un seul instant.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Grand merci! D'abord, je ne crois pas du tout qu'elles nous aient été posées comme vous le dites. M. J. Favre et le général Ducrot nous ont dit le résultat de leur conversation avec M. Thiers, qui leur avait dit lui même le résultat de sa conversation avec M. de Bismarck. Nous savons à présent, non pas officiellement et diplomatiquement, mais de manière à n'en pouvoir plus douter, le fond des intentions prussiennes, celles qui se sont réalisées depuis. Nous les trouvâmes unanimement abominables.

M. LE COMTE DARU. — C'était un point à débattre; il dépendait dans tous les cas de vous de réunir une assemblée pour résoudre cette question.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Sans ravitaillement? Mais alors j'aurais déserté mon rôle qui était de défendre Paris! Nous ne pouvions admettre d'autres négociations avec l'ennemi. Au point de vue de nos devoirs militaires, nous devions exiger le ravitaillement, ou alors c'était la reddition de Paris avancée d'autant.

M. LE COMTE DARU. — C'est le sentiment militaire qui vous fait parler ainsi. Mais vous aviez un double caractère, vous étiez chef d'une armée et chef d'un gouvernement politique. Remarquez que, pendant tous le mois de novembre, vous ne vous êtes pas battu et que vous n'en avez pas moins mangé des rations. Vous auriez donc pu employer ce temps à réunir une assemblée,

sans que la défense de Paris en eût souffert le moins du monde. Vous et le général Ducrot, vous avez obéi à un sentiment d'honneur militaire, plutôt qu'à un sentiment politique ?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Oui, absolument, et nous nous en honorons.

M. LE PRÉSIDENT. — La réponse est nette.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Oui. Et comment, dans ce procès que vous faites à la Défense, choisissez-vous le chef militaire pour montrer votre étonnement de ce qu'il ait eu des sentiments plutôt militaires que politiques ? Quant à moi, j'estime, en dehors de toute politique, que si la France tombée sous d'immenses désastres, est tombée sans déshonneur devant l'Europe, c'est parce que quelques hommes, luttant contre tout espoir, ont tenu le drapeau haut jusqu'à la dernière heure, après les désastres accomplis ! Vous dites que, puisque nous n'avons pas combattu en novembre, nous aurions pu mieux employer le temps. Quoi ! vous parlez ainsi de ce mois de novembre marqué par les efforts inouïs qui ont préparé les combats du 29 (l'Haï, Montmesly, Epinay) et cette glorieuse bataille du 30 (Brie-sur-Marne et Villiers) où périt l'élite de mes officiers !

Oui, nous attendions alors peu des puissances étrangères, peu des armées du dehors, malgré leurs efforts ; mais nous combattions pour le devoir et pour l'honneur, et si la France d'aujourd'hui ne s'en inquiète guère, les étrangers, nous le voyons tous les jours, le savent et le disent !

Dans ce temps-là, quand un nuage se montrait à l'horizon, il se trouvait toujours quelqu'un autour de moi pour dire : « Voilà un nuage qui vous apporte la paix. »

Jugez-en : Voici un document que l'on a regardé comme un document de paix :

Versailles, le 5 décembre 1872.

« A S. Exc. le général Trochu, à Paris.

» Il pourrait être utile d'informer Votre Excellence, que l'ar
» mée de la Loire a été défaite auprès d'Orléans, et qu'ensuite cette
» ville a été réoccupée par les troupes allemandes ; si toutefois
» Votre Excellence juge à propos de s'en convaincre par un de
» ses officiers, je ne manquerai pas de lui communiquer un
» sauf-conduit pour aller et venir, etc. »

Eh bien, cela a été regardé comme une offre de paix !

M. LE COMTE DARU. — Et cela y ressemblait !

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Une ouverture de paix ! Mais c'est signé de Moltke ! c'est un général qui écrit à un général. Ce n'est pas M. de Bismark qui a écrit ; ah ! si c'eût été M. de Bismarck, j'aurais compris jusqu'à un certain point l'interprétation (qui aujourd'hui amuse beaucoup les Prussiens) qu'on a voulu donner à cette note ; mais ici c'est un général qui écrit à son adversaire : « Toute espérance de secours est perdue pour vous, vous pouvez honorablement vous rendre. » Et c'est là une ouverture de paix ! Mais comment et à qui ? A moi, une ouverture de paix ! Est-ce que je suis un gouvernement ? est-ce que M. de Moltke a qualité pour faire des ouvertures de paix ? En vérité, c'est incroyable.

M. le général Trochu, p. 302.

Vous, vous étiez enfermés dans Paris, ne sachant rien de ce qui se passait au dehors ; vous sentiez la nécessité de traiter ; M. Thiers arrive et vous dit : « Traitez, acceptez l'armistice sans ravitaillement ; c'est mon avis, si toutefois j'ai le droit de vous en exprimer un. » Nous n'avons pas encore entendu M. Thiers, je répète les paroles qui nous ont été rapportées et qu'on lui prête.

« Acceptez, disait-il, l'armistice sans ravitaillement; cela est contraire, il est vrai, aux lois de la guerre, mais je vous engage à accepter cette proposition ; traitez aujourd'hui, vous le pouvez, vous ne le pourrez peut-être pas demain. » Vous avez refusé !

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Vous parlez ici fort à l'aise, mon cher collègue, d'une situation dont vous ne vous faites pas l'idée. A cette époque, nous avions des vivres pour plus de deux mois. Nos cent mille mobiles, armés et équipés, étaient en état de combattre. L'organisation de la garde nationale mobilisée était avancée. Nous étions dans notre maximum de force. L'esprit public, dans Paris, était au comble de l'exaltation. J'aurais défié qui que ce fût de traiter, comme on dit que c'était possible, pour deux milliards et la cession d'une partie de l'Alsace. Paris et la France n'étaient alors à aucun degré préparés à ces humiliations, et croyez qu'il nous a fallu faire beaucoup de chemin dans la défaite et dans la souffrance pour arriver à nous sou-

mettre à ces effroyables exigences de l'ennemi, quelles qu'en fussent les proportions. Il a d'ailleurs pris la peine de répondre officiellement, depuis, à ceux qui croient qu'on pouvait traiter avec lui, à des conditions relativement plus favorables. Il a déclaré que, dès le désastre de Sedan, l'exigence des trois milliards et de l'Alsace-Lorraine, avait été irrévocablement décidée dans les conseils du roi. Je puis, d'ailleurs, dire comment, la veille de la sédition d'octobre, M. Thiers, arrivé ce jour-là à Paris, s'exprima devant le Gouvernement.

M. le général Trochu, p. 301.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — J'ai su de source certaine, comme je vous l'ai dit, que le roi et M. de Bismarck étaient disposés à accorder l'armistice avec ravitaillement, pendant lequel on convoquerait une Assemblée, quand la sédition du 31 octobre est venue modifier leurs vues. Quant à M. Thiers, il ne conseillait rien avec précision. Mais il croyait que ni nos efforts ni ceux de la province n'aboutiraient au succès, et qu'alors il faudrait plus tard faire la paix, coûte que coûte, à des conditions de plus en plus lourdes. C'téait un conseil, implicite si l'on veut, théorique dans tous les cas, car le Gouvernement ne pouvait pas traiter de la paix.

Une Assemblée seule le pouvait.

Quant à M. de Bismarck, il n'a jamais directement négocié avec nous, si ce n'est pour l'armistice de la capitulation, et il a tout fait pour rendre ces négociations difficiles ou impossibles.

M. le général Trochu, p. 301.

Vous savez que nous avons eu un incident qui nous a beaucoup agités. Après la reprise d'Orléans, le général de Moltke envoya au général Trochu une lettre dans laquelle il lui disait que s'il avait le moindre doute sur le résultat de la bataille, il lui permettrait d'envoyer un officier pour constater le fait. J'aurais voulu qu'on envoyât un officier, et cependant je ne pus l'obtenir. Je croyais que c'était une main qu'on nous tendait pour nous engager à entrer en négociations. Depuis, j'en ai acquis la certitude, M. Trochu, et en cela il était d'accord avec la presse, ne pensa pas que ce fût possible, et ceci vous prouve qu'il y avait une fièvre de résistance et d'exaltation. On pensait

que la Prusse ne pourrait pas tenir! C'était l'idée fixe de M. Trochu. Il disait : « La Prusse finira par abandonner le siège, l'essentiel, c'est de durer. » Nous avions calculé que, si au 1er janvier nous pouvions avoir encore du pain, ce ne serait pas pour longtemps, et vous savez que nous avons eu quelque chose qui ressemblait à du pain jusqu'à la fin du mois de janvier.

M. Jules Favre, p. 355.

C'est à ce moment que, vous vous le rappelez peut-être, les Prussiens essayèrent contre nous d'une ruse de guerre, en nous envoyant un pigeon portant une dépêche qui nous recommandait de faire la paix. Cette première ruse de guerre fut bientôt suivie de la fameuse lettre du général de Moltke, dans laquelle il disait que l'armée de la Loire avait été battue et proposait au général Trochu d'envoyer un officier qui pût s'assurer de la réalité de la nouvelle. C'était là encore une ouverture de paix, et faite, il faut le reconnaître, avec une discrétion courtoise. En réalité, nous étions assiégés, nous étions évidemment les vaincus, il fallait voir ce que commandait l'intérêt du pays. Il n'y eut que M. Jules Favre et moi, qui fûmes d'avis d'accepter l'offre de l'envoi d'un officier. Cette offre était d'autant plus acceptable, que cela n'arrêtait pas les opérations autour de Paris. Nous n'avions qu'à envoyer cet officier pour savoir exactement ce qui s'était passé sur la Loire, sans même le faire savoir publiquement, et à tout événement, cet officier pouvait être choisi de façon à être en même temps un militaire et un diplomate.

Mais ce ne fut pas le sentiment général. M. Thiers a dit qu'en cela on avait cédé aux inspirations d'un patriotisme désolé, et il a eu raison. Sans doute, il ne faut avoir aucune espèce de sévérité pour ceux qui ont jugé ainsi, mais il faut aussi rendre justice à ceux qui pensaient qu'il valait mieux agir autrement, et les relever un peu de toutes les injures qu'ils ont été obligés de subir quand ils ont voulu faire entendre à Paris le langage de la raison. Là aussi était le patriotisme, qui à ce moment, — et vous comprendrez que j'insiste sur ce point, — consistait à tâcher de faire voir les choses telles qu'elles étaient. Je crois encore que si l'on avait envoyé un officier, comme le proposait le général de Moltke, à ce moment-là, on aurait pu arriver à obtenir la réunion d'une assemblée, et traiter.

Un membre. — Était-ce le sentiment général que la lettre de M. de Moltke avait ce caractère d'ouverture?

M. ERNEST PICARD. — C'est ainsi que moi je l'ai compris. Cela pouvait être controversé; mais alors, je ne pouvais avoir un autre sentiment.

M. Picard, p. 486.

CHAPITRE XXII.

État social et politique de Paris après le 4 septembre.

Premiers symptômes d'agitation radicale. — Mise en liberté d'assassins et des détenus politiques. — Mauvaises élections dans la garde nationale. — Hésitations et faiblesses du général Trochu — Ses complaisances pour le radicalisme. — Conspiration permanente contre l'ordre public s'étalant au grand jour et impunément. — Aveux de M. J. Favre — Ses opinions favorables à l'Internationale. — Influence funeste du 4 septembre sur les ouvriers. — Effet des clubs. — Licence de la presse — Comités révolutionnaires. — Fabrication de bombes. — Préparatifs pour organiser la Commune.

Au lendemain du 4 septembre, et comme pour justifier ce que divers témoins ont dit des préoccupations exclusivement patriotiques du peuple de Paris, pendant que la gauche préparait, non la défense nationale, mais la révolution, l'esprit de Belleville et des quartiers populeux était bon.

L'esprit de la population était excellent, et je ne puis vous en donner de meilleure preuve que l'invitation qui me fut faite d'aller visiter les bataillons de Belleville. Flourens avait été arrêté, ou menacé d'arrestation, à la suite des incidents du 8 octobre, pour avoir rassemblé ses bataillons sans ordre : bref, il avait disparu, et, lui ôté, le dispositions des hommes qu'il commandait, étaient des plus sympathiques. Je me rendis à Belleville, où les commandants me firent voir, l'un après l'autre, les cinq bataillons du quartier; ils eurent grand soin de me faire remarquer que les gardes nationaux ne poussaient qu'un cri : *Vive la République* ! En effet, je n'entendis pas un seul cri de : Vive la Commune ! je me trompe, une seule fois ce cri fut

poussé, mais il fut aussitôt réprimé avec une brutalité des plus rassurantes. La garde nationale, rangée sur le boulevard de Puebla, se montra ce jour-là d'une absolue docilité. Assurément, comme vous le voyez, les choses ont bien changé depuis, mais je dois vous les montrer telles qu'elles étaient au commencement.

M. Jules Ferry, p. 392.

Jevous disais tout à l'heure que, par un singulier phénomène, à la fin de septembre, nous avions reçu des municipalités, des bataillons de la garde nationale, la prière de ne pas faire les élections municipales à Paris. Tel avait été le premier mouvement de bon sens. « Il ne s'agit pas, nous disait-on, de faire des élections municipales et de se diviser sur la politique au moment où tout le monde doit apprendre l'exercice, rester unis et courir aux remparts. »

Mais, messieurs, le parti que nous avions empêché de s'emparer de l'Hôtel-de-Ville le 4 septembre, et qui nous a, depuis, sous notre gouvernement comme pendant le second siége de Paris, tant de fois reproché de lui avoir volé sa place, ce parti s'aperçut bien vite que les élections municipales à Paris pouvaient devenir, contre le gouvernement de la Défense nationale, une machine de guerre formidable. Et le cri de : « Vive la Commune! » commença à retentir dans Paris. Il fut le signe de ralliement des premières manifestations.

Paris avait eu une très-belle tenue pendant tout le mois de septembre, la garde nationale s'était organisée dans un calme parfait. Malheureusement elle avait dû admettre dans son sein bien des éléments étrangers, peu disciplinables. Dans cette grande effervescence d'une capitale, qui voit approcher l'ennemi et qui réclame des armes pour tous ses enfants, des armes avaient été données un peu à tort et à travers. L'esprit de la population parisienne, l'esprit de la garde nationale, s'étaient donc modifiés. De là, des éléments favorables à un changement de direction du gouvernement, sous forme d'élections municipales. Ces éléments se trouvaient dans la garde nationale de Paris.

Des rassemblements armés, des descentes de bataillons armés, eurent lieu dans les derniers jours de septembre et dans les premiers jours d'octobre, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Ce

furent nos premières *journées*, journées extrêmement pacifiques, se terminant toutes à la gloire du gouvernement, parce qu'il y avait dans la garde nationale un fond de résistance, de conservation et de docilité tout à fait remarquable.

Les bons bataillons étaient, il est vrai, en retard sur les mauvais; mais ils arrivaient toujours à temps pour faire la police de la place, et donner leur appui au gouvernement.

Nous eûmes de la sorte une ou deux manifestations prenant pour prétexte des critiques plus ou moins puériles sur l'organisation et la direction militaires. C'est ainsi que le gouvernement tout entier, présidé par le général Trochu, reçut le 4 ou le 5 octobre, à l'Hôtel-de-Ville, une députation des officiers de la garde nationale de Belleville, avec le commandant Flourens en tête.

M. Ferry, p. 391.

Un peu plus tard encore, c'était la défense et sa mauvaise direction qui soulevaient les plaintes et les mécontentements.

Du 4 septembre au 9 octobre, quand il y a eu une première attaque sur l'Hôtel-de-Ville, les choses se passèrent très-bien ; nous étions occupés de la défense et de tout ce qu'elle entraînait, mais je n'avais pas remarqué dans les ouvriers, dans les clubs, quoi que ce soit qui parût se rattacher à la question sociale. C'était surtout la politique qui excitait les esprits, ainsi que la question de défense ; on pensait que la défense était mal dirigée, qu'elle se compromettait, et alors il y eut des explications très-vives dans les feuilles publiques. Le 8 octobre, il y eut une tentative d'invasion dans l'Hôtel-de-Ville, cela se passa assez bien, et les envahisseurs furent dans la nécessité de se retirer. La garde nationale nous donna des témoignages de sympathie.

Je n'ai rien remarqué jusqu'au 31 octobre.

Au 31 octobre, il n'y avait rien de formulé ; c'étaient des gens mécontents de ceux qui les gouvernaient ; il est certain qu'une insurrection dirigée contre eux était criminelle, mais elle pensait avoir pour excuse leur défaut de qualité : ils étaient arrivés par une sédition, une sédition voulait les renverser, c'était presque la loi du talion. J'ai passé la nuit à les écouter ; c'était très-curieux au point de vue pittoresque, mais au point de vue social et philosophique, je n'ai rien vu ; et il n'y en avait pas

un préoccupé d'un système ou d'une idée ; ils ont délibéré sous mes yeux et je les ai entendus.

M. J. Favre, p. 41.

Mais bientôt, cette situation changea par l'exemple contagieux d'une révolution triomphante et par l'effet des mesures du gouvernement, de son inertie et de son impuissance.

On avait ouvert les prisons.

M. LE MARQUIS DE MORNAY. — Est il à votre connaissance que les prisons aient été ouvertes et qu'il en soit sorti des repris de justice ?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Après la révolution, le gouvernement, dominé par les circonstances, fit libérer tous les détenus politiques, et parmi eux se trouvaient Eudes et Mégy (l'un avait tué un pompier à La Villette, l'autre un agent de police). Leur libération fut l'objet d'une discussion en conseil, mais il demeura acquis que la foule attroupée devant leur prison allait les libérer elle-même. Là, comme toujours, la loi était sans la sanction de la force. Les autres repris de justice détenus n'ont pas été relaxés. Aucune prison n'a été ouverte, si ce n'est, comme je l'ai dit, la prison de Mazas qui a été, non pas ouverte, mais forcée de nuit par la garde nationale elle-même qui voulait libérer et a libéré, en effet, Flourens que nous y avions enfermé.

M. le général Trochu, p. 35.

Quoi qu'en dise M. Trochu, ce n'est pas la foule qui avait délivré Mégy, alors au bagne de Toulon, c'est le gouvernement qui, de lui-même, a mis en liberté cet assassin, ce forçat, ce membre de la future Commune. Et M Trochu se plaint des complaisances de l'Empire pour la démocratie !

Le pouvoir nouveau repoussait les avis les plus sages et laissait se former les groupes les plus dangereux.

Il y a eu une autre cause : l'incapacité. Le gouvernement a été prévenu par tout le monde, par moi-même le 6 septembre, qu'il y avait dans Paris des gens qui n'avaient plus de moyens d'existence, qui se battraient comme des chiens. On lui demanda de mettre ces gens en avant, de les envoyer prendre une position. On répondit : « Nous n'avons pas de fusils. » Et on trouva moyen de les amener dans le centre de Paris.

C'est aussi le fait du général Trochu, ramenant à Paris les gardes mobiles et les éléments nécessaires à l'insurrection.

Le 4 septembre, j'étais au camp de Saint-Maur. En arrivant, je trouvai le camp des mobiles en effervescence; ils criaient que cela ne ne pouvait pas aller comme cela, qu'ils étaient les maîtres de la situation.

On a laissé la garde nationale choisir ses chefs, c'est un principe mauvais au point de vue militaire. On a offert des grades à des hommes qui n'étaient pas militaires; moi-même on m'a sollicité pour que j'acceptasse le grade de capitaine : je n'avais jamais manié un fusil.

Beaucoup d'officiers n'ont accepté d'être chefs que pour être en possession d'un instrument politique. Quand on a voulu les lancer sur l'ennemi, ils ont dit : « L'ennemi est à l'intérieur : ceux qui vont au-dehors sont des lâches qui désertent la cause de la République. » Cela m'a été dit à moi-même, quand on a appris que je voulais aller à l'ennemi du dehors plutôt que de surveiller au dedans.

M. Fribourg, p. 569.

L'insurrection n'est pas née après la cepitulation, mais dès les premiers jours du siége; il y a eu avant le 31 octobre, des manifestations à l'Hôtel-de-Ville et une association entre certains chefs de bataillon pour constituer un pouvoir hostile à celui qui existait, et dans ce milieu, on ne cachait pas le dessein de résoudre, après la question prussienne, la question politique dans le sens le plus avancé.

Il y avait depuis longtemps à Paris des groupes qui s'étaient formés sous l'Empire, et qui, soit au point de vue politique, soit au point de vue religieux, professaient les opinions les plus extrêmes et les plus extravagantes.

L'un de ces groupes était celui qui était connu sous le nom de blanquiste.

M. E. Picard, p. 52.

Voici une série de dépositions qui attestent la faiblesse ou la connivence des hommes du gouvernement.

M. DE LA ROCHETHULON. — Je me rappelle avoir vu, le 15 septembre, sur les murs de Paris, une grande affiche rouge sur laquelle on instituait des comités de défense par arrondisse-

ment. Presque tous les signataires de cette affiche ont figuré dans la Commune. Ces comités se sont réunis dans la salle du Pré-aux-Clercs. J'ai demandé l'autorisation de les enlever avec mon bataillon; j'ai été trouver dans ce but le général Trochu. Il m'a dit que ce serait provoquer la guerre civile, et nous avons dû laisser les choses aller leur train. Mais il n'en résulte pas moins que le lendemain du 4 septembre, ces hommes commençaient à s'organiser, et qu'ils ont commencé à agir au grand jour vers le 15 ou le 16 septembre.

M. LE PRÉSIDENT. — Ils étaient armés dès le 4 septembre. Les trois bataillons qui ont envahi l'Assemblée ce jour-là avaient des armes.

M. DE QUINSONAS. — Je les ai vus, j'y étais. Cela s'est passé sous mes yeux.

M. Ansart, p. 187.

M. DELPIT. — M. de la Rochethulon nous a parlé d'une affiche rouge qu'il a vue le 6 septembre convoquant au Pré-aux-Clercs les frères et amis. Les noms étaient des noms de révolutionnaires. Il a été trouver le général Trochu et lui a dit : « Nous avons un bon bataillon; si vous voulez, nous allons enlever tous ces coquins-là et nous vous les amènerons » — Le général Trochu lui aurait répondu : « Non, je ne veux pas de ces arrestations. » N'avez-vous pas vu également cette affiche rouge ?

M. CRESSON — Après la saisie que j'ai faite chez Châtelain, j'ai su que tous les personnages importants, toutes les têtes devaient se réunir dans une salle voisine du Palais-Royal, à la salle de la Redoute. — Je suis allé trouver M. Jules Favre, avec le rapport des agents secrets que j'avais parmi eux.

J'ai été autorisé par M. Jules Favre à les faire arrêter, j'ai vu le général Clément Thomas, qui m'a dit : « Cela ne me regarde pas, je veux un ordre écrit. » Je lui demandai si le mien suffirait. J'étais prêt à le lui donner, il me répondit : « Non, il faut le demander au général Trochu. » Je suis allé trouver le général et en présence de l'hésitation de la garde nationale et d'un conseil de guerre qui devait se tenir le lendemain, le général Trochu me dit : « Attendons. » Nous avons ainsi manqué la réunion.

M. Cresson, p. 146.

M. CRESSON. — Il n'y a jamais eu d'ordre ; voilà la véritable réponse à faire. L'ordre n'était qu'apparent ; il y a toujours eu dans les clubs, dans la presse et dans le bas-fond social, des préparatifs pour la grande bataille, et les gens de Belleville, à qui on distribuait des drapeaux et que l'on faisait sortir de Paris, disaient en rentrant, et après avoir bu leur ration d'eau-de-vie : « Ce n'est pas à nous de sortir : c'est dans Paris que nous avons à faire et non pas avec les Prussiens. » Cela a été imprimé dans leurs journaux.

Un membre. — Croyez-vous qu'on aurait pu désarmer la garde nationale à un certain moment ?

M. CRESSON. — Le 23 janvier, il eût été possible de désarmer les mauvais bataillons de la garde nationale et je l'ai proposé.

M. Cresson, p. 134.

Je ne veux pas rappeler les excès du siège, qui habituèrent la population à tout faire impunément. Un bataillon de Belleville, par exemple, était récalcitrant : il réclamait des chassepots, on lui en donnait immédiatement, alors que la garde nationale bien pensante était armée de fusils à piston, ou de qualité inférieure.

M. Marseille, p. 197.

Flourens avait organisé les bataillons de la garde nationale de Belleville ; il était apparu aux habitants de ce quartier avec le souvenir de la part qu'il avait prise à la guerre de Crète et ce je ne sais quoi qui lui gagnait la foule.

Flourens avait demandé à l'état-major de la garde nationale le grade de colonel. Pour obtenir cette nomination, il vint trouver le général Trochu, l'accabla de caresses, — car il y avait de tout dans ce cerveau mal équilibré : (douceur et furie) ! — il protesta de son attachement à l'ordre, de son dévouement au gouvernement, si bien que le général Trochu, voulant faire quelque chose pour cette tête folle, pour cette espèce de paladin, d'aventurier révolutionnaire, dont on croyait pouvoir tirer parti quelque jour pour un coup de main, le fit nommer, non pas colonel, ce qui eût été illégal, mais *major de tranchée*.

C'est avec ce titre qu'il venait à la tête de ses officiers nous expliquer, à l'Hôtel-de-Ville, qu'il avait un secret pour débloquer Paris, et qu'il connaissait beaucoup mieux la tactique que

le gouvernement. On discuta; la discussion démontra complètement aux officiers venus avec Flourens que leur major n'avait pas le sens commun, et Flourens, se voyant battu, donna, sur l'heure sa démission.

M. J. Ferry, p. 391.

« D'abord, la faiblesse et les illusions de ceux qui s'intéres-
« saient à Félix Pyat et à Delescluze, ont produit l'impunité des
« attentats politiques.

« Ensuite, le désarmement d'une armée démoralisée, sans
« discipline, au désespoir de ses revers, pour elle inexpliqués,
« livrée à la rue au milieu d'un peuple en armes, malheureux
« et fanatique de gloire, a complété l'impuissance de l'autorité.

« Enfin, et surtout l'Internationale, dont on a osé nier en
« plein conseil la puissance, l'organisation menaçante et les
« desseins, a fait triompher dans les élections la devise absurde
« de la guerre sociale.

M. Cresson, p. 126.

M. Cresson. — J'ai été nommé préfet de police le 4 novembre, j'ai donné ma démission quatre fois : trois fois j'ai consenti à la reprendre parce que satisfaction m'avait été donnée; j'ai donné ma démission une dernière fois, le 10 février, au lendemain de de la mise en liberté de ceux que je poursuivais et qui sont devenus les membres de la Commune.

J'ai eu cette triste fortune de prédire pendant tout le temps de mon exercice le 18 mars, non pas seulement le 18 mars, mais la fin de l'insurrection, je veux dire le pillage et l'incendie; je ne m'y suis jamais trompé et la Commission peut avoir une excellente appréciation des fait dans les rapports que j'ai adressés chaque jour à partir du 22 novembre.

M. Cresson, p. 124.

Mais, mon cher collègue, pendant tout le siège, surtout vers la fin du siége, nous avons eu des centaines de personnes en communication individuelle permanente avec l'ennemi qui savait, aussi bien que moi, tout ce qui se passait dans Paris. Mais tous les jours et toutes les nuits — c'était des femmes surtout — on portait aux Prussiens des nouvelles et des journaux. Tous les quartiers généraux prussiens, très-ardents

à favoriser cet odieux commerce, les recevaient régulièrement. Et parmi les compagnies de francs tireurs et autres irréguliers qui entouraient Paris, les uns excellents et dévoués, les autres détestables et pillards, combien avaient des intelligences avec l'ennemi ! Combien portés *disparus*, qui passaient tout simplement à l'ennemi ! Et parmi ces journaux que recevaient quotidiennement les Prussiens, les uns par ignorance ou par légèreté, les autres systématiquement et pour nuire à la défense, faisaient connaître les travaux ! Les avertissements, comme les mesures les plus sévères, comme les appels au patriotisme étaient sans effet. Ainsi, nous avions construit aux Hautes-Bruyères un ouvrage très-important, dont les principales dispositions, et spécialement le flanquement, étaient modernes. Les journaux ne manquèrent pas d'en publier minutieusement tous les détails.

Un membre. — Comment n'avez-vous pas fait fusiller les hommes qui les révélaient?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Ah ! oui, je sais que c'est là le grand argument, mais il est sans valeur. Pour fusiller, il faut être le maître. Il faut que le droit ait une sanction qui n'est pas la force morale, la seule dont j'aie disposé pendant le siége, mais la force matérielle toujours présente et agissante. Celle-ci, je ne l'avais pas; jugez-en : M. Cresson, préfet de police, dont je ne puis trop louer l'énergie et le courage personnel, avait mis la main, après le 31 octobre, sur quelques-uns des chefs de la démagogie. Tous, livrés aux conseils de guerre, ont été acquittés, oui acquittés par ces conseils qui, dans d'autres conditions et dans d'autres circonstances, auraient été très-sévères !

J'ai organisé des *cours martiales* présidées par les officiers les plus énergiques, pour faire condamner les pillards de la banlieue. Elles ne m'en ont pas condamné un seul.

Général Trochu, p. 32.

Tristes excuses, on en conviendra que celles données par le gouverneur de Paris et que nous venons de reproduire. M. Trochu avait e la prétention de sauver l'ordre et de repousser l'ennemi, et il n'a su que préparer la guerre civile et *chicaner* les Prussiens.

Ecoutons encore M. Cresson et son collaborateur M. Choppin.

M. CRESSON. Je ne sais rien du tout de ce qui s'est passé avant mon entrée à la préfecture, qui a eu lieu le 2 novembre. Mais

à partir de ce jour là jusqu'à ma sortie, j'ai toujours été en face d'une conspiration qui s'étalait publiquement, dans les clubs, tout haut. Cette conspiration avait son programme. Les directeurs étaient aussi nombreux que les membres ; tous étaient chefs. Elle se subdivisait en plusieurs comités qui se réunissaient, prenaient des décisions et nommaient des chefs qui se concertaient entre eux. Tout ce groupe, tout cet ensemble me passait sous les yeux. Chaque fois qu'un fait particulier et grave se produisait, j'en informais le ministre de l'intérieur ou le général Trochu, ou je le constatais par écrit; c'est ainsi que j'ai signalé les projets d'assassinat, de meurtre, les demandes que l'on faisait dans les clubs d'établir des échafauds au coin des rues, les menaces quotidiennes et multipliées de pillage et d'incendie.

Je suis parvenu à arracher des mains des conspirateurs 24,000 bombes Orsini, je crois, dont 600 étaient chargées, et des cartouchières de fer blanc. J'ai fait éclater ces dernières dans les puits de Vincennes. Je me suis emparé des autres, dans les derniers jours, par l'intermédiaire de M. Macé, commissaire de police. J'avais fini par ne plus trop me préoccuper de la légalité qui, en ma qualité d'avocat, m'a cependant toujours très-vivement intéressé. J'ai saisi leurs matières combustibles que j'ai livrées au ministre de la guerre. Mais il paraît que l'insurrection a pu en retrouver plus tard une partie, dans les dépôts qui les avaient reçues.

M. Cresson, p. 130.

Quand nous sommes arrivés à la Préfecture de police, nous avons trouvé la police intérieure, la police des rues volontairement désorganisée ; il n'y avait plus ni police ostensible, ni police secrète ; j'ai essayé de reconstituer le service et de pénétrer dans l'Internationale. Nous avions des rapports avec ses chefs.

Au 4 novembre, en cherchant à classer les opinions, voici ce que nous avions devant nous : on peut prendre pour points de repère les journaux qui paraissaient. Il y avait trois partis très-tranchés : le parti blanquiste dont les idées étaient formulées par un affreux papier jaune, *la Patrie en danger*. Ce parti était opposé au gouvernement et voulait l'action par l'insurrection. C'était bien ce parti qui avait fait le 31 octobre.

Il y avait, à côté d'eux, le parti politique de Félix Pyat qui

n'a pas été un parti très tranché, il n'était aimé ni de Blanqui, ni de Delescluze. Son organe était le *Combat*, et plus tard le *Vengeur*. C'était un parti à prétentions littéraires.

Il y avait, à côté, le parti jacobin, ayant pour chef Delescluze et pour organe le *Réveil*.

Voilà les trois partis actifs. Je ne parle pas d'un quatrième parti, celui qui avait pour personnification Victor Hugo et pour organe le *Rappel*.

Le parti de Blanqui était un parti essentiellement conspirateur; il a toujours conspiré. Blanqui, à la fin de l'Empire, conspirait activement.

Il y a ce fait singulier qui est de notoriété à la Préfecture. Avant le 4 septembre, on a mis la main sur un complot qui n'était peut-être pas absolument vrai; il y a toujours un complot quand on veut. Or, il s'est trouvé un moment où à côté de ce complot, qui n'était pas tout à fait spontané, il y en avait un autre d'une complète spontanéité. Mais le siége était fait, les pièces prêtes, on a laissé le véritable complot dans lequel était Blanqui, et on a suivi l'autre. Le complot de Blanqui rappelait les *Charbonniers*, c'était la Société des saisons, subdivisée en mois, en semaines, en jours. Cette Société avait ses bombes fabriquées pour son compte, elles étaient fabriquées par Fontaine, qui fut, depuis, directeur des domaines sous la Commune, et qui a toujorus été fabricant de bombes.

Les bombes, depuis l'attentat d'Orsini, paraissent avoir été une idée fixe des conspirateurs. On s'y est attaché avec une singulière ardeur; après le 4 septembre, nous avons fait saisir en plusieurs fois 13,500 bombes Orsiniennes.

A Montmartre, un commissaire de police très-zélé, M. Macé, a saisi des bombes qui n'étaient pas des bombes Orsiniennes. La bombe Orsinienne est sphérique avec capsules; elle consiste dans une boîte en cuivre revêtue d'une couche de zinc fondu.

Les bombes saisies par M. Macé étaient en forme de roue; la circonférence était creuse, cette circonférence renfermait de la poudre blanche et un cylindre en verre rempli d'acide sulfurique; il y avait des clous à frottement.

Quand la bombe était lancée, les clous à frottement rentraient dans l'intérieur, brisaient l'enveloppe de verre qui contenait l'acide sulfurique et enflammaient la poudre blanche. Je crois que la police devait se saisir de ces bombes

Toujours conspirateur, Blanqui, après le 4 septembre, essaya

de former une société qui s'appelait la Société de la défense à outrance. A cette ligue se rattachait la légion garibaldienne; elle était divisée en deux ou trois sections, dont une polonaise qui avait pour chef Dombrowski.

M. Choppin, p. 106.

Avec une confiance bien naïve, M. J. Favre avait cru que ses amis et lui étant au pouvoir, tout le monde serait d'accord comme aime à le dire M. J. Simon.

Après le 4 septembre, il m'a semblé que ce mal n'existait plus; nous étions préoccupés de bien des choses. Il me semblait que la population de Paris était revenue à de bons sentiments, et quand on me parlait de ceux qui cherchaient à l'exciter, je n'en éprouvais pas une grande inquiétude.

M. J. Favre, p. 43.

Il nous dit pourtant lui-même ce qu'il avait déjà observé et éprouvé.

Le lendemain, je vis venir chez moi, à peu près quinze à vingt ouvriers, des travailleurs de Lyon, des gens bien vêtus, qui, par leur attitude, avaient l'air d'honnêtes personnes. Chez l'ouvrier, le costume est beaucoup; un homme bien tenu est, en général, un homme recommandable. La conversation s'engagea. Ces ouvriers me demandèrent quels étaient mes principes. J'étais très-surpris; j'étais assez vieux pour n'avoir pas besoin de les faire connaître, mais ce qui les occupait le plus, c'était la question sociale. Je leur dis mes principes. Je n'eus pas de peine à réduire au silence mon interlocuteur et à lui démontrer que les théories qu'il développait, l'abolition du capital, étaient absolument inapplicables, qu'elles ne reposaient sur rien.

Je lui demandai de préciser sa pensée, et il fut dans l'impossibilité de trouver quelque chose de raisonnable.

Mais mon opposition les avait considérablement éloignés; je voyais des gens qui paraissaient malveillants : cela ne me disposait pas à la bienveillance; je n'aime pas qu'on me brave. Enfin, ils me posèrent la question de savoir si je ne souscrirais pas à une déclaration, si je ne m'enchaînerais pas par un mandat impératif. Je dis que je ne le voulais pas. Il y en eut alors un qui me dit :— « Au nom de la réunion, nous sommes venus ici

pour vous dire que nous n'accepterons pour député que celui qui signera une déclaration d'athéisme.» Je demeurai confondu. Je sais que, dans les ouvriers, il y a des esprits pervertis au point de vue de l'intelligence, mais cette audace me parut extraordinaire, surtout s'adressant à moi, dont les opinions sont connues.

A ce moment, j'ai reçu des visites de personnes venant me supplier de ne pas me prononcer sur cette question, et me disant: « Dans votre intérêt ne parlez pas de cela. » Cela avait fait assez de bruit, et les ouvriers savaient qu'ils me faisaient injure; je le leur dis en termes très-vifs, et la chose se gâta. Ils me dirent qu'ils ne voteraient pas pour moi; je leur répondis que c'était le plus grand plaisir qu'ils pouvaient me faire. Ils furent impertinents, et je les mis tous les quinze à la porte.

Je n'attachai pas d'importance à cette scène, mais je la trouvai significative, et je me demandai comment des hommes laborieux et honnêtes pouvaient venir chez moi, dans mon hôtel, me poser de semblables questions et me faire me pareille intimation.

M. J. Favre, p. 40.

Sa sécurité restait complète, malgré de tels symptômes et les avertissements du préfet de police.

Comme ministre de l'intérieur, je recevais les rapports des préfets de police. Nous en avons eu trois: M. de Kératry, M. Adam, M. Cresson. M. Cresson a été plein de courage; il a accepté les fonctions après le 31 octobre, il s'y est consacré avec un dévouement admirable, il était un peu porté à s'inquiéter, ce n'est pas un mal pour un préfet de police, il nous apportait des nouvelles désastreuses, et dans ces nouvelles, je ne voyais rien de bien inquiétant. Cependant, je dois dire que M. Cresson m'a parlé de l'Internationale, qu'il la croyait dangereuse, qu'elle conspirait; je ne voyais rien qui ressemblât à l'action de l'Internationale; je savais qu'il y avait des fous, des ambitieux, de mauvais esprits; je savais ce que valaient Delescluze, Pyat et les autres, mais je n'en avais pas grand'peur; je croyais que cela se perdait dans le grand mouvement de la défense nationale et je ne les croyais pas dangereux.

Nous sommes arrivés ainsi au 22 janvier. Il y eut, ce jour-là, une insurrection qui m'a paru dirigée contre les hommes du

gouvernement de la Défense nationale et non contre la société. C'était surtout contre le général Trochu que l'émeute était dirigée; j'étais tout aussi impopulaire que lui, mais j'avais moins d'action que lui et j'attirais moins l'attention. Je n'ai rien vu là qui pût inquiéter un homme politique au point de vue de ce qui s'est réalisé plus tard. Je sentais bien, tout le monde le savait, que si nous parvenions à dominer la crise extérieure, nous aurions la crise intérieure : on ne met pas des armes dans les mains de tant de mauvais sujets sans qu'il faille un jour songer à les retirer. Mais c'était un souci qui était en surcroît, et, quand il s'agit de vivre ou de mourir, on ne se demande pas comment on fera : on cherche à se tirer d'affaire.

M. Jules Favre, p. 44.

Enfin, il finit par ouvrir les yeux, et il dit :

Je le répète, ce que je considère comme ayant amené la véritable dissolution sociale, c'est cet antagonisme des classes, l'une faisant tout et l'autre faisant quelque chose, mais attendant tout de la classe supérieure, se corrompant par l'oisiveté, par l'idée qu'elle devait être nourrie, et perdant ainsi l'habitude du travail et de la dignité, et se plaçant dans les mains des intrigants. Cette population s'est abandonnée, elle a été la proie des agitateurs qui étaient dans l'ombre, la proie de l'Internationale ; je n'y ai peut-être pas assez cru.

M. J. Favre, p. 43.

Des chefs de service de la préfecture de police déclarent à leur tour :

M. ANSART. — Je ne vois plus de bons ouvriers depuis le 4 septembre.

Le faubourg Saint-Antoine, très-bon dans les dernières années de l'Empire, était devenu détestable depuis l'investissement de Paris. Chacun, au lieu de travailler, aimait mieux demander la satisfaction de ses besoins à l'assistance publique, que les nécessités de la situation avaient amené à organiser sur une échelle, on peut le dire, universelle.

M. Ansart, p. 183.

La population était merveilleusement disposée pour se livrer à l'émeute, elle n'avait plus l'habitude du travail, elle s'était laissée entraîner à l'ivrognerie; les trente sous de la solde avaient fait de tous les gardes nationaux des rentiers; ils s'étaient accoutumés à être nourris sans rien faire. Ces gens-là étaient entre les mains du parti qui pouvait les payer, la forme du gouvernement leur importait peu ; ce qui leur importait, c'était le maintien de l'état des choses dont ils profitaient. On ne voulait plus travailler, on aimait mieux mendier. Le 18 mars, vous le connaissez mieux que moi. Depuis longtemps l'attitude de la troupe était fort mauvaise ; on avait attiré les soldats dans les réunions publiques, dans des réunions où les éléments de démoralisation étaient énormes. Il n'y avait plus moyen de compter sur l'armée, et les rapports qui nous arrivaient nous donnaient à cet égard la mesure de ce qui allait arriver.

M. Ansart, p. 184.

A la suite de ces événements, survint la république avec toutes ses libertés, je puis même dire, avec toutes ses licences. Puis le siége : au moment du siége on se crut obligé de faire à la classe la plus nombreuse toutes les concessions. Ce ne fut plus un gouvernement, mais une sorte de communisme. On mit en commun tout ce qu'on avait; on prodigua aux pauvres toutes les ressources disponibles, tandis que le bourgeois ne se procurait que très-difficilement ce qui lui était nécessaire ; on prodigua aux ouvriers des secours en vivres et en argent ; on donna aux concubines, aux enfants, à tout le monde.

Cette façon d'agir désintéressa l'ouvrier du travail. Les ateliers, déjà en partie abandonnés, le furent tout-à-fait ; l'ouvrier ne voulut plus y aller. D'un autre côté, on désirait éviter avant tout la répression des désordres, et pour cela on laissait faire les choses les plus fâcheuses. Ainsi, sous prétexte de satisfaire sa haine contre les casse-têtes, on allait à domicile, rechercher les sergents de ville ; on les arrachait de chez eux et on les traînait dans la rue. Quand on ne les trouvait pas, on prenait leurs femmes : on s'habituait ainsi à violer le domicile ; le vol et le pillage s'ensuivaient.

Un membre. — Par quels ordres ces visites eurent-elles lieu ?

M. MARSEILLE. — Sans aucun ordre. Le premier garde national venu entrait dans une maison sous le prétexte de chercher des

sergents de ville et, le plus souvent, il mettait la maison au pillage. Quand à nos agents, ils étaient obligés de se cacher.

Notre administration subit alors un changement d'organisation. Il arriva un préfet qui croyait bien faire, et qui, sentant qu'il y avait contre les sergents de ville des préjugés dans la population, se dit : — « Je vais les organiser militairement, et ainsi les réhabiliter » — Je dois dire en passant, pour leur rendre justice, qu'ils n'avaient pas besoin d'être réhabilités, puisqu'ils avaient toujours fait leur devoir. (*Assentiment*). Le préfet les organisa militairement et les envoya aux avant-postes.

M. Marseille, p. 196.

On tolérait les clubs, et on ne s'effrayait pas de leurs violences.

Je suis de cette école qui, peut-être, a reçu un assez cruel démenti ; je crois que la liberté a une très grande action et qu'elle permet aux hommes, en se mettant en contact, de faire prévaloir la vérité ; mais étant très-occupé et ayant une vie qui ne me permettait pas de me consacrer à quoi que ce soit qui ne fût pas nécessaire, je n'allais pas dans les réunions publiques ; j'avais lu des détails sur ce qui s'y passait, ce qui était très-affligeant, très honteux, mais je n'en avais pas une très-grande frayeur, parce que je n'y voyais rien de précis, rien qui pût se formuler d'une façon inquiétante ; ainsi l'athéïsme, le communisme me paraissaient des erreurs vieilles comme le monde, mais qui ne pouvaient pas avoir une action sérieuse sur la société, et je pensais que le gouvernement de l'Empire en faisait grand bruit pour s'en faire un moyen de gouvernement.

M. J. Favre, p. 39.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons entendu un homme très au courant des affaires de Paris ; il nous a dit que les clubs avaient été à ses yeux une des principales causes des troubles.

M. ADAM. — Ils n'ont pas été dangereux tant que l'esprit de la garde nationale a été bon ; quand les insuccès sont arrivés, la garde nationale est devenue indifférente, et les clubs ont alors exercé une influence mauvaise.

Un membre.—N'ont-ils pas exercé une fâcheuse influence sur la garde nationale elle-même ?

M. ADAM, — Je ne crois pas à leur grande influence pendant le siége. Il n'y avait qu'un petit nombre de clubs et, sauf à Belleville, ils étaient peu suivis. Dans d'autres quartiers, il y a eu des réunions très fréquentées, à la Porte-Saint Martin, par exemple, et à la salle Valentino, qui ont été beaucoup plus utiles que nuisibles. Les violences et les exagérations y étaient combattues avec un succès qui m'a été plusieurs fois signalé par M. de Pressensé, notamment, par MM. Desmarest et Ratisbonne.

M. Adam, p. 159.

La presse avait toute licence, et des bombes orsiniennes se préparaient même par les soins des municipalités et avec l'argent du Trésor.

Aussi, disais-je au général Trochu : « On imprime tous les jours que vous trahissez le Gouvernement, et le matin de la bataille on distribue aux soldats que vous commandez des journaux où l'on dit que vous êtes un traître. Comment voulez-vous que l'armée obéisse à vos ordres ? » Alors j'insistais de nouveau pour l'application des lois de l'état de siége ; il ne s'agissait pas encore là d'une mesure extraordinaire. Le général Trochu vous a donné dans son discours la raison de sa manière d'agir, c'est-à-dire la croyanc qu'il avait dans la possibilité de voir s'établir des courants divers se neutralisant les uns les autres.

M. Cresson, p. 134.

M. CHOPPIN. — Je reviens au parti de Blanqui. Un nommé Martel avait demandé au général l'autorisation de former une légion pour la défense de Paris : M. le général Trochu la lui avait accordée et il avait formé cette légion garibaldienne qui avait une section commandée par Dombrowski,

Mais le principal moyen d'agitation de Blanqui était la ligue de la défense à outrance ; elle était représentée par un comité qui se réunissait chez un nommé Châtelain aux environs des halles. Ce Châtelain a été arrêté vers le 22 janvier. On s'occupait beaucoup, dans ce comité, de fabriquer des engins destructeurs et d'en inventer. C'est ainsi que nous avons fait saisir des bombes de toutes sortes ; il y avait celles dont j'ai parlé ; un autre modèle cylindrique. Il y avait un engin qui doit servir à allumer les incendies, c'est un tube en zinc destiné à recevoir du pétrole qui doit être

enflammé au moyen d'une mèche. Six mille récipients de cette nature, que nous avons fait requérir par le ministère de la guerre, ont été enlevés d'un coup. Le ministre de la guerre requérait en notre nom tout ce qui était supposé propre à la défense nationale. C'est ainsi qu'il a requis un grand nombre de bombes orsiniennes, fabriquées sous le patronage direct du maire du 18e arrondissement, M. Clémenceau ; elles étaient cachées, je crois, dans un caveau du cimetière Montmartre. Ces bombes sont distinctes de celles dont s'est emparé M. Macé. On les a jetées, non sans de grands risques, dans le pnits d'éclatement de Vincennes.

Un membre. — M. Clémenceau le savait-il ?

M. CHOPPIN. — Oui, les fonds de la Ville servaient à alimenter cette fabrication. C'était fait par le comité de vigilance qui était à côté des mairies. M. Clémenceau avait le sien qui fabriquait les bombes. On disait que ces bombes devaient servir quand l'ennemi entrerait dans Paris.

Le général Duval, du 13e arrondissement, était encore un fabricant de bombes; il en fondait avec des boutons d'uniforme de garde national ; Fontaine continuait sous la République ses fabrications de l'Empire.

Il y en avait encore d'autres.

Un membre. — Une fabrique de bombes n'a-t-elle pas fait explosion?

M. CHOPPIN. — Oui, il y a eu des explosions à Belleville, à Montmartre et à la Maison-Blanche.

M. Choppin, p. 107.

Or, je savais que ces bombes se fabriquaient à Paris et que le maire de Montmartre, M. Clémenceau, connaissait cette fabrication, qu'il s'en était occupé personnellement. Je savais cela par une note des agents secrets. Je le priai donc de venir causer avec moi. J'essayai de me faire connaître de lui, de lui inspirer la confiance, que je crois mériter: Il m'a donné cette confiance, et il m'a livré 600 bombes Orsini, que j'ai fait éclater dans les puits de Vincennes. Plus tard j'ai retrouvé dans ses mains un nombre très-considérable de bombes Orsini, mais elles n'étaient pas chargées. M. Clémenceau n'a pas voulu les livrer au Préfet de Police, mais à M. le minisire des travaux publics, M. Dorian, et au ministre de la guerre. J'ai introduit M. le

le ministre de la guerre à côté du ministre des travaux publics, parce que je voulait une double garantie. Il a accepté et j'ai pu prendre possession des bombes Orsini, quelques jours après mon entrée à la préfecture de police, dans les premiers jours de novembre.

M. DE RAINNEVILLE. Qui a fourni l'argent pour fabriquer toutes ces bombes?

M. CRESSON. — Je ne sais. Ils avaient peu d'argent, et ils étaient au désespoir de n'en avoir pas. C'est ainsi, je crois, qu'ils ont été retardés dans leurs projets. Raoul Rigault, que j'ai trouvé à la préfecture de police commissaire de police dans le fauteuil de Lagrange, d'où je l'ai chassé, se plaignait du manque d'argent; on a dit qu'il avait donné sa démission; il ne l'a donnée que contraint pour éviter sa destitution signée et signifiée; eh bien! Raoul Rigault disait devant des agents secrets, qui étaient de ses amis : « Mais il n'y a rien à faire avec ces gens-là ils regardent à un sou. » Ils n'avaient pas d'argent, sans quoi il est très-probable que les événements se seraient accomplis beaucoup plus rapidement.

M. Cresson, p. 131.

Je fis une perquisition chez Cr..., capitaine à Belleville, ami de Flourens et de Rochefort ; j'y saisis une correspondance importante où étaient indiquées les idées qu'on poursuivait, c'est-à-dire l'établissement de la Commune; cette correspondance s'étendait du 21 janvier au 10 mars. J'ai saisi à Belleville, en face du club, un dépôt de bombes orsiniennes, chez Roussel qui fut blessé par une de ces bombes. Quant à Lapye, qui était à la tête de la fabrication, à Montmartre, voici comment il est mort. Les comptes avec Clémenceau n'étaient pas exacts; Clémenceau avait reçu du Gouvernement une certaine somme qui devait servir à fabriquer des bombes pour la défense; mais toutes celles que j'ai saisies n'étaient pas d'un usage facile; elles devaient être jetées à une petite distance, 20 mètres au plus, et d'une fenêtre; j'en ai saisi de 10 à 12,000, et j'en ai fait jeter dans la Seine. Lapye était souvent en état d'ivresse, et il en vendait pour vingt sous à tous les membres de l'Internationale. Un jour, ennuyé des réclamations qu'on lui faisait, il prit une bombe et la jeta sur un tas. Toute la maison sauta; il y eut trois morts et un blessé. Il fut inhumé le 5 ou 6 octobre; des discours fu-

rent prononcés, ou on disait : « Ces bombes serviront pour la guerre civile, ponr détruire le Gouvernement de la Défense et implanter la Commune. »

M. Macé, p. 220.

Quant à l'affaire des bombes, je m'en suis occupé dès le 21 janvier, après avoir trouvé des fragments de bombes orsiniennes sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Je saisis d'abord chez Duval, qui fut plus tard délégué à la préfecture de police, deux caissons de cartouches, deux épées de sergent de ville, et divers modèles de bombes. Chez Gérard, fondeur, à Belleville, je trouvai 500 tubes, 300 kilos de poudre explosible, 13 modèles de bombes, en cours de fabrication.

J'en saisis à Grenelle, à Montmartre, à Batignolles, Belleville, et surtout à la Glacière, chez des membres de l'Internationale : c'étaient les *bombiers*, ils formoient une société organisée par Blanqui, et s'intitulaient les *saisons*, les *mois*, les *semaines* et les *jours*. Chacun avait sa bombe, et devait marcher en temps et heure voulus. Chaque membre avait chez lui, non-seulement sa bombe, mais le moyen de fabriquer la poudre, ce qui n'est pas difficile, au moyen du chlorate et du picrate de potasse.

M. Macé, p. 220.

A tous les détails qui précèdent ajoutons les dépositions suivantes, émanées de conservateurs tels que le général Ducrot et M. Hervé, du préfet de police de cette période, de M. Bethmont et de M. Vacherot, qui ne peuvent être suspectes de tendances *réactionnaires*.

M. CRESSON. — L'attitude de la presse a été détestable. Mais il y avait deux presses ; la presse conservatrice et la presse révolutionnaire. A cet égard j'ai toujours demandé au gouvernement avec insistance, l'application des lois de l'état de siége dans Paris. Je lui ai toujours dit : « Vous ne pouvez pas exister à la fois comme gouvernement de guerre et comme gouvernement politique ; il faut choisir. » J'ai demandé avec la plus vive insistance au Ministre de l'Intérieur, au général Trochu, la fermeture des clubs ; je la leur ai demandée publiquement et en particulier, ainsi que la suppression de la liberté de la presse, aux termes de la loi de l'état de siége.

Un membre. — Et jamais vous n'avez pu l'obtenir ?

M. CRESSON. — Pardon, je l'ai obtenue le 22 janvier après la bataille que j'ai livrée, car ce sont les gardiens de la paix à la tête desquels j'étais qui ont enlevé la barricade de l'avenue Victoria, laquelle n'était pas, il faut le reconnaître, bien sérieuse; après quelques coups de fusils tirés sur l'Hôtel-de-Ville, les émeutiers n'ont plus songé qu'à se sauver et nous en avons arrêté soixante-dix.

Le soir du 22 janvier, je suis revenu sur mes idées à l'égard de la presse, et j'ai dit au gouvernement que je demandais la fermeture des clubs. On voulut bien me dire à ce moment que j'avais fait mon devoir, mais qu'on ne pouvait ordonner que ce qu'on pouvait faire exécuter. C'était la réponse qui m'avait été faite trop souvent. J'ai répondu au général Trochu : « Vous pouvez être certain que si vous ordonnez la fermeture des clubs, ils seront fermés. » Effectivement, ils l'ont été le lendemain. Malheureusement, l'armistice est arrivé; on a autorisé les réunions électorales et les clubs se sont rouverts sous cette forme.

M. Cresson, p. 135,

« Je vous demande la permission de placer à côté des causes
» générales si vraies signalées par vous pour expliquer la
» situation intérieure de Paris, celles que j'ai toujours procla-
» mées comme dominantes. — D'abord, la faiblesse et les illu-
» sions de ceux qui s'intéressaient à Félix Pyat et à Delescluze,
» ont produit l'impunité des attentats politiques.

« Ensuite, le désarmement d'une armée démoralisée, sans
» discipline, au désespoir de ses revers, pour elle inexpliqués,
» livrée à la rue au milieu d'un peuple en armes, malheureux
» et fanatique de gloire, a complété l'impuissance de l'au-
» torité.

« Enfin et surtout l'Internationale, dont on a osé nier en
» plein conseil la puissance, l'organisation menaçante et les
» desseins, a fait triompher dans les élections la devise absurde
» de la guerre sociale : « La terre aux paysans, l'outil aux ou-
» vriers ; » comme si ce n'était pas le travail qui fonde la pro-
» priété de l'outil et de la terre !

« Ce sont ces causes surtout qui ont déterminé le 10 février,
» au moment du succès électoral des Millière, des Pyat, des

» Delescluze, des Malon, ma démission tant de fois réitérée et
» dont les termes n'ont jamais été publiés.

« Je vous les recommande. »

M. Cresson, p. 126.

Au lendemain du 4 septembre, les chefs du parti républicain, plus que jamais, se virent obligés de suivre le parti au lieu de le diriger.

C'est le spectacle auquel nous avons assisté pendant le premier siége de Paris : il y a eu des mesures prises par les chefs du parti politique contrairement à leurs avis ; de ce nombre est l'armement universel de la garde nationale de Paris, une des causes de l'insurrection. Je crois que parmi les hommes qui étaient à la tête du pouvoir, plusieurs voyaient parfaitement le danger de cet armement universel : quelques-uns, cependant en étaient partisans et l'avaient réclamé. Mais la majorité n'aurait pas été de cet avis si, en présence des exigences du parti républicain, il n'y avait eu nécessité absolue de prendre cette mesure en armant tout le monde, au lieu de se borner à armer peu à peu les bataillons qu'on voulait envoyer au feu.

M. Hervé, p. 169.

Le Gouvernement a laissé prendre une série de mesures révolutionnaires qui ont eu la plus funeste influence. C'est ainsi qu'il a d'abord laissé décréter la levée en masse, cela ne peut pas s'appeler autrement de la population de Paris.

Général Ducrot, p. 3.

Messieurs, la plus grande faute commise au début, c'est d'avoir toujours cru à l'efficacité des moyens révolutionnaires, d'avoir conservé la liberté de la presse et le droit de réunion. Il est évident que c'étaient ces messieurs qui le voulaient, comme ils avaient voulu les élections de la garde nationale mobile. Le général Trochu avait lutté, et enfin, ne pouvant pas les persuader, il s'était rendu, puisqu'il s'était fait une loi et un devoir de n'agir vis-à-vis d'eux que par la persuasion. Les nécessités de la situation, les exigences de la guerre, d'une place assiégée, donnaient parfaitement le droit de supprimer la liberté de la presse, le droit de réunion, et d'empêcher l'armement des

masses populaires. Ceci est incontestable pour moi, et il est clair que, laissant la liberté de la presse et le droit de réunion intacts, on restait à la merci de la populace armée. Étant donnée cette situation, il fallait évidemment se servir de l'influence et de la faveur populaires et marcher d'accord avec le peuple.

Général Ducrot, p. 17.

Dès les premiers jours de septembre, M. Rochefort organisait, à côté du gouvernement de la Défense nationale, un conciliabule composé de Ranc, Tibaldi, Flourens, Lissagaray ; et pendant que, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, les membres du gouvernement de la Défense nationale délibéraient ; à côté, dans une autre salle, les hommes que je viens de vous indiquer délibéraient sous la présidence de M. Rochefort.

Ce fait m'a été signalé par plusieurs éclaireurs appelés pour former la garde du gouvernement de la Défense nationale. Ils se sont trouvés par hasard entendre les conversations, voir ce qui se passait et ont été très au courant de tout. Si vous désiriez en appeler quelques uus, je pourrais vous faire connaître un témoin qui vous en indiquerait d'autres. Edgard Rodrigues brave et excellent jeune homme, qui s'est vaillamment conduit dans tout le siége de Paris, et qui se trouvait de garde à l'Hôtel de Ville pendant les premiers jours. Il a même eu une altercation très-vive parce que M. Rochefort, l'ayant reconnu, l'avait traité d'espion. Je crois qu'il avait dans le temps écrit quelque chose contre Rochefort ; il y avait entre eux quelqu'animosité et Rochefort a voulu le faire arrêter. Il a fallu qne Franchetti intervînt pour le tirer de là.

Général Ducrot, p. 2.

On prit bien d'autres mesures révolutionnaires ; je vous en citerai une particulièrement. A un certain moment, on a affiché sur les murs de Paris un décret par lequel le gouvernement offrait une prime à la délation ; c'était au sujet des vivres,

Nous commencions à être à court de subsistances, et un beau jour on afficha sur les murs de Paris que tous ceux qui viendraient dénoncer les citoyens détenteurs de farines ou de blés recevraient une prime fixée, je crois, à 25 francs par hectolitre.

Cette mesure produisit le plus mauvais effet parmi les honnêtes gens. Donner une prime à la délation pouvait avoir des conséquences très graves. Je demande à rappeler à cette occasion qu'un très-honnête homme, négociant de Paris, M. Lapostolet, marchand de grains, vint trouver le gouverneur de Paris, et lui dit, — il était indigné : « Général, pourquoi a-t-on pris cette mesure, qui ne tend à rien moins qu'à pervertir le sens moral de la population? Je doute fort de la réussite. On pouvait arriver à un meilleur résultat d'une manière beaucoup plus simple; il n'y avait qu'à reporter la prime de 25 francs sur le prix de la farine ou du blé; vous auriez fait une économie en en chargeant quelqu'un ou tout autre. Nous aurions trouvé des blés promptement. Faites rapporter ce décret qui a été rendu à l'insu du gouverneur de Paris »

Je vous ai signalé ce fait parcequ'il est odieux.

Quand cet honnête négociant fut parti, le général Trochu me dit, en parlant des membres du gouvernement qui avaient rendu ce décret : « Ils ont assumé sur eux une grande responsabilité. Un gouvernement qui veut être respecté ne peut accepter la responsabilité d'une mesure pareille. Il faut revenir là-dessus. »

En effet, peu de jours après, le décret fut rapporté.

Général Ducrot, p. 15.

Dans le faubourg Saint-Germain, dans le faubourg Saint-Honoré et dans les arrondissements du centre, on nous a changé nos fusils quand on a pu, parce qu'on était sûr de nous; tandis que les officiers des bataillons appartenant aux quartiers remuants, se sont mis à faire des protestations. Alors que les uns ne se plaignaient pas et que les autres réclamaient énergiquement, il était naturel que le gouvernement cédât aux obsessions de ceux qui criaient le plus. Ce fait là s'est produit à Toulouse, à Marseille comme à Paris; il se produira encore.

M. Bethmont, p. 178.

Quand je voyais des hommes, amis de l'égalité, qui supportaient la liberté, quoiqu'elle pût leur être désagréable, puisqu'ils étaient les premiers attaqués; quand je voyais la liberté poussée jusqu'à la licence, et quand je les entendais dire :

« Comme ce sera beau ce siége de Paris! il n'y aura pas eu une seule arrestation! on aura laissé tout dire, tout faire! Car on a laissé les clubs parler et railler; la presse déclamer — ce n'est pas assez dire, — injurier, insulter, jeter à la foule toutes les abominations. » — Quand j'ai entendu ce langage, personne n'a été plus sévère que celui qui se trouve en ce moment devant vous. J'ai été antipathique à ce laisser-faire, à ce laisser-passer, même dans la situation extraordinaire où nous nous trouvions. C'est pourquoi j'ai tant regretté que le gouvernement ne comprît pas autrement sa mission de défense.

M. Vacherot, p. 391.

C'est ainsi que tout se préparait pour la plus formidable et la plus funeste des insurrections, favorisée à la fois, l'enquête le prouve, par l'imprévoyance, la faiblesse et la complicité des hommes de septembre et les fautes du gouvernement qui devait les remplacer.

Voici encore un témoignage duquel il résulte que les amis et les protégés de M. Arago, le garde des sceaux, préméditaient et préparaient la Commune et ses horreurs.

Parmi les papiers que j'ai saisis, j'ai trouvé chez un détenteur de bombes des lettres et des comptes-rendus de réunions publiques et privées. J'ai remarqué notammment ces passages, que je crois de Félix Pyat: « Il est question de nommer secrétement la Commune de Paris, qui sera appelée à prendre les rênes du pouvoir ; pour cela il fallait constituer un comité dont les membres se rendraient dans toutes les réunions, etc. » Dans un autre passage on disait: « La République de 71 ne sera pas comme celle de 48 et de 93, où ont coulé seulement quelques gouttes de sang des riches ; on tiendra compte, et grand compte de leurs infamies; il faut un exemple ; que ce soit la terreur Prolétaires, votre tour est venu, levez-vous! vous avez des armes, à vous la torche! Laisserez-vous debout les palais et les châteaux? Une rue ne sera-t-elle pas tracée à travers les Tuileries et le Louvre ? Le pétrole peut couler au besoin, dans les rues de Paris.. »

M. Macé, p. 222.

CHAPITRE XXIII.

Les maires de Paris pendant le siége.

Nomination des maires de Paris au 4 septembre. — MM. Arago, Floquet et Gambetta le choisissent. — Opinion de M. Vacherot sur ces choix. — Élections des maires. — Leurs empiétements. — Leur ingérence dans les questions les plus étrangères à l'administration municipale. — Attributions de la mairie centrale. — Réunions des maires et des adjoints. — Tendances de ces réunions. — Mal qu'elles ont fait. — Comités de résistance et de surveillance dans les mairies. — Bombes orsiniennes fabriquées par les soins de certains maires.

L'institution si respectée et si tutélaire des maires de Paris ne pouvait échapper aux passions révolutionnaires, et les hommes du 4 septembre ne virent rien de plus urgent que de désorganiser un personnel où la population laborieuse trouvait des hommes tels que M. F. Lévy et tant d'autres, toujours prêts à la servir et à travailler pour elles.

MM. Arago, Floquet et Gambetta se disputent l'honneur des choix qui furent faits.

Mon premier soin a été de constituer les mairies. Tout le monde y a mis la main ; chacun des membres du gouvernement de la Défense nommait certaines individualités, à sa connaissance ; j'y ajoutai quelques noms et les mairies furent ainsi constituées, on peut le dire, par tous les membres du gouvernement. Du reste, ce ne fut pas seulement ce jour-là, que furent formées les mairies ; le lendemain, il y eut des corrections à faire ; certaines personnes qui n'avaient pas été consultées refusèrent d'en faire partie, et ce fut fâcheux.

Un membre. — C'est vous seul qui avez signé le décret nommant les maires?

M. ÉTIENNE ARAGO. — Je ne m'en souviens pas.

Le même membre. — Voici ce décret :

« Le maire de Paris nomme pour maires provisoires tel et tel, et les invite à choisir leurs adjoints.

« Signé : Etienne Arago, maire de Paris, Floquet et Henri Brisson, adjoints. »

M. ÉTIENNE ARAGO. — Cela se peut, et j'accepte la responsabilité de ce provisoire.

Un membre. — Qui avait nommé vos adjoints?

M. ÉTIENNE ARAGO. — C'est moi qui ai choisi les deux premiers : MM. Floquet et Brisson. Les membres du gouvernement m'en désignèrent un troisième, M. Durier, que j'acceptai de grand cœur.

Un membre. — On a dit que M. Gambetta avait nommé les maires, et cependant la pièce officielle est signée de vous seul ; je désirerais savoir si vous avez eu des rapports avec M. Gambetta pour ces nominations.

M. ÉTIENNE ARAGO. — Ce n'est pas M. Gambetta qui a dit de son autorité privée : « Telles personnes seront maires ; » je le décharge de cette responsabilité. Comme tous les membres du gouvernement, il a désigné certaines individualités à lui connues. Ainsi, par exemple, M. Mottu fut très vivement appuyé le lendemain par les membres du gouvernement. Mais je dois ajouter que quand certains abus d'autorité commis par M. Mottu me décidèrent à le destituer, ces membres du gouvernement furent loin de s'opposer à cet acte de justice.

M. Etienne Arago, p. 533.

. . . .

Pour remplacer les maires de l'Empire, nous choisîmes dans toutes les nuances de l'opinion républicaine. La confection de cette liste nous prit toute la journée du 5 et celle du 6. Nous avions pris tous les renseignements nécessaires en pareille matière. Le 6 au soir, cette liste fut soumise par nous au ministre de l'intérieur, qui la ratifia et nous la fîmes afficher. Le lendemain, nous apprîmes que le gouvernement s'était fort ému de

ces nominations, et que plusieurs membres étaient d'avis de conserver les anciens maires.

MM. Étienne Arago, Durier, qui n'est resté adjoint que quelques jours, et moi, nous eûmes, à cette occasion, une conférence avec le conseil de gouvernement. L'un de ces membres nous dit : « A quoi bon changer les maires d'arrondissement qui ne sont que des officiers de l'état civil ? » Nous répondîmes que, dans la situation exceptionnelle où nous nous trouvions, à la veille d'un siége probable, les maires auraient forcément à s'occuper de l'armement, de l'habillement, de la nourriture, des ambulances, etc., de tout ce qui intéresserait la vie d'une population privée de toutes les ressources ordinaires de la vie sociale. « Les habitants iront dans leurs mairies réclamer des secours, du travail, toutes les protections en un mot. S'ils ne trouvent dans leurs municipalités que des magistrats sans autorité sérieuse, ils iront plus loin et monteront jusqu'au gouvernement. Il s'agit, dis-je enfin, de savoir si vous voulez centraliser ou décentraliser l'émeute de la faim ? »

Nous déclarâmes, d'ailleurs, que nous ne pouvions accepter la responsabilité de l'administration municipale si on nous enlevait les collaborateurs que nous nous étions donnés. Le Gouvernement se rendit à ces raisons et force resta à la liste des maires que nous avions choisis.

M. Floquet, p. 281.

. . . .

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Pour les maires de Paris, est-ce vous seul qui avez fait les choix, ou est-ce le gouvernement ?

M. GAMBETTA. — C'est le gouvernement tout entier, mais sur ma proposition, et je n'en récuse pas la responsabilité.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Un certain nombre de ceux que vous aviez choisis se sont retrouvés le 18 mars.

M. GAMBETTA. — Permettez-moi de vous dire que si j'avais eu la puissance de convaincre mes collègues, ce n'est pas des maires que j'aurais nommés, c'est un conseil municipal que j'aurais fait élire ; d'abord, nous nous serions ainsi mis d'accord avec nous-mêmes ; et ensuite, il faut bien reconnaître qu'il n'y a pas d'autre moyen de gouverner que de faire une place, dans la vie publique, en constituant une municipalité à Paris, aux éléments qui ont constitué plus tard la Commune de Paris ; or.

comme je le disais, de deux choses l'une : ou ils y seront à l'état de minorité résignée, auquel cas il n'y a pas de péril ; ou ils y seront à l'état de minorité factieuse, et alors vous les traiterez comme il convient. C'est là une question politique.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Il est constant qu'un certain nombre de maires nommés le 4 Septembre, se sont retrouvés dans les troubles de la Commune.

M. GAMBETTA. — C'est normal ; ce qui est anormal, c'est qu'il n'y en ait pas eu davantage.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — C'est vous qui les avez choisis; c'est vous qui en avez la responsabilité.

M. GAMBETTA. — Je ne la décline pas, parce qu'il est impossible de gouverner Paris avec des hommes qui lui sont antipathiques ; il lui faut des hommes sympathiques ; seulement il est nécessaire que celui qui est à la préfecture de la Seine soit un homme énergique. Alors, au lieu d'avoir un danger à combattre, on a un frein dans les mains. Toute la question politique est de vivre avec ces éléments qui ne se suppriment pas plus par la force que par la pensée.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Tout ce que vous dites là s'applique à l'élection, non-seulement à Paris, mais, ailleurs et ne s'applique pas à des nominations.

M. GAMBETTA. — A la nomination aussi. Du reste, j'ai convoqué les électeurs, j'ai préparé les listes électorales, et j'ai fait une proclamation à la ville de Paris ; les élections n'ont pas eu lieu, mais j'en décline la responsabilité ; vous trouverez au *Journal officiel* une note dans laquelle il est dit que c'est *sans l'aveu* du ministre de l'intérieur que les élections n'auront pas lieu. Je crois que si elles avaient été faites, on n'aurait pas eu le 31 octobre, et la défense intérienre aurait marché avec une toute autre vigueur.

M. Gambetta, p. 573.

. . . .

M. LE PRÉSIDENT. — La responsabilité de ces choix appartient donc à M. Etienne Arago, qui, d'ailleurs, l'a revendiquée comme vous?

M. FLOQUET. — Oui, monsieur le président.

M. Floquet, p. 282.

Les nominations ainsi faites sont jugées par divers témoins, dont voici les déclarations :

Je lus un jour, dans le *Journal officiel*, la nomination des maires. Fort surpris, car je n'avais pas vu que le Gouvernement eût été saisi de cette question importante, je portai le journal au conseil. Quoique je ne fusse en réalité, à Paris, que le directeur des affaires militaires, auxquelles je consacrais quinze heures sur vingt-quatre, je suivais cependant de mon mieux les affaires politiques, et celle dont il s'agit me paraissait énorme.

— « Comment, dis-je au conseil, les maires de Paris ont pu être nommés sans l'intervention du Gouvernement? C'est un grave manquement à toutes les règles, même à la bonne foi; et quoique, en présence des événements qui m'ont amené ici, je sois absolument résolu à ne jamais donner ma démission, quelles que soient les amertumes que je sois exposé à rencontrer, voilà une amertume beaucoup trop violente, et je déclare que je me refuse à l'accepter. »

M. Gambetta s'excusa beaucoup; il reconnut qu'il avait agi avec trop de précipitation, qu'il avait eu tort. Au milieu de la liste des maires, je vis un nom sur lequel je m'arrêtai, et je me rappelle que je lui dis : « Monsieur, je ne connais pas les démagogues comme vous les connaissez, voilà pourtant un nom qui me frappe, et ce nom sera très-mal accueilli dans Paris. Je ne connais pas les autres, mais je crains que vous n'ayez nommé des maires qui, à un moment donné, nous créeront beaucoup de difficultés, parce qu'ils ne s'entendront pas avec nous, et ce sera alors le signal de la crise. »

Je dois dire que plusieurs des membres présents partagèrent ces craintes. MM. Favre et Picard, notamment, étaient de mon avis, et appuyèrent ma réclamation, qui eut cet effet, que lorsqu'il s'agit de nommer les préfets, on lut d'abord et on discuta leurs noms en conseil. Quelle valeur avaient-ils? Je ne saurais le dire, car ils m'étaient tous inconnus, et j'en fis l'observation pour établir l'impossibilité où j'étais de juger ; mais j'ai entendu dire qu'ils n'étaient pas tous bons et beaucoup d'entre vous s'en sont plaints. M. Gambetta, dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres, n'avait pas dû manquer de chercher avant tout à donner satisfaction à son parti. Mais enfin, ces nominations avaient été faites plus régulièrement que celles des maires.

Cette nomination de maires, dont quelques-uns, pourtant,

étaient des hommes d'ordre, eut pour la tranquillité et l'esprit de Paris, des conséquences fâcheuses, au point de vue des questions concernant l'armement, l'équipement et la solde de la garde nationale, la distribution des secours aux indigents, etc. Ces opérations, et beaucoup d'autres, s'appliquaient à des centaines de mille hommes, elles ne pouvaient être faites généralement que par les mairies; or, il est bien évident qu'un maire par arrondissement, quelques adjoints et quelques employés, ne pouvaient exercer une surveillance sérieuse et effective, quand même ils l'auraient voulu, sur des opérations si compliquées, faites au milieu d'un désordre immense et dans des proportions qui dépassaient tout. On peut en inférer ce qui a pu se passer dans les mairies dont les titulaires, avec leurs agents, étaient de complicité avec la démagogie.

Général Trochu, p. 285.

M. LE VICE-PRÉSIDENT DARU. — MM. Floquet et Et. Arago nous ont dit qu'ils avaient choisi les maires, et que M. Gambetta avait accepté leurs propositions. C'est dans ce sens que l'on peut dire que M. Et. Arago a nommé les maires.

M. J. SIMON. — Cela est possible, mais je répète que le plus honnête homme du monde, et le plus habile, peut faire un très-mauvais choix.

Si vous voulez, maintenant, nous allons parler de Bordeaux

M. J. Simon, p. 504.

Les municipalités avaient été constituées, un peu au hasard, par le maire de Paris, de concert avec le gouvernement. M. Et. Arago, ce n'est un secret pour personne, n'a pas fait de bons choix; quelques-uns étaient bons, mais il y en avait de très-mauvais, surtout parmi les adjoints. M. Etienne Arago leur a laissé prendre de détestables habitudes. Ces maires et ces adjoints se réunissaient; ils formaient une assemblée de 80 membres, dans laquelle on empiétait sur le domaine de la politique; on y faisait sans doute les affaires de l'administration, mais on y faisait aussi autre chose.

M. Vacherot, p. 392.

Un membre. — Il y a eu des maires nommés par Etienne Arago?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Par le ministre de l'Intérieur, M. Gambetta, avec le concours du maire de Paris, M. Etienne Arago et de ses adjoints, M. Floquet et quelques autres. Ces maires étaient généralement des hommes de parti, dominés par la situation. Dans leur ensemble, malgré quelques exceptions, ils ne pouvaient offrir de garanties à l'ordre. Après le 31 octobre, la composition des maires élus fut beaucoup meilleure.

Général Trochu, p. 35.

Bientôt, pour échapper à la nécessité d'élire un conseil municipal, les hommes qui avaient si instamment réclamé sous l'Empire que Paris choisît ses édiles, décidèrent que les maires seraient élus, et que l'on se bornerait à cette mesure.

J'étais dans les conseils du gouvernement l'adversaire énergique d'un Conseil municipal, car il nous aurait amené, dans un temps donné, la Commune. Mais le gouvernement, tout en étant l'adversaire de la Commune, voulait que l'élément électif intervînt dans la constitution des municipalités, et après avoir déclaré positivement dans le décret de convocation, dans les notes de l'*Officiel* et dans les affiches que les maires qui allaient être nommés étaient les agents du pouvoir exécutif, nous appelâmes les électeurs à voter. Ces élections donnèrent des résultats presque universellemeut satisfaisants.

Dans le choix des maires, surtout dans dix-huit arrondissements, sur vingt, la politique du gouvernement, le groupe d'hommes à la fois républicains et conservateurs auxquels il se rattachait, furent consacrés. Deux arrondissements donnèrent des résultats déplorables. Le 20e nomma Ranvier, Millière, Lefrançais, qui avaient été poursuivis ou arrêtés à la suite du 31 octobre ; nous avons dû dissoudre cette municipalité et constituer une commission provisoire, qui, d'ailleurs, a administré, sans rencontrer de difficultés matérielles, le 20e arrondissement, ce terrible arrondissement de Belleville, depuis le 5 novembre jusqu'à la fin du siége.

M. J. Ferry, p. 404.

M. ERNEST PICARD. — La nomination des maires a été acceptée unanimement, et elle ne pouvait pas ne pas l'être ; nous n'avions que cette force pour éviter une collision.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — C'est précisément ce qui nous

fait considérer comme très-dangereux quelques uns des choix qui ont été faits.

M. ERNEST PICARD. — Dès le 5 septembre, j'étais d'avis de prendre les devants, de convoquer une Assemblée politique constituante, puis de donner à Paris un conseil municipal élu. Je crois que, sous le coup des événements qui venaient de se produire, on aurait eu de bonnes élections politiques et de bonnes élections municipales. On ne l'a pas fait, et lorsque la question municipale s'est soulevée plus tard, elle a pris immédiatement la forme de la question de la Commune. Les maires qui avaient primitivement été nommés directement par nous, ont déclaré qu'ils adhéraient bien à cette idée d'nn Conseil municipal, mais qu'ils ne pouvaient pas entrer dans la question de la Commune. Nous nous sommes trouvés en face de maires nommés par nous, choisis par nous, qui nous ont dit : « Nous n'avons plus de pouvoir. » C'est alors que, par transaction, nous les avons fait élire.

M. Picard, p. 488.

. . . .

M. LE COMTE DARU. — Vous disiez tout à l'heure que les élections des maires avaient été bonnes.

Il y avait aussi, à côté de celle de M. Mottu, celle de M. Bonvalet et de quelques autres qui laissaient assez à désirer.

M. JULES FERRY. — M. Bonvalet était inoffensif.

M. LE COMTE DARU. — Nous savons quelle a été sa conduite après le 18 mars, nous savons aussi quelle a été la conduite de M. Léo Meillet.

Ils n'étaient pas tous aussi bons que vous le prétendez.

M. JULES FERRY. — Je parle des maires. M. Léo Meillet n'était pas maire ; il était adjoint de M. Pernolet.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — L'élection a amené des hommes préférables à ceux qui avaient été nommés par le gouvernement provisoire. Ce que nous reprochons à celui-ci, ce sont les choix qu'il a faits au début.

M. LE PRÉSIDENT. — La question qui a été posée a mis en lumière ce fait, que les maires choisis primitivement valaient moins que ceux nommés par l'election après le 31 octobre : cela importait à savoir.

M. J. Ferry, p. 405.

Les nouveaux maires s'arrogèrent tous les pouvoirs, ceux mêmes qui auraient dû le plus leur rester étrangers.

On ne saurait, à moins de l'avoir vu, se faire une idée exacte de la situation de l'administration pendant le siége. Certains maires se croyaient investis d'une sorte de dictature, et quand la garde nationale était d'accord avec eux, l'autorité toute morale du gouvernement se trouvait réduite à l'impuissance. En général, nous n'obtenions l'obéisssance que par la persuasion. Ce moyen nous échappait dans certains quartiers, où certains hommes, qui ont été depuis au nombre des meneurs de la Commune, avaient une influence prépondérante. C'est ainsi que M. Blanqui parvenait à échapper à toutes les recherches, comme il y avait échappé, du reste, sous l'Empire. M. Flourens, décrété d'acusation, était cantonné dans Belleville, au milieu d'une partie de ses tirailleurs ; il aurait fallu engager la bataille pour aller jusqu'à lui. Si tout le quartier s'était soulevé pour le défendre, Paris se trouvait divisé en deux par la guerre civile, et il fallait renoncer à soutenir le siége.

M. J. Simon, p. 500.

. . . .

Ces maires de Paris s'arrogeaient, je vous le répète, tous les pouvoirs, au point que l'un d'eux à fait une véritable loi, portant des dispositions pénales. Ce n'était pas une de nos plus petites affaires que de négocier avec eux pour les engager à nous obéir, et à se renfermer dans les limites de leurs attributions légales. Ils nous rendaient souvent de grands services ; ils se savaient nécessaires ; ils étaient entourés de conseillers qui s'étaient installés sans aucun mandat dans les mairies, et qui, très-souvent imposaient eux-mêmes leur volonté. Il y eut un moment où les maires de Paris demandèrent à délibérer avec le gouvernement. C'est par un miracle, et par des efforts surhumains que nous parvenions, au milieu de tout cela, à maintenir l'ordre dans la rue.

Je ne veux pas faire le procès à M. Mottu.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Faites, faites !

M. JULES SIMON. — Non, je ne veux attaquer personne. Je ne sais d'ailleurs contre lui que ce que je vais vons dire, et je puis

le dire sans le blesser, car il s'en fait certainement un titre d'honneur.

M. Mottu avait résolu de chasser les congréganistes de toutes les écoles de son arrondissement ; c'est une entreprise qui a fait beaucoup de chemin dans Paris, et qui à continué à en faire en province. Il n'y a pas de question qui cause, en ce moment même, plus d'embarras à l'administration centrale.

M. Mottu rassemble son conseil. Le conseil du XIe arrondissement, était si je ne me trompe, composé des adjoints et des délégués de la garde nationale. Ces messieurs décidèrent que les congréganistes seraient remplacés sur l'heure par des instituteurs et institutrices laïques. On me dit même alors, mais je n'en ai pas la preuve, et je rapporte cela comme un simple bruit, que M. Mottu avait donné l'ordre d'enlever des classes tous les crucifix qui s'y trouvaient.

M. Gréard, inspecteur de l'académie, qui m'a rendu pendant le siége et me rend encore les plus grands services, m'avertit de ce qui se passait dans le XIe arrondissement.

Cet arrondissement forme la moitié du faubourg Saint-Antoine. Je dois déclarer que le maire y était fort populaire : ses ennemis en donnaient pour raison qu'il était prodigue des deniers de la ville. Je luis écrivis immédiatement que je ne mettais aucun obstacle à la création d'écoles communales laïques ; que je l'aiderais même, au besoin, à en faire les frais ; mais que nous ne devions pas gêner la liberté des familles qui préféraient l'enseignement donné par les religieux, ni rompre brusquement, et sans motifs légaux, des engagements que nous étions, lui et moi, tenus de respecter.

M. Mottu me répondit qu'il ne voulait à aucun prix d'enseignement congréganiste dans son arrondissement, et qu'il avait donné l'ordre de chasser les congréganistes de leurs maisons.

Or, certaines de ces maisons, une d'elles au moins, appartenaient aux congréganistes, de sorte qu'ils allaient se trouver chassés de leurs propres immeubles. Je ne pouvais tolérer une pareile manière d'agir, et j'envoyai à M. Gréard l'ordre formel de se présenter à la mairie et de signifier à M. Mottu qu'il eût à replacer les congréganistes chez eux. M. Gréard exécuta cet ordre, mais il ne fut tenu aucun compte de ses démarches ; j'en parlai alors au gouvernement, en conseil. On me répondit d'abord que j'allais, par ma résistance, agiter le faubourg Saint-Antoine. Je n'en doutais pas, et je le regrettais vivement ; mais

je croyais remplir mon devoir, et j'étais résolu à ne pas céder. Je parlai moi-même à M. Mottu sans rien obtenir. C'est alors que je dis au conseil : « Je sortirai d'ici ce soir avec la destitution de M. Mottu, ou je n'y rentrerai pas. »

Devant cette détermination, M. Mottu fut destitué. Les électeurs de l'arrondisement furent convoqués peu de temps après, et il fut réélu avec 14,000 voix de majorité. Voilà comment s'est terminée cette affaire. Elle m'a valu beaucoup d'impopularité. Je fus traité partout de congréganiste; il est vrai qu'on traitait M. Vacherot de jésuite, exactement pour les mêmes raisons. Ce sont des titres, messieurs, que nous n'avons jamais mérités ni l'un ni l'autre. Cette histoire a été mal connue. Elle faillit me coûter cher, le 31 octobre.

Pour revenir à M. Mottu, je dirai que c'est le seul embarras qu'il nous ait causé; il ne nous a donné du mal que sur ce point-là.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — M. Mottu n'avait-il pas été nommé maire par M. Et. Arago? Ce fait serait important à établir pour savoir à qui il faut faire remonter la responsabilité de cette nomination.

M. JULES SIMON. — Je ne suis pas sûr que vous ayez raison, je dirai même que je ne le crois pas, et j'ajoute qu'il peut arriver à tout le monde de faire un mauvais choix, surtout dans des temps pareils.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Remarquez, je vous prie, l'enchaînement, monsieur le ministre. Vous nous avez dit que M. Mottu s'était acquis une immense popularité dans son quartier en disposant avec prodigalité des biens du bureau de bienfaisance. Or, qui avait mis ces biens à la disposition de M. Mottu, sinon le maire de Paris?

M. LE COMTE DE RAINNEVILLE. — Il n'y a eu pour cela qu'à inscrire le double de ce qu'il y avait d'indigents dans son arrrondissement.

M. JULES SIMON. — Il ne faut pas attacher aux paroles que vous rappelez une trop grande importance. Ce fait m'a été dit, mais je crois qu'au fond il s'agit tout simplement d'inscriptions extrêmement généreuses au bureau de bienfaisance; je ne pense pas qu'à ce sujet il y ait lieu d'incriminer M. Mottu; il serait certainement hors de propos d'incriminer d'autres personnes. Au reste, je ne crois pas que ce soit M. Et. Arago qui ait fait la nomination de M. Mottu.

M. LE VICE-PRÉSIDENT DARU. — Si! Il l'a reconnu.

M. J. Simon, p. 502.

Les maires de Paris qui sont, en définitive, les fonctionnaires les plus restreints dans leur mandat puisque ce ne sont, en réalité, que des officiers d'état civil et des présidents de bureaux de bienfaisance, se sont crus bons à tout. Ils ont pris des arrêtés à droite et à gauche, s'occupant de l'approvisionnement et de la distribution des vivres — et de toutes choses, — car nous avons vu un jour un maire faire une législation toute entière, — il avait même constitué un conseil d'état; je veux parler de M. Bonvalet, qui prenait un arrêté commençant par ces mots : « Ayant consulté notre comité de législation.... » M. Mottu, du reste, faisait de même. M. Bonvalet avait pris un arrêté pour l'instruction obligatoire, il sommait les gardes nationaux de ramasser les petits garçons et les petites filles qui n'iraient pas à l'école et de les conduire au poste. Nous avons vu ces choses-là au commencement du siège, — c'était un peu choquant, mais on avait fini par s'y habituer. Le même M. Bonvalet avait organisé un corps de police armé, avec des uniformes, et il interdisait à la police régulière de pénétrer dans le troisième arrondissement.

Vous connaissez l'affaire de M. Mottu avec les frères qu'il renvoyait des écoles, vous vous souvenez qu'il enlevait les crucifix des ambulances, qu'il interdisait aux prêtres de pénétrer près des malades. MM. Mottu et Bonvalet étaient d'ailleurs absolument menés par trois adeptes de l'Internationale qui étaient leurs adjoints, et qui avaient plus d'influence qu'eux. M. Bonvalet avait auprès de lui des adjoints qui dépendaient notoirement de l'Internationale.

M. Choppin, p. 119.

La désorganisation qui régnait dans les municipalités est pour moi une des grandes causes de l'insurrection.

La mesure par laquelle le gouvernement a laissé à la population le droit de nommer les maires, a entraîné le bouleversement de tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous nous avez dit quelle était l'organisation de la garde nationale, il faudrait nous montrer maintenant quelle était l'organisation des municipalités. Comment la

ville de Paris a-t-elle été amenée à avoir vingt arrondissements dans lesquels régnaient sans contrôle vingt maires dominés par le parti révolutionnaire.

M. CHOPPIN. — Il n'y a que la Préfecture de police qui ait essayé de lutter contre tout ce monde. Nous avons eu plusieurs fois des scènes extrêmement violentes avec l'Hôtel-de-Ville.

M. Choppin, p. 114.

Autrefois, les bureaux de bienfaisance se reliaient par un lien naturel à l'administration de l'assistance publique, qui était au courant des besoins de la population indigente. Un des premiers actes du gouvernement de la défense — je ne sais s'il a été intentionnel — a été, comme on voulait modifier l'assistance publique, d'instituer une grande commission pour délibérer sur le mode de fonctionnement de l'assistance publique, ce qui fait qu'elle n'a plus fonctionné. Alors, ce sont les maires qui ont seuls distribué tous les secours à domicile.

M. Choppin, p. 122.

Il y avait telles mairies qui faisaient arrêter les agents du préfet de police. Cela n'est pas arrivé souvent, parceque j'avais déclaré que si l'on recommençait, j'irais arrêter toute la mairie et que j'emmènerais maire et adjoints.

M. Cresson, *p*. 13?.

Il y avait ensuite des municipalités, composées à l'origine d'hommes qui s'étaient imposés dans les mairies, qui s'affranchissaient de toute obéissance, et refusaient partout de reconnaître l'autorité du préfet de police. Plus tard, lorsque les maires furent élus, ils profitèrent de la force que l'élection leur donnait pour s'ériger en gouvernement et faire la loi, même aux ministres. Par exemple, M. Greppo, maire du quatrième arrondissement, refusait de reconnaître le commissaire de police, nommé par le préfet, et organisait dans son arrondissement une police municipale.

M. Marseille, p. 199.

La mairie centrale fut chargée d'équiper la garde nationale et de loger les habitants des communes suburbaines réfugiées à Paris. On

saura plus tard, autant du moins que le permettra l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, comment ont été conduites ces opérations. M. Etienne Arago certifie qu'elles font honneur à son administration.

La Mairie centrale resta chargée de pourvoir aux besoins de 300,000 hommes. Les objets à fournir étaient : des couvertures, des vareuses, des pantalons, des souliers, des ceinturons, des képis, des cartouchières, des portes-baïonnettes, des fourreaux de baïonnettes, et, plus tard, j'ajoutai des ceintures de flanelle et des cravates de laine.

La population de Paris a été, je crois, traitée paternellement. En sept semaines, malgré l'inexactitude des fournisseurs et des fabricants, malgré la mauvaise qualité de certains produits, malgré les indignes procédés de la spéculation, malgré surtout l'hésitation du commerce à livrer les marchandises, la Mairie centrale fit des distributions complètes à 250.000 hommes! Ceci est constaté, mais je crains, hélas! que les registres n'existent plus.

Un membre. — Vous considériez la garde nationale comme une troupe dont l'organisation vous appartenait ?

M. ETIENNE ARAGO. — Nous étions chargés par le gouvernement de l'organiser.

M. Etienne Arago, p. 534.

Ensuite, il fallut s'occuper des communes suburbaines, des départements envahis. Ceci était extrêmement grave. Tous ces malheureux qui fuyaient devant l'ennemi devaient trouver, naturellement, des logements. A mesure que ces communes arrivaient à Paris, je cherchais, dès qu'elles étaient assez importantes, à leur créer tout de suite des mairies où tout les ressortissants allaient s'adresser, et souvent, avec l'aide de M. Mahias, l'intelligent secuétaire général de la Mairie, j'ai tâché de créer, à côté de la Mairie suburbaine improvisée, une école pour les enfants.

M. LE COMTE DE DURFORT DE CIVRAC. — A combien de personnes évaluez-vous la population réfugiée?

M. ETIENNE ARAGO. — Elle était de près de 200,600 âmes

M. Étienne Arago, p. 534.

Pour ajouter au mal et au péril, on eut l'idée de réunir les maires et les adjoints en conseils périodiques.

M Floquet s'en félicite, M. Ferry s'en excuse, M. Picard en gémit, M. J. Favre, quoique ministre de l'intérieur, l'a toujours ignoré. Des témoins constatent le caractère et les tendances de ces réunions préparatoires de la Commune.

Nous avions ensuite des réunions de maires une ou deux fois par semaine, qui étaient présidées par M. Arago ou ses adjoints. On y traitait de questions générales. Ces réunions avaient lieu dans l'ancienne salle du conseil municipal.

M. LE PRÉSIDENT. — Si j'avais à vous parler de ces réunions, je vous dirais que c'était une imprudence de réunir ainsi à l'Hôtel-de-Ville les maires et adjoints de Paris. Il en est résulté, autant que nous pouvons le savoir, un assez grand embarras pour le gouvernement de la Défense nationale.

M. FLOQUET.. — Je crois, au contraire, que des réunions plus fréquentes auraient été le seul moyen d'empêcher le 31 octobre.

M. LE PRÉSIDENT. — Elles paraissent avoir contribué au mouvement du 31 octobre.

M. FLOQUET. — Je ne peux pas vous empêcher de le croire. monsieur le président; mais je ne le pense pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez ainsi commencé la Commune; vous avez fait des élections précipitées, sous la pression populaire, et le conseil municipal, composé des maires et adjoints, exerçait une pression inévitable sur le gouvernement.

M. Floquet, p. 287.

Il y avait cependant un esprit de sagesse qui dominait l'assemblée des maires; je ne dis pas celle des maires et des adjoints; il faut distinguer entre eux. Les maires nommés le premier jour du scrutin avaient été choisis avec soin; les adjoints n'avaient été nommés que le second jour par des électeurs fatigués, et beaucoup moins nombreux. Grâce au bon esprit des maires, l'administration put se continuer pendant toute la durée du siége, sans conflit.

Je me permettrai de dire que, pour éviter les conflits, il a fallu une certaine adresse et que cette assemblée n'était pas toujours facile à manier. En résumé, j'ai présidé cette assemblée des maires, du commencement à la fin, sans avoir eu de conflits, ni de difficultés avec elle.

Dans les derniers temps du siége, nous avons été bien heureux d'avoir près de nous une représentation quelconque de la population de Paris. C'était un devoir de sagesse pour nous de réunir les maires, de les avertir de la situation, de leur dire : « Voilà où nous en sommes pour les subsistances ; il faut aller négocier. » Nous avons reçu de leur part, dans ces tristes jours, un concours dont il faut leur savoir gré.

Je leur sais gré aussi d'avoir, antérieurement à cette époque difficile, expulsé, en refusant de s'associer à lui, un élément très mauvais qui était représenté par Delescluze. Dans les premiers jours de janvier, il y eut une réunion des maires au ministère de l'intérieur, présidée par le ministre, que j'assistais comme maire de Paris.

On entendit la lecture d'un factum de Delescluze, qui était la mise en accusation du gouvernement de la Défense nationale. Il demandait que les adjoints délibérassent au même titre que les maires, et que de ces adjoints et de ces maires on constituât une Commune. Il fut à peu près seul de son avis, et de rage, il donna sa démission et nous délivra de sa présence. L'assemblée ainsi épurée montra jusqu'à la fin du siége le meilleur esprit.

M. J. Ferry, p. 406.

M. JULES FERRY. — J'ai vu de près les deux périodes, ayant été fréquemment appelé auprès des maires et adjoints, dont les réunions constituaient une espèce de conseil municipal assez difficile à conduire. Certains membres de cette assemblée n'avaient, avant le 31 octobre, qu'une préoccupation : se mêler de ce qui ne les regardait pas, demander quand on ferait la grande sortie, s'occuper de toutes les inepties qui étaient dans l'esprit public à ce moment-là. En somme, avec des discours on les apaisait, et il y avait au fond un vrai bon sens. Sous mon administration je n'ai jamais voulu que la réunion des maires et adjoints prît un caractère permanent.

Je réunissais les maires seuls à l'Hôtel-de-Ville, toutes les semaines, pour traiter des intérêts communs. Nous avons eu une ou deux fois à écarter certains adjoints entreprenants, mais enfin nous avons triomphé de tous les obstacles ; la réunion des maires devint très-pratique, très utile ; et il faut le dire à l'éloge des maires et de leurs adjoints, parmi lesquels il y avait

des têtes très-chaudes, au moment terrible de la capitulation, la réunion, loin de nous susciter des difficultés, s'attacha à les aplanir devant nous; la population fut prévenue par les magistrats municipaux, et l'intervention de cette assemblée fut comme un tampon dans cette crise.

M. LE COMTE DE RSSSÉGUIER. — Paris s'inquiétait extrêmement de ces réunions et s'étonnait que le gouvernement provisoire n'interdisît pas des délibérations politiques, qui lui paraissaient déjà être l'embryon de la Commune de Paris.

M. J. Ferry, p. 423.

M. JULES FERRY. — Si dans la première période, on a quelque fois parlé politique dans les réunions municipales, les choses sont ensuite rentrées dans l'ordre, et du 4 novembre à la fin, la réunion des maires et adjoints n'a parlé politique que dans les limites que le gouvernement jugeait convenable ; elle ne l'a fait que dans les derniers jours, alors que la question des subsistances se mêlait à la politique, et quand il fallait préparer la population à la crise finale.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — C'est de la première période que le gouvernement est surtout responsable. Il est responsable des maires et des adjoints qu'il avait choisis, il est responsable des réunions illégales qu'il favorisait et qui devaient nécessairement aboutir à la Commune.

M. JULES FERRY. — Les maires étaient convoqués régulièrement à l'Hôtel-de-Ville. S'ils traitaient des questions politiques, c'était incidemment.

J'ai assisté à plusieurs de ces réunions, et j'ai vu ceux qui les présidaient, M. Etienne Arago et ses adjoints, faire les plus grands efforts pour qu'on parlât uniquement des subsistances,

M. J. Ferry, p. 423.

J'ai réuni chez moi, comme ministre de l'intérieur par intérim, les maires de Paris, je n'y voyais aucune espèce d'inconvénient. Ensuite, les adjoints voulurent venir ; ils sont venus. Dans une situation aussi déplorable, il fallait aller au-devant du danger; il faut dire aussi que les maires qui nous ont fait beaucoup de mal, nous ont fait beaucoup de bien; ils ont été chargés d'une besogne affreuse; ils ont distribué des secours, la solde, que sais-je encore ?

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Pour ceux qui comme moi, étaient à Paris, il semblait, au contraire, qu'à partir du 4 septembre, un gouvernement s'était installé à côté du vôtre, et que cela résultait de la composition des mairies.

Voilà quel était le sentiment d'une grande partie de la population de Paris.

M. JULES FAVRE. — C'est une erreur complète.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Il est certain, cependant, que dans les mairies figuraient les hommes les plus avancés, M. Ranc, par exemple.

M. JULES FAVRE. — Ranc était en province.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Il partit plus tard, mais après le 4 septembre, il était, je crois, l'un des maires comme MM. Mottu, Delescluze et autres. En un mot, la composition des maires et leurs délibérations habituelles à l'Hôtel-de-Ville, inquiétaient les hommes d'ordre. Aussi, quand la Commune a été proclamée, le 31 octobre, on a cru que c'était le triomphe de ce gouvernement qui fonctionnait parallèlement au vôtre.

M. JULES FAVRE. — Je n'ai eu connaissance d'une réunion des maires à l'Hôtel-de-Ville que le 31 octobre, et j'y étais tout à fait étranger ; jamais je n'avais entendu dire par mes collègues qu'ils s'y réunissent auparavant.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Non-seulement ils s'y réunissaient, mais ils publiaient, tous les huit jours, un bulletin qui était affiché sur les murs de Paris.

M. JULES FAVRE. — C'était la mairie de Paris qui publiait ce bulletin.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Oui, elle publiait les délibérations des maires.

M. JULES FAVRE. — Vous pouvez m'accuser d'avoir été un membre du Gouvernement peu vigilant, mais je vous avoue que je n'en ai pas eu connaissance.

M. Jules Favre, p. 349.

M. LE PRÉSIDENT. — Les maires se réunissaient-ils toutes les semaines ?

M. CHOPPIN. — Ils se réunissaient toutes les semaines, soit à l'Hôtel-de-Ville, soit au ministère de l'Intérieur.

En général, les adjoints étaient beaucoup plus mauvais que les maires. Le scrutin avait été écrasant en faveur du gouver-

nement. On avait cru que c'était fini. Mais il a fallu voter pour les maires Quand les maires eurent été élus, est venue l'élection des adjoints. — La population était déjà lasse. Il n'y eut plus que les ardents qui se présentèrent au scrutin, et ils firent nommer qui ils voulurent. Ces adjoints, ainsi nommés, exercèrent une influence énorme sur les maires. C'est ainsi que Devaux était l'homme le plus influent de Montmartre.

M. Choppin, p. 120.

Le côté politique n'était pas moins dangereux. Il y avait à l'Hôtel-de-Ville, une mairie entre les mains de M. Etienne Arago qui avait pour adjoints MM. Hérisson, Floquet et Brisson. Ces deux derniers étaient d'opinions très-avancées. On les a accusés d'avoir pactisé avec les hommes qui ont fait le 31 octobre, il n'y en a aucune preuve. Mais on recevait volontiers à la mairie toute espèce de députations. J'en ai harangué moi-même deux ou trois pour lesquelles on était venu me chercher. J'ai vu Blanqui et les autres, qui venaient dans la grande salle demander des explications. On les recevait et on les haranguait.

Les maires avaient demandé à se réunir dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville; ils faisaient là une petite assemblée. Tout cela était gros de difficultés. J'aurais été d'avis d'un conseil municipal quand la question s'est posée, dans les premiers jours; mais cette question a bientôt changé de caractère et a pris le nom, fameux depuis, de la Commune. De sorte que demander, à ce moment, un conseil municipal, c'était, en réalité, donner la main à un mouvement ayant pour but d'installer à l'Hôtel-de-Ville, une Commune qui devait remplacer le gouvernement, établir une espèce de dictature et faire un comité de salut public.

M. Picard, p. 479.

Je dois vous dire que j'ai été à trois réunions seulement, et que j'ai eu le regret d'y constater qu'on s'occupait beaucoup plus de politique que d'affaires municipales. La politique nous divisait et comme il y avait beaucoup d'aigreur, beaucoup d'irritation, je ne sache pas que nous soyons sortis d'une réunion sans être un peu plus excités les uns contre les autres; et nous nous éloignions toujours quand il était désirable qu'on se rapprochât.

M. Degouve-Denunques, p. 400.

Indépendamment de ces réunions et des comités de vigilance dont nous allons parler, il y eut des groupes révolutionnaires, qui s'installèrent dans les mairies.

J'avais dans ma mairie un très grand nombre de services et un personnel très nombreux. Je divisai les services entre mes trois adjoints, et je gardai la surveillance générale. C'est alors qu'on commença a introduire dans tous les services une très grande quantité d'hommes appartenant à l'Internationale. Je les mettais à la porte d'un côté, ils rentraient d'un autre côté ; car l'arrondissement était trop étendu pour qu'on pût exercer une surveillance complète.

M. François Favre, p. 381.

C'était peu de troubler ainsi l'ordre et de violer les lois : un certain nombre de maires ont dilapidé les deniers publics et employé abusivement les fonds destinés à la défense, à l'alimentation ou à l'assistance publiques. M. Floquet lui-même est obligé d'avouer qu'il y a eu des abus.

Avez-vous su les abus qui paraissent avoir été commis ?

M. FLOQUET. — Ces abus ont été réprimés, quand ils ont été connus et surveillés quand ils ont été soupçonnés.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez nous donner quelques renseignements à cet égard.

M. FLOQUET. — A un moment donné, par exemple, la mairie du 14e arrondissement nous a été signalée comme étant dans une situation irrégulière ; le maire et les adjoints ont été suspendus et remplacés, et, au moment où j'ai quitté l'Hôtel-de-Ville, une enquête était commencé à cet égard. J'ignore quel en a été le résultat, parce que j'ai donné ma démission au lendemain du 31 octobre.

Mais, je le répète, tous les anciens secrétaires comptables des mairies avaient été conservés, et c'est à eux que les fonds étaient remis. Les maires n'en ont jamais eu le maniment. Dans la nécessité pressante où l'on se trouvait souvent de faire à la hâte de grandes distributions de secours, quelques abus ont pu avoir lieu, les maires ont pu être trompés comme tout le monde aurait pu l'être à leur place, mais il faut se rappeler combien la situation était grave et compliquée.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous la connaissons. Nous avons fait faire

par les commissaires de police de Paris une enquête dans laquelle il a été établi que les maires de certains quartiers, ont reçu en argent, en munitions, en objets de toute sorte des quantités proportionnellement plus considérables que les maires des quartiers bien administrés.

M. FLOQUET. — Je demanderai à ne pas accepter comme articles de foi les enquêtes de MM. les commissaires de police ; et, dans un pays où l'on veut relever le pouvoir municipal, peut-être n'est-ce pas un très bon moyen que de le faire surveiller par les commissaires de police.

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez-moi de vous répondre que la Commission ne saurait accepter vos observations. Elle est chargée de rechercher la vérité ; pour y arriver, elle interroge ou fait interroger les personnes qui peuvent la renseigner, et elle apprécie la valeur des renseignements qui lui sont fournis. Or, il est parfaitement certain que les secours, dans le siège de Paris, ont été inégalement répartis, que plus un quartier était révolutionnaire, plus il recevait.

M. FLOQUET. — Pardon, plus un quartier était révolutionnaire et mauvais, cela veut dire sans doute, plus il était pauvre et populeux...

M. LE PRÉSIDENT. — Si les distributions avaient été faites en proportion de la population pauvre des quartiers, nous n'appellerions pas cela des distributions inégales et partiales. Mais, je le répète, il y avait une autre base d'appréciation.

M. Floquet, p. 282.

J'ai entendu dire, en effet, qu'il y avait eu un grand gaspillage dans certaines mairies excentriques — sans que je sache comment les choses s'y sont passées. — Il y avait surtout la mairie du 19e arrondissement, à la tête de laquelle était M. Delescluze, où le gaspillage était poussé à un point incroyable. M. Delescluze était arrivé à être très impopulaire dans son commandement, parce que la distribution des vivres s'y faisait très mal et qu'on n'y mangeait pas ; tandis qu'il y avait des arrondissements, comme le 20e, dont le maire, M. Ranvier, avait été arrêté dès le début, et qui étaient dirigés par des commissions administratives ; — ceux-là étaient bien mieux administrés.

M. Choppin, p. 120.

M. ANSART. — Ils voulaient tout avoir : l'armement, la nourriture ; il y a eu les désordres que vous savez dans certaines cantines : des distributions surabondantes de bons, des abus, des désordres de toute nature. Les comptes, je crois, ont été épurés par les incendies, et peut-être, plus d'un maire aurait-il été bien embarrassé sans cela !

M. VACHEROT. — Par conséquent, ceux qui avaient des comptes en règle n'en bénéficieront pas ; c'est désagréable.

M. ANSART. — Il est certain que, dans le 11e, dans la mairie Mottu, il s'est passé des faits qu'on ne peut qualifier.

M. Ansart, p. 187.

M. ANSART. — Je crois qu'il y a eu gaspillage des deniers publics. L'Internationale réserve son argent pour un meilleur usage.

Un membre. — C'est pour cela que la Cour des Comptes et le ministère des Finances n'existent plus.

M. ANSART. — On y aurait trouvé trop de pièces compromettantes pour bien des gens.

M. Ansart, p. 188.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce serait un des côtés intéressants de l'œuvre de la Commune, que de tâcher de retrouver la trace de l'argent dépensé dans les municipalités.

M. VACHEROT. — Je demanderai à M. Ansart la permission d'insister là-dessus, parce que sa déposition est grave. Il ne s'agit pas de savoir si sa déposition peut soulever ou non des contradictions. Ce qui intéresse en ce moment la Commission, c'est d'avoir l'avis de M. Ansart et, si c'est possible, son avis très motivé. C'est pour cela que je le prie de pousser ses révélations aussi loin que possible, et de leur donner un caractère de précision parfaitement net. Il m'a semblé, quand je remplissais mes fonctions de maire, que tout se faisait très régulièrement autour de moi, et assurément, ma mairie n'était pas la seule dans ce cas. Je ne dis pas que le système général d'armer toute la garde nationale ait été bon, qu'on n'ait pas dépensé à cela inutilement beaucoup d'argent, mais cet armement général étant admis, il a bien fallu accorder les trente sous à tous les gardes nationaux, ou du moins, à tous ceux qui voulaient les toucher, et qui n'avaient pas de note infamante qui les em-

pêchât de faire partie de la garde nationale. Mais dans mon arrondissement, nous avons été obligés de faire une exécution d'un certain nombre d'officiers, de sous-lieutenants, de lieutenants et même de capitaines qui avaient eu des condamnations judiciaires. Je ne sais si on en a fait autant dans les autres arrondissements.

M. Ansart, p. 188.

M. ANSART. — Mais il y a des gens qui touchaient deux, trois et quatre soldes à la fois.

M. VACHEROT. — Cette distribution par trop abondante de secours de toute espèce, et de bons, n'a-t-elle pas eu quelqu'effet sur l'élection d'un certain nombre de maires et d'adjoints? Après le 4 septembre, les maires et adjoints des arrondissements avaient été nommés directement par le gouvernement de la Défense nationale sur la proposition du maire de Paris, Étienne Arago; au mois de novembre à cette municipalité nommée par le pouvoir, a succédé une municipalité élue, la seule dont j'aie fait partie. Eh! bien, M. Ansart a-t-il appris que la manière dont certains des premiers maires avaient réparti les distributions, a pu contribuer à faire sortir leurs noms de l'urne, bien qu'ils ne jouissent pas d'une excellente réputation?

M. ANSART. — Ma conviction est qu'il y a eu là une manœuvre électorale au premier chef, surtout dans les 17e, 18e et 11e arrondissements; mais je ne puis rien préciser.

Un membre. — Qui était maire du 17e arrondissement?

M. ANSART. — C'était un homme faible, mais respectable, M. Fabre.

M. VACHEROT. — Oui, c'est un très honnête homme, mais il était mal entouré.

M. DE LA ROCHETHULON. — Mais qui a dirigé le gouvernement dans le choix de ces maires? Il y a des gens qui sont sortis on ne sait d'où.

M. ANSART. — Je crois que ces nominations ont été une satisfaction que le gouvernement a été obligé d'accorder aux ambitions de certaines gens qui l'avaient aidé à renverser l'Empire.

M. Ansart, p. 188.

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne faut pas comparer la comptabilité

tenue par d'honnêtes gens avec celle tenue par de malhonnêtes gens.

Ainsi, dans les mairies, il y a eu gaspillages sous toutes les formes, argent, distributions de bons, etc. Il y a eu des armes données de la manière la plus irrégulière. Savez-vous quelque chose de plus?

M ANSART. — Rien de précis. Mais ceci était de notoriété tellement publique, que je ne retire pas ce que j'ai dit.

M. Ansart, p. 189.

Pour compléter ce tableau, il nous reste à rappeler que des maires fabriquaient et faisaient fabriquer les bombes orsiniennes, de celles qui ont servi au 22 janvier, et que l'argent de la Ville servait à préparer ces engins révolutionnaires.

Ainsi, dans le 18e arrondissement, M. Cresson a fini par faire saisir des milliers de bombes que M. Clémenceau faisait préparer; c'étaient des bombes que nous avions déjà vues sous l'Empire. On reprenait les errements d'autrefois. Évidemment, de pareils engins ne pouvaient avoir aucune utilité vis à-vis des Prussiens. Je suis convaincu qu'on a dépensé à cette fabrication des sommes considérables.

M. Ansart, p. 188.

CHAPITRE XXIV.

La garde nationale pendant le siége.

Armement hâtif et imprévoyant de la garde nationale. — Composition de cette troupe où entrent, même comme officiers, des repris de justice. — Opinion du général Ducrot. — Influence de Flourens. — Ce qu'étaient lés régiments de marche de la garde nationale. — La garde nationale élément de désordre et hostile aux gardiens de la paix qu'elle traque, arrête et expulse. — Appréciation de M Bethmont. — M E. Picard soutient encore le principe de la garde nationale.

Sous prétexte d'accroître la force de résistance à opposer à l'ennemi, le pouvoir du 4 septembre constitua et arma à la hâte la garde nationale sans prendre aucune des précautions que la prudence la plus vulgaire imposait. Aussi, la nouvelle milice fut-elle composée de la manière la plus déplorable.

On ne regardait pas en ce moment le fait de former une légion comme un acte délictueux, tout le monde en formait ; cela m'amène à dire un mot de la garde nationale et de son influence sur nos malheurs. Après le 4 septembre, la garde nationale ne s'est pas formée sous une direction administrative : des individus se nommaient eux-mêmes chefs de bataillon ou plutôt recrutaient un bataillon, dont ils se faisaient nommer les chefs.

Il y avait la garde nationale de l'Empire, qui comptait 60 à 70 mille hommes; tout ce qui aimait le pays et l'ordre s'était empressé d'y entrer. S'il n'y avait eu que cette garde nationale, on aurait évité bien des malheurs. Mais à côté de ces bataillons on en a formé d'autres. La topographie des quartiers y était

sans doute pour quelque chose, mais c'était l'homme le plus entreprenant du quartier qui recrutait le bataillon et se faisait élire d'une façon plus ou moins régulière.

Il y a eu ainsi une première garde qui était excellente, puis une seconde et une troisième qui ne valaient rien du tout.

M. Choppin, p. 107.

Quand on arma la garde nationale après le 4 septembre, on a réellement donné des armes à tout le monde. La chose s'est faite dans un grand désordre, comme cela devait arriver dans une grande ville qui sentait l'approche de l'ennemi. Les états réguliers qui existent partout où la garde nationale s'organise n'étaient pas dressés ; pour savoir si on donnait une arme à quelqu'un qui avait été condamné ou non, il aurait fallu recourir au casier judiciaire, ce qui n'était pas très-praticable à ce moment-là. On en a bien écarté quelques-uns ; mais il est évident qu'il a dû se glisser dans les bataillons plus d'un repris de justice.

M. Ferry, p. 56.

M. VACHEROT. — C'est un fait aussi que parmi les gardes nationaux qui avaient des casiers judiciaires, il y avait des sous-lieutenants, des lieutenants et même des capitaines. Comme maire du 5e arrondissement, j'ai eu occasion de constater le fait et, soit dit en passant, non-seulement mon administration, mais l'administration municipale qui m'avait précédé avait fait elle-même des efforts pour faire sortir certains officiers de la garde nationale, parce que c'était un scandale. Nous n'y avons réussi qu'en partie. Le fait est constant et M. Claude le savait.

M. CLAUDE. — Oui.

M. VACHEROT. — Maintenant, je désirerais demander à M. Claude s'il peut nous expliquer comment ces repris de justice ou ces gens ayant un casier judiciaire pouvaient être admis dans la garde nationale, soit comme simples gardes, soit comme officiers. Vous n'avez jamais été consulté?

M. CLAUDE. — Non. Le casier judiciaire aurait pu être examiné, et alors ces gens-là n'auraient pas été gradés dans la garde nationale. Le fait même qu'ils l'ont été indique qu'on n'a pas consulté le casier.

M. Claude, p. 206.

Un membre. — N'y avait-il pas 25,000 repris de justice dans la garde nationale?

M. CRESSON. — Il y en avait plus que cela.

Même membre. — On dit qu'il y en avait même parmi les officiers?

M. Cresson, p. 129.

Il n'y a pas eu de recherches administratives. Elles étaient impossibles. Nous avons fait quelques épurations; c'est à l'état-major de la garde nationale que se faisait la plus grande partie de ces épurations, après renseignements pris à la préfecture de police. Il est probable qu'il est resté des repris de justice en certain nombre dans les rangs des simples gardes nationaux, plusieurs venaient des provinces dont les habitants s'étaient réfugiés à Paris. Ils s'étaient tous enrôlés dans la garde natiotionale à cause de la paie, et en général ils ne faisaient rien pour être remarqués.

M. Adam, p. 157.

La garde natianale elle-méme faisait en quelque sorte la police. Quand, dans une compagnie, quelqu'un était soupçonné d'avoir eu affaire à la justice, des délégués venaient à la la préfecture demander des renseignements. Si le fait était vrai, l'individu était immédiatement chassé.

Il est arrivé quelquefois que les soupçons ont porté sur des officiers élus, c'est-à-dire sur des gens assez honorablement connus dans leurs quartiers, et qui cependant n'étaient pas sans reproche. Fallait-il, à ceux-là, leur faire perdre le bénéfice des efforts qu'ils avaient faits pour effacer la souvenir d'une faute de jeunesse? Dans ce cas, j'y mettais quelques précautions.

Je n'ai pas toujours donné les renseignements qui m'étaient demandés; mais toujours, j'ai fait inviter les personnes suspectées à donner leur démission et à se retirer sans bruit.

M. Adam, p. 157.

Vous connaissez l'origine de l'armement de la garde nationale, et s'il n'y avait eu que la garde nationale, ce n'aurait été rien! mais, d'après les renseignements que m'a donnés M. le Préfet de police, il y avait 40 à 50,000 repris de justice qui se

trouvaient armés, qui l'avaient été par l'autorité pendant le siége de Paris. Il y avait donc des armes qu'on n'était pas disposé à rendre; au contraire.

M. d'Aurelles de Paladines, p. 432.

J'ai évalué, dis-je, à peu près à 35,000 *hommes, les indignes faisant partie de la garde nationale. M. Trochu en a évalué le nombre à* 23,000, *moi à* 35,000.

M. Montaigu, p. 418.

J'ai voulu prendre, à propos de ces indignes, une mesure qui n'a pas été adoptée. J'en choisis une douzaine, ceux qui avaient le casier judiciaire le plus complet, et je fis un ordre du jour dans lequel je signalais ces hommes à toute la population de Paris; et je proposai d'afficher cet ordre du jour dans les vingt arrondissements de Paris et de l'insérer au *Journal officiel.* On trouva que c'était de la diffamation, et je ne pus mettre mon projet à exécution.

M. Montaigu, p. 418.

Pour ne parler que du X[e] arrondissement, nous avions à la tête d'un bataillon, auquel j'ai appartenu avant d'être à la mairie, un homme qui avait été condamné à la prison et à l'amende pour abus de confiance. Pendant plusieurs semaines, le drapeau du bataillon est demeuré chez cet homme qui avait encore à subir sa peine.

M. Degouve-Denuncque, p. 405.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Il y avait peut-être 25,000 repris de justice, quoiqu'on eût tout fait pour les envoyer au dehors avant l'investissement.

Quant à la question de savoir pourquoi nous n'avons pas épuré la garde nationale de ses mauvais eléments, je répondrai comme je l'ai déjà fait, que pour faire ces choses, il faut que l'autorité soit établie, respectée, qu'elle dispose d'une police puissante appuyée par des troupes sûres. Autrement, ses ordres n'ont pas de sanction. Or, cette sanction a toujours manqué au gouvernement de la Défense nationale.

Général Trochu, p. 288.

Parmi les chefs de bataillon, aviez vous des membres de l'Internationale, des Blanquistes et des Jacobins?

M. LE COLONEL MONTAIGU. — Il y en avait beaucoup!

M. LE PRÉSIDENT. — Dans quelle proportion?

M. LE COLONEL MONTAIGU. — Je ne puis pas le dire exactement, mais dans une proportion assez forte. Ainsi Blanqui était chef de bataillon. Je me suis arrangé de manière à ce qu'il disparût à la suite de l'élection, sans violence. M. Longuet était chef de bataillon. Je l'ai fait se parjurer trois fois. — Il avait pris part au 31 octobre, et je lui ai fait signer trois fois qu'il n'y avait pas pris part. — M. Jaclard était chef de bataillon, M. Flourens aussi.

Un membre. — Tous les membres de la Commune n'étaient-ils pas chefs de bataillon?

Un membre. — Non, il y en avait un certain nombre seulement. Vous aviez Eudes...

Un membre. — Mégy.

M. LE COLONEL MONTAIGU. — Non, Mégy était porte-drapeau. Je ne l'avais jamais reconnu, j'avais contesté son élection.

M. Montaigu, p. 417.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ancienne garde nationale, celle qui existait sous l'Empire, se composait de 60 bataillons; une ordonnance en avait porté le nombre à 120, et cette ordonnance était à peine en cours d'exécution que la révolution en a porté le nombre à 260.

Nous avons lu le rapport du commandant des gardes nationales qui explique comment l'effectif s'est trouvé ainsi élevé successivement à un chiffre énorme. Comment organisa-t-on ces 300,000 hommes.

M. ÉTIENNE ARAGO. — Chaque maire fut chargé, dans son arrondissement, d'organiser la garde nationale, et de faire un rapport sur le nombre de bataillons qu'il pouvait fournir; l'armement fut dévolu à l'intendance de la guerre.

Un membre. — Ainsi chaque maire organisait la garde nationale dans son arrondissement, sous sa responsabilité, comme il pouvait, et on ne prenait pas de mesures pour empêcher que les hommes dangereux, les repris de justice et les forçats fussent armés?

M. ÉTIENNE ARAGO. — Je vous demande pardon ; il y avait une

surveillance ; malheureusement, elle n'était pas aussi complète et aussi facile qu'on l'aurait désiré; les bataillons s'improvisaient, ils sortaient de dessous terre, comme on l'a dit ; et, l'état-major les acceptant, je les habillais.

M. Etienne Arago, p. 530.

L'armement de ce ramassis de gens indignes se fit avec la même imprévoyance que leur incorporation, et la responsabilité de ce désordre n'est pas seulement imputable aux municipalités ; elle l'est au gouvernement lui-même.

M. TOLAIN. — Je crois qu'au moment du 4 septembre, il n'eût pas été difficile de rendre plus régulière la distribution des armes dans les mairies. Nous nous sommes trouvés dans une situation beaucoup plus difficile souvent que celle dont il vient d'être question.

Il y a eu un fait très-curieux ; comme adjoint à la mairie du XI[e] arrondissement, j'ai demandé à diverses reprises à l'état-major, une enquête sur un chef de bataillon atteint du vice d'ivrognerie. Je n'ai jamais pu obtenir cette enquête. Ce n'est que d'une manière tardive que ce chef de bataillon, après avoir été appelé sur ma déclaration devant la commission de contrôle de la garde nationale, a dû restituer 2,500 francs.

M. Tolain, p. 559.

Je signale cela pour répondre au général Trochu qui a prétendu que les municipalités délivraient des armes. Je dis que c'est l'état-major qui est responsable de la délivrance de ces armes. A Vincennes, au Mont-Valérien, on délivrait un fusil à tout homme qui se présentait avec une carte d'électeur ou un papier constatant son identité.

M. Tolain, p. 559.

On a reproché à certaines municipalités d'avoir donné des armes à la garde nationale d'une manière inconsidérée. Ce ne sont pas les municipalités qui sont coupables de cela, elles n'avaient pas d'armes, et elles n'en délivraient pas. Elles organisaient les bataillons de garde nationale ; elles appelaient les citoyens à faire les élections, et quand elles étaient faites, sur le vu des procès-verbaux de nomination des chefs, elles

donnaient une autorisation d'aller à l'état-major de la garde nationale, pour obtenir la délivrance des armes. Quelquefois, on délivrait des armes dans les municipalités, parce que les chefs de bataillons y faisaient amener des voitures de fusils; alors on les distribuait dans la cour des mairies. Mais, généralement les municipalités ne délivraient pas d'armes.

M. Tolain, p. 559.

Il y avait des chefs dont l'élection était incompréhensible; ils arrivaient débraillés, faisaient du bruit, demandaient des armes et des vêtements; ils obtenaient ce que n'obtenaient pas les bons bataillons. Je vous citerai les *Vengeurs* de Flourens qui ont obtenu des chassepots, quand les bons bataillons n'en avaient pas. J'affirme qu'il n'a jamais été refusé quoi que ce soit aux bataillons de Belleville, de la Villette, de Montmartre. La solde était quelque chose de fantastique; il y avait des capitaines qui se faisaient des rentes en touchant la solde pour 1,500 hommes, quand ils en avaient à peine 800, il y en a qui ont dû faire fortune.

M. Ossude, p. 469.

Il y a surtout un certain nombre de chassepots que je regrette bien d'avoir distribué. J'ai eu le très grand tort, ou plutôt la faiblesse, de livrer 500 de ces armes à M. Flourens. Je ne le connaissais pas du tout, alors qu'il vint chez moi me demander 10,000 chassepots. Je me récriai fort à cette demande; je lui répondis que c'était beaucoup de fusils, que nous n'en avions pas; qu'il nous fallait armer toute la garde nationale mobile qui était arrivée de province avec de mauvais fusils. Et en effet, Messieurs, je suis parvenu à armer de chassepots cette armée tout entière, et il y avait près de 100,000 mobiles. Je discutai donc le chiffre de 10,000 fusils avec M. Flourens, qui le réduisit d'abord à 5,000 puis à 2,000, puis à 1,000. J'en référai au gouvernement, et le gouvernement étant intervenu, je consentis à livrer à M. Flourens 500 fusils chassepots qui servirent à armer ses fameux tirailleurs. Je dois avouer que j'avais été presque séduit par le langage de M. Flourens, qui avait fait grand étalage de son patriotisme, de son dévouement, de son ardeur à combattre. Je ne le connaissais pas du tout, et je lui demandai qui il était. — « Je suis Flourens, » me répondit-il.

— « Comment vous êtes le fameux Flourens ! Oh ! alors, je ne peux pas mettre en doute que ces fusils ne soient destinés à tirer sur la troupe, et je serai probablement la première victime de cet armement. »

Là-dessus, grande protestation de dévouement personnel. Je le laissai aller ; le gouvernement étant intervenu, je donnai les 500 fusils à ce drôle.

Général Le Flô, p. 627.

Le général Ducrot juge ainsi qu'il suit ces fautes si graves au point de vue de l'ordre intérieur et de la défense.

Le général Trochu pouvait chercher à renforcer cette armée en puisant dans la population parisienne les éléments vigoureux et sains qui s'y trouvaient. Il fallait pour cela prendre les hommes de 30 à 40 ans. Avec cette ressource, nous pouvions reconstituer une armée régulière et ne conserver, pour défendre Paris, qu'une garde nationale composée d'éléments choisis, de personnes honorables, de pères de familles, présentant toutes les garanties nécessaires, capable de maintenir l'ordre dans la ville et de faire le service des remparts. Je crois que cette organisation aurait beaucoup mieux valu ; nous aurions certainement obtenu de ces hommes, bien encadrés et bien surveillés, ce que nous avons fini par obtenir des mobiles des départements qui, dans le principe n'étaient ni mieux instruits, ni mieux disciplinés.

Mais cela n'entrait pas dans le plan des révolutionnaires, qui voulaient armer tout le monde ; et alors, on donna des armes à tous les citoyens, quels qu'ils fussent, à ceux de Belleville comme à ceux de Montmartre. Et comme cependant les maires de Paris étaient souvent tourmentés par ces gens turbulents, ils cherchaient à s'en débarrasser en nous les envoyant, pour le service des avant-postes, sous le nom d'éclaireurs, de francs tireurs, de corps francs, etc. Leur nombre s'élevait au chiffre de 12 à 15,000 hommes en permanence dans nos avant-postes.

J'avoue, messieurs, que j'en étais souvent fort embarrassé.

Général Ducrot, p. 4.

Je vis la discipline rentrer dans notre armée ; et, sauf ces bandes que nous envoyaient les maires de Paris, notre armée

était à peu près organisée, disciplinée, et nous pouvions compter sur elle. Mais ces bandes nous arrivaient tous les jours ; on nous envoyait surtout les éclaireurs de la Seine, qu'on appelait les éclaireurs du colonel de Joinville,

Il nous en arriva d'abord 300 armés et équipés ; puis, leur nombre grossissant de jour en jour, je découvris bientôt qu'il y en avait plus de 1,500, dont les deux tiers étaient sans armes. Je faisais tous mes efforts pour avoir une armée véritable ; et je refusais d'une manière absolue d'en recevoir un plus grand nombre : je gardais ceux que j'avais, puisque c'était un élément de désordre enlevé à Paris ; j'aimais mieux les avoir aux avant-postes, mais sans compter sur eux ; je n'ai jamais consenti à ce qu'ils fussent seuls devant l'ennemi. Les éclaireurs des Ternes ayant commis quelques actes d'indiscipline, je les fis désarmer et les licenciai, mais je les gardai à Courbevoie pour éviter les inconvénients de leur retour à Paris.

Voilà donc une première mesure révolutionnaire qui a eu une influence funeste : l'armement en masse de la population parisienne. Je crois qu'on aurait pu éviter bien des malheurs en s'opposant à cette mesure dès le principe.

Un membre. — Se sont-ils armés eux-mêmes en prenant des fusils ? ou le gouvernement les a-t-il armés sciemment et volontairement ?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT.—C'est le gouvernement qui les armait : c'est le ministre de la guerre qui a toujours donné des armes à la population.

Je protestai souvent contre cette mesure ; j'ai eu beaucoup de peine à empêcher que les éclaireurs de la Seine, qui étaient à Neuilly, reçussent des armes. Je n'ai pas pu l'empêcher d'une manière absolue.

Plus tard, quand cela a dépendu de moi, je m'y suis toujours refusé.

Général Ducrot, p. 5.

C'est pour vous donner une idée de la situation qui nous était faite par l'insistance de ces messieurs à vouloir employer la garde nationale, et cela uniquement, pour donner satisfaction à l'opinion publique ! J'ai entendu des paroles comme celles-ci dans les conseils du gouvernement où je luttais avec beaucoup d'énergie contre les funestes théories émises tous les jours : « Gé-

néral, vous aurez beau dire, mais l'opinion publique ne sera satisfaite que quand il y aura 10,000 gardes nationaux par terre. » A cela, je répondais : — « En vérité, messieurs, en ma qualité de général d'armée, je ne puis pas accepter la direction d'une opération qui a pour but unique de faire tuer 10,000 gardes-nationaux. D'abord, la chose n'est pas aussi facile que vous le pensez. Pour cela, il faudrait être sûr qu'ils voudront se battre. Vous voulez les porter en masses sur un point. Il pourra se faire, que, grâce à l'énergie et à la bravoure de quelques individus, la tête de colonne s'engage, mais la masse se débandera bien vite, et tout fuira en désordre. » C'est en effet, ce que nous avons vu plus tard.

Général Ducrot, p. 18.

La solde donna lieu aux mêmes abus, et les finances de la Ville subiront longtemps les conséquences de ces désordres.

Il fallait aussi payer l'allocation de 1 fr. 50. D'après le décret du 13 septembre, on ne devait la payer qu'aux nécessiteux ; elle fut bientôt étendue à tous le monde et beaucoup d'hommes riches la prenaient.

M. LE COMTE DE DURFORT DE CIVRAC. — Vous en avez des preuves ?

M. ÉTIENNE ARAGO. — Certainement.

M. CHAPER. — Il le fallait absolument; les journaux et les officiers l'imposaient au nom de l'égalité.

Un membre. — Dans l'ordonnance du 4 septembre, il était dit : *On espère* que l'indemnité ne sera réclamée que par des nécessiteux.

M. LE PRÉSIDENT. — Sans doute, mais ceux qui recevaient cette indemnité étaient offensés de voir à côté d'eux des hommes qui la refusaient.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Il y avait des bataillons où des conseils de famille faisaient la distinction des gens qui devaient toucher la solde et de ceux qui ne devaient pas la recevoir.

M. ÉTIENNE ARAGO. — Oui, il y a eu quelques bataillons où l'on n'admettait pas que certains gardes nationaux reçussent la paie de 1 fr. 50.

M. Etienne Arago, p. 535.

Au point de vue militaire, les témoignages que voici nous édifieront sur la valeur et les services de cette troupe essentiellement révolutionnaire.

M. ROGER DU NORD. — Dans les premiers mois, j'étais de l'état-major, mais je n'y avais aucune fonction. je ne puis donc vous raconter que ce que je voyais en passant. Eh bien, à cette époque, j'y rencontrais constamment Flourens. On l'appelait le major Flourens ; il se donnait comme un homme des mieux disposés pour le maintien de la chose publique ; il paraissait raisonnable, et il offrait de lever, à ses frais, une légion de quinze mille hommes; il avait réuni beaucoup de monde à Belleville ; il intriguait, il allait voir les ministres, et il obtint une grande quantité de choses pour l'armement de sa troupe.

La première fois qu'un de ses bataillons est sorti, le général Clément Thomas me demanda d'aller en prendre le commandement à Belleville. Je l'y trouvai en insurrection. Les hommes n'avaient pas reçu leurs trente sous le matin, je les leur fis distribuer et je voulus les emmener. Quand j'arrivai à Charenton, il y en avait les trois quarts ivres. Je les mis entre les mains du général M..., on les consigna parce qu'on craignait le désordre. — Puis, quand ils se trouvèrent en présence de l'enneni, aucun d'eux ne voulut se battre, et on a été obligé de les renvoyer. Ils voulaient « se conserver, disaient-ils, pour la République. » C'est cet incident, et d'autres, qui ont été cause de l'assassinat de Clément Thomas qui avait flétri leur conduite dans un ordre du jour.

M. Roger du Nord, p. 444.

C'était le 27 janvier ; le général Clément Thomas avait reçu avis du ministère qu'on se préparait à capituler. Il a été abasourdi ; mais enfin, on lui avait donné mission de rassembler les chefs des mauvais bateillons de la garde nationale et de les préparer à cet événement, car on s'attendait à une explosion de mécontentement. Il les convoqua le 27 janvier. Un hasard faisait que je me trouvais là; le général m'avait fait demander pour un renseignement, j'étais dans son cabinet quand on annonça les chefs de bataillons de Belleville et de Montmartre ; ils étaient soixante ; on craignait qu'ils ne tirassent sur les Prussiens; ils se sont emportés, ils ont traité le général Clément Thomas de lâche, de vendu. — Le général a été admirable de

patience pendant une demi-heure ; mais ces gueux, voyant qu'on ne leur répondait pas, ont renchéri ; il y en a même qui sont venus lui mettre le poing sur la figure. Alors, il n'y a plus tenu et leur a dit : « Voulez-vous que je vous dise, vous avez la réputation de vous êtres défendus et vous êtes des lâches ; vous, un tel, votre bataillon s'est caché tout entier. Vous venez parler de défendre Paris à outrance ; un jour, on vous a menés contre les Prussiens, à tel endroit, et vous vous êtes sauvés. Vous êtes des lâches. »

M. Ossude, p. 473.

Et ici, je dois vous dire ce qu'étaient ces régiments de marche de la garde nationale.

Lorsqu'ils arrivaient dans nos lignes, on était prévenu de leur arrivée par le bruit de leur musique jouant invariablement la *Marseillaise*.

La tête de colonne apparaissait, entourée d'une foule de gamins et de femmes , et puis alors, les gardes nationaux en désordre, plus ou moins ivres, faisant porter leurs fusils par leurs femmes ; et derrière tout cela, les omnibus portant les matelas, les lits, les batteries de cuisine, des cheminées à la prussienne pour ces messieurs ; je les ai vus s'installant dans les tranchées, en y établissant leurs cheminées à la prussienne. C'est un fait, messieurs. Eh bien, cela m'arrivait par bandes de 5, de 6, de 8,000 hommes. Jugez de la situation que cela nous faisait. Pendant toute la nuit, ils nous donnaient des alertes continuelles, et tous les jours je recevais des dépêches du général Faron, de l'aminal Saisset, du colonel Reille, ainsi conçues : « Mon général, je vous en supplie, ne nous envoyez plus de gardes nationaux, ils jettent l'indiscipline et le désordre dans nos troupes ; ils nous font avoir les incidents les plus fâcheux. »

C'est ainsi qu'à Bondy, par exemple, en abandonnant son poste, la garde nationale avait permis aux Prussiens de pénétrer jusqu'au milieu du village ; les braves mobiles de Tarn-et-Garonne n'en furent pas ébranlés, et se retournant contre les ennemis qui étaient déjà sur leurs derrières, ils leur firent payer cher cette audace, et changèrent en un succès ce qui, grâce à la garde nationale, pouvait être un désastre. Nous avons cette satisfaction de pouvoir dire : Les Prussiens ne nous ont jamais enlevé un poste. Ils l'ont essayé souvent, mais toujours sans réussir.

A Bondy, après un bombardement de trente jours, les Prussiens ont fait des attaques de vive force, très hardies, de jour et de nuit, et ils ont toujours été repoussés. Il n'y a qu'un seul jour où la garde nationale ayant lâché pied, ils sont entrés dans nos lignes.

Général Ducrot, p. 17.

Je vous donnerai encore un détail sur la garde nationale. Un régiment avait pour objectif le parc de Buzenval. J'avais placé ce régiment de garde nationale entre deux régiments solides de l'armée; quand il arriva au parc de Boispréau, le colonel de Miribiel, qui commandait la brigade, pressa le colonel de faire avancer son régiment. Les gardes nationaux qui entouraient le colonel, en entendant cet ordre, s'écrièrent : « Nous ne pouvons pas marcher, nous sommes fatigués, nous n'avons pas mangé depuis hier, nous voulons faire la soupe. »

Ils sont restés ainsi dans le parc de Boispréau à faire la soupe. Ils l'ont même faite deux fois. Le colonel de Miribiel les envoya chercher par son aide-de camp ; ils ont trouvé je ne sais quel prétexte et ne sont pas venus. Le soir, ils sont rentrés à Paris, et ce régiment, dont je viens de vous citer des exploits, a reçu à son retour huit croix, huit médailles et six citations. Il fallait bien les contenter, donner satisfaction à l'opinion publique qui était convaincue que la garde nationale était héroïque.

Général Ducrot, p. 24.

Un membre. — Vous parliez de récompenses abusives données à de mauvais bataillons. A qui en revient la responsabilité ?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — C'était une des exigences imposées à ce pauvre Clément Thomas, qui était toujours en équilibre instable, entre l'ordre et la révolution.

Un membre. — Ainsi, c'est le général Clément Thomas qui a commis ces erreurs?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Nous-mêmes souvent nous commettons des erreurs; nous donnons des récompenses à des gens qui ne les méritent pas, et nous laissons de côté ceux qui les méritent. Quand on a 100,000 hommes entre les mains, il est presque impossible de ne pas commettre d'erreurs. Clément Thomas était dans cette situation; il avait 200,000 hommes sous

ses ordres. On lui avait cité un régiment comme s'étant signalé, il l'a cru.

Général Ducrot, p. 25.

Quant au rôle de la garde nationale en ce qui touche l'ordre intérieur, quant à son esprit, les renseignements ne manquent pas.

Un fait significatif, qui prouve qu'on a beaucoup trop flatté la garde nationale, qui ne valait pas grand chose, est celui-ci : au mois de janvier, on voulut installer dans leurs postes les gardiens de la paix. A peine étaient-ils installés dans le 4e arrondissement, qu'un marchand de vins de la rue Saint Paul, sergent dans la garde nationale, vint avec quelques filles galantes et des marchands ambulants, enlever les sergents de ville, qui furent remplacés par des gardes nationaux. On n'osa rien dire, et cependant les gardiens de la paix avaient été institués avec l'assentiment de la mairie. Moi-même, je retenais au poste de la caserne Napoléon, deux voleurs qui avaient été arrêtés par la vindicte publique ; je suis allé pour les interroger, on me traita de mauvais citoyen, et les voleurs furent mis en liberté.

C'était avant le 18 mars ; il n'y avait plus ni gouvernement, ni autorité ; c'était le comble de la faiblesse, chacun cherchait à conserver sa popularité.

M. Macé, p, 221.

Les gardes nationaux, qui se composaient en grande partie de petits marchands colporteurs que les agents chassaient et de certains hommes dont la profession est infâme, les gardes nationaux se sont groupés, se sont jetés sur les postes et en ont chassé mes agents. Sur quoi, je me rendis au gouvernement et je dis : « Les choses ne peuvent pas aller ainsi ; si demain les journaux racontent ce fait, une véritable bataille s'engagera dans tous les quartiers où il y a des agents. Il faut que je les rétablisse à tout prix » Le général Trochu, avec un esprit très-juste peut-être, voulant éviter la bataille, me dit : « Il faut accepter ce que nous ne pouvons pas empêcher » ce qui était vrai.

M. Cresson, p. 132.

Par suite de la situation dans laquelle se trouvait le gouvernement du 4 septembre, de la désorganisation des services publics, de la désorganisation de la police, que le gouvernement s'était vu obligé de sacrifier aux exigences du parti républicain il était advenu que la garde nationale avait été chargée de faire la police pendant le siége, où l'on s'en était accomodé parce que mieux vaut une police même médiocre que point de police du tout. Je faisais partie de la garde nationale ; je sais que les officiers s'étaient habitués à faire des perquisitions domiciliaires ; je faisais partie du 2e bataillon et j'ai vu souvent de nos camarades montant la garde, arrêter sous le plus frivole prétexte un passant, une femme, les accusant d'espionnage : quelquefois on est venu nous chercher pour monter dans des maisons et les fouiller parce qu'on avait vu de la lumière à dix heures du soir à une fenêtre, parce qu'il y avait des personnes sur un point stationnant dans tel ou tel costume. La garde nationale s'était habituée à ces actes arbitraires, elle les commettait sans scrupules ; continuellement. Dans le centre de Paris, on ne s'apercevait pas trop de la tyrannie qui en résultait, mais cette tyrannie était très grande dans les quartiers excentriques; on y faisait des perquisitions, de véritables spoliations, de nature à faire prévoir des pillages plus considérables. Peu à peu, insensiblement tout avait été préparé pour un coup de main, la garde nationale du désordre s'était emparé des quartiers excentriques et s'y retranchait.

M. Hervé, p. 169.

Aussi M. François Favre et M. Bethmont disent-ils :

M. FAVRE. — La garde nationale a causé aux maires des désagréments de toute espèce ; pourtant, c'était la seule force que nous eussions sous la main. Dans les premiers temps, tout allait assez bien; mais, peu à peu, l'indiscipline se mit parmi les hommes, et ne fit que s'accroître, jusqu'au 18 mars.

M. François Favre, p. 382.

De telle sorte qu'avec la garde nationale en dehors de l'armée, alors surtout que le suffrage universel existe, et qu'elle n'est pas composée comme autrefois de censitaires, il est impossible qu'un gouvernement subsiste. Avec le système du cens, on

comprend la garde nationale comme une sorte de contre-poids vis-à-vis du gouvernement ayant à sa disposition une autre armée composée d'hommes ayant sept ans de service. Mais sous le régime du suffrage universel, si vous faites une garde nationale et que vous donniez des armes à tout le monde, vous arriverez nécessairement à des journées de juin ou à des journées comme celle du 18 mars.

M. Bethmont, p. 178.

Mais M. Picard conserve son optimisme, et il déclare :

C'est l'organisation de la garde nationale qui a fait notre malheur. Je vais peut-être vous étonner, Messieurs, mais je ne suis pas de ceux qui condamnent le principe de la garde nationale; c'est son organisation seule qu'il est nécessaire d'améliorer. Je suis encore partisan de la garde nationale, et je ne crains pas de le dire, même après ce qui s'est passé. La révolution du 18 mars a vu dans ses rangs, non-seulement des gardes nationaux, mais des soldats de l'armée.

M. E. Picard, p. 489.

On ne saurait s'étonner d'un tel aveuglement quand on songe qu'après la Commnne, M. Thiers résistait aux exigences et aux désirs de l'Assemblée, et ne se résignait qu'avec peine au désarmement général des gardes nationales.

CHAPITRE XXV.

Les comités de vigilance pendant le siége.

Ce qu'étaient les comités de vigilance. — Leur création après le 4 septembre. — Leur composition. — M. Ranc est un de ceux qui les ont favorisés. — M. Rochefort s'est associé à leur création. — Caractère sssentiellement dangereux de ces comités.

Pour ajouter encore à l'action démoralisatrice de la plupart des mairies et pour entraîner dans le mouvement celles qui tenaient au maintien de l'ordre, on avait imaginé l'institution de *Comités de vigilance*. C'étaient des groupes d'individualités compromises et violentes, se donnant à elles-mêmes le mandat de poursuivre l'œuvre révolutionnaire, et préparant, dans la situation officielle qui leur était faite, l'explosion du 18 mars.

Après la création de la fédération de la garde nationale, on forma dans chaque arrondissement des comités centraux dits comités de vigilance. Tous ces comités étaient composés d'éléments fort dangereux, et, pendant que le gouvernement restait inactif, ils se constituaient fortement, et ce sont eux qui sont devenus la source du comité central et de la Commune.

M. Marseillc, p. 197.

Les hommes dont je vous parle commencèrent à organiser une armée de l'insurrection; voici comment :

M. Ranc était maire du IX[e] arrondissement. Avec lui, ils ont

constitué ce qu'ils ont appelé un comité de vigilance; les maires avaient des fonds pour venir en aide aux malheureux; quelques-uns se sont servi de ces fonds pour donner de l'argent à un certain nombre de gardes nationaux, dont ils ont formé des compagnies franches, tels que les Tibaldiens, les Flourens, etc. Ils leur ont fait contracter des enrôlements avec engagement formel d'être à leurs ordres quand le moment serait venu. En effet, ce sont ceux que nous avons vus au 31 octobre. Ils ont donc organisé, dès le principe, l'armée insurrectionnelle.

Général Ducrot, p. 2.

M. CORBON. — Pendant le siége, on m'avait imposé, dans ma mairie, — c'était M. Rochefort, — un comité de vigilance. Ce comité de vigilance, j'ai bien voulu l'accepter.

. . . .

M. DE LA ROCHETHULON. — Permettez-moi de préciser la question. Lorsque M. Rochefort vous a engagé à accepter un comité de vigilance, agissait-il en son nom personnel, ou était-il l'organe du comité central?

M. CORBON. — En son nom personnel. Mais il était membre du gouvernement, et son invitation était d'un grand poids pour moi.

. . . .

M. CORBON. — C'est moi même, je dois le dire, qui, par une réminiscence des traditions américaines, à cette réunion ai donné le nom de comité de vigilance.

Les hommes qui devaient former le comité de mon arrondissement se présentèrent à moi avec avec une lettre de Rochefort qui me les recommandait en me disant : « Ce sont de bons patriotes, tous ont souffert, je vous prie d'en tirer parti. » En effet, je les constituai en comité à côté de moi, et je pensais en faire, dans une certaine mesure, mes collaborateurs; j'avais donc autour de moi des membres de l'Internationale, et parmi eux il y en avait quatre ou cinq qui étaient très-actifs.

M. Corbon, p. 608.

Ces messieurs vinrent me dire qu'ils étaient le comité de vigilance du 2e arrondissement. Je leur demandai ce que c'était que ce comité; ils me répondirent qu'il y avait vingt comités

de même nature qui devaient s'installer dans chacune des mairies pour apporter leur concours à l'administration municipale. Je leur demandai de quelle nature de concours il s'agissait, et de qui ils tenaient leur mandat. Ils me répondirent qu'ils venaient de l'Hôtel-de-Ville, et je leur fis observer que je n'avais reçu aucune communication à cet égard. « J'ai déjà un comité d'armement de la garde nationale, ajoutai-je ; plus, quelques commissions que j'ai organisées pour les cantines, pour les secours et différents services pour la municipalité, je ne saurais donc à quoi vous employer. » — Ils insistèrent beaucoup. — J'eus l'occasion d'aller à l'Hotel-de-Ville. Je parlai de la visite que j'avais reçue. On me répondit d'une façon assez évasive, on me dit : « Ce sont des gens qui pourront vous rendre des services ; les municipalités vont avoir à jouer un très-grand rôle, vous pouvez avoir besoin de quelques jeunes gens. » — « Enfin, qu'est-ce que vous voulez que j'en fasse? Ma mairie est très-petite, je n'ai qu'un cabinet pour mes trois adjoints et pour moi, et la salle des mariages elle-même est occupée par des employés. Je n'ai donc pas de pièces disponibles. » Enfin, les membres de ce comité étant revenus à plusieurs reprises, et voulant s'imposer, je finis par les mettre à la porte.

M. Tirard, p. 333.

Il y avait un comité de vigilance, dont faisait partie Ferry, employé de la mairie du 18ᵉ arrondissement, qui avait un dépôt de bombes ; je n'ai jamais osé le prendre ; le comité d'artillerie ne savait pas non plus quelles mesures employer. Ce comité de vigilance était sous les ordres de Clémenceau, lequel, sous prétexte de soutenir le gouvernement de la Défense, fomentait la guerre civile ; du moins, il la patronait.

M. Macé, p. 220.

CHAPITRE XXVI.

Complaisances des hommes du 4 septembre pour les meneurs de la démagogie.

Le général Trochu et sa théorie de la force morale. — Il attribue à l'Empire les progrès de la démagogie. — Il justifie l'armement général de la population et affirme les sentiments conservateurs de M. Gambetta. — Ses complaisances pour Flourens. — Connivence de MM. Ferry et Emmanuel Arago avec les pires révolutionnaires. — Rapports de ce dernier avec Delescluze et Pyat. — Elargissement de Blanqui — Le général Vinoy s'oppose à des ordres déplorables de M. Arago. — Le préfet de police n'est pas soutenu. — Défaut complet d'énergie dans le gouvernement.

M. le général Trochu avait déclaré ne vouloir opposer aux tentatives armées des révolutionnaires que la *force morale*. Après avoir escaladé le pouvoir, il eut recours à la même force contre la démagogie impatiente, et cette force lui manqua complétement.

Un membre. — Avant la fin de janvier, lorsque vous étiez encore en posession de votre popularité, pourquoi n'avez-vous pas fermé les clubs, supprimé les journaux démagogiques comme l'a fait plus tard M. le général Vinoy?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Le général Vinoy était dans une toute autre situation. Il avait un gouvernement légal derrière lui. Il avait la paix; il n'avait pas de famine. Et cependant qu'a-t-il donc fait comme mesures de vigueur qui puissent justifier votre observation, puisque toutes, y compris la suppression de quelques journaux, ont abouti à la catastrophe du 18 mars.

Général Trochu, p. 305.

Ma conviction est que, lorsqu'on parle de résistance à la démagogie pendant le siège de Paris, dans le sens où on l'entend, c'est quelque chose de complétemet insensé. La résistance morale par la force morale, a été de tous les jours, et c'est elle qui explique le long siége auquel, au début, personne ne voulait croire. La lutte matérielle, par la guerre civile, outre qu'elle faisait tomber la résistance et livrait la place à l'ennemi, était impossible. Vous en avez fait vous-mêmes l'expérience saisissante. Quand vous êtes venus à Versailles, vous n'étiez pas, comme nous, un gouvernement de hasard. Vous étiez un gouvernement fort, expression de la volonté du pays. Les Prussiens entouraient encore, mais n'assiégeaient plus Paris. Vous aviez réuni une armée; vous avez voulu y rétablir le règne de la loi; vous avez mené vos troupes contre la démagogie dans Paris. Elles n'ont pas agi, vous avez été battus; vous avez dû abandonner Paris et en faire le siége. J'avais annoncé, comme je vous l'ai dit, cette guerre civile à M. Thiers, sachant que vous alliez rencontrer à Paris les difficultés et les périls, très amoindris cependant, que j'avais eus moi-même pendant le premier siége.

Général Trochu, p 285.

Il laissa donc à la démagogie ses libres allures; mais il proteste cependant que ses collègues et lui n'ont pas pactisé avec elle, et que celle-ci doit son organisation à vingt ans d'empire, à la loi sur les coalitions, à la création des sociétés de secours mutuels.

C'est une grande erreur et une grande injustice que d'attribuer à la participation de la totalité ou d'une partie des membres du gouvernement de la Défense nationale, l'organisation de la démagogie dans Paris. L'organisation de la démagogie datait de loin, vous le savez tous; et, par vingt ans d'empire, elle avait acquis des forces énormes que certains faits ont considérablement et directement accrues: la loi sur les coalitions, par exemple. Par la loi sur les coalitions, par les associations de secours mutuels, devenues de véritables associations politiques, par toutes ses caresses à la démagogie, le gouvernement impérial a constitué une force qui devait le détruire un jour. Entendez à ce sujet M. Mettetal, si compétent sur toutes les questions qui touchent à l'état de la démagogie dans Paris. M. Mettetal a parfaitement expliqué devant moi, et je le savais

à l'avance, que si l'Empire n'avait pas péri par le fait de la guerre de 1870, que Sadowa a préparée, il aurait été certainement renversé à un jour donné, par le fait des foules auxquelles il avait donné une place dans l'État et une grande puissance dans la société française.

Général Trochu, p. 287.

C'est la force des choses, dit encore le général, qui a amené les fautes commises, l'armement universel de tous les bras, le choix des maires nommés par M. Gambetta.

M. LE COMTE DARU. — Et, dans cet ordre d'idées, le général Trochu ne considère-t-il pas comme une chose énorme l'armement universel de tous les bras, et la nomination des maires de Paris faite par M. Gambetta, sans le concours des autres membres du gouvernement? Ne voit-il pas là une des causes de cette force immense que la démagogie a eu?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Je me suis longuement expliqué sur la nomination des maires et sur ses effets. Je me suis longuement expliqué sur l'armement de la population tout entière. Ce n'est pas M. Gambetta, c'est l'invincible force des choses qui a déterminé l'armement général.

Le même membre. — Le général Trochu ne croit-il pas, du moins, que quelques-uns des chefs de la révolution ont donné cette puissance à la demagogie, et amené ces journées du 31 octobre et du 22 janvier, qui ont mis en péril le gouvernement de la Défense nationale?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Je ne le crois à aucun degré. M. Gambetta, dans la nomination des maires, dans celle des préfets, dans l'attitude qu'il a prise à Tours et à Bordeaux, a été dominé exclusivement par la fausse tradition, dont lui et son parti étaient incurablement pénétrés, qui consistait à établir, qu'aujourd'hui comme au temps de la première invasion, il fallait pour sauver le pays, deux choses : premièrement, avoir partout, pour la direction des affaires, des agents de ce parti, à l'exclusion des hommes compétents qui n'étaient pas de ce parti; secondement, lever le pays en masse et le jeter sur les armées envahissantes.

Toute sa conduite, je le répète, a été dominée par ces deux principes absolument faux. Je suis convaincu qu'il n'y a eu au-

cune espèce d'entente entre lui et la démagogie de Paris. Toutes les fois que les démagogues se sont montrés à l'Hôtel-de-Ville devant Gambetta, il s'est énergiquement déclaré leur adversaire, je vous l'ai déjà dit. Et je suis certain que si, dans les derniers événements, les insurgés l'avaient tenu entre leurs mains, ils l'auraient fusillé, comme ils ont fait des otages.

Un membre. — Nous comprenons par *entente* que, lorsqu'on a en face de soi des hommes qu'on peut appeler des démagogues, Ranc et Cavalier, par exemple, et lorsqu'on va chercher ces hommes comme auxiliaires, on est en une sorte de concert avec la démagogie ; et quand il en est résulté des conséquences aussi terribles que celles dont nous avons été témoins, on est en droit de considérer comme responsables de ces conséquences ceux qui ont commis de pareilles fautes.

Mon observation repose sur un passage de votre discours à l'Assemblée nationale, qui m'a semblé parfaitement définir la situation. Vous nous avez dit : « La révolution est arrivée comme un fait nécessaire. Mais ce qui nous a été le plus funeste, c'est qu'au lieu de penser à l'intérêt général du pays, on a voulu tout sacrifier à l'intérêt de parti. »

Général Trochu, p. 287.

Sévère pour l'Empire, et taxant de *fautes inexcusables* la loi sur les coalitions, la constitution de sociétés de secours mutuels où les patrons entraient avec les ouvriers, les mesures économiques prises en faveur de la population laborieuse, M. Trochu accueille avec faveur, et gratifie d'un titre qui visait à être pompeux, Flourens, le chef futur de la Commune, l'auteur avéré d'un projet d'assassinat qu'il se vantait publiquement d'avoir préparé et soudoyé.

Le 8 octobre, M. Flourens était descendu sur la place de l'Hôtel-de-Ville avec ses bataillons. C'était la première manifestation armée à laquelle il nous fut donné d'assister. Elle avait un caractère plutôt pacifique que menaçant. Je vois encore Flourens faisant ranger ses hommes, ses cantinières, sa musique, et tout le monde l'abordant le képi à la main. C'était une exhibition de militarisme tout-à-fait piquante.

Le gouvernement avait été prévenu. Le général Trochu et plusieurs de ses collègues attendaient dans la grande salle du gouvernement. La visite fut très-respectueuse; car on n'avait pas encore rompu avec nous. Seulement, Flourens venait très-

nettement demander le commandement de la place de Paris. Il se chargeait de sauver Paris. Le général Trochu lui répondit avec beaucoup de douceur.

M. J. Ferry, p. 74.

M. Flourens a été un moment chef de cinq bataillons; le 63e, le 170e, le 173e, le 174e et le 240e. Il est allé s'adresser à M. le général Trochu, pour tâcher de conserver ce commandement parfaitement irrégulier. Le général Trochu ne savait trop comment se débarrasser de ce solliciteur fort importun et qui ne connaissait — je ne parle pas de son courage personnel — et qui ne connaissait le métier militaire que dans les livres. M. Trochu imagina cette solution bizarre de l'appeler *Major de rempart* et de lui laisser avec ce titre ses cinq bataillons. Ce qui m'amena un jour à dire respectueusement au général Trochu qu'il me faisait l'effet de renouveler avec Flourens l'histoire de Lamartine avec Blanqui, et du fameux paratonnerre de 1848, mais que, pour mon compte, je ne croyais pas au paratonnerre.

M. Montaigu, p. 420.

Les collègues de M. Trochu, MM. Ferry, Etienne et Emmanue Arago, montraient les mêmes complaisances pour les meneurs de la démagogie.

La seconde fois que je me rendis à Belleville, ce fut réellement pour le drapeau. Ce drapeau avait été demandé à la mairie centrale, sous l'administration de M. Arago, par l'état-major de la garde nationale.

Vous le savez, les situations en temps de révolution, se dessinent et se déplacent avec une très-grande rapidité,

Dans les premiers temps, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, on pouvait croire que tous les gens plus ou moins exaltés, que les têtes chaudes qui composaient la jeune troupe de Flourens seraient pleins d'ardeur pour la bataille. Le général Trochu avait eu pour Flourens beaucoup d'égards. Celui-ci passait pour un héros; il avait fait la guerre de Crète. C'était pour le général un certificat de civisme suffisant, et il avait autorisé Flourens à former le corps des tirailleurs de Belleville.

Flourens avait demandé à être colonel. Il n'y avait que des chefs de bataillon dans la garde nationale. Mais il voulait un titre pour se différencier des autres chefs de bataillon; bref, on l'avait nommé major de rempart, il en était ravi.

Donc, on avait pensé, à l'état-major, que si l'on donnait un drapeau spécial à ce corps, qui était hors cadres et qui s'appelait *les tirailleurs de Belleville*, on pourrait en tirer de bons soldats a l'occasion et l'on avait fait préparer un drapeau portant ces mots : *Tiraiileurs de Belleville.*

Quand il fut question, vers la fin de novembre, du départ des bataillons de Belleville pour les avancées, plusieurs personnes vinrent nous dire : « Mais on a beaucoup de peine à faire marcher ces bataillons. Ils ont beaucoup de bon vouloir pour venir à l'Hôtel de-Ville, mais ils ne veulent pas aller aux avancées. » — Je pensai alors qu'en allant passer ces gens en revue à Belleville et qu'en les haranguant, je pourrais les décider à partir comme il convenait pour les tranchées.

Je dois dire que je fus très-mal reçu. Je m'étais mépris sur cette population. Je vis là des gens qui ne songeaient qu'à une chose, à m'expliquer pourquoi ils ne voulaient pas partir. Je me félicitai cependant d'être venu; car, sans cela, ils ne seraient pas partis du tout. Les uns réclamaient leur paye; les autres voulaient que leurs femmes, légitimes ou non, eussent leur pain assuré pendant leur absence.

Je vois encore, au moment où enfin le bataillon se décida à partir sous le commandement de M. Roger du Nord, un jeune homme. qui avait joué un certain rôle au 31 octobre, jeter ses ses armes et son fourniment en disant : « Je ne puis pas quitter Paris, puisque la réaction en est définitivement maîtresse » et rentrer chez lui.

Voilà cette histoire de Belleville qu'on a beaucoup défigurée et dans laquelle je puis vous affirmer que j'ai montré quelque courage, attendu que ces gens qui avaient le souvenir du 31 octobre très-présent étaient particulièrement exaspérés contre moi et que si je n'avais pas fait bonne contenance, ils m'auraient mis en pièces.

Un membre. — Est-ce à ce moment-là qu'on leur a donné le drapeau d'honneur?

M. JULES FERRY. — Je leur ai donné ce drapeau en arrivant, — et j'oubliais ce détail caractéristique. Savez-vous ce qu'ils en firent? Ils le mirent en morceaux avant d'arriver à la tranchée,

disant : » Ce drapeau qu'on nous apporte est destiné à nous dénoncer aux Prussiens; on nous donne un drapeau spécial pour indiquer où sont les Bellevillois et pour que Bismarck nous fasse massacrer. »

Un membre. — La seconde fois que vous avez été à Belleville, c'était pour donner le drapeau?

M. JULES FERRY. — Le bataillon devait partir pour les avancées; j'avais fait porter, le matin même, à la mairie, le drapeau qui leur était destiné et je venais là pour les haranguer, pensant les trouver en bonnes dispositions. Au contraire, je vis de suite que ma présence leur était tout à fait désagréable et que ce drapeau constituait à leurs yeux un danger et un piége.

Un membre. — Ainsi ce drapeau leur a été donné ce jour-là?

M. JULES FERRY. — Oui, et il fut mis en pièces une heure après.

M, J. Ferry, p. 75.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous connaissez donc les faits afférents au ministère de la justice au moins à Paris et c'est à vous que nous devons poser la question suivante. Un fait nous a frappé; ses conséquences ont été graves, car on peut lui attribuer, en partie, l'insurrection du 18 mars : c'est l'impunité, pendant toute la durée du gouvernement du 4 septembre, accordée même aux criminels avérés, aux hommes coupables d'insurrections à main armée dans une ville en état de siége. Il n'y a pas eu de répression. Vous saviez cependant qu'à Paris vous étiez en présence d'agitateurs incorrigibles, capables de tout; et au lieu de les contenir avec fermeté, vous les avez encouragés par votre indulgence. Nous avons entendu un témoin qui dernièrement nous a fait en peu de mots l'histoire de ces troubles. Le défaut de répression, a-t-il dit, a amené d'abord le 8 octobre.

Un membre. — Le 31 octobre.

M. LE PRÉSIDENT. — Non, le 8, il y a eu une première manifestation impunie; l'impunité du 8 octobre a amené le 31 octobre celle du 31 octobre a amené le 22 janvier, et enfin l'impunité du 22 janvier a amené le 18 mars.

M. EMMANUEL ARAGO. — Commettrai-je une indiscrétion en demandant le nom de la personne qui a prononcé ces paroles?

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois pouvoir la nommer, car la sténo-

graphie a recueilli cette déposition qui sera bientôt livrée à la publicité; je puis donc vous dire que c'est monsieur de Kératry.

M. EMMANUEL ARAGO. — M. de Kératry n'est resté, si je ne me trompe, à la préfecture de police, que fort peu de temps après mon entrée au ministère de la justice.

M. LE PRÉSIDENT. — Il a quitté la préfecture le 15 octobre. Quoi qu'il en soit, on peu demander au ministre de la justice compte de l'impunité d'actes qui avaient le caractère évident de crimes commis contre le gouvernement auquel il appartenait.

M. EMMANUEL ARAGO. — Je ne peux, Messsieurs, accepter l'expression d'impunité; et, si je reconnais que la répression n'a pas toujours suivi de près les actes criminels qu'il importait de réprimer, ce qui tenait sans doute à la situation plus que difficile dans laquelle nous étions, situation que l'on oublie trop; je veux à cet égard, rappeler les principes dont un garde des sceaux ne se doit jamais départir.

Quel que soit un gouvernement, et quels que soient ses adversaires, la première obligation du Ministre de la justice l'astreint au respect absolu de nos règles légales, des garanties dont l'instruction criminelle entoure les accusés, ceux-là même qui méritent ou semblent mériter les peines les plus sévères et les plus immédiates.

J'affirme maintenant que le garde des sceaux du gouvernement de la Défense nationale n'a pas une seule fois retardé les poursuites dont la magistrature appréciait l'urgence; ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait dû souvent s'opposer aux emportements dangereux de plusieurs agents trop zélés, qui venaient sans cesse annoncer, demander, réclamer des perquisitions, des arrestations, des emprisonnements. Ces fonctionnaires n'ont jamais reçu de moi, soit à la chancellerie, soit au siége du gouvernement, d'autre réponse que celle-ci : « Agissez vite, en cas de flagrant délit; mais lorsque vous n'aurez que des présomptions, des rapports de police, réunissez vos documents, sans procéder à des arrestations préventives; remettez-les, par l'intermédiaire de M. le procureur de la République ou de M. le procureur général qui m'en référeront, aux mains des juges instructeurs, et tout ce qui sera nécessaire à la répression sera fait immédiatement. »

M. Emmanuel Arago, p. 453.

J'avoue, ou plutôt je déclare, que j'ai parfois blâmé, vivement regretté, des actes accomplis sans ordres du gouvernement sans avis demandé au ministre de la justice, — des perquisitions par exemple, des visites domiciliaires opérées tout-à-coup chez certaine magistrats du régime déchu.

Dès que j'ai connu de tels faits, je les ai condamnés aussi nettemant que possible, en mettant fin sur l'heure à des vexations qui ne me paraissaient nullement motivées; — mais ce que j'ordonnais, ce que je prescrivais, en de pareilles circonstances, je le voulais toujours. Point d'arrestations, point de poursuites arbitraires, contre n'importe qui. L'arbitraire est pour moi la négation de la justice; et je regarde la justice, je regarde le droit comme le premier fondement de toute société.

On a parlé, messieurs, d'une quasi-impunité dont nous aurions complaisamment couvert les auteurs de l'attentat du 31 octobre et je tiens à vous donner sur ce sujet des explications catégoriques.

Il est inutile, je pense, de vous raconter en détail les péripéties du 31 octobre, journée fatale durant laquelle je suis demeuré à mon poste jusqu'à sept heures du soir, assis, comme presque tous mes collègues, auprès de cette table où piétinaient sur nous, au milieu de leurs tirailleurs et d'une foule furieuse, Flourens, Millière, Vermorel. — Je n'ai pas, du reste, assisté à tout le drame du 31 octobre; car je fus un des trois membres du gouvernement que d'intrépides gardes nationaux entraînèrent vers sept heures, hors de l'Hôtel-de-Ville. Les deux autres étaient le général Trochu et M. Jules Ferry.

Dès le lendemain de ce jour, le gouvernement ordonna des poursuites; un juge d'instruction fut commis, et l'on s'occupa sans retard de dresser la liste des hommes dont on avait, la veille, constaté la présence a l'Hôtel-de-Ville, contre lesquels s'élevaient des présomptions graves de culpabilité. La liste contenait de vingt à trente noms ; et c'est à ce moment, si mes souvenirs me servent bien, qu'il y eut un changement dans le personnel de la préfecture de police, que M. Cresson succéda à M. Edmond Adam.

Chargé de faire opérer les arrestations, le nouveau préfet mit immédiatement ses agents en campagne, tandis que le juge d'instruction se tenait prêt à interroger les prévenus, à recevoir les déclarations des témoins ; mais il faut constater que la po-

lice ne parvint pas facilement à arrêter les principaux coupables, ou, du moins, les principaux inculpés. J'en nommerais même plusieurs sur lesquels ses agents n'ont jamais pu mettre la main; celui précisément qui avait joué contre nous le rôle le plus actif, et qui a succombé, comme vous le savez, pendant la guerre de la Commune; je veux parler de Gustave Flourens.

Un fonctionnaire du gouvernement de la Défense nationale aurait, m'assure-t-on, prétendu devant vous que le gouvernement l'avait mal secondé dans ses poursuites contre les accusés. Cette allégation intervertit les rôles d'une étrange façon. Ce n'est point le gouvernement qui seconde les fonctionnaires; c'est aux fonctionnaires, quels que soient leurs rangs et leurs charges, qu'incombe le devoir de seconder le gouvernement; et nous avons, je le répète, ordonné de poursuivre aussi activement que possible les fauteurs de l'insurrection, ceux qui s'étaient mis à la tête du mouvement.

Les arrestations, cependant, ne pouvaient avoir lieu sans de grandes difficultés; quelquefois même, on désespérait de les faire sans engager de vrais combats. Ainsi, plein de zèle et d'ardeur, — j'aime à le reconnaître, — M. le préfet de police nous apprit que Flourens, incessamment surveillé par des agents habiles qui ne le perdaient pas de vue, s'était réfugié dans je ne sais plus quelle rue de la Villette ou de Belleville; mais qu'une armée de tirailleurs le gardait, en cernant toutes les issues du quartier, de telle sorte que, pour le saisir et le livrer à la justice, on devrait entreprendre un siége périlleux; qu'il était prêt, d'ailleurs, lui préfet de police, à conduire l'expédition.

Nous n'avons pas cru raisonnable d'assiéger Belleville pour arrêter un homme qui ne pouvait s'échapper, puisqu'on guettait de près sa maison de refuge; et notre surprise a été de la stupéfaction lorsqu'un soir, au Gouvernement, tandis que M. le préfet de police nous communiquait les rapports relatifs à Flourens, toujours couvert par son état-major insurrectionnel, mon brave et malheureux ami Clément Thomas lui dit de ne plus s'inquiéter; que Flourens était pris; qu'on venait de l'arrêter hors de Paris, dans les tranchées, où il avait rejoint, sous un déguisement, ses fameux tirailleurs!

Je vous raconte ce fait pour vous montrer combien, après le 31 octobre, il était difficile d'accomplir régulièrement l'œuvre de la justice; et je reviens aux poursuites ordonnées.

Lorsque, dès le 1er, ou dès le 2 novembre, je fis commettre un juge d'instruction, je recommandai à M. le procureur de la République de désigner le magistrat le plus ferme, le plus actif...

Un membre. — Quel fut le juge d'instruction choisi ?

M. EMMANUEL ARAGO. — M. Quérenet, qui procéda sans désemparer, interrogeant chaque jour, non-seulement les prévenus arrêtés, mais de nombreux témoins et parmi ceux-ci, les membres du gouvernement qui avaient assisté à l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville.

M. Emmanuel Arago, p. 454.

L'instruction a été sans doute un peu longue ; mais cela tient surtout à l'absence des principaux inculpés, tandis que les témoins n'éclairaient guère le juge sur la situation d'accusés secondaires.

Un jour, enfin, M. Quérenet vint me dire, et il avait raison, que, dans l'état des choses, tous les témoins entendus, il devait clore son instruction. Ce jour-là même, j'ai appelé le gouvernement à délibérer sur la question de savoir devant quelle juridiction seraient traduits les prévenus ; et c'est alors que M. le général Trochu, invoquant l'état de siége, revendiqua pour l'autorité militaire la connaissance et le jugement du procès. A partir de ce moment, la justice ordinaire se trouvant dessaisie, le garde des sceaux n'eut plus à s'occuper des envahisseurs de l'Hôtel-de-Ville que pour transmettre à M. le gouverneur de Paris le dossier de l'instruction. — J'affirme donc, sans redouter à cet égard aucune dénégation, que le Gouvernement de la Défense nationale et le ministre de la justice ont fait légalement tout ce qu'ils devaient faire pour la répression de l'attentat du 31 octobre.

J'ajoute néanmoins à mes explications une réflexion grave qui m'est inspirée par quelques paroles de M. le président.

On aurait grand tort de juger comme s'accomplissant en temps ordinaire et normal, ce qui se passe dans une ville assiégée de 2.500,000 âmes ; dans une ville remuée par toutes les passions, bonnes et mauvaises ; où le gouvernement, tenu de veiller aux remparts avec tous ses soldats, ne conserve à l'intérieur, pour l'ordre et la sécurité publics, qu'une garde nationale dont l'ardeur est souvent bien prompte à s'égarer.

Est-ce que, par exemple, le 31 octobre, on n'apercevait pas, de notre Hôtel-de-Ville, des masses compactes de gardes nationaux arrivant, se foulant, levant la crosse en l'air, ce qui signifiait (cruelle incertitude) ! ou qu'ils accouraient à notre aide, ou qu'ils refusaient de combattre ceux qui nous attaquaient? J'ai dit et je répète : cruelle incertitude ! non pas, certes, parce que nos personnes étaient alors bien menacées, mais parce que nous songions à ce que pouvait devenir un déchaînement anarchique dans l'intérieur de Paris assiégé.

Nul ne soutiendra, j'imagine, qu'il fallait ne tenir aucun compte des éléments terribles qui nous enveloppaient. Une répression immédiate et nécessairement arbitraire, aurait provoqué, je le crois, toutes les horreurs que nous avons vues depuis lors ! — Qu'on récrimine cependant et qu'on nous reproche après coup un excès de prudence, je ne m'en étonne pas, je ne m'en émeus point; mais nous accuser de faiblesse pour des actes inexcusables, mais nous accuser d'indulgence pour les crimes de ceux qui satisfaisaient contre nous leurs mauvaises rancunes, au risque de livrer Paris à l'armée allemande, c'est méconnaître la droiture et le patriotisme de notre dévouement; c'est nous calomnier!

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne voudrais pas insister sur ce point, mais je dois faire remarquer que M. le général Trochu, entendu par la Commission, a érigé en système cet ordre de considérations que vient de présenter en dernier lieu M. Arago.

Les chances d'une guerre civile, l'état des esprits, la présence des Prussiens sous nos murs, ont fait penser au général Trochu qui, du reste, l'a déclaré dans une proclamation restée célèbre, que la force morale était la seule dont il pût et voulût faire usage au milieu des émotions de Paris assiégé. Des témoins ont dit, qu'après le 31 octobre, le ministre de la justice. appliquant ce système, avait recommandé l'indulgence. Ils ont même dit qu'un fait particulier avait gêné l'action de la répression; que de hauts fonctionnaires, pour épargner la vie des otages de la Commune, avaient traité avec les chefs les plus ardents de l'insurrection, et notamment avec M. Delescluze, leur promettant remise de toutes poursuites s'ils consentaient à se rendre. C'est ainsi que M. le général Tamisier se serait retiré bras dessus bras dessous avec Blanqui. L'action de la justice se trouvait donc doublement embarrassée, d'un côté par le système politique que l'on croyait devoir suivre; de l'autre, par

une sorte de traité qui aurait été négocié et conclu. C'est même là, si je ne me trompe, ce qui aurait amené la démission de M. Adam, lequel, croyant le gouvernement lié par des engagements formels, se refusait à procéder à des arrestations et à des poursuites. Si nous avons bien compris la déposition de M. Cresson, on ne se serait décidé à dresser une liste de vingt-quatre personnes à arrêter qu'en raison de délits nouveaux, autres que ceux qui, se rattachant à l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville, étaient couverts par une sorte d'amnistie.

M. Emmanuel Arago, p. 455.

Je vous demande si les circonstances que je viens de rappeler n'ont pas embarrassé l'action de la répression et si ce n'est pas ainsi qu'il faut expliquer comment, moins de quinze jours après l'instruction commencée, une ordonnance de non-lieu rendait à la liberté les principaux coupables et notamment M. Félix Pyat ; et si la mise en liberté des plus grands coupables n'explique pas la faiblesse dont les conseils de guerre ont fait preuve plus tard ?

M. EMMANUEL ARAGO. — Je vais m'expliquer là-dessus ; ce qui m'oblige à vous donner quelques détails de fait sur le 31 octobre.

Je n'ai pu rien savoir personnellement du prétenudu compromis qui aurait eu lieu entre certains chefs des insurgés et plusieurs fonctionnaires du gouvernement, car je ne suis resté prisonnier de l'insurrection que jusqu'à sept heures du soir, jusqu'au moment où M. le commandant Ibos nous a délivrés de vive force.

M. Emmanuel Arago, p. 45.

Nous étions tous, ou presque tous, mes collègues et moi, près de la table du conseil, à la merci de Flourens, de Millière, qui, montés sur la table, proclamaient notre déchéance ; à la merci des tirailleurs de Belleville, qui criaient, qui hurlaient, qui nous menaçaient de leurs armes, quand tout à coup le commandant Ibos pénétra dans la salle, avec une centaine de gardes nationaux, et se croisant les bras, en face de Flourens, cria : « Vive Trochu ! vive le gouvernement de la Défense nationale ! » Ce fut alors un bruit, un tumulte, un vacarme que je renonce à peindre ; les fusils s'armaient, s'abaissaient !... Nous

nous levâmes ; les gardes nationaux s'emparèrent de nous, pour nous emporter, nous traîner à travers une foule surprise et furieuse ; puis, je ne sais comment, par une pluie battante, la nuit devenue noire, nous nous trouvâmes, le général Trochu, Jules Ferry et moi, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'un bataillon de la garde mobile.

Nos amis Jules Favre, Garnier-Pagès, Jules Simon, Magnin, Dorian, le général Le Flô, le général Tamisier n'avaient pas pu nous suivre, nonobstant les efforts des gardes nationaux ; on les retenait comme otages.

C'est pour leur délivrance, ou plutôt pour épargner l'horreur de représailles sanglantes, que quelques fonctionnaires du gouvernement ont pu, après notre départ, dans le courant de la nuit, échanger des paroles, des propositions avec les insurgés. paroles qui, suivant mes collègues, n'ont jamais eu le caractère d'un compromis : et je fais remarquer que les dépositions de ceux d'entre nous qui sont demeurés à l'Hôtel-de-Ville pendant la nuit ont été recueillies par le magistrat instructeur ; que le dossier sera remis à la Commission dès qu'elle le demandera. — J'atteste, par exemple, avec la certitude de ne pas me tromper, que j'entends raconter pour la première fois le singulier projet d'arrêter vingt-quatre hommes que l'on n'aurait pas vus le 31 octobre ! — Je passe.

M. Emmanuel Arago, p. 453.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — M. Blanqui ne s'est-il pas mis sous votre protection quand il a vu arriver les mobiles ?

M. ÉTIENNE ARAGO. — Pas sous ma protection. Je l'avais destitué de ses fonctions de maire depuis une semaine.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — N'avait-il pas signé avec vous l'affiche ?

M. ÉTIENNE ARAGO. — Non, Monsieur, non.

Mon but principal a toujours été d'éviter l'effusion du sang. Souvent, pour y arriver, j'ai couru des dangers personnels et j'ai dû imposer silence à mes opinions.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est certainement un excellent sentiment que celui qui vous portait à éviter l'effusion du sang, mais il ne faut pas pousser l'indulgence trop loin, parce qu'il arrive souvent que, pour avoir voulu éviter de verser une goutte de sang, on en fait couler des flots plus tard.

M. ÉTIENNE ARAGO. — Je crois qu'à ce moment on devait éviter de faire couler le sang; et en effet, il n'y en pas eu de répandu.

M. Et. Arago, p. 543.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — N'est-ce pas vous qui, avec M. Ferry, avez donné l'ordre d'élargissement de M. Blanqui?

M. ÉTIENNE ARAGO. — Je ne sais même pas si M. Blanqui a été arrêté. Vers deux heures, je suis rentré dans mon appartement à l'Hôtel-de-Ville, reconduit par MM. Floquet, Brisson et Arnaud de l'Ariège. Ces messieurs avaient pris, je l'ai su depuis, sous leur protection, M. Blanqui, qui s'était réfugié auprès de mes deux adjoints. Je suis rentré chez moi, et je n'ai vu M. Ferry que le lendemain.

Je n'ai jamais donné l'ordre d'élargissement à qui que ce soit, jamais.

M. Et. Arago, p. 543.

Un membre.—N'y a-t-il pas eu un drapeau délivré au bataillon de Flourens?

M. LE COLONEL MONTAIGU. — Voici les faits : le bataillon de Flourens allait partir pour la tranchée. On avait préparé à l'Hôtel-de-Ville des drapeaux pour tous les bataillons, et j'avais mis dans un ordre du jour que je ne permettrais pas aux bataillons d'emporter leurs drapeaux à la tranchée; je suppliai l'Hôtel-de-Ville, surtout après l'incident auquel vous faites allusion, de n'en pas délivrer, et, en effet, il n'en fut pas délivré.

Sous l'inspiration, je crois, du maire de Belleville, peut-être de sa propre initiative, M. Jules Ferry, qui est un homme d'un grand courage personnel, éprouva le besoin d'aller tâter un peu les gens de Belleville au moment de leur départ, et sous prétexte de leur donner un drapeau, il alla les passer en revue, et leur remit en effet un drapeau. Voilà toute l'histoire, elle n'a pas d'autre importance.

M. Montaigu, p. 421.

Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que nous avons arrêté Cerisier, chef du 101e bataillon; il devait être fusillé; c'est à l'intercession d'un membre du Gouvernement qu'il a dû de ne pas l'être. C'est lui qui avait commandé le feu; c'est lui qui, le 17 mai dernier, a reçu de l'argent pour livrer une porte de Paris

qu'il n'a pas livrée; c'est lui qui a fait assassiner les dix-sept dominicains d'Arcueil.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel est le membre du gouvernement auquel il a dû la vie ?

M. OSSUDE. — C'est à M. Ferry.

M. Ossude, p. 469.

Le 22 janvier, j'ai arrêté Protot; il a été relâché le lendemain. J'ai été blessé dans cette soirée du 22 janvier par un insurgé que j'ai pris les armes à la main ; il était pris en flagrant délit, il avait son fusil chargé et sa poche pleine de cartouches ; je l'ai fait passer au conseil de guerre, vous ne devineriez jamais ce qu'il a eu : trois mois de prison. Le vent était à l'indulgence, c'était un mot d'ordre ; quand on ne les relâchait pas, on les condamnait à un mois de prison. Il y avait à cela une raison : la démagogie a fait la courte échelle à la démocratie, et j'ai vu reprocher à quelques membres du gouvernement la part que Lefrançais et beaucoup d'autres membres de la Commune avaient prise à leur arrivée aux affaires ; on le reprochait notamment à M. Ferry.

M. Ossude, p. 470.

Un membre. — M. Arago a-t-il eu connaissance des faits relatifs à l'arrestation et à la mise en liberté de M. Delescluze ?

M. E. ARAGO. — Je n'ai à cet égard aucun souvenir bien précis; je me rappelle seulement que M. Delescluze ayant été arrêté, vers la fin du siége, j'appris, un jour, avec étonnement, que M. le préfet de police s'opposait à l'exécution d'une ordonnance de non-lieu, compétemment rendue par M. le général Soumain, commandant la place de Paris.

Le soir même, avant la séance du Gouvernement, je demandai compte au préfet de son opposition, lorsque M. le général Vinoy, qui se trouvait auprès de nous, déclara que, chef hiérarchique du général Soumain, il mettait à néant l'ordonnance de non-lieu. M. Delescluze fut donc maintenu en prison; mais j'ignore jusqu'à quelle date, car, le lendemain ou le surlendemain de cet incident, j'étais envoyé par le gouvernement à Bordeaux, où j'ai dû me charger du portefeuille de l'Intérieur.

M. Emmanuel Arago, p. 457.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Arago avait été, dit-on, le défenseur de M. Delescluze; il pouvait être disposé pour lui à de l'indulgence, mais il ne faut parler aujourd'hui que des faits qui sont personnels à M. Pelletan. M. Arago n'est pas ici. C'est à lui qu'il conviendrait d'adresser une pareille question.

Vous nous avez raconté quelques faits que nous savions déjà. Nous avons entendu MM. Vinoy, Soumain, Leblond, Arago; leurs dépositions nous ont tout appris. Il est vrai qu'on ne comprend pas l'impunité dont certaines personnes ont été l'objet; cela se rattache peut-être au système du gouvernement, dans son ensemble, qui voulait faire appel à ce que le général Trochu appelait la force morale. Craignant, ce qui se comprend à merveille, que les Prussiens n'eussent la joie d'entendre des coups de fusil tirés dans Paris, il a incliné vers l'indulgence, à tel point qu'aucun gouvernement ne peut se faire respecter quand il pousse l'indulgence si loin. Vous nous avez dit que vous étiez pour la répression; je n'ai plus à cet égard de questions à vous adresser.

M. E. PELLETAN.—Oui, j'ai voté pour les poursuites et comme je ne sais pas renier mes actes, je tiens à ce que le fait soit constaté dans le compte-rendu.

M. lletan, p. 468.

— Prenez garde, Messieurs, de juger aujourd'hui, sur des actes récents, la situation d'un accusé du 31 octobre 1870. La conduite odieuse de M. Félix Pyat sous le gouvernement de la Commune ne prouve pas qu'il y ait eu des faits à sa charge pour l'attentat du 31 octobre.

J'avais gardé, je vous l'affirme, tout mon sang-froid durant les événements de cette sinistre journée. J'y ai vu Flourens, Millière, Vermorel, beaucoup d'autres, que j'ai nommés dans ma déposition; mais je n'ai pas aperçu M. Félix Pyat; et je crois qu'aucun témoignage n'a signalé sa présence parmi les envahisseurs de la salle du gouvernement. Aussi, lorsque M. Quérenet m'a dit, au cours de l'instruction, que plusieurs des hommes arrêtés n'avaient pas été vus par les témoins, qu'ils se trouvaient dans les conditions, soit d'une ordonnance de non-lieu, soit d'une mise en liberté provisoire, lui ai je répondu : « Vous n'avez, Monsieur, vous le savez, aucun ordre à recevoir de moi; accomplissez selon votre conscience, dont je

ne doute point, votre devoir de magistrat. » Et, de fait, Messieurs, je ne me reconnaissais, en qualité de garde des sceaux, ni le pouvoir d'ordonner, ni le droit d'empêcher la mise en liberté provisoire de M. Felix Pyat.

Le ministre de la justice commettrait un abus si, dans une affaire quelconque, civile ou criminelle, il essayait d'influencer les juges. C'est déjà trop pour lui d'avoir à les choisir.

Un membre. — Je voudrais demander à l'honorable M. Arago ce qu'il y a de vrai dans une déposition qui nous a été faite en ce qui concerne une recommandation qu'il aurait adressée à M. le préfet de police pour mettre en liberté M. Félix Pyat.

M. EMMANUEL ARAGO.— J'ai pu dire et j'ai dit, sans doute, avant que l'on eût décidé l'arrestation de M. Félix Pyat, que je ne l'avais pas vu le 31 octobre; que si le Gouvernement voulait agir avec une grande énergie contre les envahisseurs de l'Hôtel-de-Ville, nous entendions ne faire arrêter que des hommes évidemment auteurs ou complices de l'attentat ; que si nul témoignage direct ne s'élevait à cet égard contre M. Pyat, il ne fallait pas le comprendre dans les poursuites ; mais on se trompe certainement d'époque quand on croit se rappeler des recommandations de mise en liberté. M. Pyat arrêté appartenait à la justice, et le garde des sceaux ne pouvait réclamer de personne ce que lui-même ne pouvait ordonner.

L'erreur vient de ceci. M. Pyat, que j'avais beaucoup connu autrefois, qui fut notre collègue à l'Assemblée constituante, que je n'avais pas rencontré depuis plus de vingt ans, m'a écrit de la Conciergerie une lettre assez bizarre de forme (je l'ai encore), pour se plaindre d'être enfermé dans une cellule où ses gardiens lui refusaient *de l'eau.* — J'ai montré amicalement cette lettre à M. le préfet de police, en le priant de vérifier le fait, et même en lui *recommandant* de faire savoir au prisonnier que j'avais tenu compte de sa réclamation. Personne, je crois, à ma place .. Mais je n'insiste pas sur le parti qu'on a tiré d'un semblable entretien ; j'aurais l'air de me défendre.

M. Emmanuel Arago, p. 456.

A la suite des explications de M. Emmanuel Arago, voici la déclaration de M. le général Vinoy et celle de M. Cresson :

Le général Soumain, chargé de la justice militaire, donne

l'ordre d'élargir M. Delescluze. La demande lui en est faite par M...., ami de ce dernier. — Je m'y oppose comme commandant de l'état de siége, et je demande au ministre de la guerre le remplacement du général Soumain. Cette demande est accordée et le service de la justice militaire est transféré le jour même de la 1re division militaire à l'état-major général de l'armée.

Cet incident donne lieu le soir à un vif débat au sein du conseil du gouvernement. M. Arago demande la liberté de Delescluze. M. le général Vinoy maintient ses droits de commandant en chef et insiste pour que le conseil de guerre soit appelé à se prononcer sur les faits imputés à l'accusé. L'incarcération de Delescluze est maintenue.

M. LE PRÉSIDENT. — Mon général, comment une ordonnance de non-lieu a-t-elle été délivrée par le général Soumain à votre insu pour la mise en liberté de Delescluze?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Le général Soumain était chargé du conseil de guerre. Comme commandant la division territoriale, il était sous mes ordres. Je lui avais ordonné, parce qu'à mon arrivée on me refusa une cour martiale, de traduire les prisonniers devant le conseil de guerre. Quelqu'un est venu trouver le général Soumain, un ami.

Un membre. — Quel ami?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Je ne me rappelle pas le nom de cette personne, on pourrait le demander au général Soumain, mais c'est quelqu'un qui connaissait le juge d'instruction. Cette personne est venue dire au général que c'était une affaire qui ne pouvait avoir de suite — qu'elle avait vu le juge d'instruction, et que celui-ci était d'avis qu'il fallait l'abandonner. Le général, un peu fatigué, un peu maladif, peut-être un peu faible, lui dit : « Si c'est ainsi, je vais vous délivrer une ordonnance de non-lieu. » — Il écrivit cette ordonnance, et l'envoya au préfet de police. Le préfet de police, fort étonné, m'envoya immédiatement son secrétaire qui me dit : « Voici un ordre qui nous est donné de mettre Delescluze en liberté. « Je lui répondis : « Ce n'est pas possible, Soumain ne peut pas avoir donné cet ordre. » J'avais ma voiture toute prête, j'envoyai chercher le général, il vint immédiatement. — Je lui dis : « Vous avez donné l'ordre de mettre en liberté un prisonnier du 21 janvier. »

— Mais, mon général, on est venu m'y engager de la part du juge d'instruction.

Un membre. — La personne dont il s'agit n'est-elle pas M. Arago?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Non, — tout à l'heure je vais vous parler du rôle de M. Arago dans cette affaire, mais ce n'est pas lui qui est allé trouver le général Soumain. Peut-être est-ce à son instigation que la demande a été faite, mais je n'en sais rien. Je dis au général : «Vous avez eu tort d'agir ainsi; vous ne pouvez pas mettre en liberté un homme que je vous avais dit de traduire devant un conseil de guerre; par conséquent votre ordre est non avenu. Rappelez-vous que c'est moi qui commande. et que je ne permettrai à personne de donner des ordres et surtout des ordres de ce genre sans mon autorisation.»

Alors le général Soumain dit au secrétaire de la préfecture de police : « Annoncez à M. Cresson que l'ordre que je lui ai adressé est non avenu. »

J'allais tous les jours au conseil. M. Arago, avant qu'on ne fût en séance, interpella le préfet de police, M. Cresson, et lui demanda pourquoi il n'avait pas exécuté l'ordre donné par le général Soumain.

M. Cresson qui est un homme très-bon, très-doux, me regarda et lui répondit qu'il n'avait fait qu'obéir à un ordre contraire du général en chef.

Alors, M. Arago me demanda comment il se faisait que je n'avais pas laissé exécuter cet ordre. Je lui dis : « M. le ministre, parce que je ne reconnais à aucun de mes inférieurs le droit d'exécuter un ordre que je n'ai pas donné, et de faire mettre en liberté un homme que j'ai prescrit moi-même de faire juger. Je veux que cet homme soit traduit devant un conseil de guerre. Si le conseil le trouve innocent, il sera mis en liberté, mais s'il est condamné à mort, je le ferai exécuter. » Et le ministre de la guerre étant présent, je demandai la révocation du général Soumain, et je déclarai qu'à partir de ce jour, le conseil de guerre serait sous ma direction immédiate.

Alors, j'eus une altercation avec M. Arago, et je lui dis : «Mon Dieu, M. le ministre, je ne sais si vous connaissez mes pouvoirs comme commandant en chef en état de siège, mais ces pouvoirs sont tels que je puis faire arrêter le premier venu dans la rue, et je ne permettrai jamais à qui que ce soit, sous mes ordres, de faire mettre une personne arrêtée en liberté sans mon assentiment. Vous m'avez donné le commandement dans des

moments difficiles, il faut que les choses se passent comme elles doivent se passer. »

M. Jules Favre trouva que j'avais raison.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez, général, bien préciser vos souvenirs, car M. Arago nous a déclaré qu'il n'avait reproché à M. Cresson qu'une seule chose, d'avoir obéi aux ordres du général Soumain.

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — C'est tout le contraire. M. Cresson m'a obéi à moi, et a refusé d'obéir aux ordres du général Soumain. — Un peu auparavant j'avais vu M. Cresson chez Jules Favre, il était très inquiet de la situation et il avait donné sa démission, je lui avais dit : « Restez, je vous soutiendrai : quand le danger est là, il ne faut pas abandonner son poste. » — Il se décida à rester et retira sa démission.

Général Vinoy, p. 89.

Je reviens à Delescluze. Je l'avais arrêté et enfermé à Vincennes après le 22 janvier. Puis, j'ai été obligé de le ramener de Vincennes à Paris. Je l'ai mis dans la prison de la Santé. Il était bien embarrassant d'avoir des prisons dans lesquelles il était impossible de faire du feu; nous n'avions plus de charbon de terre et les calorifères étaient faits pour être chauffés avec du charbon de terre, il n'y avait pas moyen de les chauffer avec du bois; de sorte qu'au lieu d'être améliorée, leur situation se trouva aggravée. J'avais mis dans cette prison, au moment du bombardement, tous les soldats prussiens, parce que les bombes prussiennes étaient arrivées jusque sur la prison de la Santé. J'en avais d'abord averti le gouvernement qui avait prévenu les Prussiens; ils pouvaient n'en pas tenir compte ; j'ai pris la mesure que je viens de dire.

Voilà donc Delescluze à la Santé.

Quatre jours après, je reçois du général Soumain une ordonnance de non-lieu concernant Delescluze. C'était un fait énorme.

Je fis mander le secrétaire général de la préfecture de police, M. Léon Renault, préfet d'Orléans aujourd'hui, et je le chargeai d'aller trouver le général Vinoy et de lui dire que s'il connaissait l'ordonnance de non-lieu, je donnais ma démission et que je quitterais la préfecture de police à l'instant même ; que s'il ne

la connaissait pas, je le priais de vouloir bien retirer cette ordonnance.

Le général Vinoy m'écrivit pour me remercier d'avoir compris que le général Soumain, qui était un vieillard, avait été surpris. Il me dit qu'il le remplaçait et qu'il brûlait l'ordonnance de non-lieu, afin de n'en pas laisser trace.

Il n'y avait que quatre personnes qui pouvaient savoir cela : le général Soumain, le préfet de police, le général Vinoy et M. Renault.

Le soir, je me présentai au gouvernement; le garde des sceaux vint à moi et me dit, dans un langage familier et intime, que je reproduis parce qu'il est photographique : « Tu as fait quelque chose de très-grave. » — « Mais qu'ai-je donc fait? » — « Tu as refusé d'exécuter une ordonnance de non-lieu du ministre de la guerre. » Je répondis au garde des sceaux : « Qu'est-ce qui t'a dit cela? Je te le demande comme préfet de police. » Il me dit alors que le général Soumain avait remis une copie de l'ordonnance de non-lieu à un de ses amis et que cet ami la lui avait apportée.

J'ai refusé, bien entendu, de répondre. J'ai saisi le gouvernement de la question. J'ai demandé à qui je devais obéir, si c'était à l'interprétation que le garde des sceaux donnait à l'ordonnance de non-lieu en disant que je n'y avais pas obéi, ou bien si c'était au général Vinoy qui, comme directeur des conseils de guerre, comme chef militaire de la place, était seul maître de la justice militaire.

Le gouvernement décida que j'avais bien fait de retenir Delescluze.

M. Cresson, p. 139.

M. CRESSON. — J'ai arrêté Félix Pyat, et comme je n'ai pas l'âme bien dure, je me suis préoccupé tout de suite de son bien-être intérieur et de celui de ses complices.

Fallait-il le conduire à Mazas et faire un régime spécial pour lui? J'ai visité moi-même les cellules de la Conciergerie, je me suis assuré que les prisonniers s'y trouvaient dans des conditions convenables, et, comme Félix Pyat était un vieillard, je recommandai de lui donner la plus belle cellule et un lit de soldat malade.

Le lendemain, je reçus la visite du garde des sceaux.

Un membre. — Qui est-ce qui était garde des sceaux à ce moment?

M. CRESSON. — M. Emmanuel Arago. Il venait me voir en ami. Il me dit : « Mon ami, il m'arrive une cruelle aventure ; lis donc cela. » Et il me montra une lettre de Félix Pyat qui était ainsi conçue : « Quel malheur que je sois ton prisonnier, tu aurais été mon avocat. » En même temps il me fit observer que Félix Pyat était un vieillard, qu'il n'avait pas de consistance, que tout cela était bien fâcheux, enfin que c'était un des vétérans de la démocratie.

Je lui répondis que Félix Pyat avait commis un crime, que le gouvernement avait décidé son arrestation, et que j'avais fait pour lui tout ce que je pouvais faire en assurant son bien-être matériel.

Le garde des sceaux sortit ; mais il revint sur ses pas en me priant de lui faire savoir qu'il était venu.

Ce fait me parut fort singulier. Quelques jours après, au moment où j'allais entrer à la séance du gouvernement — j'y assistais tous les jours — je fus abordé par le garde des sceaux et par plusieurs personnes qui me dirent : « Mais on s'est trompé en ce qui concerne Félix Pyat ; il faut le mettre en liberté. »

Je répondis que je ne le mettrais pas en liberté. On me dit alors qu'il était monstrueux de voir que le préfet de police de la République, alors qu'on lui affirmait l'innocence de Félix Pyat, voulût le garder quand même.

Je répliquai que, pour moi, il était coupable et que je ne le mettrais pas en liberté.

J'ai refusé formellement de le faire... On saisit alors le gouvernement de la question. Le général Trochu prit parti pour moi et décida qu'il resterait en prison. Dix jours après, une ordonnance de non-lieu intervint.

Un membre. — A quelle date ?

M. CRESSON. — C'était au mois de novembre, après le 31 octobre.

J'ai retrouvé dans des papiers particuliers, un billet relatif à cette affaire et venant du juge d'instruction qui, dans ces circonstances, n'a dû qu'obéir aux instructions qu'il recevait du parquet. J'avais dit au gouvernement : « Félix Pyat mis en liberté ! lui qui avait appelé le peuple à l'insurrection du 31 octobre ! lui qui s'était trouvé ce jour-là sur la place de l'Hôtel-

de-Ville ! lui qui, de son aveu, était entré à l'Hôtel-de-Ville, et qui avait été porté sur une liste comme membre d'un nouveau gouvernement. » Félix Pyat mis en liberté ! cela impliquait la grâce de tous les autres ; car lui et Delescluze ont toujours été les chefs secrets de tous les mouvements qui ont été organisés dans Paris.

Après ces débats intérieurs et intimes, je reçus ce billet auquel j'attache personnellement une très-grande importance, il émanait de la justice :

« Cabinet de M....., juge d'instruction.

« Je ne trouve rien, ni dans les pièces, ni dans l'information, contre Tridon, Eudes, Leurant, Ignard et Mégy. (Marques d'étonnement). Je prie M. le préfet de police de vouloir bien me faire parvenir les documents qu'il possède à la charge de ces inculpés. »

Vous pouvez voir par là avec quelles difficultés j'étais aux prises. Je ne savais rien des faits qui avaient été commis par ces gens-là ; je les avais arrêtés sur l'indication du gouvernement ; et dès le lendemain, on venait me demander leur mise en liberté, et on me priait de faire connaître les faits qui étaient à leur charge.

Dans cette circonstance, un débat très-vif s'est engagé dans le gouvernement à mon sujet. On trouvait fort étonnant que le préfet de police refusât d'obéir au garde des sceaux. Le fait est que je ne savais rien et que je ne pouvais rien dire, et c'étaient des renseignements écrits qu'on venait me demander sur les faits et gestes de ces prévenus. J'ai dit aux membres du gouvernement : « Vous êtes des témoins, et vous me chargez de l'instruction. Je vais vous interroger et je vais éclaircir l'affaire; mais si c'est la justice qui fait l'instruction, je n'ai pas de documents à livrer. »

M. Cresson, p. 137.

Les autorisations de sortir, accordées aux prévenus politiques, étaient devenues une habitude, et au mois de décembre ou de janvier, M. Goupil, le médecin, celui qui a été depuis, je crois, nommé député, a demandé à sortir pour aller faire une opération chez un de ses malades qui réclamait ses soins à tout prix. On l'a fait sortir sans prévenir le préfet de police, c'était l'usage.

Il est parti avec deux agents que le juge d'instruction avait fait demander à la préfecture de police et il n'est jamais revenu. Il avait dit aux agents : « Je vais dans ce petit cabinet pour prendre des instruments. » Il a disparu, on l'a cherché inutilement jusqu'au jour où il est devenu député, je crois.

M. Cresson, p. 137.

Un membre. Le parti de Delescluze a-t-il joué un grand rôle dans l'insurrection?

M. CHOPPIN. — Ah! certainement! M. Delescluze était à la tête du parti jacobin, lequel se joignait par la droite à des partis qui étaient beaucoup plus voisins du gouvernement. Il y avait, du côté de Delescluze, l'Alliance républicaine, l'Union des républicains.

Le même membre. — Quelle est la différence entre les jacobins de Delescluze, les sectaires de Blanqui et l'Alliance républicaine!

M. CHOPPIN. — Delescluze passait pour ne vouloir de la République qu'au point de vue politique. C'était un républicain formaliste et autoritaire, mais il ne passait pas pour aspirer à l'abolition de la propriété. Les gens de Blanqui, qui n'a pas essayé de formuler lui-même le système, disent qu'ils sont des républicains anarchistes. — Ce qu'ils rêvent, c'est la destruction absolue de la société, — avec l'assassinat pour moyen. Blanqui, Messieurs, est littéralement un fou. Il n'est jamais si heureux que lorsqu'il est caché, lorsqu'il dépiste la police. — Un médecin en donnait cette définition : « C'est un maniaque. C'est un homme qui est heureux d'être dans une armoire et de se dire : on ne me trouvera pas. » Flourens était un fou aussi. — Beaucoup d'autres sont dans le même cas, et ce qu'il leur aurait fallu depuis longtemps, c'est une cellule dans une maison d'aliénés.

M. DELPIT. — Vous ne nous avez pas parlé du parti Victor Hugo?

M. CHOPPIN. — C'est que ce n'est pas là un parti actif; le chef véritable de l'école politique, c'était Delescluze. Encore, je ne crois pas qu'il y eût derrière ce dernier de grandes masses. Les masses enrôlées, elles existaient derrière Blanqui et l'Internationale. Toutefois, il y avait des chefs de bande importants. Il y avait Flourens, Tibaldi, Sapia qui avaient leurs hommes.

Un membre. — Vous pouvez établir une certaine gradation dans tous ces criminels dont quelques uns se rapprochaient de ceux qui étaient au pouvoir?

M. CHOPPIN. — Parfaitement; il y avait entre ceux qui ont depuis fait la guerre civile et les hommes qui étaient au pouvoir, des nuances intermédiaires.

Le même membre. — Par conséquent, il a pu arriver que la répression ait été dans beaucoup de cas affaiblie par les rapports existants?

M. CHOPPIN. — Cela n'est pas douteux. Ainsi, il y avait autour du Gouvernement des hommes qui touchaient de très-près à Delescluze.

M. Choppin, p. 118.

Ranvier fut arrêté le 6 novembre par moi. Je dois dire que je l'ai toujours jugé à sa valeur; c'était un fanatique capable de tout. Mais c'était un père de famille. Il avait deux jeunes filles qui paraissaient intéressantes, et elles avaient frappé à bien des portes; il est vrai qu'elles allaient aussi aux clubs (sourires).

Eh bien! Ranvier obtint, sans que je fusse averti, de sortir de la Conciergerie sur son honneur. Le juge d'instruction et le procureur de la République lui avaient donné un congé de 24 heures d'abord, de 48 heures ensuite.

Un membre. — A quelle date?

M. CRESSON. — Je pourrais vous montrer à ce sujet la date; la lettre du procureur général, la voici: elle porte la date du 29 décembre.

Elle est de votre collègue, M. Leblond, homme d'une grande honorabilité, qui était tourmenté et assiégé par tout ce monde, comme je l'étais moi-même, et qui avait appris, à leur contact, que leurs desseins étaient détestables. Ce n'était pas lui qui l'avait fait mettre en liberté.

Bref, Ranvier est mis en liberté, sans moi, pour deux jours; il sort; il va de soi qu'il se rend aux clubs de Belleville (On rit). Or, chaque club était suivi par un de mes agents, et, dans mes rapports quotidiens, se trouvent des extraits de ce qui se disait dans les clubs. Eh bien! Ranvier dit dans le club où il est allé ce soir-là, en propres termes: « Ils n'ont pas le courage de me fusiller: nous aurons ce courage, nous les fusillerons; » de plus, il avait donné sa parole de rentrer, il ne rentra pas. Un rapport me fut fait sur son absence.

Le procureur général, à qui je communiquai ces faits, en était très ému. Le 29 décembre 1870, il m'écrivait cependant après la rentrée de Ranvier à la Conciergerie.

Paris, le 29 décembre 1870.

« Mon cher Préfet,

« Mademoiselle Ranvier est dans mon cabinet. Elle me dit que son père est gravement malade ; je ne sais pas si cela est exact et à quel point cela est exact.

« Je ne sais pas non plus à quel point la mise en liberté de Ranvier peut être dangereuse. Il est certain qu'il a fait un bien détestable usage de la liberté qu'on lui a donnée pour deux jours.

« Mais c'est à vous de décider cela. C'est d'ailleurs ce qui a été convenu avec M. Choppin, hier matin.

« Je m'en remets à vous, et vous prie d'agréer, mon cher Préfet, l'expression de mes meilleurs sentiments.

« LEBLOND. »

M. Choppin, p. 131.

Sans insister davantage sur ces faits particuliers, constatons avec M. Cresson et avec le général Vinoy que l'énergie manquait absolument aux hommes du 4 septembre; qu'ils étaient impuissants à contenir les passions révolutionnaires excitées par eux, et que leurs accointances récentes encore avec les clubistes, les chefs de section et les assassins mêlés aux menées politiques, ne leur permettaient pas de leur résister.

Un membre. — Croyez-vous, monsieur Cresson, que le gouvernement d'alors, avec un peu plus d'énergie, aurait à peu près paralysé tout le mal qui a été fait ?

M. CRESSON. — Je ne peux pas me permettre de juger le gouvernement, je ne veux que vous exprimer mon opinion, mais j'ai toujours demandé de l'énergie.

Un membre. — Qu'on ne vous a jamais accordée ?

M. CRESSON. — Je l'avais toujours reconnue nécessaire, et j'ai même dit à ces messieurs, dans une circonstance, que je ne voulais pas mourir comme les Girondins.

M. Cresson, p. 144.

Dans la nuit du 21 au 22 janvier 1871, un mouvement populaire a lieu dans Paris. Son premier acte est de se porter sur la prison de Mazas et d'y délivrer les détenus politiques, parmi lesquels se trouve G. Flourens. C'est dans ces circonstances qu'à quatre heures du matin, je suis nommé au commandement en chef de l'armée de Paris.

La journée du 22 janvier est agitée. Une manifestation se porte sur l'Hôtel-de-Ville et l'attaque à coups de fusil. La troupe riposte : quatre personnes sont tuées, parmi lesquelles Sapia, l'un des chefs du mouvement; vingt-sept hommes sont faits prisonniers ; parmi eux se trouve Delescluze.

L'attitude de l'armée est excellente ; les troupes engagées sont : les mobiles du Finistère, qui défendaient l'Hôtel-de-Ville, la division Courty et une partie du corps Blanchard.

Dans la séance du 24 janvier, le gouvernement refuse au général Vinoy, qui la demandait avec instance, une cour martiale pour juger de suite les prisonniers du 22 janvier.

Gnéral Vinoy, p. 88.

CHAPITRE XXVII.

Le parquet de Paris après le 4 septembre.

Révocations et nominations nouvelles dans le parquet de Paris. — Choix déplorables. — Licence de la presse, des caricatures, des clubs. — Outrages à la morale publique tolérés. — Le préfet de police ne peut obtenir aucune poursuite. — Mollesse de MM. Leblond et Didier. — Leurs complaisances funestes pour les émeutiers arrêtés.

Dès le lendemain du 4 septembre, on révoqua les chefs du parquet de Paris et leurs substituts les plus énergiques, les plus fermes et les plus éloquents. Ces magistrats furent remplacés par les amis des gouvernants d'alors, et le parquet de la cour fut donné à l'avocat de Mégy, à celui qui avait tenté de justifier l'assassinat d'un agent de police.

Aussi, la répression fut-elle nulle pendant cette douloureuse période, et il n'y eut de menacés que les gens de bien.

Je dois dire qu'en ce qui touche la presse, qui se livrait aux divagations les plus extraordinaires, j'ai trouvé beaucoup de mauvais vouloir de la part de l'autorité judiciaire. Elle disait : « Nous n'avons pas de lois. » On considérait les lois sur la presse comme n'existant plus ; on regrettait qu'elles ne fussent pas remplacées, et comme le gouvernement n'était pas disposé à le faire par un décret, entre une législation qui n'existait plus et une législation qui n'était pas faite, le parquet trouvait qu'il n'y avait pas de place pour une action judiciaire.

Plusieurs fois, nous avons fait balayer, par nos agents, la voie publique, parce qu'elle était encombrée de telles obscénités

qu'une honnête femme ne pouvait plus s'y arrêter, surtout avec le mode de vente employé. C'étaient des cordes attachées d'arbre en arbre, auxquelles étaient suspendues des gravures. Je n'ai pas pu, là encore, obtenir que le parquet vînt en aide à notre action.

La même chose s'est passée pour la répression de l'attentat du 31 octobre. Il s'agissait de signer le réquisitoire qui devait renvoyer les accusés devant l'autorité chargée d'en connaître. On n'a pu trouver pour cela ni procureur général, ni procureur de la République ; ce sont les substituts qui ont signé cet acte. Nous en sommes venus plus d'une fois à n'avoir de relations avec le parquet que par l'intermédiaire de la chancellerie.

M. Choppin, p. 121.

Le scandale d'une presse éhontée, de caricatures ignobles, d'obscénités répandues sur la voie publique, atteignit des proportions invraisemblables, et pourtant on avait créé à la préfecture de police une *inspection générale* de l'affichage confiée par M. de Kératry à son beau-frère, et qui surchargeait le budget municipal d'une dépense annuelle de plus de 40,000 francs.

Les actes les plus coupables restaient impunis.

Ainsi, un jour, à l'enterrement civil de la sœur de Blanqui, Raoul Rigault, assisté de Dacosta, a arrêté mon agent ; il l'a conduit avec six gardes nationaux chez le commissaire de police et, de là, chez le maire, M. Mottu, je crois ; il a fait dresser contre cet agent un procès-verbal. Sur quoi j'ai saisi la justice.

Eh bien, lorsque j'ai envoyé les procès-verbaux constatant cette arrestation arbitraire, savez-vous ce que m'a répondu le procureur de la République ? Que l'arrestation n'ayant pas été suivie de séquestration ne constituait pas un délit.

M. Cresson, p. 127.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur, vous avez désiré être entendu par la Commission qui elle-même désire vous entendre.

Des faits graves sont parvenus à notre connaissance. Nous ne pouvons les accueillir qu'après avoir reçu vos explications.

Lorsqu'au mois de novembre, le préfet de police a voulu réorganiser la préfecture, un de ses agents a été l'objet d'une arrestation arbitraire.

Pour couvrir ses agents, le préfet a demandé au parquet d'exercer des poursuites contre les gardes nationaux qui avaient fait cette arrestation ; il ne les a pas obtenues et la raison qu'on lui en aurait donné serait que ces arrestations n'auraient pas été suivies de séquestration, qu'elles cessaient ainsi d'être arbitraires. C'est la première fois que de pareilles doctrines se produisent ; elles signifient que le parquet ne voulait pas soutenir la police.

M. LEBLOND. — J'ignore absolument le fait dont vous m'entretenez ; il a dû se passer entre le préfet de police et le procureur de la République, il est nouveau pour moi ; je ne connais pas les raisons qui ont déterminé le procureur de la République ; je désire qu'il soit entendu par vous ; il doit y avoir là une erreur ou un malentendu.

M. Leblond, p. 147.

Les révolutionnaires les plus dangereux étaient l'objet des plus surprenantes et des plus coupables complaisances.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit, monsieur, que vous aviez voulu faire arrêter Léo Meillet et Duval, lorsqu'ils ont chassé M. Pernolet de la mairie du 13e arrondissement. Est-ce que votre proposition a été mal accueillie à l'Hôtel-de-Ville ou au parquet ?

M. CHOPPIN. — J'ai demandé au procureur de la République de poursuivre, et il ne l'a pas fait.

Un membre. — C'était après le 31 octobre.

M. CHOPPIN. — C'est dans le mois de mars. Je dois dire que jamais nous n'avons été soutenus par le parquet de la Seine.

Le même membre. — Cela ressort, en effet, de plusieurs dépositions que nous avons entendues.

M. CHOPPIN. — Quand Léo Meillet, qui s'était emparé de la mairie du 13e arrondissement, était sous le coup de poursuites, il pouvait très bien se présenter à l'Hôtel-de-Ville et au parquet sans y être arrêté. S'il était venu à la Préfecture de police, il n'en serait certainement pas sorti.

M. Choppin, p. 114.

Quand notre rôle était terminé, quand la préfecture de police avait livré à la justice les principaux coupables, on les relâchait

et nous sentions très bien que le parquet entravait plutôt notre action qu'il ne la secondait.

Tous les hommes du 31 octobre furent mis en liberté, ou jouirent de permis de communiquer, qui rendaient les recherches illusoires ; ils étaient couverts par leurs relations antérieures avec certains membres du gouvernement de la Défense. — On cherchait à présenter leur affaire sous le jour le plus favorable.

M. Ansart, p. 183.

Je dois m'expliquer aussi sur ce qui a été dit de moi, à propos de Delescluze et de Protot.

J'ai été avocat pendant trente-cinq ans, j'ai plaidé surtout, presque exclusivement, des affaires civiles ; mais, ayant une très grande haine contre l'Empire qui a été, dans ma pensée, la cause de tous nos désastres et de la décadence morale de notre pays, j'ai accepté quelquefois des défenses politiques ; j'en ai plaidé peut-être vingt-cinq dans ma vie d'avocat.

Parmi les causes que j'ai défendues, s'est trouvé Delescluze ; je n'avais eu aucun rapport antérieur avec lui, un procès politique me l'a amené. C'était, si je ne me trompe, en 1869.

On a parlé aussi de Protot, qui aurait été mon secrétaire et mon ami. Voici comment je l'ai connu : c'était un jeune avocat, il était chargé d'une très grosse défense devant la cour de Blois. Il y plaidait pour l'accusé Mégy. Pris de défaillance à la dernière heure, effrayé du rôle considérable qu'il avait à remplir dans le débat, il cru devoir s'adresser à un ancien ; il jeta les yeux sur moi. Je ne lui avais alors jamais parlé ; il m'écrivit trois ou quatre lettres pressantes me priant d'aller l'assister. J'ai résisté quinze jours peut-être ; puis, comme il faisait appel à un devoir professionnel, je suis parti avec l'intention de plaider, s'il était hors d'état de plaider lui-même. J'ai passé avec lui une partie de la nuit qui a précédé les débats. Il m'a dit son plan de défense. Je lui ai donné quelques conseils : il a repris courage. Il a plaidé lui-même et immédiatement je suis revenu à Paris. Voilà mes rapports avec Protot ; jamais depuis, je n'ai parlé un quart d'heure avec lui.

Ceux qui me connaissent savent bien d'ailleurs que Delescluze et Protot eussent-ils été mes amis intimes, jamais cette intimité n'aurait été une raison pour m'arrêter dans l'accomplissement

de mon devoir. J'ai même songé à poursuivre Delescluze à raison des événements du 31 octobre.

M. Leblond, p. 148.

Pour ma part, j'ai engagé le gouvernement à jeter un voile sur les événements du 31 octobre et je l'ai engagé, en même temps, à annoncer que le temps de l'indulgence était passé et que dorénavant on poursuivrait avec la dernière vigueur, devant des cours martiales, les désordres et les tentatives de violence contre l'autorité.

Il y avait d'autres causes encore qui me semblaient mettre obstacle à la poursuite par des voies ordinaires.

La magistrature était sous l'Empire entièrement compromise; elle n'aurait pas eu l'autorité nécessaire pour juger une affaire aussi grave; elle y laisserait tout ce qu'elle avait encore de prestige et de considération.

Je représentai enfin les impossibilités matérielles, puisque le service de la Cour d'assises avait été suspendu plusieurs fois, à cause de l'absence des jurés, des témoins et des avocats.

Ces considérations, accueillies d'abord, furent à la fin écartées, et la poursuite fut résolue; toutefois, il fut arrêté que les insurgés seraient jugés par des conseils de guerre, — mais comme les conseils de guerre paraissaient n'avoir pas l'expérience nécessaire pour faire une instruction aussi considérable, il fut entendu que cette instruction serait préparée par des juges du tribunal de la Seine.

. . . .

Quiconque a vu la police dans ces moments difficiles, se rappelle que les agents fuyaient devant l'émeute, qu'ils se cachaient quand il y avait une constatation à faire; voilà quelle était la situation.

. . . .

Quant à moi personnellement, je n'ai jamais voulu prendre sur moi d'ordonner une mise en liberté, je n'en ai ordonné aucune, j'ai seulement facilité, autant que je l'ai pu, parce que cela m'a semblé être mon devoir, les communications des avocats et des familles avec les prévenus.

Il me reste à parler de Félix Pyat.

Une démarche dans son intérêt, non pas auprès de moi, mais auprès de M. le préfet depolice, a été faite; j'ai répondu, quand

on m'en a parlé, qu'il n'y avait rien à faire, tant que l'instruction n'aurait pas dit à quel degré Félix Pyat était coupable. L'instruction était dirigée par un juge des plus honorables; il a été bientôt reconnu que Félix Pyat n'avait pris aucune part aux événements du 31 octobre; et c'est à la suite de l'examen de l'affaire, sans intervention de ma part, que Félix Pyat a été mis en liberté.

. . . .

L'impression de tous a été que le 31 octobre, Félix Pyat avait été aussi prudent que d'habitude. Il n'y avait pas une preuve sérieuse contre lui : et c'est pour cela qu'il a été mis en liberté.

Quant aux recommandations qui auraient été faites par d'autres membres de l'administration, elles étaient surtout une prière d'examiner, d'examiner vite, de rechercher si la mise en liberté pouvait être ordonnée, si l'incarcération pouvait, du moins, être adoucie.

M. Leblond, p. 148.

C'est parce qu'un accord avait eu lieu, que nous avions dissuadé le gouvernement de la pensée d'exercer des poursuites. La force matérielle lui manquait; il ne pouvait avoir qu'une autorité morale, elle serait d'autant plus grande qu'il aurait accepté la transaction du 31 octobre. Un acquittement nous paraissait inévitable. Voyez, en effet, ce qui est arrivé. Le juge qui a été chargé de l'instruction est, certes, l'un des magistrats les plus honorables et les plus estimés du tribunal de la Seine. Quand l'instruction a été finie, il est venu m'en dire l'ensemble, et il a ajouté : « Cela ne peut pas aboutir. » Il a rendu son ordonnance de communiqué.

Quatre jours après, le substitut est venu avec le procureur de la République dans mon cabinet, et ils m'ont tenu le même langage. L'ordonnance de renvoi a été faite et j'ai choisi parmi les membres du parquet, l'un des avocats généraux les plus distingués pour présenter l'affaire devant la chambre des mises en accusation; il a été impressionné comme M. le juge d'instruction et M. le procureur de la République.

La chambre des mises en accusation, après l'avoir entendu, en a délibéré, et elle a renvoyé le prononcé de son arrêt, à trois jours.

La veille ou le jour où elle devait prononcer son arrêt, je reçus une lettre du général Trochu, m'annonçant l'évocation de l'affaire pour les conseils de guerre, j'ai transmis cette lettre au président de la chambre des mises en accusation. Quelques heures après, il était dans mon cabinet et me manifestait la pensée qu'un acquittement aurait eu lieu, si l'affaire avait été renvoyée devant la Cour d'assises.

Et enfin, le conseil de guerre qui a été saisi, a prononcé l'acquittement de tous les accusés. La délibération a duré à peine quelques instants.

Et, revenant sur les mêmes faits, M. Leblond ajoute, au sujet des incidents de la nuit du 31 octobre :

Vers huit heures et demie du soir, nous sommes parvenus à voir le général Trochu, il venait de l'Hôtel-de-Ville, son état-major l'attendait avec anxiété.

Mon premier mot a été de demander quel rôle j'avais à jouer, ce que je devais faire, et le premier mot du général Trochu a été : « Mon Dieu, attendons, le pays est profondément troublé, il y a des causes morales qui l'ont agité, il faut en faire la part. Il n'y a rien à tenter ce soir. »

Aux demandes qui lui étaient faites par son état-major, il a fait les mêmes réponses : « Attendez, il faut se rendre compte de la situation. » Pour lui, l'attentat du 31 octobre n'était pas une insurrection dans les conditions ordinaires.

Nous avons dû nous abstenir, et d'ailleurs, qu'aurions-nous fait?

C'est dans ces conditions, et au milieu de la nuit, que l'accord dont j'ai parlé a eu lieu. Je n'ai pas su comment il s'était fait, je n'étais pas là. Mais, puisqu'il y avait accord, amnistie promise, le mieux, suivant moi, était de jeter un voile sur ces faits douloureux, et de réserver toutes les rigueurs de la loi pour les faits qui pourraient désormais s'accomplir.

M. Leblond, p. 152.

M. LE PRÉSIDENT. — Le souvenir que j'ai gardé est celui-ci : le juge d'instruction aurait déclaré, dans une lettre, qu'il relâchait Félix Pyat sur les instances du parquet.

M. LEBLOND. — Je réitère mon affirmation ; je n'ai donné au-

cun ordre, je n'ai connu aucun ordre ; quand on m'a parlé de Félix Pyat, j'ai répondu : « Sa mise en liberté ne serait possible qu'à une condition, c'est qu'il résultera de l'instruction que Félix Pyat n'était pas engagé dans l'insurrection du 31 octobre. »

M. Leblond, p. 149.

Ces mises en liberté, ces indulgences pour le parti révolutionnaire, ont énervé l'action de la justice, si nécessaire dans les temps troublés.

M. LEBLOND. — Il y a des choses que je déplore autant que vous. Il n'est pas douteux que la poursuite n'a pas eu l'énergie qu'elle aurait eue dans d'autres temps. Mais vous oubliez la situation dans laquelle se trouvait alors Paris. Une population frémissante, la foule constamment en armes sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Pas de force publique ; plus de police ; plus d'agents. Ceux qui restaient, intimidés, n'osant rien, évitant de voir les délits, de peur d'avoir à les constater ; ne pouvant se décider à arrêter, craignant presque de retenir ; aussi a-t-il fallu faire ce qu'on a pu. Il a fallu surtout éviter les conflits armés et vous paraissez avoir oublié à quel point ils étaient menaçants. Mais retenez bien ceci : Si l'administration, si la justice elle-même a adouci certaines formes, si elle a facilité certains rapports, certaines communications, c'est qu'il lui a paru que les circonstances le voulaient ainsi ; qu'il y aurait péril à ne pas le faire, et, dans tous les cas, rien n'a été fait au parquet pour satisfaire à une sollicitation, à une démarche, de quelque personne qu'elle vînt. L'intérêt général et les nécessités ont été la règle de notre conduite.

M. Leblond, p. 150.

M. LEBLOND. — M. Cresson, que j'estime assurément, mais qui n'était pas préparé aux fonctions de préfet de police, qui ne les connaissait pas, ne paraissait pas savoir que, quand on envoie des prévenus à la justice, la premiere chose à faire, c'est de lui remettre l'enquête sommaire qui a été faite, et surtout les procès-verbaux d'arrestation contenant les déclarations de l'accusé. Jamais ce n'est la justice qui arrête. Cela peut se faire en province ; cela ne peut pas se faire à Paris. En province, il n'y a pas de préfet de police, et l'organe du ministère public en

remplit alors les fonctions ; mais, à Paris, il n'est pas possible que ce soient les agents du ministère public qui procèdent à la première information, et dans les affaires ordinaires, comme dans toutes les autres affaires, il y a eu une première enquête faite par le préfet de police, ou plutôt par ses agents.

Je me rappelle qu à ce moment-là un conflit s'est élevé entre le parquet de la Seine et la préfecture de police : M. le procureur de la République demandant les procès-verbaux, puisque sans cela il ne connaissait ni les témoins ni les circonstances, ni les présomptions, et M. le préfet de police ne les lui donnant pas.

M. Leblond, p. 149.

CHAPITRE XXVIII.

La préfecture de police après le 4 septembre.

Envahissement de la préfecture de police le 4 septembre. — Mise en liberté de M. Cluseret. — Ordre d'arrêter M. Piétri. — Entrée de Raoul Rigault à la préfecture. — Il y occupe, sous M. de Kératry, un poste de confiance. — Sergents de ville envoyés au feu. — Circulaire de M. de Kératry ordonnant de les désarmer quand ils rentrent à Paris. — Désorganisation de la préfecture sous M. de Kératry — Plus de police ostensible ou secrète malgré l'accroissement de dépenses. — Nomination de M. Cresson. — Ses répugnances — Il expulse Raoul Rigault, reprend l'ancien personnel, réorganise les services, cherche à rétablir la police municipale. — Arrestations que M. de Kératry n'a pu faire et que fait M. Cresson. — Le Gouvernement n'écoute pas les avis de M. Cresson. — Témoignage rendu à la police impériale par M. Choppin.

Au sujet de l'occupation de la préfecture de police, le 4 septembre, nous nous bornerons à donner le dire de M. de Kératry et celui d'un témoin de son arrivée dans le cabinet de M. Piétri.

Je fus publiquement nommé préfet de police, avec mission de m'emparer de la Préfecture aussitôt que possible. Avant de m'éloigner, je réclamai un ordre écrit au nom du gouvernement que M. Gambetta, ministre de l'intérieur, me remit revêtu de sa signature. M. Antonin Dubost, que la Commission pourra interroger très-utilement sur le compte de la police, me fut adjoint par lui comme secrétaire général.

Accompagné de M. Dubost, je descendis sur le quai, où je pus rallier neuf gardes nationaux bien décidés; j'ai retenu les noms des citoyens Trottin, Franquet et Petit, négociant à Bercy. Fort de cette escorte, je me rendis à la préfecture de police. Quand j'y arrivai, toutes les portes étaient fermées. A travers les in-

terstices de la barrière élevée sur le quai de la Conciergerie, on apercevait tous les sergents de ville rangés derrière les officiers de paix. La garde municipale, l'arme au pied, attendait les ordres du colonel Valentin. J'avoue qu'à ce moment difficile, je tenais mon revolver à la main, résolu à en faire usage pour la défensive. Je réclamai à haute voix l'ouverture de la porte : elle me fut d'abord refusée. J'annonçai alors que nous allions pénétrer de force. Après avoir parlementé moins d'une minute, on me livra passage. Je traversai les longs couloirs jetés entre les anciens et les nouveaux bâtiments : certes, si on eût voulu résister il eût été bien facile, à travers tous ces dédales, de nous faire disparaître sans bruit. Mais chacun sentait que derrière nous, poignée d'hommes, marchait l'opinion publique, plus forte que des régiments. Je pénétrai dans le cabinet de M. Piétri où se trouvaient réunis et anxieux tous les chefs de service du département de la police. Je les consignai tous jusqu'au soir dans un salon voisin en leur prescrivant d'attendre les ordres du nouveau gouvernement. Je voulais, avant tout, me rendre compte des agissements de M. Piétri et prévenir tout concert entre l'ancien préfet de police et ses principaux fonctionnaires. Je fis mander aussitôt le colonel Valentin et lui déclarai que s'il me donnait sa parole de soldat de veiller uniquement au maintien de la sûreté publique avec les troupes qu'il avait dans les mains, cela me suffirait, certain d'avance que j'étais qu'il ne se livrerait à aucun agissement politique. Le colonel me donna sa parole et l'a fidèlement tenue durant ma gestion. Je lui donnai aussitôt l'ordre de faire rentrer ses troupes dans leurs quartiers, et d'inviter les sergents de ville à regagner nuitamment leur domicile, par groupes réduits, de crainte de provoquer une excitation populaire, bien légitime d'ailleurs, contre certains agents policiers qui, sous l'Empire, s'étaient gravement compromis par des excès.

Dès que la préfecture eût été évacuée, je me rendis en voiture à la direction générale des télégraphes. Je pris avec moi deux gardes nationaux décidés, que je me procurai à la mairie de la rue de Grenelle-Saint-Germain. Je montai chez M. de Vougy et je plaçai un factionnaire à sa porte, lui déclarant que, le gouvernement étant changé de fait, il devait s'abstenir d'envoyer aucune dépêche jusqu'à l'arrivée de son successeur, qui entra bientôt en fonctions (M. Steenackers).

Avant de rentrer à la préfecture de police, je fis tout le par-

cours des boulevards intérieurs, je poussai jusqu'à Belleville, et je constatai qu'aucun trouble ne s'était produit dans Paris et que la satisfaction de la chute du régime impérial régnait partout dans la capitale.

Je suis resté, messieurs, au poste de préfet de police, du 4 septembre au 13 octobre. J'ai le droit de dire que, pendant ces six semaines difficiles à traverser, aucune arrestation arbitraire n'a été opérée dans Paris. J'ai le droit de dire aussi que j'ai protégé également, comme c'était mon devoir, tous les domiciles menacés, aussi bien ceux des jésuites de Vaugirard, qui m'ont remercié à ce sujet par la plume du malheureux père Olivain, que ceux de M. Émile de Girardin et d'autres personnages désignés aux rancunes violentes.

M. de Kératry, p. 651.

En effet, comme nous étions occupés à forcer le bureau de de M. Piétri pour en retirer les valeurs, M. de Kératry survint et nous dit : « Laissez cela, tous les objets seront rendus à leur propriétaire. » Et aussitôt, il fit appeler le directeur du télégraphe et expédia une dépêche qui enjoignait de faire arrêter M. Piétri et de mettre en liberté M. Cluseret, qui avait été arrêté sur la frontière du Nord.

M. CALLET. — Que faisait là M. Cluseret ?

M. MOUTON. — Il avait été expulsé comme étranger, et il voulait rentrer. Il conspirait, il avait cherché à nouer des relations avec la garde impériale, il espérait être ministre de la guerre à la prochaine révolution. Quand une première fois on avait voulu l'expulser, il s'était réclamé de l'ambassadeur d'Amérique qui, d'abord, l'avait pris sous sa protection, mais qui avait fini par l'abandonner.

Le 3 septembre, M. Piétri, qui ne perdait pas de vue les menées de Cluseret, avait donné l'ordre de le faire arrêter s'il se présentait, ce qui avait eu lieu. M. Piétri le faisait retenir prisonnier, et le premier acte de M. de Kératry arrivant à la préfecture de police fut de télégraphier qu'on le laissât libre de rentrer à Paris. Il y revint en effet, puis il alla à Marseille et à Lyon, prêchant partout la guerre civile.

M. Mouton, p. 232.

Cette double mesure était dans l'ordre. Les hommes de l'Empire étant traqués, ceux de la future Commune devaient prendre faveur et monter au pouvoir. Cluseret, Raoul Rigault, Régère, Eudes, Mégy, etc., étaient les alliés naturels des hommes du 4 septembre.

Ce n'est pas là-dessus qu'insiste M. de Kératry dans sa déclaration, et voici le récit qu'il présente :

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Dès mon arrivée à la préfecture de police, j'ai voulu savoir, avant tout, ce qu'était devenu M. Piétri. Il était parti depuis onze heures du matin de la préfecture, dès qu'il avait vu la marche des événements. Il avait donné rendez-vous dans son cabinet à ses chefs de service. A sa sortie de la préfecture, il s'était rendu aux Tuileries, laissant des instructions à son secrétaire général, M. Duverger, avec ordre de se tenir au courant des événements du palais Législatif et en rapport avec lui. Ce dernier devait entrer en relations avec les chefs des services publics, et veiller à une résistance absolue à toute tentative insurrectionnelle. M. Duverger avait essayé d'accomplir sa mission ; mais il avait vainement attendu les ordres de M. Piétri, ordres qu'il avait cherché à provoquer par l'envoi de plusieurs messages. M. Piétri ne donnait plus signe de vie et ne revint point à la préfecture de police, où il laissa en désarroi les chefs de service. S'il avait donné des ordres appuyés sur les 3,000 hommes qui étaient là sous les armes, au dedans et autour de la préfecture, notre entrée eût été certainement chose plus délicate. Je dirai en passant, pour répondre à certaines allégations, produites récemment contre M. Antonin Dubost, qu'aucun des effets particuliers de M. Piétri n'a disparu; tout a été remis à sa famille, sur sa prière. Dès le lendemain, tout lui fut renvoyé. Aucun objet n'a manqué à son inventaire, et tout ce qui a été vendu pour son compte à la préfecture de police, lui a été payé comptant.

M. de Kératry, p. 657.

Nous n'avons pas besoin de dire que ces allégations sont erronées. M. Piétri n'avait pas quitté la préfecture à onze heures. A ce moment, il y rentrait; après avoir assisté au Conseil des ministres. Il n'en est sorti que vers trois heures pour se rendre à l'ordre formel de l'Impératrice.

M. Duvergier n'avait pas eu à attendre ses ordres, ni à les provoquer, et l'émeute, M. de Kératry en tête, s'empara de l'hôtel au moment où le préfet quittait les Tuileries.

Mais laissons ces détails, et voyons quel fut l'esprit de la nouvelle administration.

A la suite de la révolution de Septembre, on avait pensé que les éléments qui composaient la préfecture de police étaient des agents politiques, et qu'il fallait, par conséquent, les renvoyer. Sur soixante commissaires de police qu'il y avait environ à Paris, on en renvoya cinquante-et-un, et on les remplaça par des hommes fort honorables peut-être, mais qui n'étaient pas faits pour présider à l'ordre, car ils avaient conspiré une grande partie de leur vie, c'était là leur seul titre de recommandation. J'en connais un qui avait été condamné à mort pour cause politique, et d'autres qui avaient été condamnés seulement à la déportation.

Les officiers de paix de l'Empire furent aussi, en partie, mis de côté et remplacés.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y avait aussi, je crois, des repris de justice?

M. MARSEILLE. — J'ai connu un individu qui se trouvait dans ce cas : on ignorait probablement ses précédents, quand on l'a nommé.

M. LE PRÉSIDENT. — On en a nommé et connu un.

M. MARSEILLE. — M. Cresson trouva que cela ne fonctionnait pas convenablement. Il y avait des commissaires qui avaient cru pouvoir faire aux habitants de leur quartier des proclamations socialistes, pour leur faire connaître qu'ils étaient républicains socialistes, et qu'ils venaient propager leurs principes dans leurs arrondissements.

M. Marseille, p. 198.

Un membre. — A quelle date Raoul Rigault est-il entré à la préfecture de police ?

M. ANSART. — Le 4 septembre, comme secrétaire d'Antonin Dubost.

M. LE PRÉSIDENT. — Qu'est-ce que M. Antonin Dubost ?

M. ANSART. — Il est arrivé avec M. de Kératry.

M. Ansart, p. 189.

Alors R. Rigault s'est mis à fonctionner comme un commissaire de police de fantaisie, s'occupant à vexer les honnêtes

gens et à fouiller dans les archives politiques du cabinet pour en retirer les papiers compromettants. J'ai causé avec lui plusieurs fois. C'était le dévergondage d'idées le plus complet qu'on puisse imaginer. Il m'avait annoncé la Commune depuis le 4 septembre, il m'avait dit: «Vous ferez quelque chose de Ranc.» A ce moment, dès la fin de septembre ou le commencement d'octobre, l'idée de la Commune était déjà entrée dans cet esprit là.

M. Ansart, p. 189.

. . . .

A propos de M. Raoul Rigault, il a été nommé commissaire de police par moi, je dois dire que ce fut mon secrétaire général qui me le proposa le premier pour commissaire de police. Je ne le connaissais point. J'avais d'abord refusé son choix; plus tard, j'ai exigé la constatation écrite que son dossier ne contenait rien que de politique, avant de procéder à sa nomination sur une nouvelle recommandation de M. Floquet.

Un membre. — Et vous avez trouvé cette recommandation suffisante pour nommer M. Raoul Rigault?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Pardon, monsieur, ladite recommandation m'était parvenue par le canal du ministère.

M. de Kératry, p. 667.

Pendant six semaines, j'ai dû suffire à la police de la capitale avec soixante-dix agents de sûreté et moins de trois cents sergents de ville que j'avais baptisés du nom de gardiens de la paix. On a blâmé leur nouveau nom et leur costume inoffensif. Les laisser armés dans Paris, c'était les exposer à une mort certaine, tant était grande la fureur, méritée vis-à-vis de certains, imméritée vis-à-vis de la majorité, que ressentait la population parisienne à leur égard. Plusieurs avaient failli être égorgés chez eux par les agents des clubs, les 5, 6 et 7 septembre; leurs maisons étaient pillées et leurs femmes traquées; pour les sauver et en même temps pour réserver à l'avenir une organisation de police municipale, dont, soit dit en passant, je n'ai jamais proposé la suppression, je résolus de les former en un régiment de marche subdivisé en six bataillons : 32 officiers de paix, 15 inspecteurs principaux, 80 brigadiers, 529 sous-brigadiers, 4,644 sergents de ville et 401 auxiliaires; tel était l'ef-

fectif dont je ne retins qu'une minime partie, indispensable à l'ordre public. J'eus le regret, après avoir formé un magnifique régiment, composé de solides soldats, après avoir passé deux nuits à leur remettre des chassepots et à les organiser dans l'Ecole militaire où je les avais réunis, après les avoir offerts au gouverneur de Paris, j'eus le regret de découvrir que, malgré l'invitation du général Trochu, presque personne ne voulait utiliser leur service et leur dévouement. Je fus obligé de les conduire moi-même au Point-du-Jour, en costume de bourgeois, car les anciens costumes, abandonnés comme trop dangereux n'étaient pas encore remplacés. Je les ai menés hors des fortifications; là, ils étaient exposés à la fois aux coups de fusil tirés des remparts par méprise ou rancune et aux projectiles des Prussiens. L'amiral Chaillé, le premier, avait pris avec plaisir 1,500 gardiens de la paix et l'éloge qu'il en fit dès les premiers jours ne contribua pas peu à leur faire recouvrer le droit de cité. Les services qu'ils ont rendus pendant le siége ont été éclatants et, certes, si cette force avait été désagrégée et désorganisée par mon incurie, si ces bataillons n'avaient pas été formés, vous ne les auriez pas eus entre Clamart et Meudon pour parer les premiers coups de la Commune après le 18 mars, et aujourd'hui vous n'auriez plus de police dans la capitale.

M. de Kératry, p. 661.

M. de Kératry se fait honneur d'avoir organisé militairement et d'avoir envoyé au feu les sergents de ville; mais il ne rappelle pas la circulaire suivante qu'il a adressée à tous les commissaires de police, et qui prouve que l'on traitait les sergents de ville bien autrement que les émeutiers de Belleville. Ceux-ci n'allaient jamais à l'ennemi, et gardaient leurs fusils pour dominer Paris; ceux-là étaient désarmés ignominieusement quand ils revenaient des avancées où ils avaient bravement prodigué leur vie.

CABINET
DU PRÉFET DE POLICE

Paris, 22 septembre 1870.

Monsieur le commissaire de police,

Le gouvernement a donné l'ordre d'armer tous les anciens sergents de ville et de les conduire au feu. Au retour de leurs services respectifs, ces hommes doivent déposer leurs armes dans les locaux à ce désignés.

Avant-hier, par suite d'une erreur, un certain nombre d'entre eux ont emporté leurs armes et leur fourniment dans leurs domiciles particuliers.

A partir d'aujourd'hui, tous les ex-sergents de ville qui seraient trouvés porteurs de leur armement seront, sur le champ, désarmés par vous, arrêtés et dirrigés sur le dépôt de la Préfecture de police. Quant aux armes, vous les ferez également transporter à la Préfecture. Je compte que cette prescription absolue sera par vous mise à exécution avec les dernières rigueurs.

Veuillez agréer, monsieur le commissaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet de police,

KÉRATRY.

Voici à ce sujet la déclaration de M. Ansart :

M. ANSART. — J'ai eu des relations avec la municipalité, pour la réorganisation du service de la police municipale. Vous savez quelle était la position des sergents de ville. Ils étaient menacés, eux et leurs familles. Pour les sauver, et non pour les sacrifier, — on ne sacrifie pas de tels hommes — après l'investissement de Paris, M. de Kératry eut l'idée de les envoyer aux avant-postes faire un service qui, les mettant à l'abri des ressentiments injustes de la population, pût lui fournir l'occasion de leur faire reprendre leurs fonctions.

Petit à petit, à mesure qu'ils avaient rendu des services aux avant-postes, à Vanves, à Issy, où ils se sont courageusement battus, on en retirait un certain groupe et on essayait de les réinstaller. C'est ainsi que du temps de M. Cresson, au moment où le bombardement avait commencé, sous prétexte de porter secours à la population, et d'aider à éteindre les incendies, nous cherchâmes à les faire accepter dans le cinquième et dans le treizième arrondissement. Dans le cinquième arrondissement, la population et la garde nationale se montrèrent très hostiles.

Nous n'avons pas pu réussir, quelques efforts que nous ayons fait; mais la mairie nous a montré du moins une entière bonne volonté, tandis que dans d'autres arrondissements, nous nous sommes toujours heurtés à l'opposition des maires. Les

mairies voulaient avoir leur police, tout ce qui constituait une commune en miniature.

E. Ansart, p. 187.

Quant à M. de Kératry, il se rend à lui-même ce témoignage, que confirme l'imposante autorité de M. J. Ferry :

Je suis resté, messieurs, au poste de préfet de police du 4 septembre au 13 octobre. J'ai le droit de dire que, pendant ces six semaines difficiles à traverser, aucune arrestation arbitraire n'a été opérée dans Paris.

M. de Kératry, p. 651.

M. JULES FERRY. — La police a été la plus grande difficulté de notre administration. Je puis le dire, parce que nous sommes entre nous ; nous n'avons plus eu de préfet de police après M. de Kératry. C'est tout ce qu'il y a de plus difficile à rencontrer, même en temps normal. Pendant le siége, la difficulté était presque insurmontable. Voici pourquoi : c'est que le préfet de police manquait nécessairement de moyens d'action.

M. Jules Ferry, p. 422.

Malgré cette opinion de M. Ferry, la préfecture de police avait, en réalité cessé d'exister quand M. Cresson en fut chargé. Il n'existait plus ni police ostensible, ni police secrète, bien que celle-ci eût coûté sous M. de Kératry, du 5 septembre au 12 octobre, 79,000 fr. inscrits au registre des fonds secrets, plus 4,500 fr. qui n'y figurent pas ; M. de Kératry les avait trouvés dans les tiroirs de M. Piétri, et les fit servir, dit-il, à payer ses agents L'Etat a dû après un procès les rembourser au légitime propriétaire. C'était donc, en trente-sept jours, une dépense de 84,500 fr., tandis que, sous l'Empire, il n'était alloué que 50,000 fr. par mois pour un service s'étendant alors à la province et à l'étranger. On voit que la forme républicaine n'amène pas des économies.

M. Cresson se souciait peu de l'emploi qui lui était offert. Il y mit des conditions.

Le surlendemain, 2 novembre, on vint me chercher de la part du général Trochu. Dès que j'appris qu'il s'agissait d'être préfet de police, je protestai ; mon caractère, mes goûts, ma profession, s'y opposaient. Je fis valoir que j'avais une femme et quatre enfants, qu'on allait s'égorger un jour ou l'autre, et

qu'on m'envoyait à la mort. On me répondit que c'était un devoir, et que, dans des circonstances comme celles où nous nous trouvions, je ne pouvais pas refuser. J'acceptai donc, mais aux conditions suivantes : faire rentrer dans Paris 1,200 sergents de ville armés de chassepots.

Un membre. — A quelle date était-ce?

M. CRESSON. — Le 2 novembre. Je fus conduit devant le général Trochu, que je n'avais jamais vu ; je lui dis : « J'accepte, mais je ne veux pas donner ma vie, je la vendrai et j'entends, si la lutte s'engage dans Paris, pouvoir défendre les lois. » Il y avait dans Paris, un certain nombre d'anciens agents, sous un nouveau costume, qualifiés gardiens de la paix. C'étaient les sergents de ville. On leur avait fait couper la barbe et la moustache ; ces agents ne faisaient rien et ne pouvaient rien faire. Leur intervention les désignait à toutes les attaques. J'ai demandé plus tard qu'on leur rendît des armes. On en était très-jaloux; ce sont des soldats courageux et disciplinés.

On me rendit donc mes 1,200 sergents de ville ; j'avais fait promettre, en outre, au général Trochu qu'il me fournirait, au cas de lutte, un secours en artillerie.

Je mis encore cette condition que l'on reconstituerait la préfecture de police. Vous vous rappelez peut-être qu'on proclamait dans tous les journaux, après la lettre de M. de Kératry, que la préfecture de police était morte, que le règne de cette institution était fini. Je déclarai, quant à moi, qu'il était impossible à une société d'exister sans une police prête à la fois à surveiller et à réfréner.

M. Cresson, p. 128.

Ainsi mon premier acte a été de réorganiser les commissaires de police, de frapper tous ceux qui, par une faute quelconque, m'en donnaient l'occasion, et de les remplacer par les anciens commissaires de police, qui étaient pères de famille et qui demandaient tous à rentrer; de reconstituer les sergents de ville et d'essayer de pénétrer dans Paris, car cela a été là une de nos plus grandes difficultés.

M. Cresson, p. 132.

. . . .

J'avais donc obtenu du gouvernement l'autorisation de réta-

blir sérieusement la police secrète. Les anciens agents tournaient autour de la préfecture de police et j'eus bientôt reconstitué avec eux un groupe important. Ils s'introduisaient dans les clubs, dans les réunions, dans les associations. Les associations avaient pris tout de suite un développement très-considérable. Les clubs, eux, étaient violents, menaçants.

M. Cresson, p. 129.

. . . .

J'avais pu pénétrer dans douze arrondissements ; mais il m'a fallu pour cela profiter de toutes les circonstances, même les plus désastreuses. Ainsi, ces malheureux gardiens de la paix que je retirais des fortifications avec beaucoup de peine, je ne pouvais les faire rentrer dans Paris sans exposer leur vie à tous les périls. Mais, lors du bombardement, comme il y avait du danger pour tous, il était assez naturel de les faire venir. J'ai profité de ce malheur pour prouver leur courage.

M. Cresson, p. 132.

Raoul Rigault et les autres créatures de M. de Kératry ayant été congédiées, et l'ancien personnel rétabli, M. Ansart put retirer la démission qu'il avait offerte.

Je n'ai pas senti, je dois le dire, la préfecture de police suffisamment défendue ; je ne sentais pas qu'on voulût la défendre ; et moi qui étais habitué à vivre au milieu de gens qui avaient le principe d'autorité en grand respect, il me parut qu'on ne voulait pas agir avec une suffisante énergie. Sous cette impression, à ce moment, je remis ma démission entre les mains du secrétaire général en lui disant : « Je ne veux pas que mon nom comme chef de service, puisse être attaché aux faits qui vont se produire. Je me retire et je vous prie de remettre à M. Adam ma démission. »

M. Ansart, p. 182.

D'un autre côté, on chercha à rétablir la police municipale.

Vous le savez, la police municipale, la police de la rue, les sergents de ville avaient été en quelque sorte supprimés après

le 4 septembre. Ceux d'entre vous qui ont été à Paris à cette époque se rappellent la figure mélancolique des gardiens de la paix. Nous avions, cependant, M. Cresson et moi après lui, le désir de rétablir partout la police municipale. Nos gardiens de la paix avaient été embrigadés; on les avait envoyés à la tranchée, et ils s'y étaient montrés extrêmement solides. M. Cresson pensa à profiter des circonstances (et M. Vacherot le sait bien, car nous avons eu avec lui des pourparlers à ce sujet), pour les faire accepter de la population en leur donnant la mission de porter secours aux blessés et de veiller aux incendies dans les quartiers bombardés; nous les avions ainsi réinstallés dans tous les arrondissements de la rive gauche. Après le départ de M. Cresson, le désordre qui régnait dans les abattoirs de la Villette me fournit l'occasion d'installer les sergents de ville dans le Xe arrondissement. Ainsi, nous profitions de tout pour reconstituer la police municipale. Mais elle a un grand inconvénient aux yeux de certaines gens, c'est de veiller à l'ordre sur la voie publique. Or, la voie publique était inondée, dès le mois de février, de ces gens qu'on appelle, dans le langage parisien, des *camelots*. Le camelot appartient à ce qu'il y a de moins relevé dans la population parisienne. Ce sont des gens qui établissent de petits commerce sur le trottoir. Quand nous installions quelque part des sergents de ville, immédiatement une lutte s'engageait entre eux et les camelots. Cela s'est vu, par exemple, sur le boulevard Saint-Michel; mais c'est surtout aux abords de l'Hôtel-de-Ville, le long de la rue de Rivoli, jusqu'au boulevard Sébastopol qu'il y avait une réunion formidable de ces commerçants en plein air. De l'un des côtés du boulevard, la police régnait et le trottoir était libre, mais l'autre côté appartenait à l'arrondissement dont M. Bonvalet était maire, et là, la police ne pénétrait pas. On allait jusqu'à vendre sur leur trottoir des cigares de contrebande. J'ai donné l'ordre, un jour, à des sergents de ville de pousser une reconnaissance le long de la rue de Rivoli jusqu'à l'Hôtel-de-Ville et de déblayer le trottoir; ils ont été fort mal accueillis.

Déjà, au milieu du siége, entre novembre et décembre, nous avions essayé, d'accord avec la mairie du IVe arrondissement, de rétablir la police municipale aux abords de l'Hôtel-de-Ville, mais à peine réinstallés, nos postes de sergents de ville avaient été forcés par les gardes nationaux de se retirer. C'est à cette occasion qu'un garde national avait dit à un agent: « Je te

reconnais, tu es un assassin, tu as un révolver dans ta poche; » il l'avait fouillé, et lui avait pris, non pas son révolver, mais son porte-monnaie.

M. Choppin, p. 110.

On put ainsi arrêter des meneurs que M. de Kératry n'avait pas réussi à saisir, et dont il voulait s'emparer par un moyen que le général Trochu lui-même ne trouva ni *convenable*, ni *loyal*.

« En effet, le 5 novembre, quelques heures après mon installation, Félix Pyat, Ranvier, Goupil, Tridon, Génard, Cyrille, » Vermorel, Razoua, Tibaldi, six autres dont j'oublie les noms' » étaient arrêtés. Ce ne fut pas une sorte de hasard, une surprise; le gouvernement me les avait désignés comme les » auteurs ou les acteurs principaux de l'attentat du 31 octobre: » les mandats d'amener lancés contre eux ont été obéis au milieu de difficultés redoutables, et, sans l'habileté et l'énergie » recommandées aux agents, les journées des 5 et 6 novembre » auraient pu devenir sanglantes. »

M. Cresson, p. 124.

Mais cette mesure devint inutile par la faiblesse du gouvernement; le général Trochu revint à ses défaillances, que M. de Kératry expose ainsi :

A la réception de ma lettre, le général Trochu convoqua, à huit heures du matin, le conseil du gouvernement. La séance dura jusqu'à dix heures. M. Trochu y déclara : « que les arrestations ne pouvaient se faire dans des conditions telles qu'elles » se trouvaient indiquées; qu'il ne fallait pas recourir à la » garde nationale; que, dans son esprit, les mesures policières » devaient seuls êtres mises en jeu par moi et que, puisque mes » moyens restreints condamnaient le préfet de police à l'impuissance, il fallait en rester là. » Je lui objectai que, quant à moi, je ne pouvais m'associer à cette manière de voir. Je prétendais que le mode indiqué par ma lettre de la nuit, consistant à sommer les officiers de venir rendre les comptes à la place, était très-acceptable, si on voulait éviter jusqu'au bout un conflit armé. — Le gouverneur répondit que le moyen n'était ni loyal ni militaire.

M. de Kératry, p. 666.

Un membre. — Pensez-vous qu'avec le concours effectif du général Trochu, vous eussiez pu avoir une force suffisante pour écraser la Commune?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Oui, Monsieur, je le pense d'une façon absolue. — J'ai la plus grande déférence pour M. le général Trochu : mais, à mon avis, sa conduite des affaires prête à une juste critique parce qu'il est parti d'un principe faux.

M. de Kératry, p. 668.

On arriva ainsi à la situation que définit M. Choppin.

M. CHOPPIN. — Oui, Monsieur le Président, la Préfecture de police a été bien plus un instrument d'information, qu'un instrument d'action ; je crois qu'on peut dire que c'est là une des causes de l'insurrection. On était arrivé, par une mauvaise organisation, à détruire absolument l'action de la police à Paris.

M. Choppin, p. 105.

M. Cresson n'était pas cru dans ses avertissements.

Je me souviens seulement que, dans les réunions du conseil, le Préfet de police de l'époque, M. Cresson, à l'énergie duquel je dois rendre un véritable hommage, a appelé plusieurs fois, avec une très-grande insistance, l'attention du gouvernement sur les ag ssements de l'Internationale et qu'en général, dans le conseil, on repoussait les observations ou les déclarations de M. Cresson, comme étant très exagérées, et comme étant l'effet je dirai presque d'une hallucination. On avait fini par croire, au moins quelques membres du gouvernement qui combattaient les idées de M. Cresson, que c'était une idée fixe, et que l'Internationale n'était pas à beaucoup près ce qu'on croyait qu'elle était, surtout à Paris.

Le Flo, p. 626.

Par ces faiblesses, on avait perdu pour l'ordre public les avantages d'une institution qui était telle sous l'Empire que M. Trochu et M. Choppin ont pu dire d'elle :

Quand, à Paris, il n'y a pas une forte administration, une forte police, une nombreuse garnison régulière, nul, vous le savez

tous, ne peut répondre de l'ordre, même dans les temps calmes.

Il y avait, sous l'Empire, avec 70,000 hommes de garnison, une police excellente et bien faite. Elle employait, outre une foule d'agents secrets, 11,000 agents en uniforme, répandus dans tout Paris. On les choisissait parmi les anciens militaires, le plus souvent gradés. En un mot, c'étaient des hommes énergiques et bien posés. Ces agents disparurent le 4 septembre. Pour sauver leurs vies, on les fit sortir de Paris, et l'on en forma un corps de troupe qui a rendu en combattant d'excellents services. Mais qu'arriva-t-il après leur disparition? C'est que les rues restèrent abandonnées à la foule; c'est que les tribunaux ne fonctionnèrent plus; c'est que tous les services concernant l'ordre public, les mœurs, la salubrité chômèrent ou à peu près.

Nous avions gardé quelques centaines de ces agents, dont M. de Kératry, M. Adam, M. Cresson qui se louaient de leur bon vouloir, tirèrent tout le parti qu'ils purent. M. Cresson, en particulier, qui a rempli son impossible mission avec beaucoup de dévouement et d'énergie, avait augmenté leur nombre et les avait armés. Mais tout cela ne faisait pas une police.

Général Trochu, p. 289.

Nous avions gagné le 24 février à peu près sans aucune espèce d'encombre, nous avions eu de grosses difficultés administratives qui tenaient à l'alimentation de Paris et à la question de la salubrité publique. Car cette pauvre préfecture de police, que tout le monde attaque, quand il y a quelque besogne difficile à opérer, c'est toujours à elle qu'on s'adresse. Je ne saurais pour ma part rendre trop de justice au dévouement et à l'intelligence des employés de cette administration qui, par un préjugé malheureux, est si injustement déconsidérée en France. Je n'ai pas plus vu les employés de la préfecture reculer devant une corvée, devant un travail extraordinaire, que je ne les ai vu reculer devant un danger. — Quoique assez peu nombreux à l'époque où j'étais à leur tête, ils venaient toujours à bout des missions les plus pénibles. — Ainsi, on vint me dire un jour: il est mort 1800 bœufs dans le parc de l'intendance militaire. Le typhus y avait éclaté, personne ne venait à bout d'enlever ces bœufs. La préfecture de police s'en est chargée, et elle y a réussi. Quand il s'est agi de réquisitions pour le recensement des vivres pen-

dant le siége, on tâtonnait, on n'arrivait pas, on finissait par s'adresser à la préfecture de police qui en venait à bout.

M. Choppin, p. 109.

Il y a là des chefs de service que je considère comme des hommes extrêmement distingués. M. Cresson a dû leur rendre devant vous la justice qui leur est due ; en tous cas, je suis heureux, pour ma part, de rendre l'hommage le plus éclatant aux commissaires de police comme à tout le personnel de la préfecture. Ce sont des hommes qui, pendant et après le siége, ont bien mérité de la patrie.

M. Choppin, p. 109.

Éloges seulement mérités et qui dans la bouche d'adversaires du régime impérial, ne peuvent être suspects. Ils répondent à des insinuations et à des calomnies contre lesquelles protestent tous ceux de qui est connue cette administration énergique, honnête et dévouée.

CHAPITRE XXIX.

Les mouvements du 26 septembre, du 5 et du 8 octobre

Désordres qui suivent de près le 4 septembre. — Historique des manifestations. — Action de Flourens. — Mouvements de Belleville, de la Villette et de Ménilmontant

Les manifestations et les tentatives insurrectionnelles suivirent de près le funeste coup de main du 4 septembre. Voici le récit des journées du 26 septembre, du 5 et du 8 octobre par lesquelles le parti d'action préluda à la tentative bien plus grave, et qui fut presque triomphante, du 31 du même mois.

Une première manifestation de cent sept chefs de bataillons de la garde nationale conduits par MM. Vallès, Millière, G. Casse, Blanqui, Barbieux, Ulric de Fonvielle, avait eu lieu le 26 septembre. Reçus à l'Hôtel-de-Ville par MM. Picard et Gambetta, ils avaient pris pour texte de leur discours comminatoire l'appel aux élections municipales dans les vingt-quatre heures. C'était le prélude des hostilités. J'écrivis :

A M. le président du gouvernement.

Paris, 3 octobre.

« N'ayant, en qualité de préfet de police, ni voix délibérative, ni voix consultative dans le gouvernement, et devant, cependant, dégager, dans la limite du possible, la responsabilité qui pèse

sur moi, en raison de la situation grave dans laquelle nous nous trouvons, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'autoriser à être entendu ce soir dans le Conseil, pour y développer quelques idées que je crois utiles au service du pays.

« Signé : Comte de KÉRATRY. »

Depuis le 4 septembre, j'avais entrée tous les soirs au Conseil du gouvernement, et j'y assistais en silence ; je répondais aux demandes que les ministres m'adressaient, et je donnais les éclaircissements nécessaires sur la situation journalière.

Au conseil du soir, je déclarai au gouvernement que Félix Pyat, Blanqui, Delescluze, travaillaient très-activement à la Commune qui n'était qu'un mot d'ordre ; que le but réel était le renversement du gouvernement de la Défense. Je connaissais les moindres agissements des meneurs par des agents sûrs et très-expérimentés qui avaient été jadis au service de l'Intérieur, sous M. de Forcade la Roquette, chargés qu'ils étaient de soutenir les candidatures socialistes contre des candidatures républicaines ; ils connaissaient parfaitement toutes les individualités des clubs et leurs affinités. Certains agitateurs avaient eux-mêmes été des agents secrets de l'ancienne police. Je déclarai que la situation était très grave, qu'une manifestation des 63e, 172e, 173e, 174e et 175e bataillons du XXe arrondissement avait été concertée à Belleville. Le prétexte devait être la remise des chassepots à la garde nationale et une plus grande énergie à apporter dans les mesures militaires. Le but réel était la prise de pouvoir par MM. Delescluze, Pyat, Blanqui et Flourens, ce dernier comme chef militaire. Je demandai qu'on revînt à la sage mesure que j'avais prise, dès le début du siége, et que M. le général Trochu avait annulée, à savoir, la fermeture des portes, puisque nous étions en état de siége. Sous prétexte, en effet, que les campagnes devaient trouver refuge dans Paris, nous affamions la capitale, et les Prussiens, grâce à la libre circulation de leurs espions, étaient tenus au courant de tout ce qui se passait chez nous, tandis que nous ignorions ce qui se passait de leur côté. De plus, tous les repris de justice qui refluaient dans Paris, après avoir pillé la banlieue, venaient grossir les bandes de Félix Pyat et de Delescluze. Mais le général Trochu crut devoir maintenir cette disposition qui fut fatale : c'était donc en pure perte que j'avais fait évacuer sur la province, avant l'investissement,

2,794 prisonniers valides, 10,132 vagabonds et 1,100 filles publiques, dans la courte période du 4 au 15 septembre, puisque le reflux des vagabonds et des repris de justice était journalier. A mon avis, ce maintien de la liberté des portes était une mesure regrettable.

Je demandai qu'on appliquât aux réunions publiques les lois de l'état de siége, tout en respectant la liberté de la presse. Il me semblait que les réunions publiques, qui dépassaient déjà toute mesure, devaient être absolument supprimées; car c'était là que s'organisait tous les jours le complot qui devait éclater le lendemain.

A cette occasion, je dois dire que j'ai trouvé MM. Jules Favre, Picard, Ferry, disposés aux mesures énergiques qui n'atteignaient en rien le respect de la liberté. Il me semblait, d'ailleurs, que nous n'étions pas dans les conditions ordinaires, et que, dans une ville en état de siége, en présence de l'ennemi, le salut commun nous imposait l'obligation de prendre des mesures exceptionnelles. Je dus me borner à donner l'ordre que tous les cafés fussent fermés à dix heures, que les théâtres fissent évacuer leurs amas de décors et cessassent leurs représentations, peu en harmonie avec la situation, et que tous les débitants qui allaient enivrer nos soldats sur les remparts en fussent absolument bannis.

Les mesures prises à la suite de cette séance firent avorter la tentative du 5 octobre. Huit mille gardes nationaux, descendus de Belleville, sous la conduite de M. Flourens, débouchaient à midi sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Les membres du gouvernement, avertis, étaient présents. M. Flourens, suivi d'un état-major nombreux et d'une députation de divers bataillons, fut reçu par le gouvernement. M. Flourens, décontenancé par l'attitude énergique de M. J. Ferry, donna sa démission dans l'espoir de provoquer un mouvement par une protestation des gardes nationaux, ses électeurs. A sa sortie de l'Hôtel-de-Ville, tous les tambours battirent aux champs; il prescrivit le défilé des huit mille gardes nationaux présents, aux cris répétés de *Vive la Commune!* Cette manifestation publique armée, et cette démission préméditée étaient le signal de la levée de boucliers des Blanquistes. Aussi, dès le 7 octobre au soir et dans la nuit, je fus prévenu que le grand mouvement concerté, depuis et avant le 4 septembre, allait éclater le lendemain. Félix Pyat, Blanqui. Delescluze, Flourens, Sapia, Tridon, Tolain, étaient à la tête du

mouvement communeux. Une prise d'armes devait avoir lieu dans les bataillons de Flourens, Blanqui, Millière et Le français.

Je fis immédiatement un rapport que j'envoyai au général Trochu, à son hôtel, et j'avisai, par le télégraphe, le ministre de l'Intérieur, le maire de Paris, ainsi que M. Ferry qui me répondit aussitôt que des dispositions étaient prises. Le général Tamisier avait reçu l'ordre de porter ses bataillons, dès dix heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville; de mon côté, je prescrivais à la garde républicaine à pied et à cheval et à un bataillon de mobiles bretons de se tenir prêts à marcher; quant aux sergents de ville, je vous dirai tout à l'heure pourquoi je ne pouvais en disposer.

A dix heures, le mouvement s'annonça sur toutes les hauteurs de Belleville et de Montmartre; aucune disposition militaire ne se faisait encore pressentir; il n'y avait pas, à l'Hôtel-de-Ville, un seul bataillon. Précisément, deux compagnies de Belleville en avaient la garde des portes. Je télégraphiai à M. Ferry que la situation s'annonçait grave. Le général Tamisier, interrogé plusieurs fois, faisait savoir que ses bataillons arrivaient, qu'il se portait lui-même sur l'Hôtel-de-Ville. A deux heures, on ne voyait arriver ni bataillon, ni général Tamisier, ni personne. J'étais depuis midi et demi à l'Hôtel de-Ville avec M. Ferry, M. Etienne Arago et M. Pierre Véron. Enfin, à deux heures et demie, le bataillon Bixio arriva et se rangea devant l'Hôtel-de-Ville.

Certains membres du gouvernement faisaient grand fond sur le bataillon Bixio; je ne partageais point cette confiance absolue. A trois heures, en effet, débouchèrent les bataillons de Blanqui, Millière, Lefrançais, la crosse en l'air, criant : *Vive la Commune!* L'aile droite du bataillon Bixio leva la crosse en l'air; on voulut alors envahir l'Hôtel-de-Ville. J'avais fait fermer toutes les portes. Je fus obligé de rester pendant une demi-heure, assisté d'un commandant d'état-major de la garde nationale, M. Quesneau, ancien capitaine du 1er chasseurs d'Afrique, qui a donné mille preuves d'énergie depuis le 4 septembre, le révolver à la main, adossé au mur entre la grille et les portes, déclarant que je brûlerais la cervelle au premier qui escaladerait la balustrade. C'est ainsi que je les contins.

Enfin, je fus avisé de l'arrivée de la garde républicaine et des mobiles bretons que je prescrivis de faire passer par le souterrain qui faisait communiquer l'Hôtel-de-Ville et la caserne Napoléon. Une fois disposés à l'intérieur sur tous les gradins

des escaliers, je donnai à M. Chevriau, commandant militaire de l'Hôtel-de-Ville, dont la vigueur ne s'est pas démentie un seul instant, l'ordre de faire feu, si on attaquait. Il me réclama un ordre écrit, je le lui signai. Je fis alors ouvrir les portes. Dès que les bataillons communards virent les mobiles bretons en force, et déterminés comme leurs chefs, ils demandèrent seulement à envoyer une délégation, ce qui leur fut accordé. L'expédition était manquée.

M, de Kératry, p. 660.

Auparavant déjà, entre midi et une heure, j'étais allé avec un petit détachement armé, dans un café de la rue de Rivoli, pour arrêter MM. Lefrançais, Félix Pyat, Delescluze, Cluseret, Sapia et Briosne, retirés dans un café, à l'angle de la place, attendant les événements et prêts à se montrer quand la partie se serait dessinée favorablement, et alors que le péril eût été moindre. Mais l'affaire ayant échoué complétement, les bataillons de l'ordre arrivant, quoique bien tard, il était quatre heures (grâce à l'incurie du général Tamisier), les communards se séparèrent. Une revue des bataillons de l'ordre fut passée sur la place par le gouvernement provisoire, qui fut acclamé, à la grande confusion des agitateurs. Le lendemain soir, en séance du gouvernement, je demandai l'arrestation de Flourens et de Blanqui, que je considérais comme les plus coupables et les plus dangereux des chefs du mouvement; l'un, Blanqui, conspirateur émérite, ne risquant jamais sa vie dans une situation difficile; l'autre, Flourens, un véritable agitateur. J'observai qu'il fallait absolument renoncer à une indulgence aussi dangereuse pour l'ordre que pour la défense de Paris.

La discussion engagée sur ce terrain et sur les noms de Flourens et de Blanqui dura deux heures; le vote eut lieu : tous les membres du gouvernement votèrent l'arrestation de Flourens et de Blanqui, excepté M. Rochefort, qui s'abstint sur les deux arrestations, et M. Emmanuel Arago qui ne s'abstint que pour l'une des deux, je ne sais plus laquelle.

Je demande pardon à la Commission, mais j'ai commis une légère erreur de date : cette séance n'eut lieu que le 10 octobre, c'est-à-dire le surlendemain du mouvement.

Je demandai au gouvernement que l'arrestation fût faite la nuit même : cela fut ainsi convenu. J'avais fait suivre depuis le matin, par la police, les deux chefs de bataillons insurgés; les

derniers rapports indiquant leurs traces, dataient de neuf heures ; ils établissaient leur présence au club de Belleville. Je réclamai de pleins pouvoirs ; on me les conféra, avec droit de requérir la garde nationale au besoin.

M. de Kératry, p. 659.

Nous avons eu aussi, le 8 octobre, à l'Hôtel-de-Ville un mouvement démagogique qui était dangereux parce qu'il était armé, en ce sens que les bataillons de Belleville étaient descendus leur musique en tête et tambours battant. Arrivés sur la place, au lieu d'attaquer l'Hôtel-de-Ville, ils formèrent les faisceaux et firent monter leurs officiers, qui étaient bien au nombre de cent-soixante ou deux cents. La démagogie avait là de nombreux représentants. Flourens, qui était leur chef parla violemment. Je lui répondis avec calme et fermeté, et m'adressant aux officiers qui l'entouraient, je leur montrai, me plaçant au point de vue militaire, qu'ils manquaient à tous leurs devoirs, qu'ils étaient complètement en dehors de leur droit ; qu'en se faisant suivre à l'Hôtel-de-Ville par des bataillons armés, ils commettaient un acte insurrectionnel, et que j'allais être dans la douloureuse obligation de faire rentrer dans Paris, pour les réprimer, mes troupes qui étaient devant l'ennemi. Beaucoup m'approuvèrent et le reste se tut.

Général Trochu, p. 280.

CHAPITRE XXX.

La journée du 31 octobre

Le 31 octobre raconté par M. J. Ferry, — par M J. Favre, — par M. le général Trochu — Récit du général Ducrot. — Le colonel Ibos. — Flourens à l'Hôtel-de-Ville. — Le gouvernement promet d'abandonner les poursuites; il les engage, cependant, et y renonce plus tard, faute d'énergie suffisante pour les continuer. — M. Etienne Arago, dans les caves de l'Hôtel-de-Ville — M. Trochu persiste à ne vouloir user que de la *force morale*. — Convocation des électeurs. — Elle est retirée. — Attitude de MM. Arago, — Floquet, Dorian — MM. Pelletan et Picard s'esquivent de l'Hôtel-de-Ville. — Rôle de M. Adam — Tentative de Raoul Rigault. — Les émeutiers et les membres du gouvernement sortent bras dessus, bras dessous, de l'Hôtel-de-Ville. — M. J. Favre n'a rien vu, rien entendu.

La journée du 31 octobre a été l'une des plus tristes du siége de Paris. On vit alors, comme après Sedan, une révolution s'accomplir sous les yeux et au profit de l'ennemi on vit les insurgés triomphants du 4 septembre, éperdus, [faisant les concessions qui leur étaient demandées, les retirant ensuite, pactisant avec l'émeute, promettant l'impunité à ses chefs, violant bientot cette promesse et n'osant pas maintenir les mesures de répression qu'ils avaient décidées. Triste et douloureux spectacle, expiation insuffisante, mais déjà cruelle, du crime commis deux mois avant contre la France envahie.

Nous allons donner les récits de la journée, tels que les font MM. Ferry et J. Favre, le général Trochu et le général Ducrot.

Le 31 octobre au matin, la population parisienne nous était du haut en bas de l'échelle, absolument hostile.

L'affaire du Bourget, la reddition de Metz, que nous avion, démentie quelques jours avant, dans l'innocence de notre âme,

l'annonce de l'armistice que nous n'avions peut-être pas suffisamment expliqué, ou que nous avions expliqué comme on le fait pour des gens connaissant la politique et sachant ce que c'est qu'un armistice, tout cela jeta la population dans un trouble immense. L'armistice même prit, à ses yeux, la forme d'une capitulation.

Dès les premières heures de la journée, je ne dirai pas que le gouvernement fut condamné par tout le monde, mais il y eut de toutes parts un mouvement de défiance tellement marqué que les bataillons qui étaient habitués à nous soutenir quand on nous annonçait des manifestations armées sur la place de l'Hôtel-de-Ville, restèrent chez eux.

M. Jules Ferry, p. 395.

La place de l'Hôtel-de-Ville fut envahie par une foule immense, les grilles furent forcées, les escaliers pris d'assaut, on battit le rappel, mais la garde nationale ne bougea pas.

Non-seulement, la masse ne bougea pas, mais un bataillon conduit à notre secours par le général Tamisier, commandant la garde nationale de Paris, leva la crosse en l'air, en arrivant sur la place ; et le général Tamisier étant entré dans la salle du gouvernement, y devint captif avec nous.

Voilà dans quelle situation nous étions, et, je le répète, à cause de ce grand ébranlement moral, nos soutiens habituels s'étaient retirés de nous, et tout le monde trouvait, à ce moment, que nous méritions d'être destitués.

Il y eut, dans cette journée toutes sortes d'incidents que je ne vous raconterai pas. Après nous avoir tenus pendant plusieurs heures sous le coup de menaces, de manifestations insolentes, on s'était flatté d'obtenir nos démissions. C'était le plan des meneurs.

Il y avait des gens entraînés par les circonstances, les événements de la journée l'ont montré ; mais il y avait des meneurs bien résolus, et ce sont les mêmes que vous retrouvez dans les douloureux événements des mois de mars, avril et mai derniers. Il y avait des exaltés qui se montraient poitrine découverte, mais il y avait derrière eux ceux qui se proposaient de prendre la direction des affaires lorsque la cohue violente aurait passé sur nous.

On voulait notre démission ; on fut surpris lorsque nous la

refusâmes. Flourens et ses tirailleurs occupaient toutes les salles, tous les couloirs; nous étions de véritables captifs. Fort heureusement, un bataillon de la rive gauche, le 106e, que M. Charles Ferry avait rencontré, descendant de garde, arriva sur les lieux. Ces braves gens, profitant d'un moment de tumulte, enlevèrent le général Trochu et moi qui étais à ses côtés et nous emportèrent, littéralement, hors de l'Hôtel-de-Ville, non sans que nous y laissions une partie de nos vêtements.

M. Jules Ferry, p. 396.

Malheureusement, la foule s'était reformée sur nos compagnons ; et quand nous fûmes hors de danger, le général Trochu et moi, nous nous aperçûmes que MM. Jules Favre, Jules Simon, Garnier-Pagès et Pelletan étaient restés captifs, avec le général Tamisier.

Tout cela se passait la nuit déjà tombée, car nous fûmes enlevés, le général Trochu et moi, à huit heures du soir.

Le général Trochu avait estimé, et très-justement, à mon avis, qu'un mouvement comme celui-là ne pouvait être et ne devait être comprimé que par la garde nationale.

Il s'était dit qu'on ne pouvait faire intervenir l'armée régulière, aller la prendre aux avancées pour délivrer les membres du gouvernement, prisonniers dans l'Hôtel-de-Ville. Si le gouvernement est à ce point abandonné des bataillons fidèles, il n'a plus qu'à déposer son mandat. C'était, pensait-il, l'affaire exclusive de la garde nationale de venir à bout de l'émeute. Seulement le commandant de la garde nationale et son chef d'état-major étaient enfermés, et il s'agissait de les délivrer.

La garde nationale s'était réunie très-lentement. Mais lorsque l'on apprit que c'étaient Flourens et ses hommes qui étaient à l'Hôtel-de-Ville, tenant le gouvernement captif, l'opinion changea. — Il faut, disait-on, mettre fin à cette honteuse comédie !

C'est alors que le général Tamisier étant captif, et le général commandant la première division militaire ne voulant pas prendre le commandement, le général Trochu me dit : « Prenez-le. » La colonne à la tête de laquelle je me trouvais placé était imposante. Il n'y avait d'abord que dix bataillons; il en vint quinze, puis vingt. Nous arrivâmes en force à l'Hôtel-de-Ville et nous prîmes quelques dispositions d'attaque.

Un membre. — Voulez-vous me permettre une observation? Est-ce que M. Roger du Nord n'a pas eu le commandement de cette colonne avant que vous ne l'ayez prit?

M. JULES FERRY. — Non, mais il était là, je crois.

Le même membre. — Je croyais que le général Trochu, personne ne se trouvant là pour prendre le commandement, l'avait confié à M. Roger du Nord, et que plus tard, étant intervenu vous l'aviez repris de ses mains.

M. JULES FERRY. — Le colonel Roger du Nord était avec moi. Nous avons mené l'affaire ensemble.

Le même membre. — N'était-il pas parti d'abord avec le commandement général de la colonne?

M. JULES FERRY. — C'est une erreur! Après avoir été enlevé par le 106e bataillon, je me dirigeai vers le Louvre, je trouvai là le général Trochu, qui a toujours apporté dans toutes ces crises beaucoup de sang-froid et qui était convaincu que celle-là finirait par l'intervention de la bonne garde nationale. Il me fit entrer dans sa salle à manger et me dit: « Vous allez prendre le commandement, puisque le général commandant la division ne veut pas, ou ne peut pas le prendre. » Roger du Nord était, lui, à l'état-major, au milieu des officiers. A ce moment les bataillons se groupaient péniblemet. La première compagnie qui s'était massée sur la place Vendôme, partit sous ma direction. J'avais à côté de moi le colonel Ferri Pisani et le colonel Roger, mais le colonel Roger n'a jamais pris le commandement. Je sais qu'il a été dit, et je sais par qui, du reste, que j'avais enlevé le commandement de la colonne au colonel Roger. Mais ce n'est pas le colonel Roger qui a dit cela. D'ailleurs le fait est inexact. Il était parfaitement naturel qu'un membre du gouvernement payât de sa personne, et qu'alors qu'il s'agissait de délivrer ses collègues, il allât le premier exposer sa poitrine. Or, messieurs, l'entreprise avait ses périls.

Nous arrivons sur la place, nous entourons l'Hôtel-de-Ville, et croyant choisir un bon point d'attaque, nous frappons à la porte qui donne sur la place Lobau. La porte, bien entendu, était gardée, et l'on surveillait notre arrivée. Nous avons su, depuis, qu'un décret avait été rendu par le nouveau gouvernement qui venait de se constituer, enjoignant aux citoyens fumistes de monter sur les toits pour reconnaître les positions de l'ennemi.

Nous frappons à la porte, et nous sommons d'ouvrir. On ré-

pond que si le citoyen Ferry veut entrer, il peut entrer seul. Alors, les tirailleurs du 14e, commandés par ce brave Arnauld de Vresse qui a été blessé à mort dans le second siége, arrachent la grille, et attaquent la porte à coups de crosse.

On tire sur nous plusieurs coups de feu des fenêtres voisines; nous allions riposter et nous nous apprêtions à faire sauter la porte, une énorme porte de chêne, lorsqu'on nous fit savoir qu'il arrivait un parlementaire, et que les assiégés demandaient à s'entretenir avec nous. Ce parlementaire, c'était M. Delescluze, qui n'étais pas, je dois le dire, au nombre des envahisseurs, et qui, pendant toute cette journée, a affecté de garder une sorte de neutralité conciliante.

M. Julss Ferry, p. 397.

M. Delescluze vint me dire : « Ne poussez pas plus loin votre attaque de vive force ; c'est inutile. Les gens qui sont là comprennent qu'ils ne sont pas les plus forts. Je vous ferai observer qu'ils tiennent là Jules Favre, Jules Simon, tous vos amis, que la vie de ces messieurs peut être en danger, et que, par conséquent, le plus sage est d'obtenir que l'Hôtel-de-Ville soit évacué purement et simplement. Je m'en charge. »

La question étant ainsi posée, tout le monde eût fait comme moi, et accepté une solution qui permettait de mettre fin au conflit sans effusion de sang.

C'était la recommandation toute particulière que m'avait faite le général Trochu, il ne voulait pas que, devant l'ennemi, les rues de Paris fussent ensanglantées par la guerre civile. De plus, nous avions nos amis en grand péril, j'étais donc parfaitement dans la lettre et dans l'esprit de ses instructions. M. Delescluze rentra et nous attendîmes. Nous attendîmes deux heures. Pendant ce temps, les assiégés, qui avait demandé à parlementer, tentèrent d'enlever, sur la place même, le chef de la colonne assiégeante, à un moment donné, je me vis entouré par quelques hommes, des tirailleurs de Flourens, qui me dirent : « Vous êtes prisonnier du Peuple, vous allez nous suivre à l'intérieur. » Fort heureusement, la garde nationale n'était pas loin, et l'on me dégagea. Enfin, dans la nuit, comme rien ne sortait de l'édifice, on fit entrer les gardes mobiles, casernés près de là, par les souterrains de l'Hôtel-de-Ville. Les gardes mobiles occupèrent la cour et nous ouvrirent la porte. M. Delescluze a insinué, dans son journal, que j'avais promis, lorsqu'il vint me

trouver en parlementaire, que toutes les personnes qui étaient là auraient la vie et la liberté sauves. J'ai démenti cette allégation dans une lettre formelle ; en tous cas, il est évident qu'à quelque point de vue qu'on se place, soit au point de vue supérieur du droit que nous avions de reprendre l'Hôtel-de-Ville, soit même au point de vue des conventions, après deux heures d'attente san réponse, les assiégeants rentraient dans leurs droits et que la convention, si elle avait eu lieu, aurait été rompue. La garde nationale occupa les escaliers de l'Hôtel-de-Ville, et nous pénétrâmes dans la grande salle. Là, nous trouvâmes nos amis gardés à vue ; Flourens qui continuait à haranguer debout sur la table, et Millière qui cherchait à lui persuader qu'il était temps de s'en aller. Nous fîmes lestement évacuer tout ce monde et nous rentrâmes ainsi, vers quatre heures du matin, en possession de l'Hôtel-de-Ville.

Mais cette crise nous imposait un devoir : c'était de faire que cette journée fût la dernière.

Pour cela, il fallait consulter la population de Paris, et dès le lendemain, nous nous adressâmes aux Parisiens pour leur dire : Il est temps que toutes les manifestations finissent ; il faut que le gouvernement soit reconnu et qu'il reçoive de cette acceptation toute la plénitude de la force qu'un gouvernement doit avoir. Il faut qu'il ait ce pouvoir et que vous le consacriez dans ses mains dans toute son étendue.

Nous convoquâmes les électeurs dans un délai de quarante-huit heures, pour qu'ils eussent à s'expliquer, par oui ou par non, sur la question de savoir si le gouvernement de la Défense conserverait ses pouvoirs. Vous savez que la population répondit par 550,000 oui, contre 60,000 non.

Pour terminer ce que j'ai à dire sur la journée du 31 octobre, j'ajouterai que — tout en faisant voter au peuple de Paris ce plébiscite qui impliquait non-seulement la consécration du gouvernement, mais la condamnation absolue de la Commune, nous avions cependant compris qu'il fallait faire quelque chose pour les élections municipales. Nous avons décidé, non l'élection d'un conseil municipal, mais la nomination de maires et d'adjoints ; et je dois dire que l'épreuve que nous tentâmes alors fut favorable, car l'immense majorité des municipalités fut constituée dans un sens favorable au gouvernement.

Il y avait donc, à Paris, au commencement du mois de novembre, un gouvernement appuyé sur 500,000 suffrages, et en

même temps des municipalités régulièrement élues, puisant dans l'élection une force morale que n'avaient pas les maires provisoires qui les avaient précédées.

C'est sous ce régime que s'écoulèrent les derniers mois du siége.

M. Jules Ferry, p. 398.

Mais je reprends mon récit de la journée du 31 octobre.

On vint me prévenir ; je donnais à M. Thiers ses dernières instructions, je l'embarquais ; j'aurais voulu l'accompagner jusqu'au pont de Sèvres, puisque j'avais l'honneur de le recevoir chez moi, lorsqu'on vint me dire que l'Hôtel-de-Ville allait être envahi. Nous étions très accoutumés à ces émotions, et je ne me pressais pas beaucoup. Cependant, comme les choses devenaient plus graves, j'allai à l'Hôtel de-Ville vers deux heures. Je ne pus pas d'abord y entrer et on me dit qu'il ne fallait pas y entrer. Le général Trochu y était ; c'était de notre devoir de nous placer à ses côtés ; je pénétrai dans le palais, puis nous fûmes envahis, et bientôt nous fûmes mis en état de séquestration. Le général Trochu parvint à s'en aller ; je l'essayai moi-même, mais il fallait se colleter, se faire déchirer ses habits, cela ne me convenait pas, je restai.

Je vis là les scènes qui s'y sont passées et qui étaient aussi grotesques qu'odieuses, ce qui m'avait fait croire, mal à propos, que ces individus étaient incapables même d'un soulèvement sérieux. Je les ai vus si ridicules, je vous assure, qu'ils m'ont inspiré un très grand mépris, mais enfin, ils n'en ont pas moins constitué un gouvernement.

Ils sont venus nous demander notre démission. Il y avait avec moi, je crois, MM. Jules Simon, Garnier-Pagès et le général Le Flô. Comme pour M. de Bismarck, je me suis fait un thème très simple ; — j'ai dit à ces hommes : « Vous me demandez quelque chose : laissez-moi sortir ; quand je serai libre, je verrai ce que j'aurai à faire. Mais vous me retenez prisonnier, ma volonté ne m'appartient plus, vous n'avez pas le droit de me demander ma démission ; puisque vous êtes les plus forts, vous pouvez me tuer, mais quant à obtenir de moi une signature, un ordre, vous ne l'aurez pas. »

J'ai été l'objet de très grandes supplications de la part de gens qui ne devaient pas m'en faire, mais enfin, je leur ai toujours répondu de la même manière. Je me suis mis dans un petit

coin, où on m'a tiré un ou deux coups de fusil par dessus la tête, et je crois que c'était par maladresse et non volontairement.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — La maladresse consiste-t-elle en ce qu'ils ont tiré par dessus la tête?

M. JULES FAVRE. — Oh! non, ce n'est pas ce que vous croyez. Si les coups eussent été tirés volontairement, d'autres les eussent suivis. Ces hommes étaient ivres; l'un a lâché son coup de fusil, la balle est allée se loger en haut. Il n'y avait là aucun caractère agressif.

Pendant la nuit j'étouffais, j'avais très chaud; j'ai ouvert la croisée, car les vitres étaient obscurcies par la vapeur, et j'ai vu sur les quais des gens qui venaient nous secourir. Seulement, quand j'ai ouvert la croisée, il s'est fait un vide au milieu de ces gardes nationaux qui avaient cru qu'on allait tirer, et comme ils ne voulaient pas être les derniers à répondre à cette politesse, ils ont tiré eux-mêmes. J'ai fermé la croisée.

Pendant cette nuit, M. Millière, notamment, me priait de donner ma démission. Il me disait : — « Mais vous resterez en fonctions jusqu'aux élections et même au-delà si vous êtes élu... » Je répondis : — « Vous êtes bien bon, je suis touché de cette gracieuseté; mais je ne donnerai pas ma démission. Je ne demande qu'une chose, c'est de ne pas rester au pouvoir. Mais je ne donnerai jamais ma démission dans de pareilles conditions. »

J'ai eu un instant la pensée que cet événement allait me délivrer du pouvoir et que je pourrais rentrer dans la vie privée à partir du lendemain, car je ne savais pas bien ce qui pourrait arriver; je pensais qu'on allait m'emprisonner, je ne pensais pas qu'on me tuât.

Voici ce qui s'est passé pendant la nuit. On avait placé autour de nous un cercle de tirailleurs de Belleville, avec l'ordre de ne pas nous laisser passer d'abord, ensuite de nous tirer dessus quand on viendrait nous délivrer. En effet, on est venu, à ce que je crois, deux fois. Les mobiles frappaient à la porte à coups de crosses et alors ces Messieurs nous couchaient en joue et tous ceux qui m'entouraient faisaient des plongeons. C'était une situation assez désagréable. Messieurs, je n'ai jamais cru cependant qu'ils eussent l'intention de nous assassiner; c'étaient des fanfarons et j'aurais désiré beaucoup qu'on ne me secourût pas pendant la nuit. Mais je n'ai voulu écrire aucun ordre.

Il m'est arrivé une chose assez étrange. J'étais assis devant la table où les chefs étaient montés, je voyais leurs pieds et leurs bottes ; je me suis mis à écrire. Il y en a un, dont je connais le nom, mais il est inutile de le dire, qui a attendu que j'eusse signé pour m'arracher ma lettre ; je me suis précipité sur lui et je lui ai arraché ma lettre par un mouvement de vivacité, en lui disant : « Vous êtes un drôle ! » et je l'injuriai très violemment. « Je suis votre captif, eh bien, pour votre condamnation, je vais vous lire la lettre : j'écrivais à ma fille pour lui faire savoir que j'étais captif ; j'avais même mis des mots d'intérêt pour ceux qui m'avaient ainsi incarséré. Voilà votre condamnation, » lui dis je ! Cela produisit un moment d'émotion et puis on pensa à autre chose. Mais j'aurais voulu, si j'avais été libre, écrire un mot pour qu'on ne vînt pas me délivrer, parce que je voyais leurs dispositions. Ils ne nous auraient pas tués spontanément, mais nous étions exposés à un véritable danger pour le moment où les gardes nationaux entreraient. Il eût donc été prudent d'attendre jusqu'au jour. Ils avaient considérablement consommé toutes sortes de victuailles ; ils m'ont même proposé, par l'intermédiaire de leur ambassadeur, de prendre part à leur repas : « Vous devez avoir faim, je vous offre à souper. — Non, merci beaucoup ; j'ai faim, mais je me contenterai de manger un morceau de pain. » Je les voyais très peu courageux, et à la dernière scène, qui a été vivement émouvante celle-là, — on entendait toute espèce de fanfares et des gens qui venaient nous délivrer, — j'ai bien cru qu'ils allaient nous massacrer. Ils ne l'ont pas fait ; ils ont abaissé leurs armes en nous couchant en joue, puis ils les ont relevées. Deux choses les retenaient : d'abord ils avaient à penser qu'ils seraient passés qar les armes ; et puis, à ce moment là, il y avait une autre considération, c'est qu'il ne fallait pas d'émeute devant l'ennemi, et je crois qu'ils étaient encore sensibles à cette pensée. A trois heures du matin, on est venu nous délivrer.

M. Jules Favre, p. 347.

Maintenant je vais exposer, pour la part que j'ai pu voir et juger personnellement, l'ensemble des faits qui se rattachent à la sédition du 31 octobre

Elle n'a pas été plus prévue par le gouvernement et pas plus concertée par la démagogie, que l'événement du 4 septembre.

Comme ce dernier, elle a été le résultat d'un concours d'événements militaires désastreux, la capitulation de l'armée de Metz et l'affaire du Bourget, tous les deux connus de la veille.

Le matin du 31 octobre, le préfet de police, qui était alors M. Adam, vint chez moi, j'imagine vers les dix heures, et me dit : « Il y a une grande agitation à Belleville et cette agitation va toujours croissant ; elle m'inspire quelque défiance. Que pensez-vous qu'il faille faire? »

Je lui dis : « Mon cher préfet, il faut mettre sur pied quinze ou vingt bataillons de la garde nationale, partie sous les armes, partie de piquet, et je vous invite à aller vous-mêmes chez le général Tamisier pour lui en donner avis, et pour vous concerter avec lui sur les lieux où il convient de réunir ces bataillons. »

Le préfet de police partit pour le quartier du général de la garde nationale, qui était place Vendème. A midi ou à onze heures et demie, j'étais à déjeuner, lorsque je reçus une dépêche télégraphique de l'Hôtel-de-Ville. Elle était, je crois, de M. Ferry ou du secrétaire de l'Hôtel-de-Ville. Elle était ainsi conçue : « Grand mouvement autour de l'Hôtel-de-Ville, mais sans armes. Il me paraît nécessaire que vous soyez là de votre personne. »

Je partis immédiatement et je me rendis à l'Hôtel de-Ville.

A la même heure, les autres membres du gouvernement recevaient chez eux le même avis, et tous sont arrivés à l'Hôtel-de-Ville les uns après les autres, à des heures différentes.

Les abords de l'Hôtel-de-Ville n'étaient pas rassurants, et ceux des membres du gouvernement qui y sont entrés et qui s'y sont établis en permanence, ont fait à mon avis, preuve d'équilibre dans le devoir.

Nous avons envoyé l'ordre aux bataillons de la garde nationale commandés le matin, de venir à l'Hôtel-de-Ville, aux autres l'ordre de se former, et nous nous sommes réunis en conseil.

La foule qui était sur la place, toujours sans armes, s'était augmentée, et vers deux heures, je suppose, de l'après-midi, elle envahissait les cours et les escaliers. A la demande de mes collègues, j'allai deux fois lui parler ; mais il me fut impossible de de raisonner ces gens-là, qui me parurent de toutes les conditions. Ils étaient hors d'eux, vociféraient sur Metz et sur le Bourget, criaient a la trahison, etc. Je ne vis pas une seule arme entre leurs mains. La compagnie de garde municipale

et les mobiles de service à l'Hôtel-de-Ville, hors d'état de résister à l'envahissement, étaient reculés dans une petite cour. Ils ne pouvaient que faire feu sur la masse sans armes. Je leur prescrivis de se retirer derrière le palais en attendant l'arrivée de la garde nationale. Un de mes officiers, le commandant Faivre, vint et me dit : « Mon général que voulez-vous qu'on fasse? » — « Que la garde nationale prenne les armes et arrive, mais l'armée du dehors, non ! »

Eh bien, la garde nationale, dont l'ensemble, à l'exception de personnes très-éclairées, était fort impressionnée par les nouvelles de Metz et du Bourget, ne prit pas les armes ou ne les prit qu'avec une lenteur infinie. Dans l'après-midi, trois ou quatre bataillons se montrèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville mais n'y restèrent pas. Je ne sais pas quels étaient ces bataillons-là ; ils étaient mêlés sans doute, et leurs sentiments très-divers ne nous révélaient qu'une sorte d'insouciance dont nous fûmes frappés. Evidemment cette garde nationale, qui arrivait la première, considérait que les événements de l'Hôtel-de-Ville étaient sans gravité ou répondaient à ses vues. Je vis de mes yeux, du balcon où j'étais, deux bataillons venir et s'en aller après avoir mis la crosse sur l'épaule. D'autres se succédèrent ainsi jusqu'à l'entrée de la nuit, allant et venant sans agir, comme firent apparemment les bataillons commandés le matin même et que je ne vis pas ou que je ne distinguai pas entre les autres. Il devint évident pour nous que la garde nationale, incertaine et mal informée, hésitait à prendre parti pour le gouvernement. C'est qu'à cette époque la garde nationale, c'était tout Paris, avec toutes ses variétés de population, de vues et de sentiments.

Mes collègues étaient fort émus. Je les assurai que la garde nationale pouvait être mécontente de la marche d'événements militaires qui étaient mal connus ou mal interprêtés, mais que le sentiment du péril commun allait lui venir et que nous la verrions arriver en grandes masses. Et, en effet, dès que, dans les divers quartiers, on sut que le gouvernement était prisonnier, qu'il y avait péril pour l'ordre public et pour la défense, la garde nationale accourut, non pas convoquée par tel ou tel, mais spontanément, selon son habitude en pareil cas. Car, en dehors des services au rempart, parfaitement réglés pour chaque jour, les grandes prises d'armes accidentelles à l'intérieur étaient très-difficiles et lentes, faute d'organisation antérieure.

Tout cet ensemble avait été improvisé.

M. Jules Favre a dit que la journée du 31 octobre n'avait pas été préparée par la démagogie. Rien n'est plus vrai. Cette sédition a été commencée par *des affolés*, et c'est le soir seulement que les sectaires sont arrivés avec leurs fusils, pour tâcher d'en tirer parti, sous la conduite de Flourens et d'autres démagogues connus. Je répète que de midi à la nuit, l'Hôtel-de-Ville n'a été envahi que par des hommes de toute condition, au milieu desquels se trouvaient certainement des meneurs, qui réclamaient avec véhémence contre la capitulation de Metz, qu'ils nous accusaient de leur avoir cachée, et contre la perte du Bourget. Ils n'avaient ni armes apparentes ni armes cachées.

Un membre. — J'ai vu la place de l'Hôtel-de-Ville à cinq heures, inondée de troupes avec leurs armes, et rien que des bataillons de Belleville. A ce moment il n'y avait pas encore un bon bataillon sur pied.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Les troupes dont vous parlez étaient au contraire des bataillons convoqués, mais qui n'agissaient pas, comme je l'ai dit. Quant à être tous de Belleville, c'est une erreur complète. Les démagogues de Belleville et d'ailleurs n'avaient pu être prévenus ni réunis, car Flourens n'en avait que six cents environ, qui arrivaient les uns après les autres. Il n'y en avait pas plus de cent cinquante à deux cents autour du gouvernement dans la salle du conseil. Les autres gardaient les appartements et les escaliers. Plus tard, sous la conduite de Tibaldi et autres révolutionnaires, plus ou moins connus, un bataillon de démagogues s'établit au bas de l'Hôtel-de-Ville, bordant les grilles et surveillant ou arrêtant les arrivants. Mais ils étaient numériquement insuffisants pour cet office, et durent laisser passer les gardes nationaux dévoués qui vinrent nous proposer de tenter une sortie avec eux. En tout, j'estime qu'il n'y a pas eu à l'Hôtel-de Ville, cette nuit là, plus de 1,500 sectaires, bien qu'il y en eût plus de 6,000 dans Paris, dévoués et obéissant à Flourens. Il n'avait pas eu le temps de les réunir et c'est ce qui fit échouer son entreprise. On voyait qu'il était incertain, et que ses hommes regardaient derrière eux. C'est ce qui fit qu'ils n'osèrent pas nous tuer.

M. LE COMTE DARU. — Ainsi, vous croyez qu'il n'y eut pas de leur part ni complot, ni préméditation; on a voulu profiter de l'émotion que faisaient naître dans les esprits l'échec du Bour-

get et la capitulation de Metz, mais on n'a pas à l'avance organisé ce mouvement ?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Ils ont monté le coup quand ils ont appris la tournure des événements, mais leur soudaineté les a surpris sans préparation.

Je crois même, sans pouvoir l'affirmer toutefois, que Delescluze, et peut-être aussi Blanqui, venus à l'Hôtel-de-Ville dans les premiers moments, ont disparu avec d'autres, bien avant la fin du drame ; quand ils ont vu le premier acte accompli, personne n'osait aborder le second.

M. LE COMTE DARU. — Etait-ce enfin une conspiration ou un mouvement fortuit né à la suite des événements du Bourget et de Metz ?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Oh ! la conspiration des sectaires était permanente à Paris. Les événements de Metz et du Bourget troublant au plus haut degré tous les esprits, étaient une occasion. Mais ils n'avaient pas pu les prévoir et n'étaient pas prêts. J'ajoute que l'attitude de la garde nationale, en général, fut excellente cette nuit-là, comme je l'avais prévu, dès qu'elle sut le fond des choses. Mais le 31 octobre a été son dernier effort politique conservateur. Plus tard, les journaux l'ont pénétrée de l'idée qu'elle était la première troupe du monde ; qu'elle était parfaitement en état de forcer les lignes prussiennes ; mais que la trahison ou l'incapacité du commandement ne voulait pas utiliser ces incomparables légions. Alors, elle se montra pleine d'orgueil, elle nous est devenue hostile ; le mécontentement et les mauvais sentiments sont entrés dans l'esprit du plus grand nombre.

Général Trochu, p. 292.

Je m'avançais par les Champs-Élysées, lorsque mon pauvre aide de camp de Néverlée, qui fut tué depuis, me rejoignit et me dit : « Mon général, le gouverneur de Paris, que je viens de voir au Louvre, vous fait supplier de laisser vos troupes en dehors de la porte Maillot, et de venir lui parler de votre personne. »

J'avoue que je fus contrarié. Je donnai l'ordre à mes troupes de se replier et de retourner prendre position à la porte Maillot; puis, avec mon état-major, j'arrivai au Louvre.

Là, je trouvai le gouverneur au milieu de vingt ou trente personnes qui étaient dans son cabinet, où l'on causait avec

beaucoup d'animation. L'opinion qui semblait prévaloir était qu'il fallait éviter une affaire, que l'on devait tenter de parlementer, attendre au lendemain pour arranger ce conflit, et surtout tâcher de faire mettre en liberté Jules Favre, Emmanuel Arago, Jules Simon et autres qui se trouvaient entre les mains insurgés.

Vous savez comment le général Trochu a été délivré : ce fut par le commandant Ibos, du 106e bataillon de la garde nationale, et par le bataillon commandé par M. de Crisenoy, qui, ayant pu pénétrer dans l'Hôtel-de-Ville, parvinrent à arracher le général des mains des communeux et à le faire sortir.

Le général Trochu, en sortant de l'Hôtel-de-Ville, croyait que ses collègues du gouvernement avaient été délivrés comme lui et le suivaient. Mais la grille s'était refermée, et ses collègues n'avaient pu le suivre. Ce ne fut qu'à son arrivée au Louvre que le général apprit que presque tous les membres du gouvernement étaient encore entre les mains des insurgés.

On discutait pour savoir ce qu'il fallait faire. Je pris immédiatement la parole, et j'exprimai l'opinion qu'il fallait agir avec énergie, que les ménagements et les délais étaient hors de saison, que l'on devait en finir avec ces gredins, arriver par la force à s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, et surtout ne pas attendre au lendemain, sans quoi les bandes de Delescluze et de Flourens allaient s'organiser et descendre sur l'Hôtel-de-Ville.

Je parlai dans ce sens avec la plus grande vivacité.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — C'est vrai, j'étais là un moment après.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Je fus soutenu par le général Chabaud-la-Tour, qui parla dans le même sens que moi, m'appuya très-énergiquement, et nous finîmes par convaincre tout le monde ; seulement le général Trochu ajouta : « Je veux qu'on ne fasse agir que la garde nationale. » — Je fis observer que la garde nationale pourrait rencontrer une résistance sérieuse, qu'il fallait la faire soutenir par une troupe solide.

Je proposai d'employer la garde nationale mobile et principalement le bataillon du Finistère, qui occupait la caserne Napoléon.

Je dis : « Il y a des souterrains qui communiquent de cette caserne à l'Hôtel-de-Ville, il faut combiner le mouvement de manière que les mobiles entrent dans l'Hôtel-de-Ville par les

souterrains, pendant que les gardes nationaux y entreront par la rue de Rivoli et par la place. »

Ce plan fut adopté ; je connaissais l'existence de ces souterrains, et j'envoyai — ou plutôt non, ce fut le général Schmitz qui envoya des instructions au commandant de Legge, chef de bataillon des mobiles d'Ille-et-Vilaine et qui lui ordonna d'entrer par les souterrains de l'Hôtel-de-Ville pour donner la main aux gardes nationaux qui arriveraient par la rue de Rivoli.

En somme, tous les ordres étant donnés, tout étant convenu, le général Trochu remonta dans la salle à manger, et pendant qu'il dînait, je voulus faire le tour des cours du Louvre.

Messieurs, j'entre peut-être dans trop de détails? — (De toutes parts : Non! non! pas du tout! Continuez, général.)

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Je descendis donc; je sortis dans la cour, j'aperçus beaucoup de monde, un grand nombre d'officiers de garde nationale, tous animés de bonnes intentions; mais généralement l'objection qui dominait était celle-ci : « Nous n'avons pas d'ordre, que faut-il faire? c'est insupportable ! Il n'y a pas d'état-major, il n'y a pas de commandement de la garde nationale, nous n'avons pas d'ordres. »

Je fus frappé de cette situation, je remontai, et je dis à Trochu : « Il faut absolument nommer un commandant de la garde nationale. » — « Soit, dit-il, mais qui? » — « Il y a Roger (du Nord), qui est un homme brave, vigoureux, énergique, qui ne demande qu'à aller. » — « Soit. » Nous descendîmes dans la cour, et là, nous trouvâmes Roger (du Nord), qui se montra disposé à accepter le commandement. Trochu s'avança sur le perron, fit une harangue aux officiers de la garde nationale, leur présenta, comme leur commandant provisoire, Roger (du Nord), qui, à son tour, leur dit quelques bonnes paroles. Il fut parfaitement accueilli, et tous partirent pleins d'ardeur, en disant : « En avant! en avant ! » Je le répète, tout le monde était parti plein d'entrain.

Le général Trochu et moi nous rentrâmes ; il y avait à peu près une demi-heure que cet incident avait eu lieu, lorsque arriva M. Jules Ferry.

— « Eh bien, dit-il, que s'est-il passé ? » — Je répondis :

« Nous avons pris toutes nos dispositions pour nous emparer de l'Hôtel-de-Ville. On y marche. » — « Je crois que la garde nationale marchera bien. » — « Oui, mais pour cela il a fallu trouver un général qui la commandât, et le général Trochu a dési-

gné M. Roger (du Nord). » — « Roger (du Nord) ! c'est impossible ! Comment, vous avez choisi Roger (du Nord) ! » — « Eh ! pourquoi pas ? » — « Mais, parce que la situation politique ne permet pas, sans les plus grands inconvénients, de le prendre pour commander en chef la garde nationale. Cela va produire le plus fâcheux effet. » — « Eh ! il s'agit bien de la politique, maintenant ; il s'agit de rétablir l'ordre, voilà tout, et Roger (du Nord) convient parfaitement à cette mission. »

M. Jules Ferry eut alors un entretien avec le général Trochu dans le fond de la salle. Que s'est-il passé entre eux ? Je n'en sais rien, mais ce que je sais bien, parce que cela m'a été dit par M. Roger (du Nord), c'est que celui-ci fut rejoint place Vendôme par M. Jules Ferry, qui lui dit que, d'après ce qui avait été convenu avec le général Trochu, c'était lui qui prenait la direction, le commandement de la garde nationale ; et, en effet, il le prit dès ce moment-là. De telle sorte que M. Roger (du Nord) se voyait obligé de marcher avec M. Jules Ferry, n'ayant plus ni initiative, ni commandement, ni par conséquent de responsabilité.

Enfin, la garde nationale s'était réunie, et elle se mit en marche vers l'Hôtel-de-Ville.

Il y a tels de nos honorables collègues qui pourraient vous donner, à cet égard, les renseignements les plus intéressants sur ce qui, à cette époque, s'est passé à l'Hôtel-de-Ville ; mais, quant à moi, je vous dis ce que je sais. Pendant ce temps, le commandant de Legge, après beaucoup d'hésitations qui ne venaient pas de son fait, mais d'ordres et de contre-ordres successifs, était passé avec ses hommes par les souterrains, avait surpris les gaillards qui étaient entrés dans l'Hôtel-de-Ville, et en avait fait sortir un certain nombre des caves. A cet égard, je vais vous rapporter un incident assez curieux. Pendant que les mobiles fouillaient dans les caves, un capitaine du bataillon, M. Laurent, je crois, mais je ne suis pas sûr du nom, avait aperçu un individu qui se cachait derrière une pile de bois. Il allait sauter sur lui, croyant se trouver en face d'un insurgé quand l'individu lui cria : « Ne tirez pas ! ne me fusillez pas ! Respectez-moi ! je suis le maire de Paris ! je suis Étienne Arago ! »

Le capitaine de mobiles lui répondit : « Si vous êtes le maire de Paris, votre place n'est pas ici ; montez en haut, dans la salle. »

Pendant ce temps, les mobiles avaient garni les grilles et les gardaient. Il y avait là des délégations qui voulaient entrer. De Legge ne savait pas trop en face de quoi il se trouvait; parmi toute cette foule de gardes nationaux, il y en avait de bons, il y en avait de mauvais; il ne voulait pas toutefois ouvrir la grille.

C'est alors que M. Jules Ferry, avec une autre personne, se mit en communication avec Delescluze, Adam, je ne sais qui encore; il entra en pourparlers, et il fut convenu une transaction que, pour mon compte, je trouve déplorable.

On finissait par accepter toutes les conditions des insurgés, alors qu'on était maître de la situation, et voilà, messieurs, où recommence mon rôle direct.

Je me trouvais dans le bureau du gouverneur, lorsqu'une personne, envoyée par M. Jules Ferry, apporta au général Trochu la nouvelle qu'on avait transigé avec les insurgés, qu'on allait mettre les membres du gouvernement de la Défense en liberté, à condition qu'on leur permettrait que les élections de la Commune auraient lieu et que tout le programme serait rempli. Je me récriai, je dis : « Mais ce n'est pas possible, M. Jules Ferry a outrepassé ses pouvoirs, il n'est pas possible qu'on ait accepté de pareilles conditions. Quant à M. Jules Favre et aux autres membres du gouvernement qui s'étaient trouvés sous les menaces de la foule, leur engagement est de nulle valeur, parce qu'il a été imposé par la violence. Il faut faire dire à M. Jules Ferry que l'on considère ces engagements comme nuls et non avenus. » Cela n'empêcha pas que ces conditions fussent acceptées par M. Jules Ferry, qui nous envoyait pour nous en prévenir un homme du préfet de police d'alors, M. Cresson, je crois.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Le préfet de police n'était pas en ce moment M. Cresson, mais M. Adam.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Toujours est-il qu'il fallait sauver la vie de M. Jules Favre, pour lequel on tremblait.

« Eh bien ! dis-je au général Trochu, il faut en finir; montons à cheval; la garde natianale est dans la rue, elle s'impatiente, il faut aller à l'Hôtel-de-Ville. »

Il fut de mon avis, et nous sortions, quand la porte s'ouvrit; M. le général Le Flô entra, un peu ému. Il nous raconta qu'il était resté sous le coup des menaces de ces gredins; puis, qu'il s'était fait un grand mouvement à l'entrée de la salle où il était retenu; on avait menacé de le fusiller, mais il avait obtenu

l'autorisation de sortir pour voir ce qui se passait. Au moment de sortir, il avait rencontré une troupe de Morbihanais, de Bretons, qui étaient entrés en croisant la baïonnette, et il avait eu toutes les peines du monde, en leur parlant breton, à se faire reconnaître et à leur faire comprendre qu'il était le ministre de la guerre et non pas un insurgé. Ces explications entendues, nous allions partir, lorsqu'arriva M. Rochefort; il était jaune, vert, de toutes les couleurs, une vilaine figure.

« Qu'est-ce qu'il y a? demanda-t-il; où allez-vous? »

« Nous allons à l'Hôtel-de-Ville, répondis-je. — Mais pourquoi faire? — Mais pour faire cesser ce qui s'y passe. — Mais, mon Dieu! cela n'en vaut pas la peine. C'est une plaisanterie, ce n'est rien du tout, on attache à cela beaucoup trop d'importance »

A ce mot de plaisanterie, le général Le Flô, qui était assis dans un coin, se leva comme mû par un ressort: « Oh! monsieur, dit-il, vous trouvez que c'est une plaisanterie? Si vous aviez été comme moi au bout de la baïonnette et des fusils de ces gredins-là, vous trouveriez que c'est une bien mauvaise plaisanterie. »

Rochefort fut un peu embarrassé. — « Partons, dis-je au général Trochu: à cheval! allons. »

Il y a beaucoup de gens qui ont trouvé que cette démarche était imprudente, que Trochu pouvait recevoir un coup de pistolet; mais il y a des circonstances où il faut braver ces chances-là.

Nous avançâmes au milieu de la foule: ce fut un triomphe: vive Trochu! les tambours battaient aux champs; partout l'émotion fut si grande qu'elle se propagea jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, bien avant notre arrivée. Les coquins, qui ne sont pas braves, prirent peur: tous ceux qui purent se sauver de l'intérieur de l'Hôtel de-Ville, gardé dès ce moment par les mobiles, qui ne laissèrent plus sortir personne, prirent la fuite; et alors les membres du gouvernement qui étaient restés entre leurs mains, furent mis en liberté et purent nous rejoindre.

Nous continuâmes notre promenade. Tout allait fort bien; il y eut cependant, derrière l'Hôtel-de-Ville, un bataillon qui cria: Vive la Commune! Nous passâmes; l'ovation fut encore plus complète à mesure que nous avancions, et enfin nous rentrâmes au Louvre.

Il était à peu près quatre heures et demie ou cinq heures du

matin; là, je causai un instant avec le général Trochu : « Eh bien! lui dis-je, il faut une répression, et tout de suite. » — « Oui, dit le gouverneur, il faut qu'un exemple se fasse. » — « C'est indispensable. Il me semble surtout qu'il faut que cela soit vite fait; les mobiles ont pris un certain nombre de ces misérables : les cours martiales nous donnnent le moyen de les faire juger ; il faut que, dès demain, on en passe quelques-uns par les armes. »

Le gouverneur était tout à fait de mon avis; il ordonna à M. Bibesco de se rendre immédiatement à l'Hôtel-de-Ville et de prendre les mesures nécessaires pour que la Cour martiale se réunît.

Je reconduisis M. Bibesco, et je lui dis : « Usez de votre influence, insistez pour que cette fois justice soit faite des gens qui nous ont mis dans cette situation cruelle. » M. Bibesco était parfaitement convaincu; il me quitta, et je revins à mon quartier général.

J'étais si préoccupé, que je revins à dix heures du matin; quel fut mon étonnement, mon chagrin, en apprenant que tous les hommes qui avaient été arrêtés avaient été mis en liberté!

Voici ce qui s'était passé; c'est là un renseignement que j'affirme :

A quatre heures du matin, MM. Étienne Arago et Jules Ferry étaient venus trouver le commandant de Legge, et lui avaient donné l'ordre de remettre en liberté deux cent quatre-vingt et quelques insurgés pris les armes à la main, qui avaient été été arrêtés, désarmés et enfermés dans les caves. Non-seulement on donna l'ordre de les remettre en liberté, mais on voulut bien leur rendre les armes.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Comment! on leur remit leurs armes? probablement on leur promit qu'on les leur rendrait?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Pardon, on remit les armes à ce ramassis de gredins, d'étrangers, d'Italiens que vous avez vus à l'œuvre depuis.

M. DELSOL.— Et ils partirent de l'Hôtel-de-Ville en corps et en armes?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Sur l'ordre de M. Jules Ferry; de manière que M. Bibesco, arrivé à l'Hôtel-de-Ville, vit qu'il n'y avait plus rien à y faire.

Ici, il faut que je réponde à une objection qu'on a faite depuis.

On a dit que les conseils de guerre avaient acquitté les hommes qu'on leur avait donné à juger. Mais il ne faut pas perdre de vue que les conseils de guerre ont fonctionné deux mois après l'affaire ; ce qui, le matin même de l'événement, était très-possible, devenait beaucoup plus difficile deux mois et demi après, alors que tous ces gens qui avaient été arrêtés isolément étaient relâchés, lorsque les éléments de l'instruction étaient dispersés et qu'il n'y avait plus nécessité de l'exemple d'une répression immédiate.

Voilà donc à peu près le rôle joué par M. Jules Ferry dans cette affaire.

Général Ducrot, p. 7.

Ajoutons encore ce détail donné par le colonel Ibos, et qui peint le côté tristement burlesque de cette scène déplorable.

A un moment donné, j'avais demandé à M. Flourens de descendre de sa table, il n'avait pas voulu. En face de cette persistance, je me dis : « Eh bien, je vais monter à côté de lui. » Ce que je fis, et je demandai à parler à ces hommes. Nous avons bataillé pendant assez longtemps. Tout-à-coup, la moitié de la table s'est renversée. — Je pense que c'étaient deux morceaux qui avaient été réunis. — Je ne sais pas si on l'a fait à dessein, mais j'ai chaviré avec ma moitié de table, et j'ai dégringolé.

On s'est occupé là du gouvernement. J'ai bien vu, à ce moment-là, instituer trois ou quatre gouvernements différents. Flourens était remonté sur l'autre moitié de table, et proclamait les noms des chefs du gouvernement. Il avait des acolytes qui tenaient la croisée ouverte et qui criaient les noms aux gens qui se tenaient sur la place. Nous entendions pousser des cris d'approbation ou d'improbation, je ne sais lequel des deux. Flourens disait que les noms étaient acceptés par la foule ; les listes se faisaient devant nous. Quand on en avait rédigé plusieurs, on les jetait par la croisée sur la place. On a même envoyé un individu qui est parti pour en faire imprimer à l'imprimerie Nationale.

Pendant ce temps, les insurgés qui se trouvaient là demandaient toujours qu'on leur livrât les membres du gouvernement pour

les conduire à Mazas, et ils ajoutaient très-haut : — Les membres du gouvernement qui étaient là pouvaient l'entendre : — « Ils n'arriveront pas à Mazas ; ils seront fusillés en route. »

Colonel Ibos, p. 426.

Mentionnons aussi ce dialogue de M. de Rësséguier et du général Trochu.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Voulez-vous me permettre, général, de vous faire part d'une impression qui n'est pas tout à fait conforme à la vôtre. J'étais à Paris. Dans les quartiers où se trouvaient les bons bataillons de la garde nationale, jusqu'à quatre heures on ne savait absolument rien de ce qui se passait.

L'Hôtel-de-Ville était alors entouré par les mauvais bataillons, et, vers cinq heures, beaucoup de ceux-ci se retirèrent en disant : « L'affaire est faite, nous n'avons plus besoin de rester ici. » Ils ont regagné leurs quartiers en disant : « La Commune est proclamée ! »

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Ce n'était pas vrai à ce moment.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Ils le croyaient et ils partaient en disant : « C'est fini. » Alors seulement, dans les quartiers où j'étais, nous avons été prévenus, et nous avons pris les armes, mais sans ordre, isolément, et quand nous sommes arrivés sur la place, l'Hôtel-de-Ville était au pouvoir de l'insurrection, et la plus part des mauvais bataillons étaient partis croyant leur victoire assurée.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Ce serait la première fois qu'on aurait vu des conspirateurs abandonner la partie avant même qu'elle fût commencée, car, à l'heure que vous dites, ni Flourens, ni ses hommes n'étaient en scène.

M. CHAPER. — Général, c'est positif ; à quatre heures et demie, ils le croyaient.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Mais dans tous les cas, quelle va leur attribuez-vous à ce fait ? En quoi contredit-il l'ensemble de mon exposé ? Il le confirme, au contraire.

M. LEFÈVRE-PONTALIS. — Ce fait prouve que le mouvement n'était pas bien organisé, puisqu'on le croyait fini quand il ne l'était pas.

Général Trochu, p. .

M. J. Favre et M. J. Ferry expliquent ainsi les causes du 31 octobre.

Lorsqu'on a appris à Paris, le 31 octobre, que l'armistice était sollicité, que M. Thiers était parti pour le demander, mon Dieu ! je ne veux pas dire que cela ait été la cause unique de l'émeute du 31 octobre, mais cela y a été pour beaucoup. Vous pouvez vous en rendre compte par le fait suivant : les hommes les plus raisonnables, les plus considérables, les propriétaires les plus intéressés à l'ordre, ceux qui brillaient par leur esprit de conservation, étaient en proie à la dernière exaltation ; l'idée que le gouvernement pût solliciter un armistice de l'ennemi était pour eux intolérable. Personne ne voulait l'accepter.

M. J. Favre, p. 337.

La population parisienne fut frappée, enorgueillie, énivrée, de cette première victoire : on avait pris le Bourget ! oui, on avait pris le Bourget qui n'avait aucune importance stratégique ; seulement, comme les Prussiens ne voulaient pas nous laisser le Bourget, non que la position les inquiétât, mais parce que eux aussi obéissaient au même sentiment d'orgueil militaire qui pouvait nous le faire garder, l'ennemi massa une artillerie considérable contre ce petit village. Pour le défendre, il aurait fallu engager une grande bataille. Tel ne fut pas l'avis du général Trochu. Il n'avait donné aucun ordre pour prendre le Bourget, le Bourget n'entrait nullement dans ses plans ; il refusa d'accepter la bataille, et le Bourget fut évacué. La nouvelle en arriva dans la nuit du 29 au 30, par conséquent se répandit dans toute la ville le 30 ; ce fut une consternation. Vous comprenez l'état d'anxiété, de malaise de cette population si impressionnable, condamnée à une espèce de prison, ne voyant la bataille que par petits morceaux, car la condition même du siège forçait la garde nationale à un service qui était pénible par sa dureté, mais en lui-même peu périlleux ; le temps se passait en longues conversations, car on causait beaucoup sur le rempart et je crois que rien n'a plus contribué à surexciter une population si naturellement impressionnable.

La population prit donc très-mal l'affaire du Bourget. A ce moment même, arrivait la nouvelle de la reddition de Metz, et M. Thiers nous apportait des propositions d'armistice.

M. J. Ferry, p. 395.

Une des circonstances les plus graves de l'échauffourée du 31 octobre, ce fut la promesse faite par le gouvernement qu'il y aurait des élections municipales.

Voici à ce sujet les dires de MM. Etienne Arago, Floquet et Ferry :

Pendant ce temps, les maires arrivèrent, et je me rendis à la salle du conseil pour présider leur réunion. On vota, à l'unanimité, une adresse demandant les élections municipales. Mais il faut bien s'entendre sur ce point; les maires n'avaient tous qu'une pensée, celle de rester dépendants de la mairie centrale, par conséquent du gouvernement de la Défense. Du moins si quelqu'un devant moi, ou à côté de moi, avait alors d'autres prétentions, je déclare sur l'honneur que je n'en sais rien. Plus tard, certains maires et adjoints ont voulu d'avantage; mais ma conviction intime est que, dans ce moment là, tous les maires votants ne désiraient qu'une chose : des élections municipales, rien de plus.

M. Et. Arago, p. 539.

Je reprends. Après avoir expliqué la situation générale aux membres du gouvernement, je leur demandai de vouloir bien délibérer sur la proposition des maires.

A la majorité il fut décidé : *que les élections auraient lieu, et que je pouvais l'annoncer à la foule qui se trouvait, tant dans les salles avoisinantes, que sur la place.*

M. Et. Arago, p. 540.

A une heure, les maires se réunissaient. Je dois dire qu'ils étaient extrêmement animés par la situation. Quelques-uns proposèrent des mesures qui leur paraissaient nécessaires pour le maintien de l'ordre mais qui étaient graves. C'est alors que je soumis à l'assemblée une autre proposition qui avait été l'objet d'une délibération entre M. Arago et mes trois collègues, et sur laquelle nous étions d'accord. Quelques instants avant d'entrer dans la salle des délibérations avec les maires, nous avions décidé, MM. Arago, Clamageran, Brisson, Hérisson et moi, à l'unanimité, qu'il fallait absolument soumettre au gouvernement un projet d'élections municipales à bref délai, que c'était le seul moyen d'enlever à l'insurrection qui se préparait l'assentiment d'une partie de la population de Paris, et qu'il

fallait absolument obtenir cette concession du gouvernement. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité par tous les maires présents et signée par eux. On nous chargea de la porter au gouvernement qui siégeait dans la salle à côté. MM. Trochu et J. Favre étaient là.

M. Floquet, p. 286.

Le lendemain, ou plutôt le matin même, puisqu'il était plus de cinq heures quand je suis rentré chez moi, je trouvai au *Journal officiel* une note disant que les élections annoncées n'auraient pas lieu. je fus fort ému. J'arrivai à l'Hôtel-de-Ville et j'allai trouver M. Etienne Arago, qui était lui-même fort étonné. Il me dit : « Il faut voir, il faut attendre. » Bientôt, nous apprenons que les affiches que j'avais fait imprimer pendant que le gouvernement était prisonnier étaient enlevées, que les élections étaient suspendues, et qu'une affiche nouvelle interdisait aux maires d'y faire procéder. « Ceci est grave, dis-je, nous ne pouvons l'accepter. Nous avons participé à la convocation des électeurs, dans la conviction réelle que le gouvernement y consentait, conviction qui était en rapport avec la vérité des faits, nous ne pouvons pas accepter un pareil démenti. »

Quelques instants après, — il était à peu près midi, — nous fut communiquée une dépêche adressée à tous les maires d'arrondissement et portant en substance que : « Tous les maires d'arrondissement correspondraient avec M. Ch. Ferry, chargé d'être l'intermédiaire entre eux et le gouvernement. » «Voilà, dis-je à M. Arago, qui ressemble fort à la destitution de la mairie centrale ! » M. Etienne Arago me dit. « Il faut donner notre démission. » Immédiatement je la rédigeai moi-même. Elle fut signée par MM. Arago, Brisson et moi, et immédiatement envoyée au ministre de l'intérieur, par intérim, M. Jules Favre.

Le soir, nous fûmes appelés au conseil du gouvernement où on nous demanda de retirer cette démission. M. Arago crut devoir souscrire à cette demande. Brisson et moi, nous maintînmes notre démission, en disant que nous n'avions pas du tout l'intention de nous mettre en lutte avec le gouvernement, mais qu'il nous paraissait impossible de garder notre mandat après ce qui s'était passé ; que nous différions d'avis avec le gouvernement sur un point essentiel ; comme subordonnés,

nous n'avions qu'à nous retirer; que d'ailleurs, nous ne pouvions plus avoir aucune espèce d'autorité morale après le démenti qui nous était infligé, et nous nous sommes retirés.

M. Floquet, p. 290.

Sur ces entrefaites, M. Dorian arriva. Il déclara que son nom était porté sur plusieurs listes du nouveau gouvernement; qu'il avait repoussé, avec la plus grande indignation, la pensée de figurer sur ces listes, mais qu'il entrerait dans les vues du gouvernement de la Défense nationale en consentant à être président d'une commission des élections municipales et à faire procéder immédiatement à ces élections municipales. Ceci cadrait avec l'opinion que nous émettions quelques instants auparavant. Immédiatement je rédigeai un écrit dont j'ai ici le texte original, écrit qui était un appel aux électeurs pour voter le lendemain afin de constituer un conseil municipal. Cet écrit fut signé par M. Dorian, comme président de la commission municipale pour les élections, par M. Etienne Arago et par les quatre adjoints ; puis, comme M. Schœlcher nous paraissait un homme dont la vie offrait les plus grandes garanties aux républicains les plus difficiles, on pensa qu'il pouvait être utile de faire figurer son nom parmi ceux des signataires de cet appel, et, — vous pourrez le voir dans le texte original, — on intercala son nom en qualité de vice-président de la Commission des élections municipales, et il signa en cette qualité.

M. Floquet, p. 287.

M. LE COMTE DARU. — Vous nous avez dit, je crois, que le gouvernement avait consenti, à deux heures, sur la demande des maires présidés par M. Etienne Arago, à faire annoncer à la population de Paris que les élections municipales auraient lieu.

M. JULES FERRY. — Je rappellerai à ce sujet, à M. Chaper, un fait consigné dans les procès-verbaux. Lorsque l'Hôtel-de-Ville était déjà envahi, les maires vinrent à nous, très-émus, et nous dirent : « Si vous annoncez les élections municipales, nous répondons de l'ordre. » On délibéra, et c'est sur ma proposition qu'on autorisa les maires à annoncer que les élections municipales étaient arrêtés, en principe, *mais sauf fixation de date.*

M. Ferry, p. 431.

Voici maintenant la version de M. Dorian et les récits de MM. Pelletan et J. Simon :

On avait demandé au gouvernement des élections pour former un gouvernement de défense, et des élections municipales. Or, le gouvernement, avant l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville, avait déjà, sur la demande des maires, décidé des élections municipales prochaines. Quant aux élections d'un gouvernement, il n'en était pas question jusque là ; l'envahissement avait eu précisément pour but de renverser le gouvernement et d'en reconstituer un autre à sa place.

Mais une députation de vingt maires ayant exprimé le vœu que le gouvernement fît des élections municipales, le gouvernement avait, je le répète, décidé qu'elles seraient faites très-prochainement. Quelque temps après, les portes avaient été enfoncées et la foule était entrée, ce qui rendait nulle la décision qu'on venait de prendre. J'ai vu là Flourens, Delescluze, Blanqui, Millière. Dans la nuit, les membres du gouvernement, pour être remis en liberté, leur avaient fait offrir les élections municipales pour le lendemain et la soumission du gouvernement de la Défense nationale à l'épreuve du suffrage universel ; les envahisseurs acceptaient, mais en demandant qu'aucun d'eux ne fût recherché pour tout ce qui s'était passé pendant la journée et dans la nuit.

M. Dorian, p. 527.

Je me suis rendu dans le cabinet d'Etienne Arago où j'ai passé la nuit. Ce cabinet n'était pas envahi par la foule, il y avait plusieurs gardes nationaux gardant les portes et ne laissant sortir personne, mais y laissant entrer. C'est là que Delescluze est venu me chercher avec Millière pour me charger de porter aux membres du gouvernement cette proposition de conciliation qui consistait à faire des élections municipales et à faire de plus des élections gouvernementales. Ils ajoutaient : « Nous voulons la garantie qu'aucun de nous ne sera recherché. » Je suis allé dans la salle où se trouvaient les membres du gouvernement; nous nous sommes réunis, MM. Jules Favre, Simon, plusieurs autres et moi, dans une embrasure de fenêtre, et au milieu des baïonnettes qui nous entouraient, nous avons discuté et décidé les élections ; c'était vers les deux ou trois heures du matin.

M. Dorian, p. 527.

M. LE COMTE DE RESSEGUIER. — Permettez-moi de vous dire qu'en lisant votre nom au bas de cette affiche, les hommes d'ordre se sont étonnés de vous voir associé à l'œuvre des envahisseurs et détaché du gouvernement dont vous étiez le ministre.

M. DORIAN. — C'est une erreur. Je ne me suis pas détaché du gouvernement. Le gouvernement décide les élections et les promet aux maires. C'est dans la délibération du gouvernement.

Un membre. — Votre nom ne devait pas se trouver sur l'affiche. C'était le gouvernement qui devait signer ; le gouvernement ne l'a pas fait.

Un autre membre.— Il y avait M. Picard, qui aurait dû signer ; il était libre. Vous n'étiez que ministre, pourquoi avez-vous signé ?

M. DORIAN. — M. Picard n'était pas là. Et puis, il s'agissait de sauver la ville d'une révolution.

M. Dorian, p. 528.

M. LE PRÉSIDENT. — Pardon, ne vous placez pas après l'envahissement. Les maires siégaient dans une salle voisine de la vôtre; et, le soir même, une affiche, signée de M. Arago, de M. Schœlcher et de plusieurs autres, annonçait les élections dans tout Paris. Cette mesure avait été prise avec le consentement du gouvernement. Ce consentement avait été donné antérieurement à l'invasion. N'en avez-vous pas eu connaissance ?

M. E. PELLETAN.— Je sais seulement qu'à ce moment-là, notre préoccupation, comme pendant tout le siége d'ailleurs, avait été d'éviter la guerre civile et l'effusion du sang.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne répondez pas à ma question.

M. E. PELLETAN. — Il n'est pas douteux que cette mesure ait été présentée comme le meilleur moyen d'apaiser cette population qui, à côté de revendications qui avaient un caractère de légitimité, voulait évidemment renverser le gouvernement et installer la *Commune* à l'Hôtel-de-Ville. Je crois que, dans ces circonstances, tout ce qui pouvait apaiser la multitude, était un acte de bonne politique. En recueillant mes souvenirs, après coup, je ne sais pas quelle a pu être mon opinion à ce moment-là; vous sentez que dans ce tumulte, dans ce chaos, il a pu y avoir bien des choses qui m'ont échappé. Si j'avais été averti à l'avance des questions qui pouvaient m'être posées, j'aurais

consulté les souvenirs de mes collègues, de mes amis, et j'aurais pu vous donner une réponse précise; je ne veux pas le moins du monde, bien entendu, décliner la responsabilité qui peut incomber à chacun de nous au 31 octobre. Tout ce que je peux dire, c'est que le gouvernement a toujours été dirigé par la pensée d'éviter l'effusion du sang.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais ce que je vous demande est un fait très-simple. Sans vous rappeler quelle a pu être alors votre opinion particulière sur la question des élections, vous pouvez vous souvenir si les maires ont demandé ou non au gouvernement son agrément pour procéder à l'élection des maires, et si le gouvernement l'a donné.

M. E. PELLETAN. — Nous aurions d'autant plus incliné vers cette idée que nous avons fait les élections après le 31 octobre; nous avons cherché à donner satisfaction à cette partie de l'opinion qui demandait un conseil municipal. Ce n'était, à vrai dire, qu'un prétexte, chez les émeutiers partisans de la Commune; mais enfin, il faut toujours retirer à ses adversaires le grief qui peut paraître légitime.

M. Pelletan, p. 470.

M. JULES SIMON. — Ah! oui, c'est autre chose. C'était avant l'envahissement, ou plutôt quand nous n'étions qu'à demi-envahis. Je me rappelle, en effet, une trentaine de personnes sont entrées en forçant la porte, et nous dirent qu'elles venaient nous défendre, — ce qui nous parut d'ailleurs assez problématique, — et qu'il n'y avait qu'un moyen d'éviter un conflit, c'était de faire des élections. Cela n'avait rien qui pût nous étonner. Tout le monde voulait des élections; et le gouvernement, épuisé de fatigues, luttant à la fois contre les Prussiens et contre la Commune, les désirait plus que personne. La difficulté était de pouvoir les faire, et cette difficulté était presque invincible. Nous devions précisément, le 31 octobre, discuter sur l'époque des élections. Quand on nous demanda de les faire à plus bref délai, nous répondîmes que nous le voulions bien; qu'on prendrait seulement le temps de faire les convocations. Cela fut dit au milieu d'un tumulte déjà très-grand, dans la salle et hors de la salle, dont les portes, qu'on avait refermées, étaient ébranlées par la foule. Mais personne dans le gouvernement ni dans la foule ne donna à tous ces propos une grande importance.

M. Jules Simon. p. 501.

Les témoignages suivants indiquent l'attitude du général Trochu.

Cette guerre civile, je l'ai contenue pendant quatre mois et demi de siége, par la seule autorité morale de mon commandement et de la situation. Et quand, le 31 octobre, sous le fusil et voué à une mort plus que probable, j'ai tenu ferme dans ces vues, interdit de faire venir les troupes du dehors, et compté sur un mouvement de la garde nationale et de l'opinion, j'ai eu plus de force et de véritable énergie et plus de vues d'avenir que tous les *conseilleurs.*

Général Trochu, p. 297.

Un autre exemple : nous arrêtons M. Flourens. Il représentait dans la démagogie une spécialité ; ce n'était pas, comme on le croit, un scélérat, c'était un fou, un fanatique plein d'orgueil, qui avait reçu de l'éducation et de l'instruction. J'ai eu des rapports avec lui, quand il était chef de bataillon et major de rempart. Il se montrait très-soumis, très-discipliné, poli. Mais dès qu'il était devant les foules, il visait aux grands rôles, à l'héroïsme et devenait infiniment dangereux.

Général Trochu, p. 296.

Nous prîmes les dispositions nécessaires. M. le général Trochu avait des opinions à lui sur cette question-là. Il voulait surtout avoir recours à la force morale, et il fit contremander l'ordre que j'avais donné d'appeler la garde mobile. Il avait peut-être raison. J'avais cru devoir le donner, voulant un imposant développement de forces.

M. Picard, p. 481.

J'avais donné l'ordre qu'on gardât toutes les issues de l'Hôtel-de-Ville et toutes les rues avoisinantes. Je voulais faire de l'Hôtel-de-Ville une vaste prison. J'ordonnai de prendre les noms de tous ces gens, d'aller aux informations dans leur maison, et de bien constater ce qu'ils avaient fait. Mon avis était qu'il fallait en faire une grande razzia, et nous en aurions été préservés pour longtemps.

Tout ce plan fut changé par ce que je viens de dire. Le général Trochu nous fit à ce sujet une allocution pleine de dignité et de philosophie. Il nous dit que nous nous trouvions dans une

situation qu'il fallait prendre telle qu'elle était. Le général Ducrot n'était pas trop de cet avis; et, tout en acceptant cette situation, on marcha vers l'Hôtel-de-Ville.

M. Picard, p. 481.

Le rôle de M. Arago et celui de M. Dorian sont établis par des témoignages divers.

Il y eut du mouvement sur la place dès le matin du 31.

Les maires et adjoints vinrent me demander une réunion extraordinaire. Cela est nécessaire, disaient-ils, parce que nous ne pouvons plus contenir la population. Il faut aviser.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Vous rappelez-vous les noms de ces maires et de ces adjoints?

M. ÉTIENNE ARAGO. — Je ne saurais vous les dire au juste; mais la plupart en étaient. Ils vous le diront eux-mêmes, si vous les interrogez. Je crois bien que MM. Tirard et Corbon sont venus; pour M. Richard, j'en suis sûr. Ils me demandaient à se réunir pour délibérer, parce qu'ils sentaient bien que la population était très-surexcitée et que la situation était des plus dangereuses. J'y consentis; je convoquai sur le champ les maires, mais en recommandant que les adjoints restassent dans les mairies pour maintenir l'ordre.

M. Et. Arago, p. 539.

Sous l'empire de cette double préoccupation, je me glissai hors de mon bureau avec un domestique qui nous avait apporté un peu de nourriture. Je descendis par l'escalier attenant presque à mon cabinet, et conduisant dans les bureaux. Mais, à peine arrivé sur le palier de l'étage inférieur, je fus arrêté par des gardes nationaux armés, qui s'écrièrent : « Nous te tenons! nous te tenons! »

« Je ne permets qu'aux honnêtes gens de me tutoyer, » leur répondis-je.

« Il sera notre otage, » dit un de ces hommes en s'adressant aux autres qui me tenaient par les deux bras.

« Il paraît que c'est le mot d'ordre, repris-je. On m'a dit que M. J. Favre est en otage du côté du gouvernement; moi je suis un otage du côté de la mairie. »

« Allons! allons! firent ces quatre hommes, et après force jurements, il posèrent la crosse de leur fusil à terre en dirigeant la pointe des baïonnettes sur ma poitrine.

« C'est très-bien, » dis-je; et appuyant ma tête sur une haute pile de bois à brûler qui se trouvait sur le palier et contre laquelle ces hommes m'avaient poussé : « Si vous me tuez, vous me tuerez endormi. » Et je fermai les yeux.

Je ne crois pas que l'on m'eût assassiné. Ces hommes voulaient seulement se faire un titre de ma capture; j'étais leur otage. Quoi qu'il en soit, vingt secondes après, une compagnie de mobiles pénétra dans l'Hôtel par la porte du souterrain donnant au bas de l'escalier où j'étais. En entendant le bruit des armes, les gardes nationaux prirent peur et s'élancèrent vers les étages supérieurs. Libre aussitôt, je descendis vers les mobiles; je me fis connaître à leur chef et je me dirigeai, en traversant la galerie des bureaux, vers la cour de l'Hôtel, où je rencontrai M. Edmond Adam, naturellement très-affairé et donnant des ordres.

Ce mouvement d'en bas concorda sans doute avec ce qui se passait à l'étage supérieur, dans la salle du Trône et du côté où le gouvernement de la Défense tenait d'ordinaire ses séances; car, après que les mobiles furent placés au bas de l'escalier et sous le vestibule, je vis s'effectuer la sortie en masse des envahisseurs. Le plus grand nombre était tremblant et beaucoup d'entre eux, en descendant rapidement l'escalier, me criaient : « Monsieur le maire, on va nous tuer! »

« Allez-vous en, malheureux, leur répondis-je, on ne vous tuera pas; on a pitié de vous. »

M. Et. Arago. p. 541.

A peine avais-je dit ces mots, que nous vîmes déboucher de la rue du Temple, une compagnie de garde nationale, qui vint frôler l'Hôtel-de-Ville. Je ne sais pas où elle se plaça, parce que, de la croisée, on ne pouvait pas voir ce qui se passait tout à fait au-dessous; mais, un moment après, nous vîmes vers le milieu de la place, un homme se mettre à genoux, ajuster et tirer un coup de fusil. Ce fut comme un signal; il en partit une quarantaine, au moins, avant que l'ordre de riposter fut donné de l'Hôtel-de-Ville. Cet ordre fut-il donné en bas en même temps qu'en haut? Je n'en sais rien, mais il le fut en haut dans la salle

du Trône, probablement par un lieutenant ou un capitaine, mais non par M. Chaudey, comme on a voulu le faire croire. Il y eut alors une décharge terrible, répondant aux coups de fusil qui continuaient à tirer de la place; je crus un moment que tout le monde était frappé. Alors, le brave jeune homme dont j'ai parlé, M. Robinet fils, se jeta à mon cou en disant : « C'est la première goutte de sang répandue sous la République ! » Presque toute la foule s'était jetée par terre sur la place ; mais, heureusement, il y eut peu de personnes qui ne se relevèrent pas. De notre côté, le capitaine Bernard avait reçu deux balles au bras et une à la tête. Le chef militaire de l'Hôtel-de-Ville n'échappa que par miracle à la mort, on lui a tiré peut-être plus de trente coups de fusil sans le toucher.

M. Et. Arago, p, 543.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — N'avez-vous pas signé le décret de convocation des électeurs, affiché le 1er novembre ?

M. ÉTIENNE ARAGO. – Je l'ai signé avec MM. Dorian, Shœlcher, Floquet et Brisson, je l'ai dit.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — A quel titre pouviez-vous signer un décret de ce genre? le gouvernement de la Défense ne vous y avait pas autorisé.

M. ÉTIENNE ARAGO. — Le gouvernement avait accepté, au contraire, quelques heures auparavant, le principe de l'élection des maires et adjoints; j'étais complétement privé de communications avec lui depuis ce moment, et il y avait avec nous un membre du gouvernement, M. Dorian; il avait même signé l'affiche avant moi.

M. Et. Arago, p. 543.

Le 31 octobre, j'étais dans le cabinet de M. Arago ; il y avait très-peu de témoins, il y avait M. Béqaet; c'est moi qui ai porté l'ordre de battre le rappel, et M. Arago m'a dit : « C'est la guerre civile; » quand j'ai répondu : « Non, je vais faire venir quelques bataillons de la garde nationale, » il me répliqua : « Je ne peux pas donner d'ordre écrit. »

Grâce à la connaissance que j'avais des lieux, je pus sortir de l'Hôtel-de-Ville et porter à l'état-major, l'ordre de battre le rappel. J'y trouvai M. de Mortemart qui me crut, et le rappel fut battu. J'allai à la mairie du 7e arrondissement; le maire

refusa d'abord de faire battre le rappel, mais il se décida ensuite.

Quelques compagnies arrivèrent et vous savez comment cela s'est terminé.

M. Ossude, p. 468.

M. CHOPPIN. — Il a été affiché, dans la nuit du 31 octobre, des placards pour l'organisation de la Commune, qui ont été arrachés à midi. Ces placards étaient signés par M. Etienne Arago, et je ne sais si le nom de M. Dorian n'y figurait pas aussi. Le fait est constant. Ces placards ont été affichés le 31 octobre au matin. Jusqu'au matin, dans Paris, on a cru que l'insurrection était victorieuse.

M. Choppin, p. 122.

M. Dorian et M. Etienne Arago se tenaient dans le cabinet de ce dernier. Ces messieurs sont venus à moi tout de suite. J'avais très chaud, j'étais fatigué; je n'avais pas mangé de la journée, puisque, le matin, mon déjeuner avait été interrompu, j'étais un peu faible. L'un de ces messieurs, M. Dorian, je crois, me fit faire un verre d'eau sucrée, puis, nous causâmes. M. Dorian me dit qu'il arrivait des troupes pour nous aider, il me donna des instructions. J'avais été frappé d'un mot qui avait été dit quand j'étais entré. Dans ce cabinet, il y avait pas mal de monde, et une de ces personnes, en me voyant arriver, s'était écriée : « Je vous avais bien dit qu'il viendrait et qu'il serait des nôtres. »

Cela me frappa assez désagréablement. Je pris Etienne Arago par le bras, je le conduisis à la croisée, et traduisant tout de suite l'impression que j'avais éprouvée en entrant là-dedans, je lui dis : « *Ils* n'ont cependant pas trahi. » Etienne Arago me répondit : « Non, je suis très-ennuyé, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour conjurer cela. Brisson et Floquet sont partis pour faire afficher une proclamation ; nous avons pensé que nous pourrions arranger les choses de cette façon. »

Pendant qu'il me parlait, j'ai trouvé chez lui de l'embarras ; moi-même, je ne me suis pas senti à l'aise.

Je vous dis les choses telles qu'elles sont, messieurs, je les livre à vos réflexions; mes réflexions, à moi, sont toutes faites.

M. Ibos, p. 426.

Je vois encore Flourens monté sur la table du conseil, et lisant les noms des membres du nouveau gouvernement. Le pauvre Dorian, dans un émoi impossible à exprimer, se lève, monte à son tour sur une chaise et dit : « Je suis un homme paisible, « je suis tout entier à des travaux qui n'ont rien de commun « avec la situation que vous voulez m'obliger de prendre. Je « n'y ai aucune aptitude et je ne puis l'accepter.

C'était un tumulte indescriptible ; on ne s'entendait pas ; j'étais à deux mètres de Jules Favre qui, à ce moment, apostrophait ces hommes avec la plus rare énergie, leur reprochant d'avoir ruiné la défense, d'avoir violé la loi et leur disant : « Vous êtes des scélérats et vous resterez des scélérats ! » On ne l'écoutait pas, on criait à M. Dorian : « Nous ne vous entendons pas ! sur la table ! sur la table ! » M. Dorian s'exécute, monte sur la table, continue sa déclaration, mais on ne veut plus l'entendre, on lui crie : « Si ! si ! c'est vous que nous voulons. » Il est entraîné dans un cabinet où l'on formait les listes. Je ne sais pas ce qu'il y a fait, ni ce qu'il est devenu. Je crois bien qu'on lui a persuadé qu'il allait sauver les otages, ce qui a peut-être déterminé le pauvre homme à accepter un rôle de transaction.

Enfin, les insurgés s'en sont servi toute la nuit, et je me persuade que, très-violenté et très-peu propre à la résistance, il a beaucoup souffert.

Général Trochu, p. 299.

Les sectaires, après s'être emparés de l'Hôtel-de-Ville ont cherché, pour tempérer la terrible signification qu'avaient leurs noms, un nom qui pût être plus facilement accepté. Ils choisirent M. Dorian, en raison de sa grande popularité quasi militaire. Il y a là quelque analogie, quant aux circonstances, nullement quant aux personnes et aux intentions, avec les considérations qui firent que le 4 septembre, je fus sollicité d'entrer dans le gouvernement avec le général Le Flô et l'amiral Fourichon.

Un membre. — Il y a une différence, général !

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Il y en a plus d'une, et la plus grande, c'est qu'après avoir fait une seule réserve, j'ai accepté mon martyre, tandis que M. Dorian n'a pas du tout accepté le sien.

Général Trochu, p. 299.

M. Magnin parle ainsi qu'il suit de M. Pelletan, et M. Ibos dit sa pensée sur MM. Et. Arago et Dorian.

Quant à M. Pelletan, il était à l'Hôtel-de-Ville au moment de l'envahissement ; il y est resté un certain temps, et je me rappelle très bien l'y avoir vu après que la salle a été envahie ; il s'en est allé, et il a très bien fait ; j'ai regretté de ne pas avoir fait de même.

Il était, je le répète, à l'Hôtel-de-Ville au moment de l'envahissement et quelque temps après ; je l'ai vu avec Jules Ferry et Emmanuel Arago ; mais je crois qu'il est parti avant l'arrivée du commandant Ibos. Il faisait déjà nuit lorsque le commandant Ibos est entré avec son bataillon. M. Picard est sorti à deux heures ou deux heures et demie. J'ai vu M. Pelletan dans la salle avant l'envahissement ; je l'ai vu, je crois en être absolument certain. M. Picard a dit à M. Jules Simon : « Qu'est-ce que nous allons faire à cette réunion? n'y allons pas. » Il y alla pourtant ; à peine arrivé, et pressentant ce qui allait arriver, il dit : « Je n'ai pas la moindre envie d'aller dans cette bagarre. » C'est alors qu'il sortit de l'Hôtel-de-Ville pour prendre des mesures de répression.

Un membre. — Ces précautions étaient prises un peu tard.

M. Magnin, p. 518.

J'ai cru de mon devoir, et il m'en a beaucoup coûté, de dire au général Trochu mes impressions au sujet de MM. Etienne Arago et Dorian. C'est le 2 novembre que je me rendis chez le général Trochu ; il me parut très étonné, et me dit : « Vous me surprenez beaucoup. » Je lui répondis : « Mon général, je ne dirai ceci qu'à vous, mais comme il ne faut pas que des choses de ce genre puissent recommencer, et qu'on trahisse, surtout dans la maison, il est bon que vous sachiez à quoi vous en tenir. Comme je n'en parlerai à personne, laissons cela là ; s'il y a quelque chose de vrai, c'est à vous de surveiller et de ne pas vous laisser surprendre. »

Le général Trochu me demanda alors de dire ce que je lui avais raconté à MM. Jules Ferry et Favre ; je me rendis aussitôt à l'Hôtel-de-Ville, et le premier membre que je rencontrai fut M. Ferry. Je lui fis ma communication, en lui disant que c'était sur la prière du général Trochu. M. Jules Favre vint ensuite me

serrer la main, et il me dit une chose si singulière, que je n'ai pas cru devoir le prendre à part ; j'ai pensé que M. Ferry lui dirait ce que je venais de lui raconter.

M. Jules Favre, en m'abordant, ne trouva rien autre chose à me dire que ceci : « Vous avez commencé votre mouvement trop tôt. » Je n'ai jamais pu m'expliquer ces paroles.

M. Ibos, p. 429.

En ce qui concerne M. Adam, préfet de police, voici les appréciations émises dans l'enquête :

M. JULES FERRY. — Mon Dieu, M. le préfet de police s'était peut-être beaucoup engagé. Voilà mon impression.

M. CHAPER. — Il n'était cependant pas dans l'Hôtel-de-Ville.

M. JULES FERRY. — Il a été au dehors et au dedans. Je crois qu'il s'était beaucoup engagé, oh! à bonne intention. Je crois — c'est mon appréciation — je crois que l'événement l'avait infiniment troublé.

M. CHAPER. — Il vaut mieux cette explication qu'une autre. Veuillez remarquer, monsieur, que je suis obligé de faire le rapport sur cette partie des événements du 31 octobre. Or, les pièces que j'ai entre les mains, les procès-verbaux et la déposition même de M. Adam, me laissent convaincu que le préfet de police avait des engagements pris avec Delescluze et autres. A son point de vue, j'aime mieux l'explication que vous donnez.

M. JULES FERRY. — Assurément, M. Adam fut extrêmement troublé pendant toute cette journée. Si nous avions à discuter les responsabilités.....

M. CHAPER. — Nous sommes ici pour cela.

M. JULES FERRY. — ... Il est évident qu'il y aurait à relever de sa part beaucoup d'abandon et beaucoup trop de confiance, car il était exclusivement chargé de la garde de l'Hôtel-de-Ville, et il ne l'a pas gardé. Ainsi, il y a une lettre qu'a conservée M. Etienne Arago, et dans laquelle le préfet de police disait au maire de Paris : « Surtout ne convoquez pas trop tôt la garde nationale. »

M. LE COMTE DARU. — Je me rappelle ce fait. M. Etienne Arago écrivait au préfet de police : « Vous aurez un mouvement pour demain ; vous pouvez y compter... » M. Edmond Adam répon-

dait : « Vous vous pressez trop ; à tout instant vous me demandez des gardes nationaux ; vous avez peur continuellement. » Ce ne sont peut-être pas les termes, mais c'est le sens de la lettre.

M. JULES FERRY. — Mon impression, je le répète, est qu'il s'était beaucoup trop engagé.

M. CHAPER. — C'est aussi celle qui m'est restée.

M. J. Ferry, p. 429,

M. JULES SIMON. — M. Edmond Adam n'a pas refusé d'exécuter nos ordres ; il a donné sa démission. Il n'est pas exact de dire que les agents d'un ordre inférieur refusaient d'obéir au préfet ; mais ces agents n'existaient pas, la police était désorganisée ; le préfet n'était guère qu'un général sans soldat.

M. Jules Simon, p. 500.

M. Arago me recommanda d'aller à la Préfecture de police dire à M. Adam, le préfet : « Il est certain qu'on va envahir la Préfecture de police, gagnez du temps. » J'ai eu beaucoup de mal à pénétrer ; je trouvai M. Poucher, je lui fis passer un mot par lequel je lui demandais une audience immédiate ; il était avec quelqu'un. Ce quelqu'un, que je vis sortir, était Raoul Rigault, qui était venu pour s'emparer de la Préfecture de police. M. Poucher le reconduisait en lui disant : « Demain, je vous remettrai la Préfecture. » — Rigault, qui était alors commissaire du gouvernement de la Défense nationale, avait voulu s'emparer, au nom de la Commune, de la Préfecture de police. Le lendemain je racontai ce fait, et on me répondit : — « Oui, nous le savons, mais c'est un vieux camarade de l'un de ces messieurs, on ne peut pas le faire arrêter. »

M. LE PRÉSIDENT. — Qui vous a fait cette réponse ?

M. OSSUDE. — C'est M. Béquet, substitut du procureur de la République; M. Hérisson, toutes les personnes qui approchaient M. Jules Ferry, et un M. Salvador Bernard, qui était de la Commune, m'en ont dit autant.

Raoul Rigault n'a pas été inquiété, et cependant il est certain qu'il s'était emparé de la Préfecture de police, au nom de la Commune.

M. Ossude, p. 468.

Le fait d'un compromis, consenti par le pouvoir, et assurant l'impunité aux séditieux à condition que la vie des membres du gouvernement serait sauve : ce fait, disons-nous, ne parait pas contestable. Le général Trochu l'admet, le général Ducrot et M. Vacherot l'affirment ; M. J. Favre ne veut pas affirmer, et n'ose pas nier. Il s'en lave les mains tout en en ayant bénéficié.

La sédition du 31 octobre, (alors que les séditieux, ayant encore entre leurs mains une partie des membres du gouvernement, étaient cependant entourés à l'Hôtel-de-Ville par la garde nationale et par la garde mobile,) se termina par un compromis dont les termes sont mal connus.

Pour sauver la vie des otages, des personnes, avec ou sans qualité, (qui ne se sont pas fait connaître dans tous les cas,) stipulèrent à ce qu'il paraît, que les membres du gouvernement leur seraient rendus, et que les séditieux qui les entouraient seraient libres de leur côté ! Le gouvernement, réuni en conseil dès le lendemain, se refusa naturellement à reconnaître les effets de ce compromis et décréta d'arrestation tous les insurgés considérés comme les chefs de la sédition. Je crois me rappeler qu'ils étaient au nombre de vingt-cinq. (Ce fut à cette occasion que le préfet de police, M. Adam, donna sa démission, parce qu'il estimait que le gouvernement était lié par le compromis.)

Le nouveau préfet de police fit de grands efforts pour effectuer les arrestations ordonnées, avec les moyens de police dont il disposait. J'ai dit à la tribune qu'avec le temps, il avait pu en saisir sept ; mais M. Cresson a déclaré qu'ils étaient quatorze. Quoi qu'il en soit, les autres s'étaient cachés, ou bien ils s'étaient etirés dans des centres démagogiques où il était impossible de les atteindre, et ils ne purent être arrêtés.

Mais enfin qu'advint-il de ces quatorze arrestations de coupables qui étaient certainement les principaux ? c'est sur ce fait énorme, qui explique mieux notre situation que tout ce que je puis dire, que j'appelle votre attention.

Ils sont pris : c'est à nous à agir. Il ne reste plus qu'à les livrer aux conseils de guerre, et, comme on dit avec tant d'aisance, à les faire fusiller.

Nous ne les avons pas livrés tout de suite aux conseils de guerre, parce pue nous avions l'expérience que les conseils, manquant de confiance dans la situation, n'agissaient pas et ne nous donnaient pas la sanction dont nous avions besoin. Nous

avons attendu pour les faire juger que la situation prît un certain équilibre.

Nous les avons livrés aux conseils seulement au commencement des préliminaires de paix, au moment où l'Assemblée nationale se réunissait à Bordeaux, et où un gouvernement régulier se formait. Il semble que nous étions déjà dans une situation meilleure et que le gouvernement, ayant plus d'autorité, la justice militaire serait plus ferme. Eh bien, nos conseils de guerre (du siége), composés d'officiers de tous grades certainement très-sûrs, les ont acquittés; la nouvelle nous en est arrivée quand nous étions déjà réunis à Bordeaux.

Général Trochu, p. 289.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Oui, le matin on a vu sur les murs de Paris une proclamation signée, je crois, des noms de MM. Adam, Schœlcher et Arago.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Brisson, Floquet.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Dans laquelle on annonçait aux Parisiens que le gouvernement concédait aux insurgés tout ce qu'ils avaient demandé. Ce n'est que vers midi ou une heure que le général Trochu fit arracher ces affiches.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — En effet, les élections avaient été fixées ce jour-là à midi ; il y eut conseil du gouvernement chez M. Jules Favre, à dix heures ; je m'y trouvais, et là il fut décidé que les affiches imprimées seraient arrachées, et l'on nous remit des affiches à la main que nous avons placardées dans nos mairies et qui annonçaient l'ajournement des élections.

M. LEFÈVRE-PONTALIS. — Mais qui les avait acceptées?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Le gouvernement, qui se considérait comme lié par cet engagement pris la nuit, lorsque M. Jules Ferry nous avait dit : « Nous avons traité avec les insurgés, nous avons accepté telles conditions. » Mais le gouverneur et moi nous avions interprété autrement la situation, et nous avions tenu cet engagement pour impossible et intolérable.

Un membre. — En réalité, il n'y avait pas eu d'engagement.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Il y avait eu cet engagement pris par M. Jules Ferry dans sa transaction avec les délégués, et par suite duquel il avait été convenu qu'on mettrait en liberté les

individus qui avaient été arrêtés. C'est pour cela que, vers quatre heures du matin, il était venu les faire mettre en liberté.

M. CALLET. — Mais le gouvernement provisoire, pendant sa détention, n'avait pu prendre d'engagement à cet égard?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Aussi avaient-ils été pris par M. Jules Ferry.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Je me rappelle avoir dit au général : « Est-ce que les élections peuvent avoir lieu aujourd'hui, à midi ? — Je n'en sais rien, me répondit-il ; je crois qu'il a été pris un engagement, pas par moi. Au surplus, il va y avoir conseil chez Jules Favre, et là vous saurez ce qui s'est passé. »

Par conséquent, le général Trochu savait qu'il y avait un engagement pris.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Pas par lui, qui seul était libre. C'est pour cela que, quand nous nous sommes mis en marche pour l'Hôtel-de-Ville, nous étions bien résolus à ne pas en tenir compte.

M. LEFÈVRE-PONTALIS. — Quand vous avez vu chez le gouverneur le général Le Flô, est-ce que le général vous avait rendu compte de cet engagement pris par le gouvernement?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Nullement ; le général Le Flô n'était pas membre du gouvernement ; il était simplement ministre de la guerre.

M. DE RAINNEVILLE. — Il est clair que l'idée qui dominait, c'était la crainte de faire fusiller les membres qui étaient restés aux mains des insurgés.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Pas autre chose. La même crainte de faire fusiller Mgr Darboy et les autres otages, n'a pas arrêté la marche de l'armée. La crainte de faire fusiller trois ou quatre membres du gouvernement, ce qui aurait bien pu arriver, ne devait pas nous empêcher d'agir, en suivant les règles de la justice, dans l'intérêt du pays et dans l'intérêt de Paris.

Voilà mon opinion. Du reste, vous demanderez à M. Jules Ferry de s'expliquer sur ce fait si grave d'avoir relaxé et réarmé les prisonniers.

M. DELSOL. — M. Jules Ferry a été questionné sur ce point, et il a été évasif.

M. LE COMTE DARU. — M. Jules Ferry a dit qu'il n'avait pas pris d'engagement, qu'il avait fait son devoir ; qu'il ne savait pas si un engagement avait été conclu pendant la détention des membres du gouvernement, mais que, quant à lui, s'il avait eu

des pourparlers avec Delescluze, c'était pour désavouer ces engagements qu'il regardait comme non-avenus, parce qu'après avoir attendu pendant deux heures l'évacuation de l'Hôtel-de-Ville, qui lui avait été promise, l'évacuation n'avait pas eu lieu; qu'il avait, dès lors, repris toute liberté d'agir.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Les membres du gouvernement n'avaient pu prendre d'engagement pendant qu'ils étaient prisonniers, ou du moins, ils n'avaient pu en prendre de valables.

Général Ducrot, p. 11.

Vous savez quel a été, le 31 octobre, l'admirable mouvement de la garde nationale; elle a tout balayé. Il y a bien eu une transaction sur laquelle je n'ai pas à m'expliquer, vous savez la vérité à cet égard; il est évident qu'au moyen de cette transaction on a sauvé la tête d'un certain nombre d'hommes qui nous sont chers. L'intermédiaire de cette transaction a été M. Dorian.

M. Vacherot, p. 392.

M. JULES FAVRE. — Ce que je vous ai dit est une réponse à votre question : j'ai été enfermé et je n'ai eu connaissance de rien. Je ne crois pas qu'il y ait eu de convention. Il y a eu des paroles imprudentes, prononcées par des personnes qui étaient touchées de notre situation, et qui pensaient qu'on pouvait nous égorger. Il est parfaitement exact que Millière et Flourens m'ont demandé un engagement pour qu'on ne les poursuivît pas, et il est tout naturel que je leur aie carrément refusé. Je leur ai dit toujours la même chose, cela ne les arrêtait pas, mais c'était une fin de non-recevoir : — « Je suis captif, faites-moi sortir. Quand je serai sorti, je vous écouterai, mais jusque-là, vous n'aurez aucune parole de moi. Je ne suis plus un homme, je suis une chose. Si vous êtes polis vis-à-vis de moi, je le serai vis-à-vis de vous. »

Ce que vous me dites, je l'ai su depuis, j'en ai entendu parler; mais je ne crois pas qu'il y ait eu de convention. On a peut-être dit à ces gens-là qu'on leur ferait grâce s'ils ne nous tuaient pas, mais j'y suis tout à fait étranger.

M. J. Favre, p. 349.

A la suite de ce compromis, on vit le honteux spectacle des membres du soi-disant gouvernement quittant l'hôtel-de-ville, bras dessus, bras dessous avec les émeutiers.

A ce moment, se présenta un étrangle spectale, celui d'hommes appartenant au gouvernement à qui était confiée la défense de la société, et qui arrêtaient le désarmement de ceux qui étaient en état d'insurrection.

Vous avez eu, sans doute, sur ce sujet, des informations très-complètes.

On vit encore ces mêmes hommes, prenant bras dessus, bras dessous, ceux qui attaquaient la société. Tout le corps d'officiers de ce bataillon du Finistère, vous confirmera que c'est ainsi que s'échappèrent et furent reconduits Delescluze, Flourens, etc., qui n'avaient pas réussi dans leur coup de main !

Ce fut là une très-grande cause de démoralisation, pour les honnêtes gens, dans Paris.

M. de Plœuc, p. 505.

Mais je ne trouvai pas qu'on fût suffisamment énergique. Ainsi, quand Raoul Rigault arriva dans le courant de cette soirée, avec un laissez passer, signé de Blanqui, et muni des pouvoirs nécessaires pour prendre possession de la Préfecture, mon rôle était tout tracé, j'aurais arrêté Raoul Rigault, et je l'aurais fait fusiller, si j'avais été le maître.

M. Ansart, p. 183.

J'avais arrêté Protot ; il a dit toutes sortes d'injures au poste ; le lendemain, il a été mis en liberté.

Quant à Cérisier, j'ai été stupéfié quand j'ai vu son rôle dans la Commune, je le croyais fusillé, on me l'avait assuré. Un général m'a dit : « Vous avez arrêté Cérisier, vous avez manqué d'énergie, vous auriez dû lui brûler la cervelle. Les dominicains d'Arcueil existeraient encore. »

M. Ossude, p. 471.

J'ai vu Blanqui s'en aller au bras du général Tamisier ; le vent était à l'indulgence ! Nous avons tenu Flourens, Delescluze, Lefrançais, Blanqui dans nos mains. Blanqui a imploré

le général Tamisier, et lui a dit : « Je vais être massacré, donnez-moi votre bras; » et le général Tamisier lui a permis de prendre son bras.

M. LE PRÉSIDENT. — Et qui a délivré Delescluze?

M. OSSUDE. — Je ne sais pas. Ce que je constate, c'est que le soir, Flourens et Delescluze étaient en liberté; j'ai lieu de croire que c'est M. Ferry.

M. Ossude, p. 470.

Un peu après, le 2 novembre, on se décida à oublier les promesses faites et à poursuivre les meneurs, mais l'énergie manqua; les chefs du parquet ne voulurent pas accuser des gens avec qui ils avaient conspiré; l'impunité ainsi acquise aux insurgés, les encouragea, et les prépara pour le 18 mars. On rendit même aux émeutiers désarmés les fusils de précision qui manquaient aux vrais patriotes, pour aller à l'ennemi. Le général Ducrot déplore que, pour sauver les révoltés de septembre, on ait épargné ceux du 31 octobre qui doivent devenir ceux du 18 mars.

M. LE COMTE DARU. — Puisque vous voulez préciser votre déposition, je vous demande la permission de relever une inexactitude que vous avez commise? Vous nous avez dit que dans le conseil du 1er novembre, vous aviez proposé des poursuites; ce n'est pas dans le conseil du 1er novembre, mais dans celui du 2 au 3 novembre, alors que M. Cresson, nommé préfet de police après la démission de M. Adam, vint vous trouver vers minuit, et vous dit : « Ces gens-là vont recommencer; Blanqui et autres sont dans un café de la place de l'Hôtel-de-Ville, ils préparent une seconde insurrection. » La veille, dans le conseil du 1er novembre, il avait été décidé qu'on ne ferait point de poursuites, que l'engagement pris par M. Dorian serait tenu, et cela avait été décidé malgré M. Jules Favre, malgré vous, je crois?

M. JULES FERRY. — Malgré moi, M. Chaper se le rappellera.

M. LE COMTE DARU. — Je ne le conteste pas. Dans la nuit du 1er novembre. il y eut dans le conseil des membres du gouvernement qui prirent la parole, M. Jules Favre entre autres, et qui dirent : « Cet engagement n'existe pas pour nous, il faut poursuivre, ou nous ne sommes pas un gouvernement. » Le général Trochu fut de cet avis, vous aussi, vous le dites, cela suffit; mais la majorité du conseil décida qu'il ne serait pas fait de poursuites. Dans la nuit du 2 au 3, en apprenant que le travail

révolutionnaire se poursuivait comme si rien n'était arrivé, et sur la demande de M. Cresson, disant : « Si vous n'arrêtez pas ces gens-là, demain ils vont recommencer, » le gouvernement, indigné de voir avec quelle facilité on oubliait l'indulgence qu'il avait montrée, décida qu'il serait fait des poursuites. Ce fut alors qu'on vous demanda de dresser une liste de vingt-quatre noms; vous avez dressé cette liste dans laquelle ne se trouvait pas Delescluze, auquel on tenait compte de la facilité avec laquelle il s'était prêté aux négociations.

M. JULES FERRY. — Puisque vous désiriez préciser les faits, permettez-moi, monsieur le comte Daru, de donner un souvenir précis à la Commission. Je me rappelle fort bien que la liste des vingt-quatre inculpés a été entre les mains de M. Edmond Adam, alors encore préfet de police; une partie de ces noms qui figurent sur cette liste avait été inscrite par M. Adam lui-même; seulement, mis en présence de la liste entière, M. Adam avait demandé à réfléchir. Ainsi, mon souvenir est très-précis ; cette liste n'a peut-être pas été arrêtée le matin du 1er novembre, mais à coup sûr dans la journée, et elle a été entre les mains de M. Adam qui l'a transmise à M. Cresson. Celui-ci vous a dit dans sa déposition qu'il avait arrêté les personnes dont on lui avait donné les noms, c'est M. Edmond Adam et moi qui en avions dressé la liste.

M. LE COMTE DARU. — Seulement vous ne l'avez proposée au gouvernement que dans la nuit du 2 au 3, et c'est dans la nuit du 2 au 3 que le gouvernement s'est décidé à l'accepter.

M. Ferry, p. 432.

Un membre. — Il y a quelques heures que je relisais les procès-verbaux des délibérations du gouvernement de la Défense, ou plutôt les notes de M. Dréo; j'ai donc les faits parfaitement présents à la mémoire. Il est certain que la majorité du conseil avait décidé d'abord que l'on passerait outre sur le passé, mais qu'on s'armerait d'une rigueur impitoyable pour l'avenir. Ainsi, c'est bien la situation que rappelait M. le comte Daru. Je tenais à apporter ici mon témoignage, puisqu'il y a seulement quelques heures que je relisais les termes mêmes de la délibération. Il y avait donc une sorte d'amnistie accordée au passé, en réservant toutes les rigueurs des poursuites pour ce qui concernerait l'avenir.

M. LE COMTE DARU. — Le fait est certain. Il était utile de constater que les poursuites n'avaient pas été décidées dans le conseil du 1er novembre, mais dans la nuit du 2 au 3.

M. Ferry, p. 433.

Le conseil était divisé sur cette question. La transaction acceptée par quelques membres rendait difficile la tâche de la répression; cependant ces membres cédèrent; ils reconnurent qu'il était impossible de laisser passer de pareils faits sans les punir. Le général Trochu, le lendemain, publia une note qui racontait que, dans un premier moment, les membres du gouvernement avaient bien pu consentir à oublier et étaient disposés à oublier ce qui leur était personnel, mais que l'intérêt du pays réclamait une répression sévère.

M. Picard, p. 482.

Un membre. — Vous avez dit qu'à la suite du 31 octobre, il y avait eu absence de répression. Quelles sont les causes pour lesquelles la répression n'a pu avoir lieu?

M. PICARD. — Les causes sont multiples; elles tiennent d'abord à ceci; que lorsque l'autorité militaire intervient en vertu des lois de l'état de siége, souvent elle éprouve un grand embarras, à cause de son inexpérience, qui fait que cette répression, qui devrait être plus efficace dans ses mains, devient moins certaine.

Il y a eu quelques cas déférés aux conseils de guerre et suivis d'acquittement. Vallès a été condamné à six mois de prison.

Je ne puis pas le dissimuler, il y a eu une sorte de faiblesse de la part de certains fonctionnaires.

Il est certain que, dans les crises politiques, il est dur de frapper des hommes avec qui l'on a eu des rapports. On pouvait peut-être considérer que l'indulgence était dans les nécessités de la situation; mais ce point de vue n'était pas le mien, je crois qu'il n'était pas le vrai. Je crois que dans cette crise sociale, si la justice avait fait son devoir, si elle avait déclaré que les hommes qui avaient fait le 31 octobre avaient commis un attentat politique que ne pouvaient excuser les circonstances, je crois que les choses auraient pris une autre tournure.

Il y a eu une sorte de défaillance sous ce rapport.

M. Picard, p. 456.

M. LE PRÉSIDENT — Je comprends bien, général, que vous étiez dénué de sanction dans Paris avant le vote du 31 octobre, mais il n'en était pas de même après ce vote. Et comment expliquez-vous alors que vous ayez laissé impunis Flourens et ses complices ?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — L'exemple n'est pas bien choisi, car Flourens, après le 31 octobre, est précisément l'un des douze ou quinze démagogues qui ont pu être arrêtés et mis en prison. Avec quelques-uns d'entre eux, il fut remis en liberté par un détachement de la garde nationale, qui avait des intelligences dans le personnel de la prison de Mazas, où il était détenu, et qu'il força nuitamment, sans que le poste de garde le défendît. Les autres, je l'ai déjà dit, ont été plus tard acquittés par les conseils de guerre. En résumé, tous ceux qui ont pu être arrêtés avec les moyens de police dont on disposait, l'ont été, contrairement à ce qu'on vous en a dit. Je ne puis trop regretter que vous ne vous faites aucune idée de cette situation, et que ni les conseils de guerre, ni les cours martiales (qui n'avaient cependant d'autre mandat légal que d'acquitter ou de condamner à mort, l'exécution suivant immédiatement), ne condamnaient. C'était le résultat de l'état général des esprits, dans cette crise terrible, et de l'état particulier des juges.

Général Trochu, p. 34.

Quand la question de la répression s'est posée, nous avons trouvé une grande faiblesse de la part de l'autorité judiciaire. Beaucoup de magistrats sont mes amis particuliers ; mais, quand on a le malheur d'être mêlé à des événements semblables, il faut oublier ses anciennes amitiés pour ses devoirs.

M. Picard, p. 482.

Je suis de l'école ancienne en matière politique ; je crois que l'on ne gouverne que par la justice, dont la liberté n'est qu'une émanation, et que la théorie qui consiste à supprimer la justice dans son fonctionnement, et à adopter un laisser-faire et un laisser-passer qui convient peut-être en matière commerciale, est tout-à-fait mauvais en matière politique.

Le 31 octobre a été cela ; il n'a pas été suivi d'une répression suffisante, et il a déconcerté complètement le parti de l'ordre.

Les événements ont ensuite marché avec une rapidité extrême. Nous étions sur le point d'être frappés d'un abattement terrible et de voir nos troupes à l'état de rébellion et de dissolution complète, quand nous avons été relevés par la nouvelle du succès du général d'Aurelle. Certes, la nouvelle a été peut-être exagérée, le général lui-même ne l'aurait pas donnée dans les termes où elle nous est parvenue.

M. Picard, p. 484.

Mon bataillon, qui était rentré bien avant que je ne fusse arrivé et qui me cherchait, avait enlevé deux cents chassepots aux Tibaldiens et aux individus de Flourens. Il les avait déposés dans une cave. Je demandais depuis longtemps à être envoyé, avec mon bataillon de mobilisés, aux tranchées, mais il me fallait des fusils à tir rapide, soit des tabatières, soit des chassepots. De nouveau, quelques jours après, j'allai insister et demandai à être envoyé aux tranchées. « Seulement, dis-je, commencez par me donner des chassepots. — Mais nous n'en avons pas. — Mais si, vous en avez à peu près 200 que mes hommes ont pris aux gardes de Flourens. Donnez-les leur, ils les ont bien gagnés. Ce n'est pas tout à fait assez, mais commencez par me donner ceux-là. » — Après le 31 octobre, le gouvernement m'avait offert de me nommer commandant militaire de l'Hôtel-de Ville. J'avais refusé et je n'avais demandé pour toute faveur que des fusils à tir rapide pour être envoyé aux tranchées. J'en parlai à M. Jules Ferry qui me dit : « Mais rien de plus juste. On va voir cela. » — Il fit appeler un de ses secrétaires et lui dit d'aller prendre des informations sur les fusils que le 106e avait pris aux insurgés et qui se trouvaient dans une des caves. On fit des recherches, on s'informa, et, au bout de quelque temps on revint rendre cette réponse : — « Les fusils n'y sont plus. M. Etienne Arago les a fait rendre aux bataillons auxquels on les avait pris. »

M. DE LA BORDERIE. — A quelle date ?

M. IBOS. — Cela se passait trois ou quatre jours après le 31 octobre.

Colonel Ibos, p. 429.

Voici quel était mon plan : descendre les Champs-Élysées et arriver à la place de la Concorde ; diviser mes troupes en deux

colonnes, pourvues chacune de trois canons de 12 et de trois mitrailleuses, et marcher sur l'Hôtel-de-Ville, par la rue de Rivoli et les quais. En cas de rencontre des gardes nationaux de l'ordre, et je l'espérais bien, je les emmenais avec moi. Si, en continuant ma marche, je me heurtais à des groupes hostiles, je les dispersais avec mes mitrailleuses. J'enveloppais l'Hôtel-de-Ville, et je sommais les gredins qui l'occupaient de se rendre. S'ils refusaient, les pièces de 12 enfonçaient les portes. J'aurais eu promptement raison de toute résistance, et je faisais passer ces misérables par les armes.

S'il m'avait été permis d'exécuter ce plan, il est possible que MM. Jules Favre, Tamisier, Emmanuel Arago, Jules Ferry et quelques autres de ceux qui se trouvaient là comme otages eussent été fusillés par ces misérables qui s'en étaient emparés; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que la répression aurait été terrible et que tout eût été fini.

Général Ducrot, p. 7.

A ces déclarations nous ajouterons celle de M. J. Favre qui continue à soutenir qu'il n'a rien vu, rien su, rien entendu.

M. LE COMTE DARU. — Je demande à M. le ministre la permission de lui renouveler une question que j'ai déjà faite, et dont il ne nous a pas donné la solution.

Il y avait une espèce de gouvernement occulte des chefs de la démagogie; ils se réunissaient, se concertaient entre eux, et leur autorité allait grandissant, en même temps que la vôtre diminuait. Le 31 octobre, l'occasion leur a paru bonne pour agir, ils ont agi; ils ont échoué. Vous pouviez le lendemain ressaisir par des mesures fermes l'autorité qui vous échappait pour passer dans d'autres mains.

Je sais bien qu'on a dit : Nous n'avions pas assez de forces pour engager la lutte. Y aurait-il eu lutte ? Je n'en sais rien, mais vous auriez vaincu si l'on vous avait résisté, car le 22 janvier lorsque votre force morale avait beaucoup diminué, vous vous êtes trouvés assez puissants pour faire ce que vous n'avez pas osé faire le 31 octobre, fermer les clubs, et supprimer les journaux les plus dangereux.

On s'étonne que des hommes aussi éclairés, aussi expérimentés que l'étaient certains membres du gouvernement, se soient crus, le 22 janvier, assez puissants pour prendre des mesures

qui, dans leur opinion, étaient au dessus de leurs forces le 31 octobre, des mesures qui eussent considérablement servi leur cause, et la cause de la défense du pays en dominant la démagogie.

M. JULES FAVRE. — C'était là, certainement, un système; il eût peut-être été bon de le suivre; nous en avons souvent causé, et nous avons cru qu'il offrait plus de dangers que d'avantages; nous avons pensé qu'en fermant cette soupape, nous courions le risque de faire éclater la machine.

D'ailleurs, il fant bien se faire une idée de la situation. Ceux qui ont vu Paris savent que fermer les clubs était chose illusoire; les clubs étaient partout; la garde nationale, répandue par toute la ville, se composait, en grande partie, de désœuvrés qui causaient constammant politique, et en parlaient avec la dernière violence.

Quant aux journaux, c'était autre chose; l'opinion était absolument opposée à leur suppression. Je m'en vais vous citer un fait.

Le journal *La Vérité* publiait des articles on ne peut plus agressifs, et toujours remplis de mensonges. Nous aurions dû poursuivre ces journaux pour fausses nouvelles. Dans un temps de siége, rien n'est plus dangereux que les fausses nouvelles, et les journaux en étaient pleins.

Ce journal ne se contentait pas de publier de fausses nouvelles, il les faisait afficher ; et sur ces affiches, on lisait : — le drapeau rouge flotte à Lyon; le comte de Chambord est en Vendée; les princes d'Orléans sont à la tête de l'armée en Normandie, — enfin, mille choses de cette nature, qui devaient, nécessairement, provoquer des séditions.

J'ai considéré cela comme le plus dangereux des délits, et je me suis rendu immédiatement à l'Hôtel-de-Ville ; j'ai convoqué mes amis; le général Trochu n'était pas là, j'ai fait appeler le procureur général et le préfet de police; j'ai donné l'ordre de faire arrêter le journaliste et de faire chez lui des perquisitions. Les clameurs qui s'élevèrent dans Paris furent assourdissantes, à un degré que vous ne pouvez pas imaginer. Toute la presse, sans exception, le *Journal des Débats* en tête, déclara que nous trahissions la République.

Tel était l'état de l'opinion, et les magistrats nous dirent: « Si vous traduisez le journal devant la justice, il sera acquitté» De telle sorte qu'en effet, nous n'avons pas tenu la main ferme:

mais nul ne voulait agir, et nous n'aurions trouvé personne pour faire exécuter la loi; c'est dans cette situation qu'il fallait gouverner.

Un membre. — Cette force, vous l'avez eue cependant le 22 janvier.

M. JULES FAVRE. — Au 22 janvier, la situation était toute différente; on a commencé par tirer des coups de fusil, et il aurait fallu vraiment être bien simple pour ne pas répondre.

Un membre. — Le *Combat* et le *Réveil* ont été supprimés sans réclamations.

Un autre membre. — M. Cresson a dit qu'ayant été nommé préfet de police, peu de jours après le 31 octobre, il avait demandé des moyens d'action, et qu'il avait réussi à faire arrêter quelques-uns des prévenus du crime de l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville; puis que tous ont été relâchés. A ce moment, la police avait donc agi.

M. JULES FAVRE. — C'est une erreur; on n'a jamais arrêté Flourens, Blanqui, ni Félix Pyat.

Un membre. — Pardon; Félix Pyat a été arrêté.

M. JULES FAVRE. — Oui, mais bien après le 31 octobre.

M. LE COMTE DARU. — Si on avait fait justice le 31 octobre, nous n'aurions peut-être pas eu la Commune.

M. JULES FAVRE. — Flourens a été arrêté par la garde nationale; puis, il est sorti, et est allé au rempart.

M. LE COMTE DARU. — Ne l'a-t-on pas fait arrêter plus tard?

M. JULES FAVRE. — M. Cresson s'est conduit avec un grand courage et beoucoup de dévouement, je lui rends cet hommage.

Un membre. — Par qui et comment ont été délivrés les hommes qui s'étaient trouvés arrêtés dans l'Hôtel-de-Ville, pendant la nuit du 31 octobre?

M. FULES FAVRE. — Je n'ai pas su qui ont avait pris, ni comment on a relâché les prisonniers; ce sont des chefs de la garde nationale qui ont conduit cette affaire; j'ai su qu'on avait arrêté à l'Hôtel-de-Ville, le soir, notamment les gens qui étaient autour de moi, et qu'on appelait les tirailleurs de Belleville. Ils ont été relâchés probablement par ordre du général Tamisier, qui commandait alors la garde nationale.

Un membre. — M. Jules Ferry a été compromis dans cette affaire?

M. Jules Favre, p. 350.

Cette lamentable journée, qui était la suite naturelle du 4 septembre et la préparation non moins directe du 18 mars, eut aussitôt pour résultat de faire échouer les négociations entamées avec l'ennemi en vue d'un armistice qui eût sauvé tant d'existences précieuses, prévenu des pertes si cruelles, rendu la France à elle-même, et limité les sacrifices que la paix devait lui coûter plus tard.

Le 31 octobre n'a pas été une bataille, on n'y a échangé ni coups de canon, ni coups de fusil; ça été une sédition intérieure, réprimée silencieusement, sans lutte d'aucune sorte.

Cependant, messieurs, savez-vous ce qu'elle a coûté au pays? *La veille, la Prusse nous accordait l'armistice avec ravitaillement*, c'est-à-dire la réunion d'une assemblée nationale et la paix; Paris, ravitaillé, et pouvant continuer son effort, restait entre nos mains le point d'appui des négociations. *Le lendemain, elle nous refusait tout*, parce que ses espérances lui étaient revenues! Je parle ici en toute connaissance de cause.

Général Trochu, p. 285.

Quant à l'influence qu'a exercé le 31 octobre, au point de vue diplomatique, vous la voyez là, autant qu'on peut la saisir. Il est certain que, sans cet événement, il y avait grande chance pour que la négociation se continuât les jours suivants sur le même pied, c'est-à-dire sur le pied du ravitaillement discuté quant aux chiffres, et certes, nous aurions été fort accommodants sur les quantités. L'influence du 31 octobre a donc été réelle. Ce qui s'est passé dans l'esprit du conseil du gouvernement prussien, nul ne peut le savoir, mais il y a eu là un changegement de volonté bien évident. Le chancelier a-t-il vu là un indice de faiblesse, la confirmation des paroles qu'il avait prononcées devant M. Favre, qu'un jour la *populace* de Paris interviendrait et renverserait le gouvernement de la Défense nationale? Je n'en sais rien.

M. J. Ferry, p. 409.

CHAPITRE XXXI.

Le premier Siége de Paris

Quels étaient l'état de défense, l'armement et la garnison de Paris au 4 septembre? — Le général Trochu ne se propose que de *chicaner* les ennemis. — L'amiral Pothuau et le général Le Flô croient qu'une trouée était possible — Comment on a refusé l'armistice sans ravitaillement. — Étendue connue des ressources alimentaires de Paris. — Mollesse et fautes du commandement. — Conseils du général Ducrot. — Ouvertures de l'ennemi repoussées. — Illusions entretenues dans Paris et fausses nouvelles répandues par le Gouvernement. — Trompeuses assurances données par M. Gambetta, — Impopularité du général Trochu. — La vérité sur les canons de M. Dorian. — Rôle actif et services de l'intendance. — On gaspille le pain. — Détestables mesures de M. Magnin. — Vivres mal distribués. — Comment on décréta l'action de Montretout. — Causes du retard du général Ducrot. — Irritation dans Paris. — MM. Garnier-Pagès et Arago proposent que la garde nationale aille en masse sur l'ennemi, et fasse une sortie désespérée, le Gouvernement provisoire l'accompagnant de ses vœux du haut des remparts. — On décide que M. J. Favre ira traiter à Versailles.

Nous avons vu précédemment ce qui avait été fait pour la défense, l'armement et l'approvisionnement de Paris. Le 4 septembre arrêta les travaux de fortification et les achats de vivres ; mais Paris avait déjà les canons, les munitions et les denrées nécessaires pour un long siége.

M. Garnier-Pagès n'en affirme pas moins, d'après le général Trochu, comme l'avait fait une dépêche officielle publiée à cette époque, que rien n'était préparé pour arrêter l'ennemi.

Lorsqu'on a commencé les travaux de défense, le général Trochu nons le disait lui-même : « Nous ne pouvons pas résister : il n'y a pas de gargousses pour les canons, les canons ne sont pas montés, il n'y a pas d'attelage pour les affûts, il n'y a rien ,

les remparts ne sont pas armés. Quant à moi, messieurs, j'ai la conviction que, si les Prussiens avaient marché à la suite de l'armée de Vinoy, ils auraient pu entrer dans Paris ; il n'y aurait eu que les barricades qui auraient pu les en empêcher. « Le général Trochu nous a dit et redit maintes fois : » Ne nous faisons pas illusion, nous sommes ici pour succomber sur le champ de bataille : nous devons nous y attendre ; nous nous défendrons, mais c'est une folie héroïque ! »

M. Garnier-Pagès, p. 445.

Le général Trochu indique quelle était la force de l'armée ; mais ses chiffres sont fort contestables, et l'effectif de la garnison à la fin du siége prouve que, au début, il était bien différent de ce que prétend le gouverneur de Paris.

La garnison de Paris se composait du 13e corps formé à Paris même, depuis un mois ou six semaines, par le général Vinoy et qui avait un commencement de cohésion, mais qui, dirigé sur le gouffre de Sedan, s'était arrêté à Mézières en apprenant le désastre, et revenait comme il pouvait, pour se reconstituer à Paris, où il n'arriva *qu'à dater du 7 septembre*. Il n'y avait donc le 4 septembre, à Paris, que le 14e corps en voie de formation très lente et très difficile, faute de moyens, sous le général Renault, depuis glorieusement tué à Villiers.

Enfin, il y avait la gendarmerie, très atteinte dans son moral ; puisque, concourant, le matin même, à la garde du Corps législatif, elle s'était laissée pénétrer par les foules qni investissaient les abords de l'Assemblée et l'Assemblée elle-même, comme c'était d'ailleurs, dans les circonstances, absolument inévitable. Elle était de plus (comme les sergents de ville, dispersés et cachés dans Paris), très menacés par le populaire. J'établis à propos de la gendarmerie, corps excellent, dont les preuves de vaillance et de dévouement sont depuis longtemps faites, qu'à l'arrivée de la nouvelle de Sedan, elle devenait radicalement impuissante, comme toute autre troupe, à livrer bataille à la foule. Il y a des circonstances de péril public et d'angoisse publique, où les troupes, profondément atteintes dans leur moral, ne tiennent jamais.

Général Trochu, p. 281.

M. Trochu comptait presque uniquement sur l'effet de ses proclamations. Il le dit très-naïvement en ces termes :

C'est un problème extrêmement redoutable ; cependant si, en me mettant en communication avec l'esprit public (c'est ce que j'ai fait, ne disposant d'aucun autre moyen, par les proclamations qu'on a tant raillées depuis), si en me mettant en communication avec l'esprit public, je parviens à l'élever à une certaine hauteur, et que cet esprit public ne m'abandonne pas, je déclare que je tiendrai une soixantaine de jours.

Général Trochu, p. 310.

Aussi, ne croyait-il pas une défense possible, et ne se proposait-il que de *chicaner* l'ennemi.

Jamais le gouvernement de Paris n'a cru à une défense efficace. Or, quand on ne croit pas à la possibilité d'une entreprise, il est souverainement imprudent et dangereux d'en accepter la direction. Sans cesse, le soir à l'Hôtel-de-Ville, il nous répétait que la défense était impossible, que Vanves et Issy tomberaient fatalement avant quinze jours aux mains des Prussiens, et que nous ne pouvions que *chicaner* l'ennemi. C'est son mot favori. Chaque fois qu'une affaire de quelque importance, heureuse au début, s'achevant toujours par la retraite, avait lieu, il se félicitait en nous disant : « Nous les avons encore un peu chicanés. » Il était de bonne foi, il ne tentait la résistance que pour l'honneur. Pour moi, voilà toute l'explication de ces sorties tronquées et avortées contre l'ennemi. Avec un pareil plan, il était impossible de rencontrer le succès. Quand on n'a pas la foi, on ne la communique pas à toute une population, aussi prompte à toutes les sensations. Et puis, est-il bien, sous l'empire de semblables prévisions, de sacrifier hommes et millions pour sembler marcher à un résultat qu'on croit irréalisable et intangible ?

M. de Kératry, p. 668

L'amiral Pothuau estimait, au contraire, qu'il eût fallu une série d'attaques répétées, et M. Le Flô croit qu'une trouée était possible. Quant à M. J. Favre, il réserve son opinion, et ne veut pas contredire un collègue.

Je crois que si nous avions fait une série d'attaques répétées, nous aurions, certainement, perdu du monde, mais nous en aurions fait perdre une si grande quantité à l'ennemi, que cela l'aurait peut-être ébranlé dans ses positions autour de Paris, et si, après l'avoir inquiété sur un point, on fût revenu le lendemain au même endroit, avec les forces imposantes dont nous disposions, on aurait pu le lasser tellement qu'il eût peut-être abandonné la partie. Cependant, il ne faut pas se dissimuler que l'ennemi avait toutes facilités pour remplacer ses pertes.

Amiral Pothuau, p. 508.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le général Le Flô appelé, dans le conseil, était-il d'avis que la trouée fût possible ?

M. LE GÉNÉRAL LE FLO. — Cela a dépendu des époques. Je reconnais que Paris renfermait des éléments militaires extrêmement importants. Nous avions 120,000 hommes de troupes, 98,000 mobiles et 250,000 hommes de garde nationale, armés, parmi lesquels il nous semblait assez facile de trouver 60 ou 80,000 hommes résolus à combattre. Cela laissait, tout en assurant les opérations du siége contre les Prussiens, une force disponible d'environ 230 ou 240,000 hommes. Une grande sortie était une opération extrêmement dangereuse et pouvait amener un grand désastre. Cependant elle ne me paraissait pas impossible à certains moments. Il m'est, par exemple, arrivé de dire dans le conseil : « Sur dix chances, il y en a trois en faveur du succès de l'opération et sept contre. » Ainsi, au moment où le général d'Aurelle s'emparait si brillamment d'Orléans et y occupait une grande partie de l'armée prussienne, peut-être était-il possible de tenter une opération de cette nature. C'est une question extrêmement controversée. On objecte que les soldats étaient bien fatigués, qu'ils avaient été bien rebutés par les attaques inhabiles faites sur plusieurs villages, tels que l'Hay et Chevilly, que les Prussiens occupaient et qui étaient crénelés, fortifiés, armés jusqu'aux dents ; que nos soldats, généralement très jeunes, n'avaient pas le moral nécessaire pour le succès d'opérations de cette nature. Enfin mon sentiment est, qu'à certaines heures l'opération eût peut-être été possible, et qu'il y avait peut-être obligation de la tenter. On ne l'a pas fait par des considérations qui avaient leur valeur, qui étaient le résultat de réflexions sérieuses.

Général Le Flô, p. 625.

M JULES FAVRE. — Je me suis imposé la loi de ne pas contredire le général Trochu. Je serais forcé de le faire sur un grand nombre de points. Il s'est conduit comme un homme très vaillant, mais il n'a pas dirigé la défense comme beaucoup de gens l'auraient voulu. C'est lui qui, au milieu de tous ces événements, a couru les plus grands risques. Si, après avoir été portés au pouvoir, — nous avions succombé, si nous avions été arrêtés, fusillés, nous aurions laissé le souvenir d'hommes politiques échouant dans l'exécution d'un noble dessein ; mais le général Trochu aurait eu une autre responsabilité. Il a donc fait un grand acte de civisme et de dévouement. Je crois qu'il aurait dû s'expliquer sur ces choses autrement qu'il ne l'a fait à la tribune, dire que, sentant tout perdu si l'armée ne se joignait pas à ce mouvement de la défense et s'il y avait à l'intérieur de Paris une sédition, il s'était mis au-dessus de toute autre considération. Je crois que ce sont les sentiments qui l'ont guidé ; mais il me m'appartient pas de faire sa critique, ni d'opposer un élément de contradiction qui pourrait affaiblir ce qu'il a dit à la tribune. Je pourrai un jour dire la vérité.

M. J. Favre, p. 334.

Du moment qu'on avait si peu de confiance dans l'issue de la lutte, il était naturel de désirer un armistice et de subir même sur ce point les exigences abusives de l'ennemi qui ne consentait pas au ravitaillement. Le temps que l'on a si mal employé pour préparer l'action l'eût été consacré à constituer l'armée de Paris, et l'on aurait eu l'avantage de procéder à des élections. Mais, comme nous le verrons plus loin, le gouvernement ne voulait pas que le pays fût consulté ; il tenait à prolonger sa néfaste dictature, et, bien que l'on eût assez de vivres pour arriver au terme de l'armistice, à l'époque où les opérations défensives commencèrent, on s'obstina à refuser une combinaison qu'il fallait subir dans l'intérêt du pays.

Les dépositions suivantes établissent que les ressources alimentaires de Paris étaient connues au moment où les négociations échouèrent.

Un membre. — Une question sur ce point. Vous deviez savoir quels étaient alors les approvisionnements de Paris ; ils ont duré trois mois après cette époque, ils auraient pu durer plus longtemps si on avait commencé le rationnement plus tôt. Par conséquent, vous aviez pour trois mois de vivres, et même pour quatre mois, en commençant le rationnement ce jour-là. Il y

avait un intérêt supérieur à laisser de côté vos premières prétentions et à accepter l'armistice, même sans ravitaillement, de façon à avoir une Assemblée nationale qui vous déchargeât de toute responsabilité, et qui permît à la France de faire ce qui lui aurait convenu.

M. JULES FERRY. — Il nous a paru que l'armistice sans ravitaillement, c'était le refus d'armistice, c'était l'impossibilité de faire des élections, c'était l'absence d'engagement de la part de la Prusse, et, par conséquent, les élections livrées à l'arbitraire de l'ennemi, de l'ennemi qui occupait vingt-trois départements.

Le même membre. — Mais non, les élections ne se faisaient pas sans armistice. La Prusse acceptait l'armistice sans ravitaillement, et il y avait alors un intérêt supérieur à réunir une Assemblée nationale.

M. JULES FERRY. — Notre impression, qui était celle de M. Thiers, manifestée avec beaucoup de netteté dans sa circulaire du 9 novembre, c'était que la Prusse ne voulait pas d'élections, ne voulait pas la paix. Vous ne voulez pas d'élections; eh bien ! la guerre, la guerre à outrance !

Un membre. — M. Thiers n'était pas de cet avis. Saviez-vous quel était, à cette époque, le chiffre de vos approvisionnements?

M. JULES FERRY. — Oui, à peu de chose près.

Le même. — Vous saviez alors que vous en aviez encore pour trois mois ?

M. JULES FERRY. — Non, nous ne pensions pas aller au-delà du 15 décembre. Et puis, nous avons découvert que nous pouvions aller jusqu'au milieu de janvier, et, grâce à la grande économie qui était apportée à la consommation de Paris, nous avons pu aller jusqu'à la fin de janvier.

M. DE RAINNEVILLE. — Si vous aviez commencé le rationnement plus tôt, vous auriez pu aller un mois de plus.

M. JULES FERRY. — C'est une très grande erreur.

M. DE RAINNEVILLE. — Le rationnement a été mal mené; ainsi, au début, l'on a donné du blé aux chevaux.

M. JULES FERRY. — Nous avons su qu'en effet, on avait nourri certains chevaux avec du blé, et la raison en est très simple, c'est que le blé coûtait meilleur marché que l'avoine. L'avoine était presque exclusivement aux mains des compagnies de transport et du ministère de la guerre. Mais comme, à la fin, nous avons mangé l'avoine des chevaux, au point de vue de la

durée de la résistance de Paris, le résultat a été le même. J'ai d'ailleurs été toujours convaincu que l'abus qui consistait à donner aux chevaux du blé ou du pain, — abus impossible à prévenir, — ne s'était produit que sur des quantités tout à fait insignifiantes.

Notre impression a été, je le répète, celle-ci : nous nous trouvions en face d'un revirement inattendu ; nous avions espéré, grâce à l'intervention des puissances et aux négociations de M. Thiers, obtenir la reconnaissance de ce droit, qui appartenait essentiellement à la nation française, de nommer une Assemblée, mais de la nommer avec un armistice tel que le reconnaît le droit des gens, c'est-à-dire avec ravitaillement. Puis, tout à coup, notre adversaire change de tactique, refuse le ravitaillement. Nous avons vu là la preuve que la Prusse ne voulait ni des élections, ni de la paix. Telle était aussi l'opinion de M. Thiers. C'est donc une manœuvre, un acte de déloyauté, une façon de rompre les négociations. Eh bien! aux armes, il faut aller jusqu'à la fin et se battre à outrance. Comment faire des élections avec les Prussiens occupant vingt-trois départements, sans que les hostilités soient suspendues! Cela n'était pas possible.

Plusieurs membres. — Mais il y avait armistice, il y avait donc cessation des hostilités!

M. JULES FERRY. — C'était sans exemple, un armistice sans ravitaillement!

La preuve que nous voulions la réunion d'une Assemblée, c'est l'entrevue de Ferrières. Cette entrevue et la négociation de M. Thiers n'avaient pas d'autre but. Ce n'est pas pour autre chose que M. Thiers était allé dans les cours principales de l'Europe, à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Il est certain que la délégation de Tours voulait la réunion d'une Assemblée nationale, et je m'étonne qu'à Paris vous eussiez un avis aussi tranché sur l'impossibilité de faire les élections en France, vous qui n'étiez pas en communication avec la province, tandis que la délégation de Tours, qui, elle, était en communication exacte avec la province, persistait dans un avis différent et voulait laisser la France maîtresse de ses destinées. Assurément, cela eût mieux valu et pour la guerre et pour la paix.

M. JULES FERRY. — Messieurs, après le 31 octobre et le rejet de

la négociation de M. Thiers, il ne nous a pas été possible de connaître ce désir de la France par aucun symptôme.

M. Jules Ferry, p. 409.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez répondu dans le principe qu'il existait dans Paris, un approvisionnement assuré jusqu'au 28 décembre. M. de Rainneville vous a demandé si le gouvernement le savait à l'époque où l'on a reçu de M. de Bismarck des propositions d'armistice sans ravitaillement.

M. MAGNIN. — A cette époque, nous ne doutions pas que M. de Bismarck n'acceptât un armistice avec ravitaillement.

M. LE PRÉSIDENT. — Pour convoquer une Assemblée nationale, il fallait arriver à un armistice. Puisque vous aviez des approvisionnements jusqu'au 28 décembre, pourquoi n'avez-vous pas accepté l'armistice sans ravitaillement? Vous étiez membre du gouvernement; pouvez-vous répondre?

M. MAGNIN. — Je n'étais pas membre du gouvernement, en ce sens, que je n'étais que ministre. Arrivé au ministère après la constitution du gouvernement de la Défense nationale, je votais quelquefois avec les membres du gouvernement, quand on me demandait mon avis, mais je ne prenais point une part essentielle et habituelle à ses délibérations Je crois que les membres du gouvernement étaient unanimes pour qu'il n'y eût pas d'armistice sans ravitaillement. On a dû vous faire cette déclaration.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Magnin se trompe. Il n'y avait pas unanimité sur ce point parmi les membres du gouvernement; M. Picard était d'avis que l'armistice pouvait être conclu sans ravitaillement; il nous l'a déclaré ici même.

M. Magnin, p. 520.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Il résulte de votre déposition qu'on avait du pain jusqu'au 3 janvier, de la viande jusqu'au 22 novembre, sans compter les chevaux.

M. MAGNIN. — Pour les chevaux, nous en avions une certaine quantité; j'en avais fait faire le recensement, mais seulement au mois d'octobre ou au commencement de novembre. Nous avions alors de 50 à 60,000 chevaux.

Un membre. — 68,000.

M. MAGNIN. — Oui, 68,000. Nous savions cela très-bien, puisque les déclarations étaient exactes.

M. Magnin, p. 506.

Aussitôt que j'ai été installé au ministère, j'ai recueilli tous les renseignements possibles pour établir les quantités de denrées alimentaires appartenant à l'État. Je ne savais pas ce que les particuliers possédaient ; aussi, quand je parle de farines et de blés, je parle des quantités qui appartenaient à l'État. Eh bien, pour celles-là je suis arrivé le 8 septembre, — j'ai la date très-exacte, — avec les états que j'avais fait dresser, avec les calculs que j'avais fait établir avec beaucoup de soin, je suis arrivé à trouver que nous n'avions de vivres que pour trois mois, c'est-à-dire du 8 septembre au 8 décembre. J'avais ouvert l'avis qu'il fallait afficher ce renseignement, parce que je pensais qu'il fallait dire à la population la vérité et lui faire connaître la situation. Mais on a pensé, et le général Trochu en particulier, que l'on n'était pas absolument certain de ce chiffre, qu'il pouvait y avoir des déchets, des avaries, surtout dans les farines. En quoi l'on s'est trompé ; il n'y a pas eu d'avaries, à peine dans la proportion de 2 pour 100. Toujours est-il que l'on s'est décidé à faire connaître tout simplement que l'on n'avait de vivres que pour deux mois. Mais lorsque le comité des subsistances, dont j'ai parlé tout à l'heure, s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, dès la première séance, — et le fait est consigné au procès-verbal, — j'ai établi le compte de ce que nous possédions au 28 septembre, en farines et en blés. J'avais, d'après certains calculs, pu me rendre compte de ce que les particuliers possédaient en farines et en blés, je n'avais pas le chiffre exact, mais, avec ce que je connaissais, j'étais arrivé à tenir jusqu'au 3 janvier. J'avais même dit à cette occasion que, pour le jour de l'an, nous pourrions donner à la population de Paris un petit pain blanc. Du 3 janvier nous sommes allés jusqu'au 7 février, mais cela a eu lieu par différentes raisons. D'abord la guerre, qui n'avait jamais voulu nous dire le chiffre exact de ses approvisionnements et leur importance, est venue à notre secours et nous a fourni 75 à 80,000 quintaux de farines, ce qui nous a donné douze jours d'alimentation ; puis, au lieu de manger du pain de blé pur, nous avons mélangé de l'avoine, de l'orge, du riz, du seigle, et nous étions arrivés, dans les derniers jours,

à donner du pain, dans la confection duquel il n'entrait que 10 à 12 pour 100 de blé, ce qui nous a permis encore d'accroître la consommation de quatre ou six jours. J'avais annoncé, dès le 27 janvier, que nous irions jusqu'aux 5, 6, 7 février, et si nous n'avions pas obtenu des secours, nous n'aurions pas été plus loin.

M. Magnin, p. 515.

Les opérations de la défense continuèrent donc à être conduites, comme le pays le sait, et le commandement commettait des fautes si lourdes, il savait si bien s'y prendre pour que l'ennemi connût à l'avance le but et le jour des sorties, que l'on crut partout à une trahison.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — On s'est beaucoup occupé de la divulgation des plans de sorties. Ainsi, la sortie sur la Marne a été généralement connue du public avant son exécution. Je faisais partie des ambulances de l'Internationale; huit jours avant, nous savions le point par lequel on devait sortir.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Vous ne pouviez le savoir que par hasard ou par présomption. Il n'était pas, d'ailleurs, difficile d'entrevoir les combinaisons possibles.

M. CHAPER. — Je confirme parfaitement ce que vous dites, mon général.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Je prenais moi-même la peine de faire les ordres et les instructions, laissant en blanc les noms des lieux, les numéros des divisions qui devaient prendre telle ou telle part à l'action, et ce n'est que la veille de l'action que je faisais remplir ces blancs par un officier d'état-major. Ainsi, lors du projet d'opération sur Pontoise, et pendant longtemps, il n'y eut que le général Trochu et moi dans le secret; je le suppliai de ne pas en parler; ce ne fut qu'à la fin qu'on fit appeler les généraux de Chabaud-La-Tour et Guyot qui étaient des généraux spéciaux dont nous avions besoin, et Jules Favre, pour les mettre au courant.

Le 29 au soir, les Prussiens ne se doutaient pas de l'attaque; et sans cette crue, qui nous a forcés de retarder l'attaque de vingt quatre heures, ils eussent été complétement surpris.

Un peu avant minuit, j'étais sur les bords de la Marne avec MM. Krantz et Ducros, qui devaient établir les ponts; nous avions constaté un commencement de crue et je dis aux ingénieurs : « Cela ne vous donne-t-il pas quelque inquiétude ? —

« Non, répondirent-ils, cela n'a aucune importance; nous allons commencer notre mouvement tout à l'heure. » A minuit, je les quittai; je remontai au fort de Nogent et là, j'écrivais des ordres, lorsqu'à deux heures du matin, M. Krantz arriva pâle, ému, me dire : « Il est impossible de placer nos ponts; la crue a pris des proportions formidables; nos remorqueurs ne peuvent passer sous le pont de Joinville; nos bateaux ont chaviré. » Alors je montai à cheval et me rendis au fort de Rosny prévenir le général Trochu de l'incident qui nous arrivait au dernier moment. Jusque là, les Prussiens ne se doutaient de rien. Un moment nous eûmes la pensée de tenter un mouvement du côté du Raincy, mais nous vîmes bientôt les difficultés dans lesquelles nous allions nous lancer, et nous persistâmes dans notre premier projet. C'était seulement un retard de vingt quatre heures. La crue diminua dans la journée et nous fîmes notre mouvement le 30, au lieu de le faire le 29.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Comme je vous le disais tout-à-l'heure, dans la société Internationale de secours aux blessés, nous étions prévenus du mouvement sur la Marne, bien des jours avant son exécution. N'attribuez-vous pas cela à la présence de l'élément civil dans les conseils militaires?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Il n'y avait que deux hommes appartenant à l'élément civil qui connussent nos projets : MM. Krantz et Ducros, chargé de faire nos ponts. Je crois que vous voulez faire allusion à certains bruits qui ont couru, notamment sur le général Schmidt. Je n'ai pas pour sa personne beaucoup de sympathie, mais quant à penser qu'il ait divulgué nos plans, commis des indiscrétions comme on l'a dit, trahi, je repousse bien loin cette pensée. J'affirme sur l'honneur que, dans ma conviction, cela n'est pas vrai. M. Schmidt n'est pas mon ami, je peux être cru quand je dis que ce sont là de pures calomnies.

Un membre. — Le général Trochu l'a défendu contre ces calomnies.

M. LE COMTE DE RESSEGUIER. — Ainsi selon votre impression, il n'y avait pas eu divulgation du plan?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Non, c'est impossible. Maintenant nous étions enfermés dans un rayon très limité, et quand on a l'habitude du métier, on sait à peu près ce qui peut et doit se faire.

Général Ducrot, p. 22.

L'expédition sur la Marne ayant échoué, et l'armée de la Loire ayant été battue, le général Ducrot s'occupa de réorganiser ses troupes, et il conseilla de prêter l'oreille aux ouvertures de l'ennemi. Toute chance de salut avait dès lors disparu, mais on voulut flatter et ménager l'opinion que l'on avait abusée.

Lorsque je connus la retraite de l'armée de la Loire, je pris mon temps pour réorganiser mon armée. Elle se trouvait dans une situation fort précaire, et je me suis vu obligé, avec mes trois corps d'armée, de n'en former que deux. Je manquais complètement de cadres pour organiser les régiments de mobiles et j'étais obligé d'improviser des colonels avec des capitaines de dragons, avec des officiers d'artillerie, d'état-major, avec des officiers subalternes qui, du reste, ont bien justifié la confiance qui les avait fait nommer, car ils ont admirablement conduit leurs troupes et se sont fait tuer ou estropier presque tous.

Comme je vous le disais, à partir de ce moment, nous prîmes le temps nécessaire pour réorganiser l'armée. Pour moi, je pensais bien que nous n'avions plus aucune chance de réussir dans une opération très-considérable, et dans les conseils du gouvernement, j'exprimai plusieurs fois mon regret de ce qu'on ne voulait pas essayer de traiter pendant qu'il était temps encore. Plus tard, une nouvelle occasion s'étant présentée, lorsque le prince de Saxe écrivit à l'amiral La Roncière le Noury, j'exprimai encore le même regret, et ces messieurs, qui ne se laissaient dominer absolument que par cette considération qu'il fallait donner satisfaction à l'opinion publique singulièrement égarée ; ces messieurs, dis-je, allèrent un jour jusqu'à me faire sentir qu'ils me considéraient tous comme un peu « *faiblard*. »

Je leur répondis que je me souciais peu de leur opinion, et que quand le jour serait venu, je leur prouverais que je savais faire mon devoir aussi bien et mieux que personne. J'avais le courage de mon opinion et je dis à M. Jules Favre : « Vous avez l'air de m'accuser de faiblesse. Eh bien, c'est vous qui êtes faible, et c'est vous qui nous conduirez fatalement à une capitulation sans donditions. Vous nous menez la corde au cou aux Prussiens. Moi, au contraire, je suis dans le vrai quand je vous dis : Aujourd'hui nous pouvons traiter honorablement avec l'ennemi, car nous avons relevé l'honneur des armes, nous

avons fait noblement notre devoir de capitale, nous avons encore des munitions, des vivres, des éléments de résistance, des armées à l'extérieur; mais arrivera fatalement un moment où nous n'aurons plus de vivres; plus d'armées, plus de ressources d'aucune espèce, et alors, nous serons obligés de nous rendre à merci. «

Voilà ce que je disais. Mais ces messieurs n'étaient préoccupés que de l'idée de donner satisfaction à l'opinion publique qu'ils contribuaient à égarer. Ayant commis la faute d'armer et d'organiser toute la population, ils voulaient tenter une grande opération avec les masses de la garde nationale. Là-dessus encore, j'étais en opposition avec eux. Je leur dis : « Messieurs, à force de soins, de peines, de petits combats d'abord, de gros ensuite, je suis arrivé à former une armée qui a sa valeur, qui n'est pas parfaite, à coup sûr, qui manque de bien des choses, mais qui est enfin en état de manœuvrer et de combattre honorablement : j'avais à Champigny 350 bouches à feu de campagne en ligne, de 12 et de 7, et nous avons su nous en servir.

« Je suis donc parvenu à organiser une armée ayant une valeur incontestable, mais si vous voulez la noyer dans deux cent mille gardes nationaux, qui, par leur nature, n'ont aucune des aptitudes nécessaires pour se battre en rase campagne, vous ferez un immense chaos de tout cela et vous vous exposerez à quelque gros désastre. Je veux bien utiliser votre garde nationale, mais dans la mesure du possible! »

Général Ducrot, p. 17.

. . . .

Le lendemain, — c'est là-dessus que j'appelle votre attention, — il nous est arrivé un parlementaire portant une lettre de M. de Moltke; elle était adressée, non pas au gouverneur de Paris ou au chef du gouvernement de la Défense nationale, mais au commandant en chef de l'armée française. Elle commençait par cette phrase : « *Mon général*, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai réoccupé la ville d'Orléans; si vous voulez vérifier le fait, je vous donnerai toutes les facilités pour faire passer un de vos officiers d'état-major. »

J'étais présent et je dis : — « C'est un incident providentiel; ces gens-là en ont assez, ils veulent traiter. » Cela ne fut pas le sentiment du général Trochu, il me répondit : « Ces gens-là

se moquent de moi, ils veulent me compromettre comme ils ont compromis Bazaine. »

« Mais enfin, lui dis-je, pourquoi cela? Pourquoi ne pas admettre qu'ils sont sous l'impression des pertes que nous venons de leur faire subir? J'admets bien qu'ils ont réoccupé Orléans, mais ils ne parlent pas du désordre de l'armée de la Loire. Ils disent simplement : nous avons réoccupé Orléans. Par conséquent, je crois qu'ils sont très-impressionnés et il me semble qu'il n'y aurait qu'une chose à faire, ce serait d'écrire dans le sens suivant :

— « M. le comte, la réoccupation d'Orléans par les armées allemandes est un fait qui ne nous surprend pas, il est entré dans nos prévisions, Nous n'avons pas besoin de le faire vérifier par un officier d'état-major ; je m'en rapporte parfaitement à Votre Excellence. Cela ne change rien d'ailleurs, à la situation de l'armée de Paris. Je ne comprends pas pourquoi Votre Excellence a cru devoir porter ce fait à ma connaissance, je lui demande de vouloir bien s'en expliquer.

Cela ne vous compromettra pas, il n'y aura pas d'engagement, et cela nous permettra de connaître s'ils veulent réellement traiter

Je crois que le général Trochu était un peu ébranlé ; malheureusement il rentra dans Paris, et revint à sa première idée et fit cette réponse très-vive, très-belle et très-fière, mais qui enleva toute possibilité d'entamer des négociations,

Le lendemain il y avait armistice pour enterrer les morts. Mon chirurgien en chef, M. Sarrazin, M. de la Grangerie, chef des ambulances de la presse, eurent l'occasion de causer longuement avec des officiers de l'armée ennemie, et entre autres avec un capitaine d'état-major de Versailles qui leur dit: «Mais enfin, pourquoi donc le général Trochu ne veut-il pas entrer en pourparlers? Nous avons une grande admiration pour son talent, pour son caractère; notre roi serait très-disposé à lui faire de très-honorables conditions. Ils insistèrent beaucoup là-dessus.»

Quand M. Sarrazin vint me rendre compte du fait, je lui dis : « Il faut monter à cheval, aller trouver le gouverneur et lui expliquer cela vous-même. »

Malheureusement la réponse était déjà partie et il n'y avait plus à y revenir. D'ailleurs cela n'était pas dans son sentiment.

. . . .

Le général Trochu disait : S'ils en font tant, c'est que probablement ils ont été battus sur la Loire et qu'ils sont près de leur ruine. Il faut continuer. »

Enfin, nous perdîmes cette occasion et aujourd'hui que tous les événements nous sont connus, nous savons parfaitement que l'armée allemande était en effet épuisée en ce moment, qu'elle était très-inquiète pour son ravitaillement, qu'elle manquait de vivres, qu'elle avait fait des pertes énormes sur la Loire et dans d'autres combats, qu'ils ne pouvaient pas continuer la lutte sans demander à l'Allemagne de très-lourds sacrifices et qu'ils reculaient devant cette nécessité. Et c'est pour cela qu'ils voulaient entrer en pourparlers.

Général Ducrot, p. 15.

On n'avait rien négligé, en effet, de ce qui pouvait faire naître et entretenir les illusions les plus vaines et les plus dangereuses. Cette fausse politique a entraîné bien des fautes, et causé de grands malheurs. Le général Ducrot, M. Ferry et M. Vacherot constatent l'erreur qui l'inspira.

Je tiens encore à dire ceci, puisque je suis entré dans cette voie. Si j'ai refusé d'opérer avec les masses des gardes nationales, j'étais tout prêt, au contraire, à opérer avec mes troupes. Ainsi, lors de l'affaire sur Versailles, j'avais proposé un contre-projet qui peut se résumer ainsi. Mes troupes étaient divisées en six petites colonnes agissant sur des voies différentes, mais ayant toutes le même objectif, c'est-à-dire des directions concentriques. On avait des chances de réussir avec de bonnes troupes. Car enfin, ce qu'on ne voulait pas comprendre, c'est que, toutes les fois que nous marchions, nous arrivions nécessairement, fatalement, à un goulot de bouteille ou défilé, et là, il ne s'agit pas d'avoir beaucoup de monde, mais des têtes de colonnes solides qui peuvent forcer le passage. Lorsque nous sortions de nos lignes, d'assiégés, nous devenions assiégeants ; nous nous trouvions en présence de villages fortifiés, de retranchements, de redoutes, et, de même que les Prussiens n'ont pu parvenir à enlever nos postes, nous ne pouvions espérer enlever les leurs. Aussi je disais : « Vous avez tort de tromper la population de Paris ; il arrivera un moment où, fatale-

ment, il faudra lui faire connaître la vérité; vous l'entretenez d'illusions qui vous sauvent pour le moment, mais qui, plus tard, seront des armes puissantes contre vous. Ainsi, vous laissez croire à cette population que des armées extérieures viendront la délivrer ; mais c'est un mensonge. » Et alors, M. Emmanuel Arago disait : « Pourquoi ne pas compter sur les armées extérieures? » — « Pourquoi ? Parce que je connais leur composition, leur valeur ! Parce que je sais ce dont elles sont capables, et le jour où l'armée de la Loire, par exemple, sera dans les plaines de la Beauce, en présence de l'armée de Frédérick-Charles, elle sera indubitablement battue. D'ailleurs, j'ai plus d'habitude des choses de la guerre que vous, et dans les dépêches de Gambetta où vous voyez un succès, une victoire, je vois un échec, un combat douteux. Je suis convaincu que ce que vous donnez à la population parisienne comme victoire ou succès, n'est rien d'heureux pour nous. Voilà mon opinion ; il faut préparer la population de Paris à sa situation ; au lieu de préparer l'opinion publique, vous êtes à sa remorque ; marchez en avant, tâchez de la former. Vous en avez le moyen. La presse a une grande action. Puisque vous l'avez maintenue, nommez un syndicat de la presse, faites venir les représentants des journaux, nous allons leur expliquer la situation militaire de manière à leur faire partager nos convictions, à leur faire connaître la vérité, et alors, comme parmi eux il y a beaucoup d'honnêtes gens, s'ils ne le sont pas tous, ils nous aideront à éclairer la population, notre rôle deviendra plus facile. »

Un jour Jules Favre dit : « Dans l'état où est votre armée, prenez garde aux fureurs populaires. » — « Cela m'inquiète peu, lui répondis-je, avec quelques bataillons et deux mitrailleuses, je viendrai à bout des fureurs populaires. »

Général Ducrot, p. 23.

Un jour, chez M. Ferry, préfet de la Seine, où il y avait grande compagnie, j'ai été retenu à déjeuner ; on venait de recevoir des bulletins de Gambetta annonçant des victoires partout. « Je puis vous annoncer maintenant en confidence, me dit M. Ferry, que Bourbaki occupe Nancy. » D'autres personnes le disaient aussi. C'est Gambetta qui envoyait ces bulletins ; il y en a plusieurs qui n'ont pas été publiés alors. Je crois que le général Trochu était moins confiant que les autres

membres ; il doutait davantage, et je crois que c'est lui qui a empêché qu'on ne les publiât. Tous ces bulletins parlaient de mouvements qui devaient nous sauver.

M. Vacherot, p. 394.

Le 16 et le 18 décembre, arrivent de nouveaux pigeons qui nous apportent les dépêches du 5 et du 11. Gambetta nous raconte ainsi les événements de la Loire :

« Les choses sont moins graves que ne le disent les Prussiens ; on a divisé l'armée après l'évacuation d'Orléans en deux armées : Chanzy et Bourbaki ; — Faidherbe opère au nord, — l'armée, malgré sa retraite, est intacte, et n'a besoin que de quelques jours de repos. »

Le lendemain, arrive un autre pigeon porteur d'une dépêche qui s'étend sur la retraite du général Chanzy, et dit: « L'armée de la Loire est loin d'être anéantie. — Faidherbe a repris La Fère ; — nous n'avons pas de nouvelles de vous depuis plus de huit jours, ni par les Prussiens, ni par les étrangers ; nous sommes fort inquiets de votre sort.

« Le mouvement de retraite des Prussiens s'est accentué, ils paraissent las de la guerre, — pertes énormes, — ravitaillement difficile. — Si nous pouvons durer, nous triompherons. — Le gouvernement de la Défense nationale est partout obéi et respecté. » C'est alors qu'eut lieu la tentative de sortie vers le Nord, sur la foi de ces affirmations venues de la province.

M. J. Ferry, p. 414.

La dépêche du 9 janvier est une des dernières que nous reçûmes de Gambetta ; elle arriva en même temps qu'une dépêche de l'*Agence Havas* : nous l'avons, comme toutes les autres, fait connaître au public. L'affaissement de la population était tel qu'on n'aurait pu obtenir de la garde nationale, ni de l'armée, le moindre effort, sans la pensée d'un secours arrivant de la province.

La dépêche de Gambetta ne nous arriva que le 9 janvier ; mais elle portait la date du 23 décembre, et elle était expédiée de Lyon. Voici comment Gambetta expliquait la situation :

« Démoralisation et lassitude chez les Prussiens. Belfort ap-
« provisionné pour huit mois. Toute la ligne bien gardée de

« Montbéliard à Dôle, de Dôle à Autun, le Morvan et le Niver-
« nais jusqu'à Bourges.

« Excellente situation de Bourbaki; manœuvre dont on at-
« tend les meilleurs résultats. »

Le général Trochu a déclaré que ce plan, entre les mains de Bourbaki, était bon, mais qu'il venait un peu tard.

La dépêche ajoute :

« Chanzy a fait lâcher prise aux Prussiens. Il refait ses troupes, et va reprendre l'offensive.

« Le Havre est dégagé; Rouen, abandonné après avoir été pillé. Les gardes nationaux mobilisés deviennent, au feu, d'excellents soldats. Le pays est, comme nous, résolu à la lutte à outrance. »

M. LE PRÉSIDENT. — On ne peut pas mentir plus complétement (assentiment); non-seulement mentir, mais tromper. C'est le contraire de la vérité.

M. J. Ferry, p. 425.

M. JULES FERRY. — Peu de jours après, un pigeon nous apportait la dépêche du général Faidherbe, qui avait gagné la bataille de Bapaume : c'était un vrai succès.

Le même pigeon apportait une dépêche *Havas* encore plus explicite. Elle annonçait d'abord la victoire de Faidherbe à Pont-Noyelles; elle insistait beaucoup sur le combat de Nuits, où Garibaldi avait mis en déroute les Prussiens. La dépêche *Havas* insistait aussi sur l'affaiblissement des Allemands : « Ils
« ont perdu 300,000 hommes depuis leur entrée en France; ils
« ont 100,000 malades. — 600,000 hommes tournent toutes les
« sorties de Belfort. »

Le 10, arrivait une autre dépêche de Gambetta, datée du 3 :

« La première armée de la Loire portée vers l'Est, sous Bour-
« baki : 150,000 hommes en tout. — Affaire de Nuits. — Dijon
« évacué par les Prussiens le 27 décembre. — Nous marchons
« sur Vesoul, ce qui pourrait bien débloquer Belfort. — Chanzy
« est bien au Mans. — Les Prussiens n'osent franchir la Loire,
« et ont évacué la vallée du Loiret. — Nos bonnes chances
« augmentent tous les jours. — Les Prussiens ont perdu
« 500,000 hommes. — Lyon est bien. »

M. Jules Ferry, p. 416.

Malgré tous ces efforts pour tromper l'opinion, la vérité se faisait sentir, et le général Trochu commençait à expier par une impopularité méritée la faveur qui l'avait si malheureusement entouré au début.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Les élections eurent lieu et furent, vous le savez, presque à l'unanimité, favorables au gouvernement. On sentait que l'on consolidait la situation du gouvernement de la Défense nationale et du général Trochu. Il faut le dire, il y avait là deux idées qui dominaient tout. L'une, c'était l'espoir de la paix pour beaucoup. Du moment que M. Thiers était en pourparlers avec M. de Bismarck, on espérait qu'en confirmant les pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale et surtout du général Trochu, qui pour beaucoup était l'arbitre de la situation, on avait des chances d'obtenir la paix; puis, la seconde idée, c'était l'espoir que le gouvernement puiserait dans ce vote assez d'énergie pour dominer complétement le parti insurrectionnel. Le sentiment qui dominait, c'était qu'il fallait que le général Trochu prît la dictature et en finît. Je crois que mes amis et mes collègues ne démentiront pas ce sentiment.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — C'était le sentiment de tout le monde.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Lorsqu'on vit que le général Trochu ne prenait pas, avec sa parfaite loyauté, avec son honnêteté, le parti de marcher dans cette voie, il y eut une réaction contre lui. Ici, je suis forcé de me mettre moi-même en cause. Je dois dire que beaucoup de personnes, des hommes considérables, sont venus me trouver pour me tâter et pour me demander si je ne serais pas disposé à le remplacer.

Naturellement, je répondis que si le général Trochu était renversé, je tomberais avec lui, que mon sort était lié au sien, que je ne pourrais voir à son remplacement que de très-graves inconvénients, et qu'il fallait marcher avec lui.

J'ai rappelé ce fait pour vous indiquer qu'à partir de ce moment, la popularité du général Trochu, qui jusqu'alors était immense, alla toujours en déclinant. Vous avez vu, comme moi, de quelles acclamations il a été l'objet pendant un certain temps.

Général Ducrot, p. 12.

L'élan fut très-beau ; malheureusement, comme on vous l'a expliqué, des troupes aussi jeunes, aussi inexpérimentées, ne sont pas capables d'un élan de longue durée. L'action, qui avait été glorieuse au commencement, finit par une retraite ; à la nuit tombante, on lâcha pied devant les canons allemands, et l'on abandonna les positions ; le mécontentement qui avait éclaté à Paris après l'évacuation du plateau d'Avron, se reproduisit alors avec une telle intensité, que le commandement ne put plus rester entre les mains du général Trochu ; le gouvernement fut obligé de lui demander sa démission dans la nuit du 21 janvier. Mais, je tiens à le dire, dans ces circonstances si douloureuses pour lui, il tint une conduite pleine de noblesse; il fut admirable vis-à-vis des maires qu'il avait lui-même convoqués, pour leur exposer l'état des choses. Il fut admirable dans le conseil : il offrit sa démission de gouverneur de Paris, et consentit à rester président du gouvernement. Le général Vinoy fut nommé général en chef à sa place.

M. J. Ferry, p. 416.

On avait beaucoup exagéré les résultats obtenus par l'industrie privée et par M. Dorian dans la fabrication des canons et des armes à feu. Il résulte des aveux de M. Dorian lui-même que les fameux canons qu'il a fondus n'ont été terminés qu'après le siége. Ils n'ont donc servi qu'à la Commune.

M. DORIAN. — Ce qui a motivé cet énorme travail de l'armement de Paris, c'est que lorsque les Prussiens ont approché, et que le siége a commencé, on s'est aperçu que l'on manquait de tout : de pièces d'artillerie, d'affûts, de projectiles, de tout ce qui était indispensable pour résister avec quelque chance de succès. Le général Trochu, qui était à la tête de la Commission de défense, était très-effrayé de l'idée de recevoir le choc des Prussiens avec un armement insuffisant. Il a raconté que chaque pièce n'avait que dix coups à tirer et que ces pièces étaient insuffisantes en quantité. Nous étions très-inquiets et on s'est livré non-seulement à la fabrication des pièces d'artillerie, mais à celle des projectiles. Toutes les fonderies de Paris ont fabriqué des projectiles creux. Chaque fois que nous mettions en fabrication une pièce de canon, nous faisions exécuter en même temps les affûts, les caissons, les munitions, de sorte que lorsque la pièce était faite, elle était immédiatement précédée ou

suivie de tout ce qu'il fallait pour s'en servir. Tout ceci, dans une ville fermée, était un travail énorme, quand il fallait trouver l'outillage et les matières ; il est vrai que Paris n'est pas seulement une ville de consommation, mais encore une ville d'entrepôt. Le bronze, la fonte ne nous ont jamais manqué, les matières nécessaires pour la fabrication de la poudre n'ont jamais fait défaut ; nous avons trouvé du salpêtre, et nous en avons laissé beaucoup.

Comme je vous le disais tout à l'heure, en présence de cette insuffisance de l'armement, on s'est divisé le travail ; je fus chargé de la fabrication des pièces d'artillerie avec leurs fourgons et leurs munitions. C'est au Conservatoire des Arts et Métiers que nous avons centralisé le travail, en réunissant des commissions d'ingénieurs de bonne volonté, qui ont travaillé tous gratuitement à la défense avec beaucoup d'activité et de talent. C'était M. Tresca qui présidait ces commissions, et qui a choisi pour les composer des hommes très-capables. Au ministère des travaux publics, nous avions une commission que nous avons appelée Commission d'armement et qui s'occupait de l'arme portative, c'est-à-dire du fusil. Cette commission d'armement était chargée de la réparation des armes qui se faisait dans les ateliers situés au Louvre, sous la direction de M. Gévelot, notre collègue. M. Morin, du Conservatoire des Arts et Métiers, s'était chargé de faire des ateliers de réparation d'armes dans les ateliers de chemin de fer. C'étaient des ateliers bien montés et bien outillés. Nous avons trouvé dans les administrations de chemins de fer, un concours très-utile ; aucun des administrateurs ne s'est opposé à cet envahissement des ateliers des Compagnies. Cela avait l'avantage pour elles d'employer les ouvriers dans les ateliers même, et de les dispenser de ces gardes aux remparts d'où ils revenaient plus ou moins indisciplinés. Nous avons ainsi réparé une grande quantité d'armes. Je ne sais pas le nombre exact, mais il est considérable.

Lorsque la garde nationale s'est formée, et que le général Trochu a pensé qu'il pouvait tirer parti de cet élément nombreux, mais mal instruit, il nous a demandé une transformation d'armes. Le fusil que possédait la garde nationale était le fusil à percussion se chargeant par la bouche. Quand le général Trochu projetait une sortie, il prenait les hommes armés de fusils à tir rapide, soit chassepots, soit fusils à tabatière dont les mobiles nous avaient apporté quelques échantillons. Ce

désir de faire des sorties nous a amenés à faire des fusils à tabatière avec des fusifs à percussion ; elle n'était pas très-facile à faire, à Paris et avec rapidité, cette transformation ; nous manquions de matières premières ; la chambre de culasse des fusils à tabatière se fait en acier ; nous n'avions pas d'acier ; nous avons fait une composition de bronze et d'étain qui a très-bien réussi. Nous nous sommes adressés à M. G., fabricant de machines à coudre, et à une autre maison, et nous leur avons commandé 50,000 fusils transformés. Ces fusils se sont faits à des conditions de prix de revient peu différentes du prix normal. Les conditions du prix de revient sont en général plus élevées à Paris que dans les manufactures, mais comme ces fabricants aimaient à conserver leurs ouvriers dans leurs ateliers pour les retrouver après le siége, ils ont fait quelques sacrifices, et nous avons payé les pièces ce qu'elles valaient.

En même temps que l'on faisait les fusils transformés, nous avons entrepris la fabrication de mitrailleuses. On avait retrouvé à..... un modèle de mitrailleuse de Meudon, qui a été confié à la maison Cail, sous la direction d'un mécanicien, M. Frey ; c'était la mitrailleuse réglementaire, auec le canon à balle.

On a fabriqué aussi des mitrailleuses Gatling, c'est la maison V... qui a entrepris cette fabrication, on lui en a commandé une cinquantaine.

La maison Cail a fait le système de Meudon et le système Gatling ; elle a été très-longue à livrer ces pièces.

La mitrailleuse Gatling était, je crois, d'un service plus utile, mais d'un prix de fabrication un peu plus élevé.

M. CHAPER. — Vous avez aussi fabriqué des fusils chassepots ?

M. DORIAN. — Nous en avons abordé la fabrication, mais nous avons éprouvé de grandes difficultés. Nous avons eu beaucoup de peine pour nous procurer des canons passables, parce que l'acier que nous avions à Paris n'était pas la qualité correspondante aux exigences du canon de chassepot ; il faut un acier extrêmement doux, à peine carburé, et nous n'avions à Paris, que des aciers d'outils qui l'étaient beaucoup. Nous avons fait de l'acier dans un atelier situé à Grenelle, appartenant à M. Ponsard, qui se livrait à des réductions de minerais. Il y avait là des hauts-fourneaux convenables ; nous faisions fondre de l'acier en barre avec du fer non cimenté, et nous avions l'acier qu'il fallait pour faire un bon canon. Quand nous avions les

lingots, il fallait les étirer, et pour cela on les partait au pilon de M. Cail; tout cela nous donnait mille peines et demandait beaucoup de temps.

Quant aux pièces du chassepot, elles se font très-bien à Paris et dans des conditions de prix de revient qui ne sont pas obtenues dans les manufactures d'armes. Seulement il fallait avoir soin de diviser les commandes, et de distribuer la fabrication des différentes pièces à des ateliers qui avaient des aptitudes particulières. Nous arrivions par ce moyen à faire des pièces qui ne laissaient rien à désirer et à des prix de revient avantageux. Ainsi, les gachettes et les détentes de ressorts étaient faites par des lunetiers, des ouvriers qui font des lunettes et qui travaillent chez eux. Ils les faisaient admirablement bien et à bon marché.

La grande difficulté, à Paris comme partout, était le forage des canons. On le faisait très-bien dans des ateliers parfaitement outillés et où l'on a monté un outillage spécial pour la fabrication des chassepots. On ne pouvait pas demander des fusils complets aux ateliers de Paris, mais il fallait faire fabriquer chaque pièce séparément et avoir des ateliers de montage. Nous nous sommes peut-être fait des illusions à l'endroit du chassepot; nous avions pensé que nous aurions des chassepots au bout de deux mois, cela ne s'est pas réalisé Il y a des difficultés énormes pour fabriquer les armes de guerre, parce qu'il faut qu'une pièce serve à un autre fusil, c'est un tour de force. Nous tenions beaucoup à produire des chassepots.

M. CHAPER. — En avez-vous fait à Paris?

M. DORIAN. — Oui!

M. CHAPER. — A quelle époque ces chassepots ont-ils été faits?

M. DORIAN. — Ils n'ont été terminés qu'après le siége. Cela n'a servi à la défense que parce que c'était un moyen de maintenir les ouvriers dans les ateliers. C'était là, d'ailleurs, ma grande préoccupation, et j'avais plus peur des Parisiens que des Prussiens; tout ce qui pouvait remonter le moral de la population était un succès pour nous. Il est à remarquer que les ouvriers de ces ateliers n'ont jamais pris part aux manifestations.

M. Dorian, p. 525.

C'est M. Reffye et le commandant Pothier qui ont fait les canons de 7; ils ne l'ont pas inventé, puisque le modèle était déjà à Meudon; mais avec un ingénieur des chemins de fer, M. Ville-

neuve, ils ont refait toutes les tables de construction de la pièce de 7; ils ont tout calculé comme si cela n'avait jamais existé, et l'ont vérifié après. Puis, nos fondeurs ont fondu les pièces, et le tournage a été fait par les ouvriers des ateliers constructeurs.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces canons ont été payés par des souscriptions?

M. DORIAN. — Pas entièrement : on nous donnait 5,000 francs lorsqu'il en fallait 40,000, pour payer tout, les pièces, les affûts, les chevaux, les harnais et les munitions. Chez M. Gévelot, les gargousses et les projectiles se faisaient très-bien.

M. Dorian, p. 526.

M. le général Le Flô complète ces révélations, et il les fait suivre d'une constatation des services qu'à rendus l'intendance, si conspuée.

M. Dorian est un homme parfaitement honnête et d'une activité remarquable ; il est très versé dans toutes les questions de l'industrie, et il a accompli ses fonctions avec un grand dévouement, quoique les résultats qu'il a obtenus aient été moindres que ceux qu'on en espérait.

Ce ne fut que dans les derniers moments du siége que l'industrie privée nous a fourni quelques canons, et tous, certes, n'étaient pas bons; il y en eut même cinq qui crevèrent à la première décharge. Un peu plus tard, on corrigea les vices de la fonderie, on améliora le mode de fabrication, et l'on parvint à avoir des canons assez bons; mais le siége était fini.

Général Le Flô, p. 630.

En réalité, on doit rendre grâce à la merveilleuse prévoyance d'un corps contre lequel il y a eu des préventions qui existent peut-être encore, mais qui a été admirable pendant le siége de Paris : je veux parler du corps de l'intendance. Il y avait à la tête de cette administration, à Paris, un homme d'une grande intelligence, d'une capacité remarquable et d'un complet dévouement : je suis heureux de nommer ici M. Blondeau.

Il y avait à la tête des subsistances un autre homme d'une intelligence et d'une capacité non moins grandes et d'un dévouement égal : M. Périer. Si cet homme, au lieu de consacrer ses services à l'administration de l'intendance, avait appliqué

ses facultés à quelque branche de l'industrie, il serait certainement riche à plusieurs millions.

Grâce à ces deux hommes, grâce à leurs subordonnés qui les ont secondés avec le plus grand zèle, et je puis, sans manquer à la modestie, dire aussi que j'ai joint mes efforts aux leurs, nous avons non-seulement produit ce fait remarquable, que l'armée n'a jamais manqué de rien, que des distributions lui ont été faites pendant plus de cinq mois de siége, qu'elles n'ont pas manqué un seul jour, mais que, de plus, avec les ressources de la guerre, nous avons nourri pendant quinze jours la population de Paris, qui se composait alors de deux millions d'habitants

Général Le Flô, p. 631.

Nous sommes parvenus, avec les ressources qui étaient dans Paris, à habiller convenablement et à équiper l'armée; à armer, de plus, et à équiper complétement la garde nationale mobile, et à donner 48,000 effets de toute espèce à la garde nationale. Nous avons habillé en partie la garde nationale et nous l'avons armée tout entière.

C'étaient là des résultats considérables. J'y ai contribué pour ma part; je ne m'en fais pas un mérite, qui appartient aux excellents officiers que j'avais sous mes ordres. Nous avons attelé 56 batteries de campagne; M. Doriau n'en a pas attelé une seule, et nous avons attelé ces 56 batteries au moment où tout le monde criait contre cette grande organisation, dans le moment où nous habillions et équipions 100,000 hommes de troupes, la garde nationale mobile et une partie de la garde nationale.

général Le Flô, p. 631.

Depuis le 4 septembre, on n'avait donc pas plus ajouté à l'artillerie que possédait Paris avant cette date, qu'on n'avait accru ses approvisionnements.

On ne tira même pas de ceux-ci tout le parti possible Le pain fut gaspillé au début et donné aux chevaux. La répartition de vivres se fit abusivement et au gré des passions démagogiques.

Il a été déclaré que les mairies des quartiers agités, mauvais, de Belleville, Ménilmontant, Popincourt n'ont jamais manqué de rien, qu'elles avaient des ressources tout à fait dispropor-

tionnées avec la part faite aux mairies mieux administrées ou aux mairies de quartiers plus riches. Des témoins nous ont dit que dans certains quartiers, on comptait sur la générosité de personnes aisées, tandis que, dans les quartiers pauvres, on ne le pouvait pas. Avez-vous distribué les denrées alimentaires aux mairies proportionnellement à la population de chaque arrondissement?

M. MAGNIN. — Oui, pour la viande, exactement. Quand j'ai donné des denrées alimentaires qui devaient remplacer la viande fraîche, comme de la viande salée, des legumes secs, de la morue, ces distributions ont été faites sur le même pied que la viande. On pourrait retrouver au ministère copie des dépêches qui annonçaient aux municipalités que tel jour, à telle heure, elles pourraient, à tel endroit, prendre livraison des quantités de denrées proportionnelles à leur population.

Maintenant, quand quelques maires venaient me trouver et me dire: « Je n'ai rien, absolument rien, pour ma cantine municipale, » je leur donnais des petites quantités, très minimes, très peu importantes; mais j'égalisais cela autant que possible. Quant à avoir donné aux quartiers très populeux plus qu'ils n'auraient dû recevoir, je ne sais si cela a existé, mais on pourrait retrouver la preuve du contraire. Ainsi Delescluze, le maire du XIXe arrondissement, m'a écrit, au ministère, plus de quarante lettres dans lesquelles il me faisait des menaces, et m'accusait de ne rien donner aux XIXe arrondissement. Personnellement je n'ai pas répondu, mais les bureaux l'ont fait. Delescluze se plaignait de ce que je ne lui donnais pas assez, de ce qu'il avait plus de pauvres que les autres, et il demandait qu'on lui donnât beaucoup. C'était une grande erreur; j'ai toujours eu l'intention, et je crois y avoir veillé avec le plus grand soin, de distribuer les denrées proportionnellement à la population. Le reste était l'affaire des municipalités, c'était à elles de prendre leurs précautions. Ainsi, le VIIIe arrondissement, quand le siége est venu, avait fait des petits magasins, où il avait renfermé des approvisionnements, et tout ce qu'il avait pu mettre de côté.

M. Magnin, p. 513.

. . . .

M. MAGNIN. — Je n'ai jamais eu l'intention de favoriser un arrondissement plus qu'un autre; maintenant, certains quar-

tiers ont pu profiter de certaines circonstances. Ainsi le XX[e] arrondissement, par exemple, est celui de la Villette, où se trouve l'abattoir. Il a pu, peut être, avoir plus de viande que d'autres, parce qu'on volait beaucoup à l'abattoir et que cela se répandait même un peu dans les arrondissements voisins, un peu pour tout le monde. Quand nous avons passé de la viande de bœuf à celle de cheval, le même fait s'est produit; à l'abattoir des Batignolles, on volait aussi beaucoup, on volait la nuit, on volait surtout quand les voitures sortaient avec leurs chargements. Il était fort difficile d'empêcher cela.

M. Magnin, p. 514.

Une détestable mesure fut prise, et le lendemain, retirée. Elle poussait à la délation.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Je désirerais vous adresser une question sur une dissidence qui s'est élevée entre vous et le gouvernement de la Défense nationale, à propos d'une prime promise à ceux qui dénonceraient les détenteurs de blé.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez pris là une mauvaise mesure.

M. MAGNIN. — Il n'y avait aucun dissentiment entre le gouvernement et moi pour cette mesure. Je demande la permission de ne pas vous dire le fond de cette affaire; c'est moi qui suis responsable de l'acte, c'est sur moi que doit en retomber la responsabilité; par conséquent, je demande à ne rien dire. J'avais trouvé la chose mauvaise et je la regrette. J'ai rapporté ce décret dans l'*Officiel* du lendemain, mais le gouvernement ne m'en a fait aucun reproche. Quant à moi, je n'hésite pas à reconnaître que je trouvais la chose mauvaise.

M. Magnin, p. 518.

Le mode de distribution des vivres a donné lieu aux explications suivantes :

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous nous expliquer le mode de distribution des denrées pendant le siége? Vous vous serviez d'intermédiaires; vous envoyiez aux différents maires les denrées qu'ils vous demandaient.

M. MAGNIN. — Oui, je leur donnais des bons, mais cela n'a pas existé pour toutes les denrées depuis le commencement. Ainsi,

pour le pain, jusqu'au rationnement, il n'y a pas eu de distribution, chacun prenait son pain chez son boulanger, comme bon lui semblait, et avec la quantité qui lui convenait.

La viande a été rationnée assez promptement; dès les commencement d'octobre, le rationnement s'est opéré. J'ai fait alors à chaque municipalité, proportionnellement à sa population, les distributions de viande tuée, dépouillée, prête à être mangée; chaque municipalité allait les chercher à l'abattoir, puis ensuite faisait sa distribution de détail entre ses administrés, comme bon lui semblait ; je n'intervenais pas dans les distributions de détail.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment se faisaient les distributions dans chaque mairie ?

M. MAGNIN. — Je ne sais pas bien au juste. Je crois que chaque mairie a fait ses distributions comme elle l'a entendu ; les unes avaient des cartes pour un jour; les autres pour trois jours ; je n'ai jamais su bien exactement comme tout cela s'arrangeait. Je ne pouvais nullement me charger de toutes ces questions de détails.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce qu'il ne vous appartenait pas, en délivrant les denrées aux municipalités, de surveiller l'emploi qu'on en faisait ? Quelques municipalités laissaient beaucoup à désirer; on a même accusé plusieurs d'entre elles d'avoir commis des gaspillages. Est-ce qu'il ne vous appartenait pas de regarder à la distribution de denrées appartenant à l'État et fournies par le ministère du commerce?

M. MAGNIN. — Non, c'était l'affaire des maires de Paris qui se réunissaient deux ou trois fois par semaine, soit à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du maire de Paris, soit au ministère. Une seule fois, j'ai été appelé dans ces réunions parce qu'on s'était plaint d'un mode de distribution, je ne me rappelle plus lequel, qui avait eu pour résultat d'empêcher les denrées d'arriver aux heures nécessaires. Mais ordinairement, je n'avais avec les maires aucune relation, si ce n'est celle de leur donner la part proportionnelle à leur population. Le reste ne me regardait pas ; il y avait une administration centrale ; c'était le ministère de l'Intérieur qui avait autorisé les maires. Je n'avais moi, aucune relation avec eux.

M. Magnin, p. 513.

M. DE RAINNEVILLE. — Voici une question spéciale qui a donné lieu à beaucoup de commentaires ; c'est celle du fromage. Comment se faisait cette distribution ?

M. MAGNIN. — Je ne donnais jamais de fromages que quand ils étaient avariés ; c'était un peu comme la ménagère qui ne commence à donner des poires que quand elles sont avariées, de sorte qu'on ne mange jamais de bonnes poires. Il en était ainsi pour les fromages. J'en avais une petite quantité, on les soignait beaucoup, on les brossait, on les nettoyait, et quand je voyais qu'ils s'avariaient un peu, je les faisais distribuer.

Je donnais quelquefois 500 ou 600 kilogrammes de fromage.

Un membre. — A quel prix ?

M. MAGNIN. — Le prix n'était pas très élevé, je ne me le rappelle pas au juste.

Le même membre. — N'était-ce pas à 38 fr. le kilo ?

M. MAGNIN. — Oh non ! on a vendu à ce prix-là, je crois, chez M. Jules Simon, à une sorte de vente de charité.

M. Magnin, p. 520.

Les provisions s'épuisaient. Toute probabilité d'un secours de la province s'évanouissait. On résolut une dernière action, action désespérée, au sujet de laquelle fut dit un mot cruel que nous ne voulons pas répéter.

Le 31 décembre, nous réunîmes un conseil de guerre. Je crois que je pourrai vous communiquer le procès-verbal de ce conseil, car il a été gardé par un secrétaire du gouvernement. Ce conseil de guerre fût tenu à l'hôtel du gouverneur en conséquence de l'échec du 21. Ce conseil de guerre qui témoignait de l'affaiblissement de notre confiance dans le gouvernement militaire, était composé des trois généraux commandant les corps d'armée, les généraux Vinoy, Ducrot et l'amiral La Roncière le Noury, deux généraux d'artillerie et du génie, les généraux Guyot et Chabaud-La-Tour, et de quatre divisionnaires. C'était à peu près tout. Je mettrai sous vos yeux le procès-verbal, par conséquent je n'insiste pas, je le résume seulement. On demanda : « Y a-t-il quelque espérance de percer les lignes ? » Les militaires répondirent : « Non ! Les lignes prussiennes sont constituées de telle sorte, et nos moyens d'action sont tellement affaiblis que nous ne pouvons percer les lignes. —

Faut-il pour cela mettre bas les armes, et croyez-vous que le siége de Paris puisse se terminer de cette façon? » Sur ce second point, la réponse des militaires fut négative. Ils croyaient devoir à l'honneur de l'armée française un dernier effort. Il fallait que dans cet effort suprême, on associât la garde nationale et l'armée, ce serait le couronnement de cette noble et longue résistance!

De cette délibération est sortie l'affaire de Buzenval.

Bien que le général Trochu eût proposé une action autrement audacieuse : il voulait, lui, marcher sur Châtillon même, et donner l'assaut à ces terribles pièces de siége qui couvraient de leur feu le faubourg Saint-Germain...

Mais ce plan n'eut qu'une voix dans le conseil de guerre.

L'affaire du 19 janvier fut décidée; elle ne fut définitivement fixée que lorsque de nouvelles dépêches, — ce furent les dernières, — nous eurent rendu quelque lueur d'espoir.

M. Jules Ferry, p. 415.

M. le général Ducrot explique ainsi les causes de son retard et de l'insuccès qu'il attribue à la même influence à laquelle est due la perte de l'armée de l'Est.

Je vous ai dit, messieurs, que M. Jules Favre avait été cause de mon retard à Buzenval. Eh bien, oui, c'est positif et voici comment.

J'abuse peut-être de votre patience?

(Non! non! parlez!)

J'avais eu des discussions avec ces messieurs, parce que je me refusais à employer la garde nationale en masse. A la suite d'une de ces discussions, j'engageai moi-même le général Trochu à essayer quelque chose avec le général Vinoy qui, jusque-là, avait été sous mes ordres. En effet, il y eut une convocation d'officiers généraux, de ceux qui étaient sous mes ordres et qui en furent détachés momentanément; dans cette réunion, on voulut leur persuader qu'il fallait faire une opération sur Versailles par Châtillon. Cela n'avait pas le sens commun, mais enfin c'était toujours l'idée populaire qu'il fallait aller à Versailles. On ne sortait pas de là, on semblait ignorer les travaux formidables que les Prussiens avaient faits de ce côté dès les

premiers jours du siége, et qui couvraient tous les plateaux. Si on était parvenu sur le plateau au-delà de Châtillon et de Clamart, on se serait trouvé soumis au feu croisé de l'artillerie des redoutes établies en arrière; il n'y en avait pas pour un quart d'heure : c'eût été une destruction complète.

Mais enfin, on n'avait pas voulu me croire et il était décidé qu'on ferait une opération. On convoqua chez M. le général Trochu vingt-six ou vingt-sept officiers généraux; comme je l'ai dit, je n'en étais pas, on m'avait mis de côté.

Là, ces messieurs, à l'unanimité, déclarèrent que l'opération de Châtillon n'avait pas le sens commun, qu'elle ne pouvait pas se faire.

Le général Bertauld, un brave soldat, celui qui a contribué à reprendre Paris, et qui s'est très-bien conduit pendant tout le siége, leur dit que si l'on voulait absolument arriver à Versailles, ce qui n'était peut-être plus possible, il fallait tenter d'y arriver par Montretout et Buzenval. C'était une opération difficile, mais peut-être pouvait-on tenter quelque chose. Cette idée eut du succès et l'on se sépara en disant : « Nous allons penser à cela. » Et en effet, le général Trochu me fit appeler pour me donner communication du projet. Quand je sus qu'on voulait faire cette opération sur Versailles, je me dis : « Mon Dieu ! je suis un obstacle à tous leurs projets : Il ne me convient pas de conserver la direction d'opérations que je blâme, que je trouve absurdes. » Et alors j'écrivis au général Trochu pour lui envoyer ma démission, ajoutant que j'entendais bien ne pas séparer mon sort de celui de l'armée que j'avais commandée jusqu'à ce moment, mais que, ne pouvant me charger d'opérations que je désapprouvais, je considérais comme un devoir de ne pas en conserver la direction, et que je demandais pour toute faveur, de rester à la tête des vaillants éclaireurs de mon quartier-général, qui avaient été organisés par le brave capitaine de Néverlée, que nous connaissons bien, et que, du moins, au milieu d'eux, j'aurais la satisfaction de finir en bonne compagnie.

Là-dessus, le général Trochu me répondit par une lettre datée du 7 janvier :

« Cher ami,

Dans les circonstances où sont Paris et le pays, ta résolu-

tion ne serait pa comprise et ne pourrait être justifiée. On comprend et on honore la résolution d'un commandant de fort ou de navire qui, privé des moyens de combattre et ne pouvant plus soutenir la lutte, fait sauter son fort et son navire ; mais on ne peut pas admettre la décision qu'il prendrait de résigner le commandement, de se mêler à la foule des combattants et de subir le sort commun dans les rangs de son armée. . . . .

. . . .

« Je te supplie de ne pas donner suite à ton projet. Si fortes et honnêtes que soient tes convictions militaires, elles ne peuvent se concilier avec les devoirs civiques que les événements t'ont faits et nous ont faits à tous. Il faut que chacun de nous demeure à son poste et y meure dans la forme qu'il plaira à la Providence de décider. »

Je fus très-touché de cette lettre, et j'allai le trouver. Je lui dis que puisqu'il considérait ma démission comme pouvant avoir de si graves inconvénients au point de vue général, je la retirais; mais qu'il était bien convenu que je ne pouvais plus avoir la direction des opérations militaires; je me bornerais à exécuter de mon mieux les ordres qui me seraient donnés ; que, quant à la direction, je prétendais ne pas en avoir la responsabilité. Cela fut convenu.

C'est alors que l'opération de Montretout et de Buzenval fut arrêtée par ces messieurs. Il y eut un conseil de guerre, dans lequel je fus appelé et où je dis simplement quelques mots pour tâcher de faire comprendre que cette entreprise n'offrait aucunes chances de succès pour moi qui avais la connaissance parfaite de tous les ouvrages de l'ennemi ; que si nous parvenions à percer la première ligne, nous tomberions sur une seconde, puis sur une troisième ; et qu'alors il ne reviendrait pas un homme de notre armée ; que ce n'était pas d'ailleurs avec la garde nationale qu'on pouvait tenter des opérations de ce genre.

Mais enfin j'acceptai un rôle dans cette affaire et il fut décidé que le général Vinoy commanderait la colonne de gauche, le général de Bellemare le centre, et moi la colonne de droite.

Le lundi 17, nous étions réunis au conseil du gouvernement à dix heures du soir. On discuta cette opération sur Versailles, et MM. Jules Favre, Emmanuel Arago, Jules Simon et autres

insistèrent beaucoup, disant que le peuple voulait cette opération, qu'il fallait la faire absolument, qu'on était dans ces idées-là, qu'il y avait chance de réussir. Quelques observations furent à peine écoutées, et enfin il fut décidé que l'opération aurait lieu.

Alors, M. Jules Favre se leva et dit de son ton le plus solennel, au général Trochu :

« Eh bien, général, maintenant que nous avons décidé l'opération sur Versailles, il s'agit de convenir du jour, vous savez que le temps nous presse ; il faut donc que ce soit le plus tôt possible. Quand pensez-vous pouvoir faire cette opération sur Versailles ? »

Le général Trochu lui répondit : — « Voyons... C'est aujourd'hui lundi ou plutôt mardi, puisqu'il est près de minuit, nous avons des troupes à Rosny, à Bondy, qu'il faut faire revenir dans la presqu'île de Gennevilliers; c'est assez long, nous ne pourrions guère commencer l'opération que dans la nuit de jeudi à vendredi. J'avoue que ce jour de vendredi me contrarie, il inquiétera beaucoup de gens ; nous avons déjà tant de chances contre nous qu'il ne faut pas les augmenter. On déjà parlé des vendredis du général Trochu. Je crois donc qu'il serait bon de ne commencer l'affaire que dans la nuit du vendredi au samedi. »

— « Samedi ! s'écria Jules Favre, c'est toute une semaine encore ! Est-ce qu'avec beaucoup de bonne volonté vous ne pourriez pas avancer l'heure de l'action et la mettre dans la nuit de mercredi au jeudi ? — C'est impossible, répondit le général Trochu, il est minuit ; nous sommes au mardi, songez-y ; il faut des ordres aux généraux des corps d'armée, les transmettre aux généraux de division, il faut préparer un plan et nous ne pouvons faire cela en si peu de temps. »

M. Jules Favre ne se rendit pas à ces raisons et répéta encore une fois :

— Voyons, général, avec beaucoup de volonté et d'énergie, ne pourriez-vous pas arriver à faire ce que je vous demande ? »

Le général Trochu, ainsi pressé, répondit : « A la rigueur, avec beaucoup d'activité et d'énergie, on y arriverait. — Eh bien, c'est convenu, dit aussitôt M. Jules Favre, nous ferons cela dans la nuit du mercredi au jeudi. »

Il était près d'une heure, nous nous sommes séparés. Le général Schmidt s'est couché et n'a préparé son affaire que le

lendemain. Les ordres furent faits à la hâte et très écourtés. C'est le mercredi seulement que je reçus l'ordre suivant :

Ordre pour la journée du 19 *janvier* :

« Messieurs les officiers généraux commandant les colonnes d'attaque devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les têtes de colonne soient arrivées et prêtes à se porter en avant à six heures du matin sur les positions respectives, savoir :

« Celle de gauche, à la Briqueterie ; celle du centre, derrière la Fouilleuse ; celle de droite, auprès de Reuil. Trois coups de canon précipités tirés à six heures du Mont-Valérien, après un silence de toute la nuit, donneront le signal du départ des points de concentration pour l'attaque des positions. »

Quand je reçus cet ordre, je dis : « C'est matériellement impossible, cela ne peut se faire ainsi. » J'allai trouver immédiatement le général Trochu et je lui dis : « Mon cher ami, je connais le terrain mieux que toi, je suis resté trois mois dans la presqu'île de Gennevillers, et je te déclare qu'il est impossible que les têtes de colonnes soient à six heures au lieu du rendez-vous ; au rond-point de Courbevoie, il va se produire un encombrement de voitures, d'infanterie, de cavalerie, dont tu ne te fais pas une idée, parce que cela dépasse l'imagination. »

Le général Trochu parut frappé de mes observations, et alors je lui dis : « Il n'y a qu'une chose à faire, envoie une dépêche au Mont-Valérien pour prescrire de ne pas faire le signal avant six heures et demie, nous serons à notre poste à cette heure ; si nos têtes de colonnes ne sont pas arrivées, nous t'enverrons une dépêche pour faire suspendre le signal. » Il me dit : — « C'est très sage. » En effet, des ordres furent donnés en ce sens au Mont-Valérien.

Je rentrai à la Porte-Maillot à dix heures, je réunis mes généraux de division pour donner mes dernières instructions, je ne me couchai pas ; à quatre heures, je montai à cheval.

Dès l'avenue de Neuilly, je trouvai un encombrement effrayant ; je fus près d'une heure pour passer sur le pont. De l'autre côté du pont, je trouvai toute l'artillerie du général Vinoy qui était venue de ce côté, au lieu de passer par Puteaux et Suresne, pour arriver à la briqueterie du carrefour du Roi.

A six heures, voyant que mes colonnes n'arrivaient pas, j'en-

voyai, de la redoute du Moulin-des-Gibets, un télégramme au Mont-Valérien : « Les colonnes ne sont pas là, j'attends. »

Néanmoins, à six heures et demie, le Mont-Valérien donne le signal convenu : trois coups de canon et trois fusées. Personne encore ! Comment cela se faisait-il ? je n'en sais rien.

Voici ce qui s'était passé :

Le général Trochu était parti du Louvre de très bonne heure, mais il était en voiture, et n'avait pu passer au pont de Neuilly, de sorte qu'il n'était arrivé au Mont Valérien qu'à sept heures un quart. Le signal avait été donné à six heures et demie ; les troupes du Mont-Valérien, sous les ordres du général Noël, avaient engagé l'affaire, mais aucune des têtes de colonne n'était encore là.

A sept heures un quart, je reçus enfin une dépêche du général Trochu, elle disait : « Nos têtes de colonne ne sont pas encore arrivées. Le général Noël s'est engagé seul, je fais courir après lui pour l'arrêter, s'il en est temps encore ; pressez la formation de nos troupes, je ferai donner un nouveau signal dans une heure. »

Mais Noël était tellement engagé qu'il ne put revenir sur ses pas. Le général de Bellemare le fit donc appuyer aussitôt qu'il eut sa première brigade formée, c'est-à-dire à huit heures ; quant à moi, dont les troupes venaient de Saint-Ouen, c'est-à-dire de douze kilomètres, j'avais un retard proportionnel, et, par suite de l'encombrement, ma tête de colonne ne put arriver qu'à dix heures, et c'est à cette heure seulement que je pus engager ma première brigade.

Voilà comment l'influenee de M. Jules Favre venant faire hâter le mouvement et avancer l'attaque de deux ou trois jours empêcha la préparation des ordres, la régularité dans leur transmission, et amena finalement un retard de deux ou trois heures suivant les distances.

Si je vous raconte ce détail, c'est pour vous prouver une fois de plus combien l'intervention des hommes incompétents dans les affaires de guerre est toujours funeste. Ainsi, je ne reproche pas à M. Gambetta d'avoir pris la direction des affaires dans une certaine mesure, je reconnais son énergie, son activité ; mais où je trouve qu'il est coupable au dernier degré, c'est d'avoir osé assumer sur sa tête l'immense responsabilité d'organiser et de diriger, non seulement une armée, mais plusieurs

armées. C'est une présomption insensée, un orgueil coupable.

Général Ducrot, p. 20.

L'irritation fut extrême dans Paris après ce sanglant échec. M. Fribourg exprime ainsi qu'il suit l'opinion régnante :

Nous sommes allés à Buzenval ; je suis rentré à Paris dans une colère furieuse contre les généraux.

Notre bataillon devait attaquer la Malmaison ; nous sommes arrivés quatre heures trop tard, nous sommes arrivés à dix heures un quart, et nous devions attaquer à six heures. Je voyais défiler les troupes prussiennes près d'Argenteuil. Je disais, « Mais elles sont près du Mont-Valérien ! » Il y avait quinze batteries; elles n'ont pas tiré.

Le soir, il y a eu une débandade. Le général Susbielle m'a vu à cinq heures et demie du soir cherchant à rallier un bataillon du 90e qui se débandait; j'ai voulu l'arrêter, le général m'a vu faire des efforts. Quand j'ai pu rejoindre ma compagnie, le général Susbielle qui fumait, a tourné sur ses talons, et est rentré dans le château de Bois-Préau, et a laissé là nos hommes.

Nous sommes allés nous battre jusqu'à onze heures du soir, nous sommes revenus furieux, jurant que nous nous vengerions de la façon dont on nous avait conduits. Beaucoup sont restés avec cette idée, pensant qu'on les avait envoyés là pour les faire tuer.

M. Fribourg, p. 569.

M. Garnier-Pagès parle d'une résolution *héroïque* que M. Arago proposa. La garde nationale eût marché à la mort pendant que les gouvernants seraient restés chez eux.

Permettez-moi de m'arrêter un instant sur le projet d'une dernière bataille que mon ami Arago vous dira peut-être tout à l'heure, mais j'ai besoin d'en parler en dehors de lui. Il fallait finir par un acte héroïque. La garde nationale doutait qu'on voulût l'employer, et Arago proposa de marcher à la tête de 150,000 hommes de garde nationale, pour tenter de faire une trouée ; il posa la question à un général dans une conférence. — J'accepte, répliqua celui-ci profondément ému, je vous con-

duirai à la mort, mais j'ôterai mon uniforme, parce que je ne peux, comme chef d'armée, faire peser sur ma conscience un acte semblable. — Et c'est dans cette situation que nous apprîmes nos désastres : le général Chanzy, en pleine déroute, au Mans ; Bourbaki, défait en voulant secourir Belfort ; enfin, les revers et la retraite de Faidherbe. Ajoutez à cela que nous calculions en ce moment, jour par jour, les vivres que nous possédions encore.

M. Garnier-Pagès, p. 446.

Cette idée n'eut pas de suite, et M. Garnier-Pagès en a seul révélé l'existence ; on se borne à demander un officier de génie et de résolution qui fît une chose impossible, et qui serait devenu d'emblée, quel que fût son grade, généralissime. Personne ne s'offrit.

M LE PRÉSIDENT. — Ne pourriez-vous pas nous donner quelques renseignements sur ce qui a suivi l'opération de Montretout ?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Je vous ai dit qu'après l'opération de Montretout, il y eut une réunion des maires dans laquelle on obligea le général Trochu à se retirer ; comme je m'étais lié à sa fortune et que la lutte était terminée, je demandai à être mis en disponibilité. Il y eut alors alors une réunion de quelques membres du gouvernement de la Défense nationale et des maires, dans laquelle on appela des officiers subalternes.

On voulait rechercher si parmi eux, il ne se trouvait pas un homme de génie capable de faire ce que nous avions essayé sans pouvoir y réussir. Cette réunion n'eut aucun succès. Alors, M. Jules Favre se décida à aller trouver M. de Bismarck pour traiter avec lui.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est après la réunion des officiers généraux que M. Jules Favre prit cette décision ?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Non, c'est après la réunion dans laquelle avaient été appelés les officiers subalternes.

Un membre. — Cette réunion eut-elle lieu après Buzenval, ou avant ?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Après Buzenval. Le général Trochu dit dans cette réunion, qu'après l'expérience faite à Buzenval de la garde nationale, il n'y avait plus moyen d'essayer d'en user. On lui dit : « C'est votre conviction, mais la nôtre est contraire. » Et on l'obligea à donner sa démission. Le généra

Vinoy, qui lui succédait, n'avait pas plus confiance que nous dans la garde nationale ; c'est alos qu'eut lieu une seconde réunion dans laquelle on apqela les officiers subalternes, espérant trouver dans ces éléments ce qu'on n'avait pu trouver dans Trochu, Vinoy et moi ; c'est dans cette réunion que le brave colonel de Brancion, qui avait mené avec tant d'ardeur son monde au feu, a déclaré que ce qu'on attendait alors des officiers était une folie. Il y a dans la garde nationale quelques personnalités d'élite qui se font tuer, mais c'est le petit nombre. Tous indisciplinés, nous les avons vus à Buzenval se débander, courir à un quart de lieue les uns des autres ; tirer dans toutes les directions. Ils ont même tiré dans les jambes de mon cheval; nous avons eu un quart de nos hommes tués par eux, et je ne sais si Lambert, dont nous parlions tout à l'heure, n'est pas une de leurs victimes.

Général Ducrot, p. 24.

Lorsque nous avons eu ce combat de Montretout et de Buzenval, où l'on a dit que j'étais arrivé en retard, cela m'a été reproché très-vivement; je vous montrerai tout à l'heure que la responsabilité de mon retard doit être attribuée à M. Jules Favre lui-même ; quoi qu'il en soit, après ce combat, on avait forcé le général Trochu à donner sa démission, ou plutôt on l'avait destitué. Les membres du gouvernement de la Défense nationale s'étaient réunis avec les maires, et ils avaient fait venir le général Trochu. Là, on lui avait dit qu'il fallait encore tenter une grande sortie avec la garde nationale. Le général Trochu avait répondu : « Jusqu'à présent, contrairement à l'opinion de tous mes généraux, j'ai été d'avis qu'il fallait tenter une grande opération. Mais après l'essai fait à Buzenval avec la garde nationale, je suis bien obligé de reconnaître que j'ai eu tort, et je suis fermement résolu à ne plus renouveler une pareille entreprise. » Alors un des maires prit la parole et lui dit en termes courtois, mais très-précis, qu'il devait donner sa démission. A cela, le général Trochu répondit que, dans les circonstances présentes, personne ne pouvait abandonner volontairement son poste, mais qu'on pouvait le destituer ; et il ajouta : — « Je vous ferai remarquer qu'il ne faut point d'interrègne dans le commandemement militaire. Il faut donc immédiatement me remplacer. Or, vous n'avez que trois hommes en situation de me

remplacer; c'est le général Le Flô, ici présent, ministre de la guerre. »

Le général Le Flo se leva immédiatement et dit : « Je ne puis accepter. » — « C'est ensuite le général Ducrot, mais je dois vous déclarer que le général Ducrot, à l'endroit de la garde nationale, a des idées encore plus arrêtées que moi; il ne veut pas en entendre parler, et, par conséquent, comme vous voulez opérer votre sortie avec la garde nationale, il faut nécessairement écarter le général Ducrot.

« Il ne vous reste donc que le général Vinoy. En conséquence, je vous engage à le nommer. »

Le lendemain, MM. Jules Simon, Dorian et les maires convoquent le général Vinoy avec le général Bellemare et deux ou trois autres généraux, et là, on leur dit : « Messieurs, nous comptons sur vous pour faire une grande opération. Qu'est-ce que nous pouvons bien faire? »

Le général Vinoy répondit : « Nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de continuer la défense des forts et de tâcher de ne point les laisser prendre par l'ennemi. Quant à faire des sorties, nous n'en voyons pas la possibilité. »

Il y eut une grande stupéfaction et un grand mécontentement, mais l'on ne se tint pas pour battu ; et le lendemain on convoqua des colonels, des chefs d'escadron, des officiers subalternes, chez M. Jules Simon. C'est chez lui qu'on avait convoqué cette réunion, et, pendant ce temps on se battait à l'Hôtel-de-Ville. Voici le langage qu'on tint à peu près devant les officiers. C'étaient pour la plupart des officiers de mon armée; ils vinrent, immédiatement après la séance, me raconter tout ce qui s'était passé. On leur dit ceci : « Voyons, vous êtes des hommes pleins de jeunesse, de vigueur, d'ardeur et de patriotisme. Depuis trop longtemps vous souffrez de l'incapacité et de la faiblesse de vos chefs, incapacité qui réduit à l'impuissance cette magnifique garde nationale remplie d'une si généreuse ardeur. Certainement il en est parmi vous qui ont recherché les moyens de forcer les lignes ennemies, qui ont étudié un plan de campagne. Dites-nous à ce sujet toutes vos pensées et, si parmi les projets que vous exposez, il s'en trouve un offrant véritablement des chances de succès, et si son auteur se sent assez résolu pour tenter l'exécution, nous lui donnerons le commandement en chef, quel que soit son grade aujourd'hui. »

Voilà à peu près ce que M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes, osa dire dans cette réunion.

Ce fut, je crois, le commandant Bourgeois qui, le premier, prit la parole, et il dit : — « On a fait jusqu'à présent tout ce qu'il était possible de faire. Au point où en sont les choses, on ne pourrait faire mieux, et à moinsd'être un malhonnête homme ou un fou, je ne puis pas vous proposer d'agir autrement. »

Et cela, messieurs, a été dit et répété par tous, de la même manière, sans exception. Et alors, le brave colonel Brancion, qui certainement est un des hommes qui ont le plus de qualité pour parler de la garde nationale, prit la parole. Je cite textuellement la note qui m'a été donnée par un des officiers présents, et que j'ai conservée.

« Les autres officiers de l'armée eurent tous une opinion conforme M. de Brancion ajouta cette considération que Buzenval avait montré que, dans la garde nationale, les cœurs vraiment patriotiques, représentés par quelques personnalités de rang social plus élevé, savaient se faire tuer, mais que la lie, qui composait les bataillons de marche, restait en arrière : que si de nouveaux efforts devaient être tentés, la fraction honorable paierait encore de sa personne, laissant derrière elle, pour l'insurrection et le pillage, la majeure partie, composée d'éléments viciés. »

« Bref, tous furent unanimes pour reconnaître qu'il n'y avait plus rien à tenter, que la partie était perdue, que le rôle militaire devait céder la place à la diplomatie. »

Général Ducrot, p. 18.

Force fut alors de traiter, et M. J. Favre dut accepter cette tâche cruelle. Nous allons voir comment il la remplit, et aggrava encore nos malheurs.

Il fut décidé en conseil qu'alors que nous n'aurions plus que sept jours d'existence devant nous, M. Jules Favre irait traiter à Versailles d'un armistice qui était, en fait, une capitulation, devant une partie de la population et toute l'armée de la démagogie qui s'y refusaient absolument. C'était, je le dis à l'honneur de M. Jules Favre, la négociation la plus écœurante comme la plus périlleuse qui se vît jamais ! M. de Bismarck en fut plein de joie, et c'est ce jour-là, qu'au dire des officiers qui l'entouraient,

il manifesta cette joie en sifflant l'hallali et en s'écriant : « La bête est morte ! » Quand M. Jules Favre nous rendit compte, avec une profonde émotion, et au milieu de notre émotion à tous, de ses premières entrevues avec M. de Bismarck, nous trouvâmes qu'il était nécessaire d'échanger avec ce dernier des explications complémentaires, naturellement tout à fait secrètes. Le ministre des affaires étrangères en fit l'objet d'une dépêche diplomatique. Le lendemain, elle paraissait dans le *Moniteur prussien* de Seine-et-Oise, et révélait à tout Paris l'ensemble de la situation !

C'est le général Trochu (p. 33) qui donne ces détails. Ainsi fut tenue sa promesse : « Le gouverneur de Paris ne capitulera pas. »

CHAPITRE XXXII.

Composition de la délégation de Tours

M. Crémieux a d'abord tous les ministères. — Le portefeuille de la guerre change de mains. — Rôle de M. Glais-Bizoin. — Dissentiments au sein du triumvirat. — Arrivée de M. Gambetta. — Effet qu'elle produit sur ses collègues. — Sa voix prépondérante. — Il s'arroge le ministère de la guerre avec celui de l'intérieur. — Sa dictature.

A la veille de l'investissement de Paris, le gouvernement du 4 septembre envoya à Tours une délégation qui était d'abord composée du seul M. Crémieux, chargé de tous les ministères.

Je dois vous faire remarquer, Messieurs, que jusqu'au jour où l'on a envoyé MM. Fourichon et Glais-Bizoin, j'ai été le seul ministre à Tours, même pour la guerre. Or, avocat, j'étais bien peu compétent pour diriger ce ministère, quoique je ne visse pas la France engagée comme elle l'a été plus tard. Mais je trouvai en arrivant à Tours, des hommes marquant dans l'armée, les généraux Lefort, Véronique, La Motterouge et le brave major-général Borel. Je leur dis : « J'ai besoin de vous ; c'est moi qui viens vous demander, et qui me ferai un devoir d'écouter vos conseils ; dirigez-moi, présentez-moi les décisions qui sont nécessaires. » Seulement comme j'engageais ma responsabilité, je ne donnais ma signature qu'après un examen, qui était toujours pour moi une instruction.

Heureusement cette situation ne dura pas longtemps. Au bout de quelques jours, on m'adjoignit l'amiral Fourichon,

comme ministre de la marine et de la guerre, et mon collègue Glais-Bizoin.

M. Crémieux, p. 581.

Bientôt à ce seul membre de gouvernement on adjoignit M. l'amiral Fourichon, qui dut prendre, au grand déplaisir de M. Crémieux, les portefeuilles de la guerre et de la marine, et M. Glais-Bizoin, qui, après la démission de l'amiral, reçut non le titre, mais les fonctions de ministre de la guerre.

Ce gouvernement ainsi constitué fut bientôt laissé indépendant de Paris, les fils télégraphiques ayant été coupés.

M. Crémieux était parti de Paris ayant tous les ministères. Il nous vit arriver avec un certain déplaisir, d'ailleurs assez naturel, puisqu'il se voyait dépossédé d'une portion de ses pouvoirs.

Il fit même le premier jour insérer, à ce sujet, quelque chose d'équivoque dans le *Journal officiel.*

Amiral Fourichon, p. 638.

M. GLAIS-BIZOIN. — L'amiral Fourichon eut la Guerre et la Marine. Crémieux avait par délégation les autres ministères. Il était parti avec cette délégation, mais ne pouvait l'exercer que dans le cas où l'interruption des communications aurait lieu; de sorte que lorsque nous arrivâmes, nous trouvâmes Crémieux en possession des ministères des finances, des travaux publics de l'interieur, et titulairement du ministère de la justice. Les travaux de ces départements se faisaient sous la direction de Crémieux, par des chefs de service qui assistaient au Conseil, jusqu'à l'arrivée de l'amiral, qui ne voulut pas délibérer en présence des divers chefs de service, dont les rapports auraient été cependant très-avantageux, lorsque nous voulions délibérer sur les affaires générales.

Après la rupture des communications télégraphiques, l'amiral eut deux portefeuilles; les autres se trouvaient entre les mains de Crémieux. Lorsque l'amiral quitta le portefeuille de la guerre pour la seconde fois, Crémieux, qui était titulaire de tous les portefeuilles avant notre arrivée, dit que ce portefeuille de la guerre devait lui rester entre les mains, en vertu de la délégation générale qui lui avait été donnée à Paris. Il y tenait par amour-propre; mais ne connaissant pas les affaires de la guerre

il me dit : — Glais-Bizoin, chargez-vous-en, mettez-vous-en rapport avec le général Lefort, les choses n'en marcheront que mieux ; — et pour tout ce qui regardait les choses de la guerre, on s'adressait à moi, assisté du général Lefort.

M. DE RAINNEVILLE. — Alors, vous étiez ministre de la guerre ?

M. GLAIS-BIZOIN. — C'était plutôt le général Lefort.

M. LE COMTE DARU. — C'était ni l'un ni l'autre, puisque M. Crémieux signait.

M. GLAIS-BIZOIN. — C'était en effet Crémieux, mais il ne s'en occupait pas.

M. LE COMTE DARU. — Vous vous occupiez donc du ministère de la guerre officieusement; mais le ministre titulaire était M. Crémieux.

M. Glais Bizoin, p. 615.

Tous les ordres venaient de Paris, et c'est à partir du jour de la rupture des fils télégraphiques que nous dûmes agir comme si le gouvernement de Paris n'existait plus.

Un membre. — C'est à ce moment que M. Gambetta est arrivé ?

M. GLAIS-BIZOIN. — Gambetta n'est arrivé que le 8 octobre, c'est-à-dire vingt-et-un jours après.

M. LE COMTE DARU. — Pendant cette période de vingt-et-un jours M. Crémieux était chef de l'administration [française, les fils télégraphiques étaient coupés.

M. Glais-Bizoin, p. 615.

L'accord ne fut pas long entre ces trois gouvernants et M. Crémieux nous raconte quelqu'une de leurs luttes intestines.

Notre accord ne dura que jusqu'au 3 octobre. Vous verrez dans la brochure que je vous ai remise, qu'une grande discussion s'éleva entre nous. Le gouvernement se sépara en deux : d'un côté l'amiral Fourichon, de l'autre Glais-Bizoin et moi.

Si vous saviez dans quel état était la France en ce moment ! dans combien de grandes villes des républicains dévoués se mettaient en opposition (non pas en révolte) avec nous ! ils voulaient la République, mais ils ne la voulaient pas comme nous. Et ces dissidences, il n'est pas facile de les apaiser, quand on a devant soi, non pas des ennemis à combattre, mais

des amis qui veulent servir à leur manière le nouveau gouvernement. Malheureusement, dès les premiers jours, l'autorité civile se trouva en conflit avec l'autorité militaire, et le peuple se prononça contre l'autorité militaire et pour l'autorité civile. Glais-Bizoin et moi, après bien des discussions en conseil, nous prîmes le parti de faire prédominer l'autorité civile. L'autorité militaire, liée par son règlement et sa hiérarchie, élevait des difficultés qui entravaient notre marche. Un jour, à ce propos, eut lieu une grave discussion. Une querelle très-vive s'était élevée entre M. Challemel-Lacour, préfet de Lyon, et le brave général Mazure. Glais-Bizoin et moi nous fûmes d'avis que le général devait se rendre aux ordres qui, envoyés par la délégation, lui seraient remis par le préfet. L'amiral Fourichon fut d'un avis contraire ; nous persistâmes. Contre notre volonté définitivement déclarée, il nous annonça qu'il abdiquait le ministère de la guerre. Je dois reconnaître qu'à cette occasion, il se conduisit de la façon la plus distinguée, la plus noble : « Mes chers collègues, dit-il, à mon âge, avec mes précédents militaires, soumettre l'autorité militaire à l'autorité civile ! mais je serais dégradé aux yeux de tous mes compagnons d'armes. Je ne le puis pas, je ne le veux pas, au moment surtout où la discipline est chose si importante. J'abdique mon ministère, si vous persistez tous deux dans votre opinion. »

Voilà comment j'ai conservé le ministère de la guerre, depuis le 3 octobre jusqu'au 12, jour où il a passé entre les mains de M. Gambetta.

M. Crémieux, p. 582.

Mais après avoir ainsi repris ce titre de ministre de la guerre qu'il tenait à conserver avec tous les autres, M. Crémieux ne tarda pas à le perdre et à perdre en même temps la réalité du pouvoir. M. Gambetta fut envoyé de Paris. M. Ducrot expose que ce choix fut imposé par la démagogie. MM. Jules Favre et Picard en donnent d'autres raisons.

Un fait encore qui a été une conséquence du système révolutionnaire, — car c'est là surtout ce que je reproche à ces hommes, c'est qu'ils étaient complétement dominés par l'idée de parti ; faire triompher leur parti passait avant tout, — c'est l'envoi de M. Gambetta en province ; on savait que les armées n'étaient pas bien organisées, que la direction manquait, et beaucoup de gens avaient la pensée que, puisque avant tout il

fallait se préoccuper de la défense nationale, il eût été convenable d'envoyer un militaire. Je vous le dirai franchement, et sans y attacher d'importance personnelle, beaucoup de personnes vinrent me dire : « Général, vous feriez mieux d'aller en province; vous y seriez plus utile qu'à Paris. »

Beaucoup de ces messieurs doivent se rappeler que plusieurs journaux m'avaient fait partir en ballon, tant ma présence dans les armées de province paraissait naturelle.

Pressé par mes amis, j'allai trouver le gouverneur de Paris; je lui dis : « Nous n'avons personne en province, ici je suis votre doublure, n'est-il pas plus avantageux pour le pays que j'aille le servir hors des remparts de Paris pour tâcher de seconder nos camarades et de concourir avec eux à la délivrance commune? »

Je tenais ce langage au général Trochu avant le départ de M. Gambetta.

Le général Trochu me répondit : « Ce que vous me demandez, j'en ai eu plusieurs fois la pensée. Oui, certes, d'un côté, je vous verrais volontiers à l'extérieur; mais, d'un autre côté, ce serait fort imprudent. Si je venais à manquer à la défense de Paris, je ne vois que vous pour prendre le commandement en chef. Toutefois j'y réfléchirai. »

Quelques jours après cette conversation, M. Gambetta fut envoyé à Tours auprès de la délégation du gouvernement.

Général Ducrot, p. 5.

Au moment de l'investissement de Paris, nous avions envoyé en province trois d'entre nous. Je dis trois, parce qu'aux deux premiers, l'amiral Fourichon et M. Crémieux, s'était joint M. Glais-Bizoin. Nous avions l'habitude de considérer M. Glais-Bizoin comme un homme très-courageux, très-ferme. Notre opinion était que dans le pays il pouvait exercer une grande influence. Et puis enfin, — que voulez-vous? blâmez-nous-en, si vous trouvez que nous le méritons, — mais c'était à qui ne quitterait pas Paris. Et pourquoi, messieurs? Parce que Paris était le lieu du danger, que chaque jour nous courions le risque d'être égorgés, que nous nous attendions à tout, que nous sentions que nous allions être bombardés. Pour ma part, je croyais que l'attaque aurait été plus prompte, et l'idée d'aban-

donner Paris, cette ville alors si menacée et si malheureuse, en face de si grands périls, cette idée m'était extrêmement pénible. Peut être aurions-nous dû nous élever au-dessus de ces considérations; mais le conseil a pensé à M. Gambetta qui était jeune, plein d'énergie, qui d'ailleurs était ministre de l'intérieur; c'est là, pour mon compte, ce qui m'a surtout déterminé; que M. Gambetta, en sa qualité de ministre de l'intérieur, devait avoir de l'action sur les préfets; ceux-ci ne me connaissaient pas, et si je leur avais parlé, ils ne m'auraient peut-être pas obéi. C'est pour cette raison que Gambetta est parti. Nous avons tous la responsabilité de son départ : pour moi, je ne la repousse pas, je trouve même, permettez-moi de le dire, que M. Thiers a eu tort de séparer notre cause de celle de l'extérieur. Nous ne sommes pas certainement responsables des faits et de leur exécution, mais quant à l'intention, il est bien vrai que nous avons voulu soulever la France, jusqu'à ce qu'elle ne pût plus réellement se défendre, et je confesse que si c'était à refaire, je le referais; si nous étions en face d'une nouvelle guerre, et si je croyais que la France eût quelques chances de succès, j'agirais de même.

M. Gambetta est donc parti pour la province.

M. Jules Favre, p. 336.

Le gouvernement résolut d'envoyer près d'elle M. Gambetta. qui, du reste, demandait lui-même à partir. M. Gambetta s'en alla en ballon, ce qui était fort courageux, et réussit à franchir les lignes prussiennes. Je crois que quelque temps après, il fut rejoint par M. Ranc, sur la permission qu'en donna le général Trochu, qui, évidemment, en ces matières, était assez inexpérimenté, et qui aurait dû s'adresser à nous. Cela a été évidemment malheureux. M. Ranc avait été présenté au général Trochu, comme pouvant nous rendre des services dans les départements.

M. Picard, p. 488.

Quant à M. Trochu, il affirme que M. Gambetta fut choisi parce qu'il était le seul qui pût envisager, sans en être troublé, le voyage en ballon.

Mes collègues, qui le connaissaient beaucoup mieux que moi, le jugèrent plus apte qu'aucun d'eux à remplir cette mission de délégué ; je sais bien que, quant à moi, sans la moindre hésitation, je considérai M. Gambetta comme étant le seul qui pût envisager le voyage en ballon sans en être troublé.

Et c'est ainsi que souvent dans les affaires humaines, des faits qu'on attribue à des vues et à des combinaisons d'une haute portée, ont pour origine, je ne dis pas unique, mais principale, des nécessités ordinaires. J'en donne la preuve, en rappelant qu'on était unanime dans le conseil à reconnaître que c'était M. Jules Favre, vice-président du conseil et très-autorisé, qui convenait expressément à cette mission. Mais, outre qu'il avait déjà exprimé sa volonté de rester dans Paris par des motifs que j'ai fait connaitre, on ne pouvait guère proposer le ballon à un homme de cet âge.

Général Trochu, p. 283.

Quoi qu'il en soit, cette arrivée consterna la délégation. M. Gambetta arrivait avec deux décrets : l'un ajournant les élections, l'autre lui donnant voix prépondérante. Ce dernier décret surtout froissait M. Crémieux et ses collègues.

Son arrivée au milieu de nous était une force nouvelle. Nous lui aurions fait une réception enthousiaste. Mais à ce premier élan sucééda la consternation. Gambetta était porteur de deux décrets : l'un, qui le précéda dans une dépêche qu'il nous expédiait en descendant de son ballon, et que nous fîmes immédiatement connaître par sa publication au *Moniteur*, annulait le décret de la délégation qui fixait les élections au 16 octobre; il les ajournait indéfiniment. L'autre, qu'il nous communiqua, dont nous ne voulûmes pas autoriser l'impression, donnait au nouveau délégué voix prépondérante, en cas de partage, dans le conseil.

« Je voulus donner ma démission de membre du gouvernement et me retirer.

« J'étais, moi, président du conseil, j'étais ministre de la justice, j'avais voix prépondérante. »

M. Crémieux, p. 585.

M. Fourichon songea à se retirer; mais une lettre d'un de ses amis, ministre à Paris, qui exaltait Gambetta, et faisait la part de ses ardeurs méridionales, le retint.

Je vis bien là poindre la dictature, et je déclarai que je me retirais. Tout le conseil insista pour me détourner de ce projet; M. Gambetta fut pressant comme les autres. — « On croira que c'est mon arrivée qui vous a fait quitter, ne me mettez pas dans cette situation. » Il m'apportait une lettre d'un des ministres de Paris, qui vous expliquera pourquoi je ne me suis pas retiré dès cette première séance. Voici quelques passages de cette lettre :

« M. Gambetta est un homme d'une rare élévation d'esprit et « de cœur : la nature particulière de son magnifique talent le « rendait le plus propre que je sache à l'importante et impé- « rieuse mission qu'il va remplir. Vous trouverez en lui, j'en « suis sûr, le plus précieux comme le plus puissant appui. (A Paris, on me croyait encore chargé de l'intérim de la guerre.)

. . . .

« Le gouvernement tout entier compte absolument sur votre « ardent concours et sur votre amour passionné du pays. Gam- « betta et vous, pouvez faire de grandes choses.

. . . .

« Surtout, mon cher ami, et j'y reviens, ne vous étonnez pas « des premières ardeurs méridionales de Gambetta. C'est une « grande et belle âme, une nature riche et une puissante intel- « ligence ; je suis convaincu que vous vous entendrez tous les « deux bien vite et complétement. »

Sur de pareilles assurances je me décidai à rester, au moins provisoirement, malgré ma répugnance à accepter les pouvoirs excessifs que le gouvernement de Paris venait de conférer à M. Gambetta. Je déclare tout de suite que je n'ai jamais eu à me plaindre de mes rapports personnels avec ce collègue et que j'ai confiance dans ses bons sentiments pour moi.

Amiral Fourichon, p. 636.

Le fait de la prépondérance attribuée à M. Gambetta est certain et résulte des dires suivants :

D'après une autre version, M. Gambetta aurait eu seulement voix prépondérante en cas de partage.

M. GLAIS-BIZOIN. — Il n'avait pas d'autre pouvoir que chacun des membres de la délégation ; nous ne l'aurions pas souffert ; en cas de partage, il avait seulement voix prépondérante.

M. LE PRÉSIDENT. — Il fut nommé ministre de la guerre, grâce à sa voix prépondérante?

M. GLAIS-BIZOIN. — Si l'amiral Fourichon ne lui avait pas donné sa voix, il n'aurait pas été ministre de la guerre. Du reste, je puis vous affirmer que nous lui avons imposé la loi plus souvent et plus durement que nous ne l'avons reçue de lui. Ce qu'il a fait en dehors de nous, et ce qui nous était inconnu, ce sont des signatures qu'il a données pour des détails de l'administration de la guerre, des nominations déplorables de gens qui devaient présider à l'organisation, et qui ne servirent qu'à le discréditer. A côté de cela, il fit d'excellents choix, en nommant Chanzy, d'Aurelle de Paladines, qui, cependant, perdit Orléans.

M. Glais-Bizoin, p. 619.

M. JULES FERRY. — Voici dans quelles conditions M. Gambetta était parti de Paris.

Il était parti de Paris avec de pleins pouvoirs et on les lui avait donnés sous cette forme, qu'il aurait voix prépondérante.

La délégation, vous le savez, se composait de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et de l'amiral Fourichon. Eh! bien, pour donner à M. Gambetta le caractère que nous voulions lui donner, nous rendions un décret par lequel il était décidé qu'en cas de division entre les membres de la délégation, M. Gambetta aurait voix prépondérante.

Un membre. — Quelle était la raison de son départ?

M. JULES FERRY. — La raison avait trait aux élections, mais sa mission était plus générale. Il devait surexciter le sentiment de la défense; car les personnes qui faisaient partie de la délégation n'avaient pas l'activité, la jeunesse nécessaires pour réveiller le pays et exciter son patriotisme.

Notre pensée sur le siége de Paris à ce moment, comme toujours, était celle-ci : Il faut tenir jusqu'au bout parce qu'il est impossible que l'Europe n'intervienne pas, — nous croyions à cette époque encore que l'Europe interviendrait, — ou que les départements ne se lèvent pas en masse. Les départements ont des armes, des hommes; si Paris tient bon, avec ses ressources d'armes et d'hommes, la province débloquera Paris. Tel était notre raisonnement, il était bien simple, et la résistance de Paris n'aurait pas eu de sens si l'on n'avait pas cru à l'une de ces deux choses : soit à l'intervention étrangère amenant un

armistice et par conséquent une assemblée, soit à un secours venu des départements. C'était notre seul mobile, et si nous avions pensé que les départements ne se lèveraient pas, nous n'aurions pas envoyé M. Gambetta en province.

Sa mission était donc d'organiser la défense, d'exciter, de réchauffer, de donner la vie, de mettre de l'ordre dans cette confusion que nous sentions, même à travers la distance, dans le gouvernement de Tours. En même temps, M. Gambetta avait mandat de ne pas faire les élections.

Je crois du reste, et on l'a dit depuis, que l'arrivée de M. Gambetta fut ainsi comprise dans les départements; la nouvelle de sa venue les anima et fut une cause de confiance et d'espérance.

M. J. Ferry, p. 393.

Il a été commis une très-grande faute dont on ne parle pas; je vais vous la dire. On a donné à M. Gambetta des pouvoirs trop étendus que n'avaient pas les autres membres du gouvernement. Je l'ai combattue, cette faute, en montrant que l'amiral Fourichon, homme considérable, très-dévoué et très-sûr, qui était alors tout à la fois ministre de la guerre et ministre de la marine, ne pourrait pas supporter la situation qu'on allait lui faire. J'admettais que M. Gambetta pût très-utilement seconder les autres membres de la délégation avec l'activité de son esprit et l'activité de son âge, mais je ne pouvais pas m'imaginer qu'il allait s'entourer d'un état-major, s'instituer général en chef, conduire les affaires militaires. Son arrivée et la direction violente qu'il donna à tous les services publics, contribuèrent certainement au développement très-rapide et vraiment très-remarquable de l'organisation improvisée des armées.

Mais ces avantages furent neutralisés par le trouble qu'il jeta dans l'esprit public, et par les défiances qu'il fit naître. Tous les directeurs d'affaires militaires qui étaient attachés à la délégation donnèrent successivement leur démission.

M. LE PRÉSIDENT. — Pardon, soyez assez bon, général, pour revenir à la question qui vous avait été posée. Comment et par qui a été décidé le départ de M. Gambetta pour les départements?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Mais j'ai surabondamment répondu à cette question, en montrant que ce départ fut décidé par tout

le monde dans le Conseil, dans les circonstances et par les raisons que j'ai dites.

Un membre. — Pourquoi n'a-t-on pas pensé à envoyer un général au lieu d'un avocat pour diriger les affaires militaires de la France?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Mais le gouvernement même, en donnant à M. Gambetta des pouvoirs très-étendus, ne prévoyait pas qu'il se ferait général en chef, raisonnant et fixant la stratégie des opérations. Les généraux ne manquaient pas plus à la province qu'à Paris. Il y avait le général d'Aurelle, le général Bourbaki et beaucoup d'autres. Aussi, quand vers la fin du siége, le général Ducrot qui considérait et exprimait qu'il n'y avait plus rien à tenter à Paris qui pût réussir, vint me demander de l'envoyer en province, où il croyait pouvoir rendre de plus utiles services, je ne fus nullement de son avis et n'accédai pas à sa demande. Il était mon meilleur et plus énergique collaborateur, et je pensais qu'à Paris nous devions continuer nos efforts jusqu'à la dernière heure.

Général Trochu, p. 283.

M. J. Favre, qui a ignoré ou oublié tant de choses, ne savait pas que M. Gambetta eût autre chose que des pouvoirs ordinaires, et il ne comprend pas qu'il se soit fait ministre de la guerre. M. le général Le Flô ne croit pas que le gouvernement ait voulu donner la dictature à son nouveau délégué.

M. LE PRÉSIDENT. — On prétend que M. Gambetta en a eu.

M. JULES FAVRE. — Pour M. Gambetta, c'est autre chose. Quand il est parti, nous étions pleins de souci sur les élections du 16 octobre; nous avions peur surtout que, pour Paris, elles n'aboutîssent à un antagonisme et à la guerre civile; c'était toujours notre grande crainte, et M. Gambetta était chargé de faire connaître à nos collègues notre jugement au sujet de ces élections. Or, nous nous étions dit que M. Gambetta allait se trouver vis-à-vis de trois membres du gouvernement; qu'il allait en être le quatrième, qu'il était chargé de faire exécuter les ordres du gouvernement, que, s'il y avait discorde, il fallait qu'il eût non pas des pouvoirs dictatoriaux, mais voix prépondérante. Il n'y avait pas autre chose dans ses instructions. Je crois me rappeler que c'est moi qui les ai rédigées, et qu'elles doivent subsister quelque part.

On a parlé de nos procès-verbaux ; je n'en ai jamais vu. Je ne me suis jamais couché avant trois heures du matin depuis le 4 septembre jusqu'au mois de février, et jamais, je le répète, je n'ai lu le procès-verbal de nos séances.

Quant aux instructions de M. Gambetta, elles étaient telles que je les ai indiquées. Ses pouvoirs étaient des pouvoirs ordinaires; comme ministre de l'intérieur, il pouvait destituer les préfets, en nommer d'autres; mais en ce qui concerne les mesures générales qu'il pouvait avoir à prendre, il ne devait pas prendre une décision sans nous en rendre compte et sans nous consulter ; cela va sans dire, c'était une question d'appréciation ; s'il a fait le contraire, ce ne peut être que par un sentiment très-louable.

Un membre. — La mission de M. Gambetta était-elle d'empêcher les élections?

M. JULES FAVRE. — Ce n'était pas toute sa mission; il était parti pour s'associer à la déléguation du gouvernement, qui se tenait alors à Tours. Il n'avait d'autre mission que de réunir, comme ministre de l'intérieur, les éléments de la défense nationale.

Comme je pensais que les élections pouvaient avoir lieu en province le 16, et qu'elles ne pouvaient se faire à Paris, je voyais là des éléments de discorde. M. Gambetta devait faire connaître à nos collègues de Tours que le gouvernement avait décidé que les élections seraient ajournées.

M. J. Favre, p. 338.

M. LE PRÉSIDENT. — Il résulte de tout ce que vous venez de nous dire, Monsieur le ministre, que M. Gambetta s'est fait, à lui seul, ministre de la guerre par sa propre volonté, et sans qu'il y eût de la part du gouvernement de Paris aucune autorisation, à lui donnée, de décider des affaires militaires, comme il décidait des nominations de préfets, des dissolutions des conseils généraux et des conseils municipaux.

M. JULES FAVRE. — M. Gambetta, en réalité, est devenu ministre de la guerre, je ne sais pas trop comment; mais je pense, quoique je n'aie jamais pu le vérifier, qu'il a été nommé par l'amiral Fourichon, Crémieux et Glais-Bizoin. Je crois être certain qu'un décret de ces Messieurs a nommé Gambetta délégué à la guerre.

Lorsqu'il s'est agi de faire partir quelqu'un de Paris, il eût été très-important de songer à un homme de guerre; mais j'étais complètement étranger au personnel militaire, et je ne pouvais pas avoir une voix bien utile au chapitre.

On a choisi M. Fourichon; ce sont les généraux Trochu et le Flô qui l'ont désigné. On a dit que l'amiral Fourichon serait le meilleur organisateur de la défense dans les départements; c'est de cette manière qu'il a été nommé et qu'il est parti.

Quand M. Gambetta est arrivé à Tours auprès de Messieurs Fourichon, Glais-Bizoin et Crémieux, on a cru qu'il pouvait être utile comme ministre de la guerre; j'ai été surpris, quand j'ai reçu la nouvelle que l'amiral Fourichon avait donné sa démission.

M. LE COMTE DARU. — M. Crémieux n'était-il pas ministre de la guerre quand M. Gambetta est arrivé à Tours?

M. JULES FAVRE. — Je ne le savais pas alors. Vous me rappelez, en effet, qu'un instant M. Crémieux a été ministre de la guerre; quand je l'ai appris, j'en ai été fort surpris, car c'est l'amiral Fourichon que nous avions chargé de la conduite des affaires de la guerre.

M. J. Favre, p. 340.

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — Je ne crois pas qu'il entrât dans la pensée des membres du gouvernement de donner à M. Gambetta la dictature qu'il a usurpée plus tard.

Général Le Flô, p. 621.

Voici, d'ailleurs, comment M. Gambetta se donna le portefeuille de la guerre, l'ajoutant à celui de l'intérieur qu'il avait pris dès le 4 septembre.

Le ballon qui arrivait nous apportait M. Gambetta. Nous avions, à cette époque, je crois, une organisation suffisante pour délivrer Paris. Chartres était encore à nous, et Metz ne s'était pas rendu. M. Gambetta avait d'autres idées que nous ; il crut qu'il fallait former rapidement de grandes armées; mais nous savions bien que les armes manquaient, malgré les appels que nous avions faits aux puissances étrangères.

M. Gambetta dit que dans quelques semaines nous aurions une armée de 500,000 hommes, et que nous serions alors plus sûrs d'arriver à la délivrance. Des dissidences assez vives se

produisirent dans le conseil, et il demanda à avoir le portefeuille de la guerre. Je m'y opposai, M. Crémieux aussi; l'amiral Fourichon lui donna sa voix ; il l'a bien déploré depuis.

M. Gambetta fut donc ministre de la guerre. Il avait déjà le portefeuille de l'intérieur et la police. Souvent, des ordres furent donnés à notre insu. Malgré cela, tous les décrets ont été délibérés très-librement, et acceptés très-volontairement ; il n'y a eu de dictature que dans les nominations; par exemple, lorsqu'il forma des camps, et qu'il mit à leur tête Lissagua̵ray à Toulouse, Détroyat et un autre qui a refusé, à Cherbourg, il demandait qu'on leur donnât le grade de général ; ils n'exerçaient, du reste, jamais de fonctions. Un général de l'armée commandait le camp. Ils n'ont été que ridicules, et ont jeté beaucoup de discrédit sur le ministre de la guerre.

Les ordres étaient signés de la délégation, et approuvés par elle; il lui en a souvent beaucoup coûté, mais il s'agissait d'éviter la guerre civile, qui était imminente dans toutes les parties de la France, dans le Midi surtout.

M. Glais-Bizoin, p. 617.

Lorsque vous avez été envoyé à Tours, vous étiez porteur d'un décret.

M. GAMBETTA. — J'en avais même plusieurs.

M. LE PRÉSIDENT. — Il vous conférait la prépondérance?

M. GAMBETTA. — Oui; j'avais double voix; mais, par respect pour mes collègues, je n'en ai jamais usé, et, surtout, je ne l'ai pas publié.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous vous êtes contenté de l'influence qui s'attachait à votre personne, et vous n'avez jamais produit ce décret?

M. GAMBETTA. — Je leur en ai parlé, parce qu'il le fallait, mais je n'en ai jamais fait usage.

M. DE RAINNEVILLE. — D'après une déclaration qui nous a été faite, il y aurait eu cependant, un jour, où vous auriez usé de cette voix prépondérante : c'est lorsque vous avez réclamé le portefeuille de la guerre.

M. GAMBETTA. — C'est une erreur absolue.

M. DE RAINNEVILLE. — Vous auriez eu la voix de l'amiral Fourichon et la vôtre, ce qui aurait fait la majorité contre celles de MM. Crémieux et Glais-Bizoin.

M. GAMBETTA. — Il n'a jamais été question de cela. Et voilà bien pourquoi je ne veux pas entrer dans les questions de détail; c'est que je ne veux pas me mettre en contradiction avec mes collègues sur des choses sans valeur. J'ai offert à l'amiral Fourichon de rester à la Guerre; il ne l'a pas voulu, il en avait assez, disait-il.

M. Gambetta, p. 555.

Nous verrons, dans un autre chapitre, les effets de la direction militaire de M. Gambetta et ceux de sa politique à l'intérieur. Nous nous bornerons à donner ici quelques lignes de M. Jules Simon, une appréciation de M. de Kératry et la constatation que le gouvernement de Tours, ainsi constitué, fut opposé à celui de Paris dont il était censé n'être qu'une émanation.

Or, je voyais, dans le *Moniteur*, des nominations de préfets et de maires de Paris, sur lesquelles je n'avais pas été consulté, dont quelques-unes me blessaient profondément. Je me trompais même sur un point. M. Greppo, notre collègue, était nommé maire du IVe arrondissement; je ne sais comment je crus qu'il était nommé maire du XIIe arrondissement, dont j'étais le député et auquel je m'intéressais très-vivement. Je pensai qu'un membre du gouvernement ne pouvait pas apprendre ainsi par le *Moniteur* des nominations qui le touchaient d'aussi près. Je m'en plaignis amèrement à M. Gambetta. Ma mauvaise humeur eut un bon résultat, après tout; car le conseil décida qu'à l'avenir les préfets et les maires seraient nommés, après délibération, par le gouvernement.

Je conclus de ces souvenirs qui me sont restés fort présents, que les nominations étaient faites par M. Gambetta.

M. J. Simon, p. 504.

Je trouve qu'on est trop sévère envers lui dans certains partis, et que sur beaucoup de points il peut se défendre des accusations dont on le poursuit. On oublie trop, quand les événements sont accomplis, les difficultés, les périls et les incertitudes. On trace facilement une ligne de conduite. On dit : « Voilà ce qu'il fallait faire » ou même : « Voilà ce que j'aurais fait. » J'ose dire que bien peu de personnes, de l'âge de M. Gambetta, arrivées dans la politique depuis un an, et aux affaires depuis un jour, y auraient déployé autant de courage et d'habileté que lui. J'en parle en toute liberté, car

nos relations personnelles ont cessé, presque à partir du début de la révolution.

M. J. Simon, p. 504.

Mais à partir du succès de Coulmiers qui le grisa, il s'est fait dictateur dans toute la force du terme, il devait succomber fa-fatalement sous ce poids surhumain des ministères de l'intérieur et de la guerre, puisque le premier avait déjà cette énorme tâche de fournir à la guerre, hommes, matériel et subsistances. Au lieu d'avoir eu la sagesse, dès le début, de s'entourer d'une consulte compétente, qui lui eut épargné de cruelles méprises et des revers inévitables, à partir de la grande déception d'Orléans, il brisa tout sur sa route, éperonné par son imagination de feu, surexcité par les voix venues de Paris, par des amis des fournitures à outrance qui exploitaient sa soif d'attacher sen nom au salut du pays. Gambetta n'est plus alors qu'un patriote en délire; et quand il sent le pays se retirer de lui, l'invasion monter jusqu'à Tours malgré ses généreux efforts, la capitulation de Paris prête à annihiler le gouvernement central, il songe que la capitale, que les provinces du Nord et de l'Est vont être séparées du reste de la France; alors, pour retenir les autres provinces prêtes à lui échapper soit par suite de l'invasion, soit par suite de la réaction contre ses tentatives militaires mal conçues, je crois qu'il songea au moyen suprême, à l'organisation de la Commune dans le Midi comme moyen de gouvernement; incapable en honnête homme qu'il était, de vouloir un seul des crimes de la Commune parisienne, mais pensant que la ligue du Midi qu'il avait tenue en laisse, comme aussi en réserve, pouvait ressusciter utilement, et que le drapeau rouge, qu'il avait eu le tort préconçu de laisser flotter à Lyon, pouvait encore apporter la victoire dans ses plis jusqu'à Bordeaux. Puis à l'heure suprême, où déjà entré en lutte avec M. J. Simon, sous l'inspiration de ses amis Ranc et Spuller, on voulut le proclamer à Bordeaux, chef de la Commune française, l'énergie lui fait défaut; il recule, il refuse de paraître au balcon de la préfecture et finit, à l'exemple de Dioclétien fatigué du pouvoir et se retirant à Salone, par prendre le chemin de Saint-Sébastien. Ce dénouement était certain parce que jamais M. Gambetta n'a été et ne sera un homme d'action. Il n'a que de l'imagination parlementaire et de l'éloquence, ce qui suffit à peine à un homme d'État.

M. de Kératry, p. 678.

Comme membre du gouvernement, avez-vous eu connaissance dans les premiers jours de novembre, de deux dépêches envoyées par M. Gambetta à M. Jules Favre, concernant la conduite qu'avait tenue le gouvernement à l'occasion du 31 octobre, blâmant le gouvernement d'avoir fait appel à une espèce de plébiscite, lui disant qu'il compromettait ainsi la situation de la délégation, qu'il la rendait insoutenable en province. Ce sont des dépêches dont la Commission n'a pas encore constaté l'existence certaine, qui ont pu être détruites et il est important de savoir si vous avez eu connaissance de ces dépêches.

M. JULES FERRY. — Je n'ai à cet égard aucun souvenir. Je suis un peu surpris de ce que vous me dites. Le fait était sorti de mon souvenir.

M. DE RAINNEVILLE. — Qui peut avoir gardé ces dépêches?

Un membre. — C'est peut-être M. Jules Favre.

M. CHAPER. — Le fait serait important à établir.

M. JULES FERRY. — Je ne me rappelle rien au sujet de ces dépêches, ce qui ne prouve nullement, d'ailleurs, qu'elles n'aient pas été communiquées au gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a une partie de ces dépêches, imprimées dans l'ouvrage de M. Jules Favre.

Un membre. — Oui! mais une partie seulement.

M. CHAPER. — Vous aviez dû être frappé du reproche qu'on vous faisait de recourir à une sorte de plébiscite.

M. PERROT. — Indépendamment de cette dépêche, il y en avait une autre qui contenait une demande formelle, de créer en province une magistrature souveraine; — on soutenait la convenance de faire disparaître tout ce qui restait de fonctionnaires de l'empire dans l'instruction publique, dans les finances, etc., etc.

M. JULES FERRY. — Cela est très-possible.

M. LE COMTE DARU. — Cela est dans l'ordre des idées de M. Gambetta.

M. J. Ferry, p. 435.

Vous avez pu voir par les fragments de correspondance de M. Jules Favre à M. Gambetta, publiés il y a quelque temps, que lui aussi conspirait contre le gouvernement de Paris et contre nous, contre les agents militaires qui le secondaient. Ces dépêches sont parfaitement authentiques. Le gouverneur

en avait connaissance jour par jour parce que l'administration des dépêches les lui communiquait. M. Jules Favre disait que le gouverneur de Paris était un homme sans valeur, qu'on songeait à le remplacer, et qn'on y arriverait.

Général Ducrot, p. 2.

CHAPITRE XXXIII.

L'armée subordonnée, pour les choses de la guerre, au pouvoir civil et atteinte dans sa hiérarchie

Arrestation du général Mazure à yon. — Déclaration de M. Crémieux. — Exclusion des généraux suspects de n'être pas républicains. — Singulières théories de M. Crémieux, relevées par M. le comte Daru. — Prétentions des commissaires civils de la Défense nationale. — Pouvoirs militaires donnés aux préfets. — Le gouvernement de Paris cherche dans tous les rangs de l'armée un homme qui prenne le commandement en chef des troupes.

Ce n'était pas assez que le hasard d'une révolution eût placé l'armée sous l'autorité de dictateurs de rencontre ; il fallut encore que les généraux fussent livrés aux violences de la foule, aux caprices et à l'arbitraire des préfets.

M. Glais-Bizoin raconte ainsi l'incident du général Mazure qui amena la démission, bien vite retirée, de l'amiral Fourchon.

Ainsi la première occasion qui lui fit remettre son portefeuille fut l'affaire Boyer; la seconde, l'affaire de La Motterouge, lorsqu'il nous avait assuré que le commandement en chef avait été retiré au général de La Motterouge. Je n'accuse pas l'amiral. Je suis convaincu que si le général d'Aurelle de Paladines ne commandait pas à ce moment, il était du moins investi du commandement en chef, mais en fait, c'est le général de La Motterouge qui commandait à cette désastreuse affaire d'Orléans; enfin la troisième fois que l'amiral remit son portefeuille, ce fut à l'occasion de la retraite d'Orléans par le général d'Aurelle de Paladines, sur l'annonce qu'Orléans était menacé

par 8 ou 10,000 Prussiens. Cette démission ne fut pas la dernière, et j'arrive maintenant à l'affaire Mazure.

Nous étions dans une situation très-difficile ; on croit que nous avons pu maintenir la paix publique avec facilité; c'est une grande erreur. Nous étions dans la situation la plus terrible où jamais hommes, qui gouvernent les affaires publiques, puissent se trouver. Si Crémieux et l'amiral étaient ici, ils vous le diraient comme moi. Nous recevons une dépêche de Lyon ; cette dépêche, signée Mazure et Challemel-Lacour, nous dit, dans un style très-laconique, que l'insurrection est flagrante, qu'elle est sur le point d'éclater et on nous demande s'il faut tirer le canon. La réponse devait être immédiate. Nous entrâmes en délibération; l'amiral dit : « Il faut tirer le canon. » Crémieux, au contraire, était d'avis d'employer un moyen terme disant : « Attendons, pas de précipitation. » Nous délibérions depuis près de trois heures, et nous étions dans la situation la plus perplexe, lorsque nous reçûmes une nouvelle dépêche de Challemel-Lacour.

Un membre. — C'était le préfet ?

M. GLAIS-BIZOIN. — Oui. Cette dépêche était signée du préfet qui nous disait : « Investissez-moi immédiatement des pouvoirs civils et militaires ; la guerre civile éclate ; Lyon est en pleine insurrection ; si vous n'obtempérez pas à ma demande, je ne réponds plus de rien et je me retire. » Nous connaissions Challemel-Lacour comme un homme très-prudent.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — J'aime à entendre le mot *prudent*, au sujet de M. Challemel-Lacour !

M. GLAIS-BIZOIN. — Oui, il était d'une grande prudence; il nous en a donné les preuves les plus authentiques.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES (*ironiquement*). — Et à nous aussi !

M. GLAIS-BIZOIN. — Si nous n'avions pas eu Challemel-Lacour, soyez convaincus que la guerre civile aurait éclaté à plusieurs reprises à Lyon; nous pouvons vous en donner les preuves, nous les avons en mains. Je poursuis; la dépêche était ainsi conçue : « Si je ne suis pas nanti des pouvoirs civils et militaires, la guerre civile éclate et je ne réponds plus de rien. » L'amiral dit qu'il n'y consentirait pas, qu'il donnerait, au contraire, l'ordre au général de résister et de ne pas se dessaisir de son pouvoir militaire. Crémieux et moi, nous résolûmes de donner à Challemel-Lacour les pouvoirs civils et militaires, et la dépê-

che partit. Dans la dernière dépêche que nous avions reçue, on nous disait : « Le conseil municipal est réuni ; s'il n'a pas de réponse immédiate, il agira sans les ordres du gouvernement. » C'est ce qui nous décida à agir immédiatement et à envoyer la remise des pouvoirs civils et militaires à Challemel-Lacour. L'amiral dit qu'il donnerait des ordres contraires au général Mazure ; nous résistâmes et nous ordonnâmes à la direction télégraphique de n'envoyer que les dépêches signées de deux membres, au moins, du conseil. L'amiral dut céder, et Challemel-Lacour fut investi des pouvoirs civils et militaires. Quelques instants après, le général Mazure était fait prisonnier et enfermé dans un fort. Nous eûmes plus tard infiniment de peines pour l'en faire sortir.

M. LE COMTE DARU. — Vous vous seriez évité cette peine, si vous aviez commencé par ne pas le faire enfermer.

M. GLAIS-BIZOIN. — Vous croyez que c'est facile d'arrêter l'insurrection, et qu'un général peut le faire ?

M. LE COMTE DARU. — Je connais le général Mazure, et je suis persuadé qu'il se serait rendu maître de la situation.

M. GLAIS-BIZOIN. — Rappelez-vous l'investissement de la Chambre ; vous étiez là. Et permettez-moi de vous dire que vous commettez une erreur ; nous aurions donné tous les pouvoirs du monde au général Mazure, il n'aurait pas réussi comme M. Challemel-Lacour.

M. LE COMTE DARU. — Qui paraît avoir réussi en concédant tout.

M. GLAIS-BIZOIN. — Il aurait fait fusiller si...

M. LE PRÉSIDENT. — Ceci est de la discussion ; reprenez votre récit, monsieur Glais-Bizoin.

M. Glais-Bizoin, p. 613.

M. Crémieux fait un récit analogue.

J'ai pris mes devoirs au sérieux ; je n'ai reculé devant aucun obstacle, et cependant il y en a eu d'immenses dont vous ne vous doutez même pas ; j'ai montré constamment, non pas seulement de la fermeté, mais la plus grande énergie. Du reste, tous ceux qui sont venus me trouver, qu'ils aient appartenu, soit à la Chambre, soit au parti qui ne marchait pas tout à fait avec nous, qui voyait dans la situation beaucoup plus d'obscurités que nous n'en voyions nous-mêmes, — et nous en voyions

beaucoup, — peuvent dire comment je les ai reçus, de quelle manière j'ai écouté leurs conseils, comment j'ai répondu à toutes leurs déclarations, comment j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour marcher dans ce que j'ai cru être la bonne voie. Voilà tout ce que j'ai à dire, relativement au 4 septembre et aux quarante jours qui l'ont suivi.

M. LE PRÉSIDENT. — Sur les points qui viennent d'être touchés par M. Crémieux, avez-vous, messieurs, quelques observations à faire? Il faudrait, autant que possible, ne pas empiéter sur les questions que nous aurons à traiter dans la prochaine séance.

Un membre. — Pourquoi, à propos des faits qui se sont passés à Lyon, avez-vous donné à l'élément civil la supériorité sur l'élément militaire?

M. CRÉMIEUX. — La réponse que je vous ferai ne sera certainement pas de nature à vous satisfaire.

M. LE COMTE DARU. — Vous croyez à l'avance qu'elle ne nous satisfera pas, parce que vous avez eu tort.

(M. Crémieux fait un geste de dénégation.)

M. LE COMTE DARU. — Oh! nous ne discutons pas. Je vous demande seulement de nous exposer à ce sujet, vos principes, vos idées.

M. CRÉMIEUX. — Est-ce *aujourd'hui* que vous me demandez si l'élément civil doit l'emporter sur l'élément militaire, ou votre question se réfère-t-elle à ce dont je parlais *alors*?

M. LE COMTE DARU. — Je vous demande pourquoi, dans les circonstances où vous vous trouviez *alors*, vous subordonniez l'élément militaire.

M. CRÉMIEUX. — Je vais vous répondre; s'il y a quelque vieux général parmi vous, qu'il veuille bien me pardonner, car je crois que mes arguments pourront ne pas lui plaire, mais je vais dire les faits tels qu'ils étaient.

Nous avions alors de vieux généraux qu'on avait pris, je crois, parmi les anciens cadres, dans les premiers temps de la terrible guerre qu'on entreprenait. Nous les avons rencontrés partout comme obstacle, toutes les fois que nous avons voulu prendre une mesure indispensable à nos yeux. La République ne leur allait pas; Bonaparte leur allait beaucoup mieux. Aussi trouvions-nous toujours un général pour s'opposer aux mesures que nous croyions bonnes. C'est ainsi qu'une grave dissidence entre M. Challemel-Lacour et le général Mazure...

M. LE COMTE DARU. — Qui n'est pas vieux.

M. CRÉMIEUX. — Oh! je ne parle pas de lui plus spécialement. Je réponds à votre question générale par des faits généraux, et le nom du général Mazure se trouve amené, parce que le général Mazure a eu avec le préfet une discussion des plus vives. Je passe sur les détails : si l'amiral Fourichon croit devoir en occuper l'Assemblée, il ne manquera pas de le faire, mais je crois qu'il vaudrait mieux couvrir tout cela d'un voile, d'autant mieux mieux que le général Mazure a bientôt pris, dans l'armée, la situation la plus honorable. Je me résume à dire que toutes les fois que nous avons dû prendre une mesure que nous croyions bonne et utile pour le pays, les chefs militaires s'opposaient à nos résolutions. La réponse était toujours la même : la hiérarchie et les réglements militaires s'y opposaient. — Mais nous n'avons pas de quoi former des cadres; est-ce que nous ne le pourrions pas en prenant des sous-officiers, des officiers, même des officiers supérieurs? — Que nous demandez-vous là? c'est impossible! La loi militaire ne le permet pas. — Enfin, l'immense majorité des généraux, plutôt bonapartistes que républicains, était perpétuellement en lutte avec les préfets chargés, surtout, d'organiser les mobilisés. Dans cette situation, il fallait bien prendre un parti décisif; nous ne pouvions pas opter pour ce qui n'était pas la République, ni pour ceux qui n'en voulaient pas, nous qui la voulions. L'argument est-il mauvais aujourd'hui? Il était bon alors.

M. PERROT. — L'argument de cette époque contre les généraux était donc : vous n'êtes pas républicain.

M. Crémieux, p. 582.

Cet exposé attire à son auteur les réflexions suivantes de M. le comte Daru et de M. Callet, et M. Crémieux finit par reconnaître qu'il a pu avoir tort.

M. LE COMTE DE RÉSSÉGUIER. — Permettez-moi de vous demander de nouveau pourquoi vous avez proposé de placer l'autorité civile au-dessus de l'autorité militaire? Il semble résulter de vos déclarations que c'était moins pour écarter des hommes évidemment utiles à la Défense, que pour faire passer telles ou telles mesures que vous proposiez, et auxquelles les généraux ne voulaient pas se prêter.

M. CRÉMIEUX. — Parfaitement; vous verrez quelles mesures nous avons prises qui ne pouvaient pas être acceptées par les généraux ni entrer dans leur esprit. Il y a, je crois, en ce moment-ci à l'Assemblée une commission chargée de revoir les décrets que nous avons rendus pour l'organisation de l'avancement militaire. Il y en a six qui ont été rendus par moi quand j'ai été ministre par intérim de la guerre, en l'absence de Gambetta, qui m'avait confié ses pouvoirs. Je vous ai dit ce qui s'était passé entre l'amiral Fourichon et moi; interrogez Fourichon, il vous renseignera.

M. LE COMTE DARU. — N'insistez pas. Vous vous êtes trompé; mais cela n'est pas étonnant, vous n'entendiez pas les choses de la guerre et vous ne pouviez pas bien les juger, pas plus vous que M. Gambetta. Quand on a travaillé et étudié des questions, on les sait, mais on ne peut pas savoir sans l'étudier un art difficile dont on ne s'est jamais occupé.

M. Crémieux, p. 584.

. . . .

M. CALLET. — Ainsi, défendre la hiérarchie militaire, la discipline, c'était, à votre avis, manifester des opinions bonapartistes; et, au contraire, porter l'indiscipline et le désordre dans la hiérarchie militaire, en face de l'ennemi, c'était, à votre avis, se montrer républicain.

M. Crémieux, p. 583.

. . . .

Dans l'affaire Mazure, je crois que le général Mazure a eu tort; il est possible que j'aie mal apprécié sa conduite, mais j'étais dominé d'abord par la crainte de la guerre civile à Lyon, et ensuite par cette pensée que, pour pouvoir soutenir la guerre, il fallait que les lois sur l'avancement fussent modifiées. Déjà, nous avions une armée anéantie à Sedan, une autre était retenue à Metz. Il fallait en créer une autre, deux autres peut-être, et, en suivant la hiérarchie militaire, nous ne pouvions rien organiser. Voilà ce qui m'a dirigé; voilà, en réalité, le fond de l'affaire Mazure. Je crois, d'ailleurs, qu'après ce déplorable emprisonnement, sur lequel il faut gémir, tout s'est terminé de la manière la plus favorable. On a ainsi échappé à la collision la plus funeste dans Lyon. Le général Mazure s'est comporté à l'armée comme un brave qu'il est, en acceptant vaillamment le commandement qui lui fut offert ailleurs.

Aussi, je n'ai parlé de lui que dans les termes les plus honorables.

M. Crémieux, p. 572.

C'était d'ailleurs un système partout appliqué de subordonner pour les opérations de guerre l'élément militaire à l'élément civil ; l'amiral Fourichon le constate M. Gambetta l'explique, et le général Le Flo cite un mot incroyable de M. Crémieux.

M. Testelin, qui vient d'être élu aux élections complémentaires, réclamait également dans le Nord l'autorité supérieure pour lui. Déjà, M. Esquiros l'exerçait à Marseille. C'était une tendance générale qui me semblait funeste et à laquelle il ne m'était pas permis de m'associer.

Amiral Fourichon, p. 636.

M. DE LA SICOTIÈRE. — Permettez-moi de vous adresser une question, sur laquelle vous pouvez, je crois, parfaitement nous éclairer.

M. GAMBETTA. — J'essaierai.

M. DE LA SICOTIÈRE. — Je vous demanderai quels étaient les pouvoirs militaires des préfets ? Les préfets, dans certains départements envahis, se sont arrogé un commandement qui a amené des conflits entre eux et les commandants militaires. Dans nos départements nous n'avons jamais su quelle était la nature et quel était le vrai caractère de ce commandement exercé par les préfets ; pouvez-vous nous renseigner à cet égard?

M. GAMBETTA. — Ils exerçaient un commandement ?

M. DE LA SICOTIÈRE. — Parfaitement ; ils disaient même : « mon armée » — « les troupes qui sont à ma disposition. »

M. GAMBETTA. — Voici, à peu près, dans quelle ligne de conduite je me suis maintenu : donner le moins possible de pouvoirs — le mot est bien étendu — de pouvoirs *militaires* aux préfets, que je considère comme des fonctionnaires essentiellement civils. Cependant, dans certains départements comme ceux de l'Aisne, l'Oise, la Côte-d'Or, qui étaient plus directement placés sous le coup de l'ennemi et qu'on pouvait défendre, nous avions conféré aux préfets une certaine ingérence militaire ; ce n'étaient pas des pouvoirs, parce qu'il était impossible d'en définir le caractère, la limite, l'étendue ; seulement, en

raison de cette circonstance qu'ils pouvaient avoir à faire face, du jour au lendemain, à une attaque de l'ennemi, et par conséquent prendre sur eux d'organiser certains efforts de résistance, on leur accordait exceptionnellement, transitoirement, le droit de prendre les mesures que comportait la situation. Cela n'a pas été plus loin ; si quelques préfets ont dépassé cette limite, ils ont abusé ; voilà mon sentiment.

M. Gambetta, p. 566.

Le lendemain ou le surlendemain de mon arrivée, dans un conseil, je disais les choses fâcheuses que j'avais rencontrées à Bordeaux dans l'organisation de l'armée, la nécessité d'y apporter un prompt remède. J'indiquais quelles mesures générales devaient être prises. M. Crémieux, dans un moment de désespoir, leva les bras et dit : « Voilà l'armée qui va encore retomber sous l'élément militaire ! » (On rit.)

Général Le Flô, p. 629.

Le même témoin, M. Le Flô, raconte à son tour comment, à Paris, on eut également recours à un procédé révolutionnaire destructif de toute discipline et de toute hiérarchie.

Vers la fin du siège de Paris, n'a-t-on pas cherché des généraux parmi les officiers inférieurs ? On nous a dit qu'on avait réuni des officiers de grades inférieurs, et qu'on leur avait demandé s'ils voulaient se charger de diriger les opérations militaires.

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — Voici ce que je puis vous dire à cet égard :

Il y a eu, en effet, une réunion de ces officiers chez M. Jules Simon.

M. Jules Simon, M. Ernest Picard, et peut-être un troisième membre du gouvernement, avaient obtenu du conseil, c'est-à-dire du gouvernement lui-même, l'autorisation d'appeler un certain nombre d'officiers de différents grades pour leur demander leur opinion sur la direction des opérations militaires, et ils étaient autorisés à leur offrir le commandemant de l'armée de Paris. C'est à ce moment que le général Trochu donna sa démission.

Les membres du gouvernement étaient résolus à destituer le

général Trochu du commandement en chef et à lui laisser seulement le gouvernement de Paris. Ils ne trouvaient pas, parmi les officiers généraux qui étaient sous les ordres du général Trochu, des qualités suffisantes pour diriger les opérations militaires; c'était une opinion de ces messieurs. Ils imaginèrent alors d'offrir le commandement en chef à des officiers inférieurs, à des colonels, à des chefs de bataillon, à des capitaines; ils l'auraient même offert à un caporal, s'ils avaient cru trouver dans un caporal des garanties suffisantes. C'était là un sentiment que partageaient certains membres du gouvernement de la Défense nationale, et ils ont fait beaucoup de démarches pour le faire prévaloir, ils se sont adressés aux officiers de grades inférieurs.

Général Le Flô, p. 632.

CHAPITRE XXXIV.

Le gouvernement de Tours et la dictature de M. Gambetta en ce qui touche les opérations de la guerre

Organisation de l'armée avant l'arrivée de M. Gambetta.— Malgré les avis de M. Thiers, M. Gambetta veut la guerre à outrance. — M. Crémieux à la recherche d'un général. — M. Gambetta et son état-major d'ingénieurs civils. Il donne des plans, dirige lui-même les armées. Ses différends avec le général d'Aurelle de Paladines. — Expéditions sur l'Est, dont le plan a été suggéré par M. Trochu. — Concours de M. de Kératry refusé. — Abus dans la *révision* des mobilisés et dans l'achat des armes.— La Défense subordonnée à l'exclusivisme politique et compromise par l'esprit de parti.

Lorsque M. Gambetta arriva à Tours, la défense avait été organisée par le général Lefort du ministère de la guerre, et M. Glais-Bizoin constate les résultats obtenus.

Le général Lefort fut un de nos coopérateurs les plus actifs. Au bout de vingt et un jours, il avait organisé une armée de 110,000 hommes ; nous avions dans les départements 50,000 hommes de bonnes troupes ; cela faisait 160,000 hommes ; nous occupions Chartres, Lorient et le Loiret tout entier ; mon avis était que nous pouvions, avec ces 160,000 hommes, délivrer Paris à cette époque.

Gambetta croyait ne rien trouver en fait d'organisation militaire, et il fut fort étonné lorsque le général Lefort lui prouva, pièces en mains, que nous pouvions avoir une armée de 120,000 hommes.

M. Glais-Bizoin, p. 612.

M. Gambetta ne paraît pas avoir rendu justice à ces efforts, et il s'exprime ainsi qu'il suit sur l'œuvre à laquelle il dit s'être consacré :

Une fois cette unité rétablie, ma préoccupation unique fut d'appeler aux armes, sans distinction de partis ni d'opinions, ni d'antécédents politiques, tous les hommes de cœur et de bonne volonté, tous ceux qui, sans qu'on s'informât de leurs convictions, ni de leur origine, avaient bien le droit de réclamer leur part dans la défense de la patrie ; c'est pour cela qu'à côté des éléments révolutionnaires les plus ardents, on vit être l'objet d'une faveur et d'une sollicitude particulière de ma part, les représentants les plus autorisés du parti légitimiste. Je ne reculai même pas devant l'emploi d'hommes qui avaient été liés au régime impérial, mais en la loyauté et en la bravoure desquels j'avais absolument foi.

Nous organisâmes une armée, plusieurs armées ; on en a beaucoup médit, mais il y a eu des efforts énormes dont je peux parler sans vanité, car ils ont été le fruit de la collaboration assidue du pays tout entier ; je ne partage pas le moins du monde cette opinion qui nous abaisse devant l'étranger et à nos propres yeux, et qui consiste à dire que la France était dans un état de décadence morale et matérielle si grand qu'elle n'a pas fait ce qu'elle devait faire. Au contraire, le pays a tout donné, et les hommes et l'argent, sans compter ; on s'est bien battu, aussi bien que pouvaient le faire des troupes inexpérimentées, qui n'avaient à leur tête que le petit nombre d'officiers qui nous restaient, et quand il était si difficile de s'en procurer.

M. Gambetta, p. 549.

En vain M. Thiers déclarait que la résistance n'était pas possible.

Je disais aux représentants de l'armée et de la diplomatie qui se trouvaient à Tours : « Il faut conclure la paix. La résistance n'est plus possible ; vous ne ferez rien qui vaille en vous obstinant. La position d'Orléans n'est pas tenable, vous serez tournés, ou emportés de vive force, et votre ligne sera coupée. » Malheureusement, ce que j'avais prévu pour le commencement de la guerre, je le prévoyais pour la fin, et j'ai le regret d'avoir eu raison deux fois.

M. Thiers, p. 7.

M. Gambetta proclama la guerre à outrance, et voulut agir seul sans même consulter M. Fourichon, sans faire un seul rapport au général Le Flô.

M. LE PRÉSIDENT. — Pendant que M. Gambetta était ministre de la guerre, chargé de conduire les affaires militaires en province, vous faisait-il des rapports ? En avez-vous reçu ? Pouviez-vous juger de ce qui se passait loin de vous ?

M. LE GÉNÉRAL LE FLO. — Il ne m'a pas été fait un seul rapport. M. Gambetta écrivait souvent, soit à M. Jules Favre, soit au général Trochu; mais à partir du départ de M. Gambetta pour Tours, j'ai cessé d'être en relations directes avec lui.

Général Le Flô, p. 627.

Un membre. — Ainsi, toutes les opérations militaires ont été faites en dehors de vous, qui, cependant, représentiez l'élément militaire dans la délégation de Tours.

M. L'AMIRAL FOURICHON. — Ni moi, ni M. Crémieux, ni M. Glais-Bizoin n'avons été consultés. Je crois que les choses auraient dû se passer autrement. Mais je dois déclarer que, dans ses relations privées avec moi, je n'ai jamais eu à me plaindre de M. Gambetta.

Le même membre. — Tous les ordres militaires étaient donnés en dehors de vous par M. Gambetta ?

M. L'AMIRAL FOURICHON. — Oui.

Amiral Fourichon, p. 641.

Cependant M. Crémieux était à la recherche d'un général qu'il voulait choisir sur sa mine.

M. LE GÉNÉRAL LE FLO. — Ces messieurs avaient admis en principe que, pour être un bon capitaine, il fallait ne pas savoir un mot de son métier. M. Crémieux, par exemple, arrêtait dans la rue un homme dont la physionomie lui revenait et lui disait : « Seriez-vous capable de commander une armée ? . . . . N'avez-vous pas un plan, une idée militaire quelconque ? Nous ferons de vous n'importe quoi. »

Général Le Flô, p. 623.

M. Gambetta, lui, ne cherchait pas de général ; confiant dans son propre génie, il s'était entouré d'ingénieurs civils qui imaginaient des plans, et les imposaient aux chefs de l'armée.

M. PERROT. — Permettez-moi de revenir sur un fait qui n'a été qu'effleuré, et qui a exercé une grande impression sur l'opinion publique : c'est que la direction des opérations militaires, des plans militaires, la direction donnée aux généraux, ait été confiée exclusivement à des ingénieurs civils ?

M. GAMBETTA. — C'est une erreur !

M. PERROT. — Le grand directeur était M. de Freycinet ! Où était l'élément militaire ?

M. GAMBETTA. — Mais les généraux eux-mêmes ! On discutait, on délibérait avec les généraux qui devaient exécuter les opérations. Ce n'est qu'à la suite de ces délibérations, et avec l'agrément des généraux que les opérations leur étaient confiées. M. de Freycinet n'a jamais mis un général dans cette situation : Voici un plan, vous allez l'exécuter.

M. PERROT. — Vous vous inscrivez en faux contre l'assertion de tous les généraux que nous avons entendus. Ils nous on dit : « Nous avons été obligés d'exécuter les plans de M. de Freycinet. » Tous les généraux, je le répète, nous ont fait cette déclaration de la manière la plus positive.

M. GAMBETTA. — Je n'aurais qu'à vous montrer leurs lettres et leurs dépêches pour vous prouver le contraire.

M. PERROT. — C'est avec des dépêches en mains qu'ils nous ont fait cette déclaration.

M. GAMBETTA. — C'est qu'ils ne les ont pas fait voir toutes.

M. LE PRÉSIDENT. — Je dois ajouter que la plupart des généraux que nous avons entendus, disaient que lorsque vous interveniez, ils trouvaient une meilleure audience auprès de vous qu'auprès de M. de Freycinet. Quand ils avaient affaire à vous, ils trouvaient quelqu'un qui écoutait leurs observations et qui, de plus, y déférait ; et pour M. de Freycinet, c'était le contraire.

M. GAMBETTA. — Je ne sais ce qui a pu se passer entre M. de Freycinet et les généraux ; quant à moi, entendez-le bien, je n'avais qu'une préocupation, un but : leur fournir, à force d'ativité, d'énergie, de volonté, les moyens de faire ce qu'ils pourraient ; je n'ai jamais joué d'autre rôle vis à-vis d'eux, et toutes les fois qu'ils avaient besoin de quelque chose, je le leur fournissais. Il sont obligés d'en convenir. Maintenant je n'ai vu

de mes yeux, que les deux principaux plans d'opérations militaires. C'étaient des plans voulus, concertés, débattus avec eux. Que voulez-vous que je dise de plus! C'est un fait. Ainsi, pour l'opération militaire qui a amené la bataille de Coulmiers, il y a eu deux conseils de guerre. Je n'ai assisté qu'à un seul, dans lequel il y avait le général Borel, le général d'Aurelle de Paladines, un général revenu d'Afrique, dont le nom m'échappe, un autre général divisionnaire et M. de Freycinet. C'est là qu'on a résolu cette affaire, qui s'est teminée un mois et demi après.

Il en a été de même pour l'affaire de l'Est. Maintenant, je ne connais pas les autres opérations; celles du général Chanzy, lequel a toujours été son maître, et celle du général Faidherbe qui n'a jamais reçu d'ordres. Je sais encore qu'il y avait des corps isolés, disséminés soit à Tours, soit à Blois, soit au Havre, qu'on pourrait appeler des sporades, lesquels relevaient du ministère de la guerre, qui n'avaient aucun plan, aucune opération de longue haleine à exécuter, mais purement et simplement des opérations faciles, immédiates et momentanées.

M. Gambetta, p. 564.

M. L'AMIRAL FOURICHON. — M. Gambetta était à la fois ministre de la guerre et ministre de l'intérieur. Son entourage tenait des deux. *Il était difficile, à vrai dire, de préciser l'administration à laquelle les uns et les autres appartenaient. Je crois que M. Cavalier, qu'on appelait Pipe-en-bois, n'a jamais rien fait dans l'administration de la guerre. Il était probablement attaché au ministère de l'intérieur.*

Un membre. — On a dit que M. Gambetta avait cinquante-sept secrétaires. Est-ce qu'on était obligé de passer par ces cinquante-sept secrétaires pour arriver jusqu'à lui?

M. L'AMIRAL FOURICHON. — Ils étaient nombreux; mais je n'ai jamais eu affaire à eux. Pour l'administration de la guerre, je crois qu'il n'y avait pas tant de confusion.

Amiral Fourichon, p. 642.

Un membre. — Qui avait nommé M. de Freycinet à l'administration de la guerre?

M. L'AMIRAL FOURICHON. — C'est M. Gambetta. Il avait d'abord

choisi M. Detroyat, et puis, quelques heures après, ce fut M. de Freycinet. Celui-ci devint un délégué dont le nom figurait au bas de tous actes du ministère de la guerre.

Un membre. — Qu'est-ce que c'était que M. de Freycinet?

M. L'AMIRAL FOURICHON. — M. de Freycinet était un ingénieur des mines ou des ponts et chaussées; il avait été employé aux chemins de fer du Midi.

Ce n'était pas lui qui faisait les plans d'opérations militaires; c'était, disait-on, M. de Serres, un autre ingénieur.

Amiral Fourichon, p. 642.

M. DE MAILLÉ. — Si la Commission le permet, je lui donnerai, par un petit détail, une idée des connaissances militaires de M. de Freycinet. C'était dans le département d'Indre-et-Loire. Le général Clerc reçoit de M. de Freycinet cet ordre: « Portez vous à Saumur pour défendre le pont de la Poissonnière. » Le général répond: « Le pont de la Poissonnière est à dixsept lieues de Saumur. » M. de Freycinet réplique par le télégraphe: « Un ordre est un ordre; exécutez-le immédiatement. »

Amiral Fourichon, p. 643.

On s'est étonné que, au ministère de la guerre, ce fût un ingénieur civil, qui eût été chargé en quelque sorte d'être..., je cherche le mot — votre chef d'état-major...

M. GAMBETTA. — Un ingénieur civil?

M. LE PRÉSIDENT. — Je veux vous parler de M. de Freycinet.

M. GAMBETTA. — Du tout; c'est un des plus distingués élèves de l'école polytechnique, c'est un homme qui a dirigé l'administration des mines et des chemins de fer.

M. CHAPER. — Enfin, il n'est pas militaire; c'est là le sens des paroles de M. le président.

M. GAMBETTA. — Oui, il n'y a pas là de quoi s'étonner. C'est un homme parfaitement capable, tout à fait à la hauteur des fonctions dont il a été chargé, qui les a admirablement remplies et, véritablement, je ne vois pas qui aurait pu le remplacer.

M. Gambetta, p. 557.

Devant la Commission d'enquête, l'ex-dictateur nie, il est vrai, cette ingérence funeste.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi la plupart des généraux qui ont été entendus ici, sont unanimes pour déclarer qu'ils recevaient du ministère de la guerre des ordres qu'ils appelaient les plus déraisonnables du monde, auxquels ils étaient souvent obligés de refuser d'obéir pour ne pas compromettre leurs armées, et que, quand le succès ne couronnait pas leurs efforts, si mal dirigés, c'était sur eux qu'on faisait retomber le blâme aux yeux de l'opinion publique, alors que les plans venaient du ministère de la guerre. Veuillez nous donner quelques explications sur ce point.

M. GAMBETTA. — Je ne sais pas ce que cela veut dire. Pour moi, ces allégations n'ont aucun sens, et rien ne pourrait en établir la justification. On n'a jamais donné aux généraux que des ordres qui avaient été délibérés avec eux, que des ordres d'exécution. Quant à des ordres et des plans d'ensemble, ce sont toujours eux qui les ont donnés ou choisis. Je ne vois pas à quel genre d'ordres ils se seraient dérobés ; je ne sais pas à quel genre de prescriptions on fait ici allusion.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais les plans de campagne arrivaient de votre ministère ?

M. GAMBETTA. — Cela dépend. Il n'y a eu à proprement parler que deux plans de campagne, parce que MM. les généraux Faidherbe et Chanzy ont toujours fait leurs affaires eux-mêmes. On a toujours demandé aux généraux des plans : ils n'en envoyaient pas. Quand on leur en demandait, ils ne répondaient rien, ou ils répondaient qu'ils n'avaient pas de plans. La première campagne de la Loire a été délibérée devant moi par tous les généraux qui y ont pris part ; par conséquent ce n'est pas à ce plan là qu'on fait allusion. Quant au second plan, celui de l'Est, il a été délibéré et arrêté à Bourges, entre MM. les généraux Bourbaki et Clinchant et le représentant du ministère de la guerre. Par conséquent, il a été parfaitement accepté. Il n'a même été accepté, celui-là, qu'après le rejet d'un autre plan proposé par le ministère de la guerre, de telle sorte que j'ai la réponse écrite des généraux à ce sujet, et on peut établir qu'il y avait là parfaitement concert et adhésion. Quant à cette accusation, qu'on faisait retomber sur eux la responsabilité de l'exécution malheureuse d'ordres mal donnés, cela n'est pas

exact. Rien n'est moins fondé que cette prétention ; elle n'a aucune valeur.

M. Gambetta, p. 558.

M. LE COMTE DARU. — Vos souvenirs ne vous servent pas bien au sujet des opérations militaires que vous avez dirigées. Vous ne nous avez parlé que de l'affaire de Coulmiers et de l'affaire de l'Est. Mais il en est d'autres qui ont été dirigées de votre cabinet. Je vous rappellerai celle de Beaune la Rolande, le mouvement de Nevers sur Gien.

M. GAMBETTA. — En effet, il y a le mouvement de Nevers sur Gien, et de Gien sur Beaune-la-Rolande ; il y a eu effectivement un temps intermédiaire où les 18e et 20e corps ont été dirigés par le cabinet ; mais à partir du 30 novembre, ces corps ont été rattachés à l'armée de la Loire, placés sous les ordres du général d'Aurelle de Paladines.

M LE COMTE DARU. — Ils y étaient déjà.

M. GAMBETTA. — Non.

M. LE COMTE DARU. — Je crois pouvoir répéter que les deux corps qui ont été dirigés l'un sur Beaune-la-Rolande, l'autre sur Pithiviers, faisaient partie de l'armée du général d'Aurelle.

M. GAMBETTA. — Je vous demande pardon. Comment voulez-vous qu'il en soit ainsi puisque l'un de ces corps venait de l'armée de Lyon, et l'autre de l'armée de Bourges ?

M. LE COMTE DARU. — La déposition du général d'Aurelle est, si je ne me trompe, contraire à ce que vous avancez.

M. GAMBETTA. — C'est un fait matériel ; il est donc facile à vérifier. Il y a une dépêche qui dit : « A dater d'aujourd'hui, ces corps qui étaient isolés, sont placés sous votre commandement » et on résume : « votre commandement se compose donc de tel, tel, tel corps » Je me rappelle parfaitement cette dépêche.

M. LE COMTE DARU. — Je ne poursuivrai pas ce débat. Je crois que dans plus d'une circonstance, en dehors et indépendamment des généraux commandant en chef l'armée, des ordres ont été donnés à des corps particuliers.

M. GAMBETTA. — Dans quel cas ?

M. LE COMTE DARU. — M. de Freycinet, interrogé sur ce point l'a reconnu lui-même.

M. GAMBETTA. — C'est pour cela que je vous demande dans quel cas, pour savoir si cela est ou n'est pas à ma connaissance.

M. LE COMTE DARU. — Il y a deux faits déjà cités. En outre, le

général Chanzy, après la défaite du Mans, vous a demandé de porter l'armée de Bourbaki sur Orléans par la Haute-Loire?

M. GAMBETTA. — Non, pas sur Orléans, mais sur Blois, et c'est à ce moment que le général Bourbaki s'y opposa, en me disant que je voulais lui faire perdre le reste de son armée. Le général Chanzy était à Marchenoir, et me disait : « Faites marcher Bourbaki vers moi. »

M. LE COMTE DARU — Nous confondons. Aprés la défaite du Mans, vous avez reçu plus tard, un plan du général Chanzy, lorsque vous étiez à Lyon ?

M. GAMBETTA. — C'est une autre question, et c'est vous qui confondez; quand le général Chanzy appelait le général Bourbaki, c'était après la perte de la bataille d'Orléans.

M. LE COMTE DARU. — Ce n'est pas de cela que je vous parle en ce moment.

M. GAMBETTA — La question que vous me posez maintenant est de savoir si le général Chanzy m'a envoyé un plan à Lyon. Eh bien, voici : en effet, le général Chanzy m'a envoyé un plan à Lyon. Comme je lui avais dit : « Faites ce que vous voudrez, vous êtes le maître, j'ai absolument confiance en vous ; décidez, seulement n'allez pas trop loin; prenez Paris pour objectif et tablez là-dessus, il m'envoya à Lyon un plan ; il me demandait certains approvisionnements en chaussures, vêtements, armes et me disait qu'il avait besoin d être appuyé par un certain contingent qu'on formait alors sous le nom de 19e corps du côté de Flers. J'approuvai le plan qu'il m'envoyait et le lui retournai par la voie la plus directe, c'est-à-dire par son aide-de-camp qui prit le chemin de fer; et aussitôt qu'il put, il commença. Je pourrais vous montrer des lettres desquelles il résulterait pour vous que ce n'est que par une sorte de contrainte qu'on arrivait à presser les généraux; ce n'était que lorsqu'il n'y avait pas moyen de faire autrement qu'ils se décidaient à agir. On leur disait : « Faites par vous même, » on les tournait et retournait de mille manières afin qu'ils agissent eux-mèmes et fissent preuve d'initiative.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois que si vous aviez la complaisance d'ajouter quelques unes de ces lettres à votre déposition, nous y trouverions des renseignements utiles.

M. GAMBETTA. — Il y a dedans des choses très-dures pour certaines personnes.

M. Gambetta, p. 565.

Voici d'ailleurs, sur ce point, les témoignages de MM. Glais-Bizoin et Crémieux et celui du général d'Aurelles, ainsi que les explications de M. Gambetta :

Huit jours après l'affaire d'Orléans, je me rendis au ministère de la guerre, comme j'avais coutume d'y aller, pour avoir connaissance des plans de campagne.

Le ministre ne voulait pas me les communiquer ; j'insistai, et je m'aperçus que c'était un plan qui ressemblait beaucoup à celui de l'empereur au début de la guerre. Je dis alors à M. Crémieux : « Il faut aller trouver le général d'Aurelle de Paladines, et savoir s'il est l'auteur de ce plan, ou s'il l'accepte. » M. Crémieux n'était pas de cet avis. Cependant, lorsqu'il sut que M. Gambetta s'y opposait, il consenti à m'accompagner.

Nous partîmes pour l'armée de la Loire, et nous nous rendîmes auprès du général d'Aurelle : « Général, lui dis-je, nous ne sommes pas militaires, mais nous avons eu connaissance du plan de la bataille, et nous venons vous demander si ce plan est accepté par vous ? »

Il nous dit que c'était au ministre de la guerre à répondre. « Général, lui dis-je, puisque le ministre de la guerre m'a donné connaissance de ce plan, permettez-moi de vous demander si vous l'acceptez, si vous ne trouvez pas que votre champ de bataille soit trop étendu ? — Je le crois, me dit-il. — Vous êtes, repris-je, devant l'ennemi, et vous commandez en chef ; trouvez-vous ce plan acceptable ? Ne vous paraît-il pas qu'il ressemble beaucoup au plan impérial ? Vous seul disposez des troupes ; c'est à vous de suivre vos inspirations. »

M. DE RAINNEVILLE. — Puisque le général admettait vos observations, il n'était pas maître de son plan ?

M. GLAIS-BIZOIN. — Nous étions tous des dictateurs ; je lui disais : « Un général en face de l'ennemi, ne doit suivre que son inspiration, ou donner sa démission ; il n'y a pas d'autre alternative. »

Il perdit la bataille, et, plus tard, on voulait le faire passer devant un conseil de guerre.

M. Glais-Bizoin, p. 619.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Je voudrais vous adresser une question.

Vers la fin de novembre, quand M. Crémieux et M. Glais-Bizoin sont venus au camp...

M. CRÉMIEUX. — Oui, monsieur, j'ai eu l'honneur de vous y voir.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Auriez-vous la bonté de nous dire comment s'est terminé votre voyage, quel a été le résultat de la conversation entre vous, M. Glais-Bizoin et moi ?

M. CRÉMIEUX. — Si vous vouliez bien me rappeler les faits ?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — J'aime mieux que vous fassiez appel vous-même à vos souvenirs.

M. CRÉMIEUX. — Je sais que nous avons été très contents de votre réception, des paroles que vous avez dites ; que j'ai été visiter la batterie d'artillerie qui était là ; que j'ai donné quelque argent au lieutenant pour les soldats afin qu'ils pussent se rafraîchir un peu, et qu'enfin j'ai été très satisfait de la conversation que nous avons eue ensemble. Voilà ce dont je me souviens.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Dans ce voyage que vous avez fait au camp, vous aviez apporté une certaine quantité de ballots d'effets d'habillement et de linge, qui était le produit de souscriptions et d'appels faits au dévouement et au patriotisme par Mme Thiers et d'autres dames charitables. Ces ballots étaient destinés aux troupes. Vous aviez l'intention de les distribuer vous même ; mais les troupes ne se trouvaient pas là, sous la main. Vous avez voulu néanmoins voir quelques unes de ces troupes, et vous avez visité la batterie d'artillerie dont vous venez de parler.

Maintenant ètes-vous venus à Orléans, vous êtes-vous rendus au camp, ou plutôt au quartier-général, vous et M. Glais-Bizoin, avec l'intention de me parler d'un plan qui pouvait avoir été concerté avec M. Gambetta? Avez vous donné une opinion quelconque, M. Glais-Bizoin a-t-il donné une opinion sur ce point ? Avez-vous dit notamment au général en chef : « En tout état de cause, voi à un plan dont vous accepterez la responsabilité ; si vous n'approuvez pas ce plan, retirez-vous. »

M. CRÉMIEUX. — Moi ! Après les services que vous veniez de rendre, je vous aurais dit : « Retirez-vous! » Non, certes, général, si cette parole vous a été dite, ce n'est pas par moi ; c'est peut être par M. Glais-Bizoin ; mais je déclare ne pas l'avoir dite, ne pas l'avoir entendue.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — M. Glais-Bizoin était avec nous; nous ne nous sommes point séparés. Notre entrevue

a eu lieu le 20 ou le 25 novembre. M. Glais-Bizoin a-t-il tenu le langage dont je vous parle ?

M. CRÉMIEUX. — C'est possible ; je ne vous dis pas non ; mais je ne l'ai pas entendu.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Vous étiez présent; il n'a pas été échangé une seule parole entre M. Glais-Bizoin et moi que vous n'ayez entendue. Je vous demande s'il est à votre connaissance que M. Glais-Bizoin m'ait parlé de plan, de vérification de plan ; m'ait parlé d'un projet qui devait avoir été concerté entre vous, et que, si ce projet ne me satisfaisait pas, je n'avais qu'à me retirer.

M. CRÉMIEUX. — Je vous affirme, en rappelant mes souvenirs, je vous affime que je n'ai pas la moindre pensée, la moindre idée d'avoir entendu Glais-Bizoin vous dire ces paroles. Je vous déclare que, si je les avais entendues, je vous aurais dit devant Glais Bizoin ce que je viens de vous dire. Je suis allé au camp après avoir déjeuné chez ce malheureux Pereira, le préfet, qui est mort depuis, et je lui ait dit : « Je voudrais bien voir le général d'Aurelle de Paladines. »

Dans ce moment-là nous étions dans les meilleurs termes.

Nous n'avions qu'à nous louer du général d'Aurelle. Le préfet nous a dit : « Allez y, le camp n'est pas loin. » Nous sommes partis, Glais Bizoin et moi, sans avoir l'honneur de vous voir. Comme nous avions une quantité considérable d'objets réunis par les soins de ma femme et de ma fille, et qui leur avaient été envoyés, sur l'appel qu'avait provoqué Mme Crémieux, avec le concours de Mmes Thiers et Fourichon, nous voulions profiter de l'occasion pour distribuer tout cela aux soldats. Nous sommes allés sur le terrain, la distribution n'était pas possible.

Après ou avant, nous avons eu avec vous la conversation que nous pouvions avoir avec un général de votre valeur. Je crois, en effet, me rappeler que quelques plans ont été présentés par vous, ou que nous en avons parlé, mais je n'ai pas entendu ces mots de la part de Glais-Bizoin : « Si ces plans ne vous plaisent pas, donnez votre démission. » Vous l'auriez donnée de suite.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Non, ce n'est pas sur la demande de M. Glais Bizoin que j'aurais donné ma démission.

M. CRÉMIEUX. — Vous auriez bien fait, mais je n'aurais pas toléré que Glais-Bizoin vous dît rien de pareil.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — La question est ré-

solue ; je vous la posais, parce que je voulais avoir votre témoignage sur ce point.

Je ne dis pas que rien de semblable n'ait été dit, mais M. Glais-Bizoin, dans sa déposition, a ainsi raconté cette conversation.

M. CRÉMIEUX. — Si Glais-Bizoin vous l'a dit, vous n'avez pas besoin de mon affirmation, à moi ! J'affime encore que je ne l'ai pas entendu.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — J'affirme que cela n'est pas.

M. CRÉMIEUX. — Nous sommes d'accord. Je déclare sur l'honneur que je ne l'ai pas entendu ; et moi, comme président du gouvernement, je n'aurais pas souffert que Glais-Bizoin, qui n'était pas ministre de la guerre, qui n'était pas compétent, vous eût dit : « Si vous n'êtes pas content de ce plan, donnez votre démission. » Je ne l'aurais pas toléré.

Mes souvenirs, vous le comprenez, ne sauraient être toujours précis sur tant de faits qui se sont passés, mais je crois me rappeler que Glais-Bizoin vous a dit un mot dont il a été question avec Gambetta, à notre retour ; il vous a dit : « Enfin, monsieur, vous êtes général, vous voyez mieux que personne ce qui doit être fait. »

Vous rappelez-vous cela ?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Parfaitement.

Voici ce qui a été dit : « Êtes-vous satisfait ? m'a-t on demandé. » J'ai répondu : « La dissémination des troupes est trop grande ; je voudrais que les troupes fussent plus concentrées. » Voilà la seule chose qui ait été dite.

M. CRÉMIEUX. — Je me rappelle très bien cela.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Il n'a pas été parlé de projets ni de plans ; et je dois dire une chose, c'est que si M. Glais-Bizoin, qui n'était pas ministre de la guerre, m'avait demandé mes plans, m'avait parlé de ce qui avait été concerté entre moi et M. Gambetta ou son délégué, je lui aurais probablement répondu avec beaucoup de politesse que cela ne le regardait pas.

Maintenant, monsieur Crémieux, voulez-vous me permettre une autre question ? Dans votre ouvrage, il y est dit, page 37 ou 38, Note communiquée :

« Il lui restait cependant une armée de plus de deux cent mille hommes, pourvue de plus de cinq cents bouches à feu, retranchée

dans un camp fortifié de pièces de marine à longue portée. »

Cette note est signée Gambetta, Glais Bizoin, Crémieux et Fourichon.

Acceptez-vous la responsabilité de la vérité de ce qui est déclaré dans cette note, ou bien est-ce une pièce que vous avez signée parce qu'elle vous était présentée ?

M. CRÉMIEUX. — Je ne dirai jamais que j'aie signé une pièce parce qu'elle m'a été présentée. Ma signature est en bas de la pièce, j'en suis responsable. Ceci a été fait en gouvernement. Par qui cela fût-il proposé ? Je ne puis vous le dire, le gouvernement tout entier a signé, le gouvernement entier est responsable. S'il avait été dit une chose qui ne fut pas vraie, et que ce fût le résultat d'une volonté réfléchie, nous serions coupables; mais, encore une fois, nous n'avons dit que ce qui était pour nous la vérité. Je ne puis pas dire autre chose.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Je prie les membres de la Commission de vouloir bien prendre acte de cette déclation comme je le fais moi-même.

M. CRÉMIEUX. — Je suis responsable de tout ce qui est dans cette note, puisque ma signature y est, et je ne désavoue rien de ce qui a été déclaré par le gouvernement.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Je vous demanderai si vous étiez certain que ce qui est déclaré dans cette note fût la vérité.

M. CRÉMIEUX. — Il est certain que lorsque je l'ai signée, j'ai cru que ce qu'elle disait était la vérité.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — J'aurai à discuter, preuves en main, cette note du gouvernement de la Défense nationale, lorsque le moment en sera venu.

M. Crémieux, p. 600.

M. MAURICE. — Permettez-moi de revenir un peu en arrière, à ce que disait M. Gambetta, à propos de l'armée de la Loire, après l'évacuation d'Orléans.

J'ai présent le souvenir de diverses dépositions, et l'une d'elles déclare qu'après l'évacuation d'Orléans, le général d'Aurelle avait placé son armée dans des conditions qu'il considérait comme très fortes...

M. GAMBETTA. — Il n'avait rien placé du tout !

M. MAURICE. — Permettez ! Avant la division de l'armée entre Chanzy et Bourbaki, le général d'Aurelle avait placé son armée dans des positions qu'il jugeait très fortes, qu'il nous a même indiquées sur la carte ; et il comptait tenir là contre le mouvement agressif des Prussiens ; c'est alors que l'ordre est venu de M. de Freycinet de diviser l'armée en deux parts ; même en trois, car un corps spécial, le 15e, est resté sur les lieux, une partie de l'armée est allée vers le Mans avec le général Chanzy, et l'autre s'est dirigée vers l'Est. Nous avons entendu un diplomate qui nous a dit, que depuis que la paix avait été signée, et qu'il était entré en relations avec les diplomates Prussiens, il avait acquis la connaissance de ce fait, que l'armée de la Loire sous le commandement du général d'Aurelle de Paladines, dans les positions qu'il avait choisies, inquiétait énormément l'armée d'investissement de Paris, que si cette position avait été maintenue, si l'armée de la Loire était restée comme une menace sur ce point, on aurait été obligé d'agiter à Versailles la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de débloquer Paris.

M. GAMBETTA. — Il y a, dans les observations qui viennent d'être faites, une inexactitude matérielle. En effet, la première partie de l'armée, le 16e et le 17e corps, qui avaient retrouvé en route le 21e, étaient sur la rive droite de la Loire, entre Beaugency et Mer, après la retraite d'Orléans ; quant au 18e et au 20e, ils étaient en retraite par Gien et Cosne, sans avoir reçu d'ordres. Quant au 15e corps, qui avait fait sa retraite par la Sologne, dans l'intérieur du triangle formé par la Loire, il s'était retiré à Salbris et notre intention était qu'il y restât.

Quant à la dépêche adressée au général du 15e corps, dans laquelle on lui aurait ordonné de se concerter avec le général d'Aurelle de Paladines, qui n'était plus en fonctions, sur l'opportunité qu'il y avait de rester à Salbris en couvrant Vierzon, ou de prendre une autre direction vers les 18e et 20e corps ; cette dépêche, dans laquelle on ne dit pas que c'est sur les conseils du général d'Aurelle qu'on a évacué Salbris et qu'on a remonté dans une direction qu'on appelle Saint-Martin-d'Auxigny ; — le général d'Aurelle, après la prise d'Orléans, n'a plus rien fait, absolument rien ; — il n'a pu écrire cette dépêche, puisqu'il m'a envoyé sa démission avant cette époque.

M. Gambetta, p. 567.

Dirigées par des hommes aussi incompétents, les opérations de guerre ne pouvaient tourner qu'à la perte de la France.

Voici comment M. Gambetta s'excuse de l'erreur qu'il avait commise, en annonçant que l'armée de Paris était arrivée à Lonjumeau.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — M. Gambetta pourrait-il nous dire ce qu'il y a de vrai dans l'assertion suivante ?

On a dit que par suite d'une erreur grave, il avait confondu Epinay près Lonjumeau avec Epinay près Saint-Denis, et que cette méprise avait eu pour conséquence des ordres regrettables donnés par lui aux généraux ?

M. GAMBETTA. — Du tout. Je ne suis pas fâché de trouver l'occasion de m'expliquer là-dessus. C'est une erreur absolument matérielle qui a été commise, qui vient purement et simplement de la dépêche que nous avons reçue, mais qui n'a, je vous en donne ma parole, pesé en rien sur nos déterminations. C'est même la première fois que j'entends dire qu'on a pu partir de cette donnée pour aboutir à un ordre quelconque.

J'ai en effet commis une erreur matérielle. Voici comment : je recevais par ballon des dépêches sur les événements accomplis à Paris ; seulement elles étaient de deux genres : ou bien c'étaient des dépêches sur la politique, qui étaient fort longues, des généralités ; ou bien c'étaient des dépêches Havas, mais faites par l'administration et très rapidement, et par conséquent souvent fort mal composées. Le jour où Paris avait fait une tentative de sortie sur presque tout son périmètre...

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — La sortie par les vallées de la Marne et de la Seine.

M. GAMBETTA. — ..... Eh bien, le texte de la dépêche, arrivé à cet endroit, était parfaitement confus : c'était un compte-rendu fait en style télégraphique, et il était ainsi rédigé : On nous disait qu'on avait enlevé la Gare aux bœufs, Chevilly, L'Hay, et puis immédiatement après, sans changer de côté dans la dépêche, sans dire le moins du monde que c'était l'effort tenté par un autre corps du côté de St-Denis, on ajoutait qu'on avait enlevé Epinay : et on ne disait pas Epinay près Lonjumeau, ni Epinay près St-Denis. Non ; il n'y avait aucune espèce de désignation. De telle sorte que nous avons étudié cette dépêche comme un logogriphe et en nous servant de la carte. Nous nous sommes dit : « Mais enfin, s'ils ont eu ces succès, s'ils ont enlevé successivement la Gare aux bœufs, l'Hay, Chevilly,

Epinay! — remarquez que cela se suit dans la dépêche, — ma foi, c'est bien possible après tout! il n'y a que 8 kilomètres entre Epinay et Lonjumeau: ils sont arrivés près de Lonjumeau!

Nous avons discuté la question, parce que nous avons dit: « Il y a deux Epinay, il y a Epinay-St-Denis. Mais si c'était Epinay-St-Denis, on nous annoncerait ce qu'on a fait devant St-Denis, avant d'enlever Epinay. Or, on ne nous annonce rien. » Et remarquez que Epinay se trouvait venir à la suite de cette énumération sur la rive gauche de la Seine. Vous pourriez encore avoir, si M. Dalloz a conservé mon manuscrit, la transcription de la dépêche et vous verriez qu'elle était raturée à deux reprises différentes. Mais enfin on m'a dit: « Évidemment si c'était Epinay-St-Denis, la dépêche l'indiquerait. » Ainsi nous avons commis, ou plutôt on nous a fait commettre une erreur matérielle. Mais cela n'a eu aucune espèce de conséquences, au point de vue des ordres donnés.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Alors, ce rendez-vous donné dans la forêt de Fontainebleau n'était pas la conséquence de cette erreur?

M. GAMBETTA. — Du tout. Car, remarquez que, lorsque nous avons conçu le plan d'aller vers la forêt de Fontainebleau, c'était un moyen pour nous de sortir de la ligne d'Orléans, de ne pas rester en tête de ponts adossés à la Loire et de faire une marche sur Paris par ce que, relativement, on peut appeler la haute Seine. Mais nous n'étions pas mûs, dans cette détermination, par cette confusion d'Epinay-St-Denis avec Epinay près Lonjumeau. Personne n'y a pensé.

M. Gambetta, p. 560.

Mais une erreur bien plus grave, et qui devait être funeste, fut commise dans l'élaboration du plan qui envoya vers Belfort le général Bourbaki.

M. Gambetta répond, ainsi qu'il suit, aux questions qui lui sont faites à cet égard :

M. LE PRÉSIDENT. — Dans la déposition du général Bourbaki, nous avons recueilli des plaintes sur les ordres qu'il lui avaient été envoyés de Tours, quand il était chargé du commandement d'un corps d'armée, ordres qui auraient amené la destruction presque inévitable de ce corps s'il les eût exécutés. Le général

Fierreck nous a signalé aussi un ordre duquel il aurait été obligé de l'écarter.

M. GAMBETTA. — Le général Fierreck? Je ne le connais pas ; il n'est pas de mon administration.

M. LE COMTE DARU. — Vous ne l'avez pas connu, mais il a commandé sous vos ordres.

M. GAMBETTA. — Ah! oui, tout-à-fait au début et fort peu de temps. Mais quant au général Bourbaki, je ne sais pas à quoi on fait allusion. Est-ce l'affaire de Gien?

M. LE PRÉSIDENT. — Non, c'est l'affaire de Blois.

M. GAMBETTA. — Eh bien ! pour l'affaire de Blois, je puis vous faire voir les dépêches. C'est une série de demandes instantes du général Chanzy appelant Bourbaki à son aide. Je me suis borné, et voilà tout le travail que j'ai fait, à les présenter à celui-ci, et comme je voyais que le général Chanzy attachait un très grand prix à l'exécution de cette opération, je suis allé voir le général Bourbaki à son quartier-général, porteur de ces dépêches et porteur de la lettre du général Chanzy, pour lui demander s'il pouvait exécuter ce mouvement. Il m'a dit « : Je ne puis pas, j'y périrais ! » Et alors, de son quartier-général j'ai envoyé une dépêche au général Chanzy, lui expliquant pourquoi ce mouvement ne pouvait pas se faire et ne se ferait pas.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — L'ordre d'aller à Melun, sur lequel le général Bourbaki s'est expliqué, aurait pu amener des désastres irréparables.

M. GAMBETTA. — A Melun ?...

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Oui, le plan, qui consistait...

M. GAMBETTA. — Oh! je vois ce à quoi vous faites allusion, mais vous confondez tout.

Après l'affaire du mois de décembre, la funeste affaire d'Orléans, il y a eu un plan élaboré au ministère de la guerre et auquel on avait associé non-seulement l'armée du général Bourbaki, mais encore l'armée qui était de l'autre côté de la Loire. Dans ce plan on proposait, en effet, une marche de Gien sur Montargis et Fontainebleau. Est-cela dont vous voulez parler ?...

M LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Oui.

M. GAMBETTA. — Voici l'origine de ce projet. A ce moment-là nous avions reçu de Paris la nouvelle que Paris ne pouvait guère aller plus loin que le 15 ou le 20 décembre, ce qui ne s'est pas

trouvé justifié. Il faut que je vous dise qu'une des conditions difficiles, malheureuses, dans lesquelles nous étions placés, c'était d'avoir pour objectif Paris, ce qui était un objectif excentrique, ce qui nous obligeait à hâter nos préparatifs, nos efforts, et en même temps ce qui nous indiquait une ligne d'opération fatale.

Eh bien! à ce moment-là nous estimions, d'après les données que nous recevions, et qui, malheureusement, n'ont pas été toujours exactes, que Paris ne pouvait tenir bien longtemps On nous annonçait, au mois d'octobre, qu'on n'avait de vivres que jusqu'au mois de novembre; au mois de novembre, qu'on n'en avait que jusqu'au 15 décembre; au 15 décembre, qu'on périrait à la fin de l'année, et vous comprenez par là dans quelle situation ces doutes nous plaçaient au point de vue des opérations militaires; nous n'étions pas libres de nos mouvements Eh bien! autant que j'en ai souvenance, c'est en effet vers le 15 décembre que, à raison de l'état de Paris et d'un suprême effort qu'il fallait tenter, nous avons proposé au général Bourbaki de monter vers Montargis et Fontainebleau. Et si je me rappelle bien, ce plan n'a point été élaboré au ministère de la guerre. Je me trompe; il a été élaboré au ministère de la guerre mais il a été communiqué aux généraux, et, dans l'état-major du général Bourbaki, parmi au moins ses divisionnaires, il y en avait qui étaient de cette opinion et qui regrettent, encore aujourd'hui, qu'au lieu de se prononcer pour la pointe sur l'Est on n'ait pas suivi cette première idée. Mais lui, au contraire, avec une très-grande énergie...

M. LE PRÉSIDENT. — Le général Bourbaki ?

M. GAMBETTA — Oui; lui, au contraire, avec une très-grande énergie, me dit, — et vous allez voir comme c'est bizarre : — « Nous ne pouvons pas aller là, parce que si je remonte, si je m'engage dans la direction de Gien, de Fontainebleau, de Pithiviers, le prince Frédérick-Charles lâchera Chanzy, reviendra sur moi et je serai absolument coupé. »

Quand un général en chef ne voulait pas accepter une affaire, j'y renonçais. Je renonçai, en effet, à ce plan, et c'est alors qu'on adopta le projet d'aller dans l'Est. Je dois le dire, j'ai la plus grande confiance dans le général Bourbaki; je l'ai défendu avec acharnement contre toutes les attaques dont il a été l'objet c'est un très brave soldat et un loyal patriote. Sa sortie de Metz est restée une énigme pour beaucoup de personnes; mais enfin

il m'a fait l'honneur de me confier la vérité là-dessus et je l'ai supplié de rester avec nous. Il voulait rentrer dans Metz et il se considérait même comme déshonoré vis-à-vis de ses camarades, de n'y pas retourner.

J'ai en lui, et en sa loyauté, une absolue confiance. Mais il faut que je vous dise qu'il était très-ébranlé, malheureusement, dans sa confiance de soldat. Il avait vu fondre, en quelque sorte, ce qu'il appelait la plus belle armée de l'Europe et il avait une sorte de désespoir noir dans l'âme, une inquiétude, et puis la peur que, à la première défaite, on ne fît porter tout le tort sur lui. Ce n'est pas sa bravoure que j'attaque, c'est certainement le plus brave soldat qui soit au monde, c'est son moral. En sorte que toutes les fois qu'il pouvait refuser la bataille, il ne résistait pas à son découragement, et, évidemment, placé entre deux plans, ou marcher de Gien ou Cosne sur Pithiviers, ou au contraire incliner fortement sur sa droite, s'en aller par Bourges, Châlons-sur-Saône et Besançon, faire une pointe sur Belfort, évidemment, de ces deux opérations, celle qui correspondait le plus à l'état de son esprit, de son âme, à la médiocre confiance qu'il avait dans ses troupes, c'était le plan le plus éloigné, c'était la marche dans l'Est, et c'est pour cela qu'il l'a préféré, car c'est lui qui l'a agréé. Voilà la vérité pure.

M. Gambetta, p. 558.

Le plan dont il s'agit dans les lignes qui précèdent était d'autant plus dangereux et impraticable que M. Gambetta savait, quoi qu'il en dise, le terme des ressources alimentaires et de la résistance de Paris.

Un membre. — M. Gambetta connaissait-il cette situation?

M. MAGNIN. — Oui, il la connaissait; il avait eu connaissance des déclarations faites au comité des subsistances. Seulement, j'ajoute, que pour les ressources particulières, pour les approvisionnements privés, quand, à Paris, qui n'est pas une ville ordinaire, on veut dresser un inventaire exact de ces denrées alimentaires, on rencontre des difficultés, et l'on trouve des embarras considérables. Mais dès le 10 décembre, j'avais été absolument certain d'aller jusqu'au 25 ou 26 janvier; dès les premiers jours de décembre, j'ai pu annoncer au Conseil, et particulièrement au général Trochu, que j'irais jusqu'au 28

janvier; et à cette époque-là, grâce aux ressources que la Guerre mit à notre disposition, et que j'ai énumérées dans le détail que je vous ai donné tout à l'heure, je me suis chargé, à la condition de faire entrer dans le pain un peu moins de blé et un peu plus d'avoines, de riz, d'orge, de seigle, de marcher pendant cinq ou six jours de plus; et de mener la consommation jusqu'au 7 février. Arrivés là, nous étions très-certains de nos chiffres, nous nous trouvions dans l'impossibilité d'aller plus loin et de prolonger davantage la résistance. Puis, il fallait tenir compte du temps nécessaire à la reconstitution des approvisionnements, nous savions que nous ne pourrions pas ravitailler Paris en vingt-quatre heures. J'avais demandé à chacune des compagnies de chemin de fer des renseignements sur l'état de leurs lignes. Toutes savaient très-bien à quoi s'en tenir à ce sujet, et chacune m'envoya communication de ses dossiers de renseignements; entre autres M. Say, notre collègue, qui me donna des indications très-précises sur l'état de la ligne du Nord. Toutes les Compagnies, du reste, demandaient quinze jours, deux semaines pour pouvoir permettre aux trains de ravitaillement d'entrer dans Paris.

M. Magnin, p. 515.

M. DE SUGNY. — Il a été donné des renseignements contradictoires à ce sujet. Maintenant, pourriez-vous nous éclairer sur un autre point? Saviez-vous, en partant de Paris, jusqu'à quelle époque on pouvait tenir, en raison des vivres accumulés?

M. GAMBETTA. — Nullement. Je dirai que je n'ai jamais pu obtenir, ni à Paris, ni en province, non pas des réponses, car j'en ai eu trop, mais une certitude approximative. Cependant, rien n'était plus simple que de procéder à une statistique exacte. Eh bien! en sortant de Paris, je n'ai pu l'obtenir. J'estimais que Paris pouvait aller jusqu'au 15 décembre, au maximum, c'était mon sentiment; je m'étais trompé, puisqu'il pouvait aller, d'après certaines personnes, jusqu'au mois de mars, et qu'il est allé certainement jusqu'au 15 février, puisque ce n'est qu'à cette époque qu'a eu lieu le ravitaillement.

M. Gambetta, p. 562.

Il faut d'ailleurs, pour être juste, reconnaître que le général Trochu a lui-même conseillé la désastreuse expédition vers l'Est.

M. PIOGER. — Nous avons reçu une brochure sur le mouvement du général Bourbaki dans l'Est. Cette expédition avait-elle été ordonnée par le gouvernement de Paris ou par la délégation de Tours?

M. LE GÉNÉRAL LE FLO. — Elle a eu lieu par l'ordre du gouvernement de Paris; elle a été insinuée, prescrite par le général Trochu; ça été une malheureuse inspiration du général.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, l'expédition du général Bourbaki aurait été ordonnée par le général Trochu?

M. LE GÉNÉRAL LE FLO. — Je le crois; il a donné des instructions à ce sujet.

Général Le Flô, p. 632.

M. Gambetta, de son côté, avait, paraît-il, paralysé le plan de M. Trochu, ce fameux plan, qui a eu les honneurs de la complainte, et qui a coûté si cher à la France.

Voici la déposition du général Ducrot :

J'avais repassé la Marne ignorant encore l'occupation d'Orléans. C'était une opération stratégique commandée par les circonstances. Puisque nous n'étions pas parvenus à surprendre l'ennemi, que nous avions rencontré des obstacles et des difficultés imprévues, il était rationnel de repasser la Marne, pour reprendre nos opérations, soit du côté du Bourget, soit du côté de Chelles, soit ailleurs; tel était bien mon projet alors que je comptais encore sur la prétendue arrivée de l'armée de la Loire dans la forêt de Fontainebleau.

Ici, je dois vous dire que nous avions précédemment un plan qui était, je crois, très-sage et très-rationnel, dont nous avions préparé tous les éléments pendant six semaines ou deux mois et que nous avons été à la veille d'exécuter. Ce plan, c'était le passage de la Seine à Bezons, la marche sur Cormeilles, Pontoise, Rouen et le Havre. Nous l'avons abandonné du jour au lendemain, parce que M. Gambetta nous annonçait que l'armée de la Loire marchait et qu'elle serait le 6 décembre dans la forêt de Fontainebleau. Lorsqu'il en fut question, je protestai énergiquement : « Comment, dis-je, c'est sur des données aussi vagues que nous allons abandonner notre plan? L'armée de la Loire sera le 6 décembre dans la forêt de Fontainebleau! oui, à la condition qu'elle sera victorieuse. Si par hasard elle est battue, tout manque alors. Et voyez dans quelle situation nous

nous trouverons. Nous serons en présence de l'armée victorieuse du prince Frédérick-Charles, dans un pays ravagé à trente lieues de distance, sans munitions, sans vivres ! Cela me semble insensé. » Et ces messieurs de nous dire : « Mais l'opinion ? que dira l'opinion ! Elle ne vous pardonnera jamais d'avoir tourné le dos à l'armée de la Loire ! »

. . . .

Nous avons donc renoncé à notre projet qui était fort rationnel, parce que l'opinion publique le voulait, disait-on.

Général Ducrot, p. 16.

M. Trochu dit de son côté qu'il avait chargé M. Ranc de confier à M. Gambetta ses vues et ses projets ; mais M. Gambetta prétend avoir tout ignoré. Entre ces deux affirmations contradictoires, nous nous garderons bien de faire un choix.

Je voulus informer M. Gambetta, et je profitai pour cela de l'occasion de M. Ranc qui partait en ballon pour Tours. Je ne le connaissais pas, mais il vint au quartier-général avant son départ, et je lui dis : « Monsieur, vous allez faire à M. Gambetta verbalement, la communication tout à fait secrète que voici :

« Je prépare une opération sur la basse Seine avec 50,000 hommes de nos meilleures troupes et des moyens spéciaux. Nos échanges avec le gouvernement extérieur sont tellement difficiles et rares qu'il est impossible de rien combiner à point nommé. Au moins faudrait-il arriver à ce que nos opérations ne fussent pas tout à fait contradictoires, et j'ai le devoir de dire au gouvernement de Tours, sous le sceau d'un secret dont la révélation serait très-dangereuse, comment les opérations de Paris sont réglées (1). Je ne demande pas à M. Gambetta, qui est peut-être engagé dans d'autres entreprises concertées avec les généraux des armées extérieures, par des motifs que j'ignore, de renoncer absolument à ses entreprises, mais il est indispensable que ces armées aient un gros détachement opérant dans la direction de la basse Seine et prêts à donner la main à mes troupes de sortie.

(1) Je croyais être seul avec M. Ranc quand je lui ai fait cette communication, et je l'ai dit à la Commission. Mes souvenirs me servent mal. Deux de mes officiers, comme l'un d'eux me l'a rappelé depuis, le commandant Bibesco et le capitaine Brunet, étaient présents.

Un membre. — M. Ranc est venu déposer devant nous, et quand nous lui avons fait, d'après le discours que vous aviez prononcé à la tribune, des questions relativement aux communications qu'il avait reçues de vous, il a répondu : « Je n'ai reçu aucune communication du plan du général Trochu sur la basse Seine. Comment le général Trochu m'aurait-il appris, sept jours après le départ de M. Gambetta, des choses dont il aurait pu parler à M. Gambetta lui-même? Il m'a simplement dit : J'ai prié M. Gambetta de préparer ce que vous venez de dire; mais il ne se rappelle pas que vous lui ayez parlé de votre projet d'opérer de ce côté. »

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — J'affirme d'abord, mais je ne me borne pas à affirmer, j'explique. M. Ranc aurait dit : « Comment M. Gambetta, partant pour la province, sept jours avant moi, n'a-t il reçu aucune espèce de communication relative à ce secret? »

Je réponds à part la raison toute simple, que M. Gambetta n'est pas parti de Paris pour commander et gouverner en province comme des événements l'y ont conduit; il est parti pour aller fortifier la délégation de Tours, et pour y exercer selon le vœu de la majorité du conseil, une certaine prépondérance dont pour mon compte j'avais vivement contesté l'opportunité,

Général Trochu, p. 315.

Il y a, général, une question que la Commission désire vous adresser et à laquelle elle vous prie de répondre, si vous pouvez éclairer ses doutes. Avez-vous conservé la dépêche du 18 novembre annonçant la nouvelle de l'arrivée de l'armée du général Chanzy? Nous n'en avons pas le texte exact.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Je ne sais, j'en ferai la recherche.

Un membre. — A la réception de cette dépêche, vous avez modifié du tout au tout votre plan d'opération sur la basse Seine. Cette modification a été causée par la dépêche de M. Gambetta du 18, je crois, dans laquelle il vous annonçait pour le 3 ou le 6 décembre, l'arrivée dans la forêt de Fontainebleau de l'armée de la Loire qui devait marcher sur deux colonnes dans deux directions?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Votre souvenir est exact au fond, mais manque de précision. Cette dépêche relative au mouvement de l'armée de la Loire n'est cependant pas unique. Il y

avait eu d'autres avis antérieurs, et il y avait eu des faits dont le principal fut le succès de Coulmiers, à partir duquel il devint impossible de réaliser les immenses efforts préparés pour faire une sortie vers Rouen. Il fallut les transporter du côté où l'armée de la Loire prononçait les siens.

Quant à la dépêche de M. Gambetta, annonçant la présence de l'armée de la Loire, pour le 6 décembre, dans la forêt de Fontainebleau, je l'ai eue entre les mains et lue, mais elle ne m'était peut-être pas adressée. Il correspondait ordinairement avec M. Jules Favre.

M. LE PRÉSIDENT. — Vos souvenirs, mon général, confirment les nôtres.

Un membre. — Il y a eu, avant votre départ de Paris, un plan pour la province ; qui consistait à s'appuyer sur le Cotentin et la Normandie. Je croyais que vous aviez même été en relation avec le général Trochu à l'occasion de ce plan. Il avait l'intention de faire une sortie du côté de la Basse-Seine et il comptait sur un mouvement de l'armée de la Loire, qui, au lieu de se faire par Orléans et Etampes, devait se faire par la presqu'île du Cotentin et par la Normandie. Je vous demande si vous avez eu connaissance de ces projets ?

M. GAMBETTA. — Je n'ai jamais eu connaissance de cela, et ce qui m'a le plus étonné, c'est que, lorsque je suis parti pour la province, personne dans le gouvernement, ni le général Trochu, ni le général Le Flô, personne enfin ne m'a levé la langue, je ne dis pas d'un plan, mais d'une opération militaire quelconque. Un jour, — c'était déjà vers le milieu d'octobre, — M. Ranc est arrivé de Paris. Il avait eu, avant de partir, verbalement avec le général Trochu une conversation, qu'il était chargé de transmettre à l'amiral Fourichon. Cette conversation, autant que je m'en souviens, car je ne puis pas prendre cela pour un plan, portait sur deux choses : Il y était dit qu'on tenterait, vers la fin d'octobre, un immense effort à Paris. D'abord, on ne croyait pas à la province et on ne pensait pas qu'on pût y lever, y trouver un homme, ni un fusil. Il était question, en effet, dans cette conversation, d'opérer une sortie par les petits plateaux. Cela s'appelle comme cela. Et puis, si en province on avait des forces, on devait les faire remonter du Havre vers Paris. Et je me le rappelle, Bourbaki venait de sortir de Metz, il était à Lille. L'amiral Fourichon lui écrivit une lettre, dans laquelle il lui apporta cette conversation, et dans laquelle il lui demandait

son opinion sur la possibilité de faire remonter les troupes dont nous pouvions disposer, vers Rouen, pour les faire remonter ensuite vers Paris ; l'amiral Fourichon m'a délivré copie de la réponse du général Bourbaki, qui trouvait l'opération impossible.

Un membre. — Il nous l'a donnée.

M. GAMBETTA. — C'est tout ce que je sais en fait de plans d'opérations de Paris vers la province. Ainsi, quand on a fait cette fameuse sortie du 1er au 2 décembre, on m'annonçait par un ballon, un seul, — ce qui était déjà une grave imprudence, — qu'on sortirait le 29 novembre. Ce ballon est allé à Christiania, il me fut signalé par une dépêche télégraphique, et j'écrivis au consul de vouloir bien m'envoyer la dépêche qu'il devait contenir. Je reçus seulement le 29 cette dépêche qui m'annonçait la sortie, c'est-à-dire qu'elle était faite ou allait se faire ; c'est ce qui explique la précipitation que nous avons mis à agir à Orléans, pour inquiéter et retenir un certain nombre de troupes prussiennes ; puisque cette sortie devait avoir lieu dans la direction de Champigny. Et pour tout vous dire, dans cette dépêche il n'est question que de la sortie de Paris, et quant à nous demander quelque chose, nous engager dans un concert quelconque, il n'en est pas question le moins du monde.

M. Gambetta, p. 561.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous n'avez jamais eu aucune communication du plan du général Trochu ?

M. GAMBETTA. — Je n'ai jamais eu aucune communication de ce genre, en dehors, cependant, de ce que je vous ai exposé tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, la conversation avec M. Ranc.

M. GAMBETTA. — Oui ; j'ai, du reste, toutes les lettres qu'il m'a adressées, il y est question de tout, excepté d'un plan.

M. Gambetta, p. 564.

Après le désastre du Mans et à la veille de la capitulation de Paris, un sauveur se présenta, M. de Kératry. Créé général de division par M. Gambetta, il avait donné sa démission, ne voulant pas obéir, comme il le dit lui-même, à un divisionnaire, nommé de la veille, et sur lequel il avait cinq semaines d'ancienneté.

Il est vrai que ce divisionnaire était régulièrement capitaine de vaisseau, et que M. de Kératry n'avait été que capitaine de cavalerie. Voici comment celui-ci expose son grief :

Il est usuel, contrairement à l'assertion du délégué, que le plus jeune en grade obéisse au plus ancien. J'avais cinq semaines de plus d'ancienneté de grade, et, en outre, j'étais général en chef d'un corps d'armée spécial levé et organisé par moi seul. D'autre part, si j'étais incapable de manœuvrer une frégate ou une escadre, le général Jaurès, marin de profession, pouvait-il utilement, et du premier coup, réunir 40,000 hommes non manœuvriers sous ses ordres ?

M. de Kératry, p. 676.

Oubliant ce déni de justice, M. de Kératry offrit généreusement de servir encore, à condition qu'il serait cette fois ministre de la guerre. Il demandait un mois pour sauver la Frrnce. M. Gambetta ne lui répondit même pas.

« La France touche au plus effroyable désastre qu'elle ait jamais subi ; encore huit ou quinze jours, si la province ne vient pas à son secours, Paris est livré. *La Commune y triomphe* et le pays reste sans gouvernement devant l'ennemi qui lui imposera toutes les humiliations, tous les sacrifices, et peut-être la régence. A mon avis mûrement réfléchi, le pays peut encore et sûrement être sauvé. Je vous demande pour un mois le ministère de la guerre et de la marine ; vous conserverez seulement l'intérieur. Nous serons ensemble à la peine et à l'honneur. Nous signerons ensemble les résolutions graves qu'il faut prendre immédiatement et que je prétends devoir assurer le salut du pays d'ici à un mois, le temps juste que Paris peut encore tenir s'il se sent secouru. »

M. de Kératry, p. 681.

« Bordeaux.

« Les mobilisés bretons ont lâché pied dans le désastre d'hier. Je vous en redemande le commandement absolu, avec pleins pouvoirs et ordre de lever immédiatement sur la côte de nos cinq départements tous les marins inscrits de 35 à 45 ans. Je m'engage, d'ici trois semaines, à revenir au feu avec soixante mille hommes qui sauront se faire tuer, et alors je me concerterai avec le général Chanzy dont

je reconnais les puissantes qualités. J'attends votre réponse avant de quitter Nantes.

« KERATRY. »

M. de Kératry, p. 681.

La reddition de Paris et l'armistice arrivèrent sur ces entrefaites, et loin de reconnaître ses fautes, M. Gambetta persiste à dire qu'il allait délivrer le pays, et qu'il voulait continuer une guerre impossible dans laquelle d'ailleurs il a couru fort peu de dangers, et n'a jamais été exposé à rendre son épée.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est au moment où a été signé l'armistice que vous avez donné votre démission. Vous pensiez, qu'à ce moment encore, l'état militaire de la France était tel que la résistance était possible?

M. GAMBETTA. — Ah! certes, oui, Monsieur le Président, et je le crois encore. Je suis convaincu que si le gouvernement de Paris, qui était un gouvernement prisonnier, n'avait capitulé que pour Paris, ce qui était son droit manifeste, mais ce qui était tout son droit, et s'il n'avait pas engagé le pays, en stipulant la reddition de la France entière, je suis convaincu qu'avec les ressources dont on disposait, qu'on pouvait accroître et qui s'accroissaient effectivement tous les jours, le pays aurait fini par se débarasser de l'invasion. Il n'y a pas de peuple en Europe, qui n'ait eu, à un moment donné, l'étranger sur son sol, qui ne l'ait gardé longtemps, et qui n'ait fini par l'expulser. Et à force de quoi? A force de génie et de combinaisons militaires? Non; par le courage, la tenacité, la persévérance dans la lutte. Cela est arrivé aux Autrichiens, aux Russes, aux Espagnols, aux Anglais; nous, nous avons voulu en être débarassés subitement, en quarante jours, à échéance fixe, comme s'il s'était agi d'un effet de commerce.

Les gens de Paris, en capitulant. ont capitulé pour le reste de la France, contrairement à leurs engagements les plus solennels et les plus multipliés. On m'écrivait encore, au moment où on traitait avec M. de Bismarck, qu'on ne traiterait que pour Paris. Je suis convaincu qu'avec les soldats qu'on avait, avec les armées qu'on pouvait faire et celles dont on disposait, adossée au littoral, avec les ressources de la marine et du crédit, la France, qui n'était pas prise tout entière, — on pouvait occuper le Cotentin, l'Auvergne, les Cévennes, la vallée du Rhône, — la France serait arrivée à épuiser l'énnemi, à forcer

l'Europe à un concours effectif; on aurait sauvé ce qu'il fallait sauver au prix des sacrifices les plus surhumains, l'intégrité de la France. On aurait payé ce qu'il aurait fallu, mais qu'est-ce que cela aurait été, en comparaison de l'indépendance et de l'honneur!

M. Gambetta, p. 555.

Je suis convaincu que ces efforts, auxquels on avait associé les représentants de tous les partis, auxquels la France tout entière se consacrait de plus en plus, allaient devenir efficaces par le seul effet de la persistance et de la durée, et qu'à ce prix on aurait sauvé ce qu'il importait avant tout de sauver, l'intégrité du territoire; cette conviction, Messieurs, ne m'est pas exclusivement personnelle, et au moment où nous sommes, il y a des gens qui avouent, qui reconnaissent, qui écrivent toutes ces choses, ce sont les Allemands. Il sera facile d'établir, dans quelques jours d'ici, en prenant la collection déjà nombreuse des critiques, des études, des monographies faites par les Allemands sur la guerre, de montrer que ce qu'ils redoutaient le plus, c'était la persistance de l'effort militaire; c'est qu'ils sentaient fort bien qu'ils étaient arrivés à cette limite où leurs institutions militaires étaient sur le point de s'épuiser; c'est pourquoi je pensais et je pense encore qu'il fallait persister. Ma conviction à cet égard s'était formée, Messieurs, en face d'un pays qui, absolument surpris, absolument désarmé, avait trouvé, en quatre mois, moyen de mettre sur pied huit cent mille hommes!...

M. Gambetta, p. 549.

Nous ne quitterons pas ce triste sujet sans reproduire les extraits suivants relatifs aux actes arbitraires commis dans les opérations de l'appel des mobilisés et de la révision et aux achats d'armes qui ont donné lieu à tant de scandales, de procès et d'enquêtes, et dont le pays n'éclaircira jamais tous les mystères.

On vous a prêté à tort ou à raison une grande part de responsabilité dans les mesures qui ont amené l'annulation des décisions de conseils de révision, en ce qui concerne la désignation des soutiens de famille. Cela a été une grosse affaire dans certains départements. Je serais bien aise que vous pussiez dire aujourd'hui si vous assumez une part de responsabilité dans ces mesures. Les conseils de révision régulièrement formés ont régulièrement exempté comme soutiens de

famille un certain nombre d'individus. Pourquoi n'avoir pas respecté leurs décisions !

M. GAMBETTA. — Il y avait beaucoup d'abus, la proportion d'exemptés était excessive en présence de la détresse où se trouvait la France; il y avait des priviléges, et nous ne sommes venus à prendre ces mesures que poussés par le cri public.

M. DE LA SICOTIÈRE. — Vous agissiez contre une décision régulière, et la révision a été plus funeste que n'eût été l'exécution.

M. Gambetta, p. 566.

M. L'AMIRAL FOURICHON. — Il y avait une commission d'armenent. On trouva que cela ne suffisait pas; alors on forma une commission d'études de l'armement, et j'ai appris plus tard que cette commission d'études de l'armement avait fait elle-même des marchés. M. Naquet en était membre.

A Tours, avant que cette dernière commission eût été instituée, M. Roy, directeur général au ministère des finances, nous avait signalé, dans un rapport sur les opérations de la commission Lecesne, un achat scandaleux, fait en Italie, de vieux fusils français vendus par le Trésor 4 fr. 50 et qui nous revenaient au prix de 24 francs. Je crois être sûr de ces chiffres.

Il résulta de là une décision du gouvernement mettant fin à toutes ces acquisitions de la commission d'armement. Mais il paraît que les nécessités de la guerre firent revenir sur cette décision, car une demande considérable de crédits ne tarda pas de nous être présentée par M. Lecesne, montrant que les marchés avaient suivi leur cours.

Amiral Fourichon, p. 642.

Un membre. — Est-il dans vos souvenirs qu'à Tours trois ou quatre Américains soient venus vous trouver, porteurs de l'annonce de l'arrivée de ces 75,000 fusils?

M. GAMBETTA. — Je n'ai jamais vu quatre Américains ensemble.

Le même membre. — Ils sont venus deux par deux. Je les ai rencontrés dans le parcours de Brest à Tours, et ils m'ont dit qu'ils venaient vous apporter des offres de services, pour des armes et même pour une légion française venant d'Amérique?

M. GAMBETTA. — Oh! les Américains auraient traité avec moi non-seulement pour des armes, mais pour des armées et même pour une victoire à forfait, si on avait voulu!

M. Gambetta, p. 564.

M. DE LA SICOTIÈRE. — N'y a-t-il pas eu une grande quantité d'armes de précision qui sont arrivées à Tours par la voie de Brest? et n'avez-vous pas connaissance qu'aucune de ces armes n'a été refusée? n'ont-elle pas été envoyées au camp de Conlie?

M. L'AMIRAL FOURICHON. — Je ne saurais vous dire comment la distribution a eu lieu.

Des personnes qui avaient visité le camp de Conlie en faisaient une peinture affligeante. Le casernement, l'habillement, l'armement et l'équipement y manquaient.

On a vu des fusils dont les cheminées n'étaient pas perforées. Mais je n'ai pas eu une connaissance personnelle de toutes ces choses.

Amiral Fourichon, p. 642.

Enfin, pour résumer les jugements qui découlent de ces constatations, et pour préciser la cause de nos désastres, ajoutons ici l'appréciation si juste de M. de Rességuier et les réponses qu'essaye de lui faire M. Gambetta.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — L'opinion publique attribue nos désastres à deux causes: la première c'est la subordination de l'autorité militaire à l'autorité civile; M. Gambetta s'est expliqué sur ce point; il a dit que c'était inexact, que jamais l'autorité militaire n'avait été subordonnée à l'autorité civile. L'Enquête éclaircira ce point.

La seconde cause à laquelle on attribue nos désastres ne paraît pas contredite par M. Gambetta. C'est à sa direction politique, préoccupée surtout de faire prévaloir une forme de governement plutôt qu'une autre.

Je demande à M. Gambetta s'il ne croit pas que les premières nominations qu'il fit, à Paris, de certains maires, tels que MM. Ranc et Greppo, en province de certain préfets, tels que MM. Challemel-Lacour, Duportal, Esquiros; n'étaient pas la négation pratique de la théorie qu'il formulait au commencement de sa déposition, quand il nous disait: « Nous n'étions pas, en définitive, un gouvernement; nous étions le gouvernement de la Défense nationale; il n'y avait pas de question politique engagée, et nous faisions appel au dévouement de tous. »

Je crois qu'il se trompe absolument et je suis convaincu que le radicalisme de sa politique et le radicalisme de ses choix a con-

tribué beaucoup à épouvanter l'opinion publique en France, et à désorganiser la défense nationale.

M. HANRI VINAY. — Ajoutez y les commissions municipales.

M. GAMBETTA. — Je me suis expliqué là-desus; je vous ai dit quelle est, à mons sens, la vérité politique, en ce qui touche le choix des agents que je considère comme essentiels pour représenter un gouvernement qui a des principes, et qui toutefois ne veut pas les imposer; le plus important de ces agents, c'est le préfet. Je n'aurais donc qu'à répéter ce que j'ai dit pour répondre à l'honorable M. de Rességuier; c'est que le choix des préfets a été un choix politique, et qu'il ne pouvait pas avoir un autre caractère.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Vous n'aviez aucun corps élu en France; la France était privée, par votre fait, de toute représentation.

M. GAMBETTA. — Ce n'est pas par mon fait.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Vous avez empêché la représentation nationale, puisque vous n'avez pas voulu convoquer d'Assemblée; il n'y avait pas de conseils municipaux, puisque vous les aviez dissous et que vous ne les aviez pas fait réélire; pas de conseils généraux, puisqu'ils n'ont pas été, non plus, réélus; et alors vous avez, pour ainsi dire, livré la France à la direction politique d'un seul et unique parti. Cela est contraire à la théorie que vous exprimiez, qu'il fallait faire appel à tous les dévouements.

M. PERROT. — Cela a beaucoup nui à la défense.

M. GAMBETTA. — Je ne le crois pas. Ce qui explique les élections du 8 février, c'est le découragement du pays, la présence de l'étranger, le désir de la paix quand même; voilà ce qu'expriment ces élections.

Maintenant, sur le fond des choses, il ne faut pas se payer de mots; le gouvernement de la Défense nationale avait surtout la préoccupation de la guerre; cela n'est pas douteux. Cependant, il ne pouvait pas oublier, au point de vue préfectoral, — car je n'admets pas cette idée pour les autres administrations, — qu'il était un gouvernement de principes républicains, et c'est ce qu'il a fait.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Il n'y avait plus en Fance que des préfets républicains et omnipotents.

M. GAMBETTA. — Il n'y avait plus en France que des préfets! Il y avait des généraux! il y avait le combat, et on n'avait pas autre chose à faire pour le moment; nous étions dans une situation absolument exceptionnelle, dans une période de lutte. A l'instant où la lutte aurait pris un autre aspect, où Paris aurait été assez heureux pour pouvoir

nous ouvrir une éclaircie, tout cela aurait changé. Il était bien entendu qu'on ne voulait pas se passer de la représentation du pays, puisque toutes les fois que nous avons pu voir jour, nous avons essayé de faire appel au pays; quand on a demandé à M. de Bismarck l'armistice avec ravitaillement, c'était pour faire des élections. Mais nous ne pouvions pas nous débarrasser de ce poids qui retombait sur nous à chaque instant ; on ne pouvait pas voter d'une main et combattre de l'autre.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Vous ne vous êtes pas rendu compte de ce que vous faisiez, je le veux bien; mais soyez certain qu'en envoyant M. Duportal à Toulouse, par exemple, vous ne faisiez pas un choix utile à la défense nationale.

M. GAMBETTA. — Je crois, au contraire, que, sauf à la fin, le choix de M. Duportal, précisément parce qu'il était en relations avec certains groupes, et que, d'un autre côté, c'est un homme très-doux dans le fond et dans la forme, permettait dans la ville de Toulouse une sorte de transaction et d'entente qu'on n'aurait pas pu obtenir avec un préfet d'une nuance moins colorée.

M. LE PRÉSIDENT. — Cependant, vous pensez que, vers la fin, l'opinion avait changé, non-seulement à Toulouse, mais dans toute la France, à partir du 15 décembre?

M. GAMBETTA. — J'ai forcé M. Duportal à se démentir lui-même. Je crois que l'opinion avait changé au point de vue électoral, c'est-à-dire que j'avais constaté, — je maintiens le fait, — en arrivant de Paris, que jusque-là la majorité de l'opinion était contre les élections, et qu'à dater de la fin de l'année, soit lassitude, soit par suite de commencement de cette défaillance qui préparait la paix, le pays voulait des élections; c'est mon sentiment.

M. LE PRÉSIDENT. — L'opinion avait changé; vous pensiez que c'était lassitude; on pouvait croire aussi que c'était répugnance de la forme d'administration et des hommes qui gouvernaient le pays; chacun est libre d'avoir son interprétation.

M. Gambetta, p. 571.

CHAPITRE XXXV.

Le Camp de Conlie

Opinion de M. de Kératry, de M. Gambetta. — Critiques de M. Fourichon. — Réserves de M. Crémieux.

Le camp de Conlie a tenu une large place dans l'organisation militaire tentée par la dictature de Tours, et surtout dans nos budgets. M. de Kératry a exalté cette création qui lui est due, M. Fresneau en a fait le tableau le plus lamentable ; l'enquête a dû rechercher la vérité à ce sujet.

Voici d'abord ce qu'affirme M. de Kératry :

Je n'ai pas à entrer ici dans les détails de l'organisation à laquelle je travaillai pendant un mois, ni des déboires de toute sorte auxquels je fus exposé de la part des administrations de la guerre et de la marine. Cette histoire des armées de Bretagne fera l'objet d'un travail spécial qui va être publié et trop volumineux pour être consigné ici. Il me suffit de dire que les ministères de la guerre et de la marine me refusèrent constamment des officiers, (point capital) et que la commission d'armement, tout en me leurrant des plus magnifiques promesses, me donna en tout 5,000 spencers, 2,000 remingtons espagnols et 1,500 révolvers. C'est là tout ce que j'en obtins personnellement en matière d'armes à feu portatives.

Quoiqu'il en soit, au 22 novembre, j'avais déjà réuni à Conlie, 30,000 hommes dont 12,000 furent armés d'armes perfectionnés, de différents calibres, dont une partie avait été fournie directement par les départements.

M. de Kératry, p. 674.

Quant à la cause qui a fait dissoudre l'armée de Bretagne, elle est, pour moi, dans les craintes politiques inspirées chaque jour à M. Gambetta par une partie de son entourage, qui recevait le mot d'ordre de la Commune de Paris, et dans l'hostilité des bureaux de la guerre contre toute tentative d'armée citoyenne, étrangère à sa sphère de création et d'action.

M. de Kératry, p. 678.

Mon opinion était, dès cette époque, que M. Fourichon et M. de Loverdo, ne croyant pas à la possibilité de la défense, avaient fait leur possible pour l'entraver, pour arrêter la création de l'armée de Bretagne et paralyser les intentions de M. Gambetta. J'y persiste aujourd'hui et je demande une enquête formelle où j'apporterai à l'appui mes preuves de leur mauvais vouloir et de leur inaction coupable.

M. de Kératry, p. 678.

M. Gambetta paraît moins satisfait des résultats obtenus et de la prévoyance et de l'habileté du général en chef choisi par lui.

M. LE PRÉSIDENT. — Pourriez-vous donner à la Commission quelques renseignements sur ce qui s'est passé au camp de Conlie?

M. GAMBETTA. — Cela m'est bien difficile, je vous dirai même que cela m'est impossible, car je n'ai pas les rapports. J'ai nommé le général Hacca, un inspecteur aux finances et un intendant militaire pour faire une enquête; ils ont fait l'enquête et déposé un rapport. Tout cela a été au ministère de la guerre.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors, il y a au ministère de la guerre un rapport du général Hacca et d'un intendant divisionnaire?

M. GAMBETTA. — Oui. Je l'ai vu ou examiné, tout cela au point de vue du service. Je n'ai que des indications trss-vagues sur la question elle-même.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces malheureux réunis au camp de Conlie étaient dans un état tellement déplorable qu'un général, je crois, avait refusé de les faire marcher, parce qu'il ne pensait pas que ces troupes pussent apporter un concours efficace à la défense.

M. GAMBETTA. — Je vois tout de suite ce dont il s'agit. En effet, ce général n'a pas voulu faire partir ses troupes, et c'est pour cela qu'il n'est pas resté au camp de Conlie. Mais il s'est trouvé, par bonheur, un homme plus vigoureux, un brave breton, un nom qu'il faut se rappeler, Gougeard, capitaine de frégate, et qui a pris le

commandement de ces hommes. Il a eu cet honneur d'en faire une des parties les plus solides et les plus vigoureuses de l'armée du général Chanzy. C'étaient cependant les mêmes hommes.

M. LE COMTE DARU. — Ce sont des faits et des époques différentes, vous confondez.

M. GAMBETTA. — Du tout, je ne confonds pas. Vous voulez parler de M. de Kératry, qui n'a pas voulu mener ces hommes au feu.

M. LE COMTE DARU. — Non. Au début, les douze premiers mille hommes, formés au camp de Conlie, et qui ont été envoyés à l'armée de l'Ouest se sont bien battus, mais sous les ordres de M. Gougeard Mais ceux qui sont restés dans le camp au nombre de 48,000 hommes ont beaucoup souffert et ont été fort maltraités.

M. GAMBETTA. — Je le crois bien, je suis allé voir ce camp : il était très mal choisi.

M. LE COMTE DARU. — Le camp était mal choisi, mais les hommes manquaient d'armes, de chefs, d'objets de campement, d'habillement. Ils étaient dans un état déplorable.

M. GAMBETTA. — Déplorable, c'est exagéré. Le grand reproche, le reproche fondé, c'est d'avoir choisi l'emplacement dans un lieu qui n'était pas nivelé, dont les terres étaient très-fortes et où il n'y avait pas d'écoulement pour les eaux. Or, comme la saison a été très-pluvieuse, il y avait une boue horrible, dans laquelle les hommes pateaugeaient.

M. Gambetta, p. 561.

M. CALLET. — Permettez-moi de préciser deux questions relatives au camp de Conlie.

La première se rapporte au temps où M. de Kératry exerçait le commandement.

Il attendait depuis longtemps des armes pour instruire ou occuper du moins, ses hommes qui pataugeaient dans la boue....

M. GAMBETTA. — C'est sa faute : il ne fallait pas qu'il choisît ce emplacement.

M. CALLET. — Enfin, il fut officiellement avisé que 75,000 fusils, à lui destinés, arrivaient à Brest ; au moment de son arrivée, on lui signifie que ces fusils seront dirigés sur Toulon.

M. GAMBETTA. — Et les bateaux ont levé l'ancre?

M. CALLET. — Oui. Qui avait donné cet ordre? Qui avait changé la destination de ces armes? Voilà ma première question et maintenant voici la seconde.

Un peu avant la bataille du Mans, il restait au camp de Conlie 10,000 hommes environ, qu'on voulut mettre sous les ordres du général Chanzy ; le général de Marivault qui les commandait ne fut pas d'avis qu'on disposât de ces hommes qui n'étaient point exercés, qui n'avaient que des armes en très-mauvais état, dont ils ne pouvaient se rervir, et à l'exercice desquelles, je le répète, ils n'étaient nullement façonnés. On insista ; il donna sa démission qui fut acceptée. Le général Lalande lui succéda dans le commandement, et après avoir étudié et constaté l'état des choses, il déclara à son tour qu'envoyer ces jeunes gens à l'ennemi, c'était les envoyer à une mort certaine ou à une humiliation certaine. Il se rendit même à l'état-major de Chanzy pour faire cette déclaration; néanmoins, ces jeunes gens inexpérimentés et mal armés furent conduits au feu, et mis, je crois, à l'avant-garde. Aussi arriva-t-il ce qui devait naturellement arriver : ils lâchèrent pied, et c'est à propos de ce fait prévu et inévitable, que parut un ordre du jour qui a offensé toute la Bretagne.

M. DE LA BORDERIE. — On a eu soin de publier partout l'ordre du jour signalant : « la panique des Bretons à la Tuilerie, et étant le signe de la débandade ». Cet ordre du jour a été répandu à profusion dans toute la Bretagne ; mais quant à l'ordre du jour du général Chanzy sur la manière dont les Bretons avaient tenu les positions d'Auvert, il n'en est pas question. Cette dépêche n'est pas parvenue dans la Bretagne pour effacer le blâme qui lui avait été infligé par la première dépêche.

M. GAMBETTA. — Elle a été mise au *Moniteur*.

M. DE LA BORDERIE. — Je vous demande pardon, j'en ai fait la vérification.

M. GAMBETTA. — Je suis certain qu'elle y a été mise.

M. DE LA BORDERIE. — Elle n'a pas été publiée en province.

M. GAMBETTA. — Je me rappelle très-bien que je disais : « Il ne faut pas faire supporter à des gens qui se sont bien conduits la responsabilité d'une défaillance particulière. » Cela a été inséré au *Moniteur*. Maintenant, si on ne l'a pas publié en province, que voulez-vous que j'y fasse ? Je n'en sais rien. Il faut faire une enquête; je ne puis pas répondre à des faits particuliers que je ne connais point. Il en est ainsi de cette histoire de fusils, dont vous venez de me parler ?

M. CALLET. — C'est M. de Kératry qui en a déposé.

M. GAMBETTA. — Il faudrait interroger les agents chargés de ces services. Il n'y a sur ce point que deux personnes qui pourraient

vous renseigner : le général Thoumas et M. Lecesne. Quant à moi, je ne puis pas vous répondre, et jusqu'à preuve, je n'en crois rien.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER — Mais vous pouvez répondre sur l'envoi de troupes qui n'étaient point organisées, qui n'avaient que des armes défectueuses?

M. GAMBETTA. — C'est une erreur. Deux mois avant, on avait fait partir une partie de ces mêmes hommes, et ceux-là se sont bien battus. C'est une question d'officiers, voilà tout!

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Tous les officiers qui ont déposé sont unanimes pour nous dire : que non-seulement ces hommes n'étaient pas exercés, mais que leurs armes étaient hors de service, le gouvernement en a été prévenu, on lui a declaré que c'était un crime de mener ces recrues devant l'ennemi, et il a passé outre.

M. LE COMTE DARU. — Vous n'avez pas connu ces faits?

M. GAMBETTA. — Il faut bien se garder de croire que pour faire bonne contenance devant l'ennemi, il ne faille que des armes de premier choix. Il fallait bien se résigner à faire la guerre avec les armes que nous possédions.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Oui, mais avec des armes dont la lumière n'est pas percée?

M. GAMBETTA. — Je voudrais voir cela pour le croire!

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — On nous l'a déclaré.

M. GAMBETTA. — Je ne le crois pas.

Un membre. — Croiriez-vous le témoignage de l'amiral Jauréguiberry?

M. GAMBETTA. — Certainement.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Eh bien! des officiers très-compétents nous ont déclaré qu'après vérification faite des armes, il s'en est trouvé beaucoup qui ne pouvaient faire feu; que les hommes n'avaient point de cartouches, et qu'arrivés au Mans, on leur en avait distribué qui n'étaient point du calibre des fusils qu'ils portaient.

M. GAMBETTA. — C'est une enquête à faire.

Un membre. — On nous a donné encore un autre détail : c'est qu'on était obligé de mettre plusieurs hommes pour tirer la baguette du fusil du canon qu'elle occupait.

M. DE SUGNY. — Il y a eu là une sinistre incurie!

M. GAMBETTA. — Je ne croirai à ces faits qu'après une enquête; et je suis frappé de cette circonstance. Du camp de Conlie sont sortis, sous les ordres de deux officiers, les mêmes hommes, on n'a pas fait de choix ni pour les hommes, ni pour les armes; et cepen-

dant les uns se sont bien conduits et les autres mal. Voilà ce qui es certain. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas eu des irrégularités graves, dont il faille rechercher les auteurs, mais quant à ce fait général que les troupes dont vous parlez aient eu à subir ce détriment, je ne le crois pas.

M. PERROT. — Il y a une partie de ces hommes qui n'ont jamais reçu d'armes.

M. GAMBETTA. — Ces hommes-là, aussi, n'ont point été menés au feu. Il y a beaucoup d'hommes en France qui n'ont point eu d'armes ; cela tient à ce que nous n'en avions pas; aussi, on ne les menait pas devant l'ennemi sans armes. Quant à ce fait de 75,000 fusils partis de Brest pour Toulon, c'est la première fois que j'en entends parler, je n'y répondrai donc pas. Je n'étais pas au courant des arrivages des bateaux ; si vous voulez vous éclairer parfaitement sur ce fait, il y a deux hommes que vous pouvez consulter, ceux qui étaient chargés de l'arrivage et de l'armement : M. Lecesne aux travaux publics, et celui qui était préposé à la distribution des armes, le commandant de la section d'artillerie au ministère de la guerre.

M. LE PRÉSIDENT. — Ne venez-vous pas de nous dire que sur les faits du camp de Conlie, il y a un rapport adressé au ministre de la guerre ?

M. GAMBETTA. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — Croyez-vous que le fait relatif aux 75,000 fusils soit consigné dans ce rapport ?

M. GAMBETTA. — Je ne le crois pas. J'ai parcouru ce rapport, et je ne me rappelle pas ce fait.

Un membre. — M. de Kératry en a parlé.

M. GAMBETTA. — Cela mérite examen.

M. Gambetta, p. 562.

Il est vrai que M. Gambetta doit avoir sur le cœur la lettre que lui a écrite M. de Kératry, que celui-ci a publiée, et dont le *post-scriptum* est ainsi conçu :

« J'ai entre les mains des décrets et arrêtés que vous avez signés comme ministre ; vous avez commis l'insigne faiblesse de les laisser tous protester, et cela par une administration dont M. de Loverdo est le véritable chef, et qui, pour tous les yeux clairvoyants, personnifie la trahison vis à-vis de la France non impérialiste. Il n'y a que

vous qui ne vous en soyez pas aperçu, malgré mes avertissements réitérés et télégraphiés. »

M. de Kératry, p. 677.

M. Fourichon n'hésite pas à dire son opinion défavorable sur le commandement de M. de Kératry. M. Crémieux hésite entre tout le mal et tout le bien qu'il a entendu dire de son ancien collègue au Corps législatif.

Après avoir lu le livre qui a été publié par M. de Kératry, où il se plaint de moi, j'avais dit à M. Perrot que si l'on ne nous mettait pas en présence l'un de l'autre, il serait difficile à la Commission de conclure. M. de Kératry se plaint de moi, j'affirme qu'il se plaint de moi sans raison, et que ce qu'il a dit est tout à fait contraire à la vérité des faits. J'ai donc dit à M. Perrot que si l'on me mettait en présence de M. de Kératry, en lui demandant d'articuler des faits, la Commission serait mieux informée.

Amiral Fourichon, p. 645.

Quant au camp de Conlie, j'ai ouï dire que l'emplacement en avait été fort mal choisi; que c'était une espèce de cuvette qui, par les temps de pluie, se convertissait en un lac de boue; que les hommes y avaient subi de terribles souffrances. Je n'en ai pas d'ailleurs connu l'organisation.

M. DE LA SICOTIÈRE. — L'emplacement du camp de Conlie a-t-il été indiqué à M. de Kératry ou l'a-t-il choisi spontanément ?

M. L'AMIRAL FOURICHON. — Je suis convaincu qu'il l'a choisi lui-même; je ne puis pas dire pourtant que j'en sois sûr.

M. DE LA SICOTIÈRE. — C'était le plus déplorable emplacement qu'on pût choisir au monde.

Amiral Fourichon, p. 641.

Un membre. — Je demanderai à M. Crémieux de nous donner quelques détails sur M. de Kératry et sur le camp de Conlie. Par qui a-t-il été appelé et quelle a été la nature de son pouvoir?

M. CRÉMIEUX. — Je ne sais pas le premier mot du camp de Conlie et de M. de Kératry. J'ai entendu contre M. de Kératry tout ce qu'on peut dire de mauvais ; j'ai entendu en faveur de M. de Kératry tout ce qu'on peut dire de bon. Mais je ne sais pas un mot de ce qui s'est passé. M. Glais-Bizoin y est allé.

Le même membre. — Il a même fait tirer le canon en son honneur pour son arrivée.

Je vous demande qui, dans le gouvernement de Tours, a nommé M. de Kératry généralissime du camp de Conlie?

M. CRÉMIEUX. — Vous savez que les nominations de généraux se faisaient à la Guerre.

Le même membre. — C'est M. Gambetta qui l'a nommé.

(*Séance du* 29 *juillet* 1871.)

M. Crémieux, p. 607.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Paris. — Imp. F. DEBONS F. Cie, 16, rue du Croissant.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XXXVI

Ajournement des Élections.

Le gouvernement de Tours veut constituer une Assemblée. — Celui de Paris s'y oppose, par suite de l'opinion prédominante dans la capitale. — M. Gambetta est envoyé pour empêcher les élections. — *Consulte* de préfets favorable à cet ajournement. — On a renvoyé les élections parce que l'on prévoyait des choix antirépublicains.

Après avoir chassé le Corps législatif, le gouvernement de la Défense nationale se complut dans une dictature sans contrôle et sans frein. Appuyé sur les passions démagogiques de Paris et sur le parti radical devenu prédominant et à qui les élections auraient enlevé ce pouvoir, on prétexta les exigences de la guerre et l'on résolut de ne pas convoquer les électeurs, afin de ne point les distraire de l'œuvre de la résistance.

M. Jules Ferry explique ces motifs :

La population de Paris, on ne peut pas se le dissimuler, ne voyait pas de très-bon œil la convocation d'une Assemblée. Elle n'avait pas ce sentiment essentiellement politique, et qui est pour nous la leçon de l'histoire, à savoir que plus une Assemblée (et il s'agissait alors d'une Assemblée constituante) est rapidement convoquée après un grand ébranlement politique, plus il y a de chance pour que cet Assemblée soit imprégnée de l'esprit qui a présidé à la révolution. Au point de vue des calculs de partis, et non pas seulement au point de vue de la situation à prendre vis-à-vis de la Prusse et surtout de l'Europe sur laquelle nous comptions encore, au point de vue des intérêts du parti auquel appartenaient les membres du gouvernement de la Défense nationale, il y avait le plus grand intérêt à faire les élections le plus tôt possible, et si les républicains ne sont pas en plus grand nombre dans l'Assemblée actuelle, c'est parce que les élections n'ont été faites que le

8 février, au lieu d'avoir été faites dans le mois d'octobre. J'en ai, comme preuve, tous les témoignages qui nous arrivaient de province, et je suis sûr que si chacun de vous était appelé à donner son avis, vous conviendriez tous, par l'expérience que vous avez des populations que vous représentez, que la composition de la Chambre eût été tout autre en octobre qu'en février.

Eh bien, Messieurs, non-seulement la population de Paris n'entrait pas dans cet ordre d'idées, mais elle était mécontente qu'on convoquât pour le 28 septembre un Conseil municipal. Oui, Messieurs, nous avons pu observer ce fait extrêmement curieux! A ce moment-là, à cette date du 28 septembre, les électeurs parisiens ne trouvaient pas bon que l'on songeât à un Conseil municipal, et des manifestations arrivèrent à l'Hôtel de ville, demandant l'ajournement des élections municipales. Il fallut faire comprendre que, puisque les élections municipales se faisaient en France, il fallait bien les faire à Paris. Dans la réunion des maires de Paris, il y eut une opposition formelle et un grand désir de voir ajourner ce Conseil municipal. « Il ne s'agit pas d'élections, nous disait-on; les Prussiens sont à nos portes, il faut prendre des fusils! » et l'on songeait beaucoup plus à se porter vers les remparts que vers l'urne électorale.

M. J. Ferry, p. 386.

M. JULES FERRY. — Je voulais dire ceci pour en finir sur les élections, car il faut s'expliquer avec une entière bonne foi : j'accepte la responsabilité de tout ce que j'ai fait. Eh bien, la situation d'esprit du gouvernement de Paris était assurément imprégnée de l'esprit de la population. J'en conviens parfaitement. On n'était pas à Paris au même point de vue qu'à Tours ou à Bordeaux. Il est certain que la délégation de Tours ou de Bordeaux, en communication intime et constante avec la province, considérait comme possibles des élections, mêmes faites sans armistice, ou avec un armistice sans ravitaillement. Quant à nous, l'état de notre esprit était absolument contraire. Il n'entrait pas dans notre cerveau qu'on pût accepter de la Prusse des élections faites sans armistice ou avec armistice sans ravitaillement. Cela nous paraissait une humiliation, un abaissement, et nous ne croyions pas la France assez malade pour subir ce dernier outrage. Voilà pourquoi nous désirions des élections avec armistice, mais un armistice avec ravitaillement. Il nous paraissait que ce refus des conditions qui étaient dans toutes les traditions européennes, était un acte de déloyauté, et nous ne voulions pas d'élections à ce prix. Voilà notre état d'esprit ; c'était celui de la population de Paris tout entier. Nous pensions qu'un gouver-

nement qui se permettrait de faire des élections avec un armistice sans ravitaillement, ce qui était une sorte de capitulation, serait un gouvernement perdu.

M. Jules Ferry, p. 421.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Vous dites qu'immédiatement après la négociation de Ferrières le gouvernement de Tours s'est décidé à ajourner les élections. Il est à croire que cette décision n'a pas été spontanée, mais imposée.

M. JULES FERRY. — Sur ce point, je fais des réserves.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Le gouvernement de Paris cédant à l'influence des clubs, ne veut pas d'Assemblée; le gouvernement de Tours s'inspire du sentiment de la France, il veut que les élections aient lieu le 16.

Paris insiste et M. Gambetta arrive pour faire prévaloir sa volonté.

En résumé, les deux dates auxquelles devaient avoir lieu les élections, le 2 octobre d'abord et le 16 ensuite, coïncident avec des instructions venues de Paris pour empêcher ces élections.

M. Jules Ferry, p. 412.

M. JULES FERRY. — Je crois qu'il est nécessaire de bien s'entendre. Dire que nous avions envoyé Gambetta près de la délégation de Tours uniquement pour empêcher les élections, n'est pas l'exacte vérité. Il y avait, en effet, un décret qui les empêchait, mais la véritable mission de Gambetta c'était d'organiser la défense et non uniquement de faire rapporter le décret de la délégation de Tours qui fixait les élections au 16 octobre.

Un membre. — Elles avaient été fixées d'abord au 2, puis ensuite au 16 octobre !

M. JULES FERRY. — C'est nous qui les avions fixées au 2, mais après l'échec de la négociation de Ferrières, nous dûmes les ajourner. Nous ne pouvions faire des élections avec un armistice sans ravitaillement et nous dîmes : — Puisque la Prusse nous met dans cette situation, nous la dénonçons à l'Europe. La Prusse nous a dit qu'elle ne faisait pas la guerre à la France mais à une dynastie; la dynastie est déchue et cependant elle poursuit la guerre; nous la dénonçons. Elle a dit encore que, devant elle, ne se trouve plus un Gouvernement constitué avec lequel elle puisse traiter. Nous voulons alors faire des élections; pour cela, il nous faut un armistice, et elle nous refuse.— Dans le rapport de l'entrevue de Ferrières, rapport qui est certifié conforme à la vérité par M. de Bismark lui-même, lors de la première conversation,

le chancelier dit à M. Jules Favre : « Des élections! une Assemblée, je n'en veux pas. Une Assemblée élue maintenant serait belliqueuse; c'est votre pays qui tient à faire la guerre au nôtre; c'est une guerre de races. » En réalité, M. de Bismark ne voulait pas nous accorder d'armistice et nous ne pouvions pas sans cela faire des élections.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Il est évident qu'un conflit a existé entre le gouvernement de Paris et celui de Tours au sujet des élections. A partir de la négociation de Ferrières, le gouvernement de Paris est parfaitement décidé à ne pas faire d'élections et il envoie à la délégation l'ordre de les ajourner. En effet, le décret paraît à Tours le 24 septembre, en même temps que le décret de la négociation de Ferrières. Mais, se ravisant quelques jours après, et cédant au vœu général de la France, le gouvernement de Tours, malgré les ordres qu'il a reçus de Paris, proclame de nouveau la nécessité des élections, et le 2 octobre, il convoque les électeurs pour le 16. Paris se décida alors à envoyer M. Gambetta pour empêcher les élections.

M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS. — La volonté de faire les élections est permanente à Tours, tandis qu'à Paris on n'en veut à aucun prix.

M. JULES FERRY. — Ce n'est pas tout à fait exact. On a eu à Tours, ainsi que je l'ai prouvé par les citations que je vous ai faites, au même moment qu'à Paris, la pensée que la situation faite à la France par la négociation de Ferrières devait faire ajourner les élections et qu'il fallait prendre avant tout le fusil.

M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS. — Je crois qu'il y a erreur dans votre esprit.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Je le crois aussi.

L'*Officiel* du 25 septembre à Tours, publie le récit de la négociation de Ferrières; donc il était en communication avec le gouvernement de Paris, car il ne pouvait être informé que par lui. En même temps que la delégation faisait publier ce récit, elle ajournait les élections. Il est tout naturel de supposer qu'elle ne les ajournait que sur l'injonction qu'elle avait reçue du gouvernement de Paris, en même temps que la communication de l'entrevue de Ferrières.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est probable.

Il est évident que le gouvernement de Tours cédait à l'injonction que lui faisait le Gouvernement.

M. Jules Ferry, p. 412.

M. LE COMTE DARU. — L'opinion générale en province voulait des élections. Paris n'en voulait pas.

M. JULES FERRY. — Nous étions dans le courant de la guerre à outrance.

Et tenez, puisque nous sommes ici pour faire notre confession, je dirai ceci : c'est que nous avons commis la faute de ne pas organiser assez tôt la délégation de province ; voilà mon aveu. Le gouvernement de Tours eût dû être formé dix, quinze jours plus tôt ; mais Paris était le poste du péril, et personne ne voulait abandonner ce poste ; ce fut avec peine que les délégués acceptèrent leur mission ; quand nous vîmes à l'œuvre ces délégués — dont je suis loin de nier le dévouement — nous nous dîmes : le gouvernement de la délégation de Tours n'est pas asssez fortement constitué, et c'est alors que nous fîmes partir Gambetta. Nous avions confiance dans son énergie, autant que dans la modération de son esprit. Ceux qui ont connu M. Gambetta au Corps législatif comprendront notre confiance. M. Gambetta s'y était révélé comme un esprit très-sérieux, très-modéré, et nous ne pouvions envoyer personne de plus énergique, ni de plus capable de modération et de sagesse.

M. Jules Ferry, p. 413.

C'est donc la population, et la population révolutionnaire de Paris qui a empêché, au dire de M. Ferry, la convocation d'une Assemblée M. Jules Favre prétend que ce sont les militaires qui ont demandé l'ajournement des élections. Il avoue d'ailleurs que cet ajournement fut une faute.

M. JULES FAVRE. — Je ne puis que vous dire à ce sujet ce que tout le monde sait. Nous avons constamment désiré la convocation d'une Assemblée. Il y avait à cela une raison de principe et un motif d'intérêt personnel pour échapper à l'épouvantable responsabilité, aux dangers de toute nature qui devaient nécessairement menacer le nouveau gouvernement, car il a eu des destinées assurément très-cruelles ; mais je pensais qu'il en aurait de tout autres.

Convoquer l'Assemblée le 5 septembre était fort difficile. Nous avons pris le 8, c'est-à-dire quatre jours après, un arrêté pour cette convocation. Seulement ici les appréciations différaient. Pour ma part, j'ai toujours cru qu'il n'y avait pas de convocation d'Assemblée possible sans armistice. Une Assemblée partielle était impossible, elle n'aurait pas représenté la France, elle courait le risque de paralyser son action en la partageant. Il fallait donc obtenir un armistice, et je suis allé, le 17 ou le 18, le solliciter à Ferrières, afin de pouvoir convoquer une Assemblée.

L'armistice n'a pu avoir lieu. On veut aujourd'hui croire qu'il eût été possible ; je déclare que l'on se trompe. Je suis revenu de Ferrières très-ébranlé ; j'avais un désir ardent, bien naturel, de convoquer une

Assemblée. Je supposais, à cette époque, que l'Assemblée eût été une Assemblée de résistance ; je crois qu'elle aurait aidé à la défense du pays et qu'elle nous aurait été d'un secours considérable. Seulement, pour la réunir, il fallait livrer le Mont-Valérien. D'un autre côté, il s'agissait de réunir l'Assemblée à Bordeaux, et dans l'état d'esprit où était Paris, il eût été difficile de faire accepter une Assemblée de province. Il fallait enfin rendre la garnison de Strasbourg prisonnière de guerre. Sans doute on a dû le faire depuis, mais alors c'était un sacrifice horrible, au-dessus des forces de l'homme le plus courageux.

A mon retour de Ferrières, j'étais très-ébranlé, parce que je comprenais toute la gravité de la situation et je savais à quel point Paris était désarmé. Je savais que si l'ennemi eût été un ennemi vigoureux, un ennemi français, Paris aurait succombé. On a dit que Paris était imprenable. C'est un grand mot que nous avons été très-heureux de voir se vérifier. Paris aurait été pris s'il avait eu vis-à-vis de lui un ennemi plus résolu et moins prudent.

Jules Favre, *p.* 335.

Nous avions convoqué les électeurs pour le 16, mais les militaires nous disaient, — et ce sont eux qui ont gouverné notre révolution, — qu'en ce moment on avait les plus grandes chances de succès. Vous vous rappelez, en effet, qu'on présentait alors la province comme se soulevant, comme réunissant de très-nombreuses armées, et les Prussiens, disait-on, commençaient à être très-fatigués.

Sur ce point, je me suis trompé ; je l'avoue fort ingénument. Je ne supposais pas, — et cela pour l'avoir entendu dire à des hommes spéciaux, l'armée allemande capable de tenir si longtemps, à raison de sa composition, à raison du dommage que l'éloignement des soldats cause en Prusse à l'industrie, à l'agriculture, aux professions libérales. Les militaires nous ont toujours dit : Si vous convoquez l'Assemblée, la défense est impossible sur une grande échelle, et cela au moment où nous allons pouvoir tenter une grande action vers l'extérieur, joindre notre armée à celle du dehors, et tenter de passer à travers les lignes ennemies. Nous avons là de très-grandes chances d'un succès éclatant.

Je ne veux pas dire que ce soit uniquement ce motif qui ait déterminé le Conseil, mais je dois vous faire connaître ce qui s'est passé dans son sein. Ce Conseil, dans lequel il y a eu, je le répète, des dissidences sur cette question des élections, ce Conseil a été guidé dans ses résolutions par les motifs les plus purs. Nous avons pu ne pas être d'accord sur les détails, mais nous avons toujours été d'accord sur la

fond ; nous avons vécu en bons camarades, et, entre nous tous, comme entre mes collègues et moi, il n'y a jamais eu d'hostilité de personnes. Et ne croyez pas que nous fussions guidés par des sentiments personnels. Notre désir à tous eût été plutôt d'abandonner cette horrible tâche et de pouvoir nous confondre dans les rangs des défenseurs de Paris. Mais nous avons pensé, au moment du départ de M. Gambetta, que ce qui eût été le plus funeste, c'eût été des élections, parce que ces élections, telles que la Prusse prétendait nous les accorder, sans armistice, ne pouvaient avoir d'autre effet que de nous diviser, et de paralyser la défense, peut-être même, pour Paris, eussent-elles été absolument impossibles à faire accepter.

M. Jules Favre, p. 337.

M. Thiers arriva le 5 novembre. M. Thiers est un homme très-courageux, mais c'est aussi un homme très-prudent, et il a bien raison. Eh bien, il n'a pas voulu revenir au ministère des affaires étrangères. L'esprit de la population à Paris, et remarquez, Messieurs, que je ne veux pas parler ici des gens de désordre, mais de toute la population, de toute la garde nationale, était surexcitée à l'idée qu'on pût conclure un armistice et convoquer une Assemblée. On ne voulait pas d'une Assemblée, parce que l'Assemblée, c'était la paix, et qu'on voulait se battre. La surexcitation des esprits était telle, que M. Thiers n'a pas osé venir jusqu'à Paris, et qu'il s'est arrêté près du pont de Sèvres, dans une petite maison, à moitié crevée par la mitraille.

D'un autre côté, le général Trochu, qui ne manque certes pas de bravoure, et qui a souvent bravé la mort avec tant d'audace, n'a pas osé venir causer avec M. Thiers, parce qu'il pensait que si on l'avait vu quitter Paris, et qu'on eût soupçonné où il allait, il pourrait être écharpé.

Voilà, Messieurs, les sentiments au milieu desquels nous vivions. C'est le général Ducrot qui m'a accompagné au pont de Sèvres, où nous avons rencontré M. Thiers. Notre entretien a duré à peu près deux heures, deux heures et demie. Puis nous sommes rentrés à Paris.

M. Jules Favre, p. 337.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Je ne comprends pas bien les motifs qui vous ont déterminé à ne pas convoquer de suite une Assemblée nationale et à interdire à la délégatien de Tours le pouvoir de la convoquer. Cette délégation connaissait l'état de la France, tandis que le gouvernement renfermé dans Paris ne le connaissait pas. Il eût été prudent

et politique même, de laisser à la délégation de Tours le pouvoir de convoquer une Assemblée d'après les circonstances. Or, quand M. Gambetta a été envoyé de Paris, il est parti avec un décret interdisant cette convocation, et qui ne lui laissait pas même le droit d'apprécier les événements.

M. JULES FAVRE. — Vous avez parfaitement raison. C'est peut-être une faute que nous avons commise, mais nous craignions beaucoup que cette convocation n'amenât la guerre civile, et nous étions presque certains qu'elle en résulterait immédiatement. Nous avons pu nous tromper; mais nous avons cru qu'il était impossible que, dans un pays comme la France, il y eût une Assemblée qui ne fût pas formée par des élections de toute la France. Nous avons pensé que s'il y avait une Assemblée provinciale, Paris lui déclarerait la guerre.

M. Jules Favre, 345.

MM. Garnier-Pagès et Trochu donnent aussi sur ce point des explications, et M. Trochu revient sur cette affirmation erronée, que le roi de Prusse aurait déclaré au début de la campagne ne pas faire la guerre à la France, mais à l'Empire. Ses collègues et lui, dit-il, auraient compté sur les intentions pacifiques du roi.

Arrivons maintenant aux élections; c'était à ce moment une grande affaire. Huit jours auparavant, prévoyant les événements, voyant l'inexpérience de notre armée et de nos généraux, j'avais eu une conversation avec M. Jules Favre. Je craignais que tout ceci ne finît mal, et notre grande préoccupation était de sauver la France. Nous savions que, le lendemain du jour où nous étions gouvernement, notre premier devoir, comme notre premier soin, devaient être de convoquer le pays. Eh bien, le lendemain ou le surlendemain, M. Jules Favre et moi, nous avons posé la question des élections. La question était controversée. On ne contestait pas qu'il fallût faire les élections, on nous demandait seulement le temps de les faire. Pour moi, je soutins qu'elles pouvaient se faire en huit jours. On me répondait : prenez garde! Si vous faites les élections, le péril est immense; et d'ailleurs, pourrez-vous réunir les électeurs dans tous les départements? Après une discussion très-longue et très-vive, il fut décidé que l'on procéderait aux élections municipales de Paris, — les journaux sont là pour les détails, — et que les élections générales auraient lieu trois ou quatre jours après.

Je vous parle avec la plus grande franchise, la plus grande sincérité; je vous livre en ce moment comme le premier jet de ma pensée; je

n'ai rien écrit, rien préparé avant de venir déposer devant vous, et, du reste, en m'écoutant, on le voit, on le sent, et on peut découvrir la véracité de mes paroles.

Qui a empêché les élections? Ici, Messieurs, vous connaissez les faits. M. Jules Favre, à notre insu, avait fait une démarche auprès de M. de Bismark, afin d'obtenir un armistice qui pût nous permettre de consulter la France. A quelles conditions consentait-on à nous accorder cet armistice? On demandait simplement le Mont-Valérien, si nous voulions faire procéder à des élections, car l'armistice n'était demandé que pour pouvoir convoquer les électeurs, afin de constituer un gouvernement régulier. Nous ne pouvions pas traiter à ce prix, et, pour la faculté de convoquer le pays, nous ne pouvions livrer le Mont-Valérien; c'était impossible, nous préférions continuer la lutte.

Par malheur, nous étions entourés complètement par les Prussiens. Nous n'avions jamais pensé qu'on pût complétement investir Paris; on nous avait dit et répété que cela était impossible, et quand on nous apprit que Paris était sans aucune espèce de communication avec les départements, nous ne pouvions pas croire à cette triste réalité. C'était au moment de faire les élections, et, Paris entouré, il était évident que les élections ne pouvaient plus avoir lieu.

M. Garnier-Pagès, p. 443.

Pourquoi le Gouvernement, se sentant naturellement si faible, — nous acceptons cette faiblesse, nous voyons les événements qui ont créé cette faiblesse, — pourquoi n'a-t-il pas fait tout ce qui était en son pouvoir pour convoquer une Assemblée nationale dès les premiers jours qui ont suivi le 4 septembre ?

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — A ce sujet, j'ai donné à la tribune des explications et des détails qui paraissent avoir été complétement oubliés. Il semble que le gouvernement de la Défense nationale ne se soit jamais occupé de la convocation d'une Assemblée; il s'en est occupé au contraire très-énergiquement, très-opportunément, et avec le plus grand péril; car si le voyage que M. Jules Favre fait à Ferrières dans ce but eût été connu, il ne serait pas rentré vivant dans Paris, arrivé au plus haut degré de l'exicitation et de la colère. C'est donc là un grand, un sincère effort qui fait honneur à M. Jules Favre; il a fait cette démarche sous sa propre responsabilité, car ce n'est qu'après son retour de Ferrières qu'il nous en a parlé.

M. Jules Favre, dès le 4 septembre, avait eu l'idée de la réunion immédiate d'une Assemblée nationale; je crois même qu'il en a parlé dans une des premières séances du Gouvernement.

Un membre. — Il en a parlé le 8 septembre.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Je crois me rappeler que, dans cette discussion, le gouvernement a considéré qu'un grand nombre de départements étaient ou allaient être envahis; que, par conséquent, si une Assemblée nationale était réunie immédiatement, la France n'aurait qu'une représentation fort incomplète. Et puis, nous pensions à ce moment, avec tout le monde, que la Prusse ne voulait pas détruire la France et y fonder l'anarchie. Nous pensions que le roi de Prusse serait fidèle aux sentiments très-dignes qu'il avait exprimés solennellement à l'Allemagne au début de la campagne, et qu'il ne ferait pas la guerre au peuple français, mais au gouvernement de l'empereur. Et au fond des esprits, il y avait l'espoir d'obtenir du roi de Prusse la faculté de convoquer une Assemblée nationale qui serait nommée par la France entière, et qui aurait assez d'autorité pour statuer sur la grande question de la paix. Car, Messieurs, nous avons constamment insisté sur ce point dans nos relations avec la Prusse, à la Haute-Maison et à Ferrières; et plus tard, nous avons toujours stipulé que tous les départements, même les départements envahis, feraient les élections.

Les efforts de M. Jules Favre à la Haute-Maison ont été dirigés dans ce sens. Ils montrent que pendant ces treize jours, du 4 septembre au dix-sept, date de l'arrivée de l'ennemi, le gouvernement de la Défense nationale a fait ce qu'il a pu pour réunir une Assemblée.

Général Trochu, p. 290.

Voici encore sur ce point les allégations de MM. Picard et Pelletan :

Je professais la théorie qui a été exposée, que nous n'avions pas d'autres droits que ceux que la défense nationale nous donnait; que nous ne pouvions pas légiférer et qu'il nous fallait réunir une Assemblée le plus tôt possible. Je l'avais demandé le 5, je le demandai le 6, puis le 7 et enfin le 8 je l'obtins. Mais comme il arrive souvent, le principe de la convocation obtenu, on voulut nous le contester dans l'exécution, et nous restâmes jusqu'à trois heures du matin à discuter sur la date de la convocation. Je la voulais pour la fin de septembre. On la reporta au 16 octobre. Ç'a été un grand malheur. Je ne sais si avec une Assemblée le pays aurait été sauvé. Mais, du moins, cela aurait uni tout le monde dans un sentiment commun.

Cette question se reproduit plusieurs fois pendant la durée du siége, notamment le 31 octobre, lorsque M. Thiers revint. Nous pensions qu'on allait avoir un armistice pour faire les élections. L'armistice ayant été refusé, grâce, hélas ! en grande partie, aux événements du 31 oc-

tobre, j'étais d'avis de faire la convocation d'une Assemblée, même sans armistice; et je l'ai écrit.

M. Picard, p. 478.

M. E. PELLETAN. — Je crois que la raison a dû vous être donnée déjà bien des fois. Ceci est d'ailleurs un peu matière à discussion. Je vous déclare très-sincèrement que nous avons voulu les élections, par plusieurs raisons. Le fardeau du pouvoir ne nous souriait pas; s'il y avait même quelque chose de triste, parmi nous, c'était souvent de voir les démissions si facilement offertes; il est vrai qu'on les retirait aussi par esprit de conciliation et de patriotisme. Quand nous sommes arrivés, notre premier acte, que vous connaissez tous, a été de déclarer que nous étions le gouvernement de la Défense nationale, et que nous convoquerions le plus tôt possible une Assemblée...

M. LE PRÉSIDENT DARU. — Pardon si je vous interromps; mais vous avez déclaré que votre premier acte avait été la proclamation de la République. Vous ne vous êtes pas borné à dire que vous étiez le gouvernement de la Défense nationale. Il y a un décret qui établit d'autorité la forme du gouvernement républicain.

M. E. PELLETAN. — Je n'ai pas à discuter la forme du gouvernement, ceci nous entraînerait sur un terrain brûlant. Nous n'avions pas d'ailleurs à discuter la République, elle existait. Ce que je veux seulement dire, c'est que ce Gouvernement voulait les élections, et qu'il les a voulues dans le délai le plus bref possible. La meilleure preuve, c'est la démarche de Jules Favre à Ferrières. Pouvait-on faire des élections sans armistice? Nous ne l'avons pas cru. Nous avons fait tout au monde pour avoir un armistice, mais on ne pouvait pas, sans armistice, avoir une représentation sérieuse du pays. Cette opinion n'était pas seulement celle du Gouvernement, c'était aussi celle d'hommes qui étaient bien éloignés de nous, c'était l'avis de M. Vitet, de M. Guizot, je crois, et de la rédaction du *Journal des Débats*; tous ont déclaré que, sans armistice, il n'y avait pas d'élections possibles.

C'était alors si bien l'avis du Gouvernement, que nous avons fait de nouvelles démarches pour l'armistice après l'arrivée de M. Thiers. Nous aurions peut-être réussi au 31 octobre sans l'insurrection.

M. ULRIC PERROT. — Lors du départ de M. Gambetta, le fait n'était pas aussi clair que vous le dites, puisque la délégation de Tours avait été d'un avis diamétralement opposé au vôtre; par conséquent ce n'était pas l'opinion unanime du Gouvernement.

M. Pelletan, p. 469.

La délégation de Tours avait prescrit des élections ; c'est pour empêcher le scrutin que M. Gambetta lui fut envoyé avec des pouvoirs prépondérants. Elle aurait voulu d'abord résister, disent MM. Crémieux et Glais-Bizoin. Celui-ci parle, il est vrai, d'une réunion de vingt et un préfets, qui conseilla d'accepter le décret de Paris. M. Crémieux paraît avoir ignoré cette consulte de préfets, et il explique que M. Glais-Bizoin, qui n'avait aucun portefeuille et qui manquait d'occupations sérieuses, a pu employer son temps à sa façon.

Quand est venu l'ordre de rapporter le premier décret de convocation, je répondis : nous sommes en droit de maintenir la convocation ; et, pour mon compte, je regarde comme une des fautes les plus graves qu'ait faites le gouvernement de la Défense nationale, le retrait du décret qui convoquait les colléges électoraux. Nous devions déclarer que nous persévérions dans ce décret.

Nous fûmes très-perplexes; l'amiral Fourichon, M. Crémieux et moi, nous étions résolus à l'exécuter. Vingt et un préfets étaient alors à Tours, je les réunis au Palais de justice, et je leur apportai le décret de M. Gambetta. Je leur exposai sommairement les idées qui nous avaient touchés. Nous, délégués, nous avions rendu un décret; ce décret était rapporté par le ministre de l'intérieur, qui avait en même temps la police entre les mains; nous allions nous trouver dans cette situation d'opposer à un décret du gouvernement de la Défense nationale, un décret émané de la délégation ; une partie du territoire était envahie; les élections allaient être faites sans le concours de ces populations; ces élections auraient-elles dans le pays une autorité sur laquelle nous pussions nous appuyer ?

Les vingt et un préfets furent unanimes à nous dire d'accepter le décret de Paris, parce que, comme je le leur faisais remarquer moi-même, le ministre de l'intérieur était résolu à l'exécuter, contrairement au décret de la délégation; nous élèverions un conflit d'autorité qui nuirait singulièrement à l'union qui doit présider aux opérations électorales, alors surtout qu'une partie du pays envahie n'y participait pas.

M. Glais-Bizoin, p. 116.

Nous avons demandé à M. Glais-Bizoin pourquoi il n'avait pas été procédé aux élections. Il nous a dit qu'il y avait eu à Tours une réunion de vingt et un préfets ; ces vingt et un préfets étaient accompagnés de M. Gent, qui se présentait comme délégué de dix-sept départements du midi, et de plusieurs autres membres des ligues républicaines. Ces messieurs auraient déclaré qu'il ne fallait pas faire des élections ;

« parce que, disaient-ils, si on les faisait en ce moment, cela tournerait contre nous. »

Vous rappelez-vous cette réunion de préfets et de délégués?

Pourriez-vous nous dire si elle a existé et si elle a été de nature à exercer une influence sur le Gouvernement?

Il serait utile de savoir quels étaient ces délégués, jouissant d'une influence si considérable et se donnant comme représentants d'une partie quelconque du territoire, qui inspiraient au Gouvernement des résolutions de cette importance.

M. CRÉMIEUX. — Voici ma réponse :

Je puis avoir oublié bien des faits qui se sont passés à Tours et à Bordeaux, et, vous le comprendrez facilement, les grosses choses emportaient les petites. Mais ceci est une chose importante que je ne puis pas avoir oubliée. Eh bien, je vous déclare qu'il n'a jamais été tenu en ma présence aucune réunion de vingt et un préfets, ni même d'un certain nombre de préfets. Je n'ai jamais entendu parler d'aucune réunion de ce genre ayant un caractère déterminé. On a pu me dire dans la conversation, tel préfet a telle ou telle opinion sur les élections, mais je ne connais rien de ce que vous me dites là. Je l'apprends pour la première fois. Je dirai seulement, qu'en ce qui touche Glais-Bizoin, il a fait bien des choses que nous ne savions pas toujours. On l'a envoyé à Tours avec l'amiral Fourichon; l'amiral Fourichon avait un ministère, lui n'en avait pas. Il n'avait pas d'occupations sérieuses dans le Gouvernement, autrement que dans le conseil. Il a employé ses moments de la manière qu'il a cru le plus utile, et il est possible qu'il se soit occupé de ces réunions; je ne puis pas le dire; je n'ai assisté à aucune. Je n'accuserai pas sans preuve mon ami Glais-Bizoin de dire une chose qui n'est pas vraie; mais je ne puis pas croire qu'une réunion aussi importante ait eu lieu là où j'étais président de la délégation, chargé des pleins pouvoirs du Gouvernement, sans que j'en ai été averti.

M. Crémieux, p. 602.

Quant à la question relative à la non-convocation de l'Assemblée, j'y réponds très-volontiers. Pour moi, la non-convocation d'une Assemblée nationale a été une faute irrémédiable, politiquement. Glais-Bizoin et l'amiral ont toujours pensé comme moi sur ce point. Je n'ai du reste vu aucun de mes collègues de Paris ou de la délégation depuis le 20 février. C'est au gouvernement de Paris à justifier son acte.

Ce que je puis vous dire, c'est que je regarde comme un malheur immense pour le pays que la convocation n'ait pas eu lieu. La respon-

sabilité de ce pouvoir que j'avais, m'a poursuivi jour et nuit : « Voilà des gens que j'envoyais se battre, me disais-je, la responsabilité du sang versé retombera sur nous. » La réunion d'une Assemblée pouvait seule nous décharger de cette responsabilité ! C'est cette pensée qui m'a toujours dominé !

M. Crémieux, p. 580.

Ces scrupules et ces remords exprimés par M. Crémieux, M. Gambetta est loin de les partager. Il se félicite qu'on n'ait pas fait les élections annoncées. Paris ne l'aurait pas supporté, dit-il ; et c'est à la démagogie, qui fit le 31 octobre et le 18 mars, que l'on a cédé. Du reste, M. Gambetta affirme que ce n'était pas un parti qui régnait à Paris, et il voit dans cette absence d'un parti au pouvoir, le vice de la situation. Il fallait avoir un gouvernement de parti, et on ne l'avait pas à Tours.

On avait résolu de convoquer une Assemblée constituante ; mais en présence de Paris menacé, investi, en présence des propositions insolentes de M. de Bismark, il n'y eut qu'un cri : « Il n'y a plus qu'une chose à faire, c'est de courir aux armes. » Alors on ne pensa plus à l'application du décret qui convoquait les électeurs et on se prépara à la résistance.

M. Gambetta, p. 547.

Je le répète, Paris ne pouvait pas admettre que l'on fît des élections en France, une fois qu'il était aux prises avec l'ennemi. Je peux me tromper, je ne sais pas ce que vous ont dit mes collègues, et je ne veux pas avoir l'air de les attaquer, et c'est pour cela que je ne veux pas entrer dans des détails ; mais je suis convaincu que si, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, on avait su que des élections allaient avoir lieu, le gouvernement de l'Hôtel de ville aurait sombré.

M. Gambetta, p. 551.

A la place de ce gouvernement, on envoya une délégation en province, et nous apprîmes par une voie tout à fait irrégulière que les élections qui avaient été suspendues, allaient être faites en province. La nouvelle de cette décision, prise sans nous consulter, causa dans les conseils du Gouvernement une émotion extrême et telle, que l'on résolut d'envoyer immédiatement à Tours un décret pour empêcher cette convocation ; ce décret a été rendu, je l'ai en ma possession, et il a été publié en partie. Le plus difficile était de le faire parvenir. On me demanda si, comme ministre de l'intérieur, j'avais un moyen d'envoyer cette communication en province ; à ce moment j'avais envoyé beau-

coup d'émissaires; ils étaient invariablement arrêtés, et je lisais ensuite dans les journaux allemands la publication des dépêches dont je les avais chargés; M. de Bismark les arrêtait tous, avec une police très-bien faite.

M. Gambetta, p. 546.

M. GAMBETTA. — Il était impossible de faire des élections dans les conditions où nous étions alors, sans que les gens de l'Hôtel de ville fussent immédiatement exposés aux plus graves périls. Personnellement, j'aurais été parfaitement tranquille, parce que je crois qu'il y a moyen de mener ces affaires-là ; mais lorsque j'ai apporté au Gouvernement la nouvelle du décret de convocation des électeurs par la délégation de Tours, il a causé un véritable mouvement de stupeur. C'était un secret; si ce secret avait été répandu, si l'on avait dit à Paris bloqué : « On fait des élections en province ! » personne n'aurait voulu croire que le Gouvernement de Paris ne les aurait pas ordonnées et il serait certainement sorti de cette révélation une agitation très-vive ; c'était le sentiment des personnes qui se trouvaient là.

M. Gambetta, p. 548.

Je dis à mes collègues : « Je m'offre d'aller porter ce décret en province, mais je veux vous expliquer dans quel but je partirai. » Cela fut approuvé et je partis.

J'arrivai en province. Mon objectif n'avait pas changé, ni les vues principales qui me dirigeaient; c'était, autant que possible, de maintenir l'ordre à l'intérieur sans porter atteinte à aucune liberté publique; et surtout de pousser à la guerre contre l'étranger.

M. Gambetta, p. 553.

Vous me demandez mon sentiment, et je vous dis que depuis le moment où j'ai touché le sol jusque vers le milieu de décembre, le pays, dans sa majorité, ne voulait point faire d'élections, et qu'à partir de ce moment, il était d'un avis contraire.

Vous ne pouvez pas dire avec plus d'autorité que moi : voilà quelle était l'opinion du pays ; parce que nous n'avons pas encore inventé en politique un baromètre qui nous autorise à dire avec quelque certitude : voilà ce que veut le pays. Quant à moi, je ne puis que vous rendre compte de mes observations, et vous donner mon appréciation.

M. Gambetta, p. 553.

Vous pensez que les élections ont été suspendues parce qu'il y aurait

eu un cri général dans Paris, si on avait fait des élections pendant que Paris était investi ?

M. GAMBETTA. — Je crois que c'est une des raisons. Il y en a d'autres.

M. LE PRÉSIDENT. — Et ce qui aurait fait pousser ce cri dans Paris, c'eût été que les élections auraient eu lieu dans Paris investi? Mais permettez-moi de vous dire que tout à l'heure nous vous avons entendu dire que, quant à vous, vous trouviez que c'était une grande faute de la part du gouvernement de la Défense nationale, de n'être pas sorti de Paris et de s'être laissé investir. Je crois que sur ce point vous trouverez un assentiment presque général; eh bien! il y a ici quelque chose que je dois faire remarquer ; si Paris était investi, et si le Gouvernement avait tort d'y rester, quel était le remède? C'était évidemment qu'il y eût des élections hors de Paris, car ces élections auraient créé un Gouvernement, aurait rendu à la province cette vitalité qu'elle devait avoir et qu'elle pouvait employer à la libération même de Paris, selon votre intention; de telle sorte qu'il pourrait bien se faire qu'il n'y eût pas d'autre cri contre ces élections que celui de l'opinion violente et exagérée de Paris, et qu'au contraire, si l'on avait su que des élections avaient lieu, — vous avez dit que le secret avait été parfaitement gardé, — cela eût, toujours en suivant la pensée que vous avez exprimée, cela eût été une espérance pour Paris, une idée qui lui aurait donné du courage que de savoir la province se ranimant pour venir à son secours.

M. GAMBETTA. — Je crois que l'idée qui dominait à ce moment-là, non-seulement dans le Gouvernement, mais dans la population de Paris et d'une grande partie de la France, était que toute opération électorale, tout débat impliquait une distraction de l'effort militaire, et que dès lors, il valait mieux ajourner les élections. La pensée d'ajournement était combinée de ces deux éléments : l'urgence militaire, et l'exclusion de Paris. C'est là mon sentiment.

M. Gambetta, p. 552.

M. GAMBETTA. — Il n'y avait pas de parti qui régnait à Paris; c'était à mon avis, le vice de la situation, car on ne gouverne qu'avec des partis, avec des partis qui ont le droit d'existence bien entendu. Ce qui, à mon sens, a été la condition même de la faiblesse du Gouvernement, c'est qu'il n'était pas un gouvernement de parti. La préoccupation de voir un gouvernement provincial, opposé à un gouvernement parisien, n'a pas apparu ; ce n'est pas évidemment la question qui a pu agiter l'esprit des membres du Gouvernement; c'est purement et simplement

ces deux idées : Paris ne veut pas de ces élections, et puis, la guerre en souffrira, l'effort de résistance en sera attiédi. On ne peut pas faire d'élections sans armistice ; l'armistice aurait pour effet de détendre la défense. Voilà les idées qui avaient cours.

M. Gambetta, p. 553.

Quant à ce qui a été dit avec tant de vérité, que les élections ont été ajournées parce que l'on savait qu'elles ne seraient pas républicaines, M. Gambetta affirme le contraire, et il paraît dire que, gouvernant à sa façon, il aurait eu un vote tel qu'il pouvait le désirer.

M. GAMBETTA. — Je suis persuadé que le Gouvernement n'aurait couru aucun péril s'il avait gouverné d'une certaine manière ; ce qui faisait le danger du Gouvernement, c'était sa mollesse. Je crois, au contraire, que l'état de Paris aurait été très-favorable et très-profitable aux desseins à poursuivre ; seulement il y avait pour cela des mesures décisives à prendre ; le Gouvernement ne les a pas prises. Il est impossible de discuter ces questions ; vous le comprenez ; je suis dans une situation particulière à cet égard. Ce n'est pas le moins du monde pour décliner votre droit ; je n'oublie pas que je suis avec des collègues, et je ne demanderais pas mieux, moi aussi, que de faire de l'histoire ; mais je ne crois pas que l'on fasse de l'histoire à six mois des événements.

M. Gambetta, p. 552.

M. LE COMTE DARU. — M. Gambetta veut respecter le secret que les membres du Gouvernement se doivent les uns aux autres ; mais, pour le rassurer, nous devons lui dire que nous avons les procès-verbaux des séances du gouvernement de la Défense nationale, avec les noms des personnes qui ont pris part aux débats, et même avec les noms votants ; il est donc libre de parler, il ne commettra pas d'indiscrétions.

M. Dréo, d'accord, bien entendu, avec les membres du Gouvernement, nous a communiqué les procès-verbaux de ces séances ; le secret que l'on désire garder vis-à-vis de collègues n'est pas aussi nécessaire, et peut n'être pas aussi absolu qu'on le prétend.

M. GAMBETTA. — Eh bien ! si vous connaissez par les procès-verbaux ce qui s'est passé au sein du Gouvernement, je n'ai plus besoin de vous l'apprendre.

Vous n'avez qu'à lire avec attention les procès-verbaux ; et quant à moi, j'aime mieux que vous les lisiez que de les réciter.

M. Gambetta, p. 552.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Nous avons lu, dans les procès-verbaux du gouvernement de la Défense nationale, que l'un des membres du Gouvernement fit observer que la question était de savoir si les élections seraient républicaines. Si on en était sûr, ajoutait-il, on n'hésiterait plus à les faire. C'était l'impression générale ; vous auriez fait des élections si vous aviez cru que le pays était avec vous.

M. GAMBETTA. — Je crois que les élections auraient été beaucoup plus républicaines, si on les avait faites après le 4 septembre, qu'elles ne l'ont été le 8 février.

M. PERROT. — Je déclare qu'elles eussent été tout à fait antirépublicaines dans le département de l'Oise.

M. GAMBETTA. — Je dis dans l'ensemble du pays ; je n'ai pas la prétention de dire qu'il n'y a pas en France des départements antirépublicains.

M. Gambetta, p. 572.

CHAPITRE XXXVII

La Délégation de Tours.

Sa politique intérieure. — Choix des préfets. — Dissolution des conseils municipaux. — Ajournement des élections communales. — Conseils généraux dissous. — Gros traitements maintenus et accrus. — L'instruction publique. — Atteintes portées à la liberté individuelle. — Emprunt Laurier. — Appel de Garibaldi.

Le soir même du 4 septembre, le nouveau Gouvernement reçut la démission de plus de quarante préfets; les autres démissions lui arrivèrent le lendemain matin, et l'on se hâta de remplacer les administrateurs de l'Empire.

Voici comment M. Le Flô, ministre de cette époque, juge les choix qui furent faits :

Je dois avouer à la Commission que, mis en demeure de donner cette opinion, elle fut en faveur de M. Gambetta. Il avait jusqu'à ce moment fait preuve d'une modération relative, et ne m'avait paru commettre de faute grave qu'à l'endroit de la nomination des préfets, qui avait été très-vivement attaquée par la presque totalité des membres du Gouvernement. Il m'avait demandé mon avis à ce sujet. Mon avis était que je ne connaissais pas ces préfets, mais que, d'après ce qui m'avait été dit, ils n'avaient pas été choisis avec grand soin et qu'il y avait fort à craindre que, dans une foule de départements, on ne fût plus disposé à les jeter par les fenêtres qu'à les recevoir à bras ouverts.

Général Le Flô, p. 621.

M. Gambetta défend et exalte son œuvre.

M. DEZANNEAU. — Dans la pensée de M. Gambetta, il était bon de faire appel au dévouement de tous les partis. Je lui demanderai alors

pourquoi on a toujours pris des préfets et des sous-préfets parmi les hommes d'une opinion excessive, parmi les républicains les plus exaltés.

M. GAMBETTA. — La preuve que je ne les ai pas tous choisis, comme vient de le dire le membre qui m'interroge, c'est qu'il y a eu des préfets nommés par moi, qui sont devenus plus tard vos collègues. Ils ne sont pas des plus exaltés, ce me semble ; vous ne pouvez pas parler ainsi de collègues qui siégent dans cette Assemblée. Il y en a qui ont été éliminés d'une façon tout à fait excessive, mais qui reviendront, comme MM. Mestreau, Gent et quelques autres.

Puis, permettez-moi de vous faire une observation. Il faut gouverner avec un parti, au point de vue de la politique générale d'un pays. Ne croyez pas que j'aille jusqu'à l'exclusion de tous les partis, — sauf le parti bonapartiste, c'est une autre question, — mais je crois pouvoir affirmer qu'on ne fait de bonne politique que lorsqu'on gouverne avec un parti. Quand ce parti est condamné, il se retire, et un autre parti le remplace.

Un membre. — C'est pour cela que vous avez fait les commissions municipales?

M. Gambetta, *p.* 568.

M. GAMBETTA. — Quand on est en république, le principal agent de l'administration, qui est le préfet, doit être républicain. Mais il y a une remarque à faire : c'est que, si vous ne choisissez les préfets que dans une seule nuance, vous obtenez de mauvais résultats ; il faut les prendre dans toutes les nuances du parti. C'est ce que j'ai fait, et c'est pour cela que vous avez eu, dans les préfets du 4 septembre, toutes les variétés des républicains.

M. DEZANNEAU. — Vous ne pouvez pas dire alors que vous acceptiez le concours de tous les partis.

M. GAMBETTA. — Je vous demande pardon, j'acceptais le concours de tous en dehors des préfets et des sous-préfets, qui sont un rouage essentiel de la politique ; c'est par là qu'un pouvoir a sa caractéristique.

Je conçois que pour les finances, la magistrature, l'armée, les grandes institutions publiques, il ne faut pas apporter l'esprit d'exclusion de parti ; mais pour ce qui est l'attribut essentiel du gouvernement, c'est autre chose. Voulez-vous faire une monarchie ? il vous faut des préfets monarchistes. Si vous voulez une république, il vous faut des préfets républicains. L'empire n'a pas eu d'autres préfets que des partisans de l'empire. Il faut, je le répète, que les préfets représentent la

pensée politique du Gouvernement; sans quoi tout est confusion, et ce qui le prouve, c'est qu'il y a un personnel qui disparaît toujours le lendemain d'une révolution sans qu'un seul membre proteste; c'est le personnel des préfectures, parce que les préfets ont un caractère exclusivement politique, et pourquoi? C'est parce que, du jour où le pouvoir qui les a nommés a disparu, ils ne peuvent plus décemment rester en place. Rendre la justice, servir son pays dans l'armée, exercer des fonctions purement administratives, cela n'entre pas dans le même ordre d'idées. Il ne faut pas confondre les fonctions.

M. Gambetta, *p.* 569.

M. Gambetta vient de confesser que ce n'était pas seulement la défense nationale qui le préoccupait; que ses sollicitudes étaient aussi tournées d'un autre côté.

M. GAMBETTA. — Je n'ai dit cela d'aucune façon.

M. CALLET. — En cherchant des préfets dans les exaltés du parti républicain, il a fait des choix quelquefois imprudents.

M. GAMBETTA. — Je ne vois pas cela, et j'attends vos preuves.

M. CALLET. — Le principal souci de ce fonctionnaire semble avoir été beaucoup moins la défense nationale que l'établissement de la République.

M. GAMBETTA. — Le contraire se rétablit par des faits. C'est un procès à faire. Nous n'avons pas à discuter avec ces appréciations.

M. Gambetta, *p.* 569.

A des préfets comme ceux qui fonctionnaient alors, il fallait, non les conseils municipaux librement élus un mois avant, mais des commissions municipales. Aussi, le 20 septembre, parut-il un décret qui dissolvait tous les conseils municipaux et qui ajournait les élections communales fixées au 25 de ce même mois. Ce décret arriva dans beaucoup de localités au milieu même des opérations du vote.

Voici sur ce sujet les explications de M. Gambetta, celles de M. Cremer, et finalement l'aveu de celui-ci, qu'il n'a pas reçu les conseils des bons citoyens qui, en ce moment-là d'ailleurs, n'étaient rien moins qu'écoutés.

Un membre. — Je demanderai à M. Gambetta quel avantage a pu trouver le Gouvernement à s'appuyer partout sur des commissions nommées par les préfets, plutôt que sur les conseils municipaux élus.

M. GAMBETTA. — Nous nous sommes appuyés sur tous les dévouements.

M. CALLET. — Pas du tout.

Un autre membre. — Non, pas du tout.

M. GAMBETTA. — Presque partout.

M. HENRI VINAY. — Je représente un département où il n'y a pas un seul membre de ces commissions qui ait été choisi parmi les anciens conseillers municipaux élus, mais où, par contre, on a pris ceux qui avaient été toujours repoussés. On avait donc un intérêt à ne pas s'appuyer sur les élus du suffrage universel ?

M. GAMBETTA. — C'était toujours ce même principe, qu'il ne fallait pas conserver les corps élus sous l'Empire.

Un membre. — Ils avaient été élus le 10 août.

M. GAMBETTA. — Le 10 août, l'Empire était debout. C'était, je le répète, par le même principe. Nous avons, au commencement, toujours eu cette préoccupation que les élections pouvaient être faites tant que les Prussiens ne s'étaient pas avancés d'une certaine façon sur le territoire. Nous avons, à un certain moment, fait des convocations pour les élections municipales; mais, et j'arrive toujours à la même conclusion, par suite de l'avancement des Prussiens sur notre territoire, on a cru qu'il n'y avait pas lieu de procéder à des élections municipales.

M. HENRI VINAY. — Les élections municipales ont été ordonnées, et la veille même du jour où elles devaient se faire, le 25 septembre, elles ont été arrêtées, je ne vois pas pourquoi ?

M. GAMBETTA. — Je les croyais faites quand je suis arrivé en province.

M. HENRI VINAY. — Je vous dis cela au point de vue de l'intérêt de la défense nationale. Est-ce qu'il n'y avait pas plus d'éléments capables d'organiser la défense nationale parmi les hommes qui avaient été choisis dans toutes les communes par les électeurs, parmi les hommes qui connaissaient les affaires de la commune, que parmi les membres de commissions arbitrairement nommées? On doit arriver à cette conclusion au moins dans beaucoup de cas, puisqu'à côté de la défense nationale qui vous occupait certainement, il y avait d'autres personnes qui étaient plus particulièrement préoccupées de l'établissement d'une forme de gouvernement qu'ils voulaient imposer à la France.

M. GAMBETTA.— Je ne comprends pas; à quelles personnes faites-vous allusion?

Les élections municipales ont été décrétées; elles n'ont pas eu lieu par les motifs que je vous ai indiqués, car je crois que c'était le 25 septembre qu'elles devaient avoir lieu, et c'était la délégation qui était à Tours qui avait convoqué les électeurs. Elle a dû alléguer les motifs de cet ajournement; quant à moi, je ne puis que les supposer, puisque je

n'ai pas été admis à délibérer là-dessus; mais je suppose que c'étaient les mêmes motifs que j'indiquais tout à l'heure, à savoir, qu'il ne fallait pas divertir les citoyens de la défense nationale.

M. HENRI VINAY. — Cela ne les eût pas détournés.

M. Gambetta, p. 567.

M. HENRI VINAY. — Ce sont ces commissions municipales, arbitrairement choisies par des préfets étrangers au département, qui, non-seulement retardaient la défense nationale, parce qu'elles étaient composées d'hommes étrangers aux affaires de la commune, mais qui apportaient beaucoup d'obstacles à l'action politique du gouvernement.

M. GAMBETTA. — Ces hommes n'étaient pas étrangers aux affaires de la commune puisqu'ils faisaieut partie de la commune, et ils ont été, en grande partie, réélus depuis.

M. HENRI VINAY. — Ils faisaient partie de la commune, c'est possible, mais le suffrage universel les avait repoussés.

M. GAMBETTA. — On n'est pas étranger aux affaires d'une commune parce qu'on n'est pas élu par le suffrage universel.

M. HENRI VINAY. — On est étranger aux affaires d'une commune quand on n'a jamais été appelé à délibérer sur ses intérêts.

M. GAMBETTA. — Je ne crois pas qu'il y en ait eu un grand nombre dans ce cas; mais, si l'on eût conservé les anciens conseillers municipaux, — je ne veux pas faire de jugement téméraire, — je ne pense pas que la défense nationale y eût beaucoup gagné.

M. HENRI VINAY. — Pourquoi?

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une question à discuter.

M. GAMBETTA. — C'est une thèse jugée depuis les élections municipales.

M. Gambetta, p. 568.

M. DE VINOLS. — Je vous demanderai quelques renseignements sur la dissolution des conseils généraux, des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement. Pourquoi avez-vous cru devoir substituer dans le pays l'autorité des commissions à la représentation nationale?

M. CRÉMIEUX. — Je n'ai qu'une réponse; c'est qu'il était tout naturel qu'on ait voulu dissoudre tous les corps formés sous l'Empire.

Les conseils municipaux ont été réélus; mais, pour les conseils généraux, vous avez raison.

M. Crémieux, p. 594.

M. HENRY VINAY. — En temps ordinaire, quand il y a lieu de renou-

teler les conseils, l'ancienne assemblée dure jusqu'au jour des élections. Et ce décret du 20 septembre fut encore modifié par celui du 24 septembre. Vous avez dit, en résumé : Je commence par faire table rase de tous les conseils municipaux; ils sont dissous, et les opérations de vote pour les nouvelles élections seront présidées par tels ou tels individus. Voilà la situation; je n'en tire, quant à présent, aucune conséquence. Mais il s'est trouvé que, sous l'empire de ce décret du 20 septembre qui avait dissous tous les conseils municipaux, vous avez été appelé plus tard, — et vous l'avez regretté vous-même, — à suspendre les élections qui devaient avoir lieu le 25 septembre dans toute la France. De telle sorte que nous avons vécu sous le décret de dissolution du 20 septembre. La France, disiez-vous, veut être représentée par ses élus. Au lieu de cela, la France s'est trouvée représentée par vos élus; elle n'a plus eu de conseils municipaux nulle part; elle n'a plus eu que des commissions municipales arbitrairement choisies par des préfets sous l'influence des clubs. Voilà comment la France a vu son administration entièrement désorganisée.

M. CRÉMIEUX. — Voilà des réflexions qui ne m'avaient pas frappé d'abord. Maintenant, je les comprends très-bien. Il est certain que tous les ordres, — je me trompe, nous n'avions pas d'ordres à recevoir du gouvernement de Paris, — mais que toutes les instructions que le gouvernement de Paris nous envoyait, avaient pour objet de dissoudre les conseils municipaux et d'en créer de nouveaux. Le décret que nous avions rendu l'avait été dans cette pensée, que, le 25, on procéderait aux élections. A vrai dire, il n'y avait réellement pas de dissolution qui valût alors la peine d'être appelée de ce nom.

Maintenant, vous me dites, et cela m'avait échappé, — vous me dites : « Vous n'avez pas fait les élections qui ont été empêchées par le décret que le gouvernement de Paris avait rendu, et vous avez absorbé l'administration pendant six mois. » J'avoue que je ne me suis pas rendu compte de cela, moi qui pourtant me suis tant occupé des élections. Mais Gambetta vint à Tours dès le 10 octobre, muni des instructions de Paris, et les élections municipales ne me préoccupèrent plus.

M. Crémieux, p. 595.

M. HENRI VINAY. — Eh bien ! maintenant, voici ce qui s'est passé. Après le décret du 20 septembre, qui dissolvait tous les conseils municipaux de France, nous trouvons un autre décret qui suspend les élections municipales et les élections à l'Assemblée constituante.

M. Crémieux, p. 595.

Or, je vous ferai remarquer que le 24 septembre était un samedi, que les élections nouvelles devaient avoir lieu le lendemain dimanche, 25 ; que ce décret n'a été connu dans les départements que bien avant dans la nuit du 24 au 25, au moment précis où l'on allait procéder aux élections.

Observation de M. Vinay à M. Crémieux, p. 595.

M. CRÉMIEUX. — Comment se fait-il alors que le gouvernement républicain n'ait pas eu la bonne fortune de recevoir les conseils des bons citoyens qui aujourd'hui font de pareilles observations? Comment se fait-il que ces personnes ne soient pas venues lui dire : Prenez garde, vous allez trop loin !

M. DE BOIS-BOISSEL. — Oh! oh! on n'eût pas été bien reçu à ce moment-là !

Un membre. — Les journaux l'ont fait.

M. Crémieux, p. 596.

Les conseils généraux, dont les votes patriotiques avaient partout donné des ressources pour la défense nationale, ne furent pas convoqués pour arrêter le budget de 1873; les préfets réglèrent souverainement les dépenses départementales, et les conseils électifs furent dissous au moment où ils allaient contrôler l'emploi des emprunts souscrits par eux.

Voici, sur ce sujet, la déclaration de M. Gambetta et celle de M. Crémieux, qui finit par céder aux volontés de son jeune collègue :

J'ai poussé mes collègues à la dissolution des conseils généraux, c'est vrai, et je l'ai obtenue tardivement.

Je crois que lorsque arrive une révolution comme celle du 4 septembre, quand cette révolution est une protestation de la moralité publique contre le 2 décembre, contre les pratiques administratives du second Empire, quand le Sénat, le Corps législatif et le conseil d'État étaient déclarés dissous, le même jour, à la même heure, on devait mettre fin à l'existence des conseils généraux, parce qu'ils avaient la même origine que les grands corps de l'État, parce que, à part quelques exceptions, — et il y en avait partout, même au conseil d'État et au Corps législatif, — le caractère général de l'institution était d'être le fruit de manœuvres électorales auxquelles la nation voulait mettre un terme. Par conséquent, au point de vue du droit particulier qui ressort des révolutions, — et il en ressort un, soyez-en sûrs, la dissolution des grands corps de l'État impliquait nécessairement celle des conseils généraux.

Mes collègues paraissaient partager d'une manière implicite cette

opinion, puisqu'ils rendaient un arrêté par lequel les préfets étaient autorisés à dresser le budget de leurs départements pour l'exercice 1872. La dissolution a été décrétée à la fin de décembre ; au point de vue de ce droit particulier des révolutions dont je vous parlais tout à l'heure, elle était tardive ; au point de vue simplement administratif, on pourrait comprendre qu'on ne voulût pas que les conseils généraux de l'Empire entrassent de nouveau en fonctions dans l'année qui allait s'ouvrir.

M. Gambetta, p. 550.

Allant plus loin, je vous dirai que j'avais encore une autre préoccupation à l'endroit des conseils généraux ; M. de Bismark s'était imaginé — et peut-être point tout à fait à tort — qu'il y avait dans les conseils généraux de France suffisamment de créatures de l'Empire pour pouvoir, à un moment donné, en faire un instrument favorable à la fois et à ses desseins et à une restauration bonapartiste ; car, il a eu cette visée constante, et il ne l'a peut-être pas tout à fait perdue à l'heure actuelle, de placer la France — que ce soit la France du 4 septembre ou la France d'aujourd'hui — en face de cette terrible alternative, ou bien qu'elle obéira à ses volontés et qu'elle exécutera ce qu'il demande, ou bien qu'il participera à une restauration de l'homme de Sedan ; je ne crois même pas qu'à l'heure qu'il est nous soyons tout à fait hors de ce danger.

Toujours est-il que j'éprouvai le besoin d'enlever à M. de Bismark cette espérance et ce moyen politique, et que ce fut un des motifs que je fis valoir auprès de mes collègues pour appuyer le décret de dissolution des conseils généraux. Voilà ce que j'ai à dire à ce sujet.

M. Gambetta, p. 550.

M. CRÉMIEUX. — Je prends la responsabilité de tous mes actes : sur la dissolution des conseils généraux, notamment sur son opportunité, nous n'étions pas d'accord avec Gambetta ; sur la question d'opportunité, nous avons signé le décret de dissolution par les motifs que je vous ai expliqués et qui sont écrits à la page 85 de mon compte rendu. Je ne puis vous dire autre chose.

M. Crémieux, p. 578.

M. DE DURFORT DE CIVRAC. — J'ai demandé à poser une question.

Je lis, page 85 du compte rendu, l'énoncé des motifs qui ont déterminé le gouvernement de la Défense nationale à dissoudre les conseils généraux. Le reproche que j'ai à adresser au Gouvernement ne porte pas sur la dissolution proprement dite des conseils généraux, mais sur leur remplacement par des commissions provisoires.

Plusieurs membres. — Voilà la question.

M. DE DURFORT DE CIVRAC. — La France pouvait se résigner à voir ses conseils généraux dissous, mais elle désirait qu'ils fussent immédiatement remplacés. Il y a là une contradiction dans les idées mêmes de l'honorable M. Crémieux. Il était favorable, nous a-t-il dit, à la convocation des électeurs pour l'Assemblée nationale. A plus forte raison devait-il l'être pour la convocation des électeurs des conseils généraux.

M. CRÉMIEUX. — Si ce que je vous dis ici n'était pas destiné à être reproduit, je vous dirais bien des choses sur nos délibérations; ce que je puis affirmer, c'est que j'aurais voulu que le décret de dissolution des conseils généraux fixât le jour de leur réélection. Il faut d'ailleurs se rappeler que, dans le mois de janvier, des élections n'étaient pas si faciles.

M. LE COMTE DARU. — Surtout quand il y avait dans le gouvernement des personnes qui n'en voulaient pas.

M. CRÉMIEUX. — Je n'ai jamais conféré avec personne sur cette question, et je me déclare responsable comme les autres. Assurément on ne peut douter que j'aie voulu faire procéder aux élections; mais, dans le Conseil, chacun avait ses idées, et il fallait parfois faire le sacrifice de ses opinions personnelles.

M. Crémieux, p. 597.

L'administration de la justice ne pouvait échapper à l'action dissolvante de la révolution. Les juges de paix, les chefs de parquet furent destitués au gré des proconsuls de M. Gambetta, suivant les caprices de M. Crémieux et de M. Laurier lui-même, qui n'intervenait, il est vrai, que pour placer ses parents ou ses amis. On introduisit un certain nombre de jeunes gens dans la magistrature, comme dans les mairies, pour les affranchir du service militaire et garantir leur existence précieuse.

M. CRÉMIEUX. — J'ai destitué le plus grand nombre de procureurs généraux et je vais vous dire pourquoi. Nous avons eu entre les mains un livre dans lequel sont relatés les procédés de tous les procureurs généraux au sujet du plébiscite. Eh bien, il y a là de quoi se désespérer. J'ai conservé quatre de ces magistrats; ils n'ont pas été révoqués; mais je vous déclare que vous serez indignés si vous jetez les yeux sur ce livre qui s'appelle : *La Politique et la Justice sous le second Empire.* Les procureurs généraux de 1851 se sont faits pour la plupart les complices du 2 décembre dans les commissions mixtes. Ceux de 1868 ont voté, pour la plupart, comme les dociles instruments du pouvoir, lors du plébiscite. La lecture de leurs correspondances avec le garde des sceaux à cette époque est quelque chose de désolant.

J'ai révoqué ces magistrats ; et, Messieurs, n'oubliez pas que je vis au palais depuis plus d'un demi-siècle ; que je connaissais tous les procureurs généraux. Je savais ceux, en petit nombre, qui pouvaient être conservés. J'en ai destitué beaucoup, mais je crois que je les ai assez bien remplacés.

M. LE COMTE DARU. — C'est là une question controversée et controversable.

M. Crémieux, p. 585.

J'ai révoqué les procureurs généraux parce qu'ils ne pouvaient pas rester après avoir donné au dernier gouvernement des marques d'un servile dévouement. Quant aux magistrats mixtes, je le déclare dans ma note, page 40, en me soumettant aujourd'hui à votre décision.

Ces magistrats, comment les avait-on faits inamovibles ? on prenait des magistrats debout auxquels on faisait parcourir tous les degrés, de manière à ce qu'ils arrivassent au degré supérieur. Et quand ils étaient procureurs généraux, on les ménageait pour en faire des premiers présidents. Depuis la constitution de la magistrature, en 1810, nous n'avions pas vu des procureurs généraux devenir ainsi premiers présidents. J'ai voulu mettre un terme à ce qui devenait une règle : blâmez-moi de l'avoir fait, je n'en serai pas surpris le moins du monde. Je l'ai fait dans un intérêt public.

M. Crémieux, p. 588.

Quant aux procureurs de la République, je crois, sans pouvoir donner un chiffre rigoureusement exact, que j'en ai révoqué deux cent neuf ou deux cent dix sur quatre cent soixante, et sur je ne sais quel nombre de substituts, j'en ai révoqué en tout deux cent vingt ! Cela n'est pas étonnant en temps de révolution, et si vous voulez comparer ce chiffre avec celui de 1848 et mieux encore avec celui de 1830, vous verrez que j'en ai révoqué beaucoup moins que n'en a révoqué, en 1830, mon vieil ami Dupont de l'Eure.

M. Crémieux, p. 588.

Ce n'est pas moi qui ai fait les révocations ; comment voulez-vous que je connaisse tous les juges de paix ? Les procureurs généraux étaient nommés, chaque jour on recevait au ministère de la justice des lettres où l'on demandait des révocations de juges de paix. Je me rappelle avoir un jour répondu en ces termes : — Je ne révoque pas, si vous n'indiquez pas de remplaçant. — Il ne faut pas reprocher la destitution des juges de paix au ministre de la justice. Il faut s'en prendre à ceux qui étaient alors à la tête des parquets ou de l'admininistration, les parquets se réunissant avec le préfet et les sous-préfets pour me

proposer des révocations. De toutes les révocations prononcées, aucune n'a été faite par moi, de mon autorité ou même de mon initiative. J'ai remis, je puis le dire, dans l'ordre le plus parfait, à M. Dufaure, qui m'a succédé à la justice le 20 février, les cartons renfermant tout ce qui concernait les justices de paix et les magistrats remplacés ou nommés, pendant qu'a duré mon pouvoir.

M. Crémieux, p. 587.

M. CRÉMIEUX. — Quant aux juges de paix qui ont été révoqués, il est très-possible que, dans cette masse de destitutions, de révocations, de remplacements, il y ait eu des injustices et que des juges de paix aient été mal à propos révoqués. Je ne dis pas seulement des erreurs, remarquez-le, mais des injustices. Comme je le craignais, aussitôt que l'organisation a été, sinon terminée, du moins très-avancée, j'ai cru devoir adresser à tous les procureurs généraux, à tous les préfets, à tous les procureurs de la République, à tous les sous-préfets, une circulaire pour les prier de se réunir et de me faire savoir, après renseignements, si, dans chaque département, dans chaque arrondissement, dans chaque ressort de cour, il y avait eu des erreurs commises et des injustices à réparer. Je n'ai pas eu le temps de le faire, parce que j'ai été remplacé, à ma grande satisfaction et à mes instantes demandes.

M. Crémieux, p. 593.

Pour les juges de paix, voici ce qui se passait. On m'écrivait d'une préfecture : Il faut destituer un tel ou un tel. Je répondais : Pas de destitution sans proposition de remplacement. Pour cela, entendez-vous avec les procureurs généraux, avec les procureurs de la République. C'est ainsi que j'ai enlevé à la justice de paix tous les éléments mauvais qu'elle renfermait. J'ai pu me tromper sur quelques hommes, je le crois; mais souvenez-vous, et c'est par là que je termine, qu'il n'y avait rien eu de plus déplorable que la justice de paix sous l'Empire.

M. LE COMTE DARU. — Les choses se sont passées différemment. Dans la Manche, le préfet, qui était républicain, a appris les destitutions de juges de paix quand elles étaient faites; il n'en avait proposé aucune.

M. CRÉMIEUX. — C'est apparemment sur les renseignements du parquet. Sur les réclamations de cet excellent préfet, s'il m'en eût adressé, le mal aurait été réparé, en supposant que j'en eusse eu le temps.

M. LE COMTE DARU. — Vous disiez que les préfets avaient été consultés sur ces révocations, peu méritées pour le plus grand nombre, et

que vous ne prononciez qu'après avoir reçu leur avis. Vous voyez que cette assertion n'est pas tout à fait exacte !

M. Crémieux, p. 593.

M. LE COMTE DE RAINNEVILLE. — Quelles étaient les attributions de M. Laurier ?

M. L'AMIRAL FOURICHON. — Il était délégué de M. Gambetta à l'intérieur.

M. LE COMTE DE BOIS-BOISSEL. — Que faisait-il à la justice ?

M. L'AMIRAL FOURICHON. — Il n'avait rien à y faire.

M. LE COMTE DE BOIS-BOISSEL. — Il destituait des magistrats inamovibles. Il a fait nommer son neveu à ma place, et j'ai été destitué.

Amiral Fourichon, p. 643.

Dans l'examen qu'elle fait de la politique intérieure de la Délégation de Tours, l'enquête touche encore incidemment à d'autres questions.

Après avoir tant attaqué les gros traitements de l'Empire, les républicains du 4 septembre ont élevé encore ceux de certains préfets, maintenu ceux des ministres et accru ceux de hauts fonctionnaires, tels que le directeur général des lignes télégraphiques, porté de 25,000 francs à plus de 40,000 francs. A cette époque pourtant, le deuil de la patrie proscrivait les dépenses de luxe et les habitudes de représentation.

Interpellé à ce sujet, M. Crémieux s'excuse : il fait remarquer que, d'ailleurs, il est difficile de réduire certains traitements. Pourquoi, dès lors, les critiquer si vivement naguère ?

M. VINAY. — Il semble que, sous un gouvernement républicain, on aurait pu réduire les gros traitements.

M. CRÉMIEUX. — Il est évident que nous aurions pu réduire le traitement de certains préfets, qui est assez considérable, mais, pour le plus grand nombre, vous verrez qu'il est bien difficile de les réduire.

M. Crémieux, p. 607.

Loin de bénéficier du nouveau régime, l'instruction publique en a souffert dans sa direction livrée aux influences révolutionnaires, dans son fonctionnement arrêté par l'arbitraire préfectoral et par les exigences inutiles de la dictature et du ministère de l'intérieur.

Voici sur ce point les doléances de M. Crémieux :

M. CALLET. — Ma seconde question est relative à l'instruction publique. Il y a une circulaire du 5 janvier 1871, que je trouve à la page 81 de votre recueil. On fermait les lycées, vous l'avez su et vous avez

ordonné de les rouvrir. Mais vous faisiez les décrets, et les préfets les observaient s'ils le voulaient. Dans un seul département, où il y avait trois grands établissements d'instruction secondaire, ils ont été tous les trois fermés, les lycées d'abord, puis une maison de jésuites, enfin un établissement des pères Maristes. Ce dernier a été fermé nonobstant votre décision ; de sorte qu'un grand département s'est trouvé un matin dépourvu absolument de tout établissement d'instruction secondaire. Il y a plus, on avait même congédié les frères des écoles chrétiennes, comme on avait anéanti toute espèce de moyens d'instruction pour l'enfance et pour la jeunesse.

Toutes les écoles étaient désertes, mais tous les mauvais lieux étaient ouverts, et les enfants vagabondaient dans les places et dans les rues. Voilà comment on observait vos ordres. Vous avez pu faire du bien, vous avez pu empêcher beaucoup de mal, mais vous n'avez pas tout su et vous n'avez pas pu vous faire obéir par vos propres mandataires.

M. CRÉMIEUX. — A cette dernière observation, je réponds ainsi : Je me suis plaint à l'homme de qui je pouvais avoir à me plaindre, à Gambetta, car on me répondait toujours : « Je suis autorisé par l'intérieur. » Comme je ne savais pas ce qui se passait à l'intérieur, j'ai écrit la lettre suivante, qui se trouve à la page 80 de mon compte rendu.

« Cher Gambetta,

» Je ne peux pas admettre que l'on jette à la porte des lycées les élèves qui sont confiés à ces établissements, et dont un grand nombre appartiennent à des familles qui habitent les pays envahis. Tous les bâtiments communaux doivent d'abord être disposés, même au prix de quelques dépenses ; des baraquements doivent être érigés et l'on ne doit s'adresser aux lycées ou colléges que lorsqu'il y a nécessité absolue. (Nous avons rendu un décret dont on se moquait, ce n'était pas de moi tout seul.)

» Les préfets font ce qu'ils veulent des lycées, mettent à la rue les élèves et, pendant que nous instituons à Bordeaux une école de droit et une succursale de l'école polytechnique, les lycées se ferment.

» Je me plains et on me répond ; c'est chose faite, et l'intérieur nous a autorisés. »

J'allais donc directement au but.

« Je déclare que je donne ma démission de ministre intérimaire de l'instruction publique. Vous avez l'intérieur qui ordonne; chargez-vous

de l'Instruction publique qui obéira. Je ne puis me prêter à ce désordre, les enfants et la jeunesse des écoles sont sous notre protection immédiate. Avant de prendre des lycées, il faut qu'il n'y ait pas possibilité de loger ailleurs nos chers blessés ou malades.

» Je répète que je reste démissionnaire et que je vous laisse le soin d'arranger comme il vous conviendra la guerre et l'instruction publique. »

Je ne pouvais pas faire autre chose, je ne pouvais pas destituer Gambetta. Voici, du reste, ce qu'il a fait. Il est arrivé chez moi, et, une heure après, nous avons fait une lettre sur laquelle j'appelle votre attention, et qui est à la page 81.

Laissez-moi vous lire le dernier paragraphe qui se trouve à la page 82 ; le voici :

« Je finirai cette lettre en vous disant, Monsieur le préfet, que nous avons *deux trésors* qu'il faut soigner avec amour : nos soldats et nos enfants ; nos soldats qui sont l'orgueil de la patrie, nos enfants qui en sont l'espoir. Que les asiles s'ouvrent de toutes parts aux défenseurs de la République ; que les lycées restent affectés à leurs jeunes frères, à leurs fils dont ils sont les premiers protecteurs. Souvenons-nous que notre France, après la honte qu'elle a subie pendant dix-huit ans d'un régime déplorable, a besoin de se régénérer ; que c'est dans les générations que nous élevons aujourd'hui qu'il faut répandre à pleines mains l'instruction et la morale. Gardons-nous donc de mettre obstacle à leur éducation. »

M. Crémieux, p. 606.

La liberté individuelle et la vie même des citoyens paisibles ont été menacées et soumises à des violences coupables.

Voici ce que nous trouvons, à cet égard, dans l'enquête :

Un membre. — M. Gambetta a dit, au commencement, qu'il n'entrait pas dans les questions de détail ; cependant, pour les actes auxquels il a été mêlé personnellement, je lui demande un renseignement. Le gouvernement de Tours et de Bordeaux n'a-t-il pas porté atteinte à la liberté de plusieurs citoyens, entre autres du maire de Dreux?

M. GAMBETTA. — Autant que je puis m'en souvenir, il y a eu des plaintes adressées à la délégation contre le maire de Dreux, par l'autorité préfectorale, par les habitants et par l'autorité militaire. J'ai fait venir ce maire, je l'ai interrogé, et le soir je l'ai fait mettre en liberté, voilà ce qui s'est passé.

M. LE COMTE DARU. — Que savez-vous de l'exécution d'Arbinet?

M. GAMBETTA. — Je ne sais pas ce qui s'est passé; j'ai eu connaissance de ce fait par les journaux.

M. LE COMTE DE BOIS-BOISSEL. — C'est M. de Serres qui a donné l'ordre de le faire fusiller; qu'était-ce que M. de Serres?

M. GAMBETTA. — C'est un homme fort distingué qui était venu au commencement de la guerre apporter ses services à la France, comme compatriote français, ancien élève de l'école polytechnique. Il occupe une position élevée dans l'administration des chemins de fer autrichiens. Je lui donnai un emploi au ministère de la guerre, où il participait aux travaux de M. Freycinet. Il avait aussi sur le terrain une certaine aptitude dont se sont loués plusieurs fois les chefs de corps, notamment dans la première expédition d'Orléans.

M. LE COMTE DE BOIS-BOISSEL. — Avait-il un rôle militaire?

M. GAMBETTA. — Aucun; il lui est arrivé quelquefois de donner des ordres, mais je me suis empressé de le démentir et de le rappeler à la stricte observation de sa situation.

M. DE RAINNEVILLE. — Il a donné l'ordre au général Cremer de faire fusiller, l'identité simplement constatée, le malheureux Arbinet.

Voici cet ordre :

« Chalon-sur-Saône, 27 décembre 1870.

» *De Serres à général Cremer, à Beaune.*

» Hier soir, a été arrêté le sieur Arbinet, pourvoyeur et espion de
» l'ennemi, occupant Dijon ; *assurez-vous bien,* avec l'autorité civile
» locale, *de l'identité et qualité du personnage, et faites-le fusiller*
» *aujourd'hui.*

» Signé : DE SERRES. »

M. GAMBETTA. — Sans jugement ?

M. DE RAINNEVILLE. — Oui, et il a été fusillé.

M. LE COMTE DE BOIS-BOISSEL, *présentant à M. Gambetta un numéro du Gaulois.* — Lisez la copie de cet ordre !

M. GAMBETTA. — C'est dans un fameux journal, le *Gaulois* ! et voilà une belle autorité ! — Il faut faire appeler le général Cremer et lui poser la question; quant à moi, je suis absolument étranger à l'événement.

M. Gambetta, p. 575.

Quant aux finances, l'emprunt de M. Laurier a soulevé des défiances

auxquelles M. Picard s'associe, en déclinant la responsabilité de cette opération :

M. LE PRÉSIDENT. — Maintenant, il y a eu l'emprunt Laurier.

M. ERNEST PICARD. — Oh ! cela ne rentre pas dans mon administration.

Mon Dieu, lorsque je suis entré aux finances, j'ai trouvé les finances bien organisées par M. Magne, auquel je suis heureux de rendre cet hommage. M. Magne, en faisant son emprunt, avait fait élever la faculté d'émission par la banque ; il y avait au ministère des finances 230 millions, si je ne me trompe, lors de l'investissement. Je fis passer à la disposition des départements 150 millions ; par conséquent je restais à peu près dépourvu, car je vous ai dit que rien que pour la garde nationale, nous payions de 7 à 800.000 fr. par jour. Si les départements s'étaient adressés à nous, nous aurions pu nous entendre pour avoir de l'argent. Il eût été facile d'en avoir, soit par contrat avec la Banque, soit même par emprunt. Nous n'avons reçu aucune espèce de communications. J'ai appris seulement plus tard, par des journaux anglais qui me sont parvenus, qu'un emprunt avait été fait. Cela a donné lieu à des discussions assez vives dans le Conseil, et j'ai dit que, quant à moi, je n'acceptais pas la responsabilité de cette négociation, que je supposais avoir été faite à des conditions désavantageuses de nature à troubler notre crédit. Et je mis au *Journal officiel* une note dans laquelle je disais que je n'avais reçu aucune nouvelle. Nous avions déjà organisé un système de communications et nous recevions des dépêches par pigeons. La première qui en ait parlé est, je crois, du 16 ou du 18 novembre, et l'emprunt est du 24 octobre. Ce n'est qu'au milieu de novembre que nous l'avons connu.

M. Picard, p. 490.

L'appel de Garibaldi, en France, restera l'une des fautes les plus graves du gouvernement de Tours. La région de l'est n'a pas oublié le mal fait par les bandes indisciplinées que l'agitateur italien traînait à sa suite et qui, devant Dijon, furent les dupes de la stratégie prussienne et laissèrent écraser l'armée de l'héroïque général Bourbaki.

La première pensée de recourir à Garibaldi paraît due à M. Spnart. M. Glais-Bizoin a employé ses loisirs à écrire officieusement au héros de Marsala, et M. Crémieux explique sa propre adhésion en rappelant qu'il est un révolutionnaire et qu'il faut le prendre comme il est.

M. CRÉMIEUX. — Il y a deux réponses à faire : la première, c'est que je n'ai pas appelé, c'est que le Gouvernement n'a pas appelé Garibaldi.

C'est Glais-Bizoin qui nous a affirmé qu'il lui avait écrit officieusement. Une dépêche nous apprit tout à coup son débarquement à Marseille.

Dans l'intérieur de notre Gouvernement, il y a eu discussion pour savoir comment il serait reçu. Mais il est arrivé par Lyon, Valence, où il a été accueilli avec des transports de joie. La réception qui lui a été faite à Tours n'a rien eu de pompeux. Quant à moi, j'ai été le trouver à la préfecture et j'ai eu avec lui une très-longue conversation. Je le connaissais depuis les événements d'Italie, dans lesquels il s'est fait admirer de tous. Pour moi, partisan déclaré de l'unité italienne, j'avais alors applaudi Garibaldi de toute mon âme. Que voulez-vous ? je suis un révolutionnaire. Il faut bien me prendre comme je suis.

Ma seconde réponse est relative aux proclamations de Garibaldi. Je n'en connais aucune.

M. Crémieux, p. 606.

M. L'AMIRAL FOURICHON. — *J'ai regardé comme un grand scandale d'appeler cette aventurier en France.* On disait que son arrivée serait le signal d'une grande manifestation. J'avais proposé à M. Crémieux et à M. Glais-Bizoin de lui faire rebrousser chemin avant son arrivée à Tours. Ils n'ont point accepté ma proposition. Peut-être ont-ils eu raison ?

Un membre. — Qui l'avait appelé à Tours ?

M. L'AMIRAL FOURICHON. — Je ne connais pas les détails de cette histoire. Je sais seulement qu'on impute à M. Senard d'avoir été le premier promoteur de l'idée de faire venir Garibaldi en France.

Amiral Fourichon, p. 643.

CHAPITRE XXXVIII

Agitation sécessionniste et démagogique dans le Midi.

M. Gambetta prétend avoir rétabli l'ordre. — Le drapeau rouge à Lyon. — M. Gambetta devant la commission d'enquête. — Ligues du Midi. — Envoi de M. Gent à Marseille. — Opinion de M. Fourichon et de M. Crémieux à ce sujet.

Appelé à s'expliquer sur sa politique intérieure, M. Gambetta a prétendu avoir rétabli l'ordre troublé lors de son arrivée à Tours.

Quand je m'installai à Tours, je trouvai, il faut l'avouer, le pays dans un état de véritable sécession; il y avait au midi, au sud-ouest, dans l'ouest, des tendances véritablement singulières et alarmantes pour l'unité de la France. En même temps, ce qui avait été prévu se réalisait; l'action du Gouvernement était très-faible; il était peu obéi. Au fond il a été parfaitement reconnu que si les membres de la délégation avaient songé à faire des élections, c'était pour eux un moyen d'en finir avec une situation qui leur semblait grave, et ils s'étaient résolus à cette détermination, malgré les ordres du gouvernement de Paris, et malgré les résolutions auxquelles ils avaient pris part eux-mêmes à l'Hôtel de ville.

J'entrai dans la délégation de Tours avec la résolution de rétablir l'ordre compromis sur beaucoup de points du territoire; je fus assez heureux dans un espace de temps fort restreint, quinze à dix-huit jours, pour pouvoir remettre l'ordre partout, et faire mettre en liberté toutes les personnes appartenant à l'ancien régime qui avaient été incarcérées, dont l'arrestation pouvait s'expliquer par des émotions populaires insurmontables et inséparables d'une crise semblable, mais dont la détention prolongée n'était pas possible sous un gouvernement régulier.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la façon dont j'ai agi soit à Marseille soit à Saint-Etienne, soit à Lyon, soit à Toulouse ; ce que je constate, c'est qu'au bout de très-peu de temps, l'autorité du gouvernement était partout reconnue, respectée, obéie, que le programme séparatiste était anéanti, et qu'on ne parlait plus de ligue, ni du Midi, ni d'ailleurs; cet ordre parfait s'est maintenu jusqu'à ma démission, c'est-à-dire jusqu'au 30 janvier.

M. Gambetta, *p.* 548.

A ce tableau trop flatté de ses victoires sur l'anarchie, un membre de la commission oppose ce qui s'est passé à Lyon. Il demande si M. Gambetta a suivi le drapeau rouge qui précédait le convoi du commandant Arnaud. L'ex-dictateur se fâche et trouve cela *misérable*. Il se plaint qu'on lui fasse des *questions plus ridicules les unes que les autres*.

M. DE SUGNY. — Soit ; mais comment se fait-il que pendant que vous rétablissiez à Marseille l'autorité du Gouvernement central, le drapeau rouge soit resté sur l'Hôtel de ville de Lyon ?

M. GAMBETTA. — C'est une erreur; ce n'est pas le drapeau rouge, c'est le drapeau de la ville de Lyon qui flottait sur l'Hôtel de ville ; sur les autres monuments et au balcon même de la préfecture de l'Hôtel de ville, c'était le drapeau tricolore. Le 24 septembre, le Conseil municipal élu de la ville de Lyon avait, dans une délibération, décidé que le drapeau de la ville de Lyon, qui est le drapeau rouge, flotterait sur la maison commune de la ville tant que durerait la guerre.

M. DE SUGNY. — Ce n'est pas ainsi qu'on le jugeait à Lyon ; on l'a toujours tenu pour le drapeau de l'insurrection.

M. GAMBETTA. — Lorsque je suis allé à Lyon, j'ai rassemblé tous les chefs de bataillon, sans distinction ; ceux qui appartenaient aux bataillons dits de l'ordre aussi bien que ceux des bataillons populaires, et je leur ai demandé s'ils voulaient enlever ce drapeau. Ils ont refusé ; le Conseil municipal et les membres de la garde nationale m'ont déclaré, et m'ont même apporté des pièces de leur municipalité établissant ce fait, que le drapeau qui flottait sur l'Hôtel municipal de Lyon était le drapeau de la ville, et que partout ailleurs, c'était le drapeau tricolore.

M. DE SUGNY. — Ce n'était pas l'avis de tout le monde, c'est bien le drapeau rouge en tête qu'on a porté en terre le commandant Arnaud.

M. GAMBETTA. — Non, je vous demande pardon.

M. DE SUGNY. — Les journaux de Lyon l'ont dit.

M. GAMBETTA. — Je vous demande bien pardon ; moi j'ai suivi le cortége, et je vous prie de croire que je ne l'aurais pas toléré.

M. DE SUGNY. — Je vous en félicite.

M. GAMBETTA. — Il ne faut pas m'en féliciter, c'est la vérité ; c'est moi qui ai mené le commandant Arnaud au cimetière.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors l'assertion est complétement démentie ?

M. GAMBETTA. — Absolument ; il n'y avait pas de drapeau d'abord ! Pour moi, permettez-moi de vous le dire, Messieurs, je crois qu'il faut s'arrêter là ; je ne veux pas descendre dans la discussion de pareilles affaires.

M. MAURICE. — Cependant il faut arriver à constater les faits.

M. GAMBETTA. — Vous comprenez que si vous en arrivez là et si je suis obligé de vous dire que je n'ai pas été au cimetière derrière un drapeau rouge, il n'y a plus de raison pour s'arrêter !

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez-moi une observation: de collègue à collègue, quel inconvénient trouvez-vous à ce que, par exemple, nous constations...?

M. GAMBETTA. — Je trouve cela misérable, indigne de nous occuper.

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez... Ce qui est digne de nous occuper, c'est d'arriver à la constatation ou à la négation des faits.

M. GAMBETTA. — Vous pouvez comme cela me poser une série de questions plus ridicules les unes que les autres.

M. DE SUGNY. — Pardon ; vous avez exercé un pouvoir dont vous devez compte.

M. GAMBETTA. — Je ne refuse pas des comptes ! là-dessus n'ayez aucune inquiétude.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais il est certain que sur ce point, la question pouvait être faite. Il y avait là un acte de notoriété publique.....

M. GAMBETTA. — Le drapeau rouge sur l'Hôtel de ville, oui ; mais en tête du cortége, je nie formellement.

M. Gambetta, p. 556.

Le débat entre la Commission et M. Gambetta ne se borne pas à ce point ; il reprend un peu après sur ce ton :

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — M. Gambetta ne conteste assurément pas aux députés le droit d'interpeller les ministres sur leurs actes. C'est à ce titre que nous croyons avoir le droit de l'interroger.

M. GAMBETTA. — Je ne me refuse nullement à répondre aux interpellations ; mais cependant il y a un certain domaine sur lequel il ne faut pas entrer, parce que, alors, vous n'avez qu'à prendre la collection des journaux qui m'ont attaqué, et qu'à me dire : Nous avons le droit de vous interroger sur tout cela ! A l'endroit des journaux, je dois vous dire que je suis d'une insensibilité parfaite, et si vous voulez me

poser la série de questions qui résulteront des attaques de ces journaux, permettez-moi de vous dire que ce ne sont pas là des interpellations.

M. LE PRÉSIDENT. — Cependant permettez-moi de maintenir les droits de la Commission, et de vous dire que, lorsqu'il y a un fait qui a été de notoriété publique, qui a été imprimé dans les journaux, il est bon que nous sachions si ce fait est vrai ou faux. Vous avez raison d'être d'une parfaite insensibilité à l'égard de tout ce qui se dit dans la presse; et chacun de nous, de ce côté, est arrivé à la même insensibilité. Mais enfin, vous avez été attaqué; il y avait là un fait, et il est évidemment bon que nous sachions, de votre bouche, s'il est vrai ou faux, afin que nous puissions déclarer, avec une pleine confiance, que ce fait, qui a causé un scandale, est complétement faux. C'est une bonne chose pour tout le monde.

Il ne faut pas avoir une susceptibilité excessive, quand l'intention n'est pas le moins du monde injurieuse, ni offensive pour vous.

M. Gambetta, p. 557.

Au sujet des ligues du Midi et du rôle de M. Gent, M. Gambetta est optimiste :

Les ligues du Midi affectaient un caractère de désordre, de mépris de la loi que, pour moi je n'admets pas.

M. LE PRÉSIDENT. — C'étaient des ligues séparatistes.

M. GAMBETTA. — Séparatistes, au point de vue de l'action militaire du pouvoir central.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous vous êtes applaudi de ce qu'au bout de quinze ou dix-huit jours, vous les aviez détruites à peu près.

M. GAMBETTA. — Complétement ! Il n'en a plus été question.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons des renseignements sur ces ligues qui ont tenté de se former ; elles paraissaient exercer en effet une assez grande pression sur l'administration.

M. GAMBETTA. — Elles exerçaient une influence considérable, parce qu'il y a beaucoup de gens faibles ; c'était du désordre ; mais, au fond, croyez bien que tout cela n'est pas très-sérieux ; ce sont des fantômes sans épaisseur.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez combattu les tendances sécessionnistes à votre arrivée à Tours.

M. GAMBETTA. — *Sécessionnistes*, c'est un gros mot ; c'était de l'anarchie, et cela n'avait pas le caractère de sécession. Je ne voudrais

pas que l'étranger pût croire qu'il y a eu, à un moment quelconque, une sorte de ligue pour briser l'unité de la France. Non : c'était du désordre, voilà tout !

M. Gambetta, p. 555.

M. DE SUGNY. — Quel était le but de l'envoi de M. Gent?

M. GAMBETTA. — C'était de désarmer la garde civique, et de faire rentrer dans l'ordre une administration départementale qui ne voulait pas reconnaître le pouvoir central.

J'ai envoyé M. Gent à Marseille pour y rétablir l'autorité du Gouvernement, non pas sur la ligue du Midi, entendez-le bien, mais sur des éléments locaux, marseillais, servis dans leur insurrection contre la loi par la complicité des autorités. Il fallait briser cela ; il n'y avait qu'un homme à côté de moi qui pût le faire avec autorité et avec justice, dans le midi surtout, sans aboutir à des collisions terribles, que je voulais éviter à tout prix; c'était M. Gent.

M. Gambetta, p. 557.

Mais ni M. Fourichon ni M. Crémieux lui-même ne confirment ce témoignage ; l'un et l'autre disent ce qu'étaient réellement M. Gent et M. Esquiros, qui mit à son départ de Marseille une si singulière condition et en fut indemnisé sur les fonds d'une caisse créée pour un usage bien différent :

Un membre. — N'y avait-il pas, en dehors du Gouvernement, des réunions où l'on prenait des mesures extraordinaires ?

M. L'AMIRAL FOURICHON. — *Il y en avait, en effet, dans la vallée du Rhône,* plusieurs d'un caractère purement *révolutionnaire. M. Gent était le grand promoteur de la ligue du Sud-Est.* Les départements de la Bretagne et de la Normandie cherchaient à s'entendre et à réunir leurs ressources, mais uniquement dans l'intérêt de la défense nationale. Il en était de même à Bordeaux pour les départements du sud-ouest.

M. Fourichon, p. 640.

Quant aux relations du Gouvernement avec M. Esquiros, je répète qu'elles ont été difficiles jusqu'à la violence.

M. CALLET. — Ce préfet s'est-il mis en insurrection vis-à-vis du Gouvernement, comme M. Duportal à Toulouse?

M. L'AMIRAL FOURICHON. — Pour vous donner une idée de la nature des rapports de M. Esquiros avec la délégation, je rappellerai seulement une dépêche qui était ainsi conçue : *Si je me retire, ce ne sera pas de-*

vant la difficulté de ma tâche, mais devant la lâcheté du Gouvernement.

M. Fourichon, p. 637.

M. CALLET. — Voulez-vous maintenant nous dire ce que vous savez sur l'origine et l'organisation des ligues provinciales, notamment sur la ligue du Midi ?

M. CRÉMIEUX. — Permettez ; dans ma seconde partie, vous verrez précisément que je n'ai pas voulu que Gent fût envoyé en Algérie, parce qu'il avait accepté la présidence de cette ligue du Midi. Je ne voulais établir la République, si heureusement proclamée, que par les bonnes voies, par les bons côtés. Assurément Gent est un excellent républicain, et vous savez les persécutions qu'il avait subies. Pourtant, je me suis opposé à la mission qu'on voulait lui donner, parce qu'il avait accepté la présidence de cette ligue, dont je ne voulais à aucun prix. Dans une dépêche, je disais que : « Toutes ces ligues ne sont faites que pour entraver la République. » Gent donna sa démission ; nous le nommâmes alors préfet de Marseille, où il s'est admirablement bien conduit, au péril même de ses jours. Mon gendre, qui était préfet dans le département de la Drôme, m'écrivit dans une dépêche : « J'abolis cette ligue ; je ne la tolérerai pas dans le département de la Drôme, et je ferai tous mes efforts pour la faire disparaître des deux départements voisins, qui marchent avec moi. »

M. Crémieux, p. 593.

CHAPITRE XXXIX

La guerre sous Metz.

Opérations de guerre sous Metz. — Déclarations du maréchal Le Bœuf, de M. Gambetta. — Mission du général Bourbaki.

Le siége de Metz ne tient que fort peu de place dans l'enquête parlementaire. Nous n'y trouvons que les dires de M. le maréchal Le Bœuf sur les opérations de guerre qui eurent lieu du 16 août à la capitulation; quelques mots du même témoin sur ce qu'on a appelé la mission du général Bourbaki et les réponses de M. Gambetta à la commission, lui demandant de justifier ses imputations contre le maréchal Bazaine.

Voici ces déclarations :

Pouvait-on, après la bataille du 16, se porter en avant? Nous étions vainqueurs, nous le sentions, nous avions gagné du terrain sur l'ennemi. Mais sur notre gauche, pendant que le prince Frédéric-Charles nous combattait, des corps ennemis avaient continué de marcher, et la route Sud de Metz à Verdun était en leur pouvoir. Je ne dis pas qu'une marche en avant fût impossible, mais dans ces conditions elle demandait beaucoup d'audace.

Le sentiment de l'armée, que je partageais, en faveur d'une marche en avant s'était tellement prononcé, qu'on a dû donner différentes raisons pour ne pas la faire, et entre autres celle-ci.

M. LE PRÉSIDENT. — Le maréchal Bazaine nous a dit que, dans la journée du 16, on avait consommé tant de munitions qu'il ne lui en restait pas assez pour une seconde bataille.

M. LE MARÉCHAL LE BOEUF. — On a dit qu'on avait manqué de munitions. Ici, je déclare, en repoussant toute pensée de personnalité, ce que je crois être la vérité. Oui, nous avions fait une consommation considérable de munitions à la bataille du 16, et l'on avait dit au maré-

chal Bazaine que l'on craignait de manquer de munitions, mais, dans le fait, nous n'en manquions pas, car nous avions des approvisionnements considérables à Metz.

Permettez-moi de vous dire, pour ne pas revenir sur cette question, que le 22 août, après les consommations des batailles de Spickeren, Borny, Gravelotte et Saint-Privat, toutes les batteries étaient complétement réapprovisionnées, ainsi que les parcs de corps d'armée. D'après les rapports adressés au commandant en chef de l'artillerie, l'infanterie possédait dans les sacs et les gibernes 90 cartouches par homme. De plus, les réserves divisionnaires portaient 40 cartouches de réserve par homme. Il y avait en outre, à la suite de l'armée, une réserve de 3,800,000 cartouches.

Si je m'attache à vous donner ces renseignements, c'est parce qu'on a attribué une trop grande portée à ces mots : « Nous manquions de munitions. » Le 14 au soir, on ne manquait pas de munitions ; on en avait encore beaucoup, avec les troupes mêmes qui avaient combattu, et, de plus, on aurait pu se réapprovisionnier à Metz, dans la nuit du 16 au 17, pour marcher le 17 au matin en s'élevant vers le Nord. Mais, il faut le dire, nous pouvions nous trouver plus tard en face de forces considérables au passage de la Meuse. Par conséquent, sans dire d'une façon absolue qu'on ne pouvait pas marcher après le 16, je crois que le général en chef, avait des raisons militaires qui ont pu le déterminer à ne pas le faire.

Dans la journée du 16, connue sous le nom de bataille de Bezonville, les forces étaient égales de part et d'autre, et les pertes de l'ennemi furent considérables. Le 17, nous opérâmes un mouvement de concentration vers Metz, et la journée du 17 fut employée à se réapprovisionner.

Maréchal Le Bœuf, p. 56.

Enfin, dans l'après-midi, vers une heure environ, les commandants de corps furent convoqués à la ferme de Grimon, où se trouvait le grand quartier général. La pluie était survenue, le terrain était détrempé. L'ennemi, qui avait vu nos mouvements, avait eu le temps de prendre des dispositions de défense.

Dans la conférence, on souleva une question d'un ordre nouveau : l'intérêt de maintenir l'armée sous Metz, attendu qu'on immobilisait une armée ennemie que l'on évaluait à 200,000 hommes, et que l'on donnait ainsi le temps aux armées de l'intérieur de s'organiser. En outre, la présence de l'armée permettrait de compléter plus rapidement les défenses de la place de Metz.

La discussion fut ouverte, et l'approbation de ces propositions fut loin d'être unanime. On se rallia cependant sur l'inopportunité de continuer le mouvement. On se sépara sans avoir décidé d'une manière définitive qu'on resterait sous Metz. Je crois que, le 26, on a manqué une occasion favorable de sortir du camp retranché de Metz.

Deux jours après, je reçus l'ordre de reprendre les positions du 26, mais le contre-ordre arriva presque aussitôt. Le 31, nous les reprîmes ; mais, dans l'intervalle, l'ennemi avait beaucoup travaillé à renforcer ses lignes et se tenait prêt à nous recevoir.

Pendant que nos troupes prenaient position, le commandant en chef nous réunit et nous communiqua deux télégrammes qui indiquaient que le maréchal de Mac-Mahon se dirigeait vers nous. Le maréchal Bazaine décida que ce serait la droite de l'armée qui prendrait l'offensive. J'étais à la droite de l'armée avec le général Frossard, qui devait se concerter avec moi. J'avais l'ordre de ne commencer l'attaque qu'au signal de deux coups de canon donné par le général en chef. Dès que ces deux coups partirent, j'engageai mon corps d'armée, le 2e corps restant en réserve. Le 3e corps, s'étendant par sa droite, enleva successivement Loincy, Montoy, Noisseville, ce dernier fortement retranché, et, vers huit heures du soir, couronna la position de Servigny, qui était le principal objectif pour le 31. Mais il était à ce moment nuit pleine; les troupes cherchèrent à s'établir. Dans cette position, au milieu de l'incendie, l'ennemi possédant encore une partie du village, vers 10 heures du soir, un retour offensif, exécuté par des forces considérables, nous reprit la position de Servigny. Sur ma droite, plusieurs retours offensifs furent repoussés pendant la nuit. Je rendis compte au maréchal Bazaine, en lui demandant de me rendre la division que j'avais dû laisser pour la garnison de Metz, et qui, dans la journée, avait été employée à faire une démonstration vers Ars-Laquenery. Le maréchal me répondit en plaçant le 2e corps sous mon commandement, ordre qui ne m'arriva que vers huit heures du matin et que je communiquai au général Frossard.

Le maréchal m'avait, dès le matin, fait dire par un de ses officiers d'état-major qu'il ne changeait rien au programme de la veille, mais que « si je rencontrais une trop grande résistance, je devrais consacrer » mes efforts à me maintenir le plus longtemps possible, de manière à » pouvoir me retirer en bon ordre et rentrer sous la protection des » forts. »

Je repris donc l'attaque au jour; mais, depuis la veille, la situation avait changé. Servigny était fortement occupé par l'ennemi, avec une artillerie considérable qui avait tous les avantages de la position. Re-

tonfey, vers notre extrême droite, était aussi fortement occupé. Nous nous trouvions en présence d'un feu violent d'artillerie; nous perdîmes beaucoup de monde sans pouvoir avancer. Je prévins le maréchal Bazaine de cette situation, en lui faisant dire que je tiendrais le plus longtemps possible. Vers huit heures et demie ou neuf heures, une division du 2e corps, qui, placée à ma droite, devait marcher sur Retonfey, fut forcée de rétrograder.

J'envoyai l'ordre au général qui la commandait de reprendre la position. Il le fit avec résolution, mais sans pouvoir regagner tout le terrain perdu.

L'artillerie ennemie, qui s'y était établie, nous prenait en écharpe. Il était dix heures et demie environ, la position n'était plus tenable; je fus obligé de me retirer lentement, par échelons, sur une position en arrière, et j'en fis prévenir le maréchal Bazaine, qui donna à l'armée l'ordre de reprendre ses positions de la veille.

Dans cette affaire, où le 3e corps fut le plus engagé pendant les deux journées, il subit les deux tiers des pertes totales, bien qu'il ne fût, en effectif, que le cinquième de l'armée.

Je n'entre dans ces détails que parce que je n'ai rien publié sur l'historique du 3e corps. Mes officiers ont pu le regretter; je trouve une occasion de leur rendre justice, et je la saisis.

A dater de ce jour, l'armée conserva une attitude défensive, sauf quelques combats ayant pour objet de ravitailler l'armée. On en livra sept. Le 3e corps prit part à quatre de ces opérations. On trouva quelques ressources dans les villages voisins de nos lignes; mais ces ressources n'étaient pas considérables. Nous devions prévoir que nous finirions par manquer d'approvisionnements, non pas qu'à l'origine les approvisionnements manquassent à Metz, comme on l'a dit, puisque les magasins de la place, ainsi que ceux de l'armée, ont pu faire vivre plus de 170,000 hommes pendant deux mois. Au surplus, la question des approvisionnements de Metz est en ce moment l'objet d'une enquête administrative.

Maréchal Le Bœuf, p. 57.

Je commence par ce qu'on a appelé la mission du général Bourbaki.

J'appris, par des bruits de camp, que le général Bourbaki était parti le 24 septembre, je crois. Je ne saurais fixer exactement la date. Le 25 ou le 26, des officiers me parlèrent d'une mission confiée au général Bourbaki. D'abord, je croyais que c'était un simple bruit, comme il y en a beaucoup dans les camps. L'armée, à cette époque, se préoccupait

déjà de sa position. Malgré ses préoccupations, elle n'aurait pas voulu accepter une négociation qui ne fût pas honorable. Mais si elle avait appris qu'on négociât pour la paix d'une manière honorable, il faut le dire, elle en aurait été heureuse, pour le pays surtout; le nom du négociateur lui inspirait confiance. Je me demandais ce qu'il y avait de fondé dans ce bruit, lorsque j'eus l'occasion de voir le maréchal Bazaine. Je puis dire la date, car j'avais eu un engagement le 27 septembre, et c'est le lendemain que j'allai en rendre compte au commandant en chef. Après l'avoir entretenu de l'affaire du 27, je lui dis : « Mais » qu'est-ce que ces bruits qui courent sur une mission du général » Bourbaki? » Alors le maréchal Bazaine me répondit : « Ah! je n'ai » pas eu l'occasion de vous en parler; savez-vous ce que c'est que » M. Régnier, attaché au cabinet de l'Impératrice? » Ce nom ne me rappelant rien, je répondis négativement.

« Il m'a apporté des nouvelles de l'Impératrice, qui me demande à » conférer, soit avec Bourbaki, soit avec Canrobert » (je tâche de ne vous dire que les choses qui sont exactement présentes à mes souvenirs).

« — Pourquoi? » dis-je. « Il paraîtrait qu'il serait question de paix et » de la réunion d'une Assemblée. Le Gouvernement actuel n'est pas » reconnu; il y a de très-grandes divisions. La France est dans un état » très-malheureux et une Assemblée seule peut tirer de là le pays. L'in- » tervention de l'Impératrice pourrait être utile. » Voilà tout ce que j'en ai su. Mon sentiment était que, si réellement il y avait des tentatives de négociations près de l'Impératrice, les négociations imposeraient à l'Impératrice des conditions de cession de territoire que son patriotisme repousserait. Je n'attachais donc pas une très-grande importance à la mission du général Bourbaki, qui d'ailleurs n'a pu revenir. Voilà ce que je sais sur ce premier point.

Maréchal Le Bœuf, p. 62.

M. CALLET. — Autre question. Pourriez-vous fournir à la Commission quelques explications de nature à lui faire comprendre votre grande préoccupation après la capitulation de Metz? Est-il à votre connaissance qu'il y ait eu trahison?

M. GAMBETTA. — Il y a eu trahison, c'est évident pour moi.

M. CALLET. — Sur quoi repose votre appréciation?

M. GAMBETTA. — Sur toutes les circonstances de cet horrible événement.

M. CALLET. — Sur des témoignages? sur des faits?

M. GAMBETTA. — Sur des témoignages et sur des faits, sur la conduite du maréchal, sur des documents indéniables, sur la présence à

Versailles d'un général confident et membre de l'état-major de celui qui commandait la place. Je ne discute pas, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous ne demandons pas la discussion.

M. GAMBETTA. — Je refuserais formellement et positivement de l'aborder.

M. GALLET. — Je vous demande des faits.

M. GAMBETTA. — Ces faits, c'est qu'on a été visiter l'ennemi, alors que le devoir était de le combattre à outrance, sans lui parler; c'est qu'on a été le visiter avec une mission politique avouée, reconnue, déclarée dans deux ambassades.

C'est intolérable de vouloir discuter de telles choses quand elles nous ont perdus.

Nous ne pouvons plaider ici le procès de la capitulation de Metz. Il y a beaucoup trop de choses à dire, beaucoup trop de détails; je vous en entretiendrais pendant deux jours. Je vous donne mon appréciation. La trahison est flagrante.

M. DE SUGNY. — La capitulation de Metz a été l'événement le plus terrible de ce siècle. Dans notre enquête, il est impossible que nous n'en parlions pas, il est impossible que nous ne fassions pas tout ce qui est en nous pour découvrir la vérité.

M. GAMBETTA. — Je vous donnerai des pièces qui vous la feront découvrir.

M. DE SUGNY. — Si vous avez quelque pièce qui puisse nous éclairer sur la culpabilité du maréchal Bazaine, permettez-moi de vous dire que votre devoir est de nous les communiquer.

M. GAMBETTA. — Il doit y avoir un conseil de guerre: à lui d'appeler ses témoins, je suis à ses ordres.

M. DE SUGNY. — C'est un des faits qui nous ont perdus, qui ont perdu la France.

M. GAMBETTA. — Je vous remettrai une pièce émanée de M. Tachard, notre ministre à Bruxelles, recueillant une déclaration de M. Boyer, de laquelle il résulte qu'il était venu ici, à Versailles, pour traiter de la capitulation de Metz, à condition qu'on réunirait ensuite le Corps législatif et le Sénat à Toulouse, sous la protection des baïonnettes prussiennes et de l'armée libérée de Metz, et qu'on y installerait le vrai gouvernement, le seul qui convienne à la France.

M. DE SUGNY. — Ceci serait d'une importance capitale.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons entendu d'autres personnes; elles nous ont déclaré que le maréchal Bazaine n'a jamais eu connaissance du traité qui aurait été conclu entre un agent français et les autorités allemandes.

M. GAMBETTA. — Il n'y a pas eu de traité, M. de Bismark est trop habile pour faire un traité en pareille circonstance. Ce qu'il voulait avant tout, c'était la possession de Metz et de son armée, avec la certitude d'en paralyser la puissance, car cette armée c'était certainement ce qu'il y avait de plus vigoureux en soldats et en officiers. M. de Bismark n'a pas traité, il a négocié, il a traîné les affaires en longueur, et a amené Bazaine jusqu'au dernier grain de blé.

M. LE PRESIDENT. — M. Boyer était-il autorisé par le maréchal Bazaine ?

M. GAMBETTA. — C'est lui qui le dit.

M. DE SUGNY. — Savez-vous quelque chose sur la mission de M. Régnier ?

M. GAMBETTA. — Je ne sais que ce qui a été écrit par lui-même.

M. DE SUGNY. — Je vous ai adressé cette question parce que tout le monde dit: Nous ne connaissons pas M. Régnier, il nous est tombé du ciel. J'avoue que tout cela m'inspire la défiance la plus absolue.

M. GAMBETTA. — Il a écrit sa mission ; quant à moi, je ne le connais pas.

M. DE SUGNY. — Vous devez comprendre que nous avons tous intérêt à savoir la vérité. Vous, chef du Gouvernement, avez tout intérêt à la dire sur ce fait dramatique et lugubre.

M. GAMBETTA. — Je dois la vérité à mon pays là-dessus, mais il ne faut pas engager le débat par le petit côté.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y aura un débat.

M. GAMBETTA. — C'est bien entendu. Si vous me voyez mettre, au début, quelque réserve sur cette partie douloureuse de notre histoire, c'est parce que je ne pense pas que, devant vous, je puisse entrer dans le récit de si nombreux détails. Cela nous prendrait beaucoup trop de temps. Je m'offre néanmoins à vous dire tout ce que je sais et à vous communiquer tout ce que j'ai par devers moi. Quand le débat s'engagera devant le pays, nous viderons la question.

M. DE RAINNEVILLE. — La question viendra-t-elle ?

M. GAMBETTA. — Elle viendra devant l'Assemblée. C'est demandé par une pétition des habitants de Metz eux-mêmes.

Au point de vue de ce drame de Metz, vous aurez 100,000 témoins, et des plus sévères, d'abord parce que c'étaient des militaires, et qu'il n'est pas facile, grâce à l'esprit de corps, de faire attaquer un militaire par d'autres militaires. Jusqu'à huit ou dix jours avant la capitulation, l'armée avait pleine confiance en Bazaine, elle a cru en lui, et ce n'est que lorsque l'évidence a été faite que l'acte a paru dans toute sa monstruosité, et il y a 100,000 témoins ! Parmi les personnes qui ont écrit

à ce sujet, et qui étaient à Metz, il n'y en a pas une dont le témoignage n'ait été écrasant pour le maréchal Bazaine; le général Deligny, notamment, qui était son ami, qui avait les mêmes opinions politiques, l'a foudroyé, et cela au point de vue militaire, et au point de vue de ses relations avec l'étranger. Maintenant, au point de vue de ses menées politiques, on pourrait également démontrer qu'il s'arrogeait un pouvoir qu'il n'avait pas comme chef d'armée.

M. DE SUGNY. — Avez-vous eu quelques inquiétudes touchant la conduite de Bazaine quand vous êtes arrivé à Tours? Vous doutiez-vous de quelque chose?

M. GAMBETTA. — Non, je ne me doutais de rien.

M. DE SUGNY. — A-t-on fait quelques efforts pour entrer en communication avec lui?

M. GAMBETTA. — J'ai envoyé des émissaires, des femmes, des nageurs, etc.

M. DE SUGNY. — Savez-vous s'il en est arrivé?

M. GAMBETTA. — Je l'ignore; je sais cependant de la manière la plus formelle, par un officier d'état-major attaché au cabinet du maréchal Bazaine, qu'il entrait des gens dans Metz; mais jamais on n'a pu se convaincre qu'il y fût entré des agents du Gouvernement, ni de Paris, ni de Tours, car, de Paris même, j'avais déjà envoyé des émissaires, des hommes et des femmes de Metz, et qui connaissaient le pays.

M. LE COMTE DARU. — Il est impossible que la Commission ne s'occupe pas d'une telle question, et qu'elle ne reçoive pas, à ce sujet, votre témoignage écrit ou verbal.

M. GAMBETTA. — Je trouve la question assez grave pour vous donner mon témoignage écrit.

M. LE COMTE DARU. — Nous vous le demandons. Le conseil de guerre s'occupera surtout de la question militaire.

M. GAMBETTA. — C'est aussi grave au point de vue militaire qu'au point de vue politique.

M. LE COMTE DARU. — Nous avons entendu le témoignage de M. le maréchal Bazaine, et, naturellement, nous avons besoin d'en entendre d'autres; le vôtre est un des plus importants. M. le maréchal nous a déclaré qu'il n'avait reçu aucune nouvelle depuis le 4 septembre, de ce qui se passait à Paris, ni en dehors de Paris; qu'il avait été obligé d'écrire au prince Frédéric-Charles pour lui demander s'il était vrai qu'une révolution eût été effectuée dans Paris, et quelle révolution. Le prince Frédéric-Charles lui aurait envoyé un journal, *la Patrie*, dans lequel se trouvaient les noms des membres du gouvernement nouveau.

Le maréchal en a donné connaissance à l'armée dans un ordre du jour qu'il a remis entre nos mains.

M. GAMBETTA. — Je vous donnerai un témoignage.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Il y a un acte de votre gouvernement qui incrimine gravement le maréchal Bazaine ; il importe que cet acte soit expliqué.

M. GAMBETTA. — Il le flétrit absolument.

M. Gambetta, 596.

CHAPITRE XL

Le 22 Janvier.

Le mouvement du 22 janvier était prévu. — Arrestations opérées. — Inertie du Gouvernement.

L'Enquête nous donne peu de détails sur la journée du 22 janvier 1871, ce renouvellement de la tentative du 31 octobre, que le général Vinoy réprima énergiquement, et avec d'autres moyens que l'*action morale*, cette unique ressource du général Trochu, à qui elle a si bien servi.

Le mouvement que nous avions prévu était inévitable. Il éclata ; mais sa préparation remonte à une époque antérieure au 22 janvier. Quant à moi, je n'oublierai jamais cette malheureuse journée. Je m'étais rendu auprès du Gouvernement, réuni en conseil au ministère de l'intérieur. Je voulais ouvrir les yeux à quelques membres du Gouvernement qui conservaient encore des illusions sur les approvisionnements, et j'avais amené avec moi le directeur de la caisse de la boulangerie, l'honorable M. Pelletier. Pendant que mon chef de service était là, exposant les chiffres et les quantités, je reçois la nouvelle qu'on menace d'attaquer l'Hôtel de ville. En effet, le 201e bataillon de la barrière d'Italie était sur la place de l'Hôtel de ville, et, quelques instants après, il ouvrait le feu. J'avais donné, en partant, des ordres formels : on devait prévenir tout conflit, tenir les troupes exactement renfermées dans l'intérieur de l'édifice, et nos défenseurs prêts à tout, mais bien cachés dans les embrasures.

Notre loyauté était si grande, qu'un de nos officiers, le commandant des mobiles, M. de Legge, un de nos collègues, était, au moment des premiers coups de feu, entre la grille et le bâtiment, seul avec M. Vabre, colonel commandant l'Hôtel de ville, et un adjudant, l'adjudant Bernard. Ce dernier eut le bras fracassé ; M. Vabre n'échappa à la

mort qu'en se plaçant derrière la guérite qui porta longtemps les traces des balles. La porte ayant été refermée devant eux, ils reçurent des décharges terribles pendant plusieurs minutes.

C'est alors que les gardes mobiles, sans attendre aucun commandement, tirèrent sur les agresseurs, et, en un clin d'œil, la place de l'Hôtel de ville fut balayée.

M. Jules Ferry, p. 503.

Quelques mots maintenant de la journée du 22 janvier, second essai du 31 octobre.

Ce jour-là, je passais sur la place de l'Hôtel de ville, vers deux heures, et je la vis couverte de monde. Des hommes armés ouvrirent le feu sur l'Hôtel de ville ; il leur fut aussitôt répondu des fenêtres du premier étage, et, en moins de dix minutes, la place de l'Hôtel de ville était vide, il n'y restait que quelques blessés ou morts.

Ce sont les mêmes éléments qui, le 18 mars, montaient encore une fois à l'assaut de la société, et, ce jour-là, ils ont triomphé, parce que le 31 octobre et le 22 janvier, on a eu pour eux des tolérances qu'une société qui entend être défendue a le droit d'appeler criminelles.

M. de Plœuc, p. 583.

Mais après cet emploi de la force et les arrestations qui suivirent, l'inertie du Gouvernement et l'impunité assurée aux meneurs de l'émeute rendirent au parti d'action son audace, et il se prépara pour une levée de boucliers qui ne devait pas se faire attendre.

CHAPITRE XLI

L'Armistice.

Nécessité de traiter. — M. Jules Favre n'a pas d'abord l'assistance d'un général. — L'armée de l'Est exclue de l'armistice. — Dépêche qui trompe à ce sujet le gouvernement de Bordeaux. — La garde nationale conserve ses armes. — Il était possible de les lui enlever.

Le général Trochu avait perdu la confiance de ses collègues et de la population. M. Jules Favre le constate et déclare qu'il a lui-même conseillé l'expédition de Montretout. On sait, en effet, quelle a été sur cette journée l'influence néfaste de ce membre du Gouvernement qui croyait faire preuve de courage et d'énergie en réclamant la guerre à outrance sans s'exposer de sa personne, ou de celle de ses collègues, au moindre péril.

Après notre défaite du Bourget, qui m'impressionna beaucoup, je pensai que M. Trochu ne pouvait plus diriger les opérations militaires. J'aimais beaucoup M. Trochu, mais je croyais qu'après cet échec il avait perdu le prestige qui est nécessaire pour commander. Je savais que la population de Paris était très-animée contre lui; je croyais qu'il fallait un chef nouveau pour tenter de nouvelles actions militaires.

Sur mon insistance, on réunit des conseils de guerre, et ces conseils estimèrent qu'il y avait lieu de faire une opération militaire. J'avais toujours conseillé de prendre Choisy, de couper les lignes ou même d'essayer de prendre Versailles. En effet, si nous avions pu aller jusqu'à Versailles, il nous eût été possible de nous ravitailler, pas beaucoup, mais l'effet moral eût été considérable. Je pressais pour que cette action eût lieu le plus tôt possible; elle devait se faire au commencement de janvier ; successivement elle fut retardée, et vous savez que c'est seulement le 19 janvier qu'elle a eu lieu.

Or, le 19, nous étions à la veille de manquer de pain.

M. Jules Favre, p. 365.

Cette tentative ayant échoué et les vivres étant épuisés, il fallait traiter.

Que fallait-il faire dans de pareilles conditions? On m'a dit souvent : — Nous n'avons pas besoin de traiter, nous n'avons qu'à laisser faire. Quelques personnes disaient : Nous allons ouvrir les portes de Paris à l'ennemi, et il entrera. — Cela me paraissait une puérilité, je vous demande pardon d'employer ce mot et de l'appliquer à des personnes graves. Je leur répondais : Non, l'ennemi n'entrerait pas ; en face d'une ville comme Paris, les assaillants ne profiteront pas de l'ouverture des portes ; ils ne s'exposeront pas à une surprise. Ce que veut l'ennemi, c'est une convention. Je n'ai pas besoin de développer ma pensée, vous la comprenez.

Il fallait absolument une convention, on le reconnut, mais personne au monde ne voulait s'en mêler.

Je réunis les maires, et je leur dis que nous étions arrivés à la dernière extrémité, qu'il n'y avait plus d'action militaire possible, puisque le Conseil l'avait déclaré, que dès lors il ne nous restait plus qu'à traiter, et que c'était la municipalité seule qui devait se charger de ce pénible devoir. Les maires refusèrent tous avec une grande animation.

Je ne trouvai personne qui voulût s'occuper de la négociation. Je dus prendre un parti.

M. Jules Favre, p. 359.

Dans cette situation, j'avais toujours pris vis-à-vis de moi-même et dans ma conscience l'engagement, quelle que fût l'opposition que je dusse rencontrer, d'aller à Versailles quand je saurais que nous n'aurions plus que pour quinze jours de pain. Notre position était pleine d'angoisses. Il fallait moudre le blé pour le livrer à la boulangerie ; notre principale fabrication était à Grenelle dans l'usine de M. Cail, et elle était exposée aux plus grands dangers; si les obus étaient tombés sur nos machines, nous étions condamnés à mourir de faim. Ces lenteurs se prolongèrent jusqu'au 19 janvier; c'est alors qu'eurent lieu les dernières actions militaires; elles furent considérées comme nécessaires et pouvant avoir un résultat utile. J'ai constamment écrit à M. Gambetta, et à tous ceux qui étaient intéressés à connaître la vérité, qu'au 15 janvier nous ne devions plus avoir de pain. Ce n'était pas tout à fait exact ; en portant les rations à 300 grammes, ce qui est insuffisant ; en condamnant à mourir une partie de la population de Paris, car la mortalité était devenue effroyable par suite de la mauvaise qualité du pain qui occasionnait la dyssenterie, on pouvait aller jusqu'à la fin du mois; mais c'était problématique; nous nous en occupions tous les jours

comme vous pouvez le croire. On nous disait que nous pouvions aller jusqu'au 29 ou au 30 janvier; c'était la vérité, le ministère de la guerre avait conservé des rations qui nous permirent d'aller jusqu'au 4 février. Une heure de plus, et nous étions exposés à voir mourir de faim la malheureuse population de Paris.

M. Jules Favre, p. 341.

Dans la nuit du 21 au 22 janvier, le général Vinoy devint commandant en chef dans les conditions que voici. Nous venions d'être battus à Montretout; la population était soulevée contre le général Trochu, à tort ou à raison, je n'ai pas à l'examiner; mais elle voulait à tout prix qu'il cessât d'être gouverneur; il fallait que le général Trochu donnât sa démission. Il ne voulut pas consentir à le faire; c'était chez lui un sentiment de devoir, une affaire de principe, et je ne l'en blâmerai jamais; il voulut se dévouer à son œuvre et il l'a fait avec une abnégation que j'admire. Mais le Gouvernement fut dans la nécessité de prendre cette décision; il n'était que temps; on vint nous avertir, à trois heures du matin, que Mazas était forcé, que Flourens arrivait avec une bande; nous l'attendîmes, il ne vint pas; mais il était absolument nécessaire de pourvoir à la situation, et j'écrivis au général Vinoy pour lui dire que le Conseil le nommait gouverneur de Paris et commandant en chef.

A un pareil moment, une telle dignité n'était autre chose que la perspective de la capitulation, et des humiliations qui s'attachent toujours à ceux qui signent de pareils traités; c'était la guerre civile le lendemain, la plus horrible des situations; elle était offerte à M. le général Vinoy, qui pouvait très-légitimement en désirer une autre. Je ne lui avais jamais donné d'espérance, mais il avait lu au fond de mon cœur, il connaissait mes inquiétudes et mon opinion personnelle sur la défense.

Il fut salué par cette lettre à cinq heures du matin; il en fut un peu troublé, et cela était naturel. Il alla immédiatement trouver le ministre de la guerre, M. Le Flô, et lui dit: « Je ne puis pas accepter, ce n'est pas au moment où la ville succombe que l'on peut me nommer commandant en chef. » M. Le Flô lui répondit: « Le général Trochu n'est plus commandant, l'armée va rester sans chef, et Paris sans commandant. »

Le général Vinoy lui dit: « Je suis soldat, vous êtes mon supérieur, je ferai ce que vous m'ordonnerez. » — « Je l'ordonne », a répondu M. Le Flô. Le général Vinoy lui tendit la main et accepta le commandement. C'est là, je le répète, un des plus grands actes qui puissent honorer la carrière d'un homme.

Le lendemain, nous avons eu une émeute. On a tiré des coups de fusil sur la place de l'Hôtel de ville; M. Ferry s'est conduit très-bravement et a résisté à l'émeute; nous étions réunis à l'Elysée et dans une grande inquiétude, car cela pouvait se généraliser.

Là, M. Pelletier, directeur des subsistances, vint nous dire: « Je suis désolé de vous l'apprendre, mais mardi, il n'y aura plus de pain. » Nous étions au 22 janvier, c'est-à-dire le dimanche. Ah! c'est une chose horrible que d'entendre une pareille déclaration. On put cependant avoir du pain jusqu'au mardi, et même jusqu'à la fin de la semaine.

C'est à ce moment que je pris la résolution d'aller voir M. de Bismark. J'avais voulu y aller après le 19, mais une émeute était survenue.

M. Jules Favre, p. 341.

M. Jules Ferry dit à ce sujet :

Dès le 23, le lundi, M. Jules Favre était allé, dans le plus grand secret, aux avant-postes prussiens, chez le comte de Bismark. L'armistice fut signé le 28. Or, voici quelle était la situation de nos vivres le 27 janvier.

Le 27 janvier, il nous restait 42,000 quintaux de blé, d'avoine et de son, qui constituaient 35,000 quintaux de farine panifiable, à cause du rendement inférieur de l'avoine. La Guerre avait 12,000 quintaux de riz et 20,000 quintaux d'avoine.

La consommation a été réduite, grâce à la bonne administration des subsistances, que je me propose de vous démontrer dans une autre séance, la consommation, dis-je, avait été réduite, depuis le 18 janvier, à 5,300 quintaux par jour. Sur ce pied, nous avions devant nous sept jours de pain, peut-être aussi trois ou quatre jours chez les détenteurs de blé. Bref, nous pouvions compter sur environ dix jours de vivres, dix ou onze jours. Mettez douze, parce que dans une ville comme Paris, les ressources offrent toujours un certain imprévu.

On pouvait donc compter sur dix ou douze jours de pain. Il y avait cependant une circonstance inquiétante, c'est que nos moulins ne fabriquaient notre farine qu'au jour le jour, et en quantités nécessaires seulement pour la subsistance du jour; de telle sorte quil suffisait d'un obus prussien, tombant sur les moulins de l'usine Cail, pour affamer une population de 2 millions d'âmes, ayant encore des subsistances pour quelques jours.

Quant à la viande, il restait encore 33,000 chevaux dans Paris, y compris les chevaux de la guerre, sur 100,000 chevaux entrés dans Paris en septembre.

Sur ces 33,000 chevaux, même en consommant ceux de la guerre, on n'en pouvait compter que 22,000 pour la subsistance, parce que Paris ne peut pas se passer de chevaux plus que de pain, ne fût-ce que pour le service des farines qu'il fallait transporter tous les jours des moulins chez les boulangers.

On consommait à Paris 650 chevaux par jour, en comptant l'armée et la population civile; ce qui mettait la ration de viande à 25 ou 30 grammes par jour. C'est avec cela que Paris vivait depuis le 25 décembre, et, depuis dix jours, la ration de pain n'était que de 300 grammes.

Nous comptions donc que dans dix jours, c'est-à-dire quand il n'y aurait plus de pain, on aurait mangé 6,500 chevaux.

Nous avions une réserve de 3,000 vaches, que nous gardions pour les malades et les petits enfants. On aurait pu les manger; mais, comme il n'y avait plus de pain, il aurait fallu tuer encore 3,000 chevaux. Nous aurions pu, de cette façon, fournir pendant une semaine encore à l'alimentation de Paris.

Voilà, Messieurs, l'exposé fidèle des faibles ressources qui nous restaient; ce triste tableau, chacun pouvait le commenter avec ses souffrances personnelles, et, cependant, la nouvelle de la capitulation fut acceptée, fut subie par la population avec un profond chagrin et une grande déception, la plus grande qui ait pu jamais frapper l'esprit d'un peuple.

Nous avons dû, dans ces conditions, capituler, dans le même moment où nous apprenions les derniers revers de Chanzy, l'insuccès de l'armée du Nord, la défaite et la mort de Bourbaki.

M. Jules Ferry, p. 417.

M. Jules Favre se rend auprès de M. de Bismark qui, par une feinte diplomatique, lui déclare qu'il a déjà traité avec la famille impériale. C'était une assertion complétement fausse. M. Favre le reconnaît lui-même, et nul n'ignore le refus absolu opposé par l'Empereur et par l'Impératrice aux propositions qui leur étaient faites de comprendre le rétablissement de la dynastie dans les conditions de paix.

M. de Bismark me reçut immédiatement, et lorsque je lui dis que je venais pour savoir s'il était possible de faire cesser l'effusion du sang, que peut-être parviendrions-nous à nous entendre; il me répondit : « Il est trop tard, j'ai traité avec la famille impériale. »

M. Jules Favre, p. 358.

M. JULES FAVRE.— Je n'ai vu personne auprès de M. de Bismark. Nous

avons causé, il m'a dit qu'il avait traité, et j'ai vu par la suite de la conversation que ce traité n'était qu'une fiction ; car d'abord il me dit qu'il avait traité avec l'Empereur, et ensuite qu'il se trouvait en face de trois prétendants : l'Empereur, la régence et le prince Napoléon, et qu'il pouvait traiter avec l'un ou l'autre de ces représentants du régime impérial.

M. Jules Favre, p. 359.

M. LE PRÉSIDENT. — Il vous a parlé aussi d'une députation de l'ancien Corps législatif ?

M. JULES FAVRE. — Il m'a parlé d'une personne qui s'était chargée de la négociation; mais j'ai pensé de suite que cette personne n'avait pas joué ce rôle.

M. LE COMTE DARU. — La personne qui a été désignée déclare que cette prétendue négociation est une pure invention de la part de M. de Bismark.

M. JULES FAVRE. — Aussi n'ai-je pas voulu nommer cette personne dans mon ouvrage.

Un membre. — C'était une ruse diplomatique !

M. Jules Favre, p. 359.

Le lendemain, à une heure, je repris la conversation avec lui; il me dit que le roi l'avait autorisé à entrer en négociations avec moi ; c'est alors que les négociations commencèrent.

M. Jules Favre, p. 360.

Avec une imprudence inexplicable et que n'eût pas commise le gouvernement le moins éclairé, les collègues de M. Jules Favre et M. Trochu l'avaient laissé partir seul, sans un général pour traiter les questions militaires. Ce fut sur l'observation de M. de Bismark que cette incroyable omission fut réparée.

M. CHAPER. — On avait refusé, à grand tort, selon nous, de vous faire accompagner par un général.

M. JULES FAVRE. — Je crois qu'il n'y a aucun inconvénient à dire ce qui s'est passé.

Je ne m'explique pas le refus que j'ai éprouvé, mais enfin, le fait est exact; lorsque je suis revenu de Versailles, le 24, le mardi soir, après avoir exposé ce que j'avais fait, j'ai demandé un général, bien plus encore à M. le général Trochu et à M. le général Vinoy qu'au Conseil. Je m'étais trouvé placé, dès le principe, dans une position qui était aussi

dangereuse qu'anormale. Je ne suis pas militaire, et cependant je me trouvais forcé de débattre des questions que je ne connaissais pas, et j'étais exposé à commettre des fautes qui auraient pu compromettre l'armée. J'ai donc demandé un général ; on ne me l'a pas refusé précisément ; on m'a dit : attendons, nous verrons demain.

M. Jules Favre, p. 361.

Je dis donc que si j'ai demandé un général c'est uniquement pour éviter de commettre une faute ; quant à ma signature, elle appartenait à ce déplorable traité auquel nulle puissance humaine ne pouvait nous soustraire... On m'avait promis de signer avec moi, on ne l'a pas fait. Je ne fais aucune espèce de récriminations. Je ne demandais pas un général pour signer la capitulation ; je voulais couvrir mes collègues, et je voulais également protéger l'armée. Je ne savais pas comment les choses tourneraient ; elles auraient pu amener des résultats tout contraires à ceux qui se sont produits.

J'étais avec des militaires qui avaient dit qu'ils ne voulaient pas capituler, ce que personnellement je ne pouvais admettre. Je vous ai fait à cet égard ma profession de foi ; tout chef d'armée, toute personne ayant l'honneur de commander doit épuiser tous les moyens de protéger ceux qui sont placés sous ses ordres, et j'admets très-difficilement qu'un militaire ne signe pas une capitulation. Je n'ai jamais demandé un général qui signât avec moi ; j'aurais été satisfait qu'on le fît, mais j'étais trop fier pour le demander ; puisqu'on m'avait laissé seul, j'allai seul.

Lorsque je retrouvai M. de Bismark, le 26, il y eut une discussion tout à fait militaire. Je lui renouvelai mon observation ; il en avait parlé à M. de Moltke. Il me dit : « Je vous avais dit cela hier, mais je ne savais pas si nous traiterions ; il faut que vous ameniez demain un général. » Il ajouta : « Je veux le chef d'état-major du général Trochu. »

Or, vous savez tous quelle était à Paris la situation de M. Schmith. Il avait été, à tort, j'en suis convaincu, très-vivement attaqué. Puisque j'en rencontre l'occasion, je lui rendrai hommage ; il s'est comporté comme un brave soldat, et je suis sûr qu'il a servi la France fidèlement. Mais enfin, on l'avait accusé d'abominations : nous étions entourés d'espions. Il était très-difficile d'emmener le général Schmith pour conclure une convention qui devait exposer à toutes les calomnies.

Du reste, il y avait une raison pour que ce ne fût pas le général Schmith qui fût chargé de ce soin, c'est que le général Trochu n'était plus gouverneur de Paris. M. de Bismark me dit : « Nous ne connaissons que la règle : celui qui doit signer une capitulation, c'est le chef d'état-major du commandant en chef. »

On me dit : « Alors c'est le chef d'état-major du général Vinoy. » Je ne pouvais pas retourner auprès de M. de Bismark sans être accompagné d'un général, puisqu'il en avait demandé un. On chercha quel général on pourrait nommer, parce que le général Vinoy refusa de le faire. On proposa le général de Valdan, qui était le chef d'état-major de M. le général Vinoy, mais on se dit : Il faut un général plus considérable. On pensa au général Callier ; il était deux heures du matin ; on alla le chercher très-loin, à Belleville : quand il arriva, il était trois heures ; le général ne se souciait pas beaucoup d'aller à Versailles ; il donna, pour refuser, une raison quelconque qui était sans doute très-bonne à ses yeux, mais qui me contrariait beaucoup. On pensa au général de Beaufort ; M. le général Callier le présenta comme un général éminent. Il fut convenu que j'irais prendre le général de Beaufort ; et, en effet, je l'amenai à Versailles. Seulement le général de Beaufort, après cette journée, ne m'a pas paru être celui qu'on avait supposé le plus capable de réussir dans de pareilles négociations ; il me donna assez d'inquiétude et lorsque je revins avec lui, je dis : Je ne peux pas laisser le général de Beaufort retourner à Versailles ; il faut suivre la règle proposée et envoyer le général de Valdan.

M. Jules Favre, p. 364.

Laissons raconter à M. Jules Favre lui-même les conditions qu'il posa, les discussions qu'il soutint, les nécessités qu'il subit :

La première chose que je voulais obtenir, c'était la convocation d'une Assemblée ; la seconde, c'était que la garnison de Paris n'allât point en Allemagne.

Je voulais que l'on conservât les armes des officiers et celles de la garde nationale. C'est vrai. Si j'ai eu un tort ce n'est pas de l'avoir demandé, c'est, dans un moment de trop grande effusion, d'avoir dit à la tribune que j'en demandais pardon à Dieu et aux hommes. Je n'aurais pas dû faire une pareille déclaration parce qu'elle n'est pas juste ; il était impossible de faire autrement, et je porte le défi à qui que ce soit de nous dire comment il eût amené à rendre ses armes une population qui avait perdu la tête à ce point de vouloir assassiner celui qui allait essayer de la sauver. J'ai donc obtenu ce que j'ai demandé, et mes amis considéraient comme impossibles à espérer ces conditions d'armistice pour lesquelles j'ai été en butte à de si nombreuses accusations.

La négociation a été laborieuse ; je disais à M. de Bismark : « Vous ne voulez pas de ces conditions, eh bien ! nous allons nous battre, j'ad-

mets que vous serez victorieux ; eh bien ! vous entrerez dans Paris, vous ferez de la France ce que vous voudrez, et vous verrez qu'elle vous donnera encore fort à faire. » C'était là mon thème. Quand j'arrivai près de M. de Bismark, j'étais très-anxieux ; je lui dis que nous venions de livrer une bataille dans laquelle nous avions obtenu un certain succès, et que, malgré la vivacité de leur attaque, les Prussiens n'avaient pas forcé nos lignes et étaient rentrés dans les leurs. Cela était vrai ; le 19 au soir, quand j'ai été au Mont-Valérien, j'avais eu peur qu'il en fût autrement, mais les Prussiens ne sont pas téméraires.

Je dis à M. de Bismark : « Nous sommes en mesure de recommencer, et je vous en donne pour preuve que le général Trochu, croyant très-loyalement qu'il fallait s'en tenir à la défense, la population de Paris en a été tellement irritée, qu'elle a fait une émeute hier et que le général Trochu a donné sa démission ; par conséquent, si vous voulez éviter une nouvelle bataille, il faut que nous traitions. La situation est difficile, je le reconnais ; si vous voulez traiter, je viens vous dire les conditions. »

J'ignorais alors complétement l'état de nos armées à l'extérieur, nous n'avions reçu que des bulletins incomplets ; je savais bien que le général Chanzy avait été battu, que le général Faidherbe l'était aussi ; mais je croyais que l'armée de Bourbaki était victorieuse ; cela résultait des dépêches que j'avais reçues. Je savais donc bien que la résistance était impossible à Paris, mais j'ignorais ce qui pouvait se passer en province.

M. de Bismark me dit : — « Vous arrivez trop tard ; je n'ai pour traiter que l'embarras du choix, je suis persécuté par l'Empereur, par le prince Napoléon et par la Régente. J'ai traité avec l'Empereur et je crois cette combinaison fort bonne. »

Je lui dis : — « Ce que vous me faites l'honneur de me dire n'est pas sérieux ! »

— « Je suis sûr de rétablir l'Empire, me dit-il, nous avons 100,000 prisonniers qui demandent à ramener l'Empereur ; nous entrerons dans Paris, et soyez sûr que l'on sera trop heureux de faire la paix avec lui. »

La conversation continua, et je vis que M. de Bismark cherchait à me tromper ; il passa à d'autres combinaisons et me demanda si j'appuierais celle de la réunion du Corps législatif.

« Nous sommes indifférents à la forme du gouvernement, me dit-il ; mais nous cherchons l'autorité qui nous donnera le plus de garanties pour faire la paix, et nous la trouvons dans l'Empereur, qui a été nommé par la grande majorité de la nation. Si nous ne la trouvons pas dans

l'Empereur, nous la trouverons dans le Corps législatif, qui représente la volonté populaire. »

Je lui dis que le Corps législatif était impossible.

— « Vous vous trompez, me répondit-il, il y a une commission du Corps législatif, et je suis en rapport avec elle. »

Il me cita un de nos collègues que je ne veux pas nommer, parce que je suis persuadé que M. de Bismark ne m'a pas dit la vérité ; c'est un personnage très-important, et il serait inutile de jeter son nom au milieu de toute cette affaire.

M. de Bismark me demanda mon avis : — « Je vous consulte comme avocat, » me dit-il. — « Eh bien, comme avocat, je vous dirai qu'il est d'une très-grande honorabilité ; mais je ne crois pas qu'il ait autant de rapports avec vous, et d'ailleurs, si, dans un intérêt patriotique, il a songé à quelque chose, pour moi, je m'y refuse. Arrangez-vous avec l'Empereur et le Corps législatif. Quant à moi, je ne représente que Paris ; si nous sommes battus, vous entrerez dans Paris, vous ferez ce que vous voudrez. » Peu à peu, je passai aux détails ; ces négociations ont duré pendant cinq jours. M. de Bismark m'a d'abord demandé à prendre la garnison de Paris tout entière ; je m'y suis opposé. On me l'a beaucoup reproché et peut-être avec raison ; j'ai en cela été très-imprudent, par des sentiments que vous apprécierez. M. de Bismark m'a averti, avec une très-grande loyauté, du danger au-devant duquel j'allais. Je lui dis : « Je ne traite pas avec vous si vous ne concédez pas que la garnison de Paris n'ira pas en Allemagne. » — « Je ne vous fais pas une grande concession, me répondit-il, car nous avons déjà beaucoup de prisonniers. »

Je ne crois pas, en effet, que cela ait été un grand miracle que d'avoir obtenu cette concession ; mais ce qui a été le résultat d'un effort très-grand, c'est d'avoir obtenu que nos troupes ne fussent point parquées. M. de Bismark et M. de Moltke voulaient disposer deux camps, l'un à Gennevilliers, l'autre à Saint-Maur ; les officiers devaient être internés dans un troisième camp, sans armes et séparés des soldats. Je lui ai dit : « Je n'accepterai pas cela, la population de Paris en mourrait de douleur. Que les prisonniers soient gardés en Prusse, très-bien ; mais en France, jamais. Nous aimons mieux mourir que de subir une telle humiliation. » M. de Bismark me dit : « Vous êtes insensé, les soldats qui seront désarmés dans Paris seront une cause permanente de dangers. »

J'ai répondu : « Ils sont animés de bons sentiments, nous les maintiendrons ; nous sommes très-malheureux, mais je ne consentirai jamais à ce qu'ils soient parqués, à ce qu'ils subissent sous nos yeux les mauvais traitements de leurs gardiens ! »

Après de longs débats, M. de Bismark accorda que nos soldats n'iraient pas en Allemagne et resteraient à Paris. — « Quant à la garde nationale, me disait M. de Bismark, voici quel est le plan du roi : il veut bien que les soixante anciens bataillons de la garde nationale gardent leurs armes, mais il veut que les autres soient désarmés. » Je lui ai dit : « Venez les désarmer : je ne m'en charge pas. Nous amènerions la guerre civile que nous avons toujours voulu éviter. La garde nationale renferme des éléments très-mauvais. On a donné des armes à tous ceux qui venaient en chercher. J'ai moi-même été ministre de l'intérieur par intérim pendant trois mois ; j'ai vainement cherché à y mettre de l'ordre, je m'y suis épuisé, et je n'y suis pas parvenu ; je ne suis arrivé à rien, si ce n'est à prolonger cet état de désordre effroyable qui résultait de ce que la garde nationale était payée et de ce que la plupart de ses soldats ne cherchaient que leurs trente sous ou leurs 2 francs 75 par jour. — C'est un état terrible, ajoutai-je, qui nous condamne presque inévitablement à une liquidation sanglante. Mais nous la ferons sans vous, et j'espère encore que les éléments excellents de la garde nationale seront suffisamment forts pour réprimer ceux qui sont mauvais ; mais, encore une fois, si vous voulez les désarmer, entrez dans Paris, et faites-le vous-mêmes ; pour moi, je ne m'en charge pas. »

Pour vous donner une idée des difficultés qui se soulèvent dans les choses militaires, je vous citerai le fait suivant : nous sommes restés quatre heures pour que l'armée conservât ses drapeaux ; il fallut envoyer chez le roi et chez M. de Moltke pour obtenir cette concession, que je considérais comme un honneur et une consolation, quoique l'armée n'eût pas de drapeaux par le fait : elle en avait quatre dont elle ne se servait pas ; mais, en tout cas, elle les a conservés.

M. de Bismark demandait en outre un milliard pour la ville de Paris. Je trouvai la chose un peu forte, et je parvins à réduire sa demande à 200 millions.

Je posai donc mes conditions, et je dis que c'était à prendre ou à laisser. « Si vous n'acceptez pas les bases dont je viens de vous parler, il n'y a rien de fait ; nous nous battrons ; après la bataille, vous entrerez dans Paris, vous ferez ce que vous voudrez, vous le régirez comme vous voudrez ; quant à nous, nous nous effacerons complétement ; vous gouvernerez Paris, et nous ne prendrons en aucune façon la charge de diriger les affaires quand le drapeau prussien flottera dans Paris ; vous nous emmènerez prisonniers si vous le jugez convenable. Voici mes conditions : un armistice, — je me refusai à traiter de la paix ; — convocation de l'Assemblée ; l'armée prussienne n'entrera pas dans Paris ; notre armée restera prisonnière dans Paris, n'ira pas en Allemagne. » Il

n'était pas encore question du sort qu'elle aurait, et à plus forte raison pour la garde nationale de marche. M. de Bismark voulait d'abord prendre la garde nationale de marche, je m'y refusai ; c'était une condition de rupture. La garde nationale conserverait ses armes.

Telles sont mes conditions que je posai à M. de Bismark. A la fin de la conversation, comme il voulait se retirer, il me pria de les lui formuler par écrit. Je lui fis quelques observations à cet égard, et lui dis que si les négociations échouaient, il pourrait se servir de cet écrit ; il me répondit : « — Sur ma foi de gentilhomme, ce n'est que pour les montrer au roi, pour lui faire connaître les bases de notre conversation. »

Je pris un crayon et j'écrivis ces quatre conditions.

M. Jules Favre, p. 359.

J'ai débattu pendant cinq jours pied à pied les conditions de l'armistice. Je me suis efforcé de défendre les intérêts de l'armée avec toute la sollicitude dont je suis capable. J'ai fait conserver aux officiers leurs armes et leur équipement, aux régiments leurs drapeaux ; j'ai sauvé le soldat de l'humiliation et des souffrances d'un parquement dans des camps retranchés ; j'ai cru mettre à couvert toutes nos forces de province par une suspension d'armes devenue inévitable, mais qu'on aurait pu me refuser ; loin d'exiger la signature d'un général au pied de la convention, j'ai été heureux de me sacrifier seul, en signant seul, ne me dissimulant pas que cette signature deviendrait le prétexte d'accusations et de calomnies sous lesquelles je succomberais, et lorsque, brisé de fatigues et d'émotions de toute nature, j'ai dû, sous le regard et avec l'adhésion du vainqueur, écrire le télégramme qui m'est reproché, l'autorité militaire qui m'assistait n'a pas fait une observation. Elle, qui avait pour mission spéciale de faire exécuter l'armistice, n'a pas cru plus que moi que ma rédaction fût incomplète ! Elle l'a considérée comme tellement suffisante, qu'elle s'est refusée à faire partir un officier qui, en passant par Versailles, pouvait, comme je le désirais, être le lendemain soir à Bordeaux ! et maintenant c'est moi seul qu'elle accuse, et, quand je viens devant la Commission que vous présidez dire loyalement la vérité, on s'empresse de travestir mes paroles et de soulever contre moi une tempête de calomnies, au risque de provoquer un débat qui pourrait être funeste à nos relations diplomatiques !

M. Jules Favre, p. 374.

M. JULES FAVRE. — Nous sommes tombés d'accord avec M. de Bismark dans cette séance du 24, qui commença à une heure, sur les points principaux. A cinq heures nous arrêtâmes cette conversation.

Ces points principaux étaient que l'armistice serait accordé ; que l'Assemblée serait réunie ; quant à l'entrée dans Paris, je ne pus obtenir immédiatement qu'elle n'aurait pas lieu ; ce n'est que trois jours après, je crois, peut-être est-ce le lendemain que je l'obtins ; comme je tiens à être exact, je ne veux pas préciser ; ce qu'il y a de sûr, c'est que j'eus beaucoup à insister à cet égard. M. de Bismark me disait que cette condition rencontrerait un obstacle presque absolu dans la volonté du roi et des généraux. Je suis arrivé au Conseil rapportant l'armistice, la convocation de l'Assemblée, la promesse qu'on n'emmènerait pas l'armée prisonnière de guerre, que les officiers conserveraient leurs armes ; j'obtins aussi, et j'attachai à cette clause une importance bien naturelle, qu'on ne parquerait pas nos soldats. Vous savez qu'on me l'a beaucoup reproché, mais vous comprendrez le sentiment qui m'a guidé. M. de Bismark me dit : Quant aux prisonniers, je parlerai au roi de votre désir que nous ne les emmènerions pas en Allemagne ; nous n'en voyons pas, d'ailleurs, l'utilité. Je ne considérais pas cela comme une concession de M. de Bismark, la Prusse avait déjà un nombre énorme de prisonniers et n'avait aucun intérêt à s'imposer des charges nouvelles. Il fut dit que les prisonniers resteraient à Paris, mais qu'ils seraient divisés en deux camps, l'un dans la plaine de Gennevilliers, et l'autre à Saint-Maur ; que, de plus, les officiers seraient internés à Saint-Denis. Voilà le sort qu'on réservait à nos soldats. Je m'y opposai, je dis que je ne le souffrirais pas ; j'aimais mieux tout rompre que de voir nos soldats prisonniers sous les murs de Paris. M. de Bismark me fit toutes sortes d'observations ; il me dit : C'est dans votre intérêt, parce que des militaires désarmés, vaincus, dans une grande ville, au milieu d'excitations de toute nature, deviendront un danger considérable. Je lui répondis que je ne me dissimulais pas ce danger, que je le sentais comme lui, mais que j'avais dans la population de Paris une grande confiance, ainsi que dans la garde nationale ; j'espérais que ces militaires seraient contenus ; M. de Bismark, après avoir consulté M. de Moltke, accéda à ma demaude. Je revins, le 24 au soir, avec ces conditions ; je les fis connaître au conseil, et il fut convenu que le lendemain je retournerais à Versailles, parce que ce n'était, bien entendu, que des conditions générales.

M. Jules Favre, p. 366.

Ici se place la déplorable méprise dont l'armée de l'Est a été la victime. M. Jules Favre explique à sa façon cette erreur impardonnable :

Dans votre pensée, l'armistice devait comprendre même l'armée de l'Est?

M. JULES FAVRE. — Parfaitement. Dans la pensée de M. de Bismark et dans la mienne, ce retard apporté dans la délimitation de la zone

neutre ne voulait pas dire que la guerre continuerait dans l'Est et que l'armistice ne comprenait pas l'armée de l'Est. C'est ainsi que M. de Bismark l'entendait ou me paraissait l'entendre; il me semblait que lorsque nous écrivions, M. de Bismark et moi : « Faites exécuter l'armistice » sans y ajouter aucune restriction, il ne pouvait y avoir ni exception ni équivoque.

M. LE COMTE DARU. — Les dépêches prussiennes portent la preuve que M. de Bismark ne comprenait pas ainsi l'armistice. Il a été écrit le 28 à 11 heures du soir : « Le général Manteuffel continuera ses opérations; l'armée de l'Est n'est pas comprise dans l'armistice. »

M. JULES FAVRE. — Le texte de la convention proteste contre cette interprétation. J'affirme que l'armée de l'Est a été comprise dans l'armistice; mais la réglementation de la délimitation de la zone neutre ne pouvait pas être fixée immédiatement. Pour les armées de l'Est, on attendait des nouvelles, des pièces respectives, pour en faire la délimitation.

M. CHAPER. — La délimitation se fait sur place. Ce qu'il y a d'inouï dans le traité de l'armistice, c'est que la délimitation a été faite à Versailles, et chose plus grave encore, qu'elle a été faite seulement par des officiers prussiens.

M. LE COMTE DARU. — Et sur des cartes prussiennes!

M. CHAPER. — J'allais y arriver.

Ce sont les Prussiens qui ont tracé, comme ils l'ont entendu, les lignes de délimitation, avec des cartes tellement fausses, nous a-t-on dit, que M. le général Loysel affirme que si l'on avait suivi rigoureusement ces lignes de délimitation, il aurait été rejeté dans la mer.

Par suite de ces délimitations, le département de la Côte-d'Or a été remis aux Prussiens; celui de Loir-et-Cher également; Abbeville, je crois, l'a été, ainsi qu'une grande partie de la presqu'île que défendait le général Loysel, et dont le Havre était le centre. Nous avons été obligés d'évacuer tous ces points que nous occupions.

Vous apercevez la gravité militaire de ce fait, elle est énorme et d'autant plus considérable que cela constitue un exemple peut-être sans précédents. Quand on traite d'un armistice, il est certain que l'on doit prévoir que les deux armées seront enchevêtrées l'une dans l'autre, toutes les deux tenant la campagne; on ne peut pas, dans son cabinet, tirer une ou plusieurs lignes droites, allant invariablement dans telle ou telle direction. Il faut, au contraire, aller sur place, — voir les points qu'occupe l'une des armées, ceux qu'occupe l'autre, faire des échanges, consentir des transactions. C'est ce qui a été opéré pour certaines parties de l'armée du Nord. Ainsi le chef d'état-major du général Faidherbe a été chargé d'aller reconnaître les lignes sur place; mais pour tout le reste, c'est une vraie capitulation, car cet armistice était conclu com-

plétement à la volonté d'un seul des traitants, qui abusait de sa situation jusqu'aux limites extrêmes de la mauvaise foi, puisqu'il nous a toujours pris et ne nous a jamais donné.

Il nous a pris des positions d'une grande importance. Le général Chanzy nous a éclairés là-dessus; on lui a enlevé tout un département. Dans l'Est on a enlevé aussi un département.

Vous-même, en ce qui concernait le département de la Côte-d'Or, vous avez soupçonné que la réserve faite et la querelle à propos de Garibaldi pourraient bien cacher un piége de M. de Bismark pour prendre tout le département de la Côte-d'Or; et effectivement il a été pris.

M. JULES FAVRE. — Ils n'en ont pris qu'une portion ; ils ont pris Dijon et Beaune, et encore Beaune a été évacué plus tard sur mes pressantes instances.

M. CHAPER. — Oui, c'est vrai.

M. JULES FAVRE. — Je vous le répète, M. de Valdan était certainement, je le reconnais, dans une situation toute particulière. Mais je n'étais pas présent au moment de la délimitation, j'y suis absolument étranger. Elle a été faite entre deux officiers d'état-major, car M. de Valdan était accompagné d'un autre officier qui lui servait probablement de secrétaire. C'est chez M. de Moltke que la délimitation a été faite, mais, je le répète, j'y suis resté absolument étranger.

M. Jules Favre, p. 367.

Je demande en quoi le malentendu qui a existé entre l'autorité française et l'autorité allemande a pu nuire à notre héroïque et malheureuse armée.

Je comprendrais qu'on relevât une omission qui lui aurait laissé ignorer un armistice dans lequel elle aurait été comprise, alors que l'ennemi aurait profité de cette ignorance pour l'accabler.

Mais ici il n'y a rien de semblable. L'armée a pu croire pendant vingt-quatre heures qu'elle était protégée par un armistice qui était son seul salut.

De son côté, le gouvernement de la Défense nationale avait pensé qu'en expédiant, de concert avec M. de Bismark, un télégramme qui ne contenait aucune restriction, les hostilités cesseraient sur toute a ligne.

Je suppose que, par une rédaction plus complète, l'armée de l'Est eût appris qu'elle était en dehors de l'armistice jusqu'à ce qu'on eût pu opérer la délimitation, que pouvait-elle faire?

Sa retraite était coupée sur tous les points, sauf vers la frontière suisse, à laquelle elle n'était venue s'appuyer dès le 26 que pour la franchir.

Débandée, démoralisée, sans vivres, sans vêtements, pouvait-elle combattre?

M. Jules Favre, p. 341.

Et cependant on a répété partout, on imprime encore dans les feuilles bonapartistes et démagogiques que je suis responsable de la perte de l'armée de l'Est.

Je crois avoir victorieusement établi qu'une telle accusation est absolument fausse.

Je crois avoir également démontré qu'il est dans tous les cas impossible de me rendre seul responsable de ces faits.

Je n'ai jamais cherché et je ne cherche pas davantage aujourd'hui à fuir la responsabilité que j'ai assumée.

Mais, alors que ceux au secours desquels je suis venu m'abandonnent et m'attaquent, j'ai le droit et le devoir de déterminer nettement la part qui revient à chacun.

Lorsque, après trois conseils de guerre successifs, il a été reconnu, par l'autorité militaire et par le gouvernement, que toute défense était impossible, et que Paris n'avait pas pour dix jours de vivres, il était du devoir de l'autorité militaire de joindre son action à celle du gouvernement pour stipuler au nom de l'armée et obtenir les meilleures conditions possibles.

Il était de son devoir de surveiller tous les détails des choses militaires dans la convention et dans l'exécution.

Elle s'est abstenue. Elle m'a laissé seul en face de l'ennemi, forcé de débattre les questions les plus graves et qui la concernaient exclusivement.

Si la famine n'eût pas été à nos portes, je n'aurais jamais accepté une pareille mission.

Convaincu que, si je reculais, rien ne serait fait, j'ai assumé cette terrible responsabilité dont je devinais toutes les angoisses et tous les périls.

Quand j'ai eu déblayé le terrain, j'ai de nouveau réclamé le concours de l'autorité militaire, — elle me l'a refusé — et je ne l'ai obtenu que lorsque l'ennemi l'a exigé.

A partir du moment où un général m'a assisté, l'autorité militaire a été seule chargée des objets de sa compétence.

On m'a dit cependant qu'aujourd'hui elle le conteste et qu'elle me reproche d'avoir usurpé ses droits, lorsque le 26 janvier au soir, rentrant de Versailles, je donnais l'ordre de cesser le feu.

Si cette critique m'était réellement adressée, elle me paraîtrait tout à fait incompréhensible.

J'aurais voulu, je n'ai pas besoin de le dire, que l'effusion du sang s'arrêtât le jour même où je suis allé à Versailles.

Cependant il fallait que les deux belligérants se missent d'accord.

Le 26 au soir, cet accord semblant certain, M. de Bismark et moi nous convînmes, à Versailles, à huit heures, de suspendre le feu à minuit.

Avec les lenteurs forcées du retour, je ne pouvais arriver à Paris qu'à dix heures. Je n'avais pas un moment à perdre.

Cependant je ne rédigeai mon ordre ni de Versailles ni des affaires étrangères; je me fis conduire chez le général Vinoy pour le faire donner par lui.

M. le général Vinoy était absent. Le chef d'escadron que je rencontrai n'avait pas une autorité suffisante. J'écrivis et je signai cet ordre en recommandant la plus grande diligence pour son exécution.

A ce moment même l'officier supérieur qui me recevait ouvrait une dépêche du commandant de l'un des forts qui couvrent Saint-Denis. La dépêche demandait du renfort et faisait craindre que la garnison ne pût plus tenir.

M. Jules Favre, p. 374.

A leur tour M. Pelletan et M. Trochu sont entendus à ce sujet :

M. LE PRÉSIDENT DARU. — Dans tous les cas, pourquoi a-t-on excepté l'armée de l'Est de l'armistice ?

M. E. PELLETAN. — Les négociateurs n'ont pu alors tracer une ligne de démarcation entre les armées belligérantes. M. Jules Favre a dû vous donner à cet égard toutes les explications. Étions-nous libres, alors, de discuter les conditions de l'armistice ? Nous avons résisté jusqu'à la dernière minute. Il était possible que si nous avions tardé de deux jours, Paris se réveillât avec la famine. Comprend-on la famine à Paris? Se figure-t-on cette population, ces malheureux habitants sortant de leurs maisons pour se jeter sur un morceau de pain? C'eût été terrible. Nous avons résisté encore un coup jusqu'au dernier moment, et, quand est venue l'heure de la capitulation, nous n'étions pas maîtres des conditions; nous avons dû les subir. M. Jules Favre a, dans ces désastres, dans ces douleurs, évidemment accepté le rôle le plus pénible dont un grand citoyen puisse être chargé. Il a dû discuter pied à pied ces hontes, ces humiliations, ces souffrances de la capitulation. Il l'a fait cependant, et pour ma part, je crois qu'on lui en saura gré quand toutes les fumées et toutes les poussières qu'a soulevées l'esprit de parti seront tombées.

M. LE PRÉSIDENT DARU. — Veuillez le remarquer, ces considérations sur la famine et sur les malheurs effroyables qu'elle eût entraînés ne sont pas une réponse à la question que je vous ai posée. Je vous demande la permission de vous y ramener purement et simplement.

Toutes nos armées, celle du Nord, celle de l'Ouest, celle de la Loire, ont été comprises dans l'armistice, c'est-à-dire que les officiers ont suspendu les hostilités et déterminé la zone neutre qui devait séparer les troupes françaises des troupes ennemies ; une seule armée a été exceptée de l'armistice, c'est l'armée de l'Est. Nos généraux n'ont même pas été prévenus de cette exception, et alors que, conformément aux lois de tout armistice, ils restaient immobiles à la place où l'armistice les avait saisis, les généraux prussiens continuaient leurs mouvements, informés que les armées de l'Est n'étaient pas comprises dans la capitulation.

Je vous demande, à vous, membres du Gouvernement, pourquoi vous avez laissé les armées de l'Est en dehors de l'armistice et dans l'ignorance de la situation qui leur était faite ?

M. EUGÈNE PELLETAN. — M. Jules Favre a dû répondre à cette question.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est un des actes les plus graves de votre Gouvernement, et nous vous interrogeons pour savoir ce que vous pouvez nous en dire.

M. PELLETAN. — Ce que je puis affirmer, c'est que M. de Bismark a exigé la reddition de la place de Belfort ; c'est précisément parce qu'on ne voulait pas rendre Belfort que M. de Bismark a dit : « Nous ne pouvons pas tracer une ligne de démarcation puisqu'il y a encore des hostilités ; nous ne savons pas où sont les corps d'armée puisqu'ils sont en marche ; laissons cette question à l'écart ; on tracera une ligne de neutralité pour les autres armées, mais puisque vous ne voulez pas donner Belfort, les opérations continueront dans l'Est. »

M. Pelletan, p. 476.

M. LE COMTE DARU. — Vous auriez su alors que l'armée de l'Est n'était pas comprise dans l'armistice.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Oh ! pardon ; vous voulez toujours me faire dire cela, mais je vous rectifierai toujours, mon cher collègue. Je déclare par continuation que, dans ma pensée, il y a eu à cet égard incertitude, et que cette incertitude reposait sur le sentiment où j'étais par expérience que les Prussiens voulaient que cette incertitude régnât. Ce sont eux, maîtres du télégraphe à Versailles, qui ont fait partir l'avertissement de M. Jules Favre, et vous voyez bien qu'aucune objection n'a été faite par eux à cette dépêche qui ne parlait pas des trois jours et suspendait *immédiatement* les hostilités. Mais cette objection, il leur a plu de la faire au général Clinchant. Voilà qui est clair.

Je vous le dis, tout ce qui s'est passé là a été le résultat, non des formes et des conditions de l'armistice, non des efforts, bien ou mal entendus, ni de la compétence ou de l'incompétence de M. Jules Favre,

mais des vues bien arrêtées des Prussiens, de leur résolution d'agir comme ils l'entendraient avec la France, qui ne pouvait plus combattre. Vous avez vu l'absolue bonne foi avec laquelle j'ai raisonné et cherché à rappeler mes souvenirs, vieux de dix-huit mois, et auxquels je ne pensais guère, puisque je suis venu ici sur la demande de M. Ferry pour parler exclusivement du 31 octobre. Ce sont les faits que vous m'avez appris ou rappelés qui m'ont mis sur la voie pour trouver et prouver la vérité. Oui, ces événements sont le résultat des circonstances de force majeure ou, si vous voulez, de violences majeures, que j'ai exposées. Si vous entendez à leur sujet discuter les personnes, vous êtes assurés d'être hors de la vérité et de la justice.

M. Trochu, p. 327.

Le 31, trois jours après la signature de l'armistice, vous avez, au sein du Conseil, vous d'abord, M. Ferry ensuite, manifesté de vives inquiétudes, en disant : « Mais, quelle est donc la situation de l'armée de l'Est? Quelle énorme responsabilité va peser sur nous si elle est battue et prise ! » Cette discussion n'aurait pas eu lieu si, dès le 28 au soir, après avoir fait la convention, le Conseil avait pu croire que l'armée de l'Est était comprise dans l'armistice, et qu'on ne se battait plus de ce côté.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Je ne me rappelais pas cette discussion; mais c'est là la preuve évidente, éclatante, de ce que je vous ai dit, à savoir que mon esprit gardait des doutes, des préoccupations à ce sujet, et que je réclamais des explications.

M. LE COMTE DARU. — Je vous demande si dans le Conseil vous n'avez pas entendu soutenir l'opinion contraire.

M. LE GÉNÉRAL TROCHU. — Je n'ai aucun souvenir à cet égard; mais après ce que vous venez de dire, et après ce que je vous ai dit moi-même, il me semble que vous pouvez choisir maintenant; — ce que vous venez de dire démontre que, par le fait, l'incertitude régnait sur ces choses. M. Jules Favre dit : Je crois que l'armistice s'étend à l'armée de l'Est; moi, sur ce point, j'ai des doutes. Pourquoi cette incertitude, ces doutes, ces divergences d'opinion? Parce que cet armistice n'en était pas un, parce que c'était, au fond, une capitulation à merci, comme les faits ultérieurs que j'ai énumérés le prouvent. Les Prussiens ont voulu rester maîtres de la situation. M. Jules Favre a, paraît-il, entendu que l'armistice s'étendait à l'Est, à toutes les armées, à Bitche, à Besançon, à Belfort? Mon Dieu, je ne suis pas étonné qu'il l'ait cru; mais j'ai eu des doutes, et d'autres en ont eu aussi, d'après ce que vous venez de dire. Je n'ai jamais vu, encore moins signé, ce que vous appelez les procès-verbaux des séances du Gouvernement. Mais s'ils disent que j'ai voulu éclaircir la situation de l'armée de l'Est, c'est que j'avais

des incertitudes et des inquiétudes à son sujet. Cela confirme les souvenirs que j'ai exprimés devant vous.

Général Trochu, p. 325.

Avoir exclu l'armée de l'Est de l'armistice, c'était une faute immense, mais M. Jules Favre et ses collègues ont su encore l'aggraver ; le premier, en envoyant au gouvernement de Bordeaux une dépêche qui parlait d'un armistice général à faire observer partout et sans retard ; les autres en ne rectifiant pas l'erreur du funeste diplomate, en ne provoquant aucune explication, en laissant tout aller au hasard, en ajournant le départ de leur délégué pour Bordeaux, où il est arrivé ignorant les véritables conditions de l'armistice et où il les a apprises par les communications de l'ennemi. Pour rejeter loin de lui la responsabilité qui l'écrase, M. Favre reproche à M. de Bismark une mauvaise foi insigne ; mais cette mauvaise foi n'excuse point l'imprévoyance et la coupable légèreté qui ont coûté à la France une armée de plus et la vie de plusieurs milliers de ses enfants.

M. LE COMTE DARU. — La dépêche était conçue dans les termes suivants : « Nous avons signé un armistice, faites-le immédiatement exécuter partout. »

Vous ne laissez, dans ce télégramme, aucun doute sur l'universalité de l'application de l'armistice partout. Cette dépêche a été expédiée de Versailles à onze heures du soir. Étiez-vous seul quand vous l'avez écrite, ou bien étiez-vous avec M. de Bismark?

M. JULES FAVRE. — Hélas! ceci prouve que vous vous faites bien peu d'idée de la situation dans laquelle j'étais à ce moment : j'étais, comme je vous l'ai dit, tout à fait à la disposition de M. de Bismark. Relativement à cette armée de l'Est, j'ai donné des explications, mais puisque vous désirez qu'elles soient présentées aujourd'hui d'une manière plus complète, je n'y fais aucune opposition.

Le projet d'armistice que j'avais rédigé portait, bien entendu, que l'armistice s'appliquerait à toutes les forces qui étaient en présence, et j'avais compris, que, l'armistice étant proclamé, chacun devait s'arrêter sur ses positions et qu'on devait ensuite établir sur place la délimitation des armées. Lorsqu'il fut question de réaliser ce plan, M. de Bismark me fit connaître qu'il voulait positivement exclure Belfort de l'armistice. M. de Bismark m'a demandé la livraison de Belfort comme condition de l'armistice. Je ne sais pas si c'est quand M. de Valdan était là ; mes souvenirs sur les points de détail sont parfaitement précis. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes arrivés à poser d'une façon bien nette les conditions de l'armistice que lorsque les militaires ont été là, M. Beaufort d'abord, et puis M. de Valdan. Il avait été question tout d'abord, de la part de M. de Bismark, de la cession de Belfort ; je m'y suis refusé. — Eh bien, m'a dit M. de Bismark, Belfort ne sera pas

compris dans l'armistice. — Je lui ai dit : Mais alors que faites-vous de l'armée qui est autour de Belfort ? — Je croyais que Bourbaki était victorieux.

M. LE COMTE DARU. — C'était avant le 23 ?

M. JULES FAVRE. — Oui, le 23, je croyais que l'armée de l'Est était la seule armée qui n'eût pas été battue ; c'était ma pensée avant que j'eusse causé avec M. de Bismark.

M. de Bismark me dit que le général Bourbaki avait été battu devant Héricourt, que les opérations étaient engagées et qu'il était absolument impossible de savoir où étaient les deux armées. Ce fut la raison pour laquelle il me proposa de ne pas assigner la ligne de démarcation qui devait séparer l'armée de l'Est de celle qui était vis-à-vis d'elle, parce que, disait-il, il attendait constamment une nouvelle décisive. Le télégraphe était coupé, il n'était pas possible de recevoir des dépêches autrement que par cavaliers. Et même M. de Bismark disait : « Attendons des nouvelles de l'armée de l'Est pour conclure l'armistice. » Il ne comprenait pas encore pourquoi j'étais si pressé.

M. Jules Favre, *p.* 364.

C'est au moment où j'ai signé la capitulation, et avec la même plume, que j'ai écrit cette dépêche à M. Gambetta sous les yeux et avec le contrôle de M. de Bismark. Nous n'avions à notre disposition aucune espèce de moyens de communication ; ce n'est que cinq ou huit jours après que j'ai obtenu avec la plus grande peine, et parce que l'armistice était en plein cours d'exécution, l'autorisation d'envoyer des dépêches à Tours.

M. CHAPER. — Est-ce vous qui avez rédigé la dépêche, ou M. de Bismark ?

M. JULES FAVRE. — C'est moi.

M. CHAPER. — On avait cru voir dans la généralité des termes employés une manœuvre de M. de Bismark ; car, grâce à la généralité de ces termes, l'armée de l'Est paraissait comprise dans l'armistice.

Cette dépêche, expédiée à onze heures du soir, arrive le matin à Bordeaux. Aussitôt, tous les généraux français sont avertis qu'une trêve est conclue ; les hostilités sont immédiatement suspendues.

Les termes de la dépêche étaient fort généraux. Les chefs d'armée ont cru, de la meilleure foi du monde, que, comme cela se fait en pareille circonstance, chacun devait garder ses positions, et négocier avec l'ennemi pour la délimitation des lignes neutres. Pas du tout. Il y a d'abord ce fait énorme, que l'armée de l'Est n'était pas comprise dans l'armistice, n'en était pas prévenue, et que l'ennemi continuait à marcher contre elle. De plus, la délimitation, pour toutes les armées,

n'était pas faite, sur place, par les généraux intéressés, mais à Versailles, par M. de Moltke et par vous, sur les plans et par la main de l'ennemi. Le premier fait est le plus grave, mais le second a sa gravité aussi.

M. JULES FAVRE. — La dépêche a été faite immédiatement après la signature de l'armistice. Le général de Valdan était présent. Nous avons arrêté avec M. de Bismark les termes de la dépêche. A ce moment j'étais dans un très-grand état de trouble, et cela se comprend. J'ai fait cette dépêche, et je suis rentré avec la pensée de la faire porter à l'instant même, car j'ai demandé à M. de Bismark un officier qui irait en porter le texte à Bordeaux. Je ne savais pas que l'armistice dût être retardé de deux ou trois jours. L'armistice portait qu'il serait exécutoire immédiatement pour Paris, mais trois jours après seulement pour la province.

M. ULRIC PERROT. — Quoi! on laissait trois jours pour se battre dans les départements.

M. JULES FAVRE. — Dans ma pensée ce délai de trois jours n'était stipulé que pour la mise à exécution de l'armistice dans les départements, et c'est ainsi que la convention a été appliquée.

M. LE COMTE DARU. — Ceci, il faut l'avouer, est bien extraordinaire! — Vous savez ce qui en résulte : le général Clinchant était à Pontarlier, en retraite. M. Gambetta lui télégraphie le 29 au matin : « L'armistice est signé. » Il reçoit cette dépêche; il a vingt-quatre heures d'avance sur le général Manteuffel; il est encore libre de ses mouvements. L'armistice est signé ; ordre est donné aux troupes de rester dans leurs positions. Néanmoins les troupes prussiennes s'avancent; on dit au général ennemi : l'armistice est signé ; le général prussien répond : « J'ai reçu des ordres; je suis prévenu que l'armistice ne concerne pas l'armée de l'Est. » Le général Clinchant n'était prévenu de rien de pareil. Les Prussiens en profitent; ils nous enlèvent une division, les généraux qui la commandent et que l'on emmène prisonniers.

M. Gambetta devait croire que l'armistice était immédiatement exécutoire et applicable à toutes les armées.

M. CHAPER. — Cette question est très-grave. Nous avons la dépêche adressée à M. Gambetta.

M. LE COMTE DARU. — Cette gravité, vous l'avez vous-même sentie. C'est le 28 au soir que l'armistice est signé et qu'il est signifié dans la nuit à M. Gambetta. Eh bien, à la date du 31, nous trouvons dans les procès-verbaux du conseil du gouvernement de la Défense nationale une discussion des plus vives à ce sujet. Le génaral Trochu demande : « Mais l'armée de l'Est est-elle, oui ou non, comprise dans l'armistice? » On ne savait donc pas à ce moment quelle était la signification des termes de la convention. On ne savait pas à ce moment, d'une manière

précise, quelle était l'étendue de l'armistice; on ne savait pas s'il comprenait ou s'il ne comprenait pas l'armée de l'Est. Comment cette discussion a-t-elle pu naître?

M. JULES FAVRE. — Il n'était pas possible qu'on se méprît sur la signification de l'armistice, puisque pendant trois jours nous en avions examiné les conditions, puisque d'ailleurs j'en avais apporté le texte, et qu'en arrivant, le 28, j'avais demandé au Gouvernement, et notamment au ministre de la guerre, de faire partir immédiatement un officier pour faire exécuter l'armistice.

J'ai un regret extrême que cette dépêche ait pu prêter à une équivoque; je ne croyais pas que l'armistice pût s'appliquer sans qu'un officier fût envoyé dans nos armées, et qu'il pût communiquer, soit verbalement, soit par écrit, les ordres du ministre de la guerre.

Je ne dis pas que ce soit cela qui m'ait fait écrire cette dépêche; non, j'ai écrit cette dépêche pour résumer les conditions que nous voulions pour nos soldats. Mais, par le fait, l'armée de l'Est n'était pas exclue de l'armistice. Il était seulement dit que la délimitation serait faite quand on en aurait reçu la nouvelle à l'armée de l'Est. J'ai dû comprendre que, d'un moment à l'autre, on pouvait faire parvenir des nouvelles et fixer la délimitation de l'armée de l'Est. C'est alors que j'ai fait cette demande au général Le Flô. Le général Le Flô, après avoir eu connaissance de l'armistice, me dit qu'il s'en occuperait. Dès ce moment, j'ai été dégagé de la responsabilité militaire. J'ai mis le ministre de la guerre à même d'agir; c'était à lui plutôt qu'à moi à s'occuper de ces détails.

M. LE COMTE DARU. — N'est-ce pas M. de Bismark qui vous a dicté cette malheureuse dépêche?

M. JULES FAVRE. — Nous en avons arrêté les termes ensemble, je l'ai écrite avec un sentiment d'amertume que rien ne peut rendre. Mais enfin, les choses ainsi faites, j'ai cru ma responsabilité dégagée en ce qui concernait les détails militaires.

Je suis encore resté, après l'armistice signé, à peu près quinze jours à aller presque tous les jours à Versailles pour régler les conditions de détail; j'y passais presque ma vie. Le soir du 31, ou le 31 dans la journée, M. de Bismark me dit que s'il pouvait prendre Garibaldi il le ferait fusiller. Je vous déclare que je pris cela pour une mauvaise plaisanterie. M. de Bismark, ce jour-là, — c'est encore un incident que je me rappelle parfaitement, — M. de Bismark, étant très-souffrant, me dit que je le condamnais à un régime qui le faisait périr : c'était son expression habituelle. Nous travaillions toute la journée; il ne pouvait plus sortir ni monter à cheval. Un jour, il me demanda un congé pour le lendemain.

J'étais moi-même extrêmement fatigué; j'avais, à Paris, beaucoup

d'affaires en retard; il fut convenu entre M. de Bismark et moi que je ne reviendrais pas le lendemain à Versailles. En rentrant, à minuit environ, je rendis compte au Conseil de ce qui s'était passé, et ce fut en effet à cette occasion que le général Trochu me dit : « Mais vous ne connaissez pas ces gens-là ! »

Nous n'avions aucune espèce de nouvelles de l'armée de l'Est ni de Garibaldi. Nous ne pouvions laisser cet incident sans solution. Je partis le lendemain pour Versailles. J'eus avec M. de Bismark une conversation extrêmement vive. M. de Bismark ne paraissait pas se rendre compte de ce que je lui demandais. J'allai chez M. de Moltke, qui, du premier mot, me donna complétement raison. M. de Bismark prétendait que le général Garibaldi était un chef de partisans et qu'il n'avait pas le droit de porter les armes contre la Prusse. Je lui répondais que Garibaldi sous notre drapeau était protégé par nous, et qu'il était impossible qu'il ne fût pas compris dans l'armistice.

M. Jules Favre, p. 364.

M. DELSOL. — Dans tout cela, ce qui frappe, c'est la ruse de M. de Bismark, qui, lorsque vous êtes convaincu que l'armistice est signé pour l'armée de l'Est, regarde, lui, cette clause comme suspendant l'existence même de l'armistice pour cette armée. De sa part, il y a eu une mauvaise foi évidente.

M. JULES FAVRE. — J'ai cru qu'on devait envoyer un officier pour faire exécuter l'armistice sur toutes les lignes. Nous attendions d'ailleurs sur l'armée de l'Est des renseignements qui pouvaient arriver d'un moment à l'autre, et dès l'instant qu'ils nous seraient parvenus, nous aurions recouvré notre liberté d'action. Mais nous ne les avons eus qu'au moment où l'armistice était déjà signé. Nous sommes restés trois jours sans communications directes avec la province.

M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS. — M. Gambetta a-t-il transmis la dépêche intégrale que M. Jules Favre lui a envoyée ? savait-il que l'armée de l'Est était comprise dans l'armistice, mais que, par suite d'une ruse, elle allait en être exceptée pendant un certain temps ?

M. JULES FAVRE. — M. Gambetta ne l'a pas su.

M. CHAPER. — C'est vrai, il ne l'a pas su.

M. LE COMTE DARU. — La dépêche, datée de Versailles, porte que l'on a signé un armistice applicable à toutes les armées ; rien de plus.

M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS. — Eh bien ! si malgré l'incertitude où l'on pouvait être on avait transmis les conditions de l'armistice tel qu'il avait été stipulé, avec l'indication des trois jours après lesquels il était exécutoire, seulement pour la province, le général Clinchant n'avait plus de raison de s'arrêter dans sa retraite.

M. JULES FAVRE. — Mais M. Gambetta ne l'a pas su.

M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS. — C'est un malheur.

M. CHAPER. — Pour moi, il y a là évidemment une preuve de la duplicité prussienne.

M. DELSOL. — M. de Bismark aurait dû vous faire ajouter dans la dépêche : « Faites exécuter l'armistice, *à l'exception de l'armée de l'Est.* »

M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS.. — Si on avait seulement indiqué cette exception, tout était sauvé.

M. DELSOL. — Du reste, cette dépêche est en contradiction avec celle où le roi de Prusse déclare que l'armistice est général, et qu'il le fait exécuter partout.

M. LE PRÉSIDENT SAINT-MARC GIRARDIN. — Ceci est une accusation contre M. de Bismark, mais je vous ferai remarquer que, lui, nous ne pouvons pas l'interroger...

M. Jules Favre, *p.* 369.

Lorsque la convention fut signée, le 28 janvier au soir, je demandai à M. de Bismark un sauf-conduit pour un officier et un membre du gouvernement. Je croyais indispensable d'envoyer ces deux délégués, le premier pour faire exécuter l'armistice, le second pour convoquer l'Assemblée de concert avec M. Gambetta. M. de Bismark me proposa d'expédier une dépêche que nous rédigeâmes ensemble, en présence du représentant de l'autorité militaire; il est parfaitement vrai que cette dépêche, conçue en termes généraux, ne mentionnait pas les conditions particulières faites à l'armée de l'Est ; mais, loin de le croire nécessaire, je supposais qu'en annonçant un armistice d'une manière générale, et en donnant l'ordre de l'exécuter, la clause restrictive de la convention disparaissait, et que l'armée de l'Est était protégée comme les autres, sauf pour la question de délimitation, qui était ajournée aux informations que nous attendions d'un instant à l'autre.

Je devais d'autant plus le penser ainsi, que la dépêche était revêtue du contre-seing de M. de Bismark, avec lequel je l'avais rédigée ; et si, en rentrant à Paris vers une heure du matin, j'ai encore insisté pour le départ immédiat d'un officier, c'était pour empêcher les malentendus, toujours à redouter en pareille matière, mais non spécialement pour l'armée de l'Est, que je ne croyais plus menacée.

M. Jules Favre, *p.* 371.

Ajoutons encore ces déclarations, dont la dernière est de M. Gambetta, tout heureux qu'une des plus grandes fautes de la dictature ne lui soit pas, cette fois, imputable :

M. LE COMTE DARU. — Ce n'est pas la vie du général Bourbaki, c'est le salut de son armée qui a été compromis par l'armistice.

Monsieur, si vous pouvez nous donner encore un moment, j'aurais une autre question, que je crois importante, à vous adresser.

Voilà l'armistice signé, réglé; nous sommes le 28 au soir. Pourquoi M. Jules Simon ne part-il pas le 29 au matin pour Bordeaux ? Peut-être que si son départ avait été immédiat, bien des faits ne se seraient pas produits. M. Gambetta s'est peu à peu irrité ; il ne l'était pas le 29, et si l'on avait fait partir pour Bordeaux M. Jules Simon avec deux ou trois membres du Gouvernement dont la présence n'était plus nécessaire à Paris, vous auriez pu éviter la crise. Pourquoi M. Jules Simon n'est-il parti que le 31, et pourquoi est-il parti seul ?

M. JULES FAVRE. - Sur ce point, je ne peux pas vous répondre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en arrivant de Versailles le 29, je demandai qu'on envoyât un officier et M. Jules Simon. Et mon intention était si bien qu'il partît, que j'avais annoncé dans mon télégramme à M. Gambetta ce départ pour le soir même.

M. LE COMTE DARU. — Comment ! dans la nuit du 28 au 29 on convient que M. Jules Simon partira, et l'on attend trois jours, dans des conjonctures aussi graves, pour l'exécution de cette décision ! Pourquoi M. Jules Simon ne part-il pas avec M. Garnier-Pagès, par exemple, pour aller s'entendre avec le gouvernement de Bordeaux, lui faire exécuter la convention que vous veniez de conclure et faire procéder aux élections ! Connaissez-vous les motifs de ce retard ?

M. JULES FAVRE. — Oh ! du tout. Tout ce que je puis dire, c'est que je l'ai ardemment désiré, et, si j'eusse été libre, je serais parti.

M. Jules Favre, p. 368.

. . . .

M. DE SUGNY. — Alors, il y a eu de votre part un oubli considérable; vous auriez dû prévenir le gouvernement de Bordeaux que l'armée de l'Est n'était pas comprise dans la capitulation, pour que, de là, on pût avertir le général Clinchant. Tous les généraux ont été unanimes pour se plaindre de ce fait que, le général Manteuffel, sachant qu'il n'y avait pas d'armistice, ait continué à les envelopper, tandis qu'eux se sont arrêtés et ont perdu la chance, minime mais réelle selon eux, de pouvoir passer par la vallée de Pontarlier, pour arriver par le Jura du côté de Lyon, échappant ainsi à un désastre affreux.

C'est sur cet oubli que nous voudrions avoir quelques renseignements; on a télégraphié de Bordeaux au général Clinchant que l'armistice s'étendait à toute la France, et alors cette armée s'est trouvée dans une situation épouvantable.

M. PELLETAN. — Je ne puis pas vous donner de renseignements sur ce point. Comme je vous le disais tout à l'heure, il y avait un pouvoir exécutif dans le Gouvernement; nous autres, nous étions appelés aux

délibérations ; les dépêches, qui étaient envoyées par Jules Favre et par le général Trochu nous étaient lues souvent. Quant à moi, je ne puis donner aucune explication qui repose sur des faits suffisamment authentiques; je ne les connais pas assez, et je pourrais commettre des erreurs.

M. Pelletan, p. 471.

. . . .

M. L'AMIRAL FOURICHON. — M. Jules Simon nous annonça le décret sur les élections; mais il n'en avait pas apporté le texte. Il ignorait la clause de l'armistice qui stipulait la continuation des hostilités autour de Belfort. C'est par M. de Bismark que nous l'avons apprise.

Amiral Fourichon, p. 624.

. . . .

M. LE PRÉSIDENT. — La Commission me demande de vous adresser cette question : Pourquoi les dépêches envoyées à l'armée de l'Est, pour annoncer la conclusion de l'armistice, ne mentionnaient-elles pas l'exception faite pour cette armée ?

M. GAMBETTA. — Comment ! Mais c'est là une chose qui m'exaspère dans la conclusion de l'armistice ! C'est le crime de M. de Moltke et de M. de Bismark, qui savaient très-bien ce qu'ils faisaient, d'avoir inséré subrepticement cette clause dans la convention d'armistice, et c'est la faiblesse des représentants de la France d'avoir souscrit à de pareilles conditions. Quand on fait une trêve, on consulte les généraux, les chefs de corps; ceux-ci ne connaissaient pas cet armistice; s'ils l'avaient connu, ils ne l'auraient pas accepté.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez complétement ignoré l'exception faite relativement à l'armée de l'Est ?

M. GAMBETTA. — J'ai reçu cette dépêche : Armistice général pour les armées de terre et de mer; faites-le exécuter. Comment voulez-vous que j'aie soupçonné qu'on avait mis en péril l'existence d'une armée ?

M. DE RAINNEVILLE. — Est-ce que M. de Moltke aurait changé la dépêche écrite par M. Jules Favre ?

M. GAMBETTA. — Je crois que le gouvernement de Paris, qui était dans une situation particulière, a reçu pour argent comptant ce que lui ont dit, sur la situation des armées, MM. de Moltke et de Bismark, et qu'il a accepté la rédaction qu'ont faite ces messieurs du télégramme qui m'était adressé. Voilà comment je suppose que les choses se sont passées.

On n'a pas oublié que l'armée de l'Est; il y avait encore les corps de Blois et de Nevers, qui n'ont pas été prévenus; trois sur cinq.

M. DE SUGNY. — Quelle faute à la charge du gouvernement de Paris !

M. CHAPER. — L'impression reçue à Paris de l'armistice et résultant

des communications du Gouvernement, était que l'exception était faite dans l'intérêt de la France, parce que nous avions des succès dans l'Est, et que Belfort, à l'heure où on parlait, devait être débloqué par l'armée de Bourbaki ; les dernières nouvelles reçues de province étaient déplorables du côté de la Loire et favorables du côté de l'Est.

M. GAMBETTA. — C'était pour l'accabler dans les vingt-quatre heures que les Prussiens l'exceptaient de l'armistice.

M. MAURICE. — Le moins était de prévenir l'armée de l'Est qu'elle était exceptée.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est un oubli de la part des négociateurs français, qui espéraient, en consentant à cette exception, favoriser les succès de l'armée de l'Est; M. Gambetta n'en a rien su.

M. CHAPER. — Pour moi, je n'ai jamais pu comprendre qu'ayant consenti à cette exception, on ne l'ait pas fait connaître; il y a là un fait dont l'intention m'échappe complétement.

M. Gambetta, p. 573.

Après s'être débattu contre des reproches que sa conscience ne peut écarter, M. J. Favre n'a plus qu'une ressource, il récrimine contre l'Empire, et il s'indigne qu'on lui demande compte d'une armée perdue par la faute la plus grossière qui fut jamais. Il demande qu'on réclame des comptes à l'Empire, et il trouve impolitique que les hommes du 4 septembre aient à se justifier.

Je ne me suis jamais trompé sur le sens des investigations dont les membres du gouvernement de la Défense nationale sont l'objet ; elles ont surtout pour but de faire ressortir leurs fautes et de les livrer aux récriminations de ceux qui ont précipité la France dans la guerre qui lui a été si fatale. On en fait des usurpateurs, quand on sait qu'ils se sont épuisés en vains efforts pour que leurs adversaires prissent le pouvoir ; on leur fait un crime d'avoir résisté à l'étranger, et on ne leur tient aucun compte des nécessités terribles qu'ils ont subies. L'histoire sera plus juste. Mais ce qu'elle ne comprendra pas, c'est qu'alors qu'on se montre inexorable pour ceux qui ont entrepris l'œuvre impossible de triompher de l'invasion, on soit si indulgent pour ceux qui l'ont si cruellement provoquée, pour ceux qui, pendant vingt ans, ont exploité et corrompu le pays Je crains que cette sévérité contre les uns et cette tolérance envers les autres ne soient une grande faute politique. La France a besoin de justice. Elle n'en peut pas espérer quand les artifices dolosifs qui ont entraîné le vote néfaste du 15 juillet 1870, ne sont pas même l'objet d'une enquête, quand les scandales de l'expédition et des piperies financières du Mexique sont impunis, quand le crime du 2 décembre ne donne lieu à aucune instruction. Ceux qui parlent si haut de la nécessité de régénérer le pays et d'y rétablir le règne

des lois, ne devraient pas oublier que c'est en payant les légions et en faisant assassiner les femmes et les enfants, en transportant 50,000 citoyens, que Napoléon III a inauguré le pouvoir qui devait s'abîmer dans la honte de Sedan ; ils ne devraient pas oublier qu'il a été rendu contre le parjure, contre le violateur audacieux de la loi, un arrêt de la haute Cour déchiré par le sabre de ses agents, mais qui n'en subsiste pas moins avec toute sa force légale.

M. J. Favre, p. 374.

Mais, à mon sens, il serait aussi impolitique que dangereux d'essayer de faire peser sur lui la responsabilité de nos désastres, quand ceux qui en sont les seuls auteurs, forts de l'impunité inexplicable dont ils jouissent, demandent hautement qu'il leur soit donné de ressaisir la France et d'achever sa ruine.

M. J. Favre, p. 375.

Perdre par tous les moyens possibles les hommes qui, en face des défaillances et de la désertion du Corps législatif, ont dû prendre le pouvoir dans le but unique de repousser l'ennemi, est une œuvre poursuivie avec un zèle infatigable par les politiques qui travaillent au retour du bonapartisme ou au triomphe de la démagogie ; il est dès lors naturel que ces alliés aient exploité dans ce sens la communication qui leur a été faite.

M. J. Favre, p. 376.

En ce qui concerne la garde nationale, dont le désarmement eût été si désirable et si facile, M. J. Favre, en réponse à M. Daru, affirme qu'il ne lui a pas été offert de laisser ses fusils à l'armée si on enlevait les siens à la garde nationale.

Nous donnons cette affirmation pour ce qu'elle vaut.

M. LE COMTE DARU. — Il a été dit qu'on vous avait proposé ce jour-là de laisser à la troupe ses armes si vous vouliez consentir au désarmement de la garde nationale.

M. JULES FAVRE. — Jamais une pareille proposition ne m'a été faite. Je commettais un acte très-hardi en laissant la garde nationale armée ; mais il y avait impossibilité de la désarmer. Il aurait fallu laisser entrer les Prussiens et renoncer à toutes négociations telles que je les avais conçues.

Un fait qui est présent à mon souvenir, c'est celui-ci : lorsque je revins le 24 dans la nuit, M. le général Trochu et M. le général Vinoy me firent observer, et avec raison, et c'est pour cela qu'un général était si nécessaire, qu'il fallait absolument qu'on laissât dans Paris une portion des troupes; qu'on nous donnât une force militaire quelconque ; et on me chargea de demander trois divisions ; je n'ai pu en obtenir

qu'une seule. Mais jamais M. de Moltke n'a proposé autre chose que de laisser armés les 60 bataillons de la garde nationale ancienne. Quant à l'armée, il est complétement faux qu'on ait parlé de lui laisser ses armes.

Un membre. — Cette division valait plus que toute la garde nationale !

M. JULES FAVRE. — Peut-être, comme valeur ; mais noyée au milieu de la population elle était malheureusement insuffisante.

M. Jules Favre, p. 363.

Par un mouvement oratoire qu'il a plus tard regretté et désavoué, M. J. Favre a demandé pardon à Dieu et aux hommes d'avoir sollicité et obtenu de M. de Bismark que la garde nationale conservât ses armes. Il prétend, devant la commission d'enquête, qu'il eût été impossible d'enlever ces fusils sans le concours des Prussiens. Nous avons des témoignages autorisés qui prouvent le contraire :

M. LE VICOMTE DE MEAUX. — Il me semble, général, que si dans la capitulation on avait stipulé le désarmement de la garde nationate, en même temps que le désarmement de la troupe, le 18 mars n'aurait pas eu lieu. Eh bien, il nous a été dit, dans de précédentes dépositions, que si le désarmement de la garde nationale n'avait pas été stipulé, c'est qu'on n'avait pas les moyens pratiques de la désarmer. Le général pense-t-il qu'à ce moment-là on aurait pu désarmer facilement la garde nationale ?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Dans ce moment-là, les Prussiens présents, je crois qu'on aurait pu la désarmer. Et alors ce contact de l'armée avec la population n'aurait pas eu lieu ou n'aurait pas amené les conséquences que vous savez. C'est là une appréciation personnelle.

Général Vinoy, p. 164.

Un membre. — Comment justifiez-vous que la garde nationale pouvait être désarmée ?

M. CRESSON. — La justification de mon opinion est bien simple. L'armée était dans un état d'exaspération extraordinaire contre la garde nationale, et elle lui en voulait à ce point qu'il faillit y avoir une rixe entre des soldats et des gardes nationaux à la porte Saint-Denis. L'exaspération de l'armée et de la mobile se traduisait à chaque instant par des menaces qui faisaient craindre des collisions. Je crois qu'à ce moment on eût pu profiter de cette disposition des troupes pour désarmer la garde nationale. Je l'ai proposé au général Clément Thomas et à M. Jules Favre, dont le grand cœur et la grande âme prêtent aux autres ses propres sentiments, et qui me répondit que je calomniais

la garde nationale. Je me proposais de faire venir cinq ou six mauvais bataillons sur la place Vendôme, de faire cerner la place et de les désarmer. L'armée, qui était irritée et exaspérée de sa situation vis-à-vis de la garde nationale, n'aurait certainement pas fait comme au 18 mars. Voilà quel était mon projet; maintenant, il est évident que, si je l'avais mis à exécution, les choses auraient pu tourner d'une tout autre façon, et que, si l'armée s'était mise d'accord avec la garde nationale, il y aurait eu un cataclysme. Mais je crois ne pas me tromper en disant que le 23 janvier le désarmement était possible.

M. Cresson, p. 135.

M. LE PRÉSIDENT. — Pensez-vous qu'il eût été possible de désarmer la garde nationale sans le concours des Prussiens ?

M. LE VICE-AMIRAL. — Oui, avec des précautions. Il est certain que l'esprit de la population était très-monté à ce moment; il eût fallu y mettre beaucoup de prudence et d'adresse; on aurait pu désarmer la garde nationale avant la troupe; il fallait surtout la désarmer avant la garde mobile. Il régnait un certain antagonisme entre la garde nationale de Paris et la garde mobile. Quand nous étions en présence de l'ennemi, je me suis efforcé de le faire disparaître; j'y ai réussi. Je crois que si on avait voulu désarmer la garde nationale, on y serait arrivé en faisant venir les bataillons les uns après les autres, et, au besoin, en faisant intervenir la force armée. A ce moment, la garde nationale avait beaucoup d'éléments d'ordre qui, une fois que la place a été rendue, ont, en grande partie, quitté Paris; ces éléments ne devaient pas faire de difficulté pour le désarmement, et auraient été un exemple entraînant pour les autres. Enfin, je crois qu'avec de la prudence, de la vigueur, de la fermeté, on aurait réussi.

Amiral Pothuau, p. 507.

Évidemment, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de désarmer la garde nationale, après la reddition de Paris; ce fut donc une grosse faute que de ne pas en exiger le désarmement. Si on l'avait opéré alors, tout était dit; il y aurait peut-être eu, plus tard, quelque tentative de mouvement, mais que peuvent faire des gens sans armes ? Pas grand'chose. Au contraire, on a laissé armés un grand nombre d'hommes qui avaient pris des habitudes de paresse et qui voulaient conserver leurs armes et leur solde de 1 franc 50 centimes. C'était là une armée toute prête, toute organisée.

Amiral Pothuau, p. 507.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — M. Jules Favre a dit qu'il avait eu

beaucoup à lutter pour conserver les armes à la garde nationale. Croyez-vous que l'on aurait pu désarmer la garde nationale ?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Quand Trochu m'a fait connaître cette clause, je dis : « C'est insensé, on ne nous laisse que 12,000 hommes et la garde nationale ; il aurait mieux valu 15,000 hommes sous les armes et pas de garde nationale. » Trochu me répondit : « Nous ne l'avons pas pu. Il y a certaines considérations politiques que tu n'apprécies pas. » Et, en effet, je ne les appréciais nullement, et j'aimais mieux, je le répète, 3,000 hommes de la ligne de plus.

Nous avions alors dans Paris une armée qui était bonne, et surtout une mobile excellente. Je citerai les groupes des mobiles bretons, des mobiles de Seine-et-Marne, de Tarn-et-Garonne, de la Côte-d'Or, du Loiret, qui étaient animés contre les hommes de désordre d'un sentiment très-hostile, surtout après le désarmement. Il y avait en eux un élément puissant, qu'il eût fallu maintenir, surtout en présence de l'insurrection qui était inévitable, que tout le monde voyait venir ; en face de l'*Internationale*, dont je connaissais bien les agissements, puisque des délégués étaient venus, après la capitulation, me demander de me mettre à leur tête pour fonder une république générale de tous les États de l'Europe, et pour renverser tous les souverains.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Croyez-vous qu'il y ait eu un moyen pratique de désarmer la garde nationale au moment de la capitulation ?

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Oui. J'aurais demandé aux Prussiens la suspension des hostilités, et elles étaient suspendues par le fait. Puis, avec mon armée, j'aurais donné l'ordre à la garde nationale de rendre les armes. Le général Trochu disait que c'était honteux en présence de l'ennemi. Il espérait gouverner, il a en effet gouverné pendant un certain temps par la force morale. Il ne faut pas se le dissimuler, il y a quelqu'un plus coupable que Trochu, que moi, que nous tous, c'est le ministre de la guerre et le commandant de l'armée de Paris, qui n'ont pas pris les mesures nécessaires pour étouffer dans son germe l'insurrection. On s'est fait des illusions ; on s'est cru maître. On répétait : Ce n'est rien, tout cela va s'arranger ; et on n'a pris aucune précaution. On aurait dû enlever les culasses des canons qui étaient entre les mains de la garde nationale ; on pouvait noyer les poudres ; on n'y a pas songé. On aurait pu, après la capitulation, former d'excellents corps à l'aide des mobiles ; vous eussiez formé des volontaires excellents avec chaque régiment.

Général Ducrot. p. 25.

CHAPITRE XLII

La Délégation de Tours et de Bordeaux, et le Gouvernement de Paris.

Hostilité de la délégation de Tours au gouvernement de Paris. — Conflit de Bordeaux. — Exclusion prononcée contre une catégorie de candidats. — Récit de M. J. Simon. — Explications de M. Gambetta. — Attitude de l'amiral Fourichon.

La délégation de Tours et de Bordeaux ne fut jamais d'accord avec le gouvernement de Paris. Divers témoignages l'établissent :

M. LE PRÉSIDENT. — M. Crémieux disait tout à l'heure que le gouvernement de Paris jugeait mal la délégation de Tours. Il me semble que la délégation de Tours était également assez hostile au gouvernement de Paris. Ainsi, par exemple, quand M. T... fut envoyé à Clermont par le Gouvernement central pour organiser le service des dépêches photographiques réduites, la délégation de Tours lui dit : « Si vous correspondez avec le gouvernement de Paris, nous vous ferons passer devant une cour martiale et nous vous ferons fusiller. »

M. CRÉMIEUX. — Ce n'est certes pas moi qui ai dit ces affreuses paroles, ni mon collègue de la délégation, M. Steenackers... Non, non, je me garderai de les lui imputer, quand je n'ai eu aucune connaissance de ce propos ; je ne le comprendrais pas dans sa bouche.

Ce que je puis vous affirmer, ce que je n'ai pas besoin de vous dire, car vous le savez tous, c'est que nous n'avons fait passer personne devant les cours martiales et que nous n'avons fait fusiller personne.

M. Crémieux, p. 598.

Dans la dernière séance de la Commission, l'honorable M. Rampont a insisté sur les difficultés systématiquement créées par la délégation de Tours et de Bordeaux pour ne pas se mettre en rapport avec le gouvernement de Paris. Et, à l'appui de cela, il nous a dit que le service des pigeons avait été organisé avec toutes sortes de peines par lui et ses collègues. On était parvenu à se procurer une certaine quantité de pigeons ; on avait envoyé par ballon deux personnes expertes dans la matière, chargées d'organiser le service des dépêches par pigeons. La délégation de Bordeaux aurait refusé de se servir de ces agents ; elle leur en aurait substitué d'autres, qui auraient opéré tellement mal, que les pigeons ne parvenaient pas, et que, pendant quinze jours, à Paris, on était resté sans aucune espèce de nouvelles. Dans la pensée de

M. Rampont, cette interruptions de communications entre Bordeaux et Paris aurait eu lieu systématiquement.

M. CRÉMIEUX. — Je ne connais pas M. Rampont, mais je le sais fort honnête homme et fort intelligent. S'il était là, je lui demanderais d'expliquer pour quelles raisons nous n'aurions pas voulu avoir des relations avec Paris, lorsque, tout au contraire, notre ardent désir était d'en avoir tous les jours, toutes les minutes.

J'ai rendu un décret, par lequel j'ai frappé même de la peine de mort quiconque tuerait des pigeons dans l'intérêt de l'ennemi, et de la peine de l'emprisonnement quiconque, pour un autre motif, tenterait de tuer des pigeons. Et vous voulez que nous ayons eu la pensée de ne pas accepter une mesure qui aurait facilité le service des pigeons ! Le système de M. Rampont n'a pas été adopté, à tort ou à raison, mais sans doute parce qu'on ne l'a pas trouvé bon ; je ne pense pourtant pas qu'il en éprouve quelque ressentiment. Quant à moi, cette question de facilités offertes pour la correspondance ne m'a pas même été posée. Je ne puis rien dire de certain.

M. Crémieux, p. 602.

Cet antagonisme prit, au moment de l'armistice, de nouvelles proportions ; il fut une menace pour les relations internationales et pour la paix intérieure du pays :

A quelques jours de là, M. Gambetta entrait en lutte avec notre Gouvernement, en se refusant à exécuter nos ordres pour de libres élections qui n'excluaient personne. J'ai, Messieurs, je l'ai dit à la tribune avec sincérité, une meilleure opinion de M. Gambetta que beaucoup d'entre vous. Mais son attitude, en ce moment, nous mettait dans le plus grand péril qui se puisse imaginer. Car il pouvait faire échouer les négociations ou les interrompre, et encore quelques jours, à cette date, la famine éclatait à Paris, où se seraient passés des événements qu'on ne peut envisager sans frémir. Soyez sûrs que les actes abominables dont la Commune vient de vous rendre les témoins auraient été surpassés par ce qui aurait eu lieu dans Paris affamé, livré à la démagogie et à une soldatesque démoralisée.

Général Trochu, p. 33.

M. Pelletan dit à ce sujet :

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous demanderons alors des explications sur votre voyage à Bordeaux. D'après de nombreuses dépositions que la Commission a reçues, il y aurait eu à Bordeaux, entre M. Gambetta et M. Jules Simon, un conflit qui aurait pu prendre des proportions considérables, mais qui, heureusement, a pu être évité. Vous avez été envoyé de Paris, avec d'autres membres du Gouvernement, MM. Arago et Garnier-Pagès, pour donner force à M. Jules Simon, jusque-là seul.

Veuillez nous dire ce que vous savez de ce conflit, des causes qui l'ont amené, et des proportions qu'il a eues. La scission pouvait-elle amener une guerre civile, comme on paraissait le craindre à cette époque?

M. PELLETAN. — Nous avons été envoyés à Bordeaux pour donner un point d'appui à M. Jules Simon. La délégation — c'était un fait public — ne reconnaissait plus le gouvernement de Paris; elle allait jusqu'à dire qu'il était prisonnier de guerre de la Prusse; elle ne voulait pas, d'abord, faire les élections; elle voulut les faire ensuite, dans des conditions déterminées, que nous n'avions pas acceptées à Paris.

M. Jules Simon s'est trouvé en face de la délégation de Bordeaux à peu près isolé, et il fallait rétablir la majorité. Alors, nous avons été délégués, MM. Garnier-Pagès, Arago et moi, pour faire prévaloir l'opinion du gouvernement de la Défense nationale dans son intégrité, à Bordeaux aussi bien qu'à Paris.

Vous connaissez les faits; vous savez que nous avons fini par triompher des résistances de M. Gambetta; nous avons agi avec toute la prudence et toute la fermeté qu'exigeait la gravité des circonstances, et nous avons eu le bonheur de réussir. Nous avons convoqué cette Assemblée; et nous avons déposé nos pouvoirs dans ses mains, bien soulagés, je vous assure, de passer à d'autres le terrible fardeau des responsabilités que nous avons eues à subir.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous connaissons les faits, mais nous avions sur différents points des dépositions contradictoires, et c'est pour cela que nous vous interrogeons. Est-il vrai que l'irritation de M. Gambetta ait pu aller jusqu'à la signature d'ordres d'arrestation que M. Ranc aurait été chargé d'exécuter?

M. PELLETAN. — Je n'en ai pas eu connaissance; je n'étais pas dans l'intimité des délibérations du ministre de l'intérieur. Quant à moi, après avoir eu avec M. Gambetta une entrevue qui a été, quelquefois, un peu animée, je n'ai pas eu de doute que l'esprit de la majorité du Gouvernement ne finît par l'emporter.

Quant à des menaces d'arrestation et autres faits semblables, pour ma part, je n'en ai aucune révélation directe; je ne les ai connues que par ouï-dire; nous sommes arrivés tout à fait à la fin du règne de Gambetta.

M. LE PRÉSIDENT. — De son règne!

M. PELLETAN. — Non, à la fin de ses pouvoirs; je ne veux pas me servir de mots blessants; j'ai dû combattre sa politique ce jour-là, il ne me siérait pas, maintenant, de l'attaquer.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez rien à nous dire qui puisse éclairer la Commission sur ce qui s'est passé lorsque M. Gambetta, levant à demi l'étendard de la révolte, a manqué tout au moins de déférence vis-à-vis du gouvernement de Paris?

M. PELLETAN. — Non, je ne connais pas les faits qui se sont passés.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Jules Simon a-t-il couru quelque danger, comme il l'a dit à la tribune ?

M. PELLETAN. — Je n'étais pas à Bordeaux dans ce moment-là ; à mon arrivée, j'ai eu la conviction que nous ne courions aucun danger. Ma première entrevue avec M. Gambetta m'aurait d'ailleurs parfaitement rassuré; je crois même que ce jour-là il ne songeait qu'à déposer le pouvoir et il offrait sa démission. Sa démission pouvait paraître plus ou moins un coup de tocsin; nous l'avons prié de rester jusqu'à la réunion de l'Assemblée.

Je dois ajouter que nous avons été vis-à-vis de lui conciliants sans doute, mais fermes; nous avons déclaré que nous n'accepterions les élections que dans telles et telles conditions, c'est-à-dire dans les conditions du décret de Paris; que, s'il voulait faire une scission complète, la responsabilité en retomberait sur lui; que, quant à nous, nous ferions exécuter, par tous les moyens que la loi mettait à notre disposition, le décret de Paris.

Nous étions arrivés à Bordeaux à onze heures du soir; nous n'avons pu avoir une conversation avec M. Gambetta que le lendemain matin; c'est la seule que nous ayons eue; nous devions avoir une seconde entrevue à quatre heures, mais il nous envoya sa démission; M. Arago fut nommé ministre de la guerre et de l'intérieur; notre rôle a fini à ce moment-là.

M. Pelletan, p. 472.

Voici, à cet égard, la déposition de M. J. Simon lui-même, que nous donnons textuellement :

Quand il fut question, le soir du 4 septembre, de répartir les ministères, cela ne nous prit pas un quart d'heure. Tout le monde semblait désigné à l'emploi qui lui fut donné; d'ailleurs, les nouveaux ministres n'acceptaient qu'un supplément de charge, sans aucun avantage, pas même celui d'un traitement particulier. Il n'y eut de difficulté que pour le ministère de l'intérieur. M. Picard le réclama; M. Gambetta en avait pris possession; on eut recours au sucrutin, M. Gambetta ne l'emporta que d'une seule voix. J'avais voté pour M. Picard; cela divisa un peu le Gouvernement en deux partis. Je fus encore en lutte avec M. Gambetta lorsqu'il fut envoyé en province. On voulait lui donner voix prépondérante, ce qui le constituait dictateur. Je proposai de lui donner seulement un droit de *veto* sur quelques points que le Conseil déterminerait. Il n'accepta pas cette proposition, qui rencontra peu de faveur. Arrivé à Tours et ensuite à Bordeaux, il se montra mécontent des ordres que j'avais donnés, de ne faire aucun changement dans l'organisation ou le personnel de l'Université; j'ai toujours craint, dans ces matières, les réformes précipitées. Je pouvais cependant jusque-là le considérer

comme un bon collègue. Mais quand j'arrivai à Bordeaux, nous entrâmes dans une lutte ouverte. Vous approuverez que j'aie rappelé ces faits au moment où je vais parler de lui.

Dans les conseils tenus à Paris, en présence de M. Gambetta, où les élections furent discutées, il émit son système d'exclure de l'éligibilité les candidats officiels, les sénateurs, les ministres, en un mot le personnel de l'Empire.

C'était un système hardi, évidemment contraire au principe du suffrage universel. M. Gambetta soutenait cela à Paris, et il n'avait pas changé d'idée en province, de sorte que, toutes les fois que nous l'avertissions qu'on allait faire des élections, il répondait toujours qu'il y consentait, pourvu que les exclusions fussent comprises dans le décret; sinon, non.

Nous courions les risques très-sérieux, en faisant des élections à Paris, de n'être pas suivi par la province, ou d'y faire des élections d'après un système qui, à la fin du siége surtout, les aurait rendues impuissantes ou inutiles. C'est ce qui obligea le Conseil à m'envoyer à Bordeaux, au lieu d'y expédier seulement des ordres.

J'ai lu la brochure de M. Crémieux, qui ne contient pas de graves inexactitudes sur mon compte. Voici ce qu'il dit au sujet de mon arrivée à Bordeaux : « La première dépêche du gouvernement de Paris nous annonçait l'arrivée d'un délégué du gouvernement. Trois jours s'écoulèrent, aucun délégué n'arriva. Enfin le quatrième jour, M. Jules Simon apparut. »

On annonça mon arrivée, parce qu'on m'avait donné l'ordre de partir. Mais il me fallait, pour sortir de Paris et pour parcourir la France jusqu'à Vierzon, un permis de M. de Bismark. M. Jules Favre dut aller le chercher à Versailles; M. de Bismark se trouva absent, il y eut un retard de vingt-quatre heures. M. Jules Favre me le remit à deux heures du matin, je partis cinq heures après. Le voyage fut assez long; nous mîmes neuf heures pour nous rendre de Paris à Orléans. J'arrivai à Bordeaux le lendemain matin, et vous savez ce qui s'est passé. J'allai trouver mes collègues, je leur dis pourquoi je venais, et quelles étaient les résolutions du gouvernement de Paris. On me dit qu'on n'acceptait pas cela, et que, puisque nous formions une délégation, à Bordeaux, du gouvernement de Paris, nous allions délibérer et prendre une décision.

Je répondis que cela ne se pouvait pas; que je venais au nom de la majorité du gouvernement de Paris; que j'apportais des ordres avec la mission expresse de les faire exécuter. Je prévins en même temps tous mes collègues que ma résolution était prise, que je la ferais connaître partout, et que, coûte que coûte, il faudrait bien qu'elle prévalût. Mais mon embarras était de trouver des agents pour me faire obéir. Le maire de Bordeaux, M. Fourcaud, mon ami personnel, aujourd'hui

notre collègue, sur lequel je croyais pouvoir compter, me déclara qu'il y avait à Bordeaux deux quartiers hostiles au gouvernement de Paris, et qu'il ne pourrait pas, quand il le voudrait, faire exécuter mes ordres; qu'il était maire de Bordeaux, chargé avant tout à ce titre d'éviter la guerre civile, et que je ne pouvais l'emporter sur M. Gambetta que par la guerre civile. Une grande partie de la population de Bordeaux croyait encore que la guerre et même le siége auraient pu être continués, et nous reprochait comme un crime d'avoir cédé, quand le pain nous manquait pour nourrir deux millions d'hommes. On se refusait à croire que nos greniers étaient vides, que depuis près de deux mois nous souffrions de la faim.

A défaut du maire de Bordeaux, qui ne pouvait rien faire, trois personnes m'offrirent leur concours : M. Cellerier, alors premier président, aujourd'hui procureur général, chez lequel je pus mettre en dépôt les décrets et les ordres destinés à être publiés, aussitôt après mon arrestation si les choses en venaient là ; M. Delcussot, intendant général du camp de Saint-Léonard, qui me promettait, de la part de son général, l'appui de cette petite armée, et se mettait sans réserve à ma disposition ; M. le général Foltz, qui consentait à donner des ordres comme ministre de la guerre, et à occuper la préfecture et le télégraphe. M. Foltz, à qui je fis connaître mes pleins pouvoirs, n'eut pas un moment d'hésitation, et je pus être certain dès lors que si je ne réussissais pas comme je l'espérais à éviter une lutte, la lutte serait courte et décisive.

Pendant ce temps, je ne négligeai rien pour donner la plus grande publicité possible au décret du gouvernement de Paris sur les élections; cela n'était pas très-facile. Les membres de la délégation de Bordeaux avaient donné au *Journal officiel* l'ordre de ne pas recevoir mes communications; le télégraphe me fut également fermé; on défendit d'afficher mes proclamations, si j'essayais d'en faire; enfin, j'étais, à juste titre, persuadé que mes lettres, si j'en écrivais directement, courraient risque d'être interceptées. Pour déjouer ces manœuvres, j'utilisai le zèle de quelques amis, qui partirent par les chemins de fer avec des lettres de moi et des exemplaires de notre décret. Le bruit de ma mission et de son objet se répandait, quoique lentement, dans les départements. M. Ricard m'écrivit : « Est-il vrai que vous soyez porteur d'un décret différent de celui de Bordeaux, et ordonnant de convoquer immédiatement une Assemblée, sans faire de catégories ? Faites-le-moi savoir; si votre décret *existe*, je le ferai exécuter. » J'employai toutes les personnes que j'avais sous la main à écrire des lettres, que nous adressions aux correspondants des maisons de commerce dont les chefs étaient mes amis. Nous mettions le timbre de la maison de commerce sur l'adresse. Grâce à ces précautions, je créai une publicité très-insuffisante. Je comptais que si l'une de ces lettres tombait en bonnes

mains, elle paraîtrait dans quelque journal. Les directeurs des journaux politiques publiés alors à Bordeaux se rendirent chez moi, et me demandèrent si le décret de Paris existait, et si je voulais le leur communiquer. Je leur répondis que je n'avais pas de plus vif désir, et je leur en fis connaître les termes. Ils ne manquèrent pas de publier notre conversation : c'est ce que je souhaitais. Il y avait conseil le soir, et je ne manquai pas de m'y rendre. Un ou deux de ces journaux avaient déjà paru, c'étaient des journaux de l'extrême droite ; j'avoue que cela m'importait fort peu. Je cherchais de la publicité ; j'étais assuré de celle de *la Gironde*, qui me prêtait l'appui le plus courageux ; les autres journaux ne venaient par surcroît, et faisaient mon œuvre mieux que je n'aurais pu la faire. M. Gambetta m'injuria fort à propos de cette publication. Il m'accusa de pactiser avec nos ennemis. M. Crémieux ne m'épargna pas. Il dit dans sa brochure que j'écoutais ces injures tranquillement ; c'est la pure vérité. Je paraissais très-tranquille, et je l'étais. J'écoutais même avec plaisir M. Crémieux, qui a l'invective éloquente. J'appris, en rentrant chez moi, qu'on ne s'était pas borné à m'injurier. Tous les journaux avaient été saisis. Ainsi cette ressource encore m'échappait ; comme, après tant d'efforts, on ne pouvait plus espérer que l'objet de ma mission resterait inconnu, on publia une affiche, dans laquelle on affectait de douter de l'existence du décret, parce que je n'en apportais pas le texte avec les signatures authentiques, et on déclarait en même temps que M. Crémieux allait partir pour Paris afin de s'assurer de ma véracité et de s'entendre, dans tous les cas, avec le gouvernement de la défense. Le temps pressait alors. On ne voyageait pas aisément, et l'on pouvait espérer qu'avant le retour de M. Crémieux les élections seraient faites.

Je me rappelle un détail de la dernière séance du Conseil, à laquelle j'assistai, avec mon ami M. Lavertujon, qui m'avait été adjoint comme secrétaire du Gouvernement. Comme on annonçait qu'on n'obéirait pas, et qu'on allait renouveler les instructions aux préfets, je déclarai, de mon côté, que je ne pouvais plus délibérer avec des collègues qui se mettaient en lutte avec le Gouvernement, et que j'allais aviser aux moyens de publier le décret dont j'étais porteur. M. Crémieux s'écria que je n'en avais pas le droit ; que, depuis mon arrivée, je n'étais plus qu'un membre de la délégation, et que je devais me soumettre à la majorité. J'avais en effet plusieurs instructions distinctes, dont je ne devais me servir que selon les cas. Celle que j'avais montrée à mon arrivée me donnait seulement l'ordre de délibérer avec la délégation ; mais, comme on avait prévu le cas de désobéissance au Gouvernement central, on m'avait muni d'un décret que je fis connaître alors, et qui m'investissait de pleins pouvoirs absolus pour faire procéder aux élections conformément au décret délibéré à Paris, et inséré au *Bulletin*

des lois de Paris. Cette lecture faite, je sortis de la préfecture avec M. de Lavertujon, et c'est à ce moment-là que nous tentâmes la publication par les journaux et par l'affichage. Vous savez que je ne parvins pas à afficher, et que *la Gironde* et les autres journaux furent saisis.

Je n'ai, comme vous le voyez, communiqué mes pleins pouvoirs qu'au moment où, ayant perdu tout espoir de me faire une majorité dans la délégation, je crus devoir recourir à la publicité. Si mes collègues lisent ma déposition, ils apprendront pour la première fois que j'avais pleins pouvoirs de faire arrêter M. Gambetta en cas de résistance; j'avais aussi ma nomination, signée par tous mes collègues, de ministre de l'intérieur. Lorsque, après l'arrivée de MM. Garnier-Pagès, Pelletan et Arago, M. Gambetta donna sa démission, qui termina la crise, ce fut M. Arago qui prit le ministère de l'intérieur, et on s'en étonna beaucoup à Paris. Voici l'explication de cet incident.

Nous étions réunis chez M. Crémieux, car M. Crémieux avait rencontré, en route, les amis que j'avais appelés à Bordeaux, et il était revenu avec eux. Il n'y avait plus alors à discuter mes pleins pouvoirs, puisque avec les trois nouveaux venus j'avais la majorité; d'ailleurs, M. Fourichon était avec nous. On venait de lire la démission de M. Gambetta. On dit : Il faut nommer un ministre de l'intérieur. M. Arago répondit : C'est Jules Simon; nous l'avons nommé à Paris. M. Crémieux et M. Glais-Bizoin se récrièrent. M. Crémieux, qui se croyait battu, pensait qu'il le serait deux fois. Je pressais la direction des affaires. Il parla longtemps avec beaucoup de talent, comme toujours, et donna des raisons que je trouvai bonnes. Un bruit assez répandu faisait de M. Gambetta le membre le plus avancé du Gouvernement, et de moi le plus modéré, ou du moins l'un des plus modérés. Aller de Gambetta à Jules Simon, cela paraissait une révolution trop subite. Nous dépendions des préfets pour l'exécution de nos plans. Ils étaient choisis par Gambetta; ils lui étaient tous dévoués; presque tous ils étaient trompés sur la situation de Paris et les causes de la conclusion du traité. Ils m'en voulaient très-probablement, et de la chute de Paris, et de ma mission, et du succès que je venais d'obtenir. Était-il bien politique de les mettre sous mes ordres directs? M. Crémieux proposa le nom de M. Arago, qui nous parut à tous préférable pour ménager la transition. Nous étions d'ailleurs habitués à marcher d'accord. Il se défendit énergiquement; mais enfin il se rendit à nos prières, et je mis ma commission de ministre de l'intérieur dans ma poche.

Voilà, Messieurs, tout ce qui me revient en ce moment sur ce qui s'est passé à Bordeaux. Si vous avez d'autres questions à m'adresser, je suis prêt à y répondre.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — A Bordeaux n'a-t-on pas voulu vous arrêter?

M. JULES SIMON. — On est venu me dire de tous les côtés qu'on devait

m'arrêter; que l'ordre était signé. Je pris quelques précautions; car, malgré les précautions et les ordres dont M. Cellerier était dépositaire, mon arrestation aurait eu des conséquences fâcheuses; vous entendrez dire, on l'a répété à Bordeaux sur tous les tons, que l'ordre avait été donné de me fusiller, mais je n'en ai jamais cru un traître mot, et M. Gambetta est absolument incapable de songer à rien de pareil. Il faut mettre cela sur le compte de ces inventions odieuses qui ne sont jamais épargnées aux hommes publics dans les moments de révolution.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Parmi les personnes qui étaient autour de vous, y en avait-il qui aient pris part à ce projet d'arrestation? N'avez-vous pas dit, en voyant un de vos employés : « Cet homme a été chargé de m'arrêter?»

M. JULES SIMON, *en riant.* — Je vous représente en ma personne une curiosité administrative. Je suis en ce moment entouré d'à peu près tous les employés du Gouvernement impérial, et je déclare qu'ils font très-bien leur service et qu'ils exécutent nos ordres avec zèle et intelligence.

J'ai suivi le même système à Bordeaux. J'avais amené avec moi mon fils aîné, avec la permission du général Le Flô, car il s'était engagé pour le temps de la guerre ; je lui donnai, pour la circonstance, le titre de secrétaire, en ajoutant dans la nomination, sur sa demande expresse, qu'il ne toucherait ni traitement ni indemnité. A Bordeaux, je trouvai mon délégué, M. Silvy, dont la conduite pendant la délégation avait été au-dessus de tout éloge. Ce fut tout mon personnel, soit pendant la lutte que j'engageai, soit plus tard lorsque je joignis à mes fonctions celles de ministre de l'intérieur par intérim, ce qui avec l'Assemblée à recevoir et à installer, et l'administration à refaire, n'était pas une sinécure. Les amis personnels de M. Gambetta, tels que M. Ranc, M. Spuller le préfet. M. Alain-Targé, l'avaient naturellement suivi dans sa retraite. Je gardais tous les autres. On me disait que j'avais sous mes ordres ceux qui, quinze jours auparavant, étaient chargés de m'arrêter. Je n'en fis que rire. Le service était dur alors, il fut parfaitement fait ; je n'eus pas même une réprimande à adresser. J'avais pris pour secrétaire général un des chefs de division, M. Durangel, dont on m'avait fait éloge, et qui était en effet un homme du premier mérite. Jamais, dans les temps les plus calmes, le passage d'une administration à une autre ne se fit plus simplement.

Jules Simon, p. 505.

Nous donnons encore l'opinion de M. Glais-Bizoin, celle de M. Fourichon, qui avoue singulièrement ses hésitations, ses faiblesses et son impuissance et les explications de M. Gambetta, toujours convaincu de la sagesse et de la légitimité de sa politique :

Au dernier moment, M. Gent était arrivé à Tours, délégué par dix-

sept départements, pour être commissaire général et former la ligue du Midi. Les délégués du Midi étaient là, une ligue avait été formée à Toulouse; ceux de l'Ouest arrivaient, représentant treize départements.

Nous étions donc sur le point de voir éclater la guerre civile par le fait même de nos amis. Il fallut faire, de part et d'autre, des concessions pour l'éviter; l'amiral Fourichon vous le dira; ç'a été le but de tous nos efforts.

C'est dans cette situation que nous sommes arrivés à Bordeaux.

Nous étions résolus, l'amiral Fourichon, M. Crémieux et moi, à avoir des élections; M. Gambetta n'en voulait pas, et c'était, chez lui, une volonté absolue. L'armistice nous fut annoncé, avec les élections comme corollaire. M. Gambetta dit qu'il acceptait l'armistice, mais qu'il refusait les élections.

Ce fut alors qu'une députation arriva de Lyon, et déclara que l'insurrection allait éclater si on n'excluait pas telle et telle catégorie de candidats. M. Gambetta nous dit : — Si vous consentez à introduire dans la loi électorale telles et telles exclusions, de mon côté, je consens aux élections. — Je dis en plein conseil, et l'amiral Fourichon pourra vous le répéter : « Nous allons recevoir une leçon ; M. de Bismark va nous dire : Vous faites une loi électorale qui n'est pas le droit commun; vous voulez avoir une Chambre qui soit votre image, je ne l'accepte pas, je ne traite pas avec elle. » Les exclusions furent prononcées, et 24 heures après nous recevions une lettre de M. de Bismark.

M. Jules Simon arriva de Paris à Bordeaux, et brisa immédiatement le décret de M. Gambetta. On en donna connaissance aussitôt aux autorités. Nous étions en délibération, lorsque le conseil municipal de Bordeaux tout entier, présidé par M. Fourcaud, vint nous déclarer que si nous rapportions notre décret, il ne répondait pas de la paix publique à Bordeaux. Depuis notre arrivée, nous avions toujours négocié pour le maintien de la tranquillité publique, qui était l'objet de toutes nos préoccupations.

M. Jules Simon nous dit : « Il faut attendre ; nous allons envoyer une dépêche, et si nos collègues n'approuvent pas nos raisons, nous rapporterons le décret. » Une dépêche fut envoyée. M. Crémieux partit pour Paris à dix heures du soir, pour expliquer les motifs du décret, et la résolution que nous avions prise. MM. Arago, Garnier-Pagès et Pelletan revinrent avec lui, et nous firent connaître que les motifs sur lesquels nous nous étions appuyés n'avaient pas été approuvés à Paris.

M. Gambetta signa le décret du gouvernement de la Défense nationale, et le fit mettre à exécution par les préfets.

Voilà comment les choses se sont passées. Nous avions seulement voulu gagner du temps, et avoir la certitude qu'à Paris on n'acceptait

pas les raisons qui nous avaient fait introduire, malgré nous, des catégories dans la loi électorale.

M. Glais-Bizoin, *p*. 618.

Maintenant, il y a des actes politiques auxquels j'ai été amené à souscrire après de longues résistances. Je ne l'ai fait qu'avec regret, mais je l'ai fait.

J'en compte trois principaux :

D'abord, la dissolution des conseils généraux. C'était une violence maladroite. Les conseils généraux n'avaient rien refusé; la délégation avait en eux des instruments utiles et dociles. Pourquoi les frapper ? M. Gambetta soutenait qu'il devait céder aux réclamations qui lui arrivaient de tous côtés.

J'avais refusé de signer la proclamation contre le maréchal Bazaine; mais je ne pouvais pas jouer le rôle d'être membre de la délégation et de me tenir en dehors de ses actes. Lors donc qu'arriva le décret de dissolution des conseils généraux, signé par mes collègues, je signai le dernier et je restai.

Une autre mesure, qui m'a inspiré bien des répugnances, a été la révocation des magistrats ayant fait partie des commissions mixtes ; mais la discussion qui a eu lieu au sein de l'Assemblée nationale m'a rassuré. Aux yeux d'un grand nombre de personnes, ce décret avait fait de ces magistrats des victimes, la discussion en a fait des coupables.

Enfin est venu le décret sur les incompatibilités électorales. M. Gambetta avait déclaré que si on faisait les élections, il y mettait pour condition l'exclusion des députés qui avaient été candidats officiels. Cette question avait été bien des fois débattue entre nous quand nous arriva la nouvelle de la capitulation de Paris.

La dépêche télégraphique de M. Jules Favre ne mentionnait ni l'envoi d'un décret électoral, ni la continuation des hostilités autour de Belfort. A ce moment, M. Gambetta exprima l'intention de se retirer. Persuadé, comme mes collègues Crémieux et Glais-Bizoin, que, dans de telles circonstances, une rupture dans le sein de la délégation, amenant le départ du ministre de l'intérieur et de la guerre, créerait les plus grands périls et compromettrait la réunion d'une Assemblée nationale, pressé d'ailleurs par l'urgence d'agir sans plus de retard, je souscrivis aux conditions que M. Gambetta mettait à l'exécution de l'armistice et à la convocation des électeurs.

M. Fourichon, *p*. 637.

Quant au décret relatif aux inéligibles, permettez-moi de vous dire qu'au point de vue de la politique pure et des principes les plus larges, ce décret peut certainement soulever des objections graves ; mais, je

vous prie de considérer dans quel état particulier se trouvait et se trouve encore ce pays-ci au point de vue des intrigues bonapartistes.

Voilà un homme, Napoléon III, qui a pris le pouvoir dans des conditions que je n'ai pas besoin de vous rappeler ni de stigmatiser; l'ère des invectives contre l'Empire est close, c'est une chose finie. Mais ce pouvoir, Napoléon l'a gardé 20 ans ; 20 ans durant, il s'est créé une grande clientèle dans l'armée, dans les finances, dans l'administration, dans la police, dans l'État, dans toutes les classes, dans tous les rangs. Il a, comme inspirateur de cette politique, excité des convoitises de restauration qui dureront autant que la race; il a pour lui des hommes considérables, habiles, ardents, audacieux. Eh bien, ces hommes ne reculeront devant rien pour arriver à leur but; ils ont été pendant leur carrière comblés par l'Empire et par l'Empereur ; ils veulent reprendre ce qu'ils ont perdu ; ils se sont associés, ils sont devenus les complaisants, ou, si vous aimiez mieux, les complices de ce gouvernement qui est le véritable auteur de nos désastres, qui nous a perdus ; et, je crois, quant à moi, que l'on ne fera rien de sérieux que lorsqu'on aura coupé court à toutes leurs espérances. Pour cela il n'y a qu'un moyen, c'est de leur interdire la politique, et surtout il fallait la leur interdire, c'était et c'est encore mon sentiment, en face d'un étranger qui était sans cesse en collision avec eux.

C'est pour cela qu'imitant un exemple donné par les peuples les plus libres, les Anglais, les Américains, nous avons frappé d'exclusion momentanée, et d'une indignité passagère au point de vue de l'exercice du mandat souverain de député, les hommes qui avaient été les instruments du régime impérial.

Je dis que comme les complices de l'Empire ne forment pas une couche sociale, et ne constituent pas une classe de citoyens, les reproches adressés au décret de mutiler la représentation nationale, d'attenter au droit souverain du suffrage universel sont mal fondés. C'est une série nominative de personnes, d'individus ayant pris part à un ensemble d'actes politiques que l'on frappait au nom et dans l'intérêt du pays. Voilà les motifs qui ont dicté le décret sur l'exclusion des bonapartistes. Je le défends ; je comprends ce que cela peut avoir de choquant pour nos habitudes françaises, mais après les affaires de la sécession en Amérique, après les agitations chartistes en Angleterre, on en a fait tout autant; ce sont des décisions graves, importantes, suprêmes. Quand il faut les prendre, un gouvernement se doit de ne pas reculer ; c'est ce que j'ai cru devoir faire, d'accord avec mes collègues; et Dieu veuille qu'un jour le Gouvernement actuel n'ait pas à se repentir, aux élections prochaines, de n'avoir pas pris un pareil décret pour son propre compte !

M. Gambetta, p. 575.

CHAPITRE XLIII

État de Paris à la veille du 18 mars.

Abattement du gouvernement après l'armistice. — Désorganisation de la garde nationale et des secteurs. — Départ des meilleurs citoyens. — Les ouvriers ne veulent plus travailler. — Démoralisation générale. — Ivrognerie. — Passion du jeu. — Discours imprudents de hauts fonctionnaires. — Absence de la police. — Résistances armées au sein de la garde nationale. — Crime du 26 février resté impuni. — M. Thiers négocie avec les chefs de l'émeute qui le leurrent et le jouent. — Promesses violées de rendre les canons.

Après l'armistice, et lorsque la situation qui résultait du siége, du bombardement et de la lutte contre l'ennemi eut cessé, Paris se trouva dans un état indéfinissable. Tous les liens étaient relâchés, toutes les habitudes de la vie régulière étaient perdues.

Impatients de sortir de l'enceinte naguère investie, bon nombre de ceux qui possèdent et qui constituent les classes supérieures, quittèrent la ville, y laissant dominer plus que jamais l'élément perturbateur.

C'est après l'armistice que je fais le procès à cette classe supérieure dont, tout à l'heure, je vous disais les vertus. Après l'armistice, elle n'a pas fait son devoir, — je le déclare sans amertume. Nous n'avons peut-être pas fait le nôtre : le gouvernement de la défense nationale, après l'armistice, a été pris d'un grand abattement ; il s'est trouvé dans une position unique, bien périlleuse, bien douloureuse. M. le général Trochu, par un sentiment d'abnégation, a bien voulu conserver son poste jusqu'à la fin, et je crois qu'il a bien fait ; mais, après avoir donné sa démission de gouverneur de Paris, il restait président du gouvernement de la défense, un président impopulaire, sans la moindre autorité. Nous n'en avions guère, nous, mais il était impossible de trouver un autre gouvernement ; si nous avions voulu faire des élections, on nous aurait renommés, puisqu'il s'agissait de vivre pendant quelques jours.

. . . .

Quant à la classe ouvrière, il y a eu des exemples de très-grandes vertus, il y a eu des hommes très-dévoués qui ont compris leurs devoirs. Mais dans cette classe s'est manifestée surtout ce que j'appelais tout à l'heure la négation des règles économiques et morales ; c'est-à-dire que

cette classe a, en fait, pris l'habitude d'être nourrie par l'autre, de vivre dans une fainéantise d'autant plus dangereuse, qu'elle permettait de vivre sans rien faire, et qu'elle leur donnait cette satisfaction puérile et malsaine des exercices militaires.

M. Jules Favre, p. 44.

La garde nationale et le service des secteurs furent aussi désorganisés; on cessa d'obéir, on ne voulait plus travailler; l'armée, privée de ses fusils, participa à la démoralisation générale; on exerça d'ailleurs sur elle une propagande des plus funestes, et une immense population d'oisifs se livra à la fainéantise, au jeu et à la boisson. Voici une série de témoignages qui dépeignent cet état de choses et disent les excitations échappées, même à des hommes relativement modérés :

C'était le 4 mars, à la suite de l'occupation prussienne, au moment où les Prussiens venaient d'évacuer Paris. On me demandait de Bordeaux des nouvelles. M. Jules Simon, qui était alors ministre de l'intérieur, me disait : « Édifiez-nous sur l'état de Paris. »

Alors j'écrivis ceci :

« 4 mars, 11 heures 50 m. du matin. »

Cette dépêche, je l'ai retrouvée dans un journal de la Commune. L'insurrection avait retrouvé au ministère de l'intérieur un certain nombre de dépêches, et le journal *la Commune* les classait sous ce titre : « *Le prologue d'un coup d'État.* »

Parmi ces dépêches, était celle que je vais vous lire :

« *Maire de Paris à Jules Simon, Bordeaux.*

» 4 mars 1871, 11 heures 50 m. du matin.

» Le péril ici est dans l'anarchie de toutes choses; la tranquillité matérielle est maintenue sans difficulté, grâce à un laisser-aller complet qui est imposé par la nécessité.

» La garde nationale n'est plus qu'un immense désordre ; elle a, depuis la démission de Clément Thomas et le départ de beaucoup de ses officiers, cessé de former un corps. Les secteurs ont été désorganisés au même moment; tout l'ancien mécanisme s'est trouvé détruit. Aujourd'hui, une partie des bataillons, la minorité sans doute, obéit à un comité occulte, fort bien organisé, qui, pour le moment, paraît n'avoir d'autre but que de rassembler, en les prenant partout, même par force, fusils, canons, munitions. Belléville et Montmartre sont occupés militairement par la garde nationale, qui obéit au comité, non à ses chefs de bataillon destitués de fait.

» La masse prend plaisir à jouer au soldat ; les meneurs pensent à

autre chose. Un bon général de la garde nationale pourrait encore reprendre en main les bons éléments qui ne manquent pas, mais qui n'ont plus de centre. Je répète cela depuis dix jours au conseil. »

M. Jules Ferry, p. 64.

Dans les derniers temps, aussitôt après la retraite du général Clément Thomas et de M. Montaigu, la garde nationale fut laissée sans direction. Les chefs de secteur avaient quitté leur poste sans nous avertir ; la garde nationale était laissée sans chefs; les postes n'étaient pas relevés. On nomma un général, qui resta pendant sept ou huit jours; mais la garde nationale était désorganisée. J'en avisai plusieurs fois M. le ministre de l'intérieur, qui voulut bien m'autoriser à réunir chez moi les chefs de bataillon et les colonels de mon arrondissement, pour leur demander s'ils voulaient défendre énergiquement l'ordre. Une réunion eut lieu chez moi; nous tombâmes à peu près d'accord. Mais le surlendemain, je reçus, de l'état-major, une lettre m'invitant à ne plus donner d'ordres officiels à la garde nationale. C'est alors que le Comité central s'empara de la direction et l'exploita à son profit.

M. François Favre, p. 384.

Au reste, le général Clément Thomas, le jour où nous rendîmes les forts, m'avait dit : « Voyez-vous, tout est perdu, personne n'obéit plus. » Il lui était arrivé, avant qu'il ne quittât le commandement, ce qui nous arrivait à nous. « Je commande trois mille hommes, me disait-il, il m'en arrive trois cents : la garde nationale est maintenant complétement désorganisée, il n'y reste plus que des éléments de désordre fort dangereux ; je vous demande de ne pas quitter Paris. »

M. Roger du Nord, p. 443.

A ce moment, en effet, le travail reprenait ou du moins les demandes étaient abondantes ; mais les ouvriers ne voulaient plus travailler ; ils étaient payés comme les gardes nationaux pour ne rien faire, et l'on s'accommodait mieux ; puis ils se plaisaient à jouer au soldat ; ils avaient contracté des habitudes de paresse qui s'étaient incarnées chez eux ; de plus, une direction occulte leur défendait d'aller aux ateliers et leur ordonnait de rester sous les armes. Aussi gardèrent-ils tout simplement leurs fusils.

M. Marseille, p. 199.

La capitulation a été faite à des conditions qui vous ont été expliquées et qui ont contribué à aggraver notre situation dans Paris : la garnison

seule était désarmée, la garde nationale ne l'était pas. D'autre part, les troupes rentrées dans Paris sans armes restaient oisives, démoralisées; elles étaient en communication fréquente avec la plus mauvaise partie de la population; elles fréquentaient les filles et les cabarets. C'était un spectacle dont vous ne pouvez pas vous figurer l'humiliation et la douleur.

Nous demandions au général Vinoy, qui commandait l'état de siége, et en qui se résumait tout le pouvoir, de faire partir ces troupes; peut-être a-t-on commis une imprudence en faisant partir la garde mobile d'abord, en licenciant tous les corps francs, dont les débris sont arrivés à Paris. Alors, Paris s'est rempli d'une population redoutable, qui a immédiatement fait fusion avec ces groupes qui s'étaient ménagés, pendant le siége, et qui attendaient l'heure de faire prévaloir leur système.

Voilà la situation au lendemain de la capitulation; elle a été aggravée par une circonstance inévitable : la présence de l'Assemblée à Bordeaux; la question de savoir si Paris serait déchu donnait un aliment à ceux qui, dès ce premier jour, injuriaient l'Assemblée et voulaient la faire considérer comme une Assemblée dont le mandat était impératif et qui devait signer la paix et disparaître.

A ce moment-là, j'ai eu l'honneur d'être appelé par M. Thiers à faire partie du cabinet; j'aurais dû être à Bordeaux, si je n'avais songé qu'aux affaires de mon ministère, à mes devoirs envers mes collègues et à la constitution de l'administration dans la France; mais il y avait à Paris un tel péril et de tels devoirs à remplir, que vous m'avez demandé de m'y consacrer. J'y suis resté avec le général Vinoy. Nous avons été exposés à une épreuve qui est venue encore apporter un nouveau péril, c'est l'entrée des Prussiens à Paris. A ce moment, on a cru que le patriotisme exaspéré nous amènerait un conflit effroyable; dans la nuit qui a précédé l'entrée, nous avons vu des bandes réunies pour s'opposer à l'entrée des Prussiens; cette entrée a été retardée et ces bandes se sont dissipées.

M. Picard, p. 53.

Alors un fait des plus scandaleux s'est produit. Toute cette foule inoccupée s'est laissée entraîner par la passion du jeu.

Soldats de ligne, mobiles, gardes nationaux, formaient sur toutes les places et promenades des quartiers excentriques de grands cercles, épais de trois ou quatre rangées d'hommes, et pratiquaient toutes sortes de jeux de hasard. C'était presque partout quelque zouave qui était l'entraîneur ou le banquier, ou le compère de l'entraîneur. J'ai vu rouler sur la terre des pièces en or; car on jouait gros jeu.

J'ai fait d'énergiques efforts pour faire cesser ce scandale; j'allais au milieu des groupes, qui se formaient dans mon arrondissement, et je les dispersais quelquefois, mais je finissais par perdre toute autorité et par être injurié. Les commissaires de police que j'envoyais à ma place n'étaient pas écoutés. J'écrivis au préfet de police une lettre très-pressante; il ne me répondit pas. Les commissaires de police ne voulant plus agir s'ils n'étaient appuyés d'une force armée suffisante, je fis demander au général qui commandait le secteur, duquel dépendait mon arrondissement, de m'aider à faire cesser ce honteux état de choses; il me fit répondre de ne pas trop prendre à cœur cette manière des troupes de tuer le temps. C'est alors que, écœuré de tout ce que je voyais, et ne pouvant l'empêcher, je donnai ma démission.

Ce scandale a duré jusqu'au surlendemain du 18 mars. Ce jour-là, le Comité central donna l'ordre, remarquablement motivé, de le faire cesser, et immédiatement il cessa.

Je ferai remarquer que les soldats des deux divisions qui étaient restés armés, peu occupés eux-mêmes, se mêlaient à la masse de leurs camarades, et se livraient aux mêmes jeux, et se démoralisaient de la même manière.

M. Corbon, p. 614.

Le 27 janvier, la cérémonie funèbre eut lieu au cimetière de l'Est; M. Henri Martin fut chargé de prononcer un discours; dans un passage qui fut fort applaudi, il disait : « Gardes nationaux de Paris, vous ne rendrez vos fusils à personne. » Tous les gardes nationaux qui avaient pris part à l'affaire de Buzenval étaient là.

Vous connaissez l'affaire du 21 janvier, où Sapia fut tué; à ce moment, je trouvai sur la place de l'Hôtel de ville des fragments de bombes orsiniennes; on s'en était donc servi.

Je fus chargé par M. Cresson de la recherche de ces bombes. Chaque membre de l'Internationale en avait chez lui un dépôt, et les membres de l'Internationale sont très-nombreux; tout le nouveau Paris, à l'exception de Passy, en est plein. J'étais chargé d'enlever ces bombes; je dis au préfet de police : Nous n'avons plus de moyens d'action, puisque la loi de sûreté générale est abrogée; nous ne pouvons que profiter des accidents qui se produisent pour aller chez les personnes, et enlever les bombes. J'ai été ainsi chez un grand nombre de membres de l'Internationale, et j'y ai trouvé des pièces dont je vais vous donner connaissance.

Le 21 février 1871, s'est formée l'Association des défenseurs de la République. — Ulysse Parent, Arthur Arnould formèrent une Société

qui avait son programme et qui était une petite commune en perspective. Le 28 février, naissance du Comité électoral républicain du département de la Seine, et formation d'un comité par arrondissement. Ce qui est plus grave, c'est le 10 mars; il y eut une séance orageuse au Vauxhall; les délégués de tous les bataillons étaient réunis; on fit à l'armée un appel qui fut distribué dans toutes les casernes; on y disait : « Vous ne frapperez pas vos frères; nous demandons qu'on vous incorpore dans la garde nationale. »

Des meneurs en assez grande quantité se répandaient aux abords des casernes; je fus détaché pour faire le service à la caserne Napoléon, où des sous-officiers devaient se mettre aux fenêtres, et adhérer au renversement du gouvernement de la Défense nationale.

Le 13 mars, le Comité électoral des républicains radicaux du département de la Seine fut organisé; il forma un comité central anonyme, qui opérait le 18 mars dans la rue des Rosiers.

M. LE PRÉSIDENT. — Savez-vous quelque chose de plus sur la formation du comité de la rue des Rosiers?

M. MACÉ. — C'est le Comité électoral des républicains radicaux du département de la Seine qui a voulu imposer son programme à toutes les réunions publiques; il a formé son comité, qui se composait des délégués de chaque bataillon de la garde nationale; Assi y figurait; telle était sa formation; il a pris naissance à Montmartre.

Du 1er février au 10 mars, il y eut des manifestations quotidiennes sur la place de la Bastille; on y venait apporter des couronnes et des drapeaux rouges. C'est là qu'eut lieu la noyade d'un agent de police; j'ai voulu le repêcher, mais j'ai failli moi-même être noyé ou étranglé par la population.

M. Macé, p. 117.

La police faisait défaut comme le commandement militaire, comme le gouvernement même :

M. LE PRÉSIDENT. — Comment n'avez-vous pas fait arrêter les membres du Comité central?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Je n'en avais pas le pouvoir; je réclamais, je voulais les faire arrêter, mais c'étaient des fins de non-recevoir continuelles; puis on laissait partir ceux qu'on arrêtait. On avait arrêté Razoua; puis on a dit qu'il s'était échappé. Il est venu un jour à la prison un bataillon de la garde nationale; l'officier s'est enfermé dans son poste. Dans une prison le poste peut se défendre; il a d'ailleurs une

sonnette pour le directeur. L'officier s'est retiré dans son poste et a donné un coup de sonnette.

Les gardes nationaux sont arrivés et ont voulu parlementer avec les hommes de garde; on ne l'a pas permis; mais le directeur est arrivé et a ouvert les portes. On est venu me dire que l'officier n'avait pas défendu les prisonniers, tandis que j'ai vu, d'après les informations que j'ai prises, que c'était le guichetier qui les avait livrés. Le directeur et le guichetier sont encore en fonctions.

J'avais indiqué l'adresse de Duval, d'Henry et autres, on ne les a pas arrêtés.

Général Vinoy, p. 103.

Notre situation était aussi terrible que possible.

L'Empire nous avait laissé une police dont il était absolument impossible de se servir; il l'avait tellement compromise dans les actes politiques auxquels il l'avait mêlée, que nous ne pouvions pas faire pénétrer d'agents dans la population; vous avez assez souvenir de cette épouvantable exécution d'un agent de police qui a été jeté à l'eau devant le boulevard Bourdon, et noyé par les misérables qui le poursuivaient.

Il y avait aussi des signes menaçants; nous avions fait faire des arrestations et les prisons furent forcées. Je me mis en rapport avec le général d'Aurelles de Paladines, qui était à la tête de la garde nationale.

M. Picard, p. 45.

Nous n'avions pas pour agir sur les réunions publiques les éléments que nous possédions autrefois. Les commissaires de police ont fait, dans plusieurs réunions, sommation de se dissoudre, mais ces sommations étaient restées sans effet, parce qu'on n'avait pas les moyens nécessaires de se faire obéir. C'est ainsi que les réunions publiques, organes extérieurs des sociétés et des conciliabules secrets, préparaient l'insurrection du 18 mars.

De plus, nous avions en face de nous *la Presse révolutionnaire*. Tous les jours de nouvelles feuilles faisaient leur apparition, et tous les jours cette presse devenait de plus en plus violente; elle se livrait vis-à-vis de l'Assemblée nationale à des attaques dont vous avez dû entendre l'écho même à Bordeaux. On essayait bien de l'arrêter en saisissant les journaux. Mais les journaux, en disparaissant, étaient remplacés par des factums éphémères, au titre retentissant, et qui entretenaient l'agitation; on ne pouvait s'en rendre maître.

M. Choppin, p. 109.

Les actes de résistance, les insurrections armées, les crimes commis en plein jour par une populace sans frein se succédaient rapidement.

Une autre série d'événements graves commence ce jour-là. L'évacuation du 6e secteur (à Passy) ayant été prescrite en prévision d'une entrée des Prussiens qui n'a eu lieu que deux jours plus tard, l'émeute profite de l'émotion produite par cette mesure pour se porter sur le parc Wagram, où se trouvent les canons de la garde nationale. Le poste est forcé, vers quatre heures du soir, avec la connivence de la garde nationale, qui le défendait. Les canons, traînés à bras, sont conduits par la rue Saint-Honoré et la rue de Rivoli à la place des Vosges. Un pillage d'armes a lieu à la même heure à la gare de l'Est : 300 fusils sont enlevés.

Une manifestation très-grave a lieu dans la nuit du 26 au 27. A neuf heures quinze, le rappel bat à Belleville; à onze heures, 2,000 gardes nationaux sont réunis; le rendez-vous indiqué est place du Château-d'eau. A minuit trente-cinq, le rappel bat au faubourg du Temple, à une heure trente, à la Sorbonne. A deux heures vingt, la manifestation se dirige, par la rue de Rivoli, sur la place de la Concorde, où elle se forme, vers trois heures cinq, par bataillons de 500 hommes chacun. A trois heures quarante-cinq, la manifestation se dirige sur l'arc de Triomphe par les Champs-Élysées.

A la même heures, deux officiers se présentent au 6e secteur, pour y donner des ordres de la part du Comité central, qui intervient ainsi officiellement pour la première fois.

A quatre heures trente, une nouvelle colonne de 3,000 gardes nationaux descend par la rue Royale sur la place de la Concorde. A quatre heures, la prison de Sainte-Pélagie est attaquée. A cinq heures, l'agitation est grande à Montmartre. Toutefois, vers six heures du matin, la manifestation n'ayant pas vu venir les Prussiens, commence à redescendre les Champs-Élysées, et, vers huit heures, les derniers bataillons reprennent le chemin de leurs quartiers respectifs.

Le 27 février, le général Carlier, qui a achevé la veille l'évacuation sur le Panthéon de 3 millions de cartouches, voit, à huit heures du matin, son quartier général cerné; le dépôt de cartouches est enlevé. Il ne peut se retirer qu'en sortant par la zone neutre, et cherchant l'abri des postes de gendarmerie qui s'y trouvent. Le bastion 56 a son magasin de munitions pillé; le pillage du parc Wagram continue. A Montmartre, les pièces sont remontées sur leurs affûts.

Pour mettre fin aux désordres du parc Wagram, toutes les pièces de 7 qui s'y trouvent encore sont enlevées par des attelages d'artillerie de

l'armée et conduites au Luxembourg, mais les pillages continuent sur les remparts, où il est difficile de les arrêter.

Général Vinoy, p. 92.

Il s'est formé un secteur dissident qui avait pour général Duval ; il avait des mots d'ordre particuliers. Les Gobelins étaient gardés pendant la dernière quinzaine par un poste que je commandais ; mais Duval commandait un deuxième poste qui se plaçait en face et qui avait l'air de garder celui que j'avais à commander.

. . . .

M. LE PRÉSIDENT. — A quelle époque s'est créé ce secteur dissident ?

. . . .

M. LE COLONEL LE MAINS. — Dans les derniers jours du mois de février.

Colonel Le Mains, p. 533.

M. LE PRÉSIDENT. — Le général Vinoy n'a-t-il pas voulu agir aux Gobelins ? N'y a-t-il pas eu au moins un projet d'attaque ?

M. LE COLONEL LE MAINS. — Ce n'est pas une attaque. C'était à cause des gardiens de la paix qui étaient là ; la population n'en voulait pas ; mais on n'a pas tiré un coup de fusil. — Le capitaine des gardiens de la paix avait reçu l'ordre d'abandonner ce poste, leur présence étant un motif de surexcitation pour la population. Le capitaine n'a pas exécuté l'ordre qu'il avait reçu de se retirer et de se replier sur le Luxembourg. Il disait qu'il avait à recevoir des ordres de la préfecture. J'ai écrit au général Vinoy ; l'ordre est arrivé. Le capitaine était fâché de se retirer devant la force, mais il eût été sage de partir plus tôt comme il en avait reçu l'ordre : s'il s'était retiré, le désordre qui est arrivé n'aurait pas eu lieu.

Le premier groupe qui s'est présenté a demandé à parler au directeur des Gobelins, disant que les gardiens de la paix devaient partir, que les gardes nationaux garderaient le poste.

Le directeur a fait ce qu'il a pu pour leur persuader que ces gardiens attendaient un ordre pour partir ; il a gagné un peu de temps. — Un deuxième groupe est arrivé, puis un troisième, et voyant que le directeur ne voulait pas faire partir les gardiens, un cri est parti, on a dit : entrons, et on a pris les Gobelins. Le capitaine des gardiens de la paix a été obligé de céder et de partir. Il avait demandé de laisser ses armes et équipements sous la garde d'un piquet et que personne n'y touchât. Les gardes nationaux ont transporté les armes à la mairie, plus tard ils s'en sont emparés.

M. DE RICHEMONT. — A quelle date cela s'est-il passé?

M. LE COLONEL LE MAINS. — Je pourrais retrouver la date dans les dépêches.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le général Vinoy avait été d'avis de résister d'abord. Il y a une dépêche du président du Conseil qui le félicite de ne pas avoir persévéré dans cette résolution et d'avoir évacué ce poste. Ainsi s'explique pourquoi le capitaine des gardiens de la paix a tenu pendant quelque temps; il en avait reçu l'ordre.

Colonel Le Mains, p. 525.

Ils avaient donc formé des bandes de gardes nationaux pour attaquer les Gobelins. J'assistais tous les soirs au conseil des ministres. J'y appris que l'attaque allait avoir lieu. Je partis immédiatement pour la préfecture de police. Il était entendu, avec le général Vinoy, que je ferais une forte démonstration avec la garde républicaine, et l'ordre fut donné aux gardiens de la paix de tenir le plus longtemps possible.

En effet, lorsqu'ils se virent cernés par les gardes nationaux, au nombre de 4,000 hommes environ, ils se préparèrent à se défendre.

Les douaniers y renoncèrent dès le début. Les gardiens de la paix eurent malheureusement à compter avec le chef de l'établissement, qui était surtout préoccupé de sauver les trésors d'art qui se trouvaient renfermés aux Gobelins. On savait que les assaillants avaient des projets d'incendie; ils étaient arrivés avec des éponges.

M. Choppin, p. 112.

Il s'est produit, vers la même époque, un autre fait très-regrettable, à propos duquel nous avions voulu aussi employer les troupes.

C'était un dimanche. Il y avait sur la place de la Bastille une de ces manifestations dont je vous ai parlé. Le mot d'ordre donné à la foule était de courir sus aux anciens sergents de ville et aux agents de la préfecture.

Il y avait parmi les agitateurs des gens qui connaissaient d'autant mieux la préfecture, qu'ils y avaient vécu après le 4 septembre, qu'ils avaient connaissance de nos dossiers, des noms et des figures des hommes que nous employions.

Un malheureux agent, nommé Vincenzoni, qui appartenait, je crois, au service de sûreté, étant venu à traverser la place de la Bastille, on s'était emparé de lui, on l'avait traîné au canal, et avec des raffinements de cruauté abominables, devant 3,0000 spectateurs qui garnis-

saient les rives de la Seine, on l'avait jeté à l'eau, et chaque fois qu'il s'approchait du bord, on l'avait repoussé avec des gaffes.

Le même jour, un commissaire de police de l'Ile-Saint-Louis, reconnu et poursuivi par la foule, avait été obligé de se réfugier dans la caserne des Célestins.

Il y avait donc, ce soir-là, une grande effervescence sur la place de la Bastille. Je demandai au général Vinoy et j'obtins de lui que la garde républicaine marchât et fît évacuer la place de la Bastille. L'opération se fit sans encombre ; je commençai une instruction contre les auteurs présumés de l'assassinat de Vincenzoni. Il y a tout lieu de croire que les assassins appartenaient à un bataillon de chasseurs à pied.

M. Choppin, p. 112.

J'étais alors commissaire de police au quartier de l'Ile-Saint-Louis. Le 26 février, à deux heures de relevée, on vint me prévenir qu'un agent de police avait été jeté dans la Seine, en avant du pont d'Austerlitz et de la Tournelle. Il avait les pieds et les mains liés, et les barres de l'estacade l'empêchaient de suivre le courant; on lui jetait des pierres et on s'opposait à ce qu'un bateau-mouche lui jetât une bouée. Je fis ce que je pus pour le sauver ; malheureusement je fus reconnu ; on s'écria aussitôt : « C'est le commissaire qui vient sauver un mouchard! » On voulait me jeter à l'eau. Pendant ce temps, le malheureux agent passa sous les bateaux. Je fus obligé de me réfugier dans une caserne où étaient des soldats du train; ils n'eurent pas l'énergie suffisante pour me défendre, malgré mon écharpe et une carte; la caserne fut envahie ; j'escaladai le mur d'un jardin contigu ; j'étais sauvé. Ceci se passait le 26 février, place de la Bastille. Déjà plusieurs arrestations d'individus soupçonnés d'être des agents avaient eu lieu. Il y avait là vingt mille personnes sur le quai d'Anjou et sur le quai Saint-Bernard, qui assistaient à cette scène, et qui criaient : Bravo! à bas le mouchard! Ce sont des soldats du 20ᵉ et du 21ᵉ chasseurs qui ont fait le coup; je les ai poursuivis et ils ont été arrêtés. Le 18 mars est arrivé, ils ont été mis en liberté; j'ignore ce qu'ils sont devenus; on a fait sauter la maison que j'habitais, et brûlé mes papiers.

M. Macé, p. 220.

Ce dernier crime, si odieux, accompli avec de tels raffinements de cruauté, sans qu'une voix se soit élevée contre les bourreaux, ce crime, disons-nous, est toujours resté impuni, et il ne paraît même pas qu'on en ait recherché les auteurs.

Pour hâter la crise qui s'annonçait, et mettant à profit la force que leur donnaient les élections de Paris, les blanquistes et les internationaux fusionnèrent.

J'arrive à une époque plus rapprochée du 18 mars. Les élections étaient faites, et le parti du mouvement avait pu se compter. Paris, la majorité des suffrages le prouvait, paraissait être prêt à suivre la voie révolutionnaire. Alors commença l'action politique de l'Internationale. Pour moi, cette immixtion de l'Internationale dans la politique date de l'armistice. Jusqu'à l'armistice, je ne crois pas qu'elle ait fait grand'chose. Il est d'ailleurs très-difficile d'avoir des renseignements sur cette Société. Elle se compose de plusieurs groupes fédérés se joignant les uns aux autres, et qui cependant ne sont pas tout à fait unis. Ainsi, il y a la caisse du sou, alimentée par un sou tous les mois pour ceux qui en font partie ; la chambre des unions syndicales, — la fédération ouvrière, — l'Internationale proprement dite. — Il y a aussi la *Marmite*, un groupe un peu plus localisé, etc. Ces sociétés se groupaient dans l'Internationale, mais tout cela ne constituait pas un tout homogène, une organisation aussi nettement déterminée qu'on peut le croire.

Il y avait dans l'Internationale des blanquistes, des jacobins et des socialistes purs qui ne voulaient pas faire de politique. Ils ne se sont lancés que lorsqu'ils ont vu que les événements douloureux du siége leur amenait évidemment la population. C'est de là que sont sorties les élections de Paris. — Et, à propos des élections de Paris, il faut que je vous dise ceci : des réunions de délégués furent organisées par le fameux Raoul Rigault. Le but de ces réunions était d'amener un accord, en vue des élections, entre les internationaux et les blanquistes. Ce fut une œuvre très-difficile et qui demanda un temps très-long ; la liste ne fut faite que deux ou trois jours avant l'élection et très-laborieusement.

M. Choppin, p. 108.

Dans cette situation, M. Thiers, de retour à Paris, comprit enfin le péril, et l'on négocia avec les meneurs de Montmartre la restitution des canons. Joué par les chefs de la résistance, le Gouvernement vit échouer tous ses desseins et tromper toutes ses espérances. Il fut ainsi conduit au jour de l'action.

Les derniers jours seulement, on eut un peu plus d'inquiétude. M. Thiers arriva le 15, je crois ; il réunit le conseil des ministres. Ce fut alors une réunion sérieuse, dans laquelle on s'occupa des affaires

du pays. Tout le monde manifestait de l'inquiétude ; les choses avaient totalement changé par la présence de M. Thiers. — La situation de Paris ne changea pas pour cela ! On prévit une insurrection. Pour y parer autant qu'on pouvait le faire, M. Thiers parla de la question du désarmement, c'est-à-dire de l'intention d'enlever les canons, l'artillerie, à ceux qui les détenaient, principalement aux buttes Montmartre, où il y en avait considérablement. Il fut question d'employer les moyens de vigueur pour s'en emparer. Les avis étaient partagés, et dans cette situation tout le monde aurait été un peu pour la temporisation. Il est certain que ces messieurs faisaient un service très-actif autour de leurs pièces d'artillerie, et que tout cela les fatiguait, les ennuyait.

M. Clémenceau, maire de l'arrondissement de Montmartre, vint me trouver vers le 11 ou le 12 mars, je crois, et me dit que cette situation était très-pénible pour les hommes de son quartier, qu'ils étaient disposés à rendre les pièces d'artillerie qu'ils avaient ; qu'il suffisait qu'on s'engageât à les placer dans un endroit où elles seraient gardées, partie par la garde nationale, partie par l'armée. Je ne voyais pas d'inconvénients à cela.

Je crois que M. Clémenceau parlait avec sincérité, car, pour témoigner de son bon vouloir dans ce moment, il m'écrivit une longue lettre, qui est un monument à conserver, puisqu'elle indiquait quelles semblaient être ses intentions. Cette pièce a été saisie avec d'autres papiers que j'avais au moment de l'insurrection, et elle a disparu.

M. Clémenceau me disait que je pouvais compter sur son dévouement à l'ordre ; que, malgré ce qu'on disait de lui, il y était attaché ; qu'il comprenait très-bien qu'une révolution ne pouvait conduire le pays qu'à d'autres malheurs que ceux dont on voulait sortir ; que, par conséquent, il était disposé à faire tous ses efforts pour que son arrondissement rendît les armes.

Son adjoint, un M. Lafont, je crois, qui l'accompagnait dans la visite dont je vous parle, me dit : « Tout est convenu pour demain. On peut se présenter pour prendre les pièces d'artillerie ; qu'on amène les chevaux en nombre nécessaire, la garde nationale a été consultée, elle consent à rendre les pièces. »

Le lendemain, on arriva dès le matin. Mais, soit que M. Clémenceau se fût trompé, soit qu'il eût trop compté sur son influence auprès des hommes qu'il administrait comme maire, il est certain que le lendemain ces hommes ne se montrèrent pas le moins du monde disposés à rendre les canons, et qu'il fallut s'en retourner comme on était venu.

Je dois ajouter qu'au conseil des ministres assistaient également le maire de Paris, M. Jules Ferry, et le préfet de police. Tous les soirs, le général Vinoy et moi, nous signalions au préfet de police des espèces de réunions, clandestines d'abord, et ensuite tout à fait ouvertes, des commissaires nommés par la garde nationale, parmi lesquels étaient Duval, Henri et une vingtaine d'autres, qui, toutes les nuits, se rassemblaient dans des locaux qui étaient indiqués aux ministres et au préfet de police, afin qu'on pût opérer l'arrestation de ces individus. Le préfet de police était M. Choppin. Il nous dit que cela était difficile, que son personnel de police était à bout, qu'il avait été fort maltraité, qu'il ne pouvait faire opérer ces arrestations. Je le répète, tous les jours, le général Vinoy et moi lui demandions des arrestations de cette nature; il s'y est constamment refusé, en opposant une force d'inertie contre laquelle on ne pouvait rien.

M. d'Aurelle de Paladines, p. 434.

Enfin, après sept jours de réunions, il était certain pour nous qu'il n'y avait plus de conciliation à faire; l'état de Paris était affreux, le désordre était à son comble, nous ne pouvions envoyer un ordre par un gendarme sans qu'il fût arrêté, insulté, battu ; la plupart disparaissaient, — nous ne savions où les reprendre. — Nous étions constamment en conférence avec le général Vinoy. Le général avait une force matérielle insignifiante, mais il payait d'audace, et, à force de sang-froid, il imposait un certain respect, de sorte que nous n'avions pas d'attaques directes à craindre; cependant on nous prenait de petits postes tous les jours, et l'insurrection, qui occupait la circonférence, faisait la tache d'huile et pénétrait de plus en plus dans le centre.

Le préfet de police, réduit à quelques gardiens de la paix et à ce qui restait de la garde républicaine, était frappé d'impuissance. Chaque jour il se passait devant les bataillons assemblés de la garde nationale, des scènes de désordres épouvantables. C'étaient des gens qu'on insultait, qu'on traînait dans le ruisseau; personne ne s'y opposait.

Pendant sept jours, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, le général avait fait des efforts surhumains pour ramener les chefs de la garde nationale et les maires ; — il avait été impossible de rien gagner et même je remarquais que, dans les derniers jours, les séances devenaient plus tumultueuses, c'est-à-dire qu'au lieu de nous demander purement et simplement, comme dans le commencement, d'affirmer la République, on nous disait : « Nous ne voulons plus obéir. Il faut que le général commandant supérieur des gardes nationales soit nommé par les gardes nationaux. » Vous comprenez quelle tournure

prenait alors la discussion. Le général d'Aurelle s'est parfaitement contenu et a montré une très-grande modération et en même temps beaucoup de fermeté. Tout cela ne pouvait servir à rien. Ces gens-là, évidemment, voulaient la bataille.

J'allais constamment chez le général Vinoy et je lui disais : « Vous recevez les rapports du préfet de police, comme nous. Que croyez-vous que nous puissions faire ? »

Le général Vinoy me répondait : « Je n'ai que des forces insuffisantes, il faut patienter et attendre que le gouvernement de Versailles nous envoie des troupes. » Le général Le Flô dirigea, en effet, sur Paris, tout ce qu'il avait de disponible, ce qui porta l'armée de Paris à environ une trentaine de mille hommes, et alors, comme il fallait ou s'en aller ou tenter quelque chose, on se décida à tenter l'entreprise du 18 mars.

M. Roger, du Nord, p. 442.

M. LE COMTE ROGER. — A mon arrivée, à deux heures, à l'état-major, avec le général d'Aurelle, je me suis fait remettre les rapports des jours précédents; j'en ai pris connaissance, et, d'après ce que je savais de l'état de Paris et ce que m'en avait dit le général Clément Thomas dans deux ou trois conversations, je ne doutais pas un instant que l'insurrection ne fût complétement organisée au moment où nous sommes arrivés, et que les forces n'en fussent formidables.

Le Comité central était en pleine activité ; il était très-puissant, très-fortement constitué; la grande majorité de la garde nationale lui appartenait ; — il n'y avait qu'un certain nombre de bataillons qui fussent bien disposés, mais, même dans ces bataillons, une partie des hommes lui étaient ralliés.

Je trouvai donc à mon arrivée, au dire de ces messieurs de l'état-major, quarante-trois bataillons sur lesquels on pouvait faire fond. — Mais les états qu'ils avaient dressés étaient déjà anciens; ils avaient été faits sous le commandement de Clément Thomas, et après les avoir examinés très-rapidement, je reconnus de suite que si nous pouvions, sur ces quarante-trois bataillons, en trouver vingt ou vingt-trois disposés à maintenir l'ordre, c'était déjà beaucoup.

M. Roger, du Nord.

M. JULES FERRY. — Il n'y a pas eu de négociations entre le Gouvernement et les chefs du Comité.

M. DELPIT. — Je vous demande pardon des expressions dont je me suis servi. Croyez bien que je n'y attache pas d'importance et que je n'ai eu aucune intention de vous blesser.

M. FERRY. — Je ne m'en blesse nullement. Je suis même très-content que votre question me donne l'occasion de m'expliquer sur ce point. Il y a eu, il est vrai, des négociations et des allées et venues nombreuses entre le Gouvernement et M. Clémenceau, maire du dix-huitième arrondissement, qui se vantait d'avoir sur ce quartier une grande influence. M. Clémenceau nous dit dix fois de suite : « Prenez patience ; on va rendre les canons, j'en ai la promesse, c'est pour demain. »

M. Clémenceau nous répétait souvent qu'il n'y avait qu'un malentendu, que si le Gouvernement faisait une proclamation affirmant la République, l'insurrection se dissiperait comme par enchantement.

Voilà tout ce qu'il y a eu. Quant à de prétendues négociations entre le Gouvernement et ce Comité, il n'en a jamais existé.

M. Jules Ferry, p. 72.

CHAPITRE XLIV

État numérique de l'armée au 18 mars. — Évaluations de M. Thiers. — Évaluations toutes différentes du général Ducrot. — M. Thiers désorganise l'armée en renvoyant les classes. — Il laisse les soldats restés sous les drapeaux en proie à l'inaction et à l'indiscipline.

Pour expliquer le succès de l'émeute au 18 mars, M. Thiers allègue l'insuffisance numérique et l'état moral de l'armée dont il disposait.

En définitive, au 18 mars, nous pouvions à peine disposer de 24 ou 25 mille combattants.

Les soldats du général Vinoy étaient fatigués et malheureux. Ils avaient cependant à leur tête un homme de sang-froid, de vigueur, qui les tenait bien, et qui faisait du mieux qu'il pouvait. Il avait une réelle influence sur ses troupes. En somme, nous avions, je le répète, 24 ou 25,000 hommes disponibles.

Paris est grand, vous le savez. Pour agir sur un point quelconque, il fallait diriger sur ce point au moins 12 ou 15,000 hommes; il fallait en outre garder les bords de la Seine et une quantité de postes. Mon intention était d'attendre que nos forces fussent plus considérables; mais où prendre des troupes? Telle était la difficulté. Nous avions laissé Bordeaux presque sans défense. Partout ailleurs, il y avait une véritable désorganisation. Le lendemain de l'armistice de Paris, on s'était tiré d'affaire comme on avait pu. L'armée qui avait été envoyée vers l'Est, par suite d'une conception malheureuse, avait été rejetée en Suisse; il n'y avait rien à prendre de ce côté. Nous ne savions où trouver les 40 ou 50,000 hommes qui nous auraient été nécessaires, car ce n'était qu'avec une force pareille qu'on pouvait tenir d'une manière solide dans Paris.

M. Thiers, p. 10.

M. le général Ducrot estime qu'au moment de l'armistice on avait une

bonne troupe, une bonne garde mobile et des moyens suffisants pour contenir et comprimer l'émeute. Il ajoute que ces forces ont été mal tenues, mal employées, et que lui-même a refusé de les commander à cause du choix que M. Thiers avait fait d'hommes du 4 septembre, conservés au ministère.

Un membre. — Voudriez-vous compléter ce que vous disiez sur l'armée, après la capitulation? Nous avions, disiez-vous, une bonne armée.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — C'est-à-dire, nous avions de bonnes troupes et une garde nationale mobile excellente. D'abord, vous savez qu'on avait conservé une division armée de 12,000 hommes; on avait un peu forcé le chiffre et on était arrivé à 13,000; ajoutez à cela les gendarmes et les gardiens de la paix, 3,000; il y avait réellement entre les mains du commandant de Paris 16,000 hommes. Maintenant vous aviez les hommes désarmés qui, désœuvrés, étaient restés mêlés à la population de Paris, pendant plusieurs semaines; et, à ce propos, permettez-moi de vous dire quelques paroles que j'ai prononcées dans le 8e bureau, à la séance du 4 mars, et qui vous prouveront que les avertissements n'ont pas manqué au Gouvernement. On discutait la question du transfert de l'Assemblée à Versailles; M. le général Le Flô cherchait à nous convaincre des avantages de cette mesure; il affirmait que la situation de Paris était excellente, que les Parisiens étaient fatigués de garder leurs canons, qu'ils allaient les rendre et que tout rentrerait dans l'ordre. A cela, je répondis dans les termes suivants: (C'est la copie du procès-verbal de la séance du 4 mars.)

« Contrairement à l'avis de M. le ministre de la guerre, je pense que le danger est très-sérieux. Les gens de Belleville évidemment sont peu redoutables par eux-mêmes, et dans des circonstances ordinaires, il suffirait de quelques coups de mitrailleuse pour en finir. Mais aujourd'hui, ils peuvent donner à leur soulèvement un prétexte auquel les uns se laisseront prendre, et que les autres exploiteront. Ils diront, comme ils le disent déjà, que la paix, au prix qu'elle a coûté, est une lâcheté, un crime contre la nation, et ils trouveront des hommes résolus. Il y a en ce moment à Paris un grand nombre d'anciens francs-tireurs, gens de peu de valeur morale, pour la plupart, mais très-énergiques; ils formeront des groupes autour d'eux, et seront des têtes de colonne capables d'une action très-vigoureuse.

» Il est fâcheux que, dès la première tentative, l'insurrection n'ait pas été étouffée. *Il faudra plus tard un siége, peut-être.*

» Et d'ailleurs, il n'y a pas que Paris qui soit menacé. Le mouvement s'étendra; on ne peut oublier qu'un grand nombre de départe-

ments sont encore, à l'heure présente, administrés par des hommes de désordre. » (Extrait du procès-verbal de la séance du 4 mars 1871.) A ces observations, M. le ministre répondit avec une certaine vivacité qu'il faisait son possible pour maintenir l'ordre, non-seulement à Paris, mais encore dans le reste de la France; que, précisément en ce moment, il s'occupait d'organiser une armée à Lyon et qu'il avait l'intention de proposer au chef du pouvoir exécutif de m'en confier le commandement.

Je répliquai que j'étais fort touché de la bienveillance de M. le ministre de la guerre, mais que j'étais fermement résolu à n'accepter aucun commandement, aucune position officielle, tant que je verrais dans les conseils du Gouvernement et sur les bancs des ministres, MM. Jules Favre, J. Simon, J. Ferry et le ministre de la guerre lui-même. « J'ai été trop souvent en contradiction avec ces messieurs pendant le siége de Paris, pour vouloir recommencer la lutte. »

Un membre. — Il est fâcheux, qu'avec les éléments dont on disposait, on n'ait pas agi au début de l'insurrection.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — J'ajouterai encore une observation. Vous aviez d'excellents régiments, la division Faron qui est et qui a toujours été excellente, les gendarmes et les gardiens de la paix; mais le 18 mars, les troupes n'ont pas reçu d'ordre précis; ou plutôt on leur donnait l'ordre de ne pas tirer, de ne pas répandre le sang. Il est arrivé ceci: c'est que de malheureux bataillons se sont trouvés au milieu de la population qui les pressait, et a fini par leur prendre leurs fusils; on les a forcés de mettre la crosse en l'air; n'importe qu'elle troupe placée dans cette situation eût agi comme l'ont fait ces pauvres bataillons. Je vous citerai un exemple :

Un commandant de gendarmerie, dont le nom ne me revient pas en ce moment à la mémoire, occupait le palais de l'Industrie.

Il me raconta ainsi qu'il suit la journée du 18 : « Je savais que des groupes se formaient pour descendre vers la place de la Concorde. Tout à coup, je vois arriver un lieutenant-colonel d'état-major qui m'apportait un ordre. Il me dit que le général m'ordonnait de bien prendre mes dispositions, mais surtout d'éviter l'effusion du sang; puis il partit au galop sans donner d'autres ordres. Je me mis à réfléchir sur ce qui m'avait été dit, et je conclus que pour bien prendre ses dispositions, et surtout éviter l'effusion du sang, quand on avait devant soi des gens armés, le meilleur moyen c'était de s'en aller, et je me retirai à l'Ecole militaire. »

Vous savez encore comment ont été abandonnés sans ordre les régiments et les batteries qui étaient au Luxembourg. Rappelez-vous,

Messieurs, un mot que j'ai dit, de ma place, dans une séance de nuit en comité secret. Un de nos collègues disait à la tribune que l'armée était démoralisée. Je demandai aussitôt la parole pour un fait personnel, et je répondis que quoique membre de cette Assemblée, je ne pouvais oublier que j'appartenais toujours à l'armée et que je croyais devoir protester contre l'expression employée. « Non, l'armée n'est pas démoralisée, mais elle n'est pas commandée, et le jour où l'on saura et l'on voudra s'en servir, on la trouvera.

Général Ducrot, p. 25.

Mais le gouvernement de M. Thiers commit la double faute de désorganiser l'armée en renvoyant les classes, et de la laisser se perdre dans Paris, livrée à l'oisivetéet à la démoralisation. Sur ce sujet, les témoignages sont nombreux.

En renvoyant les classes, on a désorganisé les régiments ; et, la veille du 18 mars, on avait des régiments qui ne comptaient pas plus de 500 anciens soldats, et qui recevaient des contingents aussi nombreux venus d'autres corps.

Général Ducrot, *p.* 25.

M. CORBON. — Vous savez qu'un ministre ne peut voir que par les yeux des autres. Ce que j'accuse surtout, c'est l'inertie du pouvoir militaire. C'est l'autorité militaire qui a laissé l'armée se démoraliser par l'oisiveté, le jeu et la boisson. C'est elle qui, après avoir laissé les troupes fraterniser dans la démonstration avec la garde nationale des faubourgs, a eu l'inepte idée de tenter un coup de force avec l'armée contre cette même garde nationale ; c'est elle enfin qui, tentant ce malheureux coup de force, cette action provocatrice, n'a pas été assez prévoyante pour avoir sous la main les attelages, et qui, le coup de main commencé la nuit, a fait attendre pendant quatre heures les troupes réunies sur les buttes Montmartre ; juste le temps suffisant pour que la population avertie, pût arriver en masse et faire avorter dans le sang une opération si stupidement conçue et menée.

M. Corbon, p. 620.

Le plus grand malheur, antérieur à ces faits, c'est le désarmement de l'armée ; mais en dehors de cela, c'est d'avoir gardé à Paris tous les hommes qui étaient libérables au 31 décembre 1870. Une fois désarmés, ces hommes n'avaient plus rien à faire. A Paris, les casernes étaient encombrées, et, au lieu de les caserner, on les mettait chez

l'habitant, dans des quartiers éloignés, où la surveillance était impossible. Ils se sont trouvés en contact avec la population qui voulait le désordre. On leur a fait croire qu'ils étaient libérables en 1870, qu'on ne voulait pas les renvoyer, qu'on allait recommencer la guerre ; c'est là ce qui a empêché les troupes de donner comme elles auraient dû donner au 18 mars.

J'avais à ce moment un excellent régiment qui était désarmé ; il est resté très-bon jusqu'au dernier moment, les hommes ne se sont pas laissé entraîner. Le 17, ils ont été versés dans d'autres régiments ; ils ont changé de chefs, ils ont eu à peine le temps d'avoir des fusils.

Le mouvement a commencé le 16 mars, et les hommes libérables ne sont partis de Paris que ce jour-là. Les troupes sont venues au Luxembourg le 17 ; c'était déjà trop tard, les esprits étaient excités ; il eût fallu un coup de main énergique pour enlever les canons le premier jour, mais les soldats arrivaient de province, il y a eu trois ou quatre régiments qui sont venus en armes, les hommes libérables étaient désœuvrés dans les rues de Paris ; je crois que cela a été une des causes de la faiblesse des troupes.

Colonel le Mains, p. 534.

Au 18 mars, on eut le spectacle le plus déplorable à la caserne du Château-d'Eau, qui était occupée par un régiment de ligne. Sans être attaqué ni sérieusement menacé, ce régiment se précipita au-devant de la foule et livra ses armes de la manière la plus écœurante pour les témoins de ce fait, à une multitude de gamins déguenillés.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel était ce régiment ?

M. DUBAIL. — Je ne pourrais pas le dire.

M. LE MARQUIS DE QUINSONAS. — C'était le 110e qui devait être au Château-d'Eau.

M. Dubail, p. 356.

Pour vous montrer à quel point était venue l'indiscipline dans notre armée, je vous citerai un fait. Nous connaissions l'auteur principal de l'assassinat du sergent de ville : c'était un chasseur du 18e bataillon des chasseurs à pied, caserné près du Mont-Valérien ; nous le signalâmes, on n'osa pas l'arrêter, de crainte que son arrrestation n'excitât un soulèvement dans tout le bataillon.

M. Marseille, p. 199.

On abandonna Paris, on se porta sur Versailles. J'ai été témoin, Messieurs, de cette retraite qui a été vraiment déplorable. Dans la

nuit du 18 au 19, sur la route, les soldats étaient si mal disposés, qu'ils insultaient les gardiens de la paix et la gendarmerie qui marchaient à côté d'eux, et qu'on ne pouvait leur faire exécuter aucun ordre. Dans cette armée, il y avait beaucoup d'éléments parisiens, beaucoup de jeunes gens qui, pendant le siége, ne pouvant aller rejoindre leurs corps, étaient restés à Paris ; il y avait aussi des engagés volontaires qu'on avait accueillis légèrement, parce qu'on avait besoin d'hommes, et je puis dire que ce n'était pas la fleur de la population. On leur demandait à peine des certificats de bonne conduite, émanant d'un commissaire de police ; pourvu même que l'identité de l'individu fût constatée, on ne recherchait pas ses précédents.

Outre que le recrutement de ces corps d'armée n'avait pas été bon, ils manquaient complétement de discipline ; ils avaient eu trop de relations avec la population parisienne, ce qui ne vaut jamais rien.

M. Marseille, p. 200.

CHAPITRE XLV

Formation et Origine du Comité central.

Les conseils de famille de la garde nationale détournés de leur but. — Première organisation du Comité central remontant au 13 février. — Multiplicité des Comités centraux. — Leur attitude hostile et armée.

Le Comité central de la garde nationale, qui dirigea l'insurrection du 18 mars, a pris naissance pendant le siége et peu après le 4 septembre. Nous réunissons ici les témoignages qui sont relatifs à cette dangereuse organisation, que nul n'a osé empêcher ou dissoudre, depuis l'époque où elle se créa, jusqu'au 18 mars où elle produisit son effet.

La garde nationale de Paris comportait dans son sein, au milieu des compagnies, des membres des conseils de famille. Ces membres, qui autrefois avaient été créés pour gérer les caisses de secours formées par les compagnies, ont été le point de départ des essais du Comité central. Les hommes qui avaient intérêt à créer un mouvement, pour entraîner la garde nationale, ont cherché à attirer à eux les membres de ces conseils de famille. Je me suis aperçu de cette tendance ; on a d'abord amené les conseils de famille à se faire représenter par des délégués dans un grand conseil; enfin on a cherché à créer, à côté des chefs régulièrement élus, un pouvoir nouveau.

J'avais avec moi, parmi les capitaines faisant partie de l'état-major de la garde nationale, M. Lacaille, juge d'instruction au tribunal de Paris. Je priai M. Lacaille de vouloir bien étudier cette question et de m'en faire un rapport.

M. Lacaille prit tous les renseignements possibles; il se procura les instructions que commençaient à publier les délégués de la garde nationale. Il a fait un rapport très-long, très-circonstancié; je l'ai remis à un chef d'état-major. Ce dernier a compris la gravité d'un tel fait; il comprit que l'autorité du chef de la garde nationale serait annulée par ce conseil secret, et il entra dans la voie que je suivais : il proposa la suppression des conseils de famille.

On alla chez le général Trochu, et là on discuta ; je demandais la suppression totale de la délégation ; le Gouvernement fut saisi de la question ; d'après les bruits qu'on a fait courir, M. Jules Favre n'aurait pas été d'avis de supprimer complétement les conseils de famille ; on s'entendit pour défendre la formation des comités des délégués établis dans les compagnies et bataillons, et à ne conserver que des conseils de famille modifiés ; ce fut l'objet d'un décret du 10 décembre 1870.

M. Beaudoin de Mortemart, p. 447.

Ce décret n'a point servi. Pendant quelque temps, les comités de délégués établis dans les compagnies et les bataillons ont disparu, ou du moins ils sont restés tranquilles ; mais petit à petit, ils se sont reformés, ils ont repris leur influence, et le Comité central de la garde nationale s'est reconstitué, tant à l'aide de ces délégués qu'à l'aide de nouveaux membres, qui sont venus se mêler aux anciens ; nous n'avons pas bien su dans ce moment ce qui se faisait. Leur organisation secrète, c'était celle que nous avons voulu détruire ; seulement, elle avait changé de nom.

Les gardes nationaux nommaient un délégué par compagnie ; les délégués de compagnie, réunis entre eux, nommaient un délégué par bataillon ; ces délégués de bataillons nommaient un certain nombre d'entre eux pour former le Comité central, qui exerçait dans la garde nationale un commandement à côté du commandement supérieur.

Id. p. 442.

Nous avons trouvé la trace de l'organisation du Comité de la garde nationale dès le 13 février, dans un procès-verbal d'une séance de ce comité, où il est dit que tous les membres prêteront serment de ne pas se dissoudre et de garder leurs armes, même par la force.

M. VACHEROT. — De quelle date est ce procès-verbal ?

M. LE GÉNÉRAL APPERT. — Du 12 ou du 13 février.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment était formé le Comité ?

M. LE GÉNÉRAL APPERT. — Il était composé de huit à dix personnes.

Général Appert, p. 250.

Le Comité se montra, pour la première fois, à la fin de février, une certaine nuit où le bruit se répandit que les Prussiens allaient entrer le lendemain. Alors tout Paris retentit du bruit des tambours et des clairons, et une partie des bataillons de la garde nationale se réunit ; je dis une partie, parce que bien qu'on ait sonné le tocsin et battu le

rappel de toutes parts, les gardes nationaux vinrent en très-petit nombre.

M. Ferry, p. 63.

Un membre. — M. Baudouin de Mortemart s'explique bien. Il y avait d'abord un Comité central formé par les membres de l'Internationale. Puis, d'un autre côté, les délégués de la garde nationale se sont réunis et ont formé une fédération; puis, les deux groupes se sont fusionnés, et c'est par cette fusion qu'ils ont formé la fédération républicaine.

M. de Mortemart, p. 449.

M. DELPIT. — Vous avez dû voir comment le Comité central s'est formé, en ce qui concerne le secteur. Comment les délégués de la garde nationale y ont-ils pris part? Quel est le moment précis où ces délégations se sont produites?

M. LE COLONEL LE MAINS. — C'est dans les derniers jours du mois de février. Il y avait le Comité central et le Comité fédéral. Le Comité fédéral était chez M. Demartelay; ils ont fusionné vers la fin du mois de février. C'est à ce moment que le secteur dissident a été formé au neuvième secteur, sous les ordres de Duval.

Les officiers avaient des réunions; ils se réunissaient au Comité fédéral. Il y a eu des affiches par lesquelles on engageait les officiers à se réunir à telle heure pour nommer leur chef. Le Comité a nommé Duval chef de secteur; j'étais au numéro 13, Duval au numéro 5, cela faisait un double service.

M. DELPIT. — C'était un service régulier à côté d'un service irrégulier, mais comment se sont formés les deux Comités?

M. LE COLONEL LE MAINS. — J'ai peu de renseignements sur le Comité central; il s'est formé à la même époque, par ceux qui cherchaient le désordre; on a pris pour prétexte la nomination du général d'Aurelle de Paladines.

M. le Mains, p. 635.

A la suite du 31 octobre, il y avait beaucoup d'officiers qui avaient été convoqués; ils étaient rentrés dans le rang, on n'avait pas sévi contre eux; presque tous se promenaient avec leurs galons, et se ralliant aux mécontents des bataillons, ils avaient une certaine influence.

Ces officiers révoqués se sont alliés avec tous les orateurs des clubs et du comité Républicain qui siégeait à la place de la Corderie, et là, ils ont eu l'idée de faire nommer des délégués. Les compagnies nom-

mèrent un délégué; elles ne savaient pas pourquoi, elles croyaient nommer un membre du conseil de famille. Quelques bataillons, les cinquante-deux premiers, se disaient: « pourquoi nommer des délégués?» Tous les autres en nommèrent. Ces délégués ont nommé des délégués de bataillons, qui ont nommé des délégués d'arrondissements, et le Comité central s'est trouvé constitué. C'est donc le résultat d'une élection à quatre degrés.

Le Comité central, une fois constitué, a délégué des chefs de légion qui ont fonctionné longtemps d'une manière occulte et qui envoyaient des ordres anonymes. On adressait d'abord aux chefs de bataillons un mot :

« Le citoyen un tel, commandant de tel bataillon, est-il disposé à obéir aveuglément aux ordres du Comité central? » Quelques-uns ont répondu : « Oui. » On disait : « Nous voulons établir la République et fonder la fédération de la garde nationale. On veut nous donner un général qui nous déplaît; nous voulons un Comité pour commander la garde nationale. » Certains chefs de bataillons ont adhéré.

M. Heligon, p. 565.

Il y a eut d'ailleurs plusieurs Comités centraux de la garde nationale. Il y en avait un qui tenait ses assises rue Richelieu, et qui était présidé par Bergeret. Celui-là avait des allures un peu aristocratiques, et il se composait en grande partie d'officiers. Mais il y en avait un beaucoup plus démocratique, qui siégeait à la salle du Wauxhall, rue de la Douane, derrière la caserne du Prince-Eugène.

Au bout de peu de temps, le Comité de la rue Richelieu s'effaça et fit place au seul Comité de la rue de la Douane.

Un fait très-remarquable, c'est que le personnel de ce Comité changeait presque tous les jours. Les premiers noms sont ceux d'hommes qui n'étaient pas des ennemis aussi dangereux de nos institutions que ceux qui leur ont succédé. Il s'est opéré là comme un travail d'élimination. Il semble qu'on ait senti qu'il y avait dans cette organisation une arme dont on pouvait se servir pour une insurrection, et que, peu à peu, on ait évincé les gens dont on n'était pas assez sûr, pour les remplacer par des hommes plus résolus. C'est précisément dans ce travail d'élimination que l'action de l'Internationale se fait sentir.

Nous parlions tout à l'heure de la désorganisation de la garde nationale. Il y eut dans certains bataillons un travail qui s'effectua en sens inverse. On s'efforça de faire disparaître tous les officiers ayant un caractère plus ou moins régulier, pour les remplacer par des officiers du choix du Comité central.

En même temps que ce Comité siégeait au Vauxhall, et que, toutes les semaines il réunissait sept ou huit cents gardes nationaux, des organisations par quartiers se formaient de côté et d'autres.

Il y avait à Montmartre une organisation distincte du Comité central et plus formidable encore, qui, un jour, nommait un général d'infanterie pour garder Montmartre, le lendemain un général d'artillerie, puis un commandant de génie. On y décidait la construction de retranchements, l'établissement de batteries. L'insurrection s'y organisait ouvertement, mais, pour ainsi dire, en dehors de l'action du Comité.

Enfin, à côté de tous ces centres insurrectionnels, il ne faut pas oublier le club de la Mancillaire, grande rue de la Villette, qui avait été longtemps fermé, qui s'était rouvert plus violent que par le passé, et qui remplaçait le fameux club de la salle Favié, à Belleville. Le propriétaire de la salle Favié, peu flatté d'offrir l'hospitalité aux clubistes de Belleville, avait fini par leur refuser sa maison. A côté du club de la Mancillaire, il faut mentionner aussi celui de la salle Robert, et un autre qui tenait ses séances dans le quartier de la Villette.

Ce n'étaient plus seulement des réunions publiques, c'étaient de véritables centres d'insurrection.

Il y avait à la porte de la salle de la Mancillaire, deux canons chargés jusqu'à la gueule, derrière lesquels délibéraient les orateurs de la maison.

M. Choppin, p. 113.

J'ai, dans vingt séances du gouvernement, en février, en mars, demandé l'arrestation du Comité central de la garde nationale. Le général d'Aurelle a vu que ce n'était pas chose facile.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — C'est vrai!

M. JULES FERRY. — Le préfet de police répondait toujours que c'était une affaire militaire. Le commandant militaire répondait que c'était une affaire de police; et comme personne ne voulait se charger de l'arrestation, elle ne se faisait pas.

M. Ferry, p. 423.

CHAPITRE XLVI

Principales Causes du 18 mars.

Organisation et action des secteurs révolutionnaires depuis le mois de janvier 1870.— Le 18 mars, suite naturelle du 4 septembre. — Les maires de Paris et le Comité central ont préparé l'insurrection. — Explications diverses données au sujet du 18 mars. — Suffrage universel. — Fortifications de Paris. — Paris capitale. — Armement général de la population. — Impéritie de la défense pendant le siége. — Causes politiques et causes sociales de l'insurrection. — *Maladie du siége.* — — Entrée des Prussiens. — Excitations imprudentes du général Trochu. — Impunité des insurgés du 31 octobre. — Mise en liberté des coupables. — Gouvernement désorganisé. — Pas de préfet de police. — Abandon des canons. — Avis repoussés ou dédaignés. — Aveuglement de M. Thiers qui ne croit à aucun avertissement.

Le 18 mars fut le résultat, dès longtemps prévu, de causes nombreuses et diverses, et le gouvernement de M. Thiers ferma les yeux à l'évidence, quand il méconnut les signes avant-coureurs de l'orage, et qu'il resta sourd aux avertissements de ses propres amis.

L'organisation de cette émeute fut dès longtemps préparée, et l'on peut dire que le renversement de l'Empire amena inévitablement cette révolution sociale, que prévenait seul le pouvoir réparateur, affirmé par quatre manifestations imposantes de la volonté nationale.

Cette vérité est affirmée par les deux témoignages suivants, et le président de la Commission d'Enquête l'exprime par des mots aussi justes que saisissants.

Nous recherchons l'action des diverses sociétés qui ont toutes coopéré au mouvement du 18 mars; sociétés révolutionnaires; sociétés internationales. Elles se sont fondues en une seule; elles se sont groupées, d'abord à l'époque de l'enterrement de Victor Noir; puis dans les rassemblements qui ont eu lieu autour du palais du Corps législatif; puis, après nos désastres, elles se sont retrouvées ensemble, attaquant le Gouvernement plus tard. Elles ont attaqué, dans les journées du 31 octobre et du 22 janvier, le gouvernement du 4 septembre; enfin elles ont fait l'insurrection du 18 mars. Tout cela émane de la même pensée, de la même influence; ce sont les mêmes chefs. — Il en résulterait que l'alliance des jacobins et des internationaux une fois conclue, a donné aux premiers, les jacobins, la force; aux seconds, les internationaux,

des chefs habiles, entreprenants, ayant une ancienne influence sur les sauveurs de Paris.

M. de Plœuc, p. 505.

En résumé, on peut conclure que la révolution du 18 *mars avait une direction savamment organisée.* Cette direction n'avait pas du tout été improvisée lors de l'éclosion du mouvement révolutionnaire, mais elle existait au contraire et fonctionnait longtemps auparavant; son programme était arrêté et coordonné de longue date. »

M. Garcin, p. 235.

M. LE PRÉSIDENT. — Tout est dans tout. Le 18 mars est dans le 22 janvier, le 22 janvier dans le 31 octobre, et le 31 octobre dans le 4 septembre.

M. de Plœuc, p. 504.

A Bordeaux, un député radical de Paris prédisait à coup sûr, dans un lieu public, l'insurrection prochaine, et déclarait qu'il y prendrait part.

A Bordeaux, au Café de Bordeaux, vous avez dû, *étant en compagnie d'autres personnes*, lorsqu'on discutait la question de savoir si l'Assemblée resterait à Paris, tenir le propos que voici : Si l'Assemblée ne revient pas à Paris, je vous réponds qu'il y aura une insurrection formidable, et j'y serai.

M. FLOQUET. — J'ai dit à ce moment-là beaucoup de choses très-vives, parce que j'étais fort ému des projets de l'Assemblée; mais je n'ai pas pu me servir de ces termes. Voici ce qui s'est passé exactement : Je rencontrai dans le café où j'allais dîner, M. Jaubat d'Ambergès, qui est actuellement préfet de l'Ariége ; c'est un jeune homme de mon pays, que je connais depuis son enfance et qui était alors, je crois, secrétaire de M. Thiers. Je sortais des bureaux, et j'étais très-animé ; je lui dis : « Le refus de l'Assemblée d'aller à Paris, la *décapitalisation* de Paris, serait le signal de la guerre civile, et notre devoir, à nous, députés de Paris, serait de nous y mettre. Vous pouvez le dire à M. Thiers. »

Voilà ce que j'ai pu dire. On l'a peut-être entendu autour de nous, mais je l'ai dit en parlant exclusivement à la personne de M. Jaubat d'Ambergès, qui me répondit amicalement : « Ne dites pas cela, vous ne dites pas votre pensée. »

M. Floquet, p. 294.

M. Ansart établit que le Comité central et les maires de Paris ont préparé l'insurrection.

Ce Comité a donc surgi avec le 18 mars?

M. ANSART. — Non, la formation en est antérieure. Elle a joué un rôle très-grave ; la mise à la disposition de l'insurrection de toutes les forces de la garde nationale en a été le résultat. Il s'intitulait le Comité dirigeant de la garde nationale.

M. QUINSONNAS. — Les hommes qui le composaient étaient-ils des blanquistes ou des sectaires de l'Internationale !

M. ANSART. — Il y avait des uns et des autres. La physionomie politique n'en était pas accentuée d'une façon bien déterminée. Ce Comité se composait de tous les éléments qui se trouvaient dans la garde nationale, et dont chacun voulait dominer pour son propre compte.

A côté du Comité central, les municipalités ont joué, de leur côté, un rôle, sur lequel je ne saurais trop insister devant vous, et que tous ceux qui se sont trouvés mêlés à ces événements connaissent d'ailleurs.

M. Ansart, p. 184.

Quant aux causes du mouvement, chacun les indique à son point de vue.

Les uns les trouvent dans le suffrage universel et dans les fortifications de Paris.

Je remonte à 1848. Je crois que c'est là le point de départ de l'état social qui a amené le 18 mars. C'est la cause, pour moi, immédiate de ce douloureux événement.

A cette époque, les bases politiques de notre pays ont été changées. La base périlleuse ou illusoire du suffrage universel a été substituée à celle du cens, qui nous avait donné les seuls gouvernements libres que la France ait connus. L'avénement brusque et inattendu de la forme démocratique dans tout ce qu'elle avait de plus radical, a transformé complétement nos mœurs, nos habitudes, notre situation sociale et politique. La révolution de 1848 a été une surprise ; elle a été une cruelle mystification pour ceux-là même qui l'avaient faite, à leur insu. J'y ai assisté; j'étais à Paris; engagé déjà dans l'administration, j'ai pu la voir d'assez près pour en porter un jugement. On a voulu implanter chez nous la forme républicaine, qui répugnait au pays, à ce moment-là du moins. Pour essayer d'atteindre ce but, on a été obligé de substituer à la base ancienne du gouvernement la base nouvelle du suffrage universel. Vous savez ce qu'il a produit.

. . . .

Le coup d'État s'est fait au nom des intérêts conservateurs alarmés. Il s'est fait précisément par réaction contre la situation qu'avait produite l'introduction intempestive et téméraire du suffrage universel et de la forme républicaine; il s'est produit au nom du salut de la société,

et, il faut bien en convenir, avec l'adhésion de l'immense majorité de la nation.

Mais au lieu de restaurer la société sur le terrain des opinions conservatrices et des traditions libérales, on a essayé de l'organiser à l'aide du suffrage universel ; on a fait la révolution autoritaire au nom du suffrage universel. Au fond, on ne l'a point pratiqué, on a été obligé de le tourner, on a dû s'arranger de manière à n'en laisser que l'apparence. On a ainsi réussi à en paralyser les dangers, mais ces procédés ne devaient durer qu'un temps.

Tant que le gouvernement a été purement et simplement autoritaire; tant qu'il s'est maintenu à l'aide des précautions qu'il avait prises vis-à-vis de la tribune ; en d'autres termes, tant qu'il a été établi sur le principe purement personnel, tant que le suffrage universel n'a été qu'une apparence, oh ! cela a marché, grâce à ce que les adversaires politiques ne pouvaient encore l'exploiter et le retourner contre la dynastie qui essayait de se fonder.

C'est à partir du moment où l'empire a voulu se faire libéral, où il a cru qu'il pouvait impunément permettre certaines libertés, qu'on a été aux prises avec la formidable réalité du suffrage universel, et avec les difficultés qui y sont inhérentes.

On s'est trouvé invinciblement entraîné vers une forme de liberté qui semblait peu compatible avec le régime impérial, tel qu'il s'était établi, et qu'il ne pouvait pas pratiquer sans s'exposer à de dangereuses récriminations.

M. Mettetal, p. 160.

Je crois que cette insurrection est la conséquence nécessaire de deux faits principaux que je qualifie ainsi :

Paris contenant le Gouvernement, c'est le premier fait.

Le second fait c'est celui-ci :

Sous le suffrage universel, tout le monde armé.

A ces faits on pourra chercher des palliatifs, on n'en trouvera pas. Quand une ville aussi merveilleuse que Paris, — et ceux qui l'ont vue depuis vingt ans peuvent dire combien cette ville est merveilleuse ; même quand un peuple renverse successivement, à certains moments où l'impatience le gagne, tous les gouvernements que se donne la nation, on peut dire qu'il y est comme habitué.

En même temps, quels que soient les efforts que l'on fasse, tant que l'idée subsistera que, sous le suffrage universel, les citoyens peuvent être de plein droit armés et se constituer en garde nationale, c'est-à-dire en milice en dehors de l'organisation militaire, infailliblement ce

qui, dans la garde nationale est mauvais, l'emportera toujours à un instant donné sur ce qui est bon. Ceux qui ont vu de près la garde nationale le savent; si le nombre est souvent du côté des bons, la révolution est toujours du côté des mauvais.

M. Bethmont, p. 171.

Je pourrais vous parler des fortifications de Paris; elles sont pour beaucoup dans la révolution du 18 mars. Quand Paris a été fortifié, les opinions étaient divisées; M. le comte Daru le sait mieux que personne, parce qu'il a été militaire.

M. Jules Favre, p. 41.

D'autres, avec plus de raison, croient que l'armement précipité et imprudent de la garde nationale a déterminé la crise.

J'ajouterai, pour me résumer en terminant, que les causes principales des événements du 18 mars sont faciles à donner; elles sont dans l'armement précipité des gardes nationaux du département de la Seine par des commissions d'arrondissement, agissant sous l'impulsion des municipalités, et dans un but politique évidemment étranger à l'intérêt de la défense de Paris. Ces commissions n'ont observé ni l'esprit ni le texte des instructions ministérielles; ainsi, bien loin de s'astreindre à ne porter sur les rôles que des hommes inscrits sur les listes électorales, elles ont recensé, sans exception, tous les individus qui se présentaient, fussent-ils des étrangers, des gens sans aveu et même des repris de justice et des forçats libérés. Ces commissions n'avaient évidemment d'autre but que celui de créer une armée au service du parti socialiste. Tous les esprits sensés et les amis de l'ordre se préoccupaient, à bon droit, d'un armement aussi formidable, et on se demandait avec anxiété comment on pourrait s'y prendre un jour pour parvenir à faire réintégrer ces armes dans les magasins de l'État. Il était de toute évidence que le parti socialiste, appuyé de la connivence des municipalités qui s'étaient organisées à la suite de la révolution du 4 septembre, avait exploité les malheurs de la patrie pour se créer une armée puissante, uniquement en vue d'assurer son triomphe. Pour en avoir la preuve, il suffit d'examiner la composition de ces municipalités et les noms des individus qui ont été élus pour commander les 194 bataillons organisés en vertu de la circulaire du 6 septembre. Ces deux listes nominatives contiennent à cet égard les renseignements les plus précis. On ne doit donc pas s'étonner qu'à la suite de la capitulation qui désarmait l'armée et la garde mobile pour laisser entre les

mains de la garde nationale 340,000 fusils, plus de 1,200 pièces d'artillerie, des munitions et un matériel de guerre immense, le parti socialiste se soit empressé de s'emparer du pouvoir et de réaliser un programme arrêté depuis longtemps. A la fin, le parti de l'ordre n'avait aucun moyen matériel pour arrêter ce mouvement; l'autorité supérieure et la garde nationale en particulier étaient également impuissantes pour y opposer une digue. Il serait donc souverainement injuste de vouloir les en rendre solidaires à un degré quelconque, et, je le répète, les désastres dont Paris a été le théâtre n'ont eu certainement d'autre cause que la précipitation avec laquelle le Gouvernement a ordonné l'armement général de la garde nationale, en confiant l'exécution de cette grave mesure à des municipalités en totalité choisies parmi les membres les plus avancés de l'opposition radicale et des sociétés secrètes.

M. Beaudouin de Mortemart, p. 458.

M. LE GÉNÉRAL APPERT. — Les causes de l'insurrection sont de différentes sortes. Il y a des causes morales et des causes matérielles.

La grande cause morale, c'est que la population ouvrière avait l'esprit perverti par la propagande des Sociétés secrètes, de l'Internationale et des différentes sectes qui se rapprochent du jacobinisme. Les classes d'en bas voulaient, je crois, arriver à la possession des jouissances matérielles qu'elles voyaient en haut. Cet esprit pervers a été exploité pendant le siége par les meneurs du parti démagogique.

La principale cause matérielle a été la création d'une garde nationale de 350,000 hommes. Cela a été une véritable calamité. La garde nationale n'aurait dû compter dans ses rangs que 60 à 80,000 hommes.

Cette garde nationale n'a pas été occupée autant qu'elle aurait pu et qu'elle aurait dû l'être, et elle s'est trouvée prête pour ce que les meneurs voulaient en faire.

Maintenant les hommes, — je les ai très-peu vus, — les membres de la Commune qui sont prisonniers ici, je n'ai pas causé avec eux parce que ce n'était pas mon rôle. C'est celui de nos rapporteurs. Pour moi, il est certain que ce sont les meneurs de l'Internationale et des sectes jacobines qui ont soufflé le feu de cette insurrection.

Général Appert, p. 250.

L'impéritie de la défense, pendant le siége, explique aussi un soulèvement auquel les gens honnêtes ne résistèrent pas, tant ils avaient un profond dégoût pour les hommes du 4 septembre, tant le maintien de quelques-uns d'entre eux dans le cabinet de M. Thiers les indignait.

Ce sont là des sentiments que chacun a pu observer le 18 mars à Paris.

Mais Paris n'a pas reçu l'impulsion énergique, vigoureuse, que comportait cette situation.

Il fallait, à Paris, une personnalité considérable, qui eût foi dans la résistance, et cette foi, elle a manqué.

Il fallait inspirer à cette population quelque chose de viril, d'élevé, d'énergique; il fallait la mettre sous le feu des forts, la constituer comme une armée vigoureuse. Au lieu de cela, on l'a laissée dans Paris, livrée à tous les périls, à tous les dangers d'une grande ville corrompue.

Il fallait lui parler, à cette grande ville, lui dire les difficultés, les périls, l'encourager, se mettre sans cesse en communication avec elle.

On ne l'a pas fait; aussi, à une certaine heure, elle s'est crue trahie. De là encore une irritation extrême que personne n'a su calmer...

M. Leblond, p. 153.

Mais je dois constater que les opérations militaires avaient laissé une impression extrêmement pénible dans la population parisienne, et surtout dans cette garde nationale qui comptait 250 000 hommes plus ou moins disposés à se battre, mais qui témoignaient au moins un très-grand désir de le faire.

Je dois dire que mon opinion est qu'on aurait pu les employer plus sérieusement, et je crois qu'ils l'auraient parfaitement accepté. Je crois qu'il y a eu de longs intervalles où la garde nationale aurait pu être employée plus fructueusement, qu'elle aurait été un élément militaire excellent, et que par conséquent on a eu grand tort de ne pas l'employer. Je sais qu'on a voulu finir par là, mais on l'a fait avec mauvaise grâce et d'une façon peu sérieuse, presque dérisoire. Ainsi, dans certaines de nos sorties, on a mis en réserve 58, 60 ou même 80 bataillons de la garde nationale sans leur faire tirer un coup de fusil. Au point de vue politique, c'était une faute ; au point de vue militaire, c'en était une plus grande.

Je cite ces détails parce que nous avons ainsi accumulé une foule de haines dans les rangs de la garde nationale.

Général Le Flô, p. 82.

Mais cette capitulation a été certainement une des causes déterminantes de tout ce qui a suivi.

Quand il a fallu s'y résoudre, nous avions en munitions de grands approvisionnements, mais nous n'avions plus que trois jours de vivres.

Maintenant, la question de savoir si on pouvait forcer les lignes ennemies a été discutée si souvent, qu'il me paraît inutile d'y revenir. Mon sentiment est qu'il était trop tard à l'époque de la capitulation, mais qu'il y a eu un moment où il eût été possible, sinon facile, de le faire; c'eût été toujours une opération extrêmement dangereuse, mais qui, dans plusieurs occasions, aurait présenté des chances de succès. Enfin, aucune tentative sérieuse n'avait été faite dans ce sens, de sorte qu'il en était résulté un très-grand mécontentement dans la garde nationale de Paris, qui croyait, elle, qu'on pouvait forcer les lignes ennemies avec une très-grande facilité, et qui était écœurée de tous les événements militaires qui se sont produits pendant le siége. Nous avions été, en effet, invariablement battus, et je ne sais pas une sortie dans laquelle nous ayons eu un succès sérieux. Je ne sais s'il peut se produire une autre opinion. Mais M. de la Rochethulon a assisté à tout le siége de Paris, et je ne pense pas qu'il puisse être d'un autre avis que moi.

Général Le Flô, p. 81.

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — La cause principale de l'insurrection, c'est, je le répète, le mécontentement de la garde nationale, mécontentement résultant de nos opérations militaires et du refus qu'on avait fait d'employer la garde nationale, qui, je crois, se serait très-bien battue. Elle aurait commencé, sans doute, par se battre médiocrement, mais elle aurait fini par faire un élément de guerre excellent. J'ai dit vingt fois au général Trochu qu'il avait tort de ne pas l'utiliser, qu'il serait forcé de le faire un jour, et qu'alors il n'aurait plus le mérite d'en avoir pris l'initiative. Lui, y était assez disposé; je dois dire que celui qui s'y est opposé absolument, c'est le général Ducrot.

Général Le Flô, p. 87.

Le jour où on vint lui annoncer que les vivres manquaient, qu'il fallait capituler, il y eut une profonde déception, qui se traduisit par une irritation très-vive contre les hommes qui avaient signé la capitulation. On allait jusqu'à prononcer le mot de trahison; on considéra les hommes qui avaient dirigé la défense, les hommes qui avaient signé la capitulation, comme des traîtres. Ce fut là une des causes des événements qui ont éclaté.

M. Hervé, p. 169.

Dans d'autres quartiers, les buttes Chaumont, les carrières d'Amérique, les causes sociales étaient au premier rang, mais dans le quartier de Montmartre c'étaient les causes politiques. Quand ils essayaient

de justifier l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte; que des ouvriers, des officiers de la garde nationale ont essayé de justifier devant moi, la grande raison qu'ils invoquaient avec une unanimité qui ne laissait pas de doute sur leur aveuglement, c'était la question de la capitulation de Paris, de trahison et d'abandon de Paris. Ils disaient : Que voulez-vous? à Champigny, nous avons été vainqueurs; si on n'avait pas arrêté notre élan, nous approchions du but. Ne croyez-vous pas que ceux qui nous ont conduits dans des aventures semblables ne soient pas coupables et que la peine de mort serait trop douce pour eux ?

Je vous cite leur langage; ils allaient jusqu'à dire pour l'affaire de Montretout : « Ne nous a-t-on pas dit dans les journaux, au nom du Gouvernement, qu'on n'avait fait la dernière sortie que pour donner une satisfaction morale à la garde nationale? ne nous l'a-t-on pas dit à nous-mêmes? nos officiers ne nous ont-ils pas réunis pour nous déclarer ceci : On vous a donné la satisfaction que vous vouliez; la garde nationale a été au feu, vous vous êtes bien conduits, mais on ne peut pas percer les lignes des Prussiens, il faut se rendre. Alors, pourquoi nous a-t-on conduits au combat si on ne croyait pas pouvoir percer les lignes ennemies? »

M. Hervé, p. 169.

M. Ferry sacrifie aux théories positivistes dominantes et à la propension de certaine école, qui veut tout expliquer par des causes physiologiques. Il fait intervenir la MALADIE DU SIÉGE.

Les événements du 18 mars sont la suite du siége. Les esprits se trouvaient malades par suite des souffrances. On avait mal vécu, beaucoup bu. Une tentative eut lieu le 21 janvier; c'est alors que s'est constitué le Comité central de la garde nationale.

M. Héligon, p. 345.

Je crois que l'on ferait fausse voie, que l'on s'abuserait étrangement, et qu'on se mettrait dans l'esprit des préoccupations démesurées, si on attribuait uniquement aux éléments de guerre sociale qui existent dans notre civilisation moderne les événements du 18 mars. Je voudrais dire en très-peu de mots, comment je les comprends, indiquer à la Commission les causes qui, suivant moi, auraient pu être écartées si les événements avaient été différents, et dégager de la sorte vos esprits de préoccupations excessives. Je suis persuadé, en effet, que les événe-

ments du 18 mars n'ont eu la gravité redoutable qu'ils ont affectée qu'à cause des circonstances extraordinaires qui les ont précédés.

Au nombre des causes secondes, — de ce que j'appellerai des causes secondes et déterminantes de l'insurrection, je placerai, tout d'abord, un état moral de la population parisienne que je qualifierais volontiers ainsi : « la folie du siége »; c'est-à-dire un état d'esprit déterminé par un changement d'habitudes et de vie, radicalement contraire aux habitudes, à la vie, à la tenue habituelle de notre société moderne ; une société faite pour le travail qui se trouve, tout à coup, par suite d'événements extraordinaires, jetée dans la vie militaire, cinq mois de cette existence toute nouvelle, le travail interrompu, tous les esprits tournés vers la guerre ; et cette lutte de cinq mois, aboutissant à une immense déception, une population tout entière qui tombe du sommet des illusions les plus immenses que jamais population ait conçues, dans une réalité qu'il avait été malheureusement impossible de lui révéler à l'avance, voilà ce que j'appelle la folie du siége ; et je soutiens qu'à l'exception de ceux qui, se trouvant auprès du Gouvernement, avaient, par leur situation même, une connaissance plus exacte des choses, il n'y a pas eu de Parisien qui n'ait éprouvé cette folie du siége.

M. J. Ferry, p. 61.

L'entrée des Prussiens dans Paris a également contribué à l'émeute, puisque les canons ont été enlevés sous prétexte de ne point les laisser à l'ennemi.

Cette entrée des Prussiens dans Paris a été une des causes principales de l'insurrection. Je ne dis pas que, sans cette circonstance, le mouvement ne se serait pas produit ; mais je soutiens que cette entrée des Prussiens lui a donné une impulsion extraordinaire.

Dès que la ratification arriva, les Prussiens sortirent de Paris, mécontents de cette apparition si courte, qui, aux yeux de l'Europe, ne prouvait qu'une chose, c'est que le roi Guillaume qui est un brave soldat, ne craignait pas un coup de fusil. Mais, au fond, les vingt-quatre heures passées dans les Champs-Élysés ne leur avaient pas valu beaucoup de gloire, et nous avaient valu à nous beaucoup de mal.

Cependant, je le répète, cette circonstance a donné un grand élan au mouvement qui s'est produit dans Paris, dont la situation était la suivante : deux ou trois cent mille individus avaient passé plusieurs mois à ne rien faire, ou à porter un fusil, dont ils ne se servaient pas beaucoup ; ils vivaient des secours de l'administration municipale de

Paris, et ils trouvaient cette vie assez commode. Il y avait, à côté d'eux, les révolutionnaires, les imitateurs de 1793, qui se disaient qu'en 1848 ils avaient été trop doux, que cette fois il fallait qu'ils se comportassent autrement. Il y avait encore l'*Internationale*, qui jouait sa partie. Tout cela constituait une force formidable. D'autre part, les portes de Paris avaient été ouvertes, et tous les honnêtes gens qui, pendant le siége, s'étaient conduits d'une manière très-patriotique, étaient allés voir leurs familles et respirer un autre air. La partie de la garde nationale composée de braves citoyens qui contenaient le désordre avait disparu; il ne restait plus que la mauvaise partie de la population; il avait même fallu faire sortir un certain nombre de soldats.

M. Thiers, p. 68.

Aussi je place, sans hériter, au nombre des causes secondes, mais déterminantes, dont je parlais tout à l'heure, cette volonté exprimée par les Prussiens et dont il fut impossible de les faire revenir, d'entrer dans Paris et d'occuper un quartier de Paris.

Je considère que c'est là, parmi les causes de l'insurrection du 18 mars, un élément d'une extraordinaire importance et qui a décidé de la violence de la crise, et de la forme particulière qu'elle a revêtue. Si les Prussiens n'avaient pas fait à la population parisienne cette injure à laquelle elle ne s'attendait pas, d'entrer chez elle — nous aurions eu sans doute d'autres crises — car nous ne nous sommes jamais fait d'illusions à cet égard ; il était impossible que quatre cent mille hommes armés, qu'on nourrissait à rien faire, quittassent la vie militaire pour la vie civile sans qu'il y eût une crise ; — mais je suis persuadé qu'elle aurait été fort différente et beaucoup moins grave.

Lorsque les Prussiens manifestèrent la pensée d'entrer dans Paris, la situation générale était extrêmement délicate pour le gouvernement. En effet, il s'était opéré, au moment où les portes de Paris furent ouvertes, un relâchement général de tous les liens et une désorganisation générale de tous les éléments dont l'accord avait maintenu l'ordre dans Paris pendant tout le temps du siége.

Nous avions réalisé un véritable problème d'équilibre, messieurs; car il faut bien se rendre compte que le gouvernement de la Défense nationale, pendant tout le temps que Paris a été investi, n'a eu à sa disposition que des forces morales. Il a été un gouvernement d'opinion; il n'avait pas à sa disposition une force matérielle dont il fût sûr et qu'il pût opposer à un puissant mouvement d'opinions en sens contraire ; et quand, dans deux circonstances mémorables, au 31 octobre et au

22 janvier, le Gouvernement a triomphé, c'est parce que le mouvement d'opinion s'est prononcé avec une grande intensité en sa faveur.

Le 31 octobre, il était contre le Gouvernement dans la première partie de la journée; il lui est revenu avec une force irrésistible dans la seconde. Le 22 janvier, le mouvement lui était beaucoup plus défavorable, parce que tout le monde sentait approcher la capitulation ; mais la force matérielle était venue à son aide avec plus d'efficacité, et quelques coups de fusil suffirent pour dissiper les émeutiers peu résolus, et hésitant eux-mêmes sur le plan qu'ils devaient suivre.

M. Jules Ferry, p. 66.

Enfin, le général Trochu lui-même se trouve impliqué directement dans cette crise épouvantable. Il a follement excité l'esprit public par une lettre publiée au moment de l'armistice, et dans laquelle il disait que les Prussiens n'avaient pas le droit d'entrer dans Paris.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHETHULON. — Au moment de l'enlèvement des canons par les insurgés, des journaux d'opinion avancée ont mis en avant une lettre publiée alors par le général Trochu, dans laquelle il disait que les Prussiens n'avaient pas le droit d'entrer dans Paris. Je demanderai à M. le général d'Aurelle de Paladines si, au moment de la publication de cette lettre, le général Trochu avait une autorité quelconque dans Paris ?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Si vous me demandez mon opinion, je crois que l'autorité du général Trochu était tout à fait déconsidérée. Il a vu là peut-être un moyen, en disant que les Prussiens n'avaient pas le droit d'entrer dans Paris, de se relever dans l'opinion ; mais c'est une simple appréciation personnelle de ma part. Dans tous les cas, cela s'est passé avant que j'eusse eu le commandement de la garde nationale. — Je dis ce que je pense. Le général Trochu, par suite de ce qui s'était passé dans les événements de la guerre et pendant le siége, avait perdu toute autorité morale dans Paris.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 438.

Et pressé encore à ce sujet, le témoin ajoute :

La proclamation à laquelle on vient de faire allusion a étonné beaucoup de monde ; elle a été considérée comme inopportune ; c'était aussi mon avis. — Je répète qu'à ce moment je ne commandais pas la garde nationale. — J'ai pensé que le général Trochu avait voulu se relever par là dans l'opinion.

Quand on pensait à des moyens de conciliation, quand on cherchait à calmer l'effervescence produite par l'*idée seulement* de l'entrée des Prussiens dans Paris, le général Trochu a été imprudent de jeter cette brochure ou cette lettre dans la publicité.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 438.

L'impunité des insurgés du 31 octobre et du 22 janvier est aussi une cause déterminante des événements de mars. M. Picard le reconnaît lui-même, tout en accusant l'Empire d'avoir créé les groupes révolutionnaires qui l'ont renversé.

Nous nous sommes trouvés, dès le 4 septembre, en face de ces groupes créés par l'Empire et ayant contribué au renversement de l'Empire.

Ces groupes sont devenus formidables pendant le siége de Paris.

Pendant ce siége, le mode d'organisation de la garde nationale a été défectueux. La garde nationale n'avait pas été organisée par l'Empire, elle l'a été très-précipitamment pendant la défense; on a fait des bataillons de marche, on a souvent désarmé les gens d'ordre pour armer ces bataillons nouveaux ; on a créé des corps dangereux pour l'ordre public. Ce serait mal juger la garde nationale, l'institution même, qui n'est pas en faveur, qui disparaîtra peut-être.

Un membre. — Sûrement!

M. PICARD. — Prenez garde : quand on fait disparaître une institution de cette importance, il faut la remplacer par quelque chose de meilleur.

La garde nationale étant organisée de cette façon, il s'est trouvé parmi les chefs des hommes nommés fort irrégulièrement; il y a eu des surprises, des élections apparentes. Dans les premiers jours, j'ai vu à l'Hôtel de ville les caissiers des journaux révolutionnaires devenus chefs de bataillon. Blanqui était là, il était chef de bataillon. C'était l'insurrection organisée; ces groupes ont vécu pendant le siége; ils ont été très-embarrassants le 31 octobre; ils ont été vaincus avec le concours de la garde nationale, qui, le soir, est accourue.

La grande faute, je l'ai déjà dit, c'est de ne pas avoir puni les coupables; ces gens ont repris de l'audace, ils se sont fait nommer aux élections du mois de février; et quand la capitulation est arrivée, nous les avons trouvés organisés avec une audace nouvelle; et, d'un autre côté, le parti de l'ordre, je ne dirai pas découragé, mais dégoûté, et disant : « Mais enfin nous avons fait notre devoir une première fois; on n'en a pas tiré les conséquences, à quoi bon ? » ne comprenant pas que leur

indifférence retombait sur eux, qu'il vaut mieux faire son devoir deux fois et trois fois qu'une, que de s'abstenir.

M. Picard, p. 53.

Maintenant, nous arrivons au 18 mars. Cette journée a des causes bien diverses. Vous voyez dans quelle situation nous nous trouvions. La préfecture de police avait arrêté encore quelques coupables, le 22 janvier : Eudes, etc., d'autres dont les noms m'échappent; ils avaient été mis en liberté! On les relâchait successivement.

M. Ansart, p. 182.

Le mouvement insurrectionnel du 18 mars eut pour point de départ le 31 obtobre, puis le 22 janvier. L'initiative et l'organisation de ces trois tentavives appartiennent, à mon avis, aux deux groupes que l'on avait coutume de désigner sous les noms de blanquistes et d'hébertistes. Je sais que Blanqui n'était pas à Paris; la présence de l'élément blanquiste dans l'insurrection est visible de tous les côtés. La plupart des hommes qui ont été à la tête du soi-disant gouvernement de l'Hôtel de ville depuis le 18 mars jusqu'à l'entrée des troupes à Paris étaient connus comme blanquistes.

Un membre. — Vous croyez que Blanqui a pu faire alliance avec l'*Internationale?* Il ne faisait pas partie de l'*Internationale.*

M. FAVRE. — Les blanquistes ont choisi des soldats dans l'*Internationale;* ils ont pris les individus les plus énergiques, les plus intelligents; avec une partie de ceux qu'ils avaient choisis et leurs hommes à eux, ils ont dû fournir le noyau d'où est sorti le Comité central.

Un membre. — Vous croyez que c'est sous l'influence de l'*Internationale* que le Comité central s'est formé ?

M. FAVRE. — Je ne le crois pas; le Comité central s'est formé, à mon avis, sous une influence plus spécialement blanquiste que sous l'influence de l'*Internationale.*

M. Favre, p. 382.

Je répète que s'il n'y avait pas eu tant de longanimité de la part de certains membres du Gouvernement, cette insurrection n'aurait pas eu lieu. Il n'y avait qu'à garder les chefs qu'on avait arrêtés le 31 octobre et le 22 janvier. Il n'y avait qu'à empêcher le Comité central de se former, et comme c'était facile! Si on y avait été carrément le 18 mars, je crois que l'insurrection n'aurait pas eu lieu. Je me rappelle un mot de Jourde. J'allais le faire fusiller; il a été réclamé par un membre du Gouvernement; il m'a fait une confession plus complète que celle qu'il

a faite devant le conseil de guerre. Je lui ai demandé ce qu'il pensait du 18 mars, il m'a dit : — « Nous avons été étonnés ; le Comité ne se serait jamais douté que nous pouvions avoir Paris en si peu de temps ; le soir nous étions à nous demander ce qu'il fallait faire ; nous ne voulions pas nous emparer de l'Hôtel de ville ; nous voulions faire des barricades, nous avons été très-embarrassés de notre autorité. »

M. Asude, p. 471.

La désorganisation du Gouvernement explique aussi l'insurrection. Paris n'était plus administré ; la garde nationale n'était plus commandée; le préfet de police restait inerte comme les ministres.

En ce moment critique, M. Thiers ne remplaçait pas le préfet démissionnaire ; il laissait un intérimaire sans autorité et impatient de partir. Deux jours avant la catastrophe, il choisit enfin un nouveau préfet, et il prit un militaire, le général Valentin, comptant trouver en lui de l'énergie. Les événements disent s'il a eu la main heureuse.

J'étais parti pour Bordeaux ; j'y suis resté jusqu'au 10 mars.

Un samedi matin, M. Dufaure m'appela et me dit : « L'état de Paris m'inquiète, il faudrait partir. Je partis et j'arrivai le dimanche à Paris. Voici ce que je vis : je traversai à pied, tout seul, la plus grande partie des quartiers populeux, et le soir même j'écrivis à M. Dufaure : La ville est dans un état très-grave, ce n'est pas la justice qui peut sauver la situation. Ce qui manque, c'est l'administration. » Pendant le siége elle était presque impossible, j'en ai déjà dit les causes ; mais aujourd'hui Paris n'est plus du tout administré, chacun y fait sa volonté. Il n'y a plus de police municipale, encore moins de police politique ; on peut constater dans l'espace de vingt mètres 500 contraventions : ce sont des rues qu'on barre, des gens qui étalent leurs marchandises au milieu de la chaussée, personne ne les en empêche.

J'ai constaté avec douleur que les agents de police, loin de chercher les contraventions, fuyaient devant elles ; c'était la police qui était poursuivie, elle avait peur des gens contre lesquels elle aurait dû sévir.

Voilà quel a été le sens de la lettre que j'ai adressée à M. Dufaure. J'ai confirmé cette lettre le lendemain et le surlendemain, et, dans la mesure de mes forces, j'ai insisté pour qu'on créât, au plus vite, une police, une surveillance, une administration.

M. Leblond, p. 153.

La garde nationale avait besoin de chefs ; elle n'en a pas trouvé. Le

général d'Aurelle de Paladines a été envoyé trop tard ; il y a mis tout son cœur, mais il ne connaissait pas Paris, il n'avait pas entre les mains les instruments nécessaires, et je défierais Catinat et Turenne de commander une armée s'ils n'avaient pas d'officiers ; le général se débattit avec les maires, qui le trompaient de leur mieux. Je ne parle pas de M. Vacherot.

M. VACHEROT. — J'étais à Bordeaux.

M. JULES FAVRE. — Ils lui disaient que tout allait rentrer dans l'ordre ; il a été joué.

M. Jules Favre, p. 45.

Le soir, j'ai été à la préfecture de police; j'ai trouvé M. Boiville, employé à la sûreté générale; j'ai vu le préfet, je lui dis : « Telle chose se passe, tels hommes se sont installés dans une maison de la Chaussée-du-Maine, numéro 91 ; ils ont des barils de poudre ; je n'ai personne pour me débarrasser d'eux ; je viens vous demander une force quelconque pour nous en débarrasser. Si vous laissez cela huit jours dans mon arrondissement, je ne réponds de rien. »

Ce monsieur me dit qu'on comptait sur mon énergie. — « Oui, mais il me faudrait une compagnie de gendarmes. — Mais on assomme nos agents ; il faut attendre. » — J'ai attendu huit jours. Le samedi on battait la générale dans mon quartier.

M. Héligon, p. 546.

Pour ajouter encore à la gravité d'une situation déjà si compromise, et par une faute inexplicable, le Gouvernement laissa les canons à la disposition de la foule. Il n'eut pas la vulgaire prudence de réunir dans un arsenal ces pièces devenues inutiles contre l'ennemi, et qui allaient être si dangereuses. On avertit les ministres, on les presse ; rien ne peut triompher de leur fatale inertie et de leur béat optimisme.

M. LE COLONEL VABRE. — Depuis le 22 janvier jusqu'à l'armistice, il n'y a rien eu de saillant. Les Parisiens, n'ayant rien à faire, allaient à la colonne de la Bastille pour manifester. Enfin nous sommes arrivés à la reddition de Paris, et je dois dire, à ce propos, que l'incurie a présidé à tout ; c'était un désarroi complet ; je me rappelle que j'ai fait sortir plusieurs fois les hommes du 109e et du 110e régiment de ligne pour aller garder les canons qui étaient abandonnés çà et là.

M. Vabre, p. 557.

Voici donc les causes de l'insurrection : Le mécontentement général qui existait dans Paris ; la faute que nous avons peut-être commise de

ne pas profiter de l'armistice pour enlever dans les limites du possible toutes les armes qui se trouvaient encore dans Paris, c'est-à-dire l'artillerie, les munitions très-nombreuses éparpillées sur toute la surface de la ville ; il eût sans doute été impossible de le faire complétement ; mais on aurait pu cependant enlever sur certains points une assez grande quantité de munitions.

M. le général Le Flô, p. 82.

Quand on a rendu Paris, nous avons eu un général commandant en chef qui ressemblait, selon moi, beaucoup à un caissier qui, déménageant sa maison, oublierait d'emporter l'argent qui se trouve dans sa caisse. On n'a pas songé aux canons. De ce moment date la désorganisation de l'armée de l'ordre. Le 18 mars, elle a été due au mécontentement, habilement exploité, des gardes nationaux, et au non-usage de leur bonne volonté, pour ceux qui en avaient, et tous ne ressemblaient pas à ceux de Belleville. On prend les canons ; les canons sont à la merci de la population. On n'a pas songé à les garder ; on s'en empare ; et c'est un M. Boudin, chef de bataillon, qui avait avec lui ce M. Moreau, secrétaire du Comité central, qui est entraîné, sottement, plutôt que méchamment, à prendre les canons, pour les sauver des mains des Prussiens. On les amène place Royale. Ils y restent, Messieurs, assez longtemps. Puis il se forme un comité central, qui se développe de plus en plus, qui a des réunions. En voici un exemple ; c'est une convocation adressée à un chef de bataillon : « Citoyen commandant, vous êtes prié d'assister aujourd'hui, 27 février 1871, à 2 heures précises, à la mairie du troisième arrondissement, salle du Comité central, pour prendre part au conseil de guerre tenu par la garde nationale. » Cette convocation était adressée au chef de bataillon du 212e, et comme le chef de ce bataillon n'était pas présent à Paris, c'était l'adjudant-major qui l'avait reçue et qui me l'avait communiquée. Sans cela, je ne l'aurais pas connue.

Je vais aussitôt trouver M. Jules Favre, puis M. le ministre de l'intérieur, et je dis à ces messieurs : « Vous ne pouvez pas tolérer des choses pareilles. Si vous tolérez qu'il y ait dans les mairies des conseils de guerre, nous sommes perdus. » Ils me répondirent : « Nous savons cela ; nous avons des hommes égarés, mais ce n'est pas si grave que vous vous le persuadez. » J'insiste, j'y retourne : on me répond toujours : — « Ce n'est pas si grave que vous vous le persuadez ; les rapports de police nous donnent des informations positives. »

Pendant ce temps, le Comité central se développe toujours. Voici une pièce datée du 2 mars, qui m'a été communiquée par le capitaine

adjudant-major et dont j'ai pris copie : « Urgence. 170. Le commandant Hubert, commandant le 95e bataillon, est invité à se rendre au bastion 4 pour prêter main-forte aux trois compagnies du 208e envoyées à cette place, ainsi qu'une compagnie du 235e *pour éviter tout conflit, et pour s'emparer des pièces et munitions.*

« Le délégué de la commission, V. Frontier. »

(Cachet du Comité central.)

Ainsi c'est le Comité central qui donne des ordres à un chef de bataillon.

Le délégué de la Commission était Frontier. Pour le Comité central, le cachet noir portait ces mots : « Comité central de la garde nationale. République française, liberté, égalité, fraternité. »

J'allai trouver M. Jules Favre. J'espérais trouver M. Thiers, et je regrette beaucoup qu'il ait été si longtemps retenu à Bordeaux, car assurément, si j'avais rencontré M. Thiers, et s'il avait connu l'état exact des faits, avec l'autorité qui s'attachait à son caractère de chef du pouvoir exécutif, je suis convaincu qu'un parti décisif eût été arrêté en conseil, et que le Comité central eût été dissous. Je communiquai à M. Jules Favre cette pièce en lui disant : « Si on n'arrête point le Comité central, nous sommes perdus. » Je dis la même chose à M. Picard et au préfet de police.

Le 5 ou le 7 mars, une réunion eut lieu chez M. Picard, ministre de l'Intérieur. Les maires y étaient convoqués pour s'entretenir de la situation générale, pour y délibérer sur la question des loyers, sur celle des échéances qui préoccupait beaucoup la population parisienne ; et cela donnait des renforts aux mauvaises gens. Enfin la discussion arrive sur les canons. Nous étions allés, M. Arnaud de l'Ariége et moi, visiter, quelques jours avant, les canons à Montmartre, et nous avions trouvé, l'un et l'autre, que c'était très-menaçant. M. Picard engagea les maires à user de leur influence auprès des gardes nationaux qui étaient préposés à la garde de ces canons : « Tâchez de leur démontrer, leur dit-il, l'inutilité de cette garde et la nécessité de restituer les canons à l'artillerie. »

Cette opinion était généralement admise. Seul, à la fin de la séance, je me levai pour dire à M. Picard : « Sommes-nous ici dans une réunion d'enfants ou dans une réunion d'hommes? Nous avons, en face de nous, le danger le plus épouvantable qu'on puisse imaginer : l'artillerie est aux mains de fous furieux, et le Comité central se développe toujours. Nous n'avons qu'une chose à faire : prendre les canons et arrêter le

Comité central. Quant à moi, je me charge du quatrième arrondissement? »

Je fus pris pour un insensé. Messieurs mes collègues se levèrent et me demandèrent si je voulais la guerre civile. Je voulais une action immédiate pour éviter des malheurs plus grands; à ce moment-là, je voulais la dissolution et l'action; j'ai pu constater, d'après les documents qui sont à ma mairie, que le Comité central n'a été formé définitivement, dans mon arrondissement, que le 15 mars. La séance dont je parle est du 5 mars. Je voulais arrêter, notamment M. Moreau, qui a été fusillé depuis, et plusieurs autres membres du Comité central, enfin enlever les chefs et n'avoir plus à lutter contre les gens honnêtes qui seraient conduits par des coquins ou des fous.

Messieurs, je ne fais pas un reproche au ministre de l'intérieur de n'avoir point agi, notez-le bien ; je ne juge pas. Il n'avait pas, sans doute, les forces nécessaires. Mais voilà ce que j'ai demandé; je suis le seul qui, dans cette séance, ai indiqué si vivement le danger, car j'ai l'habitude de dire tout ce que je pense.

M. Vautrain, p. 372.

Est arrivée l'entrée des Prussiens, puis l'affaire des canons. Dans le 14e arrondissement, nous nous sommes opposés à ce qu'on sonnât le tocsin; nous avons dit : « Si les Prussiens viennent, nous les recevrons; » et jusqu'à trois heures du matin, nous avons tenu tête aux furieux qui voulaient faire ce qu'on faisait partout dans Paris.

Au lieu d'enlever les canons le 12 mars, on a laissé le temps de faire des terrassements et des retranchements. Au lieu d'enlever le pouvoir à Henry, qui se l'était donné à lui-même, on l'a laissé si longtemps que cela a donné du courage à tout son monde.

Au 14e arrondissement, on a proposé directement à M. Ferry d'enlever, avec cinquante hommes de ligne, non-seulement le secteur du 14e arrondissement, mais tous les officiers qui s'y rattachaient, et cela en une demi-heure. On n'a pas tenu compte de l'avis.

Survint le 18 mars. Le matin même, il y avait eu des pourparlers avec les détenteurs des canons. Le Comité central s'était fondé, voici pourquoi? On avait refusé la solde des officiers. Les officiers avaient reçu un mois d'entrée en campagne. A la suite de l'armistice, on a prétendu que ce mois serait imputé sur les appointements ; les officiers se sont réunis, ils ont réclamé la somme due. Voilà le noyau du Comité central constitué. Les gardes nationaux ont nommé, en dehors de leurs officiers, des délégués, et quand on a eu besoin de commander les compagnies fidèles, pour tenir tête aux autres, les officiers ont laissé

le sabre au fourreau, et se sont désintéressés de la question. On avait envoyé des délégués civils dans les compagnies.

Telles sont les causes de l'insurrection du 18 mars.

M. Fribourg, p. 570.

M. Thiers partage l'aveugle quiétude de ses ministres, et il n'écoute aucun des avertissements du général Trochu.

A Bordeaux, un peu avant le départ de l'Assemblée, je me suis présenté chez M. Thiers, à huit heures du matin, et je lui ai dit : « Monsieur le Président, vous allez à Paris pour gouverner. Permettez à l'ancien gouverneur de Paris qui connaît bien la situation, de vous assurer que vous y allez *pour rencontrer la guerre civile*; et je dois ajouter que si vous n'avez pas, pour combattre la sédition, d'autres troupes que celles que j'ai laissées à Paris, vous courez le risque d'un très-dangereux échec. » M. Thiers, avec la vivacité que vous lui savez, a fait quelques pas en arrière, vers un bureau qui était là ; il est revenu avec un papier à la main : « Mon cher général, au moment où vous m'exposez ces préoccupations pessimistes, j'ai avis que les insurgés de Montmartre se disposent à nous rendre leurs canons de bonne grâce. »

Je lui répondis : « Monsieur le Président, vous me soulagez beaucoup ; et cependant, vous le dirai-je, je m'éloigne de vous sans pouvoir me résoudre à croire à cette bonne nouvelle, tant je suis pénétré de la grandeur des périls que le siége a accumulés à Paris. Je ne puis m'imaginer que vous obteniez de bonne grâce les canons de ces messieurs ; et, ce dont je suis sûr, c'est que, si vous avez l'obligation de leur opposer des troupes, vous n'obtiendrez pas d'elles un coup de fusil. »

Alors il me dit, pour me rassurer sur ce dernier point, que la plupart de mes anciens bataillons avaient été remplacés par des bataillons de l'armée de la Loire.

Je lui répondis qu'à la vérité les troupes venues de la province, bien qu'elles ne fussent que des troupes de rassemblement comme les miennes, n'avaient pas été soumises, comme les miennes, aux douleurs du désarmement et à des contacts prolongés avec les masses populaires dans Paris, mais qu'elles étaient trop jeunes, trop peu sûres d'elles-mêmes pour triompher des impressions qui les accableraient quand elles seraient en présence de la sédition.

Général Trochu, p. 312.

Lorsque nous avons quitté Bordeaux, je me suis présenté chez M. Thiers et je lui ai dit : « Monsieur le Président, j'ai voté pour le départ de l'Assemblée, parce que, chef de l'État et responsable, vous avez déclaré que vous ne pouviez pas gouverner à Bordeaux. Mais ne croyez pas que vous allez gouverner à Versailles ou à Paris, vous allez à la guerre civile. Ayant étudié l'itinéraire de l'Assemblée de Bordeaux à Versailles, je vous en prie, étudiez l'itinéraire du retour de Versailles à Bordeaux. » M. Thiers m'interrompit et me dit : « Oh ! général vous n'êtes pas dans le vrai ; au moment même où je vous parle, nous sommes en négociations avec les insurgés de Montmartre, qui vont nous livrer leurs canons de bonne grâce. » C'est le mot dont il s'est servi,

Je lui répondis : — « Monsieur le Président, ce n'est pas à moi qu'on peut faire accepter cette espérance, je connais trop bien Paris ; je sais ce que j'y ai laissé comme esprit public, comme garde nationale, et je sais dans quel état sont les troupes. Il y a là des masses qui vivent sur le fusil depuis cinq mois, qui ont tout à fait déserté le travail. Si vous comptez en être le maître sans combat, vous vous trompez absolument, et vos troupes ne sont pas prêtes pour le combat dans Paris. »

Les faits ont surabondamment démontré la solidité de ces prévisions.

Général Trochu.

Nous verrons dans un autre chapitre comment l'imprévoyance et l'inertie du Gouvernement, ayant été des causes déterminantes de l'émeute, son irrésolution et ses fausses mesures firent le succès des insurgés et les malheurs de Paris et de la France.

CHAPITRE XLVII

Accusations dirigées contre le parti Impérialiste à propos du 18 mars.

Incriminations dirigées par le gouvernement de M. Thiers contre le parti impérialiste. — Accusations de M. Adam. — Affirmations hésitantes de M. Tirard. — Allégations de M. Picard. — L'amiral Saisset et M. Jules Favre les contredisent catégoriquement.

Au moment où éclate la Commune, le gouvernement de M. Thiers ne craignit pas d'accuser les partisans de l'Empire d'avoir contribué à cette insurrection. Un télégramme officiel signala même au pays la présence à Boulogne de deux anciens dignitaires, dont la sûreté fut menacée et à la liberté desquels il fut porté atteinte. M. Adam, M. Picard et M. Tirard ont insinué dans l'Enquête, qu'ils avaient surpris la main de bonapartistes dans le 18 mars, et M. Picard accuse l'Empire d'avoir fait *flamber finances*. Il oublie que du 4 septembre au 18 mars, on avait pu fouiller à l'aise dans la comptabilité de l'Empire, qui a été régulièrement apurée, tandis que les seuls comptes liquidés par le feu sont ceux que n'ont rendus ni M. Ferry, maire de Paris, ni M. Picard, ministre des finances.

M. l'amiral Saisset a repoussé loin de lui la pensée qu'on lui attribuait d'accuser les impérialistes, et M. J. Favre a déclaré que rien ne lui permettait de les incriminer.

Après le 31 octobre, les agents bonapartistes qui s'étaient introduits dans Paris ont disparu comme par enchantement. J'ai moi-même, à cette époque, quitté la préfecture de police et je n'ai compris l'importance des intrigues nouées à Paris pendant le mois d'octobre, qu'après avoir connu les intrigues nouées à Metz et à Londres pendant le même mois.

M. Adam, p. 158.

Faut-il soupçonner le parti bonapartiste ?

Avant le 31 octobre mon attention avait été appelée sur les menées des bonapartistes. Je n'ai pas fait de bruit de cette affaire. Je l'ai suivie

très-secrètement, et, en dehors de la préfecture de police elle-même, qui n'était pas outillée pour exercer une surveillance utile de ce côté. On m'avait signalé la présence du général Fleury, je n'ai pas pu la constater, mais il est certainement venu à Paris, en octobre, un personnage important. Pourquoi ? Je ne me suis expliqué cela que plus tard. Seulement, je sais que vers la fin d'octobre, le parti bonapartiste avait modifié son attitude, qu'il reprenait courage et qu'il y avait des allées et venues à travers le camp prussien, dans la direction de Reims, sans pouvoir affirmer que ces menées se lient à l'insurrection du 31.

M. Adam, p. 158.

M. LE PRÉSIDENT. — Auriez-vous quelque raison de croire que les Prussiens fussent favorables à la Commune ?

M. TIRARD. — Je n'ai que des présomptions.

M. LE PRÉSIDENT. — Et le parti bonapartiste?

M. TIRARD. — Quant aux bonapartistes, j'ai entre les mains quelque chose qui m'a semblé un indice. Mais c'est tellement vague, que je préfère le passer sous silence. C'est un fait qui a eu lieu après l'affaire de la place Vendôme, mais qui n'est pas suffisant pour formuler une accusation contre un parti.

M. VACHEROT. — Le fait auquel vous faites allusion n'est pas décisif?

M. TIRARD. — Non, c'est un fait plus moral que matériel.

M. Tirard, p. 243.

M. PICARD. — Pour le mouvement bonapartiste, je crois qu'il a été pour beaucoup dans l'insurrection de Montmartre. Lors de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, il y avait là un jeune officier de marine, que je connais particulièrement, et qui a failli être fusillé comme eux. Il a tout vu, et voici ce qu'il m'a dit : Ce sont des soldats qui ont assassiné le général Clément Thomas. C'est un homme en costume n'officier de marine qui a commandé le feu. Sans lui, jusqu'à un certain moment, on pouvait espérer que ces malheureux généraux seraient relachés. On ne sait pas d'où venait cet homme. Le jeune officier dont je veux parler est resté à Paris ; il a cherché à le retrouver partout, il ne l'a pas pu. Quel est cet homme qui assiste à une exécution semblable et qui disparaît? D'où viennent ces ordres qui ont fait mettre le feu au ministère des finances?

Un membre. — Ah! il y a bien des explications possibles de ce fait.

Il y avait au ministère des pièces comptables qui pouvaient être fort compromettantes.

M. Picard, p. 58.

Un membre. — Amiral, vous avez dit tout à l'heure que vous aviez des raisons de penser que l'incendie avait été soudoyé par des agents bonapartistes.

M. L'AMIRAL SAISSET. — Non! non! je ne puis vous donner que le résultat des conversations que j'ai eues avec des francs-tireurs, un tas de gredins.

Amiral Saisset, p. 318.

M. LE VICOMTE DE MEAUX. — Plusieurs personnes ont dit qu'on avait trouvé dans les préparatifs de l'insurrection la main des Prussiens ou des bonapartistes; l'avez-vous remarqué?

M. JULES FAVRE. — Ni pour l'un, ni pour l'autre, je n'ai rien vu qui m'autorise à accuser soit les Bonaparte, soit la Prusse. — On l'a dit.

Quant aux Prussiens, j'ai plus de compétence, puisque j'ai négocié avec eux. Quant aux Bonaparte, je n'en sais rien, je n'ai rien qui m'autorise à les accuser d'avoir fomenté le 18 mars.

M. Jules Favre, p. 56.

CHAPITRE XLVIII

Inertie et fautes du gouvernement à la veille du 18 mars.

État de Paris à l'arrivée du général d'Aurelle de Paladines. — Les rapports du général aux ministres. — Inertie de M. Jules Favre. — Lazzis de M. Picard. — M. Thiers prévenu de l'indifférence et de l'apathie de ses ministres. — Fautes commises au sujet de la garde nationale. — Abandon de l'armée qui est livrée à toutes les mauvaises influences. — Tolérance coupable envers les délégués des bataillons de la garde nationale. — On laisse se constituer le Comité central. — M. Choppin et M. Valentin également impuissants. — M. Thiers décide, malgré le général Vinoy, qu'on reprendra les canons.

Aux causes diverses qui ont amené le 18 mars, et qui viennent d'être indiquées, s'ajoutent les fautes et l'imprévoyance du Gouvernement.

La situation de Paris avait frappé le général d'Aurelle de Paladines, quand il vint prendre le commandement de la garde nationale, et voici comment il expose ses impressions, les avertissements qu'il donnait aux ministres, l'indifférente apathie de ceux-ci et les lazzis du spirituel M. Picard, répondant par des jeux de mots aux rapports qui lui étaient faits :

Général, la question que je vous fais a son importance.

Vous vous êtes aperçu, dès votre arrivée à Paris, dites-vous, de l'état dans lequel se trouvaient les esprits ?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Oui, et il ne pouvait y avoir de doute pour personne. Ce pouvait être une question de jour, de moment ; on ne savait pas quand l'insurrection éclaterait ; mais il était évident pour tous qu'elle devait avoir lieu.

M. LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas songé à communiquer l'impression que vous aviez reçue de vos relations avec les officiers, au président du conseil des ministres à Bordeaux ?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Comme commandant de la garde nationale, je ne correspondais pas avec le chef du pouvoir exécutif, mais avec le ministre de l'intérieur, M. Picard. — Je lui rendais compte jour par jour ; il me disait : « Ce n'est rien ; on est habi-

tué à cela. Vous savez ce que c'est que la population de Paris. » C'est comme cela qu'on accueillait mes communications.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 433.

Quand il fut question de l'entrée des Prussiens dans Paris, ce fut un grand mouvement, un grand émoi, dans la garde nationale comme dans la population. Je ne commandais pas encore la garde nationale, mais je me trouvais à Paris dans ce moment, avec la Commission des *Quinze*, qui avait été chargée d'accompagner M. Thiers pour s'occuper de la question de l'armistice et de la paix. Quand je vis ce qui se passait, il devint évident pour moi qu'une insurrection était sur le point d'éclater. Elle n'a éclaté que le 18 mars ; je pensais qu'elle aurait éclaté plus tôt.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous rendu compte de vos impressions au président du conseil ?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Le jour de mon arrivée à Paris, j'ai vu M. Jules Favre. M. le Président du conseil était à Bordeaux, et il n'est arrivé que trois jours avant l'insurrection, le 15 mars, je crois. M. Jules Favre avait la direction de la portion du ministère qui se trouvait à Paris. Avec M. Jules Favre, il y avait M. Picard, ministre de l'intérieur et M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, qui venait d'être nommé. Tous les autres ministres étaient remplacés par leurs premiers secrétaires ou par leurs directeurs généraux. En un mot, les ministères étaient représentés, en dehors du personnel dont je viens de parler, par des employés divers.

M. Jules Favre me prévint que le conseil des ministres se réunissait tous les soirs vers neuf heures, et me pria d'assister à ses séances. Je m'y rendis tous les soirs, et mon impression fut que dans la situation difficile où on se trouvait, il n'y avait à attendre aucun secours de la part des ministres qui dirigeaient le pays. Je ne parle pas de M. Thiers, puisqu'il n'était pas là. MM. Jules Favre et Picard étaient les deux hommes essentiels. M. Pouyer-Quertier était nouveau; il s'occupait d'ailleurs plutôt de finance que de politique. — Il y avait là le général Vinoy, commandant en chef des troupes.

Ces réunions commençaient vers neuf heures, neuf heures et demie ; souvent il était onze heures que les membres du Conseil n'étaient pas encore arrivés. On disait un mot des affaires publiques, des affaires de l'État, et le reste du temps c'étaient des lazzis, des plaisanteries faites par M. Picard, auquel on répondait quelquefois. M. Jules Favre parlait plus rarement. M. Picard cherchait à intéresser la conversation; il s'adressait à l'un ou à l'autre. — Certes, c'était loin de faire les affaires

du pays; mais c'était ainsi, et cela durait jusque vers une heure du matin. Quelquefois, on apportait une dépêche séance tenante, soit de la préfecture de police, soit d'un ministère, soit des officiers de l'état-major, pour nous mettre au courant de ce qui arrivait. Le général Vinoy s'impatientait : je l'avais pour voisin, et nous nous disions : « Ce n'était pas la peine de nous réunir ; autant vaudrait s'en aller. »

M. LE PRÉSIDENT. — Les ministres étaient-ils inquiets de la situation?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — La situation ne paraissait pas les inquiéter.

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Je dirai toute ma pensée. C'était prévu; il ne leur en coûtait guère de voir changer l'état des choses.

J'ai oublié de dire que l'amiral Pothuau, ministre de la marine, était là. Je le sépare des deux que j'ai nommés, et que je considérais comme les ministres importants *du moment*.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre opinion personnelle était donc que M. Picard était tellement habitué à voir des mouvements dans Paris, qu'il ne s'étonnait pas des préparatifs de l'insurrection?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Il disait bien qu'il pouvait y avoir quelque chose. Mais, habitant Paris, ayant vécu longtemps dans l'opposition, il ne paraissait pas inquiet de ce mouvement. A-t-il prévu que les événements auraient cette gravité? Je ne saurais le dire. Mais il était d'une légèreté incroyable dans toutes ces affaires. Je vais vous en donner un exemple.

Général d'Aurelle de Paladines, p, 633.

M. le comte Roger, chef d'état-major du général d'Aurelle, donne les mêmes détails. Lié avec M. Thiers, il le prévenait de ce qui se passait à Paris, sans que le chef du pouvoir exécutif, remît en des mains plus sûres, confiât à un homme plus sérieux, le maintien de la paix publique à Paris. Même après la crise, à laquelle son impéritie a eu tant de part, M. Picard a gardé l'amitié et les faveurs de M. Thiers.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous nous avez dit que M. Picard, ministre de l'intérieur, quand il était en relations avec vous, n'avait pas attaché à tous les mouvements qui se produisaient plus d'importance qu'aux émotions ordinaires qui traversent la capitale ; et qu'habitué comme il l'était à voir des démonstrations, celle-là ne lui paraissait pas plus grave que les autres; qu'il avait toute sa liberté d'esprit et même sa gaîté ; vous avez parlé de lazzis faits dans le Conseil ?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Oui, des plaisanteries. Cela est assez dans sa nature.

M. LE PRÉSIDENT. — N'est-il pas à craindre que M. le Président du Conseil, qui était alors à Bordeaux, n'étant pas informé par le ministre de l'intérieur de l'état de Paris, ne pouvant pas en juger par ses propres yeux, n'ait été mal renseigné sur la situation? Le gouvernement avait alors à Bordeaux une attitude qui ne témoignait point de vive inquiétude. On ne pouvait savoir les faits que par M. Picard, et c'est ce qui expliquerait la confiance que les faits ont malheureusement démentie.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Je ne peux pas répondre à cette question. Je ne sais pas de quelle manière M. Picard présentait les choses.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez raison dans votre observation. Mais ne vous êtes-vous pas cru le droit d'écrire au Président du Conseil des ministres, si ce n'est d'une manière officielle, au moins comme collègue, pour lui dire : « Je suis commandant en chef de la garde nationale de Paris. Je vous avertis qu'une insurrection formidable est imminente. » — Ne vous êtes-vous pas mis en relation directe avec M. Thiers?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — J'ai trop le respect des principes hiérarchiques, qui ont été ceux de toute ma vie. En écrivant au Président du Conseil des ministres, j'aurais sauté par-dessus le ministre dont je dépendais. — Je ne peux pas faire d'autre réponse que celle-là.

M. LE PRÉSIDENT. — Je respecte de tels sentiments.

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Je n'avais pas à écrire au chef du pouvoir exécutif; j'avais un ministre de l'intérieur avec lequel je conférais tous les jours. Je ne devais donc pas m'adresser directement à M. Thiers. Je parlais constamment au ministre de l'intérieur, et j'aurais cru manquer à mes devoirs en écrivant au Président du Conseil des ministres pour lui rendre compte des événements de Paris. C'eût été supprimer celui qui était mon chef direct.

Général d'Aurelle, p. 439.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le général d'Aurelle de Paladines nous a parlé de la parfaite confiance du ministre de l'intérieur pendant les quinze jours qui précédèrent l'insurrection; il nous a dit que M. Picard, habitué aux mouvements révolutionnaires, ne paraissait pas croire à la gravité de ce qui se préparait; il n'y voyait que des mouvements de désordres ordinaires, dont on aurait facilement raison.

M. Roger confirme-t-il cette déposition ?

M. LE COMTE ROGER. — Oui, M. le ministre de l'intérieur m'a, en effet, paru confiant; il s'imaginait qu'on trouverait dans la garde nationale un plus grand nombre de défenseurs, et je dois dire qu'en cela, il partageait l'opinion de tous les officiers de notre état-major. Moi, dès les premiers jours, je fus d'une opinion contraire; mais il y avait beaucoup de gens dans le haut commerce, dans la banque, et des personnes très-considérables, comme M. de Rothschild, qui n'étaient pas de mon avis quand je disais que tout était perdu.

M. LE PRÉSIDENT. — Cet optimisme n'a-t-il pas contribué à induire en erreur M. le Président du Conseil, chef du pouvoir exécutif, qui était alors à Bordeaux, et qui ne pouvait voir les choses par ses propres yeux?

Il devait naturellement s'en rapporter aux renseignements que lui fournissait le ministre de l'intérieur.

M. LE COMTE ROGER. — Non! d'abord, j'ai écrit à M. Thiers et je lui ai dit ce que je pensais.

Ensuite M. Thiers était convaincu de l'imminence du danger; il connaissait la valeur des forces dont il pouvait disposer et il avait de grands doutes sur le succès. Quand il est arrivé à Paris, il a vu de ses propres yeux le désordre existant.

Un membre. — Ainsi, il a été prévenu par les lettres de M. Roger (du Nord) de l'imminence du péril?

M. LE COMTE ROGER. — C'est pour cela qu'il est arrivé.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Roger (du Nord) a écrit à M. Thiers pour lui manifester les craintes qui l'agitaient?

M. Roger, du Nord, p. 443.

Le général d'Aurelle signale une autre négligence de M. Picard, qui ne fut pas sans effet sur les dispositions des officiers de la garde nationale.

Les officiers de la garde nationale qui avaient été mobilisés, avaient reçu l'assurance qu'une solde plus élevée leur serait payée; on leur avait fait la promesse que, pécuniairement, ils auraient les mêmes avantages que les officiers de la ligne, c'est-à-dire qu'ils recevraient une indemnité d'entrée en campagne; cela leur avait été promis formellement. On reconnut un peu plus tard, le ministre de l'intérieur le reconnut lui-même, que c'était onéreux pour l'État, et alors il fut décidé qu'ils ne recevraient pas cette indemnité. Cependant, il fallait leur donner une compensation; il fut résolu qu'on leur allouerait, outre leur solde, deux mois de traitement, comme supplément dû, pour les indemniser des dépenses qu'ils pourraient avoir faites. Cette indemnité fut

payée pendant les premiers mois. Mais quand je pris le commandement de la garde nationale, je reçus des réclamations très-nombreuses à cet égard. Je ne savais pas ce que cela voulait dire ; j'en demandai l'explication à l'un de mes officiers d'état-major, qui me donna des renseignements très-nets ; je sus alors ce qui en était. Les officiers voulaient absolument, ou leur entrée en campagne, ou l'indemnité qu'on leur avait promise ; ils la voulaient cette indemnité, pour le deuxième mois; ils n'avaient touché que le premier.

Je portai cette réclamation à M. Picard, qui me dit, avec beaucoup de désinvolture : « Ce n'est rien ! S'il ne s'agit que de cela, pour les tranquilliser, faites-leur payer ce mois d'indemnité ! » Je répondis : « Il faudrait en donner l'ordre. » — « Eh bien, je le donne; je vais le faire donner. » — « Mais, ajoutai-je, c'est un ordre écrit. » — « Cela vous sera donné. Dites-leur que ce sera fait. »

Je rentrai à l'hôtel.

Il était question constamment de cette indemnité. Beaucoup d'officiers s'étant présentés, je leur dis que l'indemnité serait payée, que j'en avais l'assurance du ministre de l'intérieur. J'avais des rapports tous les matins, vers neuf heures, avec les divers chefs de la garde nationale; cette question fut agitée. Mon chef d'état-major, M. Roger (du Nord), me rappelait incessamment qu'il était question de cette indemnité, et qu'il fallait prouver aux officiers qu'ils seraient payés. Je répondis, à lui comme à eux : « Je ne ferai payer qu'autant que M. Picard m'aura donné un ordre écrit. Allez trouver M. Picard, dites-lui qu'il faut que cette affaire soit vidée le plus tôt possible; demandez-lui un ordre de payement... » car, messieurs, il s'agissait d'une somme de près de *neuf cent mille francs*, et je ne pouvais opérer un pareil payement sans un ordre formel. « M. Roger (du Nord), ajoutai-je, allez trouver M. Picard, pour lui demander l'ordre nécessaire pour que cette somme soit payée le plus tôt possible, et dites-lui que je ne puis pas ordonnancer et payer sans avoir un ordre écrit, qui reste entre mes mains comme pièce à l'appui. »

Général D'Aurelle de Paladines, p. 436.

L'armée était à l'abandon, livrée à toutes les suggestions dangereuses.

Il n'était resté à Paris que MM. Picard et Jules Favre. Le général Vinoy commandait les troupes à mon départ de Paris. Nous avions été autorisés par la capitulation à conserver une division. Cette division, je l'avais organisée avant mon départ, et je l'avais faite très-forte. La convention nous autorisait à avoir une division de douze mille hommes; je

l'avais portée à quinze mille. C'est-à-dire qu'à une forte brigade d'infanterie, j'avais joint une artillerie assez nombreuse et au moins un régiment de cavalerie. Le général Vinoy était resté à la tête de ces troupes. Les mobiles avaient été désarmés et le reste de l'armée aussi. On avait permis, — et c'est là la plus grande faute de la capitulation, — que les troupes restassent dans Paris. J'avais fait quelques observations ; il me paraissait plus raisonnable qu'elles fussent réunies dans la presqu'île de Gennevilliers. On se résolut à les laisser dans Paris. Les soldats logeaient chez les habitants, — ils mangeaient la soupe ensemble, passaient les soirées ensemble. Il était facile de prévoir que l'esprit du soldat en serait perverti. Le général Vinoy, avec ses quinze mille hommes, était dans l'impossibilité de parer aux nécessités d'une situation qu'il n'avait pas faite... C'est là une des fautes les plus graves qui aient été commises.

Général Le Flô, p. 83.

On laissait se réunir et se concerter les prétendus délégués de la garde nationale, et lorsque le général d'Aurelle demandait leur arrestation, il ne pouvait l'obtenir.

Vous avez parlé tout à l'heure des réunions de délégués de la garde nationale ; comment pensez-vous qu'on soit arrivé à constituer cette autorité supérieure qui gouvernait *deux cent trente* bataillons, puisqu'il n'y en avait guère que *trente* sur les *deux cent soixante*. qui, selon vous, pussent être considérés comme obéissant à vos ordres ?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Ces réunions étaient tout à fait illégales ; j'ai dit qu'elles avaient été signalées au ministre de l'intérieur et au préfet de police. — Le ministre de l'intérieur disait au préfet de police : « Faites faire des arrestations ! » Et celui-ci ne voulait pas, ou ne pouvait pas les faire opérer.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 437.

Quant au Comité central ou fédéral, je ne sais pas comment il a été constitué. Tout cela a été fait avant mon arrivée ; j'ai trouvé les choses en l'état ; j'en ai été informé, et j'ai voulu faire cesser ces réunions clandestines. Au début, il y en avait un petit nombre. J'ai signalé le fait ; M. Jules Favre trouvait la chose grave ; il disait qu'il fallait agir. Le préfet de police répondait : « Il est impossible d'agir. » — Quant à M. Picard, il était impassible, comme toujours ; et quant à M. Choppin, le préfet de police, il répondait invariablement : « Je ne dis pas le contraire, mais je ne puis rien ! »

Général d'Aurelle de Paladines, p. 437.

Par ordre du général d'Aurelle de Paladines, j'ai donné, le 11 mars, cette liste au préfet de police, afin qu'on pût arrêter tous ces gens-là. Voyant qu'on n'arrêtait personne, nous avons essayé, à l'aide d'un bataillon, de faire ces arrestations nous-mêmes : nous n'avons pas réussi. Nous en avons pris quelques-uns, Henri et Duval, entre autres, je crois ; mais nous avons été obligés de les relâcher, parce que tout le quartier réclamait leur mise en liberté ; nous n'étions pas les plus forts, nous ne pouvions pas les garder sans une collision imminente.

M. Baudoin de Mortemart, p. 449.

M. Valentin a succédé à M. Choppin. — Une certaine nuit, il y a eu une réunion, et on y a envoyé des agents de police qui se sont saisis d'un individu suspect ; une arrestation a été opérée, mais cela a été sans résultat. Pourtant, je crois que M. Valentin agissait avec plus d'énergie que M. Choppin. Celui-ci pouvait être bien intentionné, — je le connais peu comme homme politique, je ne me suis pas enquis de ses antécédents; — mais c'était un homme très-embarrassé de sa situation. Il avait demandé plusieurs fois à en être relevé; il aurait mieux aimé, je pense, ne pas avoir à s'occuper d'affaires si désagréables.

M. LE PRÉSIDENT. — Il était intérimaire ; il avait remplacé son beau-frère, M. Cresson, dont il avait été le chef de cabinet. — M. Cresson avait précédemment donné sa démission, et on avait prié M. Choppin de rester provisoirement. Ce provisoire s'est prolongé. Il avait envie de se retirer. Je crois qu'il disait vrai en répondant qu'il ne lui était pas possible d'opérer les arrestations.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 437.

Citons encore les déclarations suivantes :

Arrivé à Paris, je voulus, de suite, connaître un peu l'esprit de la garde nationale, par moi-même, non par l'opinion publique. Je me mis en rapport avec les officiers, dès le lendemain ; je les convoquai tous par quartiers, successivement, de manière à ce que je pusse voir par jour, à peu près une dizaine de chefs de bataillon. J'avais prié messieurs les maires des divers arrondissements de vouloir bien réunir les officiers de la garde nationale pour pouvoir causer avec eux de la situation de Paris et des craintes qu'elle faisait déjà naître. — Ces réunions durèrent à peu près cinq jours, après quoi je fus complétement fixé sur ce qu'on pouvait attendre de la garde nationale. Il y avait quelques

bons bataillons, quelques officiers dévoués à l'ordre, le reste était excessivement porté à l'insurrection ; le mal était fait.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 432.

Lorsque les Prussiens entrèrent dans Paris, le peuple s'empara des canons qu'il avait fait fabriquer ; on lui avait représenté qu'il avait d'autant plus le droit d'agir ainsi, que ces canons étaient sa propriété. On lui avait persuadé que le Gouvernement voulait les livrer aux Prussiens ; ce n'était pas plus absurde que les victoires dont on l'avait entretenu si longtemps. Le 18 mars, on essaya de lui reprendre ces canons ; mais l'armée était désorganisée et ne tint pas. L'insurrection eut lieu. On convoqua la garde nationale, elle ne vint pas ; on l'a beaucoup accusée dans cette circonstance de mollesse et d'inertie ; il y a bien des causes qui expliquent son abstention : d'abord, elle n'a été convoquée que quand la troupe s'était débandée ; elle n'a été convoquée que le samedi, à midi. C'est le 18 mars, à 11 heures, que les troupes se sont débandées. C'est vers onze heures ou midi qu'on a battu le rappel d'une manière générale et convoqué les bataillons de la garde nationale. La garde nationale est dans une situation particulière. Ce n'est pas une armée ; les personnes qui en font partie ont des affaires, des occupations, et, à cette heure-là, la plupart n'étaient pas chez elles. Quand on les convoque le matin ou le soir, on peut les réunir, mais au milieu du jour cela est plus difficile.

M. Hervé, p. 170.

M. LE PRÉSIDENT. — On a battu le rappel ?

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — Oui, on a battu le rappel ; je ne crois pas que la garde nationale dût entrer dans le plan d'exécution. Mais tous les membres du Gouvernement, et le général en chef, avaient pensé que les bons bataillons s'uniraient aux troupes, et qu'ils répondraient à l'appel, ce qui n'a pas eu lieu ; personne n'est venu.

Général Le Flô, p. 87.

On veut enfin reprendre les canons. M. Thiers, étant rentré à Paris, décide cette opération, malgré l'avis contraire du général Vinoy.

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Je n'avais jamais été partisan de l'enlèvement des canons. D'abord, je n'en avais pas les moyens. « Vous voulez, disais-je, que je prenne les canons, et vous payez ceux qui les gardent à raison de trente sous par jour ? Commencez par ne pas les payer. » Je

n'ai pas pu l'obtenir, et même je n'ai jamais pu obtenir l'arrestation de gens tels que : Henri, Duval, Razoua, etc.

Un membre. — Qui refusait ?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Le Gouvernement. Je le demandai au préfet de police, il me dit : « Je ne le puis pas, je n'en ai pas les moyens ; faites-les arrêter par vos troupes. » A cela, je répondais non ! très-nettement. — Puisqu'il est convenu qu'il n'y aura que 12,000 hommes de troupes de ligne dans Paris, et que la garde nationale reste armée avec un effectif de trois cents et quelques mille hommes ; les rôles doivent être intervertis.

Général Vinoy, p. 97.

M. Vautrain signale les imprudences, les maladresses, les indiscrétions commises en cette circonstance :

On veut donc prendre les canons le 16 mars.

Vous savez que la première séance chez le ministre de l'intérieur est du 5 ; je renouvelai ma déclaration à la séance du 13. J'avais été prévenu par un officier d'état-major, qui se trouvait depuis deux jours dans ma mairie, qu'on voulait reprendre les canons. Voulez-vous savoir comment cela s'est passé ? Je vais vous lire le rapport qui m'a été fait. Je n'avais qu'un mot à dire ; je n'avais qu'à lever la main, pour que ceux qui gardaient les canons les rendissent à la troupe. Car c'étaient mes administrés, mes amis ; c'était M. Fauvel, mon ami, qui, à ce moment-là, gardait les canons. Eh bien, voici comment les choses se passent ; c'est un rapport de M. Lessault, capitaine : « Le 15 mars, je » me rendis à mon poste, place des Vosges. Vers 4 heures du soir, je » reçus la visite de deux envoyés de l'état-major, qui me demandèrent » quelles seraient mes instructions si l'état-major voulait reprendre les » canons dans la soirée. J'ai répondu que je ne ferais aucune résis- » tance, qu'au contraire j'aiderais dans la mesure du possible. Ces » messieurs me quittèrent en me promettant un ordre écrit pour » 7 heures du soir. Malheureusement cela n'a pas réussi, par suite de » l'indiscrétion d'un garde de ma compagnie en faction, et devant » lequel les envoyés de l'état-major s'étaient entretenus de cette » affaire avant de m'avoir vu. Cet homme, en rentrant au poste, raconta » tout ce qu'il avait entendu. Le Comité central prévenu envoya ses » bataillons sur les lieux. »

Ainsi, on veut reprendre les canons, et on en parle devant des personnes dont on ne connaît pas les opinions, et aussitôt ces personnes vont à Belleville prévenir le Comité central ; et quand on se pré-

sente, à huit heures du soir, pour prendre les canons, on trouve devant soi trois bataillons envoyés de Belleville par le Comité central. On a écrit que c'étaient les maires de Paris qui avaient désorganisé la résistance! Voilà la vérité vraie. La désorganisation existait bien avant le 25 mars.

M. Vautrain, p. 373.

Messieurs, j'ai tenu à bien constater devant vous que la défense était paralysée depuis longtemps, car elle a été paralysée à partir du jour où on a laissé prendre les canons ; elle a été paralysée le jour où on n'a pas pu reprendre ces canons, et la preuve que ce ne sont pas les maires de Paris qui ont paralysé la défense, c'est que les portes d'Auteuil et de Passy sont restées au pouvoir du Gouvernement pendant trois jours, occupées par la garde nationale de ces quartiers; que M. Thiers a été prévenu quatre fois de l'occupation de ces positions, afin de n'avoir pas un second siége à faire, et que l'impuissance militaire était si grande, qu'on n'a pas envoyé un soldat pour garder ces portes. Ce ne sont donc pas les maires qui ont paralysé la résistance et rendu le second siége nécessaire. Voilà la vérité ; je vous le dis, au nom des municipalités.

M. Vautrain, p. 377.

Les fautes politiques qui ont amené le 18 mars ne peuvent être égalées que par les fautes militaires commises dans cette occasion par un gouvernement dont le chef a si amèrement critiqué la manière dont l'Empire avait préparé et dirigé la guerre en 1870. Il était pourtant facile de bien combiner et de bien diriger les opérations de l'enlèvement des canons, et l'on n'avait pas à lutter contre une organisation savamment étudiée, contre des forces supérieures en nombre, contre un ennemi guidé par une volonté ferme et obéie.

La position de Montmartre avait été rapidement et heureusement enlevée par l'élan de nos troupes, mais on avait fait partir les soldats sans leurs sacs, et on avait oublié d'envoyer les chevaux nécessaires pour emmener les canons.

Voici le témoignage du général Le Flô :

UN MEMBRE. — M. le général Le Flô nous a dit que les attelages étaient arrivés à huit heures au lieu d'arriver à six : à qui, dans sa pensée, faut-il faire remonter la responsabilité de ce désordre?

Général Le Flô, p. 85.

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — Mon Dieu, selon les principes militaires, la faute doit toujours remonter au chef. Le chef est responsable, il n'y a

pas dans l'armée trente-six personnes responsables; certaines peuvent l'être vis-à-vis du général en chef, mais le général en chef est seul responsable vis-à-vis du ministre. Je crois que si les ordres avaient été donnés avec plus de précision et qu'on eût veillé avec plus de soin à leur exécution, de pareils désordres ne se seraient pas produits.

Général Le Flô, p. 85.

Le combat s'engagea le lendemain; les ordres n'avaient pas été parfaitement donnés, j'en avais fait l'observation. Les troupes devaient partir à trois heures du matin, et être en face des pièces d'artillerie à cinq heures au plus tard. Les choses se passèrent en effet à peu près ainsi. Les troupes étaient sur les buttes Montmartre à peu près à six heures, et il n'y avait plus qu'à enlever les pièces. Malheureusement les équipages n'étaient pas là, et il fallait une heure et demie pour qu'ils vinssent de l'École militaire.

Général Le Flô, p. 78.

Je me rendis à neuf heures du matin à l'Hôtel de ville ; il y avait là une brigade commandée par le général Deroja, un fort bon officier, et qui avait pris les meilleures dispositions. Je me rendis de là à la place de la Bastille; elle était à peu près évacuée. Il y avait là une brigade dont la physionomie n'était pas excellente; les soldats se promenaient leurs armes en bandoulière. Je fis quelques observations. Le général donna un peu plus de cohésion à ses troupes. Pendant que j'étais là, je fus prévenu que des barricades se construisaient à la Villette, à Belleville, et même à l'angle du boulevard Richard-Lenoir. Je traversai tout le boulevard. J'y trouvai bien de l'agitation; on y faisait quelques ébauches de barricades ; je ne fus insulté d'aucune façon. Cependant, un moment, sur la place de la Bastille, j'approchai d'un groupe qui me paraissait fort animé. J'entrai en conversation avec les gens qui le composaient, et je leur dis ce qu'on peut dire en pareille circonstance : — que le Gouvernement avait bien fait d'enlever ces canons, qui étaient une cause de perturbation perpétuelle, que c'était à eux un tort très-grave d'avoir arboré un drapeau rouge, alors que le drapeau de la France était le drapeau tricolore, et qu'ils avaient encore plus grand tort en se mettant à l'état d'insurrection. Ils me répondirent d'abord avec une sorte de politesse, mais ils finirent par devenir brutaux, et je fus entouré. J'étais seul avec mon aide de camp. Un insurgé s'approcha et me dit : « Qui êtes-vous? » Je lui dis qu'il n'avait aucun droit de m'interroger. Il me répondit : « C'est vrai, j'ai tort. » Avant de m'avancer dans le groupe, j'avais donné l'ordre à un officier, qui commandait un

escadron de la garde républicaine, de venir à moi s'il me voyait lever ma casquette. Je fis le signal convenu, la troupe s'avança et je fus dégagé sans lutte.

Je reviens sur ce que j'ai dit : Les principales causes de l'insuccès de cette journée furent donc le retard dans l'arrivée des attelages, le défaut de précision dans les ordres et la faute très-grave qui fut commise, de laisser les sacs dans les casernes.

Général Le Flô, p. 79.

Voici également les dires de M. Ferry, du général d'Aurelle de Paladines et de M. Choppin.

Lorsqu'à la réunion du Gouvernement, la question nous fut posée par le chef du pouvoir exécutif, je n'hésitai pas à me prononcer pour une intervention matérielle, et à dire que, puisqu'on n'avait pas voulu rendre les canons volontairement, il fallait les prendre de force.

J'exprimai l'avis qu'il ne serait pas très-difficile, par une opération militaire bien conduite, par un coup de main exécuté la nuit ou de grand matin, d'occuper les buttes Chaumont et surtout la butte Montmartre, où les canons se trouvaient entassés de telle sorte, qu'il serait impossible de s'en servir contre la troupe qui gravirait la butte pour s'en emparer.

Cette opinion fut aussi celle du Conseil, et le 18 mars, suivant les dispositions prises par le général Vinoy, de grand matin, les troupes gravirent les hauteurs des buttes Chaumont et des buttes Montmartre, sans aucune espèce de difficultés, mirent la main sur les canons, firent prisonniers les petits groupes de gardes nationaux qui se trouvaient là, et nous fûmes tout à fait maîtres du mouvement à cette première heure.

M. Jules Ferry, p. 65.

Quant aux événements, le jour où M. Thiers décida qu'on enlèverait les canons, — car c'est lui qui a décidé qu'on prendrait les canons par la force, — tout avait été concerté pour agir dans ce sens. Les troupes de ligne devaient se porter sur le point où se trouvaient les pièces d'artillerie, et devaient, par un mouvement prompt, rapide, y arriver vers les trois ou quatre heures du matin. C'était le moment où on supposait que les canons étaient le moins bien gardés ; par suite des fatigues de la nuit, beaucoup de gardes nationaux quittaient leur poste après avoir monté leur faction.

En effet, les troupes de ligne arrivèrent sur les buttes Chaumont et

Montmartre, et s'emparèrent des pièces d'artillerie. Mais aussitôt l'éveil fût donné, le monde accourut de tous côtés; les femmes, les enfants vinrent se mêler à la troupe. On eut grand tort de permettre que cette population s'approchât de nos soldats, car elle se mêla à eux, et les femmes et les enfants leur disaient : « Vous ne tirerez pas sur le peuple ! » Voilà comment les soldats du 88e, autant que je puis le croire, et d'un autre régiment de ligne se trouvèrent enveloppés et n'eurent pas la force de résister à ces sortes d'ovations qui leur étaient faites. On criait : « Vive la ligne ! »

Général d'Aurelle de Paladines, p. 434.

Un certain nombre de bataillons étaient signalés comme plus dévoués à l'ordre que les autres; on en comptait une *trentaine* sur *deux cent soixante*. Les chefs de ces *trente* bataillons furent convoqués chez moi la veille, vers onze heures du soir. Je causais avec eux, non de ce qui devait arriver le lendemain, mais je leur demandais, — dans le cas où quelque événement se produirait, des renseignements pouvant faire supposer qu'il y aurait des troubles, des désordres prochainement, — je leur demandais si on pouvait compter sur leurs bataillons. Tous, — et c'étaient les meilleurs, *trente* seulement sur *deux cent soixante*, — tous me répondirent : « On ne peut pas compter sur nos bataillons ! La garde nationale ne se battra pas contre la garde nationale ! »

Général d'Aurelle de Paladines, p. 435.

Le lendemain, à six heures du matin, on fit battre le rappel partout. On comptait réunir à peu près un tiers ou une moitié des hommes; il n'y en eut qu'une dizaine par bataillon qui répondirent à l'appel. — Parmi les bataillons qui s'étaient réunis et qu'on devait envoyer aux mairies, il y en avait un sur lequel on croyait pouvoir compter ; le chef de ce bataillon m'avait donné toutes les assurances possibles : on l'obligea de partir, de se retirer. Cela ne dépendait pas de lui. — J'envoyai un officier d'état-major pour avoir des renseignements; on voulut l'arrêter. Il fut également obligé de se retirer sans avoir pu exécuter sa mission. Tous ces gardes nationaux étaient disposés à faire l'inverse de ce qu'on leur demandait.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 435.

Vous savez jusqu'à quel point nous étions embarrassés de l'absence d'un chef de la garde nationale. Le Gouvernement se décida à faire un choix et nomma le général d'Aurelle de Paladines. Le zèle du général a été extrême; il a fait tout ce qu'il a pu pour tâcher de faire recon-

naître son autorité, mais il se heurtait sans cesse aux défiances qu'on avait excitées contre lui. Je l'ai vu vingt fois à l'état-major de la place Vendôme, réunissant le corps d'officiers, les chefs de bataillons; il était impossible de montrer plus de dévouement, mais, malgré tout, l'insurrection ne désarmait pas, les canons n'en restaient pas moins dans les parcs.

A deux reprises différentes nous avons essayé de les reprendre. Une première fois à Montmartre; le général d'Aurelle, après une conférence avec M. Clémenceau, a cru que les canons lui seraient rendus. On a envoyé des attelages, mais ces attelages n'ont pu dépasser la mairie de Montmartre. M. Clémenceau a dit qu'on s'était trompé sur sa pensée, qu'il n'avait pas le moins du monde l'intention de rendre les canons, qu'il fallait que le Gouvernement reconnût que ces canons étaient la propriété nationale. Une autre fois, je sus à la Préfecture de police, par un magistrat, que les bataillons réunis place des Vosges étaient fâchés du rôle qu'on leur faisait jouer, et prêts à rendre leurs canons.

Je prévins l'état-major, qui envoya les attelages. L'opération s'est faite comme toujours, avec un peu de décousu. Les attelages sont arrivés; mais aussitôt que les gens du quartier virent les chevaux, une agitation très-vive se manifesta. Il y eut un commencement d'émeute, et on fut obligé de se retirer, parce que si l'on eût persisté, la bataille s'engageait.

Quelques-uns nous disaient : laissez tomber tout cela. — Ce sont des gens qui s'amusent, ils jouent aux canons, comme ils ont joué aux fusils, — tout s'arrangera. — On se trompait! Chaque fois que nous avons fait des reconnaissances, essayé quelque chose, nous sentions toujours un certain point la résistance. Le doute n'était pas possible, la guerre civile était imminente.

Il y avait encore un fait visible, plus pour nous que pour les autres, qui nous indiquait qu'on se préparait à la guerre civile.

Très-peu de jours avant le 18 mars, alors que les troupes des armées de province, qui sont devenues depuis l'armée de l'ordre, mais qui ne le furent pas le 18 mars, arrivaient à Paris, il arriva des contingents pour l'insurrection; ils ont changé complétement la physionomie de Paris. C'étaient des hommes de l'armée de l'Est, appartenant à des corps irréguliers qui avaient été dissous à Lyon, des garibaldiens. Nous vîmes arriver à Paris ces hommes à chemises rouges avec des plumes de paon derrière la tête. C'était une mascarade si vous voulez, mais c'était l'armée insurrectionnelle qui achevait de se former. Et j'en ai eu la preuve plus tard, ici même. J'ai assisté à l'interrogatoire des premiers prisonniers faits dans la bande qui suivait Flourens et Duval. J'ai

été très-frappé de voir que sur trois prisonniers, il y en avait au moins un qui venait de l'Est, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin. Je ne sais si le chiffre que je vais vous donner est vrai, mais on m'a dit qu'il y avait dix-huit mille hommes de corps irréguliers qui seraient venus grossir l'armée insurrectionnelle de Paris. Je le croirais d'autant plus que lorsqu'on a essayé d'organiser des émeutes provinciales, j'ai été frappé du peu de forces actives de l'insurrection à Lyon et dans les villes du Rhône. Je crois que si l'insurrection a été si peu de chose dans le reste de la France, c'est que la plupart de ses adhérents avaient été dirigés sur Paris, quatre ou cinq jours avant le 18 mars.

M. Choppin, p. 115.

Cette première faute commise, l'issue de la journée ne fut plus douteuse, et lorsque l'évacuation de Paris et des forts fut si précipitamment prescrite par M. Thiers, se hâtant de se réfugier à Versailles, on oublia des corps entiers livrés ainsi à l'insurrection triomphante, et qui, fidèles à leur consigne, restèrent à leur poste quand d'autres abandonnaient le leur.

Voici, à ce sujet, des témoignages qui ne seront pas suspects ; ils émanent de partisans dévoués de M. Thiers.

M. LE PRÉSIDENT. — Sur cette journée du 18 mars, on nous a dit que vous aviez, en effet, donné à l'armée l'ordre d'évacuation, mais que, malgré cet ordre, il était resté dans Paris trois régiments oubliés, je crois, six batteries d'artillerie, puis tous les bateaux blindés et les fonds des caisses publiques qu'il eût été possible de faire rentrer à Versailles. Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion ?

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — Hélas ! elle est vraie ! L'armée était dispersée sur un grand nombre de points, il était cinq ou six heures du soir, la nuit était déjà venue, les troupes avaient fait certains mouvements, le général Vinoy n'avait plus la connaissance exacte de la situation qu'occupaient les troupes, les ordres ont été donnés à la hâte, il y eut dans ces ordres une grande confusion, et des régiments ou du moins des fractions de régiments ont été oubliés. Si les états-majors avaient été mieux constitués, s'ils avaient été plus au courant de la situation des troupes, si à chaque corps de troupes, dans chaque brigade, dans chaque régiment, il y eût eu un officier constamment en relation avec le général en chef, évidemment beaucoup de ces désordres auraient pu être évités ; je ne crois pas qu'ils eussent pu l'être tous, mais il s'est produit des événements qui, à la rigueur, auraient pu ne pas se produire. Aussi je reviens à ce détail : le départ des troupes

de leur caserne sans leurs sacs. Le soir, à six ou sept heures, nous nous décidâmes à envoyer un bataillon au Luxembourg où il bivouaquait pour y reprendre ses sacs. Il y fut entouré et il y resta. Grâce à l'énergie de l'officier qui se trouvait à la tête de ces troupes, vous l'avez vu revenir trois jours après, mais des batteries isolées n'avaient pas de forces suffisantes pour vaincre les obstacles qu'elles rencontraient sur leur route ; des postes de gendarmerie dispersés dans Paris ne furent pas prévenus. A-t-il été bien fait tout ce qui était possible ? Je n'ose l'affirmer, mais je constate que personne au monde n'eût pu évacuer Paris, sans y laisser des portions plus ou moins considérables de troupes.

Général Le Flô, p. 86.

M. LE PRÉSIDENT. — On nous a dit aussi qu'on avait oublié un certain nombre de batteries d'artillerie.

M. LE COLONEL LAMBERT. — Je ne sais pas. On a bien laissé 3,000 hommes en tout.

Colonel Lambert, p. 245.

M. LE GÉNÉRAL APPERT. — Les ordres n'étant pas arrivés partout à temps, beaucoup de soldats sont restés, par suite, dans l'intérieur de Paris. Le nombre total de ceux qui n'ont pu sortir s'est élevé à 2,500 ou 3,000 hommes, qui nous sont revenus à différentes époques et dans ces derniers temps ; il faut dire que beaucoup de ces hommes se sont très-bien conduits dans Paris.

Général Appert, p. 252.

CHAPITRE XLIX

Le 18 mars.

Ordre donné d'enlever les canons. — Oubli des attelages. — Mauvaises dispositions de la foule. — M. Thiers au ministère des affaires étrangères. — Panique du Gouvernement. — Départ précipité de M. Thiers. — Réunion des ministres effarés chez M. Calmon. — Révocation du général d'Aurelle de Paladines accordée à l'émeute.

La journée du 18 mars tient une médiocre place dans l'Enquête. Elle a consisté, en effet, en ordres donnés avec imprévoyance et dont l'insuccès, dû à une négligence inexplicable, a été suivi d'un abandon général et d'une évacuation rapide des divers points de Paris. A la première nouvelle de son échec, le Gouvernement, et surtout son chef, n'ont songé qu'à quitter Paris. Il n'y a eu aucune tentative de résistance ; l'émeute n'a eu qu'à occuper des positions, évacuées avant d'être réellement menacées.

Nous donnons d'abord les déclarations de MM. Vinoy, Picard et Choppin. Ce dernier était resté auprès du nouveau préfet de police pour l'assister. La Commission ne paraît pas avoir songé à appeler M. le général Valentin lui-même, comme si elle pensait que ce haut fonctionnaire n'a rien à lui dire sur les événements auxquels il a eu pourtant une part officielle :

Le 17 mars, le Conseil des ministres se réunit à Paris, et, d'après mon avis, M. Thiers et le général Le Flô donnent des ordres pour faire, dans la nuit, une tentative pour reprendre les canons, de vive force au besoin. Les dispositions des mouvements sont discutées devant eux.

Une grande agitation se manifeste place des Vosges, et la garde nationale enlève dix-huit canons, qu'elle place au faubourg Saint-Antoine.

Dans la nuit du 17 au 18 mars, les buttes Chaumont et Montmartre sont enlevées et occupées par l'armée, mais la garde nationale se réunit pour les reprendre. Les attelages sont insuffisants pour emmener tous les canons, et une soixantaine seulement peuvent être ramenés. Il aurait fallu près de quarante-huit heures pour terminer l'opération.

A neuf heures vingt, les soldats sont encore maîtres de la rue de

Flandre et démolissent la barricade. A onze heures vingt-cinq, la situation est changée ; une manifestation descend sur l'Hôtel de ville; elle est mélangée de troupes de ligne. A onze heures trois quarts, au Luxembourg, le 135e de ligne se laisse désarmer ; à midi, à la Villette, la troupe fraternise avec l'émeute : vingt hommes de la garde républicaine, qui gardaient la salle de la Marseillaise, sont désarmés. A deux heures cinquante-deux, les insurgés sont maîtres de la barrière d'Enfer; à trois heures cinquante, une compagnie de la garde républicaine est désarmée et enfermée à la mairie du 18e arrondissement. La caserne du Prince-Eugène, occupée par le 120e de ligne, est envahie par la foule ; le régiment fraternise avec le peuple et dépose ses armes sans en avoir fait usage. A quatre heures et demie, les communications sont interrompues.

Général Vinoy, p.

Enfin, le 17 mars, nous résolûmes, dans les conseils du Gouvernement, de ne pas tolérer une situation aussi dangereuse; on disait : Paris ne peut pas vivre avec des canons qui le menacent ; il y a là une insurrection qui s'apprête, il faut en finir.

J'avais reçu avis d'une réunion du Comité des fédérés dans la nuit, dans le 14e arrondissement, je crois ; je vis les chefs de la police et je leur indiquai ce que je savais ; il fut convenu qu'on ferait deux choses à la fois : qu'on mettrait la main sur ce Comité pendant la nuit, et que le général Vinoy irait s'emparer des hauteurs de Montmartre et ramènerait les canons.

Nous prîmes rendez-vous à cinq heures du matin au ministère des affaires étrangères. A sept heures, nous apprîmes que tout s'était bien passé du côté de Montmartre. Quant aux fédérés, il ne paraît pas qu'on eût pu les saisir.

Les choses s'étaient bien passées, quand, une heure plus tard, nous avons appris que la foule s'était portée vers les lieux que la troupe occupait, que là, il n'y avait peut-être pas eu une action assez grande de la part des chefs sur les soldats ; on avait entraîné ceux-ci dans les cabarets, et ils avaient fait défection.

Nous apprîmes que les troupes étaient bloquées par la foule, qu'il y avait péril. Cependant la division Faron résistait, et dans le milieu de la journée, le général Faron était revenu avec armes et bagages.

A la fin de la journée, certains symptômes très-graves se révélèrent. Nous étions au ministère des affaires étrangères. M. Thiers nous avait dit : « J'ai des devoirs envers Paris, mais des devoirs plus grands envers la France. C'est moi qui ai amené l'Assemblée à Versailles; je ne veux

rien risquer qui puisse compromettre la sécurité de l'Assemblée. »

Le départ d'une partie du Gouvernement pour Versailles avait été décidé, et, en même temps, M. Thiers déclara que, dans sa pensée, des demi-partis n'étaient pas ceux qui sauvaient pareilles situations. Nous voyions les soldats qui jetaient leurs armes et se promenaient dans les rues; c'était déplorable.

C'est alors que M. Thiers partit vers quatre heures pour Versailles, avec le ministre des finances et celui des travaux publics.

Je rentrai au ministère de l'intérieur. Je n'y étais que depuis quelques instants, quand on m'annonça un homme qui se recommandait de moi et qui voulait me voir. On le fit entrer. Cet homme me dit qu'il venait de la rue des Rosiers, qu'il avait assisté à l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Un membre. — A quelle heure cela se passait-il?

M. PICARD. — Vers six ou sept heures. M. Thiers était parti.

Cet homme me raconta les détails.

Il n'avait pas vu l'assassinat, parce qu'il fallait s'élever au-dessus d'un petit mur, le cœur lui avait manqué; il avait entendu la décharge; il me dit : « Je sais qu'on en veut à vos jours. »

Les ministres présents à Paris s'étaient donné rendez-vous pour le soir chez M. Calmon, rue Abattucci, afin de pouvoir délibérer sans être pris tous ensemble. Je fis partir ma famille. J'avais pensé rester quelque temps; j'aurais été d'avis de tenir l'Élysée, le palais de l'Industrie et, au moins, la Muette. Mais l'autorité militaire décidait souverainement et elle avait donné l'ordre au général Vinoy d'évacuer.

Je reçus de l'Hôtel de ville une dépêche de M. Ferry, qui ne voulait pas évacuer ; j'avais le même sentiment.

Pendant ce temps, on venait pour prendre le ministère de l'intérieur. Je répondis que j'en référerais au Gouvernement. Il n'y avait qu'un poste de vingt-cinq hommes commandés par M. Oscar de Poli ; il m'avait dit : « Nous nous défendrons, seulement nous sommes vingt-cinq. » Il y avait aussi quelques gardiens de la paix.

C'était un bataillon de Grenelle qui se présenta. Je fis entrer l'officier ; je lui demandai son nom et son adresse. Quand j'eus ce renseignement, cet homme parut très-intimidé. Je lui dis : « Vous pouvez dire à vos amis que nous ne vous laisserons pas entrer. » Il se retira et le bataillon n'essaya pas l'attaque.

Je restai sans être inquiété jusqu'à huit heures et demie, et j'allai au rendez-vous. Nous eûmes une conférence avec le général d'Aurelle de Paladines, M. Dufaure, M. Jules Favre, l'amiral Pothuau. Le général nous dit qu'il ne fallait pas compter sur la garde nationale, que la place

Vendôme était occupée, que l'insurrection allait jusqu'au faubourg Saint-Honoré.

M. Picard, p. 55.

C'est ainsi que j'assistai, le 17 mars, à une sorte de conseil de guerre, où il fut décidé qu'on engagerait l'action, et je rentrai à la préfecture de police, où je passai la nuit à faire la liste de ceux que nous connaissions comme devant diriger le mouvement insurrectionnel. Naturellement, nous y avions compris tous les membres du Comité central, et les agitateurs les plus dangereux.

On mit à la disposition du général des commissaires de police chargés d'agir derrière chaque colonne et organisés par groupes de deux à trois. Ils avaient à leur disposition une certaine quantité d'agents. Nous avions décidé qu'on exercerait une action particulière sur la rue de la Corderie, car il fallait pénétrer dans le domicile de l'Internationale.

D'autres commissaires de police devaient pénétrer dans les quartiers insurgés, à Montmartre et à Belleville; on renonçait provisoirement à s'occuper des quartiers de la rive gauche. — Vous savez que le plan militaire consistait à s'emparer des hauteurs de Montmartre. Ce plan a à peu près réussi, puisqu'à cinq heures du matin on était les maîtres des positions presque sur tous les points. — Il y eût des gens arrêtés — il y en eût qui depuis ont été membres de la Commune, qui ont passé la journée du 18 mars en prison. On aurait pu, si on y avait pensé, en amener un certain nombre du dépôt de la préfecture à Versailles. Seulement, à huit heures du matin, nous avons su que le 88e de ligne avait levé la crosse en l'air. Quand je connus cet événement, comprenant que je n'avais plus rien à faire à la préfecture de police, je me rendis au palais du quai d'Orsay. Vous savez quelle consternation y régnait. J'avais repris mon habit de garde national, je suis allé trouver le bataillon dans lequel j'avais servi au commencement du siége, pour voir si, de ce côté, il n'y avait pas quelque chance de trouver des éléments honnêtes pour essayer la lutte. Dans le même esprit, je me suis rendu à l'état-major de la garde nationale; j'ai causé avec M. Roger, du Nord, et avec M. le général d'Aurelle de Paladines. La partie était bien perdue. Je retournai au siége du Gouvernement. La retraite vers l'ouest de Paris était décidée. Nous avions fait replier sur la préfecture de police, tout ce que nous avions pu de gardes républicains et de gardiens de la paix. Isolés, on les fusillait. Ces braves gens, s'ils eussent été cernés dans la Cité, eussent manqué de vivres et d'artillerie. Les insurgés les eussent canonnés de loin. J'ai posé la question aux généraux qui se trouvaient là. Je leur ai dit : « Faut-il faire tuer

inutilement des hommes qui seront demain votre meilleure réserve? Voulez-vous un nouveau Château-d'Eau ? »

Le général Vinoy m'a donné l'ordre, c'est ce que je réclamais, et il a bien fait de les rappeler, car ce sont ces hommes, ramenés de la préfecture, qui ont été placés en première ligne et qui vous ont défendus à Versailles. — Je suis arrivé à huit heures à la préfecture, tout le monde a pris les armes et je suis sorti le dernier, mon fusil sur l'épaule comme les autres. Je croyais encore, quand nous nous retirions ainsi sur l'École militaire, que l'on tiendrait dans Paris. Le lendemain, je revenais à Versailles.

M. Choppin, p. 187.

M. Thiers prit de bonne heure la résolution d'évacuer Paris et de se porter au plus vite à Versailles. M. d'Aurelle de Paladines dit à ce sujet :

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Non, j'étais étranger à cela. Le Conseil des ministres a siégé en permanence au ministère des affaires étrangères, dans la journée ; j'y étais allé vers cinq heures, au moment où M. Thiers y était, avant son départ. Je causai avec lui des événements ; M. Thiers était très-pressé, il voulait partir pour se rendre à Versailles.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 436.

M. le général Le Flô explique ainsi qu'il suit la panique à laquelle céda le chef du pouvoir exécutif :

Je me rendis au Conseil, et j'y exposai la situation qui était extrêmement grave. J'allai trouver M. Thiers, — il était midi ou une heure. — Il m'offrit de l'accompagner au quartier général du général Vinoy, au Louvre. Mais dans l'espace d'une heure à une heure et demie, depuis mon départ de la place de la Bastille, la situation avait pris un caractère de gravité plus considérable. Plusieurs bataillons avaient été désarmés. Les corps des troupes étaient éparpillés et coupés les uns des autres. M. Thiers pensa que dans le cas où le succès ne répondrait pas aux espérances qu'on avait conçues, il faudrait se résoudre à abandonner Paris.

Un membre. — A quelle heure ?

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — Il était une heure de l'après-midi, à peu près. C'était le 18. L'ordre n'en fut pas donné d'une manière absolue. C'était plutôt une prévision. Les circonstances devaient décider de son exécution, et, je le répète, elles s'aggravaient de plus en plus. Je me

rendis donc au quartier du général Vinoy avec M. Thiers; nous y passâmes trois quarts d'heure.

Nous fîmes une nouvelle tournée à travers les rues, puis nous rentrâmes au gouvernement. Il était trois heures. Il y avait un assez grand nombre de députés réunis à l'hôtel des affaires étrangères; nous étions dans une vaste salle qui donne sur le quai.

Pendant que nous étions là, le Gouvernement commença à s'inquiéter de la physionomie que les choses prenaient, et on agita la question de savoir si on ne devait pas se retirer à Versailles. Un certain nombre de membres du Gouvernement s'y opposèrent absolument. Cependant il fut décidé que M. Thiers y retournerait; il semblait indispensable que le chef du pouvoir s'y rendît pour se mettre en communication avec les députés, associer la Chambre à son action, et lui faire prendre part aux mesures qu'exigerait la situation.

Sur l'observation faite par quelques membres du Gouvernement et que M. Thiers appuya, il fut convenu que j'accompagnerais M. Thiers à Versailles. Je fis des objections. Je déclarai qu'en ma qualité de ministre de la guerre, mon devoir était de rester à Paris. Le Gouvernement persista, et je dus consentir à accompagner M. Thiers.

Vers trois heures, il se produisit un incident qui inquiéta un moment le Gouvernement et les représentants qui se trouvaient là. Trois bataillons de la garde nationale, tambours et clairons en tête, passèrent devant l'hôtel des affaires étrangères. Nous étions défendus par un seul demi-bataillon de chasseurs à pied, qui était en dehors de la grille, et dans une situation assez compromise par conséquent. Les hommes étaient disposés en tirailleurs tout le long de cette grille. Le moment me parut critique et je dis : « Je crois que nous sommes flambés ; nous allons être enlevés. » En effet, les bataillons qui passaient n'avaient qu'à faire un demi-tour à droite et à pénétrer dans le palais, et nous étions pris tous jusqu'au dernier. Je dis à M. Thiers : « Je crois qu'il est important que vous vous sauviez; il y a peut-être un escalier dérobé par lequel vous pouvez vous retirer et gagner la rue de l'Université, et de là partir pour Versailles. — Il est important que vous le fassiez. Sans quoi le Gouvernement va être absolument désorganisé. » M. Thiers suivit mon conseil. Mais les trois bataillons passèrent sans rien dire ; ils allèrent faire une manifestation à l'Hôtel de ville, et en revinrent une demi-heure après.

. . . .

Les soldats arrivaient sans sacs, ayant laissé leurs bagages, les uns au Prince-Eugène, les autres au Luxembourg, dans les casernes situées sur tous les points de Paris, d'où ils étaient partis le matin. Pouvait-on

les y envoyer pour aller les reprendre ? Il était difficile de les envoyer si loin isolément. Cependant nous envoyâmes des troupes au Luxembourg. Ce sont celles qui y restèrent ; d'autres corps partirent et ne revinrent pas, parce qu'ils furent désarmés.

Puis arriva le moment où la situation des corps qui se trouvaient à l'Hôtel de ville, au palais de l'Industrie et sur beaucoup d'autres points, devint très-inquiétante. Un agent de police vint me prévenir que déjà des attroupements se formaient autour des points que je vous indique ; — l'Hôtel de ville, la préfecture de police, le palais du Luxembourg et le palais de l'Industrie. Le général Vinoy fut d'avis avec moi qu'il était nécessaire d'évacuer ces points. — Je dois dire que plusieurs membres du Gouvernement s'y opposèrent absolument, — et ils avaient raison, en apparence du moins, au point de vue politique, — parce que, suivant eux, c'était tout à fait abandonner Paris ; c'était Paris livré à l'insurrection, et l'émeute devenant absolument maîtresse de la situation.

Général Le Flô, p. 79.

Cette fuite si précipitée arrache à M. Tirard cette exclamation : « Paris a été abandonné ! » Et le général d'Aurelle nous peint les ministres réunis le soir chez M. Calmon et préoccupés d'avoir leurs voitures assez près pour partir sans retard, pas trop près cependant, de crainte que leur stationnement n'attirât, sur la maison qui abritait les membres du Gouvernement et sur leurs personnes, les bandes des émeutiers.

Quel autre aspect offraient les Tuileries le 4 septembre, et quelle autre attitude avait, six mois avant, une souveraine abandonnée cependant, et trahie par le général qui lui avait juré de la défendre ! Elle ne songeait ni à préparer sa fuite ni à écarter le danger dont elle était menacée.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous remarqué ce soir-là un certain désarroi chez M. Calmon, un certain trouble chez les ministres ?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Évidemment. Bien que je fusse dans la pièce à côté, je vis que le trouble était assez grand. Cette réunion, si je puis m'exprimer ainsi, était faite d'une manière clandestine ; on avait craint de donner l'éveil à la populace. On allait même jusqu'à se préoccuper de savoir si les voitures qui stationnaient en bas devaient y rester ; quelques-uns avaient émis l'avis qu'il fallait répartir ces voitures ; il n'y en avait guère que quatre ou cinq à la porte de M. Calmon ; pourtant certains disaient qu'il fallait les disperser d'un côté ou d'un autre, de manière à les retrouver dans le voisinage. Quant à l'agitation, elle était grande, très-grande.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 436.

Ah! messieurs, je ne voudrais pas être amer, mais je l'ai dit à la tribune : « Paris a été abandonné, sans même que nous ayons été prévenus et sans que nous ayons été mis à même de prendre les mesures que comportait la situation. »

M. Tirard, p. 338.

Dans ce désarroi de gens éperdus et fuyants, on parlemente avec l'insurrection ; on négocie ; on sacrifie à l'émeute le général qui devait la combattre, et M. d'Aurelle de Paladines est révoqué et remplacé par M. Langlois, sans même qu'on le prévienne officiellement de cet abandon.

M. LE PRÉSIDENT. — Quand avez-vous reçu l'ordre, à votre hôtel de la place Vendôme, de renvoyer les gardes nationaux chez eux?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Je n'ai pas été prévenu par le Gouvernement; je ne savais pas quelle décision avait été prise par lui. Je fus informé qu'on se retirait à l'École militaire; il n'avait pas été question des mesures prises pour l'évacuation de Paris. Je me rendis à l'École militaire.

Mon commandement avait cessé; je ne pris dès lors aucune part à ce qui fut décidé. — Le général Vinoy commandait les troupes. — Je ne commandais plus, de fait, et comme je savais la délibération prise chez M. Calmon, bien que mon commandement n'eût cessé qu'à onze heures du soir, au moment où je me rendis à l'École militaire, il avait cessé de fait, puisque je savais que j'étais remplacé.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 435.

Lors d'une réunion qui avait eu lieu chez le secrétaire général du ministre de l'intérieur, M. Calmon, on avait reçu une députation de l'insurrection...

M. LE PRÉSIDENT. — A quelle heure?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — Je crois que c'était vers sept heures du soir, le 18 mars.

Dans cette réunion, les ministres demandèrent à conférer entre eux, particulièrement. J'étais là, avec deux ou trois autres personnes, dans une pièce à côté. Il fut question des propositions faites par l'insurrection. Ces propositions étaient celles-ci : « Remplacement du général commandant la garde nationale par M. Langlois; remplacement du général Vinoy par le général Billot. » On demandait encore d'autres remplacements dont je ne me rappelle plus. — Je ne pris aucune part

à cette discussion; je me retirai. C'était le 18 mars au soir. — Mon commandement cessa vers onze heures, comme je l'ai dit.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 435.

Je ne parle pas des événements qui suivirent, vous les connaissez; je n'y pris aucune part. J'ai cessé de commander la garde nationale le 18 mars, vers onze heures du soir, par ordre de M. Jules Favre et de M. Picard, ministre de l'intérieur, qui avait demandé cet ordre par le télégraphe à M. Thiers. M. Thiers avait répondu que c'était une mesure à laquelle il ne donnait pas son approbation; mais que cependant, si les intérêts du service l'exigeaient, il laisserait faire.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 435.

Le général a dit que, le 18 mars, il avait quitté le commandement à onze heures du soir. A-t-il su le nom du général par qui il était remplacé, et a-t-il pu conférer avec ce général avant de quitter le commandement?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — J'ai quitté le commandement par ordre de MM. Picard et Jules Favre, et c'est alors que je me suis rendu à l'École militaire.

M. MARGAINE. — Quel est le général qui vous a remplacé?

M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES. — On a parlé de M. Langlois; mais je n'avais rien à faire avec lui. J'en ai été informé par M. Picard. Il y a eu, à ce sujet, une discussion extrêmement vive dans le ministère. On a blâmé vivement M. Picard. M. Jules Simon a voulu donner sa démission, M. Dufaure également. Sans consulter le Conseil des ministres, MM. Picard et Jules Favre avaient décidé mon remplacement.

Général d'Aurelle de Paladines, p. 439.

CHAPITRE L

Évacuation des forts autour de Paris.

Dire de M. Thiers. — Il est contredit par tous les autres témoins. — Ordre donné et répété par M. Thiers d'évacuer le Mont-Valérien. — Le ministre de la guerre ignore cet ordre. — Insistances auprès de M. Thiers pour faire réoccuper ce fort. — Elles sont enfin accueillies.

En racontant comment il a repris Paris sur la Commune, M. Thiers s'exprime ainsi, en ce qui touche les forts qui entourent la ville :

Je fis occuper le Mont-Valérien. On y envoya un excellent régiment. Il y avait là un immense matériel, et, de plus, une position dominante qui commande tous les environs. Quant aux autres forts, nous nous serions affaiblis, si nous avions voulu les garder, car il nous aurait fallu au moins 8,000 hommes pour les occuper. Nous aurions perdu là, sans profit, une partie notable de nos forces. Je ne gardai donc que le Mont-Valérien, et je ramenai tout le reste. J'eus ainsi 22,000 hommes bien liés et bien commandés.

M. Thiers, p. 14.

Cet abandon des forts du Sud fut une faute et rien n'en imposait la nécessité. Il eût été facile de les conserver pour ne pas avoir à les reprendre au prix de tant d'efforts et de sang. M. l'amiral Pothuau le constate.

Un membre. — Que savez-vous, M. le vice-amiral, de l'évacuation du Mont-Valérien? Le général Le Flô a dit que cette évacuation avait été faite en dehors de lui et sans qu'il le sût.

M. LE VICE-AMIRAL. — Je ne sais rien de ce qui concerne les forts; il n'y avait que quelques jours que ceux de la rive gauche avaient été abandonnés par les Prussiens. Selon moi, quelques hommes auraient suffi pour les garder, car le pont-levis une fois levé, on était à l'abri de toute attaque. Quand nous nous sommes repliés, nous avons appris

que tel et tel fort étaient tombés au pouvoir de l'insurrection, que le Mont-Valérien avait seul été conservé.

M. Pothuau, p. 512.

Quant au Mont-Valérien, dont la possession eût donné à Commune une force très-grande, M. Thiers *se trompe* quand il dit simplement qu'il le fit occuper. Il ordonna formellement son évacuation le 18 mars, et c'est dans la nuit du 19 au 20 que, sur des instances multipliées, il consentit enfin à y laisser rentrer une garnison. Ces faits sont établis par les dépositions suivantes, desquelles il résulte que, personnellement, M. Thiers a fait évacuer tous les forts du sud, le Mont-Valérien compris, et qu'il a fallu le supplier pour obtenir que celui-ci reçût une force sûre et suffisante. M. Thiers tenait avant tout à s'entourer à Versailles du plus grand nombre possible de soldats disciplinés.

M. Thiers part pour Versailles, entre trois et quatre heures, sous la protection de l'escorte du commandant en chef, commandée par M. Goëbb, lieutenant. Avant son départ, il prescrit de donner l'ordre de faire rallier à Versailles toutes les troupes et d'y envoyer, de suite, la brigade Daudel qui occupe les forts du sud. Il réitère cet ordre par écrit, au crayon, en passant au pont de Sèvres, et le remet à M. Goëbb, pour le porter au commandant en chef. C'est sur cet ordre que les forts du sud ont été évacués.

Le soir, l'ordre est transmis aux troupes d'avoir à évacuer Paris ; la brigade Derroja (109e et 110e de ligne), se trouve bloquée par l'émeute dans la caserne Napoléon et à l'Hôtel de ville. Le général qui la commande ayant reçu l'ordre de se replier, fait ouvrir les portes et sa tête de colonne se fraye un chemin à la baïonnette.

Toutes les troupes étant ralliées, le départ pour Versailles commence à une heure du matin, le 19 mars, et continue pendant toute la nuit et la journée du 19 mars.

Général Vinoy, p. 97.

Il fut question alors de s'en aller à Versailles. Mais on ne pouvait s'en aller ainsi sans réunir les troupes. M. Thiers partit, je crois, à trois heures et demie ou quatre heures ; il fallait le faire partir, parce que s'il tombait aux mains de l'insurrection, c'était le Gouvernement désorganisé. Prévoyant cela, j'avais doublé mon escorte, j'avais fait préparer sa voiture et tout était prêt. Je lui dis : mettez votre pardessus, la porte du bois de Boulogne est gardée, votre sortie est assurée par là. — J'y avais envoyé un escadron. — Mais avant de partir, il me donna l'ordre d'évacuer Paris et surtout de lui envoyer la brigade Daudel qui occupait tous les forts du sud et même le Mont-Valérien et

Courbevoie. Il jugeait important d'avoir à Versailles cette brigade, qui était celle sur laquelle on pouvait le plus compter.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, on évacuait tous les forts?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Oui, M. le président; c'était la brigade Daudel qui les occupait, et M. Thiers voulait l'avoir à Versailles, parce que je lui avais dit que c'était ce que j'avais de mieux. Elle n'avait pas été en contact avec Paris.

Je donnai donc l'ordre à la brigade Daudel de quitter les forts.

Général Vinoy, p. 99.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le général Le Flô nous a dit que non-seulement il n'avait pas donné l'ordre d'évacuer les forts, mais qu'il n'avait connu l'existence de cet ordre que deux jours après son accomplissement.

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Nous étions réunis à l'École militaire et.....

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce à l'École militaire que l'ordre a été donné?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Non, c'est M. Thiers qui a donné l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. — Un billet a été remis, en effet, à Sèvres, par M. le président du Conseil, à votre aide de camp. Avant de passer le pont de Sèvres, M. Thiers vous a recommandé de ne pas oublier la brigade Daudel, qui occupait les forts, et de l'envoyer à Versailles.

M. Thiers est sorti du ministère des affaires étrangères vers trois heures et demie, il est revenu à Versailles par le Point-du-Jour. Avant de partir, vous avait-il donné cet ordre?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — Cet ordre avait-il été pris en Conseil au ministère des affaires étrangères?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Tout le Conseil était en permanence.

Tous les ministres étaient présents. Je ne m'occupais pas de ce qu'on disait, je m'occupais de ce qui se passait. Les bataillons de Grenelle défilaient avec leurs képis sur les baïonnettes devant l'hôtel du ministère des affaires étrangères. J'ai fait fermer la grille et rentrer la troupe, sans m'occuper beaucoup de ce qui se disait.

Général Vinoy, p. 101.

Maintenant, on a parlé du Mont-Valérien. Voici ce qui s'est passé: Le général Daudel avait fait évacuer ses troupes à lui, mais il y avait au Mont-Valérien deux bataillons de chasseurs, le 21e et le 23e. Ces deux bataillons étaient mauvais, je les avais fait sortir de Paris par punition et ils devaient aller en Algérie.

A mon arrivée à Versailles, j'appris que le Mont-Valérien était évacué par le général Daudel. J'écrivis alors à M. Thiers, et je lui expliquai qu'il était impossible d'abandonner cette forteresse ; je lui dis que les deux bataillons qui s'y trouvaient devant quitter le lendemain, je lui demandais de la faire réoccuper.

Un membre. — Quel jour ? Cela a une sérieuse importance. C'est dans la salle des conférences que s'est passé l'incident, auquel je crois que le général a voulu faire allusion tout à l'heure. J'y étais présent.

Un autre membre. — Je vous demande pardon, il s'est passé vers quatre ou cinq heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais vous êtes d'accord.

Le premier membre. — Non, c'est le dimanche que s'est passé cet incident. Le fait dont parle le général est antérieur, je demande de combien d'heures ?

M. LE PRÉSIDENT. — Le général vous a dit que c'était dans la nuit du dimanche au lundi, qu'il avait eu une entrevue avec M. Thiers. Comment voulez-vous que cette entrevue ait eu lieu dans la nuit du samedi au dimanche, puisque cette nuit-là on opérait la retraite sur Versailles. C'est dans la nuit du dimanche au lundi que, sur la demande du général, le Gouvernement s'est déterminé à réoccuper le Mont-Valérien.

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — C'est nécessairement quand je me suis aperçu que le général Daudel avait fait évacuer le Mont-Valérien, comme tous les autres forts, par le bataillon qui s'y trouvait, que j'ai pensé à le faire réoccuper.

Général Vinoy, p. 99.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous étions tous ici dimanche 19 mars, dans une des salles du palais, située au rez-de-chaussée. M. le président du Conseil nous racontait pourquoi il avait évacué Paris. Nous avons insisté pour qu'il n'évacuât pas les forts et surtout le Mont-Valérien. Il ne s'est pas rendu à nos instances. Le soir, plusieurs membres sont retournés à la préfecture.

Un membre. — Je ne le savais pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Il était environ neuf heures du soir. — On a supplié M. le président du Conseil de ne pas ordonner l'évacuation des forts. — Le général Vinoy est intervenu, fort heureusement, vers une heure du matin, et avec son autorité militaire, il a décidé M. le président du Conseil à faire ce que les députés n'avaient pas obtenu.

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Je lui ai écrit d'abord, et je lui répétai de vive voix ce que je lui avais écrit ; c'est qu'il était impossible que nous restassions à Versailles sans la possession du Mont-Valérien.

C'est le 19 que je me suis aperçu de cet abandon. J'allai trouver M. Thiers à une heure du matin ; je lui fis annoncer ma présence ; je lui fis dire que j'attendais sa réponse, et que même je désirais le voir. M. Thiers me reçut au lit ; madame Thiers venait de lui lire ma lettre. J'eus une explication avec lui. Il me dit : « Mais quelles troupes mettez-vous au Mont-Valérien ? » Je lui répondis : « Vous savez bien que je vous ai envoyé à Versailles le 119e de ligne, pour nettoyer et approprier la ville, que vous m'avez dit être dans un état déplorable ; le 119e est bien commandé. C'est ce régiment qu'il faut envoyer au Mont-Valérien, et il faut que je l'y envoie tout de suite, parce que les deux bataillons de chasseurs doivent partir à sept heures du matin. » M. Thiers se décida à signer l'ordre que je demandais. J'allai trouver le colonel qui commandait le 119e, et je lui dis : « Où sont vos hommes ? » — Ils sont éparpillés un peu partout. — Il faut m'en trouver au moins trois cents. »

Je fus prendre un escadron de cavalerie, de l'artillerie. J'écrivis un mot au colonel qui commandait le Mont-Valérien, et j'acheminai mes troupes vers la forteresse.

Un membre. — A quel moment ?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Dans la nuit du dimanche au lundi, parce que les deux bataillons de chasseurs devaient partir à sept heures du matin. J'avais fait dire au commandant du fort de ne pas les laisser sortir, avant qu'il aperçût la tête de colonne des troupes que j'envoyais. L'ordre fut exécuté. Le détachement arriva avant que les chasseurs ne fussent partis.

M. MARTIAL DELPIT. — Me serait-il permis de demander au général l'heure précise à laquelle l'ordre d'évacuer les forts a été donné ?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Cet ordre a été donné à peu près vers trois heures.

M. MARTIAL DELPIT. — Le 18.

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Par conséquent, une heure avant le départ de M. Thiers. M. Thiers a été accompagné par l'officier qui commandait mon escorte, M. Gaitte, jusqu'à Sèvres.

Dès le soir, une forte colonne de garde nationale fédérée, venant de Paris, se présenta devant le Mont-Valérien pour le sommer de se rendre ; elle se retira bientôt devant la réponse énergique du commandant du fort.

Général Vinoy, p. 100.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est M. Thiers qui paraît avoir donné l'ordre d'évacuer les forts et le ministre qui vous a donné l'ordre d'évacuer Paris ?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — On pouvait évacuer la ville sans évacuer les forts.

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Le ministre de la guerre a donné l'ordre d'évacuer Paris. C'est M. Thiers qui a donné l'ordre de renvoyer la brigade Daudel qui occupait les forts.

Général Vinoy, p. 102.

M. LE PRÉSIDENT. — Cet ordre était donc le résultat d'une décision prise en Conseil ?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — J'ai entendu M. Thiers dire qu'il n'y avait qu'à se retirer.

M. LE PRÉSIDENT. — Et à évacuer les forts ?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — C'est lui qui a donné l'ordre. Il y avait le 102e et le 114e sur lesquels je comptais; il m'a donné l'ordre de les envoyer à Versailles. Le mouvement d'évacuation des forts a commencé par l'évacuation de Paris.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a un point sur lequel votre déposition n'est pas d'accord avec celle du général Le Flô. Il a déclaré qu'il n'avait pas connu l'évacuation des forts.

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — L'ordre d'évacuer les forts m'a été donné par M. Thiers.

M. VACHEROT. — Enfin, général, l'ordre d'évacuer Paris et les forts a été donné par M. Thiers?

M. LE GÉNÉRAL VINOY. — Oui, et M. Thiers m'a envoyé dans la soirée un mot écrit au crayon, ainsi conçu : « N'oubliez pas de m'envoyer la brigade Daudel. » C'était celle qui occupait les forts.

Général Vinoy, p. 164.

A ces déclarations si nettes, ajoutons, par surcroît, celles de M. Vautrain, l'ami de M. Thiers et de M. le colonel Lambert, chef de sa maison militaire :

Vous savez ce fait, que le commandant du fort du Mont-Valérien, M. le colonel Lockner, est resté pendant 24 heures avec quelques hommes seulement pour garder son fort. Je savais, quand j'ai signé, la situation dans laquelle il se trouvait ; j'ai appris depuis que les poternes avaient été brisées, et qu'une partie de la garnison qui était dans le fort était prête à faire cause commune avec l'insurrection. Ceci est historique ; c'est un fait connu.

M. Vautrain, p. 377.

M. PICARD. — Je ne puis pas vous donner beaucoup de lumière sur ce fait.

Pour moi, je n'ai pas compris l'évacuation des forts. Nous avons insisté pour qu'un régiment prît possession du Mont-Valérien ; il a été abandonné et réoccupé. Ce doit être le général Vinoy qui a donné l'ordre d'évacuer les forts.

Voilà sans doute la raison de cet ordre. M. Thiers a déclaré qu'il ne fallait pas prendre de demi-mesures : il a insisté sur ce point qu'il fallait masser un certain nombre de troupes pour qu'elles se fortifiassent mutuellement. Il résultait de ce qu'il a exposé à ce moment qu'il était nécessaire de concentrer le plus de troupes possible.

Je crois que c'est en exécution de cette théorie de concentration que les forts ont été évacués.

M. Picard, p. 56.

M. LE COLONEL LAMBERT. — Dans la nuit du 19, j'ai vu une députation de l'Assemblée se présenter chez M. Thiers; j'ai reconnu M. le général Martin des Pallières et M. Buffet; ils ont parlé de l'inquiétude qu'ils avaient au sujet du Mont-Valérien.

M. VACHEROT. — Les forts ne se sont pas vidés tout seuls; on a donné des ordres à cet égard-là. Il y a de bonnes raisons pour soutenir que l'évacuation de Paris était nécessaire, mais quant à l'évacuation des forts, il ne semble pas qu'il y ait eu nécessité. Nous voudrions savoir ce que vous pouvez nous dire à cet égard.

M. LE COLONEL LAMBERT. — Je n'étais pas à Paris. Je ne sais ni par qui, ni dans quelle proportion les forts ont été occupés; je ne le sais que pour le Mont-Valérien, parce que, à une heure du matin, le colonel Cholleton, du 119e, couché dans la même chambre que moi, reçut l'ordre de partir pour l'occuper. Deux bataillons incomplets de chasseurs à pied attendaient, au Mont-Valérien, une autre destination. Le 20 au soir, les insurgés ont sommé le colonel Cholleton de leur rendre le fort. Le colonel du 119e pourra vous donner des renseignements à cet égard ; il a recu les délégués de l'insurrection ; il a vu le nombre des bataillons qui les accompagnaient; il vous dira comment il les a reçus.

M. Lambert, p. 245.

Voici enfin la déposition de M. le général Le Flô, alors ministre de la guerre, qui a ignoré pendant deux ou trois jours l'ordre d'évacuer les forts, et à l'insu duquel une mesure si grave a été prise. On voit que nous étions encore alors sous le régime cher à M. Gambetta, celui de la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil, en ce qui touche les choses de la guerre.

M. LE COMTE DE LA ROCHETHULON. — M. le général Le Flô nous a dit que c'était lui qui avait donné l'ordre de l'évacuation de Paris, est-ce lui aussi qui a donné l'ordre de l'évacuation des forts?

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — Non.

M. LE PRÉSIDENT. — Non; les procès-verbaux de la commission des Quinze constatent que les forts ont été évacués par ordre du Gouvernement.

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — Je dois dire même que les forts ont été évacués à mon insu, et ce n'est que cinq ou six jours après que j'en ai été informé; il ne m'avait pas traversé le cerveau que cela pût se faire; par ordre de qui cette évacuation a-t-elle eu lieu? Je n'en sais rien.

M. LE COMTE DE LA ROCHETHULON. — Il y a une note du général Vinoy dans laquelle il est dit que le Mont-Valérien n'avait pas été évacué. Il y était resté un bataillon, mais qui était désarmé; et, pendant toute une nuit, le Mont-Valérien est resté avec vingt-deux hommes, c'est le lendemain que le colonel Cholleton est venu reprendre la position.

M. VACHEROT. — Est-ce que le général ne pourrait pas nous donner d'explication sur ce fait, quoiqu'il y soit demeuré étranger?

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — Aucune.

M. VACHEROT. — Comment, dans quelle circonstance et en vertu de quelle nécessité a-t-il pu se produire, s'il y a eu nécessité?

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — L'idée ne m'en était pas venue; personne n'en a ouvert la bouche devant moi et je n'en ai été informé qu'après l'opération terminée, et deux ou trois jours après. C'est un fait bizarre, inouï, qui m'accuse parce que j'aurais dû réagir peut-être, examiner comment cet ordre avait été donné. S'il avait été donné par une autorité supérieure à la mienne, je n'aurais eu qu'à m'incliner, mais, s'il avait été donné par un officier sous mes ordres, le général Vinoy, par exemple, j'aurais dû prendre contre lui des mesures que la situation aurait justifiées.

Un membre. — Alors personne ne sait d'où est parti l'ordre?

M. LE PRÉSIDENT. — M. le général déclare ne pas le savoir.

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — Absolument. Je ne le sais pas encore à l'heure qu'il est.

Général Le Flô, p. 683.

CHAPITRE LI

Pouvait-on organiser la résistance dans Paris?

Abandon prématuré de l'Hôtel de ville. — Le colonel Vabre laissé seul, et ne trouvant à qui demander un ordre. — On refuse d'autoriser une tentative de cet officier. — On refuse également de conserver les trois portes de Passy. — Abandon regrettable des forts d'Issy et de Vanves. — Le 24 mars on pouvait reprendre Paris. — Portes défendues par les hommes d'ordre, qui les conservent après l'abandon du Gouvernement et finissent par exécuter l'ordre de les évacuer.

Dans sa précipitation à s'éloigner de Paris, le gouvernement n'a point tenté la résistance que la situation comportait encore. Il a cédé le terrain à l'émeute, et les insurgés n'ont même pas occupé les positions les plus importantes, aussitôt après leur évacuation. Voici le récit du colonel Vabre qui, à l'Hôtel de ville, fut abandonné par le ministre de la guerre, par le préfet, par le général Valentin. Il aurait pu, il le dit lui-même, défendre plusieurs jours l'Hôtel de ville, mais il lui fallut obéir à l'ordre de *se replier* sur l'École militaire.

J'avais pris toutes mes précautions pour une attaque; j'avais trois cents gendarmes à pied et quarante gendarmes à cheval, plus le 109e et le 110e régiments; j'avais organisé, avec plus de cinq cents matelots, un système de barricades à chaque fenêtre, ce qui rendait l'Hôtel de ville inexpugnable. J'avais, de plus, organisé une série de feux convergents pour arrêter sur le seuil tous ceux qui voudraient en approcher. Enfin il aurait fallu une armée tout entière, avec des canons, pour prendre l'Hôtel de ville, et encore cela n'aurait pas été sans une longue résistance.

Dans la journée est arrrivé à l'Hôtel de ville le général Deroja avec son état-major. Je lui ai indiqué toutes les dispositions que j'avais prises. Il s'est formé des attroupements derrière la caserne Napoléon; j'ai été les sommer, et j'ai commandé le feu sur eux; une vingtaine de personnes ont été tuées, et les autres sont parties.

Le soir, vers cinq heures, on m'apprend que des hommes non armés

voulaient enfoncer la porte du souterrain qui fait communiquer l'Hôtel de ville et la caserne; j'y cours, et voyant qu'ils n'avaient pas d'armes, je fais sortir cinquante gendarmes en leur défendant de faire feu et de se servir de la baïonnette, mais avec l'ordre de tomber sur cette foule à coup de fusil. Il y eut pas mal de bras et de jambes cassées, mais les attroupements se sont dispersés sans coup de fusil et sans l'usage de la baïonnette.

A six heures, nous allions nous mettre à table, le général Deroja, le colonel Lespion, plusieurs officiers et moi, lorsqu'un adjudant monte et nous dit : « Les gendarmes ont déguerpi de l'Hôtel de ville par le souterrain. »

Je descends et je m'aperçois, en effet, qu'ils s'étaient retirés par le souterrain Lobbau, d'où ils ont gagné, comme je l'ai su plus tard, la préfecture de police, et de là Versailles. Je fais fermer tout et je dis à ceux qui m'entouraient : « Personne n'entrera dans l'Hôtel de ville. » A ce moment, un factionnaire m'apporte un papier informe, — ce papier doit être maintenant dans les mains du général Deroja, qui se trouve actuellement au camp de Satory, — sur lequel étaient ces mots : « Évacuez la caserne de l'Hôtel de ville, signé : Vinoy. » Il n'y avait pas de cachet; je dis au général Deroja que je n'obéirais pas; il insiste, je lui dis : « Sortez, si vous voulez, général, pour moi, je ne sortirai pas d'ici sans un ordre exprès. » Il me propose alors d'envoyer chez le général Vinoy, demander si l'ordre est véritable. Nous envoyons un officier d'état-major, un lieutenant qui a été tué, depuis, à Châtillon, avec une lettre demandant au général Vinoy s'il me donnait réellement l'ordre d'évacuer. Mais on ne le trouva pas chez lui, il avait battu en retraite avec le Gouvernement, et notre officier rentra à une heure du matin, en disant : « J'ai trouvé un officier d'état-major, qui m'a affirmé que c'était bien la signature du général Vinoy. »

Cela ne me suffisait pas : je télégraphiai au ministère de la guerre; le ministre était parti ; à la préfecture, le préfet était parti aussi. Je ne mets pas en doute, un seul moment, la valeur du général Valentin, il a fait ses preuves, mais il m'avait aussi oublié. Je télégraphie de nouveau au ministère des affaires étrangères, rien; je télégraphie au ministère de l'intérieur, un secrétaire me répond : « Attendez de nouvelles instructions. » La lutte durait toujours entre le général Deroja qui voulait partir et moi qui refusais d'évacuer l'Hôtel de ville sans des ordres directs. Enfin, vers dix heures et demie du matin, il nous arrive une dépêche ainsi conçue : « Le Conseil des ministres réuni et le président du Conseil ont décidé ceci : Faites évacuer la caserne Napoléon et

retirez-vous sur l'École militaire. » Alors nous avons commencé notre mouvement de retraite et nous avons évacué l'Hôtel de ville et la caserne Napoléon, en laissant cinq hommes et quatre concierges, avec un officier. Les barricades étaient déjà commencées dans les endroits avoisinant l'Hôtel de ville. Nous avons traversé tout cela les armes chargées, mais personne ne nous a rien dit.

Je dois dire que je pouvais rester à l'Hôtel de ville plusieurs jours; j'avais 6,000 rations, qui ont été pillées une heure après; toutes mes précautions étaient prises; j'avais en munitions plus de 30,000 paquets de cartouches. En un mot, l'oubli qu'on a fait de la situation où je me trouvais, a été, selon moi, des plus fâcheux.

Je vous prie, de plus, de remarquer que, dans la dépêche que j'avais reçue, il n'était question que de la caserne Napoléon : craignant un oubli à mon égard, j'ai prié le général Deroja d'assembler, en conseil de guerre, tous les officiers qui se trouvaient là, pour savoir si je devais évacuer, et ce n'est que sur leur décision que j'ai évacué.

M. LE COMTE DARU. — Il a été oublié, entre autres : trois régiments d'infanterie et des canonnières blindées, qui n'avaient pourtant qu'à suivre le courant du fleuve.

Un membre. — Il faudrait, peut-être, consulter le procès-verbal du bureau dont faisait partie le général Le Flô, lorsqu'il est venu y expliquer ses ordres.

M. LE COLONEL VABRE.— M. le général Le Flô m'a dit en me revoyant à Versailles : « Mon cher ami, quelle nuit vous m'avez fait passer! Je vous croyais perdu; on vous avait oublié. »

Colonel Vabre, p. 558.

Le même officier proposa depuis, mais en vain, de tenter sur l'Hôtel de ville un coup de main qu'il avait le moyen de faire réussir. Il ne demandait pour cela que 500 hommes; on les lui refusa.

Plusieurs fois, après notre arrivée à Versailles, j'ai demandé au Gouvernement d'enlever l'Hôtel de ville : cela n'aurait pas été très-difficile. J'avais un beau-frère qui était employé à l'Hôtel de ville. Je lui avais dit de retourner à son service, et, par lui, je savais tout ce qui s'y passait chaque jour. Or, il m'avait écrit qu'il était facile d'arriver avec plusieurs bateaux-mouches, et avec 500 hommes, sur le quai de l'Hôtel de ville, qui était peu gardé. Je demandai l'honneur de conduire cette entreprise, mais on n'a pas voulu et je suis resté ici.

Colonel Vabre, p. 558.

De même, M. Lavigne tenait les trois portes de Passy, et il était en mesure de garder les forts du Sud et le Trocadéro. Il eut beau supplier

M. Thiers, force lui fut de venir à Versailles et d'abandonner ses importantes positions.

Ainsi, le 24 au soir, non-seulement nous avions conservé nos portes, mais encore nous en avions repris deux des plus importantes, et entraîné avec nous un nouveau bataillon.

J'envoyai un officier prévenir de ce résultat l'amiral Saisset. Cet officier ne put voir que M. le lieutenant de vaisseau, Clément, son chef d'état-major; et, pendant la nuit, je pus faire des rondes à cheval, de la Seine à la porte Maillot, et constater le bon esprit du bataillon qui venait de se rallier à nous, le 33e.

Malheureusement, le lendemain, M. le lieutenant de vaisseau Mignard m'apportait officiellement, de la part de l'amiral, l'ordre, que je reçus officieusement depuis, de cesser toute résistance.

C'était le premier ordre que je recevais, car j'affirme que, contrairement à ce que l'amiral a dit à la Chambre, le 38e bataillon n'a jamais refusé de descendre dans Paris, et cela, pour une bonne raison, c'est qu'il n'en a jamais reçu l'ordre.

Le premier, le seul ordre que j'aie jamais reçu, a été de cesser la résistance, alors que je venais d'obtenir un succès qui avait donné à nos bataillons une confiance du meilleur augure.

M. Lavigne, p. 464.

Deux fois je me rendis à Versailles, auprès de M. Thiers, pour lui demander du secours, lui affirmant que je pourrais conserver cette partie de Paris.

Je ne pus l'obtenir. Je demandai alors une note de lui, désavouant la lettre de l'amiral Saisset; il m'autorisa bien à affirmer aux bataillons fidèles qu'il regrettait la décision prise, mais ne voulut pas me donner d'ordre écrit.

Je rentrai alors à Paris, et à force d'obstination, je parvins à maintenir ouvertes, jusqu'au 31, les trois portes de Passy. (Les 33e et 72e bataillons s'étaient encore laissé reprendre les portes Maillot et de Saint-Cloud.)

M. Lavigne, p. 464.

Grâce à un stratagème, je parvins encore à faire ouvrir les portes et je sortis de Paris pour tenter un dernier effort auprès du Président, et l'avertir surtout du danger que couraient les forts d'Issy et de Vanves.

Arrivé à pied à Versailles, je ne pus voir M. Thiers que le lendemain, et je compris bien vite que toute insistance était inutile. Je restai dès lors à Versailles et me mis aux ordres de l'état-major.

En résumé, ma conviction formelle est qu'il était possible, après le 18 mars, de conserver non-seulement les forts, mais encore l'importante position stratégique du Trocadéro.

M. Lavigne, p. 465.

Le 24 mars, on pouvait encore, au témoignage de M. le marquis de Plœuc, de M. Schœlcher et de M. Héligon, reprendre l'Hôtel de ville et le pouvoir à Paris. M. Thiers refusa tout concours, découragea toute tentative, et la désorganisation gouvernementale était si complète, qu'il fallut subir deux mois d'oppression, assister à l'assassinat des otages et à l'incendie d'une portion de Paris, pour venir à bout d'un soulèvement favorisé par l'incurie du pouvoir et par l'abandon où il laissa la capitale et les hommes d'ordre.

Je voudrais qu'il nous dise jusqu'à quel point on transigeait ou on résistait, et quelle était la pensée générale de la municipalité ; — je ne parle pas, bien entendu, des instructions qu'elle pouvait avoir reçues. — Je désirerais savoir quelle était la pensée de M. Schœlcher lui-même, lorsqu'il venait à Paris organiser la résistance, comptant, par conséquent, avoir recours au besoin à la force, lorsque celle-ci serait suffisante, alors qu'il transigeait cependant, dans une certaine mesure, puisque l'affaire des élections était une transaction. Je demande pardon à M. Schœlcher de cette nouvelle question.

M. SCHŒLCHER. — Votre demande est très-claire et il est très-facile d'y répondre. Voilà ma pensée. Je crois qu'on aurait pu résister si on avait eu le temps d'organiser les forces nécessaires. Quant à ma conduite, elle a précisément consisté à tenter des transactions en attendant qu'on fût en état de résister. J'ai travaillé, pour ma part, à organiser la résistance, sous les ordres de l'amiral, bien entendu, et si j'ai donné ma voix à la transaction qui a eu lieu, c'était pour gagner du temps.

M. Schœlcher, p. 328.

M. DELPIT. — Je voudrais prier M. Schœlcher de nous dire, en sa qualité d'ancien colonel de la garde nationale, son opinion personnelle sur la possibilité qu'il y avait, au moment où l'amiral Saisset s'est retiré, de garder des positions importantes comme Passy, la Muette, l'Ecole militaire, le quartier de la Banque, le Grand-Hôtel.

M. SCHŒLCHER. — Il est bien difficile, pour moi, de répondre à cette question. D'abord, je ne suis pas militaire et je ne puis avoir que mon opinion personnelle là-dessus. L'amiral Saisset, au contraire, est un militaire, un homme de guerre, dont personne au monde ne peut con-

tester l'énergie et le courage, et, s'il a jugé la résistance impossible, c'est que certainement elle devait l'être.

Cependant, voici mon opinion personnelle, que je ne puis nullement mettre en parallèle avec celle de l'amiral Saisset.

Nos approvisionnements augmentaient tous les jours, ainsi que le nombre de gardes nationaux qui venaient se ranger autour de nous, lesquels étaient animés d'un très-bon esprit et étaient très-décidés à se battre quand le moment viendrait. Nous avions déjà douze mitrailleuses, et il me semble que, dans ces conditions, si nous avions pu tenir encore quelques jours, nous aurions pu réussir.

M. Schœlcher, p. 327.

Vous pouvez vous rappeler d'ailleurs que le lendemain du jour où eut lieu la fusillade de la place Vendôme, plusieurs gardes nationaux sont venus à Versailles me prier de les introduire auprès du général Le Flô, dans le but d'obtenir de lui des canons avec lesquels, disaient-ils, il leur semblait très-facile de prendre la place Vendôme. Je me rappelle que M. Le Flô dit à cette occasion : « Mais, c'est très-difficile de confier des canons à la garde nationale, car nous n'en avons pas beaucoup ; » et il finit par ne pas les donner.

Le lendemain ou le surlendemain, nous sommes encore venus trouver M. Thiers. — Je me rappelle cela parfaitement; je crois même que M. Tirard et quelques maires se trouvaient avec nous; nous lui avons dit : « La garde nationale est disposée à se battre ; elle est très-résolue, mais elle est un peu embarrassée (c'était un peu avant que l'amiral Saisset ne fût nommé général en chef de la garde nationale), elle est inexpérimentée, et si vous adjoigniez seulement 5,000 hommes de troupes régulières, cela lui donnerait de l'assurance. » Les paroles que M. Thiers nous répondit sont encore présentes à ma mémoire : « Ni 5,000 ni 500, ni 5 ; j'ai besoin du peu de troupes que j'ai à ma disposition et dont je ne suis pas encore complétement sûr, pour défendre le Gouvernement et l'Assemblée nationale. Si je vous donne 5,000 hommes et qu'ils soient battus, il faudra en envoyer 5,000 autres pour les remplacer ou les soutenir. » — Et il refusa très-catégoriquement.

Quant aux dispositions de la garde nationale, elles étaient excellentes.

M. Schœlcher, p. 327.

Me demanderez-vous si mon opinion est que la résistance pouvait être efficace? Je vous dirai qu'avant le samedi 25, c'est-à-dire avant cette dispersion des bataillons de l'ordre, contenant de quinze à vingt mille

hommes environ, échelonnés du quartier Saint-Honoré à la gare Saint-Lazare, la résistance était possible.

Marquis de Plœuc, p. 489.

C'est le vendredi 24, que les événements ont commencé à approcher de leur dénoûment. Il y a eu encore quelques pourparlers, mais qui n'ont jamais abouti à rien. Les délégués du Comité central acceptaient ce que nous leur proposions ; mais ensuite le Comité central refusait ; ainsi les délégués de Varlin avaient accepté de nous rendre la mairie, et quand on est arrivé au Comité central, le Comité central a refusé.

Le vendredi, vers quatre heures, nous apprenons que les gardes nationaux se dirigent pour prendre la mairie du 1er arrondissement. Immédiatement on fait prendre les mesures nécessaires pour résister et au besoin pour se porter au secours de l'arrondissement menacé. Tout était bien préparé, et ce jour-là, je crois que si nous avions eu un général dans Paris, on prenait l'Hôtel de ville et on sauvait la situation. Il y avait à la Bourse 10,000 hommes. J'avais près de trois ou quatre cents officiers d'infanterie, venant de captivité, à qui j'avais fait distribuer des chassepots; il y avait parmi eux un colonel. Tous étaient prêts à marcher. Seulement, il manquait un homme ayant le droit de dire : « Je veux. » J'avais bien un commandement, mais il était illusoire, puisque j'étais délégué uniquement par les maires et que l'amiral Saisset était au Grand-Hôtel, où je croyais qu'il allait prendre des mesures pour activer les choses. Rien n'a été fait, et quand les fédérés sont arrivés à la mairie du 1er arrondissement, aucune résistance n'était possible.

M. Héligon, p. 548.

Enfin, voici le témoignage de M. Hervé, qui résume et confirme les précédents :

Cependant, il y eut sur certains points des actes de courage : on garda les postes que l'on occupait ; le ministère de l'intérieur, place Beauveau, fut gardé jusqu'au dimanche à midi par un certain nombre de gardes nationaux des 2e et 3e bataillons ; et ce fut seulement sur une dépêche envoyée par M. Calmon, que nos bataillons évacuèrent la place Beauveau. Le gouvernement avait quitté Paris la veille.

La conduite de la garde nationale n'a pas été aussi mauvaise qu'on a pu le croire.

Le dimanche, 19 mars, Paris se trouvait livré à l'insurrection, les forts avaient été évacués, la garde nationale de l'ordre était maîtresse d'un petit nombre de points, comme Passy, Auteuil.

Un membre. — Quels étaient les termes de la dépêche de M. Calmon?

M. LE PRÉSIDENT. — Cette dépêche a été déposée dans vos mains. M. Picard a été dans une maison voisine du ministère; il est parti à cinq heures du matin, et, après son départ, M. Calmon a donné l'ordre d'évacuation.

M. HERVÉ. — Auteuil, Passy, le Trocadéro étaient gardés par les bataillons de l'ordre. Ce quartier était très-bien disposé en ce moment. Il n'y avait plus de Gouvernement dans Paris, plus d'administration; il n'y avait plus que les maires et les adjoints qui pouvaient conserver l'apparence de la légalité, rien de plus. Au 19 mars, nous étions livrés à nous-mêmes.

M. Hervé, p. 171.

On fit encore une nouvelle tentative de résistance à main armée ; on s'organisa sous les ordres de M. l'amiral Saisset, on occupa certains points de Paris, notamment le Grand-Hôtel, la gare Saint-Lazare ; sur la rive gauche, l'Ecole polytechnique ; cela prenait une certaine consistance, il y avait quinze ou vingt mille gardes nationaux sous les armes, mais ne sachant à qui obéir, ne sachant pas, quand ils se trouvaient près d'un autre bataillon, s'il était favorable à l'ordre; mais on tenait un peu l'insurrection en respect.

Malheureusement, cette résistance ne dura pas. Le 25 mars, les maires consentirent à abandonner les points occupés et à convoquer les électeurs pour le lendemain dimanche. Il se trouva que cet essai de résistance fut funeste, parce qu'il désignait à l'hostilité du Comité tous les bataillons qui y avaient concouru; tous les officiers supérieurs de ces bataillons furent obligés de quitter Paris ; tous les bataillons qui y avaient pris part furent désignés pour être désarmés. C'est ce qui fit que plus tard, quand on voulut provoquer un mouvement dans Paris, afin de donner la main aux troupes qui venaient de Versailles, on ne trouva plus les éléments qu'on cherchait; ils avaient été détruits par le Comité central et la Commune. On avait fait une liste des noms des bataillons et des offficiers qui avaient pris part à la tentative de l'amiral Saisset.

Cependant les hauteurs de Passy et du Trocadéro furent occupées jusqu'au 28 mars, quatre jours avant le commencement de la lutte entre Paris et Versailles. Si cette occupation avait duré quelques jours de plus, vous voyez le résultat.

Le 2 avril, les troupes du Comité occupèrent ces points.

M. Hervé, p. 172.

CHAPITRE LII

L'Amiral Saisset au 18 mars.

Récit de l'amiral. — Opinion de M. Vautrain. — L'amiral désespère du succès dès le premier jour. — Il repousse les dévouements qui s'offrent à lui. — Ses pourparlers avec les maires. — Ses hésitations et ses complaisances pour eux. — Sa funeste proclamation. — Il abandonne Paris et renvoie les défenseurs de l'ordre.

M. l'amiral Saisset, nommé par M. Thiers commandant de la garde nationale parisienne, raconte ainsi qu'il suit comment il reçut ce mandat :

M. Thiers m'appela pour me demander de tenter un effort à la tête des gens de l'ordre de la garde nationale de Paris ; il me nomma commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, le 20 mars 1871.

Au moment de mon départ, je n'avais pas d'instructions écrites ; les instructions verbales de M. Thiers étaient : « Je ne vous donne pas l'ordre d'aller à Paris, je suis heureux de votre détermination ; *je vous recommande de faire tout ce qu'il faudra pour arriver à l'élargissement du général Chanzy*. Faites tout ce que vous pourrez au moyen de votre popularité — popularité plus ou moins passagère — *pour tâcher de conjurer les horreurs de la guerre civile. Je n'ai pas d'instructions à vous donner ; les maires de Paris ont mes pleins pouvoirs.* »

Amiral Saisset, p. 303.

A en juger par ce que dit M. Vautrain, le choix n'était pas heureux, et ce témoignage est confirmé par MM. Desmarets, Bellaigue et de Plœuc.

Je pressais l'amiral de prendre des mesures. Je ne suis pas militaire. On a fait de grands reproches à Gambetta, et je crois avec raison, d'avoir voulu être militaire. Il ne m'appartenait donc pas de donner

des Cordres militaires. ependant, je ne pouvais m'empêcher de dire à l'aide de camp de l'amiral : « Il me semble que rien ne se fait ; l'insurrection approche, et nous ne prenons pas de mesures. » — « Mais, me répondait-il, l'amiral Saisset a reçu du pouvoir exécutif l'ordre de ne pas faire de résistance. » — « Enfin, disais-je, faisons toujours des barricades ; nous avons des paniers, nous les mettrons rue de la Banque, rue Croix-des-Petits-Champs, et quand on viendra nous attaquer, ce sera un moyen de défense. Voilà des maisons qui commandent la rue Vivienne : pourquoi ne pas les occuper? » — « L'amiral ne peut pas donner d'ordres que l'on pourrait considérer comme agressifs ; cependant, si vous me donnez l'ordre de le faire, je vais les occuper. »

C'est un officier, Messieurs, que je vous engage à faire appeler devant vous. Il s'appelle Feytaud. C'est un officier de marine qui n'était pas précisément aide de camp de l'amiral, mais qui ne le quittait jamais.

Je fis occuper ces maisons par M. Feytaud, lorsque arriva l'attaque de la mairie du 1er arrondissement par les insurgés.

M. Vautrain, p. 375.

Le Gouvernement avait nommé l'amiral Saisset pour commander les gardes nationaux ; j'étais en rapport avec lui, je l'ai trouvé personnellement très-calme, mais, militairement, absolument convaincu de l'inutilité complète d'aucune espèce de résistance. A dix reprises différentes, il m'a donné cette assurance-là ; j'ai essayé de combattre son opinion, je l'ai toujours trouvé ferme dans sa conviction.

M. Desmarest, p. 411.

Militairement, l'amiral Saisset participait au découragement des maires, il n'a pas pu donner des ordres précis. Il y avait 1,700 hommes dans la rue de la Banque, j'ai demandé s'il n'était pas urgent d'en amener d'autres pour se grouper autour de ce noyau central ; l'amiral Saisset était très-occupé de l'alimentation des gardes nationaux ; il m'a dit : « Faites ce que vous voudrez, voici un ordre, vous en ferez ce que vous voudrez. »

M. Bellaigne, p. 388.

J'avais été chargé par un habitant de Passy de faire connaître à l'amiral que deux ou trois bataillons étaient sous les armes depuis trois jours, qu'ils étaient surmenés ; ils le conjuraient de les faire relever, comme aussi de venir prendre une quarantaine de pièces de canon qui se trouvaient dans le parc de la Muette, sous leur garde. L'amiral me répondit qu'il était bien difficile de faire relever ces bataillons, qu'il

pouvait être dangereux d'envoyer les bataillons d'un quartier dans un autre, qu'il y réfléchirait.

Marquis de Plœuc, p. 489.

L'amiral Saisset avoue lui-même qu'il a cru ne pouvoir essayer aucune résistance :

J'avais la conviction, quand je me suis décidé, le 22, à rendre compte de la situation à M. Thiers, que si j'avais engagé l'action, nous aurions été complétement écrasés, et l'insurrection victorieuse, ne rencontrant aucun obstacle, serait venue jusqu'à Versailles.

Dès le 22, ils étaient parfaitement organisés et approvisionnés de canons et de munitions; les bataillons de marche pouvaient, dès le 22, venir nous tourmenter ici, j'en suis convaincu; et comme, à ce moment, nous n'étions pas sûrs de l'armée, je ne sais pas s'ils n'auraient pas eu le dessus. C'était un acte de prudence que de ne pas engager l'action le 22.

Plus tard, je vis qu'autour de moi on se désagrégeait, la fatigue s'emparait de tous.

Amiral Saisset, p. 307.

En ce qui touche la proclamation signée de lui et où étaient annoncées des décisions de l'Assemblée, contraires à toutes les intentions bien connues de la majorité, l'amiral Saisset donne des explications confuses, desquelles il résulte qu'il a rédigé divers projets de proclamation avec des variantes considérables. Les maires ayant adopté la plus grave de ces variantes, on a fait imprimer et afficher le placard, sans qu'il eût donné le bon à tirer.

Voici, d'ailleurs, ces explications et le texte de la proclamation elle-même :

Ce projet d'affiche fut remis par l'amiral à MM. les maires; il donna lieu, paraît-il, à une discussion à la suite de laquelle il fut modifié de la manière suivante :

Le *bon à tirer* n'a pas été donné par l'amiral sur l'affiche définitive.

Le temps marchait, les coups de fusil allaient partir; nous rédigions des projets de proclamations, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. pour calmer l'effervescence; j'y disais : « Nous réussirons à obtenir, ou nous obtiendrons, ou nous avons obtenu; » tout cela était écrit à l'avance et destiné à parer aux diverses éventualités. Comme je n'étais maître de rien, un beau jour, sans que j'aie donné le bon à tirer, on a imprimé un de ces placards avec une rédaction de laquelle il résulte que « nous nous étions entendus avec l'Assemblée ». De sorte qu'on

donnait comme un fait accompli des choses qui ne l'étaient nullement.

Un membre. — Nous ne comprenons pas bien ces explications.

M. LE PRÉSIDENT. — L'amiral dit qu'il avait préparé plusieurs projets de transaction conformes aux instructions données par le président du Conseil aux maires de Paris, lesquels étaient autorisés à faire les sacrifices nécessaires à la pacification des esprits.

Sur ces différents projets, il y avait tantôt « on pourra vous concéder telle chose, ou on vous donnera, ou on vous a donné. » La rédaction changeait tous les jours, c'était la situation qui changeait surtout. L'amiral dit que le dernier projet a été imprimé à son insu, contre sa volonté.

Le même membre. — Je demande alors à l'amiral qui l'a fait parler malgré lui.

M. L'AMIRAL SAISSET. — M. de Turenne a réussi à se procurer cette pièce, sur laquelle se trouve la mention « bon à tirer à 25,000 exemplaires ; » elle porte une signature que je ne connais pas et qui n'est pas la mienne : j'y trouve une note (l'amiral a entre les mains ces papiers qu'il communique aux membres de l'Assemblée), je crois que cette note a été faite par un ancien préfet du Finistère qui avait été mis à ma disposition; un homme âgé, dont le nom m'échappe.

D'accord avec MM. les maires, il avait été convenu qu'une affiche serait apposée pour informer la population :

Qu'ils pensaient obtenir du Gouvernement :

1° La reconnaissance complète des franchises municipales ;

2° L'élection des officiers de la garde nationale, quel que soit leur grade ;

3° Des modifications à la loi des échéances ;

4° La présentation d'un projet de loi sur les loyers.

L'affiche composée, d'accord avec MM. les maires, a subi de leur part, sans l'aveu ni l'approbation de l'amiral, les modifications suivantes :

1° Au lieu de : « Nous réussirons à obtenir ou nous obtiendrons, » l'affiche portait : « Nous avons obtenu. »

2° Au lieu de : « Quel que soit leur grade », l'affiche portait : « Y compris le général en chef. »

Une copie porte : « Si l'élection est décrétée par l'Assemblé nationale. »

3° Au lieu de : « Présentation d'un projet de loi », l'affiche portait : « Un projet de loi. »

4° Au lieu de : « Les lois de conciliation que nous réussirons à obtenir », l'affiche portait : « Les lois que nous avons réussi à obtenir. »

5° Au lieu de : « Le vice-amiral, commandant en chef des gardes

nationales de la Seine », l'affiche portait : « Le vice-amiral, commandant en chef provisoire. »

Ainsi tout ce qui était dubitatif devenait affirmatif.

On ajoutait au paragraphe 2, la nomination du commandant supérieur des gardes nationales.

L'espérance de la présentation d'un projet de loi sur les loyers devenait un fait accompli.

Enfin, on ajoutait à la signature de l'amiral le mot « provisoire. »

Ces modifications, qui ont profondément altéré le sens de la proclamation, n'ont été portées à la connaissance de l'amiral qu'à l'état de *fait accompli*, et quand il n'était plus possible d'en décliner la responsabilité, sans se séparer des maires, avec lesquels il était prescrit de marcher d'accord, eux seuls ayant les *pouvoirs* nécessaires pour *agir ;* tout en reconnaissant que, plein de confiance dans MM. les maires, il avait tenu la plume pour la rédaction d'un premier projet qui ne devait être affiché qu'après avoir reçu l'approbation de l'amiral.

M. LE PRÉSIDENT. — Amiral, vous déclarez que vous n'avez autorisé personne à faire imprimer cette affiche, qu'elle a été imprimé malgré vous et sans votre assentiment (1) ?

M. L'AMIRAL SAISSET. — Oui, Monsieur le président. D'abord, je n'avais aucune action sur l'imprimeur. D'ailleurs, toutes les fois que quelqu'un veut faire imprimer, c'est lui-même qui donne le bon à tirer sur l'épreuve définitive, et c'est sur le reçu de sa signature qu'on imprime.

Voici l'épreuve définitive qu'on a réussi à retrouver, et vous voyez que je n'ai pas donné le bon à tirer.

Un membre. — Qu'est-ce que cette affiche ?

M. L'AMIRAL SAISSET. — C'est une affiche qui formulait des conditions comme si l'Assemblée nationale les avait acceptées ; elle engageait l'Assemblée, tout cela sans ma participation :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

» LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

» Paris, le 23 mars 1871

» Chers concitoyens,

» Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du gouvernement de l'Assemblée nationale :

» 1° La reconnaissance complète de *vos franchises municipales ;*

(1) M. Tirard a bien voulu déclarer depuis que, le jugeant utile à la situation, avait fait afficher une des rédactions de lui-même.

» 2° L'élection de *tous les officiers* de la garde nationale, *y compris le général en chef*;

» 3° Des modifications à la loi sur les échéances;

» 4° Un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires, jusques et y compris les loyers de 1,200 francs.

» En attendant que vous confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur, pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à obtenir, et contribuer ainsi à l'affermissement de la *République!*

» *Le vice-amiral commandant en chef provisoire,*

» SAISSET. »

Cette affiche, ainsi modifiée, fut remise à l'imprimeur Dupont sans le *bon à tirer* de l'amiral, qui n'en eut connaissance que lorsqu'elle était déjà affichée.

On comprend que MM. les maires, dans un but de conciliation et alors qu'ils faisaient de généreux efforts pour éviter l'effusion du sang, aient cru devoir pousser les concessions à leurs extrêmes limites.

Désavouer l'affiche, c'était amener un conflit et faire les affaires du Comité; les faire enlever était naturellement impossible.

Il ne restait à l'amiral d'autre parti que laisser courir, n'ayant pas les presses de l'*Officiel* à sa disposition.

Un membre. — Vous n'aviez pas donné le bon à tirer, mais qui avait fait le projet?

M. L'AMIRAL SAISSET. — Il y eut toujours quatre points principaux : « les franchises municipales, les loyers, les échéances, les élections de la garde nationale », qui séparaient les dissidents, comme on les appelait alors, les maires de Paris représentant le pouvoir exécutif.

Amiral Saisset, p. 311.

Enfin, l'amiral rejette la responsabilité de ce grave incident sur les maires, *qui l'ont roulé*, et que M. Thiers avait faits les arbitres de la situation.

Nous donnons ici ces allégations, l'affirmation de M. Tirard, quant au *bon à tirer*, et l'explication du retour à Versailles de l'amiral après la *capitulation des maires* et leur composition avec la Commune et le Comité central :

Un membre. — Amiral, c'était donc la réunion des maires, d'accord avec vous, qui déterminait les points que l'Assemblée aurait plus tard à accepter ou à ratifier?

M. L'AMIRAL SAISSET. — Parfaitement. Seulement, je n'avais là-dessus ni instructions écrites ni instructions verbales, je n'avais pas autre chose que la parole de M. Thiers.

Un membre. — Vous suiviez les instructions de M. Thiers ?

M. L'AMIRAL SAISSET. — Il m'a dit que les maires avaient ses pleins pouvoirs pour consentir les sacrifices jugés nécessaires à la dernière heure.

Le même membre. — Ils étaient les arbitres de la situation, les juges des sacrifices qu'on devrait accepter ?

M. L'AMIRAL SAISSET. — Oui, moi je ne devais que mon avis et mon assistance militaire.

Un membre. — Ainsi, les maires étaient autorisés par M. Thiers à traiter ?

M. L'AMIRAL SAISSET. — Permettez. M. Thiers a certainement fait ce qu'il devait faire; qui pourrait en douter ? mais il faut bien savoir dans quelle mesure les maires étaient autorisés à traiter, et quelle portée, quelle limite avait leur procuration. C'est là, — vous étiez, je crois, à l'Assemblée le lendemain de mon retour, — c'est là, je l'ai avoué alors, et je l'avoue encore aujourd'hui, que, personnellement, j'ai été roulé par eux ou du moins par ceux qui voulaient aller beaucoup plus loin que nous.

Un membre. — Par les maires ?

M. L'AMIRAL SAISSET. — Oh! non pas par Vautrain, mais, par exemple, par Mottu, par Bonvalet et d'autres. Ce sont eux qui ont saisi l'occasion.

Amiral Saisset, p. 312.

M. l'amiral Saisset affirme qu'il n'a pas donné le bon à tirer de son affiche et que sa proclamation a été publiée sans autorisation.

M. TIRARD. — J'affirme sur l'honneur que M. l'amiral Saisset m'a apporté les deux affiches dont j'ai parlé, toutes deux écrites et signées de sa main, et portant en plus le bon à tirer.

M. Tirard, p. 344.

Et pour en terminer avec l'affaire de l'amiral Saisset, je vous affirme de nouveau sur l'honneur que c'est lui-même qui m'a remis l'affiche qui a été publiée, en même temps que celle-ci, qui est restée entre mes mains.

Vous voyez que, sur ce manuscrit, le bon à tirer est signé de l'amiral.

M. Tirard, p. 343.

Enfin, le 25 eut lieu ce que j'ose appeler *la capitulation des maires*. Cette composition avec la Commune et le Comité central me décidèrent à me retirer ; j'étais convaincu que, quelles que fussent les concessions, vous n'auriez pas pu empêcher la lutte, et que plus vous eussiez cédé, plus on vous aurait demandé.

Aussi, le 25 mars, considérant la situation comme plus que compromise, après avoir réussi à contenir le mouvement et avoir donné au chef du pouvoir exécutif quelques heures de plus pour essayer de reformer l'armée, je me décidai à donner aux gardes nationaux l'ordre de rentrer chez eux et d'attendre un moment plus favorable pour agir; j'ai prescrit à mes aides de camp de se retirer, et moi-même je suis venu à pied à Versailles.

Amiral Saisset, p. 312.

CHAPITRE LIII

Les Maires de Paris au 18 mars.

Pleins pouvoirs donnés aux maires par M. Thiers. — Instructions vagues reçues par l'amiral Saisset. — Composition et esprit de la réunion des maires. — Double courant d'opinion parmi les maires. — Admission des délégués du Comité central. — Majorité des maires acquise à la révolution. — Excitations coupables de MM. Floquet, Clémenceau et Jules Simon. — Elles entraînent les maires à pactiser avec l'émeute. — Explications de M. Floquet. — La capitulation des maires consomme le succès de la révolution.

Nous avons déjà vu comment l'organisation et l'action des maires de Paris avait préparé et amené l'insurrection.

Cependant, dès son arrivée à Versailles, M. Thiers remit ses pleins pouvoirs à la réunion des maires, et les instructions de l'amiral Saisset, nommé commandant de la garde nationale, portaient qu'il eût à s'entendre pour tout avec les maires. Jamais il ne fut donné par un chef de gouvernement des directions aussi vagues et aussi imprudentes.

M. Thiers m'avait dit : « Laissez les maires faire ce qu'ils croiront utile, vous leur devez vos avis, votre assistance militaire, rien de plus. »

Amiral Saisset, p. 303.

M. Thiers me répondit ceci : « Vous n'avez qu'une chose à faire, c'est d'empêcher l'effusion du sang pendant quelques jours ; votre devoir est de ne pas continuer une résistance inutile. Dans tous les cas, vous avez fait un acte de bon citoyen, et je vous en serai toujours reconnaissant. »

Je rentrai à Paris, et je fis afficher une proclamation dans laquelle, après avoir remercié la garde nationale de son concours, qui nous avait permis de placer les légitimes revendications de Paris sur le terrain de la légalité, et voulant éviter tout conflit sanglant, j'invitais les électeurs à se rendre au scrutin. Le lendemain, les élections eurent lieu sans

aucun désordre. Dans mon arrondissement, mes trois adjoints et moi avons été nommés. M. Desmarest, M. Méline, M. Adam et quelques autres membres des municipalités le furent également. Mais la grande majorité des élus étaient des candidats proposés par le Comité de l'Hôtel de ville.

M. Tirard, p. 343.

La réunion ainsi constituée par M. Thiers, arbitre de la situation de Paris et jusqu'à un certain point de celles de la France, méritait bien peu cette preuve de confiance, à en juger par des témoignages, dont plusieurs émanent des membres mêmes de ce Comité :

Nous nous sommes réunis; eh bien, laissez-moi vous le dire : il y a eu de grandes divergences parmi les maires. Il y a eu des conspirateurs, c'est évident, puisqu'ils sont entrés tout droit à la Commune. Mais, néanmoins, la grande masse des maires n'était pas pour l'insurrection. Rappelez-vous, Messieurs, notre première affiche; nous pouvions à peine parler de l'Assemblée nationale; nous en avons parlé avec une très-grande discrétion. Dans notre seconde affiche, rédigée par MM. Henri Martin et Arnaud de l'Ariége, nous disions aux Parisiens : « Vous n'avez de salut que dans l'Assemblée nationale, la seule souveraine. » Et l'affiche était signée par tous les maires. Soyez bien convaincus que l'immense majorité des maires présents, quoique vous en ayez vus de très-avancés, était pour l'Assemblée nationale contre l'insurrection.

M. Vautrain, p. 374.

Dès ce moment-là, peut-être, se produisirent dans la commission des maires deux courants: les uns étaient décidés à résister jusqu'au bout pour le maintien de l'ordre et des lois; les autres étaient enclins à la conciliation, quelques-uns avec une complaisance fâcheuse, qui énervait la fermeté de la réunion, et allait jusqu'à entraver l'exécution des mesures de défense. Plusieurs pouvaient avoir pour but, par des concessions, de gagner du temps et de mettre par là le gouvernement en mesure de se fortifier contre l'insurrection; mais ce motif ne fut guère allégué, du moins à ma connaissance, et celui contre lequel j'eus le plus à lutter, moi qui étais partisan de la résistance, ce fut le fantôme toujours évoqué de la réaction, qui, une fois les fédérés dissous, refuserait à Paris des libertés et un Conseil municipal élu; à quoi nous répondions que si les municipalités triomphaient par elles-mêmes de l'émeute, elles seraient bien plus autorisées à réclamer cette satisfaction et l'obtiendraient, comme nous en avions la promesse du Gouvernement.

M. Dubail, p. 357.

Et je me rappelle que le 20 ou le 21 mars, une réunion de maires ayant lieu à la troisième mairie, nous fûmes scandalisés d'apprendre qu'une délégation du Comité central tenait séance à côté de nous, avec l'autorisation du maire, qui, à ce moment même, nous présidait.

M. Dubaïl, p. 354.

Il y avait là plusieurs de mes collègues, qu'à tort ou à raison, je souçonnais d'être plutôt du parti ennemi que du nôtre, et de ne venir au milieu de nous que pour nous épier et nous trahir, au dernier moment. Dans un moment de discussion vive, je dis à ces messieurs : « Si vous êtes ici pour résister avec nous, c'est bien ; sinon, il faut partir. » Je leur dis cela en termes soldatesques. Voilà où nous en étions, et c'est cette division déplorable qui explique la faiblesse du pouvoir si respecté de l'ensemble des maires, devant une insurrection sans autorité ni chefs connus, et leur défaillance finale.

Un membre. — Quels sont les maires dont vous parlez?

M. DUBAIL. — Je puis me tromper, et je le souhaite, sur les intentions de mes collègues, mais ils ont fait, selon moi, le plus grand mal à leur insu, sans doute, par leur continuelle entremise entre les maires et le Comité central, leur complaisance pour celui-ci, leur pression, parfois menaçante, sur nous, et quelques-uns par une sorte de connivence avec les insurgés dont ils soutenaient toutes les exigences. Ils se sont d'ailleurs plus ou moins démasqués depuis. Mais enfin, le dernier jour, je considérais la présence de ces messieurs comme un danger au moment de la lutte qui allait éclater.

M. Dubail, p. 360.

La réunion était très-nombreuse, tous les maires et adjoints s'y étaient rendus, à mesure que la révolution se consommait, et j'y arrivai un des derniers, retenu que j'avais été par les causes que je vous ai dites. Je me fis rendre compte par mes voisins du sujet de la discussion. On y discutait sur le point de savoir si on devait envoyer une délégation à l'Hôtel de ville, auprès du Comité central, pour négocier avec lui, sur ce qu'il pouvait y avoir à faire dans l'intérêt de la ville de Paris.

Je fus surpris, je le dis très-sincèrement, qu'une question comme celle-là pût s'agiter. Je ne sais pas s'il y avait habileté politique à le faire, je ne dis pas non, mais, quant à moi, mon impression était celle-ci : prendre l'initiative d'une démarche de cette nature, était une chose dangereuse, qui ne pouvait qu'être de nature à amoindrir le parti de l'ordre devant l'insurrection.

Je me retirai ; mais je crois me rappeler qu'avant le moment où je me

retirais la mesure avait été votée, et que quelques personnes avaient été déléguées pour aller à l'Hôtel de ville le lendemain matin.

M. de Normandie, p. 366.

M. BELLAIGUE. — Le jeudi 23 mars au matin, j'assistai à l'Assemblée des maires. La position devenait de plus en plus tendue. Deux représentants s'y trouvaient : MM. Louis Blanc et Floquet. Je suis arrivé pour entendre une motion qui m'a surpris et qui consistait, dans le désarroi où nous nous trouvions, à rallier les dissidents autour de la députation parisienne, à laisser de côté le Comité central qu'on n'approuvait pas, mais à ne pas suivre non plus l'Assemblée.

Ce thème a été développé plus ou moins habilement : j'ai demandé la parole pour répondre à ces messieurs. Je n'avais pas l'honneur d'être connu d'eux personnellement; j'ai dit que cette proposition ne tendait qu'à établir une insurrection mixte, alors que nous avions d'un côté cette détestable insurrection du 18 mars, et de l'autre le Gouvernement que nous devions reconnaître; qu'en admettant que ce ne fût pas un crime ou une faute, cela semblerait une folie; que si nous avions quelque force dans le pays, nous devions la puiser dans la légalité et qu'il était insensé de vouloir créer cette nouvelle insurrection à côté de celle de l'Hôtel de ville.

Je crois que j'ai déterminé l'assemblée à ne pas suivre les deux représentants.

M. Bellaigue, p. 386.

Le conseil municipal se composait de trois éléments : un certain nombre de membres peu considérable était absolument avec la Commune; d'autres absolument contre la Commune, j'en étais avec M. Vacherot. Puis il y avait des intermédiaires très-nombreux, qui étaient près de la Commune en lui servant d'auxiliaires. C'est là qu'est la vérité. Voilà avec quoi nous avons eu à lutter.

Le nombre des maires foncièrement attachés à l'idée gouvernementale régulière était peu nombreux.

M. LE PRÉSIDENT. — Trois ou quatre.

M. DESMAREST. — Dix peut-être, en comptant les adjoints.

M. LE PRÉSIDENT. — Et combien pour la Commune ?

M. DESMAREST. — Il serait difficile de le dire. Il y avait peut-être une dizaine de membres foncièrement dans les idées du Gouvernement régulier sur quatre-vingts, tant maires qu'adjoints. Les autres étaient dans des idées politiques qui les rapprochaient de la Commune ou d'un rôle auxiliaire de la Commune.

M. Desmarest, p. 410.

Auprès de nous, il y avait des hommes qui croyaient qu'il fallait s'entendre avec le Comité central bien plutôt qu'avec le gouvernement de Versailles. Ces hommes disaient qu'il y avait plus à gagner pour la République à marcher d'accord avec le Comité central qu'à chercher à se rattacher au gouvernement de Versailles. Je n'ai jamais été de leur opinion. Toutefois il faut reconnaître que ce fut l'opinion première de la majorité des maires et adjoints, car, à la suite de la communication dont j'ai donné lecture, il s'engagea des relations, je ne dirai pas intimes, très-suivies, entre l'Hôtel de ville et la mairie du deuxième arrondissement, où les maires se réunissaient, et où l'on avait, en quelque sorte, constitué un centre de résistance à l'autorité qui cherchait à se consolider à l'Hôtel de ville. Les allées et venues étaient fréquentes; on nous communiquait les résultats, et nous restions toujours dans l'indécision.

M. Degouve-Denuncque, p. 401.

MM. Floquet et Clémenceau, et même un ministre de M. Thiers, M. Jules Simon, par des paroles au moins imprudentes, excitèrent encore les passions révolutionnaires de l'assemblée des maires, et la jetèrent du côté de la Commune.

M. DE LA ROCHETHULON. — Il y a une déclaration disant que M. Floquet a annoncé la nomination du duc d'Aumale.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est la déclaration de M. Héligon.

M. Desmarest, p. 413.

Un membre. — On a dit que les maires étaient hésitants, n'étaient pas décidés à signer, lorsqu'un maire de Paris et M. Floquet déclarèrent qu'à Versailles l'Assemblée avait renversé la République et nommé le duc d'Aumale lieutenant général des armées. Je me rappelle l'expression du témoin : « on se jeta sur les plumes. »

M. DESMAREST. — Le fait est vrai.

M. DE LA ROCHETHULON. — Vous confirmez le fait que MM. Floquet et Clémenceau ont annoncé la nomination du duc d'Aumale?

M. DESMAREST. — Oui.

M. VACHEROT. — Ont-ils annoncé le fait comme accompli, ou ont-ils dit que le bruit en courait?

M. DESMAREST. — Ils ont parlé des dispositions de l'Assemblée à nommer le duc d'Aumale, et non d'un fait accompli.

M. Desmaret, p. 413.

Enfin, au moment où la séance de nuit aller commencer, M. Thiers

était très-inquiet. Les quelques paroles qu'il prononça à la tribune, un instant après, le prouvent surabondamment. Je lui dis : « Si l'Assemblée veut accepter les propositions faites par les maires de Paris, je crois que nous pourrons prolonger la situation pendant quelques jours et atteindre la date du 3 avril, pour procéder à des élections régulières. »

Je pensais que la séance de nuit ne pouvait pas avoir une grande importance, puisque le rapport de la Commission, dans laquelle j'avais été entendu dans la journée, n'était pas prêt. M. Thiers désirait qu'elle le terminât le plus tôt possible. J'allai m'entretenir un instant avec M. Grévy, qui me dit : « Je vais lever la séance très-rapidement. » En effet, elle n'a duré qu'une dizaine de minutes. Et c'est à ce moment que M. Jules Simon, qui était au pied de la tribune, me dit : — « Je suis excessivement inquiet ; le bruit court que quelques membres de la majorité ont l'intention de proposer que le commandement de l'armée soit donné au prince de Joinville ; croyez-vous que ce soit sérieux ? »

« — Je n'en sais rien, j'ai entendu parler du duc d'Aumale. »

M. Tirard, p. 342.

M. Floquet cherche bien à expliquer ses paroles, mais M. Héligon les confirme, et M. Tirard certifie de nouveau le propos de M. J. Simon :

Plusieurs personnes ont déposé qu'en leur présence vous étiez venu annoncer dans la réunion des maires et au Grand-Hôtel que l'Assemblée nationale avait nommé M. le duc d'Aumale lieutenant-général, et que, sur cette nouvelle, la décision fut prise de signer le traité avec le Comité.

M. FLOQUET. — Cela m'a déjà été dit, c'est pourquoi votre question ne m'étonne pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Deux personnes très-dignes de foi nous ont déclaré qu'elles vous avaient entendu faire cette déclaration.

M. FLOQUET. — Je donne le démenti le plus formel à ces deux personnes. Voici ce qui s'est passé ;

Le soir même où eut lieu ce fameux comité secret qui a été brusquement terminé avant d'avoir commencé, sur les supplications de M. Thiers, plusieurs membres de l'Assemblée me dirent avant d'entrer en séance : « Vous ne savez pas ce qui va se passer : au début de la séance, on va demander des explications à M. Thiers sur l'affiche de l'amiral Saisset qui a paru dans la journée ; » — l'amiral avait annoncé que l'Assemblée avait décidé telle et telle concession, et il s'en trouvait une ou deux que l'Assemblée n'avait pas décidées ; — « on va demander

des explications à M. Thiers, et s'il est établi que M. Thiers a autorisé l'amiral Saisset à publier cette affiche, M. Thiers sera renversé, et on est décidé à nommer le duc d'Aumale lieutenant-général de la République ou du royaume. On ajouta : « Vous pouvez être sûr de cela ; cela va se passer tout à l'heure. »

M. Floquet, p. 292.

Pendant ce temps, l'insurrection doublait ses postes, et dans la nuit le Comité central ne voulait plus du traité que les maires avaient signé. Ils voulaient la Commune et les élections pour le dimanche. On a parlementé, mais rien n'a pu y faire. Je déclare que certains des maires qui ont signé voulaient s'en aller chez eux. Voici ce qui a décidé une masse de nos collègues à signer. Dans la réunion du samedi matin, est arrivé de Versailles un maire député, M. Clémenceau avec M. Floquet. Ils nous ont dit qu'ils arrivaient de Versailles et que dans les couloirs, il n'était question que de proclamer le duc d'Aumale lieutenant-général du royaume.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Clémenceau et M. Floquet vous ont dit cela dans la réunion des maires ?

M. LE MARQUIS DE LA ROCHETHULON. — Vous l'avez entendu?

M. HÉLIGON. — Oui ; ils nous ont dit : « Le bruit court qu'on va nommer le duc d'Aumale lieutenant-général du royaume. » Alors les maires se sont jetés sur les plumes et ont signé le traité. Dubail, qui était là avec Tirard et moi pour diriger la résistance, Dubail a pris son chapeau et s'en est allé. Quant à moi, j'ai dit : « Je ne signe pas cette pièce. Je n'ai pas reçu de mandat pour signer des traités ; je me retire à Versailles et je donne ma démission. » Voilà comment les faits se sont passés.

M. Héligon, p. 549.

M. TIRARD. — Je tiens à vous faire connaître le fait suivant, parce qu'il a été pour beaucoup dans la détermination prise à Paris, le lendemain samedi, par mes collègues. C'est que le bruit courait, et c'est un ministre qui me l'a confirmé au pied de la tribune, qu'une partie des membres de la majorité, très-froissée de la proclamation de l'amiral Saisset, était décidée à proposer à l'Assemblée de confier le commandement de l'armée au prince de Joinville.

Un membre. — Au duc d'Aumale.

M. TIRARD. — Non, on m'a dit au prince de Joinville.

M. MARTIAL DELPIT. — Est-ce que c'est un ministre qui vous a dit cela?

M. TIRARD. — C'est M. Jules Simon. Il m'a dit que c'était un bruit très-répandu.

M. Tirard, p. 341.

Voici encore les explications de M. Floquet au sujet du rôle, au moins ambigu, qu'il a joué au 18 mars :

Voilà donc ce que j'ai fait à Paris. Jamais je n'ai adhéré à la Commune, et j'ai toujours procédé dans le sens d'une conciliation sur laquelle je demande à m'expliquer en un mot. On a répété contre nous qu'il n'y avait pas possibilité d'une conciliation entre l'insurrection et l'Assemblée ; aussi n'avons-nous jamais cherché de conciliation entre l'insurrection et l'Assemblée nationale ; nous avons toujours essayé de faire pénétrer dans la population de Paris, — je ne veux rien dire contre l'Assemblée, mais enfin l'Assemblée peut être discutée, comme tous les pouvoirs ; or, l'Assemblée était discutée à Paris, et n'était pas sympathique à une grande partie de la population, il ne faut pas le contester; — notre but était, dis-je, de faire pénétrer dans cette population qui était réfractaire à l'Assemblée nationale et hostile à la Commune, dans cette population qui laissait passer les choses, parce qu'en rétablissant la situation légale, elle aurait rétabli l'autorité d'une Assemblée qu'elle n'aimait pas, nous voulions faire pénétrer dans cette population, l'idée qu'en définitive l'Assemblée représentait la légalité républicaine, et que, quoique le personnel de cette Assemblée ne nous convînt ni aux députés ni même à la majorité de Paris, on n'avait pas le droit de la renverser par la force.

M. Floquet, p. 297.

J'étais décidé à m'en aller dès que la bataille commencerait ; c'est pourquoi, le samedi soir, 1er avril, quand on lut une lettre de M. le général Ducrot et d'un autre général demandant un congé, et que M. Grévy leva la séance en disant : « A lundi, » comme ordinairement il y avait séance le dimanche, je me persuadai que la bataille allait commencer dès le lendemain, et, à partir de ce moment-là, ma résolution fut prise ; je me dis : Je donnerai ma démission. J'étais sous l'empire de deux sentiments : le premier, c'est que, représentant élu de Paris, je ne pouvais pas être hors de Paris pendant que la ville, les innocents comme ceux qui étaient dans l'insurrection, seraient, en définitive, en présence d'une situation matérielle terrible, exposés à de grands dangers ; que je devais être avec eux, et que, par conséquent, je devais rentrer au milieu de mes électeurs.

C'est ce que je dis dans ma lettre : « Je subirai les périls et les souf-

frances que mes concitoyens auront à supporter. » Je parle pour la grande partie de la population, même pour celle qui n'a pas pris part à l'insurrection. C'était un sentiment vrai ou faux, je l'ai cru vrai, j'y ai obéi. D'autres collègues ne l'ont pas partagé, et quand j'ai vu des collègues comme ceux qui sont restés dans l'Assemblée, juger qu'ils ne devaient pas agir comme je l'ai fait, j'ai hésité très-sérieusement sur la question de savoir si j'obéissais à un scrupule excessif, à un entraînement irréfléchi, mais, en définitive, mon premier sentiment l'a emporté.

L'autre sentiment qui m'a déterminé était le désir bien naturel de servir le plus utilement au dénoûment de cette crise terrible. Or, dans l'Assemblée, je ne pouvais plus rien, la bataille commencée, que me taire. A Paris, si je continuais à rester représentant, à être solidaire de l'Assemblée, qui y était fort mal vue, je n'avais aucune autorité morale.

M. Floquet, p. 295.

Entraîné par la fraction radicale et par les propos relatifs au projet d'une restauration orléaniste, la réunion des maires passa dans le camp des insurgés et consentit ce que l'on a appelé la *capitulation des maires*. Elle donna une force nouvelle et une apparence de légalité à l'insurrection.

Je fus chargé de rédiger une proclamation nouvelle dont les termes étaient ceux-ci : « Le Comité central manque pour la deuxième fois à la parole donnée en son nom par ses délégués : il veut faire demain des élections sans sincérité, sans régularité, sans contrôle. C'est la guerre civile qu'il appelle dans Paris ; que la honte et le sang en retombent sur lui seul !

» Quant aux maires, ils engagent la garde nationale à se rallier à eux pour défendre la République et l'ordre. »

Cette proclamation fut livrée de très-bonne heure, le samedi matin, à M. Dubuisson, rue d'Argout ; elle fut composée ; j'en corrigeais l'épreuve, quand eut lieu ce que je ne puis m'empêcher d'appeler la capitulation des maires et des députés ; et la proclamation fut remplacée par une autre que falsifia le Comité, abusant de la bonne foi des signataires avec qui il avait traité, supprimant la partie qui sauvegardait leurs droits, prenant le premier rôle et annonçant les élections pour le lendemain.

M. Dubail, p. 358.

Nous arrivons ainsi au jour de la capitulation, qui a été précédée

d'une séance presque intime à laquelle je me suis trouvé mêlé par hasard. Dans mes voyages de la rue de la Banque au Grand-Hôtel, j'ai trouvé l'amiral Saisset, M. Schœlcher et un aide de camp de l'amiral qui apportait cent mille francs que l'amiral avait demandés.

M. Schœlcher disait à l'amiral Saisset : « La lutte me paraît impossible. on va venir du Comité avec des mitrailleuses, nous ne pouvons pas tenir rue de la Banque, il faut capituler, traiter avec le Comité central. »

Avant que l'amiral Saisset ne répondît, je pris la parole peut-être un peu trop vivement et je dis : « Puisque vous me faites l'honneur de m'associer à ce conseil de guerre, pourquoi capituler? Vous êtes militaires, vous savez si nous sommes en force ; je ne vois pas la nécessité de traiter avec des gens dont nous avons horreur. »

L'amiral Saisset pensait à ce moment, comme M. Schœlcher, qu'il n'y avait pas de résistance possible. On décida, alors, qu'il y avait lieu de capituler. Voyant qu'il n'y avait plus rien à faire, j'ai été à la Banque chercher de l'argent pour mon arrondissement. En revenant, j'ai rencontré un de mes collègues, M. Hubard, qui m'a dit : « On vient de signer la capitulation. » Il y a eu une réunion, chez M. André ; j'ai été à cette réunion ; des larmes ont été versées par des hommes qui disaient qu'ils avaient signé malgré eux. C'est là le dernier acte de l'insurrection parisienne.

M. Bellaigue, p. 389.

M. VACHEROT. — Ne pensez-vous pas, Monsieur Hervé, que s'il n'y avait pas eu ce qu'on a appelé d'un mot qui est peut-être un peu dur, la capitulation des maires, que si les municipalités étaient restées complétement en dehors, et que les élections eussent été faites uniquement par le pouvoir nouveau issu de l'insurrection, on serait allé très-peu aux urnes électorales?

M. HERVÉ. — On y serait allé moins. Ceux qui ont voté pour M. Desmarest, par exemple, ne s'y seraient point présentés.

M. VACHEROT. — Mais y aurait-il eu un véritable échec pour la Commune?

M. HERVÉ. — C'est mon sentiment, et c'est une des raisons qui m'ont fait combattre cette capitulation. *(Séance du* 21 *juillet* 1871).

M. Hervé, p. 176.

J'ai signé, moi! Et quand j'ai signé, personne ne m'y contraignait. J'ai signé par considération politique, et je ferais encore de même, et, en le faisant, je crois que je vous ai sauvés! C'est bien facile de dire :

« les maires de Paris ont capitulé, nous ont abandonnés. » La vérité est qu'il fallait un bouc émissaire. « La garde nationale, disait-on, allait se grouper, nous aurions été invincibles. » Nous aurions fait sacrifier quelques milliers de braves gens sans aucun succès.

M. Vautrain, *p.* 379.

Nous eûmes occasion de demander à M. Ranvier pourquoi le Comité central tenait tant à précipiter les élections. — Il les voulait pour le 26 mars; nous demandions qu'elles n'eussent lieu que le 30, et nous disions : « quatre jours de retard seulement, c'est laisser les choses en l'état. » — M. Ranvier eut, je dirai l'ingénuité, de nous faire connaître le fin mot, et ce mot aurait dû singulièrement nous éclairer ; il nous déclara que le Comité central était à bout d'efforts; qu'il avait assumé une tâche beaucoup plus lourde qu'il ne le supposait ; que la victoire lui était restée à des conditions si complètes, qu'il se trouvait dans la nécessité de faire occuper tous les forts du sud, de faire garder toutes les portes de Paris et de placer des hommes dans tous les postes à l'intérieur ; que, pour ces différentes occupations, il n'avait qu'un personnel insuffisant. M. Ranvier alla même jusqu'à dire que tout son monde était sur les dents et qu'il fallait en finir.

Je résume ici des explications qui ne durèrent pas moins de six heures; mais enfin voilà dans quels termes M. Ranvier nous posa la question : « Le Comité central est à bout, il veut en finir à tout prix; il veut précipiter un dénoûment. » — Je le répète, nous refusâmes de revenir sur la décision qui avait été prise dans l'après-midi, et nous nous séparâmes à trois heures du matin, convaincus que tout accord était rompu entre nous et le Comité central ; que, par conséquent, le lendemain, s'il devait y avoir une bataille, elle s'engagerait.

Je revins le lendemain à la mairie du 2e arrondissement, dans l'après-midi, et je fus fort étonné lorsque j'appris que la majorité des maires et des adjoints avait capitulé ; que, contrairement à ce qui avait été décidé dans la nuit, on avait, à midi, signé une affiche par laquelle on acceptait les élections pour le lendemain 26 mars.

M. Degouve-Denuncque, *p.* 403.

En résumé, Messieurs, je crois remplir un devoir en déclarant, que, si la majorité des maires et des adjoints de Paris avait été du côté du Gouvernement, du côté de la vraie République, plutôt que du côté de l'Hôtel de ville, nous avions en nous une force morale suffisante pour faire comprendre à la population de Paris, du moins à la majorité de

cette population, que c'était de notre côté qu'il fallait se tourner. Nous avions une force matérielle qui, jusqu'au moment où nous avons éprouvé des défaillances, s'était constamment accrue, qui n'aurait fait que s'accroître encore, avec laquelle nous aurions pu avoir raison de ce gouvernement de l'Hôtel de ville qui, par l'organe de M. Ranvier, nous avait déclaré qu'il était à bout de forces, qu'il voulait en finir, parce que tout son monde était sur les dents.

Dans mon opinion, la cause première de l'insurrection du 18 mars, ç'a été les défaillances d'un très-grand nombre de maires et d'adjoints.

M. Degouve-Denuncque, p. 404.

CHAPITRE LIV

La Banque de France et la Commune.

Récit de M. le marquis de Plœuc.

En quittant Paris précipitamment dans l'après-midi du 18 mars, M. Thiers et son gouvernement oublièrent des corps entiers de troupes, laissés sans ordre et exposés au massacre ou au déshonneur; ils oublièrent aussi la Banque de France et les richesses dont elle était dépositaire, la réserve métallique de ses caisses, ses dépôts et comptes courants, les titres qui lui sont confiés et les billets auxquels sa garantie donne la valeur d'espèces monnayées.

L'occupation et le pillage de la Banque par la Commune eussent entraîné un désastre financier sans précédent; mais, grâce à l'énergie de l'un des sous-gouverneurs de cet établissement et de son personnel tout entier, le dommage a été restreint, et l'on n'a guère perdu que les quelques millions inscrits au compte courant de la ville.

Nous reproduisons presque tout entière la déclaration faite par M. le marquis de Plœuc devant la commission d'enquête. Ce récit est trop attachant et trop sincère pour ne pas être conservé tel qu'il a été présenté.

Le jeudi 23 mars, au matin, je me suis trouvé investi du gouvernement de la Banque de France, par le départ de M. Rouland pour Versailles. Je n'avais eu aucun rapport jusque-là avec les délégués de la Commune; le gouverneur avait reçu les délégués du Comité central de la garde nationale.

Ces délégués étaient Jourde, Varlin et Billioray, je crois. Ils étaient venus demander un million et faire entrevoir la nécessité d'un second million. Le mercredi 22 mars, le gouverneur exposait au conseil qu'il avait fait délivrer un million dès le lundi, à la réquisition de Jourde, de Varlin et de Billioray.

Le motif de cette réquisition était la solde de la garde nationale et les secours à donner à leurs femmes et aux enfants.

Il est utile de rappeler dans quels termes le gouverneur justifiait cette remise.

« Dans ces conditions, disait-il, refuser absolument me paraît im-
» possible. La Banque ne peut pas, comme les autres administrations,
» se transporter à Versailles, et échapper ainsi aux tristes conséquences
» d'une collision armée. Il faut qu'elle fasse tout ce qui est en son
» pouvoir pour éviter la collision. »

Le conseil ratifia ; il crut que cette attitude était sage, qu'il fallait éviter l'occupation de la Banque.

Ce même jour était celui de la manifestation de la place Vendôme, qui accentuait encore le péril.

Le 20 mars, le poste intérieur de la Banque était encore occupé par l'infanterie de ligne; mais le régiment auquel appartenait ce détachement avait quitté Paris.

Le commandant du poste reçut de nous un certificat et partit accompagné d'un de nos agents pour rallier une caserne.

La situation s'aggravait; les insurgés tentèrent dans la nuit, mais sans y réussir, de s'établir dans le quartier de la Bourse, qui était occupé par les gardes nationaux de l'ordre, difficiles à distinguer cependant à cause de la similitude des uniformes.

Le 23, le Comité central devait envoyer prendre 350,000 francs, deuxième à compte sur le second million qui avait été consenti par le conseil de régence.

Les délégués Jourde et Varlin se présentèrent vers 10 heures du matin. Ils durent attendre, prirent peur et se retirèrent entendant les murmures et les menaces du personnel armé de la Banque qui se trouvait dans les cours.

Peu de temps après, je reçus la première sommation écrite du nouveau gouvernement. Elle était conçue dans ces termes :

« Affamer la population parisienne, telle est l'arme d'un parti qui se
» dit honnête! La faim ne désarme personne, elle ne fera que pousser
» les masses aux massacres et à la dévastation. Nous voulions éviter
» tous ces maux; la Banque pouvait nous y aider. — Elle a préféré se
» mettre du côté des hommes qui veulent coûte que coûte triompher
» de la République.

» Nous ramassons le gant qui nous est jeté, laissant à ceux qui,
» pour leurs personnalités, n'hésitent pas à irriter les fureurs popu-
» laires, l'épouvantable responsabilité de leur conduite.

» Quant à nous, nous avons fait notre devoir, et si notre attitude » conciliatrice a été prise pour de la crainte, nous prouverons que l'on » s'est trompé. Puisse la Banque revenir sur les décisions funestes » qu'elle paraît avoir prises!

» Nous ne nous représenterons pas devant elle. — Si la Banque est » disposée à verser le complément du million demandé, soit sept cent » mille francs, elle le fera parvenir au ministère des finances avant » midi. — A partir de cette heure, toutes les mesures nécessaires et les » plus énergiques seront prises!

» Vive la République!

Signé: » Jourde et Varlin. »

Les hostilités étaient bien déclarées, il ne s'agissait plus que d'éviter, si possible était, toute collision, ou de la soutenir, si nous ne pouvions faire autrement.

J'envoyai le contrôleur de la Banque prévenir les délégués aux finances qu'il ne fallait pas compter, pour midi, sur la somme demandée; que le conseil de régence serait réuni à une heure, que c'était la seule autorité qui pût me couvrir de toute remise de fonds que j'aurais à leur faire.

Je dépêchai le caissier principal au premier et au deuxième arrondissements et à l'amiral Saisset, pour demander si nous pouvions engager la lutte, c'est-à-dire si nous serions secourus.

L'amiral Saisset n'était pas arrivé de Versailles, et on ne put le trouver. L'adjoint du premier arrondissement, M. Méline, m'envoya dire d'éviter la lutte, d'user de conciliation.

Au deuxième arrondissement, M. Quevauvilliers, commandant d'un bataillon, me faisait dire, de son côté, que si la Banque était attaquée, elle serait défendue.

Je réunis le conseil de régence pour délibérer sur la demande comminatoire du Comité central, et il fut décidé qu'on ne changerait rien aux engagements pris, qu'on ne tiendrait aucun compte de la forme comminatoire et qu'on pouvait venir prendre 350,000 fr. et non 700,000 fr., et qu'on ne les porterait pas au ministère des finances.

Escortés de un ou deux bataillons qui s'arrêtèrent aux abords de la Banque, deux envoyés des délégués, dont l'un s'appelait Meillet, vinrent, vers 4 heures, recevoir les 350 mille francs promis.

Le même jour, je fis un paiement de 200,000 francs à un agent du trésor envoyé de Versailles. Ce paiement fut connu du Comité central, qui me fit notifier que tout paiement pour le compte de Versailles serait considéré comme un crime de haute trahison.

J'en donnai connaissance au Gouvernement, à Versailles, qui ne fut sans doute pas suffisamment écouté, car il fut délivré sur moi des mandats du trésor jusqu'au 1er avril, et je fus obligé de donner ordre que l'entrée de la Banque ne fût plus permise à aucun agent du trésor.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est à l'amiral Saisset que vous avez donné cet argent ?

M. DE PLOEUC. — Non, c'est à deux agents qui partaient pour Versailles.

Je ferai remarquer à la commission qu'il est impossible que, dans une administration nombreuse, il n'y ait pas quelqu'un qui révèle ce qui se passe.

L'adjoint au maire du 1er arrondissement vint me demander un local pour délibérer avec les députés de Paris sur les mesures à prendre. Je refusai. Je note ce petit incident, parce que ce refus me servit plus tard pour repousser l'accusation de la Commune de favoriser les conciliabules à la Banque.

Très-inquiet de l'audace de ces hommes qui osaient venir me menacer alors que les hommes d'ordre étaient encore sous les armes et me couvraient jusqu'à la gare Saint-Lazare, je fis demander une entrevue à M. l'amiral Saisset. Il me reçut à la mairie du 2e arrondissement, vers une heure du matin, dans une réunion très-nombreuse. J'y reconnus M. Tirard et M. Schœlcher.

Il s'agissait de bien déterminer sur quoi je pouvais compter. J'avais donné pour instruction qu'aucune provocation ne partît des défenseurs de la Banque, mais que, si elle était attaquée, elle se défendît avec énergie.

L'amiral Saisset me répondit qu'il me défendrait, mais, en me reconduisant, il me fit comprendre qu'il n'était pas en mesure de le faire. C'était le 24 mars.

Le lendemain, la nouvelle de la proclamation de la Commune à Lyon fut affichée dans Paris; des colonnes de fédérés suivies de canons venaient à la mairie du 1er arrondissement faire consentir les maires aux élections de la Commune pour le dimanche suivant.

Vers quatre heures, arrivèrent aux abords de la Banque et de la mairie du 2e arrondissement, les mêmes fédérés. Des hommes vêtus d'uniformes garibaldiens et suivis de canons venaient sommer le maire du 2e arrondissement de consentir aux élections de la Commune pour le lendemain.

Il faut avoir vu et entendu ce qui se passait alors pour s'en rendre compte. Il semblait, à la surface, que tout fût sauvé, et c'était l'abdication des autorités municipales de Paris.

Un monsieur qu'on me dit être M. Bonvallet, passa devant la Banque dans l'exaltation d'une joie indicible; il s'adressa à moi. Je ne dirai pas qu'il m'a embrassé, mais peu s'en est fallu. Il se félicitait de la solution survenue.

Le lendemain, 25, je fis rechercher l'amiral Saisset. Je lui avais envoyé des fonds par son aide de camp (100,000 francs); on ne le trouva plus; il était parti vraisemblablement dans l'après-midi.

Les bataillons qui avaient couvert la Banque, de la gare Saint-Lazare à la rue Saint-Honoré, se dispersèrent. La Banque était livrée; il ne restait plus personne au dehors sur qui elle pût compter.

Le moment était venu de faire notre inventaire matériel et moral.

On a beaucoup dit à Versailles et on me le disait à moi-même, le 2 avril, que la Banque de France ne renfermait, à cette date, que des valeurs sans importance.

La situation, au 28 mars, était la suivante :

Encaisse de la Banque................	243,000,000 fr.
Numéraire........................	77,000,000 fr.
Billets de Banque.....................	166,000,000 fr.
Le portefeuille ordinaire et le portefeuille des prorogés étaient ensemble de.....	899,000,000 fr.
Les valeurs déposées ou garanties d'avance	120,000,000 fr.
Lingots............................	11,000,000 fr.
Les bijoux en dépôts..................	7,000,000 fr.
Les titres en dépôt	900,000,000 fr.
Ensemble...............	2,423,000,000 fr.

Il y avait aussi des billets de Banque qui n'étaient pas encore émis, mais auxquels ne manquait que la griffe du caissier principal, pour 900,000,000 de francs.

Il n'eût pas été difficile de faire faire une griffe par un graveur et de les lancer dans la circulation, sans qu'on pût les distinguer des billets régulièrement émis. Si on ajoute à la somme totale ces billets, on arrive à un total de 3,413,000,000 de francs.

On a dit qu'il n'y avait eu qu'à peine 5 à 6,000 hommes. Je le conteste absolument.

Les mairies des 1er et 2e arrondissements avaient mis à notre disposition, dans la semaine du départ de l'amiral, des détachements qui nous aidèrent à créneler nos ouvertures, à disposer des sacs à terre et

des barricades intérieures, à renforcer enfin les points faibles qui sont nombreux, parce que nous sommes encore en construction.

La Banque de France aurait pu, à ce moment, avec les auxiliaires dont je viens de parler, soutenir une lutte prolongée, et peut-être provoquer un mouvement général.

Les maisons qui avoisinent la Banque étaient occupées par des gardes nationaux des bataillons de l'ordre; mais, au 26 mars, c'est-à-dire le dimanche, nous ne pouvions plus compter que sur nous-mêmes.

Pour évacuer la Banque, comme on nous l'a dit aussi, il eût fallu 60 ou 80 voitures et un corps d'armée peut-être, car la Commune ne nous eût pas laissés sortir, et il n'y avait plus ni corps d'armée, ni bataillons.

Il n'y avait donc qu'à se résigner et à faire son devoir.

Les employés de la Banque formaient alors trois compagnies du 12e bataillon, réduites à 430 hommes, si, de 500 personnes environ, on déduit les non-valeurs, malades ou autres, etc.

Nous avions un mauvais armement, trois sortes d'armes et 10,000 cartouches, c'est-à-dire une défense de quelques instants ; ceci connu, fort heureusement, d'un petit nombre.

Notre inventaire moral valait mieux. Chacun avait, à un haut degré, le sentiment que la défense de la Banque était d'un grand intérêt national, et qu'à ce résultat tout devait être sacrifié.

Ces 430 hommes ont eu, pendant les longs jours de la Commune, la plus ferme, la meilleure attitude. — Ils m'ont permis, avec la Commune, un langage que je n'aurais pas pu tenir si j'avais eu des doutes sur leur dévouement.

Bien des jours ont dû leur paraître sans lendemain, et ils sont restés étroitement unis au milieu de la désagrégation générale. Il faut, comme moi, les avoir vus à leur poste de combat, dans cent alertes, pour leur rendre, comme ils le méritent, la justice qui leur est due.

Leur commandant, Bernard, ancien chef de bataillon, qui ajoutait à sa retraite le produit d'un modeste emploi à la Banque, a été pour tous un exemple de fermeté et de sagesse. Sa préocupation, comme la mienne, était de ne pas pouvoir toujours arrêter les impatients du combat et d'empêcher les imprudences qui nous eussent compromis. Qu'un coup de fusil partît, et nous étions perdus.

Les quatre chefs principaux du service intérieur étaient à leur poste, vigilants et dévoués.

Le conseil de régence se trouvait réduit à un petit nombre de membres, et ce nombre devait encore diminuer par la maladie.

C'est dans ces conditions que nous allions avoir à vivre, si nous le

pouvions, face à face avec le gouvernement qui s'installait en maître dans Paris.

Le lendemain du jour où nous sommes arrivés, c'est-à-dire le 28 mars, la Commune fut proclamée. La veille, une demande de 500,000 francs nous avait été faite par le Comité central, qui ne devait céder le pouvoir que le lendemain. J'envoyai immédiatement le caissier principal au Comité central, pour déclarer que, s'il s'agissait de demandes imputables à l'État, je n'y ferais pas droit, mais que si la demande était faite au nom de la ville de Paris, alors seulement elle serait examinée, et que je réunirais le conseil de régence.

La réponse fut, comme toujours, qu'il s'agissait de la garde nationale, des femmes et des enfants. Ceci, je vous le dis une fois pour toutes afin d'établir, sans avoir à y revenir, que nous entendions profiter de toutes nos apparences de force militaire pour créer le plus d'obstacles possibles à ces exigences. Le même jour, et non sans beaucoup d'apréhensions, je fis sortir de Paris 32 clichés, pour mettre obstacle à la fabrication des billets par la Commune, si on venait à s'emparer de la Banque.

Le lendemain, 28, l'un de nos régents, M. le comte Pillet-Will, fut averti qu'il allait être arrêté. Son âge et son état de santé ne lui permettant pas d'affronter cette éventualité, il dut partir, nous privant d'un collègue courageux et de bon conseil.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est mort peu après en Belgique.

M. DE PLŒUC. — Le jour suivant fut celui où j'entrai en rapport avec M. Beslay, le doyen de la Commune.

M. Beslay appartient comme moi aux départements de l'Ouest, et pendant le siége des Prussiens, nous avons eu quelques rapports mauvais, violents même, mais enfin nous nous connaissions.

M. Beslay s'annonça. Je vous rapporte ses paroles textuellement, parce que je crois que ces premiers contacts entre lui et moi ont eu une telle importance, qu'il est intéressant peut-être que vous sachiez exactement dans quel ordre d'idées nous nous abordions, et comment nous avons pu nous entendre. M. Beslay a l'habitude du langage de son parti ; il se fait annoncer, et, en entrant dans mon cabinet, il me dit : « Citoyen, les officiers payeurs des bataillons fédérés sont au ministère des finances devant des caisses placées sous des scellés ; il faut satisfaire aux nécessités de la solde, et la situation des esprits est telle que la Banque va être pillée, je le crains bien, malgré tout ce que j'ai pu dire. »

« — Eh bien, M. Beslay, vous avez traversé les cours, vous y avez vu » des hommes armés, et quand je vous dis froidement que nous nous

» défendrons si nous sommes attaqués, c'est que je peux compter sur » le dévouement de ceux que vous venez de voir. »

« — Mais enfin, pour éviter l'effusion du sang, si la Commune nom- » mait un gouverneur ? »

« — Un gouverneur ! non, je ne l'accepterai jamais, je suis ici le » gouverneur de la Banque ; j'y ai seul autorité, et la force seule peut » me déposséder.

» Si vous me parliez d'un commissaire délégué comme il en existait » près des sociétés anonymes ; que ce délégué fût vous, et que vous » borniez votre mandat à connaître de mes rapports avec Versailles et » de mes rapports avec la ville de Paris, que vous appellerez le Com- » mune tout à votre aise, nous pourrions nous entendre : quant à me » demander d'aller au delà, à me demander, par exemple, un seul » compte-courant, vous ne l'obtiendrez jamais. Le secret du compte- » courant, c'est le devoir professionnel de la Banque.

» Mais, voyons, Monsieur Beslay (et je crois que c'est là que j'eus une » heureuse inspiration), le rôle que je vous offre a assez de gran- » deur. Aidez-moi à sauver ceci, c'est la fortune de votre pays, c'est » la fortune de la France ! »

Ma situation était désespérée ; si je ne réussissais pas, la Banque tout ou moins était aux mains de la Commune ; mais je vis au silence de mon interlocuteur, que j'avais fait vibrer en lui la corde de l'honneur. J'ajouterai, parce que je crains de m'attribuer tout le mérite de ce succès, que je crois avoir été au-devant des secrètes pensées de Beslay. Il est vraisemblable que si je l'avais renvoyé purement et simplement d'où il venait, les choses eussent tourné différemment. La Commune, après la prise de possession de la Banque et du sang versé, eût nécessairement nommé Beslay gouverneur ; elle aurait nommé deux sous-gouverneurs, puisque avec moi tout le gouvernement de la Banque disparaissait ; et il est certain que les Comités connaissant les richesses renfermées à la Banque, vous auriez à enregistrer un désastre sans précédent.

Un détail anecdotique, si vous le permettez. Je dis à Beslay : — « Pourquoi ne prenez-vous pas l'argent qui est au ministère des finances, au lieu de m'en demander? Vous êtes en guerre, me dites-vous, avec Versailles. » — « Oui, mais c'est que les fédérés ne croient pas que Versailles ait été assez imprudent pour avoir laissé de l'argent dans les caisses, et on pense qu'il est inutile de rompre les scellés pour ne rien trouver. » Bref, il se retira. Le même jour, plusieurs Compagnies d'assurances étaient occupées. — Plus que jamais j'avais à craindre ; j'envoyai prévenir à Versailles, et le ministre des finances écrivit

au gouverneur de la Banque, qui était à Versailles, une lettre qui approuvait d'avance ce que nous ferions à Paris. Le lendemain 30 mars, la poste, qui est dans notre voisinage, fût occupée par les fédérés ; je ne pouvais plus douter que le Comité central ne voulût tout occuper, et plus encore la Banque qu'aucun autre établissement.

Vers neuf heures du soir, MM. Davillier, régent de la Banque, et de Beutque, secrétaire du Conseil général, se trouvaient dans mon cabinet, quand Beslay se fit annoncer. Il était porteur d'un mandat de délégué de la Commune, dont voici à peu près le texte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Paris
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

« La Commune de Paris nomme le citoyen Charles Beslay en qualité de son délégué à la Banque de France. »

Signé :

» Les délégués au Comité exécutif,

» LEFRANÇAIS, TRIDON, FÉLIX PYAT. »

« — Vous devez, citoyen, vous douter du motif qui m'amène ; je suis délégué de la Commune. »

Je lui rappelai alors notre conversation de l'avant-veille, et je lui déclarai qu'il ne pouvait être délégué que dans les conditions que je lui avais déterminées d'avance, c'est-à-dire avec la faculté de connaître mes rapports avec le gouvernement de Versailles et avec la Commune, et rien de plus.

« — Mais vous ne voyez donc pas, citoyen, que nous sommes la force ? »

Je dus lui répondre que la force n'avait pour moi qu'une mince valeur, que j'étais beaucoup mieux que cela, puisque j'étais le droit, et que je maintenais absolument mon programme. Ce n'était chez mon interlocuteur qu'une bouffée d'orgueil qui ne changeait rien à ses intentions.

Le lendemain, je réunis le conseil qui se trouvait réduit à cinq derniers membres. M. Durand, le doyen, qui, malgré son âge, a été pour tous un exemple de sagesse et de fermeté, M. Davillier, M. Denière, M. Millescamp et M. Fère, censeur, pour leur donner connaissance de ces incidents.

Un membre. — Vous habitiez seul, Monsieur, dans l'hôtel ?

M. DE PLOEUC. — J'étais seul, comme gouverneur, à y habiter, mais les quatre chefs principaux demeurent aussi à la Banque.

Le lendemain, les fédérés nous enserrèrent encore davantage en occupant le timbre, l'enregistrement et la mairie du deuxième arrondissement.

J'installai Beslay dans un cabinet en face du mien, afin de le conserver autant que possible près de moi. A partir de ce jour, il nous a, comme j'aurai occasion de le montrer, aidé dans la mesure de son autorité, et je déclare que, sans le secours qu'il nous a apporté, la Banque de France n'existerait plus.

Un membre. — La lettre qu'il a publiée dans les journaux n'est pas exagérée alors?

M. DE PLŒUC. — Non, il est dans le vrai, quoique peut-être il eût mieux fait de ne pas l'écrire.

Un membre. — Celle qu'il a écrite de Genève est mieux.

Un membre. — Oui, elle est assez convenable.

Un membre. — Il est à Genève ?

Un membre. — On lui a donné alors le droit de s'en aller ?

M. DE PLŒUC. — Permettez-moi de jeter un voile sur cela. Il est en Suisse.

M. LE PRÉSIDENT. — Les quelques paroles que vient de prononcer M. de Plœuc, quand il vous a dit : « sans M. Beslay, la Banque de France n'existerait plus », expliquent tout.

Un membre. — Je crois qu'il est des Côtes-du-Nord ; il a été député du Morbihan après 1830, et en 1848 il a été à l'Assemblée constituante.

M. DE PLŒUC. — Il appartient, je crois, à une famille d'entrepreneurs.

Le même membre. — Son père a été député sous l'Empire et la Restauration.

M. DE PLŒUC. — Député de Dinan, je le crois. M. Beslay est un de ces hommes dont l'imagination est sans contre-poids et qui se complaisent dans l'utopie ; il rêve de concilier tous les antagonismes qui sont dans la société, les patrons et les ouvriers, les maîtres et les serviteurs.

La situation se tendant de plus en plus, je crus devoir aller le 2 avril à Versailles, dont je ne recevais que les avis les moins justifiés.

Je savais qu'il pouvait y avoir dans la garde fédérée trente ou quarante mille bandits et assassins et je craignais que le premier coup de canon tiré ne fût le signal d'une attaque contre la Banque. — Les émissaires que j'avais envoyés à Versailles m'avaient rapporté que l'action militaire devait s'engager au jour le plus prochain, et je venais demander au chef du pouvoir exécutif que les premières troupes qui entreraient dans Paris vinssent à mon aide, parce que je ne me défendrais qu'à la condition d'être secouru.

Pendant que j'étais dans le cabinet du Président de la République,

j'entendis les premiers coups de canon, et je le quittai promptement pour revenir à mon poste, ayant, hélas! constaté qu'on avait ignoré à Versailles la situation vraie de la Banque de France. — On la croyait presque vide de valeurs.

La Commune, pendant ce temps, rendait un décret pour dissoudre les compagnies spéciales et les fondre dans les bataillons. Comme il n'existait à cette époque, en dehors des cadres, que le bataillon de la Banque de France, je ne doutais pas que ce décret n'eût pour objet d'en préparer la dispersion. — Mais les archives de la Banque possédaient un décret de 1792, qui assignait aux employés des grandes administrations leurs bureaux comme poste de combat quand la patrie est en danger. Ce décret a été mon talisman contre la dissolution de notre bataillon, essayée de mille façons.

La date vénérée que j'avais à opposer à ceux qui s'adressaient à moi pour cet objet faisait courber les têtes, et nous gagnions quelques heures, après lesquelles, emportés par les événements, ils ne pensaient plus à nous.

Toutes les tentatives pour dissoudre notre bataillon sont consignées dans le rapport du commandant Bernard.

Il renferme des détails pleins d'intérêt sur toutes les péripéties par lesquelles nous sommes passés. Si vous jugez utile de le connaître, je pourrai en faire le dépôt entre vos mains.

M. LE PRÉSIDENT. — Parfaitement.

M. DE PLOEUC. — Vous verrez, Messieurs, combien il a fallu à ce vieillard d'énergie et de finesse pour déjouer toutes les tentatives faites pour disperser et détruire notre seule force armée, soit qu'un décret appelât tous les hommes de 20 à 40 ans au service extérieur, soit qu'on bornât les exigences du service aux mairies, service que nous promettions et ne faisons jamais, soit encore qu'on nous demandât nos armes à tir rapide, que nous promettions et ne remettions point.

Le 6 avril, je fus averti par Beslay qu'à la requête de Raoul Rigault j'allais être arrêté. Beslay me priait instamment de pourvoir à la sécurité de ma personne, me disant très-naïvement que, quoique membre de la Commune, il n'était pas sûr de pouvoir me faire mettre en liberté si une fois j'étais pris. C'était le lendemain ou le surlendemain de la loi des otages et de l'arrestation de l'archevêque.

A dater de ce jour, je cessai d'habiter la Banque, et je n'y vins plus que par intermittence, de façon à déjouer autant que possible les tentatives qui pouvaient être faites contre ma personne. On décidait dans une séance orageuse qu'on arrêterait le sous-gouverneur de la Banque, et le lendemain ces résolutions de la veille étaient emportées par de

nouveaux incidents. Telle est l'explication qui me fut donnée par quelqu'un très au courant de ce qui se passait, de leurs vaines tentatives pour m'arrêter. Le conseil de régence ne pouvait plus désormais se réunir à la Banque; nous choisîmes pour nos réunions le domicile de M. Daviller, jusqu'au jour où nous fûmes avertis que les comités avaient décidé l'arrestation des régents. Chacun des membres du conseil de régence pourvut à sa sécurité personnelle, mais le conseil continua à se réunir comme par le passé. — Les réquisitions continuèrent dans les mêmes conditions. Je refusais toujours jusqu'à ce que le conseil eût statué ; nous gagnions ainsi quelques heures.

Le 13 avril fut un jour de très-grand péril. Les délégués trouvèrent au ministère des finances un procès verbal, dans lequel M. Rouland était intervenu comme gouverneur, et d'où l'on pouvait conclure que les diamants de la couronne étaient à la Banque de France.

En conséquence, la Commune avait donné ordre à ses délégués d'exiger la remise des diamants, mais de tenter de les obtenir par la voie amiable avant d'employer la force.

Les registres des dépôts ne portant aucune mention des diamants de la couronne, la Commune pouvait croire à une dissimulation de notre part et ordonner une perquisition qui eût été désastreuse. Nous fîmes demander par M. Beslay un laisser-passer à Raoul Rigault, et nous envoyâmes à Versailles pour demander des éclaircissements au gouverneur de la Banque de France. Ses réponses nous permirent d'affirmer de nouveau que les diamants que réclamait la Commune n'avaient jamais été déposés à la Banque, et Beslay, convaincu, nous aida, non sans peine, à convaincre les délégués Jourde, Varlin et Amouroux, qui vinrent dans l'après-midi. Ils vinrent réclamer ces diamants, et après avoir examiné les registres de dépôt, ils nous déclarèrent néanmoins, qu'en dissimulant les diamants, la Banque de France faisait acte politique, qu'elle cessait d'être un établissement exclusivement commercial, et qu'elle ne pouvait plus bénéficier de la neutralité qu'elle réclamait chaque jour.

La lettre de Delescluze que je joins ici fera mieux comprendre à quel point la situation était tendue :

« *Commission exécutive.*

» 13 avril.

» Citoyens délégués aux finances,

» La Commission exécutive, après avoir entendu le citoyen Beslay,
» estime qu'avant d'user à l'égard de la Banque de France d'aucun
» moyen de rigueur, il convient qu'une démarche soit faite par ledit

» citoyen Beslay, afin d'obtenir amiablement la remise des diamants de
» la couronne, sauf, en cas d'insultes, à employer la force.

» Le citoyen Beslay promet d'apporter une solution définitive à
» quatre heures de relevée. Le citoyen Beslay a besoin des procès-
» verbaux de dépôt des diamants, et cela se conçoit. Veuillez les
» lui confier sur sa décharge. — Sa probité le met au-dessus du
» soupçon, d'autant plus que l'anéantissement des procès-verbaux ne
» détruirait pas les droits de la Commune, aujourd'hui représentant
» d'État.

» La commission vous prie de ne voir dans cette invitation que le
» désir de ménager les rapports de la Commune et d'un établissement
» financier qui nous a été et nous sera encore utile.

Signé : » CH. DELESCLUZE.
» G. TRIDON. »

M. MARTIAL DELPIT. — M. Picard n'avait-il pas été informé par M. Magne des dispositions prises au mois d'août pour les diamants, dispositions dans lesquelles M. Rouland était intervenu?

M. DE PLŒUC. — Je le crois, mais il était regrettable que je ne le susse pas. J'affirmais qu'ils n'étaient pas à la Banque, à tous risques. Ce n'est que le lendemain que j'appris de M. Rouland la vérité, et que les diamants étaient en lieu sûr.

Vers le milieu du mois d'avril, la Commune de Paris paraissait se croire viable, et voulut battre monnaie. M. Beslay fut son intermédiaire. Nous avions des lingots pour d'assez fortes sommes, mais nous n'avions conservé, dans nos écritures apparentes, que 1,100,000 francs. La Commune me fit demander de les lui livrer.

Je me retranchai derrière le conseil de régence, qui n'avait pas délibéré, et je gagnai quelques jours. Mais ils revinrent à la charge et se heurtèrent à cet argument tenu en réserve, qu'aucune administration des monnaies n'existait. Nous ne pouvions donc nous prêter à ce qu'on nous demandait.

Après quinze jours ou trois semaines de débats, ils nous notifièrent la formation d'une administration complète, à la tête de laquelle était un ouvrier bronzier, nommé Camélinat. Cette notification, signée Clément, Billioray et Jourde, détruisait notre dernier argument et était une mise en demeure sans réplique.

Le conseil de régence désigna trois de ses membres pour s'entendre et discuter avec cette administration les voies et moyens. Camélinat s'appuyait sur la nécessité de favoriser la reprise du travail, avec une insistance qui nous laissait pressentir l'emploi de la force si nous résis-

tions. Nous lui répondions que la Commune nous paraissait sortir du cercle des attributions municipales, que le droit de battre monnaie était un droit régalien, etc., etc.

Mais nous étions au terme de toute résistance et je fis une première livraison de lingots. J'obtins cependant une concession importante : je déclarai que bien qu'il s'écoulât ordinairement un délai de dix jours entre la livraison des lingots et la restitution en monnaie frappée, je ne consentirais à donner des lingots que pour un délai de quarante-huit heures.

Camélinat se tournant vers un autre membre de la Commune avec un accent de menace, lui dit : « Vous remarquerez que le citoyen se méfie de nous. » Je répondis : « Oui, mais ce n'est pas une méfiance qui puisse vous offenser. Je ne sais qui triomphera de la Commune ou de Versailles, mais supposons, par impossible si vous voulez, que ce soit Versailles, je dois croire que vous quitterez rapidement vos ateliers. Et qui m'assure qu'entre votre dépôt et la reprise de possession par le Gouvernement de Versailles, il n'y aura pas une lacune qui permettra à quelqu'un de s'emparer de vos fontes, qui, après tout, sont à moi ? »

Cet argument qui laissait supposer toute la bonne fois du monde, apaisa mon interlocuteur; et sur ma déclaration que tel était mon ultimatum, il prit l'engagement de me remettre les pièces fabriquées quatre jours après la réception des lingots.

Je n'ignorais pas que ce délai de quatre jours eût été insuffisant, et je le reconnus avec lui, — mais je lui fis remarquer qu'ils devaient avoir de l'argent en fusion provenant soit des églises, soit des palais, ce qu'il ne nia pas.

En résumé, nous livrâmes successivement nos lingots, mais par fractions de 200,000 francs. — Leurs engagements ont été tenus, et ils nous ont restitué les pièces fabriquées dans le délai convenu.

Un membre. — Ils avaient des effigies, des coins pour battre leur monnaie?

M. DE PLŒUC. — Tout le matériel, y compris les poinçons et les coins, avait été abandonné.

Le même membre. — Ils ont fait des pièces républicaines alors?

M. DE PLOEUC. — Ils se sont servis des coins de 1848.

Un membre. — Billioray était-il réellement le joueur de vielle?

M. DE PLOEUC. — Non, mais un modèle d'atelier.

Un autre membre. — Quel intérêt avaient-ils à battre de la monnaie?

M. DE PLŒUC. — Ils faisaient acte de souveraineté.

Le lendemain de notre dernière conférence avec Camélinat, le 6 mai, Jourde vint exposer son projet financier, dont le résultat devait être la réalisation d'économies importantes; mais en attendant qu'il fût appliqué, il nous demandait un million par jour pendant dix jours. MM. Davillier et Denières, régents de la Banque, assistaient à cette conversation.

Accueilli par un silence significatif, Jourde comprit qu'il faisait fausse route et que mieux valait arriver directement à l'objet de sa visite. — Il venait nous proposer l'encaissement des revenus de la Commune qu'il évaluait à 600,000 francs par jour, de telle sorte que la Banque n'aurait eu, selon lui, que 400,000 francs à donner. — Nous nous y refusâmes absolument, mais en faisant ressortir que puisque les revenus de la ville étaient de 600,000 francs, au lieu de nous demander un million, elle devait réduire la demande à 400,000 francs. Après de longs débats, il y consentit. — Jourde nous proposa en outre de consentir un emprunt sur dépôts de titres trouvés au ministère des finances. Il ne pouvait nous convenir de prêter sur un gage qui n'appartenait pas à celui qui l'avait entre les mains, et nous refusâmes, sans qu'il insistât trop.

La ville de Paris, par une heureuse fortune pour nous, au 18 mars, avait laissé un solde créditeur d'environ 9,400,000 francs. C'est à ce solde que chaque jour, quand nous étions trop pressés, quand nous lisions dans les yeux de nos interlocuteurs que la résistance n'était pas possible, que nous prenions les sommes livrées. — Mais ce compte s'épuisait, et il ne convenait, ni à moi, ni aux régents restés à Paris, d'aller au delà et de donner ce qui ne nous appartenait pas sans une autorisation du Gouvernement. — Cela fut vers la fin d'avril l'objet de négociations avec Versailles. — Nous n'obtînmes pas satisfaction très-facilement, mais enfin le ministre des finances, qui avait écrit à M. Rouland, à Versailles, une première lettre qui ne nous convenait en aucune façon, sur une nouvelle insistance de notre part, nous donna satisfaction. — Je n'ai pas besoin de vous lire la correspondance échangée à cette occasion, quoiqu'elle ne soit pas sans intérêt par certains côtés.

Nous avions donc un blanc-seing, mais, comme pour le solde de la ville, c'est pied à pied que nous continuâmes de défendre notre situation, et nous n'avons livré, du jour auquel nous sommes arrivés (fin avril) au jour de notre délivrance, que 7,290,000 francs.

Depuis que j'avais été prévenu le 6 avril que je devais être arrêté et que plusieurs fois Beslay m'avait fait savoir qu'on s'impatientait que je ne le fusse pas encore, je ne venais à la Banque que par instants et irrégulièrement. — Le 11 mai, fatigué de cette vie errante, je rentrai

dans mon appartement. — Le 12 au matin, la Banque était investie par un bataillon de fédérés, les vengeurs de la République, et un détachement de garibaldiens. J'eus à peine le temps de me mettre à l'abri, une minute avant que l'investissement fût complété.

J'envoyai chercher Beslay, mais avant qu'il fût arrivé, un commissaire de police, appelé Lemoussu, voulut pénétrer dans les cours.

Ce Lemoussu, m'a-t-on dit, est originaire des Côtes-du-Nord.

Un membre. — Des Côtes-du-Nord? Est-ce un ingénieur?

M. DE PLŒUC. — C'est un très-jeune homme, que l'on m'a dit avoir été fusillé; c'est tout ce que j'en sais.

Le commissaire de police demanda à faire une perquisition, parce qu'il y avait, disait-il, un dépôt d'armes à la Banque.

Beslay arriva, et je dois lui rendre la justice de dire qu'il usa très-énergiquement de son autorité pour s'opposer à toute perquisition, et qu'il parvint à faire retirer les troupes.

L'extrait ci-dessous du procès-verbal de la séance du conseil de régence du vendredi 12 mai, qui rappelle ces faits, ne sera peut-être pas sans intérêt pour vous.

Dans l'après-midi, Jourde me fit demander; je ne refusai pas, pensant que cette demande se rattachait aux événements du matin. Les régents de la Banque, ou si ce ne furent pas les régents, les chefs principaux, étaient présents, comme de coutume, à cette entrevue.

« La Banque de France, me dit Jourde, est accusée d'avoir des dépôts » d'armes, de faciliter des conciliabules, et enfin il s'y trouve des per- » sonnes qui, par leur situation, sont justement suspectes au Comité. »

Je lui répondis : « Par ce mot de « personnes justement suspectes », » vous entendez ma personne, n'est-il pas vrai? Vous n'aurez pas re- » cueilli un grand avantage quand vous m'aurez arrêté. Quant à » favoriser des conciliabules, il m'est bien facile de vous répondre. » Comment! Moi qui ai refusé aux maires et aux députés de Paris, pen- » dant le séjour de l'amiral Saisset, une salle pour délibérer, et cela à » des personnes qui ne me demandaient pas d'argent, avec accompa- » gnement de bataillons, vous voulez que je favorise des conciliabules » quand je suis sous votre dépendance comme maintenant! Mais ceux » qui portent contre moi cette accusation ne disent pas leur véritable » pensée.

» Quant à des dépôts d'armes, vous allez avec moi, mais avec moi » seul, visiter la Banque, et si vous trouvez une arme en plus que je » n'ai d'hommes, vous me fusillerez. » A ces arguments sans réplique, Jourde abandonna ce terrain, et me dit : « Il faut en tout cas donner » satisfaction à l'opinion publique; en temps de révolution, il faut tran-

» siger; je vais choisir un bataillon de gardes nationaux qui relèvera
» le bataillon des employés de la Banque; je le choisirai en vue de la
» conservation de la Banque. »

Prendre possession de la Banque était tout son désir et c'était aussi toute ma crainte; mieux vaut subir une attaque à distance que d'être pris à la gorge. A tout risque, je répondis que je n'y consentirais jamais!

« Ne me faites pas de violence, lui disais-je. Vous vous dites le patron
» des ouvriers; si les ouvriers ont un billet de vingt francs et que vous
» me fassiez violence, ce billet vaudra le prix du papier et vous serez
» tous ruinés. Vous assumez sur vous une responsabilité que vous êtes
» trop intelligent pour ne pas comprendre. »

» — Eh bien, citoyen, combien avez-vous d'hommes dans votre poste
» extérieur ?

» — Trente ou quarante.

» — Il faut que vous me donniez ce poste.

C'était peu de chose en apparence, mais ce pouvait être beaucoup à un moment donné. Je le priai de réfléchir : « Nous verrons cela demain; d'ailleurs, rien ne peut se faire sans l'avertissement du délégué de la Commune. Donnez-moi quarante-huit heures, nous en causerons. » Mon argument que rien ne pouvait se faire sans l'assentiment du délégué de la Commune fut tout-puissant. Il se retira. C'est le plus grand danger peut-être que j'aie couru. Si les fédérés étaient entrés à la Banque, je ne sais pas au prix de quels sacrifices nous les aurions satisfaits.

Beslay donna sa démission à la Commune pour l'attaque faite le 12 mai; la Commune la lui renvoya, et quand je le sus, le dimanche 14, je me rendis chez lui pour le prier de ne pas insister sur sa démission, lui déclarant que j'avais absolument besoin de lui, et que, sans lui, j'étais absolument réduit à l'impuissance. Il ne la maintint pas, et il continua à m'assister.

Le mardi, 16 mai, je fus encore prévenu que la Banque allait être investie; tout le bataillon prit les armes; c'était le jour de la démission de la minorité modérée de la Commune. Cependant personne ne vint et la journée se passa dans un calme relatif.

Nous approchions du jour de la délivrance, mais nous n'en savions rien; de Versailles, il ne nous était venu ni un avis ni un encouragement.

Beslay, le 19 mai, reçut la lettre suivante :

« Cher et honoré citoyen Beslay,

» Mon caissier Durand vous expliquera quelle importance j'attache à

» une ouverture de un million de plus pour demain. — Coûte que
» coûte, il faut que demain avant midi j'obtienne au moins 500,000
» francs. Nous réglerons avec la Banque la différence que cela pro-
» duira.

» Si je succombais, vous savez ce qui en résulterait. Dévoué à notre
» grande cause socialiste et communale, je puis, en étant soutenu, éviter
» des écarts et des violences que notre situation explique et que je ne
» reproche pas à nos collègues. Mais, au nom du salut de la révolution,
» il faut que je sois absolument secondé. Je sais combien vous m'ho-
» norez de votre précieuse estime; aidez-moi, je vous prie, à la mériter.

» Respectueux et fraternel salut,

Signé : » JOURDE. »

Nous donnâmes 600,000 francs.

Un membre. — A qui était adressée cette lettre?

M. DE PLOEUC. — A Beslay.

Les termes de cette lettre indiquent bien que la Banque était menacée.

L'imminence des entreprises hostiles engagea la Banque à faire descendre dans les caves tout ce qui n'était pas nécessaire au service de quatre ou cinq jours, et à tout ensabler.

Nous avions pris ainsi toutes les précautions utiles, et la Banque eût été démolie par le feu ou les canons que l'obstacle n'en eût été que plus considérable.

Le dimanche 21, la situation se tend encore davantage. La Commune est profondément divisée; il y a quatre gouvernements : la Commune, le Comité de salut public, le Comité central, le Comité fédéral.

Tous ces Comités deviennent plus agités; ils sentent que tout va leur échapper. Vers le soir, le caissier du ministère des finances se présente porteur de la lettre suivante :

« Paris, le 20 mai.

» Citoyen Durand,

» Il est indispensable que la Banque nous avance une somme de
» 300,000 francs sur le million que, du reste, j'avais demandé au
» citoyen Beslay.

» Faites donc le nécessaire auprès de la Banque, pour lui faire comprendre quel intérêt il y a à obtenir cette somme.

» Sans cela!!

Signé : » JOURDE. »

Le conseil de régence, agissant comme contraint et forcé, autorise. A dater de ce jour, dimanche soir, je me suis trouvé privé du con-

seil de régence, la circulation devenant dans Paris dangereuse et impossible. Par une sorte d'intuition, je rentrai à la Banque de France vers dix heures du soir pour n'en plus sortir, ignorant l'entrée des troupes, mais sentant que la crise suprême approchait.

Les journées du lundi et du mardi nous ont paru à tous de bien longues journées ; sans aucun avis de l'armée, sachant seulement qu'elle était engagée dans Paris depuis le dimanche soir.

M. LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD-BISACCIA. — Vous n'avez pas été tourmenté pendant ces deux journées-là?

M. DE QUINSONAS. — Ce n'est que le mercredi que vous avez été délivrés?

M. DE PLŒUC. — Le mercredi, à sept-heures et demie du matin ! Le lundi, au milieu de la lutte, le Comité de salut public me fit demander sept cent mille francs; j'en donnai 200,000 ; mais le soir, je reçus la réclamation du complément avec une lettre me menaçant de l'occupation immédiate par la garde nationale.

Les dispositions autour de nous étaient les suivantes :

Une barricade au coin de la rue de la Feuillade et de la rue des Petits-Champs, en face de notre corps de garde.

Je l'avais laissé faire pour ne troubler en rien l'apparente bonne intelligence qui existait entre nous et l'extérieur.

Une barricade dans la rue Coquillière ;

Le Louvre et la place Notre-Dame-des-Victoires, occupés par les fédérés ; la caserne de la rue de la Banque, à cent pas de nous, occupée par les vengeurs de Flourens; enfin, la place Vendôme qui était également aux mains des fédérés

Je payai les 700,000 francs.

A dater de ce jour, les employés de la Banque de France, que j'avais jusque-là laissés rentrer par escouades dans leurs familles, n'ont plus quitté la Banque : les bureaux, les caisses furent fermés; tout le monde consigné, sous les armes, réparti dans les divers postes assignés par leur commandant.

Le mardi, les troupes, entrées depuis l'avant-veille, ne m'avaient encore donné aucun avis et j'ignorais les chances de la lutte ; une nouvelle réquisition de 500.000 francs me fut faite au nom du Comité de salut public, qui menaçait d'occuper immédiatement la Banque ; et, en effet, devant les portes stationnaient des compagnies, précédant des forces considérables massées aux Halles centrales.

Je fis appel à Beslay que j'avais prié de venir le dimanche à la Banque pour y rester avec moi, et il parvint encore à éloigner ces troupes; mais il me fallut consentir à cette dernière réquisition.

Les fédérés qui occupaient le quartier voulurent encore une fois nous forcer à concourir à la défense extérieure ; nous leur répondîmes en évacuant notre poste extérieur et en nous renfermant strictement dans nos cours.

C'était le moment le plus grave pour nous. Vers dix heures du soir, on vient me prévenir qu'une très-grande émotion régnait dans les cours ; et, en effet, un de nos malheureux employés, qui est en même temps docteur en médecine, avait été retenu par un bataillon de fédérés depuis deux ou trois jours, pour en être le médecin. Il s'était échappé, et il portait à la main un petit sac dans lequel était renfermé tout ce qu'il avait pu sauver de l'incendie de sa maison, rue de Lille. Cet employé avait eu dans la journée le chef de son bataillon blessé. Celui-ci pensant qu'il aurait asile plus sûr chez un employé de la Banque, lui avait demandé l'hospitalité, quand, vers neuf heures du soir, cet employé apprend qu'on met le feu à sa maison ; il descend et il trouve les soldats du bataillon auquel il était attaché depuis trois ou quatre jours qui allumaient du pétrole sous son escalier. « Misérables, je vous soigne » depuis trois jours, vous ne savez donc pas que votre commandant » est chez moi. » Sans l'écouter, ils continuèrent leur criminelle opération et la maison fut brûlée.

Ce récit devait troubler profondément ceux qui avaient à Paris femmes, enfants, famille, et il était bien naturel qu'ils voulussent aller voir si leur quartier brûlait.

Cependant la notion vraie du devoir prévalut, et si l'émotion ne se calma pas, chacun resta à son poste. A onze heures, on vint me dire que le feu était aux Tuileries.

J'en acquis la certitude d'un point élevé de la Banque. Je me souviendrai toujours de ce sinistre spectacle : une mer de feu envahissant le faubourg Saint-Germain, les Tuileries, le ministère des finances, de toutes parts le feu, et le ciel aussi beau que je l'aie jamais vu en Orient.

Il était onze heures ou minuit à peu près. Vers deux heures, on vint me dire qu'une colonne de fumée épaisse montait au coin de la Banque de France. Cette colonne de fumée, large et épaisse en effet, c'était le Palais Royal qui commençait à brûler dans la partie la plus rapprochée de nous.

Si le feu n'était pas éteint, il devait inévitablement gagner la rue Radziwill, et, de là, la Banque.

Sans nouvelles de la lutte engagée et ignorant que déjà les insurgés battaient en retraite, nous ne comprenions pas que ce moment ne fût pas choisi par eux pour nous attaquer.

Le craignant à tous moments, je ne pouvais envoyer du secours à l'incendie et je me résignais à attendre que le feu s'approchât. Je fis venir Beslay, je le priai d'aller au Comité de salut public demander des saufs-conduits pour les femmes et les enfants réfugiés à la Banque. — Beslay y consentit, mais il revint peu de temps après, en nous disant qu'il n'y avait plus de Comité de salut public.

Le feu gagnait toujours, quand, vers cinq heures, se présente un inconnu. Depuis plusieurs jours, j'étais entouré d'inconnus, de gens qui me proposaient de recevoir à la Banque de France des gardes nationaux isolés, afin de se servir de la Banque comme point d'appui pour combattre les insurgés. Les uns arrivaient avec des lettres incomplètes du ministre, sans caractère suffisamment certain. Ne m'inspirant aucune confiance, et craignant de tomber dans un piége de la Commune, je les éloignais. Cet inconnu me demandait des hommes pour aller combattre l'incendie du Palais-Royal. Je lui fis subir un interrogatoire, et il finit enfin par m'inspirer confiance; il s'appelle M. Sauvé; il est, m'a-t-il dit, ancien officier de marine et actuellement capitaine au long cours.

J'avais donné asile depuis trois jours à trente maçons, qui travaillaient aux constructions de la Banque. Ces maçons, me disait-on, avaient tenu quelques propos communeux; j'ai vu par leur intrépidité à combattre l'incendie qu'on les avait calomniés, mais je crus, à ce moment, qu'il était bon de m'en débarrasser. Je les confiai à M. Sauvé, et je fis accompagner une de nos pompes par nos pompiers et une escouade de notre bataillon.

Le passage de cette pompe sur la barricade qui barrait la rue Croix-des-Petits-Champs fut accueillie du cri de « Vive la Banque! » Ce fut le réveil de l'esprit public dans le quartier; chacun sortit de sa maison et fut, à la suite des nôtres, attaquer l'incendie. Plus tard, j'envoyai d'autres hommes de secours, pris au hasard pour ne froisser personne; tout le monde voulait courir là où le danger était le plus manifeste. C'est au concours d'un petit nombre d'habitants du quartier, d'une part, et des employés de la Banque et des maçons dont je viens de parler, qui travaillèrent avec intrépidité jusqu'à six heures du soir, qu'on doit que l'incendie du quartier du Palais-Royal n'ait pas pris de plus grandes proportions.

Dans cette nuit du 23 au 24, un certain ébranlement dans les forces insurgées du quartier se faisait remarquer; il y avait moins de monde à la barricade de la rue Coquillière; celle de la rue Croix-des-Petits-Champs avait été évacuée, ainsi que la caserne de la rue de la Banque.

A sept heures et demie, et pour la première fois depuis soixante

sept jours, nous vîmes les soldats de la France. Un premier bataillon de l'armée passa près de nous, sans presque s'arrêter; il avait une autre destination que notre quartier. Un second bataillon survint bientôt, et j'appris de son commandant que la brigade du général l'Hérillier était à peu de distance. — Je fis relever le drapeau, que, sur l'ordre de la Commune, j'avais abaissé, mais sans le remplacer par le drapeau rouge; je fis ouvrir les portes. La Banque de France était sauvée! A huit heures moins le quart, le général l'Hérillier entrait à la Banque et y établissait son quartier général. Il était temps que les troupes fussent arrivées le soir; j'étais impuissant à éteindre l'incendie, et on comptait un grand désastre de plus!

J'ai fait de tout ceci une sorte de procès-verbal, de compte rendu, que je pourrais communiquer à la Commission si elle le désire.

M. LE PRÉSIDENT. — Elle vous en sera très-obligée.

M. DE PLOEUC. — Tout ce que j'ai dit devant vous, Messieurs, se résume en quelques mots: Un établissement renfermant trois milliards dans une ville livrée à l'insurrection, aux abominables excès que vous savez, a été sauvé, grâce à l'intelligent concours d'un conseil de régence menacé, lui aussi, dans sa liberté, au-dessus de tout éloge, et d'un personnel qui est resté énergique et uni pendant soixante-sept jours, pouvant croire plus d'une fois qu'il n'y aurait pas de lendemain.

Le 24 mai, j'adressai les dépêches suivantes au chef du pouvoir exécutif :

« Monsieur le Président,

» Après les jours les plus douloureux et que je suis incapable de vous » retracer par l'excès de fatigues et d'émotions, j'ai l'honneur de vous » faire connaître qu'à 7 heures et demie, ce matin, la brigade du gé- » néral l'Hérillier est apparue à la Banque de France.

» Sans aucunes couleurs depuis deux mois, nous avons relevé le » drapeau de la France, aux acclamations d'un personnel dont la fer- » meté et le courage ont été dignes d'éloges.

» Aucune atteinte au crédit du grand établissement de la Banque de » France. »

» Je suis, etc., etc.

Signé : » Le sous-gouverneur,
» Marquis DE PLOEUC. »

Au ministre des finances :

« Monsieur le Ministre,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Banque de France,

» après deux mois d'une situation indescriptible, a été délivrée ce matin,
» à 7 heures et demie, aux acclamations d'un personnel au-dessus de
» tout éloge.

» Veuillez, etc.

Signé » : Le sous-gouverneur,

» Marquis DE PLŒUC. »

Je constate que je ne reçus pas de réponses; mais, en revanche, l'autorité militaire, frappée des services qu'avaient rendus ces 480 hommes en préservant la Banque de France contre toute atteinte dans des jours si difficiles, leur a spontanément décerné la récompense la plus élevée pour des hommes de cœur. — Dans la mesure du désarmement général de la garde nationale et de la population, une exception a été faite en faveur du bataillon de la Banque! La Banque de France a conservé des armes.

Un membre. — Le commandant du bataillon de la Banque a-t-il été décoré?

M. DE PLOEUC. — Il l'était déjà; des récompenses ont été données à ce que j'appellerai l'état-major civil, ce qui est une faute. Il me paraîtrait de toute justice que des propositions fussent faites pour honorer les modestes employés et garçons de recettes qui ont rendu tant de services, au péril de leur vie. La Banque fait préparer une médaille, mais je parle de l'État, qui, pour faire de bons citoyens doit *honorer* ceux qui accomplissent leur devoir.

Un membre. — La Commission devrait peut-être faire des démarches à ce sujet.

M. DE PLOEUC. — La meilleure récompense serait que le Gouvernement déclarât que le groupe d'hommes qui a tant contribué à sauver la Banque a bien mérité de la patrie.

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, tous ces hommes ont bien mérité de leur pays, et leur chef également; mais ne sortons pas de nos attributions.

M. DE PLOEUC. — Oh! quant à moi, ma carrière est presque terminée. Mais ne suis-je pas récompensé outre mesure par l'honneur que m'ont fait mes concitoyens en me nommant leur représentant, et pour celui non moins grand d'avoir été, dans les jours de péril, le chef d'un groupe d'hommes prêts à tous les sacrifices pour la défense d'un grand intérêt national!

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions, Monsieur, de votre déposition, qui figurera avec honneur parmi celles que nous recevons.

M. DE PLOEUC se retire, reconduit par l'un de MM. les membres de la Commission.

M. DE PLOEUC, *rentrant*. — Messieurs, en vous quittant, il m'a semblé que je n'avais pas conclu, et qu'il devait être resté dans vos esprits au moins un point d'interrogation. Vous avez dû vous demander, Messieurs, malgré tout ce que j'ai dit, comment il se faisait que la Banque de France n'ait pas été occupée, dévalisée, étant seule au milieu de cette grande ville affolée par l'esprit révolutionnaire, livrée à trois, quatre, cinq gouvernements différents, puisqu'il y avait le Comité central, les subdivisions de la Commune, un Comité fédéral, un Comité de salut public, etc. ; — comment elle s'était retrouvée pour ainsi dire intacte, avec ses chefs et ses défenseurs, les premiers jours.

En réfléchissant à ces divers incidents, je suis peut-être sur la voie de la seule explication à peu près plausible à en donner.

Vous vous souvenez de la soudaineté des événements du 18 mars. Le matin de ce jour, le Gouvernement avait tenté une action militaire pour s'emparer des canons qui, à Montmartre, avaient été accumulés de longue main ; la tentative fut malheureuse. Le soir, le Gouvernement quittait Paris précipitamment et donnait l'ordre à tous les services publics d'évacuer sur Versailles.

La Banque seule se trouvait empêchée. Il eût fallu soixante ou quatre-vingts voitures, peut-être, et presque un corps d'armée, pour évacuer ce qu'elle devait sauvegarder ; car, je ne crois pas que la Commune l'eût laissée librement, avec ce grand appareil, quitter Paris.

Dans les deux mois pendant lesquels j'ai subi le gouvernement de la Commune, il y a eu trois époques très-distinctes : La première, que j'appellerai l'époque du triomphe, se traduisait pour moi par des façons rappelant à merveille celle des proconsuls de 1792 : le verbe très-haut, l'écharpe rouge, l'assurance de la force dans l'attitude. On entrait chez moi en faisant annoncer : la « Commune ! » quand un seul membre de la Commune se présentait. A cette époque, on ne faisait pas avec moi de l'intimidation, mais on paraissait supposer que l'écharpe rouge pouvait avoir toute influence sur la Banque de France.

Je l'ai dit déjà, ma seule tactique était de gagner du temps. Les émissaires que j'envoyais au Gouvernement, à Versailles, me revenant constamment avec l'avis d'une action militaire très-prochaine, je n'avais qu'à vivre au jour le jour et à gagner du temps.

L'époque dont je parle peut avoir duré deux ou trois semaines, pendant lesquelles j'ai été, sans aucun doute, devant les agitations de la rue, très-inquiet ; mais je redoutais beaucoup plus l'occupation de la Banque que son pillage. On aurait aussi voulu m'arrêter, parce que

j'étais le dernier représentant du gouvernement de la Banque de France, et je savais que si l'on y était parvenu, on aurait rendu un décret ainsi conçu : « Attendu que sur trois des membres du gouver-» nement de la Banque, deux sont absents, que le troisième a conspiré » contre la Commune ; par ces motifs, nous nommons *un tel*, gouver-» neur de la Banque de France ; » sans doute Beslay et deux autres. Mais, comme ils avaient l'espérance de fonder la Commune, ils voulaient avoir l'air de respecter ce qui était complétement livré.

Il y a un fait qui vient à l'appui de ce que je viens de dire. Le 30 mars ou le 1er avril, on arrêta un des régents, M. Denière. — Pour la première fois, je mis à l'épreuve le dévouement de Beslay, doyen de la Commune, et qui avait donné sa démission, qui ne fut pas acceptée, dès qu'il eut prononcé son discours d'ouverture.

Quand on vint me prévenir que M. Denière avait été arrêté, je fis avertir Beslay et je lui dis : « Pas de régents, pas d'argent ! Je ne peux » donner quoi que ce soit sans avoir consulté le conseil de régence. » Plusieurs des régents sont déjà absents ; je refuserai absolument ce » que vous me demanderez, si on ne rend pas la liberté à M. Denière. » — « Venez avec moi », me dit Beslay. — Nous sortîmes pour aller à la place Vendôme, où M. Denière était prisonnier depuis la veille. Il y avait passé une assez mauvaise nuit. Il avait eu la fantaisie, la veille au soir, de demander sa montre pour compter les heures de la nuit.

Son gardien, portant un chou rouge sur le cœur et les insignes d'une Société de tempérance à la boutonnière, lui avait dit : — « Ta montre, » citoyen, pourquoi faire ? Est-ce pour compter les heures de ton » agonie ? » — Ce propos rapporté avec l'intonation dont s'était servie cette sorte de gardien, faisait reconnaître une sorte de Mélingue, ou quelque acteur de la Porte-Saint-Martin ou de l'Ambigu-Comique. C'était un pastiche de 92 emprunté au théâtre moderne. M. Denière fut relâché.

A cette époque, la Commune commençait à croire qu'elle s'établirait ; elle comptait sur l'insurrection de Lyon, sur la complicité de Toulouse et de Marseille ; jusque-là, elle avait vécu dans l'orgueil du triomphe, mais elle commençait, vers le 15 avril, à croire à sa fondation définitive et à sa domination, comme sa devancière, sur tout le territoire. — « Vous empiétez sur les droits souverains, leur disais-je, à chaque » occasion. Si vous vous borniez à organiser les libertés commu-» nales, vous auriez peut-être quelques chances ; mais vous allez trop » loin. »

Ils voulaient, en effet, imposer à la France la domination de la Commune parisienne comme en 1792 ; c'était bien là leur désir, et tout me

démontrait que le programme de 1792 était identiquement le programme de 1871.

Je traitais avec les délégués de la Commune avec le calme et le sérieux que j'aurais apportés avec les ministres d'un gouvernement régulier.

. . . .

CHAPITRE LV

La Prise de Paris sur la Commune.

Déclarations de M. Thiers et du maréchal duc de Magenta.

M. Thiers avait quitté précipitamment Paris avant que l'insurrection fût arrivée à l'Hôtel de ville. Il eut ainsi la satisfaction de faire, pour son compte, ce qu'il avait conseillé le 24 février au roi Louis-Philippe.

En évacuant la ville où restaient des fonctionnaires et des soldats livrés à l'émeute, on avait évacué les forts, même le Mont-Valérien, qui ne fut réoccupé que sur les instances d'abord mal accueillies de généraux et de personnages politiques.

Il fallut ainsi faire le siége de Paris. M. Thiers raconte avec complaisance les détails de cette opération qu'il a conduite. Il fait l'éloge de sa prévoyance administrative et de ses audaces en artillerie. Nous donnons ci-après ce récit. Nous le faisons suivre de celui beaucoup plus simple et beaucoup plus modeste de l'illustre maréchal duc de Magenta.

Je commençai par donner mes soins aux soldats; je m'occupai de les faire placer dans de bonnes positions, de leur procurer tout ce dont ils avaient besoin, et surtout de les bien concentrer. Plusieurs personnes avaient émis l'avis qu'il fallait en laisser autour de Paris.

Nous étions trop peu nombreux pour occuper le périmètre d'une ville aussi grande. Si nous avions voulu nous étendre, embrasser un espace que les Prussiens n'embrassaient pas eux-mêmes, nous aurions été faibles partout; on aurait pu percer notre ligne sur tous les points. En général, quand les troupes faiblissent devant les masses populaires, il y a chez elles plus de faiblesse que d'infidélité. Des troupes qui n'ont pas le sentiment de leur supériorité sont prêtes à mettre la crosse en l'air, plutôt par timidité que par esprit de trahison. Il fallait donc tenir nos troupes ensemble, de manière que, quelque part qu'elles fussent

abordées, elles eussent l'avantage. C'est pourquoi je voulus que leurs positions fussent resserrées. Et, de fait, avec les 130,000 hommes que nous avons eus plus tard, c'est à peine si nous aurions pu embrasser la moitié de Paris. Les Prussiens avaient employé 300,000 hommes à envelopper le tout. Au moment dont je viens de parler, nous ne comptions que 22,000 hommes.

Je fis occuper le Mont-Valérien. On y envoya un excellent régiment. Il y avait là un immense matériel, et de plus une position dominante qui commande tous les environs. Quant aux autres forts, nous nous serions affaiblis si nous avions voulu les garder, car il nous aurait fallu au moins 8,000 hommes pour les occuper. Nous aurions perdu là sans profit une partie notable de nos forces. Je ne gardai donc que le Mont-Valérien, et je ramenai tout le reste. J'eus ainsi 22,000 hommes bien liés et bien commandés.

Nous passâmes à Versailes quinze jours sans rien faire. Ce sont les plus mauvais jours de ma vie. Il y avait cette opinion répandue dans Paris : « Versailles est fini ; dès que nous nous présenterons, les soldats lève- » ront la crosse en l'air. » J'étais bien certain que non ; et cependant si nous avions été attaqués par 70 ou 80,000 hommes, je n'aurais pas voulu répondre de la solidité de l'armée, ébranlée surtout par le sentiment d'une trop grande infériorité numérique. Aussi, fis-je donner l'ordre de serrer l'armée et notamment de l'isoler. Nos principales forces étaient campées à Satory, avec injonction de ne laisser aborder qui que ce fût. L'instruction était donnée de fusiller quiconque tenterait d'approcher. Du côté de Neuilly, je fis prescrire au Mont-Valérien, qui était entre les mains de braves gens, de tirer à outrance, dès qu'il se présenterait des masses ennemies.

En même temps, je recommandai de la manière la plus formelle de traiter très-bien nos soldats. J'augmentai la ration, surtout celle de la viande, reconnue insuffisante. J'étais sûr qu'en les nourrissant bien, qu'en les faisant camper, qu'en forçant les officiers à camper avec elles, les troupes se referaient bien vite, et arriveraient à avoir une très-bonne attitude.

A la suite du premier siége, les soldats étaient débraillés, mal vêtus, leur aspect était fâcheux. J'étais certain que ce désordre passerait bientôt avec le campement, avec une surveillance active et bien soutenue. Mon espérance ne fut point trompée, car en quelques jours l'armée changea d'aspect, et tout le monde en fut frappé.

Ce n'était pas tout que de reconforter l'armée sauvée de Paris ; il fallait la porter à 120 ou 130,000 hommes et surtout la munir d'un immense matériel de siége. Il y a une manière d'ordonner que j'ai

employée souvent, et qui m'a toujours réussi, c'est de ne pas s'en fier à la correspondance et de commander directement et de vive voix. Chaque matin je réunissais tous les chefs de service autour de moi, j'arrêtais en présence de tous les chefs ce qu'il fallait faire, et chacun avait ainsi sa tâche bien tracée. Il fallait de la grosse artillerie ; on disait sur-le-champ où elle était ; on s'occupait des transports devenus très-difficiles. S'il y avait une difficulté, on cherchait à la lever instantanément. Grâce à cette manière de procéder, j'ai pu, en réunissant tous les services, en ne recourant pas aux correspondances qui prennent un temps infini en demandes et réponses, en exigeant que les ordres fussent transmis immédiatement, en m'assurant que tout le monde était d'accord, avait bien entendu, bien compris, exécuterait l'après-midi ce qui avait été convenu le matin, en m'assurant moi-même que les ordres s'accomplissaient, j'ai pu, dis-je, arriver au but, et créer en quelques semaines une armée de 130,000 hommes. Je recommençais le lendemain ce que j'avais fait la veille : je ne donnais jamais un ordre sans être certain de son exécution, et je suivais cette exécution jusqu'à ce que tout fût consommé.

C'est ainsi, Messieurs, que des hommes m'arrivèrent de toutes parts, et que nous atteignîmes en peu de jours le chiffre de 50,000 hommes. Alors je fus, non pas rassuré sur la possibilité d'emporter Paris, mais sur le danger d'être assailli à Versailles par une masse de forcenés. « Qu'ils viennent, me dis-je alors, et ils seront bien accueillis ! »

L'opinion générale était qu'il ne fallait pas perdre de temps ; mais on comprenait aussi qu'il y aurait danger à faire une tentative prématurée, car si un malheur était arrivé sous les murs de Paris, il eût été impossible de compter sur rien.

L'Assemblée nationale crut qu'il fallait demander des volontaires ; tout le monde était de cet avis. Je reconnus bientôt que le pays était tellement abattu par les désastres de toute nature qui avaient fondu sur lui, qu'il ne fallait pas compter sur une ressource semblable. Les mobiles ne valaient pas grand'chose, ils étaient découragés ; une fois la paix signée, ils étaient rentrés chez eux. Il ne vint pas un seul bataillon de volontaires. Mais il restait les débris de nos armées ; je me hâtai de les réunir, de les réorganiser, et c'est avec ces débris que je composai l'armée qui est parvenue à arracher Paris à la révolte. Dès que je fus parvenu à réunir 50,000 hommes, je me dis que le moment était venu de donner une leçon aux insurgés. Ils étaient sortis du côté des forts du sud, ils s'avançaient du côté de Châtillon, de Vanves. Je me préparai à les bien recevoir. Ils se montrèrent plus téméraires du côté de Neuilly et de Courbevoie. On dit même qu'ils se préparaient à une at-

taque sérieuse. Je n'en étais pas effrayé. Je voulais leur prouver que nous n'avions pas peur; je voulais surtout bien engager l'armée. Les officiers placés au Mont-Valérien, et munis des instruments qui leur permettaient de bien voir les mouvements des insurgés, nous rendirent d'immenses services. Le maréchal Mac-Mahon n'était pas encore à la tête de l'armée. D'après les observations du Mont-Valérien, le mouvement se dessinait évidemment vers le pont de Courbevoie. Je fis diriger de ce côté une grande partie de l'armée. Je dis au général Vinoy : « On nous attaque faiblement du côté de Meudon, de Châtillon, des forts du sud; il faut être en grande force du côté de Courbevoie, où le mouvement de l'ennemi est plus prononcé. » Les troupes vinrent, en effet, se placer sur les coteaux qui sont au pied du Mont-Valérien, et qui dominent les plaines de Saint-Germain et de Saint-Denis. On fondit sur eux à outrance, on en sabra un bon nombre. Flourens fut tué ce jour-là. Chacun avait pris confiance; il y eut un entrain extraordinaire. Nous n'avions pas mis en ligne 50,000 hommes, mais seulement 30,000; les autres étaient restés à Versailles et vers les forts du sud.

Une tentative était possible sur le pont de Sèvres : quelques mille hommes le couvrirent, refoulèrent les insurgés qui étaient là, et les rejetèrent de l'autre côté du pont.

J'étais renseigné, je savais qu'on disait que nous ne prendrions jamais Paris; mais en même temps on avouait que les gens que nous combattions ne prendraient jamais Versailles; de sorte qu'il y avait deux corps ennemis en présence, qui étaient pour ainsi dire impénétrables l'un pour l'autre.

Cependant, peu à peu, la situation s'améliorait visiblement. Je veillai aux vêtements, car je savais que le soldat bien vêtu se comporte mieux. Je passai mes journées dans les bivouacs, je m'occupai de tout; les soldats étaient contents. L'armée avait un aspect excellent.

Pourtant je m'abstenais encore d'agir contre Paris, malgré beaucoup de plaintes qui retentissaient de toutes parts. On me disait : « Il faut en finir! » Je répondais : « Je ne ferai une tentative sur une place aussi forte que Paris que lorsque j'aurai tous les moyens nécessaires pour réussir. »

On me disait aussi, et il y avait du vrai dans cette objection : « Mais pendant que vous vous organisez, les insurgés s'organisent aussi. » — Je répondais : « Oui, mais ils se rendent odieux à la population par les moyens qu'ils emploient, tandis que nous, en nous préparant, nous répondons au vœu du pays, nous gagnons plus qu'ils ne gagnent, ils finiront par des actes qui soulèveront l'indignation générale. Dans tous les cas, la place de Paris est tellement formidable, qu'il ne serait pas rai-

sonnable de l'attaquer avec 50,000 hommes. » — J'étais convaincu que c'était par la puissance des feux que nous triompherions, et nous étions loin alors d'avoir une artillerie suffisante.

L'Assemblée a bien voulu me laisser faire. Je dis à la Commission des Quinze mes raisons d'attendre et de temporiser, jusqu'à ce que le moment fût propice, et elle finit par m'approuver.

Alors, il faut le rappeler, les Prussiens étaient de très-mauvaise humeur. Il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, que j'eusse beaucoup de difficultés avec le gouvernement prussien à propos de la Commune, et qu'il eut pour elle la moindre prédilection. Il y eut seulement quelques dépêches désagréables échangées à ce sujet avec M. de Bismark.

La Commune, qui joignait à la prétention d'un patriotisme implacable, celle d'être en faveur auprès de la Prusse, avait répandu le bruit de ses relations amicales avec les généraux prussiens. Des écrivains imprudents en avaient tiré des suppositions offensantes pour le cabinet de Berlin, et tout à fait calomnieuses. M. de Bismark, avec beaucoup de raison, démentait ces bruits, se plaignait de ce que nous ne les démentions pas nous-mêmes, en quoi il avait tort, et offrait publiquement ses secours contre la Commune, secours qu'évidemment nous ne pouvions point accepter. Il nous pressait lui-même d'en finir, et, à cet égard, joignait ses impatiences à celles d'un certain nombre de députés, qui auraient voulu substituer leurs idées aux nôtres, sans connaître la situation et ses difficultés.

Cependant, malgré ces démêlés, malgré le traité qui limitait à 40,000 hommes l'armée de Paris, M. de Bismark consentit à une augmentation, qui fut d'abord de 100,000 hommes, puis de 130,000. Il nous en fournit lui-même les moyens, en nous renvoyant un nombre assez considérable de nos prisonniers, dont il avait suspendu le retour par suite de contestations survenues.

Les troupes que nous avions étaient très-jeunes, elles n'avaient pas beaucoup vu le feu. Il y avait près de la frontière beaucoup de nos soldats faits prisonniers à Metz ; ceux-là avaient pu voir 47,000 hommes abattus en un seul jour à Gravelotte. Je demandai qu'on me les rendît le plus tôt possible. M. de Bismark y consentit. Le général Ducrot à Cherbourg, le général Clinchant à Douai, reçurent les prisonniers, et s'occupèrent de les réorganiser. Je ne saurais dire exactement le nombre des soldats qui nous furent ainsi rendus ; les papiers de l'administration de la Guerre étaient les uns à Paris, les autres à Bordeaux, quelques-uns avaient été perdus. Les prisonniers arrivèrent au nombre de 50 à 60,000 hommes, mais la moitié était libérable ; il fallait leur donner leur congé, car ils eussent été des mécontents et non des combat-

tants dévoués comme il nous en fallait. Beaucoup étaient fatigués. Tous les soins furent donnés à leur rétablissement. Nous avons pu avoir ainsi la moitié de ces prisonniers à verser dans l'armée. Les dépôts s'étaient aussi remplis de recrues que la loi nous autorisait à y appeler. C'est ainsi que nous parvînmes à créer une armée de 130,000 hommes bien organisés, et pouvant être mis en ligne. Nous avons eu jusqu'à 170,000 rationnaires. Mais, dans une armée, tout ce qui mange ne combat pas. Il y avait le train, les malades, les blessés. Ces derniers étaient peu nombreux.

Après la tentative manquée du côté de Courbevoie, les insurgés nous attaquèrent du côté de Châtillon. Le général de Cissey enleva cette redoute avec la plus grande vigueur. Nous eûmes alors deux routes ouvertes, Châtillon et Courbevoie.

Je ne m'étais pas borné à compléter l'armée, j'avais appelé à sa tête les chefs les plus renommés, et notamment l'illustre maréchal de Mac-Mahon, digne et constant objet du respect universel. Sa présence avait donné à l'armée une nouvelle consistance, et une direction excellente. Tout étant prêt, le moment d'agir était venu. Mais comment attaquer Paris ? On disait : « Il faut employer les moyens réguliers, ouvrir la tranchée, cheminer, pour battre en brèche quand on sera au bord du fossé. » Les règles de Vauban subsistent en effet tout entières, sauf très-peu de modifications. Leur application aux ouvrages immenses de Paris offrait de graves difficultés. On estimait à trente jours au moins le temps nécessaire pour être au pied des murailles, et pouvoir établir les batteries de brèche. Les impatients, et ils étaient nombreux, disaient : « Trente jours ! » M. de Bismark pensait que nous aurions du bonheur si nous arrivions à ce résultat en trente jours. Dans l'Assemblée, on disait : « Que fait-on ? pourquoi employer les moyens ordinaires, les tranchées, les cheminements ? Comment se condamner à trente jours de travaux ? Pourquoi pas une attaque à force ouverte ? » — A cela les généraux répondaient : « Comment escalader de telles murailles, monter à l'assaut avec des escarpes de dix à douze mètres ? »

Une idée me préoccupait depuis longtemps, pour le sort des ouvrages de Paris, et m'avait fort inquiété pendant le premier siége, celui que dirigeaient les Prussiens.

Comme membre du Conseil de défense, où j'étais entré malgré moi un peu avant le 4 septembre, j'avais eu occasion, quelques jours avant Sedan, de visiter les forts qui entourent Paris, et je m'étais dit que si l'ennemi dirigeait sur un de ces forts une masse considérable de feux, l'ouvrage ainsi attaqué pourrait se trouver en grand péril. J'étais persuadé que par la puissance des feux on pourrait amener des résultats

imprévus et décisifs. Les généraux étaient à cet égard d'opinions très-différentes. Quelques-uns prouvaient qu'en accumulant sur un seul point une masse de feux considérable, on pourrait produire des effets très-prompts et très-grands. D'autres prouvaient que le plus sûr était de suivre les règles, d'ouvrir la tranchée, de cheminer jusqu'au bord du fossé, et là de battre en brèche, et de donner de suite l'assaut, promettant d'emporter la brèche, quelle que fût l'énergie de la défense.

Après avoir écouté, avec la déférence qui leur était due, les hommes consommés qui m'entouraient, je pris le parti d'employer les deux moyens à la fois : d'ouvrir la tranchée en s'avançant par les procédés ordinaires jusqu'au bord du fossé, mais, en même temps, de réunir une masse de feux extraordinaires, convaincu que sous la protection de ces feux, le travail des tranchées serait plus rapide, et que peut-être, en rendant le rempart inhabitable pour ses défenseurs, on ferait évacuer les ouvrages. Cet avis fut unanimement adopté et suivi.

On tomba ainsi d'accord qu'on réunirait une masse d'artillerie très-grande, et qu'on s'en servirait au moins pour hâter et rendre moins périlleux le travail des tranchées. On pensa qu'on pourrait ainsi arriver en 15 ou 20 jours à forcer les portes de Paris.

Réunir ces moyens d'action était une affaire d'administration ; je m'en chargeai. Les transports commerciaux sur les chemins de fer furent suspendus, et on amena ici des masses prodigieuses de pièces de canon. L'administration des chemins de fer et la marine nous ont rendu, en cette occasion, des services signalés. Le résultat à été vraiment extraordinaire.

Dans le Conseil de défense, lors du premier siége, on trouvait que 250 coups par pièce étaient un approvisionnement suffisant ; 500 coups semblaient une exagération, et 750 une folie. J'en vins à réunir des approvisionnements de 1,000 coups par pièce. On disait : « Les pièces ne résisteront pas ! » — « Nous aurons des approvisionnements de canons », répondais-je. Bref, après des efforts prodigieux et des peines infinies, nous fûmes approvisionnés dans les proportions que je viens d'indiquer.

Nous fîmes un essai sur un point. Le fort d'Issy nous incommodait. Le général d'artillerie de Berckheim, homme du plus grand mérite, placé sous les ordres du général de Cissey, dirigea sur le fort d'Issy les feux d'une artillerie considérable. Le fort fut réduit au silence, et rendu presque inhabitable pour ses défenseurs. Cependant, soutenu par le fort de Vanves et des troupes fraîches y étant entrées, il essaya d recommencer la lutte ; mais il fut écrasé par notr e artillerie; et, u our, à l'abri de nos feux terribles, les cheminements étant devenusn

plus faciles, nos travailleurs approchant des fossés, s'aperçurent que le fort était évacué. Le fort de Vanves fut conquis de même.

Quand Issy et Vanves eurent été pris de la sorte, les idées se fixèrent. Il devint clair qu'en élevant contre le Point-du-Jour une batterie formidable, on atteindrait les mêmes effets, surtout les feux d'Issy et de Vanves, feux de flanc fort incommodes, étant définitivement éteints.

Je fis élever à Montretout, en huit jours, une batterie comme on en a rarement employé à la guerre. Sous la protection de cette batterie, le général Douai était entré dans le bois de Boulogne; le travail des tranchées était devenu plus facile, on cheminait très-rapidement vers Paris; nous étions près de la place. L'artillerie de Montretout avait brisé, pilé le Point-du-Jour.

Nous espérions que l'escarpe allait être en assez mauvais état pour nous permettre de donner l'assaut, lorsque le dimanche 21 mai, le général Douai et quelques soldats de tranchée aperçurent un homme agitant un mouchoir blanc : c'était Ducatel. On ne se doutait pas de l'effet qu'avait produit cette artillerie de Montretout; on ne croyait pas la brèche si praticable. La porte et le pont-levis s'étaient abattus, et formaient une espèce de pont naturel. Ducatel, au milieu de graves dangers, était venu en aide à nos soldats, en leur apprenant qu'ils pouvaient entrer.

Le maréchal de Mac-Mahon et moi nous étions au Mont-Valérien, lorsqu'une estafette vint nous apprendre que le général Douai entrait dans Paris. Le général de Cissey, placé sur la rive gauche, en avant d'Issy, avait, de son côté, ouvert une brèche qui allait bientôt devenir praticable. Au milieu de notre satisfaction, nous fûmes, au Mont-Valérien, très-agités, parce que nous crûmes voir des troupes sortant de Paris, et nous craignîmes que notre armée n'eût été repoussée au Point-du-Jour. Mais le contre-amiral Krantz, qui a rendu de grands services, nous dit, après avoir examiné à la lunette : « Ce ne sont pas des gens qui fuient; au contraire, ils sortent bien tranquillement. »

En effet, bientôt après, nous en vîmes d'autres qui entraient au lieu de sortir. Nous fûmes alors rassurés. C'étaient d'épaisses colonnes, de de loin paraissant toutes noires, qui serpentaient dans les plis du terrain, et qui se dirigeaient sur l'enceinte pour y pénétrer. Les insurgés ne purent point résister; ils se réfugièrent dans les maisons voisines, d'où ils dirigeaient sur nos troupes un feu meurtrier. Mais, dans leur fuite, ils avaient laissé deux bouches à feu. Nos soldats, n'ayant pu faire passer de l'artillerie, songèrent à aller chercher à bras des obus; ils les transportèrent de la sorte et chargèrent ces deux pièces qui

furent pointées sur les maisons occupées par les insurgés. C'étaient les allées et venues de nos soldats qui nous avaient d'abord inquiétés à notre observatoire du Mont-Valérien.

Le général Douai entra à la tête de ses troupes par une autre porte, celle qui venait de s'ouvrir vers la gauche. Une autre ne fut ouverte que le lendemain matin. Il fallut dix-sept heures pour faire entrer 130,000 et notre nombreuse artillerie.

On disait que tout Paris était miné. Le général Douai, à la tête de ses colonnes, s'avança intrépidement jusqu'au Trocadéro, au risque de sauter en l'air. Nous étions fort inquiets ; heureusement rien ne sauta. Nous nous rassurâmes, mais nous nous attendions à avoir des combats terribles, désespérés. Le triomphe de nos troupes fut dû à leur vaillance, à la vigueur de nos généraux, et surtout à la constance, à l'habileté avec laquelle l'illustre maréchal Mac-Mahon dirigea pendant huit jours la conquête de chaque quartier, l'un après l'autre.

Rentré à Versailles, après avoir assisté à l'entrée de nos troupes dans la nuit du dimanche au lundi, je songeai que nous avions accumulé plus de 200 bouches à feu au pont de Neuilly, qui était gardé par une brigade de la division Montaudon. Le général Lamirault avait fait dire au maréchal Mac-Mahon qu'il avait besoin de cette brigade ; elle lui fut envoyée, et il ne restait plus de troupes au pont de Neuilly pour garder l'immense matériel qui s'y trouvait. Je fus inquiet à la pensée que si les révoltés s'échappaient de Paris, ils pouvaient s'emparer de cette artillerie et se jeter peut-être en désespérés sur Versailles pour y mettre le feu ; et, à ce moment, nous n'avions que des gendarmes, des sergents de ville, c'est-à-dire deux ou trois mille hommes tout au plus. Heureusement, il venait de nous arriver 1,500 prisonniers rendus par les Prussiens. On leur donna des fusils et, sous les ordres du général Fournez, ils allèrent garder le pont de Neuilly. Le général Ladmirault put alors se servir de la seconde brigade Montaudon, s'empara des hauteurs de Belleville, et termina ainsi la lutte. Il y eut de grandes douleurs, de grands sacrifices ; le massacre des otages fut un des crimes les plus navrants de ces terribles scènes. On nous avait proposé l'échange de plusieurs des otages contre le conspirateur Blanqui. Nous ne pouvions pas consentir à un tel échange ; ces malheureuses victimes tombèrent sous les coups des assassins. Enfin, nous sortîmes de cette horrible situation.

Voilà, Messieurs, tout ce je puis vous dire, et j'ose affirmer que c'est la vérité même.

Et maintenant, je résume ce récit.

M. Thiers, p. 12.

Voici maintenant la déclaration du maréchal Mac-Mahon :

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le maréchal, je commence par vous remercier d'avoir bien voulu venir déposer devant nous.

Je crois devoir vous avertir que nous avons un sténographe qui recueillera votre déposition. La sténographie vous sera communiquée, afin que vous puissiez y faire les rectifications que vous jugerez nécessaires.

M. LE MARÉCHAL. — Messieurs, je ne suis rentré d'Allemagne que l'avant-veille du 18 mars ; il me serait par conséquent bien difficile de vous donner mon appréciation sur les faits militaires qui s'y rapportent.

Dès le début, lorsque les troupes ont marché contre les insurgés, elles se sont trouvées en face non-seulement d'une masse d'hommes armés considérable, mais d'une foule nombreuse qui les suivait et qui semblait faire cause commune avec eux. On peut donc en conclure, tout d'abord, que les insurgés étaient organisés depuis longtemps et prêts à la résistance. Un fait qui vient à l'appui de cette assertion, c'est qu'aussitôt que les troupes eurent quitté Paris, les insurgés dirigèrent du monde sur les forts et s'en emparèrent. Quelque temps après, ils prirent l'offensive ; ils se portèrent sur Neuilly et même jusqu'à Rueil, où ils sont arrivés au nombre de 17,000 hommes, tandis qu'ils tentaient une autre sortie par le sud, dans la direction de Châtillon. Ces mouvements indiquent qu'ils étaient organisés et qu'ils avaient un but.

Cependant, avant le 18 mars, le gouvernement ne paraissait pas prévoir une pareille résistance. Ce qui me portait à le croire, c'est que le 18 au matin, ayant entendu battre le rappel dans le faubourg Saint-Germain que j'habitais, et m'étant rendu chez le ministre de la guerre, je trouvai ses officiers, que je connaissais presque tous, très-calmes et sans inquiétude. Ils m'assurèrent que tout était terminé, que les troupes s'étaient emparées des buttes Chaumont, qu'elles occupaient une partie des hauteurs de Montmartre, et que si on faisait battre le rappel, ce n'était pas pour faire agir la garde nationale, mais dans le but de pouvoir dire qu'elle avait concouru aux opérations de l'armée.

On ne s'attendait donc pas évidemment à une résistance aussi grande que celle qu'on a rencontrée ; et, à ce propos, je me permettrai de remarquer qu'on est souvent tombé chez nous dans des illusions du même genre. Depuis trente et quelques années seulement, notre histoire en offre des exemples frappants. J'ai été témoin de quelques-uns. Je pourrais rappeler entre autres la première expédition de Constantine en 1837, celles de Rome, de Sébastopol, du Mexique et enfin la guerre de 1870. Dans chacune de ces entreprises, nous n'avons pas su mesurer

du premier coup l'étendue des difficultés à vaincre. Est-ce là un défaut naturel de notre esprit porté à se créer des illusions, ou la conséquence du régime constitutionnel, sous lequel on craint souvent de demander aux Chambres des ressources suffisantes? Je ne saurais le décider.

Quoi qu'il en soit, les troupes évacuèrent Paris; elles abandonnèrent même tous les forts, à l'exception du Mont-Valérien, et se retirèrent à Versailles, en ne laissant entre cette ville et Paris qu'un seul régiment chargé d'occuper Sèvres et Saint-Cloud.

On était depuis quelques jours seulement à Versailles, et déjà l'opinion publique impatiente accusait le Gouvernement de faiblesse et prétendait qu'avec les forces dont on disposait, on pouvait marcher sur Paris. A mon avis, c'était une grande erreur; c'était une illusion analogue à celle dont je parlais tout à l'heure; le Gouvernement a bien fait de n'y pas céder et d'attendre pour attaquer Paris que l'armée fût organisée. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état de cette armée au moment où elle a quitté Paris.

Elle se composait alors de trois divisions d'infanterie seulement et d'une brigade de cavalerie. De ces trois divisions, il n'y en avait qu'une qui fût solidement constituée : c'était la division Faron. Elle était formée de troupes qui n'avaient point été désarmées. Vous savez, en effet, que d'après les conventions faites avec les Prussiens, il avait été décidé que nous ne conserverions dans Paris qu'un corps de 12,000 hommes pour le maintien de l'ordre, et c'était la division Faron qui avait été conservée. Toutes les autres troupes avaient été désarmées et renvoyées de la capitale.

Ce chiffre de 12,000 hommes paraissant trop faible, eu égard à l'esprit qui animait une grande partie de la population et de la garde nationale, et au nombre considérable de fusils dont celle-ci disposait, on obtint des Prussiens de le porter à 40,000 hommes. Mais ce dernier chiffre était loin d'être atteint, quand éclatèrent les événements. On avait bien formé deux nouvelles divisions pour les ajouter à la division Faron, mais outre qu'elles étaient numériquement assez faibles, elles manquaient encore de consistance, de cohésion; elles étaient composées d'hommes rassemblés de toutes les parties de la France. Beaucoup de ces hommes étaient très-jeunes, sans instruction, sans expérience; les cadres étaient incomplets et formés d'éléments très-divers. Les officiers venus de tous les côtés, comme la troupe, ne connaissaient pas leurs hommes, et souvent ne se connaissaient pas entre eux. C'étaient de mauvaises conditions pour combattre et pour aborder les obstacles sérieux que présentait Paris.

Les insurgés, en effet, avaient mis à profit tous les moyens de défense accumulés pendant le siége soutenu contre les Prussiens. Ils disposaient d'une artillerie formidable et d'au moins 450,000 fusils. Ils avaient des munitions de toutes sortes en abondance et étaient parfaitement retranchés.

Les forts du sud étaient entre leurs mains ; l'enceinte de la ville était intacte ; les ponts-levis en bon état, et des ouvrages défendaient l'approche de toutes les portes. Enfin, au-delà de l'enceinte, de nouvelles lignes de défense avaient été préparées.

Dans ces conditions, il était sage de ne pas s'exposer à un échec par une précipitation fâcheuse, et M. le chef du pouvoir exécutif eut raison de procéder d'abord à la réorganisation de l'armée avant de rien entreprendre.

Il fit revenir à Versailles la division Bruat qui avait gardé l'Assemblée à Bordeaux, et qui était composée de bonnes troupes. Il fit venir en outre des régiments de tous les points de la France et en forma cinq divisions nouvelles ; il y ajouta trois divisions de cavalerie qu'il réunit en un corps d'armée, et me donna le commandement de toutes ces forces, le 6 avril. J'hésitai d'abord à l'accepter et en fis connaître les raisons ; mais sur les observations qui me furent faites, je crus devoir céder.

Dès le début, j'eus occasion de reconnaître chez M. le chef du pouvoir exécutif une disposition que je me plais à constater ici et qui n'a pas été sans influence sur la marche des choses. Il avait une confiance entière dans l'armée et ne doutait pas du succès ; il réunissait souvent les officiers généraux à sa table, leur manifestait ses sentiments, et leur faisait partager son opinion sur le résultat final de la lutte, opinion fort légitime, du reste, puisque l'Assemblée sur laquelle il s'appuyait représentait la France, et qu'il avait ainsi pour lui le droit et la force pour le faire prévaloir.

Ces réunions donnaient lieu souvent, de la part des généraux, à des observations relatives aux difficultés de la situation. M. le chef du pouvoir s'efforçait de les lever, mais il était indispensable de les signaler, car la tendance à ne voir de difficultés nulle part commençait à reparaître. On s'étonnait, par exemple, qu'on n'eût pas enlevé les forts d'Issy et de Vanves d'un coup de main, mais particulièrement celui d'Issy, qu'on disait à moitié détruit par les Prussiens, et dont on pouvait s'emparer, assurait-on, avec une poignée d'hommes et quelques échelles. Cela n'était point exact. Ce fort avait souffert, à la vérité ; quelques casemates avaient été enfoncées et une partie de l'escarpe détruite. Mais les ouvertures faites dans les casemates avaient été bou-

chées avec des sacs à terre, les déblais tombés dans le fossé avaient été enlevés, et le mur d'escarpe avait été rendu de nouveau infranchissable.

Les observations faites après le siége ne laissent pas de doute à cet égard. Pendant une dizaine de jours, notre artillerie a tiré sur une des courtines du fort avec des pièces nombreuses et de gros calibre. Les effets de nos projectiles sur une muraille déjà entamée par les projectiles prussiens, ont déterminé une brèche qui était à la rigueur praticable, mais qui n'avait guère plus de deux mètres et demi de largeur vers le haut et qu'il aurait fallu agrandir pour donner passage à une colonne d'assaut. Dans tous les cas, la contre-escarpe était restée intacte et, par suite, la descente dans le fossé était une opération difficile.

On a donc eu raison de ne pas tenter cette attaque prématurément. Pour justifier cette tentative, on disait en outre que la garnison du fort était ivre toutes les nuits. Sur la foi de ce renseignement, on a essayé de s'approcher des remparts pendant la nuit, mais chaque fois, nos troupes ont été reçues à coups de canon et à coups de fusils. Il est vrai que pendant une soirée les fédérés ont abandonné le fort, mais on ne l'a su que le lendemain. Eudes avait alors réoccupé ce poste ; l'ennemi était sur ses gardes quand on s'est présenté ; donc la surprise était devenue impossible.

Quelques jours après, un détachement de travailleurs, croyant la place abandonnée, se jeta sans ordres sur le pont-levis, le trouva fermé, et fut ramené avec pertes.

On s'était imaginé également que les batteries de Montretout renversaient les murailles de Paris ; c'était une autre erreur ; le gouvernement prit le sage parti de recourir aux opérations d'un siége régulier. La première chose à faire était de choisir un point d'attaque. L'enceinte bastionnée de Paris, de la porte Maillot jusqu'à la porte de Chantilly, se développe sur deux longues lignes droites, qui se rencontrent vers le Point-du-Jour et y forment un saillant prononcé ; c'est ce saillant qu'on résolut d'attaquer. Mais pour y arriver, il fallait préalablement s'emparer du fort d'Issy, dont les feux prennent le Point-du-Jour à revers.

Cette mission fut confiée au 2e corps, sous les ordres du général de Cissey, qui commença ses travaux d'approche le 12 avril, pendant que le 1er corps, à l'aile gauche, sous les ordres du général de Ladmirault, s'emparait de tout le cours de la Seine jusqu'à Asnières. On sait avec quelle rapidité le général de Cissey et son chef du génie, le général Rivière, poussèrent les opérations du siége d'Issy.

Dès le 26, on put recconnaître à l'attitude des insurgés qu'ils étaient ébranlés par les progrès de l'attaque. Le génie en profita pour pousser hardiment ses tranchées entre le fort et la ville, de manière à leur couper toute retraite; entreprise périlleuse qu'autorisait le commencement de démoralisation remarqué chez l'ennemi. Le but était près d'être atteint, il ne restait plus qu'un petit intervalle de quelques centaines de mètres à fermer, entre l'église d'Issy et le chemin qui conduit à Clamart; on espérait faire prisonnier tous les hommes enfermés dans le fort; mais, au dernier moment, ils profitèrent de la nuit pour s'échapper.

Le 9 mai, nos troupes entrèrent dans le fort abandonné. Maîtres de ce point et du Mont-Valérien, on pouvait cheminer vers le Point-du-Jour, sans être inquiété sur ses flancs.

Le général Douay, qui commandait le 4ᵉ corps, fut chargé de cette attaque; il devait être secondé sur sa gauche par le 5ᵉ corps aux ordres du général Clinchant. Ces deux corps avaient été créés par décision du 23 avril. Ils comprenaient chacun deux divisions formées principalement de soldats rentrant de captivité.

A partir de ce moment, les attaques de droite et de gauche marchent pour ainsi dire parallèlement. L'attaque de droite est diriége contre le fort de Vanves, l'attaque de gauche s'avance dans le bois de Boulogne et embrasse bientôt toute la partie de l'enceinte comprise entre la Seine et la porte de la Muette.

Après la prise du fort de Vanves, le 2ᵉ corps menace les portes de Sèvres et d'Issy, et entreprend de faire brèche au bastion 69.

Les 4ᵉ et 5ᵉ corps, sous la protection des batteries de Montretout et du Mont-Valérien, s'avancent pour couronner le chemin couvert, vers Auteuil, Passy et la porte de Saint-Cloud.

Des batteries sont établies pour faire brèche aux bastions 62 et 63; d'autres sont destinées à abattre les ponts-levis, les grilles et les murs qui fermaient les portes de Saint-Cloud, d'Auteuil, de Passy et de la Muette.

D'après le degré d'avancement des travaux, on espérait pouvoir entrer dans Paris le 22 ou le 23.

Voici, à la date du 21, quel était l'état des choses :

Le flanc gauche du bastion 69, sur la rive gauche, en face du 2ᵉ corps, était fortement entamé. En prolongeant le feu quelque temps encore, on était certain d'y avoir une brèche praticable.

Sur la rive droite, le mur reliant le bastion 67 à la Seine était complétement détruit. Le 4ᵉ corps touchait presque à la porte de Saint-Cloud, dont une partie du pont-levis était abattue; un peu plus à gauche, il couronnait le chemin couvert. Les murs élevés devant les portes de

Passy et de la Muette étaient renversés, mais les grilles étaient encore debout et présentaient de grandes difficultés. Les boulets les traversaient sans les abattre. L'artillerie pourtant ne doutait pas qu'avec un jour de plus de feu, on en viendrait à bout, et qu'elle pourrait livrer ainsi un large passage à l'armée. L'ouverture de la porte de la Muette est de 120 mètres.

Pour donner le temps de détruire ces derniers obtacles, je venais de prescrire de différer l'attaque jusqu'au 23, lorsqu'on me rendit compte que le Point-du-Jour était abandonné par les insurgés, et que, sur l'avis qui leur en avait été donné par M. Ducatel, conducteur des ponts et chaussées, deux compagnies du 37ᵉ y avaient pénétré. Quelques sapeurs, munis d'outils, les avaient suivis et avaient établi une passerelle avec les débris du pont-levis.

Les gardes de tranchées et les travailleurs furent amenés en toute hâte pour soutenir le combat, car, malgré cette surprise, les insurgés n'avaient pas perdu l'espoir de défendre Paris. Il y avait, en arrière de l'enceinte, de nombreux obstacles qui pouvaient nous arrêter. Derrière la porte de Saint-Cloud, se trouvait le chemin de fer de ceinture, qui formait une ligne de défense naturelle. Les arcades du viaduc avaient été murées pendant le siége et les murs percés de créneaux.

Un peu plus loin, on rencontrait le château et le parc de la Muette, entourés de fossés, de parapets, de grilles et de batteries qui en rendaient l'abord inaccessible du côté des remparts. De la Muette jusqu'à la Seine, tous les murs de clôture étaient crénelés et formaient comme une seconde enceinte.

Toutes les avenues, toutes les places, étaient couvertes de barricades et défendues par des canons. Enfin, Montmartre et les buttes Chaumont étaient comme des réduits, où l'insurrection pouvait se concentrer et faire une défense désespérée.

Tels étaient les obstacles qui attendaient l'armée dans Paris. Elle est parvenue à les surmonter sans trop de sacrifices; ses pertes, eu égard à la difficulté de la tâche, ont été relativement assez faibles. Elle a eu 600 hommes tués et 7,000 blessés environ. Il n'en faudrait pas conclure que la lutte n'a pas été aussi sérieuse qu'on l'a représentée. La défense de Paris avait été organisée de longue main et d'une façon formidable contre les Prussiens. L'insurrection en a profité et n'a rien ménagé pour rendre la victoire de l'armée aussi sanglante que possible. Si celle-ci n'a pas fait plus de pertes, il faut attribuer ce résultat aux précautions qui ont été prises, à la prudence des opérations et à la façon dont tous les chefs ont conduit leurs troupes.

Maréchal Mac-Mahon, p. 22.

CHAPITRE LVI

Occupation de Paris par l'armée.

Entrée de l'armée de Versailles à Paris. — Elle aurait pu être plus rapide. — Exécutions sans jugement. — Instructions judiciaires négligées ou omises. — Facilités de fuite données ou laissées aux meneurs.

De même qu'au 18 mars les fautes du Gouvernement amenèrent l'échec de son entreprise sur les buttes Montmartre et le triomphe de de l'insurrection, de même au 22 mai, par le fait d'instructions malheureuses ou faute d'informations qu'il était pourtant facile d'obtenir sur l'état intérieur de Paris, la rentrée de l'armée de Versailles se fit avec une lenteur et une hésitation qui prolongèrent la lutte, coûtèrent beaucoup de sang et entraînèrent bien des ruines. M. Corbon le constate dans les termes suivants :

Elles y sont rentrées presque sans coup férir dans la nuit du dimanche au lundi. Si le général qui commandait les opérations de la rive gauche avait eu des instructions qui lui laissassent plus de liberté, ou s'il avait été mieux renseigné tout à la fois, et sur l'état moral de Paris, et sur l'état défensif de la rive gauche, il aurait su :

Premèrement, que la population de Paris, y compris la très-grande partie des gardes nationaux fédérés, désirait passionnément la fin de la guerre civile, et que, hormis un petit nombre de fédérés ou de fous, tout Paris attendait l'armée de Versailles pour le délivrer de la Commune; car, depuis une quinzaine de jours, un revirement caractéristique se faisait dans les esprits, les actions de Versailles remontant beaucoup, et celles de la Commune descendant en proportion;

Secondement, on aurait su que la rive gauche était à peu près vierge de barricades ; que rien n'était si facile pour l'armée que de suivre les quais et la grande rue de Sèvres pendant la nuit, de manière qu'en s'éveillant, la population sentît que l'affaire était faite.

Nous pensions, nous autres de la *Ligue*, que Paris pouvait être pris en quatre heures. En suivant les quais de la rive gauche, l'armée tenait toutes les têtes de pont, et même pouvait, sans difficulté aucune, occuper les quais des deux côtés, à partir du pont Royal jusqu'au pont d'Austerlitz; et il n'y avait pas d'incendies, pas de désastres, pas d'affreuses tueries d'hommes. Au plus, y aurait-il eu quelques engagements du côté du ministère de la marine, à Montmartre et à Ménilmontant. Mais l'action réduite à ces proportions laissait Paris sauf.

Sur la rive gauche, les premières barricades ont commencé à être élevées vers neuf heures du matin, le lundi ; le mardi, à trois heures, on ne faisait que commencer celles du boulevard Saint-Michel et de la place Maubert. Ce sont les lenteurs déplorables de l'envahissement de Paris par l'armée qui ont donné l'idée d'essayer la résistance. Il suffisait qu'un petit nombre d'individus commençant une barricade forçassent les voisins d'y travailler, pour qu'à leur tour ceux-ci forçassent les passants d'y travailler.

J'ajoute que, pendant le combat, les défenseurs des barricades étaient incroyablement peu nombreux. De ce que j'ai vu de mes yeux, et de ce que j'ai appris de témoins oculaires, il résulte que, pour moi, la moyenne des combattants fédérés était à peine de vingt par barricade. Celle de la rue de Rennes, qui était des plus fortes, et qui a tenu près de cinquante heures, n'a jamais eu plus de trente hommes pour la défendre. J'y suis allé cinq fois, et je n'ai jamais compté plus de vingt-sept hommes.

M. Corbon, p. 621.

Nous n'avons pas à juger les mesures de répression prises contre les insurgés du 18 mars. On avait déclaré d'avance que la loi seule serait appliquée. Aujourd'hui encore on se vante de n'avoir employé que des moyens légaux. On reproche à une autre époque, des commissions mixtes et des mesures de rigueur suivies, six ans après, il ne faut pas l'oublier, d'une amnistie générale.

Voici ce que nous lisons dans l'Enquête au sujet d'exécutions sommaires que ne réparera aucune amnistie :

Millière a été amené; nous étions à déjeuner avec le général, au restaurant rue de Tournon, à côté du Luxembourg. Nous avons entendu un très-grand bruit et nous sommes sortis. On m'a dit : « C'est Millière. » J'ai veillé à ce que la foule ne se fît pas justice elle-même. Il n'est pas entré dans le Luxembourg, il a été arrêté à la porte. Je m'adressai à lui, et je lui dis : « Vous êtes bien Millière. » — « Oui, mais vous n'ignorez pas que je suis député. » — « C'est possible, mais je

crois que vous avez perdu votre caractère de député. Du reste, il y a parmi nous un député, M. de Quinsonnas qui vous reconnaîtra. »

J'ai dit alors à Millière que les ordres du général étaient qu'il fût fusillé. Il m'a dit « Pourquoi ? »

Je lui ai répondu : « Je ne vous connais que de nom, j'ai lu des articles de vous qui m'ont révolté, vous êtes une vipère sur laquelle on met le pied. Vous détestez la société. » Il m'a arrêté en me disant avec un air significatif : « Oh ! oui, je la hais cette société. » — « Eh bien, elle va vous extraire de son sein ; vous allez être passé par les armes. » — « C'est de la justice sommaire, de la barbarie, de la cruauté. » — « Et toutes les cruautés que vous avez commises, prenez-vous cela pour rien ? Dans tous les cas, du moment où vous dites que vous êtes Millière, il n'y a pas autre chose à faire. »

Le général avait ordonné qu'il serait fusillé au Panthéon, à genoux, pour demander pardon à la société du mal qu'il lui avait fait. Il s'est refusé d'être fusillé à genoux. Je lui ai dit : « C'est la consigne, vous serez fusillé à genoux et pas autrement. » Il a joué un peu la comédie. Il a ouvert son habit, montrant sa poitrine au peloton chargé de l'exécution. Je lui ai dit : « Vous faites de la mise en scène, vous voulez qu'on dise comment vous êtes mort ; mourez tranquillement, cela vaut mieux. » — « Je suis libre dans mon intérêt et dans l'intérêt de ma cause, de faire ce que je veux. » — « Soit, mettez-vous à genoux. » Alors il me dit : « Je ne m'y mettrai que si vous m'y faites mettre par deux hommes. » Je l'ai fait mettre à genoux et on a procédé à son exécution. Il a crié : « Vive l'humanité ! » Il allait crier autre chose quand il est tombé mort.

Tony Moilin a été arrêté un soir à neuf heures. Il a dit qu'il voulait prendre certaines dispositions. Un point à noter, c'est que presque tous les chefs vivaient en concubinage. Tony Moilin a demandé à régulariser son union ; il voulait assurer sa fortune à sa concubine ; on lui a donné toute la nuit pour prendre ses dispositions. Je ne l'ai vu que le lendemain matin, et je lui ai demandé, comme aux autres, quelle était la part qu'il avait prise à l'insurrection, quelles étaient ses idées sur la Commune qu'il voulait fonder. Il m'a répondu : « Je réprouve très-fort les actes odieux de la Commune. Je voulais fonder la République, telle que je l'avais rêvée ; je n'ai pas réussi, c'est un malheur pour moi. »

Je lui ai dit : « Mais, en somme, comment appréciez-vous ces faits odieux, comment admettez-vous ces incendies ? » Il m'a répondu : « Monsieur, c'est la guerre. » — Ah ! vous appelez la guerre, mettre le feu dans tous les quartiers, faire sauter des populations ! Vous les avez vus ces femmes, ces enfants qui ne savaient où se cacher. » —

« C'était la guerre. » — « Rien que ces mots-là dégagent tout homme qui vous condamne à mort. Vous ne méritez aucune pitié. »

Les dernières paroles adressées à sa femme ont été : « Tu élèveras mon enfant dans la haine de ceux que j'ai combattus. » C'était sa dernière recommandation.

Madame Tony Moilin avait demandé que son mari fût fusillé d'une certaine façon, qu'on ne touchât pas à la tête et qu'on lui donnât le cadavre.

Le général en chef n'a pas cru devoir déférer à cette demande. On s'est souvenu de l'affaire Baudin ; il a été enterré dans la fosse commune et des ordres ont été donnés pour qu'il ne fût pas retrouvé.

M. Garcin, p. 239.

M. ROBERT DE MASSY. — Pourriez-vous nous dire, Monsieur le maréchal, quel a été le nombre des hommes fusillés à Paris?

M. LE MARÉCHAL — Quand les hommes rendent leurs armes on ne doit pas les fusiller. Cela était admis. Malheureusement, sur certains points, on a oublié les instructions que j'avais données. Je dois dire toutefois qu'on a beaucoup exagéré le nombre des exécutions de ce genre, et sans pouvoir le préciser, je puis affirmer qu'il est très-restreint.

M. DE MASSY. — Mais dans le combat?

M. LE MARÉCHAL. — Il m'est impossible d'en dire le chiffre, je ne le connais pas.

M. VACHEROT. — Un général m'a affirmé que le chiffre des hommes tués dans le combat, ou sur les barricades, ou après le combat, s'élevait à 17,000 hommes.

M. LE MARÉCHAL. — Je ne sais pas sur quoi il a pu se baser dans son évaluation, qui me paraît exagérée. Tout ce que je puis dire, c'est que les insurgés ont perdu plus de monde que nous.

M. VACHEROT. — Ce chiffre peut-être s'applique à tout le siége et aux forts d'Issy et de Vanves.

M. LE MARÉCHAL. — Le chiffre est exagéré.

M. VACHEROT. — Le général Appert, car c'est de lui que je tiens ce renseignement, entendait peut-être parler des morts et des blessés.

M. LE MARÉCHAL. — Oh! alors, c'est différent.

Maréchal Mac-Mahon, p. 26.

Il n'y a pas eu que des insurgés frappés par cette justice expéditive ; des innocents ont été fusillés, dit M. Corbon, et M. Macé avoue que les

instructions se sont faites d'abord avec une rapidité très-grande, et qu'elles ont été bientôt complétement impossibles.

Quiconque a vu de près les événements de cette épouvantable semaine, dira que l'on a fait huit ou dix fois plus de prisonniers qu'il n'y avait de combattants du côté de l'insurrection. Quant à moi, j'ai la conviction profonde qu'on a fusillé plus d'hommes qu'il n'y en avait derrière les barricades; ces faits, à jamais déplorables, s'éclairciront un jour.

En attendant, et pour clore cette longue déposition, je maintiens que Paris pouvait être pris pendant la nuit et dans la matinée du lundi, sauf les extrémités nord et nord-est de la ville : et que, conséquemment, nous n'aurions pas eu à déplorer les malheurs de tous genres qui ont été les effets d'opérations militaires arrêtées sans connaissance de l'état des esprits et des possibilités matérielles.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous ne pouvons pas accepter votre appréciation sans faire au moins des réserves. (Séance du 26 janvier 1872.)

M. Corbon, p. 621.

Les instructions ont été faites plus rapidement; on se contentait de leur demander leur état civil.

Dans le commencement, les instructions que nous faisions étaient complètes, quoique sommaires; elles devinrent ensuite tout à fait impossibles. (*Séance du* 28 *juillet* 1871.)

M. Macé, p. 222.

Si des insurgés obscurs et entraînés, si des innocents ont péri lors des exécutions militaires qui se firent à l'entrée des troupes libératrices, des chefs ont été l'objet d'une tolérance ou d'une faveur inexplicable. On n'a pas oublié cet individu, depuis condamné à mort et pour qui M. Glais-Bizoin avait obtenu de M. Barthélemy-Saint-Hilaire un passeport à l'étranger. L'autorité a négligé les mesures de surveillance qu'on lui proposait de prendre à Saint-Denis, où il envoya pour commissaire un homme du 4 septembre qui laissa passer tout le monde. M. Héligon lui-même se plaint que la police municipale n'ait pas été rétablie aussitôt. Elle aurait pu, dit-il, prendre tous les membres de la Commune qu'elle connaissait pour les avoir surveillés et arrêtés sous l'Empire.

M. DE LA ROCHETHULON. — Vous pensez que les Prussiens ne s'y seraient pas opposés?

M. OSSUDE. — Au contraire; un jour on me dit : « Demandez au commandant s'il s'opposerait à l'établissement d'une autorité civile. » Le commandant me répondit : « Je ne demande que cela. J'en ai arrêté un,

parce qu'il avait été insolent, mais il a fallu le relâcher le lendemain. » C'était Johannard. Cette autorité n'était pas contestée par le commandant prussien; il disait : « Je suis obligé de faire arrêter les femmes qui viennent empoisonner nos soldats, j'en ai prévenu M. Mahias. »

M. Ossude, p. 471.

Je vins trouver un jour le chef d'état-major et je lui dis : « Allez donc trouver le ministre de l'intérieur; dites-lui que le commandant prussien ne demanderait pas mieux que de faire arrêter ces gens-là; il vous donnera toute latitude pour établir à Saint-Denis une autorité civile. » On a envoyé M. Mahias, vous le connaissez. Ce que je constate, c'est qu'on n'a rien barré du tout; ces gens-là s'échappaient comme ils voulaient; j'en ai vu passer. Plusieurs fois, il y a eu des rapports constatant tout ce qui se passait à Saint-Denis; le commissaire de police était désespéré. Jusqu'au dernier moment, quarante hommes de la police de sûreté seraient allés à Saint-Denis, et auraient fait la plus belle collecte de communards qu'il soit possible de voir.

M. Ossude, p. 471.

J'ai été étonné de ne pas voir Damaret passer en jugement; il était chef de légion, c'est lui qui a fait fusiller des réfractaires; il m'avait été amené sous un faux nom, il m'avait échappé. Le maréchal savait que je l'avais relâché, j'ai été l'arrêter dans un cabaret borgne; je ne l'ai pas fait fusiller. C'est lui qui a dénoncé les incendiaires du faubourg Saint-Germain. Ce qui m'étonne, c'est que dans ce moment-là, un général fit tout ce qu'il put pour le tirer d'affaire; il ne passa pas en jugement. Je l'ai repris d'une façon singulière : je vois un individu de Grenelle qui me dit : « Damaret est fusillé, le bataillon est dans l'enchantement. » J'ai su qu'il n'était pas fusillé du tout; je l'ai fait arrêter. Il savait qu'il allait être fusillé. Un général a dit . « Non, nous en tirerons des renseignements. » Il est ici, on ne parle pas de le faire passer en jugement.

J'ai vu Jourde, je lui ai fait subir un interrogatoire ; il m'a dit : « Je vais être fusillé. » Je lui ai répondu : — « C'est probable, je ne veux pas vous le cacher; mais dites-moi ce que vous savez. » Il m'a fait une confession complète; il m'a donné sur l'Internationale et sur le Comité central des renseignements détaillés.

M. Ossude, p. 472.

Malheureusement, à la suite de la rentrée des troupes dans Paris, les mesures ont été très-mal prises. On aurait dû faire entrer immédiate-

ment, à la suite des troupes, la police dans chaque quartier. Les hommes de la police connaissaient parfaitement bien leurs arrondissements, et immédiatement ils auraient enlevé ces gens-là, et on aurait pu laisser tranquilles les pauvres malheureux qui n'avaient marché que pour leurs trente sous. Cela n'a pas été fait; la police, dans mon arrondissement, n'a pensé à fonctionner que sept ou huit jours après l'entrée des troupes, et encore elle n'avait que deux ou trois agents. Les membres de la Commune ont donc eu le temps de se sauver et de se mettre à l'abri. Avec la précaution que je vous indique, on aurait pu les prendre tous. Il n'y a pas un agent de police qui ne les connusse; tous ont été condamnés plusieurs fois, tous ont été suivis plus ou moins sous l'Empire. Eh bien, aucun d'eux n'a été pris.

M. Héligon, p. 549.

CHAPITRE LVII

La Commune de Paris et ses crimes.

Composition de la Commune. — Les crimes ont été prémédités de longue main. — État de l'opinion publique dans Paris vis-à-vis de ce régime odieux. — Faiblesses et connivences. — Causes permanentes de révolutions et d'agitations à Paris.

Les membres de la Commune, telle que l'a constituée l'élection, appartenaient tous au parti radical, mais ils étaient de groupes différents. On y voyait des affiliés de l'Internationale et des ennemis de cette association; des jacobins, des hébertistes, des fédéralistes et des socialistes, tous unis par la même haine contre les principes religieux et sociaux.

Voici les déclarations relatives à cette composition de la Commune :

Il y avait dans la Commune des jacobins, des hébertistes, des fédéralistes, des socialistes.

M. LE PRÉSIDENT. — Les jacobins et les hébertistes ne sont pas bien loin les uns des autres.

M. CORBON. — Je vous demande pardon; les jacobins actuels détestent autant les hébertistes que Robespierre détestait Hébert.

Il y avait entre eux une compétition ardente d'influence. Le jacobinisme avait son expression dans la personne de Delescluze. Je crois que celui-ci répugnait beaucoup aux excès commis, et qu'il n'a été lui-même excessif que pour n'être pas débordé par les hébertistes, pour garder le haut du pavé par rapport à eux.

D'ailleurs, c'était de la part de cet homme un principe de ne se laisser jamais dépasser en radicalisme révolutionnaire. S'il détestait les néo-hébertistes, ce néo-jacobin, il ne détestait pas moins les socialistes, mais encore parce qu'ils étaient fédéralistes.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-il possible qu'un malheureux pays soit livré à de telles haines!

M. CORBON. — Ce malheureux pays n'aurait pas été entre les mains de ces gens-là si on ne le leur avait pas abandonné! Je ne saurais trop dire et redire que, le 18 mars, Paris a été abandonné à lui-même; et que Paris insurgé est resté quatre jours sur la défensive.

M. Corbon, p. 619.

La Commune était singulièrement composée. J'y vois bien quelques hommes politiques connus, connus principalement pour être des hommes haineux et hargneux; mais leur influence n'apparaît que vers la fin de de la lutte. J'y vois bien aussi le parti de Blanqui, au complet. Celui-là conspire toujours, et il se peut que l'explosion ait été préparée par lui. Mais il est fort peu nombreux, quoi qu'on en dise; il est capable d'une émeute, incapable d'une insurrection. Son habileté, cette fois, a consisté à saisir l'occasion. Reste l'Internationale, dont l'action a été certainement prépondérante. Mais qu'étaient, d'où sortaient tous ces inconnus qui l'ont représentée à la Commune et au Comité central?

M. Adam, p. 156.

Pour confirmer ce que je viens de dire, j'invoquerai les souvenirs d'un membre de la Commune, que je ne nommerai pas. Il me disait que la Commune se composait de membres de l'Internationale qui, de longue main, avaient préparé la prise de possession du pouvoir, et de membres recueillis dans les éléments révolutionnaires de notre pays. Il divisait les membres de l'Internationale en *mutuellistes* et *communistes*. Les mutuellistes sont ceux qui étudient la raison des antagonismes qui existent dans la société, qui recherchent les formules pour faire cesser ces antagonismes; ceux-là sont des modérés. Les communistes, eux, ne trouvant pas la société suffisamment préparée pour adopter leurs doctrines, sont les violents. Le membre de la Commune dont je parle désignait les deux catégories d'hommes, par ces mots : *girondins et jacobins*.

Enfin, une troisième catégorie n'appartenait pas à l'Internationale, me disait mon interlocuteur ; il la désignait sous le nom *d'hébertistes*, ou *révolutionnaires inconscients*.

C'est par la pondération de ces trois fractions de la Commune que j'explique les tempéraments qui ont été gardés vis-à-vis de la Banque de France, jusque vers la fin de la première quinzaine de mai. A cette époque, les hébertistes gagnaient du terrain. La publicité des journaux devenait chaque jour de moins en moins grande ; tous ceux qui faisaient obstacle étaient supprimés. C'est à ce moment que la première

fraction, celle des girondins ou des mutuellistes, a donné sa démission, et que Paris s'est trouvé et, par suite, la Banque de France, en présence des montagnards et des hébertistes.

M. de Plœuc, p. 502.

Dans la Commune, l'Internationale avait des ennemis déclarés, comme Rigault, Protot, Tridon, et beaucoup d'autres, Delescluze, Piat, etc.

Il y a eu parmi les ouvriers qui ont fait partie de la Commune et qui faisaient partie de l'Internationale, Theisz, Avrial, Clément, qui étaient membres de la minorité ; L..., relieur, qui, à la suite de la protestation, est resté dans le IVe arrondissement, et qui est arrivé à obtenir que, dans son arrondissement, on ne touchât pas aux églises ; il a empêché les actes de violence dans les églises.

Theisz a rendu des services à la poste, en empêchant qu'on mît le feu à l'hôtel des postes ; Avrial n'a signé aucune mesure violente.

Il y a encore Camélinat, ancien membre de l'Internationale, qui était directeur de la Monnaie et qui ne l'a pas brûlée.

Si nous avions la liste des membres, on trouverait que les membres de l'Internationale qui ont fait partie de la Commune ne se sont portés à aucune violence.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur les agissements de ce qu'on appelle l'Internationale, pendant le siége et pendant la Commune, car je dis que l'Internationale n'existait pas à Paris dans ce temps, puisqu'il n'y avait plus de contrôle.

M. Tolain, p. 560.

Il y avait soixante membres de la Commune, il y en a eu dix-huit appartenant à l'Internationale. Il y avait dans la Commune des ennemis mortels de l'Internationale.

M. LE PRÉSIDENT. — Comprenez-vous les étrangers ?

M. FRIBOURG. — Oui, tous ceux qui ont figuré dans la Commune. Je compte même Vésinier ; quoique nous l'ayons fait chasser, je ne veux pas le renier.

Il y avait, dis-je, des ennemis de l'Internationale, Raoul Rigault, Delescluze, Courbet. Il y en avait quatorze tellement ennemis qu'il n'y a qu'à lire leurs lettres sur l'Internationale pour en être convaincu. Ils disaient que nous étions des mouchards, des coquins bons à tuer ; et nous nous quittions en nous disant : « Prenez garde, parce que le premier qui sera le plus fort se débarrassera de l'autre. »

Nous avions un ennemi commun, c'était l'Empire, nous étions convenus de faire des efforts ensemble pour le renverser ; mais il était en-

tendu que la dernière cartouche ne serait pas utilisée contre l'Empire, qu'elle serait employée à empêcher les blanquistes d'arriver.

Il y avait donc quatorze membres ennemis jurés de l'Internationale.

M. Tolain, p. 570.

Au point de vue de la moralité, il y avait parmi les membres de la Commune plus d'uniformité qu'au point de vue des doctrines et des visées politiques.

Voici un spécimen des sentiments qui régnaient dans ces conciliabules et des actes qui s'y produisaient :

J'attendais dans le cabinet de M. Tirard, quand tout à coup la porte s'ouvrit. Un individu se présenta et jeta sur la table une liasse de billets de banque en disant : « Je n'en veux plus, qu'on me laisse tranquille, ce ne sont que des assassins. »

Je lui dis : « Qui êtes-vous ? » — « Je suis Lebreton, intendant général de la Commune. »

Pour la première fois, j'entendais l'expression « Commune », jusque-là, je n'avais entendu parler que de franchises municipales, de Comité central, de fédérés. Ce fut M. Lebreton qui, le premier, prononça ce mot devant moi.

Il continua : « C'est affreux; j'étais hier à dîner avec Assi, on se fusille là-dedans, on en a fusillé douze devant moi; je ne veux plus voir ces horreurs. Assi m'avait invité à dîner et vous savez, dans cet Hôtel de ville, il y a la table des 40, la table des 24, la table des 12. Assi me dis : « Tu vas dîner avec moi, j'ai à te parler. » Je dînai avec lui, c'était un dîner excellent. A la fin du dîner, il me dit : « Tu sais, un intendant a toujours de l'argent. » Je dis : « Mais non, je n'en ai pas. » — « Tu es intendant général, tu dois avoir plus d'argent encore qu'un intendant ordinaire. Il faut que tu me donnes 300,000 francs, parce que le moment est venu, il faut que je file en Belgique. Si tu ne me les donnes pas, je te tue. » Je lui dis : « Tu plaisantes, je ne les ai pas, ce sera comme tu voudras. »

» La porte s'ouvrit, et un individu tenant un verre de champagne à la main arriva en titubant et chantant. C'était M. Lullier. Assi lui dit : « Qu'est-ce que tu viens faire ici? » Il lui envoya son pied dans le derrière et le chassa.

» Assi me répéta : « Tu vas me donner 300,000 francs; il faut que je parte cette nuit. Si tu ne me les donnes pas, ton affaire sera faite. »

» Assi donna en même temps l'ordre d'arrêter Lullier.

» Un instant après, je vois arriver six garibaldiens armés de chasse-

pots, qui se mettent en ligne derrière moi. L'un d'eux, dont la femme était malade, et à laquelle j'avais envoyé de l'argent, me dit : « Nous avons ordre de vous exécuter si vous ne donnez pas d'argent à Assi. »

Lebreton dit qu'il allait en chercher ; il réussit à s'échapper de l'Hôtel de ville et arriva chez M. Tirard, où il me raconta cette scène. Il nous donna le reste de ses billets de banque. M. Tirard me conseilla de le faire partir pour la Belgique. Je lui fis un reçu de mille francs qu'il me remit. Il avait dans son porte-monnaie 450 francs en or qu'on lui laissa pour se sauver.

Amiral Saisset, p. 306.

C'est dans le compte rendu des jugements des conseils de guerre, que l'on trouve le résumé des crimes de la Commune. L'Enquête ne relève que les particularités suivantes, d'où il résulte que les exécutions d'otages et les incendies étaient prémédités dès le premier jour, et que ce fut le résultat d'un plan combiné d'avance.

Le jour où on a voulu nous brûler, j'ai dû prendre une mesure. Bergeret nous avait envoyé deux cents fédérés. On avait déposé dans les caves du Luxembourg deux tourilles de pétrole : on me donna l'ordre de faire évacuer immédiatement l'ambulance. Je ne le pouvais pas ; j'avais quatre cents malades ; je les fis tous coucher. Un membre de la Commune vint voir si c'était vrai ; comme ces gens de la Commune ne plaisantaient pas, je priai les officiers de l'armée de se déguiser en infirmiers. Je leur donnai des revolvers, et nous convînmes ensemble de brûler la cervelle à ceux qui voudraient nous incendier.

Un lieutenant, un Belge, se présenta ; il était ivre ; je lui dis d'aller m'attendre chez le restaurant d'à côté. Là, lui mettant un revolver sur la figure, je lui dis : « Je vous brûle la cervelle si vous tentez d'incendier le palais. » — « Mais j'ai des ordres de la Commune, me répondit-il. » Je lui répliquai : « C'est impossible, j'ai deux cents hommes ici (j'en avais quatre-vingts seulement). » Pendant que ceci se passait, et ce fut très-rapidement, deux chirurgiens de la Commune, qui avaient une petite ambulance dans le jardin du Luxembourg, en face de la rue Vavin, vinrent me demander d'envoyer chercher leurs blessés que les bombes menaçaient d'atteindre. Je ne demandais pas mieux. Je dis au lieutenant : — « Venez avec nous, il y a soixante blessés là-bas, nous les prendrons ; et quand nous aurons réuni ces soixante blessés avec les deux cents, vous resterez au palais ; mais il nous faut traverser le jardin ; l'un de mes hommes a reçu hier une balle dans les reins alors qu'il faisait ce trajet ! »

Ce lieutenant de fédérés, en entendant cela, jugea à propos d'en aller référer à son colonel. Il me fit dire que c'était pour le lendemain matin, que je pouvais être tranquille pour la nuit, et que je devrais faire évacuer mon personnel dans les casernes de Saint-Sulpice et de Tournon.

Le lendemain matin, à 6 heures, les gardes nationaux du quartier vinrent au nombre de 45 et firent évacuer l'ambulance, parce qu'on allait y mettre le feu. Ces gardes nationaux, je les reconnaissais, je les avais remarqués comme ouvriers. Lorsque je vis qu'on était décidé à me brûler, ne pouvant me défendre, j'allai chez les officiers fédérés. J'avais reçu depuis dimanche un commandant du 93e bataillon, qui avait été blessé à la porte d'Auteuil, et un nommé Collas, capitaine du 128e, qui faisant semblant d'être blessé. Celui-là était entré la veille au soir avec un gros appareil; quand je voulus le débander, il me dit : « Ce sera pour demain, le pansement est bien fait. » J'entrai dans le service de ces messieurs, et je leur dis : « Dans une heure vous serez brûlés vifs; je n'ai ni matériel, ni hommes pour vous faire transporter! » Ces pauvres diables avaient l'un une jambe cassée, l'autre un bras ou une jambe de moins! Le capitaine Collas, en entendant les cris de ses amis et frères, me dit : — « Je vais sortir et je tâcherai de vous sauver. » Le voyant assez bien disposé, je lui dis à mon tour : — « Je vais vous donner quelqu'un qui vous accompagnera. » Je lui adjoignis mon vieux sergent. Tous deux, sous les balles, allèrent à la mairie de Saint-Sulpice trouver le membre de la Commune qui était là. Ce membre de la Commune donna à l'officier qui commandait, l'ordre de ne nous brûler que quand le dernier malade serait sorti. Mon sergent est revenu vers moi, mais sans le capitaine Collas. Nous avions la réponse écrite du membre de la Commune. Immédiatement, on enleva les malades et les blessés en les faisant passer à travers les hommes qui venaient pour nous incendier. Vous comprenez quel pouvait à ce moment être l'aspect du Luxembourg!...

Un membre. — Le pétrole avait-il été transporté depuis longtemps à votre ambulance?

M. LE DOCTEUR DANET. — Dans les deux dernières semaines.

Docteur Danet, p. 529.

Autre fait significatif :

J'ai été chargé ici, comme commissaire de police de la prévôté, de l'interrogatoire des détenus. J'ai trouvé sur Pesunc, âgé de dix-huit ans, et qui a assassiné le docteur Pasquier, une carte de la légion garibaldienne, à laquelle il appartenait; c'est cette légion

garibaldienne qui a voulu piller les hôtels de M. de la Rochethulon, du prince de Wagram et du prince Murat, dans le pâté de la rue Blanche. J'ai saisi sur Cypriani, un des aides de camp de Flourens, et qui a été blessé, le plan des hôtels à brûler; tout y était indiqué, jusqu'à la niche du chien. Évidemment ces hôtels devaient être pillés par la légion garibaldienne.

M. Macé, p. 222.

On avait donné le mot d'ordre aux gardes nationaux le mardi ou le mercredi. On essaya donc de prendre en main la situation. Le lundi soir, nous reçûmes la visite de quatre individus du Comité central qui venaient nous faire des propositions. C'étaient Varlin, Jourde, Antoine, Arnaud, et un nommé Moreau. Ils venaient demander aux maires de faire cause commune avec le Comité central, et de prendre avec lui la direction du mouvement de Paris. Nous n'avons pas voulu accéder à ces conditions, mais nous leur avons dit : « Nous pouvons entrer en arrangement avec vous, à la condition que vous allez nous livrer l'Hôtel de ville, tous les ministères, la place Vendôme, et que les gardes nationaux vont rentrer tranquillement chez eux. Nous aurons après à traiter avec le Gouvernement. » Alors Jourde s'est emporté : « Si nous vous rendons l'Hôtel de ville, les ministères, vous allez bourrer cela de gendarmes. Nos têtes sont en jeu. Nous sommes les maîtres ; nous tenons les plis d'une vaste conspiration, et à l'heure où je vous parle toutes les villes de France ont proclamé la Commune ou vont la proclamer.»

C'est moi qui lui répondis :

« Enfin quand même vous seriez les vainqueurs, quand même vous auriez toutes les villes de France pour vous, admettez un instant que l'Assemblée nationale soit renversée. Après ?... Les Prussiens qu'en ferez-vous ? — Les Prussiens ne bougeront pas ! — Mais enfin vous admettez bien que s'ils veulent entrer dans Paris, ils y entreront ? — Eh bien, si nous sommes vaincus, nous brûlerons Paris et nous ferons de la France une seconde Pologne. »

Voilà les paroles de Jourde le 20 mars.

M. VACHEROT. — « Nous ferons de la France une seconde Pologne !»

M. Héligon, p. 548.

Qui ne se souvient d'ailleurs des discours tenus dans les réunions publiques de 1869, et où furent exposées les doctrines et les projets de la Commune, la théorie des réunions libres, celle de la confiscation des ateliers au profit des ouvriers, et jusqu'à la destruction de la colonne Vendôme et des Tuileries ?

Dans le procès des internationaux, jugé en juillet 1870, on lut en pleine audience une lettre de Cluseret déclarant qu'à la prochaine insurrection Paris resterait à la révolution ou serait détruit.

Mais de tels avertissements ne devaient pas éclairer le pays. La réalisation de ces affreux projets n'a même pas suffi pour nous ouvrir les yeux.

Ce serait d'ailleurs étrangement se méprendre, que de croire à une répulsion profonde de la part de la population parisienne contre le honteux gouvernement de l'Hôtel de ville. Voici des témoins qui disent les véritables dispositions régnant alors dans la capitale, et qui les expliquent par une irritation très-vive contre les hommes du 4 septembre, et contre le pouvoir qui avait abandonné la ville à l'insurrection :

M. HERVÉ. — Je vais vous faire part des observations que j'ai faites.

On pourrait croire, si on n'avait pas vu les choses de près, que ce triste gouvernement de la Commune aurait dû éloigner ses partisans, au lieu de lui en attirer; que le nombre des partisans de la Commune devait être moins grand à la dernière heure qu'à la première.

En fait, ce serait une erreur, le nombre des partisans de la Commune, des partisans actifs, qui se sont battus, était plus grand le dernier jour que le premier.

Je me suis souvent demandé la cause des changements qui s'étaient produits dans les dispositions de la population parisienne.

Voici ce qui m'a paru : on est très-habitué en France à considérer comme définitif et légal tout gouvernement de fait. Je crois que c'est Royer-Collard qui a dit : « Il y a une grande école d'immoralité établie en France depuis soixante ans. » En effet, nous avons vu la force triomphante et des doctrines qui l'ont justifiée.

Nous sommes tellement habitués à accepter le fait accompli, qu'au bout de quelque temps, pour les Parisiens qui étaient restés dans Paris, qui n'avaient pu le quitter, qui étaient plus Parisiens que Français, le gouvernement qui percevait les impôts, qui commandait, qui ordonnait, était le gouvernement régulier. Voilà la première cause. Il y en a une seconde. Parmi les bataillons mêmes qui avaient pris part à la tentative de résistance sous l'amiral Saisset, il y en a qui, un mois après, ont consenti à marcher sous le drapeau de la Commune. Ces bataillons avaient été profondément troublés par ce qui s'était passé au moment de la tentative du boulevard.

Il y a un bataillon, dont je ne me rappelle pas le numéro, qui était à l'École polytechnique qui la gardait, qui était disposé à se défendre. Au moment de la capitulation, il y a eu des bataillons qui ont marché dans les troupes de la Commune et qui se sont battus avec courage. Ils ont été troublés par cette espèce d'abandon des pouvoirs. En outre, on a

été entraîné par le spectacle de ce qui se passait autour de soi ; on n'entendait plus que les voix des partisans de la Commune, on ne lisait plus que les affiches de la Commune et, permettez-moi de le dire, à cela près que les hommes n'étaient pas honorables, ces affiches ressemblaient beaucoup à celles qui annonçaient des victoires pendant le siége; elles étaient sur papier blanc, puis elles annonçaient des victoires, que la Commune avait perdu peu de monde, et que les Versaillais avaient été repoussés en désordre. Il y avait des gens qui finissaient par le croire et non-seulement parmi les ouvriers, mais dans la bourgeoisie, et on disait : « C'est un gouvernement comme un autre. » C'était un gouvernement quelconque, et cela suffit en France pour qu'on soit obéi.

A la fin, la Commune avait plus de partisans qu'au commencement.

M. Hervé, p. 174.

Bref, je vous dirai que malgré sa répulsion pour la dictature de l'Hôtel de ville, la population de Paris, y compris l'élément bourgeois et conservateur qui n'avait pas fui, était très-irritée contre le Gouvernement, qui, au 18 mars, avait battu en retraite sans avoir tenté de tenir bon ; et qui, en fin de compte, faisait supporter à la capitale les horreurs d'un second siége. Cette irritation des Parisiens, je la partageais, je vous le répète.

M. Carhon, p. 618.

M. LE PRÉSIDENT. — En face de toutes ces horreurs, la population honnête de Paris n'a-t-elle montré aucune velléité de résistance ?

M. LE DOCTEUR DANET. — Elle a montré une grande mollesse. Dans le quartier, j'ai été le seul à demander que les gardes nationaux des rues de Condé et de Tournon se réunissent pour résister ; j'ai offert différentes fois de me mettre à leur tête ; je n'ai jamais pu trouver un homme.

M. Danet, p. 549.

Le 18 mars, lorsque le Comité fut arrivé, après avoir maintenu en possession de la garde nationale les canons dont elle s'était emparée, lorsqu'il se rendit maître de l'Hôtel de ville, il n'y a pas eu dans la population parisienne, dans la population honnête, cette indignation que j'ai ressentie pour ma part. On ne s'est pas dit : « Mais c'est monstrueux ! Voilà une révolution sans excuse, sans prétexte ! Nous avons une Assemblée qui représente la France ! que vient faire cette insurrection ? » Au lieu de cela, on s'est dit : « C'est une révolution de plus, attendons ; nous verrons. »

M. Bellargue, p. 385.

Rien de plus terrible que l'ouvrier qui a un sentiment, un seul sentiment dont il se nourrit, ou une idée qui reste dans son cerveau, une idée qu'on ne peut pas en déraciner. Voilà ceux qui n'ont pas craint de pousser les choses jusqu'au bout, qui sont allés jusqu'à l'exécution des otages, jusqu'à l'incendie de Paris, jusqu'à toutes les scènes les plus terribles et les plus atroces. Pour eux, tout cela n'avait absolument rien d'impossible, je dirai même rien d'étrange. Ils avaient la haine des classes qui possèdent, l'envie, le besoin d'argent. Voilà les sentiments qui les faisaient agir. Ils se sont jetés dans l'insurrection, ils se sont associés au plan et aux manœuvres des meneurs ; c'est ce qui fait que ceux-ci ont maintenu dans le combat tant d'hommes qui n'auraient pas demandé mieux que de gagner autrement leurs trente sous. Les meneurs sont une foule anonyme ; vous n'en connaîtrez jamais les noms; ils sont nombreux et profondément ignorés.

Ce que je vous dis à ce sujet, Messieurs, n'est point simplement une impression de ma part ; cela repose sur des faits qui n'ont peut-être pas beaucoup de précision, mais qui m'ont été affirmés.

M. Vacherot, p. 397.

Il est d'ailleurs facile de se rendre compte de ces dispositions, quand on songe aux causes nombreuses et permanentes d'agitation qui existent à Paris, et à l'état moral et matériel d'un grand nombre de ses habitants.

Si vous me demandiez les causes générales du 18 mars, je n'en finirais pas. Qu'il y ait à Paris une puissance révolutionnaire qui agit *per fas et nefas*, qui veut renverser tous les principes, j'en suis convaincu; qu'il y ait un épouvantable péril contre lequel vous aurez à lutter, qu'on n'est pas sûr de dominer, c'est à craindre ; c'est mon chagrin comme celui de tous les honnêtes gens, mais ce serait un livre à faire.

M. Desmarest, p. 406.

Le mal est loin d'être guéri ; on a triomphé, on va réprimer ceux qui ont pris part à cette lutte, mais on n'aura pas réprimé les causes du mal. De même que vingt ans après l'insurrection de juin, vous avez eu le 18 mars, de même, dans vingt ans, on pourra avoir une insurrection du même genre, si les mêmes causes viennent la provoquer.

A Paris, il y a une immense population ouvrière qui s'accroît tous les jours ; elle est, en grande partie, dans un état de misère physique et morale qui explique bien des choses. Il y a des questions très-graves qu'on ne peut pas traiter au pied levé; il y a certaines écoles politiques

qui prétendent qu'il n'existe pas de question sociale; eh bien, je dois le dire, il y a du moins pour les grands centres, une question qui est à la fois politique et morale. M. Gladstone a dit : ce siècle est le siècle des ouvriers. Cela ne veut pas dire que le gouvernement de la société doit appartenir aux ouvriers, mais que ce siècle est celui où le travail des mains a pris le plus d'extension.

A côté de ce progrès, il y a des dangers en proportion des progrès accomplis. Il est incontestable qu'au milieu de ce développement de l'industrie, quand les instruments de travail se sont accumulés comme à Paris, il se produit des dangers sociaux particuliers. Il faut, j'en suis convaincu, que les classes éclairées conservent le gouvernement de la société ; que ce soit sous le régime censitaire ou sous le régime du suffrage universel, c'est aux classes élevées à diriger la société. Mais pour qu'elles aient le pouvoir, il faut qu'elles fassent attention aux besoins, aux misères, aux faiblesses de cette classe vis-à-vis de laquelle, à côté de laquelle elles sont en minorité.

Si vous faisiez une enquête sérieuse sur l'état des populations ouvrières, vous arriveriez à des faits qui vous étonneraient, mais qui n'étonneraient pas ceux qui ont touché de près cette population. Vous verriez qu'il y a des populations très-nombreuses qui sont dans un état de détresse physique et morale. Il y a des quartiers de Paris où l'Église catholique, qui a tant de forces d'expansion, n'arrive pas, malgré son activité, où un prêtre ne pénètre jamais; c'est un grand malheur ; je suis catholique, je souhaiterais que la religion eût de l'action sur les classes ouvrières; mais il y en a sur lesquelles la religion n'a aucune action, quand un prêtre pénètre dans certaines classes, ce sont les êtres les plus dégradés de cette classe qui se jettent dans ses bras, mais l'ouvrier intelligent est celui qui est le plus incrédule.

M. Hervé p. 174.

On dit que les salaires sont augmentés, c'est vrai, mais l'augmentation de salaires dans les grandes villes n'a pas le même effet que dans les petites villes. Dans les grandes villes, à côté de l'augmentation de salaires, il y a aussi la tentation de tous les jours et beaucoup moins d'épargne que dans les campagnes. Il arrive qu'à Paris, l'ouvrier qui a des épargnes les augmente, mais celui qui n'en a pas, ne commence jamais à en faire, et les ouvriers cèdent plus à la tentation des dépenses futiles qu'aux désirs de faire des épargnes.

La misère dans Paris est plus grande qu'ailleurs ; la lumière et le soleil s'y vendent plus cher ; si vous faisiez une enquête sur ces logements d'où sont sortis ces soldats de l'insurrection, vous verriez que dans

certains quartiers ouvriers, ces populations payent plus cher que nous relativement. Les logements destinés à la classe ouvrière rapportent plus de produit que les logements destinés à la classe élevée. Quand vous allez acheter une maison dans un beau quartier, si elle rapporte 4 pour 0/0 vous êtes heureux, mais une mauvaise petite baraque rapporte davantage, et les ouvriers payent plus relativement.

Il y a donc des souffrances profondes endurées par des hommes sur lesquels la religion et la société n'ont aucune influence; ces souffrances étant exploitées par des sophistes, ne vous étonnez pas qu'elles puissent amener des insurrections. Si vous pouvez trouver le moyen d'atténuer le mal, vous aurez rendu un grand service et prévenu le retour des insurrections.

M. Hervé, p. 175.

Il y a peut-être des moyens, je ne dis pas de faire disparaître, mais d'atténuer ces dangers.

Ainsi, il y a un homme que nous avons combattu, il a eu une pensée qui m'a paru juste; il a eu la pensée de frapper d'un droit certains instruments de travail nécessaires aux grandes industries, la houille, par exemple. Cette pensée a été combattue; il y avait là le germe, peut-être, d'une idée qui aurait pu être utilisée. Il y a un grand inconvénient à voir l'industrie se développer à Paris dans des proportions semblables. Il y a un premier inconvénient que voici : avec le système du suffrage universel, contrairement à ce qui se passe dans certaines sociétés, où un individu a d'autant plus d'influence qu'il a une plus haute situation sociale, c'est le contraire qui arrive : un individu a d'autant moins d'influence qu'il a une plus haute situation sociale. Le petit bourgeois qui n'a qu'un domestique vote d'une façon, son domestique vote d'une autre façon, les votes s'annulent. Mais le grand industriel vote d'une manière, ses 2,000 ouvriers votent d'une manière opposée, en sorte que plus son influence diminue, plus celle de ses adversaires augmente.

Il en résulte qu'à mesure que l'industrie se développe dans Paris, il se passe ce fait, que le nombre des adversaires de l'ordre social s'augmente dans une proportion bien plus considérable que le nombre de ses défenseurs. Voilà pour la mise en pratique du suffrage universel.

M. Hervé, p. 175.

Pour contenir de tels éléments de troubles, il faut une autorité forte et respectée, telle que la France l'a connue de 1852 à 1870, et déjà on peut s'en apercevoir, les crimes de la Commune sont oubliés, tout

semble se préparer pour une nouvelle explosion. Voici, sur ce point, les témoignages de M. Hervé, du colonel Gaillard et de M. Bethmont :

M. HERVÉ. — J'étais à Paris à ce moment-là; il y a eu, je dois le dire à l'honneur de la population parisienne, un retour très-vif de l'opinion contre la Commune, du moins dans les quartiers que j'ai pu examiner. Ce retour tenait à l'horreur produite par des crimes semblables, puis il y avait une autre raison moins honorable : la Commune était vaincue. Tant qu'elle a eu la force, on a dit : « Ce sera un gouvernement comme un autre; elle donnera l'ordre, des travaux, et on pourra vivre. » Quand on a vu que la Commune était vaincue, on s'est retourné d'un autre côté.

Si je pouvais entrer dans des détails, cela donnerait une triste idée de l'état moral : la population va au succès, au plus fort, au fait accompli. A ce moment, il y a eu un retour très-vif contre la Commune, j'ai vu des quartiers où cela s'est manifesté avec une grande ardeur. Ce mouvement a duré, je crois qu'il a contribué au moins autant que la presse au résultat des dernières élections de Paris, mais ce mouvement va s'affaiblissant, les impressions ne sont pas durables chez nous et dans cette immense ville où les événements se succèdent, où la vie est très-active, les impressions, par cela même qu'elles sont multiples, ne sont pas durables; déjà l'incendie des Tuileries et de l'Hôtel de ville paraissent des événements de l'histoire; on oublie quels sont les hommes qui ont préparé et accompli ces actes et les sentiments d'indignation s'affaiblissent d'autant plus qu'il y a eu à l'insurrection du 18 mars des causes autres que celles que je viens d'avoir l'honneur de vous signaler. Je ne vous ai parlé que des causes spéciales, accidentelles, le désastre de Sedan qui a rendu le siége inévitable, le siége de Paris, la manière dont l'Empire a été renversé, qui a mis le pouvoir entre des mains qui ne pouvaient pas le tenir fermement, le long siége qui ne lui laissait pas la pleine liberté de ses actes, etc. Mais si nous voulions voir s'il y a des causes plus profondes, nous verrions qu'il y en a d'autres.

M. Hervé, p. 174.

M. LE COLONEL GAILLARD. — Je crois que le mal est plus grand qu'on ne le croit.

Je reçois tous les matins les commandants des dépôts qui se trouvent ici; ils me rapportent les conversations des prisonniers, et il me semble que leur attitude demande plutôt une répression sévère que l'indulgence.

M. PIOU. — Il n'y a pas de repentir chez eux? Ils annoncent des projets ultérieurs ?

M. LE COLONEL GAILLARD. — On ne voit pas de repentir, ils se déclarent innocents ; il y en a qui ont la prétention d'être de vertueux citoyens, qui sont entrés là pour sauver les autres ; nous en avons même qui ont la prétention de mériter une récompense. Courbet m'écrit que la société lui doit d'avoir sauvé l'art.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a plus d'orgueil que de repentir.

M. LE COLONEL GAILLARD. — Oui. La plus grande partie des principaux coupables nous a échappé ; nous n'avons guère que quinze membres de la Commune sur quatre-vingt-dix. Il y en a qui sont morts, je ne sais pas combien.

Colonel Gaillard, p. 248.

Il faudra que vous appliquiez tous vos efforts à bien comprendre que, si cette révolution du 18 mars a été précédée d'événements qui ne se renouvelleront pas, elle a eu pour cause profonde, au-dessus des causes occasionnelles qui en ont déterminé l'explosion, les souffrances de ceux qui travaillent ; souffrances singulièrement accrues à Paris par la vue d'un luxe se produisant partout et toujours avec insolence, en face de misères non comprises, à l'égard desquelles on n'a jamais eu qu'un procédé, qui n'est pas le principe vrai des temps modernes.

M. Bethmont, p. 180.

Je ne crois pas possible que le Gouvernement reste dans Paris, sans qu'à un moment donné Paris s'empare du Gouvernement. Je le dis franchement. Je sais très-bien que dans quelques jours la question sera discutée à la Chambre ; que le séjour à Paris sera représenté comme momentanément utile pour la reprise des affaires ; on demandera que les ministères y soient rétablis complétement et non pas seulement les bureaux ; mais je ne suis pas convaincu que si le Gouvernement retourne entièrement à Paris, Paris, à un moment donné, ne refasse une révolution.

M. Bethmont, p. 181.

Voici encore ce que dit le maréchal de Mac-Mahon au sujet des dispositions manifestées par les insurgés au moment de leur défaite :

M. LE MARÉCHAL. — Je sais qu'ils se figuraient défendre une bonne cause, mais j'ignore s'ils parlaient de la République.

Il y avait d'abord, comme je l'ai dit, une grande exaltation chez eux ; huit jours après c'était l'inverse ; il y avait un affaissement général ; ils disaient qu'ils n'avaient pris les armes que parce qu'ils n'avaient pu faire autrement ; qu'on les forçait de marcher, qu'on tirait

sur eux par derrière ; d'autres disaient que c'était pour vivre, d'autres enfin que c'était pour empêcher le désordre.

Quand Rossel fut arrêté, on l'amena au ministère des affaires étrangères où était le quartier général. Il niait qu'il fût Rossel ; il avait l'air troublé, accablé ; il répondait avec peu d'assurance. Pressé de questions, embarrassé, surtout quand on lui parla de son père, il finit par dire : « Eh bien, oui, je suis le colonel Rossel, voilà assez longtemps que je cache mon nom. Je suis enfin délivré de cette vie de contrainte que je mène depuis si longtemps. » A partir de cet aveu, il reprit son aplomb et son état naturel, mais jusqu'au moment de cette déclaration, il avait paru affaissé et presque sans énergie.

Sa conviction était qu'il serait fusillé sur-le-champ ; il dit au commissaire de police qui l'interrogeait : « Je demande qu'on me laisse vingt-quatre heures avant de me fusiller. » On le rassura à cet égard.

M. LE PRÉSIDENT. — Les femmes participaient-elles à l'exaltation des esprits ?

M. LE MARÉCHAL. — Oui, les femmes, du côté de Montmartre, insultaient, injuriaient les soldats.

Maréchal Mac-Mahon, p. 26.

CHAPITRE LVIII

Le 18 mars à Saint-Étienne et au Creuzot.

Agitation au Creuzot. — Connivence du préfet de Saône-et-Loire, M. Charles Ferry, avec les insurgés parisiens. — Assassinat de M. de l'Espée, préfet de Saint-Étienne.

Le 18 mars a eu en province un contre-coup que l'Enquête constate. Nous extrayons des documents parlementaires les données suivantes sur l'insurrection de Saint-Étienne, où le préfet fut assassiné, et sur les désordres du Creuzot.

Dans cette dernière affaire, le préfet, M. Charles Ferry, que M. Thiers a récompensé en l'élevant à la préfecture de la Haute-Garonne, a joué un rôle sur lequel s'explique la lettre du colonel du 9e cuirassier, qui a vu de ses yeux les *inqualifiables* dépêches où M. Charles Ferry adhérait à la Commune de Paris.

Le 31 octobre, le jour même où on proclamait la Commune à Paris, avec une coïncidence qui dénote une communauté de direction, éclatait à Saint-Étienne un mouvement qui se traduisait par un tumulte sur la place publique et par des cris de : « Vive la Commune! » Ces cris partaient d'un groupe de 300 ou 400 personnes, — conduit par un nommé Duvant, qui appartient à l'Internationale, et qui, à cette époque, sortait de la rédaction de *l'Éclaireur*, journal de Saint-Étienne. Ce Duvant conduisait ses hommes à l'assaut de l'Hôtel de ville, suivi par le préfet du département, criant également de tout ce qu'il avait de voix : « Vive la Commune! » Ils s'installèrent vers les quatre heures à l'Hôtel de ville, et le préfet prit un arrêté que je regrette de ne pas avoir apporté. Je pourrai le communiquer en placard à la commission. — Cet arrêté disait à peu près textuellement ceci : « Le préfet de la Loire, sur la volonté manifestée par le peuple, arrête : qu'il sera procédé à

l'élection d'une Commune révolutionnaire. Les élections commenceront, ce soir, à sept heures, et seront terminées, demain matin, à cinq heures. »

Puis arrivait la fixation des lieux de vote.

Signé en toutes lettres : « César Bertholon. »

Sur les huit heures, la garde nationale, qui n'était pas encore gâtée, qui n'était pas encore communarde ni dévouée à l'Internationale, dispersa l'émeute, ferma les lieux du vote, reprit l'Hôtel de ville, et le lendemain, la ville de Saint-Étienne ne s'aperçut guère du danger qu'elle avait couru la veille. Le lendemain, 1er novembre, tout naturellement le préfet cria : « Vive la République ! » sans y ajouter : « Vive la Commune ! »

M. Ducros, p. 476.

M. de l'Espée resta entouré du Conseil municipal pendant un certain nombre d'heures. Une compagnie appartenant au quartier de l'Hôtel de ville, qui occupait la place, et qui appartenait au parti de l'ordre, inquiète de l'agglomération qui se faisait, du grand nombre de gardes nationaux qui n'inspiraient aucune confiance, demanda des cartouches; ces cartouches furent refusées. En avant de cette compagnie, se trouvait une compagnie de pompiers, qui paraissait placée là pour empêcher toute action de la garde nationale dévouée à l'ordre, contre les gardes nationaux dévoués au désordre. Cette garde nationale dévouée au désordre avait des cartouches, et, sur les quatre heures de l'après-midi elle témoigna des dispositions hostiles, et chargea publiquement ses armes. Il y eut une panique; une partie des curieux s'enfuirent. A ce moment, arriva une autre compagnie de garde nationale qui avait été se renforcer à la manufacture d'armes. La charge fut battue, les degrés qui conduisent à l'Hôtel de ville furent envahis par les gardes nationaux qui se trouvaient sur la place; les pompiers s'empressèrent de mettre la crosse en l'air. Les gardes nationaux honnêtes, qui se trouvaient en arrière et qui n'avaient aucun moyen de résistance, furent repoussés violemment dans l'Hôtel de ville, et quelques-uns d'entre eux furent très-compromis. Il y a un nom qui est resté dans tous les esprits à Saint-Étienne, c'est celui du comte Leher, qui a été condamné à mort, promené sur une claie, et l'objet, pendant vingt-quatre heures, — des plus abominables traitements. A ce moment, on vint dire à M. de l'Espée que les délégués de la garde nationale voulaient lui parler; ils appelaient cela une délégation.

M. de l'Espée n'avait plus autour de lui aucun membre du Conseil municipal, de ce Conseil composé de trente-quatre ou trente-cinq per-

sonnes qui avaient promis de rester avec lui, et qui auraient pu, en effet, former un noyau de résistance.

Il voulut sortir par une porte donnant sur le corridor; il fut saisi dans ce corridor, et dès qu'il fut prisonnier, on le menaça, et on lui demanda de consacrer, par un arrêté, la Commune triomphante. Il refusa. On lui demanda sa démission, il refusa également, et il fut alors, pendant quatre heures, l'objet du plus effroyable martyre, battu, jeté à terre, roué de coups de crosse; on lui arracha les poils de la barbe et les cheveux.

Sans doute, le Conseil municipal n'avait pas eu l'intention de livrer une victime à la mort, mais il avait eu l'intention de remettre un otage aux mains des soldats de la Commune.

Comme ceux-ci s'étaient enivrés du vin qu'on leur apportait, comme l'entraînement de ces actes abominables qu'ils commettaient leur donnait l'ivresse du mal, à neuf heures, ce n'étaient plus des hommes, mais des bêtes fauves; de sorte qu'à un moment donné, M. de l'Espée se trouvait dans l'embrasure d'une croisée avec un fou qu'on lui avait donné pour gardien, un fou et un voleur, quand un feu de peloton retentit. M. de l'Espée reçut un coup de feu et tomba mort. On ne respecta pas son cadavre, et on lui fit sauter la tête. Dans la nuit, chose effroyable! un des hommes qui avaient participé à l'assassinat et qui a comparu devant la justice, vint à un café, offrant aux consommateurs de leur donner des morceaux du crâne de M. de l'Espée, et faisant craquer sous ses dents des morceaux de ce crâne!

La justice s'est trouvée impuissante devant cet acte de cannibalisme. Mais ceci vous donne la mesure de l'état d'ivresse auquel étaient arrivés ces misérables.

Un membre. — Celui qui a fait cette infamie était donc fou?

M. DUCROS. — Non, il était ivre.

M. LE PRÉSIDENT. — Et il n'a pas été poursuivi?

M. DUCROS. — L'homme a été arrêté et traduit devant le tribunal de Saint-Étienne, qui n'a pas trouvé, dans l'arsenal de nos lois, un texte à lui appliquer.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais les assassins?

M. DUCROS. — Il n'y a pas d'assassinats, remarquez-le.

M. LE PRÉSIDENT. — Quoi! les gardes nationaux qui ont fait feu?

M. DUCROS. — La mort de M. de l'Espée a été le résultat d'une décharge faite par une compagnie.

M. LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il eu une instruction?

M. DUCROS. — L'instruction a été confiée à des magistrats de la Cour de Lyon. Elle a été très-longue, et elle n'est pas encore close; elle est

suspendue. L'instruction a mis sous la main de la justice 15 ou 16 officiers de la garde nationale; il y a un commandant, deux capitaines qui font, au Conseil municipal de Saint-Étienne, l'honneur de lui appartenir, et parmi eux il y en a un qui est flétri, par un jugement, pour attentat à la pudeur sur un petit garçon de neuf ans.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, il y a sous les verroux, à Saint-Étienne, quinze à seize officiers de la garde nationale prévenus du crime commis !

M. Ducros, p. 477.

Un rapport envoyé à la Commission d'enquête, page 166, après avoir fait le récit du mouvement insurrectionnel qui s'est produit au Creuzot, le 26 mars, et des mesures prises par M. le préfet de Saône-et-Loire, indique que l'autorité judiciaire n'aurait pas été à la hauteur de sa tâche.

Il résulte de témoignages qui ont été communiqués à la Commission, que l'attitude de l'autorité judiciaire a été aussi ferme que digne. Si elle a refusé de sévir contre ceux auxquels l'Administration imputait un délit insaisissable, elle a demandé avec insistance l'arrestation de ceux qui avaient organisé le mouvement et proclamé la Commune. La plupart de ces derniers ont été condamnés par la Cour d'assises de Saône-et-Loire. Nous publions la lettre que nous recevons à ce sujet de M. le procureur de la République, à Autun.

« Autun, le 19 mai 1872.

« Monsieur le Président,

» Je lis à la page 168 un rapport de gendarmerie, dans l'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars :

» Malgré le refus de l'autorité judiciaire, qui a été bien faible dans cette occasion, douze mandats d'arrêt furent lancés par le préfet contre les principaux meneurs. Cependant quelques-uns furent arrêtés immédiatement; ils ont été acquittés par le jury de Saône-et-Loire. »

» Permettez-moi de protester contre ces appréciations qui blessent la vérité, et sont de nature à porter atteinte à mon caractère.

» Lors du mouvement insurrectionnel qui s'est produit, au Creuzot, le 26 mars de l'année dernière, j'ai refusé, il est vrai, de décerner des mandats contre divers individus, qui n'ont jamais été déférés à la Cour d'assises, pour le délit insaisissable qui leur était alors imputé; mais il résulte des témoignages les plus honorables que j'ai l'honneur de vous communiquer, que j'ai réclamé, avec insistance, l'arrestation de ceux qui avaient conduit le mouvement insurrectionnel et proclamé la Com-

mune au Creuzot. Ces derniers, pour la plupart, ont été, par contumace il est vrai, condamnés par la Cour d'assises de Saône-et-Loire.

» J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le président, de vouloir bien faire insérer, en ce sens, une note rectificative, qui, en rétablissant la vérité, donnera à la magistrature locale une satisfaction légitime.

» J'ai, d'ailleurs, l'assurance que ma conduite, dans cette occasion *n'a pas été désapprouvée* par mes supérieurs hiérarchiques, qui *m'autorisent, aujourd'hui, à formuler cette protestation.*

» Je suis, avec un profond respect, Monsieur le président, etc.

Le procureur de la République,

L. DE REURE.

Je joins à cette déclaration la lettre suivante :

« Limoges, ce 25 avril 1872

» Monsieur le Procureur de la République,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je saisis, avec empressement, l'occasion que vous m'offrez d'affirmer, une fois de plus, que de tous les magistrats, de tous les dépositaires de l'autorité, à un degré quelconque, vous êtes certainement, à mes yeux, celui de qui j'ai reçu l'appui le plus loyal et le plus énergique, dans les tristes journées qui, au Creuzot, ont nécessité l'intervention de la force armée. Il n'est pas un honnête homme, témoin des coupables tentatives dont le Creuzot a été le théâtre, qui ne partage pas mon avis à cet égard ; ce n'est donc pas sans une pénible surprise, que je vous vois en butte aux insinuations les plus malveillantes de la part de ceux-là même qui, selon moi, auraient le plus grand intérêt à faire oublier le rôle équivoque qu'ils ont joué dans cette honteuse affaire.

» Vous me priez, Monsieur, de rappeler mes souvenirs au sujet de ce qui s'est passé, *devant moi*, le 27 mars 1871, lors de l'arrivée au Creuzot de M. le préfet de Saône-et-Loire ; cela m'est d'autant plus facile, que j'ai noté avec soin les moindres incidents qui ont signalé non-seulement les journées du 26 et 27 mars, mais encore toutes celles qui ont précédé l'échauffourée du 26, et même celles qui l'ont suivie ; et j'aurais été à même de fournir, à cet égard, d'intéressants détails à la Commission d'enquête, qui, je le crains, n'a été qu'imparfaitement renseignée sur ce point.

» J'affirme donc, de la manière la plus énergique, qu'à l'arrivée du préfet, vous lui avez instamment demandé l'arrestation immédiate du

maire Dumay, du commandant de la garde nationale Maître, et des individus les plus compromis dans l'attentat de la veille; M. Ferry s'y refusa formellement.

» Je ne ferai pas arrêter Dumay, nous dit-il, parce qu'il y aurait du danger à le faire. Cet homme doit être ambitieux; je vais l'engager à déjeuner avec moi, et je lui offrirai une bonne place, moyennant sa promesse de quitter le Creuzot; je l'emmènerai avec moi, s'il le faut.

» Ce sont les propres paroles de M. Ferry. Naturellement, le sous-préfet Marais et le conseiller de préfecture Chenel (le délégué du préfet), tous deux amis particuliers de Dumay et consorts, et *notoirement, agents actifs de l'attentat* (je le prouverai lorsqu'on voudra), approuvèrent sans réserve cette solution ingénieuse, et le mandat décerné contre le misérable, qui, la veille, avait arboré le drapeau rouge, prononcé la déchéance du gouvernement de Versailles et proclamé la Commune, fut ainsi transformé en une invitation à déjeuner! Je me souviens que vous avez refusé avec indignation d'assister à ce repas, et que je vous en ai complimenté.

» Quant à l'inqualifiable dépêche, objet de votre allusion, *je l'ai vue*; elle était signée Charles Ferry. C'est, du reste, à propos de cette dépêche que j'ai dit à M. Ferry, qui convient d'ailleurs en être l'auteur, que si j'avais eu le droit de faire des arrestations, j'eusse commencé par son délégué, le conseiller Chenel.

» J'ai rappelé tous ces incidents et bien d'autres, dans ma déposition devant la Cour d'assises de Châlons; et je n'ai pas été médiocrement surpris, le lendemain, en n'en trouvant pas la moindre trace dans les comptes rendus des journaux de la localité..... mais j'ai su, depuis, le mot de l'énigme.....

» Je le répète, j'aurais eu de curieuses révélations à faire sur les événements du Creuzot si la Commission d'enquête avait jugé à propos de réclamer mon témoignage à leur égard, et je regrette, dans l'intérêt de la *vérité*, qu'elle n'ait pas cru devoir le faire.

» Veuillez agréer, Monsieur le procureur de la République, l'assurance de ma haute estime, et de mes sentiments les plus dévoués,

» *Le colonel du 9e cuirassiers, ex-commandant des troupes du Creuzot,*

» AD. GERHARDT. »

3e *vol. p.* 400.

CHAPITRE LIX

Effets et contre-coup du 18 mars dans les départements, etc.

Rapports des premiers présidents. — Colères que ces rapports ont soulevées.— Abstention du premier président de Toulouse. — Inquiétudes au sujet de l'Association internationale des Travailleurs. — Ramifications de cette Association. — Centres où elle s'est répandue. — Propagande démagogique. — État de la Lorraine. — L'invasion a contenu le mouvement révolutionnaire. — Accueil fait en province à la révolution du 18 mars. — Funestes effets de la présence à Bordeaux de la Délégation du gouvernement. — Attitude de ses fonctionnaires. — M. Cantagrel excitant à la guerre civile. — Appréhensions résultant de la situation actuelle. — Progrès de la démagogie dans l'Ardèche, l'Aude, l'Isère, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise. — MM. Gambon, Malardier et Gambetta dans la Nièvre. — Connivences du préfet de ce département. — Accusations injustes du préfet de Seine-et-Oise contre l'Empire. — Rapports des colonels de gendarmerie. — Tendances révolutionnaires des employés des chemins de fer.

Le premier volume de l'enquête parlementaire sur le 18 mars contient divers rapports présentés par des membres de la commission, e à leur suite les renseignements fournis sur l'état de la province par les chefs de cour, les préfets et la gendarmerie.

Ces communications ne semblent pas être complètes, soit que l'on n'ait pas consulté partout les autorités judiciaires et administratives, soit que toutes n'aient pas répondu à l'appel qui leur était adressé, soit qu'il ait paru inopportun ou inutile de publier certaines dépêches.

Quoi qu'il en soit, nous allons étudier et présenter à nos lecteurs l'ensemble de ces documents pour en apprécier la portée et déduire les observations qui en découlent.

Nous examinerons d'abord les rapports des premiers présidents d'Agen, d'Aix, d'Amiens, de Besançon, de Bordeaux, de Bourges, de Chambéry, de Douai, de Nancy, de Pau, de Rennes, de Riom, de Rouen et de Toulouse, les seuls renfermés dans le volume que nous analysons.

On n'a pas oublié le débat engagé par la gauche radicale à l'apparition de ce travail. On s'indigna que la magistrature eût été consultée, et qu'après s'être élevé avec tant de colère contre son ingérence dans les questions politiques, sous l'Empire, le pouvoir actuel eût demandé aux premiers présidents un rapport et une enquête sur l'état intérieur du pays.

Il ne fut pas difficile de justifier cette intervention légitime et nécessaire des magistrats dans l'étude du problème social; il l'eût été davantage d'expliquer les plaintes antérieures au sujet des rapports que le gouvernement de l'Empire demandait aux chefs de parquet et aux juges de paix. Ces rapports, qu'une opinion égarée présentait comme une mesure de police soupçonneuse, ne contenaient, en réalité, que des indications générales sur l'état moral et matériel du pays, sur les vœux et les besoins des populations, sur les malaises ou les entraînements des masses. Ils permettaient, par leur multiplicité, de grouper des faits nombreux dont l'ensemble offrait des indications utiles; par la diversité de leur origine et des points de vue où se plaçaient leurs auteurs, ils se contrôlaient les uns les autres, et ils faisaient arriver la vérité au pouvoir, non pas seulement par l'intermédiaire des préfets, mais encore par des hommes restés en dehors de la mêlée politique et s'éclairant auprès des juges de paix, si bien placés pour voir de près et pour voir juste.

On reviendra de préventions habilement entretenues, et l'on ne tardera pas, nous en avons la certitude, à rétablir, si cela n'est déjà fait, ces communications périodiques dont l'utilité est aussi manifeste que la légitimité en est incontestable.

Quoi qu'il en soit, ce retour exceptionnel à des pratiques injustement condamnées a fourni des indications instructives et la colère même, de M. Arago et de ses amis a prouvé que la démagogie se rend compte du mal que peut faire à sa triste cause la vérité bien présentée et bien connue.

Tous les premiers présidents consultés ont tenu à honneur de remplir eux-mêmes la mission que leur confiait la délégation de l'Assemblée. Un seul a fait exception, celui de Toulouse, qui a transmis à un de ses collègues la commission rogatoire à lui destinée. Nommé le 4 septembre procureur général, ce magistrat avait hâte d'obtenir un siége inamovible; il l'obtint de la délégation de Bordeaux, et ses compromissions avec la démagogie toulousaine lui auraient rendu particulièrement difficile et pénible la tâche dont M. le président Caro s'est acquitté avec tant de zèle.

Le pays y a gagné un rapport écrit avec autant de fermeté que de

sagesse, où sont nettement indiqués et justement flétris des agissements que l'ancien ami de M. Duportal n'aurait pu signaler.

La première question que se posent MM. les premiers présidents est celle qui naît des préoccupations actuelles et des craintes que soulève l'Association internationale des travailleurs. Cette association personnifie, en quelque sorte, aux yeux de bien des gens, la démagogie tout entière; c'est à elle qu'on est porté à attribuer toutes les émotions populaires, tous les périls qui menacent la société. Il s'en faut de beaucoup, cependant, que l'Internationale ait la même extension que la démagogie elle-même et les appétits socialistes. Le champ de son action est moins étendu, mais partout où elle s'est établie, elle est l'alliée naturelle et le point d'appui des révolutionnaires. C'est là ce qui ressort clairement de l'enquête judiciaire.

D'après les constatations que nous analysons, l'Internationale a des ramifications puissantes à Marseille et dans le département des Bouches-du-Rhône; elle est répandue dans le Var, où la démagogie la plus avancée exerce son détestable empire; elle a quelques affiliés dans les Basses-Alpes, des groupes à Toulouse, à Bordeaux, où Félix Pyat l'a fondée en décembre 1870. Un pasteur protestant, M. Steeg, la propage à Libourne; elle est puissante à Thiers, fait quelques progrès à Issoire, à Brioude, à Clermont, à Aurillac, à Massac, à Moulins, à Montluçon; elle a des prosélytes parmi les chapeliers d'Albi et les ouvriers en drap de Castres et de Mazamet; Brest en est infecté; Rouen est, depuis 1866, le siége d'une section qui étend son influence à Marommes et dans la partie industrielle de l'arrondissement, à Elbeuf, au Havre, à Louviers, aux Andelys, à Évreux; Lille, Valenciennes, Roubaix, Anzin, Fourmies, le Cateau, Cambrai, Boulogne, Saint-Omer, Béthune et le bassin houiller du Nord souffrent de la propagande que font les meneurs belges; Amiens, Saint-Quentin et les groupes industriels de Chantilly et Breteuil sont dans le même cas; Besançon et Pontarlier, Chambéry, Annecy, les petites villes de la Savoie subissent les excitations de la Suisse, et, dans le centre, Bourges, Vierzon, Mehun, Saint-Amand, Cosne, Clamecy, se trouvent dans la situation déplorable d'où les tirèrent les événements de 1851.

Telle est, à part les lacunes résultant de l'absence même des rapports relatifs aux autres ressorts, la répartition géographique des forces de l'Association internationale en France.

Si nous n'avions à lutter que contre cet ennemi, dont l'action est ainsi circonscrite, il n'y aurait pas à se préoccuper gravement de l'état social qui excite tant de justes et patriotiques alarmes.

Mais si, partout où elle a pénétré, l'Internationale est l'alliée la plus

agissante de la démagogie révolutionnaire, là où elle fait défaut, le radicalisme n'en exerce pas moins son influence. Cela résulte incontestablement des rapports que nous analysons et dont les auteurs, portés à voir la main de l'Internationale dans toutes nos agitations, ne peuvent cependant surprendre ses menées là où l'œuvre de désorganisation sociale est pourtant fort active.

Dans toutes nos villes, en effet, là même où l'Internationale n'a pas pénétré, la propagande démagogique s'exerce au grand jour. L'Ariége, si calme sous l'Empire, et où les doctrines conservatrices conservaient une influence incontestée, l'Ariége n'est préservée ni par son isolement, ni par les montagnes, ni par l'absence de centres populeux, ni même par les mœurs simples et laborieuses de la plupart de ses habitants. Foix est livré au radicalisme tout comme Pamiers, la ville épiscopale, comme les bourgs de Varilhes et de Saverdun.

La patriotique Lorraine n'est pas à l'abri de la contagion. Ses populations agricoles et guerrières que les douleurs de l'invasion et d'une occupation prolongée semblaient devoir tout au moins distraire de préoccupations politiques, sont atteintes par la propagande révolutionnaire. Les campagnes résistent encore, mais les villes semblent perdues ; les Prussiens compriment toute tentative de désordre, et le premier président est contraint à cet aveu, qu'il coûte à son patriotisme de faire et au nôtre de répéter : « L'occupation étrangère, qui est notre ruine, est aussi notre sécurité. »

Une opinion analogue est exprimée par M. le premier président de Besançon, qui constate les sympathies témoignées dans son ressort à l'insurrection du 18 mars, le progrès du communisme dans les campagnes, et ajoute que presque toutes les villes des trois départements de la circonscription étant occupées par l'ennemi pendant la révolte parisienne, aucune manifestation extérieure n'a pu s'y produire.

La Côte-d'Or et le ressort de Dijon ont été, à la même époque, préservées contre une explosion démagogique par le fait de l'occupation étrangère, et il nous souvient qu'en novembre 1870, les conservateurs de la Bourgogne, humiliés et ruinés par les Prussiens, reconnaissaient cependant que leur présence assurait l'ordre contre toute tentative anarchique.

Ce sont là de bien douloureux symptômes d'une situation qui irait en empirant si la France ne trouvait enfin en elle-même la force de réagir contre le mal qui la ronge, et si elle ne cherchait son salut, comme elle l'a cherché et trouvé au début même de ce siècle, et cinquante ans après, au milieu de crises également redoutables.

Après avoir indiqué le mal, plusieurs des magistrats dont nous étudions les rapports en recherchent les causes.

M. le premier président de Bordeaux en indique plusieurs.

La loi de 1864, au sujet des coalitions, lui semble avoir amené de nombreuses grèves ; celle du 24 juillet 1867, qui a enlevé la direction de la police au préfet dans les chefs-lieux de plus de 40,000 habitants a énervé, dit-il, et désorganisé l'action préventive et répressive des agents de la sûreté générale ; les modifications apportées après le 4 septembre dans la composition des parquets ont annihilé l'action publique, qui pêcha dès lors *par inertie volontaire, négligence ou laisser-aller*. « Enfin, le séjour que fit à Bordeaux la délégation du Gouvernement y fut fatal à la tranquillité publique ; sa présence excita les esprits remuants, attira une quantité de gens fort galonnés, tout prêts à se battre, excepté contre les Prussiens. »

Nous n'ajouterons rien à ce langage si justement sévère, mais pour faire juger à nos lecteurs en quelles mains se trouvaient encore, après le 8 février 1871, la force publique et l'administration, nous rappellerons, d'après l'Enquête, que le sous-préfet d'Issoudun se rendait à Paris à la première nouvelle du 18 mars, et revenait à sa résidence quand il eut compris que l'insurrection ne pouvait aboutir.

Son collègue de Thiers désertait son poste sous la menace des révoltés.

« Entré dans l'administration, dit M. le premier président, par une échauffourée dont il passait pour avoir été l'instigateur, il en sortait sous la pression d'une émeute à laquelle il n'avait opposé qu'hésitations et défaillances. »

A Chambéry, le journal officieux du préfet se prononçait hautement pour la Commune, et n'était ni saisi ni poursuivi ; dans le Nord même, *le Travailleur*, qui s'écriait : *Tout citoyen qui s'arme contre Paris est insurgé contre la Constitution*, restait impuni jusqu'au 11 mai. A Nantes, M. Cantagrel excitait à la guerre civile (rapport du premier président de Rennes, page 509) ; à Brest, les meneurs de l'Internationale, condamnés le 23 juillet 1870, relâchés le 4 septembre, envahissaient une église pendant la messe, y outrageaient la religion, et obtenaient de la dictature de Bordeaux, après leur condamnation, une grâce immédiate ; à Toulouse, sur le plus haut siége de la magistrature, à la tête de l'Académie étaient et sont encore placés les complices et les amis de M. Duportal au 4 septembre, ceux qui, de concert avec lui, avaient pris les positions les plus élevées et la direction du mouvement.

Quelle force peut-il rester au parti conservateur, alors qu'il est ainsi

abandonné et livré, alors qu'une presse sans frein est assurée de l'impunité pourvu qu'elle outrage un régime dont le souvenir est importun?

Les magistrats auxquels nous empruntons les détails qui précèdent ne peuvent dissimuler les appréhensions que l'avenir leur inspire.

« L'autorité n'est plus respectée, dit M. le premier président de Riom ; les démagogues, un instant atterrés par la victoire de l'armée de Versailles, relèvent audacieusement la tête et sont plus menaçants que jamais.

» A côté de ces périls, la voix des mauvais journaux retentit sans cesse pour les aggraver, et la société n'a, pour se défendre, que des institutions incertaines ; pour les protéger, qu'un jury qui assure aux ennemis de notre repos et de tous nos droits les plus chers, des juges ignorants ou craintifs. »

M. le premier président de Nancy va jusqu'à dire :

« Il faut réglementer le suffrage universel, il faut exiger de l'électeur des conditions de domicile, d'aptitude, de moralité, de cens même.

Le chef de la Cour de Bourges ne croit pas que l'on puisse atténuer le mal « par des essais, par des combinaisons économiques, par des satisfactions accordées à l'esprit d'association ou à des augmentations de salaires, au développement des établissements de secours, d'instruction des hospices, des caisses de dépôt. C'est, dit-il, la guerre de l'envie aussi aveugle qu'incurable. Sectaires irréconciliables, il s'agit non de les guérir, mais de les rendre impuissants, il faut une loi très-rigoureuse, des condamnations sévères, une forte police, une gendarmerie considérablement accrue. »

Nous ne discuterons pas ces divers moyens, il nous suffira de les avoir indiqués, mais l'énoncé de telles appréciations doit montrer à ceux qui en douteraient encore, la gravité de notre situation et l'urgente nécessité d'un pouvoir définitif ayant ses racines mêmes dans le pays, fort de son origine populaire et résolu à rétablir l'ordre, le travail, le respect des lois et la sécurité.

La série des rapports de préfets n'est guère plus complète que celle des rapports de la magistrature. Elle offre, en général, beaucoup moins d'intérêt, et nous signalerons cependant le travail des préfets de la Seine-Inférieure et de Seine-et-Oise, le premier à cause des détails qu'il donne sur l'agitation révolutionnaire dans son département ; le second en raison de l'avis qu'il exprime sur les causes du mal.

Le préfet de l'Ardèche constate le progrès de la démagogie dans sa circonscription ; celui des Ardennes rend témoignage du bon esprit de

ses administrés; l'Aude a été troublée par une tentative insurrectionnelle; le Gers subit l'influence funeste d'une feuille révolutionnaire; l'Isère et surtout son chef-lieu sont travaillés par une propagande passionnée; le Loiret a deux de ses arrondissements infectés, Gien et Montargis; la Nièvre a eu des troubles à la Charité, à Pouilly et à Cosne; le Nord est resté calme malgré des excitations qui n'étaient pas sans danger. Le préfet des Pyrénées-Orientales fait exclusivement l'éloge de son énergie et ne parle pas de scandales que toute la France connaît; celui de la Sarthe constate le caractère radical des élections municipales du Mans et le danger que courait cette ville sans l'arrivée opportun d'un régiment de cuirassiers. En Seine-et-Marne, les campagnes se laissent gagner par la propagande parisienne; l'occupation allemande y a contenu les mauvaises passions. Il en a été de même dans Seine-et-Oise, à Pontoise, et si le chef-lieu, Versailles, est habité par une population sage et honnête, bien des localités rurales sont aux mains de municipalités qui partagent les principes et les doctrines de la Commune de Paris.

Quant à la Seine-Inférieure, l'action dissolvante des menées démagogiques s'y est fait sentir de la manière la plus inquiétante, et les centres manufacturiers de la Normandie, jusqu'à ces derniers temps paisibles et prospères, ont été troublés par la propagande socialiste.

Le préfet de l'Ardèche signale l'influence funeste de la franc-maçonnerie, et il s'en prend même aux simples sociétés de secours mutuels si inoffensives pour le mal, si fécondes pour le bien sous l'empire, mais qui, depuis le 4 septembre, ont changé de constitution et de caractère.

Le préfet du Gers dénonce le mal qu'a fait dans ce pays le journal *l'Avenir*, dont l'inspirateur, M. Lissagaray, avait été élevé par M. Gambetta au plus haut grade militaire, et dont un rédacteur, M. Brun, aujourd'hui sous-préfet de Sedan, détenait la préfecture d'Auch au 18 mars. Il paraissait aux adhérents de la Commune un auxiliaire certain, mais il eut la sagesse de les éconduire.

Dans la Nièvre, MM. Gambon et Malardier avaient donné le signal d'un mouvement, dont la présence de M. Gambetta, qui a parcouru à ce moment le val de la Loire, a favorisé l'extension (voir le rapport du préfet, page 576). Enfin, le Nord lui-même, a été agité par les excitations de M. Mazure, secrétaire de M. Gambetta, et par une parole du général Faidherbe colportée avec empressement, et déclarant que « Paris était imprenable et qu'on n'en viendrait peut-être pas à bout avec une armée de trois cent mille hommes. » (Rapport du préfet, page 580.)

M. le préfet de Seine-et-Oise s'est surtout appesanti sur les causes générales du 18 mars, et il n'a pas craint d'affirmer que ses origines morales et politiques viennent de l'Empire ; ses origines matérielles et militaires, du gouvernement du 4 septembre.

On ne peut qu'être surpris d'une telle appréciation qui suit cet éloge tout aussi inattendu de M. le général Trochu :

« Le gouverneur de Paris, dit le rapport, sut faire passer sur la population un souffle continu de patriotisme, en la tenant en haleine par ses paroles, son exemple, et malheureusement aussi par des espérances exagérées. »

Nous doutons que ce témoignage suffise à relever M. le général Trochu, nous sommes convaincu que l'opinion impartiale protestera contre le tableau que M. le préfet de Seine-et-Oise présente de l'Empire.

« Sous le gouvernement impérial, la religion et les croyances ont été livrées au mépris ; les classes dirigeantes et l'autorité publique ont perdu toute considération ; l'instruction supérieure a vu baisser son niveau, pendant que la presse, le théâtre, la tribune, la diffusion du luxe corrompaient les esprits, et que l'instruction primaire, de plus en plus répandue, était stérilisée par l'agitation politique et la direction impie des instituteurs.

» Enfin, le Gouvernement a cherché partout, cela est trop connu, à exciter à son profit politique contre les patrons ou les propriétaires les ouvriers et les paysans dotés du suffrage universel le plus illimité, dirigé par toutes les forces réunies de l'administration, détourné de sa mission et abaissé dans les intrigues électorales. »

Nous ne relèverons pas ce que ces accusations ont d'injuste. Reprocher à l'Empire les violences de la tribune et les écarts de l'enseignement supérieur, alors qu'il a réagi de toutes ses forces contre ces excès, qu'il a fermé certaines chaires et que les orateurs dont les excitations étaient si déplorables, marchaient au premier rang des ennemis de la dynastie ; prétendre que les instituteurs recevaient une direction impie, oublier que les religieuses jouissaient de la juste faveur des lettres d'obédience tenant lieu de brevet, et que les frères étaient soutenus comme ils le méritent et récompensés avec la bienveillance la plus équitable ; prétendre que le pouvoir provoquait à la haine des classes, c'est se faire l'écho de récriminations sans fondement et l'organe des haines irréconciliables de parti.

Et maintenant, si l'on réforme la garde nationale, comme le demande le préfet de Versailles, on réparera l'une des fautes préméditées du 4 septembre et du général Trochu ; si on réglemente le suffrage universel par des mesures qui excluent l'Empire du nombre, on ébranlera

le dernier principe qui soit encore respecté après nos révolutions et qui puisse nous sauver. Si l'on abandonne le scrutin de liste, on ne fera qu'imiter l'Empire, qui avait remplacé ce procédé révolutionnaire par la division des départements en colléges. Si l'on imprime à l'enseignement une direction religieuse et morale, on renouera les traditions interrompues par la dernière révolution.

Mais la liberté des écoles suffira-t-elle à cela, et les droits des familles et des consciences seront-ils suffisamment sauvegardés par la faculté légale d'ouvrir des classes indépendantes, lorsque la plupart des communes ne peuvent avoir que des instituteurs communaux, et q'uaffranchis de la tutelle de l'État, les Conseils municipaux donnent à l'enseignement la direction qu'il leur plaît?

M. le préfet de Seine-et-Oise nous paraît céder sur ce point à des illusions généreuses mais décevantes.

En pleine prospérité, la France inaugurait naguère des libertés nouvelles que l'opinion semblait réclamer. Aujourd'hui, la licence nous perd, l'anarchie nous déborde, il nous faut une autorité forte et éclairée et un libéral de 1869. M. le préfet du Nord ne demande pour son département que *des gendarmes plus nombreux et de solides garnisons.*

Les réponses des chefs de légion qu'il nous reste à examiner ne présentent pas un grand intérêt. En général, les rapports de la gendarmerie tirent leur principale valeur de la multiplicité des faits particuliers qu'ils présentent. Ils ne contiennent ni vues d'ensemble ni observations générales, mais ils fournissent des éléments précieux d'information, que dégagent un examen attentif et une critique intelligente.

Les résumés présentés par les colonels, ceux des chefs de compagnie qu'ils transmettent sont courts et succints; celui de la 24me légion est le seul qui donne des détails précis et circonstanciés. Il en résulte que les départements de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire ont été troublés par une propagande des plus actives et par une agitation qui a gagné même les communes rurales. Sans la présence des troupes allemandes d'occupation, une insurrection était à craindre à Dijon. *Tridon*, qui vient de mourir, avait ses propriétés et sa famille dans les environs; il y compte des adhérents nombreux et ardents.

L'autorité doit se préoccuper d'une région où l'état des esprits est si inquiétant.

La gendarmerie constate, comme les préfets et les magistrats, les mauvaises dispositions de la plus grande partie des employés du chemin de fer. La démagogie trouve, dans ce personnel, des adeptes ardents, des meneurs résolus, à qui la nature de leur travail et la mobilité de leur existence donnent des moyens de propagande fort efficaces.

Nous n'ajouterons rien au tableau que nous venons de tracer d'après les témoignages recueillis par la Commission d'enquête. Cet exposé, que nous avons tenu à faire complet et fidèle, ne laisse aucun doute sur la gravité des symptômes observés. La catastrophe du 4 septembre a rompu la digue qui contenait la démagogie ; elle a amené le triomphe des plus détestables doctrines ; elle a porté au pouvoir des hommes qui, depuis longues années, excitaient les bas-fonds de la démagogie, provoquaient à la rébellion et affaiblissaient, par leurs paroles comme par leurs exemples, les principes les plus nécessaires au repos des sociétés.

Il ne suffit pas aujourd'hui que ceux de ces hommes restés au pouvoir désavouent leurs antécédents. Ils ont beau soutenir la nécessité d'obéir aux lois, déclarer énergiquement que l'ordre doit être maintenu, ils sont impuissants à inspirer au pays la confiance qu'ils réclament en vain, et nous assistons à ce progrès croissant de l'anarchie, à cet affaiblissement de l'autorité, qui inspirent aux esprits les plus fermes de si cruelles alarmes, et contre lesquels ne sauraient prévaloir des déclarations optimistes.

FIN DU TOME SECOND






